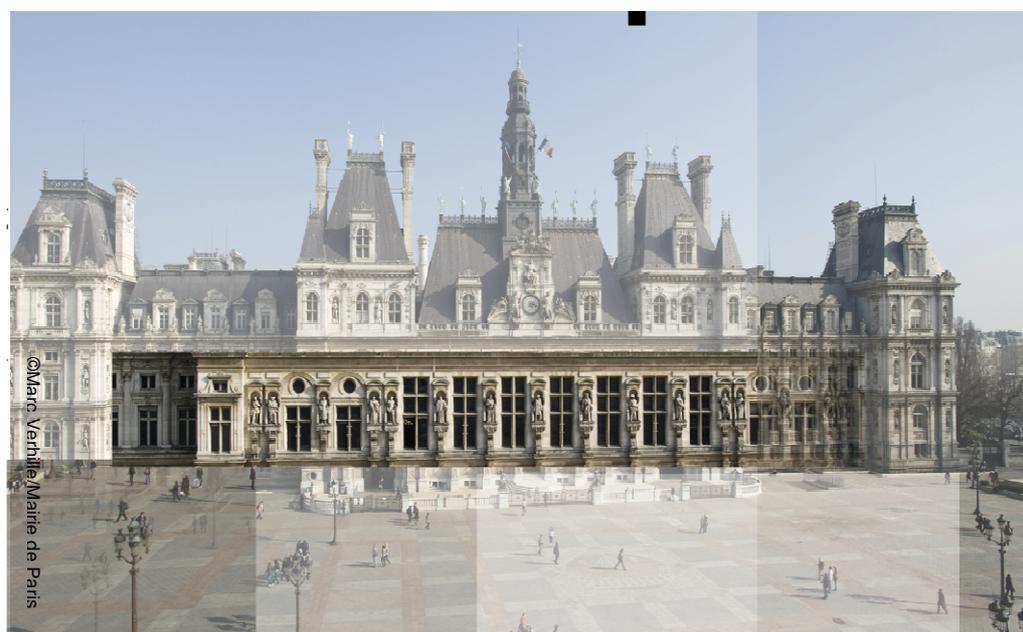


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 11, mardi 12 et
mercredi 13 décembre 2017**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 2 février 2018

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux des moyens nécessaires à l'amélioration de la participation citoyenne.....	113
Hommage aux victimes de l'attentat perpétré le 24 novembre en Egypte.....	3	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la créance de l'association ASCBB.....	113
Accueil et intervention de M. Zeid Ra'ad AL HUSSEIN, Haut-Commissaire de l'O.N.U. aux droits de l'homme.....	3	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mission de préfiguration pour l'instauration d'un revenu de base.....	113
Adoption d'un compte rendu.....	5	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la régulation et la valorisation de l'espace public.....	113
Félicitations et souhaits de bienvenue.....	6	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la taxe de balayage.....	113
Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat spécial territorial.....	6	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la taxe de balayage dans les ZTI.....	113
Discussion budgétaire - Audition des orateurs.....	9	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Plan Climat Air territorial.....	113
Suspension et reprise de la séance.....	49	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mise en place d'une fiscalité incitative pour la collecte des déchets ménagers.....	113
Observations sur le déroulement de la séance.....	49	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.....	114
Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).....	49	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Cité des droits des femmes.....	114
Souhaits de bienvenue.....	60	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au régime dérogatoire de décharge des directeurs d'écoles.....	114
Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).....	60	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux produits du domaine.....	114
Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.....	72	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux aides sociales facultatives.....	114
Suspension et reprise de la séance.....	77	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à Paris&co.....	114
2017 PP 93 - Budget primitif 2018.....	77	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la subvention accordée au Fonds régional d'art contemporain.....	114
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un référent "Violences à l'égard des femmes" dans chaque commissariat.....	77	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dotation de fonctionnement versée à l'ESPCI Paris.....	114
2017 PP 92 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2018.....	77	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux loyers capitalisés.....	114
Suspension et reprise de la séance.....	103		
Discussion budgétaire. - Explications de vote.....	104		
2017 DFA 105 - DLH - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018.....	113		
2017 DFA 107 Budget primitif d'investissement et de fonctionnement municipal 2018. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2018. - Bleu budgétaire Intégration (DDCT 142). - Bleu climat Energie (DEVE 189). - Bleu budgétaire politique de la ville - Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2017 (DDCT 186). - Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés.....	113		

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réforme des conservatoires.....	114	2017 DFA 31 - DRH G - Budget primitif emplois pour 2018.....	132
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la transparence des dépenses engagées pour l'organisation des JOP 2024.....	114	Lettre rectificative n° 4 G déposée par l'Exécutif.....	132
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'organisation du DOB et aux documents budgétaires.....	114	2017 DILT 28 - DFA Budget primitif 2018 du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.....	132
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une commission de modernisation.....	114	2017 DPE 43 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif 2018.....	132
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux baisses de dotations de l'État.....	114	2017 DPE 46 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2018.....	133
Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.....	114	2017 DPE 47 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2018.....	133
Lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.....	114	2017 DPE 44 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget primitif 2018.....	133
2017 DFA 107-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2018.....	123	2017 DPE 45 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2018.....	133
2017 DFA 107-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018.....	124	2017 DEVE 109 - DFA - Budget annexe du fossage. - Budget primitif 2018.....	134
2017 DFA 107-3 - Evolutions des tarifs.....	126	2017 DEVE 179 - DFA - Fixation des tarifs et redevances de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.....	134
2017 DFA 35 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement départemental 2018. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement.....	126	2017 CAS 1 - Communication relative au budget 2018 du CASVP.....	134
2017 DFA 35-1 G - Budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2018.....	127	2017 DASES 153 G - Budget primitif 2018 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.....	134
2017 DFA 35-2 G - Budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2018.....	128	2017 DASES 421 G - Fixation pour l'année 2018 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.....	134
2017 DFA 106 - Etats spéciaux d'arrondissements - Budget primitif 2018.....	129	2017 PP 93 - Budget primitif 2018.....	135
2017 DFA 90 - DRH Budget primitif emplois pour 2018.....	129	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un référent "Violences à l'égard des femmes" dans chaque commissariat.....	135
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un Grenelle de la propreté.....	129	2017 PP 92 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2018. (Suite) .	135
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'allongement du congé de paternité et de l'accueil de l'enfant.....	129	Suspension et reprise de la séance.....	135
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une Délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et grands événements au sein du Secrétariat général.....	129	Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	136
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une mission de maintenance urbaine.....	130	Compte rendu de la 4e Commission.....	136
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de 251 postes.....	130	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au réseau "MAGE".....	137
Lettre rectificative n° 3 déposée par l'Exécutif.....	130	2017 DASES 401 G - Subvention (3.000 euros) à l'association "Les fourmis vertes" (93 Montreuil).....	138

2017 DASES 436 G - Convention-cadre partenariale entre le Département de Paris et le Groupement hospitalier de Territoire Paris - Psychiatrie et Neurosciences.....	140	sociaux (19 PLA-I, 16 PLUS et 13 PLS) et 43 logements intermédiaires par Logis-Transports.....	172
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux perturbateurs endocriniens.....	142	2017 DLH 166 - Location à "H.S.F." d'un immeuble 83, rue Marcadet (18e). - Avenant à bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 15 logements sociaux par "H.S.F.".....	173
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au centre de santé 12, rue Viala (15e).....	143	2017 DLH 193 - Réalisation 6-10, passage Dubail (10e) d'un programme de création d'une pension de famille de 30 P.L.A.-I. et d'un centre d'hébergement de 51 logements P.L.A.-I. par "Vilogia".	174
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la santé à Paris.....	144	2017 DLH 234 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat-OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.025 logements sociaux par "Paris Habitat-OPH".	175
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'évolution du site de l'hôpital Bichat.	145	Suspension et reprise de la séance.....	178
Vœu déposé par l'Exécutif.....	145	2017 DLH 234 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat-OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.025 logements sociaux par "Paris Habitat-OPH". (Suite).....	179
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel Dieu.....	148	2017 DLH 243 - Location de divers ensembles immobiliers à "Élogie-Siemp". - Bail emphytéotique. - Réalisation (12e et 15e) de programmes de logements sociaux (234 P.L.A.-I., 220 PLUS et 118 P.L.S.).....	180
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'A.P.-H.P.	149	2017 DLH 248 - Réalisation 7, rue Lantiez (17e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 31 logements sociaux (16 P.L.A.-I., et 15 PLUS) par la R.I.V.P.	180
2017 DASES 98 G - Subvention (684.967 euros) et convention avec l'association "Centre d'action sociale protestant" pour la conduite d'une action de prévention, d'accompagnement et de mise à l'abri en faveur de jeunes en errance.....	151	2017 DLH 268 - Réalisation 37/39, avenue Trudaine (9e) d'un programme de création de 20 logements sociaux (8 P.L.A.-I., 6 PLUS et 6 P.L.S.) par "Vilogia"	181
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux mineurs non-accompagnés dans le quartier de la Goutte d'Or.	151	2017 DLH 269 - Réalisation 175, rue de Crimée (19e) d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.	183
Rappel au règlement.....	157	2017 DLH 275 - Réalisation 25, rue Jasmin / 11-13, rue Henri Heine (16e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (17 PLA-I et 17 PLUS) par la RIVP.	183
Suspension et reprise de la séance.....	158	2017 DLH 290 - Location de l'immeuble 9, rue Desnouettes (15e) à la RIVP - Bail emphytéotique.....	185
2017 DASES 40 - Minoration de loyer pour l'association Croix rouge française, pour l'occupation à titre précaire de locaux situés 98, quai de la Rapée (12e) à usage de CHU pour personnes démunies.....	158	2017 DLH 300 - Location de l'immeuble 17 boulevard Victor (15e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique... ..	185
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux relations entre l'État et les gestionnaires de centres d'hébergement parisiens.	158	2017 DLH 340 - Réalisation 132 rue de la Convention (15e) d'un programme de création de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.....	185
2017 DDCT 105 - DASES - Subvention (54.000 euros) et convention avec l'association "Unis Cité".	165	2017 DLH 341 - Réalisation 35 rue Saint Charles / 38 rue Viala (15e) d'un programme comportant 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.....	185
Vœu déposé par l'Exécutif concernant la mise en œuvre d'une préfiguration relative à une Maison des réfugiés et de l'intégration.....	167	2017 DLH 388 - Réalisation 31 rue des Bergers (15e) d'un programme de logements sociaux (7 PLA-I, 9 PLUS) par la RIVP.	185
2017 DLH 90 - Réalisation 173-175, rue du Faubourg Poissonnière (9e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 9 logements sociaux (3 PLA-I, 2 PLUS et 4 PLS) par la RIVP.	169	2017 DLH 391 - Réalisation 52, rue des Cévennes (15e) d'un programme de logements sociaux (5 PLA-I, 4 PLUS) par la RIVP.....	185
2017 DLH 97 - Réalisation 80 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale de 226 logements PLA-I par Résidences Sociales de France.....	170		
2017 DLH 162 - Réalisation 81 avenue du Docteur Arnold Netter (12e) d'un programme de 48 logements			

2017 DLH 397 - Réalisation 17 boulevard Victor (15e) d'un programme de création de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif aux sous-locations dans les logements sociaux.
185	205
2017 DLH 306 - Réalisation 62 rue Guy Môquet (17e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements sociaux (7 logements PLA-I et 6 logements PLUS) par Elogie-SIEMP.	Vœu déposé par l'Exécutif.
188	205
2017 DLH 308 - Réalisation 12 rue de Monceau (8e) d'un programme de 2 logements sociaux (1 PLA-I et 1 PLUS) par Elogie-SIEMP.	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à une association de régulation des locations meublées touristiques.
189	207
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la répartition de catégorie des logements.	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au proxénétisme dans les meublés touristiques.
189	208
2017 DLH 313 - Réalisation 10 rue Saint Dominique (7e) d'un programme de 126 logements PLA-I, 100 logements PLUS et 25 logements PLS + une crèche et un équipement sportif.	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au plafonnement des loyers parisiens.
190	210
2017 DLH 329 - Réalisation porte de Brancion et rue Vicat (15e) d'un foyer de jeunes travailleurs de 114 P.L.A.- I. par la R.I.V.P.	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une mission d'évaluation du dispositif d'encadrement des loyers.
194	210
2017 DLH 333 - Réalisation 25-31, rue Pradier (19e) d'un programme de création d'un logement P.L.A.-I. par "Paris Habitat OPH".	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'encadrement des loyers dans le parc privé.
195	210
2017 DLH 346 - Réalisation 46-50, avenue de Breteuil (7e) d'un programme de 23 logements sociaux (11 P.L.A.- I. et 12 PLUS) par "Elogie-Siemp".	Vœu déposé par l'Exécutif.
196	210
2017 DLH 359 - Réalisation 54-58, rue des Cascades (20e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 13 PLUS et 11 P.L.S.) par la R.I.V.P.	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'hébergement des soldats de l'opération Sentinelle.
196	213
Suspension et reprise de la séance.	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Val-de- Grâce.
199	213
2017 DLH 407 - Réalisation 146, rue Vaugirard (15e) d'une maison relais comportant 25 logements PLA-I par RSF.	Vœu déposé par l'Exécutif.
199	213
2017 DLH 411 - Réalisation 47-51 rue Dutot (15e) d'un programme de création de 27 logements sociaux (14 PLA-I et 13 PLUS) par Domaxis.	Rappel au règlement.
200	214
2017 DLH 7 G - Avenants aux conventions 2017-2022 signées respectivement avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) en matière d'aide au logement et d'habitat.	Suspension et reprise de la séance.
201	215
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au suivi des logements sociaux.	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'hébergement des soldats de l'opération Sentinelle.
202	215
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux logements sociaux.	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Val-de- Grâce.
203	215
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de Centre d'hébergement d'urgence dans le 16e.	Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite)
204	215
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle de la société "Airbnb".	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux locataires "surclassés" en logement social PLS et PLI.
204	218
	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la construction d'un immeuble 7 passage du Télégraphe.
	219
	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au déménagement de l'ESAT Ménilmontant.
	221
	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à "Réinventer Paris 2".
	222
	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au développement de plateformes multimodales.
	224

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux observatoires de la construction et du paysage de la rue.	226	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dédoublement des classes de cours préparatoires.....	246
2017 DU 114 - Déclassement et cession du volume 1 dans l'ensemble immobilier 76-78, boulevard Vincent-Auriol, 25, rue Bruant et 4, rue Jenner (13e).	227	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au fonctionnement et aux moyens des écoles publiques.....	247
2017 DLH 362 - Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations.	227	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie Pape-Carpantier.....	249
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la jurisprudence.	227	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires (14e).....	250
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'élargissement à de nouveaux quartiers des secteurs de compensation renforcée.....	227	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.....	251
Compte rendu de la 6e Commission.	232	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture périodique des crèches.	252
2017 DASCO 138 - Caisse des Écoles (5e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	232	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la fermeture des crèches pendant les vacances.....	252
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la prestation des Espaces Nature et Découverte de l'été.....	232	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au regroupement de crèches pendant les vacances.....	252
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant de la subvention.	232	Vœu déposé par l'Exécutif.	252
2017 DASCO 146 - Caisse des écoles (13e). - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	234	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la pollution de l'air et du sol des crèches.....	256
2017 DASCO 151 - Caisse des écoles (18e). - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	235	Vœu déposé par l'Exécutif.	256
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service de restauration scolaire du lycée Camille Jenatzy.	236	2017 DFPE 225 - Subvention (10.000 euros) et convention avec le groupement d'intérêt public "Samu social de Paris" (19e) pour son action "des petits à l'hôtel", (10e, 11e, 18e et 19e).	258
2017 DASCO 152 - Caisse des écoles (19e). - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	237	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'Ecole 42.....	259
2017 DASCO 158 - Caisse des écoles (5e). - Subvention 2018 (1.802.288 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	239	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la sélection dans les universités.....	261
2017 DASCO 162 - Caisse des écoles (9e). - Subvention 2018 (1.652.368 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	241	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux étudiants sans titre de séjour.....	262
2017 DASCO 168 - Caisse des écoles (15e). - Subvention 2018 (6.170.396 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	242	Vœu déposé par l'Exécutif.	262
2017 DASCO 174 - Participation financière à la prise en charge du coût des enseignants remplaçant les directeurs d'école déchargés de classe dans le cadre du dispositif spécifique parisien-conventions avec l'Etat.	245	Compte rendu de la 7e Commission.	264
		2017 DGRI 81 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Institut de Recherche et d'Études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient" - iReMMO (5e).	265
		2017 DGRI 90 - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Première urgence international" en soutien aux populations vulnérables en Libye.	266
		Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la protection des "maires et élus locaux en danger".....	268

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au soutien à Salah HAMOURI.....	270	européen dans le cadre du projet "Initiatives nouvelles pour la citoyenneté locale et urbaine des Européens".....	304
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au soutien à Mohammad RASOULOOF.....	271	2017 DGRI 78 - Subventions (80.000 euros) et conventions "Label Paris Co-développement Sud" 2017.....	306
Vœu déposé par le groupe DP relatif au soutien à la communauté Rohingya.....	272	Compte rendu de la 1ère Commission.....	307
2017 SG 53 - Rapport C.R.C. sur la gestion des piscines.....	273	2017 DFA 99 - Rapports des mandataires du Conseil municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2016.....	308
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au partenariat du Paris-Saint-Germain.....	277	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de McDonald's.....	310
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux dispositions dérogatoires.....	278	2017 DRH 94 - Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour 2018.....	311
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux créneaux dans les équipements sportifs de proximité.....	279	2017 DRH 96 - Reprise en régie des prestations sociales AGOSPAP. Avenant à la convention pluriannuelle liant la collectivité parisienne et l'AGOSPAP.....	313
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux centres d'entraînement pour les J.O. de 2024 et leur rénovation.....	280	2017 DRH 97 Modification de la participation de la Ville. Avenant à la convention pluriannuelle liant la collectivité parisienne et l'AGOSPAP.....	313
2017 DDCT 183 - Charte parisienne de la participation citoyenne.....	281	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	317
Vœu déposé par l'Exécutif.....	281	2017 SG 56 - Rapport C.R.C. sur les ressources humaines de la Ville de Paris. - Suivi des recommandations. - Exercices 2010 et suivants.....	317
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement d'un outil numérique d'information locale.....	281	2017 SG 57 - Rapport C.R.C. sur la gestion des agents non titulaires au sein de la Ville de Paris.....	317
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux moyens financiers.....	281	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien de la liberté syndicale.....	330
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au fonctionnement de Paris Pétition.....	281	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la répartition des A.S.P.....	331
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux locaux et aux moyens.....	281	2017 DFA 96 - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Pavillon des Princes (16e)...	332
Suspension et reprise de la séance.....	298	2017 DFA 101 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2016.....	334
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au périmètre des quartiers dits populaires.....	298	2017 DFA 102 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.....	334
Vœu déposé par les groupes PCF-FG et GEP relatif à la suppression des contrats aidés.....	300	2017 DAE 286 - Subvention (3.400 euros) à l'association "Les Villages de Mouffetard" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (5e).....	336
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrats aidés.....	301	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant.....	336
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au devenir de la Maison des associations du 9e.....	302	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la ré-instruction de la demande pour 2015.....	337
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la dénomination de la Maison des associations des 5e et 6e.....	303	2017 DAE 328 - Subvention (220.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-	
2017 DDCT 180 - DGRI - DFA - Convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement			

Elysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (8e).....	338	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mémoire concernant l'esclavage et le colonialisme.....	366
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au café "La Fontaine Henri IV" (20e).....	339	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux aides en faveur de l'Association pour le Soutien du Théâtre privé.....	368
Vœu déposé par Mme CALANDRA et M. BARGETON relatif au café "La Fontaine Henri IV" (20e).....	339	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une sculpture mémorielle en l'honneur du poète et philosophe Benjamin Fondane (5e).....	369
Vœu déposé par Mme CALANDRA et M. BARGETON relatif à la Villa Riberolle (20e).....	341	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'attribution de créneaux aux différents groupes politiques lors de la conférence de presse pré-Conseil de Paris.....	371
Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux points de vente des marchands de 4 saisons.....	342	Vœu déposé par Mme GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la dénomination d'un lieu dans le 16e en hommage à Mike Brant.....	373
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'indemnisation des kiosquiers.....	343	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination d'un lieu ou d'un équipement en hommage à Johnny Hallyday.....	374
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renouvellement des kiosques de presse parisiens.....	343	2017 DAC 855 - Avenants ou conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2018.....	376
2017 DAE 98 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2018 : avis du Conseil de Paris.....	346	Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif au Forum des images.....	376
Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la généralisation des ouvertures dominicales.....	346	2017 DAE 313 - Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) - Attribution de délégation de service public.....	380
Compte rendu de la 2e Commission.....	354	Souhaits de bienvenue.....	383
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché Indépendant des Labels.....	355	Compte rendu de la 3e Commission.....	383
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux Frigos.....	356	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la limitation des nuisances sonores liées à l'usage des sirènes des véhicules prioritaires.....	384
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la promotion des arts ludiques.....	357	2017 DPSP 16 - Subventions (79.280 euros) et conventions avec 10 structures dans le cadre de la prévention de la récidive.....	386
Vœu déposé par l'Exécutif.....	357	Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG et GEP relatif au poste d'animateur-médiateur du quartier des Amandiers.....	388
Suspension et reprise de la séance.....	359	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la manifestation du 18 novembre 2017.....	389
2017 DAC 176 - Subventions (15.295.752 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).....	359	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la vidéo-protection dans les parties communes des résidences de logements sociaux.....	391
2017 DAC 694 - Approbation du règlement 2017 du fonds de soutien aux projets transmédia et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement de projets transmédia.....	361	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la sécurité de la placette Louis Loucheur.....	392
2017 DAE 146 - Subventions de fonctionnement (13.200.000 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2018.....	363	2017 DEVE 94 - Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. - Approbation du principe de la D.S.P. portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens.....	393
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux bâtiments S.N.C.F. dits "Gare d'Avron".....	364		
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mutualisation d'équipements culturels.....	365		

2017 DEVE 181 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés.	401	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux.	432
Vœu déposé par le GEP relatif à l'abolition de la captivité et à l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques.	402	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Vélib'.	433
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux cirques avec animaux sauvages.	402	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au mouvement social des personnels de la DPE.	434
Vœu déposé par l'Exécutif.	402	2017 DVD 123 - Prolongement du Tramway T3 vers l'ouest. Schéma de principe, Avant-Projet et mission d'assistance aux contrats de travaux.	435
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la végétalisation de la parcelle 3, passage des Patriarches (5e).	408	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bouclage du tramway T3.	435
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux locaux de l'école Du Breuil.	409	Vœu déposé par l'Exécutif.	435
2017 DVD 99 - Restructuration du réseau de bus parisien. - Aménagements de voirie. - Demande de subventions auprès d'Ile de France Mobilité.	411	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une étude de concertation.	435
2017 DVD 126 - Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris. - Communication du bilan annuel des projets.	415	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux conditions d'indemnisation des commerçants.	436
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au réaménagement de l'avenue du Général-Leclerc.	417	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la régularité de l'information.	436
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux vélos en libre-service.	419	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au désamiantage des chaussées.	436
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à différents opérateurs de vélos en free-floating.	419	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'adaptation du plan de circulation.	436
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux mobilités en partage "sans station" ou en "free floating".	419	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'exécution des clauses sociales.	436
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux stationnements irréguliers des vélos en partage libre.	419	2017 DPE 67 - Expérimentation de stations de tri "Trilib" à Paris (2e, 13e, 18e et 19e). - Avenant à la convention de partenariat conclue avec "Citeo".	443
Vœu déposé par l'Exécutif.	420	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'esthétique des trilib'.	443
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la sécurité des nouvelles mobilités urbaines.	424	Vœu déposé par le groupe LRI relatif au choix des emplacements.	443
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la métropolisation du Navigo Émeraude Améthyste.	426	2017 DVD 104 - Plan d'actions contre la pollution atmosphérique. - Nouveau dispositif d'aides.	445
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au stationnement des autocars dans les zones touristiques.	427	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).	447
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation de la place de la Nation.	429	2017 DU 226 - Cession au profit de la R.I.V.P. du bâtiment 21, rue Léon-Jouhaux/45-49, quai de Valmy (10e).	452
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation de la place de la Bastille.	429	Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à une inscription.	452
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la délégation de service public Autolib'.	431	Clôture de la séance.	452
		Question posée à Mme la Maire de Paris.	453

QE 2017-22 Question de Mme Olga JOHNSON et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au report des reliquats budgétaires des conseils de quartier.....	453
Votes spécifiques.....	454
Votes spécifiés.....	457
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	457
Comptes rendus des Commissions.....	477
Listes des membres présents.....	488

Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2018.....	493
Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018.....	498
Annexe n° 3 - Budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2018.....	501
Annexe n° 4 - Budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2018.....	506
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	509
Tableau des votes des groupes politiques.....	520

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage aux victimes de l'attentat perpétré le 24 novembre en Egypte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le terrorisme frappe, il frappe aveuglément tout le monde et partout. Le 24 novembre dernier, ce sont 305 Egyptiens qui ont été tués dans le Sinaï lors de l'attaque d'une mosquée, nous rappelant dramatiquement que les musulmans sont les premières victimes du terrorisme islamiste.

Comme nous le faisons malheureusement à chaque ouverture de Conseil de Paris, nous honorons la mémoire des victimes et redisons notre détermination à lutter contre le fléau universel du terrorisme. Au nom des Parisiens, observons une minute de silence pour ces femmes, ces hommes, ces enfants qui ont été abattus par des terroristes.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Accueil et intervention de M. Zeid Ra'ad AL HUSSEIN, Haut-Commissaire de l'O.N.U. aux droits de l'homme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est avec un immense plaisir que j'ai l'honneur d'accueillir ce matin le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, M. Zeid Ra'ad AL HUSSEIN au lendemain de la journée internationale des droits de l'Homme.

Hier, nous avons lancé la commémoration du 70e anniversaire, c'était le 69e anniversaire, mais c'est l'année du 70e anniversaire de la Déclaration universelle. Nous avons lancé cette commémoration à l'endroit même où elle fut signée, au palais de Chaillot, les associations, les militants, les partenaires de Paris, les Parisiens sont venus nombreux rappeler l'attachement de Paris aux droits de l'Homme.

Cet attachement, bien sûr, n'est pas simplement le fruit de son histoire, même si nous le savons, Paris est une ville dans laquelle les droits de l'Homme, non seulement ont toute leur place, mais y ont été aussi proclamés dès la Déclaration universelle de 1789, et ensuite la déclaration, notamment, universelle de 1948. C'est aussi à Paris que l'accord sur le climat a été conclu en 2015. Paris est une ville qui à la fois inspire, et qui a un devoir, une obligation particulière par rapport à la question des droits de l'Homme.

Monsieur le Haut-Commissaire, chacun connaît votre action déterminée au service des droits humains, et la nécessité de rester mobilisé alors que 70 ans après l'adoption de la déclaration universelle, nous faisons encore face à des situations alarmantes. Des peuples soumis à des régimes autoritaires, des victimes de conflits armés, des minorités persécutées, des femmes violées, des réfugiés qui subissent les pires violences durant leur voyage, et aujourd'hui, le rétablissement de l'esclavage dans un certain nombre de pays, on pense bien sûr à la Libye et à cette situation choquante, inacceptable de marchés aux esclaves.

Face à cette situation, les villes ont un rôle majeur à jouer, et Paris doit y prendre toute sa part. Les villes ont un rôle majeur à jouer, parce qu'elles sont en première ligne de front de la mondialisation.

Elles sont en première ligne de front pour accueillir toutes ces populations très créatives qui vont très bien et font la richesse et l'essor de nos villes, et Paris accueille ces populations jeunes et créatives avec bonheur et cherche bien sûr à les accueillir encore plus, mais nos villes accueillent aussi des populations qui vont moins bien, celles qui sont à la recherche de protection, tout simplement parce que dans nos villes où il y a de la lumière, les populations à la recherche tout simplement d'une vie meilleure ou de sauver leur vie, se disent que c'est là qu'elles peuvent trouver secours et assistance.

Dans nos villes, nous travaillons justement l'accès de toutes ces populations aux services essentiels, les services qui garantissent la dignité des droits humains, la santé, l'éducation, le logement, la citoyenneté.

Dans nos villes, les grandes villes du monde, et bien sûr Paris, nous faisons en sorte que les réfugiés puissent être accueillis dignement, c'est ce que nous avons fait ensemble.

Et je veux remercier ici une majorité très très large de ce Conseil de Paris à laquelle une partie de l'opposition s'est jointe. Je veux remercier les groupes de la majorité et le groupe UDI-MODEM de nous avoir accompagnés pour l'ouverture de 2 centres de réfugiés à Paris, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes et les familles, mais aussi et là, toute la majorité et l'opposition municipale s'y retrouvent pour soutenir les initiatives concernant les journalistes, les artistes, à travers le réseau ICORN, qui est le réseau des villes refuges, et nous le savons, la maison des journalistes installée dans le 15^e arrondissement, Monsieur le maire du 15^e, est un haut lieu justement de cette solidarité que nous apportons.

Dans le Conseil que nous allons avoir, nous allons d'ailleurs délibérer notamment sur une aide concernant la situation des réfugiés en Libye, pour venir accompagner les grandes organisations humanitaires qui luttent contre notamment l'esclavage et la traite des êtres humains qui est en train aujourd'hui de se développer.

Nous avons aussi décidé, parce que nous le voyons, beaucoup de maires, les maires sont, de grandes villes ou petites villes, à travers le monde, l'expression de la démocratie locale, l'expression des pouvoirs locaux.

De plus en plus, les maires dans le monde sont aussi des cibles, sont menacés, il y a dans le monde beaucoup de maires emprisonnés aujourd'hui, notamment pour des raisons politiques, je pense à des maires qui appartiennent à des minorités dans certains pays. Je pense à nos collègues kurdes, qui pour beaucoup d'entre eux sont emprisonnés, et nous avons souhaité créer, avec mon adjoint Patrick KLUGMAN, cela vous sera proposé, un observatoire des maires en danger, afin d'avancer là aussi sur un statut protecteur et en tous les cas sur des mobilisations. Nous le savons, quand la mobilisation se fait à l'échelle internationale, elle apporte sa protection.

Paris, enfin, continuera à apporter sa protection à travers la Citoyenneté d'honneur, à des femmes et des hommes qui sont menacés dans leur vie, parce qu'ils expriment leur liberté d'opinion qui leur est refusée, et nous savons là aussi que cette citoyenneté d'honneur a une force dans la mesure où lorsque Paris l'accorde, elle devient une protection pour beaucoup d'entre elles et d'entre eux.

Monsieur le Haut-Commissaire, nous sommes ici une ville engagée vous le savez, une ville sur laquelle vous pouvez compter, vous pouvez compter sur chacun des Parisiens, vous pouvez compter, je pense, sur chacun des élus ici présents et bien sûr sur la Maire de cette ville que je suis. Vous pouvez compter sur nous pour porter toujours plus haut et plus fort cette question des droits humains. Nous sommes à vos côtés dans la crise globale, dans cette grande déstabilisation du monde. Nous savons que l'Europe a un rôle très particulier à jouer, et nous ferons tout pour que l'Europe soit à la hauteur de l'enjeu qui est celui pas simplement de l'Europe, mais bel et bien celui de l'humanité.

Monsieur le Haut-Commissaire, je vous remercie d'honorer de votre présence notre Assemblée and now, the floor is yours. Thank you very much for beeing here.

M. le Haut-Commissaire - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus du peuple de Paris, Excellence, chers collègues et amis, c'est un honneur pour moi d'être ici parmi vous pour assister à la commémoration de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme de Paris qui eut lieu en 1948. Cette déclaration s'inspire, d'ailleurs, très largement du texte rédigé et adopté dans cette même ville en 1789. Il s'agit, bien sûr, de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Les hommes et les femmes de Paris ont toujours défendu ardemment la liberté, la justice et l'égalité, les valeurs qui ont porté au plus haut la cause des droits de l'homme. Je suis ici pour vous exprimer ma profonde gratitude et vous demander de prendre à nouveau le flambeau de l'un des plus importants combats de notre histoire, celui qui vise à offrir à chaque être humain un monde où règnent la justice, l'égalité et la dignité. Car les droits de l'homme sont inaliénables et ne peuvent être, dès lors, retirés légitimement par aucun gouvernement ou aucun autre acteur. Car les principes de justice, d'égalité et de dignité sont les fondements qui garantissent une paix durable entre les sociétés au sein de ces dernières.

Aujourd'hui, les droits de l'homme sont en réel danger. Des États et d'autres acteurs non étatiques violent volontairement et de manière délibérée les règles de décence humaine élémentaires, pourtant bien établies en droit international humanitaire. Des millions de personnes sont victimes d'humiliations, de discrimination, d'exploitation, de privations et de tyrannie, ici, en Europe, et ailleurs. On observe une montée des nationalismes qui attisent la peur, le racisme et la xénophobie, qui désignent des responsables et récoltent le fruit de leur labeur lorsque des foules hurlantes s'en prennent aveuglément aux plus vulnérables.

Dans de nombreux pays du monde, nous assistons au recul des droits, notamment du droit des femmes, des minorités, des migrants et du principe fondamental qui inclut la société civile dans la prise de décisions. Nombre d'entre nous craignent un retour en arrière si nous continuons à nous aventurer sur cette voie désastreuse pour aboutir à une planète ravagée par la souffrance et les guerres, car la justice est fondamentale si l'on souhaite qu'une relation s'inscrive dans la paix.

Vous, les élus du peuple, avez un rôle déterminant à jouer dans la défense des droits de l'homme et le respect de la dignité humaine dans nos communautés. Au sein du Conseil de Paris, il vous est possible d'établir un tissu solide et résilient fait de valeurs communes dans la promotion de l'égalité entre chaque individu, indépendamment du sexe, de la race ou de l'origine ethnique, de la croyance religieuse, du handicap, de l'orientation sexuelle et aussi du statut de migrant et ce, en aidant les personnes à comprendre que leurs similarités sont bien plus nombreuses que leurs différences, en édifiant des ponts entre les communautés et en détruisant les murs au lieu de les construire.

Les violences extrémistes font leur lit dans l'aliénation et la discrimination. Dans cette belle ville qui a subi les effroyables attentats du 13 novembre 2015, vous êtes en mesure de prôner l'empathie et le respect, ces valeurs d'inclusion qui mettent à mal les forces haineuses et construisent la paix. Vous pouvez œuvrer à offrir un même accès aux services publics, à protéger le droit des individus à un logement, à l'éducation, à l'emploi et un environnement sain. Vous pouvez garantir les chances des jeunes qui ont droit au même respect que leurs aînés. Lorsque de nombreux jeunes sont condamnés à une incertitude économique et au désespoir, leur amertume ronge le tissu social. De même, si la règle de droit est asservie à des fins politiques et personnelles, et lorsque les forces de l'ordre sont perçues comme violentes, arbitraires et injustes, elles viennent nourrir la rancœur et le désir de vengeance.

En tant qu'acteurs politiques, économiques et sociaux reconnus dans ce pays et dans toute l'Europe, vous pesez sur la reconnaissance des droits de l'homme aux migrants. Je partage avec nombre d'entre vous l'inquiétude face aux atteintes intolérables dont sont victimes les migrants en Libye, et l'Union européenne a en l'espèce un rôle à jouer.

Mon inquiétude va grandissante, notamment sur le sort des migrants dans de nombreux pays européens. Je tiens à vous rappeler que les autorités sont tenues de faire respecter et de protéger les droits fondamentaux des personnes et ce, sans tenir compte de leur statut administratif.

Aujourd'hui, je vous demande bien plus que la simple participation à un autre anniversaire plein de sentimentalisme. Je vous enjoins à réfléchir sur le caractère essentiel, sur l'urgence absolue de cette déclaration universelle des droits de l'Homme, d'attirer dans votre sillage un large public pour défendre notre cause, d'agir pour contrer les individus emplis de haine et les ennemis de ces droits, de faire avancer ces droits.

Car le choix qui s'ouvre à nous aujourd'hui est clair, nous pouvons défendre ardemment les droits qui nourrissent la justice et construisent la paix ou nous pouvons permettre qu'ils soient déconstruits et reniés jusqu'à ce qu'ils s'affaissent à nos pieds et que notre monde bascule dans la violence.

C'est le combat qui appartient à notre génération et il n'est pas désespéré, loin s'en faut. Nos prédécesseurs, ces géants du mouvement de défense des droits ont su en finir avec l'esclavage, le colonialisme, la ségrégation, l'apartheid et bien plus. Le défi à relever aujourd'hui est concret et nous pouvons et nous nous devons de réussir.

A nouveau, je remercie la Maire de cette invitation et tous les représentants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher collègue.

C'est après un message aussi fort et aussi inspirant que nous allons traduire très concrètement un certain nombre de nos ambitions, celles qui consistent à vouloir faire de cette ville, une ville inclusive, innovante, solidaire.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais avant de passer au budget, qui est la suite assez logique de ce qui vient d'être dit, je veux bien sûr vous demander s'il y a des remarques sur le compte rendu sommaire de la séance des lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 novembre 2017 qui a été publié.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Merci beaucoup.

Félicitations et souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je souhaite féliciter un nouveau venu à notre Conseil de Paris, Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, élu sur la liste du 10e arrondissement après la démission que j'ai reçue de Yamina BENGUIGUI.

Je veux bien sûr saluer l'élection d'Alexandra CORDEBARD comme maire du 10e arrondissement. Elle va nous rejoindre.

Et je veux saluer l'élection d'Ariel WEIL qui n'est pas membre du Conseil mais qui est le nouveau maire du 4e arrondissement.

Voilà l'évolution de notre Conseil et de nos équipes d'élus.

Je vous souhaite bien sûr beaucoup de réussite. Votre réussite sera aussi la nôtre, comme on pourrait dire.

Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat spécial territorial.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant passer à la discussion budgétaire de la Ville et du Département et de l'état spécial territorial. Conformément à la Conférence d'organisation, je vous rappelle que, dans une première partie, un orateur par groupe s'exprimera 5 minutes. Le débat général se poursuivra avec les orateurs inscrits, puis avec la réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que, lors du vote, il n'y aura ni débat ni intervention mais une explication préalable de 5 minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent bien sûr être présentés pendant la discussion générale.

Je vais introduire notre débat sur le budget 2018.

Mes chers collègues, le budget 2018 témoigne à nouveau de notre détermination à tenir les engagements pris devant les Parisiens en 2014, ce malgré la contrainte financière renforcée qui pèse sur les finances locales.

A travers ce budget, nous renforcerons notre action pour, dans un même mouvement, améliorer la qualité de vie des habitants et relever les grands défis auxquels est confrontée Paris. C'est en améliorant le service public et en investissant massivement dans l'avenir que nous construisons la ville d'aujourd'hui et de demain, une ville plus inclusive, attractive et durable. D'ailleurs, beaucoup de grandes villes dans le monde, à l'instar de ce que vient de rappeler le haut-commissaire aux droits de l'Homme, travaillent dans cette même direction, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Notre premier engagement a été et est de ne pas augmenter les impôts des Parisiens. C'est le cas depuis 2014, le taux des impôts directs restera stable en 2018 et, je le rappelle ici, ils sont deux fois inférieurs à la moyenne nationale.

Je tiens fermement à rappeler cet engagement qui prend en compte le poids du coût du logement dans le budget des ménages parisiens. Parfois, j'ai le sentiment que certains critiquent le fait que nous n'augmentons pas les impôts des Parisiens. Je me satisfais vraiment de leurs critiques et je l'assume, parce que cela tient compte du coût de la vie à Paris et notamment du coût du logement.

Notre second choix politique fort et constant, et à rebours des évolutions constatées notamment au niveau national, est celui de maintenir un important effort d'investissement : 1,7 milliard de crédits de paiement en 2018, ce qui a des effets importants sur l'activité et la capacité de résilience de la collectivité parisienne.

Améliorer le quotidien des Parisiens, en particulier de toutes les classes moyennes qui forment la majorité de la société parisienne et s'accrochent à Paris, c'est d'abord leur permettre de se loger à Paris.

S'il y a des conversations plus importantes que ce qu'on est en train de faire ici, il n'y a pas de problème, vous pouvez les poursuivre dehors. D'accord ?

Nous poursuivons pour cela notre politique de logement ambitieuse, afin de permettre une réelle mixité sociale et ceci malgré les ponctions opérées par le Gouvernement sur les bailleurs sociaux. Nous continuerons d'agir avec détermination pour permettre aux familles de la classe moyenne de pouvoir se loger à Paris.

Le développement de l'offre passera également par la transformation de bureaux ainsi que de chambres de bonnes en logements. Nous poursuivrons par ailleurs notre politique de préemption d'immeubles et d'acquisition auprès de grands opérateurs publics, comme nous l'avons fait à l'îlot Saint-Germain dans le 7^e arrondissement où les locaux du ministère de la Défense vont être transformés, notamment en 250 logements sociaux mais aussi en équipements sportifs et en crèche.

Parallèlement, et pour enrayer le phénomène de prolifération non maîtrisée des meublés touristiques, dans le contexte d'un marché excessivement tendu, nous avons aussi proposé au Gouvernement plusieurs outils fiscaux. Je pense que nous avons été entendus, notamment sur une taxe de mobilisation des logements sous-occupés.

Construire une ville plus inclusive, c'est aussi développer une action renforcée dans les quartiers prioritaires avec 25 % du plan d'investissement de la mandature, soit près de 2 milliards d'euros qui leur sont dédiés, 2 milliards d'euros pour les quartiers prioritaires alors qu'ils ne représentent que 20 % de la population parisienne.

Certains secteurs spécifiques bénéficieront aussi de l'ambitieux nouveau programme national de renouvellement urbain.

D'autres opérations urbaines, très localisées, vont contribuer à transformer certains quartiers. Je pense au renouvellement du square de la Salamandre dans le 20^e arrondissement ou aux requalifications du passage de la Goutte d'Or dans le 18^e arrondissement.

Construire une ville plus inclusive, c'est aussi prendre soin des plus vulnérables. C'est ainsi que nous poursuivons la mise en œuvre du Pacte de lutte contre la grande exclusion, comme le Plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés. Parce que les familles et les enfants sont notre avenir, ils sont notre priorité ici et maintenant. C'est le sens, en 2018, de l'effort de 200 millions d'euros qui permettra l'ouverture de 1.120 nouvelles places de crèche, le déploiement de nouvelles ludothèques dans l'espace public ou encore l'attention particulière portée aux enfants, et aux enfants les plus fragiles, avec en particulier la création d'un lieu d'accueil "Enfants-parents itinérants", et de deux nouvelles structures innovantes dédiées à l'autisme.

Bien grandir à Paris, mais aussi bien y vieillir. Nous continuerons à aider les près de 250.000 bénéficiaires des dispositifs municipaux en déployant les Maisons des aînés et des aidants, engagement de campagne, chers collègues, et en mettant en œuvre la stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle".

Seront ainsi créés, d'ici la fin du mandat, 376 places en établissement et 270 places de services médico-sociaux. 14,5 millions d'euros seront dédiés, en 2018, au Plan de mise en accessibilité de l'ensemble des équipements publics.

Pour améliorer l'accès aux soins, la Ville poursuit son action en matière de modernisation et d'ouverture au public de ses établissements de santé. L'année 2018 verra ainsi le lancement de travaux dans les centres des rues de l'Épée de bois dans le 5^e arrondissement et de Volta, dans le 3^e arrondissement, le déploiement de 1.000 défibrillateurs sur la voie publique ou encore la montée en puissance du dispositif "Paris Med", soutien à l'installation de professionnels libéraux de santé.

Parce que vivre mieux, c'est respirer mieux, nous donnerons bien sûr les moyens, dès 2018, de mettre en œuvre notre Plan Climat qui, à hauteur de 400 millions d'euros, permettra de faire de Paris une ville neutre en carbone et utilisant 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2050.

Pour atteindre cet objectif, nous utiliserons bien sûr le levier des transports publics, même si nous n'en avons pas la compétence directe. Les près de 190 millions d'euros d'investissement qui leur seront consacrés nous permettront de poursuivre l'extension et l'amélioration du réseau de transport collectif avec notamment le tramway T3, les lignes 11 et 14 du métro, et le bus Mobilien.

Je tiens à rappeler que ces 190 millions d'euros d'investissement viennent en plus des 384 millions d'euros de subventions au S.T.I.F. que nous versons chaque année, et ces 190 millions d'euros d'investissement contribuent notamment à l'élaboration du Grand Paris Express pour lequel nous avons contribué en tant que Ville et Département, au-delà de la contribution au S.T.I.F.

Nous continuerons bien sûr également à pousser notre avantage dans le domaine des circulations douces avec toujours davantage de pistes cyclables, de stationnements pour les vélos et de zone 30. Le plan que nous avons voté de 150 millions d'euros d'investissement sur le Plan Vélo est un plan qui est en train de s'accélérer, et cette année sera vraiment une année Plan Vélo que nous concrétisons.

C'est donc très concrètement que nous lutterons contre la pollution de l'air et que nous adapterons la ville à l'élévation des températures, aussi avec la rénovation de 4.500 logements par an, avec le contrat de performance

énergétique des écoles ou encore avec l'ouverture de 30 hectares d'espaces verts supplémentaires. Nous continuerons à faire du combat contre le changement climatique un combat pour la qualité de vie.

Améliorer la qualité de vie des Parisiens, c'est aussi leur permettre de vivre dans une ville propre et apaisée. En consacrant 500 millions d'euros par an à la propreté, et grâce à la mobilisation des 5.000 éboueurs, Paris se donne les moyens de relever ce défi majeur, mais aussi de le relever, ce qui est nouveau, avec les Parisiens eux-mêmes.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé sept conférences de citoyens dans les arrondissements au cours des derniers mois. La conduite et la restitution de leurs travaux sont venus bousculer nos analyses, vivifier nos réflexions et, au terme de cette expérience participative très enrichissante, il apparaît clairement que si la propreté est le problème de tous, notre politique doit faire place à la solution de chacun. Ce sera d'ailleurs le cas au mois de février où les résultats des conférences de citoyens seront présentés et débattus en Conseil de Paris en leur présence. C'est donc en faisant place aux solutions des Parisiens que nous accentuerons les efforts de la Municipalité.

En 2018, un nouveau marché d'appui de nettoyage permettra de renforcer l'entretien des espaces occupés par des personnes à la rue, le nettoyage des marchés à la sauvette et l'enlèvement des dépôts sauvages dont nous savons qu'ils pèsent beaucoup, notamment dans les quartiers populaires.

Toutes ces actions pourront par ailleurs s'appuyer sur des moyens humains renforcés dans la lutte contre les incivilités qui est une préoccupation majeure des Parisiens et un enjeu essentiel du "vivre ensemble".

Ainsi, la nouvelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, devenue pleinement opérationnelle, développera son action au plus près des réalités de chaque arrondissement. L'accueil d'environ 1.900 agents de la Préfecture de police, dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi sur le statut de Paris, permettra de renforcer ses missions.

Parce que bien vivre à Paris, c'est pouvoir y grandir et s'y construire, nous consacrerons, en 2018, des moyens renouvelés en direction de la jeunesse, près de 2 milliards d'euros d'ici 2020.

Cette politique s'articule autour des écoles qui sont chacune au cœur de leur quartier et au cœur du quotidien des Parisiens. A chaque école construite, c'est un plan d'avenir qui s'ouvre, c'est une parcelle de vie qui prend vie. C'est ce que nous attendons de la création de deux écoles à Clichy-Batignolles, une école polyvalente à Chapelle International, un établissement de douze classes rue Championnet dans le 18e ou encore d'un établissement de huit classes à Paris Rive gauche.

D'autres établissements font l'objet de reconstructions ou de rénovations importantes, comme l'école maternelle Erlanger dans le 16e arrondissement, le groupe scolaire Saint-Merri dans le 4e arrondissement, l'école élémentaire avenue Gambetta dans le 20e arrondissement, l'école maternelle rue Fessart dans le 19e arrondissement, le groupe scolaire Kuss dans le 13e arrondissement, ou encore l'école maternelle rue de Picpus dans le 12e arrondissement.

En nous concentrant sur les établissements qui rencontrent le plus de difficultés, nous poursuivons l'opération "Tous mobilisés" en partenariat avec le Rectorat de Paris, que je tiens à saluer et à remercier tout particulièrement ici, et notamment le Recteur Gilles PECOUT.

Quatorze établissements scolaires verront l'ensemble des acteurs concernés se réunir pour lever les difficultés, les unes après les autres, et inverser la tendance. Au groupe scolaire Lamoricière dans le 12e arrondissement, au collège Méliès dans le 19e arrondissement ou au collège Pierre-Mendès-France dans le 20e arrondissement, l'école cessera d'être le problème pour devenir la solution.

S'agissant des bâtiments universitaires, nous livrerons le campus Charles V dans le 4e arrondissement et le bâtiment Méary dans le 10e arrondissement, avec le même souci de multiplier les lieux de transmission et de partage.

Bien vivre à Paris, c'est également accéder librement à la culture et au sport qui doivent pouvoir se déployer toujours davantage dans l'espace public et à destination du plus grand nombre. C'est le sens de l'ouverture de nouveaux équipements de proximité, comme la bibliothèque Davout-Lagny ou les gymnases Tolbiac-Chevaleret et Batignolles. En cette première année de préparation de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les Championnats d'Europe de handball féminin et les Gay Games Paris 2018 seront des temps de mobilisation populaires qui compléteront l'action municipale en faveur du développement et de la pratique sportive.

Enfin, en 2018, nous travaillerons à renforcer l'attractivité globale et locale de Paris ville-monde. Nous soutiendrons notre très riche écosystème de l'innovation en permettant en particulier à tous les collégiens, lycéens et étudiants de se former au codage, avec la création, au cœur de Paris, aux Halles, d'une école du codage et de la création numérique. Du codage, de la création s'intègrent dans ce grand effort de démocratisation de l'excellence numérique auquel concourent déjà les dispositifs "ParisCode" et "Paris cité des Makers". Ce dynamisme nourrira celui des petits commerces et des artisans de proximité, qui sont souvent des inventeurs au quotidien et des inventeurs du quotidien. Comme vous le voyez, ce budget 2018 est résolument tourné vers les Parisiens, pour lesquels nous mettons en œuvre nos priorités de mandature.

Malgré les incertitudes entourant encore certaines intentions du Gouvernement, les contraintes qu'il devrait imposer aux collectivités en dépenses et la croissance continue de notre contribution à la péréquation viennent à nouveau, bien sûr, limiter les ressources de la collectivité parisienne en fonctionnement. Je vous rappelle que Paris a déjà perdu 1,2 milliard d'euros de ressources depuis 2010, sous le double effet de la baisse des dotations et de la hausse de la péréquation. Cela concerne trois gouvernements, donc on ne pourra pas nous soupçonner de viser tel ou tel en particulier.

Ce double-mouvement s'ajoute aux dépenses incompressibles liées à notre statut de ville-capitale et de ville-monde, qui s'accompagne aussi de charges dites de centralisation. Ce sont ainsi plus de 700 millions annuels d'euros qui sont consacrés aux missions bénéficiant non principalement aux Parisiens, du fait de ces charges de centralité. Notre stratégie budgétaire constante nous permet de faire face à cette contrainte financière renforcée. Celle-ci repose tout d'abord sur une démarche de sobriété de nos dépenses de fonctionnement et d'une logique d'investissement.

Cette stratégie nous permet de limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1 %, hors péréquation, grâce à un travail fin d'évaluation de chacune de nos politiques publiques. Nous nous attachons notamment à identifier les économies les plus pertinentes, qui ne remettent pas en cause les services publics offerts aux Parisiens. Dans un contexte de contraintes renforcées, cette maîtrise de l'évolution des dispositifs existants permet de développer de nouveaux services aux Parisiens. La maîtrise des charges à caractère général comme la progression contenue de la masse salariale à 1,1 % contribuent à ce mouvement, tout en nous permettant de réaffirmer nos priorités de mandature.

Cette stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, associée à une forte mobilisation des recettes de fonctionnement, permet à la collectivité d'assurer cette année encore un niveau élevé d'épargne brute à hauteur de 545 millions d'euros. La valorisation de notre patrimoine permet en outre d'inscrire 620 millions d'euros de recettes d'investissement, nous permettant d'autofinancer plus de 69 % - plus de 69 % ! - d'autofinancement de nos dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 1,7 milliard cette année.

Cette gestion sérieuse, professionnelle nous permet à nouveau en 2018 de limiter le recours à l'endettement et de conserver un taux d'endettement bien inférieur à la moyenne des grandes métropoles.

Je tiens à remercier tout particulièrement Emmanuel GRÉGOIRE et Christophe GIRARD pour leur engagement dans les missions qu'ils assurent depuis quelques mois et qui nous permettent aujourd'hui de réaliser nos priorités. Je veux saluer la solidarité sans faille de tout l'Exécutif, tous les adjoints de tous les groupes de la majorité, que je tiens à saluer et à remercier tout particulièrement. Ce travail n'est pas facile, il n'est pas simple, il supposait que nous puissions échanger de façon directe, ouverte, sans tabou et que nous puissions ensemble voir quel était l'intérêt des Parisiens, et c'est ce qui nous a guidés. Mais je veux aussi remercier l'administration parisienne, Madame la Secrétaire générale, l'ensemble de l'équipe autour de vous, l'ensemble des directeurs, et aussi des cabinets, de nos collaborateurs. Je peux dire, et je suis très fière, qu'à Paris, il y ait une équipe d'élus rassemblés, unis et une équipe de professionnels de l'administration qui nous aide à surmonter tous les défis avec professionnalisme et avec compétence.

Dans un monde en mutation, prendre soin du présent, c'est préparer l'avenir. Inversement, relever les défis de demain, c'est aussi améliorer très concrètement les conditions d'existence des Parisiennes et des Parisiens, ici et maintenant. Sacrifier l'un à l'autre serait irresponsable et néfaste, pour Paris comme pour ses habitants. Ce sont donc ces convictions qui ont présidé à l'élaboration de ce budget ; ces convictions et ce professionnalisme.

Je vous remercie.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent passer à la discussion générale, donc les 5 minutes accordées à chaque groupe.

Le premier intervenant est M. DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2014, date de votre élection, les années passent, les adjoints changent, la politique budgétaire demeure, et pourtant, le bouclage du budget de notre collectivité devient de plus en plus difficile.

Je voudrais en introduction, au nom de mon groupe, dénoncer les conditions d'organisation de ce débat budgétaire cette année. Pourquoi ? Tout d'abord, la discussion sur les orientations budgétaires est intervenue très tardivement : trois semaines seulement avant le débat. Du jamais vu !

Ensuite, les documents budgétaires ne nous sont parvenus que dix jours seulement avant cette séance. Or, il y a à l'évidence une rupture de l'égalité dans l'information entre l'Exécutif, les groupes de la majorité et ceux de l'opposition. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons un vœu pour rétablir les équilibres, afin que les conditions de ce débat soient désormais les mêmes pour tous et qu'il garantisse la transparence et le respect de l'opposition.

Quant au budget lui-même, nous ne sommes pas déçus puisque nous n'attendions rien. Benjamin Constant disait que le budget devait être l'arme du peuple contre tous les abus. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui n'est pas celui du peuple, mais plutôt celui des abus : abus de dépenses, abus d'endettement, abus de prélèvements.

D'abord, abus de dépenses : les dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées, contrairement à ce que vous dites, avec une augmentation de la masse salariale de 4,4 %, après 3,4 % en 2017. Même à périmètre constant, elles progressent de 1,1 %, avec la création de 230 postes supplémentaires. Idem pour les charges à caractère général : le train de vie de la collectivité parisienne, après quelques dizaines de millions en 2017, une augmentation de 4,5 %, s'établit à 816 millions d'euros. On aurait pu croire que la fusion entre la Ville et le Département en janvier 2019 permettrait de générer quelques économies d'échelle, comme dans toute fusion d'entreprise, eh bien, c'est raté. En 2018, les effectifs municipaux atteindront 50.300 unités, soit une personne pour 44 habitants. Depuis 2015, vous nous annoncez une maîtrise des dépenses. Force est de constater que vous n'y arrivez pas.

Alors, comme nous sommes des gens "sympa", nous avons décidé de vous aider en demandant par un vœu la création d'une commission de modernisation de l'action publique parisienne, destinée à améliorer l'efficacité du service municipal et à réduire durablement ses coûts. Un vote positif serait un gage tangible d'ouverture, à un moment où votre image pâlit.

Deuxième abus : l'abus d'endettement. Vous en avez parlé tout à l'heure, nous ne sommes pas de ceux qui considèrent que l'endettement actuel est insurmontable. La signature de Paris reste appréciée et la ville est riche, mais c'est la tendance, c'est l'évolution qui nous inquiète. Est-ce anodin pour une ville de passer d'un endettement de plus de 1 milliard en 2001 à près de 6 milliards fin 2018 ? Est-ce anodin pour les Parisiens de voir augmenter l'encours de cette même dette de 12 % entre 2017 et 2018 ? Est-ce anodin de financer près de la moitié des dépenses d'investissement par l'emprunt ? On peut sortir tous les ratios du monde, dire que Paris est moins endettée que Lille ou Marseille, mais est-ce bien raisonnable de ne pas vouloir regarder la vérité en face ?

L'épargne que vous dégagez cette année, c'est en réalité celle des bailleurs sociaux, honteusement ponctionnés depuis 3 ans à hauteur de 830 millions d'euros.

Enfin, un abus de prélèvement. Chacun le sait, depuis 2009, Gouvernements FILLON, AYRAULT et VALLS compris, les dotations de l'Etat ont baissé de 50 %, passant de 1,3 milliard à 624 millions d'euros en 2018. Parallèlement, les participations de la collectivité parisienne aux divers fonds de péréquation ont sextuplé : 109 millions en 2009, 576 millions en 2018. Ce sont des éléments connus depuis 8 ans ; personne ne les découvre, pas même votre jeune adjoint. Dès lors, comment comprendre ce qui apparaît chaque année comme de l'impréparation, cette quête de la recette ultime qui permettrait de boucler le budget ? Les prélèvements augmenteront donc une nouvelle fois avec un triplement des amendes de stationnement et la reconduction de la faute morale que représente le hold-up sur les bailleurs sociaux de la Ville.

Dans ce sombre panorama, mes chers collègues, une seule éclaircie viendra éblouir le ciel des Parisiens : la suppression progressive de la taxe d'habitation pour plus de 50 % d'entre eux. Vous n'y êtes pour rien, Madame la Maire, compte tenu des choix que vous aviez faits en avril dernier. Ce sera la vraie bonne nouvelle pour les Parisiens en 2018.

J'ai cherché un qualificatif pour résumer ce budget et je n'en n'ai trouvé qu'un : boursoufflé. Boursoufflé par la dépense publique, boursoufflé par l'endettement, boursoufflé par les prélèvements directs et indirects. Désormais, le

choix est clair, mes chers collègues, soit on continue comme aujourd'hui, en cherchant une dernière fois à optimiser l'existant - c'est ce que vous proposez -, soit on remet à plat nos façons de faire, ce qui implique un réel courage pour surmonter les clivages conceptuels. C'est ce que nous proposons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à présent à Mme la Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les élus du groupe RG-CI saluent un budget primitif 2018 qui fixe le cap de l'action municipale, en respectant la parole donnée aux Parisiennes et aux Parisiens de ne pas augmenter les impôts locaux lors de cette mandature.

Pour débiter mon intervention, je souhaite souligner que cette année encore les engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens seront tenus. Il en va du sens de l'action politique que nous menons. Nous poursuivons nos projets de transformation ou d'évolution sociale. Nous poursuivons l'ouverture de nouveaux équipements et l'aménagement de l'espace public, je pense notamment à l'ouverture de 1.120 nouvelles places en crèche.

Aujourd'hui, nous agissons pour protéger notre environnement et la santé de nos concitoyens. 400 millions d'euros seront ainsi consacrés à la mise en œuvre du nouveau Plan Climat, nous nous en félicitons.

Aujourd'hui, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour adapter Paris aux temps actuels et aux enjeux de demain. C'est pour cela que nous réservons 25 % de nos crédits d'investissement aux quartiers populaires.

Aujourd'hui, nous investissons pour notre jeunesse, car ce sont bien là des investissements d'avenir. Nous pensons tous bien évidemment aux 30 millions d'euros qui seront consacrés à l'amélioration de l'entretien de nos écoles et collèges. Il s'agit également de porter le coup de pouce nécessaire à tous les acteurs de terrain, à la participation citoyenne des jeunes, et aux jeunes entreprises innovantes.

Je pourrais citer tant d'autres exemples, qui illustrent que nos engagements de mandature sont respectés. Car "la promesse est une dette", comme le disait Confucius.

Ce 4e budget de la mandature met en lumière le plein potentiel de notre Ville. Il présente Paris comme une ville moderne ambitieuse, dynamique, mais aussi inclusive et solidaire.

Les marges de manœuvre de notre collectivité sont pourtant étroites, aussi, l'Exécutif, comme vous le disiez Madame la Maire, a initié un plan d'économies volontariste et de rationalisation d'une partie de ses dépenses. Nous ne pouvons que saluer cette démarche pragmatique au regard tant des attentes des Parisiens que des nécessités comptables.

Il faut le répéter, la Ville a dû, doit et devra faire durablement un effort de diminution de sa dépense publique.

Cependant, nous devons poursuivre nos efforts et nos objectifs d'investissement. Investir, c'est créer de l'emploi, c'est préparer l'avenir pour répondre aux besoins futurs.

Nous gardons en tête que nous ne pouvons pas redistribuer et réaliser nos objectifs de solidarité si nous ne créons pas des richesses. Les recettes de notre Ville dépendent en effet de ses investissements bien sûr, mais de sa bonne santé économique. Immanquablement, cela passe par un soutien à notre tissu économique, auquel nous devons offrir constamment des perspectives.

Depuis le début de la mandature, le contexte global dans lequel nous agissons a changé.

Paris ne cesse de dire son inquiétude face aux incertitudes. Je dis inquiétude, car nous avons subi depuis plusieurs années, des baisses significatives de dotation, et que le gouvernement promet une règle d'or renforcée et une contractualisation aux contours toujours flous.

Si nous pouvons nous réjouir de l'abandon de la logique de la baisse mécanique des dotations pour une approche contractuelle, nous souhaitons vivement que la contractualisation soit pleinement partenariale, car pour bâtir un avenir solide et enthousiasmant, il faut travailler collectivement.

Je suis de ces élus qui ne doutent pas de la possibilité de travailler en bonne intelligence avec l'Etat.

Des solutions existent quand nos demandes ont du sens, à l'image de ce que nous avons pu réaliser sur la taxe de séjour ou la taxe sur les résidences secondaires. Rien ne sert donc de se cantonner à une démarche de défiance.

En conclusion, vous le savez, notre groupe est attaché à l'idée de penser l'avenir, et pour nous cela passe par identifier les recettes de demain, diversifier nos recherches, défendre de nouvelles possibilités dans le cadre d'évolutions législatives. Nous avons donc déposé des vœux en ce sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Noël approche, mais autant le dire tout de suite, le budget 2018 que vous nous présentez n'est pas animé par l'esprit de fête.

Car le père fouettard, et/ou si je me conforme aux injonctions de la Ville en matière d'écriture inclusive, la "mère fouettarde", a déposé au pied du sapin un douloureux assortiment de cadeaux : plus de taxes et moins de services.

Avec un niveau de recettes record, on aurait pu espérer une année plus douce, mais à Paris ce sera plus chère la vie, plus dure la vie.

En 2018, vous disposerez pourtant de 1 milliard d'impôts et taxes supplémentaires par rapport à 2014. 6 milliards de recettes fiscales, 6 milliards pour 2018 après avoir procédé, comme mon collègue DUBUS l'a très bien rappelé, pendant les 3 premières années de votre mandature, à une suite ininterrompue d'augmentations de tarifs municipaux et de taxes.

Augmentations que vous rebaptisez modernisations, car désormais aussi, vous réinventez les mots.

Pour justifier ce puits sans fond qui s'abreuve à la bourse des Parisiens, vous n'hésitez pas à pointer du doigt l'affreux Gouvernement qui baisse ses dotations.

Si le désengagement de l'Etat est détestable, la Ville disposera tout de même, chers collègues, de 178 millions de recettes en plus comparé à 2014, auxquels il convient d'ajouter les 225 millions d'euros que vous ponctionnez à nouveau sur la trésorerie des bailleurs sociaux en 2018.

Car, si vous leur avez transféré le parc privé de la Ville, logements qu'ils n'avaient d'ailleurs pas demandé à gérer, vous avez exigé au passage qu'ils vous règlent rubis sur l'ongle les 60 années de loyer capitalisé desdits logements. Entre 2016 et 2018, les bailleurs vous auront ainsi versé malgré eux 862 millions d'euros, qui ne pourront être consacrés à la rénovation d'un parc social vétuste. 862 millions d'euros qui retardent d'autant la mise aux normes du Plan Climat, qui ne pourra pas être achevée avant 2060.

Le procédé, tout légal qu'il soit, est cynique, puisqu'il fait gonfler artificiellement, comme chacun le sait, les statistiques du logement social, en ponctionnant au passage la trésorerie des bailleurs, et je passe sur la petite manipulation gérée du temps de M. HOLLANDE pour que ces recettes d'investissement aillent boucher, en fonctionnement, les trous de votre budget.

Il faut dire que les dépenses de fonctionnement filent, plus 430 millions d'euros en 4 ans, et les dépenses sociales légales de péréquation ne suffisent pas à justifier cette dérive.

Sans réforme de structure, le compteur de la dette continue à s'affoler, plus 50 %, plus 50 % sur 4 exercices budgétaires, aucun exécutif parisien n'a jamais endetté la Ville à un tel niveau et en si peu de temps, vous le savez bien Madame la Maire.

Or, si les dépenses de fonctionnement avaient été maîtrisées, un plan d'investissement nettement plus ambitieux aurait pu être financé pour les crèches, les équipements sportifs, les écoles, les résidences sociales et la voirie, pauvre voirie qui ressemble à la Via Appia entre Rome et Capoue, ou ce qu'il en reste, puisque comme vous le savez, elle a été construite 4 siècles avant Jésus-Christ.

Paris consacre 20 % à l'investissement, quand la Région Ile-de-France l'a porté à 50 %, en réduisant de 12 % les dépenses de fonctionnement.

Voilà à grands traits la partie émergée du radeau de la Méduse, car il y a hélas la partie immergée, les services publics municipaux oubliés, quoique vous en disiez.

Au Panthéon des grands sacrifiés : la propreté. Sans anticiper sur les propositions qui seront faites par la M.I.E. que je préside, un constat s'impose dès à présent quand on sait que 68 % des Parisiens sont mécontents : celui de l'inadaptation, pour ne pas dire la défaillance, des moyens utilisés.

En dépit de l'énorme communication déployée, les faits ont la vie dure. Le budget consacré à la propreté, hors masse salariale et contribution au SYCTOM, est passé de 149 millions en 2001 à 133 millions d'euros aujourd'hui, c'est-à-dire une baisse de 13,5 %, quand la taxe de balayage, elle, a augmenté de 30 %. Depuis 2001, les faits ont encore la vie dure : la DPE a perdu, oui, au moins 1.110 collaborateurs.

Autres mal aimées, les familles qui font l'objet de coupes budgétaires aussi incompréhensibles qu'incohérentes. Citons pêle-mêle la réduction globale de 2,6 millions d'euros aux cantines scolaires, sans doute pour soutenir ardemment le bio, les filières courtes, et la déprécarisation des effectifs, j'imagine. L'allocation pour la garde à domicile, dont vous avez patiemment sapé la promotion ces dernières années et puis, le coup de boutoir porté aux crèches, dont les personnels exemplaires, qui portent haut, chacun le sait, la notion de service public, vont devoir, vous leur avez demandé, faire des économies et se transformer en pseudo-garderies relais pendant les vacances de Noël et une partie du mois d'août puisque vous fermez, vous fermez les deux tiers des crèches de regroupement, mettant de facto 50 % des enfants, aujourd'hui accueillis pendant ces périodes, en dehors des crèches.

Les femmes, les femmes, notamment ces femmes cadres qui gagnent systématiquement 20 % de moins que leurs homologues masculins, les femmes, dont 80 % sont en première ligne dès qu'un problème de garde se pose, comme le montrent implacablement toutes les études, les femmes ne vous disent pas merci. Croyez-moi, l'accès aux crèches fait beaucoup plus avancer la condition féminine que l'écriture inclusive.

Même sort pour les seniors. En 2015, vous avez décidé de faire 14 millions d'économies sur leur dos en durcissant les conditions d'accès au "pass" Navigo. Juste quelques chiffres révélateurs. Quand un retraité touche une pension de 1.600 euros, il payait avant 40 euros son "pass" Navigo.

Aujourd'hui, il le paiera 90 euros, 180 euros pour une pension à peine supérieure à 1.600 euros par mois. Franchement, est-ce qu'on est riche quand on gagne une retraite d'un peu plus de 1.600 euros ? 30.000 retraités ont renoncé à se déplacer après cette généreuse réforme, mais vous continuez à les maltraiter avec la suppression, soi-disant expérimentale, de postes infirmiers dans les résidences seniors du centre de Paris, expérimentation qui a, hélas, comme toujours, vocation à s'étendre de manière autoritaire sur tout le territoire parisien.

Je terminerai par la sécurité sur laquelle, d'ailleurs, mon collègue Philippe GOUJON reviendra, à laquelle chacun a droit, en particulier les plus faibles, et qui est soi-disant l'une des priorités de votre mandat. Le budget qui lui est consacré baisse de 1,2 % hors réforme du statut de Paris. Tout est dit.

Alors, il est temps, j'en terminerai par-là, de replacer les services publics au cœur des politiques publiques parisiennes parce que je vous assure que les Parisiens et les Parisiennes, ils n'ont pas le sentiment que les services publics parisiens sont au cœur de vos préoccupations.

C'est tout le sens des amendements budgétaires que le groupe LRI a déposés et sur lesquels mes collègues reviendront, en faveur des priorités plébiscitées par les Parisiens : la propreté, la petite enfance et la sécurité. En cohérence avec ce que nous disons et ce que nous défendons, nous ne proposons pas de dépenses nouvelles, mais un redéploiement financé par l'application effective du seuil légal du temps de travail parce que la Chambre régionale des comptes qui, dans un troisième rapport sur la mauvaise gestion de la Ville, a pointé cette énième singularité de la Ville, a estimé que le coût de cette non-application, finalement, de la durée légale s'élève à 74 millions d'euros au minimum.

Nous proposons un autre chemin, une autre approche budgétaire, sans grande illusion, hélas, sur votre capacité d'écoute. A méditer quand même, chers collègues. A méditer quand même parce qu'à force de boucher les trous d'une passoire, comme disait l'humoriste Cavanna, on obtient une drôle de casserole.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Julien BARGETON, vous avez la parole, pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je voudrais insister sur quelques enjeux et quelques chiffres qui n'ont pas ou qui ne seront pas forcément les plus cités sur les bancs de cette Assemblée, et même sur un chiffre qui me paraît bien occulté dans plusieurs propos.

D'abord, il faut souligner la baisse des dépenses sociales : moins 0,8 % sur le R.S.A., moins 0,1 % sur les autres aides sociales légales, moins 0,9 % sur le centre d'action sociale. Pour la première fois, toutes les dépenses sociales sont orientées à la baisse dans ce budget. C'est un changement. C'est lié à l'évolution de l'activité économique et c'est à souligner.

Ensuite, une légère réduction des charges à caractère général qui poursuit la tendance précédente, mais cela nécessite, évidemment, de tenir les économies puisque les charges à caractère général se stabilisent en très légère baisse.

Enfin, les 1,7 milliard d'investissement au même niveau qu'en 2017 permettent d'envisager la réalisation du P.I.M. avec, en face, 310 millions de recettes foncières, notamment grâce à la vente de Morland. Il faudra suivre avec vigilance cet objectif. Vous pourrez compter sur notre groupe pour le faire. Je sais que ce n'est pas toujours évident de convaincre sur la nécessité de vendre une partie du patrimoine de la Ville.

Et puis, il y a un chiffre qui n'est évoqué par personne : 240. 240 millions, c'est ce que nous perdions en moyenne chaque année depuis le début de la mandature, avec des pics à 275 millions en 2015, 250 en 2016. Ce chiffre-là, il a disparu dans tous les discours. L'Exécutif insiste sur une dégradation toute relative pendant le débat sur le PLF, mais les tableaux le montrent : 2018 marque une rupture franche. La fin de la baisse des dotations, nous en rêvions : Emmanuel MACRON l'a fait. 30 millions : et oui, c'est vrai. 30 millions de péréquation en plus, quand c'étaient 55 en 2017, 73 en 2015. 27 millions de dotations en moins, c'est vrai, mais quand c'étaient 200 en moins en 2015, comme 200 en moins en 2016 et encore 145 en 2017. A ce titre, le gouvernement ne s'inscrit pas dans les pas de ses prédécesseurs et l'allègement de la taxe d'habitation sera également bienvenu alors que l'immobilier est cher à Paris.

Ce contexte nouveau, depuis le début de cette mandature, doit nous conduire collectivement à préparer l'avenir et donc, à repenser sans tabou ni totem l'action de la Ville. Deux occasions méritent d'être explorées. La première, c'est la métropolisation de nos politiques publiques.

Quel que soit le schéma retenu, Paris doit être force de proposition plutôt que de rester attentiste. A cet égard, je regrette que les vœux de notre groupe, que ce soit sur le boulevard périphérique ou la mobilité sociale, soient systématiquement balayés d'un revers de main. Nous continuerons à en déposer. Ne soyons pas tétanisés par l'organisation et la répartition actuelle des compétences locales en Ile-de-France, mais bâtissons une métropole de projets et de réseaux. Réfléchissons déjà à des transferts supplémentaires.

La contractualisation avec l'Etat est la seconde occasion. Elle fait peur, à tort. Elle est caricaturée de façon politicienne. Elle suscite un rejet inefficace. Préparons-la dans de bonnes conditions. Dans tout contrat, chaque partie doit faire des pas. Ceux qui prétendent réclamer un pacte avec l'Etat tout en refusant tous les termes de l'échange, manquent de crédibilité.

Les Parisiens n'ont pas intérêt à un refus de dialogue. Ils souhaitent une entente bénéfique à tous. Et on a vu que, sur la taxe de séjour, l'Assemblée nationale a fait une avancée substantielle qui pourrait, d'ailleurs, rapporter des recettes importantes à la Ville. Nous avons donc tout intérêt à être allants sur cette main tendue plutôt que de se braquer, d'autant plus que nous respectons la norme de progression des dépenses de fonctionnement et que l'épargne en exécution sera supérieure aux 545 millions qui sont prévus grâce, notamment, à une prudence en matière de fiscalité immobilière.

La Ville elle-même a besoin de revisiter les périmètres de ses interventions. Nous faisons beaucoup dans tous les domaines. Concentrons-nous sur l'essentiel des priorités. Le groupe Démocrates et Progressistes a déposé des vœux dans ce sens, dans un sens de la modernisation, de la mutualisation, de la simplification, que ce soit pour le développement économique, les équipements culturels ou les politiques sociales facultatives.

Ne soyons pas frileux ni défensifs, mais courageux pour nous transformer. Et je vois que, du côté de la droite, j'entends toujours les mêmes discours qui dépiautent les économies les unes à la suite des autres, tout en prétendant baisser les dépenses. Ils ne nous expliquent pas plus au niveau national qu'au niveau parisien comment ils feraient, d'ailleurs. Mais enfin, on vit la même chose.

Transformer, c'est aussi modifier le débat budgétaire. Notre groupe propose que le débat soit organisé de façon différente pour être plus lisible. Discutons par politique publique municipale les unes à la suite des autres. Nous avons raccourci le temps du vote. Nous pouvons donc imaginer une nouvelle façon d'examiner le budget : d'abord, l'équilibre général et ensuite, les grandes politiques d'investissement, les grandes directions qui ont des équipements, les politiques avec allocations.

Un débat plus lisible pour nos citoyens est un budget mieux approprié, mieux partagé, mieux compris. La démocratie est garante de l'efficacité et c'est extrêmement important de le rappeler : "La forme, c'est le fond qui

remonte à la surface", comme disait Victor Hugo, donc soyons attentifs, soyons offensifs et ne soyons pas braqués. Nous avons une occasion unique, avec les changements de la politique du gouvernement, de pouvoir donner cet élan à Paris.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BARGETON.

Monsieur Eric AZIÈRE, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Ce budget 2018 est censé reposer, si je vous ai bien écouté, sur quatre piliers : la sobriété dans le fonctionnement, la stabilité des impôts directs, un très haut niveau d'investissement et l'endettement, que vous assumez. Mais, sur chacun de ces prétendus fondements, sur chacun de ces objectifs, sur chacun de ces piliers ignorant, d'ailleurs, au passage, superbement, sa dimension métropolitaine, en particulier dans le domaine du logement, il faut bien comprendre que ce budget prend l'eau. Il prend l'eau de toutes parts. En réalité, c'est un budget sur pilotis que vous nous présentez ce matin, fragile et isolé comme une cabane tchanquée au milieu d'un bassin parisien en plein développement.

Tout d'abord, vous revendiquez la sobriété dans le fonctionnement. Excusez-moi de penser que ceci ressemble à une promesse d'ivrogne amnésique. Il n'est qu'à lire le rapport de la Cour régionale des comptes pour s'en persuader : entre 2010 et 2015, c'est 12 % d'augmentation de la masse salariale que vous avez obtenus. Avec un agent municipal pour 43 habitants, Paris bat tous les records alors que la moyenne dans les autres grandes communes françaises est de 1 pour 62.

C'est 74 millions d'euros. C'est le coût estimé de l'écart entre la durée de temps de travail de référence de la Ville, dérogatoire d'ailleurs au droit commun qui est de 1.552 heures annuelles par rapport à l'obligation réglementaire de 1.607 heures.

La Ville favorise régulièrement l'emploi de cadres non titulaires, mieux payés pour certains, plutôt que de cadres titulaires à compétences équivalentes. On ne compte plus les dérives dans la politique de revalorisation des rémunérations : absence de publication des postes, absence de respect des délais de candidature.

Les exemples d'emplois surpayés ne manquent pas : 22 % des collaborateurs de groupes sont rémunérés hors échelle. Les coûts salariaux de certaines fonctions dites transversales ont continué de progresser. Le recours au recrutement en sureffectif continue.

Enfin, est-il besoin d'insister sur la situation exorbitante des collaborateurs de cabinet à la Ville de Paris, dont malgré les promesses, ni le nombre, 165, ni la rémunération ne sont limités.

On titube devant tant de sobriété en dépenses de fonctionnement, impliquant moins l'administration d'ailleurs que l'Exécutif.

Vous évoquez maintenant la stabilité des impôts directs. Certes, mais la vérité est que vous avez remplacé la fiscalité par le recours systématique à l'augmentation des taxes. C'est la taxermania budgétaire à laquelle vous nous avez habitués, avec cette fois la hausse de celle du stationnement et ses recettes attendues. Comme quoi, la voiture à Paris n'a pas que des désavantages !

Qu'est-ce qui n'a pas été taxé plus lourdement à Paris ces dernières années après les résidences secondaires, les logements vacants, la taxe de séjour ?

Alors évidemment ces nouveaux leviers vont être d'autant plus nécessaires qu'il va falloir compenser quelques manques à gagner dus à des erreurs de gestion hallucinantes, comme l'annulation du contrat d'affichage publicitaire - cela coûte quand même 30 millions d'euros pour la seule année 2018 - et la suppression brutale du marché de Noël et sa redevance de 700.000 euros. Enfin, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Heureusement, il y a l'immobilier parisien. Ah ! L'immobilier parisien, c'est la corne d'abondance qui orne le front de l'ensemble de votre politique municipale. C'est la source inépuisable de recettes qui viennent financer vos déficits en tous genres, entre la cession des biens immobiliers de la Ville pour 300 millions d'euros, le nouveau rapatriement des loyers capitalisés de l'investissement vers le fonctionnement - cadeau de départ de Bernard CAZENEUVE - de 225 millions d'euros, la hausse des redevances d'occupation du domaine public en progression de 7,3 %. Mais ce sont surtout les recettes de fiscalité immobilière, les droits de mutation à titre onéreux pour 1,350 milliard d'euros, fruits d'un marché immobilier où tout est fait pour que l'offre reste très largement inférieure à la demande, et les locataires exsangues beaucoup plus nombreux que les propriétaires.

Trois milliard d'euros d'investissement sur la mandature auront été consacrés au logement mais pour quels résultats ? Le conventionnement de milliers de logements intermédiaires en logements sociaux, ce qui n'augmente pas l'offre globale de logement, la fin de toute politique d'accession sociale à la propriété, la fin du prêt Paris Logement qui passe de 20 millions d'euros en 2013 à 2,2 millions en 2018. Résultat : c'est la panne totale du parcours résidentiel à Paris.

C'est une politique du logement asphyxiée dans son périmètre strictement municipal, dont nous savons que nous ne pouvons plus attendre de miracles. Il nous faudra avoir une approche métropolitaine de l'aménagement et de la stratégie de construction de logements, en mobilisant le foncier parisien situé sur le territoire de la métropole.

Enfin, le très haut niveau du plan d'investissement de la mandature, dont nous avons déjà dépensé 80 % sur quatre ans, soit 8 milliards en autorisations de programme, est à la mesure du niveau d'endettement dans lequel s'enfoncent lentement mais sûrement les finances de Paris.

Au rythme de 500 millions par an, la dette atteindra plus de 6 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Conformément à nos prévisions les plus pessimistes, la dette devrait atteindre 9 milliards d'euros en fin de mandature - elle n'aura jamais été aussi importante à Paris - et le ratio raisonnable de désendettement autant allongé.

Voilà dans quel état d'envasement se trouvent les quatre piliers de votre budget 2018 que mes collègues du groupe UDI-MODEM vont avoir maintenant la charge de détailler.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues.

Le budget que nous voterons aujourd'hui est un budget sérieux, ambitieux, qui réaffirme avec constance nos priorités en faveur des Parisiennes et des Parisiens, qui rassemble notre majorité et ce, dans un contexte financier pourtant difficile.

Oui, ce budget est celui de la sagesse financière, mais aussi de la continuité de notre action, du respect de la parole donnée et de notre détermination à la mettre en œuvre. Et ce, sans augmenter les impôts des Parisiens qui restent inchangés depuis 2014 et le resteront jusqu'en 2020, comme nous nous y sommes engagés pendant les élections municipales.

Nous pouvons d'autant plus être fiers de ce budget qu'il s'inscrit dans un contexte de contraintes financières renouvelées, avec de grandes incertitudes pour les finances locales puisque les nouvelles normes d'encadrement voulues par le Gouvernement ne sont pas à ce jour toutes connues.

Dans ce contexte, je tiens à remercier Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe GIRARD, Colombe BROSSEL et l'ensemble de l'équipe municipale, ainsi que les personnels des Directions de la Ville et l'ensemble des collaborateurs pour ce résultat qui nous permet d'avancer sereinement en 2018, en étant fidèles à notre vision de Paris aujourd'hui et demain.

Ce budget n'est pas un budget sur pilotis, cher Éric AZIÈRE, mais sur des fondations solides et qui reposent sur quatre piliers qui en assurent la cohérence : la maîtrise de notre fonctionnement, la stabilité des dépenses, des recettes nouvelles également et le maintien de notre investissement à un niveau très élevé.

Cette solidité est rendue possible par la bonne santé financière de la Ville, régulièrement rappelée par les observateurs financiers qui confirment la notation de Paris, qui confirment aussi la stabilité des perspectives de notre Ville. Mais surtout, notre niveau d'épargne est important et c'est à cette condition que l'on peut assurer un financement équilibré et aux meilleurs taux de nos investissements.

Il ne s'agit donc pas pour nous, dans notre vision de la gestion de Paris, de piocher dans cette épargne inconsidérément, contrairement à ce que nous propose régulièrement l'opposition de droite tout en nous reprochant aussi parfois un recours trop important à l'emprunt.

Rien qu'à ce Conseil de Paris, le groupe des Républicains demande une dépense supplémentaire allouée à la sécurité de près de 30 millions d'euros, une autre de 36 millions d'euros pour la propreté, plus de 58 millions d'euros pour les crèches. C'est sans compter les multiples vœux de Mme BERTHOUT déposés pour augmenter les subventions dans son arrondissement.

Je ne sais pas si le compte que j'ai fait est exhaustif mais il y en a pour plus de 700.000 euros de dépenses de fonctionnement.

Et où trouvent-ils les économies ? En réduisant le logement social et les dépenses de personnel, bien sûr, sans d'ailleurs jamais préciser pour autant dans quel service il faudrait enlever des agents. Tout cela n'est pas sérieux et nous oppose politiquement, en effet.

Nous, nous avons un objectif : poursuivre notre plan d'investissement en finançant cette année à 69 %, vous l'avez dit, Madame la Maire, par nos propres moyens, sans recours à l'emprunt. Paris reste l'une des collectivités les moins endettées de France et c'est cela qui nous permet de continuer à investir et d'avoir un accès privilégié à de bonnes conditions de financement externe.

Car, oui, notre budget est avant tout un budget qui prépare l'avenir, qui améliore le quotidien des Parisiens, qui protège aussi. Dans un contexte difficile, notre projet est de renforcer le service public et non de procéder à une attaque en règle contre les agents municipaux et les fonctionnaires.

Ce budget est aussi un budget qui renforce encore la solidarité, notamment envers les plus démunis, qui confirme le choix d'investir un quart du plan d'investissement de la mandature et 30 millions d'euros du budget participatif dans les quartiers populaires.

C'est un budget qui consacre une part très importante au financement du pacte de lutte contre la grande exclusion que porte Dominique VERSINI, notamment en direction des personnes sans abri.

Le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés se développera de même cette année en accentuant les dispositifs qui favorisent l'intégration, en termes notamment d'apprentissage du français ou de formation professionnelle.

En termes d'équipements publics, ce sont 1.120 nouvelles places en crèche qui seront ouvertes l'année prochaine, des services d'accueil de jour éducatifs pour accompagner les enfants confiés à l'A.S.E., et Paris poursuit également le déploiement de sa stratégie "handicap" avec plus de 15 millions d'euros l'année prochaine pour l'accessibilité des équipements publics.

J'avoue être un peu surpris d'entendre Mme BERTHOUT dire à quel point il est important de créer des places en crèche et sembler nous reprocher de ne pas en créer assez, voire de sacrifier ce secteur. Je ne sais pas où elle a vu cela ; Paris était en 2001 le dernier département de France pour l'accueil en équipements collectifs des enfants de moins de 3 ans. En 15 ans, nous avons créé, je crois, plus de 12.000 places en crèche et haltes-garderies. Paris est aujourd'hui le premier département de France en matière d'accueil collectif. C'est notre bilan, c'était notre engagement et nous continuerons.

Notre projet, c'est aussi la priorité au logement, à la solidarité, aux services publics et à l'écologie. Le budget 2018 fait une part importante à la lutte contre la pollution après l'adoption par notre dernier Conseil de Paris du Plan Climat, avec la poursuite des aménagements cyclables pour rééquilibrer la place des circulations douces et des piétons dans l'espace public, et compte tenu du budget consacré au tramway T3, au prolongement de la ligne 14 du métro ou le remplacement des véhicules municipaux par des véhicules propres.

Ce sont aussi plus de 4.500 logements du parc social qui bénéficieront de rénovations thermiques et plus de 25.000 logements privés qui bénéficieront du dispositif "Eco-rénovons Paris". Ce budget, conformément aussi aux objectifs de mandature, verra l'ouverture de 30 hectares supplémentaire d'espaces verts avec 15 millions d'euros dédiés. Nos réalisations sont concrètes ; ce ne sont pas que des chiffres. Les Parisiens en bénéficieront dans leur vie quotidienne.

Le budget consacre aussi bien sûr une part importante à la propreté. La DPSP sera pleinement opérationnelle pour lutter contre les incivilités, renforcer la verbalisation en 2018 parallèlement à l'augmentation des moyens consacrés au nettoyage. Une part importante du budget est consacrée aux jeunes, à la formation, à l'accès à la culture, à l'offre sportive. Je ne le détaillerai pas, mais c'est évidemment pour nous essentiel. Conformément à nos engagements, la priorité au logement et au développement de l'attractivité se poursuivra l'an prochain et, en 2030, nous atteindrons 30 % de logements sociaux tout en renforçant la place de Paris dans la Métropole.

Toutes ces priorités sont rendues possibles, je l'ai dit, grâce à des fondamentaux solides mais aussi grâce à des efforts de sérieux budgétaires. Mon groupe n'a d'ailleurs déposé aucun amendement budgétaire, car il faut savoir être cohérent, soutenir les efforts de maîtrise des dépenses de la Ville, et je veux remercier l'Exécutif qui a pris en compte nos attentes dans la préparation de ce budget et a associé l'ensemble des groupes de la majorité à son travail.

Il nous faut aussi compter sur des recettes qui soient pertinentes, qui ne pèsent pas sur les impôts des Parisiens, qui permettent de faire face aux dépenses qui nous incombent, aux services publics pour l'ensemble des Parisiens mais aussi pour l'ensemble des usagers de Paris. Je pense notamment aux projets que nous avons pour la taxe de mobilisation des logements sous-occupés ou la taxe de séjour proportionnelle au prix de la nuitée pour les meublés touristiques. Ce sont des sujets sur lesquels j'espère qu'avec le Gouvernement et le Parlement nous pourrions avancer rapidement et efficacement.

Chers collègues, le groupe Socialiste et Apparentés votera bien entendu ce budget. C'est un budget de gauche, c'est un budget responsable qui fera du bien à notre projet volontariste pour Paris, comme le respect de nos engagements. Je remercie la Maire de Paris et l'ensemble de l'Exécutif de nous avoir associés à ce travail de préparation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais être court puisque dans la conférence d'organisation il était prévu 5 minutes et non pas 8.

Le contexte d'élaboration de notre budget est un contexte très particulier, marqué, quoi qu'en dise notre ancien adjoint aux finances, par la continuation de la tendance à la baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités en général et la nôtre en particulier, et cela malgré l'affichage mensonger du Gouvernement.

En effet, la tendance baissière se confirme via certes le maintien de la dotation pour 2018, mais aussi en parallèle via l'augmentation des péréquations et la nouvelle contrainte sur les dépenses de fonctionnement qui pèse sur notre ville et enfin à travers la confirmation des 13 milliards d'euros d'économie demandés aux collectivités dans les prochaines années.

Je retiendrai, en plus de cette confirmation, un élément nouveau qui vient marquer notre discussion budgétaire : c'est l'incertitude. Incertitude sur la manière dont le Gouvernement souhaite contractualiser avec les collectivités, incertitude sur ses exigences et sa stratégie. Incroyable situation quand on sait que c'est cette même incertitude qui est fustigée par les économistes libéraux proches du Gouvernement, qui nous expliquent que l'investissement privé et l'activité des entreprises détestent rien de moins que l'incertitude. Ce qui est mauvais pour le privé ne le serait pas pour le Gouvernement. Mauvais pour les collectivités publiques. Etrange façon d'aborder le dialogue que d'introduire un "deux poids, deux mesures", si ce n'est peut-être que ce dialogue est empreint d'une forme de mépris du pouvoir central pour les collectivités territoriales.

C'est cette vision très jacobine des choses, empreinte d'une culture politique française qui nous empêche d'appréhender les phénomènes locaux et sous-estime très largement l'impact des initiatives territoriales dans l'économie et la transition écologique notamment, c'est cet état d'esprit qui nous fait craindre que la contractualisation annoncée, contre laquelle d'ailleurs nous ne sommes pas opposés a priori, telle qu'elle est abordée, ne se transforme en une pure et simple mise sous tutelle. Le retour à une forme de centralisation, habillée de nouveaux termes technocratiques ou juridiques, serait une grave erreur tant on voit à quel point l'échelon local est le bon échelon pour répondre aux enjeux territoriaux mais aussi globaux.

Dans ce contexte, nous pouvons nous satisfaire que notre Ville continue à déployer une politique volontariste en termes d'investissement, qui ont, rappelons-le, des conséquences positives importantes, ne serait-ce qu'en termes de dynamisme économique, l'investissement des collectivités représentant pas moins de 70 % de l'investissement public global alors qu'elles ne représentent que 9 % de la dette. Toujours dans un souci de maîtrise de l'endettement de la Ville, qui reste d'ailleurs sous la moyenne d'endettement des autres métropoles françaises pour 2018, nous investirons pour 1,7 milliard d'euros cette année.

Ces investissements marquent notre volonté ferme et constante de répondre aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. Des enjeux climatiques bien sûr, car il ne suffit pas de déclamer dans notre Conseil de jolis discours. Il faut agir et cette action, nous le savons, passe par une transformation de l'espace public, par la réduction de la voiture individuelle, par l'investissement dans les pistes cyclables ou encore par l'isolation des bâtiments.

L'opposition municipale est d'ailleurs passée maître dans le jeu de l'ambiguïté, voire de la contradiction, se piquant de mots sur la nécessité cruciale de répondre aux enjeux climatiques dans les séances de notre Conseil mais ne ratant aucune occasion d'hurler avec les loups dès qu'on aménage une piste cyclable le long des berges de

Seine, par exemple. Paradoxe étonnant, sans doute plus révélateur de sa proximité avec les lobbies. D'ailleurs, le recrutement de François FILLON pour renforcer les rangs des lobbyistes automobiles n'est qu'un modeste exemple d'une incapacité à comprendre que face aux enjeux environnementaux, tout est lié.

Deuxième enjeu et non des moindres, c'est celui de l'égalité. Depuis le début des années 2000, les inégalités explosent, permises au passage par une politique de dérégulation plus ou moins appuyée, qui a fragilisé dangereusement les mécanismes de redistribution. A Paris, la spéculation immobilière accentue le phénomène, chassant du parc de logements privés une très grande partie de la classe moyenne et augmentant les inégalités de richesse entre l'Ouest et l'Est de la Capitale. A ce titre, la décision du Tribunal administratif mettant à bas l'encadrement des loyers est une terrible nouvelle qui fait tomber une digue dans la régulation du marché locatif privé dans la Capitale.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé un renforcement de l'A.D.I.L., afin de préserver au maximum le droit des locataires. Je ne doute d'ailleurs pas qu'un accueil favorable de l'Exécutif nous sera accordé sur ce point. Tout comme nous restons mobilisés pour maîtriser la croissance exponentielle des locations saisonnières de type "Airbnb", qui accentue la pression sur le marché et soustrait au parc locatif des milliers de logements. Plus globalement, notre budget prévoit de préserver des dispositifs de rééquilibrage avec un nouvel effort significatif sur les quartiers populaires, avec 30 % du budget qui leur est consacré, et un effort sur les plus fragiles. Pour nous, cette solidarité est un point crucial.

Evidemment, tout n'est pas parfait. Nous pensons que pour préserver un niveau d'imposition relativement bas, il nous faut chercher de nouvelles recettes, notamment auprès de ceux qui tirent profit de l'exploitation de l'espace public, trop souvent bradé au profit d'intérêts commerciaux particuliers. De la même manière, et nous y sommes revenus à plusieurs reprises ces dernières années, nous voulons renforcer l'exigence éthique vis-à-vis de nos partenaires, l'optimisation fiscale agressive et massive, tout comme d'ailleurs l'investissement dans le carbone, ne peuvent plus être tolérés chez nos partenaires, que trois banques françaises - la Société Générale, la B.N.P. et le Crédit Agricole - aient augmenté leurs investissements dans le charbon en 2016, doit nous obliger à réduire nos relations avec elles.

Mais je ne vais pas développer plus en avant et je vais laisser mes collègues Jérôme GLEIZES, Sandrine MÉES et Yves CONTASSOT vous présenter nos vœux et amendements sur des sujets pour nous essentiels relatifs à la mise en œuvre du Plan Climat, aux questions d'intégration ou encore à la propreté de notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président. Certains présidents de groupe ont pris un peu plus de temps, mais bien sûr, c'est décompté du temps suivant. Il y a deux présidents, notamment les Républicains et le groupe SOCA.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est le quatrième budget de la mandature que nous allons voter et, une fois de plus, dans un contexte contraint par l'Etat.

Après trois années successives de baisse des dotations et d'augmentation de la péréquation en solidarité avec les autres départements, ce qu'on appelle l'effet ciseaux, cette année le Gouvernement impose par la contractualisation, la maîtrise des dépenses publiques à sa guise, et impose 13 milliards d'économie aux collectivités territoriales.

Aujourd'hui, le Conseil de Paris va voter son budget sans savoir à quelle hauteur le Gouvernement va lui imposer des économies.

Le Gouvernement utilise deux manettes pour infléchir les politiques des collectivités : contraindre leur capacité d'investissement et faire de l'emploi public la variable d'ajustement de leur budget.

Nous refusons ce chantage. C'est le sens des vœux que nous avons fait adopter au moment du débat d'orientations budgétaires.

Nous vous avons, à l'époque, proposé de décaler exceptionnellement le vote de notre budget à cette année, afin de nous donner le temps d'avoir des précisions sur ce que le Gouvernement voulait mettre dans ce futur contrat.

Nous pensons qu'une campagne d'information et de dialogue avec les Parisiennes et les Parisiens sur les conséquences des décisions du Gouvernement nous aurait donné plus de force pour le bras de fer qui s'annonce. Ce n'est pas le choix que vous avez fait, Madame la Maire. Vous aviez pourtant commencé à le faire en informant

tous les locataires du parc social parisien des conséquences de la baisse des A.P.L. tant sur leur budget que sur celui de leur bailleur.

Alors, face aux contraintes imposées par l'Etat, certains se sont précipités vite, déjà il y a quelques mois, pour vous proposer des économies, mais vous avez su résister.

Nous avons convaincu que la suppression de certains services aux Parisiens serait difficilement acceptable. Je pense aux traverses, au "pass" Navigo, Améthyste et Emeraude, aux Ateliers bleus, aux aides facultatives au logement, mais je pense aussi à d'autres économies qui apparaissent encore dans le budget, notamment l'AGOSPAP qui est le Comité d'actions sociales et culturelles de la Ville dont une économie était prévu à 2 millions et sera finalement de 1,3 million.

Nous pensons que ce Comité doit être soutenu car c'est le seul organisme qui appartient à tous les salariés de la Ville, et ré-internaliser certains services offerts par l'AGOSPAP ferait reculer la gestion paritaire alors que nous souhaitons, au contraire, plus de responsabilité des salariés et de l'organisation syndicale.

Autre économie qui nous semble inacceptable, c'est celle du sport de proximité qui est annoncée à moins 180.000 euros, alors que nous venons cette année d'apprendre que nous allons organiser les Jeux olympiques en 2024, d'ailleurs dans une période où l'Etat baisse le budget des sports et supprime les contrats aidés dont de nombreux clubs ont besoin.

C'est pour cela, Madame la Maire, que sur ces deux sujets, nous déposerons des amendements et nous espérons être entendus, et notamment sur le sport de proximité.

Nous vous avons toujours dit qu'avant d'anticiper des économies, regardons d'abord les possibilités de nouvelles recettes. Des richesses existent. D'ailleurs, nous ne cessons pas de condamner ce scandale de l'évasion fiscale et de l'optimisation fiscale et nous avons aussi déposé un vœu, encore une fois à ce Conseil, en ce sens, mais aussi celui de la spéculation immobilière qui touche Paris avec le développement des meublés touristiques. Nous rappelons chaque année le nombre d'imposables à l'I.S.F. à Paris qui, une fois de plus, sont favorisés par le Gouvernement. Si des inégalités ne cessent de s'accroître, c'est bien le rôle des pouvoirs publics de répartir les richesses.

A travers notre budget, ce que nous cherchons, c'est construire l'égalité. L'exemple de nouvelles taxes sur les meublés touristiques ou sur les logements vides, mais aussi l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux, D.M.T.O., qui n'apparaissent qu'à hauteur de 1,3 milliard dans ce budget et qui, semble-t-il, serait au bout de l'année à 1,4 milliard d'euros, ce qui montre que des nouvelles recettes sont possibles, et c'est le sens de l'ensemble de nos propositions.

Alors tant au moment du débat d'orientations budgétaires que dans le débat d'aujourd'hui, nos préoccupations et nos propositions sont cohérentes : maintenir l'investissement et continuer à construire des équipements publics pour les Parisiennes et les Parisiens, en particulier dans les quartiers populaires.

Notre budget va d'ailleurs à contre-courant des politiques d'austérité, d'abord parce que nous maintenons l'investissement à 1,7 milliard d'euros cette année, ce contrairement à d'autres communes ou départements qui n'ont pas eu d'autre choix que réduire la voilure.

Ce que nous vous proposons dans ce débat, c'est aussi de préparer l'avenir, en vous proposant de préparer des études, notamment sur des équipements sportifs. J'ai évoqué la question des Jeux olympiques. Les Parisien-nes acceptent ces Jeux olympiques à condition qu'il y ait un héritage, cet héritage que vous avez vous-même porté, et c'est pour cette raison que nous insistons notamment sur les piscines et les équipements sportifs.

Enfin, nous proposons de ne pas baisser le nombre de fonctionnaires - nos amendements vont dans ce sens - tant pour le secteur des bibliothèques que pour le contrôle des meublés touristiques et la création d'outils nouveaux comme l'Observatoire des inégalités scolaires.

Enfin, nous avons proposé plusieurs amendements. Nous nous étions engagés à créer, au cours de cette mandature, plusieurs centres de santé, et il n'est pas envisageable qu'aucun ne sorte de terre avant 2020. Nous demandons, depuis deux ans, une aide à l'investissement pour le centre Richerand qui accueillera dans des meilleures conditions l'Institut de victimologie. L'année où enfin la parole des femmes victimes de violences se libère, notamment sur le harcèlement, il n'est pas compréhensible que l'on n'accélère pas la création d'une Cité des droits des femmes comme promis par vous, Madame la Maire, lorsque vous étiez adjointe en 2002.

Enfin, en matière de personnel, nous avons signifié qu'il était nécessaire de renforcer les effectifs dans les bibliothèques, mais aussi les contrôles des meublés touristiques et la préfiguration d'un Observatoire des inégalités scolaires.

Nous souhaitons enfin que, tout ou partie, le prix de 1 million d'euros obtenu par la Ville par la Commission européenne puisse aider de nouveaux projets de "Fab lab" et du label "Fabriqué à Paris".

Voilà, Madame la Maire, l'ensemble des amendements que nous vous proposerons pour un budget qui maintient le cap sur l'investissement, sur l'emploi, sur les grandes questions de société, un budget vraiment de gauche. Evidemment, si l'ensemble de ces amendements sont retenus, nous voterons pour ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons terminé avec cette première partie. Je donne à présent la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, la plus grande part de mon intervention concernera le volet personnel du budget primitif.

Je commencerai par évoquer un point de désaccord primordial pour nous, celui de l'AGOSPAP. Nous avons présenté un vœu au précédent Conseil visant à transformer l'AGOSPAP sur le modèle des comités d'entreprise avec une gestion paritaire. Ce vœu a été repoussé, nous le déplorons.

Cependant, nous continuons à nous opposer à la baisse des subventions de fonctionnement accordées à cet organisme. A l'origine, il était prévu une économie de 2 millions. Sous la pression des organisations syndicales et suite aux remarques de notre groupe, le montant de cette économie a été revu à 1,3 million. C'est un effort, mais qui est loin d'être suffisant.

Le groupe Communiste - Front de Gauche n'a pas cessé d'affirmer que la contrainte du Gouvernement sur nos finances n'était pas acceptable. Nous continuons de le marteler. Il faut lutter contre ces décisions qui remettent en cause l'autonomie des collectivités territoriales, il ne faut pas baisser la garde, des solutions existent, des arbitrages différents auraient pu être opérés.

Nous avons remarqué que toutes les subventions ne baissaient pas. Ainsi, la subvention globale à "Paris & Compagnie" augmente. Nous n'aurions pas fait ce choix budgétaire, nous aurions privilégié le maintien de la subvention à l'AGOSPAP plutôt que la subvention au secteur privé des "start-up".

N'oublions pas que le travail des agents du service municipal fournit aux Parisiennes et Parisiens des services de qualité. Il est une part considérable de la richesse et de l'attractivité de notre territoire. Nous vous demandons donc de revenir sur cette baisse, mais j'aurai l'occasion de développer lors du passage des projets de délibération à ce sujet.

Bien sûr, un des enjeux forts de ce budget est de répondre à la fin des contrats aidés orchestrée malheureusement par le Gouvernement de M. MACRON. Ma camarade Danièle PREMEL l'évoquera aussi dans son intervention.

Il est absolument nécessaire de renforcer l'accompagnement des salariés, estimés à environ 600 qui n'obtiendront pas de renouvellement de contrat. C'est le sens de notre amendement budgétaire, avec les questions centrales de la formation et de la déprécarisation.

La suppression des contrats aidés va engendrer une charge de travail supplémentaire pour les agents qui resteront en poste. Toutes les possibilités doivent être étudiées pour que ces personnels puissent retrouver un emploi pérenne et entrer dans un processus de titularisation. C'est le sens des différents vœux que nous avons déposés et adoptés depuis septembre. Au sein de notre collectivité, nous pensons que la réduction de la vacance des postes est une piste privilégiée pour y parvenir.

Je souhaite évoquer la question du personnel des bibliothèques. Nous savons que le réseau est en tension et manque d'agents. Certaines bibliothèques peinent à fonctionner correctement. Je pense par exemple à Hélène Berr dans le 12e, Edmond Rostand ou encore Benjamin Rabier dans le 19e. Nous demandons par un amendement que six postes supplémentaires soient créés dans le réseau.

Par ailleurs, vous avez souhaité ouvrir les bibliothèques le dimanche. Nous nous sommes toujours opposés à cette réforme, mais puisqu'elle se fait, alors, elle doit se faire dans de bonnes conditions, à la fois pour les usagers et

pour les agents. Et nous demandons donc le renforcement de l'équipe des huit volants prévus et que l'effectif de cette brigade soit doublé pour arriver à 16 agents. C'est nécessaire à la qualité de l'accueil le dimanche, c'est nécessaire pour que les agents ne fassent pas face à une charge de travail trop importante. Il y va du maintien de la qualité de notre offre de lecture publique.

Pour finir, je souhaite évoquer la question de la subvention au Fonds régional d'art contemporain, que vous avez choisi de supprimer intégralement, pour des raisons qui nous échappent. En effet, depuis 15 ans, le F.R.A.C. est un lieu de création contemporaine qui connaît un grand succès et qui jouit d'une belle réputation. Il émane d'une volonté culturelle et s'est construit autour d'un projet citoyen d'une association d'habitants du 19^e arrondissement. Le retrait de la subvention met en danger la localisation et l'existence même du F.R.A.C.

Le F.R.A.C. est partenaire du Conseil local du handicap du 19^e arrondissement. Il est à ce titre engagé dans la programmation des "Mois Extra Ordinaires du handicap" de juin 2018. Il serait regrettable de mettre en péril cet événement. De plus, le F.R.A.C. a une vocation d'éducation et de diffusion de la culture dans toutes les classes sociales. Il a construit des liens avec l'Education nationale. La gratuité des expositions permet à toutes et à tous d'accéder à l'art contemporain.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que vous rétablissiez à l'identique cette subvention, comme le demande notre amendement, ainsi que celui du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour le groupe PPCI, la parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous présentez une fois de plus un budget en déséquilibre, qui alourdit la dette de Paris tout en cachant l'ampleur de la progression de cette dette.

En effet, par la technique de la capitalisation immédiate des loyers futurs du parc social, pour des durées très longues, vous affichez des recettes pour l'année budgétaire 2018 qui amputent les recettes futures de la Ville pour des décennies.

Cette technique vous a permis d'afficher ainsi des recettes de 292 millions d'euros en 2017 et vous conduit à anticiper 225 millions d'euros de recettes pour 2018 ; des recettes qui relèvent de la comptabilité créative et qui sont strictement interdites en comptabilité privée, à juste titre. Par parallélisme avec l'abus de bien social, vous vous livrez à un abus de bien public, étrangement autorisé par le Ministre de l'Economie. Naturellement, les responsables futurs de la Ville devront lever des impôts dans les décennies à venir pour compenser les recettes des loyers qui ne seront plus disponibles.

En dépit de cette approche comptable fantaisiste, le besoin de financement de la Ville se situe en moyenne à 758 millions d'euros en 2017 et en 2018. Si on retranche les recettes indûment comptabilisées, le besoin de financement moyen en 2017 et 2018 atteint 1,16 milliard d'euros par an.

La dette, logiquement, s'emballé dans la mesure où le besoin de financement affiché, en réintégrant les loyers capitalisés, passe de 515 millions d'euros annuellement au cours des années 2011-2014, pendant les budgets décidés par Bertrand DELANOË, à 735 millions d'euros annuellement au cours des années 2015-2018.

Monsieur le Maire, le besoin de financement annuel de la Ville s'est accru de 220 millions d'euros sous votre mandature, par rapport au niveau élevé observé sous la mandature de Bertrand DELANOË. La dette au 31 décembre atteindra donc 5,7 milliards d'euros, fin 2017, et sera de l'ordre de 6,3 milliards d'euros à la fin de 2018, contre 3,6 milliards d'euros fin 2013. C'est une augmentation de 72 % de la fin 2013 à la fin 2018 ; une dette qui pèse entièrement sur les Parisiens.

En conclusion, les impôts et taxes passés augmentent de 4,9 milliards d'euros en 2011 à 6,1 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de 1,2 milliard d'euros sur cette période. En dépit de cette hausse d'impôt, la dette explose car les dépenses ne sont pas contenues. Et le fait que les agences de notation, auxquelles vous vous référez très souvent, donnent encore une bonne note à la Ville ne traduit que leur confiance dans votre capacité quasi-illimitée à faire souffrir les Parisiens par des hausses permanentes d'impôts et de taxes.

Si au moins la Ville était propre et si vous construisiez réellement de nouveaux logements sociaux pour les classes moyennes et populaires, on verrait la contrepartie de cette gabegie, mais ce n'est même pas le cas. Les

Parisiens subissent la saleté et la pollution croissante de la ville liées à vos décisions politiques, tout en supportant une charge fiscale croissante.

Cette fuite en avant vers le chaos est de plus en plus inquiétante.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

Pour le groupe RG-CI, la parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans cette intervention, je souhaite évoquer un certain nombre de points du budget ainsi que présenter les amendements et vœux que le groupe RG-CI a souhaité soumettre à la discussion de notre Conseil.

Dans de nombreux domaines, le B.P. 2018 est l'aboutissement d'engagements importants. Il permet de développer des actions dans des domaines prioritaires. Je pense aux quartiers populaires, à la transformation urbaine de notre ville et à la solidarité vers les plus vulnérables.

Le budget dédié aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion est ainsi quasiment stable, avec une légère baisse de 0,7 % au global. Cela s'explique principalement par une baisse structurelle du nombre d'allocataires du R.S.A., qui est plus importante à Paris que dans les autres départements, notamment en raison - et c'est lié - des effets de nos politiques d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi. Le budget consacré à la lutte contre la grande exclusion et à l'accueil des réfugiés est sanctuarisé. Nous nous en félicitons. La Ville doit répondre à des demandes malheureusement toujours aussi fortes.

La question du développement et de l'attractivité économique de Paris est aussi centrale car elle a un impact direct sur nos finances. D'un côté, les recettes liées à la fiscalité des entreprises ou immobilières découlent directement de la bonne santé économique de Paris ; de l'autre, le niveau de l'emploi a des conséquences réelles sur le niveau de nos dépenses. Dans ce domaine, nos politiques ne doivent pas être hésitantes.

Nous maintenons une politique ambitieuse sur le logement. Les élus du groupe RG-CI sont attachés à ce que nous agissions sur le logement social, mais également sur l'accession à la propriété. C'est une aspiration légitime de beaucoup de Parisiens qui, au vu des prix de marchés, en sont totalement privés. Les deux politiques ne sont pas concurrentes, mais bien complémentaires.

En ce qui concerne la petite enfance, notre majorité soutient le développement de l'offre municipale concernant la garde collective. C'est une mesure essentielle pour que Paris reste une ville accueillante pour les plus petits et pour les parents, et notamment pour que les femmes, à qui incombe encore trop souvent la responsabilité de la garde des tout-petits, ne se retrouvent pas en difficulté professionnelle.

Les investissements sont là et l'optimisation de nos dépenses constitue aussi un objectif incontournable d'une collectivité qui vit sainement, qui sait s'adapter au contexte économique, sans atteindre ni la qualité du service rendu à ses administrés, ni les conditions de travail de ses salariés.

Au-delà de ce qui est fait, reste à identifier pour le futur ce qu'il reste à faire. L'Exécutif va devoir travailler à combler ce qui pourrait être qualifié d'anomalies. Je pense par exemple au régime dérogatoire des directrices et directeurs d'école. Les directeurs des écoles parisiennes sont les seuls à ne pas officier devant les enfants quand leurs établissements comptent moins de 5 classes, contre 14 au niveau national. Or, par principe, et je le soutiens, un privilège doit toujours être questionné par rapport à son opportunité, encore plus dans un contexte budgétaire contraint.

Notre groupe souhaite donc, par son vœu, peser sur le débat de l'opportunité totale ou partielle d'un tel dispositif. Cela coûte 15 millions d'euros cette année encore à la Ville. Et donc, nous nous devons de nous interroger et peut-être d'adapter ce régime.

Demeurer la ville la plus visitée au monde impose des investissements forts pour l'accueil des touristes, pour les transports, ou pour faciliter la création de services nouveaux.

Le tourisme est non seulement la première industrie à Paris, mais il est surtout au cœur de l'identité parisienne. Face à la baisse importante du tourisme à Paris après les attentats, Paris avait réagi avec l'adoption d'un plan d'urgence engageant des actions de promotion destinées à rassurer les touristes, nous étions en accord avec cela et l'adjoint au tourisme, M. Jean-François MARTINS.

Mais aujourd'hui nous sommes inquiets, le tourisme est un secteur où rien n'est jamais acquis, vous le savez. De nouvelles destinations émergent et la concurrence est très forte. C'est pourquoi nous devons continuer à maintenir un haut niveau de soutien à l'attractivité économique.

Cela passe par le maintien d'une subvention conséquente à l'Office du tourisme et des congrès de Paris. La baisse de la subvention fait peser le risque d'une dégradation de la capacité d'action de l'O.T.C.P. Nous regrettons vivement que l'Exécutif, bien qu'il réaffirme son soutien à l'O.T.C.P. n'ait pas inscrit ce soutien en chiffres pour garantir un niveau de promotion maintenu de Paris à l'étranger, cela doit être inscrit.

Si les touristes aiment tant la ville-lumière, c'est aussi pour nos rues animées. Notre groupe s'est toujours engagé en faveur de l'ouverture dominicale des commerces. Aujourd'hui, les premiers chiffres montrent le succès de cette nouvelle dynamique commerciale. Nous devons pleinement nous saisir de la question particulière des Z.T.I.

La Ville de Paris doit ainsi prendre en compte un certain nombre de points. Le plus visible étant une hausse des coûts de propreté pour notre collectivité. Mais il y a un coût en termes de sécurité ou de transports publics. Pour les élus du groupe RG-CI, ce surcoût ne doit pas être supporté par les Parisiens, mais bien par ceux qui en tirent un avantage économique, à savoir les commerces. Des adaptations financières sont donc nécessaires.

Ainsi nous proposons, par notre vœu, de trouver de nouvelles modalités de calcul de la taxe de balayage ou de réfléchir à un autre dispositif pour y faire face.

Nous entendons l'argument de l'Exécutif selon lequel il ne faut pas alourdir les charges portant sur les petits commerces. Nous le partageons, c'est notre ADN. Le tissu économique de notre ville est multiple, à la fois riche des grandes entreprises qui choisissent Paris, et des milliers de TPE, PME qui ont un poids important en matière d'emploi, mais aussi en termes d'innovation.

C'est pourquoi les adaptations financières nécessaires doivent tenir compte de l'existence des plus petits commerces dans les Z.T.I., qui disposent de surfaces de commercialisation moins importantes. Une évaluation de la mise en place des Z.T.I. est prévue en septembre prochain par le Gouvernement. Il faut profiter de cette occasion pour poser le débat d'une taxe augmentée en fonction de la taille des commerces.

Voilà, mes chers collègues, nos observations sur le budget primitif qui nous est proposé et les pistes que nous proposons pour alimenter ce budget.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voici réunis comme chaque année au mois de décembre, pour analyser, commenter et nous prononcer sur le projet de budget primitif.

Le budget 2018 présenté au travers des rapports financiers et budgétaires met en lumière la fragilité de la stratégie financière de la Ville. Les membres de mon groupe, les Républicains et Indépendants, l'ont tour à tour dénoncé lors du débat d'orientations budgétaires, regrettant comme moi le délai contraint de 3 semaines entre nos deux séances, comme l'a justement rappelé mon collègue Jérôme DUBUS. Comment appréhender de manière rigoureuse et transparente le budget si dense de notre collectivité, dans un délai aussi court ?

Dans ces conditions, pourquoi, Madame la maire de Paris, ne pas avoir convoqué une séance du Conseil de Paris au mois d'octobre, pour bénéficier, tout en restant dans le délai imposé de 2 mois, d'un temps supplémentaire à la bonne compréhension des chiffres présentés ?

Comment pouvons-nous croire que le budget primitif débattu ce jour n'était pas déjà quasi arrêté lors de notre séance de fin Novembre ?

Oui, Madame la Maire de Paris, la méthode est vraiment contestable. Des élus de ce Conseil, sur tous les bancs j'en suis convaincu, tout comme la direction des finances que je salue et remercie pour la qualité de présentation de sa plaquette annuelle, auraient certainement apprécié de bénéficier d'un mois supplémentaire pour mieux nourrir notre réflexion et nos débats.

Beaucoup de sujets ont déjà été développés lors du débat précédent. J'avais, quant à moi, mis en avant le dérapage lourd des frais de fonctionnement, particulièrement la masse salariale, alors que vous évoquiez dans votre

communication, la sobriété des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Je développerai donc ce matin le sujet des ressources humaines de la Ville de Paris en m'appuyant sur le rapport 2015 de la Chambre régionale des comptes Ile-de-France, où les premiers éléments de la synthèse sont peu élogieux pour la Ville.

Anticipant sur le déroulé de la première commission, j'ai volontairement voulu, en le rattachant au débat budgétaire, démontrer l'importance de ce sujet majeur pour notre Ville et son budget.

Les premiers éléments de la synthèse du rapport ne sont pas favorables à la politique de la Ville : effectifs nombreux et absence de stratégie dans un cadre budgétaire que la Chambre qualifie de contraint. Une stratégie déficiente et vérifiable dans la hiérarchisation des priorités. Par exemple, sans suivi réel de la gestion décentralisée des personnels, dans un manque de transparence à l'égard de l'Assemblée municipale parisienne et des délibérations ad hoc, enfin, dans l'insuffisante prise en compte des marges d'économies réalisables.

Il est d'ailleurs rappelé par la C.R.C. que ce rapport fait suite à deux précédents rapports, qui avaient conduit la Chambre en 2010 et 2013 à formuler un certain nombre de recommandations dont on retrouve la teneur dans le rapport, le taux d'administration d'abord, les dépenses de personnel de la Ville d'autre part, avec une masse salariale représentant déjà en 2015, 28 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le contexte devrait rendre plus exigeants la maîtrise des dépenses de personnel et l'effort d'anticipation en matière de ressources humaines. Le taux d'absences global en 2015 demeure élevé et totalise 11,38 %, une évolution quasi stagnante depuis 2010.

La C.R.C. déplore que le plan d'action élaboré par la Ville en vue de structurer sa politique R.H. reste incomplet, flou, avec des engagements abstraits quant au pilotage de la masse salariale.

Une stratégie structurée en la matière nécessite un document unique à partir d'objectifs et d'actions hiérarchisées et programmées de manière pluriannuelle.

Enfin, la C.R.C insiste sur la nécessaire transparence des évolutions de la masse salariale ciblant, au regard des nouvelles dispositions issues de l'article 107 de la loi NOTRe, un défaut d'information au Conseil de Paris, dès le stade des orientations budgétaires, à travers une évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, de la masse salariale et des rémunérations, ainsi que l'évaluation préalable des mesures d'économies envisagées sur 3 à 5 ans grâce à des réorganisations, des mutualisations et des suppressions de structures.

Ainsi sont résumées les grandes lignes de la synthèse de ce rapport établi à partir des éléments de 2015, au travers de 6 rappels de droit et 12 recommandations, dont 3 majeures.

Mes collègues du groupe LRI interviendront plus en détails sur ces sujets lors des débats de la 1ère Commission. Je sais que notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE a déjà contribué à faire évoluer l'importante mission des ressources humaines pour en tenir compte, tout comme notre collègue Christophe GIRARD le fera, j'en suis certain, à l'avenir, avec détermination.

Mais il faut aller plus loin et plus vite. Si vous n'avez jamais accepté de commander un audit de la Ville comme notre groupe le demande depuis plusieurs années, nous espérons que vous prendrez en compte les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Bref, que ce ne soit pas un rapport de plus pour rien.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour le groupe Démocrates et Progressistes, la parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé Julien BARGETON dans son intervention, pour la première fois depuis 2010, dans le P.L.F., le concours financier de l'Etat aux collectivités ne baisse pas, et nous avons donc à examiner un budget qui n'a pas à intégrer une baisse des dotations.

Cette année, et pour la première fois, plutôt que de donner des coups de rabot ou de couper brutalement dans les dotations sans autre forme de procès, le gouvernement a choisi, pour 2018, de maintenir les dotations aux collectivités au même niveau que 2017 et de proposer, dès le début de l'année prochaine, une autre méthode basée sur le dialogue, l'écoute et la concertation. 320 communes, dont Paris, seront donc associées à une démarche de contractualisation, dont l'objectif permettra de maîtriser les finances publiques, un objectif auquel souscrit le groupe Démocrates et Progressistes puisqu'il souscrit à la feuille de route de baisse de la dépense publique de trois points de P.I.B. et du déficit de deux points d'ici 2022.

Comme nous partageons le point de vue exprimé par le président de la République et le gouvernement, que les collectivités doivent y prendre toute leur part, parce que le redressement du pays et des comptes publics doit, en effet, être assumé à la fois et en même temps par l'Etat et les collectivités, le gouvernement proposera dans les prochains jours la coresponsabilité dans la maîtrise des dépenses publiques et une trajectoire de réduction des dépenses de fonctionnement de 13 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat.

Dans le cadre d'un dialogue inédit et respectueux, il s'agira d'évoquer ensemble les pistes d'économies possibles et de mettre sur la table l'ensemble des sujets financiers qui lient la Ville de Paris et l'Etat, la compensation des dépenses sociales, bien sûr, dont on a vu quelles étaient en légère baisse, les dépenses de péréquation, les charges de centralité et la prise en compte de la spécificité de Paris.

Je ne doute pas que Paris saura se saisir de cette opportunité et que ce diagnostic aboutira à une feuille de route partagée qui permettra de contenir les dépenses, de moderniser encore le fonctionnement de notre collectivité, tout en y maintenant la qualité du service public rendu aux Parisiens.

Des efforts substantiels de maîtrise des dépenses ont d'ores et déjà été réalisés. Nous saluons donc les efforts de sobriété de ce budget 2018 qui permet de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement à 1 %, celle des charges à caractère général, mais aussi celles de la masse salariale dans un contexte de changement important de périmètre de la réforme du statut de Paris et à l'accueil de 1.908 agents de la Préfecture de police.

A cet égard, nous ne sommes pas opposés à la création de nouveaux postes liés à l'ouverture de nouveaux équipements, notamment les nouvelles crèches, mais nous nous interrogeons sur l'opportunité de créer 14 nouveaux postes pour une nouvelle structure dédiée à la préparation des Jeux et aurions souhaité que cela puisse être fait par redéploiement.

S'agissant des recettes, je me félicite qu'à l'issue d'un dialogue soutenu et exigeant avec le gouvernement, les députés de l'ensemble des groupes, à l'exception de ceux de la France insoumise, aient adopté, le 8 décembre dernier, un amendement du rapporteur général de la République en Marche grâce auquel les collectivités pourront augmenter les taxes sur les hébergements non classés et fixer le tarif dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 % du coût hors taxes de la nuitée par personne.

Cet amendement au P.L.F.R. 2017 permettra ainsi une juste contribution au secteur des meublés touristiques aux charges publiques. Il s'agit d'une première étape, car, tout en préconisant, en effet, une rationalisation des dépenses, le gouvernement entend préserver l'autonomie des collectivités et travaille à une réforme ambitieuse de la fiscalité locale qui permettra d'atteindre ces deux objectifs en garantissant des recettes pérennes à l'ensemble des collectivités.

La Ville de Paris se trouve donc, cette année, dans une situation de poursuivre la mise en œuvre de ses engagements et de continuer à investir sur les politiques publiques sur lesquelles elle s'est engagée auprès des Parisiens en 2014, notamment la poursuite du rattrapage en direction des quartiers populaires pour améliorer la qualité de vie des habitants et la mise en œuvre de la transition énergétique du Plan Climat, dont nous considérons qu'elle reste pertinente.

Parmi ces politiques publiques, je parlerai prioritairement de celles qui relèvent de la sixième commission, dont je suis membre, et notamment sur la petite enfance et l'école. Engagement fort de la mandature et promesse en passe d'être tenue, l'investissement pour la petite enfance ne se dément pas dans une ville où le taux d'emploi des femmes est particulièrement élevé et où la construction de places en crèche est indissociable des actions pour les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes. 1.128 places supplémentaires seront donc ouvertes en 2018, qui viennent s'ajouter aux 2.500 ouvertes depuis 2014, ce qui représente 5,8 millions d'euros supplémentaires en fonctionnement et 43 postes.

S'agissant des crèches, et après trois plans successifs de création de milliers de places, force est aujourd'hui de constater que le taux de desserte dans certains quartiers, pas partout, est aujourd'hui excellent et l'honnêteté oblige à dire que, dans certains arrondissements, nous répondons quasiment à toutes les demandes et que nous n'avons aucune liste d'attente sur certains établissements, à tel point que nous en sommes à nous demander comment nous allons pouvoir remplir les nouveaux établissements qui seront livrés d'ici la fin de la mandature. Sur ce point, et je rejoins le point de vue exprimé par les Constructifs, il serait utile de s'interroger sur la pertinence de certains investissements et de certains équipements, notamment dans le cadre de la métropolisation des politiques publiques, que nous appelons de nos vœux.

Toujours dans le domaine de la petite enfance, je me réjouis de l'attention portée aux enfants les plus vulnérables à travers la création d'un lieu d'accueil et ne doute pas qu'une réflexion approfondie est d'ores et déjà menée sur ces questions avec Olivier NOBLECOURT, nouveau délégué interministériel chargé de la lutte contre la

pauvreté, qui est particulièrement mobilisé sur les 0-6 ans et sur la pauvreté des enfants, aux côtés d'Agnès BUZYN et de Jean-Michel BLANQUER.

Plus généralement, nous pensons que la collaboration entre l'Etat, le rectorat, la DASCO et la DFPE pourrait être sensiblement améliorée, notamment sur la question de la prise en charge des enfants de moins de trois ans, en tenant compte de la spécificité parisienne et de son taux inégalé sur le reste du territoire de places d'accueil pour cette tranche d'âge.

J'ai perdu ma feuille. Excusez-moi, j'ai un peu perdu ma feuille.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est pas moi !

Mme Anne-Christine LANG. - Je le crains.

Mme Danielle SIMONNET. - J'aurais aimé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Danielle SIMONNET, rendez la feuille !

Mme Anne-Christine LANG. - Oui, je crains que ce soit cela.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Donc, je poursuis sur la question de l'accueil des moins de trois ans où je pense qu'il y a des pistes de collaboration renforcées entre le rectorat, la DFPE et la DASCO, et que ce sont ces pistes qu'il faut explorer dans une collaboration fructueuse avec l'Etat, comme c'est le cas sur le scolaire et ce qui vient de se produire sur la mise en œuvre des politiques du ministre de l'Education nationale, de façon qu'elles puissent être appliquées dans les meilleures conditions.

A cet égard, nous avons déposé un vœu qui permettra à tous les conseillers de Paris d'avoir une vision complète des dédoublements de C.P., R.E.P. sur l'ensemble du territoire parisien en 2017 et du dédoublement des C.P., C.E.1, R.E.P., R.E.P.+ et des C.P. R.E.P. à la rentrée 2018, ainsi que les coûts afférents pour la collectivité parisienne, notamment pour l'éventuelle mise à disposition de locaux supplémentaires.

Faire gagner Paris, c'est faire gagner la France, et inversement. Et je forme donc le vœu qu'une collaboration renforcée, notamment dans le cadre de la contractualisation, encore une fois, permette de définir une feuille de route et une collaboration qui permette le redressement du pays, en libérant toutes les énergies et avec une attention constante aux plus vulnérables.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LANG.

Pour poursuivre la discussion et pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaitais remercier, encore une fois, l'ensemble des membres de la 2e Commission de m'avoir confié la présidence de cette belle Commission. Et j'en profite pour saluer Mme MÉHAL, ma prédécesseure, pour le travail qu'elle a accompli avec l'enthousiasme que chacun lui connaît.

Donc, passé ce propos liminaire, je vais à présent vous exposer la position de mon groupe relative au budget des affaires culturelles.

Monsieur le Maire, depuis 2014, vous devez vous inscrire dans une décennie de projets culturels pharaoniques impulsés par votre prédécesseur. Certains projets ont su trouver leur public, comme "La Nuit Blanche". D'autres ont été des catastrophes financières mais des réussites de fréquentation, comme la Philharmonie. Tandis que d'autres sont proches du désastre, et je pense à la Cité de la mode et du design. D'autres enfin en sont encore à leur rythme, comme la Gaîté Lyrique.

Cette politique d'investissements avait négligé la rénovation du patrimoine culturel, ce que nous dénonçons de longue date. Voilà pourquoi nous sommes tout à fait d'accord avec l'accent qui est mis aujourd'hui sur la rénovation du patrimoine plutôt que sur le développement de coûteux nouveaux chantiers.

Nous sommes cependant inquiets des annonces que vous avez faites concernant le retard des travaux pris par le Théâtre de la Ville. Quel sera le surcoût, tant en termes d'investissements que de frais de fonctionnement pour les

finances de la Ville, le théâtre jouant actuellement dans des salles avec des jauges plus petites ? Comment expliquer ce retard pris par les travaux et faut-il craindre des retards similaires pour les autres chantiers importants ?

Le budget de fonctionnement représente quant à lui 174, 8 millions hors masse salariale et il est dommage, à cet égard, que la nouvelle présentation budgétaire ne nous permette pas de connaître avec précision les charges salariales consacrées aux affaires culturelles, ce qui rend difficile toute comparaison avec les années précédentes.

Je regrette, Monsieur le Maire, que vous n'ayez pas pu nous faire parvenir les documents budgétaires, comme vous nous l'aviez promis en 2e Commission, et nous n'avons pas pu faire le travail que nous aurions souhaité faire.

Nous souhaiterions tout d'abord savoir quel premier bilan vous tirez du changement de délégation de la Gaîté lyrique et quel sera l'avenir du Forum des images. Il s'agit là de deux établissements qui suscitent notre inquiétude depuis plusieurs années et qui doivent à présent trouver un nouveau souffle.

J'en viens maintenant aux pratiques artistiques.

Un mot sur la réforme des conservatoires. Le recrutement de 19 professeurs de musique et la création de 1.458 heures de vacances est une bonne chose. Néanmoins, nous aimerions connaître le financement complet de la réforme des conservatoires, et notamment le parcours de sensibilisation musicale. Nous aimerions pouvoir disposer d'informations complémentaires, comme le nombre exact de demandes d'inscriptions et de places attribuées ces dernières années. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons toujours pas ces informations. C'est pourquoi nous déposons un vœu aujourd'hui.

N'oublions pas que les pratiques artistiques amateurs recouvrent également le théâtre, les arts plastiques ou encore les arts graphiques, autant de disciplines qui malheureusement n'apparaissent pas dans votre communication. Nous regrettons, par exemple - Édith GALLOIS, ma collègue l'avait évoqué - que les théâtres d'arrondissement n'accordent pas une place plus importante aux troupes amateurs dans leur programmation.

Nous soutenons l'ouverture des nouvelles bibliothèques le dimanche, ce qui rejoint une demande faite de longue date par notre groupe, et le fait qu'elles soient accompagnées de moyens humains nécessaires. A ce sujet, ne balayons pas d'un revers de la main le fait de pouvoir avoir recours à des emplois étudiants. Il est souvent préférable pour un étudiant de travailler le dimanche dans une bibliothèque, avec un salaire majoré, que tout le week-end dans divers petits boulots souvent sous-payés, moins enrichissants et qui les mettent parfois en situation d'échec universitaire.

Un mot enfin concernant la suppression de la subvention au F.R.A.C. Ile-de-France. Je m'associe bien évidemment aux inquiétudes de mes collègues et notre groupe votera les vœux au maintien de cette subvention. Le fait que le F.R.A.C. soit un établissement régional ne dispense en rien Paris de pouvoir y contribuer. Car en suivant votre logique, Paris pourrait se dédouaner de financer Airparif ou le Festival du livre jeunesse de Montreuil, ce qui serait impensable.

Choisir ou non de subventionner une telle structure doit se déterminer en fonction du projet culturel et non en fonction de considérations politiques, voire punitives, à l'égard d'autres collectivités qui, si elles n'ont parfois pas les mêmes visions que vous, n'en tirent pas moins une légitimité démocratique qu'on ne peut remettre en cause.

Monsieur le Maire, je voudrais terminer en vous faisant part d'une inquiétude. Nous avons dépassé la moitié de votre mandat et vous ne nous avez toujours pas encore présenté la moindre communication sur la culture. Pourtant, les sujets qui méritent une communication et un débat complet ne manquent pas : soutien et développement des commerces culturels, développement des pratiques artistiques amateurs nouvelles que j'ai citées précédemment, place des arts dans l'espace public et politique culturelle à l'échelle du Grand Paris.

Autant de sujets sur lesquels nous sommes prêts à nous investir et à réfléchir avec un esprit critique, vigilant et constructif, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. A vous de décider de prendre à bras-le-corps ces sujets.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Pour le groupe socialiste et apparentés, la parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un bon budget pour Paris, c'est un bon budget pour les Parisiens. Un bon budget pour Paris car malgré un environnement incertain - remise en cause de notre libre administration ou hausse de notre solidarité territoriale et baisse des compensations - Paris renforcera son rayonnement.

Grâce bien sûr à un fort niveau d'investissement :

- à un fort budget culturel, notamment 84,1 millions d'euros de subventions aux théâtres et 53 millions d'euros pour les 14 musées de la Ville de Paris ;
- à la modernisation de son espace et de ses infrastructures ;
- à l'accueil des Jeux Olympiques, avec entre autres l'augmentation de la qualité de l'eau de la Seine, la création de nouveaux gymnases et 34,7 millions pour le plan "Nager à Paris" ;
- à la poursuite de la transformation de l'espace public ;
- à son action sans relâche pour le développement de commerces de proximité, point fort de l'identité parisienne sur la scène internationale via le dispositif "Paris Commerces" ;
- le développement d'acteurs économiques mondiaux, 5 millions d'euros pour l'Arc de l'innovation et 3 millions d'euros pour "Paris Innovation Amorçage".

Mais Paris, avant d'être la capitale de la France rayonnant vers le monde, est avant tout la commune des Parisiens, ce qui d'ailleurs n'est pas étranger à ce rayonnement.

Nous le devons aux Parisiens, ce budget. Le contrat de mandature est tenu, le plan d'investissement qui s'est rajouté également et cela dans le contexte économique actuel où l'investissement des autres collectivités a baissé de plus de 23 % depuis 2013. Avec 7,9 milliards d'investissement depuis 2014, c'est une réelle bouffée d'oxygène pour les salariés et de l'emploi pour ceux qui en sont privés.

Je pense que nous attendons tous avec impatience les résultats macroéconomiques de cette politique qui seront délivrés l'année prochaine par l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Notre investissement, c'est du travail, des services publics en plus pour les Parisiens. Notre personnel augmente, Monsieur AZIÈRE ? Eh bien, tant mieux. C'est ce personnel qui permet de transformer nos investissements en outils utiles aux Parisiennes et aux Parisiens.

Cent vingt-quatre postes de plus, c'est 124 agents de plus au service des Parisiens. Le fonctionnement, c'est 5,8 millions d'euros pour la création de 1.120 nouvelles places de crèche. Eh bien, la gabegie financière, ce serait de créer des crèches mais aussi des bibliothèques, des gymnases et de les laisser à l'abandon.

En même temps - oui, en même temps ! - Paris assume 20 % de la solidarité nationale et plus de 55 % de la solidarité francilienne, et ceci alors que l'Etat nous demande de résorber son propre déficit répondant ainsi à des règles européennes pour lesquelles il a lui-même opté sans demander l'avis des Français.

Et ceci alors que les dépenses sociales sont sous-compensées de 1,1 milliard, que l'Etat occupe du foncier dans notre ville à titre gratuit, que nous dépensons 700 millions pour accueillir les non-Parisiens, que nous devons trouver des solutions pour répondre au manque de logements abordables à Paris et à sa périphérie.

Abordables, cela veut dire abordables à d'autres personnes qu'à des couples de cadres supérieurs sans enfant. Dans l'Est parisien, les loyers privés sont à 1.350 euros pour un deux-pièces, soit 17 % de plus que le SMIC. Alors qu'on ne nous dise pas que notre politique du logement social n'est pas une politique pour toutes et tous.

Bien sûr qu'il faut, en plus d'acquérir 142 millions de foncier pour le logement social, trouver un moyen pour plafonner les loyers, conventionner des logements, taxer les logements vacants et les résidences secondaires. Il faut savoir la ville que nous voulons. La mixité sociale passera par la maîtrise du foncier, il n'y a pas d'autre choix. L'Etat devrait nous y aider plutôt que d'asphyxier nos bailleurs sociaux avec la baisse des APL.

Je voudrais également saluer la détermination de la Maire de Paris dans ce contexte à garder comme priorité l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires. Notre politique est équilibrée. Elle est loin d'être une politique exclusivement tournée vers les bobos, ainsi que je l'entends quelquefois dire.

A l'image du budget participatif qui va permettre d'investir 92 millions d'euros pour la réalisation de 196 projets, plus d'un tiers, 33 millions d'euros, financera 60 projets dans les quartiers populaires. C'est le cas du plan d'investissement de la mandature qu'il leur est consacré. C'est le cas plus particulièrement du 20e arrondissement pour lequel ce budget permettra notamment de transformer le secteur de la porte de Bagnolet et de la porte de Montreuil en le dynamisant économiquement et commercialement.

La rénovation du centre social Relais Ménilmontant, l'opération de renouvellement urbain du square de la Salamandre, etc. Il y fait bon vivre d'ailleurs dans ces quartiers grâce à un esprit parisien particulier, à des liens sociaux qui semblent empiriques et intangibles. Si cet esprit et ces liens perdurent, c'est grâce aussi à l'irrigation d'un riche tissu associatif que nous soutenons, qui le sait. Alors que le Gouvernement et la Région assèchent leur possibilité de fonctionnement, notamment par la suppression des contrats aidés et des emplois à temps plein, il est important que des associations puissent continuer de pouvoir compter sur notre Municipalité.

Pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres que je n'ai pas, hélas, le temps de développer ici, ce budget est vraiment un bon budget pour Paris, un bon budget pour les Parisiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marinette BACHE.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon intervention s'inscrit dans la suite du débat d'orientations budgétaires, à la vue du budget prévisionnel 2018 qui nous est proposé ici.

Je souhaite contredire certains arguments entendus en 1ère Commission, lors de ce débat aussi, que ce soit de la part de nos collègues de droite et du centre - notamment M. DUBUS, qui n'est pas là malheureusement pour écouter ma réponse, ou M. SAINT-ETIENNE, qui est là mais qui ne m'écoute pas - ou de la part de nos collègues En Marche ; il paraît que Julien BARGETON n'est pas là pour m'écouter. C'est super ! On lira les comptes rendus.

Une nouvelle fois, les faits sont têtus et pourtant nous entendons toujours la même doxa néolibérale. L'austérité, que l'on appelle maintenant la modernisation de l'administration dans la langue orwellienne menée depuis plus de 30 ans, est pourtant inefficace mais on continue à la défendre. C'est l'investissement qui permet de réduire durablement le chômage et de lutter contre la précarisation de l'emploi. La richesse n'est pas uniquement marchande mais aussi non marchande, qu'elle soit créée par les collectivités territoriales comme la nôtre, mais aussi par les associations, qu'on oublie souvent.

M. DUBUS parle de clivage conceptuel ; rien que cela. Alors, chiche, allons dans une analyse rationnelle et non idéologique de ce budget. Ainsi, le groupe Ecologiste partage une grande partie des choix stratégiques de la Ville, mais pas tous, et nous aborderons ces différents points.

Tout d'abord, la Ville de Paris, lorsqu'elle prévoit 1,7 milliard d'euros d'investissement en 2018 et qu'à l'heure où nous parlons elle a engagé près de 70 % des dépenses d'investissement pour le plan d'investissement de la mandature de 10 milliards voté en 2014, n'est pas inconséquente et dépensière. Au contraire, nous l'avons dit et répété, les investissements publics de la Ville de Paris ont un rôle contracyclique majeur dans la crise économique et sociale sévère que nous connaissons depuis 2007. Désormais, une certaine embellie est observée et il est important de poursuivre cet investissement pour désormais accompagner ce mouvement et surtout confirmer les décisions d'investissement de 2014.

Nous attendons par ailleurs avec intérêt les résultats de l'étude qui mesurera très bientôt l'impact réel des investissements à Paris et qui va être conduite par l'O.F.C.E. à la demande des élus écologistes.

De même, comme je l'avais expliqué lors du débat sur les orientations budgétaires le mois dernier, lorsque la Ville de Paris consacre près de 2,3 milliards d'euros de dépenses sur le budget de fonctionnement pour la masse salariale des agents de la Ville, je ne crie pas comme la droite et le centre à la gabegie. Au contraire, Christophe, tu as un sacré budget devant toi, qui est une pépite.

En premier lieu, ce sont des services publics, qui plus est de qualité - nous saisissons cette occasion pour saluer le professionnalisme et l'engagement des agents de la Ville, les presque 50.000 personnes - qui sont proposés aux Parisiennes et aux Parisiens. Mais c'est également de la richesse d'un point de vue économique qui est créée sur notre territoire et qui entretient sa vitalité. Rien que ce budget de 2,3 milliards, c'est 0,1 % du P.I.B. français de l'année prochaine. Voilà, on participe à la richesse à travers ces personnes. Ce n'est donc pas une dépense, c'est une richesse.

Il faut arrêter de voir l'emploi comme un coût ; c'est une richesse directe. Quand nous employons directement ces personnes, nous n'externalisons pas le service. Ce service a un coût, mais sur une autre ligne et pas un projet de délibération spécifique comme il est porté ici. Il faudrait chaque fois comparer financement externalisé et financement internalisé. Par ailleurs, cette internalisation peut passer par la mise en place d'une régie ou d'un S.P.L. pour récupérer la rente d'exploitation que prennent les groupes privés en concession. Je rappelle que la Chambre

régionale des comptes a montré que la gestion d'"Eau de Paris" était préférable à celle de "Véolia", qui a des coûts de gestion plus élevés.

Au final, je rappelle aussi que le coût de production de l'eau potable à Paris au mètre cube est 50 % moins élevé qu'en Ile-de-France. Ici, au lieu d'être un coût, l'emploi est une source d'économies et ce serait bien de le rappeler souvent. Yves CONTASSOT développera cette idée par rapport à la question de la propreté.

Cependant, sur le volet emploi et les créations qui nous sont proposées en 2018, nous pouvons, comme les représentants d'En Marche, regretter les 14 postes créés pour la délégation aux Jeux olympiques de 2024 au regard des 6 créations de postes pour le contrôle des meublés touristiques - 14 pour les J.O., 6 pour le contrôle des meublés touristiques -, qui pourtant apportaient des recettes à la Ville. On pourrait peut-être parfois faire des comparaisons plus efficaces. Nous n'avons pas la même appréciation des priorités et c'est dommage.

Concernant le vœu dépenses, je m'inscris en faux avec ce que dit M. BARGETON. La politique du Gouvernement est très insidieuse. Elle n'attaque pas directement le budget des collectivités territoriales avec une baisse de la dotation globale de fonctionnement, mais, en supprimant les emplois aidés, elle attaque indirectement puisqu'elle attaque les services eux-mêmes.

D'ailleurs, M. BARGETON, qui n'est pas là pour m'écouter - c'est dommage -, lors du Conseil du 20e arrondissement, nous avait expliqué pourquoi la Ville avait dû remplacer des postes de fonctionnaires par des postes d'emplois aidés et qu'aujourd'hui la suppression était une richesse car la Ville n'aurait pas à payer les emplois aidés ! C'était un discours cynique : oublier les personnes qui sont derrière ces emplois aidés et que du jour au lendemain, on va supprimer à travers une ligne budgétaire que l'on enlève sur un budget. C'est aussi cela, le budget, ce sont aussi des personnes derrière. Il ne faut pas oublier ces personnes.

Je vais maintenant parler de la question des recettes. La lecture de l'opposition municipale sur les loyers capitalisés est totalement malhonnête et fautive. D'ailleurs, nous attendons toujours la copie du courrier du groupe des Républicains au Ministre de l'Economie - Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT, j'attends toujours la lettre. Ici, la Ville inscrit pour cet exercice budgétaire 226 millions de recettes de loyers capitalisés.

M. Christian SAINT-ÉTIENNE parle d'abus de biens publics - rien que cela - en rapportant l'équivalence ricardienne qu'il a ressortie des livres d'économie, sans la nommer. C'est donc un abus de biens publics et ce serait un tour de passe-passe budgétaire. C'est au contraire le fruit d'une gestion intelligente et dynamique du patrimoine de la Ville et le fruit de notre volontarisme dans le domaine du logement social. La seule question serait de savoir si nous lisons dans le temps les loyers capitalisés, mais dans tous les cas c'est préférable à une cession et donc à une recette d'investissement.

Par contre et en logique avec ce que je viens de dire, nous ne nous satisfaisons pas du tout des recettes foncières du budget prévisionnel de 2018 de 307 millions, liées essentiellement à la vente de Morland et de Pershing. Un bail emphytéotique aurait été préférable à la cession qui participe par ailleurs à la hausse du prix de l'immobilier des quartiers concernés.

Concernant la question du logement et du foncier, M. AZIÈRE se trompe également quand il dit - M. AZIÈRE est toujours là pour écouter le débat - que la Ville organise la raréfaction de l'offre par rapport à la demande, expliquant ainsi la hausse du prix de l'immobilier. Le problème, c'est que Paris est une ville entourée d'un périphérique et qu'il y a un problème géographique pour trouver de l'espace pour construire des immeubles, du logement.

Le problème est plutôt ailleurs. Le problème de Paris, c'est que cela attire beaucoup de capitaux financiers et que le Brexit participe à cette arrivée de capitaux avec des grands groupes prêts à acheter des parcelles, de mettre plusieurs millions, plusieurs milliards même, puisque nous avons eu une cession de 1 milliard d'euros à Paris il n'y a pas très longtemps à Paris, qui entraîne une inflation par cet argent, ces capitaux qui arrivent sur Paris. C'est très difficile à contrer et c'est cela, le problème.

Au contraire, comme le proposent les écologistes, il faut avoir une politique foncière plus offensive et nous espérons que l'Office de foncier solidaire va aider la Ville de Paris à pouvoir s'attaquer à la spéculation. Ce que l'on gagne d'un côté, avec les 1,3 milliard de D.M.T.O., on le perd de l'autre côté quand on construit du logement car la charge foncière est très importante pour la Ville. Au final, je ne suis pas sûr que le haut prix du mètre carré soit une bonne chose pour Paris, mais c'est un autre problème.

De même, concernant le volet des recettes du budget, nous ne partageons pas exactement la même vision que l'adjoint en charge des finances. En effet, dans ce B.P. 2018, la Ville se félicite d'inscrire 200 millions de recettes liées aux redevances perçues pour occupation du domaine public de la Ville, soit une hausse de 7,3 % par rapport à l'année 2017. C'est certes positif mais nous pensons cependant que la Ville pourrait être encore plus exigeante et

performante dans ce domaine. C'est le sens d'un vœu que nous avons déposé pour demander de ne limiter les tarifs dérogatoires et exemptions de redevance qu'au secteur associatif et non lucratif. Ainsi, il est anormal que le leader mondial des cosmétiques, "L'Oréal", ait pu gratuitement organiser un défilé sur les Champs-Élysées lors de la dernière "Fashion Week".

D'ailleurs, il ne faudrait pas qu'arrive la même mésaventure à la Ville que le contrat sur les mobiliers urbains d'information si un concurrent portait plainte pour concurrence déloyale. Ce manque de prudence, que nous avons dénoncé, a fait perdre 27 millions de recettes à la Ville. En fait, le cadeau qui a été fait à "L'Oréal", qui est quand même le premier groupe mondial de cosmétiques, c'est de la publicité gratuite. Ainsi, pour tous les libéraux qui sont dans cette salle, pourquoi vous ne manifestez pas votre désapprobation sur le fait que l'on va privilégier "L'Oréal" par rapport à un autre groupe. Je ne sais pas, mais là, on vous entend moins, c'est dommage.

Nous avons également déposé un vœu demandant à la Ville, comme le recommande la C.R.C. qu'on lit aussi, de se faire rembourser par le Club du tir aux pigeons du bois de Boulogne, les 650.000 euros que la Ville a indûment payés pour la dépollution du site. Sur les autres vœux, ce sera Sandrine MÉES qui les présentera.

Pour conclure, comme notre collègue David BELLARD, je souhaite exprimer notre inquiétude quant aux arbitrages à venir de l'Etat.

Je crains sincèrement que, lors de la Conférence des territoires dès les tous prochains jours et dans le cadre de la contractualisation qui va commencer au printemps, notre Ville ne connaisse de nouveau des désillusions quant aux engagements et promesses de l'Etat vis-à-vis des collectivités.

Nous avons entendu que vous serez particulièrement attentifs et exigeants sur les dépenses sociales non compensées par l'Etat, le foncier de la Ville occupé à titre gratuit par l'Etat, la prise en compte des charges de centralité et des spécificités de Paris.

Pour rappel, pour ceux qui nous parlent de la dette, si l'Etat payait sa dette vis-à-vis de Paris et n'avait pas modifié sa politique de péréquation et de dotation globale de fonctionnement, l'encours de l'endettement de la Ville serait inférieur de quasiment 40 % - cela, vous oubliez de le dire - et la dette par habitant serait de 1.300 euros et pas 2.200 et quelques euros. Cela aussi, vous oubliez de le dire.

Vous oubliez de dire aussi que la pression sur Paris est plus importante que sur les autres collectivités territoriales parce que Paris est une ville plus riche que les autres. Cela aussi, vous oubliez de le dire et pourtant, cela fait partie des faits. C'est bien de voir les faits tels qu'ils sont et non fantasmés.

Nous serons bien entendu engagés sur ces questions et à vos côtés, Madame la Maire, mais pessimistes sur ce que sera la réponse du Gouvernement tant leur politique est éloignée de la nôtre. On sera loin du chaos et c'est dommage que M. Christian SAINT-ETIENNE ne soit pas là parce que je lui présenterai un livre sur le Paradoxe de Fermi qui est très bien, sur ce qu'est le chaos. C'est à lire.

Cela, c'est le chaos, ce n'est pas le fait de pouvoir demain payer des impôts par rapport à des dépenses passées. Le chaos, c'est autre chose malheureusement, c'est beaucoup plus grave. C'est quand les sociétés partent en déliquescence et quand les sociétés implosent. C'est autre chose, c'est ce qui se passe en Syrie, là, c'est du chaos. A Paris, on n'est pas encore dans le chaos et nous espérons que nous n'y serons pas demain.

Nous sommes inquiets, non pas sur l'arrivée du chaos, mais sur le fait que la pression sur la Ville de Paris soit si importante qu'en juin 2018, nous serons obligés de faire un budget rectificatif nous obligeant à réduire nos dépenses parce que ces 13 milliards qu'il faudra répartir sur l'ensemble des collectivités de baisse de fonctionnement et elles seront bien quelque part, dans quelques budgets par ci par là.

Merci de votre attention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Je vais expliquer en trois minutes pourquoi je vais voter contre ce budget et présenter l'intégralité de mes 14 amendements et vœux, c'est la mission impossible. J'essaie de faire au plus vite.

Chers collègues de la majorité, d'abord, certains parmi vous ont salué la politique de MACRON ; d'autres, au contraire, l'ont vivement critiquée. Résultat évidemment : aucune initiative n'est prise par cette majorité pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de résister à cette politique d'austérité.

Or, ce que MACRON nous propose, c'est l'équivalent du coup d'Etat des institutions européennes à l'encontre de la Grèce. Oui, parce que la contractualisation vise à remettre en cause le principe de libre administration des communes, en imposant des réductions de dépenses avec la menace de la mise sous tutelle.

Résultat : finalement vous vous vantez d'être les bons élèves. Vous pourriez assumer de bien plus avoir recours à l'emprunt au service du logement social, de la réhabilitation énergétique du bâti, des services publics, mais vous imposez des coups de rabot à tout-va à l'encontre de la culture, de l'économie sociale et solidaire, de notre politique sociale. Vous prétendez, par exemple, que si le nombre d'allocataires R.S.A. diminue, c'est la preuve de l'efficacité de la politique parisienne en faveur de l'emploi alors que tout indique qu'à Paris, aussi hélas, la misère et la précarité gagnent du terrain.

Regardons la réalité en face. L'exode social des classes populaires se poursuit face à l'inaccessibilité sociale du logement et l'insuffisance de places d'hébergement. On meurt dans les rues de Paris encore aujourd'hui.

Pour la première fois, vous supprimez des postes qui ne sauraient être masqués par le transfert de postes de la Préfecture de police de la Ville. On rentre donc dans le dur. De redéploiement en redéploiement, la dégradation des conditions de travail des agents, c'est la dégradation de nos services publics rendus aux Parisiennes et aux Parisiens.

Alors là, j'avoue que je suis assez surprise par ce que j'ai pu entendre de la part des rangs des Républicains et de l'UDI qui protestent contre la masse salariale, mais en même temps déposent des amendements pour revendiquer la création de postes sur la propreté. Un moment donné, il faudra choisir.

Concernant la question des agents de la Ville, je trouve dramatique que vous décidiez de ponctionner une telle coupe à l'encontre de l'AGOSPAP, à l'encontre des œuvres sociales et culturelles de la Ville. Vous devriez au contraire embaucher, assumer de titulariser les contrats aidés supprimés par MACRON et qui répondent à la Ville à des besoins permanents, comme d'ailleurs la loi vous y oblige, concernant les obligations de la fonction publique.

Hélas, vous courrez après de nouvelles recettes qui ne sont pas forcément les bonnes. Quand reconnaîtrez-vous enfin que le retour en régie publique de nombre de services publics permettrait de faire des économies, comme c'est le cas d'ailleurs pour la gestion de l'eau et comme le rappellent de nombreux rapports.

Au lieu de cela, vous poursuivez le recours aux délégations de service public, aux marchés divers, mais vous laissez "Vinci", "JC Decaux", "L.V.M.H." envahir Paris et poursuivez la vente à la découpe du foncier, patrimoine commun des Parisiennes et des Parisiens.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget.

J'espère que d'autres groupes soutiendront mes amendements et vœux, qu'ils soient généraux ou précis comme ceux relatifs au soutien à "CoopCycle" ou à la Maison d'archives et d'exposition des mémoires L.G.B.T.Q.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Pour poursuivre notre discussion, la parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat sur le budget primitif est l'occasion de revenir sur nos engagements de mandature et sur la vision que nous portons de Paris. Je réaffirme ici, pour le groupe Communiste, que nous voulons un Paris populaire, un Paris où toutes les classes sociales peuvent vivre et travailler, un Paris où, sans distinction, se croisent et se mêlent les employés, les salariés, les étudiants, les cadres, les artisans, les petits commerçants.

Pour respecter notre parole donnée sur notre programme de mandature, pour être à la hauteur des enjeux qui nous interpellent et même parfois nous bousculent, pour construire un Paris à l'avenir solidaire, il nous faut dès aujourd'hui lancer les chantiers pour la création d'équipements publics.

A mi-mandat, nous avons l'obligation de proposer aux Parisiennes et aux Parisiens une perspective à long terme. Pour que se mette en mouvement ce processus, il nous faut engager dès aujourd'hui les études pour vérifier la faisabilité des projets programmés afin qu'ils soient livrés à partir de 2020. Il s'agit d'offrir des services publics de proximité aux Parisiennes et aux Parisiens, et nous portons nos efforts en particulier sur les équipements culturels et les équipements pour la petite enfance.

Nous devons continuer à mobiliser plusieurs grandes emprises appartenant à la Ville pour une optimisation du foncier afin d'accueillir de nouveaux équipements publics, sans négliger les rares parcelles privées disponibles.

Notre effort doit permettre de compenser les déséquilibres qui existent entre certains quartiers, et se concentrer sur les quartiers populaires qui sont sous dotés. C'est ce choix de tendre vers l'égalité des territoires qui nous amène à proposer des autorisations de programme des équipements culturels : création de deux médiathèques, l'une porte de Charenton, l'autre rue de Noisy-le-Sec dans le 20e arrondissement, création d'une bibliothèque dans le quartier Paul-Bourget du 13e arrondissement, des centres culturels et d'animation dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, d'une structure pour la petite enfance dans le 13e arrondissement.

Cet effort pour des équipements publics de proximité doit se conjuguer avec la poursuite de nos engagements en matière de logement pour que les classes moyennes et les classes populaires puissent continuer à vivre à Paris et dans Paris.

Le travail mené par notre adjoint au logement, qui lutte pour la construction de logements sociaux et contre la spéculation immobilière, va bien dans ce sens. Mais au-delà de la production, il nous faut mener un combat contre "Airbnb" et la location des meublés touristiques qui engendrent une spéculation immobilière, spéculation qui repousse trop souvent les Parisiennes et les Parisiens au-delà du périphérique.

Le numéro d'enregistrement obligatoire pour toute location meublée de courte durée nous donne de nouveaux moyens contre le détournement de la loi qui facilite et qu'encourage de fait ce type de plate-forme. Un texte n'est qu'un texte, qui peut donner bonne conscience si nous ne l'accompagnons pas de moyens humains et matériels pour son application.

Pour Paris, c'est le Bureau de la protection des locaux d'habitation qui effectue ce contrôle. Sa charge de travail se trouve accrue par cette nouvelle disposition et il est nécessaire de renforcer ses moyens. Les chiffres sont éloquents et reflètent bien l'ampleur de la tâche : 25 agents pour 70.000 annonces concernant des locaux parisiens répertoriés sur 300 plateformes. En comparaison, des villes comme Barcelone et Berlin ont des équipes trois à quatre fois plus étoffées pour un nombre de meublés bien plus faible qu'à Paris.

Aussi, nous demandons que six postes supplémentaires soient ouverts pour consolider l'équipe du Bureau de protection des locaux d'habitation. Certes, cela engendre une ligne budgétaire de plus et un coût supplémentaire pour la Ville, mais le travail de ces agents permettra à la Ville de bénéficier de ressources financières supplémentaires. Leur action a déjà permis à la Ville d'encaisser plus d'1 million d'euros d'amendes. Nous devons afficher notre détermination contre la spéculation immobilière à Paris.

Enfin, je voudrais aborder un dernier point : celui des salariés en contrat aidé qui travaillent à la Ville. Je parlais d'un Paris pour tous, un Paris où chacun peut vivre. Or, depuis cet été, les salariés en contrat aidé vivent dans une situation difficile, éprouvante d'incertitude. Je ne reviendrai pas sur la décision brutale du Gouvernement de ne pas renouveler un grand nombre de contrats aidés, nous l'avons énoncée à de multiples reprises dans cette Assemblée, mais aujourd'hui, face à ce constat, que décidons-nous de faire ? Il nous semble incontournable de prendre nos responsabilités et redoubler d'efforts pour permettre à ces salariés de trouver le chemin vers un emploi pérenne.

Nous avons le devoir d'accompagner celles et ceux qui ont travaillé pour notre Ville. Pour cela, nous devons leur offrir une formation et un accompagnement à la hauteur des enjeux. C'est dans cet esprit que le groupe Communiste a proposé que 400.000 euros soient destinés à l'accompagnement et à la formation de ces salariés. Le budget que nous votons doit être le reflet de nos engagements pour un parti, pardon, un Paris pour tous - mais aussi pour un parti pour tous.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Pour ma part, je vais aborder les questions des dépenses et des investissements en matière d'environnement à Paris. On pourrait tout simplement dire "croissance verte, finances rouges" ; finances rouges, parce qu'on empile des mesures avec de l'argent qu'on n'a pas, et de l'argent que l'on n'a d'ailleurs même pas l'intention de trouver. Pas loin de 500 mesures sont énumérées dans le nouveau Plan Climat qu'on a présenté le mois dernier, et pas des moindres : on vise 100 % d'énergies renouvelables, des consommations énergétiques divisées par deux, un million de logements et 50 millions de mètres carrés de commerces éco-rénovés. C'est super, mais tout cela coûte très, très cher. Combien cela va coûter au total ? Qui va payer ? Cela reste un mystère.

Il doit en tout cas manquer des lignes dans le budget primitif pour 2018, car je relève que les montants consacrés au Plan Climat et prévention des déchets et ceux consacrés à la lutte contre la pollution sont respectivement de 2,7 millions et 400.000 euros pour la lutte contre la pollution. Cela fait donc 3 millions d'euros au total pour des milliers de mètres carrés de panneaux solaires, entre autres, et des millions de mètres carrés de rénovations thermiques dans les bâtiments. Je pense sans doute qu'il doit y avoir une erreur.

Une chose est claire en tout cas : il y a beaucoup de mesures sur lesquelles Paris s'engage, mais ne payera pas. Parmi les 500 objectifs vrombissants du Plan Climat, seulement 70 relèvent véritablement de l'action de la Ville de Paris, et d'ailleurs, l'Exécutif ne s'en cache pas. Comme on ne cesse de promettre aux Parisiens qu'on va tout changer, mais qu'on n'a pas prévu de régler l'addition qu'on compte refourguer à l'Etat ou aux autres collectivités, mieux vaut tout de suite se dédouaner. Alors, sur le développement durable comme sur beaucoup d'autres sujets, on fait du bruit, surtout du bruit, parce que ça, c'est gratuit, et politiquement, cela peut rapporter gros. Alors, autant ne pas s'en priver.

De toute façon, vu l'état calamiteux des finances parisiennes, avec une dette qui a quasiment augmenté de 100 % en trois ans, une dette qu'il n'est d'ailleurs techniquement plus possible de combler, lorsque la Ville accepte de passer à la caisse, c'est forcément pour creuser son découvert, et l'environnement n'échappe pas à la règle. Puisqu'il n'y a plus d'argent, il ne reste que les emprunts, les emprunts et toujours les emprunts : 800 millions d'euros de plus, tous domaines confondus, au compteur parisien pour l'année 2017.

En 2015, peu de temps après l'élection de Mme HIDALGO, notre Maire s'est ruée à la banque et a pris un crédit de 300 millions d'euros pour notre transition verte. C'était l'époque de la COP 21 et c'est vrai que c'était un peu gênant à ce moment-là d'afficher un budget nul et une impotence financière totale en matière d'action environnementale. Salut la Société Générale, salut H.S.B.C., le développement durable nous donne encore une occasion de vous payer de juteux intérêts. Alors, levées de fonds, obligations vertes, les actions flatteuses n'ont pas manqué pour éviter de dire tout simplement que nous nous étions encore endettés. Mais comme il s'agit d'écologie, il est très important d'employer des mots qui soient jolis, parce que cela donne l'impression que c'est moins grave. C'est vrai qu'"obligations vertes", ça sonne mieux que "grosses dettes". Mme HIDALGO a même été jusqu'à se féliciter du fait que la Ville paierait moins d'intérêts que l'Etat pour des emprunts de même type. C'est vrai qu'une couche de plus à notre statut de super-débiteur, c'est une excellente nouvelle.

Alors, pas question de critiquer les motifs de cet emprunt : il est question de réhabilitations thermiques d'écoles et de logements, de déploiements de bornes de recharge pour les voitures électriques, de constructions de panneaux solaires, des efforts qui sont vitaux pour notre avenir et pour ceux de nos enfants. Mais comment cela se fait-il qu'avec un budget annuel de 8 milliards d'euros, nous n'ayons pas eu les moyens de financer cette somme sur deux ou trois ans ? 300 millions d'euros, c'est moins que ce que nous donnons tous les ans à la vie associative. Le développement durable n'est-il pas une cause au moins aussi essentielle ?

300 millions d'euros, c'est moins aussi que l'avance généreuse versée l'année dernière, et à nouveau cette année, par les bailleurs H.L.M., une rentrée d'argent qui aurait pu être dévolue à notre croissance verte. Mme HIDALGO a affirmé que 800 millions d'euros seraient mobilisés au cours de la mandature en faveur de la réduction des gaz à effet de serre. 300 millions d'euros d'emprunts, une petite poignée de 3 millions d'euros et quelques dans notre budget primitif de 2018, mais qu'en est-il des 500 millions d'euros restants ? Je souhaiterais que vous puissiez me confirmer que la Ville qui, évidemment, ne fait jamais de projection financière au hasard, dispose bien de ces fonds et qu'elle a bien commencé à les engager.

Le problème, c'est que la Ville n'est malheureusement pas tellement douée pour construire des budgets. Elle l'est davantage pour construire des artifices. Elle a un don particulier aussi pour gaspiller les rares économies qu'elle arrive à faire. Prenons la rénovation énergétique des écoles : c'est un exemple de réussite que je cite souvent dans cet hémicycle. Je le dis sans ironie. Nous sommes en train de réduire d'un tiers les consommations énergétiques de centaines d'écoles, pareil dans un certain nombre de crèches et autres bâtiments publics. C'est un gain pour l'environnement, mais c'est aussi un gain financier. Ce sont des millions d'euros qui pourraient être réinvestis dans une économie verte, circulaire, vertueuse.

Dans le budget primitif de 2018, on note aussi, au titre de l'environnement, des dépenses de 650 millions d'euros et des recettes de 770 millions d'euros perçues au titre des taxes et des redevances. Il y a donc a priori 120 millions d'euros d'excédent, autant de sommes qui pourraient être réinjectées dans les investissements nécessaires à notre politique environnementale. Mais nous ne le faisons pas, car il faut bien des ressources pour financer une partie de nos immenses gaspillages dans tous les autres domaines. Je pense à Vélib', ses 20.000 vélos, 12.000 stations, à tous les systèmes d'exploitation que nous avons financés pour notre ancien ami DECAUX, des dizaines et des dizaines de millions d'euros jetés à la poubelle.

Alors que la COP 21 s'ouvrait à Bonn tout récemment vous avez, Monsieur JULLIARD, fait de belles déclarations annonçant qu'il était temps que les grandes métropoles prennent leurs responsabilités, et vous avez parlé de changements d'usages et d'habitudes.

Je souscris tout à fait à vos propos et propose qu'on commence par les appliquer à la Ville, que Paris prenne ses responsabilités, change ses usages et habitudes en commençant par construire un vrai budget, un budget solide et sain surtout, pour servir nos ambitions écologiques.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe des Républicains, la parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je constate d'abord que la Maire de Paris est plus assidue dans l'hémicycle quand il s'agit de soigner sa stature internationale, son image, que quand il s'agit de discuter du budget, qui est quand même le sujet le plus important.

Il y a bien sûr le nouvel adjoint au budget, que je salue, mais c'est absolument insensé qu'au bout de 20 minutes de débat, la Maire de Paris ait quelque chose de mieux à faire que d'écouter...

Mme BERTHOUT n'est pas Maire de Paris !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Jean-Baptiste de FROMENT, continuez votre intervention.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je demande à la Maire de Paris de revenir au plus vite.

Il y a trois semaines, lors du débat d'orientations budgétaires, je disais qu'il n'était pas encore trop tard pour réorienter une politique. Ce budget, hélas, montre que vous n'en ferez rien, et que vous continuerez dans une politique dont il devient manifeste qu'elle est en train d'échouer, sur tous les plans, en particulier ce qui est quand même un peu fâcheux, dans les domaines dont vous aviez fait votre priorité. Je pense par exemple au logement.

C'est le thème mis en avant encore ce matin dans "Le Parisien" par le nouvel adjoint au budget et aux finances, adjoint qui pourtant est bien placé pour savoir que les Parisiens ne sont pas très satisfaits de la politique menée dans ce domaine, puisqu'il a une autre casquette qui est celle de patron de la fédération PS de Paris. A ce titre, il a commandité un sondage très intéressant qui révèle que 71 % des Parisiens sont mécontents de la politique du logement menée, c'est le pire item de ce sondage.

Ce sondage est intéressant aussi parce qu'il y a un autre sujet fort d'insatisfaction, c'est précisément celui qui nous occupe ce matin, les Parisiens jugent très défavorablement la maîtrise des finances publiques et du budget de la Ville par l'Exécutif actuel.

C'est assez simple, les Parisiens voient ce que la vie à Paris leur coûte, ils voient l'état des rues, les services publics qui sont de moins en moins au rendez-vous, et constatent qu'ils n'en ont pas pour leur argent. Ce budget 2018, hélas, ne les fera pas changer d'avis.

Quand on veut se mettre en valeur, on se présente généralement sous son beau profil. Mais le problème de ce budget, ce qui est assez incroyable, c'est qu'il n'a pas de bon profil. De quelque côté que l'on se tourne, qu'on le prenne, ce budget se présente mal. Les dépenses, cela a été dit, augmentent encore pour atteindre en fonctionnement près de 2,4 milliards d'euros, avec la création de 230 postes.

On pourrait se dire que ces dépenses sont gagées sur une qualité accrue du service public et je l'ai dit, il n'en est rien.

Le niveau d'investissement atteint des seuils déraisonnables, je rappelle que c'est 1,5 milliard de plus sur la mandature que ce qu'avait fait Bertrand DELANOË, qui avait déjà inscrit 8,5 milliards d'investissement.

Les prélèvements de toutes sortes sur les Parisiens explosent, avec cette année encore de nouvelles taxes.

On pourrait se dire qu'avec tout cela, la dette au moins n'augmenterait pas, et c'est tout le contraire, puisque cela a déjà été souligné maintes fois, mais il faut le répéter, elle augmentera de 50 % en 3 ans. C'est vraiment du jamais vu dans l'histoire des collectivités locales.

Ce qui est grave, évidemment, le niveau absolu n'est pas encore comparable à certaines autres grandes villes, mais c'est vrai que la tendance est inquiétante, et comme le budget est construit, année par année, structurellement, pour faire de la dette, on ne voit pas ce qui va arrêter ce cycle infernal.

Ce qui est inquiétant, c'est la logique d'endettement de long terme dans laquelle la Ville de Paris est en train de s'engager.

Comme l'a bien souligné M. BARGETON, vous ne pouvez même pas prendre cette année le prétexte d'un contexte défavorable, puisqu'il y a une stabilisation des dotations de l'Etat, un niveau inégalé des recettes de droits de mutation à près de 1,4 milliard d'euros. En 2013, on était à 900 millions d'euros. On a 500 millions d'euros de plus de droits de mutation pour construire son budget.

Je ne parle pas des plus de 850 millions d'euros de loyers capitalisés qui gonflent artificiellement la section de fonctionnement et permettent d'afficher une épargne brute mirobolante, mais de façon totalement artificielle.

Que faudrait-il faire ? Bien entendu, il y a un levier qui est celui que vous n'utilisez jamais : la baisse des dépenses.

Et nous appelons à une remise à plat de la politique des ressources humaines de la Ville. La C.R.C. vient de révéler, par exemple, que la durée légale du temps de travail, si elle était respectée à Paris, permettrait de gagner près de 75 millions d'euros. C'est pour cela que nous faisons un amendement dans ce sens. Il est totalement faux de dire que nous ne prévoyons pas d'économies et que nous ne proposons que des dépenses supplémentaires.

Dans le même ordre d'idée, le coût de l'absentéisme pour la Ville est très élevé et permettrait de réaliser des économies substantielles. Et ces économies, il faudrait d'abord que la Maire de Paris les applique à elle-même, puisqu'un autre rapport de la CRC nous révèle que 236 personnes apparemment travaillent au cabinet de la Maire.

C'est illégal, car le plafond que nous avons nous-mêmes voté est de 135, porté à 145 la dernière fois. Ce plafond étant lui-même dérogatoire au droit commun. Si on appliquait le droit commun des collectivités territoriales à la Ville, je l'ai déjà dit au dernier Conseil, la Maire de Paris n'aurait le droit qu'à 45 collaborateurs, et c'est ce qui serait, à mon avis, décent dans le contexte actuel.

Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas ce budget, budget qui une nouvelle fois sacrifie le présent de la communication de la Maire de Paris et de ses adjoints sur l'autel de la préparation de l'avenir. Nous ne pouvons pas l'accepter. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe Démocrates et Progressistes, la parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, beaucoup d'entre vous sont intervenus sur le budget 2018, sur sa logique financière, sur ses grands domaines d'intervention.

Pour ma part, je voudrais mettre l'accent sur un domaine qui symbolise à lui seul le sens de notre vie, et le sens de notre vivre ensemble. Je veux parler bien sûr de la culture, qui seule peut relier des hommes entre eux, et ce n'est pas un hasard si elle est si durement attaquée par les intégristes et les obscurantistes, rappelons-nous Charlie Hebdo, le Bataclan, et même très loin de nous, Palmyre.

Oui, la culture pour une ville comme Paris qui rayonne dans le monde, c'est l'assurance que la beauté, la créativité et l'émotion régneront en maîtres et loin du nivellement et du repli.

Pour célébrer l'intelligence, l'éducation, et la connaissance de l'autre et des autres, vous l'aurez compris, mon intervention concerne ce budget et c'est vrai que j'en connais les missions et même le coût pour avoir été pendant 3 ans présidente de la commission Culture, patrimoine et mémoire, comme le rappelait Béatrice LECOUTURIER, la nouvelle présidente que je salue.

Je voudrais, dans un premier temps, saluer l'effort incontestable fait par l'Exécutif, car malgré un budget extrêmement drastique et très contraint, la culture est restée une priorité en termes de budgets, à la fois de fonctionnement et surtout d'investissement.

Pour rappel, le budget consacré à la culture s'élève à 174 millions d'euros à peu près, soit 69 % du montant global alloué à la fonction culture, vie sociale, jeunesse et sport. Certes, avec une diminution de 3,3 % par rapport à l'année dernière, mais qui ne remet aucunement en question les priorités de cette mandature.

Je dois aussi saluer les travaux importants qui ont été faits au niveau du patrimoine, tant pour les musées de la Ville que pour les deux équipements prestigieux que sont le Châtelet et le Théâtre de la Ville, ainsi que, ne l'oublions pas, les églises parisiennes, fleurons de notre passé. Bien sûr, la mise en place de ces rénovations selon un

calendrier avancé doit être respectée en évitant les retards préjudiciables, et c'est vrai que nous gardons tous le traumatisme de la Philharmonie.

Par ailleurs, pour les dépenses de fonctionnement, 20 millions sont alloués, dans ce budget, aux activités artistiques et manifestations culturelles, soit, c'est vrai, une diminution de près de 0,8 %. Le groupe Démocrates et Progressistes a d'ailleurs déposé un vœu relatif à la mutualisation des fonctions support de ces équipements culturels qui permettront, peut-être, de faire des économies efficaces et de simplifier les administrations au contraire de les alourdir. Cela, d'ailleurs, rejoint la question du personnel.

Pour les recettes, 17,3 millions sont prévus au titre de la culture en 2018, en progression de 16 % par rapport à l'inscription 2017, et une grande partie viendra des manifestations culturelles, ce qui montre un véritable succès de celles-ci à Paris. En effet, 11,4 millions attendus : une hausse de 27 % par rapport au budget 2017. Soulignons que les participations des usagers des conservatoires sont attendues à hauteur de 10 millions : une hausse de 21 % en lien avec la politique d'ouverture des conservatoires et un public plus large et diversifié, ce dont notre groupe se réjouit.

Je voudrais m'attarder sur le fait de ce vecteur important que sont les conservatoires qui ont été, rappelons-nous, agités par de grandes polémiques quant à leur accès démocratique, le tirage au sort, contre lequel beaucoup d'entre vous dans cette salle se sont élevés. Heureusement, cette polémique est derrière nous aujourd'hui et une réforme ambitieuse des conservatoires qui a été, rappelons-le, bâtie dans la concertation, a eu lieu.

J'avais eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises : Paris est riche de son enseignement artistique. L'accès à la culture et l'excellence de l'enseignement ne sont en aucun cas antinomiques. Au contraire, ils sont complémentaires. Nous savons qu'une réforme ambitieuse des conservatoires a été votée et qu'elle a eu aussi des impacts sur les budgets.

D'abord, sur les ressources humaines, certains l'ont déjà signalé, l'élan porté par le vœu de l'Exécutif s'est poursuivi avec 1.458 heures de vacances supplémentaires. Nous aimerions faire un point précis sur les affectations de ces postes. Par ailleurs, nous voyons que 1,2 million est consacré aux frais de fonctionnement, et notamment par la création pour le fonctionnement des 12e, 13e et 17e arrondissements.

Enfin, je voudrais mettre un point, puisque je ne vais pas être trop longue, sur quelque chose qui m'a paru d'une ambition folle - j'ai même évoqué la question du big bang musical - qui était, finalement, cette généralisation de l'éveil musical à tous les C.P., avec des bienfaits pédagogiques incommensurables, mais avec, aussi, un impact financier indéniable. Je souhaite, Monsieur le Maire, comme je l'ai déjà demandé au Conseil de Paris en septembre et en novembre, connaître le nombre exact de demandes d'inscription dans les conservatoires cette année et les années précédentes, les demandes rejetées, les places alternatives proposées et qu'un bilan spécifique au budget des conservatoires et de la réforme soit présenté en deuxième commission, ce qui nous permettra de faire un point transparent, un point d'étape, et qui permettra de lever toutes les interrogations.

Et je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

Nous poursuivons avec le groupe UDI-MODEM et la parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a trois semaines, lors du débat sur les orientations budgétaires, nous dénoncions l'absence de sincérité qui prévalait dans le texte présenté. Malheureusement, le budget primitif poursuit dans cette voie et le volet transport et déplacement du budget primitif ne fait pas exception. Deux illustrations de cette insincérité en dépenses et en recettes.

D'abord, la contribution à Ile-de-France Mobilités. Comme l'an passé, vous jouez sur l'ambiguïté en sous-entendant que la contribution de Paris à Ile-de-France Mobilités s'apparente à de la péréquation, ce qui n'est absolument pas le cas, et vous dénoncez son montant. Paris représente 44 % du réseau francilien des transports en commun. Sa contribution s'élève à 30 % du total des départements franciliens, la Région apportant, pour sa part, plus de 50 % du total. Plutôt que de se plaindre de ce niveau de contribution, légitime, Paris devrait plutôt mobiliser son énergie en faveur de l'amélioration de la qualité des transports en commun, de la lutte contre la pollution à laquelle sont exposés quotidiennement les voyageurs et à sa mise en accessibilité. Autant de sujets majeurs sur lesquels, malheureusement, on vous entend peu.

Sur la réforme du stationnement, sur le volet recettes, permettez-nous d'exprimer quelques doutes quant à vos estimations liées aux effets de la réforme. Vous tablez sur une augmentation très significative des recettes de

stationnement liées, d'une part, à l'augmentation des tarifs et du montant du forfait post-stationnement, mais également à un meilleur respect attendu de l'obligation de payer son stationnement. Vous estimez les recettes de stationnement à 334 millions d'euros. Alors, comme beaucoup, nous sommes pour le moins sceptiques sur ce calcul qui repose sur des bases hautement contestables, le paiement par seulement 10 % des automobilistes, aujourd'hui, du stationnement rotatif. Espérons, pour les Parisiens, que vous n'aurez pas été trop optimistes.

Sur ce même point, il est inquiétant de constater que les 145 millions d'euros attendus au titre de la récupération des F.P.S. apparaissent en recettes de fonctionnement et non en recettes d'investissement, comme le prévoit pourtant la loi MAPTAM qui considère que ces recettes doivent financer les transports en commun et les travaux de voirie, des chantiers dont on sait combien ils sont indispensables, mais, apparemment, ce n'est pas votre perception.

Sur la politique de mobilités douces, l'augmentation des chiffres est trompeuse puisqu'il s'agit en réalité d'un rattrapage, dans la mesure où le déploiement du Plan Vélo a pris deux années de retard et les crédits n'ont pas été consommés. Alors, ce matin, Mme la Maire appelait de ses vœux que 2018 soit vraiment une année Plan Vélo. Je me souviens l'avoir entendue dire exactement la même chose en 2017. Alors, en même temps, c'est vrai, le Plan Vélo a pris énormément de retard. Il reste 92 % des infrastructures prévues au Plan Vélo à réaliser. Et le budget consacré aux circulations douces, nous ne sommes pas convaincus qu'il parviendra à rattraper le retard pris.

Sur le Vélib', le renouvellement du marché Vélib' aura au moins eu un mérite : celui de mettre en lumière le coût réel du déploiement des vélos en libre-service pour le contribuable parisien. Celui-ci sera donc de 15,1 millions d'euros en 2018. Nous sommes bien loin des déclarations de Bertrand DELANOË en 2007, selon lequel le service Vélib' ne devait rien coûter aux Parisiens. Il n'est, évidemment, pas question de remettre en cause ce service qui a contribué à augmenter significativement la pratique cycliste dans la capitale, mais il faut débattre sur des données précises et sincères.

Une interrogation. Lors du dernier Conseil de Paris, notre groupe a obtenu un dédommagement à destination des usagers, compte tenu des difficultés d'accès au service Vélib' ces derniers mois et pour encore quelques mois. Est-ce que le montant prévu comporte justement ce dédommagement qui est prévu par la société Vélib' Métropole ? Prend-il également en considération les risques liés au "business model" des vélos en libre-service face à l'arrivée en masse des vélos en "free floating" ? La question est similaire pour Autolib' et j'y reviendrai dans le cadre d'un vœu. C'est un service qui répond à une vraie demande, constitue une réelle alternative, mais alors qu'on assiste à la désaffection du service, quel sera le coût réel pour le contribuable parisien et l'effet sur les finances de la Ville ?

Quant au budget alloué aux piétons, 1,3 million d'euros seulement à l'amélioration des cheminements piétons et pour les personnes à mobilité réduite. Il conforte notre perception que le piéton est décidément le parent pauvre des politiques de mobilité parisienne.

Sur le développement des bornes de recharge électrique, nous avons souvent eu l'occasion de le dénoncer : Paris est très en retard et cela n'est guère compatible avec les positions affirmées sur le développement de l'électrique à Paris. Dans la communication, vous prenez acte de ce retard en parlant d'accélération du déploiement des bornes Vélib'. Pour autant, aucune mention n'est faite dans le rapport budgétaire. Dès lors, on peut légitimement se poser la question du décalage entre la posture et la réalité. Quel montant exactement, donc, la Ville prévoit-elle de consacrer à ces installations ?

Un dernier mot sur les traverses. Il y a un an, faute de majorité, vous supprimiez de notre ordre du jour une nouvelle convention d'exploitation avec la R.A.T.P. destinée à modifier le fonctionnement de traverses. Une proposition qui consistait surtout à diminuer leur fréquence et donc à les rendre moins attractives, première étape pour les supprimer purement et simplement.

A de nombreuses reprises, notamment par la voix de ma collègue Édith GALLOIS, nous sommes intervenues pour défendre ces Traverses qui répondent à une forte attente de la part des Parisiens et qui participent d'une politique privilégiant les transports en commun dans des quartiers mal desservis.

Depuis lors, les avenants se succèdent sans qu'une solution pérenne ne soit affirmée. Nos craintes ne font qu'augmenter sur leur pérennité et, l'inscription de crédits en baisse leur étant consacrés, les renforcent encore.

Bref, alors que le sujet de la mobilité doit constituer une priorité, selon vos propres termes, nous craignons qu'une fois encore l'insincérité du budget illustre le décalage entre les discours et les actes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Pour le groupe Socialiste et Apparentés, la parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans la continuité un peu de ce qui a été dit par la nouvelle présidente de la 2e Commission, avec un certain bémol en ce qui me concerne, et notre ancienne présidente Fadila MÉHAL, en tant que vice-président, je me devais d'intervenir sur le budget culture 2018 et évidemment sur les thèmes qui sont traités dans notre Commission, c'est-à-dire la culture, le patrimoine, la mémoire et la nuit.

Ma collègue Nathalie MAQUOI, qui siège également dans notre Commission, interviendra tout à l'heure sur l'aspect culture de proximité dans les quartiers populaires, illustrant avec des exemples concrets les effets positifs de la politique que nous menons afin de rendre la culture accessible à tous. Je parle du 20e arrondissement de Frédérique CALANDRA.

Tout d'abord, je voudrais remercier Mme la Maire et vous remercier, cher Bruno JULLIARD, pour le budget 2018 qui nous est présenté aujourd'hui. Je voudrais remercier la nouvelle équipe, Véronique LEVIEUX, Frédéric HOCQUARD, et Catherine VIEU-CHARIER qui était évidemment élue sur la délégation que l'on connaît depuis la dernière mandature, pour un travail exceptionnel que vous accomplissez tous les quatre, pour les efforts que vous allez continuer à fournir afin de poursuivre l'ambitieux projet de cette mandature sur le secteur que nous aimons tous, la culture.

Dans le contexte de contraintes budgétaires que notre Ville connaît actuellement, je me réjouis que les engagements pris devant les Parisiens soient tenus, et que l'effort pour le secteur culturel se poursuive. Cela a été rappelé, comme je le disais tout à l'heure, notamment par Fadila MÉHAL.

Malgré l'instabilité et l'incertitude du contexte actuel, la stratégie proposée en 2014 est respectée. Et je me réjouis également que la sobriété dans le fonctionnement de l'existant n'empêche pas l'ambition en termes d'investissements dans la construction de l'avenir.

Le secteur culturel est très illustratif de cette ambition en termes de sobriété dans le fonctionnement, et de la nécessaire poursuite des investissements. Quelques éléments sur le budget de la culture, qui nous est proposé aujourd'hui, le démontrent bien. Notamment en termes de fonctionnement, ce budget se maintient à un niveau pratiquement stable, renouvelant le soutien de notre majorité à l'ensemble des institutions et acteurs culturels.

Ainsi le budget de fonctionnement pour la culture en dépenses s'élève à 174,8 millions d'euros, en diminution certes là aussi de 3,3 % par rapport au BP 2017, mais cela s'explique par l'arrêt provisoire pour travaux de grandes structures, notamment le Théâtre du Châtelet, le Théâtre de la Ville, le musée Carnavalet ou le Musée d'art moderne. C'est aussi grâce à la renégociation de la DSP de la Gaîté lyrique, la réduction des intérêts d'emprunt de la Philharmonie et du projet de réorientation du Forum des images.

Mais aussi, je tiens à le souligner, c'est grâce aux efforts de rationalisation de leurs dépenses, notamment en termes d'immobilier, des grands opérateurs culturels financés par la Ville. Par exemple, je citerai Paris Ateliers, la Maison des pratiques artistiques amateurs, l'Orchestre de Paris et bien sûr l'Orchestre de Chambre de Paris où je vous représente, cher Bruno. Un orchestre qui fait un travail remarquable, non seulement en Ile-de-France, non seulement sur le territoire national et à l'étranger, mais aussi en direction des quartiers populaires, en lien avec un certain nombre d'écoles et de collèges parisiens.

17,3 millions d'euros sont attendus en termes de recettes de fonctionnement, au titre de la culture en 2018, soit une progression de 16 % par rapport à l'inscription 2017. Cette hausse est due notamment à la recette liée aux bâches publicitaires au Théâtre du Châtelet pour 2,1 millions d'euros et à l'augmentation des recettes d'inscription dans les Conservatoires et les Ateliers beaux-arts de Paris pour une hausse de 2 millions, chère Fadila MÉHAL.

Je voudrais également dire un petit mot sur les Maisons des pratiques artistiques amateurs, mais la présidente, Nathalie MAQUOI, insistera. Dans le 11e arrondissement, nous avons évidemment pu bénéficier de ce bel équipement culturel de proximité et je voulais vous en remercier.

La sobriété en termes de dépenses de fonctionnement n'a donc pas pénalisé les acteurs culturels. Elle démontre au contraire que l'on peut faire des économies tout en préservant la qualité du service public culturel que notre Municipalité apporte à ses habitants.

En termes d'investissements, 102,7 millions seront investis en 2018, en progression là aussi de 19,1 millions d'euros par rapport à 2017. En poursuivant résolument la politique d'investissements volontariste, voulue dans le projet de mandature, la délégation culture entre ainsi dans sa phase de croisière.

Au moment où nous sommes, à la moitié de nos mandats, l'ensemble des chantiers de grands équipements prévus sont lancés sans être exhaustifs. Nous pourrions citer, et je vais le faire :

- pour la lecture publique, c'est l'ouverture dans quelques jours de la nouvelle bibliothèque Davout-Lagny, dénommée Assia Djebar, dans le 20^e arrondissement ;

- de nouveaux crédits pour la poursuite du projet de la nouvelle médiathèque du 19^e arrondissement à la place des Fêtes ;

- la rénovation de la médiathèque Melville dans le 13^e arrondissement ;

- une dotation de 8,9 millions d'euros - cela a déjà été rappelé - pour l'entretien des équipements du réseau des bibliothèques médiathèques en 2018, ainsi que pour l'acquisition de nouvelles collections.

On pourrait encore signaler la poursuite du projet d'ouverture dominicale, d'un lieu de lecture par arrondissement. Là aussi, c'est un sujet sur lequel nous nous sommes battus.

En ce qui concerne les musées, 35,8 millions d'euros seront investis. Les principales opérations concernent, je l'ai déjà dit, la rénovation du musée Carnavalet, le déménagement du musée de la Libération, la modernisation et la mise en accessibilité du Musée d'art moderne, ainsi que le réaménagement de ce très beau musée qu'est le musée Victor Hugo.

Les théâtres et le spectacle vivant sont une des priorités aussi de votre action, cher Bruno JULLIARD, pour bénéficier de 16,6 millions d'euros dont 14,2 millions d'euros pour la rénovation du Théâtre du Châtelet. On attend tous évidemment cette belle réouverture pour pouvoir continuer à assister à de beaux spectacles. Un petit mot sur "Singin' in the Rain" au Grand Palais qui est tout de même un événement exceptionnel, qui met en valeur d'une part le spectacle mais aussi ce beau lieu. Puis ce sont les travaux du Théâtre de la Ville pour un réaménagement complet.

Dans les conservatoires, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit, je pense que vous répondrez à Fadila MÉHAL et à Mme LECOUTURIER. On pourrait saluer le démarrage des travaux de construction d'un nouveau site dans le 14^e arrondissement, chère Carine PETIT, le programme également d'achats et de renouvellement d'instruments musicaux pour l'ensemble des équipements dont 3,5 millions d'euros dans le cadre du budget participatif. C'est aussi 1,3 million pour l'entretien des divers conservatoires. Et un petit mot pour me réjouir que samedi prochain va être inauguré la rénovation, l'aménagement et l'embellissement du conservatoire Charles Munch dans le 11^e arrondissement. Là, encore une fois, merci.

Je n'insisterai pas sur les 19 postes, parce que cela a été rappelé par mes collègues. La création de ces postes permettra de conforter notamment la réforme de l'enseignement musical en cours, et nous y sommes tous très attachés, pour renforcer les fonctions support dans le cadre de cette réforme.

Comme on peut le voir, cher Bruno, vous aurez beaucoup d'argent à dépenser, mais l'année prochaine vous aurez également beaucoup de travail à fournir pour mener à bien l'ensemble de ces chantiers, en symbiose avec la Direction des affaires culturelles que je tiens, à ce stade de mon propos, à remercier.

Un petit mot également pour Véronique LEVIEUX, qui n'est pas là, pour lui souhaiter bon courage pour les nouveaux chantiers en cours qu'elle devra proposer évidemment dans le cadre du budget en 2018.

Ainsi pour le patrimoine culturel, des actions d'envergure vont se manifester. Cela a été évoqué dans le cadre des églises, Saint-Augustin, la Madeleine, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Eustache et Saint-Germain-des-Prés. Puis 2 millions d'euros seront consacrés à l'entretien des fontaines patrimoniales, c'est très important, notamment celle du rond-point des Champs-Élysées. On a beaucoup échangé dans cette enceinte sur ce sujet. Puis 1 million d'euros seront consacrés au service des archives, notamment pour l'aménagement et la sécurisation des locaux. C'est très important.

Un mot sur la mémoire, parce que nous sommes en 2017, bientôt en 2018, et Catherine VIEU-CHARIER fait un excellent travail, notamment dans le cadre de la transmission de la mémoire qui est essentielle pour la cohésion de notre société. On l'a vu évidemment après les attentats de 2015. Le travail réalisé par notre collègue est de grande qualité. Je me réjouis que notre Municipalité apporte les moyens budgétaires nécessaires à sa réalisation.

Ainsi, depuis le début de la mandature, pas moins de 40 initiatives ont été lancées pour célébrer le centenaire de la Première Guerre mondiale, puisque nous arriverons bien entendu le 11 Novembre prochain au centenaire de l'Armistice.

Je tiens à remercier la Maire de Paris, Anne HIDALGO, pour l'effort considérable qui a été alloué à cette délégation, où, comme vous le savez, sera inauguré le 11 Novembre prochain un grand monument à la mémoire des 95.000 Parisiens morts durant le Première Guerre. Ce monument sera inauguré avec un certain nombre de personnalités et se situera au Père Lachaise.

Evidemment, je pense que nous serons toutes et tous présents pour honorer la mémoire de ces morts.

Je n'ai pas le temps de citer l'ensemble des actions et des activités pédagogiques, les colloques, les expositions, les projets et débats qui seront intégrés et financés par cette délégation, en lien avec les associations mémorielles notamment, sans parler des nombreuses plaques commémoratives proposées et inaugurées chaque année sur les façades des immeubles, qui est aussi une façon de transmettre notre mémoire historique par le nom de ceux qui les construisent. J'associerai évidemment les associations d'anciens combattants à tout ce travail qui est mené.

Je salue très chaleureusement le travail de Catherine à la tête de cette délégation, comme je salue très chaleureusement le travail mené par Frédéric HOCQUARD, mon successeur à la vie nocturne, pour le travail mené en lien, d'une part, avec les établissements, avec des organismes comme "Les Pierrots de la Nuit", "Culture Bar-Bars". Puis, sa nouvelle délégation intègre aussi un sujet qui m'est cher, c'est les métiers d'art.

Je dirai un mot sur la Cour de l'industrie, ce bel ensemble que nous avons tous attendus et sur lequel nous avons tous travaillé pour faire en sorte que soixante artisans d'art puissent perpétuer cette tradition à deux pas du Faubourg-Saint-Antoine.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, le budget culture qui nous est présenté aujourd'hui répond aux besoins des habitants et il permettra de renforcer les actions menées dans tous les quartiers, principalement là où les habitants en ont le plus besoin.

La culture reste donc une des priorités de notre Municipalité, et le budget 2018 met en évidence l'ambition, le sérieux et l'exigence de la politique culturelle mise en œuvre depuis trois ans. Je remercie donc toute l'équipe municipale pour le soutien sans faille à la création, au partage et à la transmission de la culture et de notre patrimoine historique.

L'effort budgétaire consacré à ce secteur démontre que notre majorité respecte ses engagements et que nous poursuivrons nos efforts afin de favoriser le dynamisme culturel de Paris, en le construisant avec l'ensemble des Parisiennes et Parisiens. Vous l'aurez compris, mes chers collègues, avec ce budget très sobre en fonctionnement mais en même temps très ambitieux en termes d'investissement, les engagements fondamentaux de notre majorité pour ce secteur sont respectés et j'en remercie Mme la Maire, Bruno et tous les élus concernés.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Globalement, les élus écologistes se reconnaissent dans le budget présenté, avec les perspectives et les nuances apportées par mon collègue Jérôme GLEIZES tout à l'heure.

Nous souhaitons toutefois que certains financements soient renforcés et certains domaines nous semblent cruciaux, à la lumière des consultations de l'opinion publique parisienne et des choix exprimés lors des budgets participatifs.

Nous mettons l'accent, en premier lieu, sur des questions de transport afin d'accélérer la transition écologique. Aussi avons-nous porté différentes propositions pour assurer la mise en place rapide d'emplacements protégés pour les vélos, et pour continuer à faire évoluer les habitudes, concernant le périphérique en donnant une nouvelle vision du périphérique et en proposant d'y lancer un événement festif pour montrer qu'un autre usage de cet espace peut être proposé à terme.

Dans le domaine environnemental, afin de pouvoir lancer au plus vite les mesures du Plan Climat qui ont été récemment débattues, nous proposons d'assurer un suivi régulier des moyens utilisés pour appliquer ce Plan Climat, et de renforcer les moyens de l'Agence parisienne du climat, ainsi que de relancer la réflexion sur la production d'énergies renouvelables.

Nous demandons également d'accroître les efforts pour soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire, et notamment la Maison des canaux et les coopératives alimentaires.

Nous demandons aussi une aide pour l'initiative "République Verte" qui sensibilise la population sur la problématique de la végétalisation avec des moyens très limités, pour l'heure, malgré le succès de cette initiative.

Dans le domaine du logement, nous continuons de penser que l'Association départementale d'information sur le logement de Paris demeure un outil important pour aider directement les Parisiennes et les Parisiens, notamment à travers les permanences en mairie d'arrondissement, et dans ce contexte où l'encadrement des loyers est menacé.

Dans le domaine de la culture, nous avons souhaité, comme d'autres groupes, venir en aide à la structure du Plateau dans le 19^e arrondissement qui, malgré son travail excellent, voit son existence menacée à cause du désengagement inacceptable de la Région Ile-de-France.

Dans le domaine culturel également, nous souhaitons que la contribution de la Ville à la conservation et à la valorisation des archives L.G.B.T.Q.I. puisse être effective rapidement. Nous avons donc proposé l'affectation d'un lieu provisoire et l'attribution d'une subvention afin que le Collectif puisse préparer, dans de bonnes conditions, la création d'un Centre d'archives définitif prévu pour 2020.

Nous avons tenu enfin à apporter des propositions à ce Conseil pour la propreté des toilettes publiques parisiennes dans les espaces verts. C'est certes coûteux, mais cela fait aussi partie du vivre ensemble. Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à nos demandes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MÉES.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les savoir, la justice sociale et fiscale, tels seront les deux fils rouges de mon intervention.

Je commencerai par l'éducation. Nous savons tous ici son importance pour permettre l'émancipation de tous les individus, pour fabriquer une société de l'esprit des lumières et de la tolérance. Les enjeux sont cruciaux et les besoins sont immenses.

Un point qui attire l'attention de nombreux observateurs, en particulier sur Paris, est l'inégalité face au savoir et à l'éducation. Les études se suivent et se ressemblent. Les déterminismes sociaux impactent de plus en plus les inégalités scolaires. L'austérité budgétaire favorise certainement ces inégalités. La concurrence public/privé aussi, et particulièrement là aussi sur Paris.

Pour lutter contre ces inégalités, nous avons proposé et fait voter, en 2016, la création d'un Observatoire des inégalités scolaires. Patrick BLOCHE nous a confirmé son intérêt et son action résolue pour le créer dès l'année prochaine.

Nous y sommes sensibles et nous voulons garantir les conditions de son bon fonctionnement dès à présent. Pour qu'il fonctionne, il paraît nécessaire qu'un agent y soit directement affecté, et nous faisons un amendement budgétaire en ce sens.

Mon deuxième point concerne la création du savoir, c'est-à-dire la recherche. Pour la première fois, la subvention versée par la Ville à l'E.S.P.C.I. diminue. Nous nous y opposons. La recherche a besoin de liberté pour explorer des frontières inconnues. Son financement stable est essentiel pour garantir cette liberté.

Je fais partie de celles et ceux qui considèrent que des financements publics récurrents doivent essentiellement abonder la recherche pour l'affranchir du court-termisme du projet. En baissant la dotation de l'E.S.P.C.I., nous faisons bouger le curseur vers plus de dépendance envers les contrats. C'est une erreur. Vous me répondez que cette diminution sera compensée par des nouveaux contrats. Mais les contrats ne concernent que quelques chercheurs quand la diminution concerne tous les autres.

On me dit aussi qu'il y a des problèmes à l'intérieur; dans le fonctionnement de l'E.S.P.C.I., mais ce n'est certainement pas en baissant la dotation de cette école qu'on les résoudra. Nous proposons donc, dans un amendement, une dotation stable à cette école.

Enfin, permettez-moi de tirer une sonnette d'alarme au sujet du réseau de recherche M.A.G.E., un réseau qui étudie les inégalités entre les femmes et les hommes dans le milieu professionnel. Alors que la prise de conscience des dominations sexistes est enfin dans toutes les consciences, le Gouvernement d'Emmanuel MACRON choisit de supprimer la subvention à ce réseau. C'est assez incompréhensible. Une pensée probablement trop complexe. Étudier les dominations dans le monde du travail serait-il un tabou pour les Macronistes ? Aussi, nous proposons, dans un autre amendement, de compenser le désengagement de l'Etat par une subvention exceptionnelle.

J'en viens enfin à mon dernier sujet sur lequel les adjoints aux finances doivent commencer à m'attendre, à savoir celui de l'évasion fiscale, un amendement qui ne coûte rien et qui, j'imagine, attirera l'attention.

Je m'inquiète chaque année que nous passions par l'intermédiaire des voyous de la finance pour émettre des emprunts obligataires pour financer la Ville. Je prône et nous prôtons, à l'inverse, une ville 100 % éthique, qui utilise des sources de financement alternatif.

"Offshore Leaks", "Lux Leaks", "Swiss Leaks", "Panama Papers", "Paradise Papers", l'exaspération monte face aux pratiques des ultra-riches pour échapper à la solidarité et à la base du Pacte républicain, à savoir l'imposition.

Je sais que beaucoup s'en accommodent ou s'y résignent. En ces lieux, Julien BARGETON nous avait expliqué qu'il fallait bien faire avec puisque les banques coupables d'évasion fiscale - H.S.B.C. et U.B.S. - proposent les tarifs plus bas. Je traduis : "Fermons les yeux et économisons". Bref, la résignation expliquée aux nuls résumée en quelques mots.

M. BARGETON plaidera peut-être qu'il n'est pas le seul, bien sûr. Ses amis de la République en mots ont durement ferrailé, l'été dernier, à l'Assemblée nationale pour bloquer une timide levée du verrou de Bercy, alors même que tous les autres groupes à l'Assemblée nationale, fait exceptionnel et notable, et qu'une poignée de députés En Marche, fidèles à leur conscience, la proposait.

A l'inverse, nous voulons une Ville qui lutte activement contre cette délinquance financière. Nous avons un très bel exemple en la matière : H.S.B.C. Cette banque, régulièrement épinglée dans la presse et dans les différents dossiers que j'ai cités, vient de reconnaître son action coupable en signant une convention judiciaire d'intérêt public.

Par cette convention, H.S.B.C. reconnaît avoir participé activement au blanchiment de la fraude fiscale, d'avoir activement organisé et facilité l'évasion fiscale de riches clients, faisant perdre à l'Etat plus de 1,6 milliard d'euros, le montant de tout notre investissement annuel. Or, nous découvrons, page 140 et suivantes du budget primitif, que trois emprunts obligataires ont été émis par la Ville en 2017, et vous savez quoi ? Ces trois emprunts ont été faits par l'intermédiaire d'H.S.B.C. pour un montant cumulé de 646 millions d'euros.

Si nous voulons clarifier ces liaisons dangereuses, il faut que cela cesse. Alors, certes, c'était du temps de Julien BARGETON. Nous souhaitons que ce temps-là soit révolu, que ce soit le monde ancien, où la morale était à géométrie variable. Conformément à nos engagements de novembre, nous voulons désormais éviter ces liaisons sulfureuses. C'est souhaitable, c'est possible, nul doute que le volontarisme de notre collectivité peut soulever des montagnes aussi en matière de justice fiscale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Pour le groupe PPCI, la parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'entends beaucoup parler depuis ce matin de sobriété budgétaire. Alors, s'il y a bien un domaine dans lequel la sobriété budgétaire laisse beaucoup à désirer, ce sont les subventions aux associations. Je suis même étonné que depuis le début de nos débats, cette question ait été quasiment éludée, mais bon. Je ne dis pas que les autres interventions n'avaient pas d'intérêt pour autant, bien au contraire.

Je voudrais commencer avec quelques chiffres tout simples sur les subventions que nous versons chaque année aux associations. D'abord, nous versons chaque année, pour rappel, entre 250 et 270 millions d'euros aux structures associatives parisiennes. Vous allez dire que c'est beaucoup ; c'est vrai, c'est beaucoup, puisque cela représente 3,5 % du budget de la Ville de Paris ; c'est beaucoup notamment par rapport à ce que versent les autres opérateurs publics au tissu associatif. A titre de comparaison, l'Etat consacre 0,5 % de ses dépenses aux associations.

Alors, on pourrait dire que la Mairie de Paris est très, très généreuse avec les associations, mais elle n'est pas généreuse avec les associations, elle est généreuse avec certaines associations, puisqu'en fait, à Paris, il y a 65.000 associations et que le nombre d'associations qui bénéficient des subsides de la Ville de Paris est de 2.500 ou 2.600. Cela veut donc dire que 4 % des associations ont l'heureux privilège, ont l'heur de bénéficier des bons process, des bonnes procédures, qui connaissent les informations, et c'est tant mieux pour elles. Mais ce qu'il faut savoir aussi - c'est le dernier chiffre avant que je poursuive mon analyse -, c'est que 85 % des associations qui bénéficient de l'aide de la Ville de Paris en bénéficient depuis 2013.

Qu'est-ce que cela veut donc dire, en conclusion de ces chiffres ? Cela veut dire que ce sont toujours les mêmes qui se gavent. Cela veut dire qu'il y a naturellement beaucoup d'associations qui sont reconnues, qui ont pignon sur rue et qu'il faut aider, mais je rappelle que sur les 65.000 associations qui évoluent dans la ville de Paris, il y a peut-être une occasion de déceler, d'identifier celles qui peuvent l'être et qui n'ont pas forcément les bonnes informations. Je dis que naturellement, il y avait des associations qui étaient reconnues et qu'il était normal que la Ville les aide. C'est bien normal. J'entends Mme VERSINI s'exprimer. Il est normal par exemple que la Ville de Paris donne et continue de subventionner le Samu social. C'est tout à fait normal, mais...

D'accord. Très bien.

Alors, il y a d'autres organismes qui sont associatifs. Je pourrais citer d'autres associations qui sont dans le domaine social et qui sont également aidées par la Ville de Paris, et c'est très bien, mais j'aimerais parler... D'accord. Je voudrais parler de deux types d'associations qui bénéficient d'aides de la Ville. D'abord, il y a les subventions qu'on juge immanquables, et en fait, quand on les voit arriver dans chacun des conseils de Paris, on se dit : "ah, tiens, 850.000, 200.000 : ah mais non, c'est une association pour laquelle je n'ai pas envie, je n'ose pas regarder dans les détails, donc je l'ai fait voter, donc j'approuve les subventions".

Mais regardez par exemple sur ce Conseil de Paris : il y a deux subventions qui ont attiré mon attention. Par exemple, le C.A.U.E., le Conseil de l'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris : 250.000 euros cette année vont être versés par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. Cet organisme a déjà reçu - pour le coup, c'est une association présidée par un élu parisien - 26.000 euros depuis le début de l'année, donc près de 300.000 euros vont être versés à cette association. Je suis allé sur Google et il se trouve que le site Internet du C.A.U.E. n'est pas référencé par Google. Il faut aller sur le site Internet de l'ensemble des C.A.U.E. d'Île-de-France pour trouver la liste des C.A.U.E. de toute l'Île-de-France. On trouve le lien vers le site du C.A.U.E. de Paris, on s'y rend et quand on va sur le site Internet du C.A.U.E. de Paris, on trouve...

Alors, il faut savoir que le C.A.U.E., son rôle, pour information ou rappel, c'est de promouvoir la qualité architecturale de Paris à travers des actions de pédagogie et de communication. Alors, communication : je clique sur l'onglet "vidéos", on m'oriente vers une chaîne vidéo sur Dailymotion, et cette chaîne vidéo a 15 abonnés. 2,2 millions d'habitants, 15 abonnés ! Et le nombre de vidéos, je vous le donne en mille, c'est deux vidéos ! La plus récente, c'est 2014 - on est en 2017, pour mémoire - et la première, c'est 2011. Bon.

Alors, je ne dis pas qu'il ne faut pas subventionner le C.A.U.E. Je ne dis pas qu'ils ne font pas du bon travail. Je dis juste que 250.000 euros pour une association dont le site Internet ne peut pas être retrouvé sur Google, qu'il faut passer par un autre portail pour le trouver, et que quand on est sur ce site Internet, qui est censé faire de la communication et de la pédagogie, il n'y a que deux vidéos, qu'on va trouver sur un portail qui, d'ailleurs, pardon, mais par rapport à "Youtube", n'est pas forcément le premier portail auquel on fait référence, je trouve cela dommage et je trouve qu'il y a de quoi s'interroger.

Je pourrais citer également un autre projet de délibération de subvention qui va être donnée. Là encore, c'est ce Conseil, chers collègues : l'Institut d'études avancées. Alors, l'Institut d'études avancées de Paris, c'est simple, c'est un institut qui a été créé en 2008, qui loge aux frais de la Ville de Paris dans un très bel hôtel particulier, l'hôtel de Lauzun dans le 4^e arrondissement, et qui accueille chaque année 25 chercheurs universitaires du monde entier pour faire des travaux. Là encore, je suis allé sur Google, parce que c'est ça, maintenant. Je vais donc sur Google, je fais "Google actualités" ou "Google" tout court : il n'y a pas une ligne d'un travail de recherche ! Je ne dis pas, encore une fois, que les travaux de recherche de cet institut ne servent à rien. Ce n'est pas ce que je dis. Je dis juste que cet institut va recevoir 850.000 euros de la Ville de Paris, qu'il loge dans un des plus beaux hôtels particuliers dont la Ville est propriétaire et que l'on n'entend pas parler des travaux de recherche de ces 25 heureux élus qui profitent des subsides publics.

Enfin, je termine sur un deuxième type d'associations qui me pose un petit problème. On en a déjà parlé, et on a régulièrement l'occasion d'en discuter. Ce ne sont pas les associations comme celles que je viens de citer, qui ont un but louable, mais qui posent un problème entre le montant des subventions et le travail effectif, ce sont les associations que je qualifierais "d'amies" de l'Exécutif. Et là, ce n'est pas l'Exécutif, la majorité que j'accuse : c'est comme cela depuis des années, depuis des décennies, mais il est peut-être temps d'en finir, il est peut-être temps de se remettre en cause, de temps en temps.

Quelques exemples : au dernier Conseil de Paris, on a voté une subvention de 100.000 euros à l'Observatoire français des conjonctures économiques, qui a pignon sur rue - c'est Science Po, bien sûr -, mais enfin, je rappelle que c'est quand même l'O.F.C.E. qui s'opposait, lorsqu'on a posé la question ici même, aux ouvertures dominicales, qui s'oppose au recul de l'âge de départ en retraite. Je n'ai rien contre cet O.F.C.E., contre cet organisme, j'étais moi-même à Sciences Po, mais justement, pour avoir été à Sciences Po, j'ai eu régulièrement l'occasion de constater que les travaux étaient très, très orientés, plutôt à gauche, voire même très à gauche. Donc je dis juste : est-ce que cela mérite 100.000 euros de la Ville de Paris ? Non, je ne crois pas. Je ne crois pas.

Je peux parler aussi de l'U.N.E.F., qui touche 30.000 euros de la Ville de Paris chaque année. J'espère que la subvention va être remise en cause à l'occasion notamment des dernières révélations sur les harcèlements sexuels qui visiblement y sont monnaie courante, par exemple.

Je pourrais aussi parler de l'association des "Pierrots de la Nuit", dont Philippe DUCLOUX a parlé. Je n'ai rien contre le fait d'envoyer des clowns pour faire de la médiation - ce sont de vrais clowns professionnels ! - entre les boîtes de nuit et les riverains qui veulent dormir, je n'ai rien contre cela mais on leur donne... Non, je suis un clown blanc ! Je mets le doigt sur des réalités négatives, et c'est normal, je suis un clown blanc. Mais on envoie donc des clowns, et c'est 170.000 euros qu'on donne à cette association chaque année. Je n'ai rien encore une fois contre les initiatives innovantes, mais 100.000 plus 100.000 plus 100.000, à un moment donné, on arrive aux 270 millions d'euros.

Pour répondre à ce que disait Dominique VERSINI, je souhaite qu'on donne plus, par exemple, à des organismes comme le Samu social, qu'on donne plus à certaines associations comme "Paris Europlace", qui font vraiment un vrai boulot effectif. Mais je suis pour qu'on contrôle davantage des associations qui, pardon, bénéficient toujours des mêmes informations, qui ont des "staffs" qui permettent de savoir quand on va attribuer les subventions, quel est le calendrier de remise, etc.

Pour terminer, pour être justement dans une note plus positive, je voudrais vous faire quelques propositions. Ce ne sont pas les propositions du groupe PPCI, ni celles du groupe LR, ni de qui que ce soit, c'est celles de l'Inspection générale de la Ville de Paris qui a rédigé un rapport et qui visiblement n'a pu être suivi d'effet. Il y a quelques propositions toutes simples. Par exemple, puisque nous donnons des subventions, que nous saupoudrons ici et là dans n'importe quel domaine, faire tout simplement un jaune budgétaire, que nous pourrions examiner à l'occasion d'une séance budgétaire chaque année pour prioriser les choses dans notre politique de soutien aux associations.

On pourrait également envisager qu'il y ait un rapport d'expérience de la part des associations tous les trois ans sur ce qu'elles ont fait de l'argent public. L'Inspection de la Ville de Paris le dit très clairement : autant on arrive à peu près à traiter les attributions de subventions, même s'il y a des délais d'attente de 8 mois, ce qui est déjà énorme, autant on n'a plus du tout de nouvelles sur l'argent qu'on a donné après, on n'a plus de retour d'expérience. Je propose que tous les 3 ans, tous les 4 ans, les associations qui reçoivent de l'argent puissent nous dire ce qu'elles en ont fait et comment les Parisiennes et les Parisiens en ont profité.

Enfin, je terminerai sur ce point et c'est plus une proposition que je lance avec le groupe PPCI. C'est, pardon, tout simplement deux choses.

La première, c'est de mettre fin au groupement des subventions. Il y a des projets de délibération. C'est très simple. On nous dit : subvention de 100.000 euros ou de 80.000 euros à 10 associations. Je suis désolé, moi, je veux voter des projets de délibération association par association. Première proposition.

Deuxième proposition du groupe PPCI, c'est qu'à un moment donné, à partir d'un certain montant de subvention, nous puissions y voir clair sur l'identité, le parcours éventuellement politique ou associatif des présidents et des trésoriers des associations qui bénéficient des subsides de la Ville de Paris. Nous sommes tous, à la H.A.T.V.P., tous les conseillers de Paris doivent mettre à jour... Oui, on n'a pas le droit, mais vous savez, on est là pour changer la loi aussi, de temps en temps ! Je parle du président et du trésorier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez, Monsieur VESPERINI, qu'on en finisse.

M. Alexandre VESPERINI. - Je conclus, pour simplifier, qu'il n'y a pas de raison que les élus appliquent des règles extrêmement strictes dans le domaine de la transparence et qu'un certain nombre de dirigeants associatifs qui reçoivent des subsides très importants de la Ville de Paris s'en exonèrent totalement.

De toute manière, à un moment donné, cette question devra se poser, que vous le vouliez ou non.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, à la lecture de votre budget, je me suis dit que l'on pouvait faire mieux dans l'utilisation de la dépense publique et dans l'efficacité du service rendu aux Parisiens.

Faire mieux sur l'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, faire mieux sur la réduction du besoin de financement annuel, faire mieux sur la maîtrise de la dette afin d'améliorer la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales en plafonnant le nombre d'années nécessaires au remboursement.

Pour la première fois depuis 2011, il n'y aura pas de baisse des dotations de l'Etat. Cette nouvelle donne vous invite à prendre toutes vos responsabilités. C'est une opportunité pour réfléchir à la trajectoire budgétaire engagée par la Ville de Paris. Il faut être capable, Madame la Maire, de penser contre soi-même, de questionner l'efficacité de la gestion municipale, de s'interroger sur le choix des grandes orientations budgétaires. Ce que le Gouvernement a initié en termes de transformation et de modernisation de l'action publique, Paris doit également en prendre le tournant. Avec lucidité et avec pragmatisme.

A cet égard, Madame la Maire, l'expertise de la Chambre régionale des comptes est un outil utile. Tout d'abord, la Chambre régionale des comptes nous parle de sa préoccupation de l'endettement. Plus de 6 milliards à la fin de l'année 2018. Celui-ci atteindra 8 milliards d'euros à la fin de votre mandat si l'on continue sur le même rythme, ce qui reviendra à un doublement de la dette sur la mandature.

Ensuite, la Chambre régionale des comptes dénonce une dépendance aux droits de mutation. Signe de cette dépendance, la décision de l'Exécutif de porter les droits de mutation au taux maximum. Cette dépendance du budget vis-à-vis du marché immobilier conduit d'ailleurs la Ville à entretenir la spéculation immobilière.

La Chambre régionale des comptes dénonce aussi votre manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Depuis 2013, les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes. Il est aujourd'hui impératif d'inverser cette tendance qui n'est plus soutenable pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est précisément l'objectif que vise la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 à travers un appel à une recherche plus systématique d'économies de fonctionnement.

Madame la Maire, on en revient toujours à la question de l'efficacité de votre politique budgétaire. Le niveau de dépense est-il au rendez-vous du résultat escompté ? La Ville répond-elle au service qu'attendent les Parisiens sur les fondamentaux que sont par exemple le logement ou la propreté ? Concernant le logement, l'immobilier a plus que doublé dans la Capitale en 10 ans. La liste d'attente pour obtenir un logement social continue irrémédiablement de s'allonger. Le nombre de demandeurs a même augmenté de 30 % entre 2009 et 2016 pour atteindre 220.000 demandeurs de logements sociaux, dont 130.000 pour les seuls Parisiens.

La politique de préemption que vous avez choisie, sur laquelle vous avez tout misé, ne produit pas d'effets positifs. Cela ne crée pas de logements neufs et cela contribue à raréfier l'offre. Vous avez fait le choix dogmatique, Madame la Maire, de vous engouffrer à plein dans cette politique de préemption avec un investissement de 800 millions d'euros. Il est temps de regarder, là aussi avec lucidité et humilité, la situation.

La problématique, par ailleurs, de la propreté. Les Parisiens ne peuvent que constater une dégradation de la situation et ce, depuis plusieurs années. Pour ne prendre que le 18e arrondissement, à Château-Rouge, à Jules-Joffrin, à la Goutte-d'Or, à la Chapelle, à nos portes, la saleté des rues est indigne de la Capitale de la France. Partout, les Parisiennes et les Parisiens, quel que soit leur âge, leur quartier, leur génération nous disent que Paris est sale. En termes d'organisation des services, les rapports de l'Inspection générale et de la Chambre régionale des comptes continuent de noter, année après année, un taux d'absentéisme record, un déficit de management qui témoignent d'un mal-être. Il est temps, il est urgent d'expérimenter une autre méthode, plus décentralisée vers les arrondissements, plus proche du terrain, plus réactive.

En termes d'investissement, il est également nécessaire, Madame la Maire, de s'interroger sur les arbitrages budgétaires. Ainsi, depuis 2001, il apparaît que la part du budget consacrée au nettoyage est ainsi tombée de 5,6 % à 4,9 %, et c'est l'ancien adjoint de M. DELANOË qui le relève. Cela doit nous interroger.

Chaque année, l'Exécutif semble être surpris de la situation budgétaire et réagir par des artifices comptables ou des astuces d'augmentation tarifaire. L'astuce de la capitalisation des loyers est ainsi en passe de devenir un mode de gestion, alors même que vous savez qu'il ne peut être durable, tandis que la créativité de l'Exécutif en matière de taxes et de tarifs se révèle chaque année plus riche.

Madame la Maire, ce qui manque, au fond, à votre politique de gestion municipale, c'est une stratégie, une stratégie pluriannuelle, une vision, un cap, mais également un plan sur la stratégie des ressources humaines. C'est cette exigence de prévisibilité et de durabilité que la nouvelle méthode de contractualisation proposée par le Gouvernement et que les recommandations de la Chambre régionale des comptes, vous invitent à suivre. Il est temps, Madame la Maire, que Paris prenne le tournant de la modernisation de sa gestion. Or, votre budget pour 2018 est construit avec le même logiciel que le précédent, avec beaucoup de dogmatisme, avec toujours la même dépendance à la dépense de fonctionnement, sans changer de trajectoire d'endettement, sans revoir vos priorités d'action et d'investissement.

Nous ne voterons pas, Madame la Maire, ce nouvel exercice budgétaire et les Parisiennes et les Parisiens attendent urgemment le changement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Alors, dernière intervention de la matinée : la parole est à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

L'année dernière, j'avais eu l'occasion, à la même époque, de souligner ma satisfaction de voir les crédits de la DPSP augmenter significativement sous l'effet de la mise en place de la Brigade de lutte contre les incivilités et le passage de 1.000 à 1.900 agents pour la DPSP. Cette année, cette transformation continue avec l'intégration prévue, en 2018, des 2.183 agents transférés de la Préfecture de police à la Ville. Ça y est : le budget propre de la Ville consacré à la sécurité et à la lutte contre les incivilités à Paris commence véritablement à ressembler à quelque chose, et nous nous en réjouissons.

Je suis satisfait, et avec moi le groupe UDI-MODEM, que dans quelques jours, vous soyez, la Ville soit à la tête d'une brigade forte de peut-être 2.500, voire 3.000 agents - vous nous donnerez, Colombe BROSSEL, des précisions à ce sujet - en charge de la tranquillité des Parisiens.

Ne revenons pas sur le statut particulier de la Ville qui justifie la coproduction de certaines compétences avec la P.P., mais saluons les évolutions, je dirai même les révolutions récentes. Car notre Ville est bien en train de se doter de ce que les citoyens appellent couramment "une police municipale". Ne soyons pas tatillons sur la terminologie.

2017 était une année de mise à l'épreuve sur la capacité de cette DPSP à tenir ses missions de prévention, de médiation, de dissuasion et de répression. Les chiffres de la verbalisation, que je vous remercie de nous avoir fournis, sont difficiles à interpréter puisqu'avec des progressions de plus de 100 % des P.V., de 245 % des verbalisations de dépôt sur la voie publique, etc., etc. On est partagé entre l'idée de saluer les efforts entrepris ou, au contraire, de s'étonner de l'inaction qui semblait régner précédemment. Mais je préfère saluer les progrès et, en même temps, je souhaite pointer que les procès-verbaux dressés pour les incivilités restent faibles pour une brigade forte de près de 2.000 agents, dans une ville de plus de 2 millions d'habitants, avec 45 millions de visiteurs.

L'exemple des 27 contraventions pour dépôt sauvage est à cet égard symptomatique, quand on constate de visu la réalité concrète dans certains quartiers de la capitale.

Les atteintes à la tranquillité déclarées dans les espaces verts, le square Louise Michel n'est hélas pas le seul, sont très préoccupantes et viennent légitimer les revendications exprimées sur le terrain par de nombreux riverains et promeneurs, qui se plaignent régulièrement d'attroupements inquiétants, de nuisances et de délits qui sévissent sur ces jardins. Il faut sécuriser ces espaces de vie. C'est vraiment une priorité.

Pour ce qui est des nouveautés de 2018, 2018 verra notamment l'exercice de la police du stationnement par la Ville qu'elle a choisi de déléguer à des opérateurs privés, une aubaine pour les finances ! Avec des recettes de la police du stationnement estimées à 330 millions d'euros, contre 90 millions quand cette compétence était exercée par la Préfecture de police. Il n'y a pas à dire, la privatisation a du bon.

Il faut évidemment que les automobilistes fassent preuve de civisme. Il convient aussi que les instructions données aux services n'oublient pas le mot discernement dont on a l'impression qu'il a parfois disparu de leur vocabulaire.

2018 verra aussi la fin de la subvention versée au G.P.I.S. dans le logement social et la compétence de verbalisation donnée aux agents du même groupement à l'encontre des locataires sociaux peu scrupuleux. Nous saluons cette décision qui répond à un enjeu de taille en matière de qualité de vie dans le parc social.

Encore 3 remarques sur le budget sécurité. La première concerne la prévention de la radicalisation. En ce domaine, la Ville ne doit pas sous-évaluer les moyens de prévention qu'elle peut mettre en œuvre en complément des moyens de répression du parquet et de la police nationale. 400.000 euros sur un sujet aussi essentiel, cela me semble peu, comparaison certes n'est pas raison, mais comparé aux 700.000 euros du budget fléché pour la mise en place de la bricothèque aux Olympiades, et je n'ai rien contre les bricoleurs du dimanche.

Sur ce point, je reste perplexe sur les priorités affichées.

Le deuxième point fait l'objet d'un vœu que je dépose avec mes collègues du groupe sur la répartition des nouveaux agents au sein de la DPSP.

Il semble important de connaître plus en détail la répartition des affectations entre les différentes priorités, il y a des périmètres de mission, des questions de statut, des habilitations différentes pour chaque poste. Je conviens que leur intégration n'est pas évidente.

Pour autant, il nous est indispensable de pouvoir apprécier cette répartition et ces nouveaux effectifs par statut et par mission, pour mieux apprécier les priorités données à la sécurité et la tranquillité des Parisiens.

Dernière remarque, j'ai été surpris de découvrir que 10 % des agents transférés, 199 très exactement, étaient inaptes au travail, ou pour reprendre une terminologie que je partage d'ailleurs avec Christophe GIRARD "non adaptés" au poste de travail. Cela signifie, j'imagine, de nombreuses souffrances personnelles pour ces agents, qui pour des raisons qu'il conviendrait de développer ici se retrouvent dans l'incapacité d'occuper pleinement leur poste de travail.

Comment a-t-on pu jusque-là maintenir en poste ces personnels ? Y a-t-il eu un manquement d'accompagnement ? Cela pose question, et je souhaite donc connaître les efforts que la direction des ressources humaines de la Ville de Paris fera pour reclasser ces personnels.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup Eric HÉLARD. Nous allons suspendre nos travaux. Je rappelle que la Commission des finances, la 1ère Commission, se réunira à 14 heures 30, salle de Commission n° 7.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUUEL, adjointe).

Mme Célia BLAUUEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme Célia BLAUUEL, adjointe, présidente. - Avant de reprendre le fil de nos débats, le président de la Commission des finances souhaiterait prendre la parole.

Si vous voulez peut-être rejoindre votre table. Merci.

Je vous en prie.

M. Pierre GABORIAU. - Oui. Merci, Madame le Maire.

Juste un mot pour dire que nous sortons de la réunion exceptionnelle de la Commission des finances pour étudier les lettres rectificatives n° 1 et n° 2, comme à l'habitude. Et je voulais faire part au Conseil des remarques de certains de nos collègues qui regrettaient que cette réunion se tienne si tôt, alors que les débats ne sont pas encore terminés, que d'autres collègues prendront la parole cet après-midi, et donc, souhaitaient, pour l'année prochaine, que cette réunion de commission se passe un peu plus tard dans l'après-midi, avant l'heure des votes, pour que leurs demandes dans leurs interventions puissent être prises en compte, favorablement ou négativement, mais qu'au moins, elles puissent être entendues.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président. Et je pense que, de toute façon, M. GRÉGOIRE aura l'occasion de revenir sur votre intervention.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

Mme Célia BLAUUEL, adjointe. - Nous reprenons donc le fil de nos débats.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Philippe DUCLOUX a dressé un panorama très exhaustif des choix dans le budget de la culture pour l'année 2018. Je souhaiterais compléter par quelques exemples illustrant la politique culturelle dans les quartiers populaires et peut-être éclairer aussi le débat posé par Mmes LECOUTURIER et MÉHAL. En effet, le BP 2018 traduit la volonté de la majorité municipale de mettre en œuvre les droits culturels, c'est-à-dire de mettre la personne au centre de la culture, notamment par les leviers de la participation à la vie culturelle, de l'éducation et de la formation à la culture, de l'information et de la communication autour de la culture.

La première porte d'entrée pour la participation à la vie culturelle est la bibliothèque. Merci aux bibliothécaires de la Ville de Paris pour leur investissement, pour l'association des usagers aux projets de chaque équipement de proximité dédié à la lecture publique. Dès le 9 janvier, la bibliothèque Assia Djebbar ouvrira ses portes dans le sud du 20e, proche de la porte de Vincennes, dans un quartier "politique de la ville". Des habitants et des habitantes en sont déjà les ambassadeurs, relayant la possibilité d'être prescripteurs pour la constitution du fonds, la possibilité d'organiser des événements dans l'espace d'accueil, la possibilité pour les associations de quartier de s'y réunir.

Associer les habitants et habitantes commence très tôt dans la programmation d'une nouvelle bibliothèque. Je pense à la démarche initiée par la mairie du 19e pour la future médiathèque de la place des Fêtes, là aussi dans un quartier populaire, posant la question : que souhaitez-vous voir dans cette médiathèque ? La participation des habitants est aussi au cœur des projets de fabrique culturelle. Ainsi, "Le Grand Parquet", dans le 18e, et "Les Plateaux Sauvages", dans le 20e arrondissement, sont pensés comme des lieux ouverts, accessibles, conviviaux, avec une programmation de qualité. Ils proposent de repenser la place de l'artiste dans la cité, que les processus de création puissent être nourris par le regard et la rencontre avec les habitants et les habitantes d'un quartier.

Grâce au soutien fort de 1,03 million pour "Les Plateaux Sauvages", ce sont 14 projets de transmission artistique qui se dérouleront en 2018, dans l'Est parisien principalement. Pour être concret, ce sont tous les élèves de troisième du collège Jean-Baptiste-Clément qui, sous la direction de Laëtitia GUÉDON, vont entretenir une correspondance épistolaire avec des habitants, des habitantes qu'ils ne connaissent pas pendant quelques mois, avant de se retrouver tous et toutes sur scène, mi-avril, pour faire connaissance et partager un moment de culture.

Participer à la vie culturelle, c'est bien sûr aussi pratiquer. Les pratiques artistiques des Parisiens et Parisiennes sont variées. Pour répondre à cette diversité, la Ville de Paris finance les centres Paris Anim', souvent première porte d'entrée de proximité pour la pratique artistique. "Paris Ateliers" et les "Ateliers Beaux-Arts" permettent aux amateurs plasticiens de se perfectionner, de se spécialiser. La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs est une ressource précieuse pour les amateurs, principalement dans le spectacle vivant. En 2018, le soutien de la Ville à cet équipement permettra la mise en réseau des praticiens à l'échelle de Paris grâce à ses cinq sites, l'amélioration du centre de ressources et la création d'un espace collaboratif et d'échange de bonnes pratiques.

L'éducation artistique est un des enjeux des droits culturels. En 2018, la réforme des conservatoires sera pleinement effective et, grâce aux postes ouverts, les plans de sensibilisation à la musique dans les écoles pourront se développer dans chaque arrondissement. L'éducation artistique est une priorité pour notre majorité, lisible dans le budget par le financement des professeurs de la Ville de Paris en arts plastiques et en musique, par les nombreuses propositions culturelles faites aux enfants dans les temps périscolaires, par les dispositifs "Art pour grandir", par l'action si fine et intelligente de la Maison du Geste et de l'Image. Ce soutien à l'éducation artistique prendra encore plus d'ampleur en 2018 par les apports du Forum des Images, formidable institution culturelle.

Enfin, est budgétée une enveloppe pour soutenir de manière spécifique des projets culturels dans les quartiers "politique de la ville" portés par des associations - eh oui, Monsieur VESPERINI -, dans un contexte de fragilisation avec la suppression des contrats aidés. C'est important parce que cette somme d'argent supplémentaire ne vient pas se substituer au droit commun, mais au contraire, le renforcer. Elle permet d'accompagner des projets nouveaux à l'échelle d'un quartier ou d'un micro-quartier. Elle permet la mise en réseau entre acteurs culturels et acteurs du champ social de proximité.

Informé, communiquer autour de la culture est l'un des objectifs des contrats culture d'arrondissement, dont les quatre premiers seront signés au premier semestre 2018. Ils permettront aux Parisiens et Parisiennes de mieux se repérer dans les politiques culturelles, de les partager, de s'en emparer.

Je souhaiterais, pour finir, remercier l'ensemble des acteurs de cette politique culturelle ambitieuse. Bien sûr, Bruno JULLIARD, son cabinet, les services de la direction des affaires culturelles. Remercier aussi toutes les équipes des équipements de la Ville de Paris : leur engagement nous est précieux. Merci aussi à tous les acteurs associatifs, qu'ils agissent à l'échelle d'un quartier ou métropolitaine. Et, enfin, bien sûr, merci aux artistes pour tisser avec nous dans Paris l'indispensable vivre ensemble.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste.

M. Yves CONTASSOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, à raison, vous avez lancé, en mars 2017, un nouveau plan d'action pour améliorer la propreté de Paris. Je dis "à raison", car les indicateurs en la matière avaient tendance à virer au rouge de plus en plus vif. Vous avez organisé, depuis, plusieurs réunions citoyennes et, là encore, les remontées du terrain vous ont confortés dans l'idée qu'il fallait faire un effort pour que Paris devienne plus propre et ne soit pas, comme avant 2001, faut-il le rappeler, considérée comme la capitale des crottes de chien. Vous aurez donc...

Monsieur DUBUS, écoutez donc !

M. Jérôme DUBUS. - Je connais.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, mais vous ne connaissez pas les actions. C'est dommage.

Vous aurez donc notre plein soutien dans vos décisions de doter les services de la propreté de Paris de moyens supplémentaires, de lancer des campagnes de sensibilisation adaptées, de faire payer les pollueurs. Il faut dire que Paris a souffert, depuis près d'une dizaine d'années, d'un désengagement au plan financier et au plan des moyens humains en matière de propreté. Je vais vous donner quelques chiffres pour étayer mon propos, car, dans ce domaine, mieux vaut ne pas s'appuyer sur des sentiments, mais sur des données objectives.

A cet égard, je dois dire que je suis un peu surpris que l'administration nous ait dit qu'elle ne pouvait pas savoir combien il y avait d'agents à la DPE avant 2004. Selon la DRH et la DFA, les effectifs du STPP - Service technique du traitement de la propreté de Paris - seraient passés de 5.351 équivalents temps-plein à fin 2004, à 5.413 estimés à la fin de cette année. Cela fait donc une augmentation de 1,16 %.

On pourrait donc en déduire à la première lecture que les effectifs ont bien augmenté. Mais, car il y a un mais important, dans le même temps, le nombre de collectes des déchets a cru considérablement. En effet, on est passé des 7 collectes hebdomadaires pour les déchets non recyclables, plus une pour les déchets recyclables, soit 8 collectes par semaine, à 7 collectes pour les ordures ménagères, 2 pour les recyclables, 1 pour le verre et même encore 2 pour les fermentescibles dans deux arrondissements et bientôt dans tout Paris, soit 12 collectes par semaine.

L'impact sur les effectifs est évident. D'ailleurs, pour les conducteurs, l'évolution du nombre d'agents est significative : un accroissement de 23 % de leur nombre. C'est donc bien le nettoyage qui a fait les frais de cette évolution, avec une diminution importante du nombre d'agents affectés au balayage, au lavage des rues, des trottoirs, etc.

A cela, il faut ajouter la modification de la structure du personnel des STPP, avec la création de ce qu'on appelle les TSON, les techniciens des services opérationnels du nettoyage. Visant à créer un débouché de carrière pour les éboueurs, leur nombre a cru de façon importante puisqu'il est passé de 25 en 2004 à 485 cette année. Dans le même temps, les effectifs des éboueurs sont passés de 5.326 à 4.928, soit une baisse de 7,47 %. Inutile d'aller chercher beaucoup plus loin les raisons de la situation actuelle en matière de propreté.

Si les effectifs ont diminué, le budget a suivi la même pente mais de façon moins apparente. Le budget de la DPE a cru, si on intègre la masse salariale et pour des raisons qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'évolution des effectifs, mais plutôt sous l'impulsion des reclassements catégoriels, de l'évolution du point d'indice, du GVT, etc. De plus, l'augmentation est en grande partie liée à l'évolution de la redevance versée au SYCTOM, ce qui n'a pas d'impact sur l'état de la propreté de Paris.

En revanche, le budget de la ligne 813 a diminué. Or, cette ligne est celle qui indique le niveau de dépenses de la Ville pour la propreté, hors masse salariale et hors redevance du SYCTOM. Si on regarde les chiffres, l'évolution apparente indique une diminution très importante puisque le budget passe de 37 millions en 2004 à 22 millions cette année, soit une baisse de 40 %. Ces 40 % sont là encore un peu en trompe-l'œil, car il faut tenir compte de l'inflation qui sur la même période a été de 19 %, donc les 22 millions ne valent en réalité que 18 millions d'euros valeur 2004, soit une baisse de plus de 51 % en euros constants. J'ajoute qu'il faut aussi intégrer à ces données la diminution du nombre d'engins de nettoyage de trottoirs passant de 275 en 2010 à 248 en 2017.

Ces éléments montrent que, depuis dix ans, votre prédécesseur n'a pas donné les moyens de maintenir un niveau de propreté acceptable et ce n'est sans doute pas le fruit du hasard si le baromètre de la propreté a été interrompu lors de ce virage.

Certes, nous avons noté avec intérêt, j'allais dire une inversion de la courbe en 2017, si ce mot n'était pas trop connoté, et vous comprendrez, Madame la Maire, que nous soutiendrons d'autant plus les mesures que vous avez déclaré annoncer en février avec un budget supplémentaire important.

Il est temps en effet de repartir sur de bonnes bases pour faire face à l'accroissement des besoins, qu'il s'agisse de l'augmentation des surfaces à nettoyer suite à l'urbanisation de nouveaux quartiers, de l'accroissement du nombre d'usagers de l'espace public parisien, des modifications de comportements avec les soirées fréquentées dans de nombreux quartiers, etc.

Je ne peux terminer mon intervention sur la propreté et les déchets sans évoquer l'évolution nécessaire de la fiscalité liée aux déchets. Lors de notre dernier Conseil, votre adjoint nous a dit qu'il demandait le retrait d'un alinéa d'un vœu sur la fiscalité incitative que nous avons déposé, afin que l'on en débattenne avant ce Conseil consacré au budget. Comme Godot, rien n'est venu ! Rien n'est venu depuis plusieurs années que nous demandons des études pour anticiper l'obligation dans quelques années de la mise en place d'une fiscalité incitative.

Reporter sans arrêt cette étude et ce débat ne nous paraît pas la meilleure façon de préparer l'avenir. Partout ou presque où la fiscalité incitative a été mise en œuvre, le coût de collecte a diminué grâce à une meilleure connaissance de la production réelle des déchets, ce qui permet d'optimiser la collecte, tant en fréquence qu'en circuit. Il s'agit donc d'un système doublement vertueux puisqu'il responsabilise les ménages tout en permettant une réduction des coûts pour la collectivité et donc pour les ménages eux-mêmes.

Madame la Maire, pouvez-vous donner les instructions nécessaires pour que les engagements pris soient tenus et qu'avant la fin de l'année 2018, nous ayons un projet sérieux de mise en place d'une fiscalité incitative ?

Nous souhaitons que le groupe de travail, qui étudiera cette indispensable évolution, intègre également l'ensemble de la fiscalité liée au nettoyage et aux déchets.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Nous connaissons le contexte toujours plus contraint dans lequel cette année encore vous avez dû construire un budget pour continuer d'honorer nos engagements pris en 2014 devant les Parisiennes et Parisiens. Toutefois, en comparant le budget alloué aux sports à Paris depuis le budget exécuté en 2014, nous constatons une baisse de plus de 7 millions d'euros sur le budget de fonctionnement.

Bien sûr, cette baisse correspond pour plus de 3 millions d'euros à la réduction des subventions aux sports de haut niveau et pour 1,4 million d'euros au désengagement au profit des Hauts-de-Seine d'un parc interdépartemental.

Nous arrivons donc à une baisse de près de 2,5 millions d'euros sur le sport de proximité depuis 2014, si je cite la suppression de notre patinoire pour 1 million d'euros, de "Charléty fait son cirque" et "Charléty sur neige" pour 400.000 euros, sans compter différents autres dispositifs sportifs représentant 200.000 euros. A cela s'ajoute une baisse des subventions aux associations sportives de l'ordre de 780.000 euros depuis 2014, dont 180.000 euros cette année.

Madame la Maire, nous ne pouvons pas accepter une telle baisse alors que nous célébrons l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques à Paris. Nous voulons réussir cette grande fête populaire et c'est une belle opportunité pour ouvrir un grand débat sur la place du sport dans notre société et les moyens qui lui sont consacrés.

Pour que la fête promise soit réussie, il faut que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques soit l'affaire de toutes et tous. Il faut aussi que la population locale, les sportifs, les bénévoles des clubs, les enseignants, les élus locaux, toutes celles et ceux qui font vivre le sport au quotidien dans notre pays y soient pleinement associés.

Je dois rendre dans les jours qui viennent le rapport de la mission que vous m'aviez confiée sur le rôle et la place des offices du mouvement sportif dans notre ville. Or, avec la baisse prévue dans le budget primitif qui nous a été présenté, comment peut-on être assuré qu'une place leur est effectivement réservée dans nos arrondissements ? Les offices du mouvement sportif doivent être de nouveaux lieux de concertation à l'échelle locale entre tous les acteurs du monde sportif. Ils doivent être associés pleinement au projet sportif de l'arrondissement qui est à même de garantir la mise en place de la politique sportive municipale et le respect des spécificités de nos arrondissements.

Mais comment ce travail peut-il se faire sans la confiance ni le soutien de notre Ville ? Comment faire lorsque les moyens du sport de proximité baissent inexorablement ? C'est pourquoi, Madame la Maire, pour réparer ce qui apparaît comme une erreur d'arbitrage, nous vous proposons un amendement budgétaire sur la ligne des sports de proximité de 180.000 euros.

Si a minima nous ne maintenons par le budget de soutien aux sports pour toutes et tous, c'est un message extrêmement inquiétant que l'on envoie non seulement aux mouvements sportifs mais également à toute la population à qui nous promettons un héritage pour l'avenir.

L'héritage, Madame la Maire, mes chers collègues, ne se limite pas d'ailleurs aux subventions aux clubs et aux associations sportives. L'héritage se bâtit également par l'investissement. Il y avait dans la mandature précédente 600 millions d'euros d'investissement pour le sport sur les 7 milliards investis entre 2008 et 2014. En 2014, sur les 10 milliards d'investissement prévus, ce ne sont plus que 400 millions qui concernent le sport, dont 150 sont déjà absorbés par le plan "Nager à Paris" que nous avons bien évidemment soutenu.

Madame la Maire, nous devons être attentifs et exigeants. Si jusqu'à présent le peuple de Paris se réjouissait dans une large majorité d'accueillir et de réussir les Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, il ne nous pardonnera pas de le faire au détriment du sport pour toutes et tous. Or, nous pensons que nous avons raison de croire que les Jeux olympiques et paralympiques sont un événement catalyseur des politiques publiques.

Nous parlons ici même, dans cette Assemblée, d'un accélérateur. Eh bien, nous devons dès aujourd'hui prendre les décisions qui permettront l'héritage pour nos territoires et nos populations. C'est le sens de l'amendement que nous déposons et par lequel nous demandons d'autoriser des programmes et des crédits de paiement pour rénover, restructurer ou encore créer des nouveaux équipements sportifs dans les quartiers populaires.

Nous avons proposé un projet ambitieux, vertueux, tourné vers les territoires et les populations, centré sur l'héritage à leur laisser. Si nous voulons un héritage en 2024, c'est aujourd'hui qu'il faut agir, demain il sera trop tard.

Merci, Madame la Maire.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais revenir sur les vœux que notre groupe va présenter à l'occasion de ce budget. J'en ai parlé rapidement ce matin. Nous avons limité nos vœux de manière extrêmement volontaire. Nous en avons mis trois en exergue. Le premier concerne l'organisation des débats budgétaires. J'ai dit ce matin qu'ils n'avaient pas été satisfaisants cette année. Je rappelle que nous avons discuté des orientations budgétaires très tard, quasiment fin novembre, c'est-à-dire trois semaines avant le débat budgétaire lui-même.

Depuis que nous discutons des orientations budgétaires, depuis qu'il y a un débat et je remercie la majorité de l'avoir créé, c'est la première fois qu'il y a ce laps de temps extrêmement court entre la discussion sur les orientations et le débat budgétaire. Cela n'est pas satisfaisant.

C'est la raison pour laquelle, dans notre vœu, nous demandons que le débat sur les orientations budgétaires soit réellement organisé au mois d'octobre. Qu'il reste un mois et demi, voire un mois, mais en tout cas au minimum un mois, entre le débat sur les orientations budgétaires et le débat budgétaire. C'est absolument indispensable pour que nous ayons une bonne connaissance, à la fois des contingences nationales et locales.

Je sais que cette année, c'est une année un peu spéciale, puisqu'il y a eu un changement d'adjoint, que l'Exécutif a bougé, qu'un certain nombre d'éléments n'étaient pas connus lorsque nous aurions dû discuter au mois d'octobre des orientations budgétaires, bref des éléments exogènes à la décision de la majorité municipale. Je crois que cela peut se traiter.

Le deuxième point dans ce vœu, c'est évidemment la communication des documents budgétaires eux-mêmes. Nous avons reçu ces documents budgétaires, qui sont assez conséquents, le document budgétaire général plus tous les bleus, 10 jours avant.

Pour l'Exécutif, c'est très facile, puisque vous travaillez depuis un an dessus, voire plus. Pour les groupes de la majorité, c'est facile aussi, puisqu'ils sont consultés et que vous avez un débat entre vous, ce qui est normal puisque c'est vous qui assumez la direction de cette ville.

Mais pour les groupes de l'opposition, c'est très compliqué. Nous sommes un groupe jeune, nous avons aujourd'hui deux collaborateurs, bientôt 3, et en 10 jours, éplucher ce budget c'est très compliqué. Dans ce vœu, nous demandons également qu'il y ait communication de ces budgets, de ces documents budgétaires au moins 15 jours avant la discussion budgétaire, ce qui nous aurait fait gagner, cette année, 5 jours. 5 jours, ça n'est pas trop compte tenu du nombre de documents et de la difficulté à éplucher ces documents.

C'est le premier vœu.

Le deuxième vœu concerne la mise en place d'une mission concernant la modulation, la modération et la modernisation de l'action publique parisienne. Nous l'avons bien vu ce matin, lors des discussions générales, il y a une discussion autour de la dépense publique. Je mettrai de côté la dépense d'investissement, quoique l'on pourrait en parler également, puisque vous vous félicitez d'avoir dépensé ce que vous aviez prévu quasiment en 4 ans, depuis 2014.

Je parlerai des dépenses de fonctionnement et, notamment, des dépenses de personnel. On a bien vu que depuis 2014, contrairement à ce qui a été dit ce matin, il y a indéniablement une augmentation. Est-elle justifiée ou pas ? C'est un autre sujet. Je constate qu'il y a qu'une augmentation et qu'il n'y a pas vraiment de volonté de moderniser l'action publique parisienne. Il y a à la fois un problème de coût et un problème d'efficacité.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que l'ensemble des groupes puisse participer à une mission de réflexion sur l'action publique parisienne, à la fois sur son côté coût et son côté efficacité. Il faut lier les deux. Pas forcément une réduction des coûts sur le système du rabot que l'on connaît bien, qui est un peu pratiqué depuis 2014 sans aucune réflexion, à la fois par l'Etat et ici, mais une réflexion beaucoup plus importante qui soit menée sur l'efficacité et le coût de cette action publique parisienne.

Troisième vœu, qui est un vœu également d'une certaine importance, qui concerne la création d'une mission de maintenance urbaine. On l'a vu, la propreté fait aussi l'objet d'un certain nombre de débats, mais ce n'est pas seulement le sujet, la propreté, il y a bien pire. Il y a une dégradation générale de la tenue de la rue parisienne. L'état des chaussées et des trottoirs, après réfection ou avant réfection, qui traîne, on ne sait pas pourquoi. Pendant des mois et des mois, nous avons des trottoirs qui ne sont pas réparés, c'est assez étonnant pour une ville comme Paris. Les nombreux espaces publics envahis par les motos, par les vélos en stationnement sauvage. L'espace public parisien envahi par un mobilier urbain pléthorique, disparate, et souvent en mauvais état, qui n'est pas entretenu. Des plantations d'alignement qui ne sont plus traitées de façon homogène, je pense aux pieds d'arbres en particulier. Les nombreux espaces verts qui sont injustement ou insuffisamment respectés, endommagés, malgré tous les efforts que font les services des parcs et jardins pour les entretenir.

Des milliers de murs et monuments, des milliers de mètres carrés constellés de tags, qui n'ont rien à voir avec une expression artistique. Donc, la dégradation de la ville empire, et précisément, ça n'est pas seulement la propreté, c'est un laisser-aller général.

C'est la raison pour laquelle, au-delà du nombre de millions dépensés, et au-delà du nombre d'effectifs dans la Direction de la Propreté et de la Voirie, ou d'autres directions concernées, je crois qu'il y a un problème de coordination. Il y a un problème de coordination générale, qui n'est pas effectuée aujourd'hui, chacun travaille dans son coin de manière parallèle. C'est assez triste.

Je crois que sans dépenser plus, sans affecter d'autres effectifs, sans augmenter les effectifs de chaque direction, on peut travailler à une meilleure coordination.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé la mise en place d'un dispositif, on a appelé cela une mission, cela peut être une direction, une mission de la maintenance urbaine, placée sous l'autorité d'un adjoint au Maire.

Cette mission disposerait d'une équipe technique composée d'un représentant, de niveau cadre, de chaque service intervenant dans la gestion urbaine, voirie, nettoyage, espaces verts, services concédés, dont il serait correspondant. L'équipe technique serait dirigée par le fonctionnaire dépendant du service le plus impliqué dans ladite gestion. L'adjoint désigné réunirait régulièrement ses collègues des délégations concernées, pour réunir l'information, la partager, définir des priorités et coordonner des actions sur le terrain.

Cette mise en place pourrait être déclinée également au niveau de chaque arrondissement avec le même système, qui serait dupliqué arrondissement par arrondissement. Avec ses 20 collègues d'arrondissement, l'adjoint de la mairie centrale en charge de la maintenance urbaine disposerait de 20 relais sur le terrain, tout comme le responsable de l'équipe technique centrale. Le maillage du territoire serait ainsi assuré, ainsi qu'une meilleure coordination des interventions des services.

Dans le but de mettre fin à une anarchie inadmissible, la mission de la maintenance urbaine aurait à se pencher en priorité sur les conditions dans lesquelles les interventions des réseaux sur l'espace public sont programmées, autorisées et contrôlées, s'agissant en particulier de la remise en état des lieux après travaux.

Voilà, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, les trois vœux que nous avons présentés. Ce sont des vœux constructifs, vous l'avez remarqué. J'espère que vous y donnerez un avis très favorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Madame la Maire, mes chers collègues, aucun mot ne se conjugue mieux avec Paris que celui de la culture. Le rayonnement de Paris, c'est sa culture, une culture qui adopte ici plus qu'ailleurs toutes les formes d'expression et de registre, mais si Paris est la ville de la culture, peut-on dire que c'est grâce à la Mairie de Paris ?

Tout devrait pourtant y inciter, le passé autant que l'avenir, la beauté autant que la richesse, l'art autant que l'économie. Et pourtant, comparaison n'est pas raison, mais j'observe que Paris investit nettement moins dans la culture que ne le font Lyon, Marseille et Bordeaux.

La culture est le premier poste de dépenses à Bordeaux, elle pèse 20 % du budget à Lyon, et Marseille y consacre 10 % de ses investissements. On est loin, mais alors très loin des 4 petits pour cent revendiqués à Paris. Quoi que vous puissiez en dire, la culture n'est pas la priorité de la Mairie de Paris.

D'ailleurs, en dehors de la "Nuit blanche" créée il y a déjà 15 ans, quel autre grand événement culturel municipal peut prétendre fédérer tous les Parisiens ?

Quelles nouvelles initiatives sont prises pour rapprocher les Parisiens de la culture ?

A la mairie du 17^e, nous avons initié un "pass culture", qui a depuis fait des émules, je crois même au plus haut niveau de l'Etat. Pourquoi ne pas avoir décliné le concept, comme je vous y ai invités plusieurs fois ? Pourquoi attendre que l'Etat prenne les devants ? Il ne suffit pas de proclamer à longueur d'interviews, Madame la Maire, que les métropoles font mieux que les gouvernements, il faut le démontrer.

La réalité, c'est qu'à Paris, la culture c'est d'abord et avant tout l'Etat. Et la Mairie de Paris sait habilement récolter les lauriers des politiques nationales, et sur ces lauriers vous vous reposez malheureusement trop allègrement.

Permettez-moi de vous en donner un exemple concret. La Cité du théâtre, qui s'installera d'ici 2022 boulevard Berthier dans le 17^e, ce haut lieu regroupera les trois plus prestigieuses institutions du pays en matière de théâtre : la Comédie française, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, et le Théâtre national de l'Odéon.

Comme vous le savez, le projet est entré dans une phase décisive, auquel j'ai d'ailleurs consacré un rapport parlementaire finalisant l'investissement de chacun. Cela n'a guère semblé vous intéresser. Toujours vous êtes-vous bornés à étudier les aspects purement techniques du dossier. Il y aurait pourtant beaucoup à faire pour que les Parisiens profitent de ce que deviendra le lieu phare du théâtre en France, et j'ose dire en Europe.

Comment expliquer un tel désintérêt de votre part ? Pouvez-vous aujourd'hui, Madame la Maire, nous rassurer sur votre engagement futur ? Cet exemple de désintérêt d'ailleurs est à l'image du budget que vous nous soumettez, sans élan, sans rupture et sans innovation.

Bien sûr, on pourrait se réjouir de la diminution du budget de fonctionnement, mais on constate qu'elle se fait notamment au détriment du théâtre privé que vous abandonnez au moment où le secteur est en proie à d'importantes difficultés. Nous serons amenés d'ailleurs, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Catherine DUMAS, à évoquer à nouveau ce sujet par le biais d'un vœu.

On pourrait tout autant se réjouir de voir que les recettes de fonctionnement progressent, mais là encore, on découvre que c'est d'abord au détriment des élèves des conservatoires dont les frais de scolarité augmentent aussi, vu que leurs conditions d'apprentissage se dégradent.

On pourrait encore se réjouir de la hausse du budget d'investissement, mais on constate qu'il s'agit d'abord de réaliser ou de rembourser des travaux exceptionnels.

Madame la Maire, nous ne pouvons que regretter que votre budget ne soit pas à la hauteur de ce que devrait être une grande politique culturelle à Paris avec un investissement digne de la Capitale de la France.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais vous parler de propreté. L'évolution du budget de la Ville, consacré à la propreté, est révélateur de l'absence de volonté politique dont a fait preuve votre majorité depuis quinze ans dans ce domaine.

Ainsi, ce budget représentait 3,6 % du budget de la Ville hors masse salariale et hors contributions au S.I.T.O.M. en 2001 et, aujourd'hui, il n'en représente plus que 2,9.

Sur cette même période, 150 hectares d'espaces publics nouveaux ont été créés et l'usage que font les Parisiens de cet espace a fortement évolué. L'espace public est devenu un lieu d'usage, de loisirs, de rencontres et d'événements festifs. Toutes ces nouvelles tendances, fort sympathiques par ailleurs, vous ne les avez pas anticipées, encore moins accompagnées, si bien que l'on ne peut que déplorer malheureusement aujourd'hui une situation qui se dégrade.

En 2015, 57 % des Parisiens estimaient que le bilan de la Ville en matière de propreté n'était pas satisfaisant ; ils étaient 61 % à faire le même constat en 2016, et les plans d'amélioration de la propreté adoptés en urgence, en février 2016 puis en mars 2017, ne produisent pas les effets escomptés.

Les nombreuses alertes envoyées par votre opposition, et même par certains membres de la majorité, n'ont pas suffi à vous convaincre de faire de ce sujet une priorité.

Et c'est non sans une certaine ironie que l'on entend aujourd'hui le premier adjoint nous annoncer que la Mairie n'est pas satisfaite de la situation et que "la tenue de l'espace public est un sujet prioritaire". J'ai envie de dire "il était temps".

Malheureusement, ce budget 2018 ne permettra pas d'inverser durablement la tendance tant les efforts consentis sont maigres par rapport aux besoins réels.

Le groupe UDI-MODEM tient tout de même à saluer l'augmentation de 2,9 millions d'euros des marchés de nettoyage et de propreté urbaine. Le recours à des prestataires privés pour gérer les situations exceptionnelles est une des solutions, nous semble-t-il, que nous proposons pour améliorer durablement la propreté à Paris.

Malheureusement, ce premier pas de l'Exécutif est tout à fait insuffisant. La propreté des Champs-Élysées ou des berges de Seine est déjà assurée par des prestataires privés. Pourquoi ne pas étendre ce recours au privé à d'autres lieux particulièrement fréquentés, notamment en période estivale, par exemple ? Je pense à l'esplanade des Invalides, au Champ-de-Mars, au canal Saint-Martin ou encore à la Butte aux Cailles dans le 13^e arrondissement ou aux quais de la Seine, toujours dans le 13^e arrondissement.

Déchargés du nettoyage de ces sites très sollicités, les agents de la Ville pourraient ainsi gagner en efficacité sur l'ensemble de leur secteur, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas.

De même, nous saluons l'augmentation du budget alloué à l'acquisition de nouveaux véhicules, même si, là encore, cet effort est beaucoup trop tardif et surtout trop limité. Les visites et les auditions effectuées dans le cadre de la M.I.E. Propreté sont très révélatrices sur ce point. Un grand nombre d'engins de la DPE sont aujourd'hui obsolètes et beaucoup d'ateliers ont un taux d'engins non fonctionnels trop importants pour assurer convenablement leur mission.

De plus, la dédialisation du parc n'est pas une fin en soi, elle doit obligatoirement s'accompagner d'un développement conséquent des lieux d'approvisionnement en énergie alternative pour ne pas, comme c'est le cas aujourd'hui, que les engins perdent un temps conséquent à aller faire le plein.

Quoi qu'il en soit, les moyens dédiés à la propreté de Paris sont donc une nouvelle fois insuffisants dans ce budget pour permettre de répondre aux ambitions affichées et aux attentes légitimes des Parisiens. Cependant, l'augmentation des moyens, si elle est nécessaire, n'est pas la seule solution au problème de la propreté. C'est une de nos convictions. Une utilisation plus efficace des ressources disponibles est aussi indispensable.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, je parlerai de l'absentéisme. Le taux d'absentéisme des éboueurs, chargés de la collecte et du nettoyage, était en 2016 de 13,3 %. Le simple fait de ramener ce taux au niveau de celui de l'ensemble des agents de la Ville, déjà très élevé à 11,6 %, permettrait de disposer de l'équivalent de 70 postes supplémentaires. 70 postes supplémentaires, c'est énorme, et sans toucher à la masse salariale.

Notre groupe a formulé plusieurs propositions : généraliser le rythme 7 heures 42 au détriment du 6-9, mieux valoriser les agents, permettre à ceux qui le souhaitent d'accéder plus facilement à un logement à Paris, par exemple. Nous souhaitons qu'elles soient mises en œuvre rapidement.

J'aimerais enfin conclure sur ce dernier point qui concerne plus la salubrité que la propreté en tant que telle.

Notre groupe a en effet été très surpris d'apprendre que "Paris Habitat" prévoyait de faire passer son budget dédié à la lutte contre les punaises de lit de 300.000 euros à 5 millions d'euros. C'est un sujet sur lequel nous vous avons alertés depuis de nombreux mois. Et une nouvelle fois, vous semblez attendre que la situation soit devenue totalement incontrôlable pour agir. Passer de 300.000 à 5 millions, c'est quand même énorme au niveau de la Ville. Des moyens existent pour lutter contre les punaises de lit, notamment en termes de sensibilisation ou de labellisation des professionnels qui agissent efficacement contre ce phénomène.

Pourquoi avoir tant attendu pour agir ? Il est trop tard. Il est trop tard, cela va nous coûter très cher. Si vous aviez pris le problème avant, cela nous aurait coûté beaucoup moins cher. C'est toute la question.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - La parole est à Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, les familles parisiennes comptent sur nous et à nouveau, dans ce budget, nous sommes très attentifs à leurs besoins. Comme maire d'un arrondissement très familial qui accueille une population mixte, en particulier de nombreuses familles appartenant à la classe moyenne avec des enfants, des adolescents, mais aussi des seniors, je sais que nos priorités sont les bonnes et correspondent à leurs attentes, et elles sont exprimées très clairement dans ce budget.

Les habitants de Paris, qui vivent au quotidien dans notre Capitale, dans cette métropole, attendent de nous que nous répondions à leurs problématiques quotidiennes : se loger convenablement, y compris à l'arrivée des enfants ; trouver un mode de garde pour reprendre son travail ; assurer l'éducation de ses enfants tout au long de leur parcours ; disposer de loisirs accessibles et d'espaces de détente ; l'accès à la culture, y compris avec de l'argent municipal, Madame KUSTER, nous avons de beaux établissements culturels municipaux dans cette ville dont nous pouvons être fiers ; accompagner un parent âgé mais aussi se déplacer facilement ; respirer un air moins pollué, etc.

Les sujets de préoccupation des familles parisiennes dans leurs diversités sont ceux-là et nous sommes mobilisés pour y répondre. La non-augmentation du taux de la fiscalité locale est la première des mesures en faveur des familles, car elle préserve leur reste à vivre. Il faut le rappeler : les taux parisiens sont deux fois inférieurs à la moyenne nationale, et à nouveau, ils n'augmenteront pas en 2018.

C'est une préservation du pouvoir d'achat des Parisiens. Ainsi, pour une famille parisienne avec deux enfants, la taxe d'habitation moyenne s'élève à 480 euros contre 1.100 euros dans les grandes villes françaises, et la taxe foncière à 650 euros contre plus de 1.100 euros en moyenne au niveau national. C'est cela, la réalité de Paris, et certains de nos collègues feraient bien de regarder ce que font les maires en dehors de Paris, avant de mentir aux Parisiens sur notre politique fiscale.

La priorité que nous donnons au logement est aussi un élément clair et important de la dynamique parisienne en faveur des familles. Nous savons combien la pression est forte. Chaque jour, nous recevons des dizaines de courriers de foyers parisiens confrontés à un marché de l'immobilier privé qui reste inaccessible à la location comme à l'achat, à la très grande majorité des familles parisiennes.

L'encadrement des loyers était un outil utile et efficace, et nous comptons bien sur la mise en œuvre rapide d'un dispositif alternatif à l'échelle métropolitaine, depuis cette décision regrettable du Tribunal administratif. Car ce que nous observons à Paris est aussi une réalité à l'échelle de la zone urbaine dense de la Métropole du Grand Paris. La Ville de Paris prend ses responsabilités en continuant d'élargir l'offre de logements pour tous, avec une volonté d'une meilleure répartition dans l'ensemble des arrondissements parisiens pour une réelle mixité. C'est ainsi 435 millions d'euros qui sont prévus sur ce budget 2018.

Dans le même temps, et je le regrette, les bailleurs sont fragilisés par les réformes nationales, ainsi que l'arrêt depuis un an des financements de la Région Ile-de-France dans la zone géographique de la Métropole du Grand Paris. Ainsi, depuis 2016, dans nos 131 communes de la zone dense, il n'y a plus de soutien de la Région, ni pour réhabiliter le parc existant, ni pour financer de nouveaux logements. Ainsi, au-delà des mots et des engagements

publics, parfois pris la main sur le cœur, dans la réalité, les crédits de la Région comme ceux de l'Etat manquent désormais pour de nombreux projets, et par exemple pour construire une résidence de mise à l'abri des femmes victimes de violences dans mon arrondissement. C'est ça, malheureusement, la réalité de la politique conduite par certains.

Je veux rappeler ce désengagement à nos collègues de l'opposition, majoritaires à la Région Ile-de-France. Je veux aussi leur répondre sur les conventionnements. Dans mon arrondissement, plus de 1.500 logements sont en cours de conventionnement Porte Dorée. Je peux vous assurer que pour les locataires, le sujet de leurs préoccupations n'est pas celui des loyers capitalisés, mais au contraire, nous parlons de sécurisation des baux, des baisses de loyers potentiels, des possibilités d'échanges d'appartements, des travaux d'envergure programmés pour rénover enfin ces immeubles et faire baisser leur facture énergétique. Grâce aux conventionnements, nous pouvons aujourd'hui évoquer cela avec eux.

La mobilisation de moyens importants pour créer encore de nouvelles places en crèche et soutenir l'éducation est bien sûr le troisième levier de notre politique en faveur des familles. En 2018, nous maintenons ainsi le financement des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, mis en place en 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Tout au long de la Mission d'Information et d'Evaluation qui était dédiée, nous avons pu mesurer l'apport de ces ateliers dans l'éducation de nos enfants et dans le saut qualitatif qu'a connu l'ensemble du périscolaire parisien au travers de cette réforme. Et je suis fière que d'ailleurs, elle satisfasse 80 % des familles parisiennes.

Notre budget pour 2018 prévoit le financement de plus de 1.120 nouvelles places en crèche, et une part importante des 124 postes créés au budget emploi est fléchée vers la petite enfance. 51 postes sont en particulier dédiés aux augmentations de capacité dans les établissements de petite enfance qui sont restructurés. Ce sera le cas dans mon arrondissement, par exemple, avec la réouverture après les travaux de la crèche Pierre Bourdan, ainsi modernisée et agrandie.

C'est amusant d'entendre aujourd'hui les élus LR affirmer que la petite enfance est une priorité pour leur groupe. En pratique, dans mon arrondissement, en 2001, il y avait seulement 1.000 places pour 145.000 habitants. Nous serons, nous, à plus de 3.000 en 2020. C'est un effort considérable et qu'il faut souligner.

Et puis, je suis quand même surprise d'entendre que la politique petite enfance serait une priorité pour aider les femmes. Comment, en 2017, peut-on entendre une élue dire cela ? Le mode de garde des enfants est une responsabilité partagée par les deux parents. Et même si nous avons beaucoup de familles monoparentales à Paris composées souvent par une femme, nous, élus, ne pouvons pas renvoyer seulement les femmes à cette responsabilité.

Enfin, je me permets de rappeler qu'aujourd'hui, les parents peuvent également être deux hommes. Et comme les élus LR n'en sont pas à une contradiction près dans ce débat budgétaire, comme dans le reste de l'ordre du jour de cette séance, comme dans celui de toutes nos séances, d'ailleurs, les élus de droite, comme mes collègues maires d'arrondissement de droite, ne cessent de demander des dépenses supplémentaires en fonctionnement, comme en investissement d'ailleurs, au travers de vœux et autres amendements. Notre action a au contraire le mérite de la cohérence, et je suis fière que ce budget nous permette de répondre aux besoins des familles parisiennes actuelles, comme il nous permet de préparer l'avenir.

Enfin, l'avenir passera bien sûr par le renforcement de la Métropole du Grand Paris, sur la base de réseaux d'acteurs et de projets communs, comme l'a évoqué notre ancien adjoint aux finances, reprenant ainsi les mots de Jean-Louis MISSIKA dans une récente tribune, mais également par le renforcement du rôle des maires qui, eux, agissent au quotidien, en particulier pour les familles en proximité. C'est tout le vœu que je formule et j'attends avec impatience les propositions du Président de la République sur cette impulsion institutionnelle.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste.

Mme Marie ATALLAH. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Agir en faveur de la cohésion sociale et du "vivre ensemble" à Paris constitue un axe majeur du budget social pour 2018. Nous nous en réjouissons, en tant qu'élus écologistes très attachés à la dimension sociale, dans une vision globale du projet urbain de la ville durable que nous défendons pour les Parisiennes et les Parisiens vivant dans notre ville.

Avant d'aborder les composantes importantes du budget social, nous souhaitons tout d'abord, Madame la Maire, exprimer notre satisfaction d'un effort financier constant en faveur de la politique sociale, malgré le contexte de contraintes budgétaires imposées par l'Etat à notre collectivité. En effet, pas de véritable recul dans le budget social pour 2018, et les élus écologistes vous soutiennent, Madame la Maire, dans votre démarche d'obtenir de l'Etat une juste compensation du reste à charge structurel sur les dépenses relatives aux prestations sociales, décentralisées depuis 2002.

Nous souhaitons également attirer l'attention de notre Assemblée sur les éventuels risques d'aggravation des inégalités sociales à Paris du fait des différentes réformes de mesures engagées par le Gouvernement : augmentation de la C.S.G. des retraités, suppression brutale des contrats aidés ou encore la baisse de l'A.P.L., qui continue à mobiliser bailleurs et citoyens. Nous remercions d'ailleurs Mme VERSINI et la direction du C.A.S.-V.P. d'avoir inscrit au budget du C.A.S.-V.P. l'engagement de notre collectivité de compenser la baisse de l'A.P.L. par l'Etat pour les bénéficiaires parisiens, anticipant ainsi un risque de fragilisation du budget des ménages de certaines catégories de notre population. Certes, on peut regretter de voir s'éteindre deux aides facultatives de C.A.S.-V.P., qui se sont avérées inadaptées, mais leur suppression est clairement expliquée dans les documents qui sont soumis au vote de notre Assemblée. Et c'est donc aujourd'hui pour nous un soulagement de constater que la grande majorité des aides facultatives de la Ville sont conservées en l'état en 2018, avec le même niveau d'engagement budgétaire.

Concernant le budget d'investissement, les réalisations de projets se poursuivant conformément au contrat de mandature, nous constatons qu'aucune catégorie de public n'est oubliée dans le budget pour 2018 : des créations de structures d'accueil et d'accompagnement pour les enfants et leur famille, les seniors et leurs aidants, les personnes handicapées, ou encore pour les jeunes. Ce budget nous confirme également le respect de votre engagement, Madame la Maire, par rapport au choix de faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de cette mandature. C'est un choix que les écologistes partagent activement et la reconduction de l'enveloppe de 5 millions d'euros dédiée au financement des actions menées dans ce cadre est pour nous une très bonne nouvelle.

Cependant, sur la question des "sans domicile fixe" dans notre ville, comme nous le savons tous ici, malgré les efforts constants de la Ville, de nombreuses personnes dormiront encore à la rue cet hiver dans notre ville. Nous souhaitons profiter de ces débats pour adresser aujourd'hui, une nouvelle fois, un appel au Gouvernement demandant la création de plus de places d'hébergement d'urgence pour les "sans domicile fixe" dans nos villes.

Avant d'aborder nos amendements et vœux budgétaires, un mot sur l'évolution de la réorganisation des services sociaux de la DASES et du C.A.S.-V.P. Avec la réforme du nouveau "Paris Solidaire", dans une logique de territorialisation, cette réforme est pour nous un accomplissement important en termes de modernisation de l'administration pour la politique sociale, assurant ainsi des points d'accueil uniques et facilement visibles et accessibles pour les usagers dans les quartiers. Cette réforme a même permis de réaliser des économies de fonctionnement.

A ce sujet, nous nous permettons d'attirer l'attention sur la position des organisations syndicales, qui ont alerté sur les difficultés du personnel dans le cadre de la conduite de cette réforme au sein de la DASES et du C.A.S.-V.P. Il nous semble important, Madame la Maire, de fournir plus d'informations sur les économies de gestion afin de répondre aux inquiétudes des syndicats. Nous soutenons donc ce budget social, qui devrait former un socle important dans la fabrique d'une ville inclusive et durable. En ce sens, le bleu budgétaire relatif à l'intégration des immigrés à Paris en est bien une illustration, le document laissant apparaître effectivement une transversalité, une créativité associative et une gouvernance territoriale favorable à la participation des habitants dans les quartiers. Le même document fait cependant apparaître un recul dans les crédits consacrés à la valorisation des cultures étrangères. Pour enrichir cet aspect relatif à la culture dans la politique d'intégration, nous espérons que notre amendement visant à mettre en œuvre les préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris, Ville interculturelle" sera adopté aujourd'hui. Il pourra ainsi servir à contrebalancer cette baisse budgétaire pour nous regrettable, la culture étant reconnue aujourd'hui pour être un levier essentiel en faveur d'une intégration active et participative.

Pour poursuivre dans la présentation de nos vœux et amendements, dans la vision d'une politique sociale favorable à l'expérimentation et à l'innovation sociale, les élus écologistes proposent également un vœu visant à créer une mission de préfiguration d'une expérimentation portant sur la mise en œuvre d'un revenu universel de base à Paris. Ce vœu s'inscrit dans la continuité du débat public de la dernière campagne présidentielle sur le sujet, en sachant que les villes et les pays qui expérimentent ce dispositif sont de plus en plus nombreux dans le monde, en Europe mais aussi en France dans 11 départements. Et pourquoi pas à Paris, dans notre Ville, qui se veut un laboratoire de l'innovation dans plusieurs domaines ?

Concernant l'enseignement dans nos écoles publiques et la nécessité d'innover dans les méthodes pédagogiques en faveur du développement de nos enfants et de leur capacité d'apprendre, nous déposons pour la

deuxième année un amendement pour un appel à projets en direction des écoles et nous veillerons cette fois-ci à sa mise en œuvre courant de l'année 2018.

S'agissant de la question de la lutte contre les violences faites aux femmes, face à la parole libérée des femmes sur la question des violences sexuelles et la révélation de plusieurs scandales médiatisés, nous pensons qu'une amélioration des dispositifs d'accompagnement des victimes est nécessaire et c'est pourquoi nous proposons d'abonder les crédits des subventions aux associations luttant contre les violences faites aux femmes.

Pour renforcer la question de l'égalité femmes/hommes au sein de notre administration parisienne, nous souhaitons que la Ville s'engage pour amplifier et encourager l'application du congé paternité de ses agents.

Enfin, un dernier vœu toujours pour soutenir une politique sociale s'adaptant à l'évolution des besoins des Parisiennes et des Parisiens, nous proposons d'engager dès à présent une somme de 10.000 euros pour soutenir le démarrage d'un travail relatif à la conservation des archives L.G.B.T.

Pour finir, nous exprimons nos remerciements à vous, Madame la Maire, et à vos adjointes et adjoints ainsi qu'à leurs équipes et à nos responsables des directions de la Ville, pour la stratégie budgétaire de la politique sociale qui nous semble être juste équitable et responsable, un budget solide pour une capacité d'agir renforcée et une créativité citoyenne amplifiée pour pouvoir faire société ensemble dans le respect de tous.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame ATTALAH.

Souhais de bienvenue.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Avant de donner la parole à M. Hervé BÉGUÉ, je souhaitais vous signaler que notre Assemblée accueille comme invités aujourd'hui les étudiants et étudiantes, à ma gauche, du master 2 de Géographie Environnement de Paris VIII et, à ma droite, les étudiants et étudiantes de Sciences Po de Nanterre.

Bienvenue à vous. J'espère que ces débats vous passionnent autant que nous.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'interviendrai sur deux points. Le premier concerne le Centre de santé Richerand et l'Institut de Victimologie ; le second concerne la création d'une cité des droits des femmes.

Premier point. Plusieurs vœux ont été adoptés en faveur de notre demande d'implanter l'Institut de victimologie dans le centre Richerand. En effet, Paris a besoin de répondre plus fortement à l'augmentation des besoins de prise en charge psychologique des victimes d'attentats, des femmes et enfants victimes de violences. Si l'Institut de Victimologie, avec son centre de psychotrauma s'inscrit pleinement dans la réponse à ces besoins, il est actuellement implanté dans des locaux non adaptés pour les usagers, notamment avec une majorité de bureaux de consultation situés en sous-sol. Ceux-ci sont exigus et ne permettent pas d'augmenter l'offre de consultations permettant de répondre à l'ensemble des demandes identifiées ces dernières années.

C'est dans ce cadre que l'Institut de Victimologie de Paris a tissé un partenariat avec le Centre de santé Richerand, partenariat qui pourrait - nous l'appelons de nos vœux - se concrétiser par l'accueil du centre de psychotrauma dans les locaux du centre de santé situé dans le 10^e arrondissement. Le partenariat entre le centre de santé et le centre de psychotrauma de l'Institut de Victimologie encouragerait les synergies entre les projets de santé et permettrait d'offrir un parcours de soin complet aux usagers.

Le projet du centre prévoit de créer une maison médicale de garde, d'instituer des visites à domicile et d'organiser des services innovants de type ville/hôpital avec les hôpitaux partenaires, Saint-Louis, Lariboisière, l'A.P.-H.P., etc. De plus, nous considérons que le choix innovant d'ancrer la gestion du centre dans l'économie sociale et solidaire, en transformant le centre de santé en coopérative sous le statut de S.C.I.C., est un atout.

Il est de la responsabilité de la Ville de trouver une implantation plus adaptée à l'Institut de Victimologie. Ne passons pas à côté de cette opportunité de leur permettre de répondre au mieux au besoin des victimes. Ce n'est

pas quand une urgence se présentera qu'il faudra se demander comment faire pour répondre à tous les besoins. La politique municipale doit pouvoir prévoir l'offre de soins à Paris et offrir les meilleures conditions de leur accès à toutes et tous.

L'actualité nous rappelle que mal ou pas soignées, les conséquences psychologiques de ces événements représentent un danger pour les victimes en termes de santé, avec des risques de chronicité, des troubles post-traumatiques, l'installation de multiples pathologies comorbides parfois invalidantes. Après les événements terribles que nous avons connus ces dernières années, nous pensons qu'il est nécessaire d'apporter un soutien financier à l'Institut de Victimologie.

Par ailleurs, le plan d'investissement de mandature prévoyait de créer un centre de santé à l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui, ce projet a semble-t-il été abandonné, mais la dépense de 5 millions d'euros avaient été prévue au P.I.M. Il serait légitime d'orienter la totalité de ces crédits, ou du moins une partie, vers ce projet qui répond parfaitement aux problématiques de santé du Nord-Est parisien.

Mon second point concerne un projet partagé depuis le 8 mars 2002, date de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, lors de laquelle M. le Maire Bertrand DELANOË et Mme Anne HIDALGO alors Maire adjointe à l'égalité femmes/hommes de Paris, avait annoncé la création d'un espace culturel dénommé à l'époque Cité des femmes. Aujourd'hui, je le sais, Mme Hélène BIDARD à son tour adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes/hommes se déclare également favorable à l'ouverture d'un tel lieu.

Personne ne peut nier que la création d'une Cité des droits des femmes à Paris serait un engagement fort, symbolique et utile. Cela résonnerait dans le monde entier. Des lieux existent dans des villes avec lesquelles la Maire de Paris et ses adjoints échangent des expériences et pratiques politiques novatrices, comme Amazone à Bruxelles ou The Women's Building à New York. De plus, l'étude de préfiguration approfondie menée par la Fondation des femmes pour la Mairie de Paris démontre la viabilité financière, la pertinence politique et l'utilité associative d'un tel projet.

Cette Cité des droits des femmes serait un lieu qui améliore structurellement le tissu associatif en offrant aux associations des possibilités pour les aider à innover et des synergies pour se développer, et à lutter contre la précarité des moyens associatifs au regard, notamment, de la suppression des contrats aidés. Les citoyens, les associations, les acteurs économiques, sociaux et politiques se retrouveraient pour promouvoir l'égalité femmes/hommes. Favorisant la connaissance et le partage culturel, la Ville pourrait engager l'intégration de la bibliothèque Marguerite-Durand qui bénéficierait de l'émulation d'un tel lieu. En effet, si nous nous sommes réjouis, ainsi que les associations, que la bibliothèque ne déménage pas dans des lieux inadéquats, nous pensons qu'elle pourrait s'épanouir d'autant plus dans une cité du droit des femmes. Nous savons que tout le monde aurait à y gagner. Notre cité nous donnerait un sentiment à la fois de fierté et de travail accompli.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais vous dire quelques mots sur les chapitres consacrés à l'éducation.

Sur ce chapitre, sur ces chapitres, nous restons sur une épure comparable au budget 2017, avec 745 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 173 millions d'euros en investissement, la part dédiée à l'enseignement supérieur diminuant notamment en fonctionnement. Au sein de ces grandes masses, les évolutions des dépenses ligne par ligne sont modestes en raison de leur faible élasticité.

On notera, néanmoins, la baisse des crédits consacrés à la restauration scolaire qui, passant de 74,5 millions d'euros à 72,5, diminuent de 2 millions d'euros. Une baisse paradoxale imposée par ce fameux dialogue budgétaire noué avec chaque caisse. On peut s'en féliciter, notamment lorsqu'on se rappelle des déficits considérables affichés par certaines caisses de l'Est parisien tout en s'étonnant des économies faites, alors que les objectifs en matière d'alimentation durable n'ont jamais été aussi élevés.

Disons-le tout de suite : les objectifs de transparence et de clarté qui sont célébrés sur tous les bancs de notre Assemblée trouvent, à travers ce dialogue budgétaire, un champ d'application idéale.

Tout en remerciant le nouvel adjoint de son écoute, je lui demande d'envisager, pour 2018-2019, une mise à plat complète des relations de la Ville avec chaque caisse, appréhender réellement leur situation financière, leur mode de gestion et, pourquoi pas, leurs bonnes pratiques ? Connaître l'état de leur cuisine, avec les investissements

réalisés et ceux qui seraient nécessaires. Révéler les taux d'impayés, ce qui n'est pas scandaleux. On peut avoir des taux d'impayés dans chaque arrondissement. Simplement, il y a un moment où il faut, effectivement, réagir. Notre collectivité gagnerait donc à cet effort qui illustrerait parfaitement le rapport annuel sur les caisses qui nous a été annoncé pour la fin de l'année prochaine.

Mes chers collègues, aborder ce budget 2018, c'est aussi se soucier de la démographie scolaire et de l'hémorragie préoccupante qui affecte le premier degré parisien ainsi que les collèges. Chaque année, depuis 6 ans, ce sont 2.000 à 2.500 élèves qui manquent à l'appel, ce qui, alors que se profile la définition de la prochaine carte scolaire, pourrait se traduire par la suppression de plusieurs centaines de postes d'enseignants, voire des fermetures d'école. Pour des raisons objectives liées au calendrier électoral, vous le savez, aucune mesure n'est intervenue l'année dernière, repoussant à cette année, c'est-à-dire au début de l'année 2018, les décisions à prendre.

Les prochains CDEN seront donc l'occasion de revoir la carte des écoles parisiennes, aujourd'hui trop nombreuses, et déterminer, par exemple, celles qui pourraient servir pendant l'année pour accueillir les élèves des groupes scolaires faisant l'objet de restructuration. Car nous savons que beaucoup de travaux ne peuvent pas avoir lieu dans les écoles parce que le temps scolaire et le temps des vacances n'est plus suffisant pour les mener à bien. Les problèmes rencontrés place du Cardinal-Amette, dans le 15^e arrondissement, ainsi que la nécessité de mener des travaux lourds, je le disais, dans de nombreuses écoles, plaide pour cette solution de bon sens. Il en résultera, d'ailleurs, des économies potentielles et une meilleure gestion de l'immobilier scolaire parisien.

S'agissant du second degré, permettez-moi de souligner la baisse prévue des crédits dévolus aux cités scolaires, alors que la Région Ile-de-France, vous le savez, relance massivement les investissements dans ces lycées.

J'achèverai mon propos en vous redisant notre souhait que la Ville réfléchisse véritablement à une évaluation sérieuse de la politique des rythmes scolaires, alors que 40 % des communes françaises les ont abandonnés en septembre dernier et que l'on nous annonce que 80 % le feront en septembre 2018, Paris ne peut pas être le dernier des Mohicans se drapant dans son superbe isolement, alors que de nombreux conseils d'école font l'objet de discussions passionnées et de votes hostiles au maintien de la réforme. Vous m'avez compris.

Quand comprendrez-vous, en tout cas, que cette réforme a contribué à alimenter la fuite vers le privé ? A défaut de l'abroger rapidement - je parle de la réforme -, il est de votre devoir d'y réfléchir.

Je vous remercie, mes chers collègues, Madame la Maire.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je me concentrerai sur la cohésion sociale et l'intégration dans les quartiers les plus fragiles, sujet sur lequel l'Etat intervient depuis 1977 auprès des collectivités. Depuis cette date, les plans et dispositifs se sont succédé. Les outils, souvent variés, et les crédits affectés ne parviennent pas suffisamment à résorber les difficultés socio-économiques des quartiers les plus pauvres, en dépit de tous les efforts des parties prenantes et des différents acteurs très engagés. Paris a beau être une des villes les plus riches du monde, les situations de précarité économique et d'exclusion sociale touchent de nombreuses familles et de nombreux quartiers.

Le défi de la politique de la ville est d'enrayer la pauvreté et l'exclusion sociale par un travail auprès de ces publics en matière d'intégration, par la maîtrise de la langue, le travail, l'accès à la culture, un travail sur le cadre urbain et les grands ensembles qui le composent, souvent dégradés, et un appui au développement économique.

D'une année sur l'autre, nous renouvelons les subventions de fonctionnement aux associations, intervenant principalement dans les champs socioéducatifs pour un montant stable de 4 millions d'euros, et le financement de près de 200 médiateurs sociaux pour 2,7 millions d'euros. La Ville flèche même 25 % de son programme d'investissement de la mandature pour rénover le cadre urbain. Malgré tout cela, dans de nombreux quartiers politiques de la ville, les problèmes d'hygiène, de propreté des rues, de l'habitat ne sont pas résolus. L'insécurité règne également, bien sûr. De plus, le chômage reste à un niveau excessivement élevé et la mixité sociale n'arrive pas à s'imposer. Est-ce une question d'objectifs, de stratégie, de moyens ? Quels ajustements permettraient de renforcer l'action des associations pour atteindre les objectifs ?

Quelles sont les actions qui marchent, celles qui ne marchent pas. La politique de la ville, et notamment le premier pilier sur la sécurisation des parcours, mobilise beaucoup d'associations qui font un très beau travail

d'accompagnement de personnes suivies par les associations d'aide à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle.

2 millions d'euros pour 2017. Combien ont retrouvé un travail ou sont sortis des minima sociaux ? Je pense que nous devrions tous ensemble travailler à une étude d'impact quantitative et qualitative. La rencontre, récemment, des acteurs de la politique de la ville à Roubaix - c'était le 8 décembre dernier - a permis de mettre en lumière des solutions innovantes sur le territoire national, pour l'emploi notamment, qui était le sujet du jour, dont nous pourrions nous inspirer, que nous pourrions mutualiser. Et je sais que Colombe BROSSEL est très engagée. On en parle régulièrement.

Les résultats les plus tangibles concernent la rénovation urbaine qui constitue un facteur déterminant du développement de ces quartiers, car il favorise son attractivité économique et résidentielle, et nous savons qu'il n'y a pas de politique sociale sans développement économique.

25 % des investissements réservés aux quartiers populaires : je m'en réjouis. 53 millions d'euros sont consacrés à la construction de logements sociaux, pour le coup, alors que Paris en compte déjà près de 50 % et que nous savons qu'hélas, ils ne participent plus à la mixité sociale ni à l'attractivité résidentielle auprès des classes moyennes. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux augmenter les investissements sur des équipements sportifs et culturels supplémentaires pour une plus grande égalité des territoires ?

Ce qui est certain, c'est que notre groupe sera attentif au bilan à mi-parcours qui sera présenté en 2018 sur la politique de la ville et aux propositions qui seront faites pour que la politique de la ville gagne encore en efficacité, pour consolider notre pacte de solidarité, plus que nécessaire pour renforcer le lien social dans notre ville.

S'occuper de la France qui souffre est un impératif que nous devons tous partager.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour le groupe Socialiste.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur le budget dédié à notre action en faveur des personnes en situation de handicap. Un budget qui sera en hausse en 2018 de près de 10 millions d'euros, avec 258.027.679 d'euros en dépenses de fonctionnement, dont 160 millions en frais d'hébergement, 76.400.000 pour la P.C.H. et l'A.C.T.P., les deux prestations qui permettent l'autonomie, et 12.914.516 pour l'accueil de jour.

Un budget également de 16.849.596 euros en dépenses d'investissement, là encore c'est plus 3.676.596 euros, avec notamment une augmentation de 32 % par rapport au budget 2017 pour la mise en accessibilité des équipements sportifs, des établissements de santé, des collèges autonomes et de l'Hôtel de Ville. Une hausse qui vient en écho à notre stratégie handicap inclusion et accessibilité universelle 2017 - 2021. Ce dont nous pouvons nous féliciter.

En matière de création de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, 325 places en foyer, 74 places en service ont été créées ou transformées depuis le début de la mandature. Cela va continuer avec, d'ici la fin du mandat, 376 places en établissement et 270 places de services médico-sociaux créées pour endiguer les départs trop nombreux aujourd'hui encore en Belgique.

A côté de ces chiffres, il ne faut jamais oublier les personnes qui sont en attente à juste titre de cette ville inclusive que nous défendons et dont nous voulons dessiner non seulement les contours, mais également les détails, car c'est sans doute dans les détails que nous améliorerons la vie de chacune et de chacun.

Il y a quelques jours, j'ai reçu en mairie du 4e arrondissement, une jeune femme de 45 ans, qui malgré son handicap moteur de naissance, mais grâce à l'amour de ses parents et ce que la société a pu lui donner a su se construire, malgré les innombrables difficultés du quotidien, une véritable vie.

C'est une femme dynamique, pleine de volonté, qui se bat, elle vit seule dans son appartement, travaille à temps complet, gagne un salaire et bénéficie d'aides liées à son handicap, ce qui lui permet de payer son loyer, mais aussi ses loisirs, ses petits plaisirs, et des soins comme la coiffure, car quand on est handicapé moteur comme elle dit, il est difficile de se laver les cheveux seul, une pédicure, une psychologue, une aide pour le ménage.

Mais voilà que son bailleur a décidé de doubler son loyer et qu'elle n'a d'autre choix que de partir, ne pouvant évidemment assumer ce surloyer qui viendrait grever drastiquement son budget autonomie.

Ce qu'elle attend de nous, ce qu'elle attend de sa ville, c'est de l'aider à pouvoir continuer à vivre dans son arrondissement, près de sa mère dont elle a évidemment besoin, près des commerçants qu'elle connaît, à poursuivre sa route.

Cet exemple raconte la vie de nombreux Parisiens et Parisiennes, qui doivent pouvoir trouver une réponse personnalisée de projets de vie.

Ne laisser aucun usager sans solution est, rappelons-le, un des points forts de la stratégie 2017 - 2021. Pour cela, nous devons multiplier les logements accessibles dans le parc social, continuer notre politique de mise en accessibilité de tous les lieux de vie et de culture, de tous les bâtiments publics, de tous les lieux de soins, multiplier les moyens de transport accessibles et faire en sorte que chacun et chacune trouve sa place depuis la crèche jusqu'à l'université, car la scolarité, tout comme le travail, sont des droits.

Je veux remercier Bernard JOMIER, qui a initié avec la Maire de Paris cette stratégie, et encourager le nouvel adjoint en charge du handicap, Nicolas NORDMAN, à aller toujours et encore plus loin.

La stratégie 2017 - 2021 est notre feuille de route. Elle nous engage à :

- améliorer la qualité de l'information ;
- poursuivre et accélérer la mise en accessibilité du logement social pour les personnes handicapées, et la population vieillissante en raison de l'allongement de la vie ;
- renforcer la capacité d'accueil dans les établissements scolaires, accompagner vers l'emploi et donc vers l'autonomie, diagnostiquer le plus précocement possible le syndrome autistique.

J'ouvre une parenthèse pour vous signaler une très belle exposition de photos et textes de SOS Autisme France sur les grilles de l'Hôtel de Ville, côté Rivoli. Oui, il y a encore beaucoup à faire si l'on veut faire de Paris cette ville inclusive, exemplaire, une ville tout simplement facile à vivre pour les handicapés. Ce qui me rassure aujourd'hui et nous le voyons dans la plupart des commissions, c'est que la question du handicap n'a plus besoin d'être posée. Elle est le plus souvent actée. Mais lorsque ce n'est pas le cas, nous nous devons de le rappeler. Nous n'avons plus le droit de passer à côté de solutions simples, qui deviennent compliquées quand on n'a pas anticipé.

Le meilleur moyen pour éviter les écueils est d'associer les personnes concernées ou leurs représentants associatifs familiaux à tous nos projets. C'est le cas notamment pour la place de la Bastille pour laquelle j'avais demandé, lors d'une réunion de travail, qu'une réflexion collective et transversale puisse se faire entre les différentes associations de piétons, de personnes malvoyantes, de personnes en fauteuil, de cyclistes avec l'Opéra Bastille comme avec l'hôpital des Quinze-Vingts.

C'est cela la ville inclusive, une ville qui donne la parole à chacun pour éviter de parler, d'imaginer, de créer à la place de l'autre et parfois oublier ce qui lui est essentiel.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 vont nous permettre d'aller plus loin. En montrant l'exemple, Paris sera une ville encore plus belle, car plus accessible et plus généreuse.

On le sait aujourd'hui, comme le dit souvent la Maire de Paris pour d'autres sujets, notamment celui de l'environnement, que les villes, et Paris en première ligne, jouent un rôle capital, précurseur en anticipant par des politiques audacieuses des politiques fondamentales.

Pour le handicap, soyons là encore force de proposition, ce budget est en augmentation, il était important de le souligner et de nous en féliciter. Continuons sur cette voie exponentielle.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

J'interviendrai sur trois points. Le premier concerne un engagement de campagne de la majorité municipale, qui était de créer un Conseil économique, social, environnemental parisien. Celui-ci a été acté le 30 juin 2015 en tant que Conseil des générations futures.

Comme vous le savez, c'est une instance de concertation paritaire, consultative, indépendante, qui a pour vocation de renouveler, enrichir le dialogue social territorial, en associant toutes les composantes de la société parisienne.

Le Conseil des générations futures peut être saisi par 5.000 Parisiennes et Parisiens par l'intermédiaire d'une pétition, s'autosaisir ou être saisi par les groupes politiques, la Maire de Paris, et le médiateur de la Ville.

Il a donc vocation à devenir un lieu où le Paris du futur peut être débattu et réfléchi avec des membres représentatifs de la société civile parisienne. La crédibilité de cette instance réside dans l'intérêt que lui porte la Ville de Paris et dans les suites réservées à ses travaux. De ce point de vue, il convient d'indiquer que plusieurs commissions ont été mises en place et travaillent sur des sujets dont elles ont été saisies.

Le Conseil des générations futures devrait présenter le produit de ses travaux devant notre Conseil au début de l'année prochaine.

Pour l'année 2016, le Conseil des générations futures disposait d'un budget de 50.000 euros, qui a été réduit à 40.000 euros en 2017. Et celui-ci pourrait être réduit à 30.000 euros pour l'année 2018. Ce choix est difficilement compréhensible si l'on entend mener à bien les missions de réflexion prospective sur les sujets urbains structurants pour l'avenir de la capitale.

Le Conseil a besoin d'être doté de moyens suffisants. Nous demandons donc le rétablissement de cette subvention à 50.000 euros.

Le deuxième point porte sur la nécessité de développer l'offre de transports publics, et la priorité donnée par la Ville de Paris aux investissements dans les quartiers populaires. Je voudrais parler en particulier de la fusion des lignes 3 bis et 7 bis du métro, inscrite au schéma directeur de la région Ile-de-France, qui permettrait une bien meilleure efficacité de ces deux axes.

Les premières études réalisées récemment ont révélé tout l'intérêt de cette liaison, en particulier pour désaturer la ligne 11, prolongée à Rosny-Bois-Perrier. De ce fait, nous demandons une autorisation de programme de 50.000 euros, et des crédits de paiement de 50.000 euros pour la réalisation d'une étude exploratoire sur cette fusion.

Enfin, je voudrais finir par l'importance des taxis dans la politique de mobilité d'une ville comme Paris, complémentaires à l'usage des transports en commun, et donc alternatifs à la voiture individuelle.

Une réunion de travail a réuni les organisations professionnelles des taxis et la Mairie de Paris, le 17 juillet 2017.

Celles-ci ont fait mention d'une absence préjudiciable de modernisation des bornes de taxis, pourtant promise à plusieurs reprises.

En effet, les bornes d'appel taxis doivent être modernisées, afin de garantir l'accessibilité pour les demandeurs, singulièrement de ceux, personnes âgées, clients occasionnels, qui en ont le plus besoin.

La version 2 de l'application "Paris taxis" ne constitue qu'un complément au réseau des bornes d'appel taxis et ne peut se substituer à ces bornes.

Notre groupe avait fait adopter un vœu en mai dernier pour un service de taxis de qualité indiquant que les engagements pris devaient être tenus comme la modernisation des bornes et des stations.

Ainsi, nous demandons que la somme nécessaire à cette modernisation soit budgétée.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

En matière de politique du logement, ce budget 2018 incarne votre marque, et puisqu'il se situe à mi-mandat, il prolonge également un bilan aux effets désastreux et auxquels vous donnez cette année encore une impulsion tout aussi négative.

Un constat s'impose : vous avez organisé la pénurie de logements à Paris. C'est une politique principalement ciblée sur le tout social, au détriment de ce qui concourt à la prospérité et au rayonnement de notre Capitale, c'est-à-dire une offre à la location comme à l'achat, répondant notamment à la demande des classes moyennes.

Ceci est vérifiable à travers trois axes de votre politique.

Le premier axe, c'est toujours plus de préemptions coûteuses, d'achats de logements déjà occupés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, ce sont les vôtres, enfin du moins quand vous ne décidez pas de nous priver pour préparer convenablement ce débat du bleu budgétaire logement. Le montant des acquisitions immobilières a explosé entre 2014 et 2017, passant de 71 millions à 180 millions d'euros. Et en 2018 sur 174 millions de compte foncier, vous prévoyez au moins 142 millions pour les préemptions de logements.

Je n'oublie pas le droit de préemption urbain renforcé, vieille recette communiste d'après-guerre pour imposer, comme vous l'avez si bien défini, la mixité sociale à l'échelle de la cage d'escalier, et imposer ainsi une gestion de logement social au sein des copropriétés privées. Tout est donc bon pour décourager les investisseurs et déstabiliser le marché de l'immobilier.

Le deuxième axe, c'est toujours plus de conventionnement de logements libres au sein du parc social. Vous avez ainsi intensifié ces opérations, plus de 10.000 depuis 2014 et encore 2.600 logements rien qu'à cette séance, notamment dans le 12^e arrondissement. Des conventions, je le rappelle, qui ne créent pas un seul logement supplémentaire pour les Parisiens et qui accélèrent le départ des classes moyennes de la Capitale.

La deuxième étape de ces opérations est tout aussi critiquable. C'est que vous imposez aux bailleurs sociaux de capitaliser des loyers sur 60 ans, permettant à la Ville pour renflouer les dérapages constants de son budget de fonctionnement, alors qu'il s'agit en fait de recettes d'investissement, d'encaisser plus de 860 millions sur trois exercices budgétaires incluant celui de 2018 qui rapportera 225 millions d'euros.

Cette fuite en avant est irresponsable. Elle comporte des effets particulièrement dommageables pour les bailleurs de la Ville et pour les locataires du parc, car vous privez ainsi les bailleurs d'une trésorerie et d'une capacité d'emprunt pour investir efficacement au service de la qualité de vie du parc social et de ses locataires. Il n'y a donc pas que les baisses des A.P.L. du Gouvernement qui pénalisent les bailleurs, il y a aussi votre politique.

Enfin le troisième axe, c'est toujours plus de financements déséquilibrés de logements vers le logement très social. A cet égard, cette séance est très illustrative, je dirais même qu'elle est "collector" ! C'est 80 % de production vers le très social contre 20 % seulement en P.L.S., et seulement 126 logements intermédiaires pour vous donner bonne conscience, alors que le Plan local de l'habitat en prévoyait plus de 3.000 sur la mandature. On est donc bien loin du compte. Quant à l'accession à la propriété, elle est quasiment au point mort, et la mobilité au sein du parc social est bloquée et stagne à 4,5 %.

Je ne résisterai pas à vous livrer les propos d'un maire d'une ville de 52.000 habitants, qui est toute proche de Paris, et qui dit les choses clairement et sans démagogie, et dont vous devriez d'ailleurs vous inspirer pour infléchir en profondeur votre politique. Je le cite : "Il faut arrêter de penser que plus on fait du logement social, plus on protège les gens. C'est l'inverse, plus on en fait et plus on favorise la pénurie des logements privés et donc les loyers du parc privé explosent".

Et j'ajouterai l'analyse complémentaire de la Fondation Abbé Pierre, peu suspecte, n'est-ce pas, de positionnement anti-logement social, qui estime que, je cite encore : "Faute de logements intermédiaires, le social est embouteillé. Les gens ne pouvant en sortir, tout se bloque et les parcours résidentiels ne peuvent se faire". Fin de citation.

Alors, mes chers collègues, il est grand temps de changer de politique du logement pour répondre enfin à cette priorité des Parisiens par des dispositifs équilibrés, bien gérés et correspondant aux réalités de nos arrondissements. Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

Il n'est pas là, alors à Mme Agnès EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Merci.

Je vois que la nuit a porté conseil et que le cri d'alarme porté dans "Libération" par les plus grands noms de l'art contemporain, notamment Daniel BUREN, Pierre PAULIN ou encore Christian BOLTANSKI, ont porté leurs fruits

et ont ramené la Ville à la raison sur les conséquences inéluctables de la suppression de la subvention au Fonds régional d'art contemporain.

Alors, je vous dis merci pour ce geste. Néanmoins, ce rétropédalage, réalisé en catimini entre deux lignes budgétaires rectificatives, révèle votre manque d'ambition et d'engagement quant à l'avenir du Fonds régional d'art contemporain et de son espace d'exposition, "le Plateau", situé, comme tout le monde le sait, dans le 19^e arrondissement de Paris.

Car en baissant la subvention d'année en année et de manière inéquitable, c'est bien la disparition inéluctable "du Plateau" que vous êtes en train de programmer. En 2016 déjà, le F.R.A.C. avait vu sa subvention municipale baisser de 40.000 euros, plus 45.000 euros au budget 2018 et, au global, une amputation de 85.000 euros de subvention.

Historiquement, je le rappelle, "le Plateau" est le fruit d'un combat citoyen mené par une association de riverains qui s'était opposée à un programme immobilier résidentiel et s'était battue pour que ce lieu devienne un espace d'art contemporain à l'Est de Paris. Depuis, "le Plateau" est devenu un lieu incontournable de l'art contemporain avec une programmation ambitieuse et un rayonnement international qui a révélé nombre de talents français et internationaux à un public parisien. Aujourd'hui, "le Plateau" est visité gratuitement, j'insiste, par 40.000 personnes par an, dont 7.000 élèves, collégiens et lycéens parisiens, dois-je le préciser.

Vous aviez évoqué, Monsieur JULLIARD, une réorientation des missions du F.R.A.C. pour justifier d'abord la suppression et finalement la baisse des subventions, alors que le directeur du F.R.A.C., qui ne peut être soupçonné d'être de droite, l'a démenti dans "Libération", en disant, je le cite : "Les missions antérieures sont toujours assurées avec une augmentation de 240.000 euros supplémentaires de la Région pour embaucher des C.D.D. et assurer la médiation au sein des expositions et financer la "Flash Collection". En effet, je le rappelle, grâce à cette opération "Flash Collection" pour laquelle la Région a donc augmenté la dotation du F.R.A.C., une malle itinérante contenant les œuvres du F.R.A.C. va circuler dans 50 lycées professionnels notamment pour faire découvrir l'art contemporain à toute notre jeunesse.

J'ajoute que seule la Région Ile-de-France a donné une subvention de 305.000 euros pour permettre l'acquisition des œuvres, et ni la Ville ni l'Etat n'ont octroyé de subventions pour l'acquisition de celles-ci.

A la Région Ile-de-France, nous avons la conviction que la culture n'est pas une variable d'ajustement mais bien un secteur stratégique, et c'est pourquoi notre budget a augmenté de 12,5 % depuis notre arrivée. C'est 10 millions de plus par an pour les acteurs culturels.

En conclusion, nous demandons à la Ville, nous demandons à Mme HIDALGO, avec Florence BERTHOUT, présidente du F.R.A.C., de ne pas mettre en danger le soutien de la Ville "au Plateau". Votre désengagement revient à porter atteinte au rayonnement de la culture à Paris, et revient également à toucher à un symbole de démocratisation culturelle. Quel paradoxe pour la gauche alors qu'il s'agit d'un lieu de diffusion de la culture auprès des publics qui en sont les plus éloignés ! Alors que les inégalités d'accès à la culture se sont accrues, il nous faut impérativement faire le pari éducatif et créatif, et bannir l'entre-soi de la culture au profit de l'action collective et du partage.

Enfin, je voudrais dire que le sectarisme n'est jamais la meilleure des choses dans le domaine de la culture. Et il vous faut sortir de cet esprit partisan pour que vive ce formidable lieu de culture qui contribue à la vie artistique de toute une ville et dans un quartier populaire.

Et comme le disait André Malraux : "La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert". Je vous invite donc à méditer cette citation dans l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, depuis ce matin, j'ai le sentiment partagé par de nombreux collègues du groupe les Républicains et Indépendants de devoir répéter chaque année la même chose, à savoir que nous n'avons pas les mêmes priorités pour les Parisiens, tant pour leur vie quotidienne que pour la résolution des problèmes auxquels ils font face.

Ainsi, nous vous demandons de faire un effort sur la sécurité. Un exemple : la suppression du soutien de la Ville au Groupement parisien inter-bailleurs de sécurité en 2018 et vous parlez, Monsieur GRÉGOIRE, ce matin dans la presse, de prioriser votre budget sur le logement. Ce dispositif inter-bailleurs est plébiscité par la population parce qu'il intervient en dehors des heures de service et en complément de la police. J'ai d'ailleurs pu assurer à différents

baillieurs mon plein soutien à ce dispositif. Au lieu de tenter de le supprimer purement et simplement, pourquoi ne pas amplifier son action ?

Sur la propreté, autre illustration, la Direction de la Propreté et de l'Environnement a perdu depuis 2001 plus de 1.100 agents. Les rues de Paris sont de plus en plus sales, donc nous demandons le recrutement d'au moins 250 agents ainsi qu'un crédit de 5 millions d'euros supplémentaires pour permettre le maintien de la propreté de rue en journée. En bref, avec la perspective des Jeux olympiques, est-il superflu, Madame la Maire, d'être attentif à la tenue de notre ville ? Je ne pense pas, en effet, que ce sont ces deux budgets qui grèvent les finances de la Ville. Vous en réduisez chaque année la voilure. Et ce sont bien vos choix contestables sur vos priorités, par exemple, les préemptions brutales de logement à prix d'or qui ne créent aucun logement supplémentaire, et je ne parle pas du tour de passe-passe irresponsable sur les loyers capitalisés.

Nous savons que les électeurs vous jugeront sur les dérapages budgétaires qui sont légion depuis 2001. Sur votre budget nous sommes dubitatifs. Les Parisiens trancheront en 2020 sur la base d'une dette de près de 7 milliards et demi d'euros.

Je voudrais également attirer votre attention sur l'attractivité économique de notre Capitale. Le reconnu "think tank" l'I.F.R.A.P a rendu public, la semaine dernière, un rapport sur l'attractivité de Paris concernant les "start-up", et croyez-moi, vous feriez bien d'y jeter un œil.

Si Paris est le premier vivier mondial en termes de talents, c'est-à-dire en termes de potentiel de "start-up", elle est seizième sur vingt concernant l'écosystème propice à leur développement. A titre de comparaison, Londres est troisième.

Quelles réponses concrètes apportez-vous à cela ? Nous demandons, depuis des années, une politique réorientée vers les arrondissements qui pouvoient le plus à la création d'entreprises dans la Capitale. Garder et faire grandir les jeunes pousses dans Paris est une priorité.

Je ne vous accablerai pas des choix budgétaires nationaux qui ne sont pas de notre ressort, même si vous ne pouvez pas vous exonérer des choix du quinquennat HOLLANDE que vous avez cautionnés.

Je me permets quand même d'émettre des doutes sur les incitations qui peuvent être mises en place par votre budget. Au lieu de l'ambition qui est celle de créer un écosystème favorable à la nouvelle économie, vous envoyez des signaux négatifs comme la baisse de dotation à l'E.S.P.C.I., cette école importante gérée par la Ville de Paris pour la formation des nouveaux ingénieurs.

Deux chiffres sont très parlants : les "business angels" représentent 1,7 % du P.I.B. français contre 4,4 % du P.I.B. au Royaume-Uni. Il y a trois licornes en France contre 18 au Royaume-Uni.

A quand, Madame la Maire, un grand plan de financement volontariste des "start-up" à Paris, en lien avec les institutions nationales comme "Bpifrance" ou la Métropole du Grand Paris qui s'engage dans cette voie. Je ne veux pas être négatif, mais il est grand temps, Madame la Maire, que vous preniez conscience que Paris accuse, sous votre administration, un retard considérable en matière d'attractivité. Les "start-up" en sont le cruel exemple.

A quand le sursaut économique à Paris vite accompagné par des ambitions budgétaires ?

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Danièle GIAZZI.

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Madame la Maire, vous êtes passée, une fois de plus, à côté de l'essentiel. Une ville se doit de s'adapter aux familles et par la même de prendre en compte leurs besoins à travers l'ensemble des secteurs d'une politique municipale ambitieuse et volontaire.

Hélas, à Paris, Madame la Maire, ce sont les familles qui doivent s'adapter à la ville. Une politique municipale en faveur des familles consiste à prendre en compte tous les besoins des familles en termes de logement, de transport, de déplacement, de crèche, d'école, de centre de loisirs, d'activités sportives, d'offres culturelles et j'en passe. Je regrette, Madame la Maire, mais l'examen de chacun de vos différents budgets ne plaide pas en votre faveur ni d'ailleurs, hélas, en faveur des familles.

Une famille a d'abord besoin d'un logement. Or à Paris, les familles, surtout les familles nombreuses, ont de plus en plus de mal à trouver un appartement. Les loyers du privé sont élevés et la politique municipale, conduite depuis plusieurs années, n'y est pas étrangère d'ailleurs. En effet, les préemptions visant à satisfaire un affichage

numérique de livraisons de logements sociaux sans créer aucun appartement supplémentaire puisque, par définition, la préemption ne fait que remplacer l'existant, ont pour conséquence la raréfaction du logement privé, et par ricochet, selon la loi du marché, l'augmentation des prix.

En 2018, ce sont des moyens massifs, 180 millions d'euros, que vous prévoyez de réserver à cette politique qui, par ailleurs, est destructrice pour nos familles constituées de classe moyenne.

En parallèle, la politique dite de peuplement dans les logements du parc social de Paris, placée sous la houlette de votre adjoint au logement, favorise les catégories PLA-I et PLUS dans l'Ouest de la Capitale et exclut de fait les classes moyennes. Entendez les couples dont les revenus atteignent 3.500 euros à deux. Résultat : un grand nombre doit franchir le périphérique, bien souvent confrontés à autre chose, une deuxième réalité qui n'est pas pour faciliter leur vie, la complexité de leurs déplacements.

Nous disposons, certes, d'un réseau de transport public couvrant très largement tout le territoire parisien, mais hélas, l'inaccessibilité de la plupart des stations de métro rend difficile le déplacement des familles avec enfants en bas âge et les poussettes. Les pistes cyclables ne sont pas davantage pertinentes pour ces déplacements, et les Autolib' ne sont limitées qu'à quatre places. Alors comment faire ?

Votre budget ne prend pas en compte cette préoccupation. Cette problématique de déplacement des familles est majeure. Et si bien naturellement nous partageons tous ici les objectifs de réduction de la pollution, convenons quand même, Madame la Maire, que les mesures consistant à fermer des axes à la circulation pour occasionner des embouteillages drastiques dans les rues voisines manquent à leur objectif, d'une part, et rendent impossible la vie des familles, d'autre part.

Alors, vous condamnez les familles à un parcours du combattant pour se rendre de leur domicile au lieu de travail en passant par la crèche, si jamais ils ont la chance d'y avoir une place, à l'école, après quoi les parents conduisent les enfants au stade, au gymnase, au conservatoire qu'ils payent selon des tarifs, là aussi, fixés par la Ville et qui, encore une fois, défavorisent nos classes moyennes.

Il faut dire, Madame la Maire, que vous avez imposé un système d'aménagement des rythmes scolaires très controversé. Je rejoins Jean-Pierre LECOQ sur ce sujet. Le Gouvernement nous offre la possibilité de les revoir. Madame la Maire, je vous en conjure, entendez les revendications portées par les conseils d'école qui, nombreux, réclament le retour aux quatre jours scolarisés avec le mercredi matin dédié aux activités périscolaires.

Décidément, les familles sont les grandes oubliées de votre budget. D'ailleurs, il faut aux lecteurs intéressés par votre communication parvenir à la page 55 pour y trouver le premier mot de famille.

Il est vrai que l'on pourrait se satisfaire en lisant que les crédits relatifs à la famille et la petite enfance représentent 106,6 millions d'euros, en progression, précisez-vous, de 3,4 millions d'euros par rapport au budget primitif de 2017. Mais en réalité, et vous l'avouez vous-même dans votre communication, ce niveau de dépense reflète l'engagement de la Municipalité pour la petite enfance et pas pour la famille. Non seulement il ne reste rien pour la politique familiale, dont d'ailleurs votre communication a bien du mal à tracer les contours, mais en plus, votre budget petite enfance lui-même finit par désespérer les familles.

Il s'agit du dix-huitième budget porté par votre majorité, et vous en êtes encore à ériger en priorité l'augmentation de l'offre de places de crèche et de halte-garderie. C'est tous les ans le même discours.

On pourrait alors espérer, au bout de 18 ans, que ces questions auraient été réglées. Eh bien non ! Vous annoncez cette année la création de 1.120 nouvelles places. Mais, mes chers collègues, rien que dans mon arrondissement, dans le 16^e arrondissement, 1.145 enfants attendent déjà une place. Alors qu'est-ce que 1.120 places sur tout Paris ?

Madame la Maire, j'aimerais que la Ville de Paris comprenne que, sans être en capacité de proposer à nos familles une solution de garde, ce sont de graves incidences sur les activités professionnelles et les vies familiales qu'elle multiplie. Aujourd'hui, dans votre communication budgétaire, la place de la famille se résume à 106,6 millions d'euros sur un budget global de 10 milliards d'euros. Une goutte d'eau. Une véritable politique pour la famille afin de leur assurer une qualité de vie qui les garde à Paris mérite bien plus que 1 % de votre budget.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaiterais revenir quelques instants sur le budget du Centre d'action sociale qui est proposé pour 2018. Alors qu'il est le premier acteur de la politique sociale pour les Parisiens, vous choisissez cependant de réduire sa subvention de 3 millions cette année, alors même qu'on peut se rendre compte des difficultés croissantes de nombreux Parisiens. 3 millions !

Afin de garder, je vous cite, une politique sociale facultative, ambitieuse et solidaire, qui d'ailleurs fait l'honneur de Paris par ailleurs, vous supprimez à nouveau cette année certaines aides comme le P.A.P.A.D.O. "Paris Petit à Domicile", et l'A.C.B.R. "Aide aux familles en cas de chute brutale de ressources". Pour le P.A.P.A.D.O., la raison invoquée de cette suppression est la création de nombreuses places de crèche et donc une moindre nécessité de faire garder ses enfants à domicile. En refusant de revoir les modalités d'attribution de cette aide et d'en réévaluer ses plafonds, vous choisissez d'exclure les parents des quelques 11.000 enfants parisiens gardés à domicile. Dans notre arrondissement, une famille sur 4 ou 5 seulement a une place en crèche, bien loin d'un enfant sur deux que vous annoncez dans votre projet de délibération. Il nous semble au contraire indispensable de revoir les modalités de cette aide pour soulager les familles qui n'ont pas eu accès à une place de crèche.

Quand en l'A.C.B.R., vous souhaitez la substituer par une demande éventuelle d'allocations exceptionnelles, mais cela n'a strictement rien à voir. L'A.C.B.R., qui n'a pas été réévaluée depuis sa création il y a près de 20 ans permet une aide dans la durée, puisqu'elle est obligatoirement accompagnée d'un suivi social, alors que l'aide exceptionnelle est une aide financière ponctuelle non renouvelable. Un exemple : une famille avec deux enfants, dont le revenu est égal ou supérieur à 1.068 euros, a vraiment besoin d'aide dans la durée pour faire face à un événement imprévisible comme le chômage, un divorce, une maladie, etc. D'ailleurs, les travailleurs sociaux s'inquiètent de cette éventuelle suppression, si elle était confirmée, car ils estiment qu'elle a une réelle dimension sociale.

Dois-je revenir une fois de plus sur la réforme du "pass" Navigo Emeraude, qui a abouti à 15.000 bénéficiaires en moins, bénéficiaires dont les revenus sont au maximum de 1.600 euros par mois.

J'ajoute au registre de ce que vous appelez l'adaptation de certaines dispositions du règlement pour la recherche de l'efficacité maximale la mutualisation en cours des infirmières dans la résidence de la Ville, qui aboutira à un moindre service dans celle-ci alors qu'elles accueillent de plus en plus souvent un public plus difficile ou précaire. Vous parlez à l'heure actuelle d'expérimentation jusqu'au mois d'avril ; on sait qu'en fait c'est simplement le début de l'installation de cette mutualisation.

Enfin, je regrette que cette réforme de deux aides facultatives n'ait pas été présentée au dernier conseil d'administration du Centre d'action sociale le 13 octobre dernier. Apparemment, les familles appartenant à la classe dite "moyenne" ne sont vraiment pas votre priorité. Elles ont pourtant aussi besoin d'attention et d'aides adaptées. Je ne pense pas qu'année après année la suppression de certaines allocations facultatives soit un soutien à celles-ci. Elles ne sont vraiment, vraiment pas votre priorité.

Ce projet de délibération ne va pas dans le sens de la politique ambitieuse et solidaire que vous revendiquez et je le regrette vivement.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Julie BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je m'attacherai pour ma part à quelques remarques dédiées aux mobilités. Ce budget connaît un bond considérable des recettes, ce qui est quand même très rare dans la gestion d'une collectivité et qui, plus est, en cette période de diète des dotations d'Etat.

En effet, suite à la réforme du statut de Paris, qui a permis la dépénalisation du contrôle de stationnement et le transfert des fourrières, les recettes de stationnement doublent et s'élèvent pour 2018 à 451 millions d'euros.

Nous espérons qu'une partie raisonnable de ces 230 millions d'euros de recettes supplémentaires qui, je le rappelle, sont uniquement générées par les automobilistes, serait réinjectée dans un renforcement de la politique d'investissement des mobilités douces.

Mme la Maire et Christophe NAJDOVSKI répètent à l'envi que les Parisiens doivent se réapproprier l'espace public, que le piéton doit être prioritaire sur tout autre usager, que la marche est le principal mode de déplacement dans Paris et qu'il faut inlassablement la promouvoir pour lutter contre la pollution. C'est du discours car, dans les faits, l'Exécutif Parisien ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Ce budget pour 2018 consacre en effet seulement une enveloppe de 1,7 million d'euros pour l'entretien courant de la voirie.

Vous consacrez donc en moyenne 100 euros par kilomètre de voirie à la rénovation, auxquels s'ajoutent 2,6 millions d'euros pour les travaux lourds hors périphérique. En tout, 4,3 millions d'euros pour l'ensemble de la chaussée et des trottoirs parisiens, c'est ridiculement bas. En effet, d'une part la voirie parisienne est dans un état déplorable et, pas de jaloux, c'est uniforme dans tous les arrondissements, et d'autre part, la découverte systématique d'amiante dans les enrobés augmente considérablement le coût de l'entretien et réduit mécaniquement le linéaire traité annuellement.

A l'occasion de ce budget 2018 et à la lumière, je le répète, d'une manne financière de 230 millions d'euros de recettes nouvelles, nous aurions voulu que l'Exécutif parisien s'engage pleinement dans la promotion des mobilités douces, que vous réserviez une enveloppe correctement budgétée pour reboucher les trous, les crevasses, les nids-de-poule, pour combler les ornières, pour reprendre les enrobés en égalisant les couches, bref, que vous dotiez Paris d'une voirie digne d'une capitale et que vous transformiez vos paroles en actes.

Ce manque d'ambition se retrouve également - et devrais-je dire encore une fois - dans l'avancée du Plan Vélo. A ce jour, seuls 8 % des aménagements du plan, qui a été voté en 2015, je le rappelle, à l'unanimité de ce Conseil de Paris, ont été réalisés - 8 % -, et ce n'est pas la médiatique voie express sur la voie Pompidou qui peut cacher la réalité. L'essentiel des aménagements d'ores et déjà réalisés sont des doubles sens vélos, aménagements très loin de répondre aux préoccupations des cyclistes et surtout qui n'en attireront pas de nouveaux. Le nerf de la guerre en la matière est la création de pistes dédiées synonymes de confort et de sécurité.

Nous sommes fin 2017 et il reste un peu plus de deux ans pour remplir le contrat du Plan Vélo. Alors, qu'attendons-nous ? L'enveloppe 2018 est de 2,6 millions d'euros et elle ne suffira pas à pallier le retard. Avouons-le, il y a un vrai problème de méthode, d'engagement. Osez ouvrir le Comité Vélo aux membres de l'opposition et co-construisons le Plan Vélo avec les associations et la société civile.

Enfin et j'en terminerai par-là, je remarque que le Vélib' bénéficie d'une rallonge de 2,4 millions d'euros, soit plus de 20 % de hausse pour augmenter la subvention du syndicat mixte à 18,1 millions d'euros. 20 %, ce n'est pas rien. Alors provisionnez-vous peut-être d'ores et déjà des fonds pour renflouer Vélib' face à l'émergence de concurrents, de flottes en libre-service ; je ne sais pas.

Vous l'aurez donc compris, ce budget est une occasion ratée et l'immobilité du budget des mobilités, avouez que c'est quand même un comble.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOILLOT.

Je demande un peu d'attention à notre Assemblée et je vais donner la parole à notre dernier orateur, M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, alerte rouge sur la dette de Paris ! Rappel des chiffres en chiffres ronds et en milliards, bien sûr : 1 en 2001, 4 en 2014, 6 en 2018 et 7 et demi en 2020.

C'est en ce moment qu'il faut emprunter, disait Emmanuel GRÉGOIRE ce matin même dans la presse, car les niveaux d'emprunt sont très faibles. Je suppose qu'il veut parler du taux et pas du niveau record de l'encours, encours historique, comme le rappelait ce matin Eric AZIÈRE. Vous nous dites que c'est bon d'emprunter car les frais financiers sont faibles, en faisant comme si l'explosion du principal était indolore. Cela rappelle, vous savez, l'histoire de l'obèse qui continue à s'empiffrer car cela ne fait pas de mal !

Non, la côte d'alerte est dépassée. La dette, c'est le recours de ceux qui dépensent plus qu'ils ne gagnent. C'est aussi simple que cela. Et puis la dette, surtout quand elle dérape dans de telles proportions, ce n'est ni responsable, ni moral à l'égard des générations futures. La dette d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain. La C.R.C., la Chambre régionale des comptes, le dit et le répète d'année en année : la courbe de l'endettement de Paris réduit à néant les marges de manœuvre. Alors, que faire ?

L'adjoint chargé des finances nous dit que si nous n'emprunions pas, il faudrait augmenter la fiscalité et il tranche sans hésitation ce dilemme en optant pour les impôts payés par les futurs contribuables plutôt que par nous-mêmes.

Je voudrais rappeler qu'il y a une troisième solution que nous proposons sans succès lors de chaque débat budgétaire. Oui, il est possible de diminuer à la fois la fiscalité et l'emprunt. Il suffit de faire des économies. C'est le quatrième budget de cette mandature et c'est la quatrième fois que la majorité municipale vote une augmentation

forte des dépenses, avec toujours le même argument qu'on a trouvé, accusant la diminution des contributions de l'Etat à l'origine de tous les maux. La ficelle est un peu grosse, si usée qu'elle cassera bientôt.

Sortez de ces postures, écoutez-nous, nous sommes tout autant que vous préoccupés par l'avenir de Paris et la qualité de vie des Parisiens. Mais nous, nous faisons des propositions concrètes pour alléger leurs charges aujourd'hui comme demain.

Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Nous arrivons à l'issue de ce long débat.

Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souhaiterais tout d'abord remercier les très nombreux orateurs qui sont intervenus aujourd'hui sur ce long débat concernant le budget de la Ville de Paris qui est un document très dense, très riche sur l'ensemble des politiques publiques concernées, remercier l'administration, notamment la Direction des Finances et des Achats qui a beaucoup travaillé pour cela, les groupes de la majorité, l'ensemble de mes collègues adjoints de l'Exécutif, le président GABORIAU, dont le sens de l'animation des débats contribue beaucoup à avoir des débats sereins et démocratiques sur notre budget. Cela a été dit à plusieurs reprises : nous évoluons dans un contexte d'incertitudes fortes, parce que des documents sont à instruction parlementaire et qu'interviendra, sous des modalités non encore conclusives, une contractualisation avec l'Etat en 2018.

Effectivement, il n'y a pas de baisse des dotations, c'est une bonne nouvelle, mais ce n'est pas parce qu'il y a des changements de contraintes qu'il n'y a pas de contrainte. Chacun sait - d'ailleurs, toutes les associations d'élus l'ont rappelé avec bruit - que les contraintes qu'impose le projet de loi de programmation des finances publiques sur les collectivités territoriales sont difficiles, et notamment parce que l'Etat a souvent la facilité de vouloir imposer aux autres ce qu'il n'arrive pas à s'imposer à lui-même. Ce qui permet de renvoyer à un débat sur l'investissement responsable et moral, pour reprendre vos mots, Monsieur le Maire : oui, il y a un investissement intelligent, responsable et moral, qui consiste à mettre en œuvre le programme de mandature pour lequel la Maire de Paris a été élue. C'est cela, respecter ce que les citoyens ont exprimé.

Les deux contraintes, vous les connaissez. On en a parlé longuement lors du débat d'orientation budgétaire, et donc, je ne reviendrai pas en détail dessus. Elles portent sur l'encadrement, le plafonnement de l'évolution de la section de fonctionnement et sur la notion de plafonnement de la capacité de désendettement. Mais évidemment, cela fait peser une contrainte qui n'empêche pas aujourd'hui de vous présenter un budget qui a quatre piliers. Je les rappelle : la sobriété, car oui, nous finançons de nouveaux services publics parce que nous arrivons à faire des économies là où nous pensons que c'est utile et là où nous pensons que ce n'est pas attentatoire à la qualité des services publics. Nous le faisons avec le respect de l'engagement de stabilité fiscale sur l'ensemble de la mandature, avec un très haut niveau d'investissement, qui se traduit encore par plus d'1,6 milliard d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et - cela a été dit - par un recours à l'endettement intelligent, responsable et moral.

Monsieur DUBUS, les erreurs dans vos propos illustrent à elles seules les contradictions de l'opposition, parce qu'il y a un peu de mauvaise foi et beaucoup de contradictions. La mauvaise foi, c'est de prendre des chiffres d'évolution de la section fonctionnement qui concernent un pur effet de périmètre. D'ailleurs, vous avez la politesse de le rappeler sur l'évolution de la masse salariale, vous ne le faites pas sur le reste, ce qui m'inspire, comme vous, une phrase de Benjamin Constant : "le ridicule attaque tout, mais ne détruit rien". Parce que franchement, vous accumulez des erreurs factuelles absolument incroyables, où se disputent en même temps l'inconséquence et la malignité. Et de façon générale, les interventions de l'opposition manient les injonctions contradictoires de regretter qu'il y ait trop d'investissements, de regretter qu'il y ait trop de dépenses et de formaliser concrètement des propositions supplémentaires de dépenses, de créations de postes, etc., et là aussi, en alignant les erreurs d'interprétation sur ce qui a été fait depuis la mandature et plus gravement sur ce qui a été fait depuis 2001.

Je pourrais, dans le cadre de ce budget, vous parler de nomenclatures comptables, de M57, de ratios de désendettement, de capacités d'autofinancement, mais je vais vous faire plutôt une présentation de ce qu'est un budget, c'est-à-dire, des politiques publiques au service des Parisiennes et des Parisiens. En matière de sécurité, c'est 1.297 postes à la DPSP, dans le cadre de la réforme du statut de Paris, qui permettront de dégager des

moyens exceptionnels pour lutter contre les incivilités, avec la réforme du stationnement. C'est, hors la réforme du statut de Paris, une contribution à la Préfecture de police - nous y reviendrons dans un instant - qui progresserait de 0,4 million d'euros, avec un maintien de la part consacrée à la B.S.P.P.

En matière d'école et d'enseignement, c'est un très haut niveau d'investissement, avec 5 millions d'euros supplémentaires, pour s'établir à 173 millions d'euros, avec des nouvelles écoles, et je les cite, parce qu'il y en a partout : Clichy-Batignolles, Chapelle International, rue Championnet, Paris rive gauche, rue de Constantinople et la rénovation de très nombreux écoles et collèges de Paris, et une hausse des subventions pour les associations sur le périscolaire à 12,8 millions d'euros.

En matière de culture, de vie sociale, de soutien à la jeunesse et au sport, ce sont presque 1 milliard d'euros qui seront consacrés en 2018, à la fois en masse salariale, en fonctionnement et en investissement, au secteur de la culture, de la jeunesse et du sport, avec des augmentations significatives en matière de création et de rénovation de nouveaux équipements, des bibliothèques, des conservatoires : 53 millions d'euros consacrés aux 14 musées parisiens qui accueillent 3 millions de visiteurs chaque année, 84 millions d'euros pour la création artistique, 80 millions d'euros pour les investissements en faveur du sport - j'y reviendrai tout à l'heure, notamment sur ce qui est introduit en lettre rectificative, la poursuite de la mise en œuvre du plan "Nager à Paris".

En matière de garde et de petite enfance, vous en avez parlé, mais avez-vous oublié ce que vous faisiez avant, et avez-vous oublié ce que nous avons fait depuis 2001 et depuis 2014 ? 153 millions d'euros pour les crèches et les haltes-garderies, avec notamment l'ouverture de 1.120 places en 2018, qui viennent s'ajouter aux 2.457 places qui ont été créées depuis 2015. Ce sont plus de 300 millions d'euros qui sont dédiés aux seniors en 2018 et qui se traduisent par le déploiement des Maisons des aînés et des aidants sur l'ensemble du territoire parisien.

Le logement : venons-en au logement, notamment parce que là aussi, quand même, vous maniez les injonctions et les discours complètement antinomiques. Plus de 920 millions d'euros sont consacrés à l'aménagement et au logement à Paris, dont 404 millions d'euros d'investissements en faveur du logement : oui, c'est un investissement prioritaire de la mandature. Vous le savez et vous nous critiquez assez sur ce point pour que chacun le sache. Ce sont 9,4 millions d'euros pour l'éradication de l'habitat insalubre et la rénovation de logements privés. C'est la sanctuarisation des crédits de fonctionnement pour les acteurs de terrain de la politique de la ville, à l'heure où d'autres acteurs institutionnels... Et je pense particulièrement à la Région Ile-de-France, dont on nous dit tout le bien ici, alors que celle-ci s'est retirée massivement du soutien aux associations qui œuvrent en proximité au service des Parisiennes et des Parisiens. Ce sont plus de 550 millions d'euros qui sont consacrés à la propreté, notamment avec 22 millions d'euros de nouveaux matériels de nettoyage en investissement. On aura, je l'espère, l'occasion d'y revenir en détail.

Il y a eu de très nombreuses interventions sur des vœux et amendements proposés, près de 70 en tout. J'espère ne pas en oublier trop, mais vous m'autoriserez à aller avec un esprit synthétique. Dans le cadre des discussions que nous avons eues collectivement, il a été jugé, en réponse soit à des vœux, soit à des amendements, utile de renforcer un certain nombre de politiques publiques sectorielles, que je vais lister en essayant d'être un peu précis sans reprendre chaque vœu un à un.

Tout d'abord, en matière de politique sportive, nous avons bien entendu les demandes du groupe Communiste - Front de Gauche, avec à la fois le renfort du soutien au sport de proximité, mais également le renfort des investissements en matière de préfiguration d'un certain nombre d'équipements pour la création de nouveaux équipements sportifs, culturels, T.E.P., en particulier dans les quartiers populaires, ce qui fait notamment l'objet en partie de la lettre rectificative.

Concernant le droit des femmes et la lutte pour l'égalité femmes/hommes, c'est un thème évidemment très important, et là aussi, nous sommes heureux de répondre favorablement à la demande de soutien au projet de création d'une cité des femmes, avec une autorisation de programme de 100.000 euros, et également à la demande du groupe Communiste - Front de Gauche, mais aussi du groupe Ecologiste de Paris, d'augmenter les subventions aux associations qui luttent quotidiennement pour aider les structures qui luttent contre les violences faites aux femmes.

De même, nous consacrons 500.000 euros en autorisations de programme afin d'avancer sur un projet de réalisation d'un centre de santé. Vous parliez de ce sujet ce matin, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, qui a vocation également à accueillir l'institut de Victimologie.

En matière de logement, j'ai déjà dit la priorité que représente ce segment pour notre budget, mais nous avons eu des débats sur l'A.D.I.L. et sur le rôle qu'elle pourrait prendre. Et donc, nous proposons un vœu de l'Exécutif qui s'engage à travailler avec l'A.D.I.L. afin de voir comment travailler collectivement au mieux.

En matière de Plan Climat, vous savez que c'est un sujet très important. Nous en avons parlé longuement, notamment dans le cadre du Plan Climat qui a été présenté la fois précédente. Je rappelle que c'est un enjeu : 400 millions d'euros pour le budget 2018, à la fois pour les transports publics, avec un très haut niveau d'investissement... Je veux bien qu'on réécrive l'histoire, encore une fois de nous accuser de trop dépenser, mais pas assez, un très haut niveau d'investissement sur les transports publics, 30 nouveaux hectares d'espaces verts dans les deux ans, le deuxième programme "Parisculteurs" qui sera lancé avec 10 hectares dédiés à l'agriculture urbaine et la rénovation de 4.500 logements par an.

Et enfin, cela a été évoqué dans cette enceinte, la mise en place du fonds de transition écologique, avec 10 millions d'euros, pour ce qui concerne la part portée par la Ville. Eh bien, en matière de Plan Climat, il y avait eu des amendements et des vœux qui notamment nous invitaient à réfléchir sur la question de la production énergétique, et donc, nous proposons un vœu de l'Exécutif qui vise à lancer une réflexion avec les acteurs concernés, et notamment avec la Métropole du Grand Paris.

Concernant la taxe de balayage, il y a un vœu de l'Exécutif qui propose un chemin entre deux vœux pas totalement convergents qui avaient été proposés, et qui propose de y réfléchir collectivement. Et, de la même manière, Monsieur CONTASSOT, nous proposons de mettre en place un groupe de travail qui doit réfléchir à la question de la fiscalité incitative pour la collecte des déchets ménagers.

Et, enfin, concernant la transition écologique, et notamment la promotion du vélo, et notamment dans la continuité du Plan Vélo, dans l'attente du déploiement de Vélo Box, en lettres rectificatives, nous inscrivons une autorisation de programme de 200.000 euros qui est une position "d'attente", qui consiste à investir dans les arches pour stationnement des vélos.

Concernant le sujet des solidarités qui est, évidemment, capital à nos yeux, nous souhaitons, d'abord, continuer à investir massivement. Je voudrais lever tout de suite une ambiguïté, si elle peut encore exister dans l'esprit de certains : oui, c'est une bonne nouvelle. Nous observons un certain nombre de baisses sur les aides sociales individuelles, les A.I.S. - les aides individuelles de solidarité -, mais l'intégralité des sommes qui sont, si je puis dire, économisées sur ces aides obligatoires, sont réinvesties pour financer la solidarité, les solidarités, et notamment dans la grande cause du plan de lutte contre la grande précarité.

En la matière, un vœu avait été proposé. Nous proposons le retrait du vœu au profit d'un travail collectif sur le fait de repasser au tamis un certain nombre d'aides facultatives et notamment pour nous interroger sur les publics bénéficiaires et voir si nous ne pourrions pas recentrer sur les Parisiennes et les Parisiens qui en auraient le plus besoin. Et également dire que nous avons répondu favorablement parce que c'est un complément important en matière de politique active menée par la Maire de Paris et Dominique VERSINI en matière d'accueil des réfugiés. Il s'agit de mettre en place une mission de préfiguration pour la création d'un centre dédié à l'accès des droits des réfugiés et à leur intégration, et que nous financerons à hauteur de 10.000 euros.

Il y avait un vœu également sur le revenu de base. C'est un sujet difficile parce que, techniquement, tout le monde ne met pas la même chose derrière le sujet. Ce que nous vous proposons, c'est de regarder le travail qui sera lancé par une partie des départements à dimension principalement rurale et de voir comment nous pouvons nous en inspirer pour continuer à réfléchir.

En matière de transparence, un vœu a été déposé par le groupe UDI-MODEM et l'Exécutif propose un vœu pour rassurer la communication de l'ensemble des informations utiles relatives aux dépenses pour les Jeux Olympiques et de permettre un suivi régulier. C'est évidemment un sujet démocratique évident.

Et nous proposerons un avis favorable sur le vœu qui concerne l'évasion fiscale, avec une proposition d'amendement de l'Exécutif.

Concernant l'attractivité et le tourisme, on a proposé au groupe qui a déposé le vœu de ne pas reconduire le plan exceptionnel de soutien à l'O.T.C.P., mais, toutefois, nous nous engageons à proposer et on propose un vœu de l'Exécutif en ce sens pour réaffirmer notre attachement à cet opérateur important pour le soutien de la politique touristique de la Ville.

Je voulais respecter les 15 minutes qui m'étaient données pour vous dire que, derrière ce budget, derrière tous ces chiffres, il y a des politiques publiques, il y a des agents, des femmes et des hommes qui œuvrent tous les jours pour les services publics parisiens. Il y a des femmes et des hommes, souvent, parfois aussi, en situation difficile. Ce budget, il est fait pour eux et il est fait conformément aux engagements démocratiques que la Maire et son équipe ont présentés en 2014. C'est ce qui nous engage.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, pour ces réponses à ce stade du débat budgétaire. Merci infiniment pour la clarté de vos précisions.

Et je donne la parole à Christophe GIRARD, pour la partie RH de ce budget.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour une fois, je ne vais pas écouter les conseils de Voltaire et cette phrase que j'aime bien : "Le secret d'ennuyer, c'est de tout dire". Je vais tout vous dire.

Dans ma réponse, je souhaite associer la direction des ressources humaines, son directeur, M. Jean-Baptiste NICOLAS, et ses équipes, pour le travail remarquable qui est effectué chaque jour et qui me permet depuis deux mois, en effet, de traiter et d'aborder tous les dossiers, les plus petits comme les plus grands et les plus essentiels pour notre service public. Le budget emploi de la Ville et du Département de Paris, pour l'année 2018, se situe dans la droite ligne de nos engagements collectifs. Il est le reflet de notre volonté de concilier ambition importante, sociale, humaniste pour le service public et la sobriété budgétaire qui est celle des responsables politiques que nous sommes. Les 236 et demi postes que nous créons permettent, en premier lieu, l'ouverture d'équipements nouveaux au service des Parisiennes et des Parisiens, notamment dans les secteurs culturels, sportifs de la petite enfance, comme nous nous y sommes engagés auprès des Parisiens.

Je rappelle que, depuis 2014, ce sont au total plus de 700 postes créés pour l'ouverture de nouveaux équipements. Plus de 700 postes. Nous créons également des postes à destination des publics les plus fragiles : l'aide sociale à l'enfance, la lutte contre le décrochage scolaire - Madame BERTHOUT -, l'aide aux mineurs non accompagnés, l'accompagnement des migrants. Vous savez : l'assistance à personne en danger. Et je salue Dominique VERSINI et son engagement sans faille.

Je souhaite souligner que nous poursuivons les efforts réalisés pour la propreté de l'espace public, quelles que soient les divergences d'analyse qu'il peut y avoir ici ou là. Les créations 2018 s'ajoutent aux 200 postes créés ces deux dernières années : 2015, 2016.

Je signale également le travail très important réalisé sur la vacance de poste pour arriver aux résultats, à la fin de l'année 2017, de zéro poste d'éboueur vacant. Zéro poste vacant. Sur cette question, et plus particulièrement en réponse au vœu n° 76 relatif à la création d'un Grenelle de la propreté, nous proposons que soient lancées, au Conseil de Paris de février prochain qui rendra compte de la Mission d'information et d'évaluation propreté présidée par Mme BERTHOUT - qui a besoin d'une tasse de café, dit-elle - et par Yves CONTASSOT, que soient lancées, donc, au Conseil de Paris de février, de l'avis du Conseil parisien de la jeunesse et des conférences citoyennes, des commissions de suivi des plans de propreté dans les arrondissements.

Ces commissions réuniront les divisions locales de propreté, que je salue pour leur engagement et leur proximité, les conseils de quartier, si utiles et si présents, les associations, les citoyens, les circonscriptions locales de voirie et de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, et ce, afin d'assurer un suivi au plus près du terrain de la mise en œuvre des plans de propreté et d'en assurer leur mise à jour. Oui, du pragmatisme et de l'attention quotidienne, mais en respectant les femmes et les hommes qui exercent leur métier, souvent si difficile.

Nous renforçons également l'équipe de contrôleurs des meublés touristiques afin d'accompagner de manière efficace la politique que nous menons en matière de lutte contre la location touristique illégale. Ce matin, Ian BROSSAT a fait un certain nombre de déclarations qui montrent bien l'engagement le plus total et le plus déterminé de la Maire de Paris et de sa majorité.

Nous créons également des postes de bibliothécaire pour tenir notre engagement d'ouvrir certaines bibliothèques le dimanche. Et, là aussi, bien sûr, nous avons des nuances, mais, franchement, nous préférons mille fois les Parisiens, quel que soit leur âge, qui vont consulter ou emprunter un livre plutôt que d'arpenter les grandes surfaces, aux alentours ou dans Paris, ouvertes le dimanche.

Je tiens à remercier les groupes politiques avec lesquels nous avons travaillé pour répondre à ces enjeux.

Chère Raphaëlle PRIMET - elle n'est pas là -, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vos demandes ont été entendues.

En deuxième lieu, et très brièvement, je voulais souligner que ces créations se font dans le cadre d'une maîtrise de nos dépenses de masse salariale. Oui, cher Julien BARGETON, une maîtrise de nos dépenses de masse salariale. En 2018, la masse salariale devrait progresser de 1,1 % par rapport à 2017, hors réforme du statut de Paris, puisque, là, quand on prend en compte l'arrivée des 2.000 agents environ, cela représente une augmentation de 4,4 % avec le nouveau statut de Paris.

C'est une très bonne performance, compte tenu du fait que les décisions de l'Etat, dont certaines sont encore inconnues, pèsent et pèseront, nous le savons, sur notre masse salariale. Cet équilibre entre création de postes et maîtrise de la masse salariale nous est permis grâce au travail entrepris en parallèle pour moderniser et adapter nos services publics. Ces efforts, notamment en matière de mutualisation et numérisation de nos procédures, nous permettent un certain nombre de redéploiements et l'accompagnement des agents de la Ville vers de nouvelles compétences et de nouvelles carrières, eux et elles, les professionnels de notre service public de la Ville de Paris.

C'est pourquoi, cher Eric AZIÈRE, je tiens à vous dire que, comme Anne HIDALGO l'a affirmé à plusieurs reprises, nous partageons le souci d'organiser des Jeux Olympiques sobres économiquement et écologiquement responsables. Quatorze nouveaux postes pour un événement de cette importance, pour laquelle la Ville de Paris est maître d'ouvrage pour une grande partie des travaux et a pris un certain nombre d'engagements, cela ne me paraît pas démesuré.

J'aurais même imaginé, chère Florence BERTHOUT, que vous auriez demandé plus de postes pour une mission de cette importance, pour un événement qui permettra le rayonnement de Paris et de sa Région.

En troisième lieu, je voudrais rappeler que ce budget est exceptionnel car il concrétise la réforme du statut de Paris. Paris reprend des compétences que n'importe quelle collectivité exerce déjà depuis si longtemps.

La création de 1.898 postes dans les directions de la Ville de Paris, en particulier à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, et je salue ma collègue Colombe BROSSEL et son directeur, Matthieu CLOUZEAU, va nous permettre de mieux réguler l'espace public et lutter plus efficacement contre les incivilités. En effet, c'est une politique pour promouvoir les civilités, sujets sur lesquels les Parisiens nous interrogent quotidiennement.

Je souhaite dire un mot également sur les contrats aidés, sujet de préoccupation partagé par un grand nombre d'entre nous, et particulièrement souvent les maires d'arrondissement.

Je rappelle que la Ville a eu une politique d'accueil et d'accompagnement très volontariste. La Ville subit, et c'est la loi du genre, actuellement de plein fouet la décision du Gouvernement qui annonce leur suppression sans nous donner exactement pour le moment le cadre et le calendrier de cette décision, mais que nous devons respecter.

En attendant, nous renouvelons tous les agents qui peuvent l'être, et nous renforçons et accélérons leur formation et leur accompagnement.

Par ailleurs, chère Raphaëlle PRIMET, je vous confirme qu'en plus des crédits de formation dédiés à la Direction des Ressources humaines, 350.000 euros de subvention à un fonds de formation vous seront proposés, Mesdames et Messieurs, à ce Conseil, pour accompagner encore plus étroitement ces femmes et ces hommes vers l'emploi. J'en profite à nouveau pour saluer l'engagement et le professionnalisme de la Direction des Ressources humaines.

Je veux enfin réaffirmer notamment, chère Florence BERTHOUT, que nous avons un engagement très fort en matière de temps de travail et que nous ne reviendrons pas sur l'accord de réduction du temps de travail signé par Bertrand DELANOË et sa majorité en 2001. Aucune injonction, aucune attaque ne pourra nous faire dévier de cet engagement qui sera réaffirmé autant de fois que nécessaire pendant cette mandature.

Madame BERTHOUT, Monsieur de FROMENT, vous vous servez, et je le comprends, c'est de bonne guerre, du rapport de la Chambre régionale des comptes pour nous demander de faire travailler davantage les agents de la Ville de Paris. Or, si vous aviez vraiment bien lu le rapport dans le détail et la réponse de la Ville surtout, vous auriez remarqué que le calcul de la Chambre régionale des comptes n'intègre pas le temps travaillé le soir, ni le temps travaillé le week-end ni les jours fériés. Or, la réalité du temps de travail des agents de la Ville de Paris n'est pas de s'arrêter à 17 heures ou 18 heures, c'est aussi de permettre la continuité du service public le soir, la nuit, les jours fériés et le week-end.

Or, 40 % de nos agents travaillent le soir ou le week-end. 40 % ! 40 % ! Le calcul de leur temps de travail intègre donc cette donnée. Nous reviendrons plus largement sur ce rapport lors de la 1ère Commission. J'aurai ainsi l'occasion de rectifier quelques approximations ou erreurs de jugement que j'ai entendues ici ou là depuis ce matin, en particulier sur le nombre de collaborateurs de la Maire de Paris qu'elle partage avec ses 27 adjoints, et qui ont, désolé de vous le dire, baissé depuis 2014.

Le président de la 1ère Commission, M. GABORIAU, a salué ma détermination, et je l'en remercie. Il a raison, mais je vous le répète, elle sera attentive, humaniste, sociale. Sans bien-être et sans épanouissement au travail, il n'y a pas de grand service public, celui que nous demandent les Parisiens et qui fait leur fierté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD pour ces réponses.

Avant de passer au vote du budget, nous le ferons après l'examen du budget spécial de la Préfecture de police. Nous allons donc aborder la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police. Je pense que M. le Préfet va arriver. Nous pouvons suspendre une minute le temps qu'il arrive. Cela vous convient-il ?

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures neuf minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes, sous la présidence de la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2017 PP 93 - Budget primitif 2018.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un référent "Violences à l'égard des femmes" dans chaque commissariat.

2017 PP 92 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en présence de M. le Préfet de police que je remercie de nous rejoindre, nous allons aborder la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police de Paris. Permettez-moi, avant de vous donner la parole, Monsieur le Préfet de police, d'introduire le débat.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet, cette année 2018 est historique puisqu'elle acte d'importants transferts de compétence de la Préfecture de police à la Ville, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le statut de Paris, votée en février 2017. Nous sommes vraiment dans un rythme extrêmement rapide et ambitieux.

Au-delà de ce transfert, ce budget donne à la sécurité et à la prévention toute la place qu'elles méritent dans un contexte marqué par une menace terroriste persistante. J'ai eu l'occasion de m'exprimer, il y a un instant, sur l'attentat qui n'a pas fort heureusement fait de nombreuses victimes, quatre blessés à New York, mais qui s'avère être aussi un attentat terroriste.

Parce que la sécurité des Parisiens n'a pas de prix, nous assumons son coût. C'est dans cet esprit de responsabilité que Paris contribuera à hauteur de 217,4 millions d'euros au fonctionnement des services de la Préfecture de police.

De la même façon, nous consacrerons 15 millions au financement des investissements d'infrastructure de sécurité et de secours. Ce point, je le sais, Monsieur le Préfet, vous tenait particulièrement à cœur. Nous aussi, et nous nous sommes retrouvés sur cet investissement.

Parce qu'elle est une des conditions de notre liberté, la sécurité doit être appréhendée totalement et globalement. C'est la raison pour laquelle nous avons été conduits pour traiter d'une façon cohérente l'ensemble du spectre qui va de l'incivilité la plus simple au danger le plus grave à refondre le dispositif municipal.

C'est dans cet esprit d'exhaustivité et de cohérence que nous avons entrepris une réforme menée de bout en bout avec le souci de répondre aux exigences du terrain qui sont aussi bien celles des Parisiens, victimes de comportements inciviques, que celle des agents qui y sont trop régulièrement confrontés.

Au terme d'une concertation de plusieurs mois, nous franchissons cette année un palier à la fois quantitatif et qualitatif au service des Parisiens, avec le transfert effectif des agents auparavant employés par la Préfecture de police. Cette réforme actualise, Monsieur le Préfet, notre modèle unique et, je crois, apprécié de coproduction de la sécurité à Paris.

Dans le cadre de cette évolution, nous accueillons 1.900 agents de la Préfecture de police au sein de la collectivité parisienne et assurerons désormais certaines compétences dévolues jusqu'alors à la Préfecture de police, notamment en matière de circulation et de délivrance des titres d'identité.

Mené dans le cadre de la loi du 28 février 2017 relative à la réforme du statut de Paris, ce transfert sera intégralement effectif à compter du 1er janvier 2018. Hors réforme du statut de Paris, qui entraîne une diminution de 71,2 millions d'euros de la contribution, puisqu'en fait cela correspond à des transferts de charges et notamment de masses salariales, la contribution de la Préfecture de police progresse de 0,4 million d'euros.

Au sein de cette contribution, le budget spécial de la Préfecture de police est sanctuarisé à hauteur de 87 millions d'euros, comme en 2017.

Alors que nous sommes confrontés par ailleurs à la nécessité de conduire de nombreuses économies, il s'agit de notre part d'un geste politique fort et assumé.

Je veux rendre hommage, Monsieur le Préfet, à l'extraordinaire mobilisation des femmes et des hommes qui tous les jours, sur le terrain, œuvrent collectivement pour notre sécurité, avec une urgence plus forte encore depuis les tragiques attentats qui ont frappé notre ville en 2015, mais aussi les tentatives d'attentat qui ont hélas eu lieu et ont pu être enrayerées en 2016 et en 2017.

Policiers, pompiers, militaires, vous tous avez permis à Paris de rester debout dans l'épreuve, et vous nous permettez de quotidiennement vivre ensemble. Je redis ici notre confiance absolue dans ce moment décisif de notre histoire. Une mission que vous assumez, chacun dans vos domaines, qui honore les valeurs parisiennes les plus essentielles, de respect, de dignité, d'égalité, et de proximité avec les citoyens.

Je m'incline donc devant votre professionnalisme et la passion avec lesquels vous servez et assurez, au nom des Parisiens, notre sécurité.

Nous vous assurons, nous, de notre reconnaissance et de notre soutien également inaltérables.

Avec la Préfecture de police, nous renforçons ainsi la sécurité et la solidarité dans une ville déterminée à rester elle-même, unie et debout face aux attaques et aux menaces qui pèsent sur elle. C'est le sens de ce budget que nous avons voulu traduire aujourd'hui, je vous remercie et je vous cède la parole, Monsieur le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire de Paris, pour ces propos.

Madame la Maire de Paris, Mesdames, Messieurs les maires adjoints, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, le hasard du calendrier et des circonstances veut que le Conseil de Paris se réunisse seulement 2 jours après l'hommage populaire rendu à Johnny Hallyday, alors que commence ce soir pour se prolonger demain, le "One planet summit", qui réunira les représentants de près de 150 pays et les principaux dirigeants du monde économique mondial, 50 chefs d'Etat et de gouvernement.

Dans ces moments si particuliers, dans un contexte marqué par la persistance de la menace terroriste, les agents de la Préfecture de police, une fois de plus, ont répondu et répondront présents pour garantir la sécurité des événements.

Une illustration supplémentaire du fait qu'en toute circonstance, aux jours de calme comme aux jours de crise, la Préfecture de police se tient aux côtés des Parisiens et des habitants de la petite couronne, pour assurer la sécurité du quotidien, lutter contre toutes les formes de délinquance et de criminalité, pour assurer l'ordre public et la sécurité des grands événements festifs, sportifs, patrimoniaux, pour garantir aussi l'exercice des libertés publiques, en particulier la liberté de manifester dans le respect des droits et de la sécurité des personnes et des biens.

Chacun de nous, et les élus que vous êtes peut-être encore davantage que d'autres, constate combien s'exprime dans ce pays, un immense besoin, un immense désir de République. Chacun ou chacune dans ses responsabilités doit se hisser à la hauteur de cette exigence, c'est ce à quoi s'emploie, dans son rôle et à sa place, la Préfecture de police sur le territoire qui relève de sa compétence.

Je veux donc évoquer devant vous quelques grandes lignes de notre action en matière de sécurité et d'ordre public, avant d'en venir tout naturellement au budget spécial de la Préfecture de police, qui vous est aujourd'hui soumis.

Je veux d'abord dire un mot à propos de la menace terroriste. En dépit des graves défaites subies par Daesh en Syrie et en Irak, le risque terroriste demeure à un niveau très élevé, la propagande n'ayant pas besoin de territoire pour se développer par le recours en particulier aux réseaux sociaux.

On ne peut ensuite ignorer le risque que présentent les quelque 700 personnes de nationalité française ou à l'origine résidant en France, présentes encore sur zone. 700 personnes auxquelles s'ajoutent 500 mineurs également présents sur place. Quant aux 200 personnes environ d'ores et déjà revenues sur le territoire national, elles font bien

sûr l'objet d'une vigilance particulière de la part des services spécialisés, et le principe de judiciarisation s'applique systématiquement à la situation de chacune d'entre elles.

En troisième lieu, comme en témoignent les derniers attentats commis dans notre pays, notamment à Paris ou à Marseille, mais aussi à Barcelone et à Londres, et j'ai envie d'ajouter aujourd'hui à New York, à Manhattan, la menace la plus prégnante demeure la menace endogène, avec le passage à l'acte rudimentaire mais dangereux d'individus issus de la mouvance radicalisée.

Dans un tel contexte, le suivi des individus identifiés comme radicalisés constitue une priorité absolue. A Paris, un peu plus de 1.400 individus ont fait l'objet d'un signalement pour radicalisation à des degrés divers. Ils sont bien entendu suivis avec une très grande attention par les services de la Préfecture de police.

J'ajoute que face à la menace, et en raison de son caractère diffus, nous devons plus que jamais travailler ensemble dans le cadre et dans le respect de la loi. Les remontées des élus locaux et des acteurs de terrain, vos remontées, sont pour nous extrêmement précieuses, sont même essentielles.

Dans ce contexte, notre vigilance demeure totale, en particulier à l'approche des fêtes de fin d'année. J'ai eu l'occasion de tenir une réunion récemment avec les principaux responsables des grands magasins parisiens, réunion à laquelle Mme la Maire de Paris était invitée, pour mettre en place durant cette période un dispositif renforcé sur les principaux sites touristiques, les abords des grands magasins, les marchés de Noël, ou encore les gares.

J'en viens à la lutte contre l'insécurité liée à la petite, à la moyenne, et à la grande délinquance. C'est là aussi une priorité essentielle pour moi. Depuis le début de l'année, les données statistiques, mais je ne vais pas vous accabler, démontrent une stabilité, avec quelques indicateurs qu'il me paraît intéressant de souligner. Je pense notamment au net recul des vols à main armée, 11 % de moins, des vols liés à l'automobile, 5 % de moins, ou encore des vols à la tire, 7 % de moins.

Par ailleurs, si le nombre de cambriolages a légèrement progressé, le nombre d'affaires de cambriolage résolues a progressé de manière très nette depuis le début de l'année, plus 28 %, ce qui fait que plus d'un cambriolage sur 10 est aujourd'hui élucidé, on peut y voir là notamment le reflet des progrès de la police technique et scientifique, qui est systématiquement mobilisée.

Nos priorités, c'est aussi la lutte sans relâche contre le trafic de stupéfiants : démantèlement de 156 réseaux depuis le début de l'année, interpellation de 1.050 trafiquants, et je parle bien de trafiquants et non pas d'usagers, et la saisie de 1,1 million d'euros d'avoires criminels.

Au-delà des chiffres, je sais que régulièrement des phénomènes attirent votre attention. Phénomènes sur lesquels vous ne manquez pas de m'interroger, de m'interpeller ou de saisir votre commissaire d'arrondissement.

Nous sommes ainsi tout particulièrement mobilisés sur la problématique des mineurs étrangers isolés. J'avais encore cet après-midi une réunion sur ce sujet avec l'ambassadeur en charge des migrations. Ces mineurs étrangers isolés, notamment marocains, dont nous savons qu'ils sont de plus en plus nombreux à être impliqués dans la commission d'actes de délinquance graves.

Entre juillet et novembre, mes services ont procédé à 1.500 interpellations, ce qui ne signifie pas 1.500 personnes car ce sont souvent les mêmes. Ces interpellations ont donné lieu à 900 déferrements et nous avons même 10 individus écroués pour les plus âgés d'entre eux et les plus récidivants d'entre eux. A chaque fois, ce sont des actes de vols violents, d'agressions ou de cambriolages.

Cependant, nous le savons, la police ne peut à elle seule enrayer ce phénomène, et je salue ici l'engagement de la Mairie de Paris et des élus parisiens, Madame la Maire, pour mobiliser l'ensemble des moyens, pour tenter au titre de l'Aide sociale à l'enfance de ramener ces jeunes dans le droit chemin, et ce n'est pas facile, je le sais. Je me suis, de ce point de vue, personnellement impliqué pour renforcer notre coopération avec les autorités marocaines. Nous travaillons main dans la main avec le Parquet de Paris et j'espère que les prochaines semaines permettront de marquer de nouvelles avancées.

Autre sujet qui vous préoccupe et qui me préoccupe aussi bien sûr, celui de la multiplication des lieux de vente à la sauvette. Ici aussi au quotidien la police demeure mobilisée, amplifie ses actions pour enrayer ce phénomène qui implique également - vous parlez de coproduction tout à l'heure, Madame la Maire - une forte mobilisation de votre collectivité pour ce qui relève de la propreté des lieux et de la réappropriation de l'espace public. Notre action conjointe doit là aussi être largement poursuivie.

Nous allons continuer dans cette direction en 2018 et je tiens à saluer devant vous, pour toutes ces actions de lutte contre la délinquance de chaque jour, l'action de l'ensemble des services de la Préfecture de police, dont les effectifs sont très fortement engagés.

A cet égard, la mise en place d'une police de sécurité du quotidien constitue bien évidemment un enjeu majeur pour les prochains mois. Je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises devant les élus sur le sujet. Je serai bref mais je vais y revenir en quelques minutes.

Nous avons besoin, j'en suis profondément convaincu, d'un véritable changement de doctrine, en cohérence avec la réforme souhaitée par le Président de la République et le Ministre d'Etat de l'Intérieur. L'objectif est de replacer le service du citoyen au cœur du métier de police. Les réponses opérationnelles aux situations d'insécurité doivent être conçues au plus près des réalités du terrain, orientées vers la satisfaction des besoins des usagers dans une logique de service public de qualité.

Pour ce faire, je l'ai déjà dit mais je le confirme, je souhaite maintenir à Paris notre actuel maillage territorial de proximité, lequel s'appuie sur une réalité forte, les arrondissements, et une réalité également forte des relations entretenues avec les usagers et des partenariats, j'insiste, noués avec les élus et les acteurs de terrain.

A l'exception du regroupement des commissariats des quatre premiers arrondissements, sur le modèle de ce qui a déjà été fait pour le 5e et le 6e, je ne remettrai pas en cause le découpage des circonscriptions de police car ce serait contradictoire avec nos objectifs de proximité.

Nonobstant ce maillage, je ne m'interdis évidemment pas de réaliser ce que j'ai appelé des mutualisations intelligentes, à l'échelon pertinent, en fonction de la nature des missions exercées. Cela peut être parfois au regard de police secours ou pour les moyens d'intervention ou d'anti-criminalité ; ce sera vu au cas par cas dans le détail et localement.

C'est ainsi que nous pourrons de la sorte dégager des moyens, fidéliser des effectifs sur le terrain, en attendant que sur le moyen terme des renforts rejoignent nos commissariats dans le cadre des 10.000 recrutements à venir annoncés durant le quinquennat : une part pour la gendarmerie, une part pour le renseignement, une part pour les services de police ; dans la part des services de police, c'est bien sûr la part qui viendra naturellement à la Préfecture de police.

L'objectif de ces évolutions consiste à renforcer le lien entre la police et la population. C'est mon but, c'est aussi ma méthode. Cela passe bien sûr par une présence accrue, plus visible et donc plus dissuasive de policiers sur la voie publique.

Je veux également rappeler que nous sommes très fortement mobilisés sur le front des polices administratives, qu'il s'agisse de la tranquillité publique, de la lutte contre le travail dissimulé ou encore de la lutte contre le communautarisme sévissant dans certains secteurs de la Capitale. Depuis le début de l'année, plusieurs centaines d'établissements ont fait l'objet de fermeture administrative, de 15 jours à 3 mois, notamment au titre de la tranquillité publique, de l'hygiène ou bien du travail dissimulé. De nombreux avertissements et rappels à la réglementation ont également été délivrés. Les outils juridiques existent, et j'entends bien que nous les appliquions d'une main très ferme, chaque fois que nécessaire, afin de contraindre les exploitants des établissements concernés à respecter les lois de la République.

Avant d'en venir au budget spécial, je souhaite ajouter deux points très rapides. Le premier concerne le maintien de l'ordre public et la sécurisation des manifestations avec la disposition que j'ai prise, et que vous avez peut-être observée, pour éviter tout risque d'affrontement et de débordement. Depuis la rentrée, aucune manifestation n'a dégénéré.

Enfin, un mot sur la gestion à Paris des flux migratoires. Les principes qui guident notre action sont connus. D'abord l'humanité, l'humanité dans l'accueil des migrants qui relèvent de l'asile et de la protection subsidiaire dans notre pays. En la matière, nous faisons en sorte d'orienter dans des délais qui se sont resserrés des personnes concernées vers les procédures d'accueil.

A ce titre, afin de mieux et plus vite examiner la situation de ces personnes, nous avons augmenté très significativement les moyens dédiés à l'accueil administratif dans les plateformes, les guichets uniques de la demande d'asile, comme nous les appelons. Ce sont aujourd'hui près de 150 postes d'accueil qui sont mobilisés au quotidien. C'était 35, il y a deux ans. Nous sommes passés de 35 à 150 en moins de deux ans. C'est un effort réel, rendu nécessaire au regard des flux constatés.

Mais c'est aussi la fermeté qui doit nous guider, la fermeté dans la lutte contre l'immigration irrégulière, les réseaux criminels qui en tirent profit et le détournement des procédures. Cela passe notamment par une action

déterminée, visant à empêcher la reconstitution de campements. Dans ce cadre, l'année 2017 marque un changement avec fin octobre : à l'échelle de la Région, 9.104 mesures d'éloignement prononcées en Ile-de-France, plus de la moitié dans la Capitale, dont plus de 900 transferts au titre des personnes relevant du statut dit "de Dublin".

C'est donc dans ce contexte opérationnel que le budget spécial de la Préfecture de police a été élaboré pour l'année 2018. Le budget spécial, faut-il le rappeler, est l'une des composantes importantes du financement de l'activité de la Préfecture de police aux côtés des financements du programme de Police nationale du Ministère de l'Intérieur.

Institué par la loi, adopté par le Conseil de Paris, il nous permet de financer des missions en lien avec mes compétences de police générale, des services communs ou encore et bien sûr la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Autant de services rendus aux Parisiens et qui contribuent au lien historique et sans égal qui unit la Préfecture de police à Paris.

Les contraintes budgétaires qui s'imposent et avec lesquelles il faut composer sont fortes pour tout le monde. La Préfecture de police a toujours à cet égard contribué à l'effort collectif, vous le savez.

Je rappelle que dans le cadre des économies demandées, nous avons chaque année réduit le volume de nos effectifs entre 2014 et 2017, sur le périmètre des administrations parisiennes, c'est-à-dire un peu plus de 5.000 agents. Notre effort a ainsi représenté une diminution de 706 postes : 201 en 2014, 149 en 2015, 144 en 2016 et 212 en 2017. Nous avons donc pris notre part dans l'effort collectif de maîtrise des dépenses publiques et, malgré les difficultés, nous ferons en 2018 l'effort supplémentaire qui nous est demandé.

Le budget primitif qui est aujourd'hui soumis à votre examen présente un caractère inédit - vous l'avez indiqué, Madame la Maire - dans la mesure où il est le premier à tenir compte des transferts de compétences et de moyens prévus par la loi du 28 février 2017 et les transferts que nous avons déclinés par un protocole conventionnel que nous avons signé ensemble, Madame la Maire de Paris, le 1er juin dernier. Dès lors qu'elle contracte le périmètre des administrations parisiennes de la Préfecture de police de 40 %, modifiant ainsi profondément nos équilibres, une telle évolution ne peut manquer d'affecter le budget spécial de façon significative. Au total, celui-ci est donc réduit de 16 % et ce sont ainsi un peu plus de 2.182 emplois qui, au 1er janvier, vont quitter mes services pour rejoindre la Ville de Paris.

A cet égard, je veux vous remercier, Madame la Maire, ainsi que les adjoints et vos équipes, pour l'excellent travail que nous avons réalisé ensemble afin de préparer au mieux ces transferts inédits, en tout cas sans précédent, de compétences. De manière générale, nos équipes respectives ont travaillé conjointement pour élaborer ce budget spécial et je tiens également à les en remercier.

En 2018, le budget spécial représentera ainsi 625,35 millions d'euros au total, sections de fonctionnement et d'investissement confondues, contre 743,8 en 2017, et l'évolution tient pour l'essentiel à cette application de la loi.

Pour la section de fonctionnement, la participation de la Ville s'élèvera à 217,38 millions d'euros en 2018 contre 288,57 en 2017. Sa part relative, sa contribution représentera en 2018 39 % du total contre 43 % en 2017. L'Etat, pour sa part, contribuera à hauteur de 121,2 millions d'euros et les trois départements de la petite couronne et les communes de la petite couronne contribueront à hauteur de 187,4 millions d'euros.

La section d'investissement, quant à elle, ne diminue qu'à la marge - et je vous en remercie - à hauteur de 3,7 % aux crédits de paiement, passant de 70-75 à 68,1 millions d'euros en 2018, soit une diminution de 2,65 millions principalement en raison du transfert des investissements réalisés dans les fourrières et les préfourrières qui vous reviennent désormais. La part de la Ville de Paris est maintenue à hauteur de 15 millions d'euros dans ce budget d'investissement ; vous l'avez d'ailleurs indiqué. Dans ce domaine et pour répondre à l'une de vos attentes, les attentes des élus, Madame la Maire, j'ai donné des instructions afin que soient optimisées encore la programmation et la mobilisation des autorisations d'engagements et crédits de paiement.

Pour cet exercice 2018, vous avez souhaité que soient confirmés l'effort et le soutien apportés à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui va franchir cette année le cap des 500.000 interventions. La Brigade verra son budget augmenter de 0,82 % en 2018. Cette hausse lui permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan triennal de 155 recrutements, 50 effectifs en 2018. Cela lui permettra aussi de couvrir ses autres dépenses nouvelles, notamment salariales, et plus globalement de maintenir ses capacités d'intervention.

Je saisis cette occasion, bien sûr, pour adresser à l'ensemble des militaires de la Brigade de sapeurs-pompiers ma reconnaissance et, au-delà, je le sais, celle de tous, pour leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement.

Les moyens de la Brigade étant préservés, c'est le périmètre des administrations parisiennes qui supportera les efforts de maîtrise demandés, qui seront réels, puisque les éléments qui figurent dans le projet de budget spécial ne permettront le remplacement que d'un fonctionnaire sur cinq, ce qui conduira en 2018 à un nouvel effort de contraction d'effectifs à hauteur de 200 postes environ. C'est un effort très marqué, dont on pourrait penser qu'il est reconductible, mais les actions que j'engagerai pour en répartir la charge veilleront bien évidemment à maintenir la qualité du service rendu aux usagers.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, dans nos responsabilités respectives, nous œuvrons tous pour le bien public et pour le bien-être de nos concitoyens. C'est dans cet esprit que je souhaitais vous présenter le projet de budget spécial. En 2018 et comme dans le passé, vous pourrez compter sur la compétence, le dévouement et le professionnalisme de l'ensemble des policiers, personnels militaires de la Préfecture de police et vous pourrez compter, du moins je le souhaite et je l'espère, sur mon engagement personnel à la tête de cette grande maison que j'ai l'honneur de diriger et commander.

Je vous remercie pour votre attention et je vous remercie plus encore pour le soutien constant que la Ville de Paris apporte à la Préfecture de police, à ses fonctionnaires et à tous ses agents.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Préfet, pour cette présentation, ce propos introductif.

Je vous propose à présent de passer au débat et le premier orateur est M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, le budget de 625 millions d'euros qu'on nous demande d'approuver n'a pas grand-chose à voir, n'a pas pour objectif principal la lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme dont il a été pourtant principalement question dans vos interventions préliminaires. Il a pour objet, cela a été dit quand même, essentiellement la police administrative et majoritairement la B.S.P.P.

2.183 emplois Préfecture hors B.S.P.P. sont transférés sur le budget général de la Ville de Paris et non 1.900, comme cela avait été annoncé. Parce qu'il s'agit d'un sujet important, l'explication de cette distorsion qui a été donnée en 3e Commission mériterait d'être rapportée aujourd'hui devant notre Assemblée par M. le Préfet et Mme la Maire.

Parmi ces missions transférées, outre la police des lieux de sépulture et la lutte contre l'habitat indigne, figure la réception des demandes de titres, dont la gestion et la délivrance continueront bien évidemment de relever de l'Etat. Reste qu'un risque de confusion existera dans le public qui pourrait attribuer à la Mairie certains dysfonctionnements de l'Etat. Cette question aussi a été évoquée en 3e Commission mais la réponse n'a pas été totalement convaincante et il serait bien si l'on pouvait y revenir aujourd'hui.

La Mairie prend également la main sur le stationnement payant et gênant, transfert que nous demandions depuis longtemps, car il apparaît cohérent et logique que la Ville gère ses propres équipements, tels les horodateurs, et cela n'a rien à voir avec la création d'une police municipale, je le dis au passage pour rassurer la droite.

La part de l'investissement avoisine 10 % de ce budget spécial. Est-ce suffisant au vu de la vétusté du nombre de locaux accueillant du public et où travaillent aussi les fonctionnaires ? Autre exemple : à lire les fiches relatives aux investissements immobiliers de la B.S.P.P., on peut regretter que l'ambition de bâtir un pôle moderne et polyvalent destiné à la logistique et à l'entraînement à Limeil-Valenton-Villeneuve ait été réduite. Réjouissons-nous cependant de l'action positive de la B.S.P.P. dans la lutte contre le réchauffement climatique et les pollutions : commandes de véhicules électriques, 17 % de repas servis dans les casernes sont "bio", les projets immobiliers désormais livrés auront des normes assez exigeantes. Ce n'est qu'un début, mais identifiable.

Peut-on savoir ce qu'il en est des efforts accomplis dans le cadre de l'autre versant du budget hors B.S.P.P. ? Il est symptomatique que sur les 28 diapositives présentées en troisième commission, pas une ne parlait de ces questions environnementales.

Venons-en justement à la B.S.P.P. Ce qui chaque année devient de plus en plus frappant, c'est l'augmentation incessante des besoins de secours, sous l'effet du vieillissement, de la paupérisation, du raccourcissement du temps d'hospitalisation, de la difficulté pour accéder aux urgences hospitalières ou à la médecine de ville, sous l'effet aussi de la hausse du nombre d'équipements et de bâtiments à protéger. Il n'est pas étonnant que cette année encore, le nombre d'interventions ait crû de 5,4 %.

Autre fait inquiétant, la hausse du nombre d'incendies, souvent corrélée à l'insalubrité ou/et à la surdensification, plus 12 % cette année, soit 14.600 départs au feu.

L'évolution haussière de ces besoins structurels, mon groupe le soulignait déjà en 2014, nous avait amenés à contester la baisse envisagée du budget alloué à la B.S.P.P., et donc à l'époque à conditionner notre vote favorable à l'adoption d'un amendement budgétaire.

Les événements de l'année suivante, 2015, eurent pour conséquence d'obliger la B.S.P.P. à renforcer dans son champ d'intervention, la sécurité des Parisiennes et Parisiens en cas d'attentat terroriste. De même, plus tard, bientôt, les J.O., parce qu'ils créent un nouveau besoin de protection, auront un coût pour la B.S.P.P. et donc, pour la collectivité.

Il serait intéressant que ce coût soit évalué et rendu public. Toute la question aujourd'hui est de savoir si la B.S.P.P. dispose de moyens suffisants pour répondre à cette hausse structurelle des besoins de secours et de protection, besoins qui vont bien au-delà des besoins plus circonstanciés liés aux attentats.

Le budget de la B.S.P.P. ne baisse plus, tant mieux, mais il stagne, car l'augmentation apparente de 0,82 % couvre en réalité l'inflation ainsi que la dépense salariale résultant de l'évolution du point d'indice et de la revalorisation de la catégorie C.

Saluons le recrutement de 50 sapeurs-pompiers, mais constatons que les effectifs de la brigade comptent 8.025 personnels en 2018, contre 8.235 en 2014, c'était il y a 3 ans.

La brigade peut faire face aujourd'hui, mais demain ?

Nous aimerions être rassurés sur l'état du parc roulant, dont le rythme du renouvellement ne suffira pas à pallier le vieillissement. Les véhicules de secours aux victimes; particulièrement sollicités; ne représentent que 2,5 % du parc national de ce type d'engins, ce n'est pas normal.

Sous l'effet de la contrainte budgétaire qui lui a soudainement été imposée il y a 3 ans, la B.S.P.P. a dû accomplir ce qu'il conviendrait de nommer des progrès de productivité. Malgré la baisse, puis la stagnation du budget, elle parvient en effet à répondre, avec la même qualité de service, à la hausse des besoins.

La manière dont ces progrès de productivité ont été accomplis est connue, notamment l'organisation plus optimale des moyens humains et matériels, la création de la plate-forme de réception unifiée des appels d'urgence, ou encore la mutualisation de certains matériels avec les S.D.I.S. de la grande couronne.

Mais je crains bien que in fine, ce soit le sapeur-pompier qui supporte l'effort par un engagement personnel toujours plus exigeant, avec 944 heures travaillées de plus qu'un pompier professionnel de grande couronne. Un sapeur-pompier, c'est 125 gardes de 24 heures par an, contre 94 pour un pompier professionnel. Avec autant de travail, la limite de l'acceptable est atteinte.

Heureusement me direz-vous, qu'il s'agit de militaires, statutairement privés du droit syndical et de vote. Comme chaque année, je rappelle que le rapport de la Cour des Comptes de 2011 mettait en garde contre la tentation de considérer le personnel militaire comme étant corvéable à merci.

Le renforcement du partenariat avec le tissu associatif et le recours au service civique, voire aux citoyens eux-mêmes avec l'excellente initiative des gestes qui sauvent peuvent, certes, soulager le travail des pompiers de la B.S.P.P., mais cela ne suffira pas.

Nous approuverons néanmoins ce budget spécial, mais vous l'entendez, sans trop d'enthousiasme. Si la B.S.P.P. peut encore aujourd'hui satisfaire ses missions, il n'en sera plus de même demain. Gouverner, c'est prévoir dit-on, or ce sont 600.000 habitants supplémentaires que les pompiers auront à protéger en 2030, et des dizaines de nouveaux équipements.

Si le Grand Paris express et ses 72 gares voyaient le jour, qui en assurerait la sécurité en cas d'accident, sinon la B.S.P.P. et je pourrais continuer, je pourrais allonger la liste.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mon groupe vous demande qu'une réflexion prospective soit engagée, qui permette, dès l'an prochain, d'éclairer les élus et les habitants de Paris et de ses départements limitrophes sur l'évolution de la nature et des moyens des missions de la B.S.P.P. dans les années à venir.

Tout à fait par ailleurs, je souhaiterais que le Préfet confirme ici l'engagement de son représentant en troisième commission, de fournir aux élus le coût des caméras de vidéo-protection ou vidéosurveillance. Quels coûts d'achat, d'installation, d'entretien, de fonctionnement ? Autant de questions légitimes restées sans réponse depuis 2009.

Nous concluons par une note plus heureuse, en remerciant le Préfet et ses services d'avoir satisfait ma demande exprimée ici même l'an dernier, de fournir un document réalisant la synthèse des documents bruts, dont la

lecture est réservée à des spécialistes, surtout quand le délai imposé pour la déchiffrer est court. Le budget primitif 2018 du budget spécial a donc été présenté aux élus pour la première fois de son histoire, sous une forme éclairante. Cela constitue un progrès d'ordre démocratique qu'il convient de saluer.

Et nous vous remercierons encore, Monsieur le Préfet et Madame la Maire, quand ces superbes documents seront transmis aux élus plusieurs jours avant la tenue de la troisième commission dont les membres, ainsi d'ailleurs que les membres de toutes les autres commissions, attendent toujours les documents budgétaires présentés par les adjoints en commission. On devait avoir ces documents avant, pendant, après, et on ne les a toujours pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Puisque l'année dernière vous avez été entendu, je ne doute pas que l'on soit capable d'être au rendez-vous l'année prochaine, cher Pascal JULIEN.

Monsieur Didier LE RESTE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Je tiens tout d'abord à exprimer aussi nos remerciements pour la qualité et la clarté des informations fournies par la Préfecture de police et les services de la Ville, nous permettant de préparer la discussion de ce budget de la Préfecture de police.

Ce budget est le premier qui nous est soumis après le vote de la loi tant attendue, sur la modification du statut de Paris en février dernier, qui peu ou prou rapproche le statut de la Ville de Paris de celui de ses consœurs dans le pays.

Nous l'avions demandé et votre budget, Monsieur le Préfet, tient compte de ces évolutions liées tant au transfert de compétences que des personnels de la Préfecture de police. Ce qui vaut à ce budget, vous l'avez rappelé, une baisse de son montant de 16 %.

A périmètre constant, la baisse de la part fonctionnement n'est que de 0,48 %, soit, mais le départ vers la ville de 2.180 emplois sur 5.075 hors effectifs de la brigade des sapeurs-pompiers n'est pas anodin. Cela va nécessiter de la part de vos services une adaptation aux missions qui vous restent, amputées de la réception et demande de titres d'identité, de la gestion du stationnement payant et gênant, de la police des lieux de sépulture, et de la lutte contre l'habitat indigne, qu'il était normal, je le redis, de voir confiées à la Ville. Le retour dans le giron municipal de pans importants de police administrative, qui auraient dû rester de la compétence directe de la Ville et de ses agents.

Nous continuons de déplorer le choix fait de confier à des entreprises privées la compétence de la verbalisation du stationnement.

Mais concernant l'utilisation des personnels, qui vous reste, nous sommes inquiets sur l'évolution de la courbe de l'emploi au sein de la Préfecture de police.

Vos chiffres sont éloquentes, hors transfert il va y avoir tous confondus 270 départs alors que vous n'annoncez que 50 à 70 recrutements en 2018. C'est-à-dire 1 remplacement pour 5 départs.

C'est, de mon point de vue, un mauvais signal envoyé à la population parisienne. Y aurait-il une telle baisse de la délinquance et des délits dans notre capitale pour qu'on puisse faire plus avec moins ?

Même si nous constatons du fait d'une présence policière et militaire accrue depuis les attentats, qu'un certain nombre d'actes de délinquance sont en baisse, en particulier les vols avec violences et les agressions armées, en revanche, il y a toujours des policiers utilisés à contre-emploi.

Les forces de police consacrées à la lutte contre le trafic des êtres humains ne sont pas assez centrées sur cette mission. Ce phénomène est une vraie plaie dans certains quartiers de la capitale où existent proxénétisme, faux salons de massages, etc.

Vous connaissez l'attachement de notre groupe pour que l'on fasse reculer ce nouvel esclavage, qui opprime particulièrement des femmes dans notre ville.

Les forces de police sont inquiètes et la participation à la consultation que votre ministre a lancée, 55.000 questionnaires enregistrés sur 250.000 membres des forces de l'ordre, n'est pas à négliger. Elle montre l'impatience

des policiers et leur ras-le-bol de la politique du chiffre. Ils critiquent aussi un certain nombre de missions qui leur sont confiées et les éloignent du contact nécessaire avec la population.

Le Ministre COLLOMB a annoncé 10.000 créations de postes sur le quinquennat, et 7.000 d'ici 2022. Cela fait combien de fonctionnaires de police en plus pour Paris pendant cette période ? Pourrions-nous avoir une projection sur les 4 années à venir ?

La nouvelle loi votée, qui fait que l'état d'urgence est désormais une donnée quasi permanente de notre état de droit, n'a-t-elle pas besoin de plus de fonctionnaires de police ?

Vous le savez, Monsieur le Préfet, la tension sociale est forte dans un certain nombre de services de la Préfecture de police, qui méritent à ma connaissance l'ouverture de véritables négociations avec les instances représentatives du personnel.

Sans alourdir le propos, je souhaite néanmoins de ce point de vue évoquer un point qui a des implications sur la vie de la capitale. Il en est ainsi de la réception des usagers étrangers, la crise migratoire touche de plein fouet le centre de réception des demandeurs d'asile situé boulevard Ney. Celui-ci est passé de 7.500 demandeurs annuels en 2014, à 30.000 aujourd'hui. Le bâtiment est inadapté et les travaux tardent à venir faute de budget.

De plus, afin de faire face aux flux de publics, les recrutements ne sont faits qu'avec des auxiliaires sur des CDD de un à deux mois renouvelables dans la limite d'un an.

La création de la police de sécurité du quotidien peut-elle se mettre en place à moyens constants, voire avec une force de frappe moindre, si vous permettez l'expression ? Dans quel quartier parisien allez-vous l'expérimenter et avec combien de divisions ? Vous le savez, le débat porté par certains à droite de notre hémicycle sur la nécessité de créer une police municipale, n'a pas l'assentiment du groupe Communiste.

Au-delà de notre méfiance sur l'utilisation de la police municipale par certains maires, nous savons que l'Etat profite de sa création pour réduire de façon drastique les moyens de la police nationale dans les villes qui les ont créés. Les exemples sont nombreux. Pour ne prendre que celui d'une ville voisine : Noisy-le-Sec. Depuis la création de la police municipale avec 24 emplois, ce sont plus de 60 policiers nationaux qui ont disparu de son territoire. Voilà la démonstration de la politique de transferts non compensés.

Vous comprendrez que nous nous opposerons toujours à ce que Paris demande une police municipale, car cela ne correspond en rien aux besoins d'une capitale qui voit passer tous les jours des millions de travailleurs dans les transports, qui accueille des millions de touristes et qui a les contraintes d'une grande capitale, avec la présence des ambassades, des manifestations publiques et même, on l'a vu ce dernier week-end, des obsèques d'un grand chanteur populaire.

Et surtout, va-t-on enfin inscrire ces réformes dans la durée ? Le rétablissement du lien de confiance entre la police et la population mettra du temps pour devenir durable, alors donnons-nous les moyens de réussir.

Permettez-moi aussi de m'inquiéter d'un texte en discussion sur le traitement des étrangers sous statut Dublin, c'est-à-dire celles et ceux qui ont enregistré leur demande d'asile dans un autre pays que la France. Utiliser les forces de police pour faire la chasse aux étrangers ou augmenter le nombre de retours à la frontière ne peut pas être l'alpha et l'oméga d'une politique d'accueil digne dans un pays comme le nôtre. On voit bien que, sur ce sujet, les ministres passent mais les instructions demeurent.

Peut-être considérez-vous que certaines de mes questions s'éloignent du débat strictement budgétaire ? Mais à quoi sert un budget si ce n'est à donner les moyens à une institution comme la vôtre de remplir ses missions au service des Parisiennes et des Parisiens, de celles et ceux qui y travaillent et qui visitent notre capitale.

Je sais, Monsieur le Préfet, que vous aurez à cœur de nous rassurer. Tel est aussi le rôle du Préfet de police. Mais la population parisienne ne veut pas que des déclarations : elle veut l'amélioration de la sécurité dans le respect des lois et des valeurs de la République. Si nous combattons, tout comme vous, les comportements inadmissibles à l'égard des forces de police ou des pompiers, comme les agressions ou les caillassages de véhicules, nous pensons aussi que la police, de par sa fonction dans nos institutions, doit être irréprochable.

Je sais que l'équation à résoudre n'est pas facile, mais une police proche, présente et disponible fait beaucoup plus pour que le sentiment d'insécurité recule, et la prévention et la dissuasion sont toujours meilleures que la répression, même si celle-ci s'avère parfois nécessaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Didier LE RESTE.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Pierre AURIACOMBE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police.

Bien sûr, je voudrais, comme mes collègues, remercier, à travers vous, Monsieur le Préfet, le travail de la Préfecture, mais, en cette année spécifique, modification du statut de Paris avec de nouvelles compétences, avec cette année qui connaît encore des actes terroristes importants, il convient de souligner quelques points concernant le budget de la Préfecture et aussi, pourquoi pas, modestement, proposer quelques pistes de progrès.

Comme mes collègues, bien évidemment, je vais remarquer tout de même que ce budget est à la baisse, ce budget de 625 millions. Alors, bien sûr, il y a des périmètres qui ont été modifiés, mais, d'après nos calculs, d'après mes calculs, à périmètre équivalent, on doit perdre 33 millions d'euros. Alors, il faut faire des économies, je dirai, mais pas forcément sur la sécurité.

Vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, ce sont 200 agents de perdus chaque année, enfin, pour l'année 2018, mais qui se cumulent avec les années précédentes, soit près de 800 postes perdus depuis 2014.

Si pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, les choses sont un petit peu différentes et on a un budget en légère augmentation, je dirai que cela est à mettre en comparaison avec la forte augmentation du nombre des interventions. Cela a déjà été dit : à plus de 500.000 interventions. Plus 5,4 % d'augmentation en plus pour un budget en très légère augmentation.

Cette baisse du budget intervient alors que la Ville de Paris s'est vu attribuer - et on s'en réjouit tous - les Jeux Olympiques de 2024, mais cela a été dit tout à l'heure par M. GIRARD, les questions de sécurité pour 2024 se préparent, comme les équipements sportifs, dès maintenant, donc aujourd'hui. Et pour demain, il nous faut privilégier ce budget et ces questions de sécurité.

Je reviendrai, bien évidemment, comme plusieurs de mes collègues, sur le transfert des A.S.P. Nous y sommes, bien évidemment, tout à fait favorables. C'est une opportunité pour la Ville de Paris de réintégrer, dans le cadre du nouveau statut de Paris, ses nouvelles compétences. Maintenant, on le voit, je participe au Conseil supérieur des administrations parisiennes, où ce dossier a été évoqué plusieurs fois. Parmi les 1.900 agents, voire d'autres chiffres, mais parmi les 1.900 agents, certains ne pourront pas prendre ces nouvelles fonctions. Que vont-ils devenir ? Beaucoup d'interrogations.

Autre point sur lequel je voudrais intervenir - on n'en a pas parlé jusqu'ici -, mais, pour Paris, l'industrie touristique est très importante et, même si on sort un petit peu du budget, on est en plein dans le problème de sécurité : la sécurité des touristes. On a tous en tête cette image qui est relativement ancienne, qui a trois, quatre ans, du bus attaqué au Trocadéro, tel un western, tel un mauvais film de gangsters. On n'a pas eu de telles images depuis, mais, régulièrement, on peut lire dans la presse des problèmes de touristes qui ont été escroqués. Beaucoup de pickpockets. Il n'y a qu'à se promener dans le métro où on a des annonces régulières.

Alors, sur l'image de Paris, alors qu'on cherche à développer le tourisme et l'industrie touristique, ces arnaques, ces escroqueries, ces agressions envers les touristes posent réellement problème.

Concernant le budget de la PP, on peut également souligner le problème des tâches annexes à la sécurité. La Préfecture de police, c'est plus de 40.000 agents, 27.000 policiers, mais ce sont aussi beaucoup de vos collaborateurs qui ont d'autres fonctions, d'autres fonctions que la sécurité principalement. On peut citer - et la vie associative parisienne fonctionne très bien, on s'en réjouit - mais on peut citer les associations. Est-ce encore normal que ce soit du ressort de la Préfecture de police ? Je me pose la question. Ce sont autant de tâches pour lesquelles vos agents sont pris au lieu d'être affectés à la sécurité. On pourrait aussi citer, plus anecdotiquement, la lutte contre le saturnisme. Ce sont des tâches sur lesquelles il faut se poser des questions.

Vous avez, Monsieur le Préfet, donné des chiffres tout à l'heure en matière de sécurité ou d'insécurité. On ne peut que constater que Paris est l'une des grandes villes occidentales à ne pas avoir de baromètre régulier, comme New York ou Londres, facilement accessible, des chiffres de l'insécurité, toutes les agressions, les escroqueries. Je crois qu'il n'est pas de démarche de qualité possible sans des indicateurs précis.

Je pense qu'on y gagnerait tous énormément si les chiffres que vous nous avez donné tout à l'heure étaient accessibles mensuellement, facilement - je ne doute pas qu'ils sont quelque part - mais accessibles facilement pour l'ensemble des Parisiens. Alors, face à ces différents dysfonctionnements ou difficultés, je dirai que des solutions existent.

Madame la Maire, vous avez fait le choix, dans les différentes questions de sécurité, de faire appel au privé, quelle que soit la forme. Que ce soit des D.S.P. ou autres, il y a plusieurs possibilités. Cela a déjà été le cas il y a quelques années pour les fourrières. Cela va être le cas au 1er janvier 2018 pour les contraventions. Oui, cela peut être un gain financier important et nous vous soutenons. Ma surprise est tout de même qu'on va faire appel au privé pour des fonctions régaliennes de la Ville, de l'Etat et, en même temps, on continue, même si ce n'est pas le sujet ici, on continue de traiter pour la moitié de la propreté en régie. Est-ce qu'on ne devrait pas, là encore, faire appel plus souvent au privé ? Alors, pour le régalien, oui, mais attention.

Je vais choquer MM. JULIEN et LE RESTE, mais je vais parler de police municipale, même si elle n'ose pas dire son nom. La direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, créée maintenant il y a un peu plus d'un an, c'est 2.000 agents. Est-ce qu'il ne faudra pas réfléchir, à un moment, au nom de "police municipale" ? Nous avons reçu, Madame la Maire, à votre demande et je vous en remercie, votre collaborateur en charge d'une étude sur les questions d'armement. Quand on évoque un éventuel armement, on parle forcément de police municipale.

Alors, je sais bien que, Madame la Maire, vous êtes tiraillée par une partie de votre majorité, mais il faudra peut-être à un moment savoir se décider.

Piste de progrès sur ce qui fonctionne bien, c'est l'automatisation, les démarches par Internet. Cela veut dire plus d'agents sur le terrain. Les procès-verbaux automatisés, les efforts en matière de pièce d'identité sont plutôt une bonne chose et on y souscrit largement.

La réserve citoyenne, la réserve municipale, là encore, cela a été dit tout à l'heure, je crois que le citoyen peut aider l'Etat et l'Etat ne peut pas tout faire. C'est important dans le cadre du lien armée et nation, armée et nation et police, où les gestes de premier secours qui sauvent - nous y avons travaillé et vous y avez travaillé - ne peuvent être que positifs. Mais pourquoi ne pas imaginer la même chose en matière d'attentat ?

La vidéo-protection - je ne doute pas que M. GOUJON reviendra tout à l'heure plus brillamment que moi sur la vidéo-protection -, on l'a vu à Londres avec les attentats et on l'a vu dans différentes affaires. Certes, la vidéo-protection n'empêche pas tout mais elle aide à l'enquête et elle rassure les individus : beaucoup de gens se sentent rassurés de savoir qu'il y a une vidéo-protection.

La Ville, avec 1.300 caméras pour les forces de l'ordre, reste très en retard. C'est d'autant plus surprenant qu'il y a beaucoup de caméras privées, plus de 30.000 dans Paris, donc peut-être faut-il passer... D'ailleurs ce n'est pas peut-être mais il convient de passer à la vitesse supérieure en la matière. Il n'y a que des gains de productivité à faire.

Et dernier point, le Grand Paris. Le rapport du sénateur Philippe DOMINATI a récemment souligné le manque d'association des villes de la petite couronne avec la PP, alors qu'elles financent le budget de la PP. Là encore, la délinquance n'a pas de frontières au niveau mondial. C'est encore plus vrai sur un petit territoire qu'est l'Ile-de-France, la délinquance s'exporte tous les jours de la banlieue vers Paris ou de Paris vers la banlieue. Là encore, il s'agit d'accentuer cette coopération entre la PP et ses homologues de banlieue.

En conclusion, je voudrais dire qu'au-delà des seules questions budgétaires, la sécurité parisienne est avant tout une question de volonté politique. Je m'adresse plus à Madame la Maire : assumez une police municipale, développez la vidéo-protection ou encore travaillez à une osmose dans le cadre du Grand Paris. Oui, il s'agit avant tout d'une volonté politique.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la sécurité de tous et l'ordre public sont bien évidemment au cœur de notre quotidien, de notre action et de ce qu'attendent les Parisiens. Sans sécurité ni tranquillité, Paris ne peut envisager sereinement son développement. Sans sécurité ni tranquillité, Paris ne peut tenir son rang de capitale, accueillir pleinement des personnalités du monde entier, les touristes, les événements internationaux, qu'ils soient politiques, sociétaux, sportifs ou culturels.

Mais en matière de sécurité, rien n'est jamais acquis. Les menaces évoluent, le travail est de longue haleine. Notre groupe ne cultive ni l'angélisme, ni la démagogie, ni le laxisme sur cette question.

Les nouvelles règles de répartition des compétences de police à Paris nous obligent à travailler collectivement, en bonne intelligence, afin que soient respectées dans l'intérêt de tous les règles qui permettent notre vivre ensemble. Nous croyons en l'efficacité de la coproduction de sécurité.

Avec la réforme du statut de Paris, l'action de la Préfecture de police devrait être orientée vers une efficacité renforcée. Sa mission première consiste en effet à lutter contre les faits d'une certaine importance, que ce soit au niveau criminel ou délictuel. Pour cela, il nous faut mieux agir en complémentarité et dans le respect des compétences de chacun.

Les transferts de certaines activités de police administrative, de l'accueil des demandeurs de titre d'identité, de la verbalisation des infractions au stationnement sont des évolutions souhaitées de longue date par notre groupe, par d'autres groupes également bien sûr, et votées par notre Assemblée. Nous saluons l'ouverture de ce nouveau chapitre qui doit nous permettre de continuer à apporter un service public de qualité aux citoyens.

Cette nouvelle répartition des compétences doit aussi nous permettre d'accueillir avec plus de sérénité, cela a été dit, les grands événements, dont le point d'orgue sera bien sûr les Jeux olympiques de 2024.

Notre groupe reste vigilant cependant quant à l'exercice de nos libertés individuelles, quel que soit le contexte sécuritaire. Comme le disait Georges Clémenceau : "La République vit de liberté, elle pourrait mourir de répression." Il faut donc bien encadrer la vidéo-protection, en dresser un bilan et agir, comme le fait la Ville, en développant la présence accrue d'agents sur l'espace public et en renforçant les dispositifs de sécurité.

Les ASP assurent ainsi dans le domaine public la lutte contre les incivilités, le maintien de la tranquillité publique. Ils sont le cœur de notre pacte républicain. Notre groupe est résolument attaché à leur présence et leur proximité, et souhaite souligner leur travail parfois difficile. De plus en plus visibles sur la voie publique, ils sont en effet devenus des cibles prioritaires pour les terroristes. Parallèlement, alors qu'ils sont chargés d'un service de police de proximité, ils sont davantage sollicités - on l'a vu - pour des missions de sécurité, notamment dans le contexte actuel de menaces terroristes élevées. On l'a vu aussi.

Le budget de la Préfecture de police présenté pour 2018 est le premier sous cette forme. Il intègre en effet désormais les conséquences du transfert des compétences inscrit dans la loi relative au statut de Paris. Nous voterons en faveur du budget spécial qui nous est présenté aujourd'hui.

Le budget de la Préfecture de police à périmètre constant diminue très légèrement. Il applique un pragmatisme budgétaire que nous pouvons saluer. Avec 625 millions d'euros inscrits en fonctionnement et en investissement, il traduit également l'importance des missions engagées.

La stabilité de la contribution de la Ville, entraînant une hausse des crédits de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers, permettra de renforcer sa capacité opérationnelle. La B.S.P.P. pourra ainsi mieux répondre à la hausse constante de son activité. Cela a été souligné également.

Nous nous en félicitons, dans un contexte de forte demande et d'augmentation des interventions de secours à la personne, comme cela a été rappelé.

Avant de conclure, je souhaiterais rendre hommage également au professionnalisme des agents de la Préfecture de police et de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui œuvrent aux services de tous dans des moments parfois dramatiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe les Républicains et Indépendants, et maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, alors que le sentiment d'insécurité progresse à travers tout le pays au point d'atteindre son plus haut niveau historique, notamment chez les femmes et en région parisienne selon la dernière enquête annuelle de victimation de l'Observatoire de la délinquance, s'est achevée hier la consultation sur la police de sécurité du quotidien. Inutile d'attendre les résultats : les policiers sont toujours en colère !

Les lourdeurs administratives, les procédures paralysantes, l'indisponibilité récurrente de leurs moyens, l'absence d'outils technologiques comparables à ceux qu'ils utilisent dans leur vie privée ou leur obsolescence, la dégradation de leurs lieux de travail - j'ai là un tract d'Alliance qui décrit ce qui se passe au commissariat du 15e

arrondissement par exemple, ni toilettes, ni ascenseur depuis de mois, - sont autant de sources de frustration. Le taux d'absentéisme a été multiplié par deux, les suicides, hélas, se multiplient pour atteindre le chiffre record de 46.

Toujours plus mobilisés, les policiers attendent impatiemment le paiement de 21 millions d'heures supplémentaires et la suppression des tâches indues qui absorbent 16.000 ETP ! Que de mauvais signaux pour une police en première ligne.

Il y a un an, ils manifestaient en plein état d'urgence. Depuis aucune réponse n'a été apportée à leur malaise. Les mots qu'utilisent les policiers sur le terrain pour qualifier cette réforme sont sans équivoque : "superficielle", "coquille vide", "consultation de façade".

Quant aux élus, tous s'accordent à dire que la P.S.Q. ne doit pas accoucher d'un énième plan de communication sans lendemain et doit rompre avec la "pol prox" de 1997, vous savez, du temps des années de "naïveté" de l'ère JOSPIN !

Pour être utile, une telle réforme ne saurait non plus faire abstraction du bilan des dispositifs existants de mobilisation des moyens, tels que les Z.S.P., les G.L.P.D. et autres E.S.R. Quelle évaluation en faites-vous, Monsieur le Préfet de police ? Surtout avec quels matériels, quels effectifs développer la P.S.Q. ? En tout cas, il vous manquera déjà les 389 policiers affectés au nouveau T.G.I. Or, la nouvelle promotion de gardiens de la paix n'arrivera qu'en fin d'année prochaine.

Quant au recrutement de 10.000 policiers et gendarmes en cinq ans, d'autres collègues l'ont dit, ce ne seront que quelques policiers de plus clairsemés chaque année par commissariat, sans même évoquer la gigantesque perte de potentiel horaire consécutive à la directive européenne sur les horaires de travail.

Il ne suffit pas d'ailleurs d'augmenter les effectifs sans y consacrer de moyens supplémentaires : le taux d'immobilisation du parc roulant de la Préfecture de police atteint 50 à 70 %, vous le savez, dans certains services.

Enfin, quelles seront ses missions ? Jusqu'au Ministère, on semble dans l'embarras pour apporter des réponses concrètes, sans compter que la gestion des équipages de police-secours par le district, le regroupement des unités déconcentrées et une mutualisation excessive éloigneraient au contraire les policiers du terrain, et même si le maillage de citoyens vigilants, les patrouilles de périmètre de contact, P.P.C., P.P.C.R., les partenariats locaux, la lutte contre toutes les nuisances vont dans le bon sens. Mais finalement, la meilleure P.S.Q. ne serait-elle pas une police municipale armée et renforcée ?

Dans quelques jours 1.500 agents de la Préfecture de police, en effet, seront accueillis au sein de la DPSP. Ils auraient pu former une police municipale pour renforcer la sécurité et assurer les missions abandonnées par la Préfecture de police mais, Madame la Maire, vous avez décidé de restreindre leurs missions, alors que leur statut juridique leur permettait de constituer une véritable police municipale, à condition, il est vrai, de modifier la loi, ce que je demande au Gouvernement. Ce qui a été fait et très bien fait à Lyon peut l'être tout autant à Paris ! De surcroît, une grande incertitude planait il y a encore quelques semaines sur leurs conditions d'accueil et de travail à la ville. Apportez-nous des réponses là-dessus également, s'il vous plaît.

Succédant aux deux réformes ratées de la DPP, la Brigade anti-incivilités va dans le bon sens, sauf que je l'avais proposée il y a 15 ans. Elle est datée. J'ai l'impression que vous préparez un peu la guerre de 40 avec les méthodes de 14 !

Les priorités d'aujourd'hui ne sont plus celles d'hier. La police est accaparée par le terrorisme, la criminalité et le maintien de l'ordre. Quant aux petits trafics de rue, occupations dévoyées de l'espace public et des halls d'immeubles, nuisances nocturnes, ventes à la sauvette, mendicité agressive et campements illicites, nul ne s'en préoccupe plus vraiment. Voilà le rôle d'une police municipale, permettant à la police nationale de se recentrer sur son cœur de métier : renseignements, investigation, ordre et sécurité publics.

Une mission plus actuelle que jamais, et pourtant totalement ignorée, est la régulation de la circulation. Pourtant, 19 heures d'embouteillages supplémentaires par automobiliste ont été comptabilisées cette année à Paris. Or, la Préfecture de police, qui assumait jadis la fluidité du trafic autour de 150 points principaux prioritaires, avec ses 1.200 "voituriers de Lutèce" - vous vous en souvenez, Monsieur le Préfet - a complètement abandonné cette mission, et le transfert de compétences du 1er janvier verra disparaître l'appui opérationnel de la police lors des grandes manifestations organisées par la Ville. Alors, comment procéderez-vous ?

C'est là que l'arrivée de 1.500 agents au sein de la DPSP constitue une opportunité unique pour fluidifier les rues de Paris, faute de quoi il sera très clair pour les Parisiens que votre intention n'est pas de réduire les embouteillages, mais seulement de rendre la vie infernale aux automobilistes, comme d'ailleurs l'a si bien prédit à l'époque M. CONTASSOT ! Toutes les capitales disposent d'une police de la circulation, sauf Paris.

L'investissement de la Ville dans la sécurité, en dehors de la création d'une police municipale déjà quasiment financée, d'ailleurs, doit s'orienter vers la vidéo-protection, dont le réseau a été financé jusqu'à présent par l'Etat, à l'initiative du Président SARKOZY. Paris a besoin au minimum d'un réseau de 5.000 caméras dotées des dernières avancées technologiques, notamment quant à la détection des comportements suspects et à l'analyse automatisée des images, comme s'y initient R.A.T.P. et S.N.C.F. Les effectifs pourront alors être mieux guidés dans leurs interventions et la vidéo-patrouille utilement développée, indispensable aussi bien à la P.S.Q. qu'à la police municipale, mais aussi à la lutte antiterroriste.

Alors que vous affichez la sécurité comme une priorité de votre mandature, le budget que vous lui allouez diminue de 1,2 % cette année, en prenant en compte la réforme du statut de Paris. Hors contribution à la Préfecture de police et masse salariale, vous ne consacrez finalement que 18,3 millions à la sécurité, dont plus d'un quart est dédié à la prévention et à la résilience. Par nos amendements, nous vous proposons d'y consacrer plus du double.

Après avoir supprimé votre subvention aux concessionnaires de parkings pour y patrouiller, vous effacez même celle au G.P.I.S., et ce n'est pas l'assermentation de gardiens d'immeubles pour verbaliser les incivilités, comme nous le demandons d'ailleurs depuis des années - c'est une très bonne chose - qui pourra s'y substituer. Les bailleurs sociaux, alors que vous prélevez par anticipation leur loyer des 60 prochaines années, devront en assurer la compensation au détriment d'autres dépenses. La vidéo-protection, déjà trop absente dans les parties communes, aiderait pourtant le G.P.I.S., et vous le savez.

Vous faites également des économies sur le dos de la Préfecture de police en réduisant votre contribution hors réforme de plus de 2 millions, ce qui ne permettra pas de remplacer plus d'un fonctionnaire sur cinq, soit 212 effectifs en moins, soit 706, comme l'a dit le Préfet de police, depuis le début de cette mandature. Et vous continuez à exiger pourtant des services de la P.P. des délais de traitement et d'intervention de plus en plus courts. Or, cette baisse drastique dégradera la qualité de service sur la production des documents d'identité transférée à la Ville, l'accueil des étrangers et la lutte contre les nuisances sonores et olfactives. Vous vous tirez en quelque sorte une balle dans le pied !

Comment continuer à exiger de la Préfecture de police, depuis des années, un effort dans sa gestion de la masse salariale, ce qui est normal, alors que vous-même êtes incapable de la maîtriser, que le budget spécial pèse un poids marginal, à peine supérieur à 3 % dans le budget de la Ville ? En 2017, alors que la P.P. a réduit ses effectifs administratifs de 2,6 %, vous avez augmenté ceux de la Ville de 3,7 %. Cette année, la baisse de la masse salariale imposée à la P.P. est de 6,3 % - c'est sans précédent ! -, alors qu'en même temps, vous augmentez celle de la Ville de 1 %.

Et la baisse de la part de la contribution de la Ville au budget spécial est aussi historique : 43 % en 2017, contre 39 % l'an prochain. Avec une contribution de seulement 1 million supplémentaire, la Préfecture de police pourrait pourtant maintenir un niveau de service équivalent à 2017, tout en participant quand même à l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement. J'ajouterai que pour la deuxième année consécutive, aucun crédit n'est disponible au titre des dépenses imprévues, soient 550.000 euros. C'est donc 1,5 million qui manquera à la Préfecture de police en 2018.

Concernant la section d'investissement, la situation se détériore pour les A.P. nouvelles, puisqu'elles baissent de plus de 18 millions. Les crédits de paiement après une très faible consommation en 2016, baissent aussi. Ceux consacrés aux investissements immobiliers de la Brigade diminuent de 280.000 euros, ceux devant servir à l'achat de ses matériels amortissables, de 1,5 million d'euros. Et concernant les autres services de la Préfecture de police, les crédits de paiement pour les investissements immobiliers baissent de 0,75 %.

La Brigade des sapeurs-pompiers, qui représente quant à elle 65 % du budget spécial, connaît un budget stable, certes, mais son activité atteint un seuil critique de 500.000 interventions, comme l'a rappelé le Préfet de police, niveau jamais atteint, et elle devra faire face à de nombreux défis dans l'avenir, vous le savez, qui requièrent des marges de manœuvre budgétaires qu'elle n'aura donc pas. Savez-vous, mes chers collègues, qu'à certaines heures, seuls dix véhicules restent disponibles sur Paris et sa banlieue ?

Cette année encore, les Parisiens ont pu compter sur les soldats de l'opération "Sentinelle". Trois ans après sa mise en place, quelles évolutions y apporter ? Armement inadapté, cycles horaires lourds, imposante consommation d'effectifs sans aucune qualification judiciaire, etc. La réorganisation annoncée en septembre tarde à montrer ses effets. Ne vaudrait-il pas mieux mettre des policiers dans la rue ?

Où seront logés à l'avenir ces soldats ? Minimes, Reuilly, îlot Saint-Germain, Exelmans, Val-de-Grâce : vous supprimez toutes les emprises militaires au moment où on en a le plus besoin. De nombreux dispositifs restent à mettre encore en place, face à la menace terroriste toujours aussi présente, comme le démontre l'attentat de New York.

Structurellement d'abord, nous demandons que le Contrat parisien de sécurité et ses déclinaisons dans les arrondissements disposent d'un volet dédié à l'antiterrorisme ; opérationnellement ensuite, par la mise en place, par exemple, d'un service d'alerte par S.M.S. en cas d'attaque, mais aussi la détection par le rapprochement de la D.R.P.P. avec les autres services de renseignement, la prévention et la prise en charge de la radicalisation. En matière de prévention, où en sommes-nous dans le développement des outils innovants, Monsieur le Préfet ?

Afin que tous les établissements scolaires soient sanctuarisés, alors que la Région s'est largement engagée pour les lycées, le budget de la Ville ne prévoit que 1,4 million pour des travaux de sécurisation, dont 1 million, si j'ai bien compris, pour le seul Hôtel de Ville.

La responsabilité de la Ville est majeure aussi dans la prévention d'actes terroristes. Elle se doit ainsi de durcir la protection de l'espace public en établissant un plan global de prévention situationnelle, à l'instar des nombreuses métropoles confrontées à cette menace. Dans un contexte où les attentats en France comme à l'étranger ont révélé que l'un des modes opératoires privilégié des terroristes était l'attaque à la voiture bélier, la priorité doit être à l'installation sur la voirie d'équipements de sécurisation durables.

De nombreux endroits, les quais de Seine, les grandes places parisiennes, etc., qui accueillent régulièrement de larges rassemblements, mais aussi rues et avenues, en sont dépourvus.

La prévention du terrorisme ne doit pas ériger en mission de seconde zone la lutte contre la délinquance. Or, si la Préfecture de police enregistre le quart de la délinquance nationale, elle ne peut y faire face qu'avec 21 % des effectifs de la police. Bien que le Ministre de l'Intérieur maintienne le black-out sur les statistiques, et vous l'avez confirmé, Monsieur le Préfet, en ne donnant quasiment aucun chiffre, alors qu'un vœu pourtant demandant la publication mensuelle, comme celle des effectifs, a été adopté le mois dernier à l'unanimité, les neuf premiers mois de 2017 enregistrent une quadruple hausse : de 2,6 % des violences physiques, de 2,8 % des atteintes aux biens, vous l'avez dit pour les cambriolages, de 1,5 % des troubles à la tranquillité publique et de 1,6 % des mineurs mis en cause, succédant à une hausse de 11 %, d'ailleurs, en 2016, selon le Procureur de la République, malgré une baisse des plaintes et une stabilité du nombre des mises en cause.

La Préfecture de police doit donc s'adapter, Monsieur le Préfet. Même l'Armée rouge y est parvenue ! Où en est la grande réforme tant attendue annoncée par votre prédécesseur, visant à couvrir les nouveaux besoins opérationnels. Ainsi du programme plus "simple et plus efficace" pour passer de l'organisation en silo au principe de subsidiarité et donner plus de marges de manœuvre aux échelons locaux, pour coller aux bassins de délinquance et accroître la présence des patrouilles sur la voie publique ? Ainsi de la nécessité de redonner de l'initiative aux commissaires en matière de sécurisation, mais aussi d'ordre public et de la confiance aux policiers. Ainsi de la suppression des échelons intermédiaires, consommateurs d'effectifs, du renforcement de l'encadrement à la base, de la fusion, pourquoi pas, de la D.O.P.C. avec la D.S.P.A.P. au lieu d'une rivalité endémique, de l'allègement d'états-majors pléthoriques, de la répartition plus harmonieuse des effectifs et de la coordination des missions, de l'introduction de la culture du numérique, de la réanimation d'une P.J. exsangue, etc.

Une gouvernance déconcentrée, agile et transversale doit enfin se substituer au cloisonnement artificiel découlant de chaînes hiérarchiques parallèles et d'une centralisation excessive et paralysante, à une organisation territoriale inadaptée, à un renseignement défaillant et à des techniques obsolètes.

Ainsi, d'une chaîne de l'éloignement intégré des étrangers en situation irrégulière, en décroissant les habitudes de travail et en regroupant l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi, des nouvelles technologies et de la création de cyber patrouilles. Où en sont,, par exemple, le programme VIGILAT et le C.I.C. intégré permettant une coordination fine à l'échelon zonal ?

Ainsi, à l'heure où chacun possède un smartphone, de la dotation de l'intégralité des effectifs de voie publique en tablette N.E.O., déchargeant ainsi les ondes radio, assurant la transition de la radio au numérique et créant enfin le "policier connecté".

Ces nouveaux outils permettront d'intégrer l'analyse prédictive de la délinquance dans l'application "COMPA". Elle a fait ses preuves, notamment aux Etats-Unis en matière d'identification des zones et horaires de concentration des infractions pour mieux orienter les patrouilles et l'investigation judiciaire. L'expérimentation annoncée fin 2017 est-elle en cours ?

Les missions doivent être simplifiées et clarifiées, d'autant plus que le nombre d'O.P.J. ne cesse de faiblir du fait de la complexité et de la lourdeur de la procédure pénale, aggravée par la loi du 3 juin 2016, "inquiétante pour les policiers, mais rassurante pour les délinquants", et les logiciels obsolètes de rédaction des procédures. Un enquêteur doit traiter entre 200 et 500 procédures par an.

Améliorer les conditions de travail des équipes d'enquête est donc une priorité absolue. Telle la meilleure articulation de la D.P.J. avec la D.P.A.P., la simplification de l'organisation territoriale en supprimant les districts de P.J., et la clarification des champs de compétence.

Les services d'enquête doivent s'adapter également à la délinquance de notre société. A titre d'exemple, alors que seuls 10 % des femmes victimes de violence portent plainte, chaque S.A.I.P. parisien doit pouvoir compter sur un O.P.J. référent dédié au traitement de ces affaires, comme chaque commissariat sur un travailleur social. Cela exige plus de moyens bien sûr, mais aussi une formation certifiante et plus poussée pour ces fonctionnaires.

Enfin, comment établir la sécurité et la tranquillité publique sans une réponse pénale immédiate et efficace.

Les lois Taubira de désarmement pénal, introduisant la contrainte pénale ou la victimisation du mis en cause, doivent être abrogées de toute urgence. Je redoute que la réforme sur laquelle sont consultés les magistrats par la Chancellerie actuellement ne soit que la politique Taubira revisitée avec un petit vernis en plus.

Il faut rétablir les peines planchers pour les récidivistes, abaisser la majorité pénale à 16 ans, mettre fin à l'automatisme des réductions de peine, interdire de territoire les condamnés pour terrorisme, surveiller électroniquement et physiquement les fichiers S dangereux, interdire le retour des djihadistes, interconnecter les fichiers, etc. Les mesures nouvelles à prendre sont légion.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, 2018 sera-t-elle donc enfin l'année où les Parisiens pourront compter sur une stratégie de sécurité dépassant les tabous dogmatiques ? Sera-t-elle l'année de la grande réforme opérationnelle de la Préfecture de police que votre prédécesseur avait l'intention de présenter avant la fin de cette année, d'ailleurs, à une commission spécifique du Conseil de Paris ? Sera-t-elle l'année de l'investissement réel de la Ville pour la sécurité des Parisiens ? C'est seulement à ces conditions que les Parisiens pourront envisager avec confiance la prise en compte d'une de leurs préoccupations premières, leur sécurité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour le groupe DP.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, avant de souligner le rapport entre nos deux institutions, notre groupe tient à saluer l'efficacité de l'ensemble des personnels de sécurité sur tout le territoire parisien, et tout particulièrement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Ce budget spécial de la Préfecture de police et celui de la DPSP est le premier budget que nous votons, après la mise en place de la réforme de transfert de compétence de février 2017 sur le statut de Paris. C'est la raison pour laquelle ce budget spécial se voit amputer de près de 60 millions d'euros pour le transfert des personnels A.S.P. de la DPSP.

Cette réforme devrait améliorer l'efficacité du traitement des infractions au stationnement mais aussi du traitement des incivilités. Nous espérons vivement pour la Ville de Paris que les projections attendant 300 millions de recettes nouvelles se réalisent en 2018.

Il convient de remarquer ici d'ailleurs que ce montant de recouvrement des amendes de stationnement attendu est supérieur au montant que la Ville verse en fonctionnement depuis des décennies à la Préfecture de police, montrant ainsi comment cette institution aurait pu prendre les moyens de l'efficacité du dispositif des A.S.P. qui, pendant très longtemps, ont souffert d'un management incertain du fait de leur statut ambivalent, encadrés par la Préfecture de police d'un côté, et payés par la Ville de Paris de l'autre.

Cette réforme conduit ainsi la DPSP à encadrer désormais plus de 3.200 agents chargés essentiellement de la protection du domaine public de la Ville de Paris ou du traitement des incivilités. En deux ans, ce sont plus de 2.200 agents qui ont été transférés à la DPSP.

Nous saluons l'effort particulier de la Ville de Paris pour l'aménagement de la salle de commandement pour coordonner les A.S.P., la C.V.O. et l'état-major de la DPSP. Mais puisque nous engageons des crédits importants dans cette logistique, je veux dire ici que notre groupe fera sans doute, dans les prochains Conseils de Paris, des propositions en termes de "Smart City" sur les questions de traitement des incivilités. Certaines villes françaises ont su mutualiser et rendre très efficace la mise en commun des réseaux et des moyens de surveillance. Je pense notamment très récemment à la ville de Dijon.

Nous devons pouvoir faire évoluer ainsi l'application "Dans ma rue" pour en faire une application de gestion et de mobilisation citoyenne contre toutes les formes d'incivilité. Nous avons régulièrement un débat depuis 1977, dans

cette enceinte : faut-il ou non une police municipale à Paris ? Dans les faits, les missions et le management de la DPSP en font désormais une forme de police municipale "Canada Dry", et un jour viendra où cette dénomination ira peut-être coiffer naturellement cette forme de retour au droit commun, mais pour ce qui nous concerne, l'importance est effectivement le retour au droit commun.

Alors pourquoi ne pas assumer cette réforme en douceur qui a permis de gérer un point dur ?

Le budget spécial de la Préfecture de police concerne désormais très majoritairement la Brigade des sapeurs-pompiers qui couvre 65 % de ce budget. Notre soutien à cette institution est entier, mais nous devons aussi poser la question de sa métropolisation, qui pourrait d'ailleurs dépasser les limites des actuels quatre départements. Quand nous comparons le coût/efficacité de cette institution avec celui des S.D.I.S. qui concernent la grande couronne et bien d'autres départements en France, nous pouvons être fiers de ce modèle et de la réussite de cette institution historique. Elle mériterait sans doute de faire corps avec la future Métropole aux compétences élargies.

Pour ce qui est de la politique de la ville, la baisse du budget de la DDCT est un peu étonnante, au regard des nombreuses déclarations sur le sujet. Elle ne semble pas totalement compensée par le déploiement renforcé des projets votés au budget participatif dans le cadre des 30 millions d'euros dédiés aux quartiers populaires.

Je veux rappeler ici d'ailleurs qu'en matière de politique de la ville, le Gouvernement s'est engagé à doubler les crédits dédiés à l'A.N.R.U. et la rénovation urbaine, passant ainsi de 5 à 10 milliards d'euros.

Il y a un sujet sur lequel je pense que notre collectivité aurait sans doute intérêt à minima à lancer une inspection générale, mais puisque les élus sont concernés, sans doute à alimenter une Mission d'Information et d'Evaluation, c'est celui de l'efficacité de ce qu'on appelle la prévention spécialisée dont les budgets sont concentrés à la DASES mais aussi un peu à la DPSP. Ces budgets sont très importants au regard des missions attendues de ces institutions qui vivent de la contribution publique, et elles ont un rapport très différencié selon les différentes associations ou clubs. Si certaines ont une action reconnue au niveau local, force est de constater que beaucoup d'entre elles ont un rapport de déchéance à l'égard des partenaires avec lesquels ces institutions devraient naturellement travailler. Il faudrait pouvoir évaluer l'efficacité réelle de ces dispositifs au regard de ce que notre collectivité est en droit d'attendre.

Enfin, à la suite du vœu que nous avons fait adopter lors du dernier Conseil de Paris, nous souhaitons vivement que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement, je le précise, se montrent exemplaires dans l'accompagnement de la montée en puissance de la future police de sécurité quotidienne à Paris, à l'image de ce que la Ville de Paris avait su faire lors de la création de la police de proximité.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, c'est un budget nouveau que la Préfecture de police soumet à notre vote cette année. Nouveau car il intègre la mise en œuvre de la réforme relative au statut de Paris à partir du 1er janvier prochain. Nouveau car, à partir de cette date, la Ville de Paris va en effet exercer de nouvelles compétences qui relevaient jusqu'alors du Préfet de police.

Aussi, pour financer l'exercice de ses compétences, ce sont 217 millions d'euros de contribution que la Ville de Paris s'apprête à verser au budget de la Préfecture de police.

Il est vrai que ce sont 71,6 millions d'euros de moins que l'année dernière en raison des compétences transférées. Pour autant, cela reste un poste de dépense stratégique pour la Ville, et nous le regardons avec la plus grande attention, comme l'a rappelé mon collègue Eric HÉLARD ce matin. Pour ce budget, je constate ainsi que la Préfecture de police fonctionne avec toujours moins d'effectifs, en baisse de 6,5 % pour 2018, alors qu'un niveau important de service est bien sûr exigé.

Quant au budget de la B.S.P.P., la contribution de la Ville de 87 millions d'euros est stable par rapport à l'année dernière, comme cela a été souligné. Si la contribution reste la même pour Paris, le budget global de la B.S.P.P. augmente bien, lui, de 2,8 millions d'euros, permettant notamment de financer le recrutement de 50 pompiers supplémentaires, comme le prévoit le plan triennal de recrutement et que nous avons salué.

Pour la B.S.P.P. comme pour les autres services de la Préfecture de police, la contrainte budgétaire n'est pas tant un dogme qu'une réalité. Oui, les forces d'intervention sont de plus en plus sollicitées, en raison notamment de

facteurs endogènes, comme le vieillissement de la population ou la précarisation de nombreux publics. Ainsi, depuis 2014, le nombre d'interventions a augmenté de 15 % pour les feux et secours aux personnes, alors que dans le même temps les crédits budgétaires n'ont évolué que de 5 % sur cette même période.

Pourtant, je me refuse à être pessimiste et à cette simple lecture, car si le défi de faire mieux avec moins est de taille, la B.S.P.P. le relève avec brio et c'est l'occasion de le rappeler ici. Pour faire mieux avec moins, la B.S.P.P. n'avait pas d'autre choix que de gagner en efficacité, notamment avec un travail rigoureux d'organisation des services et d'amélioration des procédures qui est mené. Par exemple, la plate-forme unique des appels téléphoniques ne permet-elle pas de répondre à des appels de plus en plus nombreux, tout en gagnant en qualité d'intervention des effectifs grâce à une demande mieux comprise, mieux ciblée et une meilleure évaluation de l'urgence ?

Pour faire face à un contexte budgétaire qui se dégrade pour la Ville de Paris et à des missions et sollicitations plus nombreuses, je n'ai aucun doute que la B.S.P.P. parviendra à poursuivre les réformes qu'il faut pour continuer à assurer sa mission avec une grande qualité d'intervention, à s'emparer des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle pour optimiser son action, pour continuer à former la population, notamment les jeunes, afin de faire de Paris une ville plus résiliente et moins dépendante des forces d'intervention d'urgence.

Mais au-delà des simples enjeux budgétaires, ce sont bien les enjeux de demain dont il faut se saisir dès à présent pour être aux rendez-vous fixés pour les prochaines années. Avec les rendez-vous festifs et sportifs bien sûr, avec les rendez-vous de développement stratégique comme celui du Grand Paris Express par exemple, mais également pour être aux rendez-vous des transitions environnementales et climatiques et des évolutions démographiques.

Sur l'ensemble de ces missions, nous serons aux côtés des hommes et des femmes qui œuvrent avec dévouement chaque jour pour s'y préparer.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI-MODEM approuvera ce budget spécial.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. DAGNAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Monsieur le Préfet, Madame la Maire, mes chers collègues, cette année encore, ce débat sur le budget spécial de la Préfecture de police témoigne tout à la fois des liens historiques et du partenariat incontournable qui unissent la Ville et la Préfecture de police et des attentes très fortes de nos concitoyens à l'égard de leur police.

Je veux d'abord rendre hommage au travail et à l'engagement des forces de l'ordre parisiennes. Alors que la menace terroriste reste élevée, il est de notre devoir d'exprimer publiquement notre confiance d'élus de Paris envers les fonctionnaires qui servent les missions de police nationale. Chacune et chacun d'entre eux porte une part du lien qui nous rattache aux valeurs de la République. A ce titre, ils ont la lourde responsabilité de garantir les libertés individuelles de chacun de nos concitoyens en assurant la sécurité de tous, jour après jour, de jour comme de nuit.

C'est donc avec conviction mais aussi avec la volonté de marquer notre soutien aux femmes et aux hommes qui portent ces missions de service public que nous voterons ce budget spécial, qui vient reconnaître l'action de la Préfecture de police dans notre cité mais aussi, et c'est primordial, celui de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Mais nous ne pouvons passer sous silence, comme nous nous en faisons régulièrement l'écho avec mes collègues maires d'arrondissement, combien les policiers travaillent trop souvent dans des conditions humaines et matérielles dégradées. Ils ont d'abord subi entre 2007 et 2012...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, on écoute.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - ... la mise en place de la révision générale des politiques publiques, qui a incontestablement fragilisé la Police nationale dans ses fondations. Avec cette idée étrange et surtout jamais vérifiée qu'en matière de sécurité on pourrait faire mieux avec moins, moins d'effectifs, moins de matériels, moins d'équipements. Les conséquences en ont été très dommageables en termes de sécurité publique, de recul des effectifs ou d'altération du lien entre la police et la population.

Paris s'est toujours engagée pour que la Préfecture de police et les commissariats aient pleinement les moyens d'agir pour que les effectifs nécessaires soient affectés sur le territoire parisien. Et c'est parce que nous sommes vigilants que nous sommes aujourd'hui inquiets.

La dernière sortie d'école a été accueillie à Paris le 8 novembre dernier. Elle a permis dans chaque arrondissement de compenser les postes vacants. Mais, à ce jour, aucune nouvelle sortie d'école n'est attendue avant un an, ce qui signifie que pendant un an les effectifs de policiers qui sont aujourd'hui à leur niveau de référence, vont progressivement et peut-être dangereusement se détériorer au gré des mutations ou des départs à la retraite. Pourtant, vous le savez, les Parisiens ont besoin de policiers visibles et d'une police du quotidien massivement mobilisée sur le terrain. Qu'il s'agisse de la menace terroriste, de la lutte contre les trafics ou de la régulation des espaces publics, nous savons que la mobilisation remarquable des forces de l'ordre exige sur la durée des renforts pour leur permettre de mener pleinement à bien leur mission.

C'est pourquoi une présence renforcée de policiers sur le terrain doit s'accompagner d'une fidélisation sur le territoire, condition d'une efficacité accrue. D'où l'importance des Missions Prévention Communication, les M.P.C., qui assurent le lien au quotidien avec les habitants, avec les commerçants et avec les établissements scolaires. Je mentionnerai aussi les effectifs de police spécialisée qui font face aux réseaux de traite des femmes ou de drogues, qu'il s'agisse de la Brigade de répression du proxénétisme ou de la Brigade des stupéfiants.

Je profite donc de cette tribune pour le dire avec solennité, Paris a besoin de renforts significatifs et rapides. C'est à ce prix que la création de la police de sécurité du quotidien, voulue par le Gouvernement, se traduira dans les faits. A défaut, nous risquerions d'en rester à des effets d'annonce, sans effet ni efficacité. On nous annonce par exemple la création de 10.000 postes en faveur de la sécurité sur le quinquennat. Pourtant, la loi de finances 2018 n'en budgète que 200 au niveau national incluant police, gendarmerie et renseignement. Une goutte d'eau dans un océan : un policier supplémentaire pour 300.000 habitants.

Nous partageons l'ambition de moderniser les moyens mis à la disposition des fonctionnaires de police, véhicules, V.T.T., tablettes, etc., mais pas au détriment de la présence humaine, indispensable pour assurer la sécurité, indispensable pour mener à bien les enquêtes, pour démanteler les réseaux de trafic et pour tisser ou retisser les liens nécessaires avec nos concitoyens, notamment avec la jeunesse de cette ville dans les quartiers les plus populaires de la Capitale, qu'il s'agisse de la Goutte-d'Or, de la porte de Vanves, du 13e, du Nord-Est parisien en général et du quartier Stalingrad en particulier.

Ces territoires, nous le savons, sont pourtant féconds et notre ville y puise une force vitale pour sa capacité d'innovation et de solidarité. Mais leurs habitants portent avec fierté une conception exigeante de la dignité qui leur est due.

C'est pourquoi je tiens et je dois une nouvelle fois vous alerter sur la situation d'urgence autour de la P.A.D.A. gérée par "France Terre d'Asile", 127, boulevard de la Villette, dans le 10e arrondissement et en voisinage immédiat avec le 19e arrondissement. Les P.A.D.A. sont une étape indispensable et préalable à toute démarche de demande d'asile en France. Elles doivent donc recevoir dignement les demandeurs et conforter la tradition d'accueil de notre pays. Disons le lucidement et je sais que ce constat est malheureusement très largement partagé, nous en sommes très loin et cette situation n'est plus tenable.

Des décisions de principe ont été prises à votre initiative, Monsieur le Préfet, et je les salue, cet été pour relocaliser cette P.A.D.A. en cohérence avec les engagements pris par le Président de la République. Mais la réalité est depuis restée la même, sordide, brutale, indigne : tous les jours, toutes les nuits, des personnes attendent dans le dénuement et la précarité et parfois la brutalité, un rendez-vous à la P.A.D.A., qui n'est pas en mesure de les accueillir dignement. Je connais l'exigence de dignité de nos quartiers, de ceux qui y vivent, comme de ceux qui y cherchent refuge. Nous ne nous résignerons jamais à cette situation.

Il n'est pas acceptable que notre pays organise aussi mal l'accueil des réfugiés. Il n'est pas acceptable que les Parisiens du 19e comme du 10e continuent à souffrir de se retrouver témoins impuissants, complices involontaires et victimes collatérales de cette indignité. Il n'est pas davantage acceptable que des professionnels qui se dévouent à la bienveillance envers les plus fragiles et la défense de leurs droits se voient imposer des conditions de travail qui bafouent toutes ces valeurs.

Il n'y a pas d'autre issue que la relocalisation rapide de la P.A.D.A. du 127, boulevard de la Villette, et avec mes collègues Rémi FÉRAUD et Alexandra CORDEBARD, nous portons cette exigence et nous partageons, je crois, le même sentiment d'urgence.

Enfin, je profite de cette tribune pour évoquer le territoire autour de la place de Stalingrad, dans le 19e arrondissement, aux confins du 10e et du 18e. Et je me réjouis de la pérennisation à laquelle vous avez veillé, de cette zone de sécurité prioritaire tout à fait indispensable. Je veux, ici, exprimer ma plus vive inquiétude quant à la

dégradation marquée de la physionomie de ce quartier depuis quelques mois, là où nous pensions avoir fait le plus dur les années précédentes. Avec le retour d'une toxicomanie très visible, notamment le crack, avec son cortège de grande détresse et de petite délinquance, la situation est critique. Insécurité, squat des halls d'immeuble, nombreux petits larcins pour financer les consommations, migrants désespérés tombant dans la toxicomanie, mineurs marocains sans espoir : le cocktail est explosif et nos concitoyens s'en émeuvent à juste titre.

Je formule ainsi le vœu que, là aussi, des moyens supplémentaires soient mis en œuvre pour le respect de l'ordre et pour la prise en charge sanitaire et sociale de ces personnes en grande vulnérabilité.

Alors, vous l'avez compris, Monsieur le Préfet, notre soutien résolu à ce budget est une marque de confiance, mais tout autant un encouragement à relever tous les défis que nous vivons sur nos territoires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur DAGNAUD.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, Madame la Maire, le budget de la Préfecture de police est, lui aussi, marqué ou plutôt, je devrais dire, frappé par l'austérité. Alors, certes, fort heureusement, les sapeurs-pompiers sont épargnés. Heureusement, car la hausse des besoins de secours et des interventions, si elle avait été suivie, accompagnée d'une baisse des effectifs, cela aurait été catastrophique. Mais comme le projet de délibération le reconnaît lui-même, les moyens ne vont pas permettre de remplacer un poste sur cinq qui deviendront vacants au cours de l'année. On est dans une situation critique.

Je voudrais, néanmoins, dans le temps qui m'est imparti, vous poser deux questions.

La première à l'Exécutif municipal qui est, certes, indirectement lié. Vous savez que je me suis opposée à la privatisation du contrôle de la verbalisation du stationnement, mais, de fait, le marché remporté par les deux sociétés privées fait que ces deux entreprises ont recruté des agents qui vont pouvoir lire les plaques d'immatriculation et constituer un fichier. Et je trouve qu'il y a un véritable problème, une véritable question de savoir : ces sociétés privées, que vont-elles faire de ces données ? Monsieur le Préfet, vous nous parliez de désir de République. Là, on voit qu'il y a un problème, à mon avis contradictoire avec les convictions républicaines, de voir ainsi un fichier des plaques d'immatriculation dans les mains d'une entreprise privée.

Et maintenant, deuxième question à M. le Préfet.

Monsieur le Préfet, dans votre désir de République que vous avez exprimé, qui est partagé par la population, il me semble qu'il y a un discours du Ministre de l'Intérieur totalement contradictoire. Vous savez qu'il est intervenu vendredi concernant l'accueil inconditionnel à l'hébergement en le remettant en cause, puisqu'il s'apprête à envoyer des équipes mobiles dans les centres d'hébergement pour effectuer le contrôle de la situation administrative des personnes accueillies. Les associations, à juste titre, s'y sont opposées.

Madame la Maire, je pense que vous êtes très certainement d'accord avec moi pour trouver que c'est inacceptable d'opérer ainsi un tri administratif et qu'il faut à tout prix - c'est une question, aussi, de principes républicains fondamentaux - respecter ce droit à l'hébergement inconditionnel.

Monsieur le Préfet, allez-vous envoyer vos agents dans les centres d'hébergement parisiens pour effectuer ce tri inacceptable d'un point de vue de nos fondamentaux républicains ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame de LA GONTRIE, dernière oratrice. Vous avez 11 minutes.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Je ne suis pas la dernière oratrice, donc je n'utiliserai pas les 11 minutes, puisque notre collègue Alexandra CORDEBARD interviendra pour clôturer de manière brillante ce débat.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, vous l'avez souligné dès le début de votre présentation, Madame la Maire, ce budget spécial est le premier qu'il est proposé d'adopter depuis l'entrée en vigueur de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris. Il traduit, de ce fait, des évolutions en matière de compétences, que nous avons longuement appelées de nos vœux, en rapprochant la Ville de Paris du droit commun et en réorientant la Préfecture de police sur ses missions régaliennes.

Ce budget - cela a été souligné déjà - est le fruit d'un important travail de coproduction qui repose sur des échanges étroits entre la Ville, autour de notre collègue, Colombe BROSSEL, et la Préfecture de police. Il intervient

dans un contexte budgétaire contraint, à une période où, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet de police, la menace sur la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi des millions de visiteurs et de touristes, demeure à un niveau particulièrement élevé et appelle ce devoir de collaboration renforcée entre la Ville et la Préfecture.

Il s'inscrit pleinement dans des orientations budgétaires partagées entre la Ville et la Préfecture et correspond aux exigences en matière de sobriété budgétaire, mais aussi d'exigence renforcée vis-à-vis de la population et d'équilibre des compétences.

Je souhaite donc, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, remercier chacune et chacun, et la Préfecture de police, évidemment, en premier lieu, pour la grande qualité du travail réalisé, ce travail de collaboration qui a franchi un nouveau palier, avec la présentation des grands équilibres de ce budget par la Préfecture aux élus des troisième et première commissions, présentation qui a été saluée pour sa clarté et qui mérite, elle aussi, d'être soulignée.

Le travail réalisé par la Préfecture, dont nous connaissons toutes et tous la complexité, tient compte de ces exigences nombreuses et parfois difficiles à concilier. Cet engagement doit donc être salué et c'est avec grand plaisir que mon groupe votera ce budget spécial.

Le fait majeur du budget spécial 2018 induit, donc, par les dispositions de la loi que j'évoquais précédemment, le fait inédit - cela a été souligné par vous, Monsieur le Préfet - du transfert à la Ville de 2.182 agents à compter du 1er janvier prochain. Parmi ces agents, ce sont 1.100 ASP qui vont rejoindre, avec les contrôleurs, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, avec leurs compétences propres, notamment en matière de stationnement, mais aussi leur expertise, leur engagement. Ils vont permettre à la Ville d'agir au quotidien dans la lutte contre les incivilités en matière d'espace public, au bénéfice de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Ces agents, il faut le rappeler : Paris est fier de les accueillir, qui plus est, à la DPSP qui connaît depuis un an une profonde transformation.

En effet, en septembre 2016, a été créée cette nouvelle DPSP qui fédère 1.900 agents auparavant dispersés dans d'autres directions, avec pour mission principale la lutte contre les incivilités. Dans le cadre de la priorité accordée à cette politique, les moyens ont été considérablement renforcés en quelques mois. Les très bons résultats en termes de verbalisation en sont la meilleure illustration. Ainsi, entre janvier et octobre 2017, 82.609 procès-verbaux ont été dressés, soit une hausse de 135 % par rapport à l'année précédente.

L'augmentation du nombre de contraventions se ressent sur l'ensemble des priorités des habitants, qu'il s'agisse de jets de mégots, plus 1.087 % - d'ailleurs, faites comme moi : arrêtez de fumer -, de dépôts sauvages, de déchets sur la voie publique, plus 237 %, et d'épanchement d'urine - j'ai toujours trouvé cette expression poétique -, plus 145 %.

L'objectif est clair : mieux répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens, renforcer encore la lutte contre les incivilités, agir en faveur d'un espace public plus propre et apaisé. Au total, avec l'arrivée des agents de la Préfecture de police, ce sont demain près de 3.200 agents qui travailleront au sein de la DPSP en faveur de notre ville plus propre.

Ce budget spécial confirme également l'engagement de la Ville auprès de la Brigade de sapeurs-pompiers - à laquelle plusieurs d'entre vous ont rendu hommage, à juste titre - qui représente près de 65 % du budget. Alors que les évolutions de population auraient pu conduire à une diminution de notre contribution, Paris a fait le choix de maintenir l'ensemble de son engagement en faveur de la BSPP, soit plus de 87 millions d'euros de crédits de fonctionnement. Cet engagement conduit à une hausse du budget de la BSPP de 2,8 millions permettant, notamment, de poursuivre le renforcement tri-annuel de la brigade. Ainsi, en 2018, 50 pompiers supplémentaires seront recrutés.

Nous savons combien les sapeurs-pompiers s'investissent dans la mission qui leur est confiée, sauvent des vies, assurent les services d'urgence, de secours, de lutte contre les incendies, dans un contexte d'augmentation du nombre des interventions. Et je veux, au nom de mon groupe, saluer leur courage et leur dévouement.

La somme globale des sections de fonctionnement et d'investissement s'élève, pour 2018, à 625 millions d'euros, soit 89 % de fonctionnement et 10 % d'investissement. Au regard du budget 2017 de 742 millions d'euros, les transferts de personnels consécutifs aux transferts de compétences génèrent une diminution de 118 millions d'euros. La seule section de fonctionnement se chiffre à 557 millions d'euros dans le projet 2018 et traduit une stabilité budgétaire. La contribution de la Ville à cette section de fonctionnement est de 217 millions d'euros. La Ville reste le plus gros contributeur au budget spécial, avec 39 % de participation à son fonctionnement.

Quant à la contribution de la Ville à la section d'investissement, elle est maintenue avec une légère baisse des crédits de paiement liée aux transferts de compétences.

Vous l'avez compris : ce budget spécial est à la fois sobre, responsable. Un budget de soutien résolu aux capacités opérationnelles qui marque la priorité donnée par la Ville de Paris à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le groupe Socialiste et Apparentés en approuve les orientations et votera en faveur de ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Marie-Pierre de LA GONTRIE.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. Il vous reste 4 minutes.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Entendu, Madame la Maire. Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet, je voudrais, naturellement, m'associer aux remerciements qui vous ont été faits lors de ce débat, remerciements à vous et à l'ensemble de vos équipes, notamment pour les excellentes relations que nous pouvons avoir, maires d'arrondissement, avec nos commissaires d'arrondissement et nos commissariats d'arrondissement, qui nous permettent, au quotidien, de pouvoir faire face à l'ensemble des défis qui sont les nôtres. Remercier, naturellement, la présence des sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire, à l'instar de l'ensemble de mes collègues.

Je voulais également vous remercier pour le choix que vous avez fait d'étendre la Z.S.P. de la Goutte-d'Or sur les territoires du 9e arrondissement, autour de la gare du Nord, qui, je l'espère, permettra à l'ensemble de vos équipes d'assurer, sur ce territoire difficile et en difficulté, comme l'a souligné François DAGNAUD, l'ensemble des missions qui sont les vôtres.

Je veux également saluer votre engagement dans le travail autour de la protection de l'enfance que nous faisons avec vos équipes et qui permet de sortir de la rue un certain nombre d'enfants et de faire en sorte qu'ils soient pris en charge, notamment par les services de protection de l'enfance.

Mais, pour faire écho à ce que disait tout à l'heure mon collègue, François DAGNAUD, je veux également dire à quel point nous sommes attentifs au fait que, sur nos territoires du Nord-Est parisien, nous puissions, et les commissariats puissent disposer de suffisamment d'effectifs.

L'ensemble des missions qui sont les vôtres, qui sont aussi variées que la lutte contre les sauvettes, assurer la sécurité et la tranquillité aux alentours des gares, aux alentours de la salle de consommation à moindre risque dans le 10e, la lutte contre la présence sur nos territoires de trafics et de désordres de toutes sortes, nécessitent pour cela des effectifs en nombre suffisant et nous serons donc attentifs, tout au long de l'année à ce que nos commissariats ne se vident pas.

Enfin, pour terminer, je voudrais également faire écho à ce que François DAGNAUD a décrit comme une situation que nous jugeons ensemble, je le sais, comme parfaitement intolérable, celle qui aujourd'hui subsiste autour de la P.A.D.A, qui amène à avoir un véritable bidonville à l'intérieur de Paris. J'espère que nous trouverons ensemble, et je compte sur vous, une solution rapide pour son déménagement.

Merci beaucoup, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire, nous en avons terminé avec le débat. Je vais donner la parole à Colombe BROSSEL pour répondre, puis à vous, Monsieur le Préfet de police.

Ensuite, nous passerons au vote du budget.

Madame Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à chacun et chacune d'entre vous intervenants classiques de nos débats, ou parfois intervenants se saisissant de ce sujet. Vous l'avez dit les uns et les autres, notre débat est finalement un débat budgétaire avant le vote du budget spécial de la Préfecture de police. C'est un cadre de travail très particulier, qui nous sort de nos débats habituels, même si vous savez pour certains les imposer par la fenêtre. Cela nous fait des éléments de stabilité, c'est important pour le moral.

C'est en effet un palier majeur, je le dis...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande que l'on écoute les réponses, s'il vous plaît.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Parce que ce budget traduit en actes la loi sur le statut de Paris, et c'est la traduction, d'un point de vue budgétaire, de la réforme que nous avons travaillée, concertée, et qui a été adoptée. Cela a été un travail colossal, et permettez-moi, Monsieur le Préfet, de remercier publiquement l'ensemble de ceux qui à la Ville de Paris et à la Préfecture de police nous permettent tous les deux aujourd'hui de pouvoir présenter un budget serein, parce que c'est un budget serein, mais il y a eu, je tiens vraiment à les en remercier, beaucoup de travail en amont.

Permettez-moi de commencer par cela, cette réforme n'est pas uniquement une réforme budgétaire, c'est avant tout une réforme humaine qui nous permet d'accueillir à la Ville de Paris, pas uniquement des compétences, pas uniquement des modifications de statut, mais des agents qui seront accueillis avec plaisir dans le service public municipal, par le service public municipal, et nous sommes très heureux de pouvoir les voir arriver au sein de notre belle collectivité, y mettre leur talent au profit des Parisiens. Nous avons beaucoup travaillé, nous allons continuer à le faire, pour que chacun et chacune de ceux qui nous rejoindront le 1er janvier puissent trouver leur place d'un point de vue professionnel comme d'un point de vue de leur épanouissement personnel, et un grand merci à eux, en anticipation.

En effet, la D.P.S.P. continue sa mutation, et la réforme que vous aviez initiée, Madame la Maire, que nous avons travaillé à mettre en œuvre arrive à maturation, en est à sa deuxième étape, et rendez-vous dans un an pour que nous puissions parler de maturation.

Certains d'entre vous l'ont évoqué, ce sont donc, à partir du 1er janvier, 3.200 agents contre 1.000 il y a quelques mois à peine, qui pourront désormais s'engager contre l'ensemble des formes d'incivilité, qu'elles soient celles que Marie-Pierre de LA GONTRIE a évoquées avec talent, qui sont notre cadre de travail familial, ou l'ensemble des incivilités qui peuvent être liées à l'espace public, et notamment à la régulation des déplacements.

C'est donc une réforme qui se poursuit et va nous permettre de continuer à être le plus efficace possible et à rendre cette ville encore plus apaisée.

Mais ce budget spécial, vous en avez aussi parlé en matière cette fois-ci d'effectifs et de budget. En effet, dans un contexte contraint, nous avons dû les uns et les autres travailler de la façon la plus sereine, mais la plus raisonnable possible et je me félicite nous y soyons arrivés.

Permettez-moi, Monsieur GOUJON, une petite précision sur les chiffres, car je vous sais friand de chiffres. Le Préfet de police l'a dit lui-même dans son intervention, il y aura en effet un certain nombre de redéploiements de postes, mais rapporter ces redéploiements uniquement à une partie des effectifs concernés par le budget spécial, et d'un point de vue purement mathématique, est un raisonnement ma foi un peu particulier. Si l'on raisonne sur la base des effectifs de l'ensemble du budget spécial, c'est-à-dire près de 12.000 personnes, cette baisse d'effectifs est alors largement en dessous de 2 %. Cessons donc de nous faire peur dans cette Assemblée avec des chiffres qui nous annoncent toujours des nuages de sauterelles qui finalement ne viennent pas. Les nuages de sauterelles, c'est un gimmik avec Philippe GOUJON, pour ceux qui ne sont pas au courant, détendez-vous.

Vous avez été nombreux à évoquer les engagements que nous avons pris et que nous tenons envers la Brigade des sapeurs-pompiers.

Nous avons pris 2 engagements, celui de pouvoir donner à la brigade la capacité de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement, c'est donc une possibilité qui évidemment sera poursuivie cette année avec le recrutement de 50 pompiers, mais également de nous engager dans la stabilité sur les questions d'investissement.

Vous avez été plusieurs à poser finalement la question du modèle de développement de la brigade de sapeurs-pompiers dans un environnement qui n'est pas uniquement le nôtre, celui du Conseil de Paris, mais un environnement qui va être impacté, qui l'est déjà, quelle que soit l'échelle, par un certain nombre de modifications.

Vous avez parlé des gares du Grand Paris Express, du vieillissement de la population, et nous avons tous évidemment les Jeux Olympiques en tête. A l'évidence, la façon dont nous, mais ce "nous" est plus large que les 163 conseillers dans cet hémicycle, la façon dont nous travaillons sur le modèle de développement de la B.S.P.P. est certainement en train d'arriver.

Cette année peut-être, nous avons, je crois, encore un tout petit peu le temps, au bout d'un exercice il va falloir tous ensemble, et le Général GALLET est d'ailleurs le premier à nous proposer des cadres de travail, y réfléchir et arriver à mettre les choses en œuvre, dans un cadre qui soit différent.

En effet, des sujets d'impacts très forts sur la capacité d'intervention de la brigade sont devant nous dans quelques années, 2024 avec les Jeux Olympiques, et les gares du Grand Paris.

A l'évidence, ce modèle et la façon dont ce il fonctionne sont en train d'arriver à la fin d'une étape, et il va falloir construire la suivante, avec pourquoi pas une participation renforcée de l'Etat. Cette hypothèse fait partie des sujets qui peuvent exister. Les Jeux Olympiques, les gares du Grand Paris, on voit bien que la question ne peut peut-être plus être uniquement des clés de répartition fixées en effet, Monsieur le Préfet, par la loi, mais dans un contexte différent.

C'est une réflexion qui est devant nous, c'est la réflexion que nous devons avoir.

Un mot, Madame la Maire, si vous me le permettez, sur deux sujets qui ont été posés dans le cadre de ce débat et dépassent la question de notre budget spécial.

C'est évidemment la question de la police de la sécurité du quotidien, nous avons eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises. J'ai assisté à l'ensemble des réunions, Monsieur le Préfet, que votre cabinet a animées, avec les maires d'arrondissement et les commissaires. Nous avons bien compris quelle était la logique qui était la vôtre. Je crois que vous avez entendu de l'ensemble des maires d'arrondissement, quels que soient les bords politiques sur lesquels ils ou elles se trouvent. Le fait que des policiers fidélisés, en tenue, présents dans l'espace public, c'est un sujet sur lequel vous trouverez un accompagnement et un accord de l'ensemble de chacun et chacune d'entre nous.

Nous avons, pour notre part bien compris qu'il ne fallait pas espérer des miracles en termes d'effectifs, puisque les prochains arrivants à la P.P. ne le seront que dans un an, et nous rentrons donc maintenant dans la période où nous allons voir les effectifs décliner de façon peut-être moins enthousiasmante qu'après l'arrivée des nouveaux effectifs du mois de septembre, dont acte.

Nous avons pour autant évoqué quelques sujets revenus régulièrement et que je me permets de reposer dans notre cadre de travail commun, pour que la P.S.Q., au-delà du risque d'être un effet d'annonce, François DAGNAUD y faisait écho, soit aussi une amélioration de la façon dont nous travaillons ensemble, élus d'arrondissement, élus de Paris, commissaires, et évidemment l'ensemble de la P.P.

Il y a notamment le besoin qu'en proximité, dans les commissariats, en lien avec les maires d'arrondissement et avec l'appui des services spécialisés, nous ayons notamment la capacité de nous tenir informés au fur et à mesure, de façon opportune.

Mais c'est de façon opportune que nous devons permettre aux uns et aux autres de pouvoir porter la parole de l'efficacité du service public. Lorsqu'un maire d'arrondissement, un élu d'arrondissement est en capacité d'aller dire aux habitants que la police a fait son travail, que des enquêtes ont été menées, que des arrestations ont été faites, que la justice a fait son travail et que des personnes ont été condamnées, d'une certaine manière, nous pouvons contribuer au fait que les Parisiens et les Parisienne trouvent et retrouvent confiance dans l'ensemble des services publics que nous sommes. Alors, je crois que nous pouvons progresser de ce point de vue.

Je termine par un mot, Madame la Maire. Oui, en effet, la question de la P.A.D.A. du boulevard de La Villette est une question qui est posée, que nous posons régulièrement dans cette Assemblée et ailleurs. La situation qui est vécue, par les personnes qui sont devant, certainement par les salariés à l'intérieur et par les riverains est absolument indigne.

Des engagements avaient été pris en leur temps envers les maires des 10e et 19e arrondissements sur le fait qu'il fallait régler rapidement la question de la localisation de cette P.A.D.A., qui par ailleurs peut être localisée dans d'autres arrondissements de Paris. Il faut le faire vite car nous sommes certainement aujourd'hui à un point critique en matière de possibilités pour les uns et les autres de continuer à vivre sereinement sur ce territoire du nord-est parisien.

Enfin, permettez-moi de terminer, parce que c'est une règle que je me suis fixée, par une adresse toute particulière à M. GOUJON. Monsieur GOUJON, je suis évidemment toute prête à toutes les adaptations du contrat de prévention...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je n'entends pas, il y a trop de bruit !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Monsieur GOUJON, comme je vous parle directement dans cet hémicycle, écoutez-moi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est vrai. C'est lui qui me dit qu'il n'entend pas et je suis d'accord avec lui : il y a trop de bruit.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je suis absolument prête à ce que nous puissions travailler sur toutes les adaptations et les modifications du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Mais, Monsieur GOUJON, il n'y a plus que trois arrondissements qui n'ont pas encore signé un contrat de prévention et de sécurité.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Pas d'accord.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Si d'aventure il vous venait l'envie d'en signer un avant 2020, je suis à votre entière disposition évidemment pour pouvoir y participer. Et j'apporterai, bien entendu, Madame la Maire, sur un sujet important, un avis favorable au vœu déposé par le groupe les Républicains.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va donner l'envie d'avoir envie, pour reprendre la belle chanson du grand chanteur.

On engagera ce débat plus tard, Monsieur GOUJON.

Non, elle ne vous cherche pas !

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Mais qu'il me trouve à chaque fois, Madame la Maire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, à vous la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Exercice difficile, Madame la Maire.

Mes premiers propos sont pour remercier l'ensemble des orateurs qui ont exprimé soutien, reconnaissance et proximité à l'ensemble des fonctionnaires, agents de la Préfecture de police, policiers, militaires de la brigade. Je suis sensible à vos propos, à vos témoignages et je voulais le souligner.

Beaucoup de questions ont été posées et je ne prétends pas pouvoir répondre à toutes à l'instant. Certes, j'ai été invité à m'inspirer de l'Armée rouge, mais je ne voudrais pas, comme les secrétaires généraux du parti communiste de la défunte Union des républiques socialistes soviétiques, faire un discours sans fin. Quand on est Préfet de police, on pense plutôt à l'armée bleue qu'à l'Armée rouge ! Mais je voudrais parcourir les points majeurs sur la brigade, sur la police de sécurité du quotidien et sur les flux migratoires.

Sur la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je ne peux qu'abonder dans le sens des interventions des uns et des autres qui interrogent sur comment la brigade anticipe son évolution, comment la brigade anticipe les risques nouveaux, qu'ils soient technologiques ou autres, comment la brigade anticipe la prise en charge de compétences nouvelles, en particulier celles du Grand Paris Express.

Le général a présenté, lors de la dernière réunion de la Commission consultative de gestion de la brigade, qui est largement faite pour cela, un document de qualité. Je ne vois qu'avantage à ce que ces documents, ces réflexions, cette prospective soient partagés par le plus grand nombre. Évidemment ici, au Conseil de Paris, mais la Ville de Paris n'est pas le seul contributeur à la brigade et il faut aussi que les départements de la petite couronne se saisissent de ces sujets et l'ensemble des communes de la petite couronne. Puis l'Etat évidemment, par ma voix et celle des services du ministère de l'Intérieur car, pour faire simple, on est quasiment à quatre fois quatre contributions.

Je suis tout prêt à imaginer avec vous comment provoquer peut-être une séquence, un événement un peu particulier, où l'on pourrait convier le plus grand nombre pour que ces présentations soient faites et que la sensibilisation des uns et des autres puisse se faire, afin que l'information soit largement partagée.

Beaucoup de vos propos et de vos interventions ont tourné sur l'action des services de police parisiens, sur la police de sécurité du quotidien, sur l'organisation et sur la manière dont les choses vont se passer. C'est un sujet de doctrine. C'est un sujet d'organisation. C'est un sujet d'effectifs et de moyens.

En ce qui concerne la doctrine, je me permets de renvoyer au document de quatre pages, que j'ai largement diffusé sur ce sujet et qui met en avant quelques priorités structurelles, en particulier le maintien du maillage territorial, la recherche de mutualisation pour être plus efficaces, alléger là où on le peut et concentrer là où on le doit.

En dernier lieu, c'est la priorité absolue à donner au confortement du lien entre la police et la population : police et population, police et élus, police et interlocuteurs locaux, les bailleurs sociaux, les associations, le monde éducatif, car c'est extrêmement important. Vous connaissez tous ces éléments.

Je redis ma volonté de conforter, ce qui fonctionne déjà bien, mais conforter encore le dialogue local entre les chefs de circonscription et les élus pour que ce lien de confiance puisse s'exprimer et se développer dans la proximité.

De ce point de vue, l'organisation générale de la Préfecture de police me paraît parfaitement adaptée à cet objectif et je ne la remettra pas en cause. En particulier, je ne remettra pas en cause le distinguo entre la Direction de l'ordre public et de la circulation, et la Direction de sécurité de proximité. Pourquoi ? On a créé, et vous savez que j'étais une des chevilles ouvrière de cette opération, la Direction de l'ordre public en 1999 pour éviter qu'en permanence les moyens de police soient détournés de leur mission de proximité pour aller à tout-venant sur des tâches, tantôt aller garder une ambassade, tantôt faire une escorte, etc. Il y a des métiers, il y a des filières.

La lutte contre la délinquance de proximité, la délinquance du quotidien et la moyenne délinquance est un métier. Vous le soulignez les uns et les autres. L'ordre public, la gestion des grands événements est un autre métier. Samedi, la Direction de l'ordre public a géré de mon point de vue remarquablement le grand événement qui était l'hommage populaire. Dans le même temps, elle a géré une manifestation extrêmement délicate de soutien aux prisonniers basques, une manifestation extrêmement sensible sur la place de la République dans le contexte actuel favorable aux Palestiniens, et d'autres encore.

Pendant ce temps, la Direction de sécurité de proximité a continué à animer le travail dans les arrondissements que l'on doit faire pour la lutte contre la délinquance au quotidien. Ce n'est pas le même métier et je tiens beaucoup à ce distinguo. Dire cela, ce n'est pas affaiblir ce lien que je souhaite renforcer entre les arrondissements et les élus, c'est au contraire le conforter.

Cette dimension de l'organisation, je ne la changerai pas. Ce qu'il faut faire plus encore peut-être, c'est mieux associer à la connaissance locale les actions que mènent par ailleurs les services spécialisés, et dieu sait s'ils sont précieux. La Direction de la police judiciaire, c'est tout de même plus de 2.000 fonctionnaires et pas n'importe lesquels car on sait que c'est là que se trouve un peu la fine fleur de la police d'investigation dans notre pays. Il y a sans doute des efforts à faire pour avoir un meilleur échange d'informations et une meilleure connaissance de certaines situations.

De même, la Direction du renseignement. C'est un atout extraordinaire qu'a la Préfecture de police, de mon point de vue, avec une Direction du renseignement unifiée qui couvre tout le spectre des activités qui se rapprochent. On le fait en lien parfait de ce que fait la Direction générale de la sécurité intérieure ; on a signé des protocoles, dans les réunions hebdomadaires, la D.G.S.I. est autour de ma table, jusqu'à ce que fait le renseignement territorial.

Dans le contexte que l'on connaît, selon ma formule, il faut voir loin mais il faut voir très près : très loin pour voir ce qu'il se passe dans le monde, pour voir d'où vient la menace, mais c'est aussi voir très près pour voir les signaux faibles de radicalisation et de risque de passage à l'acte. Cette implication de la Direction du renseignement dans ce travail de proximité pour la détection des radicalisés est tout à fait essentielle. Comme je l'ai dit là aussi, sur les logiques de signalement, je ferai toujours retour aux élus de ce qui me parviendra.

Il faut des effectifs, bien sûr. Je confirme, vous le savez, que le quinquennat verra la création de 10.000 emplois pour la sécurité intérieure au sens large. Tout n'ira pas à la police nationale, il y a la part de la gendarmerie, il y aura bien sûr la part des services spécialisés de renseignement mais une bonne part, peut-être 4.000, 4.500 - les derniers arbitrages ne sont pas encore rendus -, iront à la Police nationale avec une priorité : la police de sécurité du quotidien.

Comme toujours, quand on crée des postes de policiers, il faut les recruter, il faut les former, il faut donc un certain temps entre le moment où la décision est prise et le moment où les fonctionnaires arrivent sur notre terrain. Sachez bien sûr que la Préfecture de police émergera à hauteur de ce qu'elle représente et mon ambition, ma priorité, c'est bien que ces effectifs viennent renforcer cette dimension de police de sécurité du quotidien, de police territoriale que j'évoquais tout à l'heure.

Quant aux moyens, je crois qu'il faut certes avoir conscience des difficultés qui sont les nôtres. Bien des efforts sont à conduire, j'en ai conscience, dans le domaine de l'immobilier. On essaie de faire le maximum pour accélérer le rythme des réparations dans nos garages en faisant de l'externalisation, en payant des heures supplémentaires, mais je veux quand même indiquer que, par exemple, les crédits dédiés aux travaux d'entretien sur le programme Police nationale vont augmenter cette année de 40 %.

Quant aux nouvelles technologies, il y a notamment les tablettes N.E.O. Le déploiement à Paris, c'est 6.500 tablettes et plus de 4.000 sont déjà arrivées. Mon souci, c'est que les fonctionnaires soient bien formés. Les fonctionnaires les utilisent et les premiers retours que j'ai déjà sont extrêmement encourageants en ce sens.

Quant aux effectifs, le niveau global est plus élevé au 31 décembre 2017 pour la Préfecture de police - 27.815 - qu'il ne l'était au 31 décembre 2015 - 27.426. Il n'y aura pas de nouvelle sortie d'école avant le mois de septembre mais voyez que nous sommes dans un contexte où les moyens sont largement préservés et confortés. Nous aurons devant nous à partir des sorties de septembre des marges de progrès.

Troisième grande série de sujets que vous avez évoqués et que j'avais moi-même un peu traités dans mon propos introductif ; ce sont les sujets qui touchent aux flux migratoires. La question de la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile est une question délicate. Ce matin encore, j'avais un échange téléphonique avec le président de "France Terre d'Asile" sur le sujet. J'ai tenu au moins une réunion à mon bureau. Nous y sommes présents tous les matins.

A la fois, il ne faut pas exagérer la présence des personnes demandeurs d'asile qui s'y pressent et il ne faut pas non plus sous-estimer les conséquences que cela représente pour les riverains. Il faut bien regarder cette réalité. Si nous pouvons, en effet, comme on l'avait dit ensemble lors de la réunion que j'avais tenue en septembre, trouver un site plus approprié qui permette notamment de créer un lieu d'accueil abrité et non pas un lieu d'accueil sur la voie publique, ce serait un grand progrès pour les demandeurs d'asile eux-mêmes, pour l'association qui les gère et bien entendu pour les riverains. Les élus des deux arrondissements du 10^e et du 19^e connaissent ma position sur ce sujet.

J'ai bien entendu ce qui a été dit sur le désir de République. Il n'y a pas de politique de gestion de flux migratoires, comme je l'ai dit en introduction, sans jouer à la fois de l'humanité et ce de qu'on appelle la fermeté. L'humanité, c'est accueillir ceux que l'on doit accueillir avec chaque fois la dignité nécessaire. Mais on ne peut pas non plus ignorer qu'il y a des règles de droit et que, selon qu'on soit dans un statut ou dans un non-statut, la situation doit être la même. Personne ne remet en cause la question du caractère inconditionnel de l'hébergement, qui est d'ailleurs inscrit dans une loi depuis 2007 ou 2006, si je me souviens bien. En revanche, il est du devoir des autorités de l'Etat de regarder quelles sont les situations administratives des uns et des autres pour en tirer les conséquences.

J'ai indiqué les chiffres ; je les assume complètement. Jusqu'à un passé assez récent, on prêtait assez peu attention à la situation des demandeurs d'asile relevant du statut de Dublin. Cette année, nous avons mis en œuvre des procédures ; elles sont compliquées mais nous avons pu faire réadmettre dans les pays voisins, dans les pays de l'Union européenne, 900 personnes de la sorte. Il est vrai par ailleurs que nous avons amélioré l'efficacité des politiques de reconduite. C'est cet équilibre qui permet à notre pays, dans la durée, de faire face à ses obligations. Il y aurait bien d'autres points ponctuels.

Madame la Maire, je suis prêt à répondre à la traduction écrite des questions plus pointues qui ont été posées.

On délivre des repas "bio", Monsieur le Conseiller. C'est dans le marché que nous passons avec l'entreprise qui fait la restauration. Les immeubles que nous construisons, que ce soit sur les crédits d'Etat ou sur les crédits que vous votez ici en Conseil de Paris, sont tous aux normes H.Q.E., cela va de soi.

En tout cas, merci de vos interventions. Par avance, merci de votre soutien ; nous tâcherons tous d'en être dignes.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Préfet de police, merci pour ce débat. Il y a d'abord beaucoup de franchise, de courtoisie, de respect.

Je pense que le travail que nous conduisons au quotidien avec vous et avec vos équipes nous permet justement de nous dire les choses et d'échanger, y compris parfois avec des points de vue différents. Nous n'allons pas engager un débat ici sur la situation migratoire et sur l'alerte faite par les grandes associations humanitaires vendredi dernier, mais nous aurons bien sûr l'occasion d'y revenir.

Il y a en effet un trouble et, je pense, une inquiétude réelle également partagée sur les bancs de cette Assemblée, mais je veux vous dire, Monsieur le Préfet, que la façon dont on travaille est, je crois, la bonne façon. En tous les cas, il n'y a pas de sujet tabou entre nous, il y a une volonté affirmée de l'ensemble des élus de Paris de soutenir la police, de faire confiance à la Police nationale et je vous remercie aussi des conditions dans lesquelles nous pouvons travailler ensemble, toujours avec énormément de respect et de professionnalisme. Merci à vous.

Mes chers collègues, nous allons débiter dans quelques instants le vote de notre budget. Je vous demande juste une petite minute de suspension, afin que chacun puisse détendre ses jambes et revenir, mais dans une minute, n'est-ce pas ?

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-quatre minutes, est reprise à dix-neuf heures vingt-sept minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons et je vous propose, puisque nous entamons le vote du budget, de bien vouloir reprendre vos places.

Discussion budgétaire. - Explications de vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ainsi, au terme de notre discussion budgétaire, nous passons maintenant aux explications de vote.

Je rappelle que chaque orateur par groupe dispose de 5 minutes, qu'il n'y a pas de réponse de l'Exécutif puisqu'elle a été faite précédemment et qu'ensuite, nous procédons au vote tel que nous le faisons habituellement par chapitre.

Très bien. On s'assoit, chacun à sa place, merci beaucoup.

Le premier orateur est M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, le groupe Socialiste et Apparentés votera bien sûr le budget 2018, mais aussi parce que c'est le budget des promesses tenues qui inscrit en acte et en chiffre les priorités de notre campagne et décline les mesures en faveur des Parisiennes et des Parisiens, de la classe moyenne comme des plus modestes d'entre eux.

C'est un vrai budget de gauche qui assume des politiques différenciées, bénéficiant d'abord à la solidarité, aux quartiers les plus fragiles, aux Parisiens qui en ont le plus besoin. 25 % du budget d'investissement est ainsi localisé dans les quartiers populaires.

La priorité au logement se traduit par plus de 400 millions d'euros d'autorisations de programme pour financer des logements sociaux, pour poursuivre notre politique de préemption dans le diffus, pour lutter contre la vente à la découpe et accroître l'offre de logements, pour poursuivre aussi le plan de transformation des chambres de service en logement. Notre priorité au logement de tous les Parisiens est bien réaffirmée dans ce budget.

Et en tout, c'est près de 1,7 milliard d'euros d'investissement qui seront d'ailleurs inscrits dans ce budget avec, outre le logement, évidemment la construction de nouveaux équipements publics et l'aménagement de l'espace public.

C'est donc un budget combatif qui a trouvé des sources d'économie en nous-mêmes, et qui assume aussi d'aller chercher des financements supplémentaires qui ne pèsent pas sur la fiscalité des Parisiens. Les dépenses de fonctionnement n'augmentent ainsi que de 0,4 % hors réforme du statut de Paris, et 1 % en incluant cette réforme.

Je veux remercier à nouveau l'ensemble de l'Exécutif municipal pour le travail sérieux mené, pour les solutions trouvées et pour le dialogue constructif avec l'ensemble des groupes de la majorité, à commencer par le nôtre. Je remercie évidemment toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce travail parmi les directions de la Ville et les collaborateurs des élus.

Merci à eux d'autant plus d'avoir réalisé ce travail de qualité que nous ne pouvons pas compter sur les suggestions de notre opposition pour résoudre l'équation car nous avons entendu la dénonciation d'un endettement qui serait soi-disant trop important. En revanche, pour y répondre, nous avons surtout entendu des demandes de dépenses supplémentaires ou bien, ce qui pour nous n'est pas acceptable, c'est-à-dire le reniement de nos engagements. Donc ce ne sera pas notre méthode, nous ne sacrifions pas les subventions au secteur culturel, nous ne supprimerons pas des postes dans les services de propreté ou pour lutter contre les incivilités, et nous ne réduirons pas davantage l'investissement dans le logement social, comme vous nous le proposez régulièrement.

D'ailleurs, vos critiques trahissent votre incohérence. Si l'on additionne toutes les dépenses induites par les vœux, les amendements, depuis le début de la mandature ou bien dans la suite de ce Conseil de Paris, nous voyons bien que vos propositions n'apportent pas des recettes nouvelles, mais des dépenses bien souvent de fonctionnement supplémentaires et, en cela, Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, vous nous demandez tout et son contraire.

Mon groupe n'a pas souhaité déposer d'amendements supplémentaires pour s'inscrire en cohérence avec notre volonté de sobriété budgétaire et de bon fonctionnement avec l'Exécutif. Nous approuverons, bien sûr, la lettre rectificative très similaire à celle présentée l'an dernier, sous l'égide de Julien BARGETON lorsqu'il était adjoint aux finances.

Pour conclure, dans ce contexte de contrainte budgétaire qui reste forte, je salue notre stratégie budgétaire, cohérente, sage, constante depuis le début de la mandature. Les dépenses de fonctionnement, comme le recours à

la dette, sont maîtrisés, il n'y a pas d'augmentation d'impôts pour les Parisiens, l'investissement reste à un niveau très important, ce qui était une volonté politique affirmée dès 2014, et nous finançons des priorités politiques qui sont assumées.

Bref, ce débat a montré une fois de plus qu'il y a, d'un côté, les paroles et, de l'autre, les actes, et que ce sont ces actes qui importent vraiment aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président, pour ces propos et pour le soutien à ce budget.

Monsieur David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant de terminer et de faire une dernière intervention sur le budget, je tenais à remercier l'adjoint aux finances, Emmanuel GRÉGOIRE, les membres de son cabinet et les membres de votre cabinet, Madame la Maire, pour le travail et les discussions serrées mais constructives sur le budget. J'en profite, puisque j'ai la parole, pour aussi remercier les collaborateurs et collaboratrices de mon groupe pour le travail fourni en temps limité et avec des moyens humains qui l'étaient tout autant.

Je ne vais pas revenir sur la position et notre analyse sur le projet budgétaire qu'avec mes autres collègues, nous avons développé, pour me concentrer pour cette dernière intervention sur les points qui faisaient l'objet d'amendements et de vœux de notre groupe, puisque ces discussions budgétaires nous ont en effet permis d'avancer sur un certain nombre de points qui viennent, de notre point de vue, compléter favorablement le projet initial.

D'abord, le renforcement du Plan Vélo avec un investissement de 200.000 euros actés pour l'installation d'arches permettant l'attache des vélos et la confirmation d'installation de boxes sécurisés d'ici l'été 2019. Quand on sait le taux de vols élevé de vélo à Paris, cette avancée est pour nous essentielle.

En outre, dans cette même veine, nous actons le maintien du budget de l'Agence parisienne pour le Climat qui devra faire d'ailleurs l'objet d'un suivi tout particulier de la garantie d'obtention de moyens pour l'application du Plan Climat révisé, tout comme la décision d'engager un travail fourni pour la mise en place d'un réseau de producteurs d'énergies renouvelables, avec une possible et éventuelle création d'un opérateur public producteur d'E.N.R.

En outre, l'engagement de l'organisation d'un événement festif sur le périphérique, d'ici la fin de la mandature, pour donner à voir ce que pourrait être cette autoroute urbaine sans voiture, l'espace de quelques heures, va dans le bon sens.

Enfin, le soutien supplémentaire accordé à l'économie sociale et solidaire, notamment avec une enveloppe dédiée aux coopératives alimentaires pour améliorer l'offre alimentaire parisienne, est pour nous une réelle avancée. Le soutien à une agriculture biologique et de proximité devrait être accéléré avec la création d'une monnaie locale dès l'année prochaine, outil efficace pour développer des échanges économiques locaux, ce dont nous nous félicitons. Ces décisions s'intègrent dans la logique qu'est le processus du Plan Climat que nous avons voté à l'unanimité lors du dernier Conseil.

Sur le volet de l'égalité, nous constatons avec satisfaction, même si cela reste de notre point de vue insuffisant, que le congé paternité va faire l'objet d'une promotion pour les agents de notre Ville, congé qui favorise l'égalité entre les parents.

En outre, nous nous félicitons que 50.000 euros viennent abonder le budget de lutte contre les violences faites aux femmes, tout comme celle qui nous sera proposée de lancer un travail de préfiguration pour la création d'une Maison de l'intégration, nouvelle étape dans la politique que nous menons pour l'accueil des migrants.

Cette décision est un nouvel exemple de notre volonté d'apporter une réponse digne, efficace et sur le long terme à la crise de l'accueil que nous rencontrons. Les récentes demandes de la Préfecture aux associations d'effectuer un tri nous rappellent à quel point les digues morales sur ce sujet sont d'une fragilité extrême.

Enfin, sur ce sujet de la question de l'égalité, je ne peux que regretter les discussions qui ont pu être un peu difficiles que nous avons eues sur les missions de l'A.D.I.L., dont les missions et la stratégie devront faire l'objet d'un échange approfondi dans les prochaines semaines.

Dans un contexte locatif parisien d'extrême tension, particulièrement défavorable aux locataires, la défense des droits des locataires doit être, pour nous, une priorité et nous y serons particulièrement attentifs.

Enfin, sur ce même volet, sur l'égalité et l'accès à une formation d'excellence, nous serons là aussi particulièrement vigilants sur le suivi et l'appel d'offres mené avec l'Education nationale sur les pédagogies innovantes sur lesquelles nous reviendrons.

Côté culture, le soutien au salon Maghreb-Orient des livres, qui nous sera proposé dans un amendement technique, tout comme l'accord sur un soutien affirmé à la création, dès 2018, d'un local pour un centre des archives L.G.B.T.Q.I. provisoire et un soutien financier au Collectif qui s'est constitué, sont pour nous de très bons signaux. Tout comme celui d'accorder finalement une nouvelle subvention au Plateau, centre culturel d'art contemporain dans les quartiers populaires, dont les subventions ont été supprimées par Valérie PÉCRESSE. Le contraire aurait été synonyme de la fin de cette structure et de son activité, et cela aurait été simplement pour nous incompréhensible.

Enfin, permettez-moi toutefois d'exprimer certaines déceptions sur le vœu qui nous est proposé en réponse à notre interpellation sur la valorisation de l'espace public. Nous voulons que les activités commerciales organisées sur l'espace public fassent l'objet d'une redevance sans exemption possible, donc si nous voterons le vœu de l'Exécutif sur la charte, cette proposition reste en deçà de notre demande initiale. Dommage, surtout qu'au même moment, 100.000 euros vont permettre de faire une deuxième tournée de nettoyage pour 40 toilettes publiques sur les 400 existantes à Paris, et que ces 100.000 euros vont être débloqués. L'espace public est un bien commun, préservons-le.

Enfin, un petit regret : aucun accord n'a été trouvé suite à notre proposition de voir Paris rejoindre les 11 départements engagés dans une expérimentation du revenu de base. Dans un contexte de transformation technologique qui reconfigure de manière durable le travail et entraîne des gains importants de productivité et d'affaiblissement des mécanismes de solidarité, et de redistribution sans précédent depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la question d'une refonte des dispositifs de protection est essentielle. La dernière campagne électorale a montré...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur BELLiard. C'était cinq minutes.

M. David BELLiard. - ... qu'une partie de l'opinion publique était favorable à ce débat et à l'expérimentation de nouvelles formes de protection, de type revenu universel. C'est pour cette raison que nous maintiendrons notre vœu, le seul d'ailleurs que nous maintiendrons, et nous voterons bien évidemment le budget primitif 2018, ses différentes annexes ainsi que la lettre rectificative.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BELLiard, pour votre soutien.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais commencer par les remerciements, comme David BELLiard et Rémi FÉRAUD : vous remercier, vous et vos Conseillers, parce que ce budget est l'aboutissement d'un long travail, de beaucoup d'échanges ; remercier bien sûr Emmanuel GRÉGOIRE et Christophe GIRARD, qui ont pris leurs fonctions récemment et qui ont été très exigeants, comme leurs prédécesseurs, et on a eu beaucoup d'échanges qui aboutissent à un bon résultat ; remercier bien sûr les services financiers de la Ville ; et remercier aussi les collaborateurs de mon groupe, qui ont passé beaucoup d'heures avec les élus communistes à préparer ce budget.

Alors, vous l'avez compris, Madame la Maire, nous allons voter pour ce budget, car ce budget met le cap sur l'investissement et sur l'emploi public, et cela dans un contexte budgétaire tendu, et face au désengagement de l'Etat depuis de nombreuses années, mais on est dans une continuité depuis le début de la part de l'Etat.

C'est un budget qui est à contre-courant des politiques d'austérité et des baisses de budget annoncées dans beaucoup de collectivités. Nous continuerons à investir 1,7 milliard d'euros, et en grande partie dans le logement social, qui est la priorité de notre mandature, mais aussi celle des Parisien-nes. Nous continuerons à investir pour de nouvelles places en crèches, pour des accueils de jour éducatifs ou encore pour des mesures de reclassement des agents de notre collectivité. Soulignons également que notre budget de fonctionnement est en croissance - un peu plus de 1 % -, alors que d'autres afficheront un budget en baisse.

Madame la Maire, nous avons déposé une série d'amendements et nous avons été en grande partie entendus, et la lettre rectificative qui sera présentée - Rémi FÉRAUD l'a dit - est à peu près équivalente à celle que l'on avait déjà présentée sous l'ancienne mandature, et que Julien BARGETON avait à chaque fois acceptée. Mais cette

année, Madame la Maire, nous avons obtenu des engagements qui sont pour nous des signaux politiques importants pour les Parisien-nes.

Le premier signal, c'est un effort conséquent pour le sport de proximité et pour les équipements sportifs qui seront construits, pas demain, mais qui seront construits dans la perspective des Jeux olympiques, entre 2020 et 2024. C'est un signal. Au moment où le Gouvernement lui-même baisse les crédits au sport dans notre pays, au moment où l'on supprime les contrats aidés, qui sont en grande partie dans les associations sportives, eh bien, Paris envoie un signal à la France entière comme quoi l'héritage des Jeux olympiques ne sera pas simplement l'événement, mais le développement de la pratique pour toutes et tous dans la proximité, et notamment pour le sport scolaire, et pour les amateurs et les jeunes de notre ville.

Nous avons, dans cette lettre rectificative, de nouveaux équipements pour réduire rapidement les inégalités territoriales en matière d'équipements publics, notamment, je l'ai dit, dans le sport, mais aussi dans la culture, dans l'animation. Je pense au centre d'animation Mathis, au centre d'équipement culturel porte de la Chapelle, ou encore au niveau des Grandes Rigoles. Nous nous sommes aussi engagés dans la mandature pour réaliser des centres de santé, et dans cette lettre rectificative, nous avons d'ores et déjà obtenu 500.000 euros pour le centre de santé Richerand, et à terme, ce sera 1 million d'euros pour sa restructuration et surtout, pour l'accueil du centre de victimologie.

L'année où enfin, la parole des femmes victimes de violences semble être entendue, nous avons obtenu la création du Centre des droits des femmes, promis par vous-même depuis 2002, et c'est aussi un signe politique très important pour les féministes. 100.000 euros seront investis pour sa préfiguration. Le budget alloué à la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficie aussi d'un amendement que nous avons présenté avec le groupe Ecologiste de 50.000 euros, ainsi que de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 8.000 euros liée à la suppression de l'aide de l'Etat pour le réseau "MAGE". Alors que l'Etat envisage de supprimer les contrats aidés, nous avons été entendus par Christophe GIRARD et 350.000 euros viendront abonder le fonds de formation professionnelle en direction des salariés en contrat aidés, en vue de leur accompagnement vers un emploi pérenne. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut noter, et on aimerait que l'Etat donne ce signal aussi dans l'ensemble des collectivités.

Enfin, Madame la Maire, nous continuons notre bataille contre la spéculation immobilière et nous renforçons l'équipe d'inspecteurs de contrôle des plateformes touristiques avec quatre nouveaux inspecteurs, et puis, bien sûr, des postes qui seront en renfort dans les bibliothèques et un poste pour piloter...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je conclus sur ce point : pour la préfiguration de l'observatoire des inégalités scolaires.

Ce budget maintient le cap sur l'investissement, sur l'emploi public et les grandes questions de société. C'est pour ces raisons que nous le voterons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président. Merci.

Monsieur Alexandre VESPERINI, vous avez la parole, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Alors, beaucoup de choses ont été dites, donc on ne va pas rentrer dans les détails techniques à nouveau. Je vais faire un peu dans la synthèse.

J'écoutais, puisque j'ai suivi, comme beaucoup d'entre nous ici, les différentes interventions, les différents orateurs et je me disais - c'est l'actualité -, tout cela me faisait penser à un film d'actualité et je vais vous dire pourquoi. Vous savez, ce film qui s'appelle "Jean-Philippe", avec Johnny Hallyday et Fabrice LUCCHINI. C'est ce film dans lequel Fabrice LUCCHINI se réveille un jour dans un monde sans Johnny Hallyday, alors que Fabrice LUCCHINI est un fan historique de Johnny Hallyday.

Et, finalement, c'est vrai que, quand j'entends les dirigeants de la majorité, quand j'entends le président FÉRAUD, quand j'entends les deux adjoints qui sont directement concernés, j'ai un peu l'impression que nous sommes dans un monde parallèle, en fait. C'est-à-dire ils sont dans un monde dans lequel, finalement, bon, dans le logement social, il n'y a pas de problème de mobilité, il n'y a pas trop de problèmes d'entretien de cages d'escalier. Ils sont dans un monde...

Je lisais, je ne fais que lire les propos de M. GIRARD sur la mission propreté, conduite par Florence BERTHOUT, que, finalement, les problèmes de propreté, c'est surtout, en fait, l'éducation des Parisiens. Ce n'est surtout pas un problème d'adaptation des services de la propreté. Ils sont dans un monde dans lequel, finalement, comme l'a dit très justement ce matin Jérôme DUBUS, 50 % des dépenses d'investissement sont financées par l'emprunt, finalement, cela ne pose aucun problème. Ils sont dans un monde parallèle dans lequel on peut capitaliser les loyers du parc social sur des décennies sans que cela ne pose de problème à personne. Ce qui constitue en comptabilité privée, tout simplement, un abus de bien social et ce qui pourrait conduire l'adjoint aux finances, s'il était directeur financier d'une entreprise, devant un juge.

Bref, ils sont dans un monde vraiment très... Et puis, pareil, j'écoutais les explications de vote. Même le président BELLARD nous dit que, finalement... Alors, on parle du budget... Qui nous dit que c'est très bien de faire cet événement festif sur le périphérique.

Bon, on a M. Nicolas BONNET-OULALDJ qui nous fait une traduction, un parallélisme avec ce qui se passe au niveau national, au niveau de l'Etat. On a l'impression qu'en France, on vit en Grèce, en fait, ou sous le régime de la troïka, quoi. Enfin, je veux dire, c'est vraiment un monde parallèle dans lequel la majorité et l'Exécutif vivent et, d'ailleurs, c'est d'autant plus impressionnant qu'on voit, c'est-à-dire qu'à mesure que les sondages sont publiés, on voit, pourtant, qu'il y a une insatisfaction très large qui est en train de gagner le cœur des Parisiens. Et c'est impressionnant de voir à quel point, alors qu'on examine cette séance budgétaire, de voir à quel point l'Exécutif... On a l'impression qu'ils sont dans une bulle, quoi.

Donc, je suis très impressionné. Je suis très surpris. Nous sommes très surpris, au sein du groupe Constructifs et Indépendants, de cette attitude par rapport aux résultats qu'on voit, par rapport à tous les problèmes qui nous sont relayés, des problèmes parfois simples, parfois même d'entretien de trottoir, enfin, des choses qui, normalement, dans une capitale du monde développé, ne devraient pas être relayées, comme les rats. Je ne veux pas revenir sur tous ces sujets.

Par rapport à cela, finalement, on est un peu en "playback" - il faut bien le reconnaître -, c'est-à-dire que, depuis trois ans, les discours ne changent pas, les discours de l'opposition ne changent pas, les discours de la majorité ne changent pas. Tout va bien dans le meilleur des mondes pour l'opposition, pour la majorité. Pour nous, c'est non. Tout ne va pas bien dans le meilleur des mondes pour l'opposition aussi, mais nos discours non plus ne changent pas. Les discours de la majorité, finalement, c'est cela : c'est soit du bavardage. J'ai écouté un peu les phrases. Il y a des phrases, parfois, qui ne correspondent même plus au langage ni de l'entreprise, ni même du quotidien.

"Vivre mieux, c'est respirer mieux". Bon, OK, on a bien fait de se lever ce matin, finalement. "Bien vivre à Paris, c'est accélérer le libre accès du plus grand nombre aux équipements culturels". Dis donc, ça, c'est du clivage ! Le débat budgétaire, aujourd'hui, ne devrait pas être accaparé par des discours qui sont aussi lénifiants et qui ne sont pas du concret. Il n'y a pas de concret.

Et, enfin, juste, pour terminer, j'écoutais... Je vous ai réveillé, là, tout à coup, là. Ça y est, là. On va bientôt manger. Et donc... Et j'écoutais, d'ailleurs... Je termine. J'écoutais, d'ailleurs, l'adjoint aux finances, M. GRÉGOIRE, qui nous a fait un exposé assez synthétique. Il a dit des choses sur lesquelles, naturellement, on peut être en accord. C'est vrai que, parfois, il y a des assertions contradictoires de la part de certains membres de l'opposition qui ont tendance à dire qu'il faut maîtriser les dépenses publiques, mais à demander toujours qu'on en donne toujours plus, c'est vrai, parfois, certaines missions... Et c'est vrai... Voyez... Constructifs ! Constructifs !

Mais je regrette aussi que, dans le discours d'Emmanuel GRÉGOIRE... Monsieur GRÉGOIRE nous a dit : "Je pourrais vous parler de ratio d'endettement, de finances, de chiffres, mais je ne vais pas faire cela". Bah, si, c'est cela qu'on veut ! Nous avons été élus par les Parisiens pour nous coltiner à ce type de document budgétaire, parfois technique, parfois rébarbatif, parfois aride, dense, mais nous sommes là aussi pour cela. Et, au lieu de cela, nous avons assisté à une litanie, à une multiplication, non pas des pains, mais à une multiplication du nombre d'enveloppes qui sont budgétées pour différentes thématiques, mais sans réelle priorisation, sans réelle vision globale. Voilà.

Donc, je dois dire que je suis un peu sur ma faim et je le regrette profondément.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure et finir.

M. Alexandre VESPERINI. - Et donc, nous allons conclure. Et donc, Madame la Maire, vous l'aurez compris, le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants ne votera pas ce budget. Il votera, évidemment, en revanche, le budget de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Madame GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après cette intervention aérienne, mais qualifiée de "constructive", si j'ai bien compris, revenons aux réalités.

Je tiens, moi aussi, au nom des élus du groupe RG-CI, à féliciter l'Exécutif parisien d'avoir su préserver, dans le contexte difficile actuel, des exigences fortes dans l'objectif unique de dessiner le Paris d'avenir. Donc le groupe RG-CI approuve les grandes orientations prises à travers ce budget, qu'ils voteront.

Le budget 2018 se situe dans la continuité des budgets des années précédentes. Cet invariant fonde une ambition forte pour l'avenir de Paris et le tout, sans augmentation des impôts locaux. Il faut le redire. Comme nous nous y sommes engagés, il faut le redire. Cette ambition, c'est celle d'améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Cette ambition, comme cela a été souligné, c'est celle d'investir pour que chaque Euro dépensé ait des conséquences concrètes et positives pour chacun.

Paris assure ainsi des missions de proximité indispensables au quotidien des Parisiens : logements sociaux, transports publics, écoles, crèches, équipements sportifs, solidarité, protection des femmes victimes de violence - je tiens à le souligner également - mais, bien sûr, culture, etc. Tout ceci correspond bien aux objectifs du groupe RG-CI.

Pendant cette journée de travail, nous avons, groupes politiques, questionné votre projet de budget et beaucoup de choses ont été dites. Et le groupe RG-CI a pu sentir - avec, vous, l'Exécutif - que vous preniez la mesure des investissements que nous devons porter. Investir à un tel niveau, c'est porter une ambition sur le long terme et c'est un gage, je le crois, de sérénité et de confiance. Ces investissements permettront de marquer la mandature d'empreintes durables. Je pense, notamment, au développement de services de proximité, à la lutte contre la pollution ou encore les projets urbains innovants.

Ces engagements, nous les tenons en investissant pour des projets directement visibles des Parisiennes et des Parisiens qui ne manqueront pas, à mon sens, de s'en rendre compte très rapidement, s'ils ne l'ont déjà fait.

Nous avons, en tant que groupe, porté des propositions dans ce débat, alors pas pour des dépenses, mais pour des recettes. Nous sommes le groupe qui a proposé des recettes. Il s'agit, pour nous, de porter une perspective de recherches nouvelles de recettes pour continuer à penser l'avenir. Nous avons été élus sur la promesse d'oser.

Oser l'ouverture dominicale des commerces, mais pas sans contrepartie. Pour financer son surcoût en termes de propreté, soyons pragmatiques, propreté, transport public, sécurité. Et cette question fera l'objet, si elle est portée par la Ville, et elle le sera - si j'ai bien compris - en septembre prochain ; lorsque le gouvernement fera un bilan du fonctionnement des Z.T.I. Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif.

Oser dire que la redistribution des richesses ne peut se faire sans la bonne santé économique de Paris. Le tourisme constitue une ressource importante de nos finances, il faut le répéter. Il doit être pleinement soutenu, notamment à travers un soutien financier à l'O.T.C.P. Nous voterons le vœu de l'Exécutif, bien que nous regrettions que le soutien de la Ville ne soit pas chiffré dès à présent. Alors, ce n'est pas une dépense au sens habituel, c'est un investissement pour procurer, ensuite, de nouvelles recettes.

Oser enfin porter le débat du régime dérogatoire des professeurs des écoles parisiennes, qui paraît très éloigné de la règle nationale et sur lequel nous devons nous interroger, simplement avoir une réflexion, nous regrettons de ne pas avoir été entendus sur ce dernier point.

Nous saluons néanmoins les discussions qui ont abouti à la lettre rectificative, qui montrent au-delà des propositions trop idéologiques, une volonté d'actions ancrées sur le terrain.

Nous demandons maintenant que des solutions puissent être trouvées dans un contrat avec l'Etat pour sortir des incertitudes budgétaires et ce dans le bon sens. L'Etat est un partenaire sérieux avec lequel Paris doit être à la fois exigeant et constructif.

En tant que groupe membre de la majorité municipale, soucieux d'une ville qui se modernise et avance tout en restant solidaire, nous voterons le budget primitif 2017. Nous respectons ainsi nos engagements et nos ambitions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie pour votre soutien et vos propos.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, au terme de ce débat, il nous faut voter.

En quoi ce débat a-t-il été utile ? En rien. Aucun de nos amendements n'est retenu. Tout au plus une inscription en deuxième lettre rectificative en faveur du FRAC, alors que contrairement à ce qu'affirme Rémi FÉRAUD, tous nos amendements étaient gagés, intégralement.

Franchement, nous espérons mieux.

Emmanuel GREGOIRE déclarait ce matin dans la presse "l'opposition est dans son rôle", c'est bien de le dire, et c'est encore mieux de tenir compte de nos propositions.

Il s'agit du budget de Paris. Et nous devrions tous nous comporter à l'unanimité comme les protecteurs des Parisiens, de leur diversité, de leur complémentarité, de leur bonheur de vivre à Paris sans être étouffés par le coût des dépenses et des prélèvements.

Pour aller dans la bonne direction, il faudrait inverser la tendance exclusivement dépensière de l'équipe exécutive, rechercher de vraies pistes, volontaristes, durables, de réduction des dépenses.

Certes, il est plus difficile d'économiser que de dépenser, mais il est urgent de le faire.

Au lieu de cela, les dépenses de fonctionnement s'élèveront en 2018 à 8 milliards, les dépenses d'investissement à 1,7 milliard, et la dette à 6 milliards.

J'ai rappelé les chiffres de la dette et son évolution, en clair, l'encours de dette comptait pour moins du tiers du budget annuel en 2001, et pour plus des 2 tiers dans le prochain budget.

Pour diminuer les dépenses, nous avons fait des propositions concrètes.

Par exemple, en demandant comme l'a fait notre présidente Florence BERTHOUT, l'application stricte des 35 heures dans l'administration parisienne. Cela représenterait une économie de près de 74 millions, ce n'est pas nous qui le disons, c'est la Chambre régionale des comptes.

Y a-t-il une demande plus justifiée, moins polémique que le respect de la loi ? Et pourtant, vous rejetez les amendements que nous avons déposés.

Quitte à nous répéter, nous pourrions utilement faire progresser le débat en procédant à des audits sur la gestion de Paris, comme le rappelait encore ce matin Pierre GABORIAU. Là encore vous persistez dans l'erreur, en refusant d'entrer dans une vraie culture de l'évaluation des politiques publiques.

Pour sortir des querelles stériles et des batailles de chiffres, nous faisons une proposition concrète : réunissons la commission des finances. C'est une instance pluraliste, assidue, bien présidée, avec un ordre du jour unique : rechercher toutes les réductions possibles, acceptables, réalistes des dépenses.

Oui, des dépenses.

Ce serait tout à fait inédit pour vous, mais porteur d'espérance pour tous les contribuables parisiens.

Et ce qui n'est pas dépensé en impôt n'est pas perdu, mes chers collègues, cela stimule le pouvoir d'achat, la croissance, l'emploi, voilà le vrai débat, celui que nous vous proposons au nom du dialogue, de l'écoute et de l'utilité publique.

Mais en cet instant, nous ne pouvons que dresser le constat que votre projet de budget primitif 2018 veut nous engager dans la direction opposée. C'est donc avec regret mais détermination, et sans perdre tout espoir que notre bonne volonté puisse recueillir un avis favorable, un écho favorable, que les élus du groupe les Républicains et Indépendants voteront contre ce projet de budget.

Quant aux lettres rectificatives, nous voterons contre la première, et pour la deuxième, preuve de notre état d'esprit exigeant, mais positif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe des Démocrates et Progressistes votera le budget 2018. Il s'inscrit en effet dans la suite des précédents, stabilité des taux de fiscalité directe, investissement soutenu, maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le contexte en est totalement nouveau, cela a été dit, c'est plus facile d'équilibrer un budget quand le double choc quantitatif des baisses de dotation et de hausse des péréquations a disparu, faisant place à un pacte financier.

Les associations d'élus ne sont d'ailleurs pas unanimes sur le sujet. Une seule, importante, en réalité, a mené un combat caricatural, il s'agit de l'Association des maires de France. Mais par exemple, Jean-Luc MOUDENC, président de "France urbaine", les grandes villes, déclarait le 21 novembre 2017, "Emmanuel MACRON veut s'engager dans une procédure de contractualisation avec les collectivités pour la maîtrise de leurs dépenses, et nous souscrivons totalement à cette méthode".

Certains discours politiques de droite comme de gauche viennent caricaturer la question, au sein de l'A.M.F. s'expriment parfois des positions excessives, "mieux vaut s'attaquer au fond des problèmes que d'adopter des postures politiques" ainsi s'exprimait Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse et président de l'Association de France urbaine, c'est-à-dire des grandes villes. De même, l'Association des communautés urbaines de France ou l'Association des petites villes ont exprimé des positions beaucoup plus modérées.

Beaucoup d'élus locaux sont prêts à contractualiser et c'est dans cet état d'esprit que nous devons nous situer, que nous devons préparer en 2018.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur la lettre rectificative...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, vraiment, vous n'écoutez pas. Tout le monde écoute chacun des orateurs, ce sont les intentions de vote, on vous écoute attentivement et dès qu'il y a quelqu'un qui parle de ce côté-ci de l'hémicycle, c'est le brouhaha.

Vous écoutez Julien BARGETON !

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur la lettre rectificative. Elle n'ajoute pas des dépenses énormes, j'en conviens volontiers, 575.000 euros en fonctionnement et 4 millions d'autorisations de programme en investissement. Il y a d'ailleurs toujours eu des lettres rectificatives, mais justement il est peut-être temps de rompre avec cette logique, préparons la contractualisation à venir avant de rajouter ponctuellement. Réfléchissons au périmètre des actions obligatoires ou facultatives de la Ville.

Notre groupe s'est prononcé pour soutenir la maîtrise des dépenses lors de nos interventions et donc, nous voterons le budget tel qu'il a été présenté dans sa version initiale.

Puisque nous n'avons pas déposé de vœu ni d'amendement, qui augmente les dépenses de fonctionnement en 2018, comme d'ailleurs le groupe Socialiste et Apparentés, cela a été rappelé, il nous semble donc pleinement cohérent de ne pas les abonder pendant le débat.

Au contraire, nous avons proposé une simplification notamment des subventions pour les développements économiques autour de Paris&Co ou un meilleur ciblage des aides sociales facultatives, deux vœux d'ailleurs que nous maintiendrons.

Toujours dans cette même cohérence, nous voterons les vœux qui proposent de s'engager dans la voie de la transformation de l'administration parisienne, ainsi en va-t-il du vœu n° 63 du groupe PPCI.

Cette attitude exigeante et cohérente sera la nôtre dans la suite de la mandature, nous voterons le budget tel qu'il avait été déposé à l'origine, mais pas plus.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président de groupe.

Je donne la parole au dernier orateur, Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais à mon tour féliciter tout le personnel de la Ville, l'administration des finances, tous les collaborateurs de groupes avec une mention spéciale pour ceux du groupe UDI-MODEM, tous les élus qui ont

travaillé, participé dans des délais insoutenables, il faut le dire, et dans un dénuement documentaire indécent pour comprendre et débattre des enjeux de ce budget, bouclé dans la précipitation.

J'espère n'avoir oublié personne dans ces remerciements, avec pour conclusion un premier regret. Le budget 2018 aurait dû d'abord prendre en compte, à mon avis, les nouveaux horizons, ceux d'une vision métropolitaine qui devrait en imprégner chaque ligne.

Nous ne connaissons pas encore les intentions du Gouvernement sur l'avenir de notre territoire, tel qu'il pourrait être précisé par le Premier Ministre lors de la conférence des territoires à Cahors le 14 décembre, cette semaine, soit par le Président de la République dans une déclaration attendue en janvier, sur un nouveau schéma d'organisation de la Métropole du Grand Paris, et sur son calendrier de mise en place, mais ma surprise et mon regret, c'est de n'avoir pas entendu une seule fois, Madame la Maire, dans votre communication de ce matin, évoquer cette dimension métropolitaine qui devrait être, selon nous, l'avenir et le cadre de toute politique publique parisienne dans le futur.

Ce budget devrait être aussi remis dans son contexte national fait de lourdes incertitudes sur les décisions qui seront finalement retenues par le projet de loi de finances, ainsi que le projet de loi de programmation des finances publiques.

Au fond, à la clôture de ce débat, que peut-on retenir de la discussion budgétaire ? Quelle est la problématique principale ? Je crois qu'elle est posée par l'importance de la dette démesurée que vous avez créée année après année.

La problématique principale pour Paris va résider, par exemple, dans sa capacité ou non à respecter les termes de l'article 24 du projet de loi de programmation des finances publiques qui devrait prévoir un ratio de désendettement de la collectivité compris entre 9 et 13 ans.

Eh bien, si on garde le rythme effréné d'endettement que vous avez décidé pour la Ville de Paris, qui est d'environ 500 millions à 600 millions d'euros par an, avec une dette qui devrait atteindre 8 milliards d'euros en 2020, et en maintenant péniblement une épargne brute de 500 millions d'euros par an, ce qui n'est pas toujours le cas d'ailleurs, le ratio de désendettement de Paris serait de 16 ans, soit bien au-dessus de la durée autorisée envisagée.

C'est une première remarque qui peut nous permettre de mettre en cause la sincérité et la soutenabilité de votre budget primitif.

Deuxième remarque, elle souligne, s'il en était besoin, la fébrilité financière ou l'amateurisme juridique dont fait preuve la Ville de Paris dans la passation de ses contrats de concession. Le 18 septembre, le Conseil d'Etat a annulé l'attribution de la concession de service d'affichage à JCDecaux, alors d'ailleurs qu'elle contrevenait à notre propre règlement local de publicité, pour une durée de cinq ans, le contrat obligeant la Ville à conclure un contrat transitoire. Et le 5 décembre, il y a seulement 8 jours, le tribunal administratif a annulé cette concession de service transitoire de réseau d'affichage publicitaire.

C'est donc encore une fois au dernier moment qu'il vous a fallu proposer dans votre lettre rectificative n° 1 une provision sous forme de majoration des dépenses non ventilées de 24 millions. Encore un trou qu'il a fallu combler dans la précipitation. Encore une recette qui fond comme neige au soleil.

Et la série noire continue. Vous comptiez sur la territorialisation d'une partie de l'augmentation prévue de la contribution climat énergie dont vous attendiez 10 millions, il faudra faire sans. Vous comptiez sur la création d'une nouvelle taxe sur la mobilisation des logements sous-occupés en zone tendue, il faudra faire sans. Vous comptiez sur la revalorisation de la taxe de séjour, vous semblez n'avoir été entendus qu'à moitié par le Gouvernement, puisque par un sous-amendement, il plafonne la taxe au tarif applicable aux hôtels trois-étoiles. D'ailleurs, sur ce plan, nous vous aurions plutôt soutenus, mais il faudra faire avec moins.

Autant de recettes qui vont se faire attendre et je ne parle pas de la redevance du marché de Noël de 700.000 euros, pour ne pas être cruel, pour 2018. Autant de trous qu'il faudra boucher au dernier moment avec la terre d'un autre trou qu'il faudra creuser.

Voilà pourquoi votre budget prend l'eau, voilà pourquoi j'ai parlé ce matin d'un budget sur pilotis. Vos budgets augmentent d'année en année, celui de 2018 atteint 8,800 milliards d'euros, et d'année en année ils sont de plus en plus difficiles à équilibrer

Ne comptez pas sur nous pour accepter, soutenir ou voter un budget, dont au fil des années les dépenses sont de plus en plus nombreuses et les recettes de plus en plus rares.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons terminé avec les présentations des intentions de vote. Nous allons à présent procéder au vote des amendements et des vœux des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, ainsi qu'au vote des différents budgets.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et du Département, et les budgets spécifiques. Les votes des budgets de la Ville et du Département s'effectueront globalement et non par chapitre. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprises de parole et je demanderai à l'Exécutif, sur différents amendements et vœux, son avis.

2017 DFA 105 - DLH - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de commencer le vote du budget primitif de 2018, je vous propose de vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DFA 105 - DLH relatif à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 105 - DLH).

2017 DFA 107 Budget primitif d'investissement et de fonctionnement municipal 2018. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2018. - Bleu budgétaire Intégration (DDCT 142). - Bleu climat Energie (DEVE 189). - Bleu budgétaire politique de la ville - Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2017 (DDCT 186). - Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux des moyens nécessaires à l'amélioration de la participation citoyenne.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la créance de l'association ASCBB.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mission de préfiguration pour l'instauration d'un revenu de base.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la régulation et la valorisation de l'espace public.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la taxe de balayage.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la taxe de balayage dans les ZTI.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Plan Climat Air territorial.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mise en place d'une fiscalité incitative pour la collecte des déchets ménagers.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Cité des droits des femmes.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au régime dérogatoire de décharge des directeurs d'écoles.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux produits du domaine.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux aides sociales facultatives.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à Paris&co.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la subvention accordée au Fonds régional d'art contemporain.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dotation de fonctionnement versée à l'ESPCI Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux loyers capitalisés.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réforme des conservatoires.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la transparence des dépenses engagées pour l'organisation des JOP 2024.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'organisation du DOB et aux documents budgétaires.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une commission de modernisation.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux baisses de dotations de l'État.

Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le budget primitif de la Ville de Paris pour 2018, le projet de délibération DFA 107.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 du groupe Ecologiste de Paris. Je crois que c'est un retrait au profit de la lettre rectificative. Il n'est pas maintenu.

Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du groupe Ecologiste de Paris. Je crois que c'est aussi un retrait au profit de la lettre rectificative. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du groupe Ecologiste de Paris, même chose, retrait au profit de la lettre rectificative.

En réponse à l'amendement n° 4, l'Exécutif a déposé le vœu n° 4 bis. L'amendement n° 4 a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Est-il maintenu ? Il n'est pas maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 4 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 336).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem pour l'amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris, retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem sur le n° 7 du groupe Communiste - Front de Gauche, retiré au profit de la lettre rectificative.

En réponse à l'amendement n° 8, l'Exécutif a déposé le vœu n° 8 bis. L'amendement n° 8 déposé par le groupe Ecologiste de Paris n'est pas maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 8 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 337).

En réponse à l'amendement n° 9, l'Exécutif a déposé le vœu n° 9 bis. L'amendement n° 9 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 9 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 338).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 10 du groupe Ecologiste de Paris. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

L'amendement n° 11 du groupe Ecologiste de Paris, idem, retiré.

L'avis sur l'amendement n° 12 du groupe Ecologiste de Paris, idem, retiré.

En réponse à l'amendement n° 13, l'Exécutif a déposé un vœu n° 13 bis. L'amendement n° 13 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 13 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 339).

Sur l'amendement n° 14, l'Exécutif a déposé un vœu n° 14 bis.

L'amendement n° 14 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 14 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 340).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 15 du groupe Ecologiste de Paris. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 16 du groupe Communiste - Front de Gauche. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem sur l'amendement n° 17 du groupe Communiste - Front de Gauche, retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 18 du groupe Communiste - Front de Gauche. Il est retiré également.

Idem sur le n° 19 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Idem sur le n° 20 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Idem sur le n° 21 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Idem sur le n° 22, retiré, toujours du groupe Communiste - Front de Gauche.

Sur le n° 23 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

Sur le n° 24 du groupe Communiste - Front de Gauche, même chose.

Amendement n° 25 du groupe Communiste - Front de Gauche, pareil, retiré.

Sur l'amendement n° 26 également retiré toujours du groupe Communiste - Front de Gauche.

En réponse à l'amendement n° 27, l'Exécutif a déposé le vœu n° 27 bis.

L'amendement n° 27 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 27 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 341).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 28 du groupe les Républicains et Indépendants, il est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 28 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 28 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 29 du groupe les Républicains et Indépendants, il est négatif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 29 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 29 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 30 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 30 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 31 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 31 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 32 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 32 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 33 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 33 est repoussée.

Avis défavorable de l'Exécutif sur l'amendement n° 34 du groupe UDI-MODEM.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 34 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 34 est repoussée.

Avis défavorable de l'amendement déposé par Mme Danielle SIMONNET, n° 35, défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 35 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 35 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 36 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 36 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 37 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 37 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 38 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 38 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 39 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 39 est repoussée.

Avis défavorable ou retrait, je crois, Madame SIMONNET, de l'amendement n° 40, au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif...

Pardon ?

Mme Danielle SIMONNET. - Grande victoire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Grande victoire.

L'amendement n° 40 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 41 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 41 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 342).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 44 du groupe Ecologiste de Paris. Il y a une demande de retrait, sinon défavorable. Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 45 du groupe Ecologiste de Paris. Je crois qu'il est retiré. Non, il est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 343).

Je le mets aux voix avec un avis favorable.

En réponse aux vœux n^{os} 47 et 48, l'Exécutif a déposé le vœu n° 48 bis.

Le vœu n° 47, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 48 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 48 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 344).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 345).

L'Exécutif demande le retrait du vœu n° 50 du groupe Ecologiste de Paris. Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 346).

Est-ce que le vœu n° 52 du groupe Communiste est maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 54 du groupe Radical de Gauche. Est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 347).

En réponse au vœu n° 61, l'Exécutif a déposé le vœu n° 61 bis ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 61 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 348).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

2017 DFA 107-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 107-1 relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2018, tenant compte des lettres rectificatives n^{os} 1 et 2, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 105 relative à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 479 142 420 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé;

- à la somme de 2 296 414 631 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 1).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 0,25% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2018, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2018, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 748 063 587 € ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin."

Je mets aux voix, globalement, à main levée, le projet de délibération DFA 107-1, tenant compte des lettres rectificatives n° 1 et n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2018 est adopté. (2017, DFA 107-1).

2017 DFA 107-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au projet de délibération DFA 107-2 relatif au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018, tenant compte des lettres rectificatives n^{os} 1 et 2, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91 M-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 105 relative à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5 634 263 054,27 euros

Recettes : 5 634 263 054,27 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 0,25 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 5 : Au 1er janvier 2018, sous réserve des termes de l'arrêté modifiant l'instruction budgétaire et comptable M57, la répartition par chapitres sera modifiée selon la ventilation suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2018 M57 cadre 2017	BP 2018 M57 cadre 2018
011	731 627 794,00	731 627 794,00
012	2 234 565 898,00	2 234 565 898,00
014	533 066 074,00	533 066 074,00
65	1 498 995 096,00	1 522 285 742,27
6586	3 441 150,00	3 441 150,00
66	147 179 172,00	147 179 172,00
67	36 290 646,27	13 000 000,00
Total crédits réels	5 184 731 830,27	5 184 731 830,27
023	111 576 224,00	111 576 224,00
042	338 100 000,00	338 100 000,00
Total crédits d'ordre	449 676 224,00	449 676 224,00
TOTAL GENERAL	5 634 408 054,27	5 634 408 054,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2018 M57 cadre 2017	BP 2018 M57 cadre 2018
013	8 768 857,00	8 768 857,00
70	476 779 559,00	476 779 559,00
73	1 206 142 699,00	980 322 403,00
731	2 779 656 832,00	3 005 477 128,00
74	403 830 699,00	403 830 699,00
75	444 744 237,00	464 638 550,27
76	22 026 024,00	22 026 024,00
77	20 144 313,27	250 000,00
Total crédits réels	5 362 093 220,27	5 362 093 220,27
042	272 169 834,00	272 169 834,00
Total crédits d'ordre	272 169 834,00	272 169 834,00
TOTAL GENERAL	5 634 408 054,27	5 634 408 054,27

Ces mouvements, qui seront rendus obligatoires par l'arrêté modifiant l'instruction budgétaire et comptable M57, ne seront pas pris en compte dans le calcul de la limite de 0,25 % énoncée à l'article 4 ci-dessus."

Je mets aux voix, globalement, à main levée, le projet de délibération DFA 107-2, tenant compte des lettres rectificatives n° 1 et n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018 est adopté. (2017, DFA 107-2).

2017 DFA 107-3 - Evolutions des tarifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 107-3 relatif aux évolutions des tarifs.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 107-3).

2017 DFA 35 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement départemental 2018. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2018, le projet de délibération DFA 35 G.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 65 G déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 65 G est repoussée.

Je crois que vous retirez votre vœu n° 66 G au profit de la lettre rectificative, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous le retirez.

Je vous remercie.

2017 DFA 35-1 G - Budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 35-1 G relatif au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2018, tenant compte de la lettre rectificative et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, le Livre III "Finances départementales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget" articles L. 3312-1 à L. 3312-7, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la délibération 2017 DFA 32 G-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 28 mai 2003 pour le vote par nature ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2017 est arrêté comme suit :

- à la somme de 145 862 300 euros en ce qui concerne les nouvelles autorisations de programme, selon l'état annexé ;

- à la somme de 353 854 131 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre, dans les limites de 0,25 % des dépenses réelles de la section d'investissement."

Je mets aux voix, globalement, à main levée, le projet de délibération DFA 35-1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2018 est adopté. (2017, DFA 35-1 G).

2017 DFA 35-2 G - Budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 35-2 G relatif au budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2018, tenant compte de la lettre rectificative et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, le Livre III "Finances départementales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 3312-1 à L. 3312-7, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la délibération 2017 DFA 32 G-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 28 mai 2003 pour le vote par nature ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3 353 924 103,00 euros

- Recettes : 3 353 924 103,00 euros

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

(Voir annexe n° 4).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 0,25 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : Au 1er janvier 2018, sous réserve des termes de l'arrêté modifiant l'instruction budgétaire et comptable M57, la répartition par chapitres sera modifiée selon la ventilation suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2018 M57 cadre 2017	BP 2018 M57 cadre 2018
011	84 787 293,00	84 787 293,00
012	201 169 500,00	201 169 500,00
014	1 089 821 953,00	1 089 821 953,00
016	140 995 513,00	140 995 513,00
017	405 514 210,00	405 514 210,00
65	1 209 853 229,00	1 211 676 229,00
6586	1 407 780,00	1 407 780,00
66	100 000,00	100 000,00
67	3 623 000,00	1 800 000,00
Total crédits réels	3 137 272 478,00	3 137 272 478,00
023	113 751 625,00	113 751 625,00
042	102 900 000,00	102 900 000,00
Total crédits d'ordre	216 651 625,00	216 651 625,00
TOTAL GENERAL	3 353 924 103,00	3 353 924 103,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2018 M57 cadre 2017	BP 2018 M57 cadre 2018
013	432 000,00	432 000,00
016	18 450 000,00	18 450 000,00
017	261 090 009,00	261 090 009,00
70	2 386 652,00	2 386 652,00
73	1 143 458 000,00	486 018 530,00
731	1 343 512 485,00	2 000 951 955,00
74	387 926 947,00	387 926 947,00
75	100 498 258,00	100 868 258,00
76	949 752,00	949 752,00
77	520 000,00	150 000,00
Total crédits réels	3 259 224 103,00	3 259 224 103,00
042	94 700 000,00	94 700 000,00
Total crédits d'ordre	94 700 000,00	94 700 000,00
TOTAL GENERAL	3 353 924 103,00	3 353 924 103,00

Ces mouvements, qui seront rendus obligatoires par l'arrêté modifiant l'instruction budgétaire et comptable M57, ne seront pas pris en compte dans le calcul de la limite de 0,25 % énoncée à l'article 3 ci-dessus."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 35-2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2018 est adopté. (2017, DFA 35-2 G).

Bravo !

2017 DFA 106 - Etats spéciaux d'arrondissements - Budget primitif 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 106 relatif au budget primitif des Etats spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 106).

Il est adopté. Merci, les maires d'arrondissement qui ont le sens du pragmatisme !

2017 DFA 90 - DRH Budget primitif emplois pour 2018.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un Grenelle de la propreté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'allongement du congé de paternité et de l'accueil de l'enfant.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une Délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et grands événements au sein du Secrétariat général.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une mission de maintenance urbaine.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de 251 postes.

Lettre rectificative n° 3 déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 90 - DRH relatif au budget primitif emplois 2018 de la Ville de Paris.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 67 du groupe Communiste. Il y a une proposition de retrait au profit de la lettre rectificative.

Idem sur l'amendement n° 68 déposé par le groupe Communiste et Front de Gauche.

Idem sur l'amendement n° 69 proposé par le groupe Communiste et Front de Gauche.

Idem sur l'amendement n° 70 du groupe Communiste et Front de Gauche.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 71 de Mme SIMONNET. Il est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 71 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 71 est repoussée.

Amendement n° 72 du groupe Communiste - Front de Gauche. Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 73 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 73 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 74 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 74 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 75 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 75 est repoussée.

Je crois qu'il y a un retrait du vœu n° 76 déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 349).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79, déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80, déposée Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 3 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 90 - DRH, tenant compte de la lettre rectificative n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 90 - DRH).

2017 DFA 31 - DRH G - Budget primitif emplois pour 2018.

Lettre rectificative n° 4 G déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à vous prononcer sur le budget primitif emplois 2018 pour les services départementaux.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 4 G déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 4 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 31 - DRH G, tenant compte de la lettre rectificative n° 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 31 - DRH G).

2017 DILT 28 - DFA Budget primitif 2018 du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 28 - DFA relatif au budget primitif 2018 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DILT 28 - DFA).

2017 DPE 43 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 43 - DFA relatif au budget annexe de l'assainissement - budget primitif pour 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 43 - DFA).

2017 DPE 46 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46 - DFA relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement, c'est la part collecte à compter du 1er janvier 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 46 - DFA).

2017 DPE 47 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47 - DFA. Il s'agit de la fixation du mode de calcul des redevances, des tarifs et des recettes à compter du 1er janvier 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 47 - DFA).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté.

2017 DPE 44 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget primitif 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de deux projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 44 - DFA concernant le budget annexe de l'eau - budget primitif pour 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 44 - DFA).

2017 DPE 45 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 45 - DFA relatif à la fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 45 - DFA).

Le budget annexe de l'eau est adopté.

2017 DEVE 109 - DFA - Budget annexe du fossoyage. - Budget primitif 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 109 - DFA relatif au budget annexe du fossoyage - budget primitif pour 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 109 - DFA).

Le budget annexe du fossoyage est adopté.

2017 DEVE 179 - DFA - Fixation des tarifs et redevances de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, projet de délibération DEVE 179 - DFA concernant la fixation des tarifs et redevances de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 179 - DFA).

2017 CAS 1 - Communication relative au budget 2018 du CASVP.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe qu'il n'y a pas de vote sur le projet de délibération CAS 1 relatif au budget du CASVP pour 2018, car il s'agit d'une communication.

2017 DASES 153 G - Budget primitif 2018 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 153 G relatif au budget primitif 2018 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 153 G).

2017 DASES 421 G - Fixation pour l'année 2018 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 421 G relatif à la fixation pour 2018 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 421 G).

Les budgets de la Ville et du Département de Paris pour 2018 sont adoptés. Je vous en remercie.

Mais cela n'est pas terminé.

2017 PP 93 - Budget primitif 2018.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un référent "Violences à l'égard des femmes" dans chaque commissariat.

2017 PP 92 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2018. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent le vœu référencé n° 81 et les projets de délibération concernant le budget spécial de la Préfecture de police pour 2018.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 350).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 93 relatif au budget primitif de la Préfecture de police.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, PP93).

Je mets enfin aux voix, à main levée, projet de délibération PP 92 relatif à la modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, PP 92).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons adopté l'ensemble des budgets qui nous permettront de répondre aux besoins des Parisiens. Je vous remercie et je vous invite tous à nous rejoindre au dîner de séance du Conseil de Paris. Bonne soirée et merci infiniment.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 11 décembre 2017 à vingt heures trente minutes, est reprise le mardi 12 décembre 2017 à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bonjour à tous.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence des projets de délibération DASES 98 G et DGRI 90.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ces projets de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Ces projets de délibération sont donc inscrits en 4e et 7e Commissions.

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la Présidente de la 4e Commission, il s'agit de Mme Marie ATALLAH, et vous avez trois minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

La 4e Commission s'est réunie le 4 décembre, de 9 heures à 11 heures 15.

Deux points ont été abordés par chacune et chacun des adjoints et adjointes membres de la Commission.

La présentation du budget sectoriel relevant de chaque délégation dans ses deux volets, le fonctionnement et l'investissement.

La présentation des projets de délibération inscrits à l'ordre du jour, soit au total 57 projets inscrits.

Ainsi, ont été présentés les budgets de la prévention spécialisée et intégration par Mme BROSSEL ; des personnes en situation de handicap et accessibilité par M. NORDMAN ; de l'égalité femmes/hommes lutte contre les discriminations et droits de l'homme par Mme BIDARD ; des solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance par Mme VERSINI ; de la santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris par Mme Anne SOUYRIS ; et des personnes âgées et autonomie par Mme BRIDIER.

Quelques questions de précision ont été posées par des membres de la Commission, s'agissant du budget de la politique sociale, et plus particulièrement sur la légère baisse des dépenses relatives à des prestations sociales comme le R.S.A. et l'A.P.A. Des projets de délibération ont fait l'objet d'une discussion portant essentiellement sur l'accessibilité des logements sociaux aux personnes à mobilité réduite, les Républicains nous informant qu'un vœu pour améliorer l'accessibilité des logements sociaux était présenté en 5e Commission.

L'accueil et l'accompagnement des jeunes en errance, et notamment les jeunes Marocains dans un quartier du 18e arrondissement. Là, Mme VERSINI et M. RAYMOND, directeur de la DASES, ont répondu aux questions en présentant les différentes interventions des services de la Ville et de l'Etat pour essayer d'apporter des solutions, ainsi que les difficultés de pouvoir trouver des solutions adaptées à cette situation atypique, qui demande du temps et la recherche de partenariats en vue de réussir à trouver des solutions efficaces et adaptées.

En réponse à une question sur le dispositif hivernal d'hébergement pour la mise à l'abri des sans domicile fixe, Mme VERSINI a présenté rapidement les éléments concernant la participation de la Ville dans le cadre du dispositif qui relève de la responsabilité de la Préfecture.

Deux points d'information ont été présentés par Mme Anne SOUYRIS concernant la semaine de la santé environnementale, et par Mme BIDARD concernant la semaine parisienne des luttes contre les discriminations.

Concernant les vœux et amendements, 13 vœux ont été déposés, mais aucun n'a été présenté et la séance a été levée à 11 heures 16, en vous souhaitant un bon et riche débat, je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et je ne doute pas que nos débats seront riches.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au réseau "MAGE".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La parole est d'ailleurs à M. Hervé BÉGUÉ, tout de suite, pour l'examen du vœu non-rattaché, référencé n° 82, relatif au réseau "MAGE".

Monsieur Hervé BÉGUÉ ?

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous savons que la Ville de Paris n'a pas vocation à se substituer au désengagement de l'Etat, mais il est des périodes exceptionnelles qui justifient des gestes exceptionnels.

Ce geste symbolique que vous avez accepté de faire pour accorder à titre exceptionnel une aide de 8.000 euros au réseau "MAGE" est la preuve que Paris peut être une force d'avant-garde sur bien des sujets. C'est tout à notre honneur.

En effet, nous avons demandé cette aide exceptionnelle suite à la décision incompréhensible du Gouvernement de leur suspendre cette subvention pourtant bien maigre.

Toutes majorités présidentielles confondues, depuis 20 ans, cela n'était jamais arrivé.

Comment comprendre cette décision qui met en péril ce groupement de recherches pionnier en France, centré sur l'étude des inégalités entre les femmes et les hommes dans le milieu professionnel.

Lorsqu'on fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause nationale, les inégalités économiques en sont une, on ne supprime pas les subventions aux associations et structures de recherche, c'est incohérent et dangereux.

La colère gronde, et j'appelle notre Conseil à interpeller le Gouvernement sur ces décisions contre-productives et à lui demander de rétablir des niveaux de financement suffisants.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

Pour vous répondre et donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je remercie le groupe Communiste et notamment Hervé BÉGUÉ de ce vœu, qui nous permet de donner une alerte sur l'égalité femmes/hommes.

Quels que soient les gouvernements, les travaux du "MAGE", "Marché du travail et genre" ont été reconnus, c'est le premier groupement de recherches du C.N.R.S. centré sur la question du genre, créé en 1995, et qui a toujours été reconnu d'intérêt public.

Sa particularité est de rassembler les différents acteurs, mais aussi les différentes disciplines permettant de faire avancer nos connaissances et améliorer nos pratiques pour faire progresser l'égalité professionnelle, l'égalité dans le monde du travail.

Tant dans les périodes historiques que sur une actualité des réformes, le "MAGE" nous permet de réfléchir à l'égalité professionnelle.

Pour mener à bien ce travail, qu'unanimement les membres de la recherche et du monde du travail, comme les syndicalistes, disent être prodigieux et parfois complexe, puisqu'il s'agit de faire travailler plusieurs laboratoires ou disciplines ensemble sur ce sujet de l'égalité professionnelle, l'Etat soutenait le "MAGE" pour la modique somme de 8.000 euros.

Oui, nous en sommes à parler de cela, mais c'était pourtant trop pour la Secrétaire d'Etat à l'égalité femmes/hommes, qui a suspendu de manière sèche et très volontaire la subvention en 2017, octobre 2017.

Cela s'est avéré incompréhensible, d'ailleurs de nombreuses tribunes sont parues à ce sujet.

Il ne suffit pas de dire qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour l'égalité professionnelle, il faut permettre d'analyser les situations, la production et la diffusion d'idées sur le champ du marché du travail par les groupes de recherche indépendants.

La Ministre du Travail s'est d'ailleurs désolidarisée après la demande de députés à l'Assemblée nationale, toujours sur cette même subvention de seulement 8.000 euros.

La Ville de Paris a toujours su être aux côtés du monde de la recherche, et encore une fois, nous pouvons nous féliciter de notre engagement et notamment grâce au travail de Marie-Christine LEMARDELEY.

C'est aussi à partir de ce travail permanent que nous interpellons à nouveau le Gouvernement pour qu'il joue son rôle de soutien indéfectible à la recherche et au "MAGE", en particulier en restituant la subvention annuelle de 2018. Je le redis, nous, Ville de Paris, nous finançons à 10.000 euros le "MAGE", et l'Etat finançait à 8.000 euros, ce que nous souhaitons être rétabli.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 351).

2017 DASES 401 G - Subvention (3.000 euros) à l'association "Les fourmis vertes" (93 Montreuil).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 401 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les fourmis vertes".

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la deuxième édition de la semaine parisienne de la santé environnementale vient de s'achever. Cette année, celle-ci s'est tenue autour de thématiques en lien avec notre cadre de vie et notre santé tels que l'air, l'habitat, le développement durable, l'urbanisme, l'alimentation, la biodiversité ou encore l'activité physique.

L'occasion de rappeler que la première édition avait été lancée l'an dernier dans la dynamique du vote au Conseil de Paris du Plan Paris Santé Environnement.

Je me réjouis donc de la poursuite du Plan parisien de santé environnementale qui porte une vision globale sur ces enjeux, à la fois dans la recherche d'une expertise et dans la diffusion de l'information auprès de tous les publics. La politique de prévention en matière de santé environnementale est désormais bien lancée et il s'agit maintenant de poursuivre le maillage des actions.

La convention entre le service parisien de santé environnementale et l'"Association pour la prévention de la pollution atmosphérique", projet de délibération également présenté à ce Conseil, en est un exemple concret et pertinent.

Ce travail est particulièrement utile à l'identification des ménages plus exposés aux risques liés à la pollution de l'air dans leur logement qui n'est, rappelons-le, pas toujours due à l'air extérieur mais peut également provenir de l'environnement proche et quotidien, tels que de produits d'entretien ménager de mauvaise qualité, de murs en mauvais état ou encore de mobiliers constitués de matériaux pouvant être toxiques. A ce titre, la multiplication des audits des conseillers médicaux en santé intérieure semble indispensable. De ce fait, félicitons-nous du développement des réseaux de ces professionnels.

Les liens entre les problèmes de santé et l'habitat peuvent mettre du temps à être diagnostiqués, alors que ce sont souvent les populations les plus fragiles qui en souffrent. L'objectif de co-construction d'une culture de la santé environnementale à Paris ne doit pas faire l'impasse sur les quartiers populaires où les populations sont particulièrement exposées aux pollutions intérieures.

L'utilisation de produits d'entretien dangereux pour la santé et l'environnement, la gestion des déchets et la qualité de l'alimentation sont des problématiques d'autant plus importantes qu'elles peuvent sembler être secondaires, voire anodines, lorsque les fins de mois sont déjà difficiles.

C'est contre ces multiples facteurs d'exposition aux risques de santé environnementale que nous devons proposer des politiques adaptées au plus près des besoins des habitants.

L'association "Les fourmis vertes" intervient ainsi directement auprès des habitants dans le quartier politique de la ville du 20e arrondissement, afin de les sensibiliser à l'environnement, l'éco-citoyenneté et au développement durable.

De plus, ces ateliers de sensibilisation sur les éco-gestes dans l'habitat utilisent des méthodes d'éducation populaire qui permettent une meilleure appropriation de ces questions par les participants. Les populations les plus vulnérables ont autant besoin que les autres de vivre dans un environnement sain. Au nom de l'égalité pour toutes et pour tous, nous devons donner davantage de moyens à la lutte contre la pollution intérieure de l'air.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue.

Effectivement, à l'occasion de la deuxième édition de la Semaine parisienne de santé environnementale portée par la Ville de Paris, nous avons, comme vous l'avez rappelé, monté avec l'association "Les fourmis vertes" dans le 20e arrondissement un atelier de sensibilisation auprès d'habitants de tous âges sur les éco-gestes dans l'habitat qui permettent de faire des économies tout en préservant l'environnement et la santé de toute la famille.

Cette association propose des actions qui visent à sensibiliser les habitants aux enjeux de santé environnementale et de montrer qu'il est possible d'induire des changements durables vers un mode de vie plus sain, mais aussi plus économique grâce à des gestes simples et faciles à appliquer au quotidien.

Ces interventions, qui ont lieu dans le bas de Belleville, sont d'autant plus importantes dans les quartiers "politique de la ville" où résident les populations les plus exposées aux risques en matière de santé environnementale. Soutenir la capacité de participation et d'expression de populations les plus soumises à la défaveur sociale est un objectif essentiel du Plan parisien de santé environnementale.

En matière de lutte contre les inégalités de santé environnementale, les deux actions étroitement liées de ce plan, fiches actions 3 et 4, montent justement en puissance pour fournir à la Ville, à ses partenaires et au public, deux outils importants : d'une part, une cartographie des zones de fragilité en santé environnementale permettant de prioriser l'action publique parisienne ; d'autre part, un tableau de bord de la santé des Parisiens dont l'ambition sera de juger des effets des politiques de santé mises en place par la Ville.

Pour accompagner un processus de mobilisation des citoyens et citoyennes, et des acteurs associatifs en matière de santé environnementale, nous souhaitons privilégier et renforcer notre partenariat avec les associations comme "Les fourmis vertes".

Oui, notre axe essentiel doit être de renforcer le caractère participatif éco-constructif de la démarche du Plan parisien de santé environnementale. Ainsi, pour aller toujours plus loin dans cette perspective, nous envisageons de créer un label "Paris Santé Environnement" qui récompenserait des actions concrètes, visant à atteindre les objectifs du P.P.S.E. portés par les associations. Une présentation de ces actions serait ainsi réalisée chaque année dans le cadre de la Semaine de santé environnementale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 401 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 401 G).

2017 DASES 436 G - Convention-cadre partenariale entre le Département de Paris et le Groupement hospitalier de Territoire Paris - Psychiatrie et Neurosciences.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 436 G. Il s'agit de la convention-cadre partenariale entre le Département de Paris et le Groupement hospitalier de Territoire Paris - Psychiatrie et Neurosciences.

La parole est, dans un premier temps, à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour le groupe les Républicains et Indépendants. Vous avez 5 minutes.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé porte sur une convention-cadre de partenariat entre le Département de Paris et le Groupement hospitalier de Territoire, G.H.T. Paris - Psychiatrie et Neurosciences.

Cette convention est d'une durée de trois ans, ou cinq ans car il y a en fait une discordance entre l'exposé des motifs et le préambule de la convention : l'un dit trois et l'autre cinq, il faudra le préciser.

Toujours est-il que cette convention devrait permettre de structurer les actions de prévention, d'information, de prise en charge, mais aussi de recherche autour des personnes atteintes de troubles psychiques, entre la Ville de Paris et le G.H.T. Paris - Psychiatrie et Neurosciences.

Le G.H.T. rassemble les hôpitaux Saint-Anne, Maison Blanche et Perray-Vaucluse, ainsi que les secteurs de psychiatrie des hôpitaux de Saint-Maurice et l'association de santé mentale du 13^e arrondissement.

Le G.H.T. a un rôle essentiel dans la maladie mentale à Paris puisqu'il prend en charge 76.400 patients. Il est à noter néanmoins qu'il ne comprend pas les secteurs de psychiatrie de l'A.P.-H.P.

On ne peut que se réjouir d'un projet de structuration de la prise en charge médico-sociale des personnes présentant des troubles psychiques. Avec une personne sur cinq touchée au cours de sa vie pour la maladie psychique, que l'on soit malade ou proche d'un malade, c'est-à-dire aidant, c'est nous tous qui sommes concernés : la maladie mentale n'épargne aucun milieu social.

On ne peut que se réjouir que cet accord de partenariat ait déjà identifié six thèmes d'intervention importants : "vivre ensemble" dans la ville ; parcours de soins, parcours patient ; précarité, insertion et lutte contre la grande exclusion ; pilotage territorial et démocratie sanitaire ; formation, innovation et recherche ; coopération immobilière.

Naturellement, nous voterons ce projet de délibération.

Néanmoins, je voudrais souligner quelques points de forme et de fond qui en atténuent à mon sens la portée et je m'interroge de plus sur deux points.

Quelques remarques de forme très courtes. En page 2 de l'exposé des motifs, je cite : "Les trois institutions sont animées par la même volonté d'améliorer les réponses apportées aux besoins des usagers, particulièrement les plus fragilisés par leur état de santé ou leurs difficultés, qu'elles soient économiques, sociales ou psychologiques, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé".

La dernière partie de la phrase : "dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé" est-elle vraiment utile ? Est-il nécessaire d'être clivant quand, comme je le mentionnais en introduction, la maladie mentale nous touche tous sans distinction de classe. Cette précision met au second plan l'objectif premier du partenariat qui est d'améliorer les réponses aux besoins des patients, qu'ils soient besoins médicaux ou sociaux.

J'ajouterai que la lecture de la convention est difficile. Ce n'est pas tant l'utilisation de l'écriture inclusive que la rédaction que je qualifierai d'ampoulée. Et la lecture des 12 pages m'a pris un certain temps.

Concernant les actions, il y a certaines remarques, certains manques. J'ai bien conscience qu'il s'agit là d'un cadre plus que d'un projet détaillé, et donc les actions qui seront menées n'y figurent pas toutes. Néanmoins, quelques points.

Il est dommage de ne mentionner, pour la prise en charge somatique du patient, que les centres de santé. Tous les praticiens en secteur I sont des aides précieuses. On les trouve en particulier dans les maisons de santé

pluri-professionnelles. Pourquoi ne pas les mettre à contribution alors que la Ville et la Région font un effort considérable pour développer les M.S.P. De plus, les praticiens de secteur II ne doivent pas être mis de côté.

Deuxième point, la prévention et le diagnostic précoce de la maladie mentale sont trop peu abordés, et en particulier la prévention du suicide. Rappelons qu'en France, ce sont 11.000 personnes qui se suicident chaque année. C'est trois fois plus que le nombre de morts sur les routes, c'est un véritable problème de santé publique, qui touche en particulier les jeunes et dont la prévention est essentielle.

Enfin, la recherche. Elle reste insuffisante alors que les maladies psychiatriques représentent plus de 30 % des maladies chroniques. Elle représente seulement 4 % des efforts financiers de recherche, mais, c'est naturellement un problème national qui dépasse cet hémicycle. Mais, il n'empêche que c'est navrant, quand les neurosciences ouvrent des champs de connaissances importants, et que l'on peut espérer qu'enfin psychiatres et neurologues vont se rencontrer. Et, dans le projet, il me semble que la recherche reste encore un parent pauvre cantonné à la recherche en sciences sociales.

Enfin, j'ai deux questions.

La première est : quelle est l'articulation entre cette convention de partenariat et les autres actions de la Ville dans le domaine de la maladie mentale et en particulier la mission locale de santé mentale ? Celle-ci a été créée en juin 2013. Elle soutient, je cite : "Les services de la collectivité parisienne confrontés à des problématiques liées à la santé mentale".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Ma question est : cette mission contribuera-t-elle au millefeuille des dispositifs en tous genres qui deviennent illisibles ou sera-t-elle le bras armé de ce partenariat avec le G.H.T. ?

La deuxième question porte sur le partenariat...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci. Il va vraiment falloir conclure !

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Ma question est : la Ville aura-t-elle un partenariat analogue et cohérent avec celui qui fait l'objet de cette convention avec les secteurs de la psychiatrie et de l'A.P.-H.P. ?

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne SOUYRIS, qui a cinq minutes pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci.

Alors, plusieurs questions dans votre intervention, mais, en tout cas, merci pour cette intervention qui me permet d'aborder le sujet de la santé mentale, qui est un sujet très, très souvent, comme vous l'avez dit, oublié, dans les débats sur la santé, et, en tout cas, dans le traitement non seulement médiatique et grand public, mais aussi, souvent, malheureusement, au sein des politiques publiques les plus débattues.

Cette absence tient évidemment aussi à la question de la stigmatisation des troubles psychiques. Et je vais vous répondre quand même assez directement sur les questions que vous avez posées parce que nous avons souhaité, par cette convention, justement, faire un lien avec ce que vous dénoncez comme un millefeuille et comme quelque chose de relativement complexe. Au contraire, par exemple, la mission que nous avons mise en place, cette mission, justement, va pouvoir se coordonner avec cette convention.

Par ailleurs, je voulais aussi parler des priorités, des axes de travail qui sont définis dans cette convention. Par exemple, deux d'entre elles : l'accès et le maintien dans le logement, on sait combien la maladie et le handicap psychique sont à la fois à l'origine des ruptures sociales qui rendent difficiles l'accès et le maintien dans le logement, et, à l'inverse, combien l'absence de logement peut être à l'origine ou source d'aggravation des troubles psychiques. Une autre priorité est le parcours de soins, qui rejoint votre problématique, et en particulier la question de l'accès à la prévention et aux soins somatiques pour les patients souffrant de troubles psychiques. Ils en sont bien souvent exclus faute de coordination par les acteurs. Pour les acteurs, cette convention devrait aussi nous permettre de pouvoir améliorer ce parcours.

Et, oui, nous avons effectivement souhaité mettre un accent sur la question des inégalités sociales par rapport au parcours de soins dans les troubles psychiques, mais cela ne veut pas dire qu'on va abandonner les gens qui sont moins précaires. Cela veut dire simplement que ceux qui sont plus précaires sont encore plus exclus de ces soins psychiques et donc, on va y faire particulièrement attention. C'est tout.

La deuxième chose importante est effectivement la recherche. Pour nous, de toute façon, cette convention, c'est un début, c'est-à-dire que ce n'est pas du tout une fin en soi. C'est vraiment une manière de mettre tous les points qui sont encore, peut-être, des points obscurs de la santé mentale comme quelque chose à travailler ensemble, avec à la fois le groupe hospitalier, avec les praticiens de secteur I. Et, oui, les secteur II aussi, c'est-à-dire tous les praticiens puisque, ce que je vous rappelais tout à l'heure, c'est le fait du parcours de soins du patient qui est pour nous, qui sera pour nous essentiel dans l'application de cette convention.

Donc, merci d'être intervenue.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 436 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 436 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux perturbateurs endocriniens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu référencé n° 83 relatif aux perturbateurs endocriniens.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, parce que le vœu dit tout d'une certaine manière. Vous savez que les perturbateurs endocriniens deviennent un véritable problème international, on peut dire, de santé publique et, ce qu'on souhaite, c'est que la Ville prenne cette question à bras-le-corps. On sait qu'elle a commencé, notamment à travers le Plan parisien de Santé environnementale, mais on voudrait que, maintenant, il y ait une étude pour voir dans quelles mesures, quels moyens, quelles conditions, on pourrait faire un audit sur la présence de perturbateurs endocriniens dans tous les établissements sous la responsabilité de la Ville et qui accueillent les publics fragiles, que ce soit des enfants ou des personnes âgées, etc., et, d'autre part, que la Ville adhère à la charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens" de l'association "Réseau Environnement Santé".

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci pour ce vœu qui rappelle l'urgente nécessité d'agir qui pourrait bien être l'une des plus grandes crises sanitaires de notre siècle. Nous devons prendre toute la mesure de la nocivité de ces substances pour la santé humaine, présentes un peu partout dans notre environnement.

J'aimerais rappeler que Paris fut pionnière en 2010, en bannissant, sous l'impulsion de Christophe NAJDOVSKI, le bisphénol A des biberons dans les crèches et, à l'instar d'autres grandes capitales européennes, comme Stockholm ou Madrid, Paris s'inscrirait une fois de plus à l'avant-garde, en devenant ainsi la première ville de France qui s'engage à signer cette charte.

C'est un symbole fort qui montre notre volonté de faire de la santé environnementale une priorité politique de la mandature. En 2014, un vœu de l'Exécutif porté par mon prédécesseur, Bernard JOMIER, confirmait déjà l'orientation volontariste de la Ville de Paris pour réduire l'exposition des Parisiens et des Parisiennes aux polluants et substances néfastes pour la santé, dont les perturbateurs endocriniens.

C'est l'une des priorités du Plan parisien de Santé environnementale adopté en 2015 et dont nous entendons poursuivre la mise en œuvre concrète. Nous avons, vous le savez, entre nos mains, un levier puissant : celui de la commande et des achats publics. En 2016, près de 57 % des marchés passés par la DFA comportait au moins une clause d'exécution et/ou un critère de jugement des offres à caractère environnemental. Tout fournisseur doit

respecter a minima REACH, mais l'objectif est d'aller au-delà, en commençant par travailler sur les achats à destination des populations les plus fragiles : les bébés et les enfants.

Un travail d'identification des marchés concernés dans les programmations est en cours sur ce sujet. Un réseau de référents pourrait être prochainement mis en place afin d'associer les directions de la collectivité parisienne prescriptives de ces achats, afin d'en évincer les substances nocives et notamment les perturbateurs endocriniens. Nous nous sommes également fixés pour objectif un niveau de 50 % d'aliments "bio" d'ici 2020.

La conférence annuelle de santé environnementale nous permettra d'informer le public des avancées de la Ville sur le sujet des perturbateurs. Sur l'audit, enfin, notre laboratoire des polluants chimiques est en train de s'approprier des méthodes de prélèvement et d'analyse adéquates pour rechercher la présence des perturbateurs endocriniens dans les environnements. Se pose, au-delà de la question du coût, celle des choix méthodologiques à faire. Allons-nous chercher dans l'air, dans les poussières, dans l'alimentation, dans tous les établissements ou privilégier un échantillonnage de cette molécule, et quelle surveillance ? C'est un travail qui devra se faire en concertation avec les directions, les élus, le service parisien environnemental et les associations. Nous devons donc en étudier la faisabilité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 352).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au centre de santé 12, rue Viala (15e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 84 relatif au centre de santé du 12, rue Viala, dans le 15e arrondissement, et la parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Vous avez deux minutes pour le présenter.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous présente ce matin le même vœu que lors de notre séance d'avril, sur la sauvegarde du centre de santé Viala, dans le 15e arrondissement. Mon but n'est pas d'allonger les débats, mais simplement de continuer à alerter et à porter la voix des 60.000 personnes qui fréquentent ce centre de santé.

Nous avons toujours défendu ces établissements et je me permets donc de vous alerter à nouveau sur la nécessité de maintenir une offre de soins de secteur 1 dans le 15e arrondissement. Après la fermeture des centres de santé de Balard, Beaugrenelle ou encore Anselme-Payen, le centre Viala ne peut pas fermer.

Nous demandons donc à nouveau à la Maire de Paris d'intervenir auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et de DocteGestio pour que le 12, rue Viala reste le centre de santé à vocation sociale que nous avons.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous avez déjà fait un vœu sur le même thème. Je voudrais quand même vous rappeler qu'il y a un vrai sujet puisque ce centre a été placé en redressement judiciaire, puis a été repris par DocteGestio. C'est un groupe spécialisé dans le rachat-sauvetage d'activités médicales et surtout, c'est un groupe à vocation commerciale qui fait des dépassements fréquents et importants.

La situation actuelle, c'est une situation de contentieux dans lequel la Ville ne peut pas gérer, s'immiscer pour le moment. C'est la première des choses.

Ensuite, nous souhaitons évidemment protéger les centres de santé, mais nous souhaitons protéger les centres de santé qui, vraiment, sont en secteur 1 et qui ont vraiment une vocation non commerciale. Là, la situation n'est pas du tout la même. En plus, c'est un contentieux entre la C.A.F. et ce centre justement pour ces questions.

Je vous propose que nous travaillions plutôt sur l'installation et sur le soutien à des centres de santé et des maisons de santé de cet arrondissement qui soient plus vertueux et plus en conformité avec nos priorités.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Si j'ai bien compris, Anne SOUYRIS, avis défavorable. Vous le confirmez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la santé à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 85 relatif à la santé à Paris, vaste sujet.

La parole est à Thierry HODENT, pour deux minutes, sur la santé à Paris.

Finalement, c'est Jérôme DUBUS. Jérôme DUBUS, allez-y.

M. Jérôme DUBUS. - J'espère que vous allez vous y retrouver. L'essentiel, c'est le fond bien évidemment.

Cela porte sur ce vœu déposé par mon collègue Alexandre VESPERINI sur la santé à Paris.

Vous avez mené, à juste titre, des Assises Parisiennes de la Santé qui ont émis un certain nombre de conclusions, puis la préparation de la Semaine Parisienne de la Santé, nous savons que c'est un sujet important puisqu'il y a un certain nombre d'évolutions extrêmement lourdes sur la santé à Paris qui vont se faire dans les mois et les années qui viennent.

Donc, nous souhaitons que ces conclusions fassent l'objet d'un débat en Conseil de Paris, un débat organisé sur la santé à Paris et, notamment, sur l'offre de soins et le soutien à l'innovation en matière de santé. Et que deuxièmement, nous ayons une communication de la Maire de Paris dans les Conseils de Paris qui viennent, sur les mesures concrètes qui vont être prises à la suite de ces Assises Parisiennes de la Santé, et plus généralement sur les questions liées à la santé et à l'accès aux soins.

C'est une demande d'information du Conseil de Paris à la suite des travaux que vous avez menés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS, qui a deux minutes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur DUBUS, et Monsieur VESPERINI, qui n'est pas là, pour ce vœu sur la suite des Assises Parisiennes de la Santé qui se sont tenues d'avril 2016 à février 2017, sous l'impulsion de mon prédécesseur, Bernard JOMIER.

Les 62 fiches actions issues de ces Assises sont le fruit d'un processus inédit de démocratie sanitaire. Durant dix mois, plus de 2.000 personnes - professionnels de santé, citoyens, actrices et acteurs associatifs - ont pu échanger et débattre des problématiques de santé qui se posent à Paris. Plus d'une cinquantaine d'événements étaient organisés tout au long de l'année 2016.

Les arrondissements de droite comme de gauche ont été étroitement associés afin de placer l'expression des territoires au cœur de la démarche. Les instances locales des mairies d'arrondissement, comme les Conseils locaux de santé, les Conseils locaux de santé mentale, les Conseils locaux du handicap, les Conseils des seniors, se sont fortement mobilisés sur des thématiques très variées.

L'implication de ces instances a permis de bénéficier d'une réelle expertise sur les problématiques de santé du territoire, de mobiliser et de coordonner l'ensemble des acteurs de l'arrondissement.

Comme vous le soulignez justement, ces Assises ont reflété une réelle envie des Parisiennes et des Parisiens de prendre en main leur santé et de vrais besoins en démocratie sanitaire.

C'est pourquoi l'une des préconisations était la création d'une semaine annuelle des débats en santé, une Semaine Parisienne de la Santé. Elle se déroulera pour la première fois cette année du 3 au 7 avril prochain avec, pour fil rouge, le thème "Acteurs de sa santé".

Lors de cette Semaine, nous aurons notre Comité de pilotage des Assises qui donnera lieu à un point d'avancement des fiches actions des Assises.

A l'instar de ce qui avait été fait pendant les Assises, il y aura plusieurs grands débats, notamment sur les jeunes et sur les violences faites aux femmes, mais nous reprendrons également notre campagne de labellisation d'événements santé tout au long de la Semaine, en mobilisant nos ressources internes, à la Ville mais aussi et surtout nos partenaires associatifs et institutionnels, les arrondissements ainsi que l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je profite de l'occasion pour attirer votre attention sur le dernier numéro du magazine "A Paris" placé sous le signe de la santé, et qui donne à voir sur les réalisations parisiennes.

Je souscris pleinement à votre souhait qu'un débat ait lieu en Conseil de Paris sur les suites des Assises et plus généralement sur les questions de santé, d'accès aux soins et propose donc au Conseil d'adopter votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 353).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'évolution du site de l'hôpital Bichat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux référencés n^{os} 86 et 86 bis, relatifs à l'évolution du site de l'hôpital Bichat.

La parole est encore à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe PPCI.

Vous avez deux minutes de temps de parole pour présenter ce vœu.

M. Jérôme DUBUS. - Un vœu de l'Exécutif répond à notre vœu et va parfaitement dans le sens que nous souhaitons.

Je rappelle très rapidement ce que nous souhaitons sur ce sujet de Bichat, qui est un sujet très important.

Bichat et Beaujon vont être regroupés, comme chacun le sait, sur un campus hospitalier universitaire Grand Paris Nord, dont la première pierre a été posée au mois d'avril par l'ancien Président de la République François HOLLANDE. Maintenant, ce projet est sur les rails. Donc Bichat et Beaujon se posent la question de leur suite une fois qu'ils auront déménagé sur ce site à Saint-Ouen.

Pour Beaujon, c'est un peu particulier, mais pour Bichat, une concertation a été menée et n'a pas réuni beaucoup de monde. A certaines réunions, il y avait moins de dix personnes dans la salle, ce qui est quand même assez important, puisque Bichat couvre l'ensemble des besoins hospitaliers sur le 18e arrondissement mais aussi sur toute une partie du 17e arrondissement.

Beaucoup de gens qui habitent dans le 17e arrondissement travaillent à Bichat et donc, c'est un sujet de préoccupation important.

Jusqu'à maintenant, évidemment, le maire de Clichy était aux premières loges avec Beaujon ainsi que le maire du 18e arrondissement. Mais il n'y avait pas vraiment de consultations ou d'informations très précises sur le devenir de Bichat.

Il y a plusieurs sujets de réflexion. Il y a la possibilité de maintenir un certain nombre de lits, 400 lits sur la partie Claude Bernard qui n'est donc pas la tour pour ceux qui connaissent Bichat, mais les pavillons qui sont devant la grande tour, et puis savoir si on ne pourrait pas installer une maison de la santé, telle que le Gouvernement veut les développer actuellement un peu partout en France et, notamment, à Paris.

On demande une possibilité d'informations plus précises de la part des autorités qui sont en charge de ce sujet vis-à-vis de la population à la fois du 18e et du 17e, de manière à ce que il n'y ait pas de fantasmes qui soient créés, de manière à rassurer, aussi, les personnels qui sont, pour la plupart d'entre eux, extrêmement inquiets sur leur devenir, le personnel de Bichat, le personnel hospitalier et le personnel de santé. Le vœu que vous avez proposé nous va tout à fait. Donc, nous retirerons notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Pour vous répondre, je donnerai la parole à Anne SOUYRIS. Ensuite, deux demandes d'explication de vote, Geoffroy BOULARD, pour le groupe des Républicains indépendant et Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre dans un premier temps.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur DUBUS.

Depuis le lancement en 2014 du projet hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord par François HOLLANDE, qui regroupera à Saint-Ouen les hôpitaux de Beaujon et Bichat, la direction générale de l'A.P.-H.P. a bien engagé une concertation avec l'ensemble des élus du territoire et organisé déjà au moins quatre réunions publiques d'information ouvertes à tous. D'autres suivront, en temps voulu, comme elle s'y est engagée.

En ce qui concerne les activités médicales du futur site de Claude Bernard, site jouxtant celui de Bichat et situé dans le 18e arrondissement, il est envisagé qu'il accueille après 2025, dans des conditions rénovées, des services de gériatrie, de psychiatrie, de médecine hospitalière ambulatoire et diverses activités. Le projet médical est aujourd'hui discuté au sein d'un comité regroupant l'A.R.S. d'Ile-de-France, l'A.P.-H.P. et diverses parties prenantes au projet, notamment le G.H.T. de psychiatrie et neurosciences, l'association "Aura" pour y développer les activités de dialyse.

La Ville est partie prenante de ce groupe de travail et est attentive à ce qu'une offre de soins conséquente soit maintenue sur le site Claude Bernard. Le député de circonscription a été aussi régulièrement informé de l'avancement du projet par l'A.P.-H.P. Le nouveau député le sera aussi.

J'entends votre souhait que les élus soient régulièrement informés et consultés sur l'évolution du site de Bichat, dont la destination fait actuellement l'objet d'études techniques, notamment concernant le devenir de la tour et les possibilités offertes par ce terrain qui sera libéré. Il ne paraît cependant pas utile dans ce cadre, ni au regard du calendrier de cette opération, de multiplier des consultations sans avancée intermédiaire significative du projet.

J'en profite pour vous informer que la Maison de santé pluriprofessionnelle que vous avez appelée de vos vœux est déjà en cours d'implantation sur le site de Bichat-Claude Bernard, et que votre groupe a voté favorablement en ce sens en adoptant le projet de délibération DASES 418 G lors du précédent Conseil de Paris. C'est donc en ce sens que je sou mets au Conseil le vœu de l'Exécutif, rappelant la nécessité de poursuivre le processus de concertation engagé par l'A.P.-H.P., et que je vous demanderai donc - vous l'avez accepté - de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, chère Anne SOUYRIS.

Jérôme DUBUS, vous retirez votre vœu - vous le maintenez ou vous le retirez - au profit de celui de l'Exécutif.

Deux explications de vote : M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque ce vœu avait été déposé au Conseil d'arrondissement par les élus du groupe majorité présidentielle, je m'étais étonné par son manque de clarté. A qui s'adressait-il ? Sont-ils contre ce projet ? Soutiennent-ils la démarche des personnels ? Autant de questions que nous nous étions posées.

La Maison de santé est quelque chose d'acté. Ce projet, il faut le rappeler, avait été impulsé sous François HOLLANDE en juillet 2013, porté par l'A.P.-H.P. et la Ville, et le projet d'hôpital permettait d'offrir aux habitants du Nord de Paris de meilleures conditions de prise en charge, et aux soignants, un environnement de travail de qualité. A la lecture du vœu du groupe majorité présidentielle du 17e, on avait l'impression qu'il soutenait le personnel hospitalier, mais je n'avais pas eu le souvenir de les avoir aperçus lors de la manifestation du 26 septembre dernier, qui réunissait des représentants syndicaux de la C.G.T., des élus de la France insoumise et du P.C.F., qui étaient venus apporter leur soutien au personnel de la C.G.T.

J'ai donc, suite à ce vœu, proposé au député de la 3e circonscription, dont le territoire couvre le 17e et le 18e arrondissement, d'organiser une réunion publique sur le sujet de Bichat, en présence de la Ministre de la Solidarité et de la Santé, qui était d'ailleurs venue dans le 17e arrondissement il y a quelques mois nous parler des vaccins. Et j'ai demandé également au député qu'il interroge la Ministre sur le devenir de l'hôpital.

Ce dernier m'a répondu - et je le porte à la connaissance de notre Assemblée - qu'il avait créé un groupe de citoyens du 17e et du 18e arrondissement sur cette question, qui a, je le cite, "vocation à mieux comprendre les attentes en termes d'offre de santé de proximité". J'en attends avec impatience les conclusions, mais aucune réponse, par contre, à ma demande de réunion publique en présence de la Ministre. Je suis heureux que le vœu de l'Exécutif soit beaucoup plus précis, intègre le 18e arrondissement voisin, et je voterai favorablement le vœu de l'Exécutif qui reprend nos demandes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à un autre maire, M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci. Quelques mots à mon tour pour dire que bien sûr, je voterai avec enthousiasme le vœu de l'Exécutif tel qu'il a été modifié.

Cela fait maintenant un certain temps que nous travaillons, la mairie du 18e, la Ville de Paris, l'A.P.-H.P., sur ce grand projet qui impacte non seulement l'offre de soins dans le Nord-Est parisien, avec l'investissement enfin de beaucoup de moyens de l'Etat pour améliorer la qualité de l'offre de soins dans le Nord-Est parisien, et bien sûr sur le devenir futur du site à la fois de Bichat et de Claude Bernard. Et je rappelle que nous avons tenu - mais Anne SOUYRIS l'a dit - des réunions publiques, plus de quatre : deux à la mairie du 18e, qui ont rassemblé des centaines de personnes et de très nombreux habitants de ces territoires, aussi bien au printemps dernier que l'année précédente et depuis de nombreuses années.

Ce travail a permis notamment d'apaiser un certain nombre de craintes à la fois des riverains, des habitants, qui s'inquiétaient de la capacité d'être soignés dans le Nord-Est parisien, et en partie des personnels. Je me réjouis que l'on puisse continuer ce travail, et je rappelle que nous avons déjà obtenu, grâce à la mobilisation notamment des élus parisiens et des élus du 18e, la création de cette Maison de santé, le renforcement de l'offre de soins, et notamment de soins psychiatriques.

Et je redis aussi que nous sommes dans le 18e très attachés à ce que nous puissions aboutir sur la question de la maternité, parce qu'il nous semble indispensable que nous puissions continuer à naître dans le 18e arrondissement de Paris, ou en tout cas à Paris, et que la perspective d'avoir une seule énorme maternité sur le nouveau site de l'hôpital Saint-Ouen paraît un tout petit peu éloignée des besoins et des volontés des habitants de nos quartiers.

Cette concertation, nous l'avons menée, nous l'avons souvent initiée, nous l'avons beaucoup demandée à l'A.P.-H.P. Je ne vois pas pourquoi on arrêterait de faire cette concertation. Et puis, il faudra lancer la concertation - Anne SOUYRIS l'a dit - sur le devenir du site actuel de Bichat, qui doit nous permettre de refaire un morceau de ville à cet endroit.

J'ai bien vu que de nouveaux responsables politiques s'y intéressaient maintenant. Je m'en réjouis, parce que je crois que c'est très important, comme Annick LEPETIT avait été très engagée sur cette question avant, que les parlementaires s'engagent aussi sur cette question et puissent travailler, notamment en lien avec le Gouvernement, à faire en sorte que nos revendications soient entendues.

En tout cas, vous pouvez continuer à compter sur moi et sur l'ensemble de mon équipe à la mairie du 18e, je dis bien "continuer à compter sur moi et sur l'ensemble de mon équipe à la mairie du 18e", pour faire en sorte que le futur projet à Claude Bernard et à Bichat ait du sens pour les habitants. Tous ceux qui veulent nous rejoindre dans cette démarche sont non seulement les bienvenus, mais aussi très attendus, parce que nous aurons besoin de beaucoup de poids pour peser face aux différentes contraintes, et notamment économiques, auxquelles le futur Grand hôpital Nord et donc, ce qui restera à Claude Bernard, aura à faire face. Et j'espère que nous saurons convaincre les autorités de l'Etat, comme nous avons su convaincre le Gouvernement précédent sur cette question.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 354).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel Dieu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 87 relatif à l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, mes chers collègues, à nouveau un vœu sur l'Hôtel-Dieu.

Rappelons rapidement la situation. Souvenez-vous : en 2014, Madame la Maire, ainsi que l'ensemble des groupes de la majorité, s'étaient engagés à faire en sorte que l'Hôtel-Dieu reste un hôpital en plein cœur de Paris, et qu'il n'y ait pas de modification du P.L.U. concernant l'Hôtel-Dieu. Or, que se passe-t-il aujourd'hui ? Dans le cadre du projet de l'île de la Cité, qui avait été initié par l'ancien Président de la République, nous savons qu'il y a un projet d'y développer, sur les surfaces qui sont situées face à Notre-Dame, des activités qui apporteront une redevance d'exploitation à la Ville de Paris. C'est-à-dire que la Ville de Paris va pouvoir bénéficier d'une partie des bâtiments dans un objectif de valorisation.

Quand avons-nous ici, dans l'enceinte du Conseil de Paris, débattu de ce que l'on entend par là ? Quand avons-nous débattu sur le fait que sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, plutôt que de redévelopper un hôpital de proximité, ou bien de réfléchir aussi à la valorisation de la fonction hospitalière, face à la pénurie de places en hébergement d'urgence... Non, on n'a jamais discuté de ces évolutions possibles sur l'Hôtel-Dieu. Mais on n'a jamais non plus débattu sur le fait qu'il faudrait que l'Hôtel-Dieu permette de rapporter de l'argent à la Ville de Paris. Or, avoir un projet qui permette à la Ville de récupérer de la redevance d'exploitation sur une partie de l'Hôtel-Dieu, eh bien, ça change complètement la nature de cette partie de l'Hôtel-Dieu. On en a débattu quand, chers collègues ? Jamais. On est dans une situation toujours de crise au niveau de l'offre de santé à Paris, vous savez que les...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... les autres urgences sont en sursaturation.

Alors, lisez donc ce vœu et que la Ville de Paris, l'Exécutif nous dise ce qu'il entend par projet de valorisation, que l'on clarifie le projet de l'Hôtel-Dieu et que l'on renonce à modifier le P.L.U.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'y a pas de nouvelles sur l'Hôtel-Dieu, mais je vois que vous voulez revenir sur cette question.

Je voudrais souligner que le projet médical est arrêté depuis 2016 par les instances de l'A.P.-H.P. - le projet médical et global -, sa direction générale et leur tutelle. Il demeure inchangé, ses axes sont publics et ont été rappelés plusieurs fois, notamment à votre demande au Conseil de Paris. Je vais vous rappeler un certain nombre de choses puisqu'apparemment, il y en a besoin.

D'une part, les travaux qui vont débiter visent à assurer la mise en sécurité de l'établissement. Je vous rappelle qu'il y a un avis général défavorable d'exploitation sur le plan de la sécurité incendie. D'autre part, ils vont permettre la mise en place de toutes les activités hospitalières dans des conditions d'accueil rénovées et modernes. J'imagine que vous n'allez pas être contre.

Ce projet existe notamment en raison de l'importance des mises en conformité d'un montant conséquent de 100 millions d'euros. Les deux-tiers du site seront consacrés à des activités médicales autour de quatre axes, notamment les urgences, que vous rappelez, la médecine ambulatoire hospitalière, la psychiatrie et la santé publique, ainsi qu'à des activités universitaires de recherche, en particulier en santé publique.

La prise en compte des patients les plus précaires et les plus fragiles sur le site est l'une des composantes du projet que la Ville n'a cessé de soutenir. Pour assurer l'équilibre économique du projet d'investissement, l'A.P.-H.P. va effectivement vendre une partie de son patrimoine mais pas l'Hôtel-Dieu, l'Hôtel Scipion et les locaux de l'agent général des équipements et produits de santé rue du Fer-à-Moulin dans le 5e, et demander des redevances, des loyers aux acteurs qui occuperont dès 2025 une partie résiduelle du site sur un tiers de la surface.

Il est en effet prévu depuis 2015 que l'A.P.-H.P. mette à disposition sous forme de bail emphytéotique l'espace du parvis pour des logements étudiants, des entreprises innovantes dans le domaine de la santé, des espaces de convivialité ouverts à tous. Elle vient de lancer, dans ces perspectives, un appel à candidatures pour l'implantation d'activités en santé ou en lien sur cet espace.

Il ne s'agit pas de la vente d'une partie de l'Hôtel-Dieu, ni d'une opération de spéculation immobilière. Je ne peux donc que vous demander de retirer votre vœu. A défaut, j'y donnerai un avis défavorable de l'Exécutif.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'A.P.-H.P.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 88 déposé par Mme SIMONNET relatif à l'A.P.-H.P.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais comment vous présidez cette séance ?! Vous ne me demandez même pas mon avis sur le vœu après.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - En tenant compte du temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais, enfin, écoutez !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous vouliez le maintenir ?

Merci, c'est ma réponse.

Le vœu n° 88, vous le présentez ? Vous présentez votre vœu, Madame ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous êtes gênés...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Ce sera décompté sur votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais vous vous prenez pour qui, là ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vœu n° 88...

Mme Danielle SIMONNET. - Non mais interruption de séance ! Il va se calmer, ce président de séance ! Ce n'est pas possible de présider la séance comme cela, enfin !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je n'ai pas l'impression d'être le plus énervé des deux.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis désolée, vous n'avez pas à vous comporter de la sorte !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vœu n° 88 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non mais, écoutez, je rêve...

Eh bien écoutez, Monsieur Ian BROSSAT, très préoccupé par les questions de santé comme il l'a été par l'Hôtel-Dieu - il n'a pas toujours eu cette attitude-là par le passé -, à travers ce vœu, j'attire votre attention sur une situation extrêmement critique au niveau de l'A.P.-H.P.

Vous savez que la France a été totalement rétrogradée au 24^e rang mondial, du fait justement des politiques d'austérité qui s'abattent sur la santé. Sur l'A.P.-H.P., on se retrouve dans une situation extrêmement critique. Or, la Maire de Paris préside l'A.P.-H.P.

Je souhaite à travers ce vœu que nous interpellions M. HIRSCH pour affirmer la nécessité de recrutement et de déprécarisation pour soulager la très grande souffrance au travail des agents, suite aux suicides qui a pu y avoir du fait justement des politiques de sous-effectifs successives. Je souhaite que nous interpellions également M. HIRSCH sur l'attachement de la Ville de Paris au maintien d'une carte hospitalière de qualité à Paris, l'arrêt des fermetures de lits d'hôpitaux et des restructurations dans toute l'A.P.-H.P.

Enfin, par rapport au vœu précédent, s'il était possible de dire quelle est donc cette activité lucrative des entreprises de santé. La santé n'est pas une marchandise, Madame l'adjointe, et j'estime que la Ville n'a pas à participer au dépeçage de l'A.P.-H.P., comme elle le fait à l'heure actuelle à travers le projet que vous avez précédemment soutenu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'annonce du déficit prévisionnel de 2017 de l'A.P.-H.P. - 174 millions d'euros -, alors qu'elle poursuivait depuis 5 ans un redressement spectaculaire de ses comptes, a provoqué un certain émoi à juste titre dans l'ensemble de la communauté de l'A.P.-H.P.

Si nous partageons bien entendu le désarroi et les inquiétudes des personnels qui ont consenti ces dernières années des efforts d'efficiency importants et se sont engagés dans un processus inédit de transformation, il faut aussi se garder de dramatiser la situation, de relayer en quelque sorte la mode de l'hôpital public "bashing" dont certains médias se sont fait malheureusement les spécialistes et de garder espoir et énergie pour faire aboutir tous les beaux projets portés par cette institution.

Nous croyons à cela pour différentes raisons. Selon la Direction générale de l'A.P.-H.P., l'année budgétaire 2017 est très atypique à plusieurs points de vue. D'abord, le déficit prévisionnel résulte en grande partie d'une atonie de l'activité qui est commune cette année à tous les C.H.U. En deuxième lieu, il est la conséquence du retraitement d'opérations comptables consécutives de la première procédure de certification des comptes de l'A.P. Enfin, il est aggravé par le choix du Ministère de la Santé de geler une partie des crédits dits de réserve prudentielle, de recherche et d'autres frais médicaux.

Sur ce dernier point, la présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., Monsieur le Maire, a rappelé dans un récent courrier au Gouvernement la nécessité de revoir le modèle de tarification assis sur 100 % de l'activité des hôpitaux, comme Emmanuel MACRON s'y est engagé lors de la campagne présidentielle, et a souligné l'entorse inédite au pacte de confiance que constituait le non-respect des engagements, de la tutelle pris lors de l'adoption du budget prévisionnel. Toutes les fédérations hospitalières ont fait de même et nous ne doutons pas qu'elles soient entendues.

Face à cela, la Direction générale de l'A.P.-H.P. est confiante dans la reprise de l'activité et promeut deux séries de mesures pour 2018.

Premièrement, elle envisage une moindre progression des dépenses de masse salariale et une recherche de la baisse des dépenses logistiques sans porter atteinte pour autant à la qualité des prises en charge. Les recrutements et les protocoles de déprécarisation de l'emploi seront poursuivis.

Deuxièmement, elle plaide pour le maintien des investissements de modernisation prévus à son plan stratégique. Comme vous le savez, ce n'est pas la casse des hôpitaux, pour reprendre vos termes, qui est poursuivie par l'actuelle Direction générale, mais bien la modernisation des infrastructures et des conditions d'accueil sur des sites hospitaliers vétustes et souffrant de diverses non-conformités.

Pour citer quelques opérations emblématiques, je rappellerai que le nouvel Hôtel-Dieu, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est 100 millions, mais le nouveau Lariboisière, c'est 315 millions, le nouveau Sainte-Périne, 40 millions, le nouvel hôpital Nord, 650 millions d'euros, Avicenne - Henri-Mondor, et il y en a beaucoup d'autres.

Ainsi, je vous rejoins dans votre vœu appelant au maintien d'une carte hospitalière de qualité, qui passe par un soutien du Gouvernement aux investissements nécessaires à la modernisation des hôpitaux de l'A.P.-H.P., améliorations qui participent aussi au mieux-être des personnels qui y travaillent.

Mais je ne pourrai pas pour autant souscrire à l'ensemble des considérants et des attendus que vous portez. C'est pourquoi je vous demanderai de retirer votre vœu, sans quoi j'y donnerai un avis défavorable de l'Exécutif.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous le retirez ?

Mme Danielle SIMONNET. - Neuf suicides en un an. Je le maintiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu est donc maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DASES 98 G - Subvention (684.967 euros) et convention avec l'association "Centre d'action sociale protestant" pour la conduite d'une action de prévention, d'accompagnement et de mise à l'abri en faveur de jeunes en errance.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux mineurs non-accompagnés dans le quartier de la Goutte d'Or.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 98 G et le vœu référencé n° 89 G qui lui est rattaché. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 684.000 euros et d'une convention avec l'association "Centre d'action sociale protestant" pour la conduite d'une action de prévention, d'accompagnement et de mise à l'abri en faveur de jeunes en errance.

La parole est en premier lieu à M. Eric LEJOINDRE, qui présentera également le vœu n° 89 G au nom du groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur Eric LEJOINDRE, la parole est à vous.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous faisons face depuis le début de l'année à une problématique particulièrement inquiétante et grave dans le quartier de la Goutte d'Or, qui est celle de la présence de jeunes, parfois très jeunes isolés, pour beaucoup d'origine marocaine notamment, autour du square Alain Bashung.

Dès les premiers signalements, dès l'apparition de ce phénomène en début d'année, nous avons d'abord pris la mesure de ce phénomène et engagé avec le Département de Paris, avec Dominique VERSINI et Colombe BROSSEL, une série de mesures visant à coordonner l'ensemble des acteurs sociaux, sanitaires, éducatifs et de prévention spécialisée, et nous avons notamment sollicité les associations "TAGA" et "Hors la rue" pour organiser des maraudes visant à amener ces jeunes, parfois même ces enfants, vers des solutions de protection de l'enfance telles que nous en sommes responsables.

Ce suivi social est néanmoins rendu particulièrement difficile à cause de la consommation fréquente de produits stupéfiants par ces jeunes, à cause aussi de l'exploitation de certains d'entre eux dans le cadre de recel ou de vente de drogues, et à cause de leur comportement souvent particulièrement violent, mettant en grande difficulté les dispositifs de droit commun auxquels nous travaillons.

Ces comportements violents induisent par ailleurs une très grande inquiétude de la part des habitants du quartier de la Goutte d'Or, et leur ampleur crée une situation alarmante inédite dans ce secteur, qui connaît déjà un certain nombre de difficultés.

J'ai eu l'occasion de travailler, d'alerter régulièrement à la fois le Préfet de police et le Procureur de la République, mais aussi le Ministre de l'Intérieur et la Garde des Sceaux, et je veux saluer l'engagement de l'ensemble de ces acteurs et du commissariat du 18^e arrondissement pour essayer de faire face à ce phénomène particulièrement compliqué.

Nous devons donc agir sur deux dimensions.

La première de ces dimensions, c'est tout le sens du projet de délibération que bien sûr je vais voter, doit nous permettre de trouver les bonnes réponses sur le plan social pour parvenir à sortir ces jeunes de la rue, ces enfants, où ils sont en danger et où ils sont un danger, et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour les protéger. C'est le sens de l'engagement de Dominique VERSINI notamment, qui l'a rappelé lors d'une réunion publique où de très nombreux habitants étaient présents.

En même temps, nous devons faire en sorte que le quartier puisse retrouver sa sérénité, ce qui exige des réponses sur le plan judiciaire et policier pour faire face aux comportements délinquants d'une partie de ces jeunes, et pour maintenir simplement l'ordre et la tranquillité dans ce quartier, ce qui passe par un engagement bien sûr de l'Etat, et aussi par des discussions avec les diplomates des pays d'origine concernés.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé, voté à l'unanimité du Conseil du 18^e arrondissement, qui vise à marquer notre volonté d'avancer en même temps dans les deux dimensions, la dimension d'accompagnement social, de sortie de ces jeunes de la rue, et la dimension de respect de la tranquillité publique du quartier.

Voilà pourquoi je voterai bien sûr ce projet de délibération, parce que je crois que nous trouvons de bonnes solutions à une partie de la problématique, et je vous invite à voter le vœu que nous avons présenté.

Je sais que Dominique VERSINI proposera un certain nombre d'amendements à ce vœu, qui me conviennent parfaitement, et je proposerai de retirer le vœu au profit du vœu de l'Exécutif tel qu'il sera présenté par Dominique VERSINI.

C'est une problématique très grave à laquelle nous avons à faire face. Elle exige un engagement permanent, non seulement de la Ville et du Département de Paris, mais aussi des services de l'Etat, je pense que nous pouvons arriver à régler ce problème, mais il faut que l'on s'en occupe de façon absolument urgente.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Eric LEJOINDRE.

Je donne la parole à Mme Olga JOHNSON, pour 5 minutes.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous venez de le dire, Monsieur le maire du 18^e, c'est un problème très important, une situation très préoccupante.

La question sur la situation des mineurs non accompagnés dans le square Alain Bashung, et vous venez de signaler qu'une majorité de ces mineurs sont d'origine marocaine, est problématique à deux titres.

Le premier problème, M. le Préfet de police a rappelé les chiffres hier, ces jeunes commettent de très nombreux délits, agressions, vols violents, consommation de stupéfiants. Il nous rappelait que près de 1.500 interpellations ont eu lieu en seulement 5 mois, soit plus de 2 par jour. Le chiffre est accablant. 90 d'entre eux ont fait l'objet d'un déferrement au Parquet, et 10 de ces jeunes ont été écroués, on voit bien quand même le peu d'efficacité de la privation de liberté en matière de récidive.

Le problème de la sûreté des riverains est un enjeu majeur.

Nous ne pouvons pas tolérer la violence ni laisser impunis les délits qui sont commis.

De l'autre côté, le deuxième problème, on a affaire à des jeunes dont la jeunesse a été sacrifiée sur l'hôtel de la violence, à la merci de bandes dépendantes aux psychotropes. Bref, des victimes de la violence de la rue, de la dureté d'une errance longue, de plusieurs mois d'un abandon de leur famille.

Jusqu'à présent, des moyens ont été déployés, sans succès, malgré vraiment un engagement total. Les dispositifs relèvent largement de l'adhésion de leurs bénéficiaires. C'est peut-être cela la difficulté. Pour autant, le statu quo n'est pas acceptable, ni pour ces jeunes, ni pour les victimes, ni pour les riverains.

La situation est exceptionnelle et nous comprenons fort bien que des moyens exceptionnels soient déployés. C'est pour cela que nous soutiendrons cette nouvelle expérimentation, car tout ce qui n'a pas encore été fait doit être testé. Mais nous resterons vigilants sur son bilan et les conséquences à en tirer.

Mais accepteront-ils l'accompagnement social qui leur est proposé, et le respect des règles dans l'espace de repos, c'est-à-dire la non-consommation des drogues ? On verra bien, le renforcement policier et judiciaire est bien entendu indispensable.

Il me semble qu'aux côtés de leur accompagnement social, un projet de coopération frontalière avec le Maroc doit être négocié par voie diplomatique, comme vous venez de le souligner, peut-être non pas seulement pour retrouver les familles, mais pour prévenir l'arrivée sur le sol de ces mineurs isolés délinquants. A défaut d'arriver aujourd'hui à gérer leur débordement, il faut pouvoir prévenir leur installation. Sinon, que pourrions-nous leur offrir d'autre si nous échouons dans ce que nous entreprenons ?

Nous attendons donc avec beaucoup d'espoir et d'espérance cette ultime expérimentation, qui donnera, je le souhaite, des pistes de réponse qui permettront d'améliorer la situation de ces jeunes, et aux riverains de retrouver la sérénité dans leur territoire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Olga JOHNSON.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu le mot "urgence". Le 11 septembre, j'avais déposé avec Pierre-Yves BOURNAZEL un vœu concernant la situation des mineurs isolés dans le quartier de la Goutte d'Or, qui demandait la mise à l'abri des mineurs isolés étrangers et d'assurer la sécurité dans le quartier. Je l'ai retiré, à la demande du maire, puisque nous devrions recevoir des informations sur les actions menées. Nous n'avons rien reçu !

Le 27 novembre, en effet, nous avons voté le vœu de l'Exécutif, vœu plus élaboré, certes, mais similaire au nôtre, en tout cas, qui visait le même but : protéger ces enfants contre eux-mêmes et assurer la tranquillité publique dans le quartier.

C'est un sujet extrêmement sensible. C'est d'autant plus dramatique que sont concernés des enfants. Il s'agit d'enfants abandonnés, perdus, en rupture et en rébellion avec tous les codes de notre société. Ils se mettent en danger eux-mêmes et deviennent dangereux pour les riverains par leurs comportements agressifs et violents sous l'effet de la drogue.

J'interviens aujourd'hui pour dire que, sur de tels sujets, il n'y a pas de droite, il n'y a pas de gauche. Il n'y a pas et ne doit pas y avoir d'enjeux politiques, pour une raison très simple : le sujet est trop délicat et il n'y a pas de solution pérenne, de solution toute faite.

Je crois que, dès le 11 septembre, un vœu que nous aurions élaboré en commun eut été préférable. Nous aurions gagné du temps, puisque j'entends parler d'urgence, et notre message commun aurait été plus fort.

Ce qu'attendent les Parisiennes et les Parisiens, ce ne sont pas des chicayas politiques, ils attendent de nous des résultats, en tout cas que nous fassions le maximum pour parvenir à des solutions, surtout lorsqu'elles sont difficiles.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire et je regrette que nous ayons perdu du temps, à la fois pour ces enfants et pour les riverains, les uns qui attendent d'être mis en sécurité et les autres qui attendent de vivre dans la tranquillité publique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Toujours dans ce débat, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, depuis le début de cette année, plusieurs dizaines de jeunes d'origine marocaine en errance aux alentours du square Alain-Bashung dans le 17^e arrondissement créent une polémique totalement inédite dans notre ville. Cela a déjà été dit, il s'agit d'un phénomène d'enfants des rues, évoluant surtout en groupe et pour lesquels la rue est l'habitat principal.

De nombreux enjeux se posent à travers la présence de ces enfants sur notre territoire, à savoir comment les accompagner vers le droit commun, comment leur octroyer une protection sociale et sanitaire. L'accroissement du phénomène depuis plusieurs mois, malgré l'intervention des différentes parties prenantes listées dans le projet de délibération, mairie, commissariat, Ville de Paris, Préfecture de police, parquet, protection judiciaire de la jeunesse, agence régionale de la santé, coordination des maraudes, a montré que les dispositifs existants n'étaient pas adaptés et que la présence des enfants à la rue pouvait dès lors perdurer, voire se pérenniser.

Il convient ici de souligner la situation alarmante dans laquelle se trouvent ces enfants, qui présentent de sérieux problèmes de santé, à commencer par la dépendance aux produits psychoactifs, mais également des blessures physiques et d'importantes carences éducatives et affectives.

Vivant de vols et de petite délinquance, aujourd'hui il ne peut être exclu que certains d'entre eux puissent être un jour, si ce n'est pas déjà le cas, exploités par de plus âgés qu'eux.

Le projet de délibération qui nous est présenté, malgré son arrivée tardive, est un pas important qu'il convient de saluer.

Cependant, la gravité de la situation nous oblige à mettre en œuvre des dispositifs et des moyens adaptés aux enjeux et aux besoins de ces enfants. Un traitement au cas par cas s'impose. Ils ne sont d'ailleurs pas tous autant qu'on le prétend coupés de toute autorité. En témoigne la participation intelligente de deux d'entre eux, venus grâce à une association locale à la réunion publique tenue la semaine dernière, salle Saint-Bruno dans le 18^e arrondissement.

Ainsi dans un objectif de développement d'une prise en charge individuelle, nous déplorons que seules neuf places soient envisagées dans le dispositif d'abri de nuit, alors que les besoins sont largement supérieurs. Comme cela fut confirmé lors de la réunion publique, certains d'entre eux dorment dans des séchoirs de lavomatique pour chercher un peu de chaleur ou encore dans des Autolib' dont ils sont parfois tirés par la police avec une fermeté souvent mal proportionnée.

Aussi difficile que soit la tâche des policiers, l'exemplarité de tous est une condition nécessaire pour restaurer la confiance entre ces enfants et le monde des adultes. Il serait déplorable que le comportement inapproprié de quelques policiers ternisse le professionnalisme des autres.

Nous regrettons également que cet abri de nuit soit fermé le lundi. Pourquoi ne pas avoir directement mis en place un accueil très souple ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ? Cela donnerait toute la latitude et la souplesse nécessaire pour déployer différentes réponses à la nécessité de l'individualisation de la relation avec ces enfants.

Par ailleurs, plusieurs associations locales sont investies depuis des mois auprès de ces enfants, chacune avec ses actions spécifiques, et font donc partie des acteurs mobilisés. Or, leur travail n'a jusqu'alors pas assez été reconnu, suscitant leur exaspération lors de la réunion publique de la semaine dernière. Comment seront-elles intégrées et impliquées dans le nouveau dispositif ?

De plus, la situation évoluant très rapidement de semaine en semaine, nous demandons qu'un premier bilan soit fait dans trois mois et non dans six mois, afin de rapidement réadapter ce projet au plus près des besoins, si cela semble nécessaire.

Enfin, le coût du dispositif proposé par l'association avoisine 1,3 million d'euros répartis entre la Ville et l'Etat. L'obtention d'une contribution de l'Union européenne serait bénéfique pour permettre le développement de travaux de recherche et de diagnostic des parcours migratoires de ces enfants à une échelle européenne, mais également parce que l'Union européenne, à travers sa politique migratoire inacceptable, porte une importante responsabilité dans la présence errante de ces enfants dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Pour finir, les élus écologistes sont pleinement conscients que la mise en échec des dispositifs existants oblige les pouvoirs publics comme les associations à faire preuve d'imagination et de courage pour expérimenter des méthodes inédites. Pour que ces actions soient un succès, elles doivent remporter l'adhésion de toutes les parties prenantes, car c'est collectivement que nous parviendrons à apporter des réponses.

En matière de protection des enfants, nous n'avons pas le droit à l'erreur. Soyons à la hauteur des enjeux.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour 5 minutes également...

Sur ma feuille, il est écrit Danièle PREMEL et je donne la parole à Danièle PREMEL, mais apparemment non. Très bien.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Sur le vœu ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Oui, sur le vœu et plus largement sur le projet de délibération. Enfin, comme vous voulez.

M. Pascal JULIEN. - Je n'avais pas pensé intervenir forcément mais Fatoumata KONÉ a dit l'essentiel.

J'ai vu M. le Préfet réagir vivement à certains passages de Fatoumata KONÉ et je lui demande de ne pas caricaturer ce qu'a dit Mme KONÉ qui s'interroge, parce qu'on a des témoignages, sur ce qui a pu se passer avec quelques policiers, très peu nombreux. Donc, il ne faut pas caricaturer, ce n'est pas toute la police. Au contraire, elle est exemplaire la police, mais dans cette affaire, et c'est ce qui est délicat, c'est qu'il ne peut pas y avoir la moindre petite bavure parce que cela prend tout de suite une tournure extrêmement grave, dans la mesure où on est sur quelque chose de sensible.

Donc, je pense qu'il faut raison garder. Mme KONÉ s'est exprimée au nom de notre groupe, son texte a été relu par tous, nous sommes absolument solidaires de ce qui a été dit et nous ne manquons pas de témoignages éventuellement pour aller dans ce sens. Je pense qu'il faut rester très tranquille, et on peut se revoir en dehors, si vous voulez, discuter, apporter les témoignages, mais il ne faut pas bondir sur sa chaise comme un cabri, ce n'est pas la peine.

Restons tranquilles et unitaires, comme l'a dit M. HONORÉ qui, malgré tout, n'a pas pu s'empêcher de faire quelques chicaneries en disant qu'il ne fallait pas en faire ! Mais ce n'est pas grave, l'essentiel sur ce dossier, on est bien d'accord, c'est d'être unanime parce que personne n'a raison tout seul.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je donne donc la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord, merci au maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, pour son intervention car il a résumé toute la difficulté de la question et toute l'humanité aussi qu'il faut avoir, alliée à une certaine fermeté pour pouvoir traiter une question aussi complexe et qui concerne des enfants.

Ce sont des enfants qui sont à la fois des victimes, des victimes de la misère, des victimes de l'histoire du monde, des victimes de l'exploitation, des victimes de l'abandon, mais qui sont aussi auteurs d'un certain nombre d'infractions, et c'est la raison pour laquelle on ne peut pas parler de ces enfants, dont une bonne partie sont des

enfants marocains, dont un bon nombre sont très jeunes, même 10 ans, 8 ans, m'a-t-on dit, et quelques autres plutôt autour de 14, 15 ans, sans avoir beaucoup de précautions et en ayant une approche d'abord pragmatique, novatrice et définitivement humaniste, car on doit croire que chaque parcours humain, chaque parcours d'enfant, malgré les aléas de la vie, peut mener à un adulte résilient et un adulte qui se construit.

C'est pourquoi je remercie aussi tous les intervenants : Olga JOHNSON pour le groupe UDI-MODEM, Fatoumata KONÉ, Christian HONORÉ, Pascal JULIEN, et, bien sûr, elle n'est pas intervenue mais nous sommes ensemble face à ce sujet, Colombe BROSSEL, car c'est une question pour laquelle nous devons avoir une approche globale.

Je dirai quand même que nous ne sommes pas au paradis, dans ce genre de situation, et, chère Fatoumata KONÉ, je ne veux pas détruire vos illusions, mais nous avons appris, après la réunion, que les enfants avaient reçu, de la part de l'association qui les avait amenés, 5 euros pour pouvoir venir. 5 euros qui leur auraient permis de manger le soir. Donc on voit bien qu'on est aussi dans de grandes manipulations autour des enfants et qu'il faut être très prudent, ce qui n'empêche pas ces associations d'être présentes, mais ceci est un fait absolument avéré par l'un de nos collaborateurs, qui parle arabe et qui est d'origine marocaine, qui a pu parler avec les enfants qui lui ont expliqué.

Je veux dire, tout de suite, parce qu'il faut être très juste avec la police. Il ne faut pas rentrer dans des clichés et des caricatures qui n'ont pas lieu d'être. Je pense que la situation est complexe, qu'effectivement, la police est amenée à intervenir et que la commissaire GOETZ, face aux accusations de violence, s'est un peu fâchée et on a senti que la moutarde lui montait au nez parce qu'il y a eu aussi 12 policiers blessés depuis tous ces mois-là. Donc je pense qu'il faut qu'on soit tous très prudents et qu'on évite les clichés, car je pense que tous ceux que l'on a vus n'ont qu'une idée, c'est d'essayer de faire en sorte que ces enfants puissent être pris en charge, à la fois sur le plan sanitaire, sur le plan de l'appropriation qui va être mené par cette association, le C.A.S.P.E., qui nous a proposé ce projet global en lien avec, bien sûr, les associations de quartier, en tout cas celles qui sont dans un projet positif et constructif pour les enfants et pour le quartier.

N'oublions pas, aussi, les habitants qui sont quand même dans une difficulté qu'ils ont exprimée avec beaucoup de pudeur lors de la dernière réunion publique parce que, justement, ils ont compris qu'il s'agissait d'enfants et qu'il n'y avait pas de réponse toute faite. Oui, c'est vrai : il y a des enfants qui dorment dans des sèche-linge. C'est terrible ! On a vu un enfant qui tenait à peine debout, tellement il était détruit par la drogue. C'est vrai. Et la chef du parquet mineur, Mme Laëtitia DHERVILLY, a expliqué qu'elle les avait vus bien des fois, mais beaucoup ont moins de 13 ans. En-dessous de 13 ans, on ne peut rien faire d'un point de vue judiciaire pour un enfant. On n'a pas d'autorité parentale. Même hospitaliser l'enfant est tout un problème juridique en France. Donc c'est très compliqué.

Alors, ce que l'on va faire, c'est effectivement travailler tous ensemble pour essayer d'inventer parce qu'il s'agit d'enfants qui ont vécu, déjà, la rue dans leur pays. Et nous avons rencontré une association marocaine, qui a été très conspuée lors de la réunion dans le 18e, à tort. C'est une grande association de protection de l'enfance qui gère 14 centres de protection de l'enfance au Maroc et qui est gérée par une femme qui est venue, qui a parlé beaucoup d'enfants et qui a pu repérer déjà que bon nombre d'entre eux viennent du même quartier de la ville de Fès. Elle est en train, actuellement, de mettre en place toute une action de prévention et d'information des familles pour expliquer aux familles ce qu'il advient de leurs enfants lorsqu'ils partent comme cela, croyant partir vers une sorte d'Eldorado qu'ils ne trouvent pas.

Car, ce qu'ils trouvent, c'est la rue, c'est l'exploitation par des bandes locales plus âgées qui les utilisent et qui les amènent à commettre des actes de délinquance, et qui les incitent à consommer, comment dire, des produits psychoactifs de plus en plus forts. Au début, ils sniffaient de la colle. On n'avait jamais vu cela à Paris, des enfants sniffant de la colle. Maintenant, ils sont vraiment dans des drogues beaucoup plus dures et on voit leur destruction. Il y en avait un qui tenait à peine debout. Donc c'est vrai qu'on doit tous s'allier.

Le C.A.S.P.E., grande association qui a une très grande expérience de prévention spécialisée et de protection de l'enfance, assurera la coordination avec l'ensemble des acteurs et prendra ce temps auprès de chaque enfant pour pouvoir les rassurer, créer du lien et leur laisser croire que des adultes sont là de façon totalement désintéressée, qu'ils peuvent avoir à manger sans avoir besoin de venir à aucune réunion où ils n'avaient pas leur place, qu'ils peuvent être soignés, qu'ils peuvent être aidés et, lorsque c'est possible, évidemment, retrouver leur famille. Et ceci se fera toujours avec la validation du juge des enfants. Voilà.

Donc, je terminerai en remerciant tous ceux qui ont présenté ce vœu, en remerciant l'UDI-MODEM pour son soutien à cette expérimentation. Je n'ai pas compris la position de M. HONORÉ, à part qu'il n'y a pas de différence politique sur la question des enfants. En ce qui me concerne, j'émet un avis positif à ce vœu, sous réserve des amendements proposés, et je vous invite à voter le projet de délibération DASES 98.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, et chacun le comprendra, a demandé à intervenir sur le sujet.

Vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est quand même parfois un peu surprenant d'essayer des critiques lorsque, depuis l'émergence, dès l'apparition du phénomène, que ce soit signalé par le maire du 18^e arrondissement ou par les services de police, l'ensemble des acteurs se sont mobilisés en commençant par la Mairie de Paris, la justice et les services de la Préfecture de police. Donc, il n'y a pas, me semble-il, dans cet hémicycle, lieu à polémique sur des éventuels retards ou sur des éventuels mauvais agissements des services de police.

J'invite, en tout cas ceux qui pourraient être intéressés par la question, à aller accompagner un équipage des services de police dans le 18^e arrondissement. Je l'ai fait à plusieurs reprises et donc, je suis allé intervenir sur des jeunes mineurs et j'ai vu comment, à un moment donné, sous l'effet de ces produits stupéfiants, ils pouvaient être violents d'abord entre eux, d'abord entre eux, avec des bagarres où il faut intervenir pour aller les séparer, etc. Et c'était dans le square Bashung.

Avant de parler de violences policières, il faut déjà parler de ces propres violences entre eux et de pouvoir ensuite voir comment ils peuvent être violents à l'égard des tiers et des riverains. Le Préfet de police l'a rappelé hier avec 1.500 interpellations, 1500 interpellations en l'espace de 5 mois, 900 déferrements. 10 personnes écrouées, en rappelant que ce sont des mineurs, mineurs en danger et mineurs qui constituent un danger pour les tiers.

Et donc, je remercie Mme VERSINI pour ses propos, pour le rappel serein de l'ensemble des actions mises en œuvre, et elles sont nombreuses, notamment à son initiative, en lien avec la justice. Un mot pour Mme Touraya BOUABID qui est une actrice, effectivement, de très haut niveau, avec laquelle il nous faut travailler parce que, avant tout, ces jeunes sont des enfants et ils ont, pour le maximum d'entre eux, intérêt à pouvoir retrouver leur famille où ils ont toute leur place.

Donc, en tout cas, j'aimerais bien quand même qu'à un moment donné, on oublie parfois l'aspect des violences policières pour masquer le reste de la difficulté du sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Nous allons mettre successivement aux voix le vœu n° 89 G puis le projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 15 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 98 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 98 G).

Rappel au règlement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je crois que Mme BERTHOUT a demandé la parole pour un rappel au règlement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Oui.

Monsieur l'adjoint au Maire, j'avoue que j'ai du mal à m'y retrouver dans les vœux qui sont déposés, comme cela, un peu au débotté. On ne sait même pas où ils sont rattachés et, pour cause, ils ne sont pas rattachés. Nous venons de découvrir, à 9 heures 42, deux vœux qui sont extrêmement importants, et sur le fond, et sur la forme. Ce n'est pas un petit sujet. Et, moi, je me demande parfois à quoi on sert et quelle image l'Exécutif parisien a de la vie démocratique.

Vœu tombé à 9 heures 42 sur O.D.S. sur les relations entre l'Etat et les gestionnaires de centres d'hébergement parisien, et puis un vœu pour une mission de préfiguration relative à une maison des réfugiés et de l'intégration. Ce sont des sujets d'une extrême importance. On ne peut pas nous les présenter en Commission, Monsieur l'adjoint ? On est en train de découvrir ces sujets-là ?

Je note, sur la forme, que j'ai l'impression, mais je lis rapidement le vœu qu'on est un peu en train de pointer du doigt et de mettre en accusation l'Etat, qui a peut-être des torts mais dont on a beaucoup besoin, et sur le fond, la mission de préfiguration, pourquoi pas ? Mais on va y être associés ? C'est quoi ? Je souhaiterais qu'on ait d'abord une suspension de séance parce que j'ai besoin de réunir mon groupe. Je suis désolée, ce sont des sujets très importants. J'imagine que, pour les autres groupes, sauf à ce qu'ils aient eu la chance d'avoir les deux vœux dans les mains, la même question se pose.

J'ai besoin de faire le point. Il y a de la démocratie dans le groupe. J'ai besoin de savoir ce que les élus du groupe en pensent.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Cinq minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures trente minutes, est reprise à dix heures trente-sept minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance, s'il vous plaît.

2017 DASES 40 - Minoration de loyer pour l'association Croix rouge française, pour l'occupation à titre précaire de locaux situés 98, quai de la Rapée (12e) à usage de CHU pour personnes démunies.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux relations entre l'Etat et les gestionnaires de centres d'hébergement parisiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 40 ainsi que le vœu référencé n° 224 déposé par l'Exécutif, relatif aux relations entre l'Etat et les gestionnaires de centres d'hébergement parisiens déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons toutes et tous reçus des centaines et des centaines de mails, depuis quinze jours, sur la condition d'un animal de cirque tué dans les rues de Paris. Nous demandons d'ailleurs, à ce sujet, de voter un vœu qui sera examiné au Conseil de Paris.

Je note que nous avons aujourd'hui un projet de délibération concernant des centaines de personnes qui meurent dans la rue. Nous n'avons reçu aucun mail et ces personnes meurent dans un silence absolu.

Alors, le dernier mois, le collectif "Les Morts de la rue" a sorti un rapport annuel. En 2016, il dénombre moins de 500 sans-abri morts dans la rue en France dont un tiers à Paris. Le chiffre réel serait six fois supérieur.

Dans un pays, huitième producteur de richesse au monde, où cinq foyers fiscaux les plus riches possèdent plus de 30 % que les ménages les plus pauvres, 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et l'I.N.S.E.E. dénombre 143.000 sans-abri, la moitié vivant en Ile-de-France et à Paris.

Derrière ces chiffres, il y a des situations personnelles très difficiles. C'est par exemple une mère de 50 ans, qui habite dans le 12e arrondissement, rencontrée la semaine dernière, qui a été expulsée bien qu'éligible au D.A.L.O. et bénéficiaire du R.S.A. Elle se trouve actuellement à dormir avec son fils dans un garage.

Derrière ces chiffres, ce sont aussi des corps qui souffrent de la faim, du froid, épuisés à force de dormir dans les parcs près des rats et de trouver juste un peu de repos et d'accueil dans les urgences de l'hôpital Trousseau avec leurs enfants en bas âge.

Le nombre de sans-abri a augmenté depuis 10 ans de 50 %, conséquence palpable des grands plans de licenciement que l'on voit à la télévision, des parcours du combattant pour obtenir un C.D.I. et pouvoir se loger, de l'ensemble des embuches que sème la crise que connaît notre système économique dans nos vies, et les conséquences palpables des expulsions locatives inacceptables.

Ce projet de délibération, mes chers collègues, nous donne l'occasion de souligner à nouveau les efforts de la Ville de Paris pour accroître le nombre de places d'hébergement dans notre Capitale, et surtout la vitesse à laquelle le domaine intercalaire municipal est mobilisé.

Paris ne laisse jamais vide ses immeubles, alors qu'ils pourraient servir à offrir un toit à ceux qui n'en ont pas. Ainsi, le bâtiment quai de la Rapée que la DPA a libéré le mois dernier est un lieu d'accueil et d'hébergement pour plus d'une centaine de personnes.

En 2019, après cette gestion par la Croix Rouge, il sera transformé en logement social dont nous manquons aussi cruellement.

Le 12^e arrondissement démontre à nouveau sa capacité d'accueil et de solidarité après l'ouverture récente d'autres grands centres comme celui du bastion de Bercy, qui a accueilli ses premières familles en début de semaine.

Nous pouvons nous réjouir que Paris soit le département de l'Île-de-France le plus doté de places d'hébergement par habitant. Nous pouvons nous réjouir de la politique que nous menons ensemble pour ouvrir de nouveaux centres, que ce soit dans le 16^e arrondissement ou dans le 12^e arrondissement.

Cependant, force est de constater que le Gouvernement souhaite continuer à gérer cette crise et ses conséquences mortelles, en fonction du thermomètre, avec des subventions plus fortes en hiver, en s'appuyant sur les politiques proactives des collectivités comme la nôtre.

Résoudre cette crise, c'est pourtant se donner l'ambition d'un vrai plan de logements, qui offre les outils pour réquisitionner l'ensemble des logements vacants dans la Capitale.

A ce jour, on dénombre 100.000 logements vacants, qui offriraient les moyens de construire d'importants logements sociaux pour pallier le déficit de logements, et bien sûr imposer l'encadrement des loyers pour que les logements soient accessibles à toutes et tous.

Permettez-moi de mettre en avant combien la subvention que nous votons aujourd'hui à la Croix Rouge apparaît bien dérisoire face au manque à gagner de l'évasion fiscale, qui représenterait pour notre pays plus de 80 milliards d'euros.

Si l'action humanitaire est urgente et nécessaire, il s'agit réellement de changer de système en profondeur.

En guise de conclusion, j'aimerais rappeler que 100.000 logements vides à réquisitionner, ce serait un objectif réalisable pour l'Etat, notamment au vu aussi de son patrimoine vacant à Paris. Qu'en est-il par exemple du Val de Grâce ?

Par ailleurs, pourquoi l'Etat n'engage-t-il pas des actions plus importantes pour ouvrir des centres d'hébergement dans tous les départements d'Île-de-France, en ciblant particulièrement des départements moins dotés comme les Hauts-de-Seine ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues.

Emmanuel MACRON a déclaré cet été, comme d'autres chefs d'Etat avant lui, que plus personne ne dormirait dans la rue avant la fin de l'année. Le Ministre de la Cohésion des territoires déclarait encore la semaine dernière, la voix vibrante, que les préfectures avaient pour instruction de ne laisser personne dehors.

Chiche, Monsieur MACRON, quel beau cadeau de Noël ce serait, mais dépêchez-vous, il reste moins de 3 semaines ! Nous attendons encore la grande mobilisation sur cette cause, un grand mouvement de réquisition du foncier disponible pour mettre tout le monde à l'abri.

Mais entre la démagogie de coups de communication faciles et le sérieux que nous impose la gravité de cet enjeu, l'écart est encore de taille.

En deux ans, le 115 est passé de 3 réponses positives sur 4 demandes d'hébergement à seulement 1 sur 4.

Plus sérieusement donc, pas dupe de cet effet de manche, la Ville de Paris a appelé à la mobilisation générale de tous les acteurs parisiens. Ce projet de délibération est un exemple de la mobilisation du foncier municipal intercalaire pour répondre aux urgences, même de façon temporaire.

L'ouverture de ces 65 places pour des familles et 85 places pour des personnes sans-abri ou évacuées de camps est salutaire.

Cependant, Paris regroupe aujourd'hui 40 % des places d'hébergement d'urgence de toute l'Ile-de-France. Les besoins s'étendent pourtant évidemment au-delà du périphérique.

Pour assurer un maillage équilibré, garant de la mixité sociale, une meilleure répartition de l'effort entre les communes de la Métropole est nécessaire, notamment entre l'Est et l'Ouest. C'est à l'échelle du Grand Paris que doit se jouer la solidarité, déclarait le président du Samu social en avril dernier.

L'Etat est encore bien trop timoré dans ses actes. Il est inouï qu'"Emmaüs" doive encore faire une campagne contre les dispositifs anti SDF scandaleux, douches froides et picots en plein plan hivernal.

Plutôt que de laisser les entreprises essayer de cacher la misère, l'Etat doit porter une parole de solidarité.

Enfin, les écologistes souhaitent que dans un objectif d'équilibre et de mixité sociale et afin de favoriser la réinsertion des bénéficiaires, la Ville de Paris continue à créer des places d'hébergement pérennes sur tout son territoire, notamment pour des publics aux besoins spécifiques comme les femmes seules et les familles, ou encore les "Rom" très souvent oubliés dans nos dispositifs d'accueil.

Un logement est la base pour reprendre une socialisation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci mes chers collègues.

Merci, Monsieur le Président Nicolas BONNET-OULALDJ, merci, Madame la conseillère Fatoumata KONÉ, d'avoir rappelé tout l'engagement de la Ville de Paris à faire en sorte que le maximum de gens puissent avoir une place pour l'hiver. Merci à tous les maires d'arrondissement qui participent à cela et acceptent de voir les ouvertures de centres d'hébergement.

Avec Ian BROSSAT, dont je salue l'engagement, et moi-même pour la partie complémentaire de fonctionnement de ces centres, nous nous engageons à faire en sorte que le Samu social n'en soit pas réduit à laisser à la rue un nombre impressionnant de personnes isolées, mais surtout de familles avec enfants.

Il s'agit là du projet de délibération DASES 40 par lequel nous mettons à la disposition de la Croix Rouge, les locaux du 98, quai de la Rapée, mais je voudrais surtout, mes chers collègues - je m'excuse de la tardiveté de ce vœu de l'Exécutif, car il n'est pas de notre fait - attirer votre attention sur une alarme qui nous est venue des associations de lutte contre l'exclusion.

Ces associations nationales, qui interviennent dans le champ de l'hébergement des personnes sans abri, nous ont en effet alertés sur la situation dans laquelle elles se trouvent placées du fait d'un projet de circulaire ministérielle qui leur a été présenté le 9 décembre dernier.

Celui-ci mettrait à mal le principe de l'inconditionnalité de l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence de droit commun, posé par le législateur dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, et notamment dans ce fameux article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Cet article précise bien que l'accueil des personnes dans le dispositif d'hébergement d'urgence implique la mise en œuvre de droits visant à garantir des conditions d'accueil dignes, sur la base d'un accueil inconditionnel.

Cela veut dire que toute personne peut avoir accès à l'hébergement d'urgence de droit commun, c'est le législateur qui l'a voté en 2009, bénéficiaire d'une évaluation médicale, psychique et sociale, d'un accompagnement personnalisé et d'une orientation vers des structures adaptées à ses besoins (C.H.R.S., pension de famille, etc.).

C'est sur cette base que les associations se voient confier par les services de l'Etat, Etat qui a la charge exclusive du dispositif national d'hébergement d'urgence, la gestion de centres d'hébergement vers lesquels le S.I.A.O., également dispositif départemental d'Etat, oriente les personnes sans abri qui appellent le 115.

Chacun le sait, cela a été dit, ce dispositif est saturé.

Mais Paris, comme vous l'avez bien dit, fait partie de ces collectivités qui se sont toujours mobilisées pour mettre à disposition de l'Etat des locaux pérennes, comme par exemple les 1.000 places gérées par notre Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui accueillent dans des centres d'hébergement d'urgence et d'insertion, et également 2.000 places en sus sur le domaine intercalaire, ce qui représente quand même 40 % de l'hébergement d'urgence en y associant les 10.000 places parisiennes qui se trouvent sur le territoire de Paris.

Je voudrais parler de ces associations à qui l'Etat confie la gestion de ses centres et aujourd'hui, pour le quai de la Rapée, nous parlons de la Croix Rouge française, mais je vous citerai les autres grands noms... Et je vous remercierai vraiment de m'écouter, parce que là, c'est quand même quelque chose de très important.

Eh bien, je n'y peux rien. Il n'est pas mis en cause, et si vous le permettez, je vais terminer mon propos. Le Préfet n'est pas mis en cause. Je parle d'un projet de circulaire qui a été présenté aux associations et qui met en péril le principe de l'inconditionnalité de l'accueil, et je souhaite vraiment terminer mon propos.

Ces centres sont confiés aux associations que vous connaissez tous et que vous respectez. Je citerai "Aurore", "Emmaüs", les "Cités du Secours catholique", le "Centre d'action sociale protestant", "l'Armée du Salut", autant de grands noms d'associations qui font partie des consciences qui honorent notre pays et qui aujourd'hui nous alertent sur la position inextricable dans laquelle cette circulaire ministérielle les placerait, ainsi que l'ensemble de leurs travailleurs sociaux, et qui ne leur permettrait plus d'assurer leurs missions associatives telles que définies dans leur objet statutaire.

Dois-je vous rappeler leur objet ? "Aurore", créée en 1871 dans le 15^e arrondissement pour assurer la réadaptation sociale et professionnelle des personnes que la maladie, l'isolement, les détresses morales ou matérielles ont privé d'une vie normale. "Emmaüs Solidarité", créée le 17 mars 1954 par l'Abbé Pierre - quel dommage que l'Abbé Pierre ne soit plus de ce monde ! - et qui intervient auprès des personnes et des familles en situation de rue. L'"association des Cités du secours catholique", créée...

Mais laissez-moi terminer, Madame BERTHOUT ! Vous ne pouvez pas me couper dans mon intervention.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, laissez Mme VERSINI s'exprimer. Vous avez la parole juste après.

Monsieur BOULARD, vous n'avez pas la parole. Arrêtez, vous n'avez pas la parole. C'est Mme VERSINI, et après, Mme BERTHOUT s'exprimera pour votre groupe.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Vous interviendrez ensuite. C'est un vœu de l'Exécutif à mes collègues du Conseil de Paris, et vous en êtes.

Et je pourrais poursuivre en déclinant leurs missions fondatrices, axées sur la solidarité, la fraternité... En vous comportant comme cela, vous offensez les associations qui nous regardent sur les écrans. Vous les offensez, alors, laissez-moi terminer.

Et je pourrais poursuivre en déclinant les missions fondatrices de toutes ces associations qui œuvrent dans le cadre de l'accueil inconditionnel qui a été validé par le législateur en 2009, et qui accompagne tous ceux que les aléas de la vie ont réduit à une situation de rue ou que les aléas du monde ont poussés sur les routes et amenés sur les trottoirs parisiens. Oui, les associations, ces associations, nos consciences, accueillent, soignent, rassurent tous ces êtres en souffrance, sans leur demander de justifier leur identité ni justifier de la régularité de leur séjour, car ce n'est pas leur rôle. Et ce n'est pas cela qui a motivé leur engagement. C'est quelque chose de beaucoup plus transcendant qui leur donne ce courage d'être en permanence auprès des plus défavorisés, et c'est en sachant cela, parce qu'elles sont ainsi, ces associations, que l'Etat leur demande d'accueillir et d'héberger tous ceux qui sont sans abri.

J'en viens à ce fameux projet de circulaire ministérielle, dont on ne connaît pas le détail, mais dont les associations à qui cela a été présenté - cela a été présenté au plus haut niveau national - ont bien compris le sens. Le sens est de leur demander d'ouvrir les portes des centres d'hébergement de droit commun, afin de permettre aux services de l'Etat

d'effectuer des contrôles de la situation administrative des personnes hébergées et de déterminer ainsi leur droit à séjour en France, afin d'en assigner certains d'entre eux à résidence : de quoi faire bondir l'ensemble des grandes associations, à commencer par le président de la Fédération des associations sociales, Louis GALLOIS, dont le parcours ne laisse pas supposer qu'il soit particulièrement réfractaire à l'application des lois de la République.

Et d'ailleurs, on ne peut pas non plus dire cela du président de la Fédération de l'entraide protestante ou de la présidente du Secours catholique. Mais quand même, le courrier du Préfet de Haute-Savoie aux associations gestionnaires de centres d'hébergement de son département, les invitant à lui transmettre chaque mois la liste nominative des personnes hébergées, dans la perspective, je cite, "d'assigner à résidence celles qui n'ont plus de droit au séjour en France", a de quoi inquiéter les associations. Et j'espère aussi que cela vous interroge. Excès de zèle ? Peut-être, mais à ce stade, il importe que les autorités nationales clarifient les choses et que chaque acteur se voie respecté dans son rôle.

Nous le savons tous, dans notre pays, il existe un cadre juridique précis permettant de contrôler la situation administrative des personnes. Personne ne s'y oppose, mais c'est une compétence régaliennne. Il ne peut pas y avoir de confusion entre cette mission régaliennne des services de l'Etat et la mission d'hébergement confiée aux associations, et ce projet de circulaire crée la confusion. C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter ce vœu, afin que la Maire puisse interpeller l'Etat pour qu'il précise le contenu de ce projet de circulaire et qu'il lui soit rappelé l'importance de respecter, dans le cadre des nouvelles orientations données au dispositif national d'hébergement d'urgence, les statuts et l'objet social des associations gestionnaires, ainsi que l'ensemble des règles relatives à l'éthique du travail social.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme BERTHOUT, présidente du groupe LRI, pour une explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'abord, je voudrais rendre hommage à toutes ces associations extraordinaires, qui font un travail formidable sur le terrain, qui sont dévouées, et avec qui nous travaillons. Et nous travaillons, nous, élus locaux, en confiance. Je n'ai absolument rien à redire, Madame VERSINI, à ce que vous avez dit sur leur dévouement, et vous savez que moi, comme d'autres maires, sans ambiguïté, je travaille avec eux, et j'ouvrirai, comme d'autres maires, un espace dans la mairie, en plus, pour augmenter les capacités d'hébergement, à la hauteur évidemment d'une mairie de taille moyenne. Mais le sujet n'est pas là.

Le sujet, c'est que vous nous demandez, en l'absence d'un représentant du Préfet, qui évidemment, a fort opportunément - et je le comprends, le pauvre - quitté cet hémicycle, de nous prononcer sur un sujet qui intéresse les rapports entre l'Etat et la Ville. Je découvre au passage - alors, cela va sans doute faire beaucoup progresser le dialogue démocratique - que maintenant, quand Mme la Maire de Paris interpelle l'Etat - et Dieu sait que ces derniers mois, elle l'a beaucoup mis devant le fait accompli -, maintenant, il lui faut un vœu du Conseil pour être autorisée à poser une question à l'Etat. C'est quand même quelque chose de tout à fait nouveau. J'en prends acte et je suis certaine que sur tous les autres sujets sur lesquels il faut interpeller l'Etat, elle voudra nous en parler avant. Cela changera un petit peu.

Maintenant, sur le fond, je ne me risquerais pas à faire et à engager un débat sur la question évidemment où vous voulez nous amener : est-ce qu'il faut qu'on contrôle ou pas les personnes qui sont en situation irrégulière ? Ce n'est pas le débat d'ici. Non, ce n'est pas le débat.

Mais, Madame VERSINI, vous l'avez ou pas, cette circulaire ? Depuis quand on demande à des élus responsables de voter sur un document qu'ils n'ont pas ? Il pourrait y avoir un vrai débat, en disant... Effectivement, vous êtes en train de nous dire : "on nous a dit que, dans une circulaire, on allait, etc.", et sur votre bonne foi, il faut que tous les élus, d'ailleurs, toutes tendances politiques confondues, on vote ? Bon. Ce n'est pas sur la bonne foi des associations.

Madame VERSINI, vous êtes un élu, vous n'êtes pas président d'association. Je respecte profondément ces associations et leur présidence, mais, Madame VERSINI, depuis quand, dans un hémicycle, on vote sur des projets ? Donc maintenant, vous allez nous faire voter sur des projets ? Jamais, donc, ce n'est pas sérieux. Vous essayez - et je trouve le procédé assez détestable - d'instrumentaliser tout le monde. Franchement, on a besoin d'avancer sur ce sujet et quand il y a une circulaire, Madame VERSINI, avec un contenu, oui, avançons, d'ailleurs, et disons de part et d'autre, en transparence, si on est d'accord ou pas, mais pas à ce stade, de grâce, pas à ce stade.

Donc, évidemment, nous nous abstiendrons.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. AZIÈRE, pour une explication de vote pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord rejoindre les réflexions de Florence BERTHOUT sur la forme, sur la méthode surtout, parce que nous sommes ici en Conseil de Paris. Le Conseil de Paris n'est pas un lieu propre à accepter toutes les improvisations en matière d'initiatives politiques. C'est un sujet suffisamment important. Il s'agit quand même de l'accueil des migrants. Il s'agit de leurs conditions d'hébergement. Il s'agit du traitement de leur dossier, du traitement administratif de leur demande d'asile.

Dieu sait que le groupe UDI-MODEM vous a accompagné sur cette politique volontariste. Il a été jusqu'au bout associé, il n'est pas suspect de nourrir des arrière-pensées politiques derrière tout cela, mais je voudrais dire, là encore, que c'est un sujet trop important pour donner à ces débats d'urgence certes, l'idée d'une fébrilité ou d'une grande précipitation. Cela n'est pas digne, ni du sujet, ni des réfugiés qui sont aujourd'hui dans une situation critique, ni des nombreuses associations qui, je le rappelle à mon tour, font un travail tout à fait admirable sur le terrain.

Cependant, en ce qui concerne le vœu n° 224, nous comprenons la réaction des associations à l'idée de transmettre une liste nominative des personnes hébergées par ce qu'il provoque comme image de sinistre mémoire. Nous ne remettons pas en cause la sincérité et la réalité de la réaction des associations.

Il est clair que cette mesure contredit le principe d'inconditionnalité de l'accueil, à la fois dans l'esprit et dans la lettre de ce principe. Il y a là visiblement une contradiction sur le fond, au mieux une maladresse considérable sur la forme. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

Le vœu n° 225 concernant la mission de préfiguration chargée de définir les contours d'une maison des réfugiés et de l'intégration, nous le voterons mais nous aurions préféré évidemment que ce soit fait dans d'autres conditions.

Je vous dis simplement que j'intervenais sur les deux vœux et que je cumulais donc le temps de parole.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai le groupe GEP qui demande aussi une explication de vote.

Mme ATALLAH, vous avez la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les élus du groupe Ecologiste de Paris expriment ici haut et fort son soutien inconditionnel de ce vœu pour plusieurs raisons.

D'abord, par respect pour la légalité. Plusieurs lois actent l'inconditionnalité de l'accès à l'hébergement d'urgence. Mme VERSINI l'a bien expliqué et elle a détaillé les lois qui actent ce principe d'inconditionnalité et de la confidentialité.

Ensuite, par solidarité avec tout le mouvement associatif, unanimement, qui s'oppose à la volonté du Gouvernement de s'attaquer à l'éthique du travail social et des lois en vigueur exigeant la confidentialité dans leur métier, qui ne leur permet pas la transmission d'informations qui concernent l'identité ou des éléments sur la situation personnelle qui ne sont pas du tout en lien avec la mission d'hébergement d'urgence.

Nous votons aussi ce vœu par souci bien évidemment d'humanité et de solidarité avec les personnes sans domicile fixe. Nous votons également ce vœu par souci d'efficacité, car nous savons très bien que c'est grâce à l'inconditionnalité de l'accès à l'hébergement d'urgence que nous arrivons à sortir toutes les personnes à la rue. Je ne comprends pas la contradiction du Gouvernement qui veut et qui souhaite qu'il n'y ait plus de personnes qui dorment à la rue et qui remet en cause l'accès inconditionnel à l'hébergement d'urgence. C'est contradictoire, c'est inefficace, c'est contre toutes les conventions internationales des Droits de l'homme et les conventions européennes, ainsi que les lois nationales en vigueur.

C'est aussi l'occasion pour nous, en votant ce vœu, d'exprimer notre solidarité avec toutes les associations mobilisées.

Nous leur rendons hommage et nous votons donc avec enthousiasme et conviction ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame ATALLAH.

Je suis également saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, Madame BERTHOUT, à travers ce vœu, il s'agit d'une question très importante d'humanité, de dignité.

Nous avons accueilli en début de ce Conseil, le Haut-Commissaire des droits humains, qui est venu nous dire : "Je suis ici pour vous demander de prendre à nouveau le flambeau de l'un des plus importants combats de notre histoire, celui qui vise à offrir à chaque être un monde où règne justice, égalité, dignité". Voilà le sens de la politique que l'on mène.

Cette circulaire est en totale contradiction, selon moi, avec cette idée de l'humanité, de la dignité et du respect de chaque être humain, d'où qu'il vienne, quel qu'il soit. La circulaire dont vous parlez, Madame BERTHOUT, ce sont les associations qui nous ont interpellés. Que demande cette circulaire ? Elle invite à la transmission mensuelle d'une liste nominative des personnes hébergées dans la perspective d'assigner ces dernières à résidence lorsque leur droit de séjour n'est plus complet.

Voilà de quoi il s'agit, c'est-à-dire de la délation que l'on demande aux associations. C'est un sujet qui vient juste d'arriver. Je suis tout à fait preneur d'un vœu qui réponde à cette urgence et je félicite Mme Dominique VERSINI pour son courage de nous présenter ce vœu aujourd'hui par rapport à une mesure scandaleuse que le Gouvernement propose.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour trente secondes, pour une explication de vote sur le vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Hier, lors du débat sur la Préfecture de police de Paris, j'avais interpellé le Préfet justement sur cette question et souvenez-vous de sa réponse : il a revendiqué la nécessité des reconduites à la frontière, montrant que la Préfecture souhaitait s'engager dans cette même démarche.

Je trouve que ce vœu est une nécessité, Madame BERTHOUT, car c'est justement avant la publication de la circulaire que le Conseil de Paris doit montrer son attachement à l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence et qu'il n'est absolument pas question de demander de la délation par transmission mensuelle des hébergés pour assigner à résidence.

Ce n'est pas possible ; la loi de 2009 doit être respectée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Enfin, je suis saisie d'une explication de vote par le président du groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je vois que ce vœu suscite beaucoup d'émotion, mais ce qui devrait mettre de l'émotion dans notre Conseil, c'est d'abord l'interpellation de l'ensemble des associations qui se sont exprimées très fortement ces jours derniers.

Il ne s'agit pas pour nous de faire de procès d'intention au Gouvernement que vous défendez, Madame BERTHOUT, en la matière, avec beaucoup de fougue. Il s'agit de participer à la mobilisation du monde associatif, avec lequel nous travaillons de manière particulièrement importante à Paris. Tous, oui, bien sûr, nous ne sommes pas les seuls.

Et puisqu'ils nous interpellent, ou plus exactement ils interpellent l'opinion publique et le Gouvernement sur des projets de circulaires qui en effet ne sont pas si clairs, bref, les choses sont à l'arbitrage, sont en train d'être discutées. Que nous participions avec eux à dire qu'il y a des choses qui ne sont pas acceptables, notamment cette volonté de contrôle dans les lieux de résidence de la situation régulière des personnes ou pas. Oui, nous devons ensemble participer à cette mobilisation et j'ai vu, dans l'intervention d'Eric AZIÈRE, que cela dépassait le cadre de notre majorité.

Je veux dire que c'est très important du point de vue des valeurs, évidemment, mais aussi d'un point de vue pragmatique. Si jamais ces projets se mettaient en œuvre, alors nous nous retrouverions avec des centaines, voire des milliers de personnes qui resteraient à la rue, qui refuseraient l'hébergement d'urgence de peur d'être contrôlées. C'est absolument essentiel par rapport à l'action que nous menons à Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 355).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 40).

Je vous en remercie.

2017 DDCT 105 - DASES - Subvention (54.000 euros) et convention avec l'association "Unis Cité".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 105 - DASES relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Unis Cité".

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je souhaite profiter de ce projet de délibération pour souligner la qualité de ce projet citoyen d'accompagnement de réfugiés. Il permet à 24 jeunes d'intervenir au sein de centres d'hébergement et d'associations spécialisées dans l'accueil de réfugiés grâce à "Unis Cité", association reconnue de longue date pour l'accompagnement de jeunes en service civique.

L'organisation de l'accueil des réfugiés sur notre territoire reste un enjeu majeur. Les associations estiment entre 700 et 1.000 le nombre de migrants dormant dans les rues de Paris, et il en arrive chaque jour plusieurs dizaines.

La Ville est contrainte de pallier les manquements de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, tant dans l'accueil que dans les actions d'intégration. Les volontaires en service civique ne remplaceront aucun emploi existant, mais assureront des services...

Je suis désolée, c'est très bruyant, je n'y arrive pas.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il faudrait faire un peu moins de bruit pour que l'oratrice puisse s'exprimer dans un contexte normal.

Mme Fatoumata KONÉ. - Et parler des réfugiés.

Les volontaires en service civique ne remplaceront en aucun cas des emplois existants mais assureront des missions d'orientation et d'information auprès des bénéficiaires pour qu'ils puissent faire les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre. Ces premiers pas, en termes d'alphabétisation ou de santé, sont cruciaux pour permettre aux réfugiés de pouvoir organiser leur vie, ici ou ailleurs.

Les jeunes s'occuperont de coordonner la gestion des urgences, notamment pour la collecte et la distribution des vêtements. Nous savons tous que l'afflux des réfugiés risque malheureusement de continuer et que d'autres crises vont probablement avoir lieu dans les mois à venir. Ces volontaires participeront donc à la fluidité de la gestion des arrivées.

Enfin, ces services civiques travailleront à construire l'indispensable lien social avec et entre les migrants par des activités sportives et culturelles.

Sur ce projet spécifiquement, le fonds politique rejoint la forme, puisque 5 jeunes en service civique sur les 24 concernés par le projet ont eux-mêmes le statut de réfugié. Cet aspect est particulièrement intéressant car ces jeunes pourront être des modèles d'intégration pour les bénéficiaires. La relation entre ces volontaires et les réfugiés sera d'une qualité inégalable du fait qu'ils ont vécu des expériences et des épreuves semblables. Rien ne remplace le partage d'expériences vécues pour faciliter la compréhension entre interlocuteurs et prendre confiance en soi, surtout en arrivant dans un pays étranger après avoir vécu des moments très difficiles.

Par ailleurs, cette activité de volontariat constitue elle-même un évier vers la vie active pour ces jeunes en pleine intégration dans notre pays, pour la rémunération qu'elle leur procurera, pour aussi le statut social et l'utilité de leur activité.

Je salue donc cette initiative qui permet de façon très simple de donner un visage plus humain à l'accueil des réfugiés dans notre ville. "Unis Cité" aide ainsi la Ville de Paris à accueillir plus chaleureusement ceux qui en ont besoin et nous ne pouvons qu'en être fiers.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère Fatoumata KONÉ, merci de nous donner l'opportunité de saluer cette belle initiative de "Unis Cité", que ma collègue Pauline VÉRON et moi-même vous proposons de soutenir par le biais d'une subvention de 54.000 euros.

En fait, c'est un très beau projet : il s'agit de mobiliser 24 jeunes en service civique sur la mission "Solidarité Réfugiés", et d'autre part d'accompagner 5 jeunes réfugiés au sein des équipes volontaires de Paris.

La participation des jeunes au service civique, et notamment des jeunes réfugiés, est un véritable levier de l'intégration et l'intégration est pour nous une priorité. C'est vrai que nous nous sommes beaucoup mobilisés par notre Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés. Pendant deux ans, nous avons accueilli et créé des centres, etc. Aujourd'hui, le temps est venu de penser le temps long de l'intégration. D'ailleurs, beaucoup de ces personnes qui étaient dans nos rues ont aujourd'hui le statut de réfugié politique et ont ainsi tous les droits de tous les citoyens qui vivent dans ce pays.

Nous sommes en train d'élaborer en lien étroit avec nos partenaires associatifs, institutionnels, et l'Etat d'ailleurs sur lequel nous nous retrouvons sur la question de penser l'intégration. C'est donc une politique d'intégration dans la durée, en lien aussi avec les entreprises et les citoyens qui se sont, il faut le dire, extrêmement impliqués à Paris. Ils se sont d'ailleurs impliqués au point que, dans le cadre du budget participatif 2017, le vote des Parisiens a permis que le projet "Ville Refuge" soit lauréat et c'est une très belle chose.

Pauline VÉRON, qui préside la séance, ne peut pas dire ce que je vais dire à sa place : sur la plateforme de bénévolat qu'elle a créée et animée, jemengage.paris.fr, de nombreuses personnes ont fait candidature pour s'impliquer auprès des réfugiés. Aujourd'hui l'engagement des jeunes en service civique, ainsi que l'engagement des jeunes réfugiés dans le service civique, est une des facettes de cet élan citoyen. Ce qui nous laisse à penser que c'est aussi l'une des très belles façons de leur permettre de se sentir appartenir à notre communauté parisienne, et à se sentir citoyen en étant acteurs eux-mêmes de citoyenneté.

Merci beaucoup et je vous remercie de voter pour ce très beau projet de délibération DDCT 105 - DASES.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 105 - DASES.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DDCT 105 - DASES).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif concernant la mise en œuvre d'une préfiguration relative à une Maison des réfugiés et de l'intégration.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu de l'Exécutif non rattaché référencé n° 225 concernant la mise en œuvre d'une préfiguration relative à une Maison des réfugiés et de l'intégration.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en fait, l'Exécutif a souhaité vous présenter, certes tardivement et je m'en excuse, un vœu relatif à une mission de préfiguration...

Vous avez terminé ? Merci. Je reprends.

Il s'agit d'un vœu relatif à une mission de préfiguration que nous souhaitons mettre en place pour une éventuelle Maison des réfugiés et de l'intégration.

En effet, la discussion budgétaire a mis en évidence que de nombreux Conseillers de Paris souhaitaient que soit mené un projet spécifique sur l'intégration et sur l'interculturalité, dans la lignée des préconisations du rapport sur les villes interculturelles qui a été mené et conduit par notre collègue Marie ATALLAH.

Il s'agit effectivement aujourd'hui d'aller plus loin puisque, comme je viens de le dire, de nombreuses personnes, qui sont arrivées sur notre territoire en situation de grande précarité, sont aujourd'hui réfugiées et qu'il importe de coordonner, dans un lieu qui pourrait être une Maison des réfugiés et de l'intégration, l'ensemble des dispositifs, l'ensemble des acteurs.

Cela permettrait de faciliter, d'amplifier toutes les actions qui sont menées, afin de leur permettre de s'intégrer et donc de vivre dignement dans notre pays, de vivre de façon autonome, de leur travail. Cela passe d'abord par l'apprentissage de la langue, sur lequel nous avons beaucoup investi mais nous devons continuer à investir et dès le stade de leur arrivée.

C'est ainsi que, comme je l'ai dit dans la présentation précédente, nous sommes en train de travailler vraiment à un Plan de mobilisation de l'intégration de ces personnes dans ce qui sera le top 2 de notre Plan de mobilisation.

Nous avons une plateforme Réfugiés qui réunit 500 acteurs parisiens, parmi lesquels de nombreux acteurs associatifs, mais aussi de nombreuses paroisses. J'étais d'ailleurs la semaine dernière invitée par Mgr VINGT-TROIS à un synode dans lequel il réunissait tout son évêché, afin également de s'engager dans l'accueil, la protection et l'intégration des réfugiés.

Je pense que nous sommes assez nombreux et divers sur le territoire parisien...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Et nous vous proposons simplement de mettre en œuvre une mission de préfiguration qui permettrait de définir les contours de cette Maison des réfugiés et de l'intégration.

Bien évidemment l'ensemble des groupes serait associé, s'ils le souhaitent.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Dominique VERSINI.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe LRI pour une minute d'explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Sur le fond, je redis quand même que c'est difficilement acceptable d'avoir à la dernière minute un vœu de ce type. Encore une fois, on ne découvre pas le sujet, mais passons !

Nous sommes tout à fait disposés, voyez notre esprit constructif, à voter ce vœu si quand même vous modifiez le considérant n° 2. En effet, je veux bien que tous les vœux soient des odes à la gestion absolument exemplaire de la Ville de Paris mais là, nous expliquer, dans le deuxième considérant, qu'il y a eu un engagement exemplaire de la collectivité parisienne alors que l'on a laissé pendant des mois et des mois s'installer des camps, qu'après on faisait des procédures d'évacuation et qu'au bout d'un moment, il y a eu une décision de prise. L'engagement, je veux bien, si vous retirez "exemplaire", on le vote car il ne faut quand même pas exagérer.

Deuxième sujet, j'ai bien compris, dans cette mission, tous les groupes seraient représentés, Madame l'adjointe... Merci. A cette réserve près, nous votons si on retire "exemplaire".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Marie ATALLAH, pour une minute.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Pour nous, ce vœu n'est pas du tout une surprise. Il y a eu un long débat budgétaire hier. Cela a été acté dans le débat budgétaire de créer un lieu qui s'appellerait Maison des réfugiés et de l'intégration avec un premier petit budget de 10.000 euros pour créer une mission de pré-configuration de ce lieu.

Ce vœu s'inscrit, sur le fond, dans la continuité de l'engagement du GEP dans plusieurs vœux que nous avons déjà exprimés, dès le début de la crise des migrants à Paris pour dire qu'il fallait un lieu qui rassemble et qui fasse dialoguer tous les acteurs de l'accueil, de l'intégration. C'est un processus, comme il est dit dans ce vœu, de l'accueil jusqu'à l'autonomie de la personne dans la ville.

C'est tout un processus, et nous avons bien vu que ce vœu répond à une mobilisation très large de la population parisienne, des citoyens qui nous ont bousculés dans notre action publique, pour s'impliquer dans l'accueil des migrants, dans leur accompagnement et dans leur accès à une autonomie, à une citoyenneté en les considérant comme acteurs de la ville.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame ATTALAH, il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Marie ATALLAH. - Bien évidemment, nous sommes ravis.

Je remercie Mme la Maire d'avoir accepté notre amendement budgétaire, même s'il est très partiel, et je remercie beaucoup Mme VERSINI d'avoir proposé ce vœu à notre Assemblée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP, pour une minute pour une explication de vote.

Mme Fadila MÉHAL. - Evidemment, je félicite Dominique VERSINI pour cette initiative qui était très attendue.

En effet, il y a besoin aujourd'hui d'avoir une unité de lieu pour permettre la complexité finalement de tous les participants et de tous les acteurs sur le sujet.

Sur la question de l'intégration, je me félicite aussi que la question culturelle soit reconnue comme un levier important de cet enracinement par rapport à cela. Simplement, je n'ai pas vu de façon très concrète parce qu'on vient d'avoir le vœu, mais il me semble que c'est un projet qui ne peut être pertinent que s'il y a, en effet, un accompagnement très important des dispositifs d'Etat, dont je rappelle que c'est l'Etat aujourd'hui qui est en charge de l'accueil des migrants, dans le cas des contrats d'accueil et d'intégration.

Donc, je pense que Dominique a bien en tête le fait que cette coordination doit absolument être nécessaire.

En tout cas, nous le votons dès demain.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Madame VERSINI, vous avez eu des demandes de précisions, notamment par la présidente du groupe LRI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je répondrai à Mme BERTHOUT. Personnellement, mais beaucoup de gens considèrent que l'engagement de la Ville a été exemplaire car, rappelez-vous, ce sont 21 millions d'euros que nous avons investis dans les centres humanitaires, mais je ne veux pas chipoter sur cela. Je pense effectivement que, sur un sujet aussi important que l'intégration des personnes qui ont le statut de réfugiés et qui sont sur notre territoire parisien - et bien sûr je précise à Mme MÉHAL que la stratégie pour l'intégration, le plan de mobilisation

pour l'intégration que nous sommes en train de construire, nous le faisons aussi avec les services de l'Etat et les associations car, bien évidemment, l'Etat est prioritaire sur cela, même si nous avons quelques débats à la marge, mais rien de fondamental.

Je veux bien accepter votre amendement oral de dire qu'il s'agit d'un engagement exemplaire ou pas, peu importe. Je pense qu'il faut privilégier l'unanimité pour travailler sur l'intégration des personnes. On ne va pas chipoter sur les mots. En m'engageant à ce que tous les groupes qui le veulent puissent participer, j'accepte votre amendement et je mets donc le vœu aux voix.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est amendé adopté à l'unanimité. (2017, V. 356).

Je vous en remercie.

2017 DLH 90 - Réalisation 173-175, rue du Faubourg Poissonnière (9e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 9 logements sociaux (3 PLA-I, 2 PLUS et 4 PLS) par la RIVP.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux projets de délibération de la 5e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DLH 90 concernant la réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 9 logements sociaux, 173-175, rue du Faubourg Poissonnière dans le 9e arrondissement.

La parole est à Mme PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

J'interviendrai, à cette occasion, sur les huit projets de délibération qui concernent la production de logement social dans le 9e arrondissement, car il s'agit bien là d'une volonté permanente de rééquilibrage, dans la répartition des logements sociaux parisiens dont témoignent ces projets de délibération qui permettront de produire 127 logements.

Ces opérations mobilisent les différents outils et modes de production à notre disposition et signent là la mise en œuvre de la politique pour laquelle nous nous sommes engagés devant les Parisiens.

Acquisition en V.E.F.A. de 20 logements et une opération mixte bureaux et création d'une crèche, rue Trudaine. Dans le DLH 90, ce sont des grands logements : 160 mètres carrés, 184 mètres carrés destinés à accueillir des étudiants en colocation, car il est vraiment essentiel de répondre aux besoins de cette jeunesse qui est souvent défavorisée par rapport au logement, ce qui met en péril leurs études.

Puis, ce sont des bureaux transformés en logements familiaux, des opérations d'acquisition de beaux immeubles situés en plein cœur de Paris.

Alors, à travers ces huit projets de délibération, c'est l'action efficace et permanente que la Ville de Paris mène en matière de logement social qui est mise en lumière.

Aussi, dans ce contexte actuel de hausse des prix de l'immobilier, à la location comme à la vente, le logement social est un recours particulièrement essentiel pour tous les Parisiens, des plus modestes aux classes moyennes, pour vivre dans Paris et, en même temps, de peser sur l'évolution des loyers.

La solidarité se joue à l'échelle de la ville, et tous les arrondissements doivent y jouer leur rôle. Alors, nous soutenons bien entendu ces huit projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, chère Danièle PREMEL, pour cette intervention qui concerne à la fois la réalisation 172-175 rue du Faubourg Poissonnière de 9 logements sociaux supplémentaires par la R.I.V.P., mais plus largement de sept projets de délibération en plus qui concernent la production de logements sociaux dans le 9e arrondissement.

Pour nous, la question de la production de logements supplémentaires est une priorité absolue, a fortiori dans une période, vous l'avez dit, où les loyers comme les prix à l'achat augmentent. Si nous voulons loger des classes moyennes, loger des familles modestes à Paris, il nous faut du logement social et, dans le même temps, nous avons un objectif d'une meilleure répartition du logement social à Paris. Même si nous avons beaucoup progressé dans ce domaine, il reste du chemin à parcourir, notamment dans le cœur de Paris, dans le 9e arrondissement lequel compte encore 2.500 demandeurs de logements sociaux.

C'est la raison pour laquelle, dans un arrondissement comme celui-là, qui est un arrondissement très dense, très construit, où il y a peu de parcelles disponibles, la préemption est l'un des outils, l'une des filières qui nous permet de produire des logements sociaux supplémentaires avec, bien sûr aussi, la transformation d'immeubles de bureaux en logements. C'est une filière que nous activons ce mois-ci aussi et, en tout cas, nous avançons puisque nous le voyons avec ces huit projets de délibération, ce sont quasiment une centaine de logements sociaux supplémentaires qui seront produits dans le 9e.

Et puisque c'est vous qui intervenez, Madame Danièle PREMEL, c'est aussi, pour moi, l'occasion de vous remercier de votre engagement en tant que présidente d'un bailleur social, Elogie-SIEMP, pour tout ce que ce bailleur fait pour nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de production de logements sociaux à Paris.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et tous les autres projets de délibération relatifs au logement évidemment.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 90).

Je vous remercie.

2017 DLH 97 - Réalisation 80 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale de 226 logements PLA-I par Résidences Sociales de France.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 97 concernant la réalisation au 80, rue d'Aubervilliers, dans le 19e, d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale et l'amendement n° 90 qui y est rattaché, déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe GEP.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, dans la continuité du débat qui s'est tenu au Conseil le mois dernier, notre groupe a souhaité déposer un amendement à ce projet de délibération. Il est très clair que nous avons un réel désaccord sur la manière dont a été mis en œuvre le plan de réhabilitation et d'humanisation des foyers de travailleurs migrants dans notre ville, alors même que nous approuvions le postulat de départ partant du principe que ces lieux, pour une grande partie vétustes et insalubres, nécessitaient un grand plan de restructuration.

Le projet de délibération qui nous est aujourd'hui proposé est un bel exemple de l'absence de tolérance et de dialogue dont fait part notre collectivité sur ce sujet. Sachant que, désabusés par les promesses non tenues dans les

autres foyers transformés en résidences sociales, les résidents du foyer Riquet du 19^e arrondissement se sont sentis obligés de boycotter la M.O.U.S. - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - pour pouvoir continuer à négocier sur les plans de la future résidence, sachant que ce projet de résidence sociale comprend trois salles en rez-de-jardin, deux salles polyvalentes d'environ 35 mètres carrés et 26 mètres carrés, un bureau dévolu aux conseils de concertation de 16 mètres carrés, ainsi que divers espaces en articulation avec le gestionnaire, un bureau d'accompagnement social de 20 mètres carrés, un bureau d'accueil et de gestion de 28 mètres carrés, une bagagerie de 22 mètres carrés, une laverie de 27 mètres carrés, deux lingerie de 26 mètres carrés chacune, un local vélo de 28 mètres carrés, pour une totalité de 228 mètres carrés, je ne peux croire que l'ensemble de ces espaces ne puissent être repensés afin de réaliser des espaces collectifs de taille adaptée pour les besoins des résidents.

Afin de trouver une issue favorable à la situation actuelle, le groupe Ecologiste de Paris demande que le projet de délibération soit amendé afin d'augmenter significativement la surface d'espaces collectifs en lien avec les besoins réels exprimés par les résidents, avec, notamment, la création d'un espace de salle à manger collective pour les résidents.

Nous devons avancer sur ce dossier et il est réellement possible de trouver une issue positive.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Fatoumata KONÉ.

Ce vœu concerne le projet de délibération DLH 97 qui prévoit la réhabilitation lourde du foyer de travailleurs migrants situé au 80, rue d'Aubervilliers. Cette opération permettra de créer 226 logements autonomes au lieu des 237 chambres actuelles. Dans ce cadre - c'est un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ensemble, y compris le mois dernier - cet amendement demande la création de plus d'espaces collectifs. Nous avons eu maintes fois l'occasion de l'évoquer depuis 2005 : la Ville de Paris est engagée dans un plan de réhabilitation des anciens foyers de travailleurs migrants. Nous sommes guidés par deux règles principales. La première est de construire des résidences dignes permettant à chacun de bénéficier d'un logement autonome et la seconde est de mener une concertation étroite avec les résidents.

Pour vous dire à quel point nous sommes attachés aux échanges avec les résidents, ce projet a déjà fait l'objet de trois réunions avec le représentant des résidents - le 6 juillet, le 19 septembre, le 24 octobre - et une quatrième réunion le 19 décembre afin de poursuivre cette concertation rapprochée. D'ailleurs, ces échanges ont donné lieu à une certaine augmentation des surfaces collectives grâce au travail des architectes. Cependant, nous sommes désormais à un maximum de capacité et ajouter des espaces collectifs diminuerait désormais le nombre de logements, ce qui poserait d'autres problèmes. C'est la raison pour laquelle nous sommes défavorables à cet amendement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 90 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 90 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 97).

2017 DLH 162 - Réalisation 81 avenue du Docteur Arnold Netter (12e) d'un programme de 48 logements sociaux (19 PLA-I, 16 PLUS et 13 PLS) et 43 logements intermédiaires par Logis-Transports.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 162 concernant la réalisation au 81, avenue du Docteur-Arnold-Netter, dans le 12e arrondissement, d'un programme de 48 logements sociaux.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de réalisation d'un programme de logements et d'une crèche au 80, avenue du Docteur-Arnold-Netter, est un projet exemplaire qui répond aux priorités des Parisiens et qui correspond à nos engagements suite à une convention avec la R.A.T.P.

Il s'agit d'un projet exemplaire puisque nous allons construire ici 91 logements, une crèche de 99 berceaux et un jardin public. Nous ne pouvons que nous réjouir du développement du service public de la petite enfance, avec la création de cette crèche dans un quartier qui manque de places d'accueil de petits enfants, où beaucoup de modes de garde se transforment en contraintes financières. Nous pouvons, de même, souligner l'importance de l'agrandissement du square Debergue qui transforme une parcelle privée en un jardin public accessible à tous.

Les logements construits par le bailleur de la R.A.T.P. seront attribués en priorité à des agents du transport public travaillant dans les dépôts à proximité - des agents qui commencent très tôt le matin, d'ailleurs -, dans un quartier névralgique pour la régie en charge des déplacements à Paris. Ces travailleurs font vivre notre ville. Ils sont soumis à des horaires décalés, débutent leur service, pour certains, très tôt le matin. Aujourd'hui, nombreux sont les conducteurs de bus, agents en gare, contrôleurs qui ne peuvent pas se loger dans Paris et subissent un temps de trajet domicile travail important, ce d'autant plus du fait du rythme de leur travail.

Ces logements répondent à notre ambition d'un 12e accessible à ceux qui y travaillent. Alors, mon cher collègue, Ian BROSSAT, nous aurions préféré qu'il y ait plus de logements réservés pour la Ville puisqu'il n'y aura que 17 places réservées sur le contingent Ville. Ce projet, qui a la particularité d'être mené en coopération avec la R.A.T.P., a pu aussi susciter l'interrogation des riverains.

Certains portent le sentiment de ne pas avoir été entendus et de ne pas avoir été assez concertés. Je souhaite, personnellement, pour toutes les étapes qui vont venir, que les riverains soient concertés et associés au projet. Il est tout à fait normal que, lorsque nous construisons 91 logements et une crèche de 99 berceaux, toutes les garanties demandées pour leur intégration dans le voisinage soient demandées.

Que demandent les riverains ? Simplement, le maintien de la qualité de vie pour une densification raisonnable et maîtrisée, la préservation de l'environnement, notamment des arbres qui sont sur place, l'absence d'obturation de leurs fenêtres actuelles et le maintien des équipements sportifs dans le quartier. Ce n'est donc pas la mer à boire et certains sujets, comme les équipements sportifs, sont déjà réglés par la R.A.T.P.

Je pense que la gauche à Paris ne peut pas être celle du minimum, ni en termes de logements sociaux, ni en termes de démocratie. Et je vous fais tout à fait confiance, je vous donne tout à fait notre confiance pour discuter avec la R.A.T.P. afin que les riverains soient correctement concertés dans ce projet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le président, cher Nicolas BONNET.

Ce projet de délibération concerne, vous l'avez très justement dit, une belle opération mixte puisqu'elle associera 48 logements sociaux et 43 logements intermédiaires, sous l'égide du bailleur de la R.A.T.P., Elogie Transport, avec, en plus, un équipement petite enfance de 99 places et un parc public géré par la DEVE. Cela veut dire 3.300 mètres carrés de logements sociaux qui seront, d'ailleurs, de catégories très différentes puisqu'il y aura à la fois du logement très social, mais aussi du logement à destination des classes moyennes.

Un budget de plus de 7 millions d'euros de travaux est prévu. Le niveau de performance énergétique du bâtiment sera d'ailleurs conforme aux objectifs du Plan Climat Energie de la Ville de Paris. L'objectif d'atteindre une

bonne performance énergétique du bâtiment est obtenu, d'ailleurs, par une bonne isolation de l'enveloppe du bâti, l'installation de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire performants.

Par ailleurs, le bâtiment comportera des locaux de tri sélectif et de deux-roues. Et il est, enfin, prévu une végétalisation de la toiture.

Vous nous demandez d'interpeller le bailleur et la R.A.T.P. sur la concertation avec les riverains et je m'engage évidemment à le faire. Vous avez raison de le dire, il faut à la fois plus de logements mais il faut une bonne intégration de ces logements dans leurs quartiers. C'est une priorité pour nous, une priorité, je crois, partagée sur ces bancs.

Nous entamerons évidemment ces démarches suite à l'intervention que vous avez faite et je vous invite néanmoins en attendant à voter ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 162).

Je vous en remercie.

2017 DLH 166 - Location à "H.S.F." d'un immeuble 83, rue Marcadet (18e). - Avenant à bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 15 logements sociaux par "H.S.F."

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 166 et l'amendement technique n° 91 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la location à "H.S.F." d'un immeuble au 83, rue Marcadet dans le 18e arrondissement et d'un avenant à bail emphytéotique.

La parole est à M. BROSSAT. Pour l'amendement technique, j'imagine ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Tout à fait, puisque l'avis de France Domaine relatif à l'avenant au bail emphytéotique a été transmis après le dépôt du dossier. C'est le sens de cet amendement technique.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 91 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 91 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 166 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DLH 166).

2017 DLH 193 - Réalisation 6-10, passage Dubail (10e) d'un programme de création d'une pension de famille de 30 P.L.A.-I. et d'un centre d'hébergement de 51 logements P.L.A.-I. par "Vilogia".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 193 concernant la réalisation au 6-10, passage Dubail dans le 10e arrondissement, d'un programme de création d'une pension de famille.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour nous c'est une grande fierté de voir ce projet de délibération aujourd'hui à l'ordre du jour de notre Conseil. Ce projet de délibération fait suite à notre premier projet de délibération de groupe, qui était une proposition de donner des moyens d'action pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces violences concernent toutes les femmes, quel que soit leur milieu professionnel, leur âge ou leur origine.

L'actualité nous a démontré que les prises de conscience se construisent, évoluent. Mais elles doivent être suivies d'actes politiques. L'Observatoire parisien contre les violences faites aux femmes était une étape fondamentale. Nous sommes fiers d'avoir pu réaliser ensemble cet engagement fort de notre campagne. L'autre engagement était de pouvoir assurer aux femmes victimes de violences un refuge, un hébergement d'urgence. Disposer d'une solution de repli immédiate mais aussi à long terme est primordial dans le parcours d'une femme qui fuit la violence, bien souvent de son compagnon ou de son mari dans le foyer conjugal.

Les dispositifs sont engorgés, les places manquent. Les femmes sont plus de 216.000 chaque année à être victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire. C'est un fléau national, mondial, dont les pouvoirs publics à chaque échelle de responsabilité doivent se saisir.

Voilà pourquoi je veux nous féliciter de ce projet de délibération qui changera la vie de plusieurs dizaines de femmes et de familles. En effet, le projet de logement stable est souvent vu comme une utopie dans ce parcours de combattante. Il prévoit en effet de réaliser sur cette parcelle un centre d'hébergement et de stabilisation de 51 logements en P.L.A.-I. gérés par l'association "Une femme, un toit" et une pension de famille de 30 logements en P.L.A.-I. gérés par "Aurore" d'autre part.

Ces structures seront prioritairement dédiées à la mise à l'abri de femmes victimes de violences et de femmes à la rue, en situation de grande exclusion. Prioritairement, seront accueillies des jeunes femmes victimes de violences en situation d'exclusion sociale ou de précarité. Ces logements sont donc un premier effort conséquent qui en appelle d'autres. Nous devons être toujours plus vigilants quant à l'exemplarité des moyens que la Ville donne aux structures et aux associations qui aident concrètement les femmes survivantes à trouver une vie normale. Je dis "survivantes" car je pense aux 123 femmes qui sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint en 2016.

Voilà le sens de ce projet de délibération et bien évidemment nous le voterons comme, je l'espère, l'ensemble des élus de cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit effectivement d'un beau projet de délibération qui porte sur la réalisation d'un programme mixte qui sera réalisé par "Vilogia" et qui comporte à la fois une pension de famille de 30 logements et un centre d'hébergement de 51 logements. Ces structures seront gérées par "Aurore" et par l'association "Une femme, un toit". Ce projet a été conçu afin de proposer une solution aux femmes victimes de violences, en particulier aux jeunes femmes, et de permettre à des femmes ayant connu un parcours de rue d'accéder enfin à un logement décent.

Tant qu'il le faudra, rappelons ces chiffres, qui ne diminuent pas. En 2016, vous l'avez dit, 123 femmes ont été tuées par leur partenaire en France. En un an, 225.000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur couple ou par leur ex-conjoint. Pour vous donner une idée, 225.000, c'est l'équivalent de la population d'une ville comme Lille ou du 15e arrondissement.

Par ailleurs, alors que les femmes représentent un quart des personnes sans abri et qu'elles doivent faire face à de nombreuses violences dans la rue, les structures dédiées aux femmes n'ont pas été ouvertes en nombre suffisant ces dernières années et le Samu social ne peut que répondre qu'à une femme sur quatre. C'est la raison pour laquelle il nous faut augmenter nos capacités d'hébergement à destination de ces femmes.

C'est le sens de ce projet de délibération et je suis donc très fier que ce projet de délibération que je porte avec ma collègue Hélène BIDARD puisse avancer grâce au vote qui aura lieu dans quelques instants au sein de ce Conseil de Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 193.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 193).

2017 DLH 234 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat-OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.025 logements sociaux par "Paris Habitat-OPH".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 234 et l'amendement technique n° 92 de l'Exécutif. Il s'agit de la location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de divers groupes immobiliers.

La parole est à Mme BERTHOUT, présidente du groupe LRI.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette opération lourde - 2.025 logements dans les 10e, 15e et 20e arrondissements - arrive à point nommé pour la Ville, ainsi que celle qui touche de nouveau le 12e et le 15e, sur laquelle reviendra ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE.

C'est votre manipulation préférée de fin d'année, c'est la parade budgétaire de Noël. Par autorisation de l'Etat reconduite à la hâte par trois Ministres juste avant les dernières élections présidentielles - vous vous en souvenez -, vous bénéficiez de cette juteuse capitalisation des loyers. Derrière les mots "versement par anticipation de 60 années de loyers capitalisés", en fait c'est une ponction qui est opérée année après année sur les fonds propres des bailleurs sociaux, de 160 millions d'euros, soit 70 % des 225 millions budgétés pour 2018. C'est une réalité et cela s'appelle un rapt. Voilà. On leur prend l'argent, on leur fait un cadeau et on leur dit après : "Vous allez nous payer, et vous allez nous payer ce cadeau plein pot".

Je vous rappelle que ces conventionnements ne créent aucun nouveau logement. Je voterais des deux mains, Monsieur BROSSAT, si ces conventionnements créaient des logements sociaux. Mais cela vous permet de transférer ce patrimoine de la Ville dans les catégories de logements sociaux et de gonfler votre politique du chiffre. Ainsi, vous annoncez qu'il y a 7.500 logements alors qu'en fait vous en avez créé 2.500. Croyez-moi, je suis la première à le regretter.

Comment pouvez-vous de nouveau recourir à une telle manœuvre alors même que vous êtes vent debout contre la réforme logement du Gouvernement qui devrait impacter les bailleurs sociaux parisiens à hauteur de 60 millions d'euros ? Réforme que je n'approuve pas. Mais deux poids, deux mesures chez vous. Vous faites pire : en trois ans - je le rappellerai à chaque Conseil de Paris -, 865 millions d'euros auront été prélevés sur la trésorerie des bailleurs sociaux pour boucler dans l'urgence les dérives de votre budget de fonctionnement.

Madame la Maire, cette pratique qui devrait être dérogatoire et exceptionnelle, vous en avez fait votre tirelire. Mme la Maire qui n'est là. D'ailleurs, elle n'a pas été là de la matinée. Vous en faites votre tirelire magique qui, chaque année, vous assure de confortables ressources financières.

La Chambre régionale des comptes, dès 2016, a qualifié, je cite, d'"arrangement et de facilité" ces artifices comptables pour équilibrer le budget de la Ville. Ce que vous faites est assez irresponsable à l'égard des contribuables parisiens mais aussi à l'égard des locataires du parc social de la Ville. C'est si vrai que vous comptez sans complexe persister dans ce procédé et vider méthodiquement le patrimoine de logements libres de la Ville au

détriment des classes intermédiaires, mais aussi surtout vider évidemment la bourse des bailleurs sociaux. Cette politique s'accompagne d'une éviction des classes moyennes et évidemment d'une ghettoïsation de certains secteurs.

Ce que je demande, Madame la Maire, c'est plus de transparence. Vous devez dire aux Parisiens où va cet argent. Vous devez dire que la Ville va percevoir sur le dos des fonds propres des bailleurs par anticipation contrainte, leur dire exactement ce que vous allez prélever, ce que vous prélevez. Cela m'apparaîtrait d'autant plus indispensable que ces 862 millions ou 865 millions qui ont été prélevés, c'est autant d'argent qui ne sont pas disponibles sur le plan de la réhabilitation d'un patrimoine vétuste, quoi que vous en disiez.

Vous justifiez hypocritement cela, et j'y arrive, en déclarant qu'il n'est pas du ressort de ces bailleurs de conserver un patrimoine libre et intermédiaire, et que cela va permettre de mobiliser des prêts pour effectuer des travaux. Alors que nous constatons sur le terrain, je le constate, dans nos arrondissements, que nombre d'ensembles sociaux attendent encore des réhabilitations urgentes qui étaient programmées bien avant, Monsieur BROSSAT, ces opérations de conventionnement. Et on nous dit qu'on va le faire en 2018, puis finalement non, que c'est en 2019, puis qu'on va interroger les locataires, ce qui va durer de 2019 à 2020, puis qu'on commencera à lancer les marchés, les procédures de consultation en 2021, etc.

Evidemment, nous voterons contre ce projet de délibération pour les raisons dont je vous ai fait part.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe LRI.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, vous nous demandez de nous prononcer sur deux projets de délibération qui portent sur le conventionnement S.R.U. de 2.597 logements du parc privé des bailleurs, dont 1.552 sont situés dans le seul 15e arrondissement.

Ce conventionnement aura pour effet de faire basculer dans le parc social les 150 logements du groupe "Convention" géré par "Elogie-SIEMP" et 1.400 logements de "Paris Habitat" situés rue Falguière, rue Leblanc, rue du Lieuvain, rue Paul Barruel, rue des Morillons, et sur le secteur Saint-Lambert.

Derrière ces opérations de conventionnement et sous couvert de bonnes intentions apparentes se cache une manœuvre qui vous permet d'augmenter artificiellement la production de logements sociaux et d'abonder le budget municipal en ponctionnant les produits des loyers capitalisés.

Nous ne sommes pas dupes et je m'inscris là dans le prolongement de l'excellente intervention de ma collègue Florence BERTHOUT : ce mode opératoire n'est pas seulement contestable, il nous inquiète d'autant plus que les deux projets de délibération sont très ambigus.

Sur le fond, nous ne pouvons souscrire à votre décision de faire rentrer dans le parc social du 15e plus de 1.500 logements du parc libre, alors que la quasi-totalité des ensembles immobiliers concernés sont situés dans des quartiers avec une forte prédominance de logements sociaux.

Sur la forme, alors qu'il eût fallu réaliser dans un premier temps une enquête pour ajuster la répartition des conventionnements, en fonction des ressources des locataires, vous imposez aux bailleurs une répartition arbitraire et aléatoire de 40 % de P.L.A.-I., de 40 % de PLUS et à peine 20 % de P.L.S.

Cette répartition à l'aveugle ne s'inscrit pas franchement dans la politique de mixité sociale souhaitée et ne manque pas d'interpeller les résidents sur l'évolution du peuplement, en particulier au fur et à mesure des renouvellements des baux et de l'entrée de nouveaux arrivants.

Par ailleurs, je regrette le peu d'informations délivrées aux locataires, en dehors de la récente réunion publique au cours de laquelle les habitants ont brutalement découvert leur mutation dans le parc social.

Par exemple, Madame la Maire, quel sera le sort des locataires dont les revenus dépassent le plafond du logement social ?

Monsieur BROSSAT, vous nous avez indiqué que leur logement ne serait pas conventionné afin de les écarter du surloyer. Mais reconnaissez là que ce ne sont que des paroles à la volée, car les projets de délibération ne sont pas vraiment explicites sur ce point, puisqu'ils prévoient le conventionnement de la totalité des logements. Alors comment rassurer les locataires dont les revenus dépassent les plafonds de ressources ? Mais aussi comment

garantir à un locataire qu'il ne sera pas évincé de son appartement au terme de son bail, alors que le bailleur se verra contraint de poursuivre le conventionnement annoncé dans le projet de délibération ?

Ce sont là des questions légitimes que les locataires se posent et sur lesquelles nous sommes interpellés.

Monsieur BROSSAT, la balle est dans votre camp. Nous attendons des assurances et un engagement ferme sur ces points, notamment sous la forme d'un amendement de l'Exécutif. Si ces opérations de conventionnement permettront de réaliser des travaux de rénovation, les annonces restent floues, tant sur le calendrier prévisionnel que sur la nature exacte des travaux qui seront engagés ou sur la concertation qui sera conduite avec les habitants.

Enfin et plus globalement, je rappelle qu'une politique du logement ne peut se limiter à une politique du chiffre.

Aujourd'hui, et notamment dans le sud du 15e, la situation devient préoccupante au sein de plusieurs quartiers, que ce soit dans le domaine scolaire, social ou de l'emploi. Avec le souci de conserver un peu de mixité, nous réitérons nos demandes de disposer d'une offre de logements adaptée à la demande locale, avec en particulier un tiers de P.L.S., et de bénéficier d'un accompagnement social, d'équipements municipaux plus nombreux, en particulier en direction des jeunes. Pour résumer, le 15e aspire à une amélioration de sa qualité de vie et non à sa transformation en cité-dortoir.

Pour conclure, vous comprendrez, Madame la Maire, qu'en l'état, nous ne puissions cautionner ces opérations de conventionnement, d'autant que nous venons d'apprendre qu'"Elogie-SIEMP" s'apprêtait à conventionner dans notre arrondissement trois programmes supplémentaires portant sur plusieurs ensembles de son parc privé.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ne reviendrai pas sur un certain nombre de propos, ma foi, assez outranciers qui ont été prononcés, notamment par Mme BERTHOUT qui parlait tout à l'heure de manipulation, puis de rapt.

Le rapt, c'est l'enlèvement d'une personne dans l'intention d'extorquer un avantage ou une rançon. Je ne suis pas persuadé que l'on puisse parler de rapt lorsqu'on parle de conventionnement de logements. Et à mon avis, chacun ferait bien de mesurer un peu ses propos et d'éviter de se lancer dans des outrances comme celles-là. En tout cas, un rapt quand on parle de conventionnement de logements en loyer libre, Madame, cela me paraît un peu décalé. Si vous avez un peu le sens du vocabulaire, vous ne devriez pas vous exprimer comme cela.

J'en viens au fond. Madame BERTHOUT, vous avez menti trois fois.

D'abord, vous avez menti une première fois, et pourtant vous devriez le savoir, vous avez menti une première fois en expliquant que, par le biais de ces conventionnements de logements à loyer libre de "Paris Habitat", nous allions ponctionner les bailleurs.

Il se trouve, Madame, que vous siégez au conseil d'administration de "Paris Habitat" et que, lors d'un récent conseil d'administration de "Paris Habitat", vous avez directement interpellé le directeur des finances de "Paris Habitat" - je suis sûr que vous vous en souvenez parce que c'était un moment mémorable - et vous lui avez demandé quel serait le coût des conventionnements pour les finances de "Paris Habitat". Il vous a répondu, Madame, que cette opération serait neutre financièrement.

Vous étiez bien triste de cette réponse parce que vous, évidemment, vous comptiez sur sa réponse pour pouvoir polémiquer derrière, mais il se trouve qu'il vous a répondu des choses très claires. Il vous a même avancé un certain nombre de chiffres qui auraient dû vous convaincre, mais manifestement vous n'en avez pas tenu compte et vous vous êtes ridiculisée dans l'enceinte de ce conseil d'administration.

Je regrette que vous n'en ayez tiré aucune leçon et que vous répétiez les mêmes mensonges dans l'enceinte du Conseil de Paris. Oui, ces conventionnements sont neutres financièrement pour nos bailleurs sociaux. Dire le contraire, c'est avancer un mensonge tout à fait éhonté.

Deuxième mensonge, Madame, vous avez expliqué que ces conventionnements allaient conduire à une éviction des classes moyennes. Or, et je le répète et j'en prends l'engagement, comme je l'ai fait devant les habitants du 15e et je le réitère devant vous, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, lorsque nous procédons à ces conventionnements, nous réalisons des enquêtes ressources. Lorsque les locataires ont des revenus qui sont au-

dessus des plafonds de ressources, nous ne conventionnons pas leur logement, et nous les conventionnerons que lorsqu'ils partiront, soit parce qu'ils sont décédés, soit parce qu'ils ont décidé de déménager.

Mais en tout état de cause - j'en prends l'engagement et je souhaite que ce soit évidemment porté au compte rendu de cette séance - nous ne conventionnerons pas les logements des locataires qui sont au-dessus des plafonds, parce que nous souhaitons précisément maintenir ces classes moyennes, maintenir ces catégories intermédiaires. J'en prends l'engagement avec les bailleurs sociaux. Stéphane DAUPHIN, directeur général de "Paris Habitat", a tenu des propos extrêmement clairs sur le sujet et il n'y aura pas de conventionnement des logements des locataires qui sont au-dessus des plafonds. C'est clair, c'est net, c'est précis, et dire le contraire, là encore, c'est un mensonge.

Troisièmement, vous nous avez dit : cet argent qui est ponctionné sur les bailleurs sociaux, dont je vous ai expliqué tout à l'heure que ce n'est pas vrai puisque c'est une procédure qui est neutre financièrement, c'est de l'argent en moins pour les travaux. C'est précisément l'inverse, puisque ces conventionnements vont nous permettre d'obtenir des prêts qui nous permettront de réaliser 64 millions d'euros de travaux sur les 2.000 et un peu plus de logements qui sont prévus dans le cadre de ce projet de délibération.

Il ne s'agit donc pas de faire moins de travaux, il ne s'agit pas de dégrader la qualité de vie des habitants de ces immeubles, il s'agit au contraire de réaliser ces travaux, puisque grâce à ce conventionnement et grâce à la transformation de ces logements en logements sociaux, nous allons obtenir des prêts qui vont nous permettre de réaliser ces investissements tant attendus par les habitants.

Bref, tout cela me conduit à considérer que ces projets de délibération, il faut évidemment les adopter. Il faut surtout poursuivre ce conventionnement de nos logements en loyer libre, parce que précisément c'est ce qui nous permet d'améliorer la qualité de vie dans les immeubles.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOUJON, je vous ai bien inscrit comme maire du 15e arrondissement sur ce projet de délibération, mais Mme BERTHOUT, en tant que présidente de groupe ?

Vous avez déjà eu la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je sais, Madame la Maire, mais je voudrais faire un fait personnel. Monsieur BROSSAT, vous me faites une leçon de chose sur le petit Larousse...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Vous vous êtes exprimée.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Attendez, je suis désolée, on ne peut pas traiter...

Cela passe encore mais vous n'avez pas le droit, ni de me traiter de menteuse ni d'expliquer que je me suis ridiculisée dans un conseil d'administration. Ce qui d'ailleurs n'est pas le cas, mais peu importe, même si cela avait été le cas, je vais vous dire, Monsieur BROSSAT, il y a un minimum de décence...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord. Vous intervenez dans quel cadre ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Et on ne raconte pas ce qui se passe dans un conseil d'administration, en plus ! Vous devriez le savoir, Monsieur Ian BROSSAT.

Je demande une suspension de séance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Sur la base de quel article du règlement ?

Bon. Alors une minute de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures, est reprise à douze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance.

2017 DLH 234 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat-OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.025 logements sociaux par "Paris Habitat-OPH". (Suite).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une demande d'intervention de M. Philippe GOUJON en tant que maire du 15e.

Vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais m'exprimer vraiment en tant que maire du 15e, et uniquement en tant que maire du 15e, puisque j'ai tenu avec M. BROSSAT des réunions avec les locataires de ces logements, qui seront conventionnés aussi bien par "Paris Habitat" que par "Elogie", qui existaient dans le parc d'"Elogie" et de "Paris Habitat".

C'est vrai, j'entends bien les explications et les engagements surtout solennels de M. BROSSAT. D'ailleurs, c'est ce que nous lui demandions de faire en séance, parce que le projet de délibération n'est pas aussi explicite que ses déclarations verbales, qui seront néanmoins bien inscrites au B.M.O.

Je ne fais pas de procès d'intention, mais je regrette qu'on ait mis la charrue avant les bœufs avec ce projet de délibération, puisque alors que les enquêtes ressources, les enquêtes sociales, ne sont pas encore réalisées, notamment chez "Elogie", et qu'elles sont en cours à "Paris Habitat", on ne peut pas connaître la répartition entre les différentes catégories de logement.

Et donc, ce qui est inscrit dans le projet de délibération au niveau de la répartition est purement aléatoire : mon inquiétude est là.

Il est prévu, dans le projet de délibération, que la totalité des logements sera conventionnée, sans prendre en compte ceux, comme l'a dit M. BROSSAT, qui ne rentreraient dans aucune des catégories proposées, je pense notamment bien sûr aux locataires dont les revenus seraient supérieurs au plafond du logement social, dont M. BROSSAT s'est engagé à ce qu'ils ne soient pas conventionnés et qu'ils soient ainsi écartés d'un surloyer et d'éventuelles expulsions.

Donc, j'entends bien l'engagement officiel de M. BROSSAT, ce qui m'amènera d'ailleurs à m'abstenir et ne pas voter contre ce projet de délibération, mais je regrette l'inversion des facteurs ; on aurait dû d'abord faire aboutir ces enquêtes sociales pour connaître de façon fine et très sûre la répartition par catégorie de logement, afin de déterminer le nombre de ceux logés dans telle ou telle catégorie, ce qui aurait permis de connaître aussi davantage ceux qui bénéficieront d'un loyer inférieur par rapport à celui qu'ils payent actuellement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Une petite précision qui va dans le sens de ce que dit le maire du 15e arrondissement à l'instant, le projet de délibération dit "les logements seront conventionnés à terme" et cette nuance-là est liée au fait que pour l'instant, nous ne conventionnerons que les logements des locataires en-dessous des plafonds, ce qui en réalité est convergent.

Je maintiens l'ensemble des engagements que j'ai pris en mairie du 15e arrondissement et repris il y a quelques instants : pas de conventionnement pour ceux qui sont au-dessus des plafonds.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 92 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 92 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 234 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DLH 234).

2017 DLH 243 - Location de divers ensembles immobiliers à "Élogie-Siemp". - Bail emphytéotique. - Réalisation (12e et 15e) de programmes de logements sociaux (234 P.L.A.-I., 220 PLUS et 118 P.L.S.).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 243 relatif à la location de divers ensembles immobiliers à "Elogie-SIEMP" dans les 12 et 15e arrondissements, sur lequel l'amendement technique n° 93 a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Pardonnez-moi, mais...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Oui, vous vous êtes exprimée tout à l'heure.

La parole est donc à Ian BROSSAT pour l'amendement technique n° 93.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un amendement technique comme son nom l'indique.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 93 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 93 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 243 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DLH 243).

2017 DLH 248 - Réalisation 7, rue Lantiez (17e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 31 logements sociaux (16 P.L.A.-I., et 15 PLUS) par la R.I.V.P.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 248 concernant la réalisation au 7, rue Lantiez dans le 17e arrondissement, d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 31 logements sociaux.

La parole est à M. le Maire, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération invite les élus à donner leur accord sur une opération d'acquisition-réhabilitation de 31 logements, 7, rue Lantiez.

Pour rappel, le Conseil d'arrondissement du 11 septembre dernier avait montré l'opposition des élus de notre majorité à la conclusion du bail emphytéotique au profit de la R.I.V.P.

En effet, cette préemption s'est effectuée sur des bâtiments majoritairement occupés, et dans une zone qui ne présente pas, au sens du P.L.U., un déficit en logement social. La réhabilitation prévue ne permettra pas non plus de rentrer dans les objectifs du Plan Climat Energie.

De plus, ces 31 logements ne comportent que des studios et des deux-pièces. Cela ne permet donc pas d'accueillir des familles au sein de l'arrondissement.

Enfin, le conventionnement prévoit 16 P.L.A.-I., 15 PLUS, ce qui n'est pas favorable à une bonne mixité dans le quartier.

J'invite les élus du Conseil de Paris à s'opposer à cette opération d'acquisition-réhabilitation.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement pour votre intervention, qui attire notre attention sur ce beau projet de délibération qui concerne une préemption au 7, rue Lantiez, dans le quartier des Epinettes du 17e arrondissement, 31 nouveaux logements sociaux.

Pour le reste, c'est un débat que nous avons de manière coutumière dans l'enceinte de ce Conseil de Paris, je ne vous propose pas de reprendre à chaque fois les arguments que nous pouvons développer sur ces sujets. Rassurez-vous pour ce qui est des F1 et des F2, la demande en logement social est forte aussi et je suis persuadé qu'au fur et à mesure de la vacance des logements, nous trouverons preneurs sans difficulté.

Je vous invite à voter ce projet de délibération par conséquent.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 248.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 248).

2017 DLH 268 - Réalisation 37/39, avenue Trudaine (9e) d'un programme de création de 20 logements sociaux (8 P.L.A.-I., 6 PLUS et 6 P.L.S.) par "Vilogia".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 268 concernant un programme de réalisation de logements par "Vilogia", dans le 9e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour dire que je me satisfais de voir à nouveau un projet de délibération sur cette parcelle à l'ordre du jour. Pour la parfaite information de mes collègues, il s'agit de l'ancienne école de commerce Advancia, située au 39, avenue Trudaine.

Le projet initial consistait en un programme de logements privés, de logements sociaux et de crèches, cela remonte à presque 10 ans. A mon arrivée en 2014, le permis de construire était englué dans un certain nombre de recours et le bâtiment était vide depuis 2009, le déménagement ayant été fait entre 2007 et 2009.

C'est en résumé l'histoire d'un projet mal préparé et d'une concertation ratée sous la précédente mandature.

Aujourd'hui, nous avons pu remettre en route le projet sur la base d'une vraie concertation avec les habitants, en lien avec les adjoints, M. BROSSAT et M. MISSIKA, nous les avons impliqués dans le processus de sélection de l'architecte en décembre dernier, ce qui nous a valu un Territoria bronze cette année.

La morale de l'histoire, dans ce projet de délibération, c'est que lorsqu'on se met autour de la table pour discuter et quand on co-construit un projet avec les habitants, nous parvenons à faire avancer les dossiers. C'est ce qui nous a permis d'élaborer le programme de logements sociaux avec le promoteur et d'obtenir ainsi des logements adaptés aux familles.

Nous voterons ce projet de délibération.

Je me permets, puisque mes 5 minutes ne sont pas écoulées : j'ai entendu attentivement au début de notre débat les propos de Mme PREMEL, et vous comprendrez que je ne sois pas tout à fait en accord avec le constat qu'elle a fait de la politique du logement à Paris, qui me semble plus qu'exagéré au regard des résultats.

Sur les 8 projets de délibération présentés et qui concernent en effet le 9^e arrondissement, nous en votons 2, dont celui que je viens de soutenir il y a quelques instants sur le 39, avenue Trudaine, et une autre parce que nous transformons des bureaux en grands logements, et c'est pour moi une bonne chose.

Nous votons contre les autres, car nous considérons que la réponse apportée ne correspond pas aux attentes des Parisiens, d'appartements familiaux, de maintien du logement libre, et d'encouragement de l'investissement locatif. Vous appliquez la même politique, et la pression sur le logement n'a jamais été aussi forte. J'ai en tête le dernier sondage IFOP qui stipule que plus de 70 % des Parisiens sont mécontents de la politique du logement à Paris. C'est donc là que le bât blesse, il faut changer de braquet et trouver peut-être une autre façon d'envisager la politique du logement à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci Beaucoup. Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous. D'abord, très heureux qu'il y ait une forme d'unanimité sur ce projet de délibération qui concerne la production de 20 logements sociaux au 37-39, avenue Trudaine dans le 9^e arrondissement.

L'un de ces multiples projets de délibération qui concernent des logements sociaux dans le 9^e arrondissement et que nous votons à ce Conseil de Paris.

Très heureux, car effectivement cela répond à un besoin dans le 9^e arrondissement comme ailleurs, et c'est donc un beau projet de délibération et tant mieux.

Permettez-moi quand même de revenir en deux mots sur ce que vous disiez juste ensuite. Je veux bien qu'on nous explique que notre politique du logement ne permet pas de régler l'ensemble des problèmes. Je vous signalerai quand même que parmi les 200.000 personnes qui demandent un logement social à Paris, il y en a plus de 80.000 qui vivent en banlieue et qui demandent à habiter Paris. Et donc, d'une certaine manière, nous subissons l'échec de politiques de logement menées de l'autre côté du périphérique, et qui font que faute de trouver un logement social dans leur commune, ils demandent un logement social à Paris. Je veux bien que Paris endosse la responsabilité pour tous les autres, mais à un moment donné, il faut aussi regarder les responsabilités de tout le monde et regarder cette question à l'échelle du Grand Paris.

Pour le reste, je veux bien qu'on nous explique qu'on fait trop de logements sociaux, qu'on a tort de faire de la préemption, mais enfin, vous savez, je reviens d'un séminaire de villes sur les enjeux du logement. Le nombre de villes qui regardent avec envie notre politique du logement est énorme. Dans une ville comme Londres, où la logique a été, au cours des dernières années, une logique de déréglementation générale, une logique de libéralisation générale, une logique visant à laisser les promoteurs faire n'importe quoi, sans aucune espèce de régulation, le résultat de cette politique, c'est qu'à Londres, plus aucune classe moyenne ne peut habiter. Et si nous avons encore des classes moyennes à Paris, c'est parce que nous avons eu cette politique de développement du logement social.

Et croyez bien que si nous voulons continuer à avoir ces classes moyennes, il nous faut avoir une politique de régulation, à la fois le développement du logement social, mais aussi l'encadrement des loyers, la protection contre ces locations touristiques qui pullulent un peu partout. C'est comme cela que nous réussissons à faire que Paris reste, malgré ses difficultés, une ville mixte et une ville accueillante pour l'ensemble des catégories sociales, dont nous avons besoin dans une ville comme la nôtre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 268.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DLH 268).

2017 DLH 269 - Réalisation 175, rue de Crimée (19e) d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 269. C'est un programme de réalisation d'un logement au 175 rue de Crimée.

Mme Anne-Constance ONGHENA, mais je crois qu'elle n'est pas là. Ah, elle est arrivée, très bien. On y va.

Vous avez besoin d'une minute ? Je vous en prie. Donc c'est un programme de logement au 175 rue de Crimée dans le 19e arrondissement, un programme par "Paris Habitat". Allez-y.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Pardonnez-moi, je suis un peu souffrante, alors, je mets un peu de temps à émerger.

Ce que je voulais dire sur ce programme, c'est que nous aurions préféré que le logement qui est proposé dans le cadre de ce projet de délibération ne soit pas un PLUS mais un P.L.S. C'est ce type de logement dont le 19e a besoin aujourd'hui pour rétablir une forme de mixité sociale et offrir ainsi aux classes moyennes des chances de trouver des opportunités pour se loger dans Paris.

Nous aurions souhaité, puisque dans le Conseil du 19e arrondissement, il y avait plusieurs projets de délibération relatifs à des logements sociaux, que ce programme DLH 269 soit plus proche du DLH 291, et nous regrettons que dans le 19e arrondissement encore, nous mettions des logements très sociaux, alors que nous avons besoin de faire venir des classes moyennes dans nos quartiers.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci Anne-Constance ONGHENA.

On parle d'un logement - un logement ! Je ne pense pas que ce logement changera à lui seul la situation sociologique du 19e arrondissement, dans lequel par ailleurs nous faisons essentiellement du P.L.S., précisément dans un objectif de rééquilibrage.

Donc, rassurez-vous, un logement, je pense que cela devrait calmer tout le monde.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup de nous avoir rassurés, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 269.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 269).

2017 DLH 275 - Réalisation 25, rue Jasmin / 11-13, rue Henri Heine (16e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (17 PLA-I et 17 PLUS) par la RIVP.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 275. C'est un programme de réalisation de logements au 25 rue Jasmin, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, eh bien, nous voici dans le 16e arrondissement. Effectivement, je parlerai des trois opérations qui concernent le 16e arrondissement, et ces trois opérations témoignent de la politique menée par la Ville de Paris

en faveur d'un rééquilibrage territorial, qui vise à développer l'offre de logement social dans les arrondissements qui en sont dépourvus comme le 16e, avec moins de 5 %.

Les trois projets de délibération s'inscrivent dans cette volonté politique de mixité sociale comme facteur de cohésion sociale. Pour nous, tous les ghettos, y compris les "ghettos de riches", fragilisent le contrat social. Tous les Parisiens, quelle que soit leur position dans la hiérarchie sociale, classes moyennes et publics les plus précaires, ont droit d'accès à tous les territoires parisiens. "Paris pour tous et à tous" reste une priorité.

Je souhaite donc exprimer mon soutien aux trois projets de délibération concernant le 16e, en particulier, les 34 logements sociaux sur un terrain situé dans la partie la plus nantie du 16e, opération qui va être remarquable par sa qualité architecturale et à destination des ménages les moins aisés de la capitale : 17 P.L.A.-I. et 17 PLUS. D'autre part, une opération de construction neuve de grande ampleur, qui concerne la construction de 55 logements, principalement des T3 et des T4 destinés à l'accueil de familles. Et puis, une pension de famille de 25 logements, qui va pouvoir répondre et accueillir les publics isolés pour leur offrir un cadre sécurisant.

Eh bien, c'est pour moi la solidarité, la mixité de ce Paris-là que nous voulons, et nous soutiendrons ces trois projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur un programme de construction neuve de 34 logements sociaux au croisement de la rue Jasmin et de la rue Heine dans le 16e arrondissement, à deux pas du métro Jasmin. Rappelons que le 16e arrondissement, mais comme d'autres arrondissements du centre et de l'Ouest parisien, a encore un retard en matière de logements sociaux, puisque le 16e compte aujourd'hui un peu moins de 5 % de logements sociaux. Il est vrai qu'en 2001, nous étions à 1 %, donc c'est un progrès, mais il y a encore du chemin à parcourir.

Il s'agit d'une très belle opération, qui présente plusieurs atouts. D'abord, je rappelle que cette parcelle a une histoire : elle appartenait à la famille EL-ASSAD, et nous l'avons expropriée pour construire du logement social. Ensuite, les architectes de MU Architecture, qui sont lauréats du concours d'architecture à l'origine du projet, ont choisi de travailler les volumes du bâtiment de façon à assurer à chaque logement une vue dégagée ou un balcon afin de produire des logements agréables. Et enfin, le projet prévoit aussi une crèche pour les enfants du quartier.

Bref, je pense que nous devrions, dans cette enceinte, nous rassembler sur ce projet qui permet d'avancer sur le chemin de la mixité sociale.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une demande d'explication de vote de Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Juste, rapidement, pour dire que nous voterons cette proposition, mais je voudrais tout de même dire deux mots. Un : quand on parle de mixité sociale dans le 16e, on n'a pas attendu l'arrivée de la gauche, elle existe depuis longtemps. Il y a, dans le 16e arrondissement, beaucoup de personnes... On avait même à un moment créé une régie de quartier. Il y a beaucoup de personnes en difficulté, comme partout dans Paris. Dans l'haussmannien, il y a une réelle mixité sociale, mais vous avez l'air de l'oublier. Il n'y a pas que les logements sociaux de la Ville.

Par ailleurs, concernant la parcelle qui nous est proposée ici, c'est à la demande notamment de la mairie du 16e que nous avons avancé sur ce dossier. Nous aurions souhaité, Monsieur le Maire - M. Ian BROSSAT en parlait tout à l'heure, en disant qu'il fallait des populations intermédiaires -, qu'il y ait des P.L.S. sur ce projet, davantage de P.L.S., ce qui n'a pas été le cas, pour faire plus de place au logement intermédiaire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup. C'était une intervention, pas seulement une explication de vote.

Je mets aux voix le projet...

Madame la Maire, allez-y.

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste deux mots : Madame PREMEL, nous sommes ravis de ce projet. Pourquoi ? Déjà parce que c'est mon prédécesseur, Claude GOASGUEN, qui avait, avec le prédécesseur de M. BROSSAT, monté ce dossier. Les logements sociaux ont été mis là, à notre demande, à condition qu'il y ait une crèche, et nous avons obtenu satisfaction.

Je voudrais simplement vous faire remarquer, Madame PREMEL, qu'il faut arrêter en séance avec des mots qui ne représentent plus rien aujourd'hui. Quand vous dites "ghettos de riches", ou "quartier de nantis", c'est vraiment très déplacé pour toutes les personnes qui vivent dans le 16e arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 275.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DLH 275).

C'est bien cela ? Nous sommes d'accord.

Je vous remercie.

2017 DLH 290 - Location de l'immeuble 9, rue Desnouettes (15e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 300 - Location de l'immeuble 17 boulevard Victor (15e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2017 DLH 340 - Réalisation 132 rue de la Convention (15e) d'un programme de création de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 341 - Réalisation 35 rue Saint Charles / 38 rue Viala (15e) d'un programme comportant 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 388 - Réalisation 31 rue des Bergers (15e) d'un programme de logements sociaux (7 PLA-I, 9 PLUS) par la RIVP.

2017 DLH 391 - Réalisation 52, rue des Cévennes (15e) d'un programme de logements sociaux (5 PLA-I, 4 PLUS) par la RIVP.

2017 DLH 397 - Réalisation 17 boulevard Victor (15e) d'un programme de création de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DLH 290, 300, 340, 341, 388, 391 et 397 qui ont trait à des programmes de constructions neuves de logements sociaux.

Pour commencer, je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, qui porte sur la préemption d'un immeuble situé dans le 15e arrondissement, comme d'ailleurs plusieurs autres projets inscrits à l'ordre du jour de notre séance, caractérise la politique de logement que mène votre Exécutif dans la mesure où la quasi-totalité des 1.831 logements sociaux S.R.U. dont nous délibérons

aujourd'hui pour le seul 15e arrondissement relève d'un tour de passe-passe qui consiste à transformer en logements sociaux des logements du parc intermédiaire par conventionnement, comme nous venons de le voir précédemment, ou à acquérir des logements privés par préemption.

Outre cette méthode que nous contestons, nous ne sommes pas d'accord sur la répartition proposée pour ces 1.831 logements. 784 d'entre eux sont fléchés en P.L.A.-Insertion, 700 en P.L.U.S. et seulement 20 % en P.L.S., cinq programmes ne comportant d'ailleurs aucun P.L.S., ce qui est un très mauvais signal donné aux classes moyennes.

Afin de ne pas rallonger notre séance, mon intervention englobera l'ensemble des préemptions que vous réalisez dans le 15e arrondissement, c'est-à-dire les six immeubles privés que vous venez de préempter au 9, rue Desnouettes, 17, boulevard Victor, 132, rue de la Convention, 35, rue Saint-Charles, 31, rue des Bergers et 52, rue des Cévennes, auxquelles il faut ajouter la préemption d'un bâtiment de l'hôpital Necker qui fera l'objet d'une autre intervention.

Cet acharnement à mener la densification sociale du 15e arrondissement à travers ces nouvelles opérations de préemption réalisées pour 27 millions d'euros est d'autant plus impactante pour certains secteurs qu'elle est souvent conduite sans tenir compte de la fragilité des quartiers qui dépassent largement le seuil de 30 % de logements sociaux. Mais cela, vous semblez l'ignorer, votre seule préoccupation étant d'atteindre les objectifs chiffrés sur lesquels repose votre accord de mandature.

Je déplore d'ailleurs que le 15e arrondissement, notamment le sud de l'arrondissement, soit devenu la cible de l'Exécutif puisque quasiment à chaque commission D.I.A., vous décidez de réaliser de nouvelles acquisitions d'immeubles privés, et cela bien sûr, sans jamais tenir compte de l'avis du maire, Philippe GOUJON.

Je n'entends pas détailler chacun des six projets de délibération. Néanmoins, je conteste plus particulièrement la façon dont vous avez procédé pour les préemptions du 31, rue des Bergers et du 52, rue des Cévennes. Dans les deux cas, il s'agit de maisons à R+1 qui vont faire l'objet d'une opération de densification. Dans les deux cas, il s'agit de préemptions que vous avez effectuées après que vous ayez vous-même délivré les permis de construire à un promoteur privé que vous avez ensuite évincé. Ce qui est une façon de faire assez détestable, vous l'avouerez.

Monsieur le Maire, cette politique du chiffre et de densification sociale, telle qu'elle est conduite, détériore la qualité de vie des habitants dans plusieurs quartiers, sans pour autant que ces secteurs fragiles bénéficient des aides allouées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont le 15e arrondissement se trouve privé, le secteur des Périchaux étant simplement classé en quartier de veille active.

Conseil après Conseil, avec mes collègues, nous nous inquiétons de voir l'impact de ces empilements de programmes sociaux, alors même que certains bailleurs, déjà responsables de dizaines de milliers de logements, se révèlent incapables d'entretenir correctement le parc dont ils ont la charge et de répondre aux attentes de leurs locataires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire du 15e arrondissement, souhaitez-vous intervenir ? Après ? Très bien.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

D'abord, je voudrais remercier Claire de CLERMONT-TONNERRE d'avoir fait une intervention groupée sur l'ensemble de ces projets de délibération. C'est une divergence d'appréciation que nous avons sur la politique du logement qu'il convient de mener à Paris. Par ailleurs, le fait que vous interveniez de manière groupée permet du même coup d'avoir une certaine clarté sur la vision des uns et des autres sur les politiques que nous devons mener en matière de logement à Paris.

Je constate quand même que vous votez contre ces projets de délibération, quelle que soit la filière de production de logement, qu'il s'agisse d'immeubles de logements que nous préemptons sans créer de logements supplémentaires ou qu'il s'agisse de préemption de petits immeubles que nous densifions pour créer pour le coup des logements sociaux supplémentaires. Quoi qu'il arrive, vous votez contre.

Par ailleurs, je conteste l'idée, mais je veux bien qu'on en rediscute et c'est une discussion intéressante, selon laquelle produire du logement social serait une punition. Vous dites qu'on dégrade la qualité de vie de ces quartiers, mais croyez-moi, quand on attribue un logement social à une famille, et vous le savez comme moi car vous êtes une élue de terrain, on ne dégrade pas sa qualité de vie, on l'améliore, on lui permet d'accéder à des conditions de vie

dignes. On permet à un gamin de faire ses devoirs dans des conditions correctes, de mieux réussir à l'école. On permet à une famille de vivre correctement.

Donc le logement social, ce n'est pas de la dégradation de la qualité de vie, mais de l'amélioration de la qualité de vie. Par ailleurs, lorsque nous préemptons des immeubles, et vous le savez aussi, notamment des immeubles privés dégradés, cela nous permet de faire des travaux, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et, au final, les habitants, y compris ceux qui vivaient auparavant dans ces immeubles et qui étaient dans des logements privés, qui du même coup deviennent locataires du parc social, leur qualité de vie à eux aussi a plutôt tendance à s'améliorer. Par ailleurs, ils bénéficient souvent de baisse de loyers dès lors qu'ils sont au-dessous des plafonds de ressources.

C'est une discussion que nous aurons vraisemblablement lors d'autres Conseils de Paris. J'admets que nous puissions avoir une divergence sur ce sujet, mais en tout cas, pour ce qui me concerne, je suis attaché à cette politique. D'ailleurs, le budget que nous avons voté hier nous permettra de continuer puisqu'avec un peu plus de 400 millions d'euros pour le budget du logement, cela nous donnera les moyens de continuer à mener cette politique-là.

Je vous invite donc à voter ces projets de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire du 15e arrondissement, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Parlons de divergences, mais ne caricaturons pas. La meilleure preuve en est l'abstention qui a été la nôtre dans le conventionnement des 1.400 logements que nous venons d'évoquer pour "Paris Habitat"-Elogie, puis aussi le vote positif sur plusieurs projets de délibération concernant la création de logements sociaux, lors de notre Conseil d'arrondissement. Ma collègue s'est inscrite, et elle a bien fait, sur les projets de délibération que nous repoussons à chaque fois pour des raisons particulières et différentes.

Nous n'avons pas de leçons à recevoir dans la mesure où, comme elle l'a rappelé, ce sont 1.800 logements qui, en une seule séance, sont créés dans le 15e arrondissement. Nous ne sommes pas du tout hostiles, et je tiens à le répéter ici pour la énième fois mais de façon un peu solennelle encore, au logement social.

Ce que nous demandons, et je le répète encore cette fois-ci et merci de m'en donner l'occasion, c'est que d'abord on n'entasse pas ces logements uniquement pour faire du chiffre dans certains quartiers. Effectivement, s'il ne s'agit pas là de "ghetto de riches", comme je l'ai entendu de façon très impropre tout à l'heure en parlant du 16e arrondissement, mais là il s'agit de faire des ghettos de précaires. Nous le savons parce qu'il y a une accumulation de logements sociaux dans les mêmes secteurs.

Deuxièmement, il n'y a pas d'accompagnement social. Nous sommes le seul arrondissement périphérique, à part peut-être le 16e arrondissement, à ne pas bénéficier de politique de la ville. Or, nous avons des indicateurs de précarité, de déscolarisation, de chômage, etc. qui sont parfois supérieurs à ceux qui existent dans votre arrondissement, Monsieur BROSSAT.

Enfin, il n'y a pas d'équipements publics suffisants pour permettre que cette population soit bien insérée. Je sais que la Ville fait des efforts et que c'est très difficile, mais on ne peut pas empiler et empiler sans fin des logements sociaux sans équipement public, sans accompagnement social, et sans davantage de mixité avec, effectivement, la possibilité pour les classes moyennes et moyennes supérieures d'accéder à ces logements.

Voilà ce que je voulais dire pour bien expliciter notre position sur ces projets de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 290.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 290).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 300.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 300).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 340.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 340).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 341.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 341).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 388.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 388).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 391.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 391).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 397.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 397).

Je vous remercie.

2017 DLH 306 - Réalisation 62 rue Guy Môquet (17e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements sociaux (7 logements PLA-I et 6 logements PLUS) par Elogie-SIEMP.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 306 concernant la réalisation au 62, rue Guy-Môquet, d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 13 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

La parole est à M. le Maire, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être plus bref que sur ma dernière intervention. Ce projet de délibération propose aux élus du Conseil de Paris de valider un programme acquisition-réhabilitation de logements sociaux situé, cette fois, 62, rue Guy-Môquet, c'est-à-dire dans le même quartier que celui concerné par le projet de délibération précédent qui était 7, rue Lantiez, toujours aux Epinettes.

Cette opération concerne une zone du P.L.U. qui n'est pas déficitaire en logements sociaux, et le programme ne prévoit pas la mise en place de logements P.L.S. Ils ne favorisent donc pas la mixité sociale dans un quartier où elle est très attendue et, pour ces deux raisons, je vous propose un vote contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - On ne va pas refaire le débat sur tous ces projets de délibération.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je ne lâche pas !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Vous ne lâchez pas et moi non plus et c'est très bien comme ça.

Il s'agit donc de la réalisation au 62, rue Guy-Môquet, d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements sociaux, 7 P.L.A.I. et 6 P.L.U.S., par Elogie-SIEMP qui est un bailleur que vous connaissez bien et qui dépend de la Ville de Paris. Les locataires bénéficieront de travaux qui permettront d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, ce que nous faisons systématiquement en cas de préemption. Il y aura un ravalement des façades cour, une révision des couvertures sur rue, l'isolation thermique par l'intérieur pour les logements vacants, la réfection de la cour avec traitement des infiltrations, le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rue et cour. Bref, tout cela profitera aux locataires en place et nous permettra d'augmenter notre proportion de logements sociaux dans l'arrondissement.

Par ailleurs, ce quartier, même si vous avez raison de le dire, compte déjà un certain nombre de logements sociaux, n'est pas ce qu'on pourrait appeler "un ghetto malfamé", loin de là, et, en tout cas, je peux vous assurer que vous pourrez compter sur le bailleur, Elogie-SIEMP, pour bien gérer cet immeuble qui relèvera du logement social.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 306.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 306).

2017 DLH 308 - Réalisation 12 rue de Monceau (8e) d'un programme de 2 logements sociaux (1 PLA-I et 1 PLUS) par Elogie-SIEMP.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la répartition de catégorie des logements.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 308 concernant un programme de réalisation au 12, rue de Monceau de deux logements sociaux par Elogie-SIEMP, sur lequel le vœu référencé n° 94 a été déposé par le groupe LRI.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter le vœu qui est déposé par Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e arrondissement, et les élus du groupe, qui demande une nouvelle répartition des logements sur l'immeuble 12, rue de Monceau. Cela fait suite à un vœu qui a été présenté et défendu en Conseil du 8^e arrondissement. Vous avez la répartition demandée dans le

vœu. La maire du 8e arrondissement et son Conseil d'arrondissement demandent que la répartition des logements sociaux s'effectue selon la répartition suivante : 7 logements P.L.A.I., 8 logements P.L.U.S. et 7 logements P.L.S.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Il s'agit d'un projet de délibération qui concerne la production de logements sociaux au 12, rue de Monceau, dans le 8e arrondissement. Le 8e arrondissement, pour que chacun ait bien les chiffres en tête, a aujourd'hui 3 % de logements sociaux. C'est le deuxième arrondissement le plus déficitaire de Paris, après le 7e arrondissement. C'est dire si nous avons encore du chemin à parcourir pour rééquilibrer le logement social dans cet arrondissement-là.

Vous nous dites : il faut faire du P.L.S., c'est-à-dire du logement plutôt intermédiaire pour classe moyenne dans cet arrondissement-là. Écoutez, très sincèrement, quand vous le dites dans le 19e, je trouve que cela peut s'entendre et, d'ailleurs, c'est ce que nous faisons pour l'essentiel. Dans le 8e arrondissement, je crois que chacun comprendra que l'installation de quelques logements sociaux et très sociaux ne risque pas de déstabiliser complètement le quartier.

Par ailleurs, je vous annonce qu'en attendant le début des travaux, cet immeuble est aujourd'hui mobilisé et mobilisé par l'Etat pour de l'hébergement d'urgence, qui est évidemment une exigence essentielle dans cette période de grand froid que nous traversons.

Je vous invite à voter ce projet de délibération tel quel. Par conséquent, j'é mets un avis défavorable sur le vœu n° 94.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix le vœu n° 94, avec un avis défavorable s'il n'est pas retiré.

Mme Alix BOUGERET. - Non.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 308.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 308).

2017 DLH 313 - Réalisation 10 rue Saint Dominique (7e) d'un programme de 126 logements PLA-I, 100 logements PLUS et 25 logements PLS + une crèche et un équipement sportif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 313 concernant la réalisation au 10 rue, Saint-Dominique, d'un programme de 126 logements P.L.A.I., 100 logements P.L.U.S. et 25 logements P.L.S., plus une crèche et un équipement sportif.

La parole, pour commencer, est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la mise au vote de ce projet de délibération marque une avancée importante et supplémentaire dans la mobilisation de l'Exécutif municipal qui a fait du logement la priorité de cette mandature, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO.

La réalisation dont il est question au 10, rue Saint-Dominique, dans le 7^e arrondissement, est un projet majeur qui répond aux préoccupations de nos concitoyens de pouvoir se loger dans la capitale. Il contribue aussi, aux côtés des autres projets dont nous discutons aujourd'hui, de remplir notre objectif, aussi ambitieux qu'indispensable - cela a été rappelé tout à l'heure - de créer 10.000 logements par an. Il s'inscrit également - ce projet - dans notre démarche de rééquilibrage de l'offre entre le nord-est parisien et les arrondissements de l'ouest, encore trop déficitaires en logement social. L'effort de solidarité doit être supporté par tous les arrondissements. Il est donc temps que certains y participent entièrement.

L'acquisition de la moitié de l'îlot Saint-Germain par la Ville va nous permettre de construire 251 logements sociaux et ainsi, d'augmenter de plus de 42 % la part de logement social dans le 7^e arrondissement. Mes chers collègues, sans la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement, adoptée lors de la dernière législature, et sans l'action volontariste des précédents gouvernements de gauche, cette réalisation d'ampleur aurait été impossible. Il s'agit de la plus grande réalisation de cette nature dans le 7^e arrondissement depuis 2014. A vrai dire, cette transformation de bureaux en logements sur plus de 10.000 mètres carrés en plein cœur de Paris, est historique.

Surtout, mes chers collègues, l'îlot Saint-Germain que nous portons n'est pas une île, pas plus qu'une enclave dans le faubourg Saint-Germain. La création d'une crèche de 66 berceaux et celle d'un gymnase viendront compléter la transformation de ce lieu en nouveau cœur de quartier pleinement ouvert, bien sûr, sur celui-ci. Alors que l'accueil des jeunes enfants est un enjeu majeur pour notre ville, comment ne pas se féliciter que nous améliorons encore nos capacités d'accueil collectif pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, quel que soit leur arrondissement. En 2014, nous nous sommes engagés sur un objectif clair de création de 5.000 places en crèche sur la mandature et je suis donc heureuse de voir que le 7^e arrondissement n'est pas oublié par l'équipe municipale.

Enfin, à l'aune des Jeux Olympiques 2024, Paris, vous le savez, est résolument tournée vers le développement de la pratique sportive. Dès lors, le gymnase que nous allons construire dans l'îlot Saint-Germain constituera un nouvel équipement sportif dans un quartier qui en a besoin. Aussi, mes chers collègues, puisque nous pensons que le projet de l'îlot Saint-Germain répond à notre objectif commun de mixité sociale, puisque nous investissons dans les services publics de proximité sur l'ensemble de notre territoire, puisque nous améliorons encore l'accès et augmentons nos capacités d'accueil des jeunes enfants, et, enfin, puisqu'il est indispensable pour faire vivre notre ville à l'heure olympique, de compléter et de garantir partout dans Paris l'accès à des équipements sportifs, nous voterons donc sans hésiter ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire, pour ce beau projet, et merci, mes chers collègues, pour votre soutien à celui-ci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, faire du logement social dans le 7^e arrondissement, dans cet arrondissement qui est, effectivement, le moins doté en logements sociaux, témoigne concrètement de notre volonté de rééquilibrer le territoire parisien en logement social.

En effet, le projet de délibération DLH 346 va nous permettre de créer 23 logements sociaux, avenue de Breteuil. Mais je parlerai, comme Annick LEPETIT, plus particulièrement du DLH 313 qui est le résultat positif après de longs mois de tractations entre la Ville et le ministère de la Défense, ministère qui s'est appelé auparavant "ministère de la Guerre, ministère des Armées". Enfin, en tout cas, au bout d'un moment, un accord sur l'îlot Saint-Germain a été fait et ce très grand ensemble délimité par le boulevard Saint-Germain, la prolongation de la rue de Solferino et la rue Saint-Dominique, a pu se faire.

Il s'agit, en effet, de la construction de 251 logements sociaux, dont 10 % seront d'ailleurs dédiés à l'accueil de familles de militaires. Cette transformation de bureaux en logements sur plus de 10.000 mètres carrés en plein cœur de Paris, peut être considérée - je le répète, comme Annick LEPETIT - historique. Nous sommes ici à deux pas de l'Assemblée, à deux pas des ministères, des Invalides et du musée d'Orsay, dans un quartier imprégné des symboles et des institutions républicaines, quartier de Paris dont on ne peut pas accepter qu'il soit réservé à quelques fortunes, vidé par les résidences secondaires et arpenté uniquement par les touristes.

Ces deux projets de délibération permettront de rendre aux Parisiens et aux Parisiennes l'accès aux logements dans cet hyper-centre de notre capitale.

La Ville...

Non, ce n'est pas odieux. C'est la réalité, Monsieur.

La Ville avait annoncé et s'était engagée à tenir ses engagements : rééquilibrer la production de logements sociaux vers l'ouest, particulièrement dépourvu de logements accessibles aux familles modestes et aux classes moyennes.

Oui, Monsieur, il faut parfois de l'idéologie et des valeurs pour avancer.

Ce défi a été relevé et j'espère qu'il se poursuivra.

Je conclurai simplement, en espérant que ceux qui appelaient à transformer "Solférino" en logements sociaux, sauront garder et seront enthousiastes aussi de voter avec nous ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés à délibérer sur une nouvelle opération de logements sociaux qui a déjà fait parler beaucoup d'elle. Si elle voit le jour, elle serait l'une des plus importantes créations de logements sociaux de la mandature. C'est donc un sujet majeur qui engage la responsabilité de tous les élus de cette Assemblée.

Malheureusement, l'Exécutif parisien a abordé le sujet avec un esprit doctrinaire qui fait que ce projet démarre mal. Depuis que la politique du logement social a été lancée dans nos villes, de nombreuses études ont été réalisées. Elles montrent toutes que la réussite d'un ensemble de logements sociaux est conditionnée par la diversité des types de logements qui la composent. En 2010, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme préconisait le logement social intermédiaire comme vecteur de mixité sociale le plus abouti et le plus sûr.

La recherche de la diversité sociale dans les H.L.M. était d'ailleurs un des principaux axes de la loi "Egalité et Citoyenneté" adoptée au mois de janvier 2017, qui prévoyait pour rendre plus juste l'occupation du parc social de rééquilibrer les loyers et de produire une offre diversifiée sur tous les territoires.

Le projet proposé pour l'îlot Saint-Germain n'est ni cohérent, ni responsable. Tel qu'il est conçu, il va à l'encontre des objectifs du logement social. Avec seulement 25 logements en P.L.S., vous ne créez pas les conditions de la mixité. Avec 215 logements très sociaux, vous créez les conditions idéales d'une ghettoïsation d'immeubles entiers au cœur de Paris, et ce sera une nouvelle fois les élus du 7^e arrondissement qui devront faire face aux conséquences de cette politique irresponsable.

En devenant propriétaire de l'îlot Saint-Germain, la Ville de Paris avait l'opportunité historique de construire un modèle de logement social équilibré, répondant aux attentes des Parisiens et pensé en fonction de son environnement immédiat et pas en réaction à ce voisinage. Pour garantir la bonne insertion dans le quartier d'un tel projet, il aurait fallu, déjà, consulter le maire, les élus et les habitants de l'arrondissement. Chacun aurait alors pu constater que le 7^e arrondissement n'est pas contre le logement social.

Au lieu de cela, vous nous présentez une installation brutale, autoritaire, d'un si grand nombre de logements sociaux sans même vous demander si le quartier est prêt et équipé pour l'accueil de ce projet. Vous présentez la création de cet ensemble sous le signe de la mixité des populations ; nous craignons qu'il mène au contraire à l'exclusion des nouveaux arrivants. Je le répète, dans le 7^e, nous ne sommes pas contre les logements sociaux. Il faut arrêter, comme vous venez de le dire, Madame, de voir le 7^e arrondissement comme une cité de privilégiés qui ne vit que pour et dans l'entre-soi. Ce genre de discours, cela suffit !

Mais clairement, nous risquons de voir nos dispositifs et nos moyens complètement saturés. Il aurait fallu avoir une vision d'ensemble du quartier qui prenne en compte les particularités locales, notamment la commercialité et les équipements publics. Vous créez certes une crèche et un gymnase, mais le 7^e manque cruellement d'une piscine car nous sommes le seul arrondissement parisien à ne pas en avoir et nous regrettons ce choix.

La vie d'un quartier est fragile et vous vous apprêtez à entériner un projet qui déstabilisera le quartier, nos écoles et nos commerces. Le logement social est une réussite lorsque l'immeuble qui l'abrite ne se distingue plus

dans le paysage. La mixité sociale est une réussite lorsqu'elle est intégrée et vécue au quotidien, pas lorsqu'elle est imposée. Votre démarche revient à faire de ces immeubles un quartier à part dans l'arrondissement.

Dans quelques instants, nous serons amenés à nous prononcer sur le projet de logements sociaux dans un ancien site, le site Michelin, avenue de Breteuil. C'est un exemple de coopération réussie. L'aménageur a entendu nos demandes concernant la forme et la hauteur des bâtiments afin que les logements sociaux s'insèrent dans le paysage et ne se remarquent plus. Le nombre et la taille des logements sociaux sont adaptés au quartier.

Qu'est-ce qu'un beau logement social ? Celui qui garantit la qualité de vie de chacun. C'est l'objet même d'une politique de la ville. Le logement social est un outil incontournable mais il faut savoir s'en servir. Utilisons-le avec pragmatisme et non avec dogmatisme. Il en va de la réussite de l'intégration des bénéficiaires.

En adoptant ce projet de délibération en l'état, nous faisons de ce projet qui aurait pu bénéficier à tous les Parisiens une nouvelle occasion manquée, une de plus pour cette majorité. En l'état actuel du projet, nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, pour vos interventions.

C'est un très beau projet de délibération. On parle de produire 251 logements sociaux dans une partie des actuels bureaux du Ministère de la Défense. 251 logements sociaux dans l'arrondissement de Paris, sans vouloir émettre le moindre jugement - ce n'est pas l'objet -, qui factuellement est l'arrondissement de Paris qui proportionnellement compte le moins de logements sociaux. On a 2 % de logements sociaux dans le 7e. Est-ce que quelqu'un peut admettre qu'on ait 2 % de logements sociaux dans un certain nombre d'arrondissements, quand dans d'autres, on en a plus de 30 % ?

J'ai quand même entendu un certain nombre d'élus les Républicains nous dire : "Arrêtez de faire du logement social dans le 19e ou dans les arrondissements qui en comptent beaucoup." Là, on fait 250 logements sociaux dans l'arrondissement qui en compte le moins. Tout le monde devrait donc s'en féliciter et considérer qu'on avance sur le chemin de la mixité sociale, comme d'ailleurs cela a été dit tout à l'heure à propos d'un projet de délibération dans le 16e. Par ailleurs, combien de fois nous avons dit de manière tout à fait collective dans l'enceinte de ce Conseil de Paris que la transformation d'immeubles de bureaux en logements était une priorité absolue, notamment dans une ville très pleine, très construite comme la nôtre, où on a peu de parcelles disponibles, où les parcelles disponibles sont très chères et où la conversion de bâtiments existants est une filière très importante pour produire des logements supplémentaires ?

Bref, je pense sincèrement, si on regarde ce projet de délibération avec un peu de calme, un peu de sérénité, sans jugement préconçu, qu'on devrait tous s'en féliciter. Mme BÜRKLI citait tout à l'heure des enquêtes d'opinion. Je pense que si on demandait aux Parisiens ce qu'ils pensent d'un projet de délibération comme celui-là, consistant à produire 250 logements sociaux dans le 7e arrondissement, ils trouveraient cela plutôt bien. J'ai encore le souvenir des débats que nous avons dans cette enceinte sur la création du centre d'hébergement d'urgence dans le 16e. Je pense qu'un certain nombre de gens qui à l'époque avait tenu des positions très tranchées, très hostiles sur ce sujet, aujourd'hui regretteraient leurs propos.

Une dernière remarque. Je veux bien qu'on nous dise : "Arrêtez de dire que le 7e est une cité de privilégiés". Très bien mais, dans ce cas, je vous propose qu'on fasse un "deal". Quand vous parlez de logements sociaux, arrêtez de dire que les H.L.M. sont des cités de gens qui au fond vont systématiquement nuire à leur entourage. Voilà.

Je veux bien qu'on renonce à un certain nombre de préjugés mais, à ce moment-là, que tout le monde renonce à ses préjugés et qu'on arrête de présenter systématiquement le logement social comme une source de nuisances, les habitants du logement social comme des gens à problèmes. Les gens qui vivent dans les logements sociaux sont des gens qui, comme les autres, ont droit à leur dignité. Ce sont des gens, pour leur écrasante majorité, travaillent, contribuent aux richesses de notre ville, pour une part d'ailleurs des agents municipaux.

Ce n'est pas "démago" du tout, Monsieur, ce sont des faits. Dire que cela, c'est démagogique... Dire que les gens qui vivent en logement social sont des gens qui ont le droit d'être traités dignement, cela n'est pas de la démagogie. Cela n'est pas de la démagogie. Ce n'est pas de la démagogie ! Je pense que tous ces gens qui vivent en logement social, qui aspirent à vivre en logement social, ont droit au respect. Ils ont droit au respect.

Vous en avez fait tellement, des logements sociaux, dans le 7e, qu'il y en avait 1 % quand on est arrivé. Eh bien on essaie de rattraper ce retard et je pense qu'on a raison de le faire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 313.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 313).

2017 DLH 329 - Réalisation porte de Brancion et rue Vicat (15e) d'un foyer de jeunes travailleurs de 114 P.L.A.-I. par la R.I.V.P.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 329 concerne la réalisation, porte de Brancion et rue Vicat, d'un foyer de jeunes travailleurs de 114 P.L.A.-I. par la R.I.V.P.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion pour moi de mettre en valeur la Métropole du Grand Paris à travers un projet, une initiative particulièrement intéressante. Il s'agit évidemment de "Inventons la Métropole", projet qui s'inscrit dans ce cadre.

Permettez-moi de rappeler que 51 projets dans cet appel à projets ont été retenus pour accueillir de nouveaux projets innovants urbains, axés autour du développement durable. C'est un levier de croissance, me semble-t-il, important sur le territoire métropolitain, puisqu'il va mobiliser près de 7,2 milliards d'euros d'investissements privés, 2,1 millions de mètres carrés et susciter probablement la création de près de 60.000 emplois.

Il a rassemblé des architectes du monde entier et a fait l'objet d'une couverture médiatique extrêmement importante. Pour être totalement objectif, je dirai que bien évidemment "Inventons la Métropole" s'est inspirée d'"Inventons Paris" qui a également très correctement fonctionné.

Si on parle plus spécifiquement du projet de la porte Brancion, je voudrais juste rappeler en deux mots qu'il est situé à cheval entre Paris et Vanves, et que le foyer de jeunes travailleurs dont nous parlons aujourd'hui est un des projets qui va s'inscrire dans le cadre de "Inventons la Métropole" porte Brancion.

Je ne vais pas être très long, puisque vous avez dans le projet de délibération tous les détails. Je voudrais juste souhaiter, si M. BROSSAT pouvait en être d'accord, que nous prévoyions prochainement une extension justement du projet actuel de la porte Brancion pour vraiment compléter ce qui a déjà été entamé, mais je suis sûr que vous serez d'accord avec nos propositions.

Bien évidemment nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux qu'approuver cette intervention consensuelle et constructive.

Il est question ici de la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs dans le cadre d'une grande opération de requalification d'un site faisant le lien entre Paris et Vanves, la porte Brancion. Le foyer comprendra 114 studios sous plafond P.L.A.-I. pour accueillir des jeunes actifs qui démarrent dans la vie et qui ont besoin d'un logement. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux ne viennent pas forcément de Paris.

Pour rappeler quelques éléments de contexte, je soulignerai deux points.

D'abord, vous l'avez dit, le site a été proposé conjointement par les Villes de Paris et de Vanves, ce qui traduit aussi notre capacité à travailler ensemble entre communes riveraines.

Par ailleurs, le logement à destination des jeunes, qu'ils soient étudiants ou travailleurs, est au cœur de la question du logement en France, et à Paris en particulier. Comme le soulignait le 20e rapport de la Fondation Abbé Pierre, les jeunes sont les premières victimes du mal-logement, il faut donc que l'on soit capable de leur proposer des solutions de logement dans la Capitale, a fortiori dans une ville où les logements sont chers.

C'est donc une très belle opération. Vous avez fait un certain nombre de suggestions qui évidemment nous intéressent. Je vous propose en attendant de voter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 329.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DLH 329).

2017 DLH 333 - Réalisation 25-31, rue Pradier (19e) d'un programme de création d'un logement P.L.A.-I. par "Paris Habitat OPH".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 333 concerne la réalisation d'un programme rue Pradier, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à M. BROSSAT, il ne semble pas qu'on ait pu dire une seule seconde ici que nous étions contre les logements sociaux. Toutefois, je suis élue d'un arrondissement qui en compte 40 %, avec une très forte concentration de logements sociaux et très sociaux. C'est une forme de fuite en avant de concentration qui se déroule depuis que vous êtes en gestion de ces arrondissements et on en voit bien les conséquences, c'est-à-dire des conditions de vie difficiles et dégradées pour des populations qui sont assez faiblement accompagnées.

En ce qui concerne ce projet de délibération, en 2012, à travers le DLH 326, nous avons pour ce projet, qui est un projet d'acquisition conventionnement - ce n'est donc pas un logement supplémentaire que l'on met sur le marché mais on conventionne des logements déjà occupés - nous avons donc voté un programme comportant 69 PLUS, 29 P.L.A.-I. et 98 P.L.S.

Nous aurions aimé, comme je le disais tout à l'heure, que ce logement supplémentaire conventionné soit un logement P.L.S., toujours dans un souci de ramener de la mixité sociale dans le 19e arrondissement, arrondissement que vous avez, année après année, mis en difficulté à cause d'une fuite en avant sur le logement très social. Nous avons besoin d'attirer des classes moyennes dans le 19e arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Là aussi, Madame ONGHENA, on parle d'un logement. Je pense qu'il faut tout de même garder la mesure de ce que l'on dit et je ne pense pas qu'un logement puisse paupériser le quartier. Par ailleurs, il s'agit du quartier des Buttes-Chaumont qui n'est pas le quartier le plus en difficulté du 19e arrondissement.

Je note que vous parlez de mixité sociale, mais il y a 5 minutes, vous avez voté contre le projet de délibération sur les 250 logements sociaux dans le 7e arrondissement. Là aussi, il faut être cohérent.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 333.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 333).

2017 DLH 346 - Réalisation 46-50, avenue de Breteuil (7e) d'un programme de 23 logements sociaux (11 P.L.A.-I. et 12 PLUS) par "Elogie-Siemp".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 346 concerne la réalisation d'un programme de 23 logements sociaux dans le 7e arrondissement.

La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du projet du site Michelin, de l'ancien site Michelin, qui va être reconverti, repris par le groupe "Covéa" et converti en logements sociaux et logements privés.

Ce projet est pertinent parce qu'équilibré. Il intègre la création des logements sociaux sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer, mais également 10.000 mètres de bureaux et 59 appartements qui seront mis en vente et habités dès le mois de janvier 2019. Une crèche de 300 mètres carrés est également prévue dans ce vaste projet au cœur du 7e arrondissement.

Sur la démarche, ce projet est un anti-îlot Saint-Germain, et les résultats sont là. La mairie du 7e arrondissement a été associée à ce projet dès son lancement en 2013, et nous avons pu travailler avec l'aménageur et avec les habitants pour adapter ce projet aux spécificités de l'arrondissement, car même sur des projets d'ampleur, la concertation à l'échelle même de l'arrondissement, voire du conseil de quartier, est nécessaire. Résultat : un complexe équilibré, le chantier bien tenu et les habitants, pour la majorité d'entre eux, qui ne sont pas opposés à ce projet dans leur quartier. Nous avons même obtenu du porteur de ce projet une renonciation du droit à construire sur plus de 6.000 mètres carrés, afin de préserver l'équilibre du bâti de ce quartier.

Ce projet est l'exemple type de ce qui aurait dû être entrepris par la Ville de Paris sur le projet de l'îlot Saint-Germain : informer largement en amont le maire d'arrondissement et consulter les habitants avant de lancer des grandes opérations. Cette méthode permet d'améliorer le projet en évitant de mettre tout un arrondissement devant le fait accompli.

Pour l'équilibre de ce projet et la qualité de dialogue que nous avons eue avec le porteur de ce projet, nous sommes favorables à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je constate avec joie que plus le déjeuner approche, plus le consensus avance. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui concerne là aussi du logement social dans le 7e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 346.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DLH 346).

2017 DLH 359 - Réalisation 54-58, rue des Cascades (20e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 13 PLUS et 11 P.L.S.) par la R.I.V.P.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Un dernier projet de délibération, histoire de finir sur un consensus ?

Projet de délibération DLH 359, il concerne la réalisation d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux par la R.I.V.P., rue des Cascades dans le 20e.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - J'espère que je vais détendre l'atmosphère, maintenant. Alors, merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au cours de ce Conseil, nous avons eu l'occasion d'examiner plusieurs opérations de logements sociaux, qui mobilisaient des outils différents pour mettre en œuvre notre politique de logement. Ce projet de 34 nouveaux logements dans la rue des Cascades sur le 20e arrondissement - je le rappelle pour tous, 34 % de logements sociaux : nous sommes loin des 2 % ou des 5 % que nous avons évoqués auparavant - est un nouvel aspect de ce qui est mis en œuvre au bénéfice des Parisiens et des Parisiennes, mais il faut savoir se saisir au maximum de certaines des possibilités pour construire, ce qui demande une certaine vigilance aussi, compte tenu de la rareté du foncier.

Ici, la R.I.V.P., maître d'ouvrage, a dû faire preuve de réactivité pour optimiser la constructibilité de la parcelle, tout en s'insérant dans la rue existante et faire que le projet architectural trouve sa place dans ce lieu.

Par ailleurs, cette opération s'inscrit dans la lutte contre les marchands de sommeil, sachant que le futur immeuble sera construit en lieu et place d'un parking au fond des parcelles 357 et 359, rue des Pyrénées. Il s'agit donc d'une opération d'ensemble sur cette parcelle. L'immeuble existant, dont nous avons déjà financé le conventionnement en logements sociaux, était par le passé géré par un marchand de sommeil. Il s'agit là de mettre du logement social à cette adresse, et c'était relever ce défi contre le logement insalubre et les marchands de sommeil.

Ce que j'apprécie dans le projet, c'est qu'il a tenu compte du grand nombre de logements sociaux dans cet arrondissement. Sur les 34 logements, il sera réalisé 13 PLUS et 11 P.L.S. De plus, cette opération sera exemplaire du point de vue de son espace vert, situé aujourd'hui au-dessus de la dalle du parking, afin de garder le charme de la rue des Cascades.

Pour toutes les raisons évoquées, nous sommes donc très favorables à ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris est assez gêné par cette parcelle, et l'intervention de Mme PREMEL me confirme dans notre analyse sur le fait que ce projet de délibération est un peu précipité.

Notamment, l'élu en charge de l'urbanisme a découvert ce projet de délibération en Conseil d'arrondissement et, en effet, dans l'intervention de Mme PREMEL, il y a une confusion entre deux opérations. L'opération du côté rue des Pyrénées et celle du côté de la rue des Cascades.

Nous sommes tout à fait favorables, et le projet de délibération est déjà passé en Conseil d'arrondissement, sur le conventionnement qui a eu lieu sur la rue des Pyrénées, où l'on avait affaire à un marchand de sommeil. Le D.A.L. a été très actif sur cet immeuble de façon que le marchand de sommeil soit obligé de vendre son immeuble à la R.I.V.P.

Suite à cette reprise par la R.I.V.P. de ce bâtiment, la R.I.V.P. a racheté la parcelle juste au-dessous de la rue des Pyrénées. Pour montrer d'ailleurs qu'on voit qu'il y a une précipitation, quand je lis la localisation marquée sur la fiche technique, "l'opération se trouve au cœur du 20e arrondissement, dans un quartier vivant et assez commerçant, à proximité des stations de métro Pyrénées et Jourdain", tous ceux qui connaissent la parcelle savent que le métro est plus loin que ce qui est dit. À la rigueur, le métro le plus proche serait Ménilmontant, beaucoup plus au-dessous.

Nous sommes dans une rue très encaissée, la rue des Cascades, nous reviendrons sur cette rue tout à l'heure, par rapport à un vœu du groupe Ecologiste de Paris sur la place Henri IV.

De plus, les photos qui sont dans le document sont assez trompeuses. La rue des Cascades est une toute petite rue, assez encaissée, assez loin des commerçants, c'est la rue entre la place Henri-Krasucki et la rue Ménilmontant.

Je précise la position du groupe Ecologiste de Paris, nous avons demandé de retirer ce projet de délibération, pour qu'il soit travaillé de manière plus approfondie, car il y a différents problèmes.

Notamment, les photos trompeuses laissent l'impression qu'il y a beaucoup de perspective. En fait, il n'y a aucune perspective, la rue est très petite, à sens unique. Il y a même une volonté de restreindre la circulation sur cette rue, il n'y a donc aucun recul.

Ce qui est proposé en fait, c'est de construire une barre d'immeuble R+5 dans une rue déjà très encaissée, à côté d'une très belle construction, qui est une résidence étudiante. On voit sur la photo que l'immeuble ira au-dessus de la résidence étudiante et au-dessous du bâtiment juste derrière.

Il est important de construire du logement social, nous ne nous opposons pas à cela, mais nous pensons qu'il y a un risque de mobilisation une fois que les habitants du quartier seront au courant de cela, sachant qu'il y a déjà une mobilisation sur la place Henri IV. Quand les gens verront que l'on va construire, fermer en gros cette rue avec des bâtiments des deux côtés, cela risque de susciter beaucoup d'émoi.

Peut-être qu'il serait mieux de faire quelque chose d'un peu moins haut, de façon à pouvoir tenir compte de cela.

Je voudrais rajouter aussi sur les contradictions de Mme la Maire, qui n'est pas ici, Mme CALANDRA, que nous avons un autre vœu aussi sur une opération privée, où Mme CALANDRA, maire du 20e arrondissement et présidente de la R.I.V.P. prend des positions tout à fait différentes.

Elle a refusé un permis de construire sur le 7, passage Télégraphe, une opération privée de 14 appartements, en disant que cela montait trop haut.

Or, en tant que présidente de la R.I.V.P., elle est prête à accepter un R+5 dans un endroit vraiment très encaissé.

J'insiste encore, je pense vraiment qu'il faut revoir ce dossier. Ce dossier a été fait de manière précipitée. Il faut en discuter, donc, avec l'élu en charge du dossier au niveau du 20e arrondissement et que je pense, malheureusement, que ce projet de délibération est un peu la conséquence de la situation assez chaotique du fonctionnement de la mairie du 20e arrondissement, où on a tendance à faire du passage en force et je ne voudrais pas, quand même, que ce passage en force se traduise par la suite par des désagréments, une mobilisation des habitants notamment.

Pour finir sur ce point, je vais rendre hommage à Lucio URTUBIA qui habite juste à côté, à l'espace Louise-Michel, que beaucoup de militants communistes connaissent puisqu'ils ont fait beaucoup de réunions à l'espace Louise-Michel. Lucio URTUBIA est un ancien militant de la C.N.T. qui a 86 ans, qui a connu le régime franquiste, qui habite juste à côté, qui prête souvent, donc, son espace Louise-Michel pour des réunions. Il ne faudrait pas qu'il utilise cet espace, aussi, pour organiser la mobilisation contre une construction qui aurait été non réfléchi. Donc, au mieux, j'espère que, comme cela a été dit sur la DLH 162...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est une proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ. Je vais conclure sur ce point. Au moins, qu'une concertation avec les habitants soit organisée assez rapidement de façon que les choses se passent bien, qu'il n'y ait pas de problèmes par la suite.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous nous abstenons, en attendant, sur le projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole pour répondre sur le programme rue des Cascades.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Oui. Merci, Monsieur le Maire. Merci, Jérôme GLEIZES. Merci à Danièle PREMEL également.

Il s'agit d'une opération de construction de 34 logements sociaux en R+5. Ce n'est pas une barre, 34 logements sociaux, c'est un immeuble. En réalité, il s'agit, pour la R.I.V.P., d'optimiser la constructibilité de la parcelle, tout en s'insérant dans la rue existante.

Par ailleurs, cette opération sera, en plus, exemplaire d'un point de vue environnemental pour deux raisons. D'abord, la consommation du bâtiment sera inférieure à 50 kilowatts/heure par mètre carré par an, et l'espace vert,

situé aujourd'hui au-dessus de la dalle du parking, retrouvera désormais la pleine terre. Par ailleurs, c'est une opération qui sera très mixte puisqu'il y aura des logements sociaux de toutes catégories.

Vous avez évoqué, Jérôme GLEIZES, la nécessité d'une bonne concertation, notamment avec le voisinage. Je m'engage, évidemment, à organiser toutes les réunions publiques qui peuvent être utiles, y compris pour ce qui est du concours d'architecte, que tout le monde soit bien associé.

Je vous invite, en attendant, à voter, là aussi, ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 359.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 359).

La séance est suspendue.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROUSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance, toujours en 5e Commission.

2017 DLH 407 - Réalisation 146, rue Vaugirard (15e) d'une maison relais comportant 25 logements PLA-I par RSF.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 407 concernant la réalisation, 146 rue de Vaugirard, d'une maison relais comportant 25 logements.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour 5 minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération porte sur le devenir du pavillon Blumenthal, situé dans l'enceinte de l'hôpital Necker-Enfants malades, juste à côté du S.A.M.U. de Paris. Ce pavillon de briques, daté de 1930, et jusqu'alors propriété de l'A.P.-H.P., a été réquisitionné par le Préfet il y a deux ans pour y installer, de façon provisoire, un centre d'hébergement, avant qu'une nouvelle destination lui soit trouvée ; destination qui d'une part a fait l'objet de discussions et de projets au sein de l'A.P., et d'autre part a suscité l'intérêt de la Ville.

Ayant eu vent des intentions municipales de préempter ce site pour le transformer sans concertation en logements sociaux, le maire du 15e, Philippe GOUJON, a saisi la Maire de Paris pour lui faire part de son avis défavorable sur la préemption de ce bien qui, compte tenu de sa localisation, pourrait ou aurait pu accueillir d'autres projets.

En premier lieu, ce bâtiment semblait tout à fait adapté pour être transformé en hôtel hospitalier, d'autant que le groupe Necker-Enfants malades fait justement partie des trois hôpitaux parisiens sélectionnés, à l'issue d'un appel d'offres national, pour réaliser un projet d'hôtel hospitalier. Cette structure innovante a vocation à permettre l'hébergement de patients en amont et en aval de leur prise en charge, le principe étant de favoriser le virage ambulatoire en évitant les nuits coûteuses à l'hôpital et en améliorant le confort des patients. Convaincu par le bien-fondé de ce projet, nous avons saisi la Ministre de la Santé pour soutenir la création d'un hôtel hospitalier dans le pavillon Blumenthal.

Parallèlement et dans le même esprit, nous avons saisi la Ville, sans pour autant avoir été entendus, si j'en juge les termes du projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui. Cette opération est donc une occasion manquée, au moins pour deux raisons : d'abord parce que le site était parfaitement dimensionné et localisé pour l'implantation de l'hôtel hospitalier que j'évoquais tout à l'heure. Ensuite, et compte tenu de la proximité de Necker et de la fondation "Imagine", la réalisation d'un programme de logements pour les infirmières ou l'accueil des chercheurs eut été opportun. C'est d'ailleurs une idée que nous avons avancée dès 2016.

Pour conclure, je regrette la décision unilatérale que vous avez prise. Elle illustre parfaitement le mépris de l'Exécutif pour les propositions formulées par les arrondissements, puisque nos suggestions sont restées lettre morte, voire, elles n'ont même pas été examinées. Vraiment, Madame la Maire, nous sommes là à mille lieues des grandes envolées sur la culture de la participation et sur la co-construction dont vous vous prévaluez.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Chère Claire de CLERMONT-TONNERRE, le présent projet de délibération concerne la création d'une maison relais, aussi appelée "pension de famille", suite à l'acquisition par la Ville de Paris d'un ensemble immobilier situé 146, rue de Vaugirard dans le 15^e arrondissement. Une maison relais, vous le savez, ce sont des logements pérennes à destination de personnes qui sortent de la rue.

Cette programmation va dans la continuité de l'actuel projet en place. En effet, cette vaste parcelle de 908 mètres carrés fait actuellement office de centre d'hébergement d'urgence géré par la Croix-Rouge.

La maison relais sera dotée de 25 logements, comprenant 20 T1 de 19 mètres carrés et 5 T1 de 24 mètres carrés. Elle permettra, comme je le disais, de loger des personnes en situation de grande exclusion. 250 mètres carrés seront utilisés dans les locaux collectifs : hall d'accueil, salle de réunion, tisanerie, laverie, bureau, afin de répondre aux différents besoins des résidents. C'est la raison pour laquelle il me paraît important de voter ce projet de délibération.

La Ville de Paris s'est par ailleurs engagée, dans le cadre du pacte parisien de lutte contre l'exclusion, dans la création de nouvelles places en maisons relais. Je sais que Dominique VERSINI y est, à très juste titre, très attachée, et il me semble qu'il est bon que nous puissions créer à cet endroit-là une maison relais supplémentaire.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 407.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 407).

2017 DLH 411 - Réalisation 47-51 rue Dutot (15e) d'un programme de création de 27 logements sociaux (14 PLA-I et 13 PLUS) par Domaxis.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 411 concernant un programme de création de 27 logements sociaux, 14 PLA-I et 13 PLUS, par Domaxis.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Ce projet de délibération porte sur la construction de deux nouveaux bâtiments R+6 et R+7 de 27 logements sociaux dans le secteur Bargue-Falguière.

En l'état, ce projet, qui est porté par le bailleur Domaxis, n'est pas acceptable pour trois raisons : il est situé dans un quartier qui n'est pas déficitaire en logements sociaux, et qui est confronté à de multiples difficultés. Le programme comporte uniquement des logements PLUS et P.L.A.-I., et pas le moindre P.L.S. Les nouveaux bâtiments de 6 et 7 étages seront implantés sur les deux passages des 47 et 51 rue Dutot permettant d'accéder à la résidence déjà existante, ce qui aura pour effet de densifier le site et d'enclaver complètement les 127 logements situés en cœur d'îlot.

Au 51 rue Dutot, l'espace semblant ainsi délaissé et les façades mitoyennes des immeubles voisins ne présentant aucune ouverture, une construction à cet endroit pourrait être envisagée, avec un passage sous porche, permettant l'accès en cœur d'îlot pour les flux de piétons et de véhicules.

En revanche, la construction en R+6 proposée sur le passage situé au 47 rue Dutot est un non-sens, à plus d'un titre : d'abord, ce passage est mieux aménagé et végétalisé ; ensuite, la suppression de cet accès enclaverait totalement les 127 logements existants ; et enfin, la façade de l'immeuble mitoyen du 49 dispose d'ouvertures rendant complexe toute construction.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Madame la Maire, que le projet soit revu avec une prise en compte de la qualité de vie des habitants et le maintien du passage du 51 rue Dutot, afin de préserver un accès aéré pour les nombreux résidents des 127 logements sociaux situés en cœur d'îlot.

Si toutefois nos demandes n'étaient pas entendues, ce que nous regretterions, nous serions contraints de voter contre ce projet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Chère Claire de CLERMONT-TONNERRE, ce projet de délibération porte sur la réalisation d'un programme de 27 logements sociaux, sur deux dents creuses situées aux 47 et 51 rue Dutot dans le 15^e arrondissement.

Cette parcelle est depuis 1973 entre les mains d'un bailleur social, aujourd'hui Domaxis, par le biais d'un bail à construction. Le bailleur ayant constaté d'une part que les 127 logements déjà construits sur la parcelle avaient bien besoin d'être réhabilités, et d'autre part que le foncier dont il a la maîtrise pouvait être mieux exploité, une grande opération de réhabilitation et de construction est prévue sur cette parcelle.

Le projet de délibération DLH 411 porte donc sur l'optimisation d'utilisation de la parcelle. Le bailleur a identifié en bord de rue deux dents creuses, qu'il propose d'exploiter en construisant deux petits immeubles neufs pour produire 27 logements. Cette opération présente deux atouts principaux : d'abord, premier aspect, sa programmation en direction des publics les plus modestes, puisqu'il y aura 14 P.L.A.-I. et 13 PLUS ; et, d'autre part, une attention à la qualité architecturale pour produire des immeubles respectueux de l'environnement et conformes au Plan Climat Energie.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 411.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 411).

2017 DLH 7 G - Avenants aux conventions 2017-2022 signées respectivement avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) en matière d'aide au logement et d'habitat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 7 G et l'amendement n° 95 G déposé par l'Exécutif. C'est un amendement technique.

Il y avait une inscription de Danielle SIMONNET, qui n'est pas là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 95 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 95 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 7 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DLH 7 G).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au suivi des logements sociaux.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Nous allons donc examiner le vœu référencé n° 96 relatif au suivi des logements sociaux.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour deux minutes maximum.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Mon vœu est relativement simple, il consiste à essayer d'avoir un suivi régulier du nombre de logements sociaux financés et livrés.

Comme vous le savez, j'ai un exemple en tête assez important, on a tendance à communiquer sur le nombre de logements sociaux financés, et c'est parfois pratique, mais il peut y avoir des écarts de durée très importants entre le financement et la livraison, je pense à la livraison des logements sociaux gare d'Auteuil, qui ont eu lieu fin 2016, quand le financement était prévu dès 2008 ou 2009.

Ainsi, il me semble important que l'on puisse, en transparence, par arrondissement, avoir les données précises annuellement du nombre de logements sociaux financés et livrés, ainsi que les perspectives de création et de livraison de logements sociaux à échéance de 2020, au regard des programmes que l'on a déjà votés.

Une petite recherche sur Internet nous a permis simplement de retrouver les données au 1er janvier 2015. Et quand on évoque les pourcentages de logements sociaux dans cet hémicycle, on est parfois relativement imprécis, et d'ailleurs quand on s'interroge entre collègues, il y a des incertitudes.

Je ne doute pas que Ian BROSSAT ait les données précises, mais il serait tout simplement intéressant que l'on puisse avoir sur le site Internet de la Ville, le pourcentage de logements sociaux par arrondissement au 1er janvier de chaque année, et que ces données soient mises à jour annuellement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci Thomas LAURET, ce vœu rappelle un certain nombre d'éléments que je souhaite souligner ici.

D'abord, le logement est la priorité de notre mandature, Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint aux Finances, l'a d'ailleurs redit hier, et il est par ailleurs absolument essentiel pour nous de continuer à développer du logement social, notamment dans les quartiers les plus déficitaires.

D'ailleurs, ce dernier Conseil de Paris en est un bon exemple, puisque nous avons délibéré sur 5.600 logements sociaux supplémentaires, et cette année, nous aurons financé 7.242 logements sociaux dont 60 % en zone de déficit.

Vous mentionnez par ailleurs, cher Thomas LAURET, la loi SRU, je souhaite en profiter pour vous communiquer quelques chiffres sur la progression du taux de logements sociaux depuis l'application de la loi en 2001, et notamment des éléments qui permettent de percevoir l'efficacité de la politique de rééquilibrage que nous avons menée.

Par exemple, dans le 8e arrondissement, il y a eu une augmentation de 425 % du nombre de logements sociaux depuis 2001.

Dans le 2e arrondissement, depuis 2001, l'augmentation du nombre de logements sociaux est de 260 %.

Dans le 16e arrondissement, l'augmentation est de 245 %.

C'est dire que lorsqu'on regarde les choses en dynamique, on s'aperçoit que le logement social, depuis 2001, a beaucoup plus progressé dans les arrondissements déficitaires, dans les arrondissements qui manquaient le plus de logements sociaux, que dans les arrondissements, notamment les arrondissements périphériques, qui en comptaient déjà un nombre important.

De manière plus générale, concernant la communication annuelle du taux de logements sociaux, celle-ci existe déjà et prend même plusieurs formes. Tout d'abord, la note annuelle de l'APUR qui porte sur le sujet, et par ailleurs, le bleu budgétaire qui propose également une analyse fine et les chiffres de production annuels du logement social. Ces chiffres sont évidemment accessibles à tous et je vous invite bien sûr à les lire et à prendre connaissance de tous ces éléments, mais en attendant j'émet en avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 357).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 97 est relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux logements sociaux.

La parole est à M. HONORÉ, pour deux minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous avons voté un projet de délibération en décembre 2014 pour des travaux prévus dans le cadre du Plan Climat Energie, et de réhabilitation dans la résidence de logements sociaux gérée par "Paris Habitat", 247-251 rue Marcadet dans le 18e.

Le programme concerne les logements, les parties communes, et comme le précise le projet de délibération, et j'insiste sur le terme employé, l'amélioration de l'accessibilité piétonne pour tous, depuis la rue jusqu'au hall d'immeuble.

Cette résidence comprend 465 logements, répartis dans 24 halls d'immeuble.

En raison de la conformité des lieux, la totalité des entrées d'immeubles ne pourront pas être accessibles aux fauteuils roulants. Aucun ascenseur, par sa taille, n'est accessible aux fauteuils roulants, et la plupart sont situés à mi-palier, ce qui signifie que les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas être logées dans cette résidence qui, je le répète, comprend 465 logements.

Quant aux personnes à mobilité réduite, elles ont toutes les plus grandes difficultés pour atteindre les logements, même s'il est prévu que des améliorations vont être apportées.

J'attire votre attention également sur le fait que des locataires actuels, en vieillissant, éprouveront des difficultés pour atteindre le logement qu'ils occupent actuellement.

Or, "Paris Habitat", comme tous les bailleurs sociaux, a le devoir de prévoir l'accès des logements dont il a la gestion, aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou en fauteuil roulant.

Il apparaît, en la circonstance, que nous sommes loin du compte.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, il me paraît important de demander à "Paris Habitat" de prévoir, dans le cadre de la réhabilitation de la résidence 247-251 rue Marcadet, que des logements situés en rez-de-chaussée soient accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à Christian HONORÉ.

Avis favorable sur ce vœu, d'ailleurs il se trouve que "Paris Habitat" a d'ores et déjà prévu un certain nombre de choses, puisque les travaux dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs permettront de rendre accessibles depuis la rue, deux logements en rez-de-chaussée, et l'étude est en cours pour que ces logements puissent accueillir des personnes en fauteuil roulant.

Avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 358).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de Centre d'hébergement d'urgence dans le 16e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 98 relatif au projet de centre d'hébergement d'urgence dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme KONÉ, pour deux minutes maximum.

Il a été retiré, c'est formidable !

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle de la société "Airbnb".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 99 relatif au contrôle de la société "Airbnb".

La parole est à M. David BELLIARD, pour deux minutes maximum.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un vœu relatif à un contrôle drastique de l'activité de la société "Airbnb", qui je le rappelle n'a payé en 2016 que 92.944 euros d'impôts sur les sociétés, usant d'une stratégie d'optimisation fiscale, certes, légale, mais extrêmement agressive.

Dans le même champ et le même domaine, cette société, bien connue maintenant, propose aux propriétaires loueurs de choisir de percevoir leurs revenus générés par leur location sur une carte de crédit prépayée "Payonner", qui évite ainsi aux propriétaires de devoir déclarer leurs revenus aux impôts, puisque cette carte est domiciliée à Gibraltar, paradis fiscal bien connu.

Alors oui, "Airbnb", nous l'avons toutes et tous appris ce matin, a renoncé à l'utilisation de cette carte, mais il nous semble quand même essentiel que notre Municipalité, notre Conseil, prenne une position claire sur ce type de pratique qui incite à l'échappement à l'impôt.

Notre vœu pose trois demandes.

D'abord, que nous réaffirmions notre tolérance zéro concernant les écarts commis par l'entreprise et les usagers de la plateforme "Airbnb" vis-à-vis des obligations légales nationales et municipales, qui réglementent leurs activités.

Ensuite, notamment sur le plan fiscal, que nous mettions en œuvre une campagne d'information et de contrôle visant à mettre en œuvre cette tolérance zéro.

Enfin, que nous demandions à "Airbnb" de retirer immédiatement de son site la possibilité d'utiliser la carte "Payonner", et surtout que cette décision soit effective.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci au président M. BELLIARD pour son intervention.

Evidemment, avis favorable à son vœu à une petite nuance que j'apporterai tout à l'heure.

Tout le monde voit bien qu'il est nécessaire de réguler ce secteur.

Par ailleurs, vous avez vu, puisque vous l'avez dit vous-même dans votre intervention, que le tollé suscité par la création de cette Mastercard permettant de localiser ses revenus locatifs à Gibraltar, tout cela a conduit "Airbnb" à renoncer à cette carte, mais j'approuve totalement l'esprit de votre vœu.

Petite nuance, et je vous demanderai peut-être d'amender votre vœu afin qu'il puisse être adopté. En l'état de la législation, comme vous le savez, Paris ne peut pas limiter drastiquement le nombre de nuitées qui est aujourd'hui de 120 jours. Il nous faut donc remplacer cette phrase par un nouveau paragraphe qui vise à demander au Gouvernement de nous permettre de fixer nous-mêmes la durée que nous ne pouvons pas fixer aujourd'hui puisqu'elle est fixée par le législateur. Mais à cette petite nuance près, évidemment, avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je crois que M. BELLIARD est d'accord sur cet amendement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 359).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif aux sous-locations dans les logements sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n° 100 et n° 100 bis relatifs aux sous-locations dans les logements sociaux.

La parole est à Mme BERTHOUT que je ne vois pas. C'est donc M. de FROMENT, puis M. AZIÈRE que je ne vois pas non plus.

Vos deux minutes vont nous permettre de savoir si M. AZIÈRE interviendra.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Comme M. BROSSAT l'a rappelé ce matin, il y a de nombreuses demandes de logements sociaux qui sont non satisfaites. On considère qu'il y a 200.000 demandeurs de logements sociaux à Paris et, bien sûr, bénéficier d'un logement social est une grande chance qui oblige le bénéficiaire.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît particulièrement inacceptable que des personnes puissent marchandiser le fait qu'elles bénéficient de cet effort de la collectivité en leur faveur en sous-louant leur logement, via notamment des plateformes bien connues, et donc, transforment leur logement en meublé touristique occasionnel.

Ce vœu vise à contrôler davantage cette pratique que cela n'est fait aujourd'hui, pratique dont on ne mesure pas également tout à fait l'ampleur aujourd'hui, et à demander notamment que l'on puisse communiquer aux différentes plateformes les localisations des logements sociaux, pour permettre que soient retirés de l'offre des différentes plateformes, tous les logements sociaux qui pourraient s'y trouver, et que des mesures soient prises pour que ce genre de comportement soit sanctionné.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à Jean-Baptiste de FROMENT pour son intervention.

C'est un vrai sujet et, dans l'esprit, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Il n'est pas question pour nous d'accepter que des locataires du parc social qui bénéficient d'un logement qui a été financé sur fonds publics puissent se faire de l'argent en louant leur logement sur des plateformes. Sur ce point, nous nous rejoignons totalement.

Permettez-moi quand même de rappeler quelques initiatives que nous avons prises et qui montrent que nous prenons en charge cette question de manière énergique et avec beaucoup de vigilance.

D'abord, dès l'automne 2014, nous avons mis en place une charte contre l'offre de sous-location dans le parc social parisien, en ciblant précisément les plateformes de location sur Internet, Le Bon Coin et P.A.P. A l'époque, les quatre bailleurs sociaux de la Ville ont d'ailleurs signé cette charte et s'engagent à échanger des informations lorsqu'ils en ont sur les différents sujets.

Par ailleurs, la Ville de Paris a lancé une sensibilisation des acteurs du logement sur le sujet, gardiens d'immeuble, conseillers logement, travailleurs sociaux, pour toutes les raisons que vous avez évoquées tout à l'heure. Nos bailleurs sociaux sont donc mobilisés sur le sujet.

Pour ce qui concerne l'ensemble des occupations anormales dans le parc social de la Ville, cela représente environ 400 situations par an, mais parmi ces situations anormales, il y a évidemment des situations qui ne sont pas toutes des situations de sous-location sur des plateformes touristiques. Au final, en nombre de procédures pour des locations touristiques dans des immeubles de logements sociaux, nous tournons aujourd'hui autour de 20 logements concernés. Il y en a d'ailleurs sans doute davantage, mais en tout cas, voilà les cas qui nous ont été signalés.

Quelques exemples aussi de procédures contentieuses récentes ayant abouti à la résiliation du bail pour les locataires.

Un bon exemple, c'est dans le 1er arrondissement. En juin 2017, un locataire qui a loué à six reprises son logement social pour des sommes importantes a fini par être expulsé. Dans un cas comme celui-là, c'est la décision qui s'impose. Dans le 20e arrondissement, cela est arrivé très récemment avec un locataire qui avait aménagé ses trois chambres pour les louer sur des plateformes touristiques.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous avons déposé, mais dans l'esprit, nous sommes évidemment d'accord.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous vous engagez donc, Monsieur de FROMENT, à retirer votre vœu pour voter le vœu de l'Exécutif. Est-ce le cas ? Vous le maintenez ? D'accord. Avec un avis, Ian, défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 360).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à une association de régulation des locations meublées touristiques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 101 relatif à une association de régulation des locations meublées touristiques.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vise à faire respecter l'interdiction prévue par la loi de dépasser 120 nuitées annuelles pour les locations de courte durée.

Un dispositif de déclaration préalable a été mis en place et il doit naturellement être appliqué. Mais nous considérons que ce dispositif n'est pas très efficace. D'abord, parce qu'aujourd'hui, très peu de personnes sont enregistrées, sans doute moins de 10.000 sur près de 100.000 logements qui sont mis en location de courte durée. Evidemment, on espère que toutes les personnes vont finir par être enregistrées, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Il y a une deuxième raison de cette inefficacité, c'est que la déclaration préalable ne permet qu'un contrôle a posteriori qui est très coûteux en personnel. Une brigade de 25 personnes est dédiée à la répression, à la sanction des gens qui dépassent les 120 nuitées, mais on ne peut pas contrôler et trouver tous les fraudeurs par ce procédé.

Il y a un système qui est beaucoup plus efficace, qui est l'auto-blocage des plateformes.

C'est un peu compliqué parce qu'il faut faire en sorte que chaque plateforme retire les offres une fois que les 120 nuitées ont été réservées sur cette offre de logement. Mais il faut évidemment une interconnexion des plateformes pour faire en sorte que la personne, qui a loué 120 nuitées sur une première plateforme, n'aille pas sur l'autre plateforme pour continuer à louer son bien.

C'est pour cela que nous proposons de nous inspirer d'un système qui fonctionne déjà à Londres et qui permet de faire en sorte que les différents acteurs du secteur s'entendent entre eux pour mettre en place un dispositif d'interconnexion des plateformes et faire respecter ces 120 nuitées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre en deux minutes maximum, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

Dans cette Assemblée, nous sommes globalement d'accord pour dire qu'il faut mieux réguler ce développement des locations touristiques à Paris. Mais pour le coup, nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur les modalités à mettre en œuvre pour y arriver.

Tout d'abord, il y a une forme de contradiction à demander à la Ville de Paris de créer une association d'autorégulation puisque, par définition, si c'est de l'autorégulation, c'est aux plateformes de la créer elles-mêmes plutôt qu'à la Ville de Paris.

Je conteste surtout l'idée que le numéro d'enregistrement, qui est à l'œuvre depuis dix jours, ne fonctionne pas. 11.500 personnes se sont d'ores et déjà inscrites, ce qui n'est pas rien. Par ailleurs, les Parisiens s'inscriront dès lors que les plateformes leur expliqueront qu'elles désactiveront les annonces qui n'ont pas de numéro d'enregistrement.

Or, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation un peu particulière avec des entreprises qui disent publiquement qu'elles n'appliqueront pas la loi. Il ne me paraît pas exorbitant de demander à des entreprises d'appliquer la loi de la République, loi qui précise que les plateformes sont premièrement tenues de retirer les annonces qui n'ont pas de numéro d'enregistrement, deuxièmement, de retirer les annonces présentes au-delà de 120 jours par an.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a d'ailleurs décidé, et cela a été annoncé hier, de mettre en demeure les plateformes qui ne respectent pas la loi, pas toutes les plateformes parce qu'un certain nombre d'entre elles - je pense à Booking.com en particulier - se sont engagées à le faire. Mais pour celles qui aujourd'hui ne respectent pas la loi, nous avons décidé de les mettre en demeure, ce qui me paraît être la moindre des choses.

Quand un délinquant se fait attraper parce qu'il n'a pas respecté la loi, on ne lui propose pas d'aller discuter pour la changer avec lui, on commence par le condamner. Donc je souhaite que les plateformes respectent la loi, et c'est le sens des démarches mises en œuvre par la Ville de Paris. Je vois Colombe BROSSEL, qui est adjointe à la sécurité, qui confirme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Absolument !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Donc, j'émet un avis défavorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous réagissons avec M. le Représentant du Préfet de police à vos propos, Monsieur BROSSAT, et nous sommes d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au proxénétisme dans les meublés touristiques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 102 relatif au proxénétisme dans les meublés touristiques.

C'est M. de FROMENT qui le présente, en deux minutes maximum.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - On sait bien qu'Internet a permis l'émergence d'une nouvelle forme de proxénétisme à travers les sites de petites annonces en ligne. Et il y a eu un effet pervers de la loi du 13 avril 2016 qui, à travers la pénalisation du client, conduit de plus en plus de personnes à privilégier l'activité de prostitution et de proxénétisme dans des appartements loués, et donc les meublés touristiques sont de plus en plus des lieux de prostitution où est pratiqué le proxénétisme.

Ce vœu vise à ce que nous exigeons des plateformes de location en ligne la mise en place d'un dispositif semblable à celui qui est déjà en vigueur à New York afin de faciliter le travail d'enquête de la B.R.P.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donc donner la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Jean-Baptiste de FROMENT pour ce vœu très pertinent, même si je vais l'amender. En tout cas, nous nous rejoignons sur le fond.

Comme le détaille votre vœu, une nouvelle forme de proxénétisme a émergé à travers ces plateformes, notamment à la suite de la loi de pénalisation des clients. Des meublés sont loués grâce à des cartes bancaires

frauduleuses sur les réseaux de proxénétisme. Cela met en lumière l'un des graves problèmes posés par le boom de la location touristique de courte durée : l'absence d'identification et de traçabilité des locataires.

En effet, sur les plateformes, n'importe qui peut louer son logement sans avoir à donner la moindre preuve de son identité ; il n'en va évidemment pas de même dans les hôtels qui exigent des papiers d'identité. Sur les plateformes, la transaction se fait en toute opacité. Les plateformes entretiennent cette opacité en ne communiquant aucune donnée exploitable à l'administration, alors même que la loi les y oblige.

Dans le cas du proxénétisme, nous sommes confrontés à ce problème, mais il se pose également dans le domaine de la lutte contre le terrorisme par ailleurs.

Un travail est déjà en cours sur la prostitution en appartement. La Préfecture de police et le Parquet traitent rapidement les signalements qui remontent des mairies et des habitants, et diligents des enquêtes afin de faire tomber les réseaux de prostitution.

Les commissariats d'arrondissement convoquent également les propriétaires, afin de rappeler la loi et d'aider les propriétaires ou les bailleurs à engager des procédures de rupture de bail.

Parallèlement, dans le cadre de ses compétences, sous l'impulsion de Colombe BROSSEL, la Municipalité parisienne a renforcé la prévention et la coopération avec le milieu associatif pour sortir ces femmes de la rue, notamment les protéger quand elles dénoncent leur proxénète.

Voilà ce que je voulais vous répondre, en vous proposant d'amender votre vœu en associant bien aussi le travail de l'Etat, puisque la seule autorégulation dans ce domaine non plus ne peut pas nous permettre de régler le problème. Il est évidemment important de mettre l'Etat dans la boucle pour lutter contre ce phénomène.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Avant de donner la parole à David BELLIARD pour une explication de vote, je vous propose de la donner à M. BOULANGER, le représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

C'est juste pour compléter une partie du propos de M. BROSSAT, pour vous indiquer que c'est un phénomène nouveau et qui prend de l'ampleur sur l'ensemble du territoire et en particulier à Paris.

La Brigade de répression du proxénétisme et l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains ont pris contact avec "Airbnb" avec qui, cela vous surprendra peut-être, il y a eu des échanges très constructifs, dans la mesure où ils ont accepté le principe de pouvoir traiter leur base de données et d'examiner des recoupements sur la base de locations récurrentes à partir d'une même carte bleue ou à partir d'identités un peu ressemblantes, de manière à pouvoir aider les enquêteurs dans leur travail.

Puis ce sont aussi tous les signalements, comme l'a dit M. BROSSAT, qui sont exploités le jour même par les services de police, dès qu'un voisin, un gardien d'immeuble, etc., signale un soupçon de prostitution dans un établissement sous la forme de locations "Airbnb" ou autres.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que la proposition d'amendement reçoit de votre part un avis favorable ?

Oui ? Donc je vais donner la parole à M. BELLIARD et nous procéderons au vote.

M. David BELLIARD. - Ce sera juste une rapide explication de vote.

Si on partage le constat qui est fait par nos collègues et les porteurs de ce vœu, dans l'amendement qui est proposé, il y a un esprit qui nous pose difficulté. C'est-à-dire qu'il y a une forme de substitution par un acteur privé de faire une fonction, en tout cas un rôle qui n'est pas le sien et qui doit être effectué plutôt par les autorités dûment habilitées pour cela : "Airbnb" n'a pas à faire pour nous la police à la place de la police.

C'est la raison pour laquelle, même si nous partageons l'esprit du vœu, nous nous abstenons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 361).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au plafonnement des loyers parisiens.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une mission d'évaluation du dispositif d'encadrement des loyers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'encadrement des loyers dans le parc privé.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 103, 104, 105 et 105 bis sont relatifs à l'encadrement des loyers.

La parole sera successivement, pour deux minutes maximum, à Thomas LAURET, Jérôme DUBUS et Danielle SIMONNET.

M. Thomas LAURET. - Le vœu que nous présentons concerne le sujet de l'annulation de l'encadrement des loyers et la meilleure façon de le réintroduire.

Contrairement à ce que l'on peut lire ici ou là, l'encadrement des loyers a été particulièrement peu efficace sur les petites surfaces parisiennes. Il n'est pas vrai, comme le dit le vœu de l'Exécutif, que cet encadrement a été efficace. Il suffisait de regarder les annonces sur Internet, il y a deux mois, pour s'apercevoir que les chambres de bonne et les studios de 15 mètres carrés étaient entre 450 au mieux et 800 à 900 euros dans Paris.

Donc, il nous revient de proposer une solution qui permette une réintroduction de l'encadrement des loyers avec efficacité. Or, quand on fait une demande de logement social à la C.A.F. et qu'on le fait sur Internet, on déclare à la fois le loyer et la surface. A partir du moment où on déclare le loyer et la surface, il est très facile pour la C.A.F. d'établir un mécanisme automatique qui permet de dire aux demandeurs si son loyer dépasse le plafond ou pas.

Il suffirait donc que la Ville de Paris, avec le Gouvernement et la C.A.F., se mette en relation pour établir un mécanisme réintroduit par la loi et qui implique la C.A.F. dans la demande de régulation des loyers. Ainsi, ceux qui sont les plus bénéficiaires de ce dispositif d'encadrement des loyers, c'est-à-dire les demandeurs d'allocation logement, pourraient avoir automatiquement l'information que le loyer qui leur est proposé dépasse le plafond et il serait en plus possible d'écrire aux bailleurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous demander d'aller vers votre conclusion.

M. Thomas LAURET. - De plus, je réitère une proposition que j'avais déjà faite, qui est par sondage aussi, d'alerter les bailleurs qui ne respectent pas les loyers.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LAURET.

La parole est à M. DUBUS, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un vœu qui vise à essayer de faire un peu la lumière sur les conséquences de la mise en place de l'encadrement des loyers.

Au 1er août 2015, il a été mis en place à Paris. Il a été mis en place à Lille au 1er février 2017. A Paris maintenant, on a à peu près deux ans et demi de recul, ce n'est pas énorme mais cela permet d'avoir déjà une certaine idée de ce qui s'est passé.

Les chiffres sont assez contestés. Dans le vœu de l'Exécutif, il y a un certain nombre de chiffres qui sont avancés. Les vœux de l'O.L.A.P. ne sont pas les mêmes, donc l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne dit un certain nombre de choses qui ne sont pas ce que dit la Ville de Paris.

Sans a priori idéologique et pour faire la lumière sur ce qui s'est passé et sur ces deux ans et demi d'encadrement des loyers à Paris, notre groupe émet le vœu que le Gouvernement mette en place dans les meilleurs délais - de manière à ce qu'à la suite de cette annulation par le Tribunal administratif de Paris d'une partie de la loi ALUR -, pour avoir les éléments qui puissent nous permettre de juger de ce qui s'est passé, une mission d'évaluation du dispositif d'encadrement des loyers à Paris.

Le vœu de l'Exécutif ne répond pas très précisément à notre vœu, à cette demande d'évaluation. Je crois d'ailleurs que c'est peut-être la volonté du Ministre actuel en charge du logement d'essayer d'évaluer ce qui s'est passé de manière très objective.

Donc, nous poussons à ce qu'il y ait une évaluation sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la fin de l'encadrement des loyers à Paris, suite à l'annulation du Tribunal administratif, est liée au fait que... En tout cas la décision du Tribunal administratif s'appuie sur le fait que l'encadrement des loyers n'avait été imposé qu'à Paris, à Lille et pas sur l'ensemble du territoire. Premier rappel, c'est quand même Manuel VALLS, Premier Ministre, qui à l'époque avait détricoté ce qui me semblait déjà insuffisant dans la loi ALUR, pour finalement limiter son application aux villes qui souhaitaient participer à l'expérimentation. Première chose.

Ce que nous demandons, c'est que le Gouvernement actuel ne reproduise pas les mêmes erreurs et qu'il fasse en sorte que l'encadrement des loyers s'applique sur l'ensemble de la Capitale pour qu'il puisse s'appliquer sur Paris prioritairement et sur la petite couronne pour être cohérent.

Deuxièmement, oui, l'encadrement des loyers a eu son utilité puisqu'on a vu qu'il a permis de stopper l'explosion des loyers que l'on avait pu connaître sur les 10 dernières années. Par contre, ce n'est pas suffisant car, comme il a été rappelé précédemment, sur des petites surfaces on a quand même des loyers complètement hallucinants et dans les quartiers populaires, j'ai nombre d'exemples autour de moi de personnes qui ont subi des hausses de loyer parce que le loyer était en dessous des prix du marché. En effet, le problème de la loi sur l'encadrement des loyers, c'est qu'elle s'est arrêtée en prenant comme référence le niveau du marché, au lieu de considérer qu'il fallait aussi contribuer à la baisse des loyers dans un certain nombre d'endroits.

Il faut donc non seulement demander que le Gouvernement instaure l'encadrement des loyers sur l'ensemble des territoires pour que ce soit effectif en Région parisienne mais aussi que le Gouvernement puisse impulser un travail législatif avec le Parlement, afin que la baisse des loyers puisse être effective dans les zones tendues.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre et vous présenter le vœu n° 105 bis, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci aux trois intervenants pour le vœu qu'ils déposent pour chacun d'entre eux.

La Ville de Paris est très attachée à l'encadrement des loyers. D'ailleurs, la Maire de Paris avait demandé, lorsqu'il était question d'y renoncer, le maintien de cette mesure dans la Capitale. Vous l'avez noté, le Tribunal administratif a décidé de mettre un terme à l'encadrement des loyers avec pour argument, comme à Lille, qu'il aurait dû s'appliquer non pas à la seule échelle de Paris mais à l'échelle de l'ensemble de la Métropole.

C'est une décision que nous regrettons et l'Exécutif municipal a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et après des années et des années d'explosion du niveau des loyers à Paris, grâce à l'encadrement des loyers depuis août 2015, il y a eu une relative stabilisation des loyers dans la Capitale, certes pas une baisse massive mais une stabilisation. Après ces années de hausse - plus 50 % en 10 ans entre 2005 et 2015 -, cette stabilisation des loyers étaient bienvenue.

Par ailleurs, l'encadrement des loyers a aussi permis - ce sont les chiffres de l'O.L.A.P. - que 30 % des nouveaux baux signés l'aient été avec une baisse des loyers pour les locataires, ce qui est évidemment une très bonne nouvelle et cela a notamment permis de faire baisser un certain nombre de loyers très abusifs. C'est la raison pour laquelle nous avons les plus grandes craintes liées à la fin de l'encadrement des loyers.

J'ai bien entendu un certain nombre de propositions qui nous ont été faites, j'ai entendu la proposition de M. DUBUS qui demande à ce que nous demandions au Gouvernement la création d'une mission d'évaluation sur le sujet. J'ai envie de dire que l'O.L.A.P. existe déjà et que c'est sans doute le rôle de l'O.L.A.P. de réaliser ce bilan et de nous permettre d'avoir accès à l'ensemble des éléments. Ce sont quand même eux qui sont les mieux placés pour faire des évaluations sur ce sujet.

Ensuite, j'ai bien entendu aussi la proposition de Thomas LAURET qui souligne à juste titre le rôle que peut jouer la C.A.F. en matière de régulation. Simplement, j'attire votre attention sur le fait que cela ne réglera pas tout puisque seul 30 % des locataires du parc privé sont aujourd'hui allocataires d'une aide au logement et, par conséquent, faire appel à la C.A.F. ne permettrait pas de couvrir l'ensemble du parc privé.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pour le reste, la Ville de Paris souhaite par le vœu de l'Exécutif à nouveau s'adresser au Gouvernement pour que l'encadrement des loyers puisse continuer à s'appliquer à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie de deux explications de vote.

M. de FROMENT sur le vœu n° 104 et M. LAURET, mais comme on a communiqué par signes je ne sais pas sur lequel.

Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Nous voterons pour le vœu n° 104. Nous pensons effectivement que le dispositif d'encadrement des loyers, qui vient d'être annulé parce qu'il aurait dû être appliqué sur l'ensemble de l'agglomération parisienne - et c'était quand même très important pour pouvoir bien en mesurer les effets -, doit être évalué.

L'O.L.A.P. existe mais encore faut-il lui confier peut-être une mission d'évaluation en bonne et due forme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur de FROMENT.

La parole est à M. LAURET, puis à Mme SIMONNET et ensuite à M. DUBUS.

M. Thomas LAURET. - Cela concerne le vœu n° 103. Le principe de travailler avec la C.A.F. est prévu dans le vœu de l'Exécutif, ce qui me convient parfaitement, en revanche, les considérants, pour une fois, cher lan, me paraissent assez naïfs sur deux points.

Le premier, c'est que la modération des loyers depuis 2015 n'est pas liée, contrairement à ce qui est écrit, exclusivement à l'encadrement des loyers mais plutôt à l'interdiction d'augmenter les loyers entre deux locataires et à la modération de l'indice de révision des loyers liée à la crise.

Deuxième considérant qui pose problème, c'est le fait que l'encadrement des loyers serait efficace sur les petites surfaces. C'est parfaitement faux et, vous le savez bien, c'est bien là que l'on a des dépassements de loyers qui persistent de façon importante.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Juste pour dire que je voterai le vœu de l'Exécutif mais je maintiendrai le mien de manière complémentaire car il intègre la notion d'encadrement à la baisse des loyers.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Rapidement, pour vous dire que ce qui a été dit par lan BROSSAT est à moitié exact.

Il y a une part de vérité mais aussi une part de non-vérité. En réalité, les loyers à Paris ont baissé avant l'encadrement. Ils ont commencé à baisser en 2014. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons une évaluation.

D'ailleurs, quand il n'y a pas d'encadrement des loyers dans les grandes métropoles, on constate aussi que dans ces grandes métropoles, Bordeaux, Lyon, Marseille, etc., les loyers baissent depuis la même époque. Mais si.

C'est donc qu'il y a un système d'amorçage de la baisse des loyers qui est indépendant de l'encadrement des loyers. C'est pourquoi nous demandons une évaluation, à laquelle le vœu de l'Exécutif ne répond pas. Nous ne voterons donc pas le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons mettre successivement aux voix l'ensemble des vœux.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103, déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104, déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 105 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 362).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'hébergement des soldats de l'opération Sentinelle.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Val-de-Grâce.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 106, 107 et 107 bis relatifs à l'hébergement des soldats de l'opération "Sentinelle" et au Val-de-Grâce. Il y a manifestement un petit problème de titre.

La parole est d'abord à Déborah PAWLIK, pour deux minutes maximum, à Danielle SIMONNET ensuite et Ian BROSSAT vous répondra.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, depuis 2015 les militaires de l'opération "Sentinelle" parcourent Paris pour assurer notre sécurité. Ces femmes et ces hommes que nous croisons tous les jours font désormais pleinement partie de notre quotidien.

Leur tâche est loin d'être facile puisque les rondes sont longues, fatigantes et que le matériel qu'ils portent est particulièrement lourd. Leur mission est particulièrement dangereuse, les militaires de "Sentinelle" étant aujourd'hui les cibles d'attaques violentes et meurtrières. On n'en compte pas moins de 6 depuis le début de l'opération. En réponse à leur investissement sans faille, comment l'Exécutif parisien remercie nos militaires ? En les éloignant de Paris, puisqu'ils sont logés à Satory, à Saint-Germain-en-Laye ou encore à Nogent-sur-Marne pour ne citer que ces sites. Un hébergement qui implique donc des trajets longs, qui accroît évidemment leur fatigue et réduit d'autant leur temps de présence effective sur la voie publique.

Madame la Maire, le sujet de l'hébergement des soldats de l'opération "Sentinelle" à Paris n'est pas nouveau ; nous en parlons régulièrement dans cet hémicycle. Malheureusement, rien n'avance et les casernes militaires continuent à être détournées de leur objectif premier, à savoir l'hébergement de nos soldats.

Une fois encore, nous demandons que de nouveaux sites soient mis à la disposition des soldats de l'opération "Sentinelle" à l'intérieur de Paris. A cet effet, l'îlot Saint-Germain, libéré depuis peu par les services du Ministre de la Défense, pourrait par exemple être une solution appropriée.

Nous attendons en tout cas et enfin un engagement fort de votre part sur ce sujet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame PAWLIK.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, mon vœu concerne le Val-de-Grâce, qui est fermé depuis 2016. Il est convoité en ce moment par deux Ministères et deux promoteurs privés. Plusieurs projets concernant l'établissement, attendent, d'ailleurs, un arbitrage du Président de la République. Donc, il me semble important que notre Assemblée émette ses propres vœux sur ce que nous souhaitons voir accueilli dans ce bâtiment extrêmement important, sachant qu'on a carrément des projets vraiment privés, mais enfin, qui renvoient aussi à la petite musique qu'on a entendue dans cet hémicycle concernant un tiers de l'hôpital Hôtel-Dieu, puisqu'il y a, parmi ces projets, la "Station F de la santé et des biotechs", un projet de promotion privée, comme si la santé était une marchandise, ce qui me choque pas mal, même énormément.

Je voudrais, à travers ce vœu, d'abord, saluer les déclarations de M. Ian BROSSAT, qui avait proposé dans le "JDD", me semble-t-il, l'ouverture immédiate de l'ancien hôpital du Val-de-Grâce pour accueillir des personnes sans abri. Et je propose, à travers ce vœu, que ce ne soient pas simplement ponctuel, mais puisqu'il y a des difficultés pour trouver des lieux pérennes pour l'hébergement d'urgence, il me semble que ce serait très pertinent que l'ancien hôpital du Val-de-Grâce soit transformé en centre d'hébergement pérenne pour personnes sans abri et non pas qu'il devienne un lieu pour des entreprises privées lucratives sur la Capitale.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Rappel au règlement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Alors, avant la réponse d'Ian BROSSAT, j'ai été saisie d'une demande de rappel au règlement de Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

Madame la Maire, on ne peut plus travailler dans des conditions comme cela.

Monsieur BROSSAT, il faut vraiment que vous appreniez à travailler, je vous assure, et simplement à écouter, écoutez aussi l'opposition. Acceptez qu'il puisse y avoir une voix différente de la vôtre, Monsieur BROSSAT. D'autant que je vous ai écouté tout un week-end faisant des annonces à la presse, dans les médias, que vous adorez, sans qu'il y ait eu un échange. Moi, je considère que l'hébergement d'urgence est vraiment un sujet majeur. Je demande, encore une fois, une suspension.

Je suis en train de découvrir, Madame la Maire, le vœu de l'Exécutif. Le vœu de l'Exécutif. Et je croyais... Et le vœu de l'Exécutif dit des choses qui sont en plus, me semble-t-il, pour partie contradictoires avec le P.L.U. sur lequel nous sommes en train de continuer à travailler.

Franchement, ce ne sont pas des manières. En tout cas, moi, j'ai besoin de le lire avec mon groupe pour comprendre ce qu'il y a dedans.

Il ne s'agit pas uniquement... Si j'ai bien compris, il ne s'agit pas uniquement d'accueillir des personnes à la rue. Cela va un petit peu plus loin.

Merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, la suspension est de droit. Je vous propose de suspendre trois minutes et puis nous reprendrons le débat.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La séance est reprise.

Merci à nos collègues des Républicains.

Jean-Louis MISSIKA sert définitivement à tout dans cet hémicycle.

Alors, chers amis, je vais vous inviter à reprendre vos places, car nous allons reprendre le débat.

J'ai noté, Monsieur MISSIKA, votre efficacité légendaire.

Nous allons essayer de reprendre tranquillement le cours de notre séance.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'hébergement des soldats de l'opération Sentinelle.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Val-de-Grâce.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous laisse, mes chers collègues, vous réinstaller, mais par contre ne perdons pas de temps sur ces aspects-là. J'imagine, Madame BERTHOUT, que vous demandez la parole.

Ensuite, nous aurons la réponse de l'Exécutif.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, nul ne remet en cause la situation dramatique des personnes sans abri, particulièrement en cette période hivernale. Et je félicite d'ailleurs Mme l'adjointe Dominique VERSINI, pour tous les efforts qu'elle entreprend. Je peux en témoigner aussi dans mon arrondissement.

Mais, elle le fait peut-être avec une méthode qui consiste à ce que l'on essaie d'avancer ensemble, on s'en parle, bon, et on essaie d'avancer ensemble.

Je trouve, comme j'imagine l'ensemble de ce Conseil de Paris, cette situation absolument inacceptable, et nous devons mettre tous les moyens en œuvre pour apporter à ces personnes les moyens de leur dignité. Je crois que les maires d'arrondissement y contribuent beaucoup, je ne rappellerai pas, je l'ai dit ce matin, tout ce que l'on fait modestement mais aussi, je crois, efficacement, dans mon arrondissement et dans les autres bien sûr, y compris pour libérer, pour contribuer à ouvrir des lieux. C'est un devoir moral.

Mais, il faut le faire aussi avec réalisme, et avec un sens de la concertation et surtout de la transparence.

Où est le réalisme avec cette idée qui est pour le moins fantaisiste ?

Les forces de "Sentinelle" sont logées actuellement au Val-de-Grâce. Même si l'ensemble des surfaces ne sont pas occupées, et je pense que c'est une réalité, je ne suis pas allée vérifier, mais il est évident que toutes les surfaces ne sont pas occupées, elles ne peuvent pas accueillir, pour des raisons de sécurité assez évidentes, à la fois des soldats armés et d'autres populations, d'ailleurs qu'elles soient sans abri ou pas.

Mais quand je vous ai vu faire de grandes interventions, Monsieur l'adjoint au logement dans la presse, je me suis dit, peut-être que quelque chose m'a échappé, et peut-être que maintenant c'est possible.

Alors, j'ai appelé le cabinet du ministre, j'ai appelé surtout le commandant de la base de défense d'Ile-de-France, le général Bruno LACARRIERE pour en avoir le cœur net. Pourquoi pas, si c'était possible ?

Il m'a confirmé que c'était totalement impossible, même s'il le voulait, pour des raisons de sécurité, car quand on rentre dans le Val-de-Grâce, c'est facile à comprendre, vous avez une entrée, je parle de l'hôpital, c'est bien de cela que nous parlons, qui est circulaire, et la configuration des espaces fait que tout le monde peut être en relation à un moment donné avec tout le monde.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers la fin.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le sujet est très important et on fait cela à l'emporte-pièce. On aurait pu y consacrer beaucoup plus de temps. Sinon, Madame la Maire, cela veut dire que l'on va être dans une logique où l'on est pour ou contre, c'est plus subtile que cela, il ne s'agit pas de botter en touche. Franchement, il faut quand même que cela soit jouable.

Accessoirement, j'ai l'impression, à travers le vœu que vous nous donnez là, que vous visez autre chose, qui est de revoir comme cela, l'air de rien, la vocation d'un site.

Nous nous sommes tous prononcés ici sur la vocation de ce site, je crois même que nous avons voté à l'unanimité le principe que ce site devait être fléché sur un dispositif de santé, et là on est en train implicitement en plus d'y revenir.

Tout cela n'est pas très sérieux et je voudrais dire surtout que cela ne sert pas la cause. Cela ne sert pas la cause et c'est peut-être cela qui est le plus triste.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenants de ce débat, je répondrai à la fois aux deux vœux qui ont été présentés par le groupe Les Républicains et Indépendants et par Danielle SIMONNET, ainsi que le vœu de l'Exécutif qui avait d'ailleurs été transmis, je le maintiens, au groupe LRI ce vendredi, et pour ce qui concerne Danielle SIMONNET qui a été pour le coup moins bien traitée ce lundi.

Quelques mots donc sur la situation, l'hôpital du Val-de-Grâce en plein cœur de Paris est fermé depuis 2016. Les forces de l'opération "Sentinelle" y sont actuellement logées, comme nous l'indique l'Etat. Nous ne remettons absolument pas en cause la nécessité de loger ces soldats, qui assurent la sécurité des Parisiens dans Paris et qui ont évidemment besoin d'avoir un lieu où habiter convenablement.

Cependant, le site du Val-de-Grâce, comme la Ville de Paris l'a d'ailleurs dit à de très nombreuses reprises par le passé et sans attendre de récentes expressions publiques, est gigantesque, que ce soit tant le bâtiment en lui-même que la parcelle qui l'entoure.

Pour l'avoir pratiqué sur d'autres sites comme à la clinique du Bessin dans le 15e arrondissement par exemple, la transformation de lieux de soins en centre d'hébergement peut être très rapide. En effet, ils disposent déjà de nombreuses chambres prêtes à l'emploi. Faut-il rappeler que ces lieux retrouvent alors leurs racines mêmes...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Même procédé, même méthode. Il ne faut pas citer des contre-exemples.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BROSSAT, vous êtes le seul à avoir la parole, allez-y.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - On peut citer un exemple tranquillement, sans se faire interrompre ? Je ne vous ai pas interrompu. Je n'ai pas interrompu Mme BERTHOUT d'ailleurs.

Le Val-de-Grâce pourrait ainsi permettre à de très nombreuses personnes de passer l'hiver au chaud plutôt que dans le froid des rues parisiennes.

Par conséquent, il serait à nos yeux important que l'Etat puisse nous fournir des renseignements précis sur l'occupation du Val-de-Grâce et participe également, en fonction de l'espace disponible, à l'accueil des personnes sans abri.

La ville ne peut pas être seule à mobiliser tout son patrimoine intercalaire. Je vous rappelle quand même que sur les 10.000 places d'hébergement que compte Paris, 4.000 sont sur des sites qui appartiennent à la Ville de Paris. C'est dire si en matière de mobilisation du domaine intercalaire, la Ville de Paris donne l'exemple et tout le monde voit bien que ce n'est pas suffisant, puisque seuls 30 % des appels au 115 aboutissent.

C'est la raison pour laquelle il nous faut trouver de nouveaux lieux et la Ville de Paris, depuis de très nombreux mois, j'insiste, a d'ores et déjà signalé ce site à l'Etat, en disant qu'il nous semblerait pertinent d'y accueillir en attendant un nouveau projet, j'insiste, pas de manière pérenne, des personnes sans abri.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est incompatible.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET et Eric HÉLARD, pour une explication de vote.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis dubitative, car je vous assure que si Val-de-Grâce doit être fléché santé, mais pour un projet lucratif privé de la santé, on est totalement en dehors de la nature du débat que nous avons à l'époque, quand nous voulions une offre de soins parisienne sur le site. Donc, c'est pour cela que vu les projets qui sont aujourd'hui en attente d'arbitrage du Président de la République, il eut été intéressant de s'opposer justement au projet de santé lucratif prévu, premièrement.

Deuxièmement, le fait qu'il y ait un C.H.U. pérenne en partie sur ce lieu, pour moi n'est pas incompatible avec l'essence même de ce que doivent être historiquement les hôpitaux. C'est pour cela que je faisais le même vœu sur l'Hôtel-Dieu.

J'entends par contre les arguments de Mme BERTHOUT d'un point de vue technique sur l'incompatibilité a priori entre accueillir des sentinelles armées et une autre finalité. Donc, je maintiens et je voterai du coup pour mon vœu en l'état.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Ce qui pour une explication de vote est assez rassurant !

Monsieur HÉLARD ?

Je vous rappelle que c'est une explication de vote.

M. Éric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Juste pour vous dire que le groupe UDI-MODEM joindra ses voix à celles des Républicains suite aux propos extrêmement sages, mesurés et constructifs de la maire du 5e arrondissement, tant la méthode que nous avons subie aujourd'hui est inacceptable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 363).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux locataires "surclassés" en logement social PLS et PLI.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose, mes chers collègues, de reprendre un cours normal de séance en respectant, les uns et les autres, nos modes d'organisation, et notamment nos temps de parole.

Nous allons examiner le vœu référencé n° 108 relatif aux locataires surclassés en logement social.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - On va essayer de tenir dans le temps imparti.

Ce vœu porte sur la situation d'un bâtiment porte de la Chapelle. Vous avez un bâtiment entier qui, bien avant cette mandature, était consacré à du P.L.S. Or visiblement, les commissions d'attribution et les bailleurs ont eu du mal à trouver des locataires dont les revenus correspondent habituellement aux loyers P.L.S., parce que le quartier porte de la Chapelle est sans doute un peu difficile pour se projeter pour certain.

Donc le bâtiment a accueilli un certain nombre d'habitants qui, majoritairement, ont des revenus qui font qu'ils ne seraient plus normalement éligibles aux logements P.L.A.I., P.L.U.S.

Résultat : bon nombre de ces locataires ont été en situation d'endettement et de surendettement. C'est une vraie difficulté parce qu'on comprend la finalité au départ de mixité sociale qui avait prévalu dans le conventionnement de ce bâtiment en P.L.S., mais la situation n'étant pas le cas et la situation, par contre, très problématique de ces locataires, je souhaite qu'à travers ce vœu, on s'y penche.

Je souhaite, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris demande à Paris Habitat d'effectuer un diagnostic social afin de pouvoir estimer le nombre de locataires au taux d'efforts trop élevé, ayant une dette locative ou en situation de surendettement, qui devraient bénéficier d'autres types de logement.

Là, pour exemple dans ce bâtiment, ces locataires auraient dû être relogés par Paris Habitat ailleurs en P.L.A.I.-P.L.U.S. et que la Mairie de Paris, à l'issue du diagnostic, étudie le relogement des personnes qui en auraient besoin, voire la requalification de l'ensemble de l'immeuble en P.L.A.I.-P.L.U.S.

Je terminerai en disant attention. Quand on continue à réserver 30 % des logements sociaux en P.L.S., quand il y a 90 % de demandeurs de logement éligibles en P.L.A.I.-P.L.U.S., on s'expose à ces sur-classifications.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Danielle SIMONNET.

Je connais bien cet immeuble du 27, rue Jean Cottin dans le 18^e arrondissement, immeuble de 109 logements qui est effectivement un immeuble en P.L.S. Je ne suis pas persuadé qu'on puisse parler de sur-classement dans ce domaine. Toujours est-il qu'un certain nombre de locataires connaissent des difficultés financières, non pas tant parce qu'ils n'avaient pas les revenus nécessaires pour accéder à ces logements, mais parce que, pour un certain

nombre d'entre eux, leurs revenus ont fluctué. C'est une difficulté que nous pouvons avoir au-delà de cet immeuble. Un certain nombre de ménages ont des revenus corrects au moment où on leur attribue le logement, et après le chômage, les difficultés, la précarité font qu'ils finissent par avoir des difficultés à payer leurs loyers.

Le diagnostic social que vous demandez est bien légitime, il a d'ailleurs été réalisé. Il en ressort que, sur les 109 logements concernés, 10 ménages connaissent aujourd'hui des difficultés à payer leur loyer, ce qui est peu et beaucoup à la fois, mais enfin cela fait 10 % au total de l'ensemble des locataires. Sur cet ensemble, en 2017, deux changements de logements ont pu être réalisés pour permettre à des locataires de Paris Habitat d'accéder à un logement social, mais un logement moins cher qui correspond davantage à leurs revenus.

Un autre élément important : parmi les locataires qui connaissent actuellement des difficultés, quatre ont récemment reçu des propositions de changement de logement.

Je m'engage, en tout cas auprès d'eux et auprès de vous par ce biais, à demander à Paris Habitat de régler au mieux ces situations, en permettant à ces locataires, en tout cas à ceux qui sont en difficulté, d'avoir un logement qui corresponde à leurs revenus et d'avoir une proposition de mutation dans le parc de Paris Habitat. Je vous demande donc de retirer ce vœu en échange, d'une certaine manière, de l'engagement que je prends devant vous.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, retirez-vous le vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - C'est toujours bizarre parce que si le vœu va être exaucé, il ne devrait pas être retiré. Maintenant, je veux bien le retirer pour que les choses avancent concrètement, quitte à le représenter dans quelques Conseils si les choses n'ont pas évolué.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la construction d'un immeuble 7 passage du Télégraphe.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 109 est relatif à la construction d'un immeuble au 7, passage du Télégraphe.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour 2 minutes maximum.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, Madame la Présidente.

Je suis un peu navrée d'encombrer l'Assemblée avec ce vœu parce que très sincèrement, cela peut paraître anecdotique. Pour autant, c'est révélateur des difficultés que nous avons dans certains arrondissement et sur certains types de construction.

J'ai donc proposé aux élus du 20e arrondissement un vœu sur ce projet de construction au 7, passage du Télégraphe, vœu qui a été adopté à l'unanimité de mon Conseil.

L'église évangélique protestante, qui possède ce terrain, souhaite en faire une opération immobilière avec un promoteur privé. Sur le principe, je n'ai aucune opposition à un programme de logement à cette adresse. Le problème est que ce projet ne respecte absolument pas le caractère patrimonial de ce passage. Comme vous le savez, le 20e arrondissement fait partie de ces arrondissements qui ont été en partie massacrés par un urbanisme dévastateur dans les années 60, 70 et 80.

Nous avons donc fait des demandes au porteur du projet et leurs architectes en termes d'alignement au droit des façades voisines. En termes de hauteur, nous leur avons demandé de revenir à R+3, et en termes de matériaux de façade, nous leur avons demandé d'utiliser des matériaux bio-sourcés, par exemple de type bois.

Ils ont eu plusieurs réunions à l'Hôtel de Ville avec le promoteur et les architectes. Ils ont redéposé une nouvelle demande de permis de construire en ne prenant en compte aucune des demandes émises par la mairie du 20e arrondissement, malgré leurs engagements.

Cela fait deux fois que j'émet un avis défavorable au permis de construire et j'ai souhaité déposer ce vœu au Conseil de Paris afin de faire comprendre à un certain nombre de promoteurs privés que si nous ne nous opposons pas à leur projet, nous souhaitons qu'ils respectent l'insertion dans l'environnement, dans les très rares endroits de nos arrondissement populaires qui ont été épargnés par un urbanisme dévastateur.

Je voulais aussi ajouter...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je voulais juste dire à M. GLEIZES, qui a parlé ce matin d'un programme de la R.I.V.P. rue des Cascades, qu'il est quand même très compliqué de dire tout et son contraire. Je m'applique à respecter ce que disait Mme Mireille FERRI il y a plusieurs années, à savoir qu'il faut densifier la zone dense. Nous avons des gens à la rue à loger, et je construis du logement social dans mon arrondissement qui est déjà à plus de 30 % de logements sociaux pour loger des gens en grande difficulté, et cela implique un certain nombre de décisions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre est à M. MISSIKA, et j'ai été saisi d'une explication de vote de M. GLEIZES.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Frédérique CALANDRA, je tiens tout d'abord à préciser, mais vous l'avez dit vous-même dans votre intervention, que vous abordez un sujet pour lequel il est difficile de statuer dans le cadre d'une séance du Conseil de Paris. Les permis de construire sont inscrits et analysés par la Direction de l'urbanisme qui saisit plusieurs entités pour avis consultatif ou régalién. Les mairies d'arrondissement sont bien évidemment des acteurs importants de cette instruction. Vous nous dites que le projet que vous signalez au Conseil de Paris pose une vraie question, et je partage votre préoccupation.

Il n'empêche que le Conseil de Paris ne peut décider de refuser un permis de construire puisqu'il s'agit d'un acte administratif. En suivant vos arguments, je crois que l'idée la plus intéressante et faisable, c'est que le dialogue se poursuive entre les différentes parties afin que le projet présente une insertion urbaine satisfaisante dans le passage du Télégraphe, tant au niveau des formes et matériaux que de l'accroche au bâtiment voisin.

Je vous propose donc de modifier légèrement votre vœu, modification qui a été transmise à l'ensemble du Conseil, afin de permettre son adoption et engager les discussions avec le pétitionnaire pour faire évoluer son projet.

J'émet un avis favorable à ce vœu, si vous acceptez l'amendement que j'ai proposé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que cet amendement est accepté, Madame CALANDRA ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Absolument, et je remercie M. MISSIKA, avec lequel je travaille extrêmement bien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de M. GLEIZES, qui portera, à n'en pas douter, sur le vœu n° 109.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, bien sûr, et en plus, comme j'ai été cité par Madame la Maire, c'est vrai que c'est quand même dommage qu'on... Si on amène tous les permis de construire pour 14 appartements au Conseil de Paris, on n'est pas sorti de l'auberge, parce qu'il va y en avoir, des vœux par rapport à ça !

Ce que j'aimerais bien, c'est qu'il n'y ait pas deux poids et deux mesures, Madame la Maire - s'il vous plaît, vous avez le droit de parole parce que vous êtes la maire d'arrondissement -, c'est que d'un côté, on s'oppose à la construction d'un logement privé à R+4 et que de l'autre côté, on autorise un R+5 sur une petite rue qui est aussi très encaissée ; et que d'un côté, on a Madame la Maire du 20e arrondissement et que de l'autre côté, on a Madame la Présidente de la R.I.V.P., et qu'il y ait ce "deux poids, deux mesures". Je suis donc très surpris que ce qui est valable pour...

Mais vous prendrez la parole après. Vous avez...

Vous n'étiez pas là ce matin, Madame la Maire. Ian BROSSAT a donné son accord pour qu'il y ait une réunion avec les riverains pour présenter le projet, et donc, nous verrons bien ce que diront les riverains par rapport à ce projet.

Donc, bien sûr, nous apportons notre soutien à M. MISSIKA, aux amendements de M. MISSIKA, et nous voterons bien sûr ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 364).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au déménagement de l'ESAT Ménilmontant.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 110 relatif au déménagement de l'E.S.A.T. Ménilmontant.

La parole sera successivement à Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET, Jérôme GLEIZES et, pour répondre, à Jean-Louis MISSIKA.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je vais prendre la parole pour ces trois voix des 23 élus des groupes PS, Verts et P.C. du 20^e arrondissement, pour vous parler d'un lieu d'importance qui est l'E.S.A.T. Ménilmontant dans le 20^e, un lieu qui accueille, qui forme, qui inclut des travailleurs handicapés. Hélas, ses locaux actuels ne sont pas aux normes pour recevoir des personnes à mobilité réduite et ils sont surtout éclatés en plusieurs sites, ce qui n'aide pas à la vie de l'établissement.

Juste un exemple : le bureau de la directrice est par exemple à 50 mètres du site principal. L'E.S.A.T. souhaite donc déménager dans un espace plus adapté au projet qu'il développe.

De plus, l'E.S.A.T. est situé au cœur d'un quartier populaire, le quartier Amandiers, dans lequel la majorité municipale prévoit l'implantation d'une bibliothèque dont les crédits d'étude sont inscrits au P.I.M. Ce site principal de l'E.S.A.T. est situé en face de deux collèges R.E.P., et ce serait donc une localisation pertinente pour une bibliothèque spécialisée en lecture jeunesse, comme c'est prévu.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur MISSIKA, de pouvoir nous aider aussi à travailler à une relocalisation de l'E.S.A.T., si possible dans le 20^e, mais bien sûr, si ce n'est pas possible, on n'en fait pas un point de non-retour et on peut regarder aussi dans les autres arrondissements. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA, et j'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES, ensuite.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Mme MAQUOI et les autres signataires de ce vœu. Nous travaillons depuis pas mal de temps maintenant pour essayer de trouver une solution en ce qui concerne le déménagement de l'E.S.A.T. Ménilmontant, et donc, j'émettrai bien sûr un avis favorable sur ce vœu.

Ce déménagement est nécessaire pour deux raisons, vous l'avez dit : d'une part, pour pouvoir engager au plus vite la construction de la bibliothèque des Amandiers, qui est inscrite au Plan d'investissement de la mandature, dans une partie des locaux libérés ; d'autre part, ce déménagement a aussi pour objectif d'améliorer l'accueil des travailleurs, en regroupant si possible les locaux de l'E.S.A.T. et du Centre d'accueil de jour Ménilmontant, qui sont aujourd'hui éclatés sur huit sites différents.

On avait espéré trouver une solution à la Porte de Vincennes sur un lot à construire, le lot F, mais elle a dû être écartée pour des raisons budgétaires, le coût de l'opération étant trop élevé au regard du budget de l'E.S.A.T. Nous missionnons donc la Direction de l'urbanisme et la Direction de l'attractivité et de l'emploi pour rechercher d'autres opportunités foncières pour le déménagement de l'E.S.A.T.

J'ai bien entendu votre souhait d'un maintien dans le 20^e arrondissement, si c'est possible. Il faut savoir que nous devons avoir un budget raisonnable au regard des contraintes financières de l'établissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Monsieur GLEIZES, une explication de vote ?

M. Jérôme GLEIZES. - Vous avez dit que je n'avais pas le droit de faire une explication de vote, puisque j'étais cosignataire. C'était uniquement pour renforcer l'importance de trouver rapidement une autre solution sur cet E.S.A.T.

Bien sûr que nous votons ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES, rassurez-vous, on a vu tellement plus baroque dans cette Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 365).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à "Réinventer Paris 2".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 111 relatif à "Réinventer Paris 2".

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour deux minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Lorsque la...

Si la Maire du 20e pouvait se taire deux minutes derrière moi, ce serait sympathique ! Merci.

Je vais demander une interruption de séance de deux minutes pour qu'elle puisse se calmer et qu'on reprenne tranquillement.

Ecoutez, c'est insupportable, ces critiques permanentes dans le dos !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous reprenions tous le plus tranquillement possible nos esprits.

La parole est à vous, Monsieur CONTASSOT, et seulement à vous. Allez-y.

M. Yves CONTASSOT. - Je disais que lorsque le projet "Réinventer Paris 2" a été lancé, nous avons demandé et obtenu de la part de Jean-Louis MISSIKA qu'il puisse y avoir un certain nombre de propositions de débats dans les mairies d'arrondissement pour présenter la liste des sites et déjà avoir un peu une idée de la manière dont les sites étaient perçus par les habitants.

C'est ce qui s'est passé à la mairie du 13e, notamment pour les différents sites et pour le bâtiment Georges Eastman. Il y avait beaucoup de monde et il y a eu, un peu à ma surprise, une unanimité et une réaction extrêmement vive sur le fait que ce bâtiment ne devait pas être livré à une promotion privée, quelle qu'elle soit, et devait rester au service du public, et par ailleurs - mais ça, je ne doute pas qu'on y arrivera - bénéficiaire de protection architecturale et patrimoniale pour respecter ce côté tout à fait superbe qui lui est connu.

Alors, à l'issue de cela, on a appris qu'il y avait, semble-t-il, maintenant des projets très précis pour vider le bâtiment de ses occupations actuelles, qu'il s'agisse des dentistes, la partie dentaire, qui restent sur le centre de santé juste à côté, et pour le labo, dans le 20e, nous dit-on, dans un bâtiment de la R.I.V.P.

Ce que nous, nous pensons, c'est que si l'on veut que cela se passe bien, il faut arrêter ce processus tel qu'il est lancé, parce qu'il y a de fortes chances qu'à la fin, aucun projet ne recueille un assentiment, et ce serait la pire des choses, dans six mois, dans un an, dans deux ans, de se dire qu'on a fait travailler de nombreuses équipes pour rien et qu'on reprenne le dossier sous un angle différent, en le maintenant effectivement dans le périmètre de la Ville, et, si le déménagement des services est acté, comme il semble, qu'on réfléchisse à pouvoir y créer cette fameuse cité des femmes, dont on nous dit que sur le principe, on est d'accord, mais qu'on ne trouve pas de lieu pour l'accueillir. Voilà le sens de ce vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Yves CONTASSOT, je constate que vous continuez vos multiples coups de boutoir contre "Réinventer Paris", mais est-ce vraiment une surprise ? Et donc là, il s'agit du site Eastman.

Ce vœu demande simplement que nous renoncions à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 2". Je rappelle que ce concours a été lancé le 23 mai 2017, c'est-à-dire il y a un certain temps. Le 15 novembre était la date de rendu des manifestations d'intérêt. Nous avons à ce jour 11 propositions, avec des sujets très variés de groupements qui travaillent depuis plus de six mois sur leur dossier. Je ne suis pas certain qu'Hélène BIDARD elle-même considère que cet emplacement soit le plus adéquat pour une cité des droits des femmes, mais je ne vais pas me substituer à son point de vue.

J'en viens aux différents sujets que vous avez évoqués dans votre vœu à propos de "Réinventer Paris". D'abord, nous ne contestons, ni de près, ni de loin - je l'ai reconnu moi-même et je l'ai traité moi-même dans la Commission du Vieux Paris - le caractère patrimonial du site, mais simplement, il n'est en rien incompatible avec le principe de l'appel à projets. Nous l'avons démontré dans le cadre du premier appel à projets "Réinventer Paris".

Concernant les services actuellement localisés dans ce bâtiment, je tiens à rassurer tout le monde : le centre dentaire actuellement présent dans le bâtiment sera relocalisé au centre Edison à proximité immédiate, et nous sommes en train d'étudier la relocalisation des autres laboratoires.

Enfin, sur le sujet de la cession, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises, et pour les sites à forts enjeux patrimoniaux, comme c'est le cas ici, nous demandons bien sûr que soit étudié également un montage en bail.

En conclusion, il est indispensable que ce site, au regard de sa localisation, puisse être ouvert aux Parisiennes et Parisiens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je suis certain que les propositions faites dans le cadre de "Réinventer Paris 2" permettront cette ouverture de site, qui trouvera ainsi tout son sens au sein du parc de Choisy.

C'est pourquoi, sans grande surprise, je vous propose de retirer votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai été saisie de deux explications de vote : M. Jean-Noël AQUA et Mme GALLOIS. Je vous rappelle qu'elles sont d'une minute.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, je vais faire très rapidement.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu parce qu'il y a un petit glissement sur la question de la Cité des femmes, dont nous avons déjà parlé hier et sur laquelle nous avançons un certain nombre de propositions qui n'étaient pas dessus, mais il y a un problème de transmission là-dessus.

En revanche, sur Eastman, ce n'est pas un coup de boutoir car, sur l'ensemble des projets, c'est le seul sur lequel nous attirons l'attention sur le fait qu'il y a un problème. Ma philosophie n'est pas du tout de remettre en cause l'ensemble du projet. C'est vraiment celui-là qui nous pose problème actuellement.

Cela pose des problèmes par rapport aux salariés qui n'ont aucune garantie sur leur future affectation. Or, nous parlons d'une fonction qui n'est pas négligeable, c'est la question de la surveillance de la qualité de l'air sur laquelle nous avons une attention toute particulière.

Cela pose un certain nombre de questions aux riverains. Cela pose un certain nombre de questions aux organisations syndicales. Effectivement, on voit bien qu'il y a une petite mobilisation déjà sur ce dossier dans le 13^e arrondissement.

Nous nous abstiendrons sur le vœu un peu par manque de concertation. En revanche, j'attire votre attention sur le fait que notre groupe demandera aussi un moratoire sur ce projet-là qui n'est pas la remise en question du projet global.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Madame GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu soulève en effet des vraies questions - M. MISSIKA en a en partie répondu - qui sont le maintien du service public auquel nous sommes très attachés, en particulier pour les services médicaux et dentaires. Même si j'en ai de très mauvais souvenirs de petite fille, cela n'empêche que c'est important que ces services médicaux soient maintenus. Je comprends donc qu'il sera maintenu et à proximité, ce qui me paraît important.

Sur le plan architectural, même si nous sommes dans l'ensemble plutôt favorables à vos projets, Monsieur le Maire adjoint, sur "Réinventer Paris", nous sommes très attachés également au fait que le bâtiment soit maintenu parce qu'il est très beau et des années 1930, mais il est effectivement très grand. Avec 5.000 mètres carrés au plancher, il y a sûrement beaucoup de choses à y faire dedans et prévoir éventuellement une ouverture au public.

C'est ce que vous avez dit. Nous serons donc vigilants sur ce point et nous vous remercions d'être fidèles à votre parole.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au développement de plateformes multimodales.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 112 relatif au développement des plateformes multimodales.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ.

Non ? A Jean-Noël AQUA, d'accord.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre vœu concerne la gare des Gobelins, située dans le 13^e arrondissement, et à nouveau dans le cadre du projet dont nous parlions précédemment.

Cette ancienne gare, toujours propriété de la S.N.C.F., est située sous le site des Olympiades. C'est un espace assez unique en son genre : 72.000 mètres carrés sur deux niveaux, c'est colossal, et cela peut ouvrir la place à beaucoup de choses. Elle est connectée à la desserte ferroviaire par la Petite Ceinture et elle est proche de l'entrée de la ville de la porte d'Ivry. Une telle surface attire forcément l'intérêt de la Ville et il a été décidé par cette Assemblée de l'inclure dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris 2".

Nous souhaitons par notre vœu orienter sur de la logistique urbaine. En effet, nous savons tous l'importance de lutter contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Nous avons tous voté au dernier Conseil le nouveau Plan Climat Energie. Nous voulons particulièrement décliner notre volontarisme pour la promotion d'un transport de marchandises bas carbone. On comprend l'importance de l'enjeu quand on rappelle que le transport routier de marchandises est dominant en France avec plus de 90 % des échanges de marchandises, comptant pour près de 30 % des émissions de CO² du transport routier.

Nous apprécions donc l'objectif du nouveau Plan Climat Energie qui prévoit le développement de plateformes de logistique multimodal. Nous nous sommes engagés au dernier Conseil sur le développement de cinq nouvelles plateformes de logistique multimodales d'ici à 2030 pour favoriser un fret bas carbone.

2030, c'est presque demain et si nous voulons tenir nos engagements, si nous voulons qu'ils soient tenus à l'avenir, nous devons d'ores et déjà prévoir les lieux qui permettront d'accueillir de telles plateformes. Elles

nécessitent de grands espaces, facilement accessibles, ce qui est tout d'abord rare compte tenu de la pression foncière sur Paris et qui va devenir de plus en plus rare avec le temps.

Il nous paraît donc important de réfléchir maintenant aux lieux pouvant accueillir de la logistique, et sur le quart sud-est de Paris, il n'y en a pas beaucoup. Ce site est donc particulièrement important pour cela.

Par ce vœu, je conclus, nous voulons pousser dans cette direction en s'assurant que la gare puisse accueillir rapidement une plateforme logistique multimodale. Cela devrait ou devra se faire en permettant la desserte notamment par le rail ou tout du moins en la laissant pleinement ouverte à cette perspective.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est un débat à la fois très technique et en même temps très classique entre le groupe Communiste - Front de Gauche et votre serviteur, puisqu'il s'agit d'une hypothétique remise en service de la Petite Ceinture. Là, en l'occurrence, il se trouve que le trajet de la Petite Ceinture rentre dans le sous-sol en question. La question du maintien de la Petite Ceinture, de la réversibilité de la Petite Ceinture se pose dans des termes très particuliers sur ce site.

D'abord, le principe des plateformes multimodales est un sujet que nous considérons effectivement décisif et qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie voté en novembre. Nous en faisons la démonstration, notamment sur le site de Chapelle/International qui va être inauguré très prochainement ou à Bercy/Charenton où l'appel à projets est en cours.

Il est absolument décisif que cela s'articule aux nouveaux espaces logistiques urbains que nous développons par ailleurs et qui sont inscrits au P.L.U. Notons aussi l'importance des plateformes liées au fret fluvial sur la Seine et les canaux qui représentent une alternative au trafic routier et un enjeu de développement écologique.

J'en viens à la gare des Gobelins. Je voudrais rappeler que c'est une propriété de la S.N.C.F. Le sujet est un peu différent puisque le lien ferré ne pourrait se faire que par la Petite Ceinture et il faudra au préalable que celle-ci soit remise en service.

Alors, au regard de la complexité du site, à la fois d'un point de vue technique en termes de fondations, et juridique en termes de limite des divisions en volume, la "data room" n'a pas encore été ouverte et elle le sera d'ici la fin de l'année.

L'enjeu sur ce site dans le 13e arrondissement est également de finir en quelque sorte urbanistiquement et architecturalement ce secteur des Olympiades, qui est resté inachevé au moment de la construction de cet ensemble, et de le relier ainsi au niveau rue, en transformant radicalement ce secteur.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ceci devra bien sûr s'articuler avec le principe d'une réserve pour un gabarit ferroviaire pour garantir la réversibilité le moment venu, comme nous l'avons fait ailleurs, notamment dans Paris Rive gauche.

Ce que je vous propose, c'est que le cahier des charges de l'appel à projets intègre le principe de cette réserve. C'est pourquoi j'émettrais un avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

J'ai été saisie d'une explication de vote d'Yves CONTASSOT et nous passerons au vote.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons nous abstenir car nous n'aimons pas les faux-semblants. Les faux-semblants, c'est que nous ne croyons pas une seconde, vu l'état de la Petite Ceinture sur le site à proximité et en amont, que la réversibilité soit autre chose qu'un chiffon de papier agité pour obtenir des votes. Comme nous ne sommes pas naïfs, nous ne croyons pas une seconde à des engagements de réversibilité. L'histoire d'une plateforme multimodale nous apparaît aujourd'hui relever plutôt d'une demande de miracle qu'autre chose.

Nous allons donc nous abstenir.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 366).

Ce sont les miracles Jean-Louis MISSIKA, Monsieur CONTASSOT, on ne peut pas lutter !

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux observatoires de la construction et du paysage de la rue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 113 relatif aux observatoires de la construction et du paysage de la rue.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

C'est une demande un peu technique.

Régulièrement, nous demandons à la Sous-Direction du Permis de construire et du Paysage de la rue un bilan, en ce qui concerne le 9^e arrondissement, des autorisations d'urbanisme délivrées. On nous dit que sur le principe ces bilans par arrondissement existent et qu'ils peuvent donc être donnés, communiqués mais nous n'en avons jamais vu la couleur. C'est un outil de pilotage très utile pour nous.

Par ce vœu, nous demandons justement de pouvoir obtenir ces bilans annuels des observatoires de la construction et du paysage de la rue par arrondissement et que, par la même occasion, cela soit publié sur l'"open data" de la Ville sous une forme exploitable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie M. de FROMENT.

Je lui rappelle que les données de la Direction d'Urbanisme, en matière d'autorisations d'urbanisme, sont bien sûr des données intéressantes et importantes pour tous, en particulier pour les mairies d'arrondissement.

Je constate que vous ne devez pas utiliser l'Intranet de la Ville de Paris car il est une source d'informations ouverte à tout le personnel et aux élus parisiens. On peut donc déjà obtenir des données dans la partie renseignée par la Direction de l'Urbanisme. Elle comprend des flashs mensuels et des bilans trimestriels dans lesquels on trouve certaines statistiques détaillées par arrondissement.

Comme vous l'avez précisé dans votre vœu, cela peut effectivement être réalisé avec des bilans annuels déclinés par arrondissement afin que chaque mairie retrouve ses propres données. Je ne vois pas non plus d'objection à ce que la Ville de Paris publie tout cela en "open data". Vous savez que c'est moi qui ai lancé la politique d'"open data" de la Ville de Paris dès 2008.

Pour résumer, j'émet donc un avis favorable à ces deux demandes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 367).

2017 DU 114 - Déclassement et cession du volume 1 dans l'ensemble immobilier 76-78, boulevard Vincent-Auriol, 25, rue Bruant et 4, rue Jenner (13e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 114 et l'amendement technique n° 220 déposé par l'Exécutif.

L'amendement est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 220 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 220 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 114 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DU 114).

2017 DLH 362 - Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la jurisprudence.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'élargissement à de nouveaux quartiers des secteurs de compensation renforcée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 362, les amendements n^{os} 114, 115 et les vœux n^{os} 116 et 117.

Sont inscrits pour présenter les vœux ou sur le projet de délibération d'ailleurs, Mme DIRI, M. VESPERINI, qui n'est plus là, et M. de FROMENT.

Il est où, M. VESPERINI ? Il est là.

Madame DIRI, c'est à vous. C'est sur le projet de délibération.

Mme Leïla DIRI. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez, le nombre d'offres de locations meublées touristiques à Paris est important en nombre - environ 100.000 - mais surtout il continue à progresser à un rythme effréné. Les annonces sur le premier site de locations ont ainsi augmenté de 53 % en un an, passant de 56.544 en octobre 2016 à 86.725 aujourd'hui - 10.659 chambres et 76.066 logements.

Pourquoi un tel engouement ? Le concept du gîte chez l'habitant n'est pas novateur mais Internet a permis de le rendre accessible à tous, en temps réel, à travers le monde. En tout cas, le concept est gagnant pour la ville, qui complète son offre hôtelière limitée, gagnant pour les Parisiens, qui arrondissent leurs fins de mois, gagnant pour les touristes, qui bénéficient à un prix raisonnable de bonnes conditions d'hébergement temporaire dans Paris.

Le seul perdant, c'est le logement des Parisiens, car l'attractivité financière de l'activité a amené beaucoup d'investisseurs à vampiriser le parc de T1, de T2, en violation souvent du mécanisme de compensation prévu. C'est du moins ce que laisse penser la faiblesse des compensations effectuées.

Alors que l'équation devait être neutre, voire positive grâce à ce mécanisme et notamment au mécanisme de compensation renforcée - un mètre carré "airbnbisé" contre deux mètres carrés de bureaux transformés en

logements -, elle s'avère à première vue négative. La DLH avance 20.000 logements loués illégalement, jusqu'au jour où nous aurons le bilan détaillé des surfaces d'activité ainsi transformées. En tout cas, à ce stade, la Ville a sa part de responsabilité dans l'évaporation des logements, puisque c'est elle qui est en charge de faire respecter son règlement municipal. Ce règlement municipal prévoit d'ailleurs que sur un périmètre déterminé, qui couvre une quinzaine d'arrondissements, le coefficient de compensation des surfaces transformées durablement en meublés touristiques est doublé par rapport aux autres arrondissements.

Sur le fond, nous souscrivons à ce que ce mécanisme de compensation s'applique de manière restrictive pour éviter qu'une grande opération de transformation de locaux d'activité en logements ne crée autant de droits à "Airbnbiser" dans des quartiers pour certains sinistrés par la location touristique de courte durée. Encore une fois, nous ne parlons pas du fonctionnement normal de la location meublée touristique, telle que la pratiquent 90 % des Parisiens, mais des quelques multipropriétaires qui en font une activité purement commerciale et très lucrative au demeurant.

Nous voterons donc en faveur de ce projet de délibération qui semble plus protecteur des Parisiens et ne touche pas à la pratique raisonnable de la plupart des Parisiens. Néanmoins, nous proposons un vœu qui vise à ce que la zone de compensation renforcée puisse être élargie à 8 quartiers des 11e, 17e et 18e arrondissements, qui connaissent une progression inquiétante de la densification de meublés touristiques. Une attractivité qu'il faut regarder avec exigence dans ces quartiers dont la mixité sociale et le dynamisme des commerces et de la vie de quartier constituent de vraies richesses - Folie-Méricourt, Saint-Ambroise, Sainte-Marguerite, la Roquette, Guy-Môquet, Grandes-Carrières, Batignolles, par exemple.

Pour préserver cette richesse, nous demandons donc que le périmètre renforcé soit élargi à ces quartiers.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame DIRI.

Je vais donner la parole à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

Plusieurs choses. La première, peut-être qu'on pourrait déjà faire un point de la situation à laquelle on est confronté. Les meublés touristiques se développent - Leïla DIRI vient de le dire très justement - à tel point qu'on ne sait pas combien de locations touristiques on compte - parfois c'est 65.000, parfois c'est 100.000, parfois c'est 80.000 -, la difficulté étant naturellement de comprendre combien il y a d'annonces pour le même appartement.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Pour rappel, il y a à mon avis quatre types de raisons. Ce n'est pas à cause d'"Airbnb", d'Internet ou de la frénésie numérique.

Premièrement, la saturation de l'offre hôtelière traduit le fait que l'offre hôtelière aujourd'hui n'est plus adaptée à la demande touristique. En grande partie, le problème, c'est que nos hôteliers subissent un fardeau fiscal et réglementaire qui entrave la modernisation, la cession et la transmission des établissements hôteliers.

Deuxième raison, les propriétaires sont confrontés à un droit du logement tellement complexe, tellement difficilement applicable qu'ils sont incités de plus en plus à privilégier la location touristique meublée par rapport à la location classique à l'égard des étudiants ou des locataires classiques.

Troisième raison, les locataires eux-mêmes, qui sont confrontés à la hausse du niveau de vie de Paris, à la gentrification de Paris et qui, pour se payer le niveau de vie d'un Parisien, ont besoin parfois de conforter leur pouvoir d'achat avec des locations touristiques meublées. A titre personnel, car souvent ce sont des cas personnels qu'on relaie ici dans ce cas de figure, j'ai mon voisin qui, lors de la COP 21, a pu louer un 35 mètres carrés 220 euros pour une nuit.

Quatrième et dernière raison, le fait que la Ville de Paris - la Municipalité d'ailleurs joue un rôle - se veut être la capitale du tourisme. On va accueillir des événements mondiaux de dimension internationale, on veut être une capitale touristique et il est normal que cela constitue une attractivité extrêmement forte.

Face au développement du meublé touristique, il y a trois attitudes à avoir.

La première attitude, c'est le laisser-faire total et, naturellement, au groupe PPCI, nous n'y sommes absolument pas favorables. Il faut d'ailleurs obtenir de la part de l'Etat, de la part du Gouvernement qu'il y ait des mesures extrêmement fortes sur la lutte contre l'optimisation fiscale, voire l'évasion fiscale menée par des plates-formes comme "Airbnb". D'ailleurs, le cas de la fameuse carte de crédit "Payoneer" a été révélé il y a quinze jours et aujourd'hui, on n'en parle quasiment plus. Cette attitude-là, nous n'en voulons pas au groupe PPCI.

En revanche, nous ne voulons pas non plus de l'attitude qui consiste à accumuler des mesures technocratiques de plus en plus illisibles et qui, à mon avis, ne seront pas efficaces. Le numéro d'enregistrement, petite parenthèse, c'est très bien mais on sait tous qu'aujourd'hui, moins de 10 % en réalité des gens qui font de la location touristique meublée ont un numéro d'enregistrement. Il y a fort à parier qu'une grande partie des loueurs aillent en réalité vers des sites qui ne sont pas "Airbnb", qui ne sont pas "Aritel", qui ne demandent pas ce numéro d'enregistrement et qui sont en réalité des "marketplaces" comme "Facebook", lesquels ne reverseront d'ailleurs pas la taxe de séjour.

Deuxième mesure, c'est sur le nombre de jours. Fixer un seuil à 120 ou 90 jours, en sachant que l'écrasante majorité - 90 % - des gens qui font de la location touristique la louent entre 30 et 40 jours, je ne crois pas que cette mesure sur le nombre de jours puisse nous aider à lutter contre les abus.

Enfin, la troisième et dernière mesure - c'est celle que nous sommes en train d'étudier aujourd'hui - porte sur la fameuse compensation non pas arrondissement par arrondissement mais quartier par quartier. Cette mesure-là, nous, chez les Constructifs et Indépendants, nous n'y croyons pas car en réalité elle aboutit à des situations tout simplement impossibles. Je prends un exemple tout simple, celui du 8e arrondissement de Paris. Pas le 6e mais le 8e. Dans le 8e arrondissement, il y a une demande de commercialité qui équivaut à peu près à 22.000 mètres carrés. Comment va-t-on permettre aux propriétaires de résidences secondaires dans le 8e arrondissement de faire ce changement d'usage, surtout qu'il est obligatoire.

La vérité, en réalité, c'est que cette mesure est donc inapplicable. La vérité, c'est qu'en réalité, au lieu de faire baisser le nombre d'annonces, le nombre de locations, en réalité, on va aboutir plutôt à la clandestinité de ce type d'annonce, c'est-à-dire, comme je le disais il y a quelques instants : moi, je suis propriétaire d'une résidence secondaire, admettons. Puisque je constate que toutes les mesures que propose la Ville de Paris, que m'impose la Ville de Paris, sont, un, peu lisibles, deux, inapplicables, trois, peu surveillées ou, en tout cas, mal encadrées par les services de la Ville, qu'est-ce que je vais faire ? Je vais aller sur "Facebook" qui va développer bientôt une "market place". Je vais aller sur "le Boncoin" et puis, je vais développer mon offre de location en résidence secondaire et puis, comme cela, je la mettrai sur 80, 90, 120 jours, peu importe. Et, de toute manière, quand la Ville de Paris voudra assigner une plate-forme numérique, par exemple "le Boncoin", enfin, pas "le Boncoin", mais "Facebook", je leur souhaite bonne chance, à la Ville de Paris, au service de la Direction des Affaires juridiques, pour tenter un procès à Palo Alto. Enfin, bon, peu importe.

Donc, vous voyez, cette mesure n'est pas applicable. Cette mesure va, en réalité, faire perdre de l'argent à la Ville de Paris puisque je rappelle qu'une plate-forme comme "Airbnb" reverse la taxe de séjour, actuellement, à la Ville de Paris. La Ville de Paris va donc perdre des recettes fiscales. Nous allons même également - et, enfin, j'en terminerai là-dessus, Madame la Maire - nous allons même perdre, nous allons même affaiblir, mettre à genou la location meublée professionnelle qui se développe depuis 20 ans sans Internet.

Et j'en terminerai donc. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Alors, effectivement, on observe, avec le développement des meublés touristiques, une concentration du phénomène dans un certain nombre de quartiers qui deviennent des quartiers presque dédiés à la location de courte durée, en particulier dans le Centre de Paris, et cela pose, incontestablement, un problème, et donc, nous sommes d'accord avec le principe de raisonner pour appliquer la règle de compensation, non plus par arrondissement mais par quartier. Donc pas de problème.

Ceci étant dit, nous faisons un certain nombre de suggestions.

La première, c'est que nous considérons qu'il y a une forme d'effet pervers dans le règlement actuel parce que, pour compenser, il suffit parfois... Il y a une prime au système de compensation par l'achat d'une commercialité dans un logement social, et donc, en fait, cela permet de compenser à peu de frais parce que la personne qui transforme son logement en meublé touristique peut simplement faire un chèque à un bailleur social pour financer un projet de logement social qui, de toute façon, se fera et est dans les tuyaux, et cela vaut pour solde de tout compte.

En revanche, effectivement, s'il veut créer un logement hors le logement social, là, il faut effectivement qu'il crée ce logement. Donc il y a une forme d'inégalité puisque lorsque... Qui est liée à la règle de la double compensation. On paye double si c'est un logement normal et on paye simple si c'est un logement dans le logement social. Nous proposons de rétablir l'égalité entre les deux formes de compensation.

Deuxième chose, nous voudrions permettre que l'installation dans certaines zones tendues - qui sont identifiées par l'A.R.S. - de médecins, puisse échapper à la règle de compensation. Nous avons des exemples très précis : par exemple, dans le 9e arrondissement, faubourg Montmartre. Donc nous demandons une exception pour lutter contre la désertification médicale à Paris.

Et, enfin - et c'est un vœu qui va dans un autre sens -, nous demandons, même si nous savons qu'il y a une difficulté juridique qui est importante, qu'on puisse faire en sorte que ce qui était l'article 1 dans le règlement municipal qui fixe les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de location, qui disposait que les demandes de changement d'usage sont accordées en prenant en compte les objectifs de mixité sociale, l'équilibre entre habitat et emploi dans les différents quartiers parisiens et la nécessité de ne pas aggraver l'insuffisance de logements, cet article a été démonétisé par un jugement du Tribunal administratif, ce qui fait qu'on ne peut plus refuser, maintenant, un changement d'usage pour protéger le logement et assurer un certain niveau de logements dans un quartier. Essayez d'imaginer une solution pour rétablir cette possibilité. Donc c'est le vœu n° 116.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci aux différents intervenants d'avoir évoqué cette modification de notre règlement municipal sur les changements d'usage. C'est l'occasion, pour nous, de revenir sur un sujet dont nous ne nous séparons jamais très longtemps, à savoir les locations touristiques de type "Airbnb" qui se développent à Paris. Globalement, dans les différentes interventions, j'ai plutôt entendu un objectif commun qui est un objectif de régulation de ces locations touristiques. Je ne répondrai pas à toute l'intervention de M. VESPERINI avec lequel, pour le coup, j'ai quelques divergences. Je ne suis pas d'accord avec l'idée selon laquelle le développement des locations touristiques à Paris serait lié au fait que les conditions de location traditionnelles seraient trop compliquées. Vous savez, j'étais à Barcelone il y a deux semaines. A Barcelone, il y a énormément de locations touristiques et, pourtant, les locataires n'ont pas autant de protections qu'en France. A New York, ce n'est pas l'encadrement des loyers qui explique le développement des locations touristiques. A San Francisco, non plus. Et donc, expliquer que la France serait tellement protectrice pour le locataire que les propriétaires se tournent vers la location touristique parce que, sinon, ils ne s'en sortent pas, ne me paraît pas, au vu de ces comparaisons internationales, un argument recevable.

J'en viens au projet de délibération dont il est question aujourd'hui, sur ces changements d'usage. De quoi s'agit-il ? L'ancien maire du 4e arrondissement, Christophe GIRARD, nous a saisis il y a quelques semaines d'un problème très concret, et je sais que d'autres maires d'arrondissement du Centre de Paris sont confrontés au même problème.

Le projet Morland, situé dans le 4e arrondissement, a pour conséquence la transformation de milliers de mètres carrés de bureaux en logements. Cela crée donc un gisement de commercialité, ce qui fait courir le risque que des investisseurs utilisent cette possibilité pour faire l'opération inverse et pour transformer des logements en meublés touristiques. Nous le savons, le 4e arrondissement est particulièrement touché par ce phénomène. Or, en l'état, dans le cadre du règlement municipal sur les changements d'usage actuel, il aurait été possible de réaliser des meublés touristiques supplémentaires sur l'île Saint-Louis en rachetant les droits de commercialité vendus à la suite de l'opération "Morland". Et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité faire en sorte que ces règles de compensation, qui s'appliquaient à l'échelle des arrondissements, ne s'appliquent plus seulement à l'échelle des arrondissements, mais de manière plus précise et plus fine : à l'échelle des quartiers. Ce qui nous éviterait les effets pervers dont je viens de parler à l'instant.

C'est le sens de cette nouvelle règle qui vise à maintenir un nombre de logements au moins identique dans le même quartier et à éviter les effets pervers dont il a été question il y a quelques secondes dans mon intervention.

J'en viens aux vœux et amendements proposés sur ce projet de délibération.

D'abord, un amendement de Mme BÜRKLI modifiant l'article 1 pour supprimer le dispositif de double compensation. J'émettrai un avis défavorable. Rien n'empêche, aujourd'hui, la transformation de bureaux en logements. Cela ne nécessite pas d'autorisations réglementaires en matière de changement d'usage. L'amendement est donc sans objet.

L'amendement, ensuite, modifiant l'article 2 : avis défavorable également. Nous comprenons l'objectif de faciliter l'installation de professions médicales à Paris. Toutefois, il ne pourrait être décidé de limiter des autorisations sans compensation à une seule catégorie de professions réglementées. Donc, pour des raisons juridiques, je ne peux pas émettre un avis favorable à ce vœu.

Enfin, un vœu de Mme BÜRKLI reprend cette idée et demande que les autorisations de changement d'usage sans compensation soient délivrées en fonction du contexte local : défavorable aussi. Le règlement municipal tient déjà compte du contexte local, à savoir que Paris est en pénurie de logements. D'autre part, nous ne pouvons pas créer une sorte de veto de la mairie d'arrondissement sur les autorisations. Pour que notre règlement soit conforme à la loi, il ne peut être trop restrictif.

Enfin, avis défavorable aussi sur le vœu du groupe UDI-MODEM qui propose d'étendre la zone de compensation renforcée. Nous en partageons l'esprit. Toutefois, ici encore, pour une raison juridique, nous ne pouvons y donner suite. En effet, la zone de compensation renforcée, pour avoir une valeur légale, doit s'appuyer sur une donnée objective, à savoir le rapport entre le nombre d'emplois salariés dans l'arrondissement et le nombre d'actifs résidents.

Pour toutes ces raisons et pour des raisons techniques, vous l'aurez compris, je ne peux donner un avis favorable à ces vœux et amendements, et je vous demande donc de voter ce règlement municipal tel qu'il a été présenté initialement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je vais donc passer aux votes des différents amendements et vœux.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 114 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 114 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 115 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 115 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 116 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 du groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 117 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 362.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 362).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons entamer les travaux de la 6e Commission et, conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole à sa présidente, Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Madame la Maire, du fait de l'absence de Mme LEMARDELEY qui était en déplacement, M. BLOCHE a présenté les projets de délibération concernant sa délégation et celle de Mme LEMARDELEY.

Patrick BLOCHE a, en premier, présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, les plus marquants étant ceux concernant les caisses des écoles et le projet de délibération DASCO 174 concernant le remboursement à l'Etat du coût de la décharge des directrices et directeurs des écoles.

M. LECOQ est intervenu. Ensuite, Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération "petite enfance", notamment le projet de délibération concernant la réalisation d'une crèche collective de 68 places, dans l'îlot Saint-Germain.

La présentation des projets de délibération concernant l'université, la vie étudiante et la recherche n'ont pas fait l'objet de débats dans notre Commission.

Ensuite, les vœux ont été présentés. M. MENGUY a présenté l'amendement des Républicains et Indépendants concernant le projet de délibération DASCO 168, et deux vœux relatifs au fonctionnement et moyens des écoles publiques, et au service de restauration du lycée Camille Jenatzy.

Ensuite, M. LECOQ a présenté les vœux concernant les prestations de restauration des Espaces Nature et Découverte, et le vœu concernant la subvention de restauration scolaire pour la caisse des écoles du 5e arrondissement.

Je crois que j'ai fait un rapport synthétique de nos débats. Je vous remercie de votre attention.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2017 DASCO 138 - Caisse des Écoles (5e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la prestation des Espaces Nature et Découverte de l'été.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant de la subvention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons examiner à présent le projet de délibération DASCO 138 et les vœux n^{os} 118 et 119.

Il s'agit d'un projet de délibération relatif à la caisse des écoles du 5e arrondissement avec une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe LRI.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, le projet de délibération DASCO 138 a pour but d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la caisse des écoles du 5e arrondissement pour la période 2018-2020, dont le nouveau cadre avait été fixé préalablement lors du Conseil de Paris de juillet dernier.

D'après l'article 4 de cette convention, au titre du service public de la restauration scolaire qui lui est délégué, la caisse des écoles que je préside, parce que je voudrais axer mon propos sur la caisse des écoles du 5e arrondissement, assure en 2017 ledit service dans 21 établissements scolaires, dans les centres de loisirs de l'arrondissement, et chose plus rare, pour les Espaces Nature et Découverte de La Celle-Saint-Cloud.

Je souhaite attirer votre attention sur la particularité que revêt la prestation des E.N.D., prestation à laquelle, sauf erreur de ma part, nous sommes la seule caisse à répondre.

Compte tenu notamment des contraintes logistiques très spécifiques qui sont liées à l'emplacement des E.N.D. au milieu du parc Beauregard, c'est-à-dire à deux heures de trajets allers-retours à prévoir, à la livraison des repas confectionnés en cuisine centrale dans le 5e arrondissement, et de la mise à disposition des agents de la caisse des écoles pour ces opérations, cette prestation est totalement inhabituelle au regard d'une prestation de restauration scolaire ou extrascolaire, dans un établissement scolaire, et ne peut donc être traitée comme telle.

Je souhaiterais que l'achat par la Ville de la prestation restauration des E.N.D., c'est-à-dire des Espaces Nature et Découverte, confiée à la caisse des écoles du 5e arrondissement, tous les étés depuis d'ailleurs plusieurs années, fasse l'objet d'un conventionnement spécifique, je trouverais cela d'ailleurs assez sain, avec un subventionnement plus indicatif, afin de prendre en compte les particularités de ce type de prestations.

Ainsi, la prestation de restauration des E.N.D. à hauteur de 192.943 euros devrait être retirée de la subvention de 1.802.288 euros proposée à la caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, au titre de l'année 2018 par le projet de délibération DASCO 158.

Il est donc nécessaire de pouvoir avoir un projet de délibération et un conventionnement spécifique pour la prestation et la restauration E.N.D. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme BERTHOUT a présenté les vœux n^{os} 118 et 119.

Je dis cela parce qu'il serait peut-être nécessaire, sur les projets de délibération concernant les conventions liant la Ville aux caisses des écoles, qu'il y ait peut-être ensuite les interventions qui nous permettront de faire une réponse globale, si vous en êtes d'accord, pour la bonne organisation de notre débat.

Là, je vais répondre à l'intervention de Mme BERTHOUT.

De ce fait, je me permets de pointer un désaccord, j'espère qu'elle ne m'en voudra pas trop, qui est le fait de demander à la fois le maintien du montant de la subvention 2018 à la caisse des écoles du 5e arrondissement à son niveau de 2017 et, parallèlement, de ne plus vouloir assurer la restauration scolaire de l'Espace Nature et Découverte de La Celle-Saint-Cloud. Or, la subvention incluait bien en 2017 la prestation sur cet Espace Nature et Découverte.

De ce fait, je tiens à souligner, s'il le fallait, que la subvention 2018 à la caisse des écoles du 5e arrondissement, et j'ai eu le plaisir d'avoir un échange sur ce sujet avec Mme la maire du 5e arrondissement, subvention qu'il vous est proposé d'adopter, en dehors évidemment de la minoration liée au résultat excédentaire 2016 qui est par nature conjoncturelle, est bien d'un niveau équivalent.

La logistique du service de la restauration des Espaces Nature et Découverte de La Celle-Saint-Cloud est spécifique, mais elle n'a visiblement pas d'impact financier déséquilibrant sur la gestion de la caisse du 5e arrondissement, puisque ses résultats sont excédentaires en 2015 et en 2016.

Il n'y a pas de raison objective de revenir, à ce stade et pour 2018, sur l'inclusion dans la convention d'objectifs de la prestation de la restauration de l'E.N.D. de La Celle-Saint-Cloud.

Pour toutes ces raisons, je souhaiterais que ces vœux soient retirés, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, je me tourne vers vous pour savoir ce que vous répondez à cette demande de M. BLOCHE.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, je maintiens mon vœu. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 118 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 119 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCOS 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCOS 138).

2017 DASCOS 146 - Caisse des écoles (13e). - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCOS 146. Il s'agit de la caisse des écoles du 13e arrondissement avec une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons approuvé la démarche visant à changer de système de gestion des caisses des écoles, nous l'avons déjà exprimé ici, et nous voudrions même aller plus loin en instaurant une régie publique.

Nous partageons, en effet, le constat que divers dysfonctionnements existent dans les différents modes de gestion, les divergences et dérives dans le statut des salariés, des salariés qui s'occupent de nos enfants, dans les sources d'approvisionnement, dans la qualité des repas servis, tout ceci constitue des points très préoccupants, tant pour nous à la Ville que pour les parents.

C'est pourquoi nous étions satisfaits de l'adoption d'une règle et d'une instance commune au niveau parisien.

Harmoniser les modes de gestion participe en effet de l'égalité, égalité devant le service public, qui est non seulement un principe de base de notre République, mais aussi en l'espèce une mesure de justice sociale.

La plus grande implication que la Ville aura dans la gestion des caisses des écoles va ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'alimentation de nos petits à harmoniser les conditions de travail et à mieux gérer la ressource.

Tout cela va dans le bon sens et donc, nous le savons.

Permettez-moi d'ailleurs de parler de la question des goûters. A l'initiative, il y a déjà quelques années de cela, des élus communistes, le goûter est désormais servi à tous les enfants du 13e arrondissement qui veulent s'y inscrire dans un temps commun de restauration autour de 15 heures et 16 heures.

Les goûters peuvent en effet être sources de frustration entre les enfants, par exemple entre les familles aisées ou pauvres.

Ils peuvent être aussi bien souvent un moment de "malbouffe" si vous me pardonnez l'expression, car un "bon goûter" pour un enfant ne l'est pas nécessairement pour son équilibre nutritionnel et sa santé.

La proposition partait ainsi de bonnes intentions et l'expérience a été couronnée de succès, avec de nombreux petits qui s'y inscrivent et une bonne gestion de ce moment.

Nous proposons donc aujourd'hui, sur ces bases, de faire tâche d'huile et que cette expérience concluante du 13e soit étendue à tout Paris, participant ainsi tant de la réduction des inégalités que de la promotion d'une alimentation saine est équilibrée.

Vous l'aurez compris, nous sommes favorables à tous les projets d'harmonisation des pratiques et des conditions de travail, de partage des bonnes expériences et de réflexion poussée quant à l'équilibre alimentaire des enfants et dans le respect de l'environnement.

Nous espérons que nous franchirons progressivement, comme nous le faisons actuellement, les étapes vers une plus grande intégration à l'échelle parisienne.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

Je vais répondre à chaque intervenant, surtout que M. AQUA n'est pas intervenu directement sur la convention en tant que telle, c'est un prétexte, mais un bon prétexte, parce que je vous retrouve dans beaucoup des propos, des positions que vous avez souhaité prendre.

Vous avez évoqué le projet qui fut porté un moment, de ce que vous appelez une régie publique que l'on pourrait appeler établissement public de la restauration scolaire à Paris, et dont l'harmonisation des tarifs en avait été quelque part les prémices.

Mais à l'impossible nul n'est tenu, et comme vous le savez, il reste aujourd'hui 20 caisses des écoles, qui ont une délégation de service public, et évidemment sont autonomes dans leur gestion.

De ce fait, c'est à l'arrivée d'ailleurs 36 projets de délibération visant 36 conventions.

Pourquoi 36 conventions ?

Parce qu'il y a 20 conventions qui concernent les caisses des écoles assurant la restauration scolaire dans les écoles, et 16 conventions concernant les caisses des écoles qui assurent la restauration des collèges.

Vous avez fait référence à une excellente initiative prise par le 13e arrondissement, à savoir : offrir à chaque élève scolarisé dans cet arrondissement un goûter. C'est une très bonne initiative, qui fait l'objet d'ailleurs d'un début d'imitation dans d'autres arrondissements, et cette démarche très exemplaire interpelle beaucoup l'adjoint que je suis. Je souhaiterais, effectivement, que l'on puisse s'inscrire dans une démarche où chaque élève scolarisé à Paris, quel que soit son arrondissement, pour rejoindre votre état d'esprit, puisse avoir droit à son goûter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 146).

2017 DASCO 151 - Caisse des écoles (18e). - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service de restauration scolaire du lycée Camille Jenatzy.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 151 et le vœu n° 120. Il s'agit toujours de la caisse des écoles, cette fois-ci du 18^e arrondissement, avec la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à Mme Nathalie FANFANT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le lycée Camille Jenatzy, situé dans le 18^e arrondissement, qui fait partie des 13 lycées municipaux, rencontre un problème d'organisation au niveau de la cantine. Il se trouve que je suis administrateur de ce lycée également. Il y a déjà un problème de communication entre la société "Sogeres", qui est le prestataire de cantine, et les lycées, puisque "Sogeres" n'arrive pas à calibrer le nombre de repas, et la Caisse des écoles ne fournit pas au lycée la liste des élèves inscrits à la cantine.

Du coup, cela crée une difficulté notamment à la rentrée scolaire chaque année, sur le nombre de repas à fournir, donc tantôt il y a trop de repas fournis par "Sogeres", tantôt il n'y en a pas assez, ce qui est assez problématique, notamment en termes de gestion financière pour le lycée.

Nous aurions souhaité que la Ville puisse mettre en place un système de cartes de cantine afin de mieux gérer le flux, non seulement des élèves, mais également des repas, comme cela se fait dans d'autres lycées. Je prends le cas du lycée Martin Nadaud dont je suis également administrateur, mais qui relève de la Région, cela fonctionne très bien.

Je sais que le lycée Camille Jenatzy n'est pas le seul lycée municipal à rencontrer ce genre de problème. Il me semble intéressant de pouvoir mettre en place un système qui a fait ses preuves dans d'autres lycées, afin que ce genre de problématiques ne se reproduise plus dans les années à venir.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame FANFANT, pour votre intervention et votre vœu, puisque évidemment nous partageons votre préoccupation, à la fois d'une saine gestion de la caisse des écoles du 18^e arrondissement et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

De ce fait, je tiens à souligner ici même les relations très étroites qu'entretiennent la caisse des écoles du 18^e et le lycée Jenatzy, qui est un E.P.L.E., comme vous le savez ou pas. De ces relations étroites naît la volonté commune de résoudre un certain nombre de difficultés rencontrées, et que vous avez vous-même évoquées.

C'est ainsi que la caisse des écoles, en lien et avec la collaboration précise du gestionnaire du lycée, et au-delà de l'autonomie de gestion de l'établissement, a adressé un courrier aux familles dont l'enfant a déjeuné au moins une fois à la cantine, sans y être préalablement inscrit ou sans avoir renseigné son quotient familial.

De la même manière, le lycée et la caisse des écoles relancent avec énergie régulièrement toutes les familles qui n'ont pas notamment réglé leur facture du mois de septembre.

Sur la mise en place de la carte magnétique, je vous suggère à ce stade de laisser la caisse des écoles du 18^e et le lycée définir eux-mêmes les outils les plus pertinents afin d'atteindre l'objectif de meilleure traçabilité que vous appelez de vos vœux.

De ce fait, même si je rejoins vos préoccupations, je vous demanderai néanmoins de retirer votre vœu, parce que je trouverais inopportun que le Conseil de Paris, en votant ce vœu, s'immisce en quelque sorte dans les relations entre la caisse des écoles du 18^e et le lycée Jenatzy, cela remettrait en cause, et l'autonomie de l'une, et l'autonomie de l'autre, et je pense que ce serait une mauvaise démarche.

Demande de retrait de vœu ou avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame FANFANT, que faites-vous ?

Mme Nathalie FANFANT. - Monsieur BLOCHE, j'ai présenté ce vœu parce que ce sont les responsables du lycée... C'est le Conseil d'administration du lycée Camille Jenatzy qui l'a demandé. Ce n'est pas une initiative personnelle. Je vous répète que je suis administrateur de ce lycée et que si j'ai pris la peine de présenter un vœu, c'est parce que je suis à l'écoute de ce qui se dit dans ce Conseil d'administration, à l'écoute des problèmes que rencontre la gestionnaire de ce lycée, à l'écoute des problèmes qu'ont rencontrés les différents proviseurs que j'ai pu rencontrer.

Je vous demande donc, si possible, de reconsidérer votre position, parce que là, je me fais le porte-voix du lycée Camille Jenatzy.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Et moi, je me fais le porte-voix de l'autonomie de gestion de la caisse des écoles du 18e arrondissement, dont le président est d'ailleurs ici présent. Et je pense que le Conseil de Paris n'a pas à interférer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Oui, puisque le vœu est maintenu, pour une explication de vote.

D'abord, je veux remercier Patrick BLOCHE des éléments de réponse précis qu'il a apportés, et témoigner, en tant que maire du 18e et en tant que président de la caisse des écoles, d'abord ma satisfaction de voir Patrick BLOCHE proposer que l'autonomie des caisses des écoles soit respectée, et confirmer que la caisse des écoles discute avec le lycée Camille Jenatzy, comme avec l'ensemble des autres équipements scolaires du 18e, pour faire en sorte de trouver des solutions.

Je ne doute pas qu'elles le seront et je ne pense pas que ce soient des vœux en Conseil de Paris qui permettent d'y parvenir plus facilement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 120 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 151).

2017 DASCO 152 - Caisse des écoles (19e). - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 152 relatif à la caisse des écoles du 19e arrondissement, avec toujours une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous y voilà : pour la première fois, notre Conseil va devoir voter les conventions entre la Ville et les caisses des écoles des arrondissements, avec des objectifs chiffrés en matière d'alimentation durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est une belle avancée.

A l'heure où les chefs d'Etat sont réunis par Emmanuel MACRON pour le "One planet summit", le Sommet international sur le climat, comment ne pas rappeler que l'alimentation, et par extension l'agriculture, sont parmi les leviers les plus importants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre ?

Le secteur de l'élevage industriel est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. L'élevage contribue aussi à la déforestation, car les terres boisées sont rasées pour en faire des zones de pâturage pour le bétail ou pour produire des cultures qui sont ensuite utilisées pour nourrir les animaux. Il est donc urgent de réduire la part carnée des repas dans la restauration collective. Le Plan Alimentation durable fixe un objectif d'un repas végétarien hebdomadaire en 2020.

A la lecture comparative des objectifs 2018 des 20 caisses des écoles, force est de constater que tous les enfants ne sont pas logés à la même enseigne. Il apparaît clairement que certaines caisses des écoles vont devoir accélérer pour respecter les objectifs du Plan Alimentation durable.

Pourtant, avec le nouveau cadre juridique, la subvention de la Ville à une caisse des écoles est déterminée par l'exécution de ses objectifs individualisés et sa situation budgétaire. Un système incitatif a été mis en place grâce à une quote-part déterminée par deux éléments : le respect des objectifs fixés et un résultat d'exploitation excédentaire. En tant qu'élus écologistes, nous nous interrogeons : ce système est-il suffisamment incitatif ?

Les écarts sont importants d'un arrondissement à l'autre et certaines caisses ont du retard au regard des objectifs du Plan Alimentation durable, comme précisé précédemment. Le rapport sur les caisses des écoles, qui nous sera fourni l'année prochaine, nous permettra de mesurer ces évolutions.

Pourtant, nous avons collectivement décidé, lors du Conseil de novembre, d'accélérer la transition écologique de nos assiettes. Lors du débat sur le Plan Climat porté par notre adjointe Célia BLAUDEL, le groupe Ecologiste a déposé des amendements proposant d'instaurer, après concertation, un deuxième repas végétarien par semaine, ainsi qu'une alternative végétarienne à chaque repas. Ces amendements ont été adoptés.

En mettant en place cette alternative et ce deuxième repas végétarien, notre Ville pourrait s'enorgueillir d'être l'une des premières collectivités à suivre les préconisations de "Greenpeace" et de "Terra Nova", auteurs de deux rapports sur la restauration collective sortis il y a quelques jours.

Parallèlement aux repas végétariens, nous devons continuer à augmenter la part d'alimentation durable dans la restauration scolaire. La ville de Grenoble s'est également récemment engagée à atteindre les 100 % d'alimentation d'origine "bio" dans sa restauration collective. Au-delà de la compétition amicale qui s'installe entre nos collectivités, on constate surtout que là où les écologistes sont en responsabilité, les filières peuvent se structurer localement.

Les obstacles sont pourtant nombreux et nous empêchent d'aller plus loin : le droit européen, qui interdit toute préférence territoriale, comme la distinction entre circuit court et circuit de proximité, mais aussi la demande dans le cahier des charges d'un bilan carbone, le recours à de petits lots.

Quelques mots enfin sur la lutte contre le gaspillage alimentaire : grâce à Antoinette GUHL, Paris s'est en effet engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2020 et a choisi de signer des chartes avec les cantines scolaires. Cette pratique a fait ses preuves. Essayons de la généraliser rapidement, car il serait regrettable que nous continuions à mettre l'accent sur la qualité si le tiers des assiettes des enfants continue à finir à la poubelle.

Je conclurai en rappelant qu'il ne faut pas perdre de vue que les cantines scolaires ont un rôle essentiel : éduquer nos enfants au goût et au plaisir de bien manger, car c'est un acte citoyen. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame Fatoumata KONÉ, pour votre intervention, parce qu'elle me permet seulement maintenant d'intervenir sur le fond du dossier. Je vous remercie effectivement d'avoir traité du sujet, si j'ose dire, c'est-à-dire ces conventions triennales liant désormais la Ville et les caisses des écoles des arrondissements, avec des objectifs ambitieux que vous avez tout particulièrement rappelés en termes d'alimentation durable, de lutte contre le gaspillage alimentaire, et vous avez opportunément rappelé le vote des vœux sur les menus végétariens lors de la dernière séance du Conseil de Paris. Donc merci pour votre intervention, parce qu'elle me permet d'appeler l'attention de notre Assemblée sur l'avancée importante que constituent ces conventions triennales.

Je voudrais d'ailleurs souligner le climat très constructif du dialogue entre les caisses et la Ville, qui a permis d'aboutir aux projets de conventions qui vous sont soumis. Alors, il a pu y avoir des points de divergence, mais les points de convergence étaient fort heureusement très nombreux. Il y a eu beaucoup de discussions et, si j'ose dire, les obstacles éventuels ont été levés. Quand je dis "obstacles", ce sont plutôt des désaccords. Je tiens à le dire, et évidemment, l'ensemble des caisses des écoles ont été traitées dans un souci évident d'équité.

De ce fait, je tiens d'ailleurs à remercier la Direction des Affaires scolaires, et plus particulièrement son bureau de la restauration scolaire, puisqu'ils ont beaucoup bossé. Cela a pris beaucoup de temps et c'est un beau travail qui a été accompli ces derniers mois. Je remercie également, évidemment, les interlocuteurs qui ont été les directrices et directeurs des caisses des écoles, ainsi que les élus d'arrondissement en responsabilité sur ces sujets.

Je rappelle de ce fait que les conventions qui vous sont soumises aujourd'hui, chers collègues, permettent de conforter l'atteinte des objectifs de la Ville en matière d'alimentation durable - et Mme KONÉ l'a illustré de belle façon. Et d'ailleurs, pas plus tard qu'hier, avec Célia BLAUDEL et François VAUGLIN, nous étions très fiers d'accueillir la livraison de 1,2 tonne de lentilles bio pour la caisse des écoles du 11^e arrondissement.

Les objectifs sont aussi ceux d'une déprécarisation progressive du personnel. C'est un sujet qui m'interpelle et qui me mobilisera constamment. Il y a des spécificités, évidemment, selon chaque caisse, mais des objectifs communs, avec l'idée d'enclencher une dynamique de gestion vertueuse, en prenant en considération une pluralité d'indicateurs, et ces indicateurs sont évidemment excessivement importants.

Et puis, je pense que cela renforce et que cela clarifie les liens entre la Ville et les caisses des écoles en responsabilisant chacun des acteurs, tout en réaffirmant, je l'ai déjà fait, le principe d'autonomie des caisses.

De ce fait, le nouveau conventionnement est plus contraignant, je n'en disconviens pas, mais ce retour au droit commun était nécessaire dans la relation entre un établissement public, la caisse des écoles chargée d'une mission de service public, et sa tutelle, à savoir la Ville qui est délégataire de la mission de service public et principal financeur.

De ce fait, il ne s'agit pas pour nous à travers ces projets de délibération évidemment de décider unilatéralement de l'organisation interne des caisses des écoles, le mode de production et d'organisation des ressources humaines par exemple. Toute évolution de ce type fera l'objet, comme c'est déjà d'ailleurs le cas aujourd'hui, d'un accord entre la Ville et chaque caisse, en particulier lorsqu'il s'agit de gros investissements financés par la collectivité.

Pour toutes ces raisons, merci pour votre intervention qui me permet de resituer l'enjeu de ces projets de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 152.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 152).

2017 DASCO 158 - Caisse des écoles (5e). - Subvention 2018 (1.802.288 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 158. C'est toujours relatif à la caisse des écoles, mais du 5^e arrondissement cette fois-ci, avec une subvention pour l'année 2018 de 1.802.288 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - C'est un peu le chant du cygne car je ne me fais absolument aucune illusion sur le sort qui sera réservé à ce vœu. Je regrette que le précédent, Monsieur l'Adjoint, vous ne l'ayez pas pris parce qu'il allait dans le bon sens.

Sur le projet de délibération DASCO 158, je serai très rapide. Je me dois d'intervenir aussi pour tous ceux qui, au sein de la caisse des écoles que je préside, œuvrent pour que nous soyons en situation de donner des repas très équilibrés à nos enfants.

A la suite de la réunion de dialogue de gestion budgétaire entre la caisse des écoles et les services de la DASCO, la Ville de Paris a souhaité fixer la subvention municipale au titre de la restauration scolaire à 1.802.288 euros pour l'année 2018, comme vous le savez, Monsieur l'Adjoint. A cela s'ajoute la subvention du Département de Paris de 212.806 euros, ce qui fait donc au total 1.915.094 euros.

La subvention pour l'année 2017 était supérieure. Elle était de 1.847.309 euros pour sa part municipale et de 216.261 euros pour sa part départementale, à laquelle s'ajoutait une subvention non négligeable de qualité. Aujourd'hui, la caisse des écoles connaît une baisse de sa subvention qui n'est pas négligeable puisqu'elle est de 111.631 euros au total, c'est-à-dire très précisément quand même moins 5,47 %.

Si la caisse des écoles du 5e est bien évidemment disposée, et vous le savez, à continuer à rechercher des marges de manœuvre budgétaires - je pense qu'il est sain d'ailleurs de chercher des marges de manœuvre budgétaires comme nous le faisons depuis plusieurs années -, une telle baisse est difficilement compréhensible, Monsieur l'Adjoint.

C'est pour deux raisons. Même si vous avez bien voulu - d'ailleurs je le reconnais entre l'échange téléphonique que nous avons eu et ce qui a été donné - améliorer les choses. Mais je voudrais rappeler quand même que la caisse des écoles du 5e a entamé un très ambitieux processus de déprécarisation de ses personnels, avec la titularisation de onze agents. Je dois dire que même vos services m'ont reproché d'avoir titularisé à ce niveau-là.

La caisse des écoles poursuit par ailleurs une politique d'achats ambitieuse en matière de produits issus de l'agriculture biologique, de produits labellisés et/ou d'achats de denrées en filière courte. Vous savez que, chez moi, les filières courtes sont extrêmement importantes.

Puis de manière globale, il faut noter que la réforme de financement des caisses des écoles que la Maire de Paris a mis en place a eu comme effet direct une baisse très significative des subventions aux caisses des écoles pour un total de 2.600.000 euros.

Même si je ne me fais évidemment pas d'illusions sur le sort qui est réservé à tout ce que je viens de dire, je voulais, Monsieur l'Adjoint, vous réalerter très formellement pour que vous puissiez corriger le tir l'année prochaine, et en tout cas peut-être arrêter l'élan de réduction que vous avez entamé.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'avais répondu par anticipation à votre intervention, pas seulement lors d'un échange qui avait un caractère plus privé que notre échange d'aujourd'hui en cette séance de Conseil de Paris, mais parce qu'avaient été présentés deux vœux, non seulement relatifs à la prestation concernant l'Espace Nature Découverte de La Celle-Saint-Cloud mais le vœu n° 119 était relatif justement au montant de la subvention pour la caisse des écoles du 5e arrondissement pour 2018.

Merci pour votre intervention parce qu'elle s'est faite dans l'esprit responsable qui vous caractérise. Je sais le souci que vous avez pu exprimer, ayant moi-même présidé une caisse des écoles lorsque j'étais maire du 11e arrondissement.

On a été amené à bouger les lignes, vous le savez, y compris après notre échange téléphonique. Evidemment il ne s'agit pas, nous l'avons compris à travers votre intervention, de ne pas voter le projet de délibération puisqu'il priverait la caisse des écoles du 5e arrondissement de sa subvention pour 2018, mais effectivement de prendre date pour 2019.

Je suis prêt à prendre date pour 2019 en fonction justement de la mise en œuvre de cette convention, de la façon dont les différents indicateurs ont été pris en compte et de la manière dont les objectifs ont été poursuivis.

Je ne peux que soutenir votre effort, tant en ce qui concerne l'alimentation durable et sa progression dans le 5e arrondissement ou encore votre démarche de déprécarisation du personnel de cette caisse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 158).

2017 DASCO 162 - Caisse des écoles (9e). - Subvention 2018 (1.652.368 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 162 et l'amendement n° 222. Il s'agit de la caisse des écoles du 9e arrondissement avec la subvention 2018 pour un montant de 1.652.368 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu votre réponse, Monsieur BLOCHE, à ma collègue Florence BERTHOUT. Je ne parlerai pas de chant du cygne car je veux rester optimiste et vous convaincre d'adopter cet amendement au projet de délibération qui fixe la subvention 2018 pour la restauration scolaire dans le 9e.

Je ne suis pas d'accord avec le montant qui a été fixé par la Ville cette année à l'issue du dialogue de gestion avec notre directrice de la caisse des écoles du 9e. Un montant qui est en baisse de 83.319 euros, par rapport aux deux subventions perçues en 2017, et sous-évalué par rapport aux demandes formulées pendant le dialogue de gestion et qui correspondent aux objectifs fixés.

J'avoue ne pas comprendre d'ailleurs ce montant. Ce sont quand même 40 objectifs, 23 en moyenne pour l'ensemble des arrondissements. Pour le 9e arrondissement, ce sont 40 objectifs que nous nous sommes fixés entre la caisse des écoles du 9e et la Ville, dans le cadre de cette nouvelle convention, et le 9e se voit proposer une subvention en baisse. C'est incompréhensible.

Nous ne comprenons pas pourquoi notre bonne gestion est ainsi sanctionnée. Une bonne gestion qui nous permet de mettre en œuvre la qualité attendue, tant au niveau du contenu de l'assiette, des ateliers éducatifs qui sont importants autour du gaspillage alimentaire ou encore de la gestion du personnel.

Il faut dire que le montant proposé ne tient pas compte de la réalité des effectifs sur l'ensemble de l'année 2018 ni de l'expérimentation du service de goûter gratuit menée dans les dix écoles élémentaires de l'arrondissement.

Donc, je vous demande que la subvention allouée au 9e arrondissement soit en accord avec nos demandes, avec notre ambition, avec le dialogue de gestion qui a été cohérent entre la Ville et la caisse des écoles, et que nous puissions avoir une subvention qui s'élève à 1.704.267 euros précisément, Monsieur l'Adjoint au Maire.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Oui. Merci, Madame la Maire du 9e arrondissement, de votre intervention. J'ai bien noté les ambitions de la caisse des écoles du 9e et son inscription dans la pluralité des objectifs. Néanmoins, le nombre que vous avez rappelé - 40 -, c'est évidemment très ambitieux, mais, à mon avis, de façon opportune, cela pourrait peut-être faire l'objet d'une priorisation, si j'ose ainsi m'exprimer, parce que, là, essayer d'atteindre 40 objectifs d'un coup, à mon avis, c'est une tâche un peu difficile, surtout qu'il faut, évidemment, rester dans une trajectoire budgétairement soutenable sans rabattre sur la qualité.

Votre amendement ne m'a pas surpris puisqu'évidemment, l'amendement reprend la dernière demande formulée par la caisse des écoles du 9e arrondissement dans le dialogue que nous avons eu avec chacune des caisses des écoles. La différence entre la subvention telle qu'elle vous est proposée dans ce projet de délibération et la dernière demande formulée par les caisses des écoles du 9e arrondissement, se situe, en ordre de grandeur, aux alentours de 50.000 euros, très exactement 51.899 euros.

Le sujet, fondamentalement, qui n'est pas un sujet de désaccord, mais qui est le fait que vous souhaitez prendre l'initiative de la distribution gratuite de goûters à titre expérimental. J'ai fait référence, en répondant à M. AQUA tout à l'heure, au fait qu'évidemment, pouvoir fournir un goûter à chaque élève scolarisé à Paris est un objectif auquel je ne peux que m'associer. Reste que, dans le 13e arrondissement, ces goûters font l'objet d'une tarification qui est la tarification, évidemment, des repas pris à l'heure du déjeuner dans les cantines scolaires.

Donc je dis cela parce que je me permets, vraiment très amicalement, de vous mettre en garde contre une expérimentation gratuite qui vous amènerait, si elle est positive - et il n'y a aucune raison de penser qu'elle ne le soit pas - à ce qu'après, quand vous généraliserez l'opération, du coup, vous appliquiez, par nécessité, une grille tarifaire. Je crains que des habitudes de gratuité n'aient été prises. Donc, de ce fait, je vous conseille, si vous menez cette expérimentation, de le faire dans un cadre budgétaire qui, dès le départ, met en place une grille tarifaire prenant évidemment en compte les revenus des familles.

Je voulais avoir cet échange avec vous pour que, quelque part, vous puissiez considérer que la caisse des écoles du 9e arrondissement, loin de là, n'a pas été pénalisée et qu'évidemment, dans un souci d'égalité à l'égard des autres caisses des écoles, je suis amené à vous demander de retirer votre amendement, ou, sinon, je donnerai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 222, maintenu donc, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 222 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 162).

2017 DASCO 168 - Caisse des écoles (15e). - Subvention 2018 (6.170.396 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 168 et l'amendement n° 121. Il s'agit de la caisse des écoles du 15e arrondissement, avec une subvention 2018 pour un montant de 6.170.396 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je suis assez heureux que, finalement, l'ensemble des bancs de cette Assemblée partagent des objectifs qui ont, certes, été consacrés dans les plans de la Ville de Paris, mais, finalement, qui ont déjà été initiés dans un certain nombre de caisses des écoles présidées par des maires de droite, comme de gauche, et que, finalement, au bout du bout, ces discussions sont assez trans-partisanes, et je m'en réjouis.

Cela vaut pour l'atteinte de 50 % de "bio" qui a été rappelé, notamment par le Ministre Nicolas HULOT, pas plus tard que le week-end dernier. Cela vaut pour la lutte, évidemment, contre le gaspillage alimentaire. Et nous sommes toutes et tous d'accord sur ce sujet et le lien à l'avenir, notamment, aux enjeux du climat, des circuits courts, etc. Cela vaut également, mais dans une mesure un peu différente, pour les menus végétariens, parce que, je le rappelle à ma collègue - qui n'est pas là, mais ce n'est pas grave - qu'autant des menus végétariens dans la semaine, c'est faisable, autant des menus végétariens comme substitution quotidienne, cela a un coût financier particulièrement important. On peut comprendre l'objectif, mais le poids budgétaire est quand même non négligeable.

Ces objectifs municipaux ont un coût, on le sait. Le "bio" ou l'alimentation durable coûte cher. La consolidation des carrières des agents des caisses des écoles coûte cher. Et je suis assez perplexe sur le constat que les subventions aux caisses des écoles des 20 arrondissements soient en baisse largement : près de 3 millions d'euros en moins pour l'année prochaine pour les 20 caisses, de droite comme de gauche. Je ne crois pas que ce soit un bon signal envoyé. Je ne dis pas qu'il faut dépenser sans compter, mais, sur ce genre d'enjeu et d'objectif, il faut, évidemment, y mettre les moyens. Ce n'est pas vrai de toutes les politiques municipales de la Ville de Paris, mais je crois que celle-là est assez importante.

En ce qui concerne le 15e, la baisse de subvention constatée n'est pas acceptable parce que nous avons engagé la satisfaction de ces objectifs incités par la Ville. Je pense, en particulier, à la déprécarisation, à la consolidation des carrières. Nous titularisons nos agents. Nous les renforçons dans leur carrière aussi par des C.D.I. de droit public. Cela entraîne des coûts que la baisse pour l'année prochaine de la subvention empêchera de continuer, et le message aux agents sera clair : nous ne pourrions maintenir l'effort de consolidation et de déprécarisation des carrières.

C'est aussi le cas en ce qui concerne les économies d'échelle, qui avaient été un peu envisagées lorsque la Maire de Paris avait voulu imposer sa réforme des caisses des écoles sur toutes les questions logistiques, puisque nous avons le projet d'une plateforme logistique à l'ancienne école Olivier-de-Serres, adoptée à l'unanimité du comité de gestion composé d'élus de gauche comme de droite, et qui nous aurait permis de faire près de 200.000 euros d'économies par an en fonctionnement et qui, finalement, malgré un avis favorable de la DASCO, nous a été refusée par la Ville.

Evidemment, dans ce cadre, on ne peut que s'interroger sur la démarche de la Ville, parce que si nous maintenons les dépenses et si nous respectons les objectifs, nous dépenserons plus que ce que la subvention nous le permet et cette attitude de la Ville à réduire les subventions, pas forcément pour des raisons bien expliquées, c'est un petit peu la prime à la mauvaise gestion. Alors que, cela a été dit, la bonne gestion des caisses des écoles, vraisemblablement ici, est sanctionnée et c'est très regrettable.

Pour terminer, je souhaite aborder la question des goûters. C'est un sujet très important pour les enfants. Le goûter dans les écoles, parmi tant d'autres, est un discriminant social. On voit des enfants sortir de l'école à 16 heures 30 et prendre un paquet de "chips" pour goûter. Ce n'est pas acceptable. Et cela arrive plus fréquemment qu'on ne le croit.

Nous avons également lancé l'expérimentation de goûters dans certaines écoles du 15e, à titre gratuit dans un premier temps.

Monsieur le Maire, je partage votre idée d'une généralisation gratuite qui ne serait pas forcément une bonne chose - le service public n'a pas vocation à la gratuité - mais il fallait amorcer la pompe et lancer une expérimentation, voir quel était l'accueil des familles et, surtout, pour une expérimentation, mettre en place une tarification à l'échelle du 15e, c'était un peu compliqué. Et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés sur une expérimentation à titre gratuit, avec toutes les précautions d'usage sur une éventuelle généralisation.

Mais les goûters, en élémentaire comme en maternelle, qui existent déjà, Monsieur le Maire, étaient une des préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation que j'ai eu l'honneur de présider sur la politique périscolaire de la Ville. C'est une préconisation qui a été adoptée à l'unanimité des élus qui y siégeaient et je crois que la Ville devrait plutôt nous accompagner dans cette démarche, aussi d'un point de vue budgétaire, comme elle le fait pour les goûters des maternelles.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement pour le 15e arrondissement. Le dialogue n'est jamais fermé, avec nous. Il faut qu'il ait lieu dans les conditions prévues à l'origine, en particulier de ce nouveau dialogue de gestion, et je souhaite, dans ce cadre, que l'amendement que nous proposons puisse être adopté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. Philippe GOUJON est également inscrit, mais je ne le vois pas, donc on en reste là.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commence par les goûters parce que je voudrais, évidemment, redire ce que j'ai déjà exprimé, puisque le 13e a été pionnier en ce domaine, le 9e arrondissement y a pensé, le 15e aussi et le quatrième qui se sent concerné par les goûters, c'est le 19e arrondissement via le dispositif "Facil'Familles".

De ce fait, c'est un sujet en tant que tel. Je le dis en cette séance du Conseil de Paris, ce sujet est devant nous, c'est un sujet auquel j'attache beaucoup d'importance et la Maire de Paris, évidemment. L'idée que l'on puisse à terme généraliser les goûters pour tous les élèves scolarisés à Paris dans les écoles publiques m'apparaît un objectif qui va nous permettre évidemment avec les 20 caisses des écoles d'avancer de concert, mais je voudrais que tout cela puisse se faire en bonne coordination. Je voudrais surtout - c'est ma responsabilité - que l'on ne crée pas une inégalité entre des arrondissements où les enfants auraient des goûters et d'autres arrondissements où les enfants n'auraient pas de goûter.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que nous avancions ensemble mais je salue les arrondissements qui ont un temps d'avance en ce domaine.

Sur l'amendement en tant que tel et pour vous répondre très précisément, Monsieur MENGUY, puisqu'on a déjà eu cet échange en 6e Commission, je voudrais vous convaincre, si cet objectif peut être atteint, que nous pouvons à travers les éléments que je vais vous apporter lever ce qui est à mon point de vue un désaccord apparent à la fois sur les chiffres et sur le fond.

Le financement qui s'appliquait jusqu'à maintenant intégrait trois éléments : un solde au titre de l'année précédente, une subvention annuelle et une subvention dite de qualité.

Si l'on veut vraiment objectivement comparer la subvention qui vous est proposée en 2018 à la subvention dont a bénéficié la caisse des écoles du 15e arrondissement en 2017, il faut vraiment par honnêteté intellectuelle le faire en dehors du solde 2016 qui, comme vous le savez, a impacté 2017. Ainsi, si on retranche les 288.000 euros correspondant au solde 2016, la subvention 2017 qui a été versée par la Ville s'établit à 6.446.000 euros. Vous le voyez, le montant de 6.478.900 euros qui vous est proposé pour 2018 est du même niveau, voire même, puisque nous savons compter, en légère augmentation.

Ainsi, j'espère, au moins sur les chiffres, vous avoir convaincu que la caisse des écoles du 15e arrondissement a bénéficié d'un traitement qui est d'ailleurs celui auquel ont eu droit toutes les autres caisses des écoles des arrondissements.

Sur le fond, petit désaccord aussi, car toutes les dépenses que vous évoquez - effort de dépréciation des personnels, augmentation de la part de l'alimentation durable, menus végétariens, prise en compte de l'aménagement logistique des livraisons des denrées et produits - ont bien été évoquées dans le cadre des discussions avec la caisse des écoles du 15e arrondissement. Je prendrai simplement pour l'illustrer la question de la dépréciation, puisque justement un ajustement en fin de discussion a été opéré dans le cadre des derniers échanges visant à stabiliser la subvention.

Quant à la question de l'impact des aménagements, il fera évidemment, je m'y engage, l'objet d'une étude en 2018.

Par conséquent, si je vous ai convaincu, vous allez retirer votre amendement. Si je ne vous ai pas convaincu, et évidemment je le regretterais, je ne pourrais que donner un avis défavorable à cet amendement n° 121.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, êtes-vous convaincu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Pour paraphraser un élu parisien, si je vous ai convaincu, vous voterez mon amendement. Si je ne vous ai pas convaincu, vous émettrez un avis défavorable. Mais vous ne m'avez pas convaincu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 121 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 121 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 168).

2017 DASCO 174 - Participation financière à la prise en charge du coût des enseignants remplaçant les directeurs d'école déchargés de classe dans le cadre du dispositif spécifique parisien-conventions avec l'Etat.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 174. Il s'agit de la participation financière à la prise en charge du coût des enseignants remplaçant les directeurs d'école déchargés de classe dans le cadre du dispositif spécifique parisien-conventions avec l'Etat.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le directeur d'école est avant tout un enseignant, même s'il assume diverses tâches administratives. Ainsi, selon la taille de l'école, les enseignants du premier degré qui prennent la direction d'un établissement restent en contrat avec l'Etat en étant déchargés d'enseignement, totalement ou partiellement. L'enseignement sur le temps ainsi déchargé est assuré par un autre enseignant rémunéré par l'Etat.

Paris compte près de 660 écoles primaires et maternelles qui accueillent près de 200.000 jeunes Parisiens. Nous sommes attachés à la qualité de l'école républicaine, nous sommes attentifs aux conditions de travail des directrices et directeurs d'école et notre volonté n'est pas de remettre en cause le principe des décharges d'enseignement.

Cependant, nous nous interrogeons. A Paris, le régime est particulier. Les directeurs d'école sont déchargés d'enseignement dans les écoles d'au moins 5 classes, alors que le seuil de cette décharge est dans le régime national de 13 classes en maternelle et 14 classes en élémentaire. De plus, ils bénéficient d'une demi-décharge quel que soit le nombre de classes dans leur établissement, ce qui n'est pas le cas dans le régime national.

La décharge de l'Etat étant jugée insuffisante par la Ville pour ses établissements, la règle est de compléter la décharge du chef d'établissement sur fonds propres, et cela est bien normal. La Ville finance ainsi la décharge de classe des directeurs des écoles à partir de 5 classes, pour qu'ils ne soient pas obligés d'enseigner parallèlement à leur fonction administrative et d'animation de l'équipe enseignante. Le régime spécifique de Paris a coûté à la Ville près de 19 millions d'euros l'année dernière. La convention présentée dans ce projet de délibération prévoit un coût de 15 millions d'euros pour 2018.

Nous constatons une réduction de la participation financière de la Ville, mais dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, le chiffre de 15 millions reste conséquent. Aussi, nous pensons qu'il est nécessaire d'ouvrir sereinement le débat sur cette question. Pourquoi ne pas rapprocher notre régime parisien de celui du national ? Le principe même d'un régime dérogatoire est de constamment questionner son opportunité. Pourquoi ne pas augmenter le seuil de la décharge totale au bénéfice d'une demi-décharge, par exemple ? Il ne nous paraît pas insensé que la demi-décharge puisse avoir cours par exemple dans une école de 6 ou 8 classes.

Le présent projet de délibération fait état de nouvelles discussions qui seront engagées pour définir le niveau de la participation de la Ville pour l'année 2019. Nous espérons ainsi que la Ville ouvrira le débat avec les partenaires sociaux pour questionner l'opportunité d'une telle dérogation à Paris.

Aussi, pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Merci, Monsieur l'Adjoint.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Laurence GOLDGRAB pour son intervention que je pourrais qualifier de thermonucléaire.

Nous avons effectivement un régime spécifique à Paris de décharge des directeurs des écoles. C'est un régime qui est effectivement très favorable aux directrices et aux directeurs d'école, vous l'avez rappelé, puisque le seuil est de 5 classes à Paris alors qu'il est de 13 classes partout ailleurs.

Cependant, je voudrais que l'on puisse non pas considérer cela comme un avantage, encore moins comme un privilège, mais se dire quelque part que cela fait partie de la qualité de l'offre scolaire parisienne et c'est cet aspect que je voudrais surtout et avant tout privilégier.

Rappeler le rôle essentiel que jouent les directrices et directeurs d'école - je pense que nous sommes un certain nombre d'élus ici présents à siéger dans des conseils d'école. Il est de plus en plus demandé aux directrices

et directeurs d'école la mise en place d'un temps périscolaire amenant à ce qu'ils puissent être évidemment directement concernés, puisque ce temps périscolaire a lieu dans l'établissement dont ils ont la responsabilité. Je salue d'ailleurs les directrices et directeurs d'école, qui sont environ, tout du moins les trois quarts d'entre eux, qui spontanément ont associé le R.E.V. aux réunions des conseils d'école.

De ce fait, plutôt que de remettre en cause ce dispositif, puisque vous avez évoqué la bonne gestion de l'argent public à Paris, qui nous mobilise toutes et tous, je voudrais saluer plutôt la négociation qui a été menée par la Direction des Affaires scolaires et a permis de faire baisser le montant payé par la Ville, ce seront 15 millions d'euros en 2018 au lieu de 18,7 millions d'euros cette année, sans évidemment que soit remis en cause le barème, le nombre d'emplois compensés restant inchangé.

Je voudrais également dire combien la Direction des Affaires scolaires a eu le souci de remettre à plat la relation avec les directrices et directeurs d'école, en rappelant ce que sont à la fois leurs droits mais aussi leurs devoirs, et prenant ainsi en compte les évolutions que j'évoquais à l'instant du fonctionnement des écoles depuis 2013.

Je pense que nous sommes dans une situation équilibrée, mais également exigeante, et je ne souhaiterais pas que ce point d'équilibre puisse être perturbé. J'ai vu d'ailleurs que vous aviez prôné l'abstention, et bien entendu, je souhaite que le Conseil de Paris puisse voter ce projet de délibération, tout en vous donnant rendez-vous, puisqu'il est évident que tout ce que nous venons d'évoquer fait partie de la contractualisation des relations avec l'Etat, longuement évoquée hier lors de la discussion du budget de notre Ville et de notre Département pour 2018.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 174.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 174).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dédoublement des classes de cours préparatoires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, nous examinons le vœu n° 122 relatif au dédoublement des classes de cours préparatoires.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - A la rentrée 2017, 2.500 classes de C.P. situées dans les réseaux d'éducation prioritaires renforcés ont été dédoublés pour permettre que l'on aboutisse à un professeur pour 12 élèves environ. A Paris, cela concernait, 14 écoles en 2017, je crois, et on continue le "process" avec, à partir de 2018, les classes de C.P. ainsi que les classes de C.E. 1 en R.E.P. et R.E.P.+, qui seront dédoublées à leur tour.

Nous souhaitons qu'avant la rentrée 2018 soit présenté un bilan de la rentrée 2017 sur le dédoublement des classes de C.P. à Paris, et que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, une étude puisse mettre en évidence le nombre de classes à dédoubler, le nombre de locaux disponibles, et dans le cas où il est envisagé de réaliser des travaux, le coût que cela engendrerait, de façon à prévoir le plus rapidement possible la bonne réussite de cette réforme nationale.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à votre groupe d'avoir déposé cet amendement rappelant que le Gouvernement avait en effet fait le choix de dédoubler les classes de C.P. et de C.E. 1, d'abord en réseau d'éducation prioritaire renforcé pour cette rentrée et pour les seuls C.P., mais ultérieurement dans les réseaux d'éducation prioritaires, afin de ramener les effectifs dans ces classes à 12 élèves par classe.

Je voudrais d'ailleurs rappeler qu'en ce domaine, et nous soutenons cette mesure, cher Thomas LAURET, avec conviction, il y avait déjà eu une anticipation si j'ose dire, par une mesure que nous avons ensemble soutenue, qui était le dispositif "Plus de maîtres que de classes".

Prenons en compte cette nouvelle orientation à travers le dédoublement, et je voudrais d'ailleurs souligner, cela a été évoqué par le rectorat lors de la réunion du C.D.E.N., qui a eu lieu au mois de novembre, les effectifs moyens par classe ont connu à Paris une baisse continue et même historique, puisqu'ils s'établissent en moyenne à 24,1 élève par classe.

Je vous suggère de retenir ce chiffre quand nous évoquerons plus précisément la rentrée scolaire 2018, hors évidemment réseau d'éducation prioritaire ou réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Alors, ce dédoublement évidemment représente un enjeu important pour notre collectivité, parce qu'il faut suivre, notamment en termes de locaux, puisque le dédoublement peut s'effectuer évidemment dans des locaux distincts ou peut fonctionner sur le modèle "2 maîtres face à 24 élèves".

Pour la rentrée 2018, sachez que la DASCO travaille d'ores et déjà avec l'académie de Paris pour identifier les besoins de locaux générés par l'application de la mesure aux C.P. en R.E.P. et aux C.E. 1 en R.E.P. renforcé. Je suis de ce fait tout à fait disposé à ce que le bilan de la rentrée 2017, ainsi que les prévisions pour la rentrée 2018 soient présentés devant la 6e Commission.

Tout cela pour dire que j'émetts un avis favorable à votre vœu, avec néanmoins l'adoption d'un amendement qui vise à corriger à la marge un certain nombre de ces dispositions.

Je pense que l'amendement a été distribué, ou faut-il que je le lise ?

Sur proposition de l'Exécutif, sont proposés au vœu n° 122 les amendements suivants :

- pour le deuxième vœu de ce vœu, remplacer "à caractère prospectif " par "déjà engagée par la DASCO en concertation avec l'Académie de Paris soit présentée en 6e Commission d'ici juin 2018".

- Pour le troisième vœu de ce vœu, remplacer "le nombre de co-interventions prévues s'il n'est pas possible de mettre à disposition des salles de classe" par "la répartition prévisionnelle telle que l'envisage l'Académie entre les classes à 12 élèves et les classes à 24 élèves avec 2 professeurs des écoles".

Pour le quatrième vœu de ce vœu, remplacer "envisagé" par "prévu".

Ce sont des modifications qui prennent en compte tout simplement ce qu'il se passe et ce qui se fait pour que ce vœu soit un vœu qui s'ancre dans la réalité du dédoublement à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Ces amendements sont-ils acceptés ? Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 du groupe DP ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 368).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au fonctionnement et aux moyens des écoles publiques.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 123 relatif au fonctionnement et aux moyens des écoles publiques.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY, pour le groupe les Républicains et Indépendants, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui est le résultat des nombreux échanges entre Philippe GOUJON, son adjointe Chantal ROLGEN et moi-même, avec les directeurs, et globalement la communauté éducative du 15e arrondissement. Ce sont des remontées de terrain qui souffrent difficilement la contradiction, et sur lesquelles je voudrais attirer votre attention pour 2 points.

Le premier, c'est la question de la température et du chauffage dans les salles de classe de certaines écoles. Beaucoup d'écoles, et je ne pense pas être le seul cas dans le 15e arrondissement, ont des problèmes de chauffage,

des températures particulièrement basses pour mener des journées d'école pour des tout-petits, mais aussi pour les enseignants.

C'est un sujet que la Ville n'a peut-être pas pris assez au sérieux, ou en tout cas n'a pas pris la mesure suffisante pour parvenir et surtout anticiper quelque chose qui revient tous les ans, qui s'appelle l'hiver.

Le second point, c'est sur la question des conseils d'école. Monsieur BLOCHE, nous en avons déjà parlé à la 6e Commission, il sera temps de prendre en compte les avis dans le cadre d'une démarche citoyenne des conseils d'école des 20 arrondissements, et de régler une fois pour toute cette question des rythmes éducatifs, non pas forcément pour tout remettre en cause et faire table rase du passé, voire de l'avenir, mais juste pour reprendre en compte l'avis des conseils d'école et les parents.

Les parents élus sont volontaires pour assumer des responsabilités souvent chronophages et très importantes. Il est à mon avis de justice que d'écouter leurs avis et de les restituer au plan parisien.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Oui, merci, Monsieur MENGUY.

Je ne sais pas si c'est l'hiver, mais en tout cas, quel constat bien sombre du fonctionnement des écoles publiques parisiennes traduit ce vœu. Je pense qu'il est assez éloigné des réalités que vivent chaque jour les élèves, les enseignants, les personnels de la Ville et les familles. Du coup, vous avez fait une liste à la Prévert, qui évidemment par son effet cumulatif pourrait être presque anxiogène.

Je rappelle, s'il le fallait et très rapidement, puisqu'il s'agit d'un vœu et que j'ai deux minutes, que le budget de la Ville consacré aux écoles du premier degré sera donc identique en 2018 et qu'il ne subira pas de diminution.

Je rappelle, en ce qui concerne les A.S.E.M., que 450 A.S.E.M. ont été recrutés depuis le début de la mandature pour répondre aux besoins des écoles et, plus récemment d'ailleurs, la DASCO a fait appel à des vacataires afin de répondre à certaines situations locales.

Je ne rappelle pas le nouveau règlement de service des gardiens qui dit toute l'importance que nous attachons au rôle du gardien et au fait évidemment d'améliorer leurs conditions de travail.

Je ne reviens pas non plus sur les contrats de performance énergétique, si l'on veut être cohérent avec les discussions qu'on a eues à la dernière séance du Conseil de Paris sur le Plan Climat.

Sur les médecins scolaires et les assistantes sociales scolaires, je rappelle que Paris bénéficie d'un ratio favorable du nombre de médecins scolaires : 1 pour 2.400 élèves contre 1 pour 9.000 dans le reste de la France. Je pourrais évidemment évoquer aussi la stabilité du nombre d'assistantes sociales scolaires : 127 à la rentrée 2017, 126 depuis 2012.

Quant à la question des rythmes, je pense qu'on l'a souvent évoquée et peut-être que j'y reviendrai d'ailleurs à travers un vœu qui va bientôt arriver. De ce fait, pour toutes ces raisons, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable...

Une demande de parole, Monsieur MENGUY, très rapide.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Très rapidement, Monsieur le Maire, se féliciter d'un ratio de 1 pour 2.400 élèves, moi je trouve cela particulièrement anxiogène. Monsieur BLOCHE, quand vous dites entre deux lignes qu'il y aura un vœu qui va bientôt arriver sur la question des rythmes éducatifs, la dernière fois que l'Exécutif a fait un vœu sur le sujet, cela s'est plutôt mal fini et pour l'Exécutif et pour les familles parisiennes. Alors, je ne peux que vous conseiller, compte tenu du passé, plutôt de votre passif sur la question, de concerter tous les arrondissements sur la question des rythmes éducatifs plutôt que de nous "pondre" un vœu qui va venir de nulle part et qu'on va trouver sur table lors d'un prochain Conseil de Paris, sur lequel on n'aura pas eu le temps de discuter et qui certainement sera en contradiction avec l'essentiel des constats de bon sens qui seront faits dans les écoles.

C'est un petit conseil que je vous donne, sinon cela va encore mal finir. Je pense qu'on n'a pas besoin d'avoir encore ce genre de débat sur les rythmes éducatifs qui ont été largement abordés pendant de nombreux mois dans cette enceinte.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. BLOCHE va vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Comme je fais la différence entre une Assemblée élue et un poulailler, Monsieur MENGUY, je ne "ponds" pas des vœux, je les rédige, je les présente, je les défends avec conviction, et j'essaie de les faire voter !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 123 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie Pape-Carpantier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 124 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie Pape-Carpantier.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Je voudrais défendre un vœu qui est relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie Pape-Carpantier, femme absolument remarquable, insuffisamment connue et reconnue.

Evidemment, pour chacun d'entre nous, le Quartier latin, c'est la première université de France. Nous sommes peu nombreux à savoir que ce même quartier a vu la naissance d'une autre institution éducative, Monsieur l'Adjoint, c'est l'école maternelle. En 1848, une responsable d'une salle d'asile - je mets "salle d'asile" entre guillemets car l'ancêtre des écoles maternelles portait cet intitulé, ce qui en dit long sur l'attention que l'on portait à l'époque à l'égard des plus jeunes - crée un établissement révolutionnaire, elle s'appelle Marie Pape-Carpantier et elle accueille, dans son propre logement, on a du mal à imaginer cela aujourd'hui, au 10, rue des Ursulines, des enfants entre 3 et 6 ans.

A leur contact, Marie Pape-Carpantier va forger une véritable pédagogie. Elle est la première, la première en France, à énoncer des principes d'éducation pour des jeunes enfants, autrement dit elle a créé la première école maternelle de France. Pendant près de 30 ans, son établissement pilote fait parler de lui et devient un centre de formation où viennent régulièrement des institutrices de la France entière et même de pays étrangers.

Son travail de directrice et son œuvre théorique vont lui valoir d'être distinguée par le ministre de l'Instruction publique de l'époque, Victor Duruy. Immense honneur, ce sera la première femme, en 1867, à prononcer une conférence publique à la Sorbonne. Elle va donc être la première à monter à la tribune d'une université.

L'apport de Marie Pape-Carpantier à la cause des femmes est réel. Féministe avant l'heure, elle a publié une série d'articles sur ce qu'elle appelle "la question des femmes", une question de justice et de bien-être intéressant la société et l'humanité. Vous m'accorderez, Messieurs, que le programme est encore ouvert aujourd'hui.

Il n'est pas fortuit que le projet d'apposer une plaque mémoriale sur l'immeuble situé au 10, rue des Ursulines soit porté par l'association féministe "Réussir l'égalité femmes/hommes" dont je me fais le relais aujourd'hui.

Deux des membres du bureau de l'association, respectivement docteur ès lettres et docteur en histoire, ont réalisé un important travail de recherche sur Marie Pape-Carpantier, et je souhaiterais les en remercier très chaleureusement.

Pour conclure, je voudrais signaler que le 10, rue des Ursulines abrite aujourd'hui un cinéma d'art et d'essai dont la programmation - cela ne s'invente pas - est dédiée à la jeunesse. Il y a une heureuse coïncidence avec l'ancienne vocation des lieux qui justifie amplement l'installation d'une plaque en l'honneur de cette grande dame, Marie Pape-Carpantier. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous avez un peu débordé, même largement débordé des deux minutes, mais je pense que le sujet le valait très largement.

La réponse de Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je lève tout suspens.

Evidemment, l'Exécutif donnera un avis favorable à ce vœu. Je ne reprendrai pas ce que vous avez excellemment exprimé, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Trois observations : je tenais à informer notre Assemblée que Paris a déjà honoré Marie Pape-Carpantier puisqu'une rue du 6e arrondissement porte déjà son nom. L'apposition de la plaque que vous proposez dans votre arrondissement, rue des Ursulines, renforcera cet hommage que nous lui devons.

Comme vous l'avez très justement rappelé, elle était à la fois attachée à l'école publique, c'était une féministe convaincue et qu'effectivement, les enfants, avant que la maternelle n'existe, elle en fut la précurseur, étaient gardés dans des asiles pour les protéger des dangers de la rue. Elle a considéré que plutôt que de garder des enfants, il fallait aussi les instruire.

Je tiens d'ailleurs à rappeler à notre Assemblée, dont je sais l'attachement à l'école publique, qu'en 1874, elle fut dépossédée de sa situation par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de l'époque qui s'appelait Arthur de Cumont, car il était hostile à l'indépendance d'esprit de l'école que portait Marie Pape-Carpantier.

Cette école se situait au 12, rue Neuve Saint-Paul, transférée ensuite au 10, rue des Ursulines. Le Ministre de l'époque a dépossédé de sa situation, au sein de sa direction d'école, Marie Pape-Carpantier car il considérait qu'elle faisait de la concurrence aux congrégations religieuses. Je tenais également à le rappeler.

Avis très favorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 369).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 125 relatif au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du 14e arrondissement.

La parole est à Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM, pour deux minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu relève d'une protestation de parents d'élèves du 14e arrondissement, mais je l'ai déjà présenté au Conseil du 14e arrondissement.

J'ai pensé qu'il pourrait être utile d'étendre cette protestation à l'ensemble des écoles parisiennes. Tous les enfants scolarisés ont évidemment bénéficié d'un droit d'accueil, non seulement pendant le temps scolaire, ce qui est normal, mais en particulier au moment où les enseignements ne peuvent pas leur être dispensés, et plus particulièrement au moment des grèves.

Les grèves, comme chacun sait, font l'objet d'un préavis, ce qui permet généralement à l'établissement de s'organiser 48 heures avant, au moins, et donc de regarder quelles sont les modalités nécessaires en termes de personnel pour accueillir les enfants.

Logiquement, et c'est peut-être le point le plus important, les familles sont informées des modalités d'organisation de ce service d'accueil par la commune, et, le cas échéant, par les maires d'arrondissement. Or, en l'occurrence, pendant les grèves des personnels scolaires intervenues cet automne, le 4 septembre et le 10 octobre, dans une des écoles du 14e, rue de la Tombe-Issoire, on a pu observer un non-respect, véritablement, de la tenue d'un service d'accueil minimum, et une certaine désinvolture dans la transmission de l'information ; un simple S.M.S.

indiquant aux parents : "vous pourrez vérifier la situation du service d'accueil via l'affichage sur l'école de votre enfant".

Tout ceci pour rappeler peut-être au Rectorat que le droit d'accueil mérite quand même un respect absolu, comme le droit de grève ; deuxièmement, faut-il rappeler les obligations légales à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de Paris ? Et surtout, et c'est le plus important, le droit d'accueil doit être assorti évidemment d'un respect du délai d'information pour les parents, c'est bien le moins, et à l'heure des technologies modernes de l'information, vraiment, il me semble qu'il y a mieux à faire qu'un S.M.S. la veille de la grève pour informer les parents. Je voudrais que tout cela soit entendu et puisse éventuellement être suivi de progrès dans les modalités d'application de ce droit.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Président AZIÈRE, d'évoquer un problème évidemment bien identifié, avec toutes les difficultés de mettre en œuvre de façon concrète la loi du 23 juillet 2008.

Pour répondre très directement à votre vœu, le problème est qu'il n'est pas possible de communiquer en amont des 48 heures, puisque c'est seulement 48 heures avant la grève que la Direction des Affaires scolaires et, dans chaque circonscription, ce que l'on appelle dans notre langage "accronymiaque", si j'ose dire, les C.A.S.P.E. connaissent évidemment l'information qui doit être diffusée de manière utile aux parents. Effectivement, cela peut être un S.M.S. Cela peut paraître cavalier, mais l'idée est de transmettre l'information au plus vite, quand la DASCO la connaît, évidemment, quand l'Académie de Paris lui a communiqué les informations nécessaires.

Vous savez en plus que le service minimum d'accueil est assuré sur la base du volontariat, et bien sûr, dans l'intérêt des enfants, sur la qualification professionnelle en ce qui concerne ces volontaires.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, le débat à travers votre vœu ayant eu lieu en cette enceinte, que vous puissiez le retirer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Président AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Oui, je le retire, étant donné la tonalité de la réponse, en espérant qu'on puisse travailler désormais à une meilleure information, non pas avant les 48 heures, mais pendant les 48 heures qui précèdent les jours de grève.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 125 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 126, relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.

La parole est à Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, du groupe PPCI, pour deux minutes.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Par ce vœu relatif à la mise en place d'une consultation sur les rythmes scolaires, et qui rejoint complètement le vœu de Jean-Baptiste MENGUY, donc qui démontre l'importance du sujet, nous vous donnons, Monsieur le Maire, l'occasion de manifester de la manière la plus aboutie votre volonté de donner aux habitants un véritable pouvoir décisionnaire, comme proclamé tout au long de la nouvelle version de votre charte parisienne de la participation citoyenne, à l'ordre du jour de ce Conseil et à laquelle ce vœu était initialement rattaché.

Ce vœu propose tout simplement que soit organisée une consultation des Parisiens sur le retour éventuel à la semaine de quatre jours à la rentrée 2018. Après quatre années d'application de cette réforme, un bilan s'impose. Cette consultation permettrait aux familles de s'exprimer directement sur un sujet qui les impactent quotidiennement et leur donnerait l'occasion d'avoir ainsi une influence réelle sur le choix politique de la Mairie de Paris.

Dans ce contexte, au moment même où vous prenez plus que jamais la participation citoyenne comme fondement de notre démocratie locale, impliquant un ancrage solide au cœur de toute action publique, mes collègues du groupe PPCI et moi-même vous appelons à voter ce vœu.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

C'est donc la deuxième séance du Conseil de Paris où j'interviens comme adjoint ayant la délégation éducation. C'est la deuxième fois que je suis amené à intervenir sur la question de l'aménagement des rythmes éducatifs et, pour ceux qui ont la gentillesse de m'écouter, je crains la répétition. Mais la répétition ne m'ennuie pas tant ma conviction est forte, et j'associe à mes propos évidemment la Maire de Paris et celles qui m'ont précédé, Colombe BROSSEL et Alexandra CORDEBARD.

Je ne pense pas que sur cette question, on puisse réduire le débat à la semaine de quatre jours ou de quatre jours et demi. L'enjeu est bien au-delà de cette question. L'enjeu n'est pas un problème de démocratie participative, l'enjeu de la semaine de quatre jours et demi, c'est-à-dire avant tout, l'enjeu des cinq matinées d'apprentissage, je vous le dis avec conviction, chers collègues, c'est la réussite éducative de tous les élèves, et notamment de ceux qui sont les plus victimes ou les plus menacés par ce que l'on appelle les inégalités scolaires.

Nous avons la chance en plus d'avoir deux temps d'activités périscolaires, durant une heure et demie deux après-midi, comme vous le savez, et donc, je voudrais qu'on prenne en compte tous ces éléments, et surtout l'enjeu de la réussite éducative, pour essayer de dépasser un débat qui ne peut pas être entre ceux qui sont pour la semaine de quatre jours et ceux qui sont pour la semaine de quatre jours et demi. Sachant que le décret Blanquer a offert la possibilité à la Ville de choisir, la Ville de Paris, par la voix de sa Maire, Anne HIDALGO, a choisi : ce sera quatre jours et demi, et le Rectorat en a pris acte en conséquence.

Donc, avis défavorable pour ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Madame, est-ce que vous maintenez votre vœu ? Oui.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 126 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture périodique des crèches.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la fermeture des crèches pendant les vacances.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au regroupement de crèches pendant les vacances.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 127, 128, 129 et 129 bis, relatifs à la fermeture périodique des crèches.

La parole est à M. AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les crèches font partie d'un service public essentiel et garanti par la Mairie de Paris. Vous avez prévu une expérimentation pour 2018, qui prévoit le maintien en service de seulement dix crèches municipales, du 6 au 17 août et du 24 au 28 décembre. Si nous regrettons le manque de travail en amont sur la conception même du projet, nous savons que vous avez eu dernièrement un échange positif avec plusieurs adjointes à la petite enfance.

C'est dans cet esprit que nous demandons tout d'abord à ce que les syndicats de la petite enfance, qui s'opposent en l'état à cette expérimentation, soit entendus maintenant. Ils posent en effet des questions intéressantes sur les problèmes techniques et logistiques qu'engendrerait cette expérimentation, des questions qui méritent réponse.

Quant aux demandes que nous avons formulées sur la nécessité de travail en concertation, de transmission de données chiffrées et d'information faite aux familles, nous estimons que le vœu de l'Exécutif y répond de manière satisfaisante.

Nous espérons donc que toutes ces discussions et éclaircissements pourront aboutir à une solution qui convienne à tous les intéressés, et cela dès demain.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme BÜRKLI, pour deux minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire l'explication de vote sur les deux vœux, donc pour quatre minutes. Oui, pardon, je présente les deux vœux au nom des Républicains et Indépendants.

Alors que ce dispositif de regroupement des crèches mérite d'être amélioré, c'est un fait que nous pouvons accepter et c'est un chantier que nous pouvons même aborder ensemble. En revanche, que vous décidiez arbitrairement, sans consultation, sans concertation avec les Parisiens, de fermer deux tiers des crèches de regroupement habituellement ouvertes pendant les vacances d'été et à Noël, nous y sommes farouchement opposés.

J'ai écrit à M. BLOCHE sur ce sujet, il y a quelques semaines, à l'issue du dernier conseil des parents du 9^e arrondissement où ce sujet a été abordé en présence du directeur de la DFPE, pour m'émouvoir de ce sujet. Je considère que la concertation sur un sujet comme celui-ci est essentielle, et il est essentiel que vous puissiez dans les meilleurs délais réunir l'ensemble des maires pour qu'ils vous exposent les besoins des familles de leur arrondissement.

C'est bien de là qu'il faut partir, du besoin des familles. Or, puisque dans certains arrondissements vous annoncez qu'il n'y aura plus de crèches ouvertes, vous supprimez tout simplement un service public jusque-là rendu aux familles. Il faut rationaliser le groupement selon vous, soit, mais une crèche ouverte seulement pour une circonscription qui peut s'étendre, comme c'est le cas pour le 9^e arrondissement, sur trois arrondissements, c'est trop peu, notamment du point de vue de l'organisation des familles.

Par ailleurs, sur la forme nous sommes en désaccord sur la sélection des familles pouvant bénéficier de ce service. Vous l'avez dit : 50 % des enfants qui fréquentaient ce service ne pourront plus y être admis ; pour la moitié restante, c'est une nouvelle procédure de sélection qui s'ouvrira.

Autrement dit, vous compliquez la vie des familles qui auront la chance de bénéficier d'une place en les contraignant à courir à l'autre bout de l'arrondissement voisin pour y déposer leur enfant. Vous rajoutez en outre une étape de sélection et le stress qui va avec.

Pour les moins chanceux, c'est-à-dire ceux qui travaillent en août sans autre alternative, qui n'ont pas de famille pour garder leurs enfants pendant cette période, c'est le système D qui prévaudra. Vous le savez, ce sont au final les mamans qui seront pénalisées. Même formulée en écriture inclusive, la suppression de ces crèches est un coup dur porté à l'égalité hommes/femmes, notamment professionnelle...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BÜRKLI ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Ecoutez, je fais l'explication de vote d'une minute et j'ai deux vœux, ce qui fait 4 minutes.

Donc nous vous demandons de vous engager à ouvrir le nombre suffisant, au moins une structure dans chaque arrondissement afin de répondre aux besoins réels des familles, au nom de la continuité du service public, et par-dessus tout au non d'un service d'accueil de la petite enfance de qualité.

Les jeunes enfants, de même que les professionnels de crèche, méritent mieux que cette prétendue innovation, qui est plutôt selon moi une dégradation du service, voire une régression du service public. Vous demandez aux unes de chambouler leur organisation et aux enfants de s'adapter à vos desiderata, au risque de les perturber. Pour nous, la crèche n'est pas un simple dépose-minute où on laisse les enfants sans les considérer.

Pour les parents du 9^e arrondissement que j'ai consultés, ce projet apparaît aussi comme une double peine : non seulement ils n'ont pas la possibilité de faire partir leur enfant en vacances pendant cette période, mais en plus ils vont devoir leur faire prendre les transports pour les emmener dans le meilleur des cas dans une crèche trop éloignée de leur domicile.

Nous formons donc le vœu au groupe les Républicains et Indépendants que vous reveniez sur cette décision et que vous fassiez preuve en la matière de beaucoup plus de pragmatisme.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BÜRKLI.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Comme cela vient d'être indiqué, trois vœux ont été déposés et c'est la raison pour laquelle j'associe à mes propos Sandrine CHARNOZ. L'Exécutif a souhaité déposer un vœu qui prenne en compte un certain nombre de préoccupations, croyez-nous qui sont les nôtres, à Sandrine CHARNOZ et à moi-même.

Nous avons pris nos fonctions le 6 octobre dernier et nous avons dix jours après à présenter ce dispositif de regroupement renforcé, si j'ose ainsi l'exprimer, devant le CHSCT de la Direction de la Famille, de la Petite Enfance. J'ai souhaité avec Sandrine CHARNOZ réunir les adjoints à la petite enfance dès le 19 octobre, nous avons eu depuis un comité technique de la DFPE et la semaine prochaine, je finirai de recevoir les organisations syndicales de la petite enfance. Tout cela pour répondre à la préoccupation qu'exprimait à l'instant Jean-Noël AQUA.

Sur ce regroupement, l'engagement que je prends devant vous avec Sandrine CHARNOZ aujourd'hui, c'est que chaque enfant qui aura besoin d'être accueilli dans une crèche collective, durant les périodes de regroupement qui sont deux périodes exceptionnelles du 9 au 17 août et du 24 au 28 décembre, le sera. En l'occurrence, nous travaillons activement avec la Direction de la Famille et de la Petite Enfance pour évaluer les besoins des familles parisiennes, et calculer en conséquence le nombre de crèches qui resteront ouvertes durant ces deux périodes.

Nous sommes tout autant attachés que vous, Madame BÜRKLI, évidemment au taux d'activité féminine tout à fait exceptionnel à Paris. Nous sommes évidemment soucieux de ne pas compliquer la vie des familles parisiennes. La concertation continue de manière très active et c'est la raison pour laquelle, de manière très ouverte, l'Exécutif a souhaité présenter ce vœu.

Ce qui m'amène, Madame la Maire, chère Pénélope KOMITÈS, ayant noté le retrait du vœu n° 127, s'ils ne sont pas retirés, à donner un avis défavorable aux vœux n°s 128 et 129 puisque le vœu n° 129 bis de l'Exécutif vise à s'y substituer de manière constructive.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme BERTHOUT pour une explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Je trouve assez bizarre d'applaudir le fait qu'on va supprimer l'ouverture de crèches. Vraiment cela me paraît tout à fait saugrenu comme attitude.

Moi, je veux bien vous entendre, Monsieur l'Adjoint. Alors, vous faites un vœu dans lequel vous dites : on engage une concertation. Mais de qui se moque-t-on ?

Chers collègues du groupe Communiste, vous avez vu le courrier qui vient d'être adressé hier par M. le nouveau Directeur des Familles de la Petite Enfance ? Il dit que c'est plié. C'est écrit noir sur blanc. Donc ne venez pas nous écrire un vœu qui ne veut rien dire puisqu'on nous dit ici que l'affaire est pliée : on ne peut pas évoluer, c'est écrit noir sur blanc.

Par ailleurs, arrêtons d'utiliser des mots qui sont vidés de leur sens. Je viens de vous entendre parler de regroupement renforcé. Mais en français, dans le texte, renforcer veut dire qu'on conforte un service public. Ce n'est pas du regroupement renforcé, c'est du regroupement qui est encore réduit.

Enfin, arrêtons de parler d'expérimentation, ce n'est pas de l'expérimentation. L'expérimentation laisse entendre que plusieurs voies sont possibles, or c'est là de la fermeture. Au moins appelez les choses par leur nom.

Cela veut dire qu'au moins la moitié des enfants aujourd'hui accueillis ne pourront pas l'être demain.

Vous avez dit, Monsieur l'Adjoint : je m'engage à ce que chaque enfant qui aura besoin d'une place en crèche en ait une. Est-ce que vous pouvez ici vous engager à ce que, si nous vous envoyons, à vous, le nom de ces enfants, ils soient accueillis ? Est-ce cela que cela veut dire ? Cela veut dire quoi derrière l'engagement ? Vous allez faire des commissions d'attribution des places en crèche ? Comment cela va se passer, Monsieur l'Adjoint ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Monsieur BLOCHE, très rapidement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai souhaité avec la plus grande sérénité répondre au vœu pour essayer de traduire l'esprit d'ouverture et l'esprit constructif qui anime l'Exécutif sur cette question.

Le regroupement existe. Le fait est que les crèches, qui restent ouvertes dans les deux courtes périodes que j'ai indiquées, amènent à ce qu'il y ait une surmobilisation des agents et, de fait, une fréquentation très faible des familles et surtout de leurs enfants.

Je rappelle qu'il y aura l'avantage de pouvoir accueillir beaucoup plus tôt les enfants sans attendre la rentrée scolaire, et en mobilisant évidemment les personnels en conséquence.

De ce fait, la concertation est en cours. Je terminerai, avec la permission de Mme la Maire, sur le fait que justement le courrier qui a été envoyé par le directeur de la famille de la petite enfance vise à informer dès maintenant les parents pour connaître leurs besoins, anticiper, les évaluer le plus précisément possible et voir en conséquence le nombre de crèches qu'il faudra laisser ouvertes durant ces deux périodes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, nous n'allons pas faire une partie de ping-pong.

J'ai le vœu n° 127 qui est déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche. Est-ce qu'il est maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Non, il est retiré.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Nous avons le vœu n° 128 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants. Est-il maintenu, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Evidemment !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je pose la question, Madame BERTHOUT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 128 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 128 est rejeté.

Le vœu n° 129, j'imagine qu'il est maintenu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il est bien sûr maintenu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 129 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 129 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 370).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la pollution de l'air et du sol des crèches.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 130 et 130 bis relatifs à la pollution de l'air et du sol des crèches.

Je vais redonner la parole à Mme BERTHOUT pour deux minutes.

En fait, c'est Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, il y a peine un mois, notre hémicycle a eu l'occasion de vous entendre suite à la publication par l'association "Robin des Bois" de rapports et diagnostics portant sur l'état de nos crèches et de nos écoles s'agissant de la pollution de l'air et des sols.

Vous nous avez alors précisé que dès 2014, 740 établissements d'accueil de la petite enfance avaient fait l'objet d'une analyse par les services de l'Etat compétents et que 190 sites avaient été identifiés. Vous avez expliqué que 6 sites avaient été classés en catégorie C, ce qui signifie qu'ils devaient faire l'objet de mesures de surveillance. Vous vous vouliez rassurante en indiquant qu'aucun professionnel, aucun enfant, aucune famille n'était en danger actuellement.

Pourtant, comment pourrait-on être rassuré quand on apprend, au détour de ce débat le mois dernier, que vous savez depuis deux ans que certains de vos établissements sont potentiellement dangereux pour les jeunes usagers qui les fréquentent, et ce sans que les familles ou les professionnels de ces structures n'en aient été informés ? Comment pourrait-on encore être rassuré quand on constate que vos données ne correspondent pas avec celles des rapports rendus publics par l'association ?

Pour bien faire et comme il n'est jamais trop tard, nous vous demandons par ce vœu de donner une information exhaustive à l'Assemblée des élus quant à la pollution de l'air et des sols dans l'ensemble des établissements recevant du jeune public et relevant de votre responsabilité.

Nous vous demandons également d'informer les familles et agents des établissements concernés par des mesures de vigilance renforcées, de surveillance, d'aménagement et de précaution.

Nous vous demandons enfin quels moyens et quels dispositifs de précaution et de prévention vous entendez mettre en œuvre pour lutter contre la pollution de l'air et des sols dans ces équipements. C'était un sujet majeur.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui me permet de présenter la poursuite de nos travaux sur cette question majeure relative à la qualité de l'accueil que nous offrons aux petites Parisiennes et petits Parisiens, à

leur famille, aux professionnels au sein de nos établissements. Question que nous prenons à bras le corps avec Patrick BLOCHE, je vous l'assure.

Je vous avais présenté lors du dernier Conseil de Paris le cadre dans lequel s'inscrivait cette démarche. Il s'agissait de l'application directe de la loi Grenelle 1 de 2009, qui prévoit la conduite par l'Etat de diagnostics de sol sur des sites anciennement pollués. Nous nous sommes engagés dans cette démarche dès 2014 et le Bureau de recherche géologique et minière a ainsi débuté les diagnostics au sein d'établissements d'accueil de la petite enfance, compte tenu de la vulnérabilité des publics accueillis.

Je le répète ici, les résultats des diagnostics sont catégoriques : à aucun moment dans aucun établissement, les enfants, les familles, les agents n'ont été mis en danger, et l'ensemble des mesures de précaution et de correction ont été prises sous le contrôle de la Préfecture de police et de l'A.R.S. dès 2015 avec les informations nécessaires. Précaution et correction pour un principe de précaution absolu qui nous guide sur cette thématique.

Nous vous rejoignons sur la nécessité absolue de poursuivre les diagnostics et les informations et c'est pourquoi je souhaite vous communiquer deux informations d'actualité.

Dès le 4 décembre dernier, la Maire de Paris a saisi par courrier le Ministre Nicolas HULOT pour connaître les suites prévues de cette démarche et notamment le calendrier des prochains diagnostics concernant le reste des sites, notamment les écoles et les collèges.

Dans l'attente de ce retour, nous proposons de mettre en place un collège de personnes qualifiées sur le sujet, présidé par une personnalité indépendante, afin de formuler des propositions méthodologiques sur la poursuite des diagnostics, assurer le suivi des établissements et évaluer régulièrement la qualité des résultats obtenus. Il est évident que les maires et les groupes politiques seront associés à cette démarche.

Je vous invite donc à retirer ce vœu au profit de l'Exécutif qui reprend l'ensemble de vos demandes et vous propose d'aller plus loin avec ce collège scientifique.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Le vœu n° 130 est-il maintenu ?

Mme Déborah PAWLIK. - Je maintiens évidemment ce vœu puisque la mise en place d'un...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Ce n'est pas une explication de vote.

Mme Déborah PAWLIK. - J'en ai pour deux secondes. La mise en place d'un comité scientifique pour définir une méthodologie quand il s'agit de la santé des enfants, je trouve que cela reste quand même un peu léger.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 130 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 bis de l'Exécutif avec un avis favorable, bien évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 371).

2017 DFPE 225 - Subvention (10.000 euros) et convention avec le groupement d'intérêt public "Samu social de Paris" (19e) pour son action "des petits à l'hôtel", (10e, 11e, 18e et 19e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner non pas les vœux n^{os} 131, 132 et 133 de Mme LEMARDELEY mais d'examiner un projet de délibération auquel M. BLOCHE peut répondre, qui est le projet DFPE 225.

Je vais donner la parole à Mme Fatoumata KONÉ pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Pénélope.

Ce dispositif est complètement innovant et inédit et constitue une vraie prise de risque de la part des professionnels du Samu social. A l'hôtel, le lien parents/enfants se délite, faute d'espace d'intimité. Un tiers des adultes à l'hôtel suivi par le Samu social sont victimes de troubles dépressifs. Le Samu social héberge 7.000 personnes en hôtel social. Un quart de ces personnes, soit plus de 1.700, ont moins de 3 ans.

De nombreuses familles sont composées de femmes seules avec enfants. La petite enfance est donc un sujet majeur dans l'accompagnement des personnes en hôtel social et cet aspect est encore un angle mort dans l'accompagnement social de ces personnes.

Ce dispositif vise à travailler sur la parentalité. Il s'agit pour partie de prendre le prétexte d'une activité de qualité en direction des enfants, pour travailler à restaurer le lien au sein de la famille. Pour cette première expérience, le Samu social espère toucher une centaine de personnes. Ces ateliers de très grande qualité, notamment au niveau du matériel, sont portés à la fois par des animateurs et des psychologues et auront lieu dans les hôtels pour favoriser l'accès aux bénéficiaires.

Les familles peuvent simplement profiter d'un moment ludique avec leurs enfants mais aussi travailler à renouer le lien parents/enfants, accompagnés par des psychologues. Après ces vacances de Noël, le principe d'une récurrence hebdomadaire des ateliers permettra de faciliter l'ancrage du projet. Des ateliers proposés ensuite au "Centquatre", dans le 19e arrondissement permettront une ouverture pour les bénéficiaires. Je salue donc cette initiative exceptionnelle et le soutien que lui apporte la Ville de Paris.

L'occasion également de rappeler que l'hébergement d'urgence en hôtel social concerne un nombre croissant de familles. Or ce type d'hébergement reste coûteux pour l'Etat et peu adapté aux familles. Un grand nombre d'entre elles vivent alors sans toilettes ni douche dans leur chambre ou sont contraintes, faute de place, de dormir dans le même lit.

Pourtant, au cours des 10 dernières années, le recours aux nuitées hôtelières a littéralement explosé pour répondre aux besoins de l'hébergement inconditionnel, en particulier des familles, en passant d'un peu moins de 10.000 places en 2007 à plus de 41.000 places en 2016. Surtout, elles ont doublé entre 2012 et aujourd'hui. Ainsi, ce sont 17.000 familles qui vivent aujourd'hui en hôtel en Ile-de-France. Ce qui, au-delà de l'accompagnement social très largement défaillant, a des conséquences graves dans leur vie quotidienne, difficultés pour se nourrir de façon équilibrée et variée, dégradation de leur santé, notamment leur santé psychologique.

Les associations et le Samu social tirent la sonnette d'alarme depuis des années. Le recours à l'hôtel pourra être réduit de moitié en utilisant d'autres solutions par ailleurs moins onéreuses, comme la réquisition de certains logements, le soutien associatif pour garantir le paiement de loyers ou encore la régularisation de certaines familles sans papier qui pourraient accéder facilement au logement classique.

Nous devons rester collectivement vigilants sur ces situations et tenter d'y apporter des réponses pérennes, car, en particulier pour les familles, l'hôtel doit rester une solution temporaire.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Donc, Madame la conseillère, je me permets, une nouvelle fois - j'espère que mon propos ne sera pas trop compromettant - de vous remercier de vous être inscrite sur ce projet de délibération et pour ce que vous venez d'exprimer à l'instant, parce que, grâce à votre inscription, cela permet, effectivement, de mettre en lumière ce très

beau projet des petits points "E", points "S" à l'hôtel du Samu social, que j'ai le grand plaisir de porter avec ma collègue, Dominique VERSINI.

Ce projet de délibération, vous l'avez fort bien souligné, est particulièrement symbolique, car il permet d'articuler deux priorités fortes de la Maire de Paris. D'abord, la place de l'enfance et, plus largement, de la famille dans la ville, qui constitue vraiment une priorité forte, à la fois de sens, d'enjeu et d'obligation. C'est évidemment aussi une politique de solidarité et de soutien aux Parisiens les plus fragiles, qui constitue la grande cause de la mandature de la Maire de Paris, avec la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

De ce fait, il y a une transversalité au sein de notre Exécutif municipal et cette transversalité est essentielle, car la précarité frappe 22 % des enfants parisiens et près de 6.000 personnes en famille sont accueillies au sein des hôtels sociaux dans notre ville.

Nous savons que l'hébergement hôtelier n'est pas comme un cadre de vie durable. Il convient alors de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour que ce séjour se passe au mieux et qu'il soit, évidemment, le plus bref possible et que l'équilibre de la famille et des enfants soit garanti. C'est ce que permet cette action du Samu social, dont je salue le constant engagement durable auprès des plus vulnérables, action qui permet de créer des espaces dédiés aux jeux en direction des enfants et des parents, dans les 10e, 11e, 18e et 19e arrondissements, avec les premiers ateliers au moment des vacances de Noël.

Cela s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, dans laquelle nous avons fait du soutien à la parentalité un axe prioritaire de notre politique familiale en direction de l'ensemble des familles. Cela est d'autant plus important pour les familles vulnérables accueillies à l'hôtel.

Permettez-moi également, et pour conclure, de vous informer que nous portons, avec Dominique VERSINI, de nombreux chantiers sur ce volet avec, par exemple, l'ouverture prochaine d'un lieu d'accueil enfants/parents au sein de l'Espace Solidarité Insertion, la création d'un lieu d'accueil enfants/parents mobile qui ira à la rencontre des familles accueillies dans les C.H.U. et les C.H.R.S.

Et je saisis, d'ailleurs, cette occasion pour vous rappeler ou vous informer que sera lancée, demain, la collecte solidaire de jouets neufs ou en bon état, au sein des deux ludothèques mobiles, destinés aux familles accueillies dans les espaces solidarité insertion : les C.H.U., les C.H.R.S. du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 225.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 225).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'Ecole 42.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous en revenons au secteur de Marie-Christine LEMARDELEY et donc, nous avons le vœu n° 131 relatif à l'Ecole 42.

Je vais donner la parole, pour deux minutes, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ...

Monsieur AQUA...

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre vœu concerne l'Ecole 42, cette école fondée en 2013 par Xavier NIEL pour offrir une formation nouvelle en codage informatique. Cette école se veut résolument innovante dans le discours, et pourtant, il semble que le bon vieux sexisme y soit particulièrement à l'œuvre. Je passerai sur le fait que seuls 10 % des élèves sont des femmes. Non, plus gravement, la multiplication des faits sexistes aboutit à ce que des étudiantes - je le cite, d'après des témoignages - "ne se sentent pas en sécurité dans les locaux mêmes de l'école". Cela paraît, pour le moins, inacceptable. Je cite toujours un autre témoignage, donc, une étudiante qui dit : "On m'a poursuivie sur un étage et demi. J'ai dû remonter à reculons. Et on m'a poursuivie pour voir sous ma jupe". Une autre étudiante

déclare ne plus porter de jupe au vu des remarques sexistes. On apprend aussi qu'une des innovations de cette école - une chaîne de discussions sur la messagerie "Slack" - était un lieu de partage de contenu pornographique à teneur misogyne et violent, dans ce que j'en ai vu et lu sur le site.

Par ailleurs, des étudiants affichent des images pornographiques outrageantes et dégradantes ouvertement sur leur fond d'écran, avec un laisser-faire inquiétant. Les étudiantes témoignent ainsi d'un effet d'entraînement, car elles ont l'impression que tout est permis dans l'école. Le laisser-faire dans toutes ses conséquences.

L'absence de contrôle, c'est bien, mais quand elle aboutit à des faits inacceptables, il faut réguler, non pas dès demain, mais dès aujourd'hui. Alors, que faire ? Nous avons adopté, en janvier dernier, un vœu visant à favoriser la lutte contre le sexisme dans l'enseignement supérieur au niveau parisien. Des moyens existent. La Conférence des présidents d'université, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, la Conférence des grandes écoles, ont signé une charte : la Charte nationale face aux inégalités hommes/femmes. Cette charte prévoit notamment la nomination d'un ou d'une référente pour l'égalité qui puisse produire des statistiques sexuées et promouvoir des bonnes pratiques.

Sur Paris, avec Marie-Christine LEMARDELEY et Hélène BIDARD...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur AQUA...

M. Jean-Noël AQUA. - Nous avons donc prévu, avec un vœu en janvier - pardon, je finis - de créer un réseau de référents. Au vu de ces problèmes, il nous semblerait opportun que l'Ecole 42 signe cette charte et qu'elle nomme un référent à l'égalité qui pourrait venir participer au réseau parisien. C'est l'objet de ce vœu qui demande à la Ville de contacter l'école pour le lui suggérer et lui proposer notre aide par la connaissance du sujet.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Votre vœu nous interpelle sur des agissements sexistes qui ont eu lieu au sein de l'Ecole 42. Vous l'avez rappelé, en janvier 2017, nous avons adopté en Conseil de Paris un vœu contre le sexisme dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ce vœu s'appuyait sur le souhait de la Maire de Paris que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un axe de travail privilégié avec l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire parisien, et sur la charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche signée en 2013 par l'ensemble des établissements, autant les universités que les écoles.

Ainsi, avec Hélène BIDARD, l'adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes/hommes, nous allons rencontrer le mois prochain les référentes et référents égalité des établissements parisiens pour faire un point sur leurs engagements et leurs réalisations dans ce domaine. Nous souhaitons appuyer leur action en favorisant la lutte contre les stéréotypes et le harcèlement, ainsi que la mixité des filières et l'égalité professionnelle. Nous les inciterons à profiter de toutes les ressources associatives de la société civile pour qu'une sensibilisation citoyenne ait lieu à chaque rentrée au bénéfice de l'ensemble des étudiants et des enseignants.

Dans ce cadre, nous partageons évidemment votre très forte préoccupation face aux faits à caractère sexiste qui se sont déroulés au sein de l'Ecole 42. Il importe que la Ville de Paris soit très vigilante contre le développement de ce type de pratique au sein de cette école, comme au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur parisiens.

Aussi, au nom de l'Exécutif et en proposant quelques amendements de forme, je donnerai un avis favorable à votre vœu, sous réserve d'acceptation de ces amendements. Nous inviterons l'Ecole 42 à s'engager pour l'égalité en signant la charte nationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à rejoindre notre réseau de référents et de référentes, et nous suivrons avec attention l'état d'inclusion des principes de cette charte dans le fonctionnement de l'école.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEMARDELEY.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Simplement, je ne connais pas l'Ecole 42. J'ai simplement entendu les propos de M. AQUA. Si même une partie de ce que vous avez indiqué est vrai et je n'ai aucune raison d'en douter. Je ne peux que souhaiter que quelqu'un dépose plainte auprès des services de police, dans le contexte que tout un chacun connaît ici. Ce type de dénonciation est, de fait, inacceptable. Donc, voilà. Je laisserai, bien évidemment, les autres aspects se mettre en place avec l'établissement, mais, en tout état de cause, de notre côté, nous allons y regarder dès demain matin.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131 du groupe Communiste - Front de Gauche amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 372).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la sélection dans les universités.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 132 relatif à la sélection dans les universités.

J'imagine que c'est M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'enseignement supérieur est un lieu où se jouent beaucoup d'enjeux. C'est là où se forge le destin de beaucoup d'individus qui y tracent les premières lignes de leur carrière. C'est là où se diffusent les connaissances issues de la recherche. C'est là aussi où s'opère la transmission de l'esprit critique. Malheureusement, c'est aussi là où des déterminismes sociaux impactent le plus fortement les déterminismes culturels, débouchant sur de fortes inégalités.

Face à ces enjeux et difficultés, l'enseignement supérieur a aujourd'hui besoin d'énormément de moyens. Pour réformer le système universitaire tout en lui appliquant l'austérité, les macronistes jouent la médiocrité. Ils veulent désormais introduire la sélection à l'université sous couvert d'orientation : les universités n'arrivent pas à faire face aux difficultés d'étudiants aux profils divers ? Trions-les et mettons les moyens sur les meilleurs, répondent-ils. A la démocratisation de l'enseignement supérieur, ils veulent substituer les gares de triage, toujours sous couvert d'orientation, bien sûr.

Dans le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale, et qui est discuté aujourd'hui, on lit donc que les universités pourront désormais dire : "oui, non, oui si" aux étudiants qui s'y inscriront, mais cet hypocrite "oui si" est prévu sans moyen supplémentaire, ni humain, ni financier, sans dispositif de contrôle, sans garde-fou au niveau des universités. Au final, le texte va ouvrir en grand la possibilité aux universités de simplement dire "oui" ou "non" aux étudiants, reléguant les moins prometteurs sans leur donner une chance de réussir, la bonne vieille sélection qui va réduire la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Les macronistes tombent le masque : l'enseignement supérieur et l'enseignement, pour eux, ne sont pas pour tous. Ce sont l'austérité et les inégalités qui sont pour tous. Alors, par notre vœu, nous voulons marquer l'opposition de notre Assemblée à une réforme qui se traduirait par de fortes inégalités et injustices. Nous voulons aussi prévoir des dispositions permettant de prévenir les problèmes que vont très probablement affronter les étudiants à la rentrée prochaine, dès demain.

Le savoir mérite bien qu'on le partage. Ce n'est pas seulement une question de justice, c'est aussi la condition de sa prolifération et de son bouillonnement. Faire le pari du savoir et non de la petitesse budgétaire : voilà ce qui constitue réellement une politique de progrès.

Je vous remercie,

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cher Jean-Noël AQUA, vous déposez un vœu relatif au Plan Etudiants du Gouvernement, et vous vous inquiétez du fait que ce plan puisse ouvrir la voie à une sélection à l'entrée

de l'université. Comme vous, l'Exécutif est bien sûr attaché au droit inconditionnel à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, et donc, opposé à la sélection. Comme vous également, nous sommes attachés à la mise en œuvre d'une politique d'orientation efficace et dynamique, condition essentielle de la lutte contre l'échec en premier cycle universitaire. Enfin, comme vous aussi, nous souhaitons que l'enseignement supérieur bénéficie de moyens budgétaires à la hauteur des défis qui sont les siens.

En ce qui concerne le Plan Etudiants, un certain nombre de ses modalités de déploiement ne sont pas encore connues, mais nous partageons tout à fait votre volonté de vigilance quant à la non-sélection et quant à l'attention portée au cas de ces étudiants qui verraient leur choix d'orientation refusé, vigilance d'ailleurs que nous exerçons déjà dans le cadre du système actuel d'affectation.

Les amendements que je propose à votre vœu visent à expliciter cette position de vigilance dans les considérants, et dans les attendus, à bien préciser qu'elle s'exercera notamment en lien avec l'Académie de Paris et les établissements d'enseignement supérieur. Sous réserve d'acceptation de ces amendements, j'émetts donc un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur AQUA ? Bien.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Pour ne pas rallonger les débats, je dirai juste que le groupe Démocrates et Progressistes votera contre ce vœu, qui me paraît avoir, et surtout dans sa présentation, une vision bien caricaturale de ce qu'est ce projet de loi, mais juste rappeler que la pire des sélections, en tout cas, c'était le tirage au sort, et c'est ce qui existait. Je suis très heureux, moi, que le Gouvernement mette un terme aux pratiques précédentes et organise ainsi la transition entre le lycée et l'université, une réforme qui a été d'ailleurs largement saluée, au-delà des caricatures.

Donc, contre ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 373).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux étudiants sans titre de séjour.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 133 et 133 bis, relatifs aux étudiants sans titre de séjour.

La parole, pour deux minutes, est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le "Réseau universités sans frontières" pour la régularisation des étudiants sans-papiers ne cesse de se mobiliser, parce qu'il se retrouve d'ailleurs tous les 15 jours devant la Cité universitaire de Paris, où se trouve d'ailleurs l'antenne étudiante de la Préfecture de police, pour réclamer justement la régularisation immédiate des étudiants sans titre de séjour et la reprise des dépôts de dossiers de régularisation.

Oui, vous avez bien entendu : la reprise des dépôts de dossiers de régularisation, parce que depuis les attentats de novembre 2015, la Préfecture de police de Paris n'accepterait plus les dossiers inférieurs au niveau Master pour la régularisation exceptionnelle par les études, ce qui constituait déjà une catastrophe pour celles et ceux qui souhaitaient accéder aux études en France. Donc, depuis la rentrée 2017, la Préfecture n'accepte plus d'ailleurs aucun dossier de régularisation. Tel fut le message adressé par la Préfecture lors de la dernière manifestation qu'ils ont organisée le 16 novembre dernier.

Et donc, la Ville de Paris a toujours été attachée à sa vie étudiante et à son ouverture sur le monde. Il est impensable de céder ainsi aux terroristes en remettant en cause les principes et les valeurs républicaines qui ont toujours fait de Paris une capitale ouverte sur l'international, les nouvelles générations, les échanges de savoirs et de culture.

A travers ce vœu, je demande donc deux choses : la première, bien évidemment, que nous interpellions le Préfet ici présent en faveur de la régularisation immédiate des étudiants sans titre de séjour, mais également la reprise des dépôts de dossiers de régularisation au long cours.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole, dans un premier temps, à Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame SIMONNET, dans un souci d'efficacité, l'Exécutif propose un vœu, un vœu bis resserré sur les sujets que vous soulevez. Le vœu de l'Exécutif prend acte de la mobilisation des étudiantes et des étudiants du "Réseau universités sans frontières" à la Cité internationale universitaire de Paris, et nous partageons leurs préoccupations.

La Ville de Paris est bien entendu attachée à son caractère de ville d'accueil bienveillante et hospitalière à l'égard des étudiants et des étudiantes. Elle est parfois même une ville refuge pour des étudiants fuyant la guerre ou la misère. A ce propos, je rappelle l'accueil de 25 jeunes Syriennes et Syriens arrivés à Paris en octobre dernier, directement de campements humanitaires de Jordanie et du Liban, et qui bénéficient d'une bourse municipale durant un an. J'ai déjà eu l'occasion de détailler cet aspect de la politique municipale de la vie étudiante ici.

Le vœu de l'Exécutif se concentre donc sur une affirmation simple : chaque étudiant ou étudiante sur le territoire parisien qui est en capacité de justifier du caractère réel et sérieux des études entreprises en France, et qui respecte les conditions de délivrance du titre de séjour, doit pouvoir soumettre aux services préfectoraux une demande de régularisation de sa situation administrative.

Ce vœu de l'Exécutif enfin s'attache au principe du dialogue. C'est dans le dialogue de tous les acteurs de la vie étudiante et de la mobilité engagés sur le sujet de l'accueil des étudiants internationaux et dans le respect du périmètre et des missions de toutes les parties que la situation pourra être dénouée : aux associations, les mobilisations revendicatives ; aux établissements d'enseignement supérieur et leurs équipes pédagogiques, le jugement de la cohérence d'un parcours académique ; à la Préfecture de police de Paris, le jugement du respect des conditions de délivrance d'un titre de séjour.

Et je conclus en rappelant que le savoir est un enjeu stratégique pour Paris et pour la France, et que si nous sommes la quatrième destination mondiale pour les étudiants internationaux, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, d'après une étude de l'UNESCO de 2015, nous sommes aussi la deuxième ville préférée des étudiants du monde, derrière Montréal - étude "Best Cities QS" 2016 -, mais nous sommes talonnés par des acteurs émergents qui s'affirment : Russie, Arabie Saoudite, Turquie ou encore Chine, cette dernière affichant une augmentation de 80 % d'étudiants accueillis en France en cinq ans.

C'est pourquoi je vous propose, Madame SIMONNET, de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEMARDELEY.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

C'est simplement pour m'inscrire en faux par rapport aux propos de Mme SIMONNET, pour d'abord indiquer que jamais nous n'avons refusé d'examiner le moindre dossier, notamment lorsqu'il s'agit d'étudiants, puisque sur les dernières années, un titre sur cinq délivré concerne un étudiant à Paris. Simplement, l'examen se fait au cas par cas, donc il n'y a pas de principe de régularisation groupée, comme le réclame, sauf erreur de ma part, R.U.S.F.

Et par ailleurs, l'examen de chacune des situations veille à ce qu'il n'y ait pas de détournement de procédure, comme malheureusement, nous sommes amenés à le constater pour un certain nombre d'entre eux, d'où cet examen rigoureux. Pour un certain nombre d'entre eux - il faut que les élus ici présents le sachent -, nous sommes confrontés à des gens pour lesquels la situation a déjà été examinée par un Préfet de département de petite couronne et qui a délivré, après examen attentif, une O.Q.T.F. Et pour ces jeunes, ils déclarent un pseudo-domicile à Paris et des études en université, de manière à pouvoir obtenir de manière induue une reconsidération de leur situation.

Nous sommes donc bien évidemment disposés à examiner la situation de chacun, et c'est pour ça qu'une antenne a été spécifiquement créée au sein de l'université et des moyens mobilisés malgré le contexte budgétaire contraint, et nous poursuivrons bien évidemment cette mission au cas par cas.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 133, l'Exécutif a déposé un vœu n° 133 bis. Est-ce que le vœu n° 133 est maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il est maintenu, et Monsieur le Préfet, eh bien, écoutez, nous vérifierons sur le terrain, parce que les échos que j'ai ne sont pas du tout les mêmes que les vôtres, et au contraire, il y a même un engorgement total, une situation, du fait sans doute aussi de l'insuffisance des personnels administratifs pour gérer les dossiers, mais on s'interroge si ce n'est pas aussi un refus politique...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, je vais mettre le vœu aux voix.

Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - ... donc la bataille, on a bien l'intention de la poursuivre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Ce n'est pas une explication de vote, Madame SIMONNET.

Je mets donc le vœu n° 133... J'ai entendu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 133 est donc rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 133 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ? On lève la main, merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2017, V. 374).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vais donner maintenant la parole à M. Sergio TINTI, président de la 7e Commission.

Merci, Monsieur TINTI, pour trois minutes.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

43 projets de délibération à l'ordre du jour lors de notre dernière séance, 11 amendements, 5 vœux rattachés et 11 vœux non-rattachés déposés en séance.

Au-delà des projets de délibération présentés par Jean-François MARTINS, Pauline VÉRON et Hermano SANCHES RUIVO, bien évidemment, le centre et la spécificité de cette séance étaient la présentation des trois budgets respectifs.

Je me permets de mettre un petit bémol lors de notre séance. En effet, Mao PENINO change de rôle, et c'est tant mieux, car je voulais faire remarquer qu'au moment où il y a eu la présentation du dernier budget, une grande partie des Conseillers de la Commission n'étaient pas présents, et je le regrette fortement. Je voulais quand même le remarquer en séance.

Merci, Monsieur le Maire.

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, et je ne peux qu'abonder en votre sens.

2017 DGRI 81 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Institut de Recherche et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen-Orient" - iReMMO (5e).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 81 et l'amendement technique n° 223 bis déposé par l'Exécutif, qui se substitue au n° 223.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes déjà intervenus devant cette Assemblée à propos de la subvention de fonctionnement à l'association "Institut de recherche et d'études Méditerranée et le Moyen-Orient", pour soutenir le travail remarquable mené par cette association sur une zone géographique profondément déstabilisée par des conflits et des guerres, provoquant des conséquences graves, destruction de villes, familles endeuillées, populations déplacées, des réfugiés par milliers, et j'en passe.

Si nous intervenons aujourd'hui, ce n'est pas pour parler de guerre, ni de victimes, mais pour soutenir un événement culturel porté par l'iReMMO qui concerne la région du Moyen-Orient.

Je souhaite d'abord adresser mes remerciements à Mme la Maire et à ses équipes ainsi qu'à ses adjoints Patrick KLUGMAN et Bruno JULLIARD et leurs équipes, du soutien apporté à cet événement culturel qui sera accueilli dans les salons de l'Hôtel de Ville et qui aura lieu les 2, 3 et 4 février 2018.

En effet, l'iReMMO organisera, en partenariat avec "Coup de soleil", l'association qui a organisé depuis 22 ans le traditionnel "salon Maghreb des livres", une première édition du salon du livre qui s'appellera "Maghreb-Orient des livres".

Ainsi, les deux projets, "Maghreb des livres porté" par "Coup de soleil", et "Orient des livres" porté par l'iReMMO, travailleront ensemble dans le cadre d'un partenariat associatif pour organiser désormais le Salon Maghreb-Orient des livres.

Cette nouvelle édition de Salon Maghreb-Orient des livres offrira aux habitants de la Capitale, et bien au-delà de Paris, un programme très riche.

L'iReMMO mettra ainsi à l'honneur 36 auteurs, dont de nombreux livres écrits en langue d'origine et traduits en français par des éditeurs parisiens comme "Gallimard", "Seuil", "Actes Sud" et bien d'autres.

L'iReMMO y organisera deux tables rondes sur les thèmes "Vivre dans l'empire ottoman" et "Actualité des sociétés du Golfe", deux cafés littéraires sur les villes plurielles de l'Orient comme Beyrouth, Le Caire, Jérusalem et sur la jeunesse "Avoir 20 ans au Moyen-Orient". Une carte blanche sur l'exil sera également organisée pour donner la parole à des auteurs issus du Moyen-Orient et réfugiés en France ou en Europe.

Nous sommes heureux que cette première édition avec ce projet de délibération prenne une nouvelle dimension en intégrant l'Orient, dont certains pays qui font l'actualité méritent d'être mieux connus en faisant entendre la parole des auteurs face à la violence et à la voix des chefs de guerre.

Des livres, des auteurs et des débats pour montrer la force de l'écriture créative dans des sociétés écrasées, et dont la voix et la liberté d'expression sont étouffées par des régimes dictatoriaux bien protégés.

C'est tout à notre honneur de faire connaître aux Parisiennes et aux Parisiens que toute la vitalité et la créativité des auteurs de ces pays dont les sociétés aspirent à retrouver la voix de la paix et de la démocratie méritent d'être connues.

Madame la Maire, c'est donc avec conviction et enthousiasme que le groupe Ecologiste de Paris votera ce projet de délibération ainsi que l'amendement qui passe la subvention de 4.000 euros, qui était uniquement pour le fonctionnement de l'association, à 15.000 euros pour permettre ainsi à l'iReMMO de réaliser son projet de salon du livre dans de bonnes conditions financières.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Marie ATALLAH, de cette longue intervention sur le projet de délibération qui porte subvention à l'iReMMO pour l'organisation de ce premier Salon Maghreb-Orient des livres qui se tiendra donc du 2 au 4 février, en soulignant l'amendement que nous soumettons au projet de délibération pour passer celui-ci de 4 à 15.000 euros.

Je crois qu'il n'y a pas eu une séance du Conseil de Paris depuis les dernières élections municipales où nous n'avons pas été amenés à voter un vœu, un projet de délibération, une aide d'urgence au soutien des populations du Moyen-Orient qui sont ravagées par la guerre qui pousse sur la voie de l'exil des milliers de familles. Donc, il était quelque part intéressant, peut-être nécessaire, de permettre aussi au Moyen-Orient de s'exprimer culturellement, et de le faire ici à Paris, et de compléter ainsi ce magnifique salon qui est le Maghreb des livres, très ancien et bien établi à l'Hôtel de Ville de Paris, en le complétant du pan culturel du Moyen-Orient à travers l'association "iReMMO".

Je crois que c'est quelque chose d'important d'avoir ce pan culturel à une région qui est déstabilisée, ravagée, meurtrie, et que l'Orient puisse s'exprimer tranquillement, paisiblement dans sa diversité et sa richesse à Paris. Je crois que c'est aussi la vocation de notre collectivité.

Je vous demanderai de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 223 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 223 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DGRI 81).

2017 DGRI 90 - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Première urgence international" en soutien aux populations vulnérables en Libye.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 90 porte aide d'urgence à hauteur de 50.000 euros à l'association "Première urgence internationale", en soutien aux populations vulnérables en Libye.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD puis à Mme Raphaëlle PRIMET.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très bref pour dire que notre groupe se réjouit de ce projet de délibération, de cette aide d'urgence. Nous sommes à la fois tous très mobilisés et très profondément bouleversés par la situation en Libye, notamment les migrants qui sont détenus et parfois réduits en esclavage.

Nous sommes aussi dans notre ville, et nous en avons parlé ce matin, très mobilisés sur la situation des réfugiés qui arrivent et que nous souhaitons héberger et prendre en charge du mieux qu'il est possible.

Que le Conseil de Paris vote aujourd'hui un projet de délibération pour une aide d'urgence à "Première urgence internationale" qui agit dans le domaine de la santé auprès des migrants en Libye me paraît une action importante dans la cohérence de notre action internationale, mais aussi du rôle d'accueil des réfugiés que joue Paris ces dernières années.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Est-ce ainsi que les hommes vivent ? C'est ce que m'inspire ce projet de délibération tant on espérait que le monde avait tourné la page de ces atrocités.

Les images accélèrent la prise de conscience et celles qui ont montré qu'en 2017, existaient encore des marchés aux esclaves nous heurtent profondément. Elles ne sont pourtant que l'ultime horreur vécue par celles et ceux qui ont franchi des déserts pour échapper à la guerre et à la misère.

Dès janvier 2017, nos députés européens du groupe G.U.E. avaient dénoncé l'accord que l'Union européenne passait avec Tripoli au sujet des migrants.

L'Union européenne, par sa politique migratoire d'externalisation, confiait ainsi à la Libye en plein chaos, après l'intervention militaire française, la responsabilité de bloquer à tout prix les migrants voulant fuir violence et pauvreté pour se retrouver dans un véritable enfer financé par l'Union européenne et les Etats voisins.

C'est une véritable honte. Et pourtant la solution est connue : c'est d'organiser dès demain l'ouverture de voies légales et sécurisées permettant aux migrants de rejoindre l'Europe pour faire valoir leurs droits à la protection et espérer se construire une vie meilleure.

Paris montre, dans ce projet de délibération, sa solidarité à l'égard de celles et ceux qui en ont le plus besoin : aux humiliés, aux victimes, aux sans voix et nous l'approuvons.

Mais devons-nous oublier le rôle de ceux qui profitent de cette misère : les passeurs, les trafiquants. Devons-nous oublier le rôle des gouvernements occidentaux qui pleurent sur l'esclavage mais qui, dans le même temps, baissent les crédits liés au développement.

Devons-nous oublier le rôle d'entreprises, y compris françaises, qui pillent les pays du Sud et qui exploitent leurs matières premières ? Devons-nous nous taire devant les choix faits en matière d'agriculture qui ne s'intéressent qu'aux produits d'exportation au mépris de l'agriculture vivrière ? Devons-nous oublier le rôle du F.M.I. et de la Banque Mondiale qui ont organisé le démantèlement des services publics en Afrique sub-saharienne ?

N'oublions jamais que ce sont les pays du Sud qui accueillent la plus grande partie des réfugiés. N'oublions jamais que, malgré ses promesses, la France n'a toujours pas atteint le tiers du nombre de personnes fuyant les conflits au Proche-Orient, qu'elle s'était pourtant engagée à recevoir. Nous n'oublions pas que nous étions bien seuls en 2011 à condamner l'intervention française en Libye à qui nous devons en partie cette situation intolérable.

Oui, notre collectivité est dans son rôle d'aider les associations comme "Première urgence internationale", de panser les plaies des victimes, mais notre rôle d'élus est aussi de pointer les responsabilités de chacun dans ce drame.

Continuons à nous mobiliser pour que l'accueil des réfugiés en France soit digne de nos traditions et que le Gouvernement s'inspire et amplifie ce que Paris a su faire à son niveau. Alors oui, votons ce projet de délibération, même s'il n'est qu'une goutte d'eau dans la marée de l'égoïsme qui nous entoure.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, merci, Rémi FÉRAUD, d'attirer l'attention de notre Conseil sur la situation des réfugiés libyens qui sont administrativement retenus dans des centres gérés par le Gouvernement libyen, quand on sait que ces centres sont en réalité des prisons, des prisons où ils sont rançonnés, violés, maltraités, parfois torturés et qu'effectivement, ces centres ont fait l'objet d'un accord entre le Gouvernement lybien et l'Union européenne et cette situation a d'ailleurs été dénoncée récemment par Anne HIDALGO et le président de la Fédération internationale des Droits de l'Homme, dans une tribune.

Cette situation est absolument intolérable.

C'est pourquoi nous appelons à soutenir aux moyens d'une aide d'urgence, l'association "Première urgence internationale" comme vous l'a dit Rémi FÉRAUD, qui est spécialisée dans l'aide médicale. Il s'agirait de la mise en

œuvre de cliniques mobiles pour les populations vulnérables en Libye et ainsi de sécuriser les parcours migratoires le plus en amont possible. Très peu d'associations sont capables d'assurer cela.

C'est pourquoi vraiment, le vote de cette aide d'urgence au profit de "Première urgence internationale" est absolument nécessaire et cardinal et je vous encourage, en m'associant aux propos tenus par Raphaëlle PRIMET et Rémi FÉRAUD, à la voter.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 90).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la protection des "maires et élus locaux en danger".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu n° 134 bis de l'Exécutif, qui se substitue au vœu n° 134 est relatif à la protection des maires et élus locaux en danger.

Je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN, nous aurons deux explications de vote du groupe LRI et du groupe PPCI.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quelques années, nous avons assisté et nous avons été acteurs, je crois, à l'essor des villes, des municipalités dans les relations internationales.

Cet essor a un corollaire, il a parfois un prix à payer, un tribut, de plus en plus, les maires en leur qualité, deviennent des cibles politiques dans des régimes autoritaires ou dans des dérives autoritaires.

Cette situation nous a souvent été déferée ici au Conseil de Paris, et nous avons été amenés à nous solidariser au fur et à mesure des séances du Conseil de Paris ou dans des initiatives multilatérales, des réseaux de ville, qu'il s'agisse de l'A.I.M.F., les maires francophones, de C.G.L.U., de la situation que nos collègues traversent.

Je me souviens bien entendu de ce que nous avons fait pour les maires kurdes, plus de 100 maires kurdes qui ont été emprisonnés, mais cette situation malheureusement est internationale et on la trouve se répétant sur tous les continents.

A un moment donné, nous avons choisi, décidé, que cette situation était caractéristique d'une sorte de fléau, que les maires devenaient des cibles politiques parfois, et plus ils sont isolés, plus ils sont fragilisés et que les maires en tant que représentants de la démocratie locale, donc d'une forme essentielle parfois première de la démocratie, doivent être protégés en tant que tels.

Ce qui ne veut pas dire bien sûr que les maires ne peuvent pas se rendre coupables d'abus dans leur fonction ou d'autres délits de droit commun par ailleurs, mais que dès lors qu'ils sont en fonction et visés en tant que tels et révoqués en tant que tels, ils méritent une attention particulière, un soutien particulier, or aucun statut n'existe à cet égard et aucune institution n'observe ce phénomène que nous contribuons à déplorer semaine après semaine.

C'est pourquoi je voudrais vous proposer, au nom de l'Exécutif, que Paris contribue à créer avec les réseaux de villes, avec les institutions notamment, évidemment les institutions européennes, un Observatoire international des maires en danger, que nous créions un statut protecteur des maires en danger, et que nous contribuions, par la simple observation de ce phénomène, à l'endiguer, à apporter du soutien à ceux qui en ont besoin, et à faire connaître la réalité de ce que certains de nos collègues vivent pour la simple et seule raison d'avoir été élus par leurs concitoyens à la tête d'une collectivité.

Voilà le sens de ce vœu relatif à la protection des maires élus locaux en danger, que je vous invite à adopter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai trois explications de vote, de Jean-Didier BERTHAULT pour le groupe LRI, Pierre AURIACOMBE puis, Raphaëlle PRIMET.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, ce vœu, j'ai pu le dire lors de la commission qui a étudié la première présentation de ce vœu, nous y sommes favorables et nous y apportons notre soutien comme sur beaucoup de sujets internationaux qui passent devant notre Conseil.

J'avais émis en commission une réserve que je souhaite réitérer en Conseil de Paris, le groupe des Républicains est particulièrement attaché à ce qu'il y ait une continuité dans l'action de la diplomatie française, quel que soit d'ailleurs le Gouvernement en place, et j'ai noté que Patrick KLUGMAN disait que, notamment sur les deux derniers alinéas, la création de l'Observatoire international et le statut de protection nécessitaient une démarche un peu plus construite et juridique, et je souhaite que l'on puisse clairement dire que bien évidemment, l'action diplomatique de l'Etat est associée à ces démarches de façon que le Conseil de Paris et les élus de Paris ne soient pas à un moment donné mis en contradiction avec des intérêts qui seraient des intérêts de l'Etat.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pierre AURIACOMBE ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Je vais bien évidemment soutenir au nom de mon groupe ce vœu, on n'a pas toujours l'occasion de féliciter, étant dans l'opposition, l'action de la Mairie. Ici, c'est une très bonne chose, c'est un vœu auquel nous souscrivons pleinement.

On aurait pu prendre d'autres exemples, je pense au Congo Kinshasa où aussi il y a des exemples d'élus qui ont été arrêtés. On peut aussi, et c'est réellement un problème, prendre les nombreux élus locaux qui sont victimes des attentats, et je pense au Pakistan ou à l'Irak. Nous soutiendrons donc totalement ce vœu et je souscris bien sûr à ce qu'a dit Jean-Didier BERTHAULT également.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, par ce vœu, vous nous proposez la création d'un Observatoire international des maires en danger.

Mon groupe considère que tout ce qui peut faire avancer les droits humains est une bonne chose.

Les critères sur lesquels celles et ceux qui vont travailler dès demain à la préfiguration de cet observatoire ne seront pas simples à définir.

D'abord, parce que vous nous l'avez souvent rappelé, même si les législations ne nous conviennent pas, elles sont issues de la souveraineté de ces Etats.

En revanche, dans un certain nombre de cas, on sait que des procédures démocratiques sont détournées, et des gouvernements centraux utilisent l'arsenal juridique à leur disposition pour mettre en cause la volonté démocratique des populations.

Pour l'exemple que je connais le mieux, celui des maires kurdes, il est évident que le président ERDOGAN détourne la législation anti-terroriste afin de faire taire les aspirations démocratiques de la population kurde.

Dans d'autres cas, on accuse les maires de délits financiers dont ils ne sont peut-être en rien coupables, mais cela permet de les éloigner de leur mandat en respectant une apparence de légalité. Je pense au maire de Dakar.

Nous soutiendrons ce vœu et nous attendons les résultats du travail de la Commission préparatoire que vous annoncez.

Nous souhaitons, en revanche, que le soutien du Conseil de Paris à ces maires pourchassés soit examiné au cas par cas, car nous n'avons pas toujours les mêmes approches des situations politiques locales.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 134 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 375).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au soutien à Salah HAMOURI.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 135 est relatif au soutien à Salah HAMOURI. Nicolas BONNET-OULALDJ et Jacques BOUTAULT se partagent deux minutes.

Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Aujourd'hui, cela fera exactement 112 jours que Salah HAMOURI est en détention administrative. La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de 6 mois maximum, mais renouvelable de manière indéfinie sans inculpation ni procès.

La détention administrative est illégale au regard du droit international et de la quatrième convention de Genève, comme l'a d'ailleurs rappelé une déclaration du Ministère des Affaires étrangères qui dit : "Ni notre compatriote ni ses avocats n'ont pu avoir connaissance des charges retenues. La France rappelle que l'utilisation abusive et systématique de la détention administrative porte atteinte au droit à un procès équitable et aux droits de la défense.

Nous demandons que l'ensemble des droits de Salah HAMOURI soient bien respectés et espérons sa libération".

Nous avons déjà déposé un vœu équivalent au Conseil du mois d'octobre, et d'ailleurs nous déposerons ce vœu à chaque Conseil, jusqu'à sa libération.

Depuis octobre, la mobilisation a pu faire bouger les lignes, plus de 1.000 élus de toute la France et les divers partis ont signé un appel pour sa libération, ainsi que plus de 50 députés européens et chaque jour de nouvelles personnalités du monde culturel comme TARDI ou GUEDIGUIAN, sportifs, intellectuels s'engagent, et de nombreux citoyens s'organisent dans toute la France et à Paris en comités de soutien.

Début octobre, M. MACRON a reçu la famille de Salah HAMOURI et le Gouvernement, notamment par l'intermédiaire de Patrick STRZODA, directeur de son cabinet, a écrit que l'ensemble des services français sont mobilisés sur ce dossier et que la France continuera à demander la libération de M. HAMOURI lors de tous les contacts qu'elle aura avec les autorités israéliennes.

La Ville de Paris s'honorerait donc de montrer dès demain son soutien à Salah HAMOURI, comme elle a su le faire il y a quelques années.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, vous voulez rajouter un mot ? Guère plus.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voulais faire une simple explication de vote, mais je peux aussi prendre une minute pour m'exprimer et vous dire que les écologistes sont très attachés à la solution de deux Etats séparés vivant l'un à côté de l'autre en paix.

En conséquence, nous sommes très préoccupés des décisions récentes du Président américain qui a décidé de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Cela conforte malheureusement la posture du Gouvernement israélien, ignorant constamment le droit international et violant au quotidien les Droits de l'homme.

Aussi, cette situation renforce notre inquiétude en ce qui concerne le sort de notre compatriote Salah HAMOURI, mais cela doit aussi renforcer notre conviction qu'il faut agir avec fermeté, qu'il faut agir sans se lasser et que nous ne devons pas baisser les bras tant que Salah HAMOURI n'aura pas retrouvé son entière liberté.

C'est l'objet de ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler quelques principes qui après tout tiennent avant tout au respect des projets de délibération et des votes du Conseil de Paris et à son ordre du jour.

Nous avons déjà évoqué la situation de Salah HAMOURI et je ne souhaite pas ici y revenir, parce qu'il est détenu en Israël dans une situation de rétention administrative qui a été rappelée. Il bénéficie évidemment en tant que Français, puisqu'il est français et palestinien, du soutien et du suivi du poste consulaire français et d'ailleurs d'un soutien des autorités françaises. Dès lors, la mobilisation du Conseil de Paris serait parfaitement inutile.

A part cela, nous avons déjà voté sur ce sujet avec un avis défavorable. La situation de Salah HAMOURI, qui n'est pas heureuse évidemment, n'a en rien évolué depuis. Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi accepter les suites de ce que nous votons.

Pour cette raison première, j'apporterai un avis défavorable au vœu sur la situation de Salah HAMOURI.

Secondairement, j'ai du mal à comprendre les considérations politiques complexes qui ont été évoquées par le maire du 2e arrondissement, s'agissant de la situation particulière de M. Salah HAMOURI, dont je ne vois pas bien le lien. Ou alors on parle de tout en même temps et on ne résout jamais rien.

J'ai compris, cher Jacques BOUTAULT, votre position. Je crois que personne n'en doutait auparavant, mais est-ce qu'on peut évoquer une chose après l'autre ? Et quand on parle de M. Salah HAMOURI, que nous avons déjà évoqué à un précédent Conseil, est-ce qu'on peut respecter ce que nous avons déjà décidé ? Sachant encore une fois, et je le rappelle, que sa situation est suivie par les autorités françaises.

Je vous remercie et j'apporte un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 135 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 135 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au soutien à Mohammad RASOULOF.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 136 est relatif au soutien à Mohammad RASOULOF.

Laurence GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

En République d'Iran, les scripts des films doivent être approuvés par l'Etat avant le tournage, et les mots de Mohammad RASOULOF, cinéaste, dans une récente interview très forte, peignent cette réalité : "Pour continuer à vivre, un Iranien n'a d'autre choix que de participer à cette hypocrisie générale. Le fait même que je demande une autorisation pour un scénario dans lequel je parle de la corruption est en soi un acte hypocrite parce que je sais que si je dis la vérité, je ne pourrai jamais tourner. Cela ne me réjouit pas de tricher mais je n'ai pas le choix".

Le film parle d'un système de corruption généralisé en Iran. En réalisant ce film, le cinéaste a pris ses risques, et pas des moindres puisque son passeport a été supprimé, il a été confisqué par les autorités iraniennes. Il ne peut plus voyager, il ne peut plus produire, il ne peut plus s'exprimer ni voir sa famille qui réside à l'étranger.

Téhéran l'accuse d'activité contre la sécurité nationale et de propagande contre le régime, des chefs d'accusation qui sont passibles de six ans de prison. Le cinéaste surveillé par les autorités attend sa prochaine convocation pour connaître le sort qui lui sera réservé.

Chers collègues, voilà, le silence est l'une des armes de l'arbitraire. En portant ce vœu devant vous, les élus de mon groupe souhaitent mettre en lumière non seulement le travail de ce cinéaste en particulier, mais aussi de tous les cinéastes et réalisateurs indépendants qui se battent pour la liberté d'expression et de réalisation.

Nous souhaitons que Paris vienne au soutien de ce cinéaste, et plus généralement de la liberté d'expression du cinéma indépendant.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je tiens à remercier Laurence GOLDGRAB et les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour ce vœu auquel je tiens, au nom de l'Exécutif parisien, à apporter tout mon soutien.

La situation du cinéaste iranien Mohammad RASOULOOF doit nous préoccuper au premier chef parce qu'il n'est l'objet d'aucune situation juridique stabilisée. Il a juste fait l'objet d'une confiscation de son passeport, il est sous menace de poursuites qui ne sont toujours pas précisées. C'est-à-dire qu'on fait le pire, on fait peser sur lui une épée de Damoclès pour le réduire au silence.

Je rappelle qu'il s'agit tout de même d'un cinéaste primé à Cannes et je voudrais, en plus du soutien que nous allons apporter à ce vœu et que je vous encourage à adopter, que nous veillions à ce que, par exemple, nous puissions contribuer et suivre le fait qu'il soit régulièrement invité dans des festivals pour montrer régulièrement que son sort nous importe et importe à tous ceux qui ont à cœur la situation du cinéma libre et indépendant, notamment en Iran mais ailleurs également.

Voilà pourquoi j'apporte évidemment une réponse favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 136 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 376).

Vœu déposé par le groupe DP relatif au soutien à la communauté Rohingya.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 137 est relatif au soutien à la communauté Rohingya.

Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil de Paris s'est déjà penché sur la situation des Rohingyas. Nous avons voté en mai 2017 une subvention de 50.000 euros et, en septembre, nous avons également exprimé notre solidarité.

Par deux fois, le Conseil de Paris a déjà délibéré sur la situation des Rohingyas, mais entre-temps quelques événements sont intervenus, notamment l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies d'une déclaration ; c'était la première sur la Birmanie depuis 2008 et c'était le 6 novembre.

Également le 23 novembre, c'est un premier accord mais dont il faut évidemment suivre l'application entre la Birmanie et le Bangladesh sur le retour des réfugiés. Puis c'est une campagne qui a mobilisé Omar SY et Jérôme JARRE depuis le 27 novembre sur "Love Army for Rohingyas".

La situation est évidemment toujours d'une actualité malheureusement très triste. C'est pourquoi le groupe Démocrates et Progressistes, considérant aussi les efforts que la France a fait, notamment en matière budgétaire en octobre 2017 consistant à rallonger de 2 millions d'euros l'aide aux Rohingyas, le groupe Démocrates et Progressistes propose que la Ville de Paris manifeste publiquement dans l'espace public son soutien à cette communauté persécutée en Birmanie, notamment place de l'Hôtel de Ville et, par exemple, par toutes formes de supports, d'affiches ou de panneaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Julien BARGETON, d'attirer à nouveau notre attention évidemment sur la minorité des Rohingyas qui est persécutée en Birmanie.

Il n'est pas si fréquent, je tiens à le dire ici, qu'un groupe ethnique minoritaire soit en tant que tel persécuté, victimes de violences et de discriminations, telle que c'est la situation des Rohingyas en Birmanie.

Même s'il y a eu des négociations et des accords, rien ne permet de penser que la situation des Rohingyas se soit améliorée. Je pense effectivement que le vœu qui nous est présenté est, reste et demeure nécessaire. C'est pourquoi j'appellerai évidemment à son adoption avec un avis favorable.

Je rappelle quand même que la Maire de Paris a écrit à AUNG SAN SUU KYI précédemment pour attirer son attention sur notre position, sur le régime et le traitement qui est infligé aux Rohingyas dans son pays.

Je rappelle que nous avons voté une aide d'urgence de 45.000 euros pour venir en aide à cette population persécutée.

Je considère que ce vœu va dans le bon sens et je me tiens avec l'équipe de la DGRI à la disposition des élus qui le souhaitent pour que nous imaginions le dispositif le plus pertinent pour sensibiliser les Parisiens au sort de la communauté Rohingya.

Et évidemment, un avis très favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 137 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 377).

2017 SG 53 - Rapport C.R.C. sur la gestion des piscines.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 53. Il s'agit du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des piscines.

Danielle SIMONNET, Delphine BÜRKL et Jean-Baptiste de FROMENT prendront successivement la parole.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Cela arrive plus vite que je ne le pensais, je n'ai pas mes notes sous les yeux.

De mémoire, à la lecture du rapport, ce rapport était extrêmement intéressant parce qu'il rappelait des études précédentes présentant la comparaison entre la gestion des piscines selon le mode - régie directe ou délégation de service public au privé. Il y avait un rapport qui rappelait l'étude du coût des piscines réalisée entre 2009 et 2010 sur

la base de données de 2008 et qui concluait à l'époque à la supériorité économique de la gestion en régie par rapport à la gestion déléguée. Vous savez que c'est une question sur laquelle je ne cesse de marteler.

De même que nous avons déjà eu la démonstration, concernant la gestion en régie directe de l'eau - "Eau de Paris" -, faite par des rapports qui ont montré à quel point "Eau de Paris" permettait d'avoir à la fois une qualité et un prix de revient de l'eau inférieurs à ceux où les municipalités ont une exploitation par de grosses entreprises privées extrêmement lucratives.

Je ne cesse de vous dire que si nous faisons la même chose pour nombre de services publics, au lieu de les laisser à une gestion privée, voilà des économies saines que nous ferions sur les finances de la Ville avec, en plus à l'arrivée, une meilleure qualité et, en plus, des personnes qui travaillent dans les services bien mieux rémunérées et en situation de moins grande précarité puisque justement fonctionnaires.

Dans ce rapport, ce qui est intéressant, c'est qu'il revient sur ce qui avait déjà été constaté sur la piscine Champerret, puisque la piscine Champerret avait permis déjà une comparaison entre le mode gestion directe en régie directe ou gestion externalisée.

Mais l'étude révèle quoi également ? Elle révèle que la tarification n'est pas la même selon les différentes piscines. Cela, on le sait, mais comment se fait la différence ? La différence pour les usagers, quand on est en gestion externalisée, c'est qu'ils paient plus cher. Ainsi, vous payez 2,21 euros en régie directe en moyenne, 2,98 quand c'est une délégation de service public, et 3,13 euros quand c'est un marché.

Le rapport revient surtout sur la piscine flottante Joséphine Baker. Vous vous en souvenez, à l'époque, quand le choix d'un marché avait été fait, la Ville avait prétexté que comme il y avait un certain nombre d'éléments extrêmement techniques bien particuliers, la régie directe n'était pas envisageable et qu'il fallait absolument pour toutes les innovations en référer à une entreprise privée bien spécialisée dans ce domaine. A l'époque, je m'étais opposée et, au contraire, j'avais plaidé pour la régie directe en disant : quand on est capable de s'occuper d'"Eau de Paris", qui a nécessité de nombreux nouveaux métiers, de nombreuses nouvelles formations, on est capable également de gérer une piscine aussi innovante que Joséphine Baker, quitte, à ce moment-là et pour certains métiers ou certaines tâches, à tenter peut-être dans une phase transitoire un recours au privé.

Que nous apprend le rapport ? Que c'est un désastre de gestion, cette externalisation au privé ! Pas seulement parce qu'on a une fréquentation somme toute assez faible, mais parce que les innovations techniques se sont révélées fort peu satisfaisantes. On est face à des incidents répétés, un dispositif de potabilisation de l'eau de la Seine qui a d'emblée été abandonné, celui d'ozonation de l'eau également. Or c'étaient justement ces types d'innovations qui avaient été prétextés pour justifier que l'on n'ait pas un recours en régie directe.

Au total, on a un coût de l'équipement qui est le double de la moyenne des piscines parisiennes et le plus élevé de toutes les piscines. On est face à une piscine énergivore qui a été en plus un gouffre financier. Bref, c'est un échec total. La Ville a dépensé dans le marché plus de 2,5 millions d'euros par an alors que le coût net d'exploitation de l'équipement est de 2,3 millions d'euros par an. Le coût d'exploitation supporté par la Ville a représenté 99,1 % du montant plafond du marché.

La C.R.C. conclut que la Ville a donné de l'argent à volonté et de manière totalement incontrôlée à l'exploitant sur la quasi-totalité de l'exercice.

Je conclus. Il est temps, mes chers collègues, d'en finir avec ce recours aux D.S.P., au marché pour nos services publics. Faisons confiance à la régie directe.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur PENINOU, merci, Monsieur le Maire.

Moi aussi, j'ai trouvé intéressant et instructif ce rapport, mais peut-être pas pour les mêmes raisons que Mme SIMONNET. Il dresse un bilan plus que mitigé de l'action de la Ville de Paris en matière de bonne gestion et de pilotage global de ses équipements, et certains passages sont même affligeants et accablants sur votre gestion.

J'ai entendu en 2015 les bonnes volontés affichées par la Ville au moment de l'adoption du Plan "Nager à Paris" mais bon nombre de débats restent en suspens à l'heure actuelle.

Le premier point noir porte évidemment sur la gestion des ressources humaines par la Ville qui, passez-moi l'expression mais elle est de circonstance, se fait vraiment au doigt mouillé. La gestion RH est caractérisée par une

vraie désorganisation qui s'en ressent jusqu'à l'accueil du public et il suffit de prendre connaissance des registres remplis par les usagers sur place pour s'en rendre compte.

La question est d'autant plus légitime que la C.R.C. estime que le taux de fermeture des équipements aquatiques s'élève à l'heure actuelle à près de 20 %. Les grèves successives auxquelles nous devons faire face, en plus de conduire à des pertes financières conséquentes sur lesquelles la Ville se garde bien d'ailleurs de communiquer, conduisent aujourd'hui de nombreux Parisiens à s'être détournés de nos piscines. Vous ne pouvez pas ignorer la baisse constante depuis 2011 du nombre d'usagers, estimé à 10 % par la C.R.C.

La faiblesse ou plus généralement l'absence de communication autour de ces fermetures inopinées est également un facteur qui doit rentrer en ligne de compte et sur lequel il conviendrait de travailler tous ensemble.

Aujourd'hui, le défi est double. Non seulement il faut combler le retard de la Capitale concernant le ratio nombre de piscines/nombre d'habitants, ce qui nécessite de créer de nouveaux équipements et, on le voit dans le rapport sur ce point, des projets ont dû être abandonnés, mais également faire revenir les Parisiens dans les piscines municipales, qu'ils ont quand même souvent raison de bouder. Cela nécessite de mettre le paquet sur la rénovation de l'existant et pas uniquement en se concentrant sur des travaux de maintenance de l'arrière-boutique qui sont certes essentiels mais qui n'améliorent en rien la qualité d'accueil et de confort de nos piscines qui fait cruellement défaut aujourd'hui.

On en avait parlé lors du débat sur le Plan "Nager à Paris", plusieurs propositions avaient été faites alors sur tous les bancs de cette Assemblée, notamment portées par le collectif "Les nageurs citoyens". Toutes ces propositions aujourd'hui demeurent lettre morte. Je les rappelle : service de location de serviettes, modernisation des douches et des plages, augmentation du nombre de sèche-cheveux, propositions d'une offre de restauration quand elle est possible en termes de locaux, végétalisation des espaces, réduction de 30 à 15 minutes du délai entre le départ du public et l'arrivée du club, faire cohabiter plus systématiquement deux publics différents, scolaires et individuels, ou clubs et individuels, ouvrir davantage les bassins écoles au grand public en dehors des scolaires. Bref, notre patrimoine mérite plus, mérite mieux qu'une succession d'opérations de colmatage et de cache-misère comme nous le constatons trop souvent.

C'est dans ce contexte que les plaintes des habitants s'accumulent depuis plusieurs mois : absence d'aide apportée aux associations dans l'installation de leur matériel, carences en termes de nettoyage, fermeture prolongée, pour ne citer que le 9e, de la piscine Georges Drigny pour des raisons sanitaires qui mettent en cause la santé du personnel et des usagers et surtout défaut global d'une surveillance des équipements sportifs. Je prendrai encore l'exemple du centre Paul Valeyre, lorsque le 18 octobre dernier un individu s'est introduit alors que des enfants étaient présents. Je ne reviendrai pas sur cet épisode.

Cette situation est incompréhensible, d'autant que Paris se prépare à accueillir les Jeux olympiques en 2024, que cet événement est censé mettre en avant et développer la pratique dans la Capitale. Nous sommes à 7 ans de l'événement. Sept ans, c'est à la fois encore long et très court. Beaucoup reste à accomplir en matière d'accueil et de gestion de nos équipements sportifs.

Avec mon groupe, nous souhaitons que s'ouvre une large concertation sur la gestion des agents des équipements sportifs municipaux, en lien bien sûr avec les mairies d'arrondissement qui sont en première ligne.

Deuxième point que je voudrais souligner. Outre la gestion du personnel, la C.R.C. pointe du doigt la connaissance plus qu'approximative - ce sont ses termes - du coût des 30 piscines gérées en régie par la Ville de Paris. Elle rappelle à ce titre que la rubrique 413 relative aux piscines recense en réalité des charges générales qui concernent parfois des équipements d'une toute autre nature alors que les charges générales relatives aux piscines sont, elles, incontestablement sous-estimées.

Il est particulièrement préoccupant d'observer que les dépenses énergétiques - enjeu ô combien important sur le plan économique et environnemental -, qui représentent habituellement le second poste de dépenses d'une piscine après le personnel, ne sont tout simplement pas comptabilisées par la Ville de Paris. Comment l'expliquez-vous, Monsieur MARTINS ? Pire encore, et alors que le Plan "Nager à Paris" prévoyait une enveloppe de 23 millions d'euros par an consacrés aux investissements, ce sont seulement 8,3 millions qui sont dépensés chaque année afin d'améliorer les infrastructures parisiennes. On peut légitimement s'interroger sur l'utilisation des quelque 15 millions d'euros manquants.

Par ailleurs, il est démontré dans ce rapport que la Ville est aujourd'hui dépourvue d'indicateurs permettant d'apprécier le détail de la fréquentation des piscines, notamment s'agissant des scolaires et des associations, en conséquence de quoi il lui est totalement impossible de déterminer avec précision le coût de fonctionnement des piscines parisiennes.

Alors, ces nombreuses lacunes, qui mettent une nouvelle fois en lumière la complexité d'organisation des services de la Ville, nuisent aujourd'hui à un pilotage performant...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame BÜRKL...

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - ... de la gestion des infrastructures aquatiques. Elles nous interrogent plus largement sur la pertinence de la gestion en régie de ces équipements et parce que - et je terminerai par-là - le rapport compare la gestion des piscines en régie municipale et celles en D.S.P., il nous pose vraiment une question claire : ne serait-il pas plus judicieux, partant de ce constat, d'envisager l'externalisation de la gestion d'un plus grand nombre de piscines parisiennes ? Ce débat mérite d'être posé.

C'est pourquoi j'ai dit que je n'étais peut-être pas parfaitement d'accord avec vous, Madame SIMONNET.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Et, en même temps, on n'en est qu'à moitié surpris.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS pour répondre à ces interventions contradictoires.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Madame SIMONNET, Madame la Maire du 9e arrondissement.

Je constate que, comme souvent, les rapports de la C.R.C. sont lus de manière parcellaire et donc, je vais donner à la connaissance, peut-être, des conseillers de Paris les éléments que Mme BÜRKL ou Mme SIMONNET n'ont pas eu le temps de lire dans ce rapport ou qu'elles ont préféré ne pas mentionner, comme, par exemple, le fait que la C.R.C. note que la Ville de Paris et l'élaboration du Plan "Nager à Paris" se distingue par des choix d'orientation structurants, un haut niveau de formalisation, un contenu programmatique précis et que ce Plan "Nager à Paris" suit une mise en œuvre opérationnelle méthodique, avec un dispositif d'animation et de suivi satisfaisant. La C.R.C. souligne que le Plan "Nager à Paris" constitue un levier incontestable d'amélioration du service aux usagers et est même interprété, en termes d'amélioration du patrimoine de maintenance des équipements, comme étant une rupture manifeste avec les crédits modestes qui existaient par le passé.

Ce n'est pas moi qui le dis, Madame BÜRKL, c'est la C.R.C.

La C.R.C. poursuit même en mentionnant que des engagements importants du plan ont déjà connu des avancées significatives : le lancement de deux nouvelles piscines, celle de Davout et d'Elisabeth, avec, malheureusement, un petit retard sur celle de Belliard, mais en 2021 ; l'ouverture des baignades de la Villette et bientôt dans le lac Daumesnil ; l'ouverture du bassin nordique à la Butte-aux-Cailles ; le respect des opérations de rénovation, et j'y reviendrai puisque vous l'avez évoqué, Madame BÜRKL.

Elle ajoute même qu'aujourd'hui, 60 % des 104 mesures du Plan "Nager à Paris", concertées avec les usagers, sont mises en œuvre. 2.000 heures en plus de créneaux publics ont été libérées depuis 2014, avec 40 nocturnes désormais, soit le double de ce qui existait pour les nageurs grand public. Création de 11 matinées pour les familles. Et enfin, et surtout, parce que c'est un sujet qui revient beaucoup dans la bouche des maires d'arrondissement de l'opposition, désormais, le nombre de fermetures par an et par piscine est en baisse de 35 %. Moins de travaux désordonnés, moins de fermetures inopinées, plus de fermetures anticipées où on concentre l'ensemble des interventions.

Alors, Madame BÜRKL, votre cas ne peut pas faire généralité. Vous avez joué de malchance, entre un problème de sécurité électrique, une infiltration, qui, reconnaissez-le, ne sont pas dus à l'incurie des services de la Ville. Quand, à un moment donné, il y a des orages, comme on en a connu l'été dernier, cela a des conséquences sur un certain nombre de choses et on a essayé de le mettre en œuvre aussi rapidement.

Tout comme, d'ailleurs, vous parliez de l'absence d'outils de comptage, Madame BÜRKL. Je ne peux que contester cette affirmation puisque depuis cet été, toutes les piscines parisiennes, à l'exception de deux sur lesquelles le bâtiment ne le permettait pas, sont désormais munies de tripodes qui permettent un comptage automatique et d'un distributeur automatique de billets pour qu'en cas d'absence d'agent à la caisse - c'est arrivé - l'utilisateur puisse quand même prendre son ticket.

150 millions d'euros : la C.R.C., elle-même, estime que c'est une première en termes de niveau d'investissement. Et c'est là où, Madame BÜRKL, je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense que, justement, l'enjeu, et c'était celui qui a été identifié dans l'audit sécurité de nos établissements, c'est celui qui était identifié au début du Plan "Nager à Paris", c'étaient justement les fermetures inopinées pour incidents techniques. Et,

effectivement, peut-être, ne vous en déplaît, une grande partie des travaux de gros entretien et de rénovation, étaient sur les bacs tampons, étaient sur un système de filtration, étaient sur la ventilation, parce que, précisément, on avait une défaillance technique et on avait des fragilités. Un, pour la bonne exploitation et donc, la fiabilité de ces piscines, qui fermaient parce qu'on avait un P.H. qui était trop élevé, parce qu'on avait un taux de chloramines dans l'air qui était trop important, mais aussi parce que des systèmes d'eau et de traitement de l'air sont défaillants, c'est la sécurité des usagers et des agents qui sont mis potentiellement en danger par une qualité d'eau ou d'air qui ne serait pas satisfaisante.

Donc j'assume qu'une grosse partie des travaux de rénovation soit aussi sur les installations techniques parce que c'est là que repose la fiabilité de l'exploitation de nos établissements. Mais, cependant, un certain nombre de piscines rénovées ont été livrées, et cela se voit pour les habitants. Je pense évidemment à la piscine des Amiraux. Je pense évidemment à la piscine de la Butte-aux-Cailles et je pense évidemment, par exemple, à Mourlon qui va rouvrir, au bassin mobile au pied de la Tour Eiffel qui a ouvert cette semaine, au bassin Emile-Anthoine qui va ouvrir début 2018. Les opérations, elles sont là et elles se voient.

Sur la cohabitation des publics, Madame BÜRKL, j'entends l'une de vos propositions. Vous devez savoir qu'il est interdit de faire nager des scolaires et des enfants avec des adultes en même temps dans une piscine, du fait d'une circulaire de l'Education nationale qui se comprend assez bien sur la fréquentation des adultes et des enfants, simultanée, dans les vestiaires des piscines. On peut, ou pas, avoir un avis. Nous respectons, aujourd'hui, les consignes de l'Education nationale sur la non-cohabitation des publics, que je peux comprendre.

Sur les parties négatives, parce que, moi non plus, je n'ai pas une lecture que parcellaire dans ce rapport, dans les 36 secondes qu'il me reste, Monsieur le Maire, un, sur la question de notre modèle de fonctionnement et de pilotage des piscines, il y a, effectivement, encore des faiblesses, notamment liées aux trois fonctions nécessaires au pilotage des piscines : la gestion bâtiminaire, l'exploitation et la gestion sportive. Ces trois fonctions étaient aujourd'hui éclatées dans trois services différents de la Direction des Sports. Elles sont petit à petit rapprochées, avec le renforcement du réseau des piscines parisiennes qui va devenir, petit à petit, le maître à bord, avec une feuille de route, établissement par établissement, qui a l'ensemble de ces objectifs, tant en matière bâtiminaire qu'en matière d'exploitation, qu'en matière d'animation sportive.

Sur la question de l'exploitation en régie ou en D.S.P., nous aurons peut-être l'occasion d'en rediscuter avec Mme SIMONNET sur un prochain projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Et avec Mme BÜRKL.

Je mets donc aux voix le rapport... Non, c'est un rapport, il n'y a pas de vote.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au partenariat du Paris-Saint-Germain.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 138 est relatif au partenariat du Paris-Saint-Germain, en tout cas, pas un partenariat sur les tirages au sort.

Sergio TINTI, peut-être ?

M. Sergio TINTI. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Le sens de ce vœu se situe entre nos deux premiers considérants, l'un qui souligne le niveau de fraude fiscale dans notre pays et l'autre qui souligne les conséquences de ce manque à gagner pour des collectivités comme la nôtre. Plus particulièrement, nous voulons alerter sur les relations entre le Paris-Saint-Germain et son sponsor le plus important, "Nike", qui, nous le savons, opère pour soustraire à l'impôt toute une partie de ses revenus en France. Nous souhaitons que la Ville interpelle la direction du Paris-Saint-Germain sur l'importance et la responsabilité de choisir des sponsors qui, certes sont nécessaires, mais doivent être porteurs d'une éthique à laquelle notre Ville est très attachée.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur TINTI, je ne comprends pas votre vœu ou alors, je le comprends trop bien. Ou vous souhaitez que l'Exécutif émette un avis défavorable donnant le sentiment qu'on aurait une forme de complaisance à l'égard de

l'évasion fiscale, nous n'en avons aucune, et cette majorité l'a déjà répété et affirmé à de multiples reprises ; ou alors vous souhaitez qu'effectivement j'écrive un courrier au Paris Saint-Germain en lui disant "Ecoutez, on a vu un "truc", "Nike" a l'air de faire de l'évasion fiscale. Est-ce que vous voulez bien, s'il vous plait, rompre votre contrat ?"

Quelle est la probabilité que cela arrive, Monsieur TINTI ? Elle est assez faible. Mais du coup, je me demande si vous allez assez loin parce qu'il n'y a pas que "Nike" dans les "Paradise Papers". Pourquoi votre vœu ne propose-t-il pas de fermer les "Starbucks" dans Paris, les "McDonald's", d'interdire "Google", de fermer les banques etc., etc.

Monsieur TINTI, votre vœu n'étant pas assez ambitieux, j'y émets un avis défavorable pour que vous puissiez rédiger un vœu complet inspiré par mes propositions pour le prochain Conseil de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 138 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 138 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux dispositions dérogatoires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 139 est relatif aux dispositions dérogatoires liées aux Jeux olympiques et paralympiques.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objectif d'éclaircir les conditions dans lesquelles des dispositifs publicitaires pourraient être placés sur les immeubles et monuments historiques à l'occasion de grands événements sportifs comme les Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

Avec ce vœu, nous sollicitons la Ville afin qu'elle s'assure que seulement les affichages, propriété du Comité national olympique, et les messages institutionnels de paix et solidarité entre les peuples puissent être apposés sur les immeubles et monuments historiques, propriétés de la Ville qui accueille des compétitions sportives dans notre ville.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur TINTI.

Je vous remercie de poser ce vœu car il va permettre d'éclairer le débat qu'il y aura dans le cadre du débat sur la loi olympique sur cette exemption sur les règles publicitaires pendant les Jeux olympiques. Je veux qu'il soit très clair ici que l'ouverture permise...

L'opportunité offerte par ces dispositions de la loi olympique n'a qu'une seule vocation. Aujourd'hui, la marque "Paris 2024", cette Tour Eiffel stylisée en forme de 24 et ses anneaux sont considérés par le droit comme étant une marque commerciale.

Or il apparaîtrait assez fou que, sur les sites de compétitions olympiques comme le Grand Palais, par exemple, où se dérouleront l'escrime et le taekwondo, nous ne puissions mettre le logo des Jeux olympiques, sans sponsor, sans marque commerciale. Mais il s'avère que ce logo est considéré par le droit comme une marque commerciale et donc nous avons besoin de cette exemption pour pouvoir l'afficher.

Mais je veux rappeler ici et l'affirmer, ce n'est pas l'intention ni de la Ville de Paris ni du futur Comité d'organisation que d'afficher marques et sponsors sur ses monuments historiques, uniquement la marque des Jeux olympiques Paris 2024.

Je tiens à préciser, par ailleurs, pour notre culture collective que les Jeux olympiques sont le seul événement sportif où il n'y a aucun affichage publicitaire dans les stades. Je vous invite à les faire tous, un moteur de recherche image, chercher site olympique compétition, il n'y a pas d'autre marque commerciale que celle des Jeux olympiques dans les stades. Donc aucun des partenaires que j'ai cités dans l'intervention précédente ne sera dans les stades et je tenais à vous en rassurer. C'est pourquoi j'émettrai un avis favorable sur votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - J'ai donc appris que je suis un support publicitaire.

L'avis est favorable, Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 139 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 378).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux créneaux dans les équipements sportifs de proximité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 140 est relatif aux créneaux dans les équipements sportifs de proximité.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les maires LRI souhaitent par ce vœu avoir la garantie que le projet de règlement des équipements sportifs prenne en compte à leur juste rôle les maires d'arrondissement. En effet, les maires d'arrondissement se voient attribuer la gestion d'un certain nombre d'équipements au titre de leur inscription à l'inventaire des équipements de proximité. Il est par conséquent bien naturel qu'ils puissent décider de leur utilisation.

Or, la formulation actuelle dudit règlement entretient une certaine confusion dans ce domaine. Par endroit, la place du maire d'arrondissement est bien reconnue, mais d'autres dispositions, et ce sont bien elles qui posent question, l'omettent complètement.

Ainsi, le projet de règlement stipule que la Ville de Paris attribue les créneaux d'occupation de ses installations sportives aux associations sportives de son choix. Comprenez là que les inquiétudes des maires d'arrondissement sont légitimes. Vous aurez beau vous montrer rassurants en ajoutant que vous suivez l'avis des maires, c'est toujours mieux de le mettre sur le papier.

Aussi, nous vous demandons de retravailler la rédaction du règlement des équipements sportifs afin qu'ils reconnaissent et garantissent le rôle du maire d'arrondissement comme autorité compétente pour l'attribution des créneaux des équipements sportifs de proximité. A défaut, les maires d'arrondissement LRI seraient contraints de rejeter ce projet de règlement dans les Commissions mixtes d'arrondissement qu'ils devront, dans tous les cas, réunir pour que ce règlement soit valide.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Jean-François MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci.

Monsieur GABORIAU, je regrette la menace de votre fin d'intervention. Si la C.M.P. des maires d'arrondissement de l'opposition la rejette, il n'y aura pas de renouvellement du règlement des équipements sportifs

municipaux. Donc on restera sur un règlement qui date des années 70 et qui ne prend pas en compte les nouvelles pratiques.

Le nouveau règlement proposé n'est pas inférieur en termes de pouvoir pour les maires d'arrondissement, il est même plutôt supérieur, il y a des avancées. Il est l'objet d'une concertation de plus de six mois avec l'ensemble des adjoints au sport des mairies d'arrondissement de la majorité et de l'opposition.

Pourquoi aujourd'hui refuse-t-on l'idée d'inscrire, dans ce règlement, que les créneaux sont attribués par les mairies d'arrondissement ? Pour une raison simple, Monsieur GABORIAU, que vous allez comprendre. Aujourd'hui, les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e arrondissements n'ont pas de terrain de grands jeux pour jouer au foot et au rugby. Si je donne la compétence aux mairies d'arrondissement, que vont faire les arrondissements périphériques ? Je vous le dis, c'est déjà la discussion, ils refuseront les clubs qui ne seront pas de leur arrondissement sur leur terrain de foot et de rugby. Et chaque année, je me bats avec les arrondissements périphériques, de la majorité comme de l'opposition, quand il faut trouver un terrain pour le club du foot du 10e et du 11e arrondissement.

C'est toujours compliqué parce que les mairies d'arrondissement par nature préfèrent donner les créneaux aux clubs de leur arrondissement. Cette régulation parisienne permet d'assurer l'égal accès des arrondissements moins bien dotés à l'ensemble du parc parisien.

Voilà pourquoi on garde cette compétence tout en rappelant, je vais être rassurant comme vous le craignez, que dans 95 % des cas, nous suivons l'avis des mairies d'arrondissement, mais que pour cette régulation parisienne, nous avons besoin de garder une décision en centrale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 140 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux centres d'entraînement pour les J.O. de 2024 et leur rénovation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 141 est relatif aux centres d'entraînement pour les Jeux olympiques de 2024 et à leur rénovation.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Dans le cadre des Jeux olympiques de 2024, comme vous le savez, le futur village olympique sera installé à Saint-Ouen, à moins de 7 kilomètres du centre-ville de Paris, et très proche du 17e arrondissement. Mon collègue Jérôme DUBUS souhaitait que le Conseil de Paris émette un vœu pour demander au Comité d'organisation des Jeux olympiques, le C.O.J.O. 2024, qu'un certain nombre d'équipements sportifs - gymnases, courts de tennis du 17e arrondissement - soient retenus comme centres d'entraînement pour 2024 et fassent l'objet des rénovations nécessaires dans ce cadre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci de ce vœu parce qu'il permet de rappeler que, dans le budget de l'organisation des Jeux olympiques, dans le budget des infrastructures, au-delà des grandes enceintes, il y a 100 millions pour ce que l'on appelle les sites d'entraînement qui vont être financés dans la France entière, mais en particulier sur la Métropole, et que, dans le dossier de candidature, trois sites ont déjà été retenus : la piscine Georges Vallerey dans le 20e arrondissement, le centre sportif Bertrand Dauvin dans le 18e arrondissement et le centre sportif Max Rousié dans le 17e arrondissement ont déjà été retenus comme sites d'entraînement et feront donc l'objet d'investissements spécifiques pour les mettre aux standards d'accueil des délégations étrangères.

Pour le reste, on va continuer à travailler avec le C.O.J.O. et "Solideo" dans une discussion globale, à la fois sur la pertinence par rapport à la proximité du village olympique, mais aussi sur nos sites qui ont le plus besoin d'investissements prioritaires et qui seraient de très beaux héritages pour les Parisiennes et Parisiens.

Vous comprendrez, Monsieur AURIACOMBE, et à travers vous M. DUBUS, qu'on ne peut pas circonscrire cette question au 17^e arrondissement strictement. Cette question de l'héritage doit concerner tout Paris.

Je propose d'aborder ce débat lors de la prochaine Commission des élus sur les Jeux olympiques et paralympiques au cours de laquelle, j'en profite pour vous l'annoncer, on fera un point précis sur l'Arena 2 et précisément sur peut-être ces futurs sites d'entraînement. Ce sera une discussion assez ouverte où chacun, quel que soit son arrondissement, pourra faire valoir cet argument.

Je propose de retirer ce vœu et de continuer cette discussion dans les six ans et demi qui viennent.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Je le retire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait. Je vous remercie.

2017 DDCT 183 - Charte parisienne de la participation citoyenne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement d'un outil numérique d'information locale.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux moyens financiers.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au fonctionnement de Paris Pétition.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux locaux et aux moyens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 183, des amendements n^{os} 142, 143, 144, 145 et 146, du vœu n^o 146 bis, des amendements n^{os} 147, 148, 149, 150, 151 et 152 et des vœux n^{os} 153, 154, 155 et 156.

Tout ceci a trait à la Charte parisienne de la participation citoyenne.

Je vais donner la parole successivement à Eric AZIÈRE, Ann-Katrin JÉGO, Anne TACHÈNE, Carine PETIT, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET, Delphine BÜRKLI, Geoffroy BOULARD, Valérie MONTANDON, Jean-Baptiste de FROMENT, Marie ATALLAH, Laurence GOLDGRAB, Jacques BOUTAULT, Joëlle MOREL, Florence BERTHOUT et Jérôme DUBUS. Et nous irons jusqu'au bout de ce débat ce soir.

La parole est donc à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Je me demande si je n'avais pas proposé un débat organisé, mais bon !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la démocratie participative représente une forme moderne de gouvernance. Il s'agit bien sûr de soutenir la démocratie participative et de la promouvoir.

Alors, cette nouvelle charte est censée y contribuer, mais on peut légitimement questionner la pertinence de ce nouveau texte après la première charte 2009, tant il semble peu ambitieux, malgré les longs mois de consultation qu'a nécessité sa rédaction.

Au même titre que la guerre, dont Clémenceau disait qu'elle était trop sérieuse pour être confiée à des militaires, on se demande finalement si la démocratie participative n'est pas trop sérieuse pour être confiée à votre Exécutif. En effet, depuis 2001, la boîte à outils s'est considérablement remplie, et elle contient aujourd'hui une

multitude de dispositifs de participation citoyenne. Vous avez fait preuve dans ce domaine d'une créativité impressionnante.

Les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement - C.I.C.A. -, les 122 conseils de quartier, le Conseil des générations futures, le Conseil parisien de la jeunesse, les Conseils citoyens, le Conseil de la nuit, le budget participatif, la carte citoyenne-citoyen de Paris, la plateforme "jemengage.paris.fr", "Madame la Maire, j'ai une idée", "Paris pétition", les Ateliers citoyens, le Goûter citoyen, le Kiosque citoyen, les Kiosques jeunes qui seront développés en 2018, la Halle civique qui verra le jour en 2018. On se demande si une chatte y retrouverait ses petits et, en l'occurrence, si la charte n'y retrouverait pas ses petits.

Après la multiplication des dispositifs, il paraît peut-être utile maintenant de s'arrêter sur le bilan et l'utilisation de chacun de ces dispositifs, notamment quand on voit le succès mitigé de certains, comme "Paris pétition", pour ne prendre qu'un exemple. Et d'autant plus qu'à l'image des évolutions à la hausse du nombre de votants au budget participatif, qui est passé de 40.000 votants en 2014 à 98.000 aujourd'hui, vous arrivez à obtenir des résultats, lorsque vous y mettez véritablement les moyens, en l'occurrence c'est beaucoup de moyens. Ann-Katrin JÉGO d'ailleurs reviendra sur cette nécessaire évaluation de votre politique de démocratie participative.

Cependant quel est le résultat global ? L'Observatoire des usages émergents de la Ville nous apprenait en octobre dernier, bizarrement que 76 % des Parisiens ne se sentaient pas du tout ou très peu impliqués dans les grandes décisions de leur ville. A l'échelle de leur quartier, le taux est quasiment le même puisqu'il atteint 75 %.

Dans le même ordre d'idée, un sondage opportunément fait par "OpinionWay" de novembre 2017, il y a quelques semaines, nous apprenait que 77 % des Parisiens considèrent Anne HIDALGO comme autoritaire et 70 % estiment que la Mairie prend ses décisions de manière unilatérale. Voilà qui devrait pour le moins vous interpeller et vous inviter à revoir en profondeur votre façon de gérer la démocratie participative à Paris.

Ces résultats relèvent surtout qu'au-delà de vos effets d'annonce, vous n'organisez aucune concertation sur les projets majeurs. L'exemple le plus parlant est bien sûr celui de la fermeture des voies sur berges. Ces enquêtes montrent aussi que l'information manque cruellement pour les Parisiens.

Information et concertation sont sans doute les deux préalables de toute initiative à prendre en matière de démocratie participative. Ce sont les deux fondamentaux. Anne TACHÈNE présentera d'ailleurs un vœu. Pour permettre d'améliorer l'information des citoyens parisiens, il n'y a pas de secret, la participation, c'est avant tout une réelle concertation et de l'information.

J'aimerais enfin évoquer rapidement le budget participatif. On constate que pour 2018, sur les 92 millions d'euros consacrés au budget participatif, vous décidez d'en attribuer 36 %, soit 33 millions d'euros, aux quartiers populaires. En réalité, la Ville utilise ce fléchage pour justifier un constat troublant, qui est que les arrondissements, disons de gauche, bénéficient de 44 millions d'euros de l'enveloppe contre seulement 17 millions d'euros pour ceux de droite. Si cet argument paraît en premier lieu abusif, du fait que les arrondissements de droite possèdent aussi des quartiers populaires, il nous pose un problème fondamental.

Alors qu'il nous semble bienvenu que certains aspects de la politique municipale soient tournés vers ceux qui en ont le plus besoin, nous considérons à l'inverse qu'appliquer une prime quartier populaire à la démocratie participative contrevient au principe même de notre démocratie. La démocratie doit respecter le principe "un citoyen, une voix", et ce, qu'elle soit représentative ou participative.

Avec cette décision, vous instituez en quelque sorte une citoyenneté à deux étages. Comment voulez-vous que les Parisiens s'emparent de la démocratie participative, si vous déséquilibrez, vous dévoyez dès les premières années les principes les plus élémentaires de ce qu'est la démocratie ? Nous préférierions que les montants des enveloppes localisées du budget participatif soient déterminés au prorata du nombre d'habitants dans les arrondissements.

Les questions que je viens de soulever résumant le sentiment que nous avons et l'analyse qui est la nôtre sur cette charte. Nous pensons qu'elle ne permettra pas de répondre et de dissiper toutes ces inquiétudes. Et si elle met en avant dix beaux principes, elle ne résout en rien les réserves que notre groupe peut exprimer sur votre façon de gérer la démocratie participative parisienne, avec un soupçon de tentation démagogique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette nouvelle charte a pour mérite essentiel de rappeler les engagements de la Ville en matière de participation citoyenne.

Parmi ceux-ci, la promesse d'un retour systématique sur les contributions exprimées au cours du processus de participation citoyenne est fondamentale. L'engagement des citoyens dans une démarche de participation citoyenne n'a de sens que si on explique clairement comment leur contribution a été prise en compte et si celle-ci ne l'a pas été, pourquoi elle a été écartée.

Cette notion est clairement abordée dans le point 5 de la charte qui porte sur la transparence et le contrat participatif, et nous serons bien évidemment particulièrement attentifs à ce que la Ville tienne ses engagements sur ce point.

Cependant, au-delà des principes généraux et des bonnes intentions exprimés, cette charte ne permet absolument pas d'avoir une vision plus claire de la politique que vous menez en matière de participation citoyenne. Au-delà de la multiplication des dispositifs et des structures, on peine à percevoir la vision d'ensemble et sa cohérence.

Nous sommes confrontés à une sédimentation des actions, sans coordination ni articulation entre tous les outils disponibles, que d'ailleurs le président AZIÈRE vient de lister. On peut même craindre que certains instruments entrent en concurrence les uns avec les autres.

Par exemple, quelle articulation sera faite entre la nouvelle Halle citoyenne qui ouvrira en 2018 dans le 20^e arrondissement, avant d'être pérennisée dans le 10^e arrondissement, et le Carrefour des associations parisiennes qui se situe aussi à l'Est de Paris dans le 12^e arrondissement ? Jusqu'à quel point les missions de ces deux structures ne vont-elles pas se télescoper ? Pourquoi ne pas avoir envisagé de les réunir ?

Face à cette surenchère de dispositifs, le long processus de consultation qui a abouti à la rédaction de cette charte, pour laquelle l'intervention d'un consultant externe spécialiste de la participation citoyenne a été requise, aurait dû permettre la remise à plat de l'ensemble de la politique municipale de participation citoyenne, afin de mener une évaluation précise de la pléthore des outils créés année après année.

Ce travail n'ayant malheureusement pas été mené, notre groupe dépose un amendement afin qu'un paragraphe soit ajouté à la charte dans lequel la Ville s'engage à évaluer continuellement non pas les processus mais bien les dispositifs qu'elle a mis ou qu'elle mettra en œuvre. L'objectif étant bien sûr dans un souci d'efficacité de supprimer ceux qui ne fonctionnent pas et de cibler l'octroi des ressources vers ceux qui répondent réellement aux besoins des Parisiens.

J'aimerais enfin attirer votre attention sur le point 8 de la charte. Dans ce chapitre, vous vous engagez à promouvoir et à faire vivre les lieux civiques et démocratiques en citant explicitement les maisons de la vie associative et citoyenne.

Comment peut-on annoncer en décembre vouloir faire la promotion des anciennes M.D.A. et prévoir d'en fermer quatre le 1^{er} janvier ? Vous avouerez que l'exercice est assez contradictoire et ce, alors même que certains grands arrondissements manquent cruellement de lieux d'accueil pour leurs associations.

C'est précisément l'objet d'un deuxième amendement que nous déposons en cohérence avec la charte que vous nous soumettez aujourd'hui, afin de revenir sur la fermeture de ces M.D.A. La vie associative est le premier vecteur de la participation citoyenne, nous le savons tous. C'est l'A.D.N. même des acteurs associatifs que d'impulser des dynamiques participatives et on ne peut que se réjouir de leur vitalité bien que nombre d'entre eux se sentent aujourd'hui malmenés par la Ville. Plutôt que d'une halle civique fourre-tout ou d'une nouvelle charte, les associations parisiennes ont besoin d'être soutenues concrètement ; elles ont besoin de locaux, d'informations juridiques ou encore tout simplement de moyens.

Enfin, on ne peut que regretter que la réforme des M.D.A. et le mode d'attribution des subventions aux associations aillent toujours vers plus de centralisation, en contradiction avec tous vos effets d'annonce.

A trop étouffer la vie associative, on l'empêche de respirer et par conséquent on freine le développement de la participation citoyenne. C'est bien dommage et précisément contraire aux objectifs affichés.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais être très rapide mais vous vous le rappelez forcément lors du Conseil de Paris de novembre dernier, notre vœu relatif à la formation des riverains lors d'événements exceptionnels avait été adopté. Ce vœu, je le rappelle, souhaitait une réelle coordination en matière de communication et d'information des Parisiens en permettant de recourir à des outils numériques pertinents.

Le vœu que nous présentons ce soir est dans cet esprit, et évidemment la charte parisienne de la participation citoyenne est le lien tout trouvé pour le soutenir. Eric AZIÈRE vient de le rappeler, il existe tellement d'initiatives qu'il paraît indispensable de développer un outil pertinent, en l'occurrence une application mobile visant à informer les Parisiennes et les Parisiens en leur permettant de choisir les catégories d'informations qu'ils souhaitent recevoir, les secteurs pour lesquels ils souhaitent disposer d'informations - cela peut être à la fois leurs lieux de résidence ou de vie ou leurs bureaux ou leurs activités.

Enfin, il est grand temps de faire entrer la Ville dans le XXI^e siècle et les outils numériques sont des vecteurs de la vie démocratique dont il faut se saisir.

Le vœu que nous présentons ce soir répond à ces attentes légitimes et j'espère qu'il recueillera votre entier soutien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci et merci de votre concision.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire et chers collègues.

C'est vrai que depuis 2001 la Ville de Paris a mis en place les conseils de quartier. Simple respect des nouvelles lois qui avaient été votées par le Parlement, mais quand même, en 2001 les Parisiens écrivaient avec leurs élus dans l'ensemble des arrondissements une nouvelle page de la démocratie locale.

Il est aujourd'hui nécessaire de réviser et de réécrire cette charte, qui datait de 2009. Pourquoi ? Parce que tout simplement depuis 2014, il est toujours bon de le rappeler, nous mettons en place nos engagements pris devant les Parisiens à l'occasion des élections municipales de 2014 : mise en place du budget participatif, qui est le plus emblématique, mais aussi de conférences citoyennes sur des sujets importants, tels que la gestion locative ou la propreté. Ce sont des engagements que nous avons mis en place dont, encore une fois, les Parisiens se sont saisis pour avancer avec nous, avec leurs élus locaux, dans l'ensemble des 20 arrondissements.

Je dois d'abord quand même féliciter le travail des 600 personnes qui se sont mobilisées, qui se sont réunies en ateliers et qui ont participé à la construction de cette charte. Elle représente 10 engagements fondateurs de l'exercice de la démocratie locale à Paris et elle se veut un document de référence commun, un socle commun, sur lequel chacun et chacune peut s'appuyer pour favoriser la participation citoyenne ou s'impliquer dans la participation citoyenne.

Dans une époque qui est marquée par la défiance vis-à-vis de la sphère politique conventionnelle ou classique, il n'est pas inintéressant de le rappeler et de se doter d'outils dans une ville de 2 millions d'habitants, dans une ville-monde, dans une ville-métropole et qui compte aussi autant de quartiers multiples, divers, vécus, ressentis.

S'engager par écrit avec une charte est la preuve d'une volonté politique, et malgré ce qui vient d'être dit, ce qui vient d'être critiqué, y compris avec des mots assez durs comme "déli de démocratie" ou "étouffer la vie associative", ce qui ne reflète pas tout de même la réalité, je pense, de ce qui est vécu dans les quartiers, la mise en place de cette volonté politique n'est pas partout le cas.

Oui, le nombre de votants au budget participatif peut être jugé insuffisant ou parfois être moqué. Il n'empêche que chaque année il progresse et chaque année nous acceptons tous, dans nos 20 arrondissements, de redonner du pouvoir aux citoyens et de choisir des priorités ou d'inciter et d'être à l'origine de plusieurs projets.

Revenons sur les conseils de quartier. Cette charte peut servir de socle commun, elle peut aussi permettre à chaque habitant de Paris, en fonction des arrondissements, de se saisir des bonnes pratiques ici et là qui sont parfois différentes. Par exemple, qu'il n'y ait pas dans tous les arrondissements l'élus ou le maire qui décide des ordres du jour ou d'ailleurs des élus qui président eux-mêmes des conseils de quartier. Je prends l'exemple du 14^e arrondissement, où ce ne sont ni les élus qui sont présidents des conseils de quartier, ni les élus qui décident de l'ordre du jour des conseils de quartier.

Le budget participatif, oui. On assume un fléchage sur les quartiers populaires. En effet, on sait aussi que c'est là que c'est le plus difficile d'inciter et de mobiliser les citoyens sur les projets collectifs et sur les projets communs et que c'est le plus difficile d'inciter à une participation à tous les échelons de la vie politique et de la vie de la cité.

Il faut aussi quand même souligner que le travail des services de la Ville a profondément été modifié. On peut toujours là aussi progresser dans ce domaine, mais en tout cas les services travaillent avec les habitants en partant de leur maîtrise d'usage et en intégrant leurs recommandations dans les projets que nous soumettons à la concertation.

Je le redis aussi, on peut se moquer de la multiplicité des instances de démocratie participative. Pourtant et c'est l'essence même de notre fonction d'élu, de maire, d'élu d'opposition, d'élu de la majorité ou d'adjoint au Maire, il faut aussi rappeler les visites d'architecture. On peut y associer les parents d'élèves élus, les comités d'usagers qui se trouvent dans nombre de nos équipements publics.

J'insisterai particulièrement sur la transparence et le contrat participatif. Oui, ces projets sont mieux bâtis et plus intelligents lorsque les données du problème, les données de la concertation en termes de calendrier sont claires et affichées par l'élu et cela ne remet pas en question l'arbitrage qui fait la qualité aussi des élus issus de la démocratie représentative.

Ainsi, merci à Pauline VÉRON de porter ce sujet. Merci aussi à Colombe BROSEL et à l'ensemble...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Finissez, Madame la Maire !

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Voilà, cela nous donne à tous les moyens de donner plus d'intensité politique à nos fonctions et plus de progrès démocratique.

Cela nous permet aussi toujours de nous interroger sur la capacité de l'échelon municipal à jouer un rôle plus important dans les transformations démocratiques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Avec toutes mes excuses.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mme la Maire du 14e, Carine PETIT, ayant listé de manière très exhaustive l'ensemble des innovations en termes de démarche, de démocratie participative de la Ville de Paris, je vais aussi du coup m'atteler directement à pointer les manques et les failles également de tout cela.

Nous avons tous dans chacun de nos arrondissements des dossiers extrêmement importants, identifiants qui n'ont fait l'objet d'aucune démarche de démocratie participative. On a par exemple dans le 20e un vrai mécontentement légitime de la population sur le projet d'un grand "Carrefour" qui va s'implanter sur l'ancien Rectorat, où la Ville a donné son feu vert sans jamais, à aucun moment, solliciter les habitantes et les habitants. Hélas, des ratés comme ceux-là, très graves, qui ont des conséquences importantes, on en a dans tous les arrondissements. Il ne faut pas le perdre de vue.

Mais on en a aussi de manière plus globale. Quand nous décidons la privatisation du contrôle du stationnement, on ne fait pas de démocratie participative, on n'essaie pas de savoir quelle est la vie de la population, on n'essaie pas d'organiser le débat.

Quand on décide, par exemple, de se séparer des forains, on ne demande pas l'avis des Parisiennes et des Parisiens. Est-ce qu'on a demandé l'avis des Parisiennes et des Parisiens pour l'évolution du projet de l'Hôtel-Dieu ? Non. Pour l'ouverture des commerces le dimanche, pour l'installation des compteurs Linky, pour la publicité sur les Monuments historiques, pour la Tour Triangle, pour les Jeux olympiques ? Là, sur des gros sujets comme ceux-là, eh bien non, on n'a pas demandé l'avis des Parisiennes et des Parisiens.

Et finalement, on peut avoir le catalogue avec les mots les plus chouettes, ce qui compte, ce n'est pas d'avoir des "trucs", ce n'est pas d'avoir de nombreuses instances ; ce qui compte, c'est comment est-ce qu'on approfondit le débat démocratique. Et ce n'est pas la première fois que je la lis ici, dans cette instance, mais je vais vous la relire, cette citation de Paul Ricoeur, de cette définition qu'il fait de la démocratie : "est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen..." - on pourrait dire "chaque citoyenne" - "... dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage".

Eh bien, nous n'assumons pas, au niveau de la Ville de Paris et des arrondissements, que nos politiques publiques puissent faire l'objet, à un moment donné, de débats contradictoires, parce qu'ils peuvent révéler des intérêts contradictoires dans la population et qu'on doit assumer de mettre en débat contradictoire un certain nombre de choses,

quitte à ce qu'à un moment donné, on assume de dire : "il y a aussi la démocratie représentative, qui assume le mandat que les urnes lui ont conféré", mais qu'on assume cette confrontation. Or, bien souvent, on la fuit, et du coup, on se cache derrière des grandes démarches de concertation, alors qu'il s'agit en fin de course, donc plusieurs, à mon avis, de manquements.

Il faut que l'on réfléchisse toujours à se remettre en cause sur qui participe - on ne s'adresse pas à toutes et à tous - et qu'on reprenne aussi du coup des études sur le fait que ceux qui participent à l'ensemble de nos concertations, à l'ensemble, qui plus est, des conseils de quartier, eh bien non, ce n'est pas toute la diversité de la population. Et on sait que ce n'est pas facile, parce que dans nos forces politiques aussi, il n'y a pas une suffisamment grande diversité de participation, donc on doit passer, je pense, de la démocratie participative à l'implication citoyenne du plus grand nombre. Et il ne faut pas avoir peur d'aller chercher des structures de l'éducation populaire qui sont capables d'aller chercher l'avis, les envies, les colères des habitantes et des habitants, et ne pas se satisfaire de celles et ceux qui viennent dans nos réunions de concertation.

Ensuite, sur quoi se fait la participation ? Arrêtez de vouloir limiter la participation aux 5 % du budget d'investissement et assumez de le faire sur la totalité. Sur les sujets, ne pas se limiter à des sujets "localisme", bien souvent en fin de course, quand l'ensemble du dispositif a été décidé.

Je pense vraiment que sur ces questions de démocratie participative, une charte, c'est bien. Elle a été par ailleurs élaborée avec un certain nombre de citoyens et de citoyennes. C'est une bonne chose et on évolue par rapport à 2001. Appliquer la démarche, ce sera encore mieux, mais surtout, réfléchir pour passer de la démocratie participative à la véritable implication citoyenne, et assumer les contre-pouvoirs citoyens, ce serait vraiment bien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Moi qui pensais que vous alliez parler de pétition révocatoire, je suis très, très déçu.

Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Après ce petit dialogue, bon. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette charte parisienne de la participation citoyenne est une nouvelle étape de la démarche de la majorité municipale vers plus de démocratie, finalité toujours visée, jamais atteinte dans son idéal, mais qui montre tel un phare le chemin sur lequel il faut avancer. Pour nous, communistes, toute réflexion sur la participation citoyenne doit s'inscrire dans la conception que nous avons et partageons sur le sens premier du mot : "demos", le peuple ; "cratos", le pouvoir ; le pouvoir du peuple, valeur universelle, qui a vocation à voir le jour dans tous les pays, chez tous les peuples, et qui ne se limite pas au système de représentation par les élections, mais qui doit s'étendre à la démocratie économique, sociale, culturelle et environnementale.

Pour nous, la participation citoyenne, telle qu'elle doit se vivre et s'inscrire dans nos cités, renvoie à ce que disait Pierre ROSANVALLON : "la démocratie s'est réduite à un processus d'autorisation. Les élections donnent un permis de gouverner. Mais c'est un permis à points. On voit bien que cela ne fonctionne pas. La démocratie doit aussi se définir comme une façon permanente de négocier, discuter et argumenter avec la société".

C'est dire que la participation citoyenne ne peut pas être réduite à des techniques de communication, d'animation, d'information performantes. Au contraire, la participation citoyenne renvoie à une conception et à des valeurs de l'homme et de la société, et je reprendrai à mon compte un texte de Jean Jaurès : "la démocratie est la grande loi de l'avenir, non seulement parce que seule, elle réalise le droit de l'homme, de tous les hommes, mais parce qu'elle tend à procurer le bien des hommes, de tous les hommes".

C'est ce regard et cette conception de la participation citoyenne qui guidera notre engagement au sein de la charte. Nous soutiendrons toute démarche qui se référera à l'éducation populaire, qui est un projet social d'émancipation du peuple par le savoir pour instaurer une nouvelle société.

La charte nous propose - nous la lisons comme cela - de nous engager dans cette ambition, et les communistes seront vigilants que toutes les modalités proposées dépassent les procédures formelles prévues par un processus de formation pour l'ensemble des acteurs engagés, mais aussi par la prise en compte de la parole des citoyens dans une co-construction.

Les kiosques citoyens et les conseils de quartier sont deux dispositifs significatifs de ces enjeux. Les kiosques citoyens, par leur proximité, par leur entrée non thématique, par leur accessibilité, par leur accueil et leur animation, favorisent l'accès des populations qui n'ont pas l'habitude de répondre à une invitation, de participer à des ateliers participatifs, de s'engager dans un minimum de démarches. Ce lieu ouvert et de propositions dynamiques peut être une première marche, enclencher une nouvelle posture et un nouveau positionnement vers l'intérêt du bien commun. Tout se jouera dans l'accueil et l'animation de ce kiosque citoyen.

Les conseils de quartier, dispositif ancien, ont déjà connu plusieurs évolutions. Aujourd'hui, nous sommes devant une nouvelle étape, qui est marquée par une plus grande souplesse de participation à l'équipe d'animation, et un renforcement de groupes de travail sur une base thématique. Ces perspectives devraient élargir le cercle des habitants engagés dans le conseil de quartier. Dans cette nouvelle configuration, il faudra être vigilant pour que le conseil de quartier préserve une vision globale et transversale du quartier, pour témoigner et proposer des perspectives liées aux territoires qui dépassent la somme des projets ou des opérations pris un à un.

Enfin, pour l'ensemble des propositions de la charte, nous avons bien noté que la dimension évaluation était prise en compte, mais nous souhaitons qu'une réflexion sur les indicateurs et les critères soit plus approfondie que l'étape actuelle et que le rendu de cette évaluation soit présenté à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, selon des modalités et des supports qui prennent leur large diffusion, et une véritable appropriation par les citoyens.

Nous soutenons cette charte en portant un regard attentif à sa mise en œuvre. Je dirai que Paris doit tendre vers la phrase de Condorcet : "substituer l'ambition d'éclairer les hommes à celle de les dominer".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je ne la connaissais pas. Elle est belle.

Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous dites souvent que vous souhaitez ouvrir Paris aux communes riveraines en voulant dépasser cette frontière que représente le périphérique, mais comme toujours, pour garantir la réussite d'une telle politique, tout est affaire de méthode. Et la méthode que vous avez choisie est assez décevante. Cette démocratie participative, que vous utilisez comme un mantra, ne sert en réalité qu'à donner du vernis à des projets cousus de fil blanc. En réalité, le processus de concertation n'est qu'accessoire, et c'est certainement là la cause principale du succès très relatif de votre politique.

Ce projet de charte parisienne est encore un exemple. Dans cette charte, il est indiqué que - je cite - "les pratiques de la participation citoyenne reposent sur le partage d'un état d'esprit constructif, respectueux, à l'écoute des autres et qui prenne en compte l'intérêt commun". Et cela est très séduisant, mais la réalité est toute autre. La Ville de Paris oublie trop souvent qu'elle évolue au cœur d'une Métropole, et aussi d'une Région, et qu'elle doit considérer ses voisins dans les décisions d'aménagement territorial, surtout lorsque ceux-ci sont impactés.

Plusieurs exemples illustrent ce manquement : la décision unilatérale de fermeture des voies sur berges par la Maire de Paris est très révélatrice. Je rappelle que la commission d'enquête a émis un avis négatif en raison du périmètre de l'enquête publique trop restreint. C'est encore le comportement de cavalier seul qui a conduit le Tribunal administratif à retoquer récemment l'encadrement des loyers pour la raison, je précise, que le rayon d'application n'était pas celui de l'agglomération parisienne.

Enfin, un dernier exemple, le rapport de la C.R.C. sur la gestion des concessions des bois de Boulogne et de Vincennes qui déplore que la concertation avec les communes riveraines ait été mise en échec en raison de l'absence d'outils d'évaluation des projets et de leurs conséquences sur les communes riveraines.

Monsieur le Maire, les Parisiens ont aussi besoin d'éclairage sur les multiples outils à leur disposition et vous ne choisissez de mettre sous les feux des projecteurs que ceux qui vous servent. Par exemple, le référendum local est très illustratif. Il permet aux électeurs de décider, par leur vote, de la mise en œuvre ou non d'un projet qui relève de la compétence de la collectivité. Ainsi, les deux principes que j'évoquais, celui de la concertation avec les communes riveraines et celui du référendum local, sont totalement absents de votre charte. C'est pour cela que nous vous demandons d'amender la charte en faveur d'une promotion de la pratique du référendum local et d'une amélioration du processus de concertation qui doit se faire auprès de toutes les collectivités potentiellement concernées par les projets pouvant avoir un impact sur leur territoire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Manifestement, la participation inclusive souhaitée par la Maire de Paris sur tous les sujets ne l'inclut pas elle-même puisqu'elle a été absente toute la journée des débats et elle l'est ce soir également. Je sais bien qu'il est tard - nous-mêmes, nous ne sommes pas très nombreux - mais enfin...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne sais pas si vous êtes au courant, Monsieur, mais le Président de la République lui a confié la mission de coordonner l'action des maires dans le cadre du...

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Elle est en train de sauver le monde, donc cela me rassure.

Alors, j'en viens au fond. Je ne comprends pas bien, à dire vrai, le statut de cette charte. On nous dit qu'elle est le fruit d'un long travail, de discussions avec tous les acteurs concernés, les associations, etc., qui a duré des mois, mais, au bout du compte, on a abouti à un texte qui n'a pas grande consistance. Il me semble, d'abord, que ce texte n'a aucune portée normative. Je rappelle qu'il y a quand même déjà beaucoup de choses dans le Code général des collectivités territoriales qui prévoient la participation des citoyens au niveau local et qui obligent déjà les maires, les élus, à écouter leurs concitoyens, pas simplement le jour des élections. Je cite : "Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci, à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale". C'est l'article L. 2141-1 du Code général des collectivités territoriales. Et vous avez de nombreuses dispositions qui organisent les choses : le référendum, etc.

Et, en lisant cette charte, je ne vois rien de plus, je ne vois aucune obligation supplémentaire par rapport à ce qui est déjà prévu dans le Code général des collectivités territoriales, donc cela me pose, quand même, un petit problème, qu'on passe des mois à confectionner un texte qui n'a aucune espèce de valeur prescriptive normative. Alors, on me dit que, quand même, ce serait un guide qui pourrait servir pour organiser des débats, des consultations. Ce n'est pas vrai non plus parce que le texte est quand même très général, très flou et je ne vois pas en quoi il donne des moyens pratiques. Ce serait un guide pratique qui permettrait d'organiser les consultations à Paris.

Il n'y a pas non plus d'obligation de moyens pour la Ville. La Ville, à chaque fois, s'engage à rendre plus lisible le fonctionnement de chaque instance, à encourager les problèmes pratiques, mais enfin, il n'y a rien de quantifié, il n'y a rien de concret là-dedans.

Donc, je trouve quand même très, très problématique d'engager tout un débat, de consacrer autant de temps pour un résultat qui n'a aucune espèce de substance. C'est pour cela que nous, comme l'a dit ma collègue, Valérie MONTANDON, nous proposons d'enrichir cette charte pour lui donner une portée effectivement normative et pour faire en sorte que cela soit une vraie charte. Je rappelle que la charte de l'environnement est accolée à la Constitution et je peux vous dire que cela a une vraie valeur normative. Donc, une charte, cela doit, quand même, dire des choses et obliger.

Nous vous demandons ainsi la possibilité de décliner ou d'adapter la charte pour chaque arrondissement. Nous vous demandons aussi qu'il y ait une consultation obligatoire des conseils de quartier sur tous les projets et les décisions majeures qui concernent ce même quartier. Mme SIMONNET a dit, à très juste titre, qu'il y a des projets parfois extrêmement structurants pour un arrondissement ou un quartier qui ne font l'objet, aujourd'hui, d'aucune espèce de consultation de la part de la Mairie de Paris. Nous demandons aussi que soient pris en compte les avis et les communications rendues par les institutions compétentes. Suivez mon regard. On a vu un certain nombre de projets, par ailleurs très controversés, qui, évidemment, n'ont pas du tout pris en compte les différents avis et consultations qui avaient été faites. Nous demandons aussi que les résultats des enquêtes publiques puissent être intégrés. Nous souhaitons également que soit promu, et de façon concrète, le référendum local.

Tout cela, ce sont des propositions que nous vous faisons. Nous espérons que vous les retiendrez et c'est ce qui nous permettra de voter cette charte. Sinon, nous nous abstenons. Vous avez compris que nous sommes pour la participation, nous sommes pour plus de participation. Je me retrouvais même dans certains propos tenus, y compris par Mme SIMONNET. Je crois qu'il faut aller assez loin dans l'implication des citoyens. C'est ce que nous essayons de faire, d'ailleurs, au niveau local dans le 9e arrondissement. Mais, voilà, il faut un texte qui dise quelque chose, qui fasse quelque chose et, dans ce cas-là, effectivement, on pourra le voter.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la littérature sur le sujet et les retours d'expériences que nous avons maintenant sur les actions visant au développement de la participation des citoyens au processus des décisions municipales, sont largement connus et approuvés par l'opinion. Normalement, la question de la participation citoyenne ne devrait plus faire débat aujourd'hui. Or, comme nous le savons ici, la réalité de la participation citoyenne dans nos quartiers n'est pas toujours évidente. Dans nos quartiers parisiens marqués par une forte diversité sociale, ce sont souvent les mêmes personnes les mieux intégrées socialement et les mieux informées intellectuellement qui font vivre les multiples dispositifs de participation citoyenne créés. Ils sont naturellement aptes à y investir leur énergie et y exercer leurs compétences.

Tandis que pour les populations dites en difficulté sociale, fortement représentées dans nos quartiers, nous constatons qu'elles en sont largement absentes ou n'y figurent que d'une façon très marginale. Ce sont, ainsi, les habitants des quartiers populaires qui ont, dans les faits, la chance la plus faible d'y être représentés, et ce, en dépit des efforts accomplis par la Ville et que nous ne contestons pas.

Cette charte, elle fixe des grands principes qui, s'ils sont suivis, seront sûrement de nature à insuffler cette culture de la participation au plus près des citoyens. Mais nous pensons que si nous voulons que les termes de cette belle charte aient un réel impact dans nos quartiers, dans notre ville, et pour y faire adhérer le plus grand nombre de nos concitoyens, il faut pouvoir objectiver tous ces points par un plan d'actions concrètes et des moyens adéquats, afin de former encore davantage de citoyens à la participation au processus d'élaboration des politiques publiques et au développement de leur quartier et de leur ville.

Pour qu'un plan d'action lié à cette charte soit le plus efficace possible, nous pensons qu'il devrait pouvoir émerger dans les quartiers par les acteurs de l'animation locale. Et pour ne citer qu'un exemple, je citerai ici les acteurs de l'animation de la vie sociale dans les quartiers dits en difficulté : les centres sociaux et les autres structures d'animation. Ils devraient porter cette mission d'intéresser et de faire émerger une pratique de participation citoyenne adaptée aux habitants pour leur permettre de faire entendre leur voix et leur avis sur les projets qui les concernent directement ou qui concernent leur quartier.

Ainsi, nous souhaitons mettre l'accent sur la nécessité de la formation en l'adaptant selon les publics et les quartiers. Animer une réunion, y prendre la parole, organiser les tours de parole, mener un projet, savoir le budgéter, comprendre quand et comment interpellier le politique, où trouver l'information : toutes ces techniques et ces compétences s'apprennent, mais disons qu'il faut aussi inventer d'autres formes de consultation et de concertation pour pouvoir aller chercher les publics les plus éloignés de la participation pour que cette charte soit celle de la participation de toutes et tous. Et c'est le sens du vœu budgétaire que nous avons déposé hier à ce Conseil et qui a été adopté.

Nous votons donc cette charte de participation citoyenne qui répond à un enjeu démocratique, tout en restant en attente d'un plan d'action qui intégrera une évaluation qui nous permette de suivre son impact sur l'élargissement de la participation à tous les publics éloignés de cette culture de participation, à la fabrique d'une ville réellement inclusive et solidaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

La crise de confiance envers l'action publique est une réalité qui touche aujourd'hui beaucoup de citoyens et c'est pourquoi la Ville de Paris mène depuis 2001 un certain nombre d'actions en faveur de la démocratie participative. Depuis 2014, notre Ville s'est dotée de nombreux outils pour encourager encore davantage la participation et l'expression citoyenne. Autant d'évolutions que nous accompagnons et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Mais les limites de la participation citoyenne malheureusement sont nombreuses. Ce qui saute aux yeux, c'est le manque de représentativité. Souvent les jeunes, les catégories populaires s'excluent de ces dispositifs. Se pose donc la question de la légitimité de leurs avis et de leurs propositions.

Puis une deuxième limite existe, celle de l'absence de pouvoir réel des instances de participation. Ceci peut clairement avoir un effet de démotivation pour les participants qui s'impliquent et qui ne voient pas leurs propositions retenues.

A cela s'ajoute la lenteur des prises de décision, la difficulté de parvenir à un accord par la concertation. Mais cela est dans tous les domaines, si j'ose dire, la concertation est par définition toujours difficile.

Toutes ces limites sont inhérentes au concept de la démocratie locale et l'idée de cette charte est de persévérer sans se décourager, pour s'améliorer, toujours aller de l'avant en tirant tout le temps les leçons du passé et de l'expérience déjà vécue.

C'est le but de cette charte et cela, nous le soutenons. Bien sûr, il faut être transparent, il faut être à l'écoute des citoyens, il faut vraiment améliorer la concertation. En même temps, il ne faut pas tout mettre en débat, je le soutiens, car nous devons rester garants du programme pour lequel nous avons été élus.

Cela d'ailleurs les habitants le comprennent très bien. J'ai été présidente de conseil de quartier dans mon arrondissement et, au contraire, les habitants ne souhaitaient pas toucher au domaine de ce qui relevait des engagements de mandature des élus.

Alors améliorer ce qui existe déjà bien entendu, mais expérimenter aussi. J'aime beaucoup le principe des agoras, le principe des Kiosques citoyens, je trouve cela judicieux. Cela vient du grec et cela suggère une spontanéité, comme c'était le cas chez les Grecs qui sont parmi les premiers à avoir expérimenté la démocratie. Il y a cette idée de spontanéité, de participation de chacun dans la totale liberté. Je pense ce que c'est une expérience qui déjà existe mais qui mérite d'être encore améliorée.

Ensuite, c'est peut-être aussi faire un retour, même négatif mais rapide, aux propositions émises. Cela permet d'éviter la lassitude et la frustration. Et puis c'est former sur le fonctionnement de la prise de décision, sur l'animation des réunions : c'est par l'éducation et cela a été dit longuement, je n'y reviens pas, mais c'est quand même un pendant essentiel de réussite de cette charte. Il faut bien sûr éduquer, notamment les jeunes, et nous saluons la mise en place d'un événement annuel qui doit permettre la sensibilisation à la nécessité de participer.

Voilà, pour conclure, je souhaite rappeler que nous sommes favorables à ce que soit prévue une évaluation. Nous pensons nécessaire d'établir dès aujourd'hui des critères pour évaluer l'efficacité de cette nouvelle charte.

Vous l'avez compris, nous voterons pour le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme Paris, la démocratie ne s'est pas construite en un jour. C'est un long chemin qui doit mener chacune et chacun à se préoccuper de son quotidien et de son environnement, au-delà de soi-même, et à passer de l'intérêt particulier à l'intérêt commun.

Depuis 2002, suite à la loi Vaillant, notre Ville a mis en place les conseils de quartier. Ces "nids à emmerdes" comme les qualifiait à l'époque un adjoint au Maire de Paris, parti depuis émarger à la République en marche - je ne donne pas de nom mais je le tiens à votre disposition !

Mais qui pourrait désormais envisager de se dispenser de ces groupes d'habitants, qui se réunissent régulièrement dans les arrondissements pour débattre et co-construire des projets locaux ou pour mobiliser sur des luttes locales, comme les ventes à la découpe ou la fermeture de centres de soins par exemple ?

Désormais incontournables, ces structures participatives enrichissent la démocratie représentative et renforcent le pouvoir d'agir des citoyens qui ne sont plus entre deux élections de simples spectateurs de la démocratie.

Les conseils de quartier sont aussi le fer de lance du budget participatif mis en place à l'échelle de Paris depuis 2014, dont le succès auprès des Parisiens va grandissant, si l'on en croit le niveau de participation.

Pourtant, les 15.000 membres des conseils de quartier ne sont pas tous égaux. Certaines chartes d'arrondissements limitent encore considérablement leur action. Dans les arrondissements tenus par des maires de droite notamment, les conseils sont présidés par des élus, et non pas par des habitants. Ils ne sont pas maîtres de leur ordre du jour. Ils ne sont pas non plus paritaires, ils sont même parfois majoritairement composés de membres nommés par le Maire ou la Maire.

Dans le 2^e arrondissement, tout au contraire, les habitants président, décident et votent librement. Ils proposent par exemple des vœux qui sont ensuite automatiquement inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

Il me semble que la Ville devrait trouver les moyens d'harmoniser vers le haut les fonctionnements des 123 conseils de quartiers, afin de générer plus d'égalité. De même, il serait bon de s'interroger sur qui participe. La sociologie des conseillères et conseillers de quartier est très "Bac+5". Les ouvriers et employés, comme les personnes de nationalité étrangère, y sont peu représentés.

Entièrement bénévoles, ayant du mal à se libérer après une journée de travail, confrontés à la nécessité de faire garder les enfants pour participer, les conseillères et conseillers de quartier mériteraient d'être mieux aidés et plus encouragés. Pourquoi ne pas envisager de les défrayer pour leur participation à des réunions plénières ? La Ville ne pourrait-elle pas prendre en charge les frais de baby-sitting pour encourager les jeunes parents et les ménages monoparentaux à plus participer ?

La démocratie participative toutefois ne se résume pas aux conseils de quartier. Chaque citoyen doit pouvoir intervenir dans la vie locale. C'est l'objet de la nouvelle charte qu'il nous est proposé d'adopter.

Mais s'exprimer en public, comprendre les enjeux, proposer des actions ne s'improvise pas. Et toute démarche participative doit s'accompagner d'actions de formation. La Ville a mis en place un événement annuel dédié à la participation citoyenne très formateur qui gagnerait à se tenir à un rythme trimestriel. La Ville s'est aussi engagée à renforcer la participation par le déploiement d'outils pédagogiques et à développer des formations spécifiques.

Les écologistes se réjouissent de ces avancées qui vont contribuer à simplifier ou rendre plus lisibles et plus accessibles les outils de participation, notamment numériques mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens. Pourtant, même si les outils numériques contribuent à la mobilisation citoyenne, ils ne doivent pas se substituer à la mobilisation. Les outils doivent au contraire encourager cette mobilisation.

Enfin, pour terminer car le temps m'est compté, je souhaite m'interroger sur cette instance un peu opaque qu'est la Commission parisienne du débat public. Son rôle consultatif est pourtant essentiel. Composée de personnalités uniquement nommées par la Maire de Paris, elle est censée se réunir tous les deux mois. Or, il semble que depuis 2016, pour ne prendre que cette année-là, elle ne s'est réunie que deux fois. Et une seule fois en 2017.

Cette instance a entre autres pour rôle de donner un avis sur les sujets qui peuvent être soumis à pétition et qui sont ensuite, s'ils ont recueilli 5.000 signataires, inscrits à l'ordre du Conseil de Paris. Or, un seul a pu passer cette barre.

Mais plutôt que de diminuer le nombre des signatures déjà fort bas, comme le propose un amendement de l'opposition, peut-être conviendrait-il de plus ouvrir les sujets soumis à pétition. Je me souviens qu'un projet contre les cirques avec animaux sauvages avait été refusé par la Commission parisienne du débat public, au prétexte que cela ne relève pas de compétences de la Ville. Au regard de l'actualité, cette attitude un peu pusillanime prête à sourire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - On va bientôt en parler.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Alors je conclus.

Au final, même si ces processus et outils de participation citoyenne sont perfectibles, ils n'en demeurent pas moins qu'avec sa nouvelle charte de la participation, surtout si elle est dotée de moyens budgétaires, notre Ville reste à l'avant-garde et démontre ainsi qu'avant toute chose, elle fait confiance à l'expertise citoyenne de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La charte de la participation, que le groupe Ecologiste salue, affirme les grandes intentions de notre mandature pour développer la prise de parole des Parisiens.

Notre mandature a franchi un grand pas dans la mise en place des processus participatifs. Je pense, bien évidemment, particulièrement au budget participatif. Nous devons rester très attentifs à son bon fonctionnement qui doit se préciser, s'ajuster au fur et à mesure. Par définition, la participation n'est pas figée, elle est continuellement en mouvement, elle doit s'adapter.

Les processus participatifs sont fragiles et doivent respecter deux risques.

Le premier, c'est le risque de l'institutionnalisation des instances de démocratie participative. Elles peuvent être perçues comme des instruments politiques pour verrouiller les discussions et éviter les conflits.

D'un autre côté, lorsque l'on donne la parole aux Parisiens, nous prenons bien évidemment le risque de voir émerger des paroles contestataires, des oppositions au changement, des crispations, des conflits.

Le groupe Ecologiste réaffirme sa volonté de prendre le temps de définir, avec celles et ceux qui le souhaitent, les fonctionnements des processus participatifs. L'objectif est que les Parisiens aient confiance, que leur parole soit respectée et que les propositions se co-construisent.

Pour cela, le concept d'"open data" est un des outils qui peut permettre une plus grande participation. C'est pourquoi nous demandons, par un premier amendement, que la Ville s'engage à publier sur la plateforme tout document légalement diffusable qui concourt à la prise de décision, et particulièrement les documents issus des réunions publiques, mais aussi les études, les cartes, les comptes rendus des rencontres, les comptes rendus des marches exploratoires.

Sur ces documents doivent figurer les objectifs, les constats, les accords, et les avis différents qui se sont exprimés. Ces documents doivent être en ligne, en amont de la réunion, pour pouvoir être étudiés et appropriés par les Parisiens qui le souhaitent.

Deuxièmement, adhérer au processus de la participation se construit dans la durée, dans une grande transparence des objectifs poursuivis, dans une appropriation des différentes contraintes. La participation est vivante, lorsque des avis, des projets sont contradictoires. La participation est un processus lent, qui s'inscrit dans le temps, et l'objectif de la participation est de faire travailler les personnes collectivement sur la notion de qu'est-ce que l'intérêt général, qu'est-ce qu'un bien commun ?

L'objectif est aussi donc de faire cheminer un groupe ensemble, pour qu'il se positionne collectivement, c'est-à-dire créer du collectif.

Notre second amendement est donc relatif au fonctionnement d'ateliers citoyens de Paris pour permettre la reconnaissance des collectifs de citoyens qui portent collectivement des projets, voire qui s'opposent à ceux des services de la Ville.

Permettre à ces collectif de réaliser des expertises extérieures indépendantes, grâce à un financement de la Ville, est une manière de dépasser les conflits et d'ouvrir une nouvelle étape, c'est-à-dire celle d'un dialogue pour co-construire ensemble.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dernier intervenant, M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour défendre les vœux puisque je n'étais pas inscrit sur le débat, c'était Thierry HODENT. Donc merci de me permettre de défendre les trois vœux que notre groupe a déposés. Ce sont des vœux qui s'attachent à essayer de faire fonctionner un peu mieux les instances de participation que nous connaissons déjà. Certaines sont déjà anciennes, je pense aux conseils consultatifs de quartier qui datent de 2002, qui ont été créés en juillet 2002 grâce à la loi du 27 février 2002 de la même année et qui s'essouffent, il faut bien le dire. On le constate tous, quelles que soient nos origines politiques. On constate qu'il y a un essouffement très net de ces conseils de quartier.

Alors nous avons constaté que les budgets de fonctionnement et d'investissement de ces conseils consultatifs de quartier n'avaient pas bougé depuis leur création, depuis 2002. C'est-à-dire qu'en réalité, on a pour le budget de fonctionnement 3.306 euros par an, et pour le budget d'investissement 8.264 euros.

En francs courants, mes chers collègues, les conseils de quartier ont perdu 25 % de leur budget depuis 2002. En euros courants, pardon ! SIMONNET a raison bien qu'elle veuille le retour au franc, mais elle a raison !

En euros courants, évidemment, 25 %, cela fait beaucoup. Donc ce que nous demandons par ce vœu, c'est que très précisément nous revalorisons cette perte, non pas qu'il y ait une augmentation en 2018 mais qu'il y ait une simple revalorisation du pouvoir d'achat qu'ont perdu les conseils consultatifs de quartier depuis leur création, c'est-à-dire depuis 2002.

Le deuxième vœu concerne les conseils citoyens.

Les conseils citoyens ont été créés par la loi du 21 février 2014. Il y en a 1.100 en France. Ils concernent évidemment la co-construction des contrats de ville et leur pilotage. Ils ont été créés à l'initiative de l'Etat.

A peu près trois-quarts des quartiers populaires de la politique de la ville possèdent un conseil citoyen, à peu près tous à Paris, quasiment tous à Paris, mais ils fonctionnent de manière extrêmement inégale.

Certains fonctionnent bien, d'autres fonctionnent très mal, cela dépend souvent de l'animateur et des gens qui l'entourent.

Dans le 17^e arrondissement, dans le quartier Pouchet, il y a un conseil citoyen. Il a bien fonctionné tant qu'un bénévole, puisqu'ils sont tous bénévoles par définition, l'animait et avait pris cela en charge. Le bénévole est parti, cela s'est plus ou moins effondré. Donc cela repose beaucoup trop sur les individus. Et ces conseils citoyens manquent, contrairement à ce qui a été affirmé par l'Etat, de moyens, manquent de locaux. Ils manquent de moyens financiers pour vivre.

Or c'est la loi qui prévoit que l'Etat doit participer au financement du fonctionnement des conseils citoyens par l'intermédiaire des crédits déconcentrés du programme 147 de la politique de la ville. Cela n'est malheureusement pas toujours le cas sur le territoire. De même que pour les locaux, ce n'est pas toujours le cas. Chacun se débrouille comme il peut, mais c'est vraiment très pragmatique et malheureusement, cela ne peut pas déboucher sur de bons résultats.

Par ce vœu nous demandons que le Conseil de Paris demande à l'Etat et au Préfet de Région que ces financements soient bien attribués aux conseils citoyens.

Troisième vœu, très rapidement, Paris Pétition. Aujourd'hui, 5.000 signatures demandées pour une inscription à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Cela a été dit tout à l'heure, un seul sujet débattu au Conseil de Paris depuis la création de Paris Pétition. Aujourd'hui, 29 pétitions sont en ligne, une seule dépasse 1.000 signatures. Donc nous demandons un abaissement du nombre de signatures de 5.000 à 3.000 de façon à ce qu'il y ait plus d'expression au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre à tous, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour vos interventions sur un débat qui, je crois, est très important puisqu'il touche au cœur de la démocratie et de ce que nous souhaitons en faire.

Je voudrais commencer par rappeler une réalité, c'est que Paris est une des premières collectivités territoriales, si ce n'est la première collectivité territoriale en France mais aussi dans le monde, à avoir une telle ambition pour la participation citoyenne et à mettre autant de moyens à disposition des habitants pour participer.

D'ailleurs, il n'y a pas un mois depuis trois ans où nous ne recevons pas ou nous ne sommes pas sollicités par des collègues de villes de France ou ailleurs dans le monde, tous continents confondus, qui viennent nous voir pour nous demander comment nous faisons pour mettre en place le budget participatif, qu'est-ce que nos conseils citoyens, qu'est-ce que notre carte citoyenne. Ce sont les services qui répondent ou moi-même.

Je crois qu'aujourd'hui, vous ne réalisez pas à quel point Paris est perçue comme une ville pilote et exemplaire sur ces questions. D'ailleurs, c'est cela qui a fait que nous sommes aujourd'hui l'un des territoires locaux pionniers de l'O.G.P. Nous sommes parmi les 15 leaders mondiaux en termes de collectivités locales sur cette question.

D'ailleurs, ces demandes de consultations amicales et d'échanges d'expériences viennent d'un nombre important de maires de villes de France, quelle que soit leur couleur politique. D'ailleurs, nous sommes souvent sollicités, Monsieur AZIÈRE, par des maires MODEM, par exemple, qui trouvent que ce que nous faisons est exemplaire. Puisque vous êtes président du groupe UDI-MODEM, je prendrai un exemple récent. Le maire de Biarritz, M. VEUNAC, m'a récemment sollicitée car ils vont mettre en place un budget participatif comparable à celui que nous mettons en place.

Je rappelle que nous sommes le premier budget participatif au monde en termes de participation et de budget dédié. Sur l'e-pétition, nous avons beau chercher, nous n'avons pas trouvé de villes qui mettent un seuil aussi bas pour pouvoir présenter un sujet au Conseil municipal. D'ailleurs, nous n'avons pas trouvé de villes LR qui ont mis cela dans leur règlement intérieur ; cela n'existe pas, manifestement, pour un certain nombre d'élus LR.

Sur les consultations numériques, nous avons été en pointe avec la plate-forme "Madame la Maire, j'ai une idée" qui a permis de consulter les Parisiens sur des sujets majeurs de la politique municipale, contrairement à ce

que vous avez dit, notamment sur la fermeture des berges, sur des sujets comme le vélo, comme la santé à laquelle de très nombreux Parisiens ont participé.

Alors oui, notre ambition et l'ambition de la Maire de Paris sur la participation citoyenne ont fait que nous avons développé un certain nombre d'outils nouveaux - beaucoup d'entre vous l'ont rappelé - et il est ressorti de la consultation que nous avons menée pour aboutir à l'écriture de cette charte, que les Parisiens étaient favorables à ces outils et qu'ils souhaitaient pouvoir s'en saisir davantage. Ce qui est revenu le plus dans cette consultation, c'est qu'ils souhaitent que l'on puisse étudier les horaires auxquels nous organisons les réunions afin que tout le monde puisse y participer. C'est un vrai sujet ; le soir, ce n'est pas évident pour les familles parisiennes.

Je pense que nous avons à réfléchir à ces nouvelles modalités de consultation et c'est bien pour cela aussi que nous développons la consultation numérique. Nous l'avons vu sur le budget participatif, les trentenaires notamment utilisent massivement le vote numérique pour le budget participatif car c'est une façon de pouvoir participer lorsqu'on a plus de mal à pouvoir se déplacer dans des réunions.

Cette ambition a été en plus soutenue par des votes dans le cadre du budget participatif. La Maire de Paris a proposé des kiosques citoyens, des Parisiens ont proposé des kiosques citoyens dans le cadre du budget participatif, qui ont été votés dans de nombreux arrondissements. Aujourd'hui, nous avons 130.000 personnes qui participent à des activités dans le cadre de la carte de citoyen. Les Parisiens ne nous disent pas que nous développons trop d'outils de participation citoyenne, ils nous disent "faites-nous plus savoir tout ce que vous faites car nous voulons y participer, nous voulons participer à la construction de notre ville."

Cette charte a pour ambition, alors que nous avons déjà une charte de la participation qui a été votée en 2009, de pouvoir faire le point. Depuis 2009, beaucoup de choses ont été développées, beaucoup de choses nouvelles sont apparues, notamment le numérique et il nous est apparu opportun de pouvoir remettre un peu cette charte sur la table pour pouvoir la réécrire et l'adapter à ce que nous voulons faire aujourd'hui comme participation citoyenne.

Elle est issue d'une concertation d'au moins 600 personnes qui est résumée dans ce document, lequel contient l'ensemble des différents avis et souhaits émis par les Parisiens. Je peux vous dire que c'est un travail immense qui a été mené pendant plusieurs semaines, plusieurs mois par la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires et je tiens vraiment à remercier François GUICHARD et toute son équipe présente ce soir pour le travail accompli.

C'est bien un document socle qui fixe les grands principes de la participation citoyenne à Paris et qui porte des exigences sur la qualité de cette participation. Je tiens beaucoup à insister sur ce point car beaucoup d'orateurs ont parlé de la multiplication des outils, mais je crois que la question majeure - et c'est l'ambition de cette charte -, c'est bien d'améliorer la qualité du contenu de cette participation. C'est pourquoi nous proposons un contrat participatif qui est un engagement ambitieux de la part de la Ville vis-à-vis des habitants qui s'engagent sur un certain nombre de choses.

Non, ce n'est pas un mode d'emploi précis pour chaque concertation, mais un document de référence commun sur lequel s'appuyer pour favoriser une participation citoyenne ouverte, constructive, efficace et, oui, particulièrement inclusive. Je remercie les orateurs du groupe Socialiste, des Verts et Communiste d'avoir particulièrement insisté sur ce point. Contrairement à M. AZIÈRE, nous assumons de mettre plus d'argent dans le cadre du budget participatif pour les quartiers populaires, car nous sommes fidèles à ce qu'un budget participatif - je rappelle qu'il est né à Porto Alegre - ait pour ambition de réorienter la dépense publique vers un certain nombre de quartiers qui en ont le plus besoin.

Deux mots sur les conseils de quartier, dont nous aurons l'occasion de reparler. Nous allons discuter dans les mois qui viennent sur un guide des bonnes pratiques des conseils de quartier pour essayer de tirer vers le haut effectivement les conseils de quartier dans les arrondissements. J'espère convaincre un certain nombre de maires d'arrondissement de s'inspirer de ce qui est fait dans d'autres arrondissements où les conseils de quartier fonctionnent bien. En effet, on constate que si un certain nombre de règles sont respectées, les conseils de quartier fonctionnent très bien.

Enfin, sur l'évaluation, puisque cela a été beaucoup évoqué, ce travail de concertation qui a été mené avant l'été et qui est résumé dans ce gros document a fait aussi une évaluation de l'ensemble des outils que nous avons mis en place. L'ensemble de cette évaluation est en ligne sur le site Internet de Paris à la page "participer.Paris". Je vous invite à y aller. Il y a notamment aussi des choses sur la Commission parisienne du débat public.

Sur les deux amendements du groupe Ecologiste de Paris, le premier amendement sur l'ouverture des données publiques, je vous ai proposé un amendement à votre amendement. Si vous acceptez cet amendement, j'émettrai un avis favorable sur votre amendement. Sur l'autre amendement, sur l'expertise, je vous propose de le retirer au profit du vœu de l'Exécutif. Notamment, les ateliers citoyens sont déjà ouverts à tout le monde et le vœu de

l'Exécutif, que j'ai déposé, reformule les choses, si cela vous va, normalement de façon plus claire mais en respectant votre état d'esprit.

Concernant les 6 amendements du groupe LR, en particulier la déclinaison par arrondissement de la Charte parisienne de participation citoyenne, pour moi c'est un amendement qui n'a pas de sens. Ce document est un document socle qui fixe les grands principes. Aux maires d'arrondissement ensuite de s'en saisir et de le décliner comme ils le souhaitent. Il n'y a pas d'ingérence mais simplement la proposition d'être d'accord sur des principes fondamentaux.

Sur le vote consultatif des conseils de quartier, je vous rappelle que la loi relative à la démocratie de proximité dispose dans son article 1er que les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire, peuvent être consultés et émettre des avis. Je ne peux pas, moi, dans une charte, fixer des règles contraires à la loi. Cependant, dans chaque règlement intérieur des conseils de quartier, dans les chartes des conseils de quartier par arrondissement, vous pouvez prévoir ces consultations - d'ailleurs, j'y suis plutôt favorable et cela existe déjà dans beaucoup d'arrondissements - mais je ne peux pas dans une charte imposer aux maires d'arrondissement ce que la loi ne prévoit pas.

Sur la concertation à l'échelle de l'agglomération, de la Métropole, je dirai que le dialogue existe, bien évidemment, soit dans le cadre de la Métropole, soit avec la Région, soit dans des relations bilatérales avec les collectivités locales voisines. Et donc, votre vœu - j'émettrai un avis défavorable - n'a pas d'objet. Nous sommes déjà en dialogue constant avec nos voisins sur les grands projets parisiens.

Sur l'avis du Préfet de police, j'émettrai un avis défavorable. La Ville de Paris prend évidemment déjà en compte les avis du Préfet de police. Votre vœu sous-entend que cela ne serait pas le cas, donc il n'est pas acceptable, ainsi que celui qui est relatif aux conclusions des rapports d'enquêtes publiques. Bien évidemment, la Ville de Paris prend déjà en compte les avis et recommandations émis par les commissions d'enquêtes publiques, donc j'émettrai un avis défavorable.

Et enfin, votre proposition relative au référendum local : il est effectivement prévu par la loi et il n'est pas ressorti des discussions et de la concertation un souhait particulier de la part des Parisiens sur le référendum local, ce qui n'empêche les maires d'arrondissement régulièrement d'organiser des votations citoyennes sur un sujet ponctuel, comme sur la place des Fêtes, comme sur la place de la Réunion, comme sur de nombreux sujets. Et il n'est pas ressorti spécialement de demandes sur le référendum local, qui est souvent assez fastidieux, assez lourd et assez cher à organiser, donc j'émettrai un avis défavorable.

Enfin, sur les vœux UDI, le maintien de toutes les maisons des associations, j'émettrai un avis défavorable. Vous savez très bien pourquoi nous avons voté la fusion. Sur l'évaluation, je vous propose un retrait, puisque j'ai repris des éléments sur l'évaluation dans le vœu de l'Exécutif, et je vous rappelle que cette évaluation existe déjà sur le site Internet de la Ville de Paris. Et sur les outils numériques locaux, je vous demande le retrait de ce vœu au profit du vœu de l'Exécutif. C'est à chaque mairie d'arrondissement de s'organiser pour proposer ou non une solution numérique pour ses habitants, car les informations de proximité qu'il est proposé d'y inclure sont plutôt de leur ressort.

Enfin, sur les trois vœux du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, j'émettrai un avis défavorable.

Monsieur DUBUS, je vous rappelle que les conseils consultatifs de quartier n'existent pas, mais ce sont bien des conseils de quartier. Il n'y a que vous pour continuer à utiliser cette terminologie qui n'existe pas.

Sur les budgets d'investissement et de fonctionnement, il n'y a pas, manifestement, de besoin d'augmenter ces budgets puisqu'aujourd'hui, la totalité des sommes ne sont pas consommées.

La e-pétition : nous sommes déjà au niveau le plus bas qui existe en France. Il n'y a pas de raison de baisser encore ce seuil. Il permet, comme nous l'avons vécu il y a six mois, de porter un sujet à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Et, enfin, sur les conseils citoyens, oui, il leur faut des moyens supplémentaires, Monsieur DUBUS, et peut-être que vous pourriez suggérer au gouvernement qu'il ne baisse pas les crédits de la politique de la ville qui fait que ces conseils de citoyens ont du mal à fonctionner aujourd'hui correctement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alors, je mets donc aux voix, tout d'abord, l'amendement technique n° 142 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 142 est adopté.

Sur l'amendement n° 143 du groupe Ecologiste de Paris, l'amendement de l'amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 143 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 143 amendé est adopté.

En réponse aux amendements n^{os} 144, 145, 146 et au vœu n° 153, l'Exécutif a déposé le vœu n° 146 bis.

L'amendement n° 144 est-il maintenu ? Il est retiré ? Merci.

L'amendement n° 145, du groupe les Républicains, est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 145 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 145 est rejeté.

L'amendement n° 146 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 146 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 146 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 146 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 379).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 147 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 147 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 148 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 148 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 149 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 149 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 150 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 150 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 151 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 151 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 152 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 152 est rejeté.

Le vœu n° 153 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 153 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 153 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 154 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 154 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 155 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 155 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 156 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 156 est rejeté.

Et, enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 183 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DDCT 183).

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous reprendrons la séance demain matin, à 9 heures, avec l'examen de vœux non rattachés.

A demain et bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 12 décembre 2017 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 13 décembre 2017 à neuf heures sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons démarrer nos travaux.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au périmètre des quartiers dits populaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne vois pas Pauline VÉRON, qui doit répondre à ce premier vœu. Est-ce que Frédéric HOCQUARD... De toute façon, il y a un avis favorable.

Monsieur Claude DARGENT, vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Ceux qui connaissent cette partie de la Capitale le savent bien, le 15^e arrondissement est caractérisé par une grande diversité sociale. Cette diversité se traduit par des différences substantielles entre les quartiers qui le composent. Ce vœu que je présente aujourd'hui découle de ce constat. Il vise à augmenter le nombre de quartiers du 15^e pouvant bénéficier de l'enveloppe du budget participatif.

Les quartiers populaires sont en effet définis dans le contrat de ville 2015-2020. Or, ce contrat ne retient aujourd'hui que le quartier des Périchaux comme quartier en veille active. Cela permet à cette partie du 15^e arrondissement de bénéficier d'une enveloppe de plus de 100.000 euros, qui lui est particulièrement utile et a permis notamment de programmer la réalisation d'une Maison de santé. Mais d'autres secteurs du 15^e ont des caractéristiques proches des Périchaux et rencontrent de ce fait des difficultés analogues.

Deux critères peuvent permettre d'objectiver ce débat, le taux S.R.U. et la population des familles fréquentant les établissements scolaires. L'examen de ces deux indicateurs montre que deux quartiers dans le 15^e sont socialement très proches des Périchaux, le secteur des Frères Voisins, près de l'héliport, d'une part, et le secteur Bargue, dans l'Est de l'arrondissement, d'autre part.

Nous demandons donc que l'enveloppe des quartiers populaires dans le 15^e soit augmentée pour permettre d'inclure ces deux quartiers dans le dispositif.

L'un comme l'autre ont en effet des besoins aujourd'hui non satisfaits qu'un financement complémentaire permettrait de couvrir. C'est aussi une question d'équité, puisque ces deux secteurs rencontrent des difficultés analogues aux Périchaux, qui bénéficient aujourd'hui d'un financement.

Pour terminer, ce vœu déposé par le groupe des élus de gauche au Conseil du 15^e arrondissement y a été voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur DARGENT.

Je donne la parole à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Claude DARGENT, depuis 2016, la Maire de Paris a souhaité s'assurer de l'effet redistributif du budget participatif, en dédiant une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros aux quartiers populaires de Paris.

Que sont ces quartiers populaires ?

Le choix que nous avons fait avec Colombe BROSSEL a été de nous appuyer en partie sur la carte administrative de la géographie prioritaire, mais de s'émanciper de cette vision administrative pour l'adapter, avec pragmatisme, à la réalité des quartiers.

Ainsi, les quartiers prioritaires au sens du budget participatif comprennent aujourd'hui les quartiers prioritaires de la politique de la ville bien sûr, mais aussi les quartiers de veille active et les rues situées entre plusieurs quartiers prioritaires, en vue de créer des ensembles cohérents et compréhensibles par les Parisiens.

Nous sommes donc, avec Colombe BROSSEL, à l'écoute des ajustements de cette cartographie des quartiers populaires qui nous sont proposés par les arrondissements. Cette proposition d'extension du périmètre "quartiers populaires" dans le 15^e nous semble tout à fait cohérente au regard des indicateurs dont nous disposons pour ces quartiers.

Nous notons par ailleurs que la mairie du 15^e s'engage à augmenter la part de l'enveloppe qu'elle consacre aux quartiers populaires, pour pouvoir intégrer cette extension. C'est une proposition consensuelle, sur laquelle j'émet un avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Avis favorable. Je soutiens cet avis favorable, connaissant bien ce quartier.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 du groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 380).

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et GEP relatif à la suppression des contrats aidés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à un vœu n° 158 relatif aux contrats aidés.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que l'on est en train de prendre la mesure de ce que va être cette suppression des contrats aidés, qui peut être l'un des plus grands plans de licenciement à Paris que l'on n'ait jamais connu.

Il est bon de rappeler quelques chiffres dans ce vœu. 7.850 personnes étaient employées en contrat aidé à Paris en 2016, la majorité dans le secteur non marchand, public et associatif, dont la Ville de Paris. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement au budget et la Ville de Paris qui va accompagner en formation les emplois aidés qui sont employés par la Ville.

Par contre, il y a 4.000 personnes en contrat aidé dans les associations parisiennes. Nous avons eu un vœu qui a été déposé par plusieurs groupes de la majorité dans le 20e arrondissement, pour apporter notre soutien à ces personnes et aux associations, notamment dans les quartiers populaires.

Je trouve que le vœu qui a été voté au Conseil du 20e arrondissement est avant-gardiste et permettrait à l'ensemble des maires d'arrondissement de prendre la même mesure et d'afficher sur les frontons des mairies d'arrondissement, et pourquoi pas aussi sur le fronton de l'Hôtel de Ville, une banderole sur laquelle il y aurait écrit "soutien aux associations et structures de nos quartiers et à leurs emplois aidés".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, Mme VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, notre Exécutif a déjà eu l'occasion, depuis la rentrée, d'exprimer son inquiétude face à la décision du Gouvernement de baisser drastiquement le nombre de contrats aidés. Nous avons manifesté à plusieurs reprises, vous l'avez rappelé, notre soutien au monde associatif face à ce coup très dur qui lui est porté.

Je rappelle que la Maire de Paris a écrit dès le mois de septembre à la Ministre du Travail, que de nombreux maires se sont mobilisés pour interpeller le Gouvernement, et que nous avons voté un vœu de l'Exécutif en septembre et en novembre pour rappeler notre soutien au secteur associatif et notre inquiétude.

J'ai d'ailleurs rencontré à plusieurs reprises les têtes de réseaux associatifs, qui récemment ont fait un appel unitaire au Gouvernement, notamment les associations parisiennes. Vous avez rappelé le chiffre, 4.000 emplois menacés dans les associations parisiennes.

Avec ma collègue Afaf GABELOTAUD, nous avons obtenu du Préfet qu'il signe la convention annuelle d'objectifs et de moyens provisoire, afin que les employeurs parisiens puissent continuer à recruter des allocataires du R.S.A. en contrat aidé dès le début de l'année, pour au moins sécuriser ces personnes.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu dans la mesure où toute manifestation de notre soutien aux associations parisiennes est la bienvenue.

Néanmoins, je vous propose un léger amendement, de remplacer : "soit apposé sur les mairies d'arrondissement volontaires, à l'instar de la mairie du 20e, un calicot en soutien aux associations et structures touchées par la suppression d'emplois aidés", avec l'intitulé "soutien aux associations et structures de nos quartiers et à leurs emplois aidés", puisque nous ne pouvons pas imposer aux maires d'arrondissement de le faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On n'imposerait pas aux maires d'arrondissement de le faire, il faut se calmer un peu. On est très en soutien de tout cela, mais on ne va pas imposer. Il y a beaucoup de combats. Il y a un combat pour la solidarité, le combat pour mieux respirer. Les amis, attention. On ne va pas non plus transformer les façades de nos mairies en porte-banderoles sur tout.

On est très engagé, et je veux le dire vraiment très clairement au président du groupe Communiste, sur le soutien aux associations et le maintien des emplois aidés, et vraiment sur ce point il n'y a pas l'ombre d'un doute. On s'est exprimé d'une façon très claire.

Maintenant, soyons aussi responsables. La mairie est un lieu où les citoyens viennent chercher des services et on leur répond par des services.

C'était avec un amendement. Je préfère le dire, parce qu'il faut que l'on soit à la place aussi qui est la nôtre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - C'est bien pour cela que je propose cet amendement, pour bien préciser que ce sont les mairies d'arrondissement qui seront volontaires si elles le souhaitent et que l'on ne peut absolument pas l'imposer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai dit ce que j'avais à dire. Si chacun revient au rôle qui est le sien, tout ira pour le mieux. Les citoyens sauront à quoi les uns et les autres servent. S'il y a besoin de faire des manifestations, des actions politiques, que chacun les fasse. Les mairies sont des endroits où l'on parle pour la cause commune. On est très engagé sur cette question des contrats aidés, mais on n'a pas besoin de transformer toutes nos mairies en panneaux, ou d'information ou de revendication.

Monsieur le Président, cela vous convient ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela me convient, Madame la Maire. Ce n'est pas un vœu qui amène à l'énervement. C'est un vœu qui exprime un soutien politique.

Je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes face à 4.000 emplois qui risquent d'être supprimés dans des associations, auxquelles la Ville apporte son soutien à travers des subventions pour aider dans les quartiers populaires les plus démunis. Notre rôle est d'être à leurs côtés. Bien sûr, j'appelle à leur volontarisme, on n'impose rien ici. D'ailleurs, je n'ai jamais exprimé une imposition à qui que ce soit. Ce n'est donc pas le lieu de l'énervement mais le lieu du rassemblement pour soutenir des gens qui risquent d'être à la rue demain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est ce que nous faisons, chacun dans le rôle qui est le nôtre.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 158 ainsi amendé.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 381).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrats aidés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 159, là aussi relatif aux contrats aidés et présenté par Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, chacun dans son rôle. Eh bien, je pense que le rôle de la Ville de Paris et de l'ensemble des élus ici présents est de défendre l'intérêt général.

Oui, je pense donc que c'est de notre responsabilité, de la même manière que le tryptique sur les mairies d'arrondissement - liberté, égalité, fraternité - n'a rien d'un tryptique neutre, qu'il nous engage politiquement et qu'il définit où est l'intérêt général. S'engager en faveur de la défense des contrats aidés, donc en faveur d'un des piliers de la démocratie qui en est déterminée, c'est-à-dire la vie associative, je pense que c'est de notre responsabilité et que nous devons l'assumer.

Puisqu'il faut parler également de notre responsabilité, parlons de notre responsabilité. La Ville de Paris a embauché énormément de contrats aidés et une grande part sont sur des besoins permanents. Alors assumons nos responsabilités et faisons en sorte que toutes celles et ceux qui travaillent à la Ville, sur des besoins permanents avec ces statuts précaires, puissent bénéficier du processus de titularisation ou, quand ils ne le peuvent pas, de "cédésation", ou s'ils sont sur des postes qui hélas pour eux ne correspondent pas à des besoins permanents, qu'ils soient bien accompagnés par le biais d'un C.D.D. et d'un accompagnement en formation pour pouvoir s'insérer. Assumons nos responsabilités, nous le pouvons.

Concernant le rapport de force vis-à-vis du Gouvernement, il ne s'agit pas simplement de le limiter à des prises de position, Madame la Maire. C'est une bonne chose, vous l'avez fait également pour la défense du logement social, mais je constate que pour le logement social vous avez écrit à l'ensemble des locataires et vous pourriez le faire aussi à l'ensemble des citoyens concernant la nécessité de défense du mouvement associatif.

Il est vraiment important aussi de réaliser que la Ville, par ses moyens budgétaires et je terminerai par cela, a la possibilité de pouvoir soutenir le mouvement associatif pour ne pas laisser des associations extrêmement importantes dépérir, fermer la porte du fait de la suppression de ces contrats aidés, qui en aucun cas ne sont la panacée, je vous le rappelle. Ce qu'il faudrait, c'est au contraire, un financement pérenne au mouvement associatif pour lui garantir des emplois pérennes et non pas cette précarité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, Madame SIMONNET, comme je viens de le rappeler, nous partageons la défense des contrats aidés et des associations parisiennes. Nous nous sommes mobilisés et nous continuons à nous mobiliser ; nous l'avons déjà indiqué lors du vote d'un vœu de l'Exécutif au dernier Conseil de Paris. Christophe GIRARD aura l'occasion de vous présenter ce que prévoit la DRH en matière d'accompagnement des personnes en contrats aidés à la Ville.

Je crois que vous avez un peu un train de retard et vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas un train de retard et je vous invite vraiment à lire ce vœu, Madame la Maire adjointe, car je parle également des nouveaux contrats que le Gouvernement souhaite développer et qui avaient déjà été initiés sous le Gouvernement précédent. J'espère que vous les regarderez "les contrats à impact social".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, on ne reprend pas la parole pour refaire un vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 159 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 159 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au devenir de la Maison des associations du 9e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 160 relatif au devenir de la Maison des associations du 9e arrondissement.

Monsieur GABORIAU, vous avez la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les échanges depuis 3 ans entre la mairie du 9e et le Secrétariat général de la Ville, les adjoints à la Maire de Paris en charge des associations et des finances et le cabinet du Maire n'ont pas pu aboutir à ce jour à la moindre avancée.

L'actuelle Maison des associations du 9e n'est plus en mesure d'assurer un accueil dans de bonnes conditions, compte tenu de la vétusté des locaux et de leur inaccessibilité. La configuration des locaux ajoutée à l'absence de directeur depuis 2015, et malgré le dévouement de l'agent d'accueil, fait qu'aujourd'hui la seule activité de la M.D.A. du 9e réside dans le fait de réceptionner le courrier des associations.

Contrairement à la demande de la maire du 9e, il a été décidé par la Ville de Paris de prolonger le bail des locaux situés rue Jean-Baptiste-Pigalle et rue Victor-Massé, qui arrivait pourtant à son terme en mai dernier. La Ville

de Paris a fait le choix de signer un bail provisoire en attendant de trouver des locaux plus adaptés, tout en rejetant systématiquement les différentes propositions de relogement de la maire du 9e. L'adjointe à la Maire de Paris en charge des associations a indiqué au Conseil du 9e que c'était à la mairie du 9e de chercher des locaux et non pas aux services de la Ville.

Le loyer annuel de la M.D.A. du 9e versé par la Ville à "Paris Habitat" est de 125.000 euros pour 170 mètres carrés, somme à nouveau inscrite par les services de la Ville dans le cadre du B.P. 2018, un montant totalement excessif en cette période de réduction des frais de fonctionnement. Ce loyer annuel de 125.000 a été réglé par la Ville depuis 2006 sans renégociation à ce jour, le nouveau bail voulu par la Ville n'ayant toujours pas été signé et la M.D.A. étant d'ailleurs occupante sans droit ni titre des locaux depuis mai 2017.

Aussi, la Maire du 9e, Delphine BÜRKL, Gypsie BLOCH, Jean-Baptiste de FROMENT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants émettent le vœu que les services administratifs des M.D.V.A.C. des 8e et 9e fusionnent dans les locaux de l'actuelle M.D.A. du 8e qui sera le centre ressources commun aux deux arrondissements, la mise à disposition des salles pour les associations du 9e demeurant assurée localement avec l'espace Châteaudun et la mairie du 9e.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme VÉRON a la parole.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, Monsieur GABORIAU, la Maire du 9e, c'est la troisième fois qu'elle dépose ce vœu et cela va donc faire la 3e fois que je lui réponds avec, j'en suis désolée, l'obligation de rappeler un certain nombre de vérités face à des contre-vérités.

La Maison des associations accueille dans des conditions tout à fait satisfaisantes les associations du 9e arrondissement. Nous n'avons pas fait le choix de la regrouper avec celle du 8e arrondissement compte tenu du nombre d'associations accueillies dans cette M.D.A. Une nouvelle directrice a été nommée suite au départ de l'ancien directeur et l'ancien bail qui était de 125.000 euros parce qu'il y avait un surloyer pour rembourser les travaux à "Paris Habitat" est maintenant terminé. Nous avons désormais signé une convention avec "Paris Habitat" qui fait que le loyer représente 40 % du loyer précédent, ce qui en fait un des loyers les plus bas des Maisons des associations à Paris.

Si Mme la Maire du 9e trouve de nouveaux locaux aussi satisfaisants et à un prix comparable, comme je le lui ai déjà dit, je serai favorable à un déménagement de la Maison des associations, mais pour l'instant les conditions ne sont pas réunies. J'émettrai donc un avis défavorable sur ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 160 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 160 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la dénomination de la Maison des associations des 5e et 6e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 161 est relatif à la dénomination de la Maison des associations des 5e et 6e.

M. GABORIAU a la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, du fait de la fusion des Maisons des associations des 5e et 6e arrondissements décidée par la Mairie de Paris, les deux restructures vont être rassemblées sur le site de l'actuelle Maison des associations du 5e arrondissement, au 4, rue des Arènes à compter du 1er janvier 2018.

Considérant qu'il convient naturellement de trouver une identité commune à ce regroupement et que le Quartier latin est historiquement dans le 5e et dans le Nord et l'Est du 6e arrondissement avec pour cœur historique la Sorbonne,

Considérant la portée emblématique de la dénomination "Quartier latin" et le Quartier latin comme patrimoine partagé entre le 5e et le 6e arrondissement, dès lors il y aurait du sens à appeler le nouvel équipement Maison des associations du Quartier latin.

C'est pourquoi Florence BERTHOUT, Maire du 5e, Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e et les membres du groupe les Républicains et Indépendants émettent le vœu que vous-même, Madame la Maire de Paris, dénommiez la nouvelle Maison des associations des 5e et 6e "Maison des associations du Quartier latin".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur GABORIAU, j'é mets un avis favorable sur ce vœu. Je suis heureuse que la proposition que j'avais suggérée aux deux maires d'arrondissement, ils la fassent leur.

Simplement, attention, ce ne sera plus la Maison des associations mais la Maison de la vie associative et citoyenne. Sous réserve de cette petite modification, j'é mets un avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je pense que vous êtes d'accord sur cette modification ?

Merci beaucoup, Monsieur GABORIAU.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 161 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 382).

2017 DDCT 180 - DGRI - DFA - Convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "Initiatives nouvelles pour la citoyenneté locale et urbaine des Européens".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 180 - DGRI - DFA. C'est la convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "Initiatives nouvelles pour la citoyenneté locale et urbaine des Européens".

Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais effectivement saluer ce projet de délibération qui permettra d'acter la signature et l'engagement de la Ville en faveur du projet "Include", un joli acronyme pour "Initiatives nouvelles pour la citoyenneté locale et urbaine des Européens", projet européen qui débutera en janvier 2018 et qui propose des actions sur deux années.

"Include" est indéniablement un outil innovant de participation citoyenne de Paris, notamment en faveur des ressortissants de notre Capitale.

Son ambition est d'encourager l'inclusion et la participation des citoyens européens dans la vie politique et civique sur le territoire parisien.

La Ville de Paris entend promouvoir la place des villes dans la construction européenne comme de rapprocher l'Europe des citoyens au travers d'actions concrètes et citoyennes. L'implication civique et politique des ressortissants européens dans leur pays d'accueil reste un défi à l'échelle européenne. C'est également le cas à Paris, avec plus de 110.000 ressortissants européens citoyens de l'Union. "Include", projet de 405.000 euros, dont 80 % est financé par la Commission européenne, répond incontestablement à ce défi.

A ce titre, je tiens à saluer le travail de notre collègue et conseiller délégué à l'Europe, Hermano SANCHES RUIVO, mais également mes collègues Patrick KLUGMAN et Pauline VÉRON. Nous savons que le 13 décembre sera lancée la Journée de la citoyenneté européenne, qui permettra une campagne d'information massive sur l'ensemble de notre territoire, qui commence donc aujourd'hui, du 13 décembre au 17 décembre 2017.

A la lecture du projet "Include", nous découvrons une grande diversité et une grande qualité d'actions qui seront entreprises jusqu'en décembre 2019, et qui témoignent de l'investissement de notre Capitale dans la coopération et l'amitié avec les ressortissants des autres pays européens.

Je vous remercie pour cela et je vous invite à adopter ce projet de délibération. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Karen TAÏEB. Je m'associe à vos compliments pour les adjoints et conseillers délégués qui portent cette problématique, cette ambition, pardon, européenne.

Hermano SANCHES a la parole.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ambition. Merci, Madame la Conseillère, merci, chère Karen TAÏEB. Comme vous l'avez justement précisé, ce projet pilote intitulé "Include", en partenariat avec le Forum civique européen et les Jeunes Européens France, répond précisément à l'objectif de notre Capitale de promouvoir la place des villes dans la construction européenne, comme de rapprocher l'Europe des citoyens au travers d'actions concrètes ; s'attache notamment à œuvrer en faveur de l'implication civique et politique des ressortissants, tâche qui reste un défi à l'échelle européenne.

Saviez-vous que plus de 14 millions de citoyens de l'Union résident dans un Etat membre autre que leur Etat d'origine ? Pour notre seule capitale, et vous l'avez dit, nous dénombrons plus de 110.000 ressortissants européens citoyens de l'Union. Dans l'ordre croissant, nous retrouvons à Paris les nationalités suivantes : 2 % sont Néerlandais, 4 % Belges, 5 % Roumains, 7 % Polonais, 8 % ex aequo Allemands et Britanniques, 12 % Espagnols, 17 % Italiens et 26 % Portugais. Sur l'ensemble de ces 110.000 européens vivant à Paris, nous constatons un taux d'inscription sur les listes électorales qui plafonne à 13 %, preuve d'un réel besoin d'information sur leurs droits, mais également sur les dispositifs de participation citoyenne existants dans notre Capitale.

Dans ce contexte, "Include", sur deux ans, a plusieurs objectifs : sensibiliser sur la citoyenneté, mais inclure davantage les citoyens européens mobiles dans la vie civique locale. Il s'attachera entre autres à produire une étude des actions en faveur de cette citoyenneté européenne, afin d'identifier les meilleures pratiques et ainsi mobiliser tout le monde, notamment en vue des élections européennes de 2019.

Les dernières élections européennes en mai 2014, taux d'abstention en Europe : 57 % ; idem pour la France ; un peu moins à Paris, un peu moins de 50 % ; eh bien, nos amis ressortissants européens inscrits dans notre ville ont, eux, participé de façon beaucoup plus active. Gageons que plus de ressortissants inscrits et qui participeront pourront également motiver nos citoyens français.

De par ces approches, "Include" représente une innovation. Les actions prévues se baseront sur une campagne d'information massive, vous l'avez dit, mais proposeront également des événements interactifs ciblés, je dirai même plus proches. Pour ce faire, nous débuterons en janvier prochain par une première phase de promotion des politiques publiques européennes, en essayant aussi de mieux comprendre et de fédérer les associations qui travaillent déjà sur cette thématique, de capitaliser les bonnes pratiques.

Ensuite, lors d'une deuxième phase en mai 2018, nous travaillerons à une meilleure inclusion des citoyens européens mobiles résidant à Paris en leur permettant de connaître et de bénéficier des nombreux outils de participation citoyenne déjà existants. Seront alors mises en place plusieurs actions de promotion lors de 25 événements culturels organisés à Paris, 36 actions du bus européen d'information se déplaçant dans nos arrondissements, 15 soirées citoyennes sur des thématiques précises, 24 ateliers de formation sur la citoyenneté européenne et une promotion de l'engagement des citoyens européens mobiles dans la vie locale, avec la possibilité de créer un Conseil parisien des Européens, ce qui serait une grande nouveauté. Paris serait la première grande ville européenne à instituer un tel Comité consultatif pour les citoyens européens.

Tout cela est de nature à renforcer la position de notre ville, pionnière dans la promotion du projet européen. Lors de l'ensemble de ces actions, nous nous appuyerons évidemment sur le réseau associatif parisien - je pense au Mouvement européen, à la Maison de l'Europe, "L'île d'Europe", "Erasmus Student Network", par exemple -, mais également sur les associations européennes, l'ensemble de ces associations de ressortissants, et pour la première fois, Madame la Maire, également les ambassades et les consulats, qui participent déjà à cette Journée de la citoyenneté européenne pour la première fois, plus de deux tiers des consulats de l'Union européenne présents à Paris, et puis, évidemment, nos maisons de la vie associative et citoyenne.

Et nous terminerons tout cela avec un colloque européen, de façon à faire le lien et partager l'expérience de Paris également avec les autres villes européennes. Voilà pourquoi je suis très enthousiaste, et je vous propose de voter ce projet de délibération. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Nous sommes tout aussi enthousiastes. D'ailleurs, hier, lors du Sommet sur le climat, le vice-président de la Commission européenne a aussi indiqué qu'il y aurait des financements directs pour les collectivités, notamment pour la transition écologique : mobilité, construction, rénovation. Bien évidemment, je pense que nous allons aussi nous engager. Il y a les citoyens, il y a les programmes, il y a le réseau des villes européennes, et donc, tout cela marque vraiment l'ambition forte de Paris en tant que capitale européenne. Merci, Hermano SANCHES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 180 - DGRI - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 180 - DGRI - DFA).

2017 DGRI 78 - Subventions (80.000 euros) et conventions "Label Paris Co-développement Sud" 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 78. Il s'agit de subventions de 80.000 euros et de conventions "Label Paris Co-développement Sud" 2017.

Madame Sandrine MÉES, vous avez la parole pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2006, la Ville de Paris soutient l'action des associations de migrants avec un appel à projets appelé "Label Paris Co-développement Sud", dédié au soutien de projets associatifs de solidarité internationale.

Nous souhaitons tout d'abord féliciter les candidats qui ont pu, grâce à la qualité de leur dossier, être sélectionnés parmi les 25 projets éligibles cette année. Nous souhaitons également revenir sur l'évolution du label, qui est devenu depuis octobre dernier, le label "Solidev" : changement de nom pour signifier une évolution que nous avons appelée de nos vœux devant cette Assemblée il y a deux ans, évolution dont nous sommes très satisfaits, même si nous aurions apprécié d'être associés à la réflexion qui a été menée au premier semestre 2017.

Trois évolutions importantes : les thématiques se concentrent désormais sur les axes énoncés par les Nations Unies dans les 17 objectifs du développement durable pour éradiquer la pauvreté et protéger la planète. Le calendrier a été modifié afin que les affectations se fassent plus tôt dans l'année et que cet appel puisse être inclus dans une communication globale à destination des associations sur les appels à projets à l'international de la Ville de Paris. Et le volet parisien est désormais beaucoup plus simple pour les associations, puisqu'il ne s'agit plus de construire, d'élaborer des actions savantes pour favoriser l'intégration, mais d'un volet proposant une simple restitution auprès des Parisiens, afin de rendre compte de la réalisation des projets.

Nous nous félicitons de cette évolution et nous resterons vigilants lors des prochaines éditions sur les deux points suivants, qui sont encore peut-être à perfectionner : tout d'abord, la couverture géographique. En effet, au vu des projets retenus depuis quelques années, il semble que quelques zones géographiques soient moins représentées que d'autres et il nous semblerait important que des associations de solidarité avec des pays comme ceux du Maghreb ou du Machrek participent davantage.

D'autre part, au sujet de la diffusion de l'information, une communication spécifique envers les associations de migrants, à qui cet appel à projets est destiné, est indispensable, et si possible, une communication plus importante, car le nombre de dossiers reçus chaque année est encore assez faible, ce qui est dommage, puisque les subventions sont conséquentes. Elles vont de 5.000 à 1.500 euros par lauréat.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup, Madame MÉES, merci pour votre présence assidue et votre attention constante sur ce "Label Paris Co-développement Sud" qui va devenir, en effet, "Solidev". Nous étions ensemble au jury qui nous a permis de décider, avec l'ensemble des membres du jury, les 10 projets qui sont aujourd'hui présentés aux conseillers de Paris.

Vous l'avez dit, nous avons souhaité faire évoluer, prenant le temps de faire le bilan des 11 années d'existence du label "Paris Co-développement Sud", nous avons souhaité faire évoluer ce label qui deviendra donc "Solidev". Mille excuses si la concertation n'a pas été aussi bien menée qu'elle aurait dû l'être. Pour ma part, je me rappelle des échanges intéressants et pertinents que nous avons eus pendant la séance du jury sur la façon dont nous avons collectivement intérêt à faire évoluer ce label pour qu'il soit, d'abord, plus efficace, mieux structuré, et puis, qu'il ait un impact plus conséquent sur le territoire parisien et dans les pays dits "du Sud".

Je ne reviens pas sur le label en tant que tel. Vous en avez très bien parlé. Je ne reviens pas non plus sur les différentes modifications qui, en effet, vont intervenir, que ce soit sur les objectifs, le calendrier et donc, le nom.

J'avais entre les mains une petite plaquette que je souhaitais mettre en avant, il s'agit du nouvel outil de communication, disponible dans toutes les maisons des associations et dans les mairies d'arrondissement.

J'entends et je partage les deux remarques que vous avez faites sur la couverture géographique. C'est, en effet, un sujet que nous évoquons à chaque jury. Je crois que vous avez raison, qu'une communication mieux ciblée pourra nous permettre d'y répondre et qu'une communication plus large - et je compte et nous comptons, avec Patrick KLUGMAN, sur cette plaquette pour y parvenir - nous permettra d'atteindre ces objectifs.

Le nouveau projet "Solidev" a été clos le 5 décembre et on a une augmentation du nombre de dossiers qui ont été déposés. Cela n'est donc pas encore l'atteinte de tous nos objectifs, mais je note - et nous notons, avec Patrick KLUGMAN - que nous sommes manifestement sur le bon chemin et que les décisions que nous avons prises avec l'ensemble des membres du jury étaient manifestement adaptées au moment dans lequel nous sommes. Donc merci, de nouveau, de votre attention constante sur ce sujet et Patrick KLUGMAN et moi-même vous en remercions vivement et vous invitons, évidemment, à voter pour ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour vos explications.

Donc je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 78).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à la 1ère Commission et à l'examen des dossiers et des vœux afférents et, pour cela, je donne, conformément au règlement intérieur, la parole à son président, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous avons donc tenu notre Commission le mardi matin, comme à l'habitude. C'était, comme vous le savez, la séance budgétaire, ce qui fait que nous avons débuté notre commission, selon l'article 19 du règlement intérieur, par la présentation par chaque adjoint du budget relevant de sa délégation. Nous avons donc commencé par le budget financement et transformation des politiques publiques par Emmanuel GRÉGOIRE, les politiques de l'emploi par Afaf GABELOTAUD, l'économie sociale, solidaire, innovation sociale, économie circulaire par notre collègue Antoinette GUHL, le commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes par notre collègue Olivia POLSKI, et, enfin, les ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics par notre collègue Christophe GIRARD.

Il a été présenté des "slides" à chaque budget pour que l'ensemble des membres de la commission puissent suivre la présentation.

Enfin, nous avons eu la présentation du budget de la Préfecture de police, présentation, cette année, extrêmement intéressante, compte tenu de l'évolution budgétaire entre la Préfecture et la Ville, présentée par M. BOUCARD, chef du bureau du budget spécial.

Ensuite, notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE a, comme à l'habitude, présenté les tableaux de bord financiers. Rien de spécial à dire sur les tableaux ce mois-ci, sauf pour la fiscalité immobilière. Dire que, sur les 12 premiers mois de l'année comptable 2017, la recette a atteint, au 30 novembre, la somme de 1,441 milliard d'euros, en progression de 13,1 % par rapport à la période équivalente en 2016, soit plus 167 millions d'euros.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour cette présentation.

2017 DFA 99 - Rapports des mandataires du Conseil municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2016.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DFA 99 sur les rapports des mandataires du Conseil municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2016.

La parole, pour cela, est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je profite de ce projet de délibération concernant les rapports annuels des sociétés d'économie mixte pour revenir et interroger sur la stratégie menée par la Ville de Paris à propos de la gouvernance et de la stratégie des S.E.M. Je sais que, pour chaque S.E.M., correspond un contexte de marché spécifique et qu'une réflexion spécifique doit leur être donc portée à l'aune des contraintes et opportunités des marchés qui sont les leurs, mais il me semble, toutefois, qu'une réflexion globale sur la stratégie de la Ville, sur ces acteurs publics, aussi, comme outils d'intervention, de politique et de service public, se doit d'être menée. A ce titre, d'ailleurs, je me réjouis qu'un nouvel adjoint ait aujourd'hui spécifiquement la charge de ce dossier et je suis persuadé que nous pourrions très vite avancer sur ce sujet.

Permettez-moi, puisque j'ai la parole, de m'interroger sur l'avenir plus spécifiquement de la SEMAEST. La SEMAEST a, en effet, acquis, depuis 2004, une expertise dans le domaine de la revitalisation des quartiers à travers les opérations "Vital'Quartier" et, récemment, avec le premier contrat de revitalisation commerciale signé en France suite à la loi Pinel. Nous avons, ici, plusieurs fois, eu l'occasion de nous féliciter de l'utilité de cette structure, finalement assez avant-gardiste quand on voit les stratégies de certaines autres collectivités qui ont abouti à la dévitalisation commerciale de quartiers entiers, avec, aujourd'hui, notamment, les conséquences que l'on sait en termes de sentiment de déclassement, de pertes d'emploi et de désœuvrement territorial.

Plusieurs outils sont aujourd'hui mobilisés à Paris sur ce sujet du commerce et de l'artisanat : le G.I.E. qui regroupe les pieds d'immeubles des bailleurs, mais également d'autres structures, comme "Paris Initiative Entreprise", qui travaillent sur le financement de projets de proximité, ou même si l'on considère ce travail au sens large, les canaux dont l'objet est de favoriser l'essor de l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, l'expertise de la SEMAEST est sollicitée par plusieurs villes et, au premier chef, des villes de la Métropole, tant et si bien que le territoire "Est Ensemble" est devenu actionnaire de la SEMAEST. La question de la métropolisation de cette structure est donc à l'ordre du jour et c'est d'ailleurs, pour nous, une bonne chose. Cela ouvre des perspectives en termes de déploiement d'activités de la S.E.M., de valorisation de son expertise sur un

marché plus large et enfin, de notre capacité collective à mener une politique de dynamisation commerciale de certains quartiers de la Métropole.

Le commerce et l'artisanat, mais aussi des tiers lieux et les espaces collaboratifs sont aujourd'hui au cœur des préoccupations urbaines. Il est nécessaire de poursuivre et d'accroître nos ambitions en y adaptant nos moyens pour faire de Paris la ville de l'économie de proximité, et non pas une de ces mégalofoles aux enseignes uniformes et anonymes destructrices de lien social.

C'est la raison pour laquelle, face aux restrictions financières qui touchent l'ensemble de nos structures, notre collectivité souhaite s'engager dans la réflexion concernant un opérateur de développement économique. Plusieurs scénarios sont envisageables et envisagés et nous souhaitons tous les étudier, sans exclusive et sans tabou.

Je suis vraiment désolé, mais est-ce que vous pourriez juste baisser d'un ton ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, s'il vous plaît.

Est-ce que vous pourriez arrêter vos conservations particulières ? Monsieur BOULARD, peut-être raccrocher votre téléphone ? Si vous pouvez, Monsieur BOULARD, s'il vous plaît, merci, ne pas téléphoner en séance ? Et pour les conversations particulières et les coups de fil, vous pouvez les faire à l'extérieur.

Je vous remercie.

Continuez, Monsieur le Président.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs scénarios sont donc envisagés, et même envisageables, et nous souhaitons tous les étudier sans exclusive et sans tabou, avec, en ligne de mire, ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une politique publique dont les effets sur la ville dépassent leur simple activité pour embrasser d'autres enjeux primordiaux, tel que le lien social et intergénérationnel, mais aussi l'animation et l'inclusion, sans parler de l'image même de Paris et de son attractivité. Ce choix de structure ne doit pas être réalisé à l'aune des seules considérations financières et techniques, et nous le refuserons.

Pour nous, il est nécessaire d'associer l'ensemble des élus concernés, au premier chef desquels les maires d'arrondissement, pour, ensemble, définir les objectifs que nous souhaitons fixer à une politique de commerce ambitieuse et créatrice de valeur, et faire fructifier l'expérience acquise par la SEMAEST, devenue un acteur incontournable. Ce travail permettrait ainsi d'étudier la totalité des différents scénarios, sans oublier les considérations financières, et de travailler sur les objectifs politiques pour, ensuite, décider ensemble de la meilleure configuration pour la SEMAEST. Et c'est sur tout cela et sur cette démarche que nous ferons des propositions à l'adjoint en charge de ce dossier auquel nous comptons nous atteler dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président et merci pour ce coup de chapeau à la SEMAEST, auquel je me joins aussi.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS pour vous répondre.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris, cher David BELLIARD, merci de votre intervention qui me permet d'évoquer ce projet de délibération annuel du Conseil de Paris.

Les rapports des mandataires permettent une photographie de l'état de nos S.E.M. et S.P.L. en vertu de l'application du Code général des collectivités. Les plus curieux pousseront jusqu'à la lecture des rapports annexés et je ne doute pas que cela a été votre cas, cher David. Y sont abordés les faits majeurs de l'année écoulée et évidemment leur situation financière. Comme vous le savez, la Ville est un actionnaire vigilant, soucieux de la bonne utilisation de ses deniers.

Pour la SEMAEST que vous citez tout particulièrement, j'entends parfaitement votre vigilance et les exigences que vous posez, et je les partage. Je souhaite simplement vous indiquer que la réflexion est ouverte sur son devenir, mais aujourd'hui absolument rien n'est arbitré. Je le répète : absolument rien n'est arbitré. La discussion va avoir lieu. Evidemment, je m'y engage au nom de l'Exécutif, les groupes politiques seront sollicités et consultés.

D'un point de vue plus général, je crois que Paris n'a pas peur de réinterroger les périmètres de ses interventions et investissements stratégiques. Certaines de nos structures fonctionnent très bien et ont un avenir assuré. Pour d'autres, le marché évoluant, les difficultés sont à prévoir et des choix devront être faits. C'est un sujet de préoccupation majeure de l'Exécutif. Pour le service rendu aux Parisiens et pour maintenir la bonne situation de nos deniers publics.

Je vous remercie en tout cas, Monsieur le Président, cher David BELLARD, de votre constante vigilance à ce sujet.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 99).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de McDonald's.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 162 relatif aux salariés de McDonald's.

Madame SIMONNET, vous le présentez ?

Pour 2 minutes, je vous remercie.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est le vœu sur les salariés McDonald's ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, si vous avez bien écouté, le vœu n° 162.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, j'ai bien écouté, Monsieur le Maire, mais comme vous le savez, il y a une volonté avec ma collègue Raphaëlle PRIMET de nous simplifier le déroulé de la séance sur les autres projets de délibération qui suivent.

Concernant ce vœu, il s'agit d'une lutte extrêmement importante des travailleurs de la restauration rapide, et notamment de McDonald's. Un comité de soutien a été constitué de solidarité avec les travailleurs et travailleuses de la restauration rapide qui subissent une précarité importante.

Le problème spécifique qui est soulevé à travers ce vœu est le suivant : c'est celui de la franchise. Car vous savez, McDonald's est un énorme groupe, une énorme marque. Sur Paris, nous avons nombre de McDonald's. La société McDonald's Paris Nord exploite 13 restaurants dans Paris et sa proche banlieue, avec un effectif de près de 1.000 salariés mais il vient de passer en franchise, le 1er décembre dernier, trois d'entre eux : Provence, Wagram et Champs-Élysées, qui est tout de même le plus grand McDonald's du monde.

Or, quand vous êtes franchisé, la situation n'est plus du tout la même pour les salariés. Ces restaurants vont être maintenant exploités par une société différente qui est détenue à 50 % par M. Michel PARMENTIER, qui possède déjà 18 restaurants de l'enseigne sur le même périmètre. Il y a une remise en cause du coup de la représentation du personnel qui est consécutive à la baisse de l'effectif du fait de la franchisation, mais aussi une baisse à venir en moyenne de 23 % de la rémunération des salariés et une détérioration de leurs conditions de travail et de sécurité.

Dans ce vœu, nous demandons que le Conseil de Paris, que la Maire de Paris interpelle la compagnie McDonald's et son nouvel exploitant, afin que les intérêts du personnel soient bien respectés dans le cadre de cette opération et qu'en aucun cas les salariés ne subissent cela. On voit aussi le lien qu'il y a avec les ordonnances travail sur les conditions des travailleurs de McDonald's.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, votre vœu met en lumière la problématique très spécifique de la franchise qui est assez généralisée à Paris, et bien au-delà d'ailleurs. En effet, je vous donne raison, il est vrai que cette pratique qu'est la franchise, assez courante, contraint économiquement l'exploitant qui passe par la franchise à travers le versement de différentes taxes - frais d'exploitation, reversements, redevances, pourcentage sur le chiffre d'affaires - et il faut effectivement aller chercher les marges là où il y en a, puisque les prix sont fixes sur les produits ; on sait que tous les sandwiches ont à peu près le même prix dans tous les McDonald's et autres franchises de restauration rapide. La tentation est grande effectivement d'aller sur les marges des salariés, donc sur la réorganisation du travail, mais également les salaires, les horaires de travail, et cela impacte directement le personnel.

Or, les salariés ne peuvent être toujours la variable d'ajustement des décisions d'organisation ou de réorganisation des entreprises. Si les exploitants subissent une pression importante de la part des sociétés mères, cette pression n'a pas à rejaillir, effectivement comme vous le précisez très bien.

Vous prenez le cas particulier de la société "McDonald's" et de cette franchise spécifique à Paris Nord, du moins à cette cession à une personnalité que vous avez citée. Nous devons, nous, tout faire pour faire entendre cette préoccupation que nous avons vis-à-vis des salariés et ce redimensionnement qui impacte également les représentations des salariés, etc.

Je vous suis totalement sur cet aspect. Nous devons ensemble solliciter les entreprises mais les sensibiliser quant aux bonnes pratiques, quelle que soit la formule choisie, franchise ou pas franchise, et se rapprocher de ce que l'on fait au niveau du maire pour pouvoir accompagner et mieux aider.

Je soutiens votre vœu dans sa globalité et sa portée. Je souhaite cependant qu'il soit légèrement amendé en supprimant la référence au nom du propriétaire de l'entreprise car, comme vous l'avez dit, effectivement c'est un sujet qui concerne beaucoup plus d'établissements que cela et l'idée de pointer une personne en particulier, je ne trouve pas cela très pertinent. Si on peut juste ne pas apporter ce nom au débat, j'émettrais un avis plutôt favorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Madame SIMONNET, concernant la franchise nord-américaine qui vend des hamburgers partout dans le monde ? Etes-vous d'accord avec cet amendement ?

Mme Danielle SIMONNET. - L'amendement est accepté.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 162 amendé relatif aux salariés d'une franchise nord-américaine qui vend du hamburger.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 383).

2017 DRH 94 - Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour 2018.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du projet de délibération DRH 94 : modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour 2018.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera pour ce projet de délibération relatif au Plan de déprécarisation et d'accès à l'emploi titulaire.

Ce plan va dans le sens d'une meilleure prise en compte des personnels précaires de la Ville de Paris. Rendons-nous bien compte de l'apport que représente une titularisation pour des personnes qui ont longtemps, parfois beaucoup trop longtemps, travaillé dans des conditions de précarité des plus pénibles.

Ce plan de titularisation est essentiel à deux titres : il est essentiel pour la vie des agents, d'une part, mais il est aussi essentiel pour la qualité des services publics qui s'en trouvent logiquement améliorés d'autre part. En effet, lorsque les agents bénéficient d'emplois sécurisés, ils peuvent pleinement se consacrer à leurs missions sans crainte du lendemain.

Ceci étant dit, nous relevons le fait que ce plan n'apporte pas une réponse globale qui soit réellement à la hauteur de l'ampleur de la problématique de l'emploi précaire qui perdure dans des proportions inquiétantes au sein de la Ville de Paris. Le Plan pluriannuel de déprécarisation est particulièrement important pour assurer un statut pérenne au personnel précaire, mais aussi pour éviter le recrutement de nouveaux précaires.

Je rappellerai dans un premier temps que ce plan est une application de la loi de 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Elle prolonge la loi dite Sauvadet du 12 mars 2012. L'accès aux cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux peut être ouvert par la voie de recrutement réservée, valorisant les acquis professionnels pendant une durée de six ans au lieu de quatre, à compter de la date de publication de la loi Sauvadet, soit le 12 mars 2012.

Je vous laisse en juger par vous-mêmes. Le budget primitif 2018 fait état de près de 2.700 agents occupant des emplois non titulaires au sein de la Ville. On a essayé, mais c'était un peu compliqué, de se retrouver dans les chiffres et j'espère qu'ils sont justes. Sur ces 2.700 agents, seulement 846 ont été qualifiés d'ayant droit selon les critères de la loi, tandis que le plan de titularisation prévoit 248 ouvertures de postes pour 2017-2018. Notre premier regret sera que cette prolongation du plan n'entraîne pas des ouvertures de poste en nombre suffisant pour répondre aux besoins constatés sur le terrain.

Le deuxième concerne le nombre d'ayants droit identifiés par la Ville. Alors, bien sûr vous, allez me dire que ce n'est pas nous, que nous n'avons pas la main sur ces critères établis par la loi, mais cela n'empêche pas de questionner ces critères et de pouvoir les remettre en cause.

Je remarque également que la Ville peut très bien faire mieux que la loi en prenant la décision d'ouvrir des postes supplémentaires, si nous l'estimons nécessaire.

La question de la déprécarisation recouvre aussi celle de la réduction de la vacance des postes et des emplois aidés. Ces derniers n'entrent pas dans le cadre de la loi Sauvadet et donc pas dans ce plan de titularisation. Or dans le contexte actuel où de nombreux contrats aidés ont été supprimés avec brutalité, il est nécessaire d'envisager des moyens à la hauteur des besoins de ces personnels.

C'est tout le sens des vœux que nous avons portés devant le Conseil de Paris, notamment avec notre amendement budgétaire visant à réserver une enveloppe supplémentaire à la formation et à la déprécarisation des contrats aidés.

Par ailleurs, qu'arrivera-t-il au terme de ce plan de déprécarisation ? Après 2018, il restera encore des personnels précaires à la Ville. Qu'est-il prévu ? Au vu de l'action du Gouvernement lors des premiers mois d'exercice, nous ne pouvons qu'être inquiets. La Ville doit réfléchir, dès aujourd'hui, pour anticiper les besoins futurs et mettre en œuvre des actions permettant la déprécarisation des personnels.

Je conclus en réaffirmant que ma volonté et celle du groupe Communiste - Front de Gauche n'est pas de chercher à réduire l'apport du plan de titularisation, bien au contraire. Ce plan acte des avancées bien réelles pour les agents contractuels qui peuvent en bénéficier. Mais nous ne pouvons pas simplement nous satisfaire de ces progrès sans interroger l'avenir. En matière de lutte contre la précarité, nous devons nous fixer des objectifs ambitieux et les moyens de les atteindre. La disparition complète des emplois précaires au sein de notre collectivité est un objectif qui me semble être à la hauteur de l'enjeu.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole pour vous répondre à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Mes chers collègues, chère Madame PRIMET, merci pour votre intervention.

En effet, la Ville fait mieux que la loi. Comme le souligne la Chambre régionale des comptes, la Ville de Paris mène une politique volontariste, continue et exemplaire dans la lutte contre la précarité. L'action de la Ville s'inscrit bien dans le cadre de la loi Sauvadet, mais elle va très largement au-delà. Notre Assemblée a voté un premier programme d'accès à l'emploi titulaire pour 2013-2016, qui a permis ainsi de déprécariser 973 agents.

J'indiquerai que le terme de "précaire" ou "précarisation" ne me semble pas le bon terme, même si c'est le terme officiel, car ce terme a une connotation négative, et ce que l'on souhaite, c'est que les personnes dans leur dignité trouvent un travail, mais pourquoi leur indiquer une qualité de précaire, plutôt d'une intention de titularisation, devenir agent du service public.

Cette Assemblée a voté, en décembre 2016, un nouveau programme pluriannuel à l'emploi... Monsieur BOULARD, je vous entends parler...

Cette Assemblée a voté, en décembre 2016, un nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. C'est bien ce programme qui a été prolongé de deux ans pour 2017 et 2018. Cette prolongation était possible car l'Etat lui-même avait ouvert cette possibilité au niveau national, par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Au terme de 17 sélections professionnelles en 2017, les résultats sont connus. 124 lauréats ont pu être déprécarisés - je n'aime pas ce terme - cette année. Pour mémoire, le coût de la prolongation 2017-2018 du programme dit de déprécarisation a été chiffré à 3.839.651 euros lors de son vote.

Nous continuerons demain, à travers les outils à notre disposition, à faciliter l'accès des agents non titulaires à un emploi stable, une formation qualifiante et un parcours professionnel épanouissant.

Je tiens à remercier le travail de la Direction des Ressources humaines, son directeur, Jean-Baptiste NICOLAS, et ses équipes, pour nous accompagner dans cette volonté politique. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 94).

2017 DRH 96 - Reprise en régie des prestations sociales AGOSPAP. Avenant à la convention pluriannuelle liant la collectivité parisienne et l'AGOSPAP.

2017 DRH 97 Modification de la participation de la Ville. Avenant à la convention pluriannuelle liant la collectivité parisienne et l'AGOSPAP.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DRH 96 relatif à la reprise en régie des prestations sociales de l'AGOSPAP.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, qui interviendra aussi sur le projet de délibération DRH 97, est-ce cela ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Pour gagner du temps, je vous propose que l'on vote séparément les deux, mais je dépasse d'une minute et je fais une seule intervention pour les deux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Si c'est pour gagner du temps, je vous l'accorde.

Mme Raphaëlle PRIMET. - D'accord.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme je l'ai dit dans le cadre du vote du budget, il n'y a pas de surprise, nous voterons contre l'ensemble de ces projets de délibération concernant l'AGOSPAP.

En 2015 déjà, le groupe Communiste s'était opposé au fait de déconnecter la subvention de l'AGOSPAP de l'évolution de la masse salariale. On voit bien, aujourd'hui, ce que nous avons prédit hier. Il s'agissait bien d'une décision qui visait, d'une part, à diminuer le niveau de la subvention versée, d'autre part, à accélérer la réintégration des œuvres sociales dans le giron de la Ville.

Cela devient encore plus clair aujourd'hui avec la baisse de subvention que vous avez proposée dans le cadre du budget primitif. Je l'ai déjà dit, si cette baisse initiale de 2 millions d'euros a été réduite pour devenir une baisse de

1,3 million d'euros, c'est grâce à l'intervention des syndicats et aussi un peu de notre groupe, mais elle n'en reste pas moins inacceptable.

C'est la double peine car, voyez-vous, si elle avait été encore adossée à la masse salariale, elle aurait dû mécaniquement augmenter cette année. C'est donc une double baisse.

Nous subissons, depuis le début de la mandature, l'austérité prônée par les Gouvernements successifs de HOLLANDE et de MACRON. Mais les agents de la Ville ne peuvent pas être les variables d'ajustement et subir ces politiques.

Les projets de délibération DRH 17 G et DRH 97 soulignent que la réduction de la subvention est liée au cadre contraint de la politique gouvernementale. Nous récusons cette justification, d'autant qu'il plane encore une incertitude sur le cadre qui nous sera imposé.

Dans tous les cas, notre collectivité ne peut se contenter d'appliquer à la lettre les injonctions du Gouvernement en courbant l'échine. Bien au contraire, nous devons nous battre avec tous les moyens possibles pour tenir les engagements que nous avons pris devant l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. C'est à eux seuls que nous devons rendre des comptes.

Nous pouvons trouver d'autres recettes et faire d'autres économies. Nos agents sont les garants de la qualité du service public à Paris, et vous le savez, une grande majorité vit déjà avec des salaires très modestes. J'ai entendu avant-hier Mme BERTHOUT, lors du débat sur le budget, concéder que 1.500 euros mensuels, c'était trop peu pour bien vivre. Je suis donc sûre que son groupe et elle-même auront à cœur de défendre l'AGOSPAP car il est inacceptable de rogner sur les prestations sociales des agents.

Nous partageons cependant un constat avec l'Exécutif, et d'ailleurs les personnels eux-mêmes. Le dispositif des prestations sociales proposées aux agents et sa gestion associative ne donnent pas entière satisfaction. L'AGOSPAP n'est pas aujourd'hui, dans sa forme actuelle, à la hauteur des attentes des agents.

Nous sommes d'accord pour revoir le dispositif des prestations sociales et revoir sa gestion, si et seulement si cela se fait en grande concertation avec les représentants des personnels. Il peut être pertinent de simplifier des dispositifs actuels pour les rendre plus lisibles et donc plus accessibles.

Cependant, nous trouvons que commencer par décider d'une baisse considérable de la subvention à l'AGOSPAP, avant même d'entamer les discussions sur l'avenir de cet organisme, donne un très mauvais signal sur la réalité des objectifs de la Ville.

Et si nous partageons le constat que les prestations de l'AGOSPAP ne donnent pas entière satisfaction, nous n'en arrivons pas aux mêmes conclusions.

Vous proposez une reprise en régie des prestations de l'AGOSPAP, nous nous y opposons fermement.

La reprise en régie par la Ville exclut de fait la participation des agents, alors qu'ils sont les principaux intéressés.

Avec le modèle que vous proposez, la collectivité décide du montant de la subvention et pilote ensuite toutes les décisions prises. Cela s'éloigne de l'esprit de la loi de 2012 et va à l'encontre du modèle de gestion paritaire que les communistes ont toujours prôné et que nous recommandons pour notre collectivité de plus de 50.000 agents.

Pour que l'action sociale de notre collectivité leur bénéficie, il faut naturellement que les élus du personnel mandatés par les organisations syndicales soient parties prenantes.

Pour que cette gestion ne soit pas conditionnée par les décisions unilatérales de la Ville et pour garantir un niveau aux subventions proportionnel et constant, il est indispensable que le budget des prestations sociales soit adossé à la masse salariale.

Ce modèle se pratique dans les comités d'entreprise des entreprises privées et dans les comités d'établissement des entreprises du secteur public.

Nous plaillons pour que la loi fixe un barème unique aux collectivités territoriales pour abonder les fonds de l'organisme qui gère les fonds d'action sociale. Il n'y a pas de raison pour que Paris fasse moins bien que le privé dans l'action sociale pour ses agents.

Nous sommes également attachés à l'universalité de l'accès aux prestations pour les agents. Une politique volontariste de la collectivité ne doit pas exclure un certain nombre d'entre eux, même si leur niveau de rémunération est élevé.

La logique de progressivité du quotient doit pallier ce problème.

Dernière petite remarque, nous sommes très sceptiques quant à l'orientation prise dans le projet de délibération sur la nature des prestations, notamment est-ce que le soutien scolaire relève des prestations sociales faites aux agents ?

Bref, pour toutes ces raisons, nous voterons contre tous ces projets de délibération. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre concision.

La parole, aussi concise, est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur les deux projets de délibération concernant l'AGOSPAP, car il faut les prendre exactement comme l'a fait ma collègue Raphaëlle PRIMET, dans leur globalité. On a bien deux attaques, une attaque sur le contenu, et une attaque sur le mode de gestion. Cela fait une cohérence politique.

Ce que vous faites, chers collègues, c'est que vous êtes en train d'appliquer d'abord les injonctions de MACRON et de son Gouvernement en matière d'austérité et de baisse des dépenses publiques. Et donc, la baisse que vous avez imposée à l'AGOSPAP, et qui hélas a été entérinée par le vote du budget de la Ville lundi, lors de notre séance du Conseil de Paris sur le débat budgétaire, est une baisse inacceptable. 1,3 million d'euros en moins pour l'AGOSPAP, sachant qu'initialement vous prévoyiez 2 millions d'euros, et heureusement que les agents se sont mobilisés pour refuser cette saignée contre leurs propres droits.

Une telle baisse des moyens alloués aux œuvres sociales de la Ville, à la politique des droits sociaux envers les agents de la Ville est une remise en cause très conséquente.

On sait que les premières actions qui ont été ciblées étaient notamment les colonies de vacances des enfants des agents. Vous imaginez le symbole, franchement. C'est une honte.

Il y a d'abord la question du montant de l'AGOSPAP, de ses moyens alloués. Il n'est pas possible de nous faire croire que vous vous opposez aux politiques de MACRON et de son Gouvernement, pour finalement à chaque fois être les meilleurs bons élèves, qui appliquent docilement les injonctions de diminution des dépenses publiques et touchent en plus celles qui sont les plus importantes.

Regardez le montant des revenus des agents catégorie C de la Ville de Paris, on est dans des situations, pour moi, extrêmement problématiques, et l'AGOSPAP doit être absolument préservée.

Il y a d'abord la question de son montant et la question de sa gestion. Pourquoi dit-on que le montant des subventions ne devrait pas fluctuer en fonction des contextes de politique d'austérité, mais correspondre à 3 % de la masse salariale pour le budget d'action sociale et d'accès aussi pour les retraités aux prestations sociales ?

Justement, parce que nous sommes attachés au paritarisme et nous estimons que le budget de l'AGOSPAP ne doit pas dépendre du bon vouloir des élus et de l'Exécutif et être une variable d'ajustement des politiques budgétaires austéritaires, mais doit bien dans son principe, consister en des droits gérés par les fonctionnaires de la Ville, et cette question-là pour nous est extrêmement importante.

Or là, cette mesure de réforme de structure de l'AGOSPAP, où vous la ramenez directement sous l'autorité des ressources humaines de la Ville, cette reprise en régie par la collectivité parisienne des activités de l'AGOSPAP, c'est finalement la déclinaison de l'esprit des ordonnances MACRON concernant la remise en cause des instances de représentation du personnel. C'est finalement la déclinaison, dans la Ville, des mesures de M. MACRON à l'encontre de la gestion paritaire, notamment de l'assurance-chômage. On est dans le même esprit finalement libéral, cela n'est pas acceptable.

Il est important, et vous pouvez encore rejeter ces projets de délibération, de faire en sorte que le montant de l'AGOSPAP dépende de la masse salariale, 3 % de la masse salariale, et que ce soit géré d'abord et avant tout par les agents de la Ville.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas revoir certaines modalités, retravailler sur la caractérisation des aides, revoir aussi comment tout cela est contrôlé, mais remettre en cause ces deux principes, diminuer fortement le montant et modifier profondément le mode de gestion, je suis en total désaccord et je voterai contre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre sur ces deux projets, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci pour les deux interventions que j'ai écoutées avec attention et avec lesquelles je suis en désaccord.

Tout d'abord, je tiens à vous informer que l'engagement financier de la Ville pour l'action sociale en faveur des personnels est extrêmement important et ne se limite pas à la subvention versée à l'AGOSPAP.

En 2016, cet engagement s'est élevé à 46,3 millions d'euros, qui recouvrent 33 prestations sociales, la restauration collective, la subvention AGOSPAP et l'hébergement d'urgence.

Cette somme correspond à 2 % de la masse salariale, un taux particulièrement volontariste si on le compare à d'autres collectivités, Lyon, la ville de M. COLLOMB, 0,5 %, Bordeaux, la ville de M. JUPPÉ, 0,66 %, et même à l'action sociale interministérielle de l'Etat, 0,1 %.

Les principales prestations sont l'allocation prévoyance santé pour 15 millions d'euros, l'allocation de rentrée scolaire pour 1,4 million d'euros, et l'allocation enfant handicapé pour 1,3 million d'euros.

Enfin, la Ville ne contingente pas l'accès à la grande majorité des prestations proposées.

S'agissant de la reprise en régie des prestations sociales au sein de la Direction des Ressources humaines, donc le projet de délibération DRH 96, cette mesure faisait partie des préconisations de l'Inspection générale de la Ville déjà en mars 2015, et de la Chambre régionale des comptes dans son rapport de juin 2015, et sera mise en œuvre à partir du 1er janvier 2018.

Cette mesure a notamment pour objectif des gains de simplicité et de compréhension importants pour les bénéficiaires, avec la mise en place d'un interlocuteur unique, en l'occurrence la Direction des Ressources humaines, dont l'expertise, la qualité d'écoute et le professionnalisme sont reconnus de tout un chacun sur les bancs de cette Assemblée.

Elle permet en outre de recentrer l'intervention de la collectivité sur les familles, les agents aux revenus les plus modestes, et les personnels en situation de handicap, pour mieux répondre à leurs besoins et leurs attentes, objectifs illustrés par la création d'une prestation de soutien scolaire au printemps prochain 2018 ou encore la bonification de 30 euros par mois de l'allocation d'enfants handicapés pour les familles monoparentales.

J'ajoute enfin, sur ce point, que les instances décisionnelles paritaires de l'AGOSPAP se sont prononcées favorablement à cette reprise en régie, le conseil d'administration du 30 mai 2017 et l'assemblée générale du 29 juin dernier.

S'agissant maintenant de la subvention de la Ville de Paris à l'AGOSPAP, vous ne pouvez pas ignorer les contraintes budgétaires très fortes qui pèsent sur la Ville, comme cela a été indiqué par les deux intervenantes, Raphaëlle SIMONNET et Danielle PRIMET, qui ont nécessité depuis 2014...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est l'inverse. C'est Raphaëlle PRIMET et Danielle SIMONNET. Mais continuez, Monsieur GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - ... Mmes PRIMET et SIMONNET, qui ont nécessité depuis 2014 une revue de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Nous souhaitons que l'AGOSPAP se recentre sur les publics prioritaires en interne, comme nous avons fait ce travail en externe pour les usagers du service public parisien.

Une concertation avec les représentants du personnel a été lancée, dès le début du mois d'octobre, pour faire en sorte que les modalités de mise en œuvre de cette économie soient les plus équitables possibles.

Cette phase d'échange a fait évoluer le projet initial de la collectivité. La protection des agents aux revenus les plus modestes a été étendue aux agents à revenus intermédiaires qui continueront à bénéficier, j'insiste, de la subvention de la Ville pour les séjours des juniors et les vacances en famille. L'idée d'une limitation du nombre de séjours à un par an et par enfant a été abandonnée.

Au total, alors que l'ordre de grandeur de l'économie initialement envisagée s'élevait à 2 millions d'euros, il a été finalement décidé de la ramener à 1,3 million d'euros. Et cela, à la demande de la Maire de Paris, de moi-même

et en accord avec l'adjoint aux finances après avoir écouté, rencontré syndicats et groupes politiques que je remercie. Mais c'est notre décision.

Pour une grande part des usagers des séjours des juniors et des vacances en famille de l'AGOSPAP, il n'y aura donc aucun changement, c'est un engagement. Il est par ailleurs important de rappeler que les agents les plus aisés auront toujours accès aux offres de vacances de l'AGOSPAP, à condition évidemment que l'AGOSPAP négocie mieux les tarifs qu'elle demande et qu'elle propose, et que les prestations les plus utilisées par les agents comme la billetterie ou l'arbre de Noël ne seront pas impactées.

Enfin, les échanges avec les organisations syndicales, qui ont été nombreux et fructueux, ont mis en lumière la nécessité d'interroger les grandes orientations de la collectivité en matière d'action sociale, afin de rendre celles-ci plus adaptées aux attentes des agents.

Dès le mois de janvier prochain, un audit de l'AGOSPAP sera engagé en collaboration avec l'A.P.-H.P., l'A.P.-H.P. étant le deuxième partenaire principal de l'AGOSPAP, pour établir un état des lieux le plus objectif possible de la qualité de l'offre de l'association et de la performance de sa gestion.

Parallèlement, une vaste consultation sera engagée pour mieux cerner les attentes et recueillir les suggestions des agents. Je voudrais aussi vous rappeler qu'il nous a été indiqué, à la fois par l'Inspection et par la Chambre régionale des comptes, qu'un niveau élevé des frais de fonctionnement de 30 % pour une association n'est pas un taux acceptable.

Je vous demande d'y réfléchir. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour toutes ces réponses et explications précises, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 97).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Avant que nous examinions le projet de délibération SG 56 sur le rapport de la C.R.C., je voudrais vous signaler, mes chers collègues, que sept votes à bulletin secret sont ouverts pour la désignation de représentants dans sept organismes dans la salle de travail, jusqu'à 16 heures. Je vous invite donc à vous y rendre. Je ne vais pas détailler l'ensemble des désignations, mais vous inviter à vous y rendre d'ici 16 heures.

2017 SG 56 - Rapport C.R.C. sur les ressources humaines de la Ville de Paris. - Suivi des recommandations. - Exercices 2010 et suivants.

2017 SG 57 - Rapport C.R.C. sur la gestion des agents non titulaires au sein de la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération SG 56, soit le rapport C.R.C. sur les ressources humaines de la Ville de Paris. Je vais donner la parole dans l'ordre à

Maud GATEL, Danielle SIMONNET, Alexandre VESPERINI, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Sandrine MÉES et Fadila MÉHAL.

Nous commençons par Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci. Dans un souci aussi de réduire la durée de nos débats, je m'exprimerai à la fois sur les projets de délibération SG 56 et SG 57.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme c'est désormais trop souvent la règle, la C.R.C. rend des rapports particulièrement sévères lorsqu'il s'agit de juger de la gestion de la Ville de Paris.

Ce qui frappe à la lecture de ces deux rapports, c'est notamment le manque de transparence et d'information du Conseil de Paris sur ces questions, l'utilisation extensive voire excessive du régime dérogatoire. S'agissant des embauches et des évolutions de carrière à la Ville...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Un peu de silence. Madame GATEL, continuez.

Mme Maud GATEL. - Merci. ... c'est l'absence de respect des standards de bonne gestion RH avec le sentiment que la Ville s'affranchit des règles en vigueur, y compris celles qu'elle édicte, faisant ainsi peser de réels risques juridiques pour la Ville.

Et puis il y a la dichotomie entre le traitement réservé aux agents non titulaires selon la place qu'ils occupent sur l'échelle des rémunérations.

Comme le débat budgétaire, lundi, l'a rappelé, la masse salariale, qui représente plus de 2,16 milliards d'euros pour 52.300 agents, constitue un levier majeur pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Un levier insuffisamment utilisé, nous l'avons suffisamment dit, et la C.R.C. le confirme en critiquant notamment l'absence de vision prospective, de pilotage et d'évaluation de la gestion des effectifs de la Ville.

En termes de lacunes dans l'information des élus, la Chambre dénonce un manque de transparence sur la question de la masse salariale de la Ville. Elle note un manque de lisibilité du cadre budgétaire qui conduit à une insuffisante information des élus et des citoyens.

Elle cite en exemple le transfert de personnels au C.A.S.-V.P. et à "Paris Musées" qui a conduit à une débudgétisation de ces effectifs, et ainsi à une baisse artificielle en affichage des effectifs. Ce qui est encore plus grave que ce constat, c'est la réponse de la Ville qui balaie du revers de la main le rôle des élus en considérant qu'ils n'ont pas à s'en mêler.

Conséquence de l'absence d'information des élus et des citoyens, cela permet de transgresser les propres règles de la collectivité. En termes de non-respect des règles édictées par la Ville elle-même, nous sommes servis. Evidemment, il y a le cas des collaborateurs de cabinet, on en a suffisamment parlé, 160 collaborateurs au cabinet de la Maire et de ses adjoints, alors que vous aviez vous-mêmes déterminé la limite de 135 collaborateurs. Et, au-delà du non-respect des règles, on peut légitimement se poser la question des risques juridiques que cela implique pour la Ville.

Et puis cela pose également la question de la gouvernance de la collectivité avec cette juxtaposition des strates, des dossiers suivis au cabinet de la Maire, de l'adjoint, du Secrétariat général et dans les directions concernées, ce qui demande naturellement beaucoup de temps de coordination.

Sur la question du temps de travail. On le sait, le temps de travail est établi à un niveau inférieur à ce qu'il devrait être, à 1.552 heures annuelles, soit en deçà de l'obligation réglementaire de 1.607 heures. Une tendance que viennent renforcer 138 délibérations qui posent chacune des règles particulières. Attention, toutefois, à ne pas avoir une lecture trop rapide de ce chiffre. Les réductions du nombre d'heures travaillées pour les personnels exerçant un emploi reconnu pour sa pénibilité ne doivent pas pâtir d'une remise à plat de la durée du travail.

Le rapport porte un regard également très critique sur la politique menée par la Ville en matière de prévention de l'absentéisme et pointe le caractère insuffisant du suivi médical des agents.

Concernant le non-respect des règles dérogatoires, là aussi, on est servi. Paris bénéficie déjà d'un régime dérogatoire en matière d'emploi des non-titulaires, mais ces règles, déjà dérogatoires, ne sont pas toujours respectées. La C.R.C. démontre ainsi que la Ville s'affranchit des règles en matière de publication de postes, de délais de retour des candidatures, de rémunérations, des contournements des règles qui ont pour conséquences d'exclure des agents titulaires qui pourraient légitimement prétendre au poste en question.

La C.R.C. cite l'exemple du recrutement des directeurs non-titulaires qui a vu la nomination de quatre directeurs n'ayant jamais été auparavant hauts fonctionnaires ou dirigeants d'établissement public, contrairement à ce que les règles prévoient.

Le dévoiement des règles peut aller plus loin encore avec ce cas d'un agent bénéficiant d'un cumul emploi-retraite tout en occupant le poste qu'il venait de quitter par ailleurs en tant que titulaire.

Au-delà du non-respect des règles édictées par la Ville elle-même, ce qui frappe particulièrement dans le deuxième rapport de la C.R.C. sur les agents non titulaires, c'est la différence de traitement selon que l'on se trouve en haut ou en bas de l'échelle. Car ce n'est pas tant l'augmentation de l'effectif qui a contribué à faire augmenter la masse salariale de la Ville, mais l'augmentation de certaines rémunérations, particulièrement au cabinet de la Maire, à la DICOM et au Secrétariat général.

Quelques exemples de dépassements en termes de rémunération relevés par la C.R.C. : 6,5 % des cadres non titulaires ont une rémunération supérieure à celle d'un titulaire à poste équivalent, des chargés de mission rémunérés en début de contrat de façon comparable à des administrateurs avec plus de 20 ans de carrière et j'en passe. A l'autre bout de l'échelle, on assiste - pardon pour le terme, Monsieur Christophe GIRARD - à une précarisation croissante chez les 3.000 agents parisiens non titulaires à temps partiel, ce qui représente 5,7 % des effectifs de la Ville. Plus du quart d'entre eux perçoit une rémunération inférieure à 7.500 euros annuels et plus de la moitié d'entre eux une rémunération inférieure à 10.000 euros. Et contrairement à ce que laisse à penser la réponse de la Ville, il ne s'agit pas, dans la plupart des cas, d'un choix de la part des personnels concernés.

Nous partageons bien sûr les recommandations de la C.R.C. sur l'effort qui doit être amplifié pour eux comme pour les contrats d'apprentissage, une politique qualifiée de "politique du chiffre, sans réel suivi", ou pour les contrats d'insertion, où la Ville n'atteignait pas ses objectifs en la matière. Le volet d'insertion était manifestement oublié, ce qui repose un certain cadre au débat que nous avons tout à l'heure sur les contrats aidés.

Les rapports de la C.R.C. auront eu le mérite de souligner combien la masse salariale de la Ville n'est pas monolithique. Chacun des collaborateurs de la Ville mérite qu'une plus grande transparence soit de mise, que le mérite soit promu et qu'une démarche d'évaluation et de prospective soit recherchée. Si c'est le virage que vous entreprenez en réponse au sévère rapport de la C.R.C., vous aurez notre soutien.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui va intervenir sur les deux projets, j'imagine aussi.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, tout à fait. Cela permettra également de pouvoir revenir sur ce qui a été voté lundi dans le cadre du projet de délibération emploi.

Les rapports de la C.R.C. sur l'emploi, les ressources humaines de la Ville de Paris ou sur les contrats aidés, de fait éclairent les débats de lundi qui, dans leur organisation même, ne permettent pas toujours à tout le monde de s'exprimer. Je n'avais que trois minutes pour parler de l'entièreté du budget.

Que nous racontent ces rapports ?

Premier point de gros désaccord avec l'intervention précédente, à travers ce rapport et la réponse que la Ville a déjà faite à ce rapport, Paris est plutôt fière vis-à-vis de la Cour des comptes sur la gestion de ses ressources humaines et elle se vante finalement d'être dans une maîtrise du volume d'effectifs. En effet, on a sur la période 2010-2015, en termes d'effectifs réels en équivalent temps plein une très forte stabilité. Mais c'est justement le problème que je soulève et que je ne cesse de dénoncer budget après budget, année après année.

Comment la Ville peut-elle se vanter, être fière et revendiquer une stabilité des effectifs réels en équivalent temps plein sur 5 ans, avec une évolution de seulement 1,1 %, avec en même temps l'ouverture de tant d'équipements ? Cela veut dire que la Ville n'a procédé pour l'essentiel qu'à des redéploiements. Vous le savez, si nous mettons de côté la question du transfert des effectifs de la Préfecture de police, pour la première année, nous sommes sur des suppressions de postes.

Comme j'aurais souhaité pouvoir questionner Christophe GIRARD lundi, je le refais aujourd'hui. On me dit de plus en plus qu'il y a un écart important entre par ailleurs les effectifs, les équivalents temps plein budgétisés et les effectifs réels. De quel niveau est-il ? On me dit qu'il y a un certain nombre de problèmes dans le recrutement, que de nombreux postes ne sont pas pourvus et que sur les procédures d'examen médical, lequel est nécessaire avant tout recrutement, toute embauche, on est face à un véritable engorgement justement du fait des sous-effectifs au niveau des visites médicales. Qu'en est-il exactement ?

Prenez conscience que ces problématiques d'effectifs occasionnent une souffrance au travail de plus en plus importante et qui est la première cause de l'absentéisme auprès des fonctionnaires. S'il y a un fort taux d'absentéisme dans un certain nombre de services, c'est bien souvent parce qu'il y a une pression au travail qui amène à une dégradation des conditions de travail et à une dégradation même du sens du travail qui est modifié par l'organisation induite par les sous-effectifs dans de nombreux services.

On ne réglera pas cela par plus de répression mais, au contraire, en ayant enfin une politique de réembauche. C'est ce que je défendais lundi à travers un amendement pour justement cesser et, au contraire, compenser toutes les politiques de redéploiement imposées jusqu'ici. C'est le premier niveau.

Deuxième niveau, par contre, intéressant dans ce rapport et là je rejoindrai l'intervention précédente. Ce rapport nous apprend beaucoup de choses concernant les salaires. D'abord, que les salaires à la Ville sont inférieurs à ceux de l'Etat, sauf pour les salaires les plus élevés. Il y a de grandes disparités. La rémunération brute moyenne des agents parisiens - salaire brut moyen de 2.555 euros par mois en 2013 - est supérieure à celle de la fonction publique territoriale, de 2.218 euros, mais inférieure à celle de la fonction publique d'Etat - 2.982 euros. On est dans une situation équivalente pour les salaires médians mais la rémunération moyenne du dixième décile est de 4.662 euros mensuels contre 4.285 euros pour la fonction publique d'Etat. En revanche, lorsqu'on est sur les bas salaires, on est dans des rapports totalement différents.

Qu'en est-il de la disparité de la distribution entre les bas salaires et les hauts salaires ? Vous savez que dans les sociétés d'économie mixte, pour celles et ceux qui dans cette Assemblée continuent à siéger, vous êtes amenés à voter les rémunérations des directeurs des sociétés d'économie mixte. Je me souviens dans la mandature antérieure, quand je siégeais dans des conseils d'administration, que j'avais découvert et que j'avais été effarée de voir que les directeurs des sociétés d'économie mixte touchaient dans les 15.000 euros par mois ! 15.000 euros par mois. Et je vous passe les mesures de parachute doré complètement exorbitantes qui étaient prévues. Je retrouvais des primes, des primes hallucinantes ; il y avait tellement de zéros que je n'arrive pas à m'en souvenir.

Mais j'étais la seule, chaque fois, à voter contre. Tous groupes confondus, les gens regardaient généralement leurs chaussures au moment du vote et ils me disaient ensuite dans les couloirs que j'avais raison. Mais ils n'osaient pas voter contre. Et on me disait tranquillement : "Tu sais, ce sont les mêmes montants de rémunération pour les directeurs d'administrations parisiennes".

Alors, Monsieur le Maire, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est, Monsieur Christophe GIRARD. Quel est le montant en moyenne des directeurs d'administrations parisiennes ? Est-il toujours équivalent à ceux des directeurs des sociétés d'économie mixte ou bien la rémunération des directeurs des sociétés d'économie a-t-elle baissé ? Je sais que c'est un sujet connexe.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur Frédéric HOCQUARD, je vais bientôt conclure, mais cela m'intéresse. A côté de cela, les catégories C sont dans une situation terrible avec des salaires très bas. On a encore beaucoup de personnes en situation de précarité et qui sont en emploi non temps plein, je sais qu'il y a un travail fait pour transformer ceux-là en temps pleins pour lutter contre les temps partiels imposés. Mais on a vu dans l'intervention tout à l'heure que le plan de déprécarisation est encore loin d'être abouti, et dans nombre de services on a encore beaucoup de contrats précaires.

Je ne reviens pas non plus sur la question des contrats aidés où la Ville pourrait prendre ses responsabilités pour titulariser les emplois qui peuvent l'être et en même temps accompagner en C.D.D. et en formation ceux qui ne correspondent pas à des emplois permanents. La bataille doit se poursuivre.

Bref, il y a beaucoup à en dire mais attention...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Vous pouvez donner votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - Voilà, le recours aux politiques d'austérité pose un grave souci de dégradation des conditions de travail et de souffrance au travail des agents et, in fine, de dégradation de la qualité du service public.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole pour cinq minutes à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu embêté car il se trouve qu'hier j'étais dans un restaurant où j'ai oublié les notes que j'avais prévues ! J'ai, à la hâte, imprimé à nouveau le rapport. C'est un rapport très digeste, comme chacun le sait, et j'ai fait appel à ma mémoire. On va voir si mon Alzheimer guette complètement ou pas.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Vous restez dans les cinq minutes et vous n'oubliez pas le menu.

M. Alexandre VESPERINI. - Je reste dans les cinq minutes, ne vous inquiétez pas.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien, merci.

M. Alexandre VESPERINI. - Et je demande un peu d'indulgence à M. GIRARD ainsi qu'à l'Exécutif de ce point de vue.

Comme je demande un peu d'indulgence, je vais commencer par les points positifs, car il y a des points positifs dans ce rapport.

D'abord, premièrement, un vrai effort a été commis par la Ville dans le domaine du parc automobile. Vous me direz, vu la politique anti-voiture qui est menée par la Ville depuis quelques années, il fallait être "corporate". Il y a un effort, aussi, qui est mené sur la fusion, le rapprochement des corps, et c'est la loi qui engage la Ville de Paris à le faire, et la Ville le fait. Pour siéger avec Pierre AURIACOMBE à la commission consultative des services publics locaux, je dois constater que le rapport de la C.R.C. dit vrai.

Ensuite, un dernier point - et n'y voyez pas malice - un dernier point positif, c'est sur les indemnités et les frais de représentation de mandat des maires d'arrondissement, dont on parle également, au même titre que les emplois au cabinet de la Maire de Paris - et Maud GATEL vient de le dire -, c'est un régime, je crois, qui a été créé sous Bertrand DELANOË. Donc, de ce point de vue-là, gauche et droite sont concernées par les efforts que nous devons faire et j'ai été assez surpris de voir qu'il y avait encore des efforts à faire. Quand je vois qu'il y a des dépenses qui ne sont pas justifiées et qu'il y a des tickets de cartes bancaires qui ne sont pas assortis des factures, quand je vois qu'il y a également des dépenses de sucreries, de gâteaux, et c'est, dixit, dans le rapport, et, apparemment, il y a des gens qui utilisent les frais du contribuable pour se payer des gâteaux et des Granola. C'est assez inquiétant.

Donc, il y a des points positifs et je tenais à les saluer.

Maintenant, évidemment, il y a des points négatifs. Puisque je suis dans l'opposition, je suis bien obligé de les rappeler.

Premièrement, sur la masse salariale - cela a déjà été dit, donc je ne veux pas être redondant -, je voudrais simplement noter, quand même, c'est que, même si la masse salariale se stabilise, il y a plusieurs problèmes. D'abord, le régime des indemnités, des indemnités accessoires qui continuent d'augmenter. Il y a aussi un vrai décalage entre, d'une part, ces indemnités accessoires qu'on constate au sommet de la pyramide et, dans le bas, des difficultés de mobilité des carrières. J'aurai l'occasion d'y revenir. Et puis, il y a aussi, surtout sur la masse salariale, on voit bien qu'il y a des priorités qui sont données. D'un côté, entre 2012 et 2015, une augmentation vertigineuse des effectifs et des moyens qui sont donnés à la DICOM, plus 30 %, et, de l'autre, 30 % seulement pour la Direction de la Propreté et de l'Eau. On voit tout de suite où est la priorité de la Ville de Paris dans le domaine des effectifs.

Ensuite, j'en viens à la mobilité des carrières, à l'évaluation, aux primes qui sont accordées aux agents de la Ville de Paris. Le rapport dit très justement une chose, qui est que ce n'est pas le même service qui fait l'évaluation et qui accorde les primes : d'un côté, c'est la DRH, de l'autre, c'est le Secrétariat général de la Ville de Paris, ce qui, à mon avis, est très nuisible à la progression de la rémunération de nos agents, notamment au bas de l'échelle.

Ensuite, il y a un problème au niveau de la formation. Le rapport tire la sonnette d'alarme sur l'université des cadres : 530.000 euros de masse salariale pour des conférences dont il est difficile d'évaluer la pertinence et l'efficacité pour la formation et pour la qualité de nos agents.

Ensuite, une place très importante... Moi, je tiens à vraiment attirer l'attention de l'Assemblée sur ce point, sur la place très importante, trop importante qui est accordée aux cadres issus de la fonction publique d'Etat : encore 30 %. C'est beaucoup trop, à mon avis. La Ville de Paris a énormément de potentiel, énormément de talents en interne et qu'il faut faire progresser. Toujours mon deuxième point sur la mobilité des carrières.

Ensuite, sur le temps de travail. Bien sûr, évidemment, tout le monde, tous les agents de la Ville de Paris, ne doivent pas être mis dans le même sac. Il ne faut pas utiliser un rabot, mais enfin, il faut quand même reconnaître qu'aujourd'hui, il y a encore huit jours de congé qui sont octroyés par la Maire de Paris, dont quatre qui sont

traditionnellement octroyés par la Maire. C'est trop - je le dis - c'est trop. On ne peut pas être une ville exemplaire si nous ne sommes pas exemplaires en termes de temps de travail.

Je constate également qu'il y a des absences familiales : 4.000 jours qui sont justifiés pour des absences familiales qui ne concernent pas le conjoint direct de l'agent, qui concernent parfois des conjoints d'ascendants. Donc, moi, je suis désolé, pour l'anniversaire du beau-frère, franchement, on ne devrait pas avoir un jour d'absence. Je rappelle, quand même, que tout ce problème de temps de travail coûte très cher à la Ville : l'équivalent de 2.000 emplois. Cela coûte 74 millions d'euros chaque année.

Je vais être très rapide sur l'absentéisme, absentéisme qu'il faut aussi expliquer par la difficulté de certaines tâches, de certaines missions, et je pense notamment au milieu scolaire, aux collèges. 35 % des personnels dans les collèges manquent à l'appel de la visite annuelle médicale. Il y a probablement des progrès à faire là-dedans. Et puis, il y a aussi l'usage des produits chimiques. Le rapport nous apprend - moi, je l'ai appris - qu'un agent sur cinq de la Ville de Paris manipule des produits toxiques. Je crois que, dans ce domaine-là, des choses sont faites et la Ville de Paris est assez vigilante, d'après ce que j'ai cru lire, mais je crois qu'il était nécessaire que, dans l'hémicycle, la question de l'usage des produits toxiques soit évoquée.

Enfin, pour terminer - je demande encore 50 secondes au président de séance -, pour parler, quand même, de l'information du Conseil de Paris. L'information du Conseil de Paris dans le domaine budgétaire, comme dans le domaine des effectifs de la Ville de Paris, n'est pas suffisante. La Chambre régionale des comptes a raison de dire qu'il manque un document clair, direction par direction, corps par corps...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Vous devez conclure !

M. Alexandre VESPERINI. - Je termine.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Rapidement !

M. Alexandre VESPERINI. - ... sur le nombre de suppressions annuelles, sur le nombre de créations et sur les perspectives d'économies que l'on peut escompter chaque année.

Voilà le sens de l'intervention que je voulais faire dans le cadre de cette communication.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. de FROMENT qui interviendra sur les deux projets, j'imagine, ou simplement sur le 56 ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Comme vous voulez.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Ecoutez, si vous pouvez intervenir sur les deux ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - D'accord.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On prendra une intervention qui dépassera les 5 minutes, mais qui peut éviter d'aller jusqu'à 10 minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, oui, je sais.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je ne serai pas très long parce que beaucoup de choses ont été dites déjà.

On se demande combien de rapports de la C.R.C. il faudra encore sur tous les sujets et qui sont, à chaque fois, très à charge, pour que la Ville de Paris prenne la mesure des nombreux dysfonctionnements qui ont cours depuis des années et engage véritablement des réformes et les corrections qui s'imposent.

Je commence par le rapport sur les ressources humaines, le rapport général. Il fait suite à deux précédents rapports, 2010 et 2013, qui disaient déjà un certain nombre de choses identiques. Donc c'est quand même assez inquiétant de voir qu'on est maintenant en 2017, 7 ans après le premier rapport, et qu'à peu près rien n'a été fait pour corriger le tir.

La tonalité du rapport est incontestablement - et cela a été dit par mes collègues, notamment par Maud GATEL - très nettement à charge. Ce qui est pointé, c'est une stratégie déficiente, pas de hiérarchisation des priorités, un

manque de transparence à l'égard de l'Assemblée municipale. Cela a été dit. M. VESPERINI vient de le rappeler aussi. Cela rétroagit, d'ailleurs, avec notre débat d'orientations budgétaires parce que, en réalité, ce que dit bien la Chambre, c'est que les exigences du nouvel article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui demande qu'on ait des éléments sur la gestion prévisionnelle des effectifs, etc., et que tout cela soit documenté pour que nous puissions préparer le budget en pleine connaissance de cause, tous ces éléments-là ne sont pas fournis et la C.R.C. apporte la démonstration de ce manque. Donc il y a un problème démocratique là-dedans.

Evidemment, il est reproché à la Ville de ne pas prendre en compte des marges d'économies qui existent. Je vais y revenir. Les bilans sociaux qui sont produits ne sont pas satisfaisants. Si on revient aux fondamentaux, la Ville de Paris... Alors, il est toujours assez difficile de comparer, mais c'est quand même un indicateur intéressant : la Ville de Paris a autant d'agents que Rome et Madrid réunis, alors que ces deux villes cumulées, Rome et Madrid, ont 2,6 fois plus d'habitants. Donc, en termes de performances globales, cela interroge.

On a un taux d'absentéisme qui est de 11,38 % et qui est stable, qui n'a pas été amélioré depuis 2010, où on était à 11,50. Alors, c'est évidemment un gisement d'économies qui est très impotent, si on arrive à réduire le taux d'absentéisme. Et cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les agents de la Ville de Paris ne sont pas heureux au travail, pour beaucoup. C'est notamment le cas dans les services de propreté, donc il y a véritablement un problème d'accompagnement des personnels, de gestion des carrières, de bien-être au travail, et cela doit être pris en compte. Quand les agents sont heureux au travail, cela permet aussi de faire des économies.

Il y a le sujet de la formation qui est aussi adopté, enfin, qui est traité et qui, bien entendu, participe du bien-être au travail parce qu'on a des perspectives de carrière, d'évolution interne, etc.

J'ai déjà abordé, la dernière fois, le non-respect de la durée légale du temps de travail du fait de la non-intégration dans les congés annuels de congés qui existaient déjà antérieurement dans la Ville. Il n'y a pas eu d'exigence de compensation par des heures supplémentaires, donc ce sont 55 heures au moins par an qui sont perdues et cela coûte 74 millions d'euros à la Ville, au bas mot, d'où l'amendement que nous avons présenté au budget lundi.

Je fais un petit focus sur la DICOM, dont il est révélé que les effectifs ont augmenté de 30 % de 2012 à 2015, comparé avec l'évolution des effectifs dans les fonctions vraiment centrales de la Ville. Voilà pour le premier rapport.

Sur les agents non titulaires, c'est aussi un sujet très important parce qu'on parle de 18 % des agents de la Ville. Le rapport, là aussi, est tout aussi à charge, la Chambre parlant de "la mauvaise application d'un droit dérogatoire" - je cite - "et d'irrégularités coûteuses".

Les pratiques sont particulièrement choquantes - cela a été déjà évoqué en ce qui concerne le recrutement des cadres non titulaires -, avec de nombreux contournements des procédures de mise en concurrence, d'appel à candidatures, qui au fond permettent de recruter de façon discrétionnaire un peu qui on veut et qui aboutissent, il faut bien le dire, un peu parfois à une forme de politisation de la haute administration de la Ville, politisation qui justifie d'autant moins que les effectifs des cabinets des adjoints et de la Maire soient aussi importants.

En effet, quand on fait une forme de "spoils system", à la limite, pourquoi pas, pourvu évidemment que les règles du droit soient respectées, mais quand on a une forme de "spoils system" et qu'on a des agents qui sont véritablement à la main, qui ont une forme de proximité avec la Maire de Paris et l'Exécutif, évidemment, on n'a pas besoin d'autant de collaborateurs, et la logique voudrait que l'on réduise le nombre de collaborateurs de cabinet, ce qui n'est pas le cas, puisque je rappelle que... Alors, il y a un régime dérogatoire à Paris qui permet de ne pas avoir de plafond. S'il y avait un plafond à Paris, comme dans les autres villes, la Maire de Paris n'aurait droit qu'à 45 collaborateurs, ce qui est déjà beaucoup : 31 en tant que Maire de Paris, ou 34 en tant que Maire de Paris et 11 en tant que Présidente du Conseil départemental de Paris.

Il y a un régime dérogatoire. Le plafond était fixé à 135, il a été augmenté de façon vraiment particulièrement indécente au dernier Conseil de Paris, et porté à 145. Mais la vérité que nous révèle la Chambre régionale des comptes, c'est qu'en fait, ce plafond lui-même est dépassé, donc la Ville de Paris se place dans l'illégalité au regard des propres règles qu'elle s'est fixées. On compte au moins 165 collaborateurs de cabinet, en tout cas au 31 décembre 2015, selon la Chambre régionale des comptes, en se fondant, je cite, sur la réalité des fonctions exercées.

Et donc, la récente décision, au dernier Conseil de Paris, qui a consisté à augmenter de 10 encore le nombre de collaborateurs, et donc d'ajouter 1 million d'euros au budget, qui est déjà de 11 millions d'euros pour les collaborateurs de la Ville, ne va évidemment pas améliorer la situation. Il faut donc mettre bon ordre à tout cela et nous attendons des réponses un peu claires enfin de l'Exécutif.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. GABORIAU, pour cinq minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le prolongement de mon intervention dans la séance budgétaire de lundi matin, où j'avais évoqué un certain nombre de points et où j'avais dit qu'ils étaient déjà travaillés par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE, et maintenant par notre collègue Christophe GIRARD, j'ai évoqué les rappels au droit et recommandations de la C.R.C. que je n'avais pas pu détailler, et je tiens à le faire ce matin pour permettre à notre collègue Christophe GIRARD de répondre sur ce qu'il a déjà prévu de faire :

- la mise en conformité du bilan social avec la réglementation applicable au rapport sur l'état de la collectivité ;
- le respect des autorisations d'emploi fixées par le Conseil de Paris : résorption des dépassements significatifs pour les agents non titulaires, cessation de toute pratique de nomination d'agents titulaires sur des postes de sous-directeurs ;
- faire évoluer le protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail afin d'assurer la durée réglementaire de 1.607 heures annuelles ;
- mettre fin aux rémunérations irrégulières liées à certaines bonifications indiciaires et rémunérations accessoires de personnels techniques ;
- enfin, prendre les délibérations appliquant le décret du 9 mai 2012, portant réforme du régime des concessions de logement.

Voilà les six rappels de droit.

Après, il y a eu douze recommandations, dont trois ont été qualifiées de majeures, et je me permettrai juste d'évoquer celles-là :

- la première : formaliser plus rigoureusement la stratégie des ressources humaines au sein d'un document unique ;
- la recommandation n° 4 : faire figurer dans la délibération emploi, au-delà des évolutions proposées, des emplois votés par grade et par emploi, ainsi que l'effet budgétaire de ces évolutions ;
- enfin, la recommandation n° 9 : présentation annuelle au Conseil de Paris des perspectives pluriannuelles par direction, formulées en termes d'effectifs et d'orientations à venir.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour cette intervention succincte.

La parole est à Sandrine MÉES, pour cinq minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant toute chose nous souhaitons profiter de cette intervention pour remercier les 52.300 agents de la Ville de leur engagement quotidien au profit de la collectivité. A l'heure d'une évolution technologique sans précédent, qui pourrait nous inciter à céder à la séduction du tout numérique, la préservation du contact humain grâce à un service public impliqué dans ses missions constitue pour nous une condition essentielle pour la qualité de vie de tous les jours des Parisiennes et des Parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement attentifs aux conditions de travail de nos agents, qui pour certains subissent une pression particulièrement forte du fait d'une recherche parfois mal conduite et inappropriée de productivité dans un contexte de réduction des dépenses. Si nous savons que des améliorations d'organisation doivent être faites, avec toujours pour objectif le maintien, voire l'amélioration de la qualité des services rendus, elles ne peuvent se faire au détriment de la santé et du bien-être au travail des agents. Notre collègue M. VESPERINI rappelait l'attention à apporter aux agents qui sont exposés à des travaux pénibles et aux agents qui sont exposés à la manipulation de produits dangereux.

Nous tenons à rappeler que si le rapport pointe un nombre d'heures travaillées à la Ville inférieur à la moyenne nationale, cela ne signifie pas une productivité nécessairement plus faible. D'une part, les heures d'astreinte en soirée ou le week-end ne sont pas comptabilisées, et d'autre part, chacun sait que le secret de la productivité n'est

pas de travailler plus, mais mieux. De nombreuses études le prouvent, et il existe même une corrélation négative entre la durée du travail et la productivité. Toute la presse s'en fait l'écho, d'"Alternatives économiques" au "Figaro". Les écologistes d'ailleurs plaident pour le télétravail, quand c'est possible, et la droite est la première à fustiger la "réunionite", les réunions inefficaces, avec raison. Et nous observons aussi que l'absentéisme règne aujourd'hui dans ses rangs.

Une recherche de simplification, associée à la continuité du travail mené par la Ville de déprécarisation, doit se poursuivre, tout comme l'amélioration du pilotage de l'administration et de ses cadres supérieurs.

Enfin, avec 2,16 milliards d'euros, les rémunérations constituent une part importante de notre budget et il est normal que ce budget puisse être maîtrisé. Mais nous aimerions aussi attirer l'attention sur les effets positifs et redistributifs dans l'économie locale et métropolitaine de ces rémunérations. Cette perception est très loin des cris qui peuvent être tenus, qui peuvent être proférés dans cette Assemblée, qui trop souvent réduisent les personnels de la Ville à seulement leur coût.

Pour résumer, et comme nous l'avons rappelé, nous défendons l'idée d'une gestion des personnels de la Ville qui lie efficacité et efficience dans la production des services publics aux Parisiennes et aux Parisiens, et bien-être au travail. A ce titre, vous l'aurez compris, nous ne pensons pas que ces 2,16 milliards soient juste un coût, mais nous pensons que c'est un investissement au quotidien pour la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, et à ce titre, nous pensons que c'est un levier de redistribution de richesse qui profite ensuite à l'ensemble de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Fadila MÉHAL, pour cinq minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Chacun sait que la plus grande richesse d'une Nation, d'une ville, ce sont ses hommes et ses femmes, qui en constituent le socle. Le budget emploi de la Ville de Paris pour 2012 est tourné vers la réalisation des objectifs, bien sûr, de la mandature, mais aussi sur la réforme du statut de Paris, avec la création de 1.898 postes transférés de la Préfecture de police vers la Ville.

Ce budget atteste de l'engagement de la collectivité à préserver l'emploi public, mais aussi à conduire une politique RH progressiste, et c'est sur ce dernier point que j'aimerais intervenir.

Alors ce n'est pas l'objet de faire la synthèse de ce rapport, beaucoup de choses ont été dites, que nous partageons, mais celui-ci met en évidence à la fois les progrès accomplis en matière de points qui nous tiennent, en tout cas notre groupe, particulièrement à cœur : la question de l'égalité hommes/femmes, et notamment avec la féminisation du corps des administrateurs de la Ville, mais aussi les longs chemins à parcourir en termes de rémunération entre autres, où l'écart salarial reste important, notamment pour les agents non titulaires.

C'est vrai que la Ville a engagé des actions depuis 2015 qui s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble formalisée dans un document intitulé "Stratégie RH de la collectivité parisienne" qui a été rendu public en 2017 et qui porte sur le triptyque efficacité, protection, innovation.

Je souhaite donc intervenir sur la partie protection et connaître le bilan actuel relatif à la parité, mais aussi à la diversité au sein des ressources humaines dans cette période de mi-mandat.

Parité : bien que des efforts louables ont été réalisés depuis quelques années pour permettre un égal accès à tous, en termes d'embauche mais aussi en termes de déroulement de carrière, le plafond de verre perdure pour les femmes pour accéder à des postes de catégorie supérieure ou de responsabilité, ainsi dans le domaine de la culture, malgré un vrai effort d'embauches récentes, notamment des femmes à la direction d'équipements culturels.

Deuxième point qui nous tient particulièrement à cœur, c'est la diversité. La mixité notamment, j'ai eu l'occasion à maintes reprises de le signaler dans cet hémicycle, il n'est pas admissible que la diversité démographique, qui est une réalité tangible à Paris, dans nos rues, nos écoles, nos entreprises, soit cantonnée dans la Ville de Paris à certaines directions : espaces verts, sécurité, petite enfance, et les éboueurs évidemment. Il faudra, me semble-t-il, veiller à l'avenir à ce que cette mixité dans toutes les directions soit un fait tangible, et qu'elle ne soit pas l'exclusivité de certaines directions.

Notre groupe est attaché aux droits de l'homme et à l'égalité. Nous souhaitons que les personnes issues de l'immigration ou celles victimes de handicap aient des parcours professionnels ouverts, qu'elles soient présentes à

des postes de responsabilité, qu'à compétences égales, elles soient reconnues pour leur savoir-faire, leurs compétences et leurs mérites.

Les talents existent. Il ne s'agit pas de faire l'apologie de discrimination positive ou de quotas, mais de lutter de manière résolue contre toutes les formes de discrimination directe et indirecte, même dans l'attribution de stages pour les élèves de troisième, dont on voit bien que c'est la première discrimination que connaissent les collégiens, notamment des quartiers difficiles. Je sais le travail vigoureux et offensif qui est mené par l'adjointe sur ces questions.

Notre groupe est attaché à ce que l'adjoint au personnel trouve une réponse adaptée à cet enjeu démocratique, afin de réconcilier avec la promesse républicaine, faute de quoi certains de nos compatriotes seront poussés à se jeter dans les bras du populisme ou du communautarisme.

Je sais que la Ville est actuellement en train de réaliser un état des lieux avec l'aide d'un prestataire dans le cadre du lancement de la procédure sur les deux labellisations : diversité d'une part, et égalité professionnelle entre hommes et femmes d'autre part. Ces deux labels délivrés par l'"AFNOR" visent à promouvoir l'égalité, la mixité et la diversité, notamment en matière de RH. Et comme je l'ai rappelé à éviter des discriminations.

Sans doute votre réponse sera complétée ultérieurement, une fois cet état de fait accompli, mais il serait bénéfique d'ores et déjà de communiquer les informations dont vous disposez. Trois ans se sont déjà écoulés.

Enfin, après la parité et la diversité, je voudrais signaler une troisième valeur...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Rapidement parce que vous n'avez que cinq minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Une valeur importante et qui nous lie tous : c'est la laïcité.

Membre de l'Observatoire de la laïcité, je salue son président, Olivier ROUSSEL et ses membres qui ont fait un travail remarquable en direction des ressources humaines, avec la rédaction d'un guide à l'attention de tout le personnel et des encadrants.

Je souhaite que le président de l'Observatoire puisse être entendu dans le cadre d'un prochain Conseil pour nous indiquer les progrès importants qui ont été menés en cette matière.

Je voudrais conclure mon propos...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Rapidement, car vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Car il est de bon ton de parler des ressources humaines, d'évoquer des chiffres et des statistiques, mais au-delà chacun se rappelle cette phrase pleine de sagesse : "Ils voulaient des bras, ils ont eu des hommes". C'est donc bien d'humanité dont il s'agit, d'épanouissement, de qualité de travail. Il me semble que c'est cette communauté humaine réunie autour de la Ville et de la Mairie qui donnera son identité et surtout l'âme de Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Je donne la parole à M. Eric LEJOINDRE pour cinq minutes.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots à mon tour sur ce sujet.

La Chambre régionale des comptes audite régulièrement les collectivités sur l'ensemble de leur politique publique. Je crois qu'il faut s'en féliciter parce que c'est un processus qui nous permet d'améliorer notre gestion, et Paris, comme n'importe quelle autre collectivité, a toujours besoin de s'améliorer.

Je vais d'ailleurs saluer le ton du débat que nous avons ici ce matin, qui diffère un peu de celui qui a pu avoir lieu la semaine précédente dans la presse. Je pense que nous sommes ici dans une meilleure façon de discuter de ces sujets des ressources humaines, qui sont des sujets essentiels en ce qu'ils touchent au service public, à la façon dont il est exercé, et aussi au travail des agents titulaires et non titulaires qui sont avant tout au service des Parisiens.

Les deux rapports, dont nous débattons aujourd'hui, portent sur la gestion des ressources humaines au cours des années 2010 à 2015. C'est l'occasion pour moi de saluer les efforts de la Ville en matière de gestion des

ressources humaines, comme le fait d'ailleurs la Chambre régionale des comptes à de très nombreuses reprises dans ces rapports.

C'est sur l'évolution du taux d'absentéisme, on en a parlé - heureusement on ne parle pas du taux d'absentéisme des élus au Conseil de Paris un mercredi matin mais il y aurait sans doute aussi un certain nombre de choses à dire de ce point de vue ! -, sur le taux d'absentéisme des agents, sur les progrès en matière de parité femmes/hommes ou encore sur l'action menée en faveur des travailleurs handicapés.

Preuve qu'en la matière, Paris continue de s'améliorer et nous sommes là dans un processus bénéfique, aussi bien pour les agents que pour le service aux Parisiens. Je crois que sur la question de l'absentéisme, de l'absence au travail, beaucoup de mesures sont indispensables compte tenu des spécificités du travail des fonctionnaires et agents non titulaires de la Ville à Paris.

L'un de ces rapports émet, cela dit, des réserves quant au nombre des collaborateurs dans les cabinets de l'Exécutif parisien et des vingt maires d'arrondissement. J'interviendrai notamment sur ce point-là puisque je suis moi-même maire d'arrondissement.

Le plafond du nombre de collaborateurs de la Maire et de ses adjoints a baissé de 20 % sous ce mandat, par rapport à ce qu'il en était avant, et c'est une initiative de la Maire de Paris et de notre équipe ici. Il est donc passé d'un total de 170 collaborateurs à 135 collaborateurs depuis 2014, ce qui a permis évidemment de réduire dans une proportion comparable le coût de la masse salariale. D'ailleurs la C.R.C. souligne la maîtrise budgétaire dont fait preuve Paris pour cette masse salariale.

Elle comptabilise ensuite en 2015 un total de 165 collaborateurs dans les cabinets de la Maire de Paris et de l'ensemble de ses adjoints. En aucun cas, comme j'ai pu le lire dans la presse - mais j'ai constaté que cela avait été corrigé en séance ici - 160 collaborateurs pour la Maire de Paris elle-même.

Et la C.R.C. juge que le nombre total de collaborateurs, s'il s'avère donc inférieur à celui de la précédente mandature, dépasserait néanmoins le nombre de collaborateurs que nous avons fixé comme plafond, c'est-à-dire 135.

Je veux redire ici que ce chiffre est contesté par la Ville de Paris, car dans son rapport la C.R.C. - ce rapport d'ailleurs qui n'est pas à charge, contrairement à ce que j'ai pu entendre de la part de Jean-Baptiste de FROMENT, ou alors il faut s'inquiéter car la Chambre régionale des comptes n'a pas vocation à être à charge ou à décharge mais à faire un rapport qui doit être le plus précis possible - ce chiffre est contesté...

Il faut que l'indépendance de la C.R.C. soit reconnue au moins dans cet hémicycle. Si elle était un outil à charge, ce serait un problème pour les bancs à gauche comme à droite de cet hémicycle. Excusez-moi, ce n'est pas le rôle d'une instance d'être à charge ou à décharge, elle a simplement à juger.

Mais je le redisais, ce chiffre est contesté par la Ville parce que dans son rapport, la C.R.C. fait le choix, qui est quand même inédit, on peut en convenir, de comptabiliser dans les effectifs de cabinet des fonctions support qui relèvent du travail administratif. Partout ailleurs, dans toutes les grandes collectivités ou tous les ministères, ces fonctions support sont comptabilisées comme des tâches effectuées par des agents administratifs.

Voilà pourquoi il faut remettre ce chiffre dans le contexte. D'ailleurs la C.R.C. se montre également critique sur le nombre de collaborateurs des vingt maires d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues. Elle juge que leur nombre total dépasserait le plafond autorisé par le droit commun. Là encore, ce mode de calcul est, de mon point de vue, contestable puisqu'il se fonde sur le droit commun, alors que la loi a prévu pour Paris - je dis bien la loi - pour les vingt arrondissements de Paris, un statut dérogatoire en raison des spécificités de notre Ville.

Voilà pourquoi il me semble qu'il faut là encore remettre ces éléments dans leur contexte. D'ailleurs, la Maire de Paris, dans sa réponse à la C.R.C., a contesté les décomptes en rappelant qu'elle a 33 collaborateurs et non pas 165, chiffre qui correspond pour le coup au total des collaborateurs de l'ensemble de l'Exécutif parisien, je l'ai déjà dit.

Je veux conclure en tant que maire d'arrondissement, pour redire à quel point je sais que le travail qu'effectuent nos collaborateurs et collaborateurs de cabinet est essentiel, et une réduction trop massive du nombre de ces collaborateurs serait irréaliste, même contre-productive. Ce sont des collaborateurs qui sont au service non pas des élus, mais des Parisiens. Je veux saluer le travail énorme qu'ils font. Maire d'un arrondissement de 200.000 habitants, je peux constater au quotidien à quel point l'ensemble de mon équipe et l'ensemble de mon équipe de cabinet sont totalement engagés au service des Parisiens. Je veux les en remercier.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour ces saluts. Pour répondre à l'ensemble de vos interventions, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, je vous remercie, non pas d'éteindre vos portables, mais de bien vouloir m'accorder toute l'attention possible sur des sujets qui font que la Ville de Paris est certainement l'une des collectivités les plus attractives, quand je vois le nombre de C.V., le nombre de lettres que nous recevons quotidiennement de celles et ceux qui rêvent de venir travailler à la Ville de Paris pour servir cette belle ville.

Cela me permet de dire que je suis, étant un adjoint "Nudge", un adjoint bienveillant, je suis très heureux de travailler avec les presque 55.000 agents de la Ville de Paris, la Direction des Ressources humaines, et je salue la présidence de Pierre GABORIAU de la 1ère Commission, car il est vrai que lui-même est un peu "Nudge" dans sa manière de présider cette 1ère Commission.

Sur la Chambre régionale des comptes, un petit commentaire d'adjoint et personnel, j'ai été auditionné une fois par la Chambre régionale des comptes, et il est vrai que j'ai compris que souvent, il y a des rapports nécessaires, très utiles, que nous prenons en compte bien évidemment, comme l'Inspection générale de la Ville, mais qu'entre les mots écrits, les rapports souvent très fournis, finalement la possibilité de venir expliquer, argumenter, s'exprimer change tout.

Je réclame, pour tous les sujets qui prêtent parfois à différends entre nous, ou parfois qui méritent des explications plus humaines, d'être auditionné autant que possible sur les sujets qui me concernent au nom de la Ville et de la Maire de Paris par la Chambre régionale des comptes, car j'ai vu combien cette audition qui concernait l'établissement public culturel de la Ville, "le Centquatre" avait permis de lever des ambiguïtés ou des incompréhensions entre la Chambre régionale des comptes et la Ville de Paris.

Alors, les rapports reconnaissent, il faut le dire aussi, je vais commencer par les points positifs, les excellentes performances sur plusieurs aspects, les progrès accomplis en matière de parité femmes/hommes, et c'est une manière pour moi, Monsieur le Président de séance, de saluer en effet les propos tenus par Fadila MÉHAL.

L'action menée également en faveur des travailleurs handicapés, ce qui me permet de saluer l'arrivée de Nicolas NORDMAN, nouvel adjoint chargé de ces sujets, déjà très engagé, les parcours d'intégration professionnelle pour les contractuels, un plan pluriannuel de déprécarisation, actions de formation et bien d'autres sujets, le récent transfert à Pôle Emploi de la gestion du chômage vu comme un facteur de simplification et de réduction des délais, les accords-cadres ambitieux santé et sécurité au travail en 2012, âge et génération en 2013.

Depuis 2015, plusieurs observations sont donc devenues caduques, et je vous donne deux exemples.

L'action volontariste en matière de prévention de l'inaptitude et de la reconversion. En 2016, 130 reconversions, en 2017, 500 reconversions, c'est donc un taux de progression de 300 %.

Un autre exemple, le plan de prévention de l'inaptitude, doté de 15 millions d'euros.

La profonde réorganisation de la Direction des Ressources humaines dont j'ai salué tout à l'heure, et le directeur et les équipes en 2016, autour de 3 enjeux : l'efficacité, la protection, l'innovation, et j'ajouterais, ayant parlé du concept "Nudge" la bienveillance.

Une stratégie a été formalisée dans un document public, qui s'appelle la "stratégie des ressources humaines de la collectivité parisienne".

L'essentiel est que nous maîtrisons la masse salariale. Oui, cela, c'est notre responsabilité d'élus. Paris fait preuve d'une grande maîtrise de ses effectifs, en nombre et en dépenses.

Sur la période 2010-2015, l'effectif en équivalent temps plein... Je vais répondre à chacun, soyez patients, j'ai après pour chacune et chacun des réponses que j'espère totalement claires et totalement transparentes.

Je reprends. Sur la période 2010-2015, l'effectif en équivalent temps plein, ce que l'on appelle l'E.T.P. en acronyme, est ainsi quasi-stable avec une évolution de seulement 1,1 % en 5 ans. Je n'ajoute pas - Dieu sait si c'est pourtant une avancée démocratique pour Paris - l'arrivée des 1.800 et un peu plus agents de la Préfecture de police, qui viennent en effet grossir le chiffre des ressources humaines de la Ville, à un taux de 4 pour une progression de 4,4 %, dont Mme BROSSEL a la responsabilité.

Sur la même période 2010-2015, la masse salariale a été maîtrisée avec une progression annuelle de 1,8 %, dont une large part est liée à des facteurs subis, comme l'augmentation des cotisations dites patronales, la hausse du point d'indice, les réformes catégorielles décidées au niveau national, la réforme de l'aménagement des rythmes

éducatifs et d'autres paramètres. Les dépenses de personnel ont progressé à Paris beaucoup moins vite que dans la fonction publique territoriale en général, qui elle est de 3 % par an. Faisons donc des comparaisons honnêtes.

Sur les différents points que vous avez abordés - je vais peut-être commencer par l'absentéisme, puisque Maud GATEL, Alexandre VESPERINI et Jean-Baptiste de FROMENT l'ont abordé, tout comme d'ailleurs Danielle SIMONNET -, il n'existe pas de normes, il faut que vous le sachiez, définissant le mode de calcul du taux d'absence. Jusqu'à présent, Paris - Monsieur BOULARD, ce sont des points importants posés par votre groupe - pratiquait la vision la plus extensive de l'absentéisme, incluant les congés maternité, les congés formation et les congés bonifiés. Cela me paraît en effet tout à fait inacceptable. Une absence pour congé maternité, cela n'est pas de l'absentéisme, c'est donner la vie à un nouveau citoyen ou une nouvelle citoyenne pour notre ville.

Malgré cette interprétation extensive, notre taux d'absence était de 11,66 % en 2016, ce qui est dans la moyenne des 50 collectivités auditées par les Chambres régionales des comptes, avec 11,5 %. On était donc un peu au-dessus. Aujourd'hui, nous sommes très impliqués dans une réflexion nationale sur cette statistique afin de pouvoir faire des comparaisons fiables entre structures. Quand on lutte contre l'absentéisme au travail, on ne lutte pas, je voudrais le répéter, contre les congés maternité. Tout le monde peut le comprendre. Je pense même que c'est une très bonne nouvelle lorsqu'on apprend que sa secrétaire ou son secrétaire ou collaborateur ou collaboratrice attend un enfant.

Si on se consacre sur les cœurs de cible de la lutte contre l'absence pour raisons de santé, la Ville se situe à un niveau de 9,13 % d'absentéisme. C'est donc un taux particulièrement remarquable.

Ce chiffre très en deçà de la moyenne nationale est possible par nos efforts importants. Je prends des exemples. Un travail très fin avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, pour progresser dans la prévention et le suivi des absences au travail. Ces travaux ont été présentés au Comité d'hygiène et de sécurité du comité central. De nombreuses actions concrètes se sont également renforcées, avec des entretiens de retour d'absence, d'accompagnement personnalisé des agents les plus absents. Bien sûr qu'un taux d'absence de 9,13 % est toujours trop élevé. Nous continuerons donc à mener ce travail d'accompagnement et à convaincre celles et ceux qui sont absents pour de mauvaises raisons de retrouver le chemin du travail et du plaisir de venir servir Paris.

Vous avez abordé, Alexandre VESPERINI, le sujet des visites médicales. Vous avez tout à fait raison, la Ville de Paris se doit de renforcer, cher Jean-François LEGARET, les visites médicales mais également pour les élus.

J'aborderai ensuite le sujet qui concerne la DICOM. Je sais que c'est une sorte de sujet qui excite, qui embrase et qui nous plaît dans nos contradictions, mais je crois qu'il s'agit là d'un sujet de santé publique, parce que c'est un effet d'optique. En effet, les services du Secrétariat général, le Protocole et le Service des événements dans l'espace public - et vous savez combien il y a des événements dans l'espace public, on entend suffisamment les Parisiens et les élus parfois pour se réjouir ou pour se plaindre pour savoir qu'ils existent, qu'ils sont importants, qu'ils ont des effectifs évidemment à la hauteur des ambitions de vitalité de la Ville - ont été transférés à la DICOM. C'est donc bien un effet d'optique. Voilà.

Sur l'information des élus, les élus, me semble-t-il, sont informés à condition évidemment que nous regardions toutes et tous les nombreux documents qui nous sont fournis. J'en conviens, ils arrivent parfois en grand nombre à un moment d'encombrement dans nos boîtes mails.

Nous votons le tableau d'emploi, nous votons le budget primitif tous les ans. Nous votons le bilan social chaque année, et non tous les deux ans, comme s'en contente la loi. Nous faisons donc mieux. Encore mieux bientôt, entre la fusion de la Ville et du Département, nous voterons par fonction. Conformément à la nouvelle nomenclature comptable M 57...

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur le Maire, je vais vous inviter à conclure.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Oui, mais je dois répondre à Mme SIMONNET et ...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Oui, mais vous avez déjà dépassé les dix minutes. Je vais donc vous inviter à conclure.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis limité dans les réponses ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Oui, Monsieur le Maire, depuis le début de la mandature.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Comme c'est la première fois dans mes nouvelles fonctions, je vous demande une petite indulgence et je tente de faire vite.

Sur les emplois, je pense que Mme SIMONNET a raison parce qu'elle a vraiment travaillé son sujet sur la vérité des chiffres. J'ai fait le même travail et j'assume tout à fait que la Ville de Paris ait fait le choix à un moment où, par la révolution numérique, il y a en effet des emplois qui n'ont plus la même pertinence. Je pense par exemple au fait qu'on dématérialise un certain nombre de documents, nécessitant donc moins d'impression, qu'on envoie aujourd'hui moins de lettres avec des timbres et qu'on utilise les boîtes mail, qu'ensuite avec les déplacements doux on utilise moins les automobiles. D'une certaine manière, il est logique que nous ayons en effet supprimé 23 emplois. Je l'assume car c'est une réalité.

En même temps, nous avons créé des choses dans des domaines nouveaux liés à l'ère numérique. Je pense par exemple à l'ouverture des bibliothèques le dimanche, qui est une bonne nouvelle. C'est toujours une bonne nouvelle d'aller le dimanche dans une bibliothèque emprunter ou consulter un livre plutôt que d'aller dans une grande surface à Paris ou autour de Paris. Cette révolution, on la mène, mais j'assume le fait que nous avons supprimé 23 emplois. Je suis prêt et je suis à votre disposition pour l'argumenter plus avant.

Je m'arrête là, j'ai bien compris.

Sur les salaires, je pense que c'est un sujet très long et je veux bien que l'on ait un rendez-vous.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous n'avez pas la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Madame SIMONNET, je vous demande de vous taire. Je ne peux pas répondre comme cela mais je veux bien que ce soit un sujet sur lequel je vous apporte des réponses très précises.

Je serai votre adjoint et à l'écoute de tous les élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de deux rapports de la C.R.C. et il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien de la liberté syndicale.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 163 est relatif au soutien à la liberté syndicale.

Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si une administration devrait savoir et défendre l'idée que la loi protège, c'est bien celle de l'Inspection du travail. Pourtant, cette même administration a suspendu une syndicaliste inspectrice du travail et la menace de révocation.

En effet, au cours d'une interview du journal "L'Humanité", elle a osé porter la parole du syndicat Sud en interpellant la Ministre du Travail, Mme PÉNICAUD, au sujet de la politique de suppression massive de postes au sein de son Ministère.

Pourtant, depuis 1946, le droit syndical est garanti aux agents. Pourtant, la protection pour la liberté syndicale dans la fonction publique est affirmée par la convention européenne des Droits de l'Homme. Pourtant, les juges se réfèrent souvent à la notion de polémique syndicale qui permet la prise en compte du contexte tant syndical que social et qui tient lieu de critère.

Pour la Ministre du Travail, les propositions et la critique syndicale relèveraient de l'injure. Où allons-nous avec une telle censure ? La Ministre rêve peut-être de syndicats qui ne pourraient ne parler que des jouets de la fête de Noël, ou encenser les choix politiques du Gouvernement et du Président de la République.

Ce qui est inquiétant, c'est que cette remise en cause de la liberté d'expression devient une manière de gérer les agents et leurs syndicats, comme le blâme infligé à deux syndicalistes mi-octobre pour leur participation, le 6 juillet, à une action de collectifs de sans-papier accompagnée par l'intersyndicale du Ministère du Travail. C'est pour défendre la liberté et l'action syndicale que le groupe Communiste - Front de Gauche demande que la Maire de Paris apporte son soutien aux syndicalistes incriminés pour avoir exercé leur liberté d'expression syndicale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe GIRARD pour vous répondre en deux minutes.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je ferai peut-être même moins.

Chère Danièle PREMEL, vous faites référence dans votre vœu à la situation d'une inspectrice du travail qui, le 8 novembre dernier, a été suspendue par la Direction des Ressources humaines du Ministère du Travail et convoquée en conseil de discipline, le 14 décembre, pour faute grave, suite à des déclarations effectuées durant la manifestation syndicale organisée en marge du Congrès des directeurs des ressources humaines à Paris. Je crois que c'était dans le bois de Boulogne. Je sais votre engagement inlassable et celui de votre groupe pour la défense des syndicalistes et de leurs droits, et je le salue.

Il s'agit d'une affaire interne au Ministère du Travail et vous comprendrez aisément que je n'ai pas d'éléments pour me prononcer sur le fond, et que la Ville tient à son pré carré, si je puis dire, et ses compétences, et à ne pas se confondre avec l'Etat. Je ne suis pas encore Ministre du Travail. Je constate néanmoins que le conseil de discipline n'a pas encore eu lieu et que cette affaire n'est pas arrivée au terme de la procédure qui pourra, par ailleurs, être prolongée en cas de recours.

Vous comprendrez donc que notre Assemblée ne peut aujourd'hui s'exprimer sur cette situation individuelle. Mais c'est vraiment l'unique raison. A défaut d'un retrait, malheureusement, je serai contraint d'émettre un avis défavorable, à mon grand regret, à votre endroit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame PREMEL, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

Mme Danièle PREMEL. - Nous maintenons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 163 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 163 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la répartition des A.S.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 164 est relatif à la répartition des A.S.P.

Eric HÉLARD, deux minutes.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février dernier prévoit le transfert, à compter du 1er janvier prochain, de 1.898 agents de la Préfecture de police à la Ville de Paris.

A ce jour, l'affectation de ces effectifs entre les différentes directions - DPSP, DVD, DDCT - n'est pas connue. Je me suis ému, par ailleurs, dans la discussion générale, que 10 % de ces effectifs, 199 A.S.P., ne seront en réalité pas intégrés à la DPSP car engagés dans une démarche de reconversion professionnelle pour raisons de santé. Ils ont en effet besoin d'être accompagnés.

Depuis septembre 2016, la mise en place de la B.L.I. a permis de réunir 1.900 agents verbalisateurs au sein d'une même direction, déployés sur dix circonscriptions territoriales avec une unité mobile. Dans la grande diversité de ses missions, la Brigade a commencé à développer pleinement son action de verbalisation.

Comme vous le savez, les Parisiens ont des attentes fortes sur ces sujets concernant le renforcement de la protection et de la prévention en matière de lutte contre les incivilités, et attendent des résultats tangibles.

Aussi, dans un souci de clarté et d'efficacité, notre vœu est simple. Nous souhaitons que la Mairie communique aux élus, dans un délai raisonnable, d'une part, l'affectation des A.S.P. par direction et par mission, d'autre part, les mesures d'accompagnement déployées envers les agents déclarés inaptés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, cher Eric HÉLARD, pour cet excellent vœu auquel j'apporte un avis favorable de l'Exécutif, donc un avis favorable au vœu. Nous reviendrons, avec ma collègue Colombe BROSSSEL, lors du Conseil du premier semestre 2018, pour vous présenter la répartition précise de ces nouveaux agents de la Ville de Paris. Merci beaucoup d'avoir présenté ce vœu pour lequel c'est donc un avis favorable de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 164 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 384).

2017 DFA 96 - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Pavillon des Princes (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 96 : convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Pavillon des Princes.

Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ceux qui connaissent ce bel établissement savent qu'il est situé dans le prolongement du stade de Roland-Garros à la lisière du bois de Boulogne, dans le 16e arrondissement, dans le quartier d'Auteuil.

Sans émettre d'avis sur le choix de la Ville pour attribuer cette concession à la société "CLAVI", par ailleurs déjà titulaire de la concession du Pavillon Royal dans le bois de Boulogne, je souhaite appeler l'attention de mes collègues sur la méthode et le calendrier nous permettant de nous prononcer ce matin.

En effet, ce dossier a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du 31 août de la Commission des élus sur les concessions emblématiques, au cours de laquelle nous ont été présentées les candidatures reçues et retenues au nombre de quatre. Les offres reçues étant considérées comme performantes et, au regard des débats qui, comme vous le savez, restent totalement confidentielles, un deuxième tour de négociations devait être organisé afin d'améliorer la proposition financière des candidats.

De ce fait, une prolongation d'un à deux mois aurait été probablement nécessaire pour assurer la finalisation des contrats. Il a donc été annoncé qu'une information serait faite aux élus lors de la prochaine Commission des concessions emblématiques.

Or, la tenue de cette Commission nous soumettant à nouveau ce projet d'attribution n'a pas eu lieu. De plus, traditionnellement, pour éclairer la décision des collègues au Conseil de Paris, il est présenté, dans le projet de délibération, la synthèse détaillée des offres des candidats retenus en mettant en fin de présentation du document le choix que la Ville propose. Ce n'est pas le cas dans ce projet de délibération, ce qui est tout à fait regrettable.

Compte tenu de ces éléments, la maire du 16e arrondissement, Mme Danièle GIAZZI et les élus du 16e arrondissement ont décidé de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour et à appeler l'attention de la Maire de Paris par courrier, regrettant qu'une information tronquée soit portée à la connaissance des élus et en particulier à la maire du 16e, quant aux propositions faites par les concurrents.

Regrettant ce manque de transparence et ne pouvant ni contester ni soutenir le choix fait par la Ville, la maire du 16e arrondissement demande à la Maire de Paris et à son adjoint de bien vouloir retirer de l'ordre du jour du Conseil le présent projet de délibération, à défaut, d'accorder un délai exceptionnel jusqu'au 30 juin 2018 au lieu du 31 janvier déjà fixé.

Ces quelques mois supplémentaires permettraient aux actuels occupants, la famille BONICHON, dont le comportement, depuis si longtemps, a toujours été exemplaire, de retrouver un équilibre financier avant la fermeture de leur établissement et de leur société, car la période d'activité du tournoi de tennis de Roland-Garros est bénéfique, vous vous en doutez, pour le chiffre d'affaires.

Aussi, pour prendre en compte ces éléments, je sollicite l'accompagnement de l'adjoint aux finances pour retirer de l'ordre du jour cette concession ou au moins prolonger le délai jusqu'au 30 juin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, l'adjoint aux finances, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GABORIAU, je vais vous donner quelques éléments de mémoire, puisque je n'étais pas encore en fonction lorsqu'a été organisée la Commission de concession en question, le 31 août dernier, à laquelle assistait une adjointe de la Maire du 16e arrondissement ainsi que son directeur de cabinet.

Vous savez que l'échéance de la concession étant au 31 janvier, il est impératif que nous attribuions la nouvelle concession aujourd'hui. D'autant que le titulaire actuel, qui a candidaté malheureusement et je n'en connais pas les détails, est titulaire depuis 17 ans de cette concession, alors qu'initialement, il n'aurait dû l'être que depuis 12 ans, il y a donc eu déjà de très nombreux renouvellements.

Il n'est pas possible en droit de prolonger une fois supplémentaire, notamment parce qu'il n'y a pas de Conseil de Paris de toute façon avant la fin de la concession et qu'il y aura un risque contentieux réel. Je suis surpris que la procédure n'ait pas retenu l'attention de la maire du 16e arrondissement parce que tout était clair, et notamment que le concessionnaire actuel, à l'issue de la réunion du 31 août, avait peu de chance de conserver compte tenu de l'écart de valeur des propositions formulées.

Donc, nous ne pouvons pas retirer le projet de délibération de l'ordre du jour. Il ne sera pas possible de prolonger, pour des raisons de droit évidentes, mais je comprends que vous manifestiez à cette occasion votre attachement au concessionnaire actuel, auquel nous rendons hommage pour ces nombreuses années de service dans ce lieu prestigieux de la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix...

Pardon. Madame la maire du 16e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRÉGOIRE, moi, je veux bien que la procédure soit habituellement comme cela, mais franchement, quand le dossier est arrivé dans le 16e arrondissement, nous n'avions aucun détail.

Je n'ai rien contre celui que vous avez retenu, mais, quand même, le minimum, c'est que les élus puissent statuer en connaissance de cause. Or, aucun autre dossier n'a été expliqué, même légèrement, donc il n'y a aucune transparence sur cette affaire. Je suis désolée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur l'adjoint, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Oui.

Ecoutez, Madame la Maire, moi, je n'étais pas présent à cette réunion mais votre directeur de cabinet et votre adjointe y étaient, et tous les éléments ont été présentés en transparence. Donc, la prochaine fois, venez-y vous-même, si vous le souhaitez. Mais tous les éléments ont été présentés et les représentants de la mairie étaient présents. Ils auraient dû vous en rendre compte. Ils ne l'ont pas fait. Je le comprends.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En tout état de cause, je mets aux voix le projet DFA 96.

Qui est pour ?

Non. Non. Non, non. L'explication de vote, c'est sur les vœux. Cela ne peut pas être sur les projets de délibération. Désolé, Monsieur LAURET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 96).

2017 DFA 101 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2016.

2017 DFA 102 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner maintenant conjointement les projets DFA 101 et 102. Il s'agit de communications sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2016.

Je donne la parole successivement à Danielle SIMONNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Rachida DATI.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, mes chers collègues, je suis, comme chaque année, en colère sur ces communications sur les rapports de délégation de service public, parce que, chaque année, je suis obligée de vous répéter toujours la même chose : transmettre ces éléments à l'ensemble des élus en occultant l'essentiel, à savoir le bénéfice tiré par les entreprises qui ont ces délégations de service public, c'est se moquer du monde parce que, de fait, nous n'avons pas les éléments qui nous permettent d'évaluer ce qui est fait.

Je vous le dis, quand vous mettez dans l'exposé des motifs concernant la communication sur les rapports des délégations de service public remis au titre de l'exercice 2016 : "L'ensemble des rapports originaux remis par les délégataires étant mis à la disposition des conseillers de Paris et du public à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville" En gros : démerdez-vous. Voilà ce que vous nous dites. C'est quand même grossier. Reconnaissez-le.

On est quand même sur une situation où on a des services délégués de la collectivité parisienne qui enregistrent, pendant l'année 2016, un chiffre d'affaires de 1,55 milliard d'euros pour 193 contrats de délégation. Bien. Je mets de côté le fait qu'il y a quand même 50 sociétés d'économie mixte dans ce cadre-là. Donc il y a quand même 143 délégations de service public et vous donnez le chiffre d'affaires.

Mais le chiffre d'affaires ne veut pas dire grand-chose. C'est quoi le rapport entre le chiffre d'affaires du crématorium et d'un centre d'animation, et d'un parking, et de la piscine ? Enfin, je veux dire, on est sur des choses qui n'ont strictement rien à voir. Bien.

Donc il faudrait avoir le tableau, la synthèse, pour, surtout les 143 contrats de délégation, et d'ailleurs, nous donner un détail des 143 délégations : combien relèvent de structures associatives ? Combien relèvent de structures d'entreprises privées et, pour ces entreprises privées, quel est le bénéfice net ? Or, là, vous nous demandez, ce que j'avais fait une année, chacun des 163 conseillers de Paris n'a qu'à aller à la bibliothèque du Conseil de Paris regarder le bilan de résultat qui est transmis par chaque entreprise pour voir le différentiel bénéfice net de chaque entreprise fait sur ces délégations de service public. Bon. C'est comme cela que j'avais, moi, récupéré les données sur "Vinci", qui se fait 40 millions d'euros dans les poches grâce aux délégations de service public des parkings. Je ne sais plus si c'étaient 40 millions d'euros ou 45 millions, mais de bénéfice net, pas de chiffre d'affaires. Vous comprenez que c'est intéressant.

Moi, j'aimerais savoir, là, sur les parkings. Pour le secteur des déplacements - parc de stationnement, vous dites : le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 177,9 millions d'euros. Bien. Pour 123 délégations. Mais, en bénéfice net, cela fait combien ? C'est cela qu'on a besoin de savoir pour que, un jour enfin, le débat puisse évoluer, que vous puissiez enfin prendre conscience que, si vous souhaitez faire des baisses de dépenses publiques, ce n'est peut-être pas comme le font toutes les sirènes libérales et n'arrêtent pas de le clamer à chaque Conseil de Paris les élus des

Républicains, ce n'est pas en baissant la masse salariale. C'est peut-être, au contraire, en l'augmentant et en remunicipalisant, en mettant en régie directe bon nombre de services qui sont aujourd'hui délégués au privé.

Donc, vraiment, comment aussi voulez-vous avoir un avis et évaluer les redevances versées par les délégataires ? Vous nous dites que c'est une recette pour la Ville de 102,6 millions d'euros. Comment estimer cette somme si nous ne savons pas quel est le bénéfice net ? "L.V.M.H.", ils se font combien avec le Jardin d'Acclimatation et combien vont-ils se faire dans les années à venir ? On augmente la redevance, mais est-ce qu'on l'augmente suffisamment, vu toutes les emprises et les bénéfices qu'ils vont se faire ? Si vous ne communiquez pas sur les bénéfices nets, forcément, ce débat est tout le temps occulté.

Or, moi, je vous le dis : cela coûte moins cher aux contribuables parisiens d'avoir des services publics, et donc, d'avoir plus de fonctionnaires pour les assurer, que de laisser les intérêts privés grignoter chaque année chaque mandature, plus encore la Capitale.

Qu'en est-il du Palais omnisports de Bercy ? Ils vont augmenter leur fréquentation. Comment voulez-vous qu'on se prononce dans le débat sur le prochain "Arena 2" si nous n'avons pas accès aux informations ? Alors, quoi ? Moi qui suis une des rares élues ici à n'avoir aucun collaborateur, aucun secrétariat, je vais devoir, avec des militants bénévoles, retourner, comme je l'ai fait une année, à la bibliothèque de la Ville, pour aller éplucher les 143 rapports. Je remercie les agents de la bibliothèque qui, cette année-là, m'avaient aidée parce que, eux, cela leur fait un boulot de dingue. S'ils doivent aller chercher les 143 rapports pour l'ensemble des élus... Mais, surtout, vous avez quand même, à la fois des administrations et des collaborateurs de cabinet qui doivent faire ce travail-là pour l'ensemble des élus et pour garantir la qualité du débat que nous avons. Donc, franchement, je ne comprends pas que le bilan annuel de ces D.S.P. soit toujours celui-là.

Je terminerai sur l'autre communication : sur le bilan des conventions et du taux d'occupation du domaine public. Pareil : on ne peut pas savoir véritablement ce qu'il en est si on ne sait pas ce que cela rapporte.

Dernière phrase, ultime phrase : néanmoins, on a la possibilité d'avoir le chiffre du bénéfice net. Or, quand on a recours à l'article 30, là, on n'a même pas la possibilité de savoir combien de bénéfice net ils se mettent dans la poche et donc, combien cela coûte finalement aux contribuables.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette communication ne manque pas de rappeler que les concessions d'occupation du domaine public répondent à une logique - je cite - "de valorisation active du patrimoine de la Ville".

Dans le 7e, l'occupation du domaine public s'est transformée en surexploitation événementielle. Les riverains sont excédés, à juste titre. L'année 2016 marquait l'avènement d'une privatisation, inédite par son ampleur, du site du Champ-de-Mars pour l'installation de la "fan zone" de l'Euro 2016. Elle s'est étendue sur un mois entier. Je ne reviendrai pas en détail sur les conséquences désastreuses de cette manifestation, tant pour le site que pour l'arrondissement : nuisances sonores continues, quartier bouclé, propreté dégradée et perte de chiffre d'affaires pour les commerçants du quartier.

Aujourd'hui, après la "fan zone" de l'Euro 2016 dont je viens de parler, nous avons une succession de manifestations. Le résultat est le même. Le site est accaparé sans interruption pour procéder au montage et au démontage des infrastructures de marathons, courses nordiques et autres brocantes qui ne sont pas en accord avec l'esprit du site et ne constituent absolument pas un service complémentaire aux Parisiens, comme cette communication le sous-entend.

Faire de la privatisation du domaine public une recette budgétaire comme les autres est, par ailleurs, inacceptable. Dans le 7e, nous ne sommes pas contre une occupation raisonnée du domaine public, mais cela implique des choix. Les événements ou concessions doivent être adaptés à la morphologie de l'arrondissement, et pour ce faire programmés en concertation avec le maire d'arrondissement.

Nous portons également des demandes d'aménagement qui doivent permettre d'alléger les nombreux désagréments subis par les riverains. Les services de la Ville n'y donnent pas suite. C'est extrêmement regrettable que la voix de l'habitant portée par les élus ne soit pas entendue.

Il est nécessaire de revoir les critères sur lesquels les événements sont autorisés, particulièrement sur des sites fragiles, comme le Champ de Mars.

Aujourd'hui, aux nuisances s'ajoutent des problèmes de circulation aux abords du site. La communication destinée aux riverains est insuffisante. Ils apprennent au dernier moment la fermeture de leur rue ou de leur parking, et se trouvent privés de fait de leur droit d'aller venir librement. Ce n'est plus tenable.

Votre Exécutif a ouvert de nouveaux espaces publics, ils doivent accueillir leur part de manifestation. La place de la République est désormais largement piétonne et les voies sur berges sont vides. Il faut équilibrer l'exploitation du domaine public entre les différents sites, du bois de Vincennes au bois de Boulogne, en passant par les grandes places parisiennes.

La consultation et non la simple demande formelle auprès des maires d'arrondissement, ainsi que la rigueur dans l'organisation devraient être les nouvelles lignes de la politique événementielle de la Ville, dans l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, mais je vous certifie qu'il y a beaucoup de manifestations place de la République, Madame DAUVERGNE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Madame DAUVERGNE, c'est un sujet revenu plusieurs fois, pas particulièrement consacré au thème du projet de délibération, mais vous redire notre sensibilité aux arguments que vous évoquez et la nécessité d'articuler à la fois les très nombreuses demandes, et la vocation événementielle au profit de tous, de l'espace public parisien.

Vous avez raison de nous sensibiliser de nouveau sur ce sujet, le fait de s'engager à limiter autant que possible les nuisances de proximité, et également à répartir autant qu'on le peut sur le territoire, ces événements. Je vous redis notre sensibilité et notre préoccupation à ce sujet.

Madame SIMONNET, je vous le dis pour paraphraser une célèbre formule, il y a des colères qui ne sont pas légitimes, parce que sincèrement, j'ai du mal à comprendre le sens de votre intervention, donc je vais répondre factuellement à quelques questions.

Non, vous n'avez pas besoin d'aller consulter tous les dossiers, mais c'est aimable à vous de rappeler qu'ils sont disponibles à la bibliothèque, de tous les titulaires de délégation de service public.

Simplement, le document de synthèse que la DFA met beaucoup de soins à produire répond très factuellement à tous les sujets évoqués. Il fait 110 pages, c'est beaucoup, mais c'est beaucoup moins que les très nombreux rapports cumulés.

Par exemple, vous nous demandez combien gagne "Vinci" en résultat net. Vous allez aux pages 37 et 38 du rapport, il vous indiquera le montant global du résultat net des délégataires de parkings, et combien gagne "Vinci", et je vous dis tout de suite que ce n'est pas sous ce nom qu'il apparaît, puisque ce n'est pas le nom juridique du titulaire des D.S.P.

Vous demandez combien "L.V.M.H.", votre expression élégante, combien gagne "L.V.M.H." sur le Jardin d'Acclimatation, et donc la réponse est en page 24 de mémoire, vous observerez qu'il perd de nombreux millions d'euros sur la D.S.P.

De même, vous trouverez toutes les informations dont manifestement vous avez besoin sur les autres délégations de services publics, et j'essaierai par ailleurs de répondre à toute autre question que vous voudrez m'adresser, si ce rapport n'est pas assez clair.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Il s'agissait donc de deux communications, elles ne sont pas soumises au vote.

2017 DAE 286 - Subvention (3.400 euros) à l'association "Les Villages de Mouffetard" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (5e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la ré-instruction de la demande pour 2015.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc au projet de délibération DAE 286 et aux vœux numérotés 165 et 166 qui y sont rattachés. Il s'agit de l'association "Les Villages de Mouffetard" pour les illuminations de fête de fin d'année.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Il s'agit de deux vœux que je présenterai. L'un est relatif à la révision du montant de la subvention accordée à l'association "Les Villages de Mouffetard" pour les illuminations 2016, et le second est lié à la réinstruction de la demande de subvention de l'association pour les fêtes de fin d'année 2015.

Comme chaque année, pour les fêtes de fin d'année, l'association "Les Villages de Mouffetard" met en lumière le quartier Mouffetard-Contrescarpe, la place de la Contrescarpe, la rue Mouffetard, la rue Blainville, la rue du Pot-de-Fer, la rue Lacépède, la rue Thouin, la rue Tournefort, des noms de rues qui sonnent bien et sont on ne peut plus parisiens.

Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les élus, saluent vivement l'action très appréciée de sa présidente, Mme Cécile CLARISSE, ainsi que l'engagement constant de l'association dans la vie du quartier.

Chaque année, la Ville de Paris attribue des subventions aux associations de commerçants ayant réalisé des illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année en cours, et au plus tard pour l'année précédente.

La subvention proposée par la Ville pour 2016 est de 3.400 euros. Celle-ci a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 16.992 euros.

La maire du 5e tient à noter que la proposition de subvention faite par la Ville est très insuffisante par rapport aux autres associations de commerçants aidés, puisqu'elle est à peine de 20 % des dépenses, contre en général 25 à 30 % pour les autres associations.

Je voudrais par ailleurs préciser que cette association ne bénéficie plus de subvention depuis 2014. Ceci est lié à des problèmes d'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris dans les démarches administratives. La dernière subvention a été de 4.900 euros pour les illuminations de la fin d'année 2013.

Le cabinet de la maire du 5e et Mme BERTHOUT elle-même ont relancé à plusieurs reprises le cabinet de Mme POLSKI, pour que la situation de cette association soit étudiée, réexaminée avec attention. Il avait été précisé au cabinet de Mme POLSKI que la subvention proposée était inférieure à ce qui est en général alloué aux autres associations de commerçants.

Florence BERTHOUT et moi-même tenons à souligner la situation financière très délicate de l'Association aujourd'hui, qui a été contrainte de puiser dans ses réserves lors de ses trois exercices successifs. L'attribution d'une subvention rétroactive à l'association permettrait de rattraper sa situation financière difficile.

En résumé, il y a deux vœux.

Le premier, qui a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, vise à ce que la subvention pour les illuminations de 2016 soit réévaluée à un montant de 5.100 euros, ce qui fait 30 % des dépenses.

Le second vœu vise à ce que la demande de subvention pour les illuminations 2015 soit réexaminée pour aider l'association à titre exceptionnel.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Chère Madame, mes chers collègues, concernant votre premier vœu, je veux d'abord vous rappeler que les demandes de subvention doivent être faites via le logiciel qui s'appelle "SIMPA", préalablement à l'opération, et qu'il n'est en aucun cas possible de traiter un dossier de demande de subvention deux ans après la réalisation d'une opération.

Comme vous le savez, nous apportons un regard vraiment bienveillant à l'ensemble des demandes transmises, y compris dans des délais qui ne sont pas ceux impartis au départ. Nous avons déjà accepté d'examiner des

dossiers de demande de subvention jusqu'à un an après. Nous sommes régulièrement, par ce même conseil, appelés à ce que les subventions soient faites dans un délai beaucoup plus court.

Nous tenons compte des délais nécessaires aux associations pour transmettre l'ensemble des pièces demandées par la DAE, mais deux ans est un délai qui va bien au-delà de ce que nous pouvons accepter.

En ce qui concerne votre second vœu, vous souhaitez une augmentation de la subvention versée, toujours à l'association "Les Villages de Mouffetard", pour les illuminations 2016.

En cette fin d'exercice budgétaire, je ne peux pas accéder à votre requête, puisque les budgets sont prévus un an avant.

Je veux vous rappeler aussi que pour l'hiver 2017-2018, les demandes peuvent d'ores et déjà être effectuées et que certains dossiers sont d'ailleurs déjà examinés par ce conseil. J'invite en conséquence cette association à nous transmettre au plus vite une demande de subvention pour les illuminations de cette année, ce qui pourrait lui permettre d'avoir moins de problèmes budgétaires.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer vos deux vœux. Si vous voulez les maintenir, je me verrais contrainte d'appeler le Conseil de Paris à voter contre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vos deux vœux sont-ils maintenus ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 165, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 165 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 166, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 166 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 286.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 286).

2017 DAE 328 - Subvention (220.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (8e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 328 et l'amendement technique n° 167 qui y est rattaché.

C'est un amendement technique, Madame POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, c'est pour corriger des coquilles.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 167.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 167 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 328 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 328).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au café "La Fontaine Henri IV" (20e).

Vœu déposé par Mme CALANDRA et M. BARGETON relatif au café "La Fontaine Henri IV" (20e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 168 et 169 sont relatifs au café "La Fontaine Henri IV", dans le 20e arrondissement.

Jérôme GLEIZES, Frédérique CALANDRA, Julien BARGETON.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous revenons vers vous. Nous avons parlé hier de la rue des Cascades, donc nous allons faire la suite de la rue des Cascades. Au-delà du café "La Fontaine Henri IV", c'est surtout la Fontaine Henri IV, qui est une des places de la rue des Cascades, et contrairement à ce qui avait été écrit hier dans la fiche technique de présentation de l'opération sur la rue des Cascades, il n'y a pas du tout de commerce dans la rue des Cascades.

Il faut aller beaucoup plus haut pour trouver des commerces. En fait, le seul commerce dans cette rue, c'est le café "La Fontaine Henri IV", et l'espace qui est juste à côté est un espace qui est très apprécié des habitants, et c'est pour cela qu'il y a un Comité de défense de la terrasse Henri IV, qui n'est pas un comité de défense du café, mais vraiment de la terrasse, et qui demande à ce qu'une dérogation soit faite, puisque malheureusement, la loi nous oblige à passer par des dérogations.

Et comme vous connaissez bien le point de vue des écologistes sur les terrasses de café, nous sommes plutôt contre, mais ici, c'est vraiment exceptionnel. C'est pour pouvoir faire quelque chose qui, de coutume, devienne un peu la règle et ne soit pas embêté par le Préfet de police. Nous aurions bien aimé aussi d'ailleurs que le Préfet puisse répondre sur les embêtements assez fréquents vis-à-vis des commerçants, qui sont souvent pénalisés.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Si j'interviens aujourd'hui sur ce sujet, c'est parce que - je prends l'exemple de la terrasse du café "La Fontaine Henri IV" - malheureusement, ce n'est pas le seul commerce dans le 20e arrondissement qui connaît ce type de problèmes. Comme je l'ai dit à Mme POLSKI en début de mandature, le règlement des terrasses parisien a été conçu - je me souviens des échanges avec Mme COHEN-SOLAL à l'époque - pour des arrondissements plutôt de type haussmannien, avec des espaces publics normés par le Baron Haussmann, c'est-à-dire souvent des trottoirs assez larges.

Le problème que nous avons à Belleville, Ménilmontant notamment, ou dans le quartier de la Réunion, c'est que nous avons une topographie avec beaucoup de pentes, des trottoirs extrêmement étroits, voire, comme c'est le cas du café "Henri IV", pas de trottoir du tout. Nous avons une rue des Cascades extrêmement étroite et nous avons un café qui n'a pas de possibilité de mettre de terrasse, comme c'est dans le règlement, au droit de sa façade. Or,

nous savons très bien, même si dans le règlement des terrasses, il est convenu qu'un établissement ne doit pas dépendre économiquement de ses espaces extérieurs, que depuis la loi Evin, que je soutiens évidemment à fond, les consommateurs veulent pouvoir avoir un accès extérieur et s'asseoir en extérieur.

D'autre part, nous avons des difficultés - je le dis - dans certains quartiers du 20e. Il m'a fallu cinq ans sur la place Edith Piaf, six ans sur la rue des Envierges, pour arriver à résoudre le problème de certains commerces. Nous savons très bien que ces terrasses jouent un rôle fondamental dans le maintien d'une certaine forme de paix sociale, même si certains riverains se plaignent. Ce sont des endroits où il y a beaucoup de "deals" de drogue, des problèmes de sécurité, et là, nous avons des occupations positives de l'espace public et des lieux de sociabilité importants. Ces bistrotts jouent un rôle dans la sécurité de nos quartiers, dans l'attractivité de nos quartiers et l'attractivité touristique notamment.

La rue des Cascades est une rue charmante, très typique de Belleville, et ce café joue un rôle attractif particulier. Il est fort visité, il est défendu par la majeure partie des riverains, même si certains se plaignent du bruit. Je voudrais qu'on trouve un compromis intelligent pour ce bistrot, mais je voudrais surtout qu'on en tire une leçon plus générale, quand les terrasses ne peuvent pas être en face, au droit de la façade du bistrot. Cela arrive dans certains arrondissements et dans ce cas-là, il faut trouver des solutions, qui ne sont malheureusement pas forcément présentes dans le règlement actuel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, la Maire de Paris, comme vous-mêmes, d'ailleurs, est extrêmement attachée au commerce de proximité et à sa diversité. Elle a à plusieurs reprises affirmé aussi son attachement aux restaurants, aux terrasses des cafés, qui jouent un rôle social évident dans la ville.

Vous portez devant notre Conseil, suite à une pétition du 29 octobre dernier, la situation du café "La Fontaine Henri IV", qui a installé une terrasse sur une partie de l'espace public, sans autorisation. Je comprends évidemment votre souci, ainsi que celui des habitants, de vouloir conserver un lieu convivial et apprécié, qui remplit parfaitement ses deux rôles, c'est-à-dire à la fois un rôle commercial et évidemment un rôle social. Ce café est, je crois, très apprécié des résidents du quartier, et j'entends votre demande d'engager une concertation avec l'ensemble des acteurs pour pouvoir réfléchir à la meilleure manière de permettre une occupation de cet espace public, de manière raisonnée et respectueuse de tous et de tous les usages.

Néanmoins, vos vœux consisteraient à déroger au règlement, dont j'entends qu'il ne vous satisfait pas, mais il vise tout de même à permettre la coexistence des différents usages de l'espace public et, je vous le rappelle aussi, puisque cela fait partie des gens qui vivent dans la ville, aux familles avec poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Ce règlement permet donc de maintenir une cohérence de l'espace public à l'échelle parisienne et il n'est pas souhaitable de créer des exceptions. Je m'engage plutôt ici devant vous à mettre en place une concertation avec vous-même, la mairie du 20e, et les autres acteurs pour trouver une solution à la situation de ce commerce, et vous propose donc de retirer vos vœux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GLEIZES, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jérôme GLEIZES. - Je n'ai pas eu de réponse sur un élément très important de notre vœu, qui était la question de la charte d'usage, parce que comme je l'ai bien expliqué, nous sommes dans un cadre très particulier : au-delà de l'histoire des terrasses, je vous invite à venir rue des Cascades, notamment lors du critérium des Cascades...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous demande si vous maintenez votre vœu, pas une nouvelle intervention, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Mais elle n'a pas répondu à la question sur la partie de la charte des usages qui était dans le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'entends bien, mais... Vous maintenez ou vous ne maintenez pas ?

M. Jérôme GLEIZES. - Non, je ne le maintiens pas, mais je voudrais avoir une réponse quand même sur la charte des usages, qui est importante.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame CALANDRA, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Non, je le retire, parce que je fais confiance à Mme POLSKI. On arrivera à trouver une solution.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Les vœux n^{os} 168 et 169 sont donc retirés.

Vœu déposé par Mme CALANDRA et M. BARGETON relatif à la Villa Riberolle (20e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 170 concernant la Villa Riberolle.

Madame CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Le vœu que je vous propose concerne la Villa Riberolle. Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 20e arrondissement. Nous avons été contactés récemment, la mairie du 20e arrondissement a été contactée par une société d'immobilier d'entreprise, qui a trouvé pour son client "Deliveroo" des bâtiments Villa Riberolle, autrefois occupés par "Télé Bocal", afin d'y installer une cuisine centrale, regroupant des restaurants de marque, d'où partiraient des coursiers "Deliveroo" pour livraison à 2,5 kilomètres à la ronde.

Ce projet nous paraît porter beaucoup de problèmes : d'abord parce que la Villa Riberolle a un caractère patrimonial affirmé. Ce sont de petites voies en impasses charmantes, pavées. C'est l'histoire industrielle de Paris qui est là. Il s'agit d'une voie privée fermée aux non-riverains et dans laquelle, évidemment, des livraisons de matières premières nécessaires à la fabrication de repas en nombre poseraient de nombreux problèmes, tant dans l'accès que dans la conservation de la voirie. Je vous épargne probablement les nuisances sonores.

Le symbole par ailleurs de l'installation d'une telle cuisine centrale dans les anciens locaux de "Télé Bocal" n'est pas forcément judicieux. Sur le fond, un tel projet de cuisine central, associant de nombreuses marques de restaurants, ferait par nature concurrence aux petits restaurateurs du quartier, qui sont très nombreux et qui, comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, concourent très fortement à l'attractivité de nos quartiers.

Donc, bien que nous n'ayons qu'une faible influence, évidemment, sur des choses qui sont de nature privée, je souhaitais alerter notre Conseil par la présentation de ce vœu et insister sur le fait que le modèle porté par l'entreprise "Deliveroo" ne nous satisfait pas sur le plan du respect du commerce local.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme POLSKI, pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, je partage vos inquiétudes au sujet de l'installation de cette entreprise "Villa Riberolle". Ce lieu a une dimension patrimoniale incontestable. C'est aussi une voie fermée au public dont le calme résidentiel doit être préservé.

Qui plus est, comme vous l'avez souligné, je m'interroge aussi sur la conséquence qu'aurait ce projet pour les restaurants du quartier.

Je suis donc favorable à une prise de contact avec les propriétaires pour les informer de notre désapprobation quant à cette installation.

En ce qui concerne votre seconde demande, je vous propose un léger amendement indiquant que la Ville étudie les moyens à sa disposition afin d'empêcher un éventuel projet de cuisine centrale à ces adresses. Si cet amendement vous convient, évidemment j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame CALANDRA, acceptez-vous l'amendement ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - J'accepte l'amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste est ravi que la maire du 20e arrondissement ait bénéficié d'une information privilégiée pour dénoncer l'arrivée de "Deliveroo" dans ce lieu.

Nous aurions aimé tout de même que, lors de la venue du "Carrefour" à la place du Rectorat, nous n'ayons pas eu la même action. C'est un gros commerce qui détruit les commerces de proximité, ce qui est aussi très désavantageux pour le quartier.

Nous voterons bien sûr ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 170 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 385).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux points de vente des marchands de 4 saisons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 171 est relatif aux points de vente des marchands de 4 saisons.

M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui fait suite à une proposition que j'avais formulée au Conseil de Paris des 26 et 27 septembre 2016, mais force est de constater que la situation des vendeurs à la sauvette n'a pas évolué depuis dans la Capitale.

Chacun sait que la présence des vendeurs à la sauvette de fruits et légumes à proximité des stations de métro est interdite en France par l'article 446 du Code pénal et est punie de six mois d'emprisonnement et de 3.750 euros d'amende. L'origine inconnue, voire douteuse, des produits vendus et des risques en matière d'hygiène et de santé publique constituent une concurrence déloyale pour les commerces de proximité dans nos quartiers et alimentent des organisations clandestines et des réseaux mafieux.

La Ville de Paris ne peut rester inerte face au mécontentement de la filière des fruits et légumes, et aux risques encourus pour les consommateurs. Les Parisiens sont pourtant très sensibles aux recommandations de santé, à leur consommation, et notamment à leur nourriture. Les vendeurs à la sauvette font une concurrence déloyale au plus de 2.000 primeurs exerçant légalement, en magasin ou sur nos marchés, leur activité. Il convient donc de faire respecter le droit de ces commerçants à une saine concurrence et d'assurer la sécurité des Parisiens en évitant de les exposer à des risques sanitaires inutiles.

Tel est donc le sens de ce vœu présenté par la majorité du 17e arrondissement, lors du dernier Conseil d'arrondissement, approuvé à l'unanimité de notre Conseil et par lequel je demande à la Ville, à la fois de mener une action d'ampleur, coordonnée avec les services de la Préfecture de police et ceux de la Ville, afin que soit sanctionné l'ensemble des manquements, notamment d'hygiène, en matière de livraison ou de stationnement, et de vente à la sauvette. Et d'autre part, de travailler en partenariat avec une organisation patronale, qui s'appelle la Fédération nationale des commerces alimentaires, "Saveurs Commerce", afin de remplacer les points de vente illégaux par des points de vente légaux qui respecteraient les normes d'hygiène et apporteraient toutes les garanties en termes de provenance et de qualité des produits. Donc, je le propose, dans le 17e arrondissement, aux abords de certaines stations de métro.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question de la présence des vendeurs à la sauvette en fruits et légumes revêt de nombreuses facettes que nous ne pouvons appréhender uniquement sous l'angle du remplacement par un commerce légalisé.

La création d'emplacements de vente sur l'espace public pour les primeurs dits légaux ne fera pas disparaître les actuels vendeurs à la sauvette, puisque c'est une économie de la misère et de gens qui ont besoin de survivre, et permettra au mieux de les déplacer tout en augmentant l'occupation du domaine public, dans un contexte où il est déjà particulièrement surchargé. Cela a déjà été dit d'ailleurs dans cette enceinte.

J'ajoute qu'il est peu probable que la Préfecture de police autorise l'occupation de tels espaces qui, vous l'avez dit vous-même, pour une majeure partie sont situés là où il y a des flux de piétons importants, c'est-à-dire à proximité des entrées de station de métro ou de R.E.R.

En conséquence, je ne pense pas que la mise en œuvre de votre proposition soit une réponse à cette problématique, dont on sait qu'elle est particulièrement complexe.

Je tiens à rappeler, par ailleurs, que la vente à la sauvette est un délit, que cette pratique fait l'objet d'une attention forte de la Préfecture de police qui est compétente pour gérer ce type de pratiques illicites, mais aussi pour démanteler des filières puisque c'est aussi cela dont il s'agit derrière.

Vous soulignez la nécessité d'actions d'ampleur et coordonnées entre les services de la Préfecture de police et ceux de la Ville. Evidemment nous partageons ce souci. Ce type de dispositif est mis en œuvre et il doit continuer à se poursuivre. Il n'y a pas de représentant de la Préfecture de police mais il aurait pu en parler puisqu'ils ont une action forte de ce côté.

Autant que de besoin et au niveau des arrondissements, nous avons les circonscriptions de DPSP en lien avec la DPE et surtout les commissariats qui peuvent et qui mettent en place des actions coordonnées.

Dans ses compétences à elle, la Ville intervient dans la cadre de la lutte contre les incivilités. Des opérations conjointes PP et DPSP sont organisées. Ces opérations doivent se travailler au niveau local, le chef de circonscription étant votre interlocuteur à vous, mairies d'arrondissement, pour travailler des réponses adaptées et pour prioriser avec vous.

Juste pour le 17e arrondissement, sachez que 37 procès-verbaux ont été réalisés depuis le 1er septembre 2016 par la police et sur la même période, la circonscription 16-17 de la DPSP a réalisé 1.880 verbalisations.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOULARD, acceptez-vous de retirer votre vœu ? Je m'en doutais.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 171 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 171 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'indemnisation des kiosquiers.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renouvellement des kiosques de presse parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 172 relatif à l'indemnisation des kiosquiers et au vœu n° 227 qui peut être considéré comme un vœu bis, présenté par l'Exécutif et qui lui répond.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons eu beaucoup d'échanges au sujet des kiosques, et finalement jamais assez au sujet des kiosquiers. J'étais déjà intervenue à l'époque du changement de statut quand on était passé d'une D.S.P. concession à un marché unique, pour vous alerter sur la situation d'une très grande précarité des kiosquiers, qui sont des travailleurs indépendants et qui ont une telle amplitude horaire, puisqu'ils travaillent six jours sur sept, à raison de 10 à 12 heures par jour. Certains sont à des niveaux de rémunération de 3 ou 5 euros de l'heure puisqu'ils se font une rémunération sur une toute petite marge sur la presse papier et puis ensuite sur le hors presse, ce qui généralement ne va pas loin.

Or beaucoup, pour certains d'entre vous, vous êtes intervenus à plus d'une reprise. Je pense notamment aux Républicains sur la question du "look" des nouveaux kiosques. Oui, ces kiosques vont changer, il y a eu des débats sur ce sujet à la fois sur les qualités environnementales des futurs kiosques, la forme, le style, mais sauf que le problème, c'est qu'il faut environ trois semaines pour changer les kiosques. On ne change pas un kiosque comme cela, du jour au lendemain. Et il n'y a pas eu, à cette heure, une seule réunion de négociation avec les syndicats des kiosquiers pour voir comment ils seraient indemnisés pendant le changement de ces kiosques.

Même "Mediakiosk" a pu répondre à certains "vous n'avez qu'à prendre vos congés pendant ce temps-là". Eh bien, non, ce sont des travailleurs indépendants, mais ils ont droit au respect comme tout le monde. Si on les empêche de travailler, il faut qu'ils soient indemnisés. D'où mon vœu où je pose la question : si c'est trois semaines, au moins 2.000 euros. Sachez que cela ne correspond pas à 2.000 euros de salaire net puisqu'ils sont indépendants et que c'est à eux de payer l'ensemble de leurs cotisations et assurances.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vous remercie.

Olivia POLSKI pour vous répondre. Nous avons ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Conseillère, mes chers collègues, vous le savez effectivement, le métier de kiosquier est difficile. Il faut arriver tôt le matin, travailler dans un espace restreint, avec une gestion complexe des invendus en fin de journée, dans des conditions climatiques difficiles. Donc récemment, la Maire de Paris a fait le choix politique fort d'apporter son soutien en faveur de la vente de la presse écrite et des kiosquiers dans un contexte économique pourtant difficile pour la presse. Cela s'est traduit notamment par des investissements importants qui permettront le déploiement de 360 nouveaux kiosques à Paris, à partir du premier trimestre 2018.

Ce renouvellement va effectivement avoir comme conséquence un temps de dépose, de pose et de raccordement des kiosques allant de deux à trois semaines, pendant lequel le kiosquier ne pourra pas exercer son activité.

La Ville de Paris travaille à ce que cette période pénalise le moins possible les kiosquiers et j'ai mesuré l'inquiétude qui est la leur; notamment quant à la période d'incertitude que va générer ce délai nécessaire à la pose des nouveaux kiosques.

Je partage totalement votre souci des délais d'installation des nouveaux kiosques et des craintes des kiosquiers durant cette phase de transition déterminante pour l'ensemble de la profession et j'ai donc demandé, depuis le mois d'octobre, puisqu'il y avait eu notamment un mouvement dans lequel j'avais entendu cette détresse, à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de travailler pour apporter une réponse à cette préoccupation légitime des kiosquiers.

Nous travaillons aussi d'ailleurs avec les acteurs concernés que sont "Mediakiosk" et "Enedis" pour réduire au maximum le temps de fermeture des kiosques et mettre en place, quand ce sera possible, des dispositifs temporaires pour permettre aux kiosquiers de continuer à vendre de la presse.

Concernant votre demande particulière d'aider à hauteur de 2.000 euros chaque kiosquier impacté, nous, nous avons travaillé à une autre solution qui consiste à mettre en place un système d'indemnisation qui tient compte, donc plus juste, du nombre de jours effectifs de fermeture du kiosque.

De cette façon, nous pourrions garantir à chaque kiosquier impacté une compensation plus juste du manque à gagner pendant la période des travaux. En effet, la durée de fermeture peut varier de huit jours à trois semaines parce qu'il s'agit d'un travail de dentelle à faire. Il nous faut mettre en place un système d'aide qui réponde au cas par cas. Au regard de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu ou j'appellerai à voter contre. Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, je suppose, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien, non, détrompez-vous, je retire mon vœu parce que je trouve très positif que l'Exécutif propose cette négociation avec les kiosquiers et j'espère que l'indemnisation journalière nous permettra d'avoir un revenu décent par journée chômée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Du coup, il n'y a pas d'explication de vote, Monsieur **BELLIARD**, puisque le vœu est retiré.

Mme Danielle SIMONNET. - Une phrase...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Quand le vœu est retiré, il n'y a du coup pas d'explications de vote.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'avais pas terminé ma phrase.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Terminez votre phrase, Madame **SIMONNET**.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voulais remercier le groupe Ecologiste de Paris parce que je sais qu'à la suite du dépôt de mon vœu, le groupe Ecologiste de Paris a aussi contribué au résultat de ce vœu de l'Exécutif qui permet de faire avancer le débat. Je tenais à le signaler.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous auriez pu le dire avant aussi. Explication de vote sur le vœu de l'Exécutif. Monsieur **BELLIARD**.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour cette explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, d'ailleurs je voulais remercier moi aussi ma collègue **Danielle SIMONNET** d'avoir porté, devant cette Assemblée, ce sujet de nouveau. Je sais qu'elle y est très investie.

Rapidement, la situation des kiosquiers est préoccupante, cela a été rappelé, frappée par la transformation en profondeur du marché de la presse qui voit ses activités basculer massivement vers le numérique. Les modes de distribution traditionnels de la presse connaissent de graves difficultés, à telle enseigne que de nombreux kiosquiers sont de véritables travailleurs pauvres avec des rémunérations très faibles, pour bon nombre d'entre eux largement au-dessous du SMIC horaire, auquel s'ajoute souvent une absence de confort des kiosques qui est inacceptable.

Je rappelle que nous avons débattu longuement, au moment où le contrat avec "Mediakiosk" touchait à sa fin. C'est finalement la filiale de "JC Decaux" qui a été reconduite pour une nouvelle délégation de service public avec la promesse de nouveaux kiosques qui nous occupent aujourd'hui.

D'ailleurs, nos propositions visant la création d'une S.C.I.C. n'avait, à l'époque, pas reçu l'accord de notre majorité.

Donc nous sommes aujourd'hui plus convaincus que jamais que cette reconduction n'était pas la solution, mais l'urgence est d'être mobilisés pour que les kiosquiers, qui vont voir changer leur kiosque, n'accusent pas de perte de revenus pendant cette période de changement.

Pour cela, nous avons demandé, dans la foulée du vœu de **Danielle SIMONNET** que la période de transition soit la plus courte possible et que les kiosquiers soient indemnisés sans perte de rémunération, et cela dès le premier jour d'impossibilité d'exercer leur activité. Ces deux demandes sont donc dans le vœu de l'Exécutif que nous voterons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Je vous rappelle que mon rôle est de faire respecter les temps de parole. Explication de vote de M. de **FROMENT**.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le groupe LRI votera également le vœu de l'Exécutif. **Mme SIMONNET** a eu raison de pointer cette difficulté et il faut que les kiosquiers soient indemnisés pendant la période où leur kiosque sera remplacé et qu'ils n'aient pas de revenus.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 227 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 386).

2017 DAE 98 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2018 : avis du Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la généralisation des ouvertures dominicales.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 98 et au vœu n° 173 qui y est rattaché. Il s'agit des dérogations à la règle du repos dominical pour 2018 et de la vie de notre Conseil. Je vais donner la parole à Anne TACHÈNE, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET, Alexandre VESPERINI, Jean-Baptiste de FROMENT, Yves CONTASSOT, Laurence GOLDGRAB.

Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis les dispositions de la loi Macron de 2015, nous nous retrouvons en fin d'année afin d'établir la liste et le calendrier des dérogations à la règle du repos dominical dans les commerces.

En effet, notre Capitale, dont le tourisme est le premier secteur économique avec ses 40 millions de touristes, dispose d'un statut un peu particulier avec l'institution de 12 zones touristiques internationales, mais également la possibilité d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces à hauteur de 12 dimanches par an.

Après une large consultation de 41 fédérations professionnelles, 38 ont souhaité l'autorisation maximale des 12 dimanches et sont favorables à leur contrepartie. C'est un motif de satisfaction pour nous, centristes, puisque je vous le rappelle, depuis près de 10 ans nous souhaitons que ces concertations se fassent dans la transparence et dans le respect des parties prenantes, ce qui est tout à fait le cas ici.

Alors, 2018 sera l'année où il faudra tirer un véritable bilan de ces ouvertures, tant dans les Z.T.I. que pour les 12 dimanches dérogatoires. Pourquoi 2018 ? Parce qu'après le retard pris en la matière, parce que face à la nouvelle concurrence du commerce en ligne, face aussi aux nouveaux usages notamment en matière de livraison, il s'agira d'avoir un examen objectif, sincère et complet de cette évolution, alors que le dispositif sera établi de façon plus pérenne. En cela, le prochain compte rendu de l'Observatoire des Z.T.I. devrait nous apporter un éclairage précieux sur les conditions d'application de cette réforme.

Pour mémoire, je rappelle que le chiffre d'affaires des ventes en ligne devrait atteindre 80 milliards d'euros, soit un bond de 40 % par rapport à 2014. Le commerce en ligne, lui, ne connaît pas de dimanche ni de jour férié.

Ce compte rendu de l'Observatoire sera pour nous un élément structurant et un apport concret dans l'évaluation de la loi qui sera faite en septembre prochain par le Gouvernement. C'est la raison pour laquelle le vœu porté par notre collègue Alexandre VESPERINI nous semble dans l'immédiat prématuré, et sur ce vœu nous nous abstiendrons.

En saluant le travail de concertation fourni avec les fédérations professionnelles, nous voterons bien sûr ce projet de délibération en saluant également le fait que la Ville ait enfin pris la mesure des apports de cette décision.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, "tu travailles toute la semaine et le dimanche aussi, c'est peut-être pour cela que je suis de parti pris. Je hais les dimanches !" Juliette GRÉCO l'a chanté.

Sur le travail dominical, nous avons déjà tout dit, tout démontré, tous démonté. Dimanche qui m'isole des autres, dimanche qui m'éloigne de ma famille, dimanche qui s'impose à moi comme volontaire désigné, dimanche qui ferme les petits commerces, dimanche de la jungle des gros et des hyper, dimanche qui ne crée pas d'emplois.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous réfugier dans le "c'est pas nous, c'est l'Etat". Pour cette clause - autre dérogation du Code du travail concernant l'autorisation du travail -, la décision appartient à la Ville.

Avant de donner la position du groupe Communiste sur la liste de dates des dimanches ouvrés pour l'année 2018 que vous nous soumettez, après consultation de 41 fédérations professionnelles parisiennes et des partenaires sociaux, je souhaiterais faire quelques remarques préliminaires.

Je note en premier lieu que parmi les retours que la Ville a reçus des différents syndicats de salariés, il n'y a pas d'unanimité. Au moins deux branches : "alimentation générale" et "antiquités-brocantes" ont déclaré leur désaccord avec le calendrier de dates proposées. C'est là le signe d'un déséquilibre manifeste et d'une divergence d'intérêts évidente entre salariés et employeurs sur cette question du travail du dimanche. Nous sommes loin de la solution négociée du consensus bien compris et du gagnant-gagnant.

Rappelons qu'il existe encore un Code du travail, une législation commune et des conventions collectives. Le travail du dimanche y est proscrit et le jour de repos dominical sanctuarisé. Il existe bien des dérogations pour certains cas, mais elles ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel et être strictement encadrées par la loi. En effet, ce jour de repos identique pour tous n'est pas qu'un archaïsme dépassé, c'est une conquête sociale. Les personnes ne sont pas réductibles à leur seule valeur économique productive.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Communiste a déposé un amendement qui s'appuie sur le rapport de la M.I.E. et propose à l'ensemble des fédérations professionnelles de choisir 7 dimanches travaillés sur l'année 2018.

On parle, on reparle, on vote, on revote, mais qu'en est-il de l'Observatoire des Z.T.I. qui devait être mis en place pour évaluer leur impact ? Quels sont les chiffres réels au-delà des déclarations fracassantes de certains sur l'essor extraordinaire du commerce le dimanche et l'explosion de la fréquentation de ces Z.T.I. ? Quels chiffres d'affaires sur une période significative et pas simplement sur la fréquentation du week-end ? Quelle création réelle de nouveaux emplois ? Quelles conséquences sur le commerce de proximité ? Réalité des compensations financières pour les salariés ? Sans oublier une approche plus qualitative sur les conséquences personnelles et familiales.

Chers collègues qui défendez et banalisez l'ouverture du dimanche et sa normalisation, demandez avec nous - c'est ce que vous avez fait pour certains - la mise en place de cet observatoire. Les tenants de l'ouverture nous disent aussi que la législation en vigueur à Paris sur cette question nous singularise vis-à-vis des autres métropoles mondiales, ce qui dans l'esprit de certains nous dessert.

A cela, nous répondons en citant la déclaration de Mme la Maire en septembre 2015 : "Paris, grâce à son patrimoine culturel, son organisation sociale et sa politique offensive en faveur du commerce de proximité a su jusqu'à présent maintenir son identité propre et spécifique. L'indifférenciation et la standardisation des grandes villes-mondes n'est pas le projet que je porte pour Paris". On ne saurait mieux dire et nous faisons notre cette déclaration dans son intégralité. L'avenir de notre ville n'est pas d'en faire une "zone touristique d'affluence exceptionnelle", entièrement dédiée à la consommation, comme le demande souvent l'opposition en reprenant les revendications conjointes du M.E.D.E.F. et de la C.C.I.

Je terminerai par un argument particulièrement fallacieux, brandi par les adeptes du dimanche travaillé sans restriction : celui de l'égalité. Eh oui, en effet, ce serait un gage d'égalité selon eux d'étendre cette dérogation à tous les commerces et à tout le périmètre parisien. C'est refuser de voir "le risque de distorsion de concurrence", comme le met en garde la Confédération des petites et moyennes entreprises dans le rapport de la M.I.E. C'est méconnaître la réalité économique, les disparités et les rapports de force entre les acteurs, qui n'ont ni les mêmes moyens, ni le même poids économique, ni la même surface financière. Des renards libres et des poules libres, cela s'appelle la loi de la jungle ou peut-être du libéralisme. Le rôle de la loi est justement de réguler et de compenser cette inégalité.

Ainsi, vous l'aurez bien compris, nous maintenons avec constance les 7 dimanches.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Excusez-moi, mais vous avez fait référence à un amendement.

Mme Danièle PREMEL. - L'année dernière.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ah, l'année dernière ? Pardon, je ne comprenais pas.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excellente intervention de Danièle PREMEL. Elle a bien brossé tous les arguments, toujours valables et contre la généralisation de l'ouverture dominicale des commerces et généralement des grandes enseignes. C'est de cela qu'il s'agit.

Hélas, oui, malgré tous les débats que nous avons eus, malgré la M.I.E., malgré les comptes rendus de la M.I.E. et ses préconisations, Mme la Maire de Paris avait fini par céder sur toute la ligne aux injonctions de MACRON. Une fois qu'elle avait eu la récupération en fait de la compétence pour pouvoir décider du nombre de dimanches ouvrés, finalement elle a fait le "max" tel que MACRON le demandait.

Cela résume assez, je trouve, hélas, la posture du groupe Socialiste et de l'Exécutif, de cette majorité, en tout cas de sa composante majoritaire dans la majorité, qui a fait croire pendant un certain temps qu'elle était en opposition avec le Gouvernement, hier avec le Gouvernement sous HOLLANDE, et qui aujourd'hui sous MACRON applique intégralement les injonctions libérales qui sont faites.

C'est la même chose pour, hélas, le repos dominical. Je le dis et je le redis, généraliser l'ouverture des commerces le dimanche est une bêtise absolue. D'abord, premier argument, il ne faut pas casser, aller à l'encontre de l'harmonisation des temps sociaux.

Notre progrès civilisationnel au service des émancipations de toutes et tous est de contribuer à l'harmonisation des temps sociaux. Est-ce que vous souhaitez, vous, qu'on fasse les séances du Conseil de Paris le dimanche ? Dites-le ! Vous souhaitez donc que le samedi soir, vous n'irez plus voir vos amis, que le dimanche midi, vous ne ferez pas le repas en famille, que le dimanche matin, vous n'irez pas vaquer chacun à vos activités ? Moi, je tiens, pour ma part, à aller distribuer les tracts sur mon marché. Bien sûr, bien sûr.

Vous le savez pertinemment : si on faisait un sondage ici, dans cette assemblée, pour savoir qui est d'accord pour que, dorénavant, les dimanches, on les occupe en séances du Conseil de Paris, vous seriez les premiers à protester et à vous y opposer. Voilà, la vérité ! L'harmonisation des temps sociaux, c'est le progrès humain et nos délibérations doivent défendre le progrès humain d'abord.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - S'il vous plaît, sur les bancs de l'opposition, là, ce n'est pas le spectacle ! Ce n'est pas le spectacle ! Elle a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, voyez-vous, pour le spectacle, j'accepte, moi, et j'ai accepté de travailler le dimanche parce que, la culture, c'est autre chose.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - S'il vous plaît, je crois que je vais vous faire un rappel à l'ordre.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais justement, mais justement...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - S'il vous plaît, vous vous croyez où, là ?

Mme Danielle SIMONNET. - ... Pour que les Parisiennes et les Parisiens, l'ensemble des citoyens puissent, le dimanche, aller au spectacle, il ne faut pas qu'en tant que travailleurs, ils soient condamnés à la caisse du supermarché et, au contraire, il faut qu'ils aient la possibilité de sortir.

C'est bien pour cela qu'on essaie de limiter à un certain nombre de métiers et, bien sûr, nous ne fermons pas les hôpitaux, bien sûr, nous ne fermons pas les commissariats, bien sûr, les gendarmeries ne sont pas concernées et, bien sûr également, bon nombre d'établissements culturels, on leur permet d'exercer le dimanche. C'est pour cela, d'ailleurs, que sur la question des bibliothèques, je m'étais opposée, non pas en principe à l'ouverture d'un lieu culturel le dimanche, mais parce que, de fait, pour l'instant, on est très loin de garantir les conditions d'ouverture le reste de la semaine, de garantir la qualité de nos bibliothèques et de garantir aussi les conditions de travail des agents des bibliothèques tout le reste de la semaine. Donc, écoutez les interventions.

Donc, deuxième chose, c'est anti-écologique. Arrêtons de courir à la société de consommation le dimanche compris et surtout, faisons respirer la ville. Madame la Maire le disait à très juste titre : le dimanche, si on ouvre tous les magasins et si tout le monde se met à travailler le dimanche, alors il faudra aussi ouvrir les crèches, alors il faudra augmenter les transports en commun le dimanche, alors il faudra augmenter les services de la propreté et du ramassage des ordures le dimanche. Et vous voyez bien que cette suractivité est totalement anti-écologique. Elle est énérgivore parce qu'elle augmente les déplacements. Il faut ralentir la vie en ville le dimanche, respirer, se poser.

Et non, Amazon. Comment se battre, à ce moment-là, contre Amazon ? Vous savez très bien. Demandez à vos collègues à l'Assemblée nationale, qu'ils se battent, à ce moment-là, pour la fiscalité, justement, des grands groupes comme Amazon, parce qu'aujourd'hui, les grands groupes comme Amazon échappent complètement à la fiscalité nationale. Voilà aussi pourquoi ils s'en sortent bien.

Dernière chose. Vous créez zéro emploi...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai sur ce point.

Zéro emploi et, d'ailleurs, aucun rapport, aujourd'hui, ne permet de dire que les Z.T.I. ont permis de créer des emplois. Elles ont permis des déplacements d'emplois.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Le petit commerce de proximité qui garantit une vraie diversité...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - ... est supprimé pour un emploi moins nombreux, précaire, dans des grandes enseignes...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET, il faut conclure !

Mme Danielle SIMONNET. - ... pour une capitale uniformisée, et cela, on n'en veut pas !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est toujours un plaisir de parler du travail dominical, ici, dans cette enceinte.

Il s'agit, donc, d'un projet de délibération dans lequel il est question des fameux 12 dimanches du maire et 12 dimanches, c'est le... Il est proposé que le maire d'une commune, n'importe quelle commune - Paris, en l'occurrence - puisse accorder à 41 fédérations du commerce la possibilité d'ouvrir en dehors des zones touristiques internationales, puisse ouvrir un nombre maximal de dimanches, c'est-à-dire 12. Bien.

Sur les 41 fédérations qui sont concernées par ce dispositif, 38 fédérations ont demandé le nombre maximal. Ils n'ont pas demandé 5 dimanches, comme c'était le cas précédemment, ils n'ont pas demandé 7, ni 8, ils ont demandé 12. Et non seulement ils ont demandé 12, mais, en plus, ils ont demandé s'ils pouvaient ouvrir d'autres dimanches qui sont aux alentours de la Saint-Valentin, de la rentrée scolaire ou de la fête de Pâques.

Je ne peux pas m'empêcher, en lisant ce projet de délibération, de penser à tous ceux qu'on a entendus au cours de la fameuse Mission d'Information et d'Evaluation sur le travail dominical, dont je faisais partie. Et, pour préparer cette intervention, je me suis replongé dans le fameux rapport de cette mission d'information, modeste rapport - voyez, je le montre à l'assemblée - et au cours de cette mission d'information, la majorité municipale nous disait qu'il ne fallait surtout pas toucher à la législation et à toute la réglementation sur le travail dominical et nocturne. Il fallait tout laisser en l'état parce que cela n'allait avoir absolument aucun impact social, économique et, surtout, cela allait avoir - et c'était le même argument que Danielle SIMONNET, ce qui est assez inquiétant pour l'Exécutif - un impact sur l'environnement.

Alors, je cite. C'est donc la lettre de la majorité municipale du groupe Socialiste dans le cadre de cette mission d'information, leur point de vue. C'était donc en 2015. "L'effet sur l'emploi est également très sujet à débat. Il n'existe aucune étude réalisée, aucune évaluation quantitative". Ou alors : "Les évaluations quantitatives ne reposent que sur des déclarations d'intérêts. Il y aurait, à terme, un effet négatif sur l'activité du commerce de proximité et donc, sur son emploi". C'était d'abord sur l'emploi. Le groupe Socialiste pensait qu'à l'époque, toute ouverture, toute modification de la législation sur le travail dominical n'allait avoir aucun impact sur l'emploi.

Et puis, alors, il y avait aussi, "last but not least", sur le caractère énergivore - je reprends les termes de Mme SIMONNET : "Ni la consommation massive d'énergie, électricité, gaz, chauffage, climatisation, surtout dans les grands magasins, ni la multiplication des trajets" - attention, l'empreinte carbone - "notamment en voiture" - puisque les transports publics sont plus rares le dimanche - "ne nous paraissent correspondre à l'idéal de sobriété énergétique que s'est fixé Paris". Ah bon ? Et, quelques mois plus tard, la Ville de Paris nous dit qu'elle est à fond pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques, qui sont bien connus en tant qu'événement international très reconnu, mais qui sont aussi un événement particulièrement énergivore. Bien.

Donc, je crois qu'au regard de ce que nous a dit la majorité, il y a un problème de cohérence et un problème de schizophrénie puisque, d'un côté, la Ville de Paris veut être la capitale du monde en termes touristiques et, de l'autre, elle coupe les pattes à tout le secteur économique qui peut justement ramener de l'argent et des recettes fiscales à Paris. C'est le cas du meublé touristique - on en a parlé hier - et puis c'est aujourd'hui le cas des commerces ouverts le dimanche.

Juste un point sur l'impact social, l'impact économique que cela peut avoir. Sachez que, depuis la mise en place des zones touristiques internationales prévues par la loi MACRON, 300 emplois ont été créés au B.H.V. sur les 4 premiers mois des zones touristiques internationales, 400 aux Galeries Lafayette, 170 au Printemps et, sur les 4 premiers mois des ouvertures dominicales dans le cadre des Z.T.I., plus 10 % du chiffre d'affaires au B.H.V.

Alors, j'aimerais bien qu'on m'explique, à gauche surtout, en quoi l'évolution, la modernisation de notre droit dans le domaine dominical a pénalisé l'emploi. Je crois plutôt que cela l'a favorisé. Je crois plutôt que cela a renforcé les grands magasins et, à travers, tout l'écosystème des grands magasins dans lesquels il y a beaucoup de sous-traitants, dans lesquels il y a beaucoup de magasins classiques, qui, eux, justement, ont bénéficié de cette ouverture dominicale.

Il y a cette forme de schizophrénie et c'est la raison pour laquelle, entre votre position, qui est une position particulièrement frileuse, particulièrement archaïque, je dirai même "néandertalienne", je crois, de l'Exécutif parisien. Non, franchement, on vous verrait bien avec une petite masse, vous savez, là, comme Cro-Magnon. Entre votre position et la réalité économique, qui est tout autre, qui est partagée par l'ensemble des fédérations du commerce, je me demande si, en réalité, il ne faudrait pas aller plus loin, il ne faudrait pas, tout simplement, que vous fassiez preuve de modernité en allant vers le gouvernement pour demander, tout simplement, que les zones touristiques internationales qui, actuellement, sont limitées à quelques territoires, soient élargies à l'ensemble de Paris, de manière qu'il n'y ait plus de distorsion de concurrence entre, d'une part, les grands magasins, les commerces qui sont situés dans les zones les plus touristiques et, d'autre part, les commerces classiques qui se battent tous les jours, face, notamment, à l'e-commerce, face au commerce numérique, pour faire vivre leur chiffre d'affaires.

Entendez un petit peu la voix des acteurs économiques. Alors, je sais que vous avez un petit problème avec l'économie et avec le business. D'ailleurs, je lisais, toujours dans ce rapport... Je cite la phrase - sic, dixit -, elle est dans le rapport : "Le problème dominical n'est pas une question économique". C'est dans le rapport ! Ce n'est même pas dans la contribution des Socialistes. C'est dans le rapport écrit par l'administration de la Ville de Paris.

Alors, je vous en conjure, et je terminerai sur ce point, s'il vous plaît, prenez des cours d'économie, convertissez-vous à l'économie. Il n'est que trop temps.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

On ne va pas refaire un énième débat sur le travail du dimanche, mais enfin, je veux quand même apporter ma contribution puisque les questions de principe ont été à nouveau soulevées.

Le principe du repos dominical est un principe inscrit dans la loi. Il continue à être inscrit dans la loi et, personnellement, j'y suis très attaché. Donc il ne s'agit pas, contrairement à ce que veut faire croire Mme SIMONNET, de généraliser le travail le dimanche. Il s'agit de donner la liberté - la liberté, je le dis bien - dans la ville la plus touristique du monde, aux commerces, c'est-à-dire à une certaine activité, les commerces, d'ouvrir le dimanche. Pourquoi ? Parce que les touristes sont là, le dimanche aussi, dans la ville la plus touristique du monde. Parce qu'il y a le développement d'Internet, cela a été dit. Et parce que effectivement les autres et les Parisiens, eux, ne travaillent pas le dimanche. Il y a donc une forme de corrélation entre le fait que certains ouvrent leur commerce et le fait que d'autres ne travaillent pas.

C'est aussi l'intérêt de l'ouverture le dimanche. Il s'agit quand même de donner une liberté qui est restreinte, dans un périmètre restreint qui est celui de la Ville de Paris, qui est encore une fois la ville la plus touristique du monde. C'est ce pourquoi nous avons milité lors de la fameuse M.I.E.

Ce qui est effectivement intéressant, c'est de voir depuis que le Maire de Paris semble s'être, elle aussi, ralliée aux bienfaits du travail le dimanche. Elle a la compétence sur les douze dimanches et, pour la deuxième année consécutive, elle nous propose d'ouvrir le maximum possible, de donner donc une autorisation de douze dimanches pour les commerces qui sont situés hors Z.T.I.

Ce que je pense, c'est qu'en effet nous avons besoin d'une évaluation un peu scientifique des effets, des conséquences de cette ouverture plus grande le dimanche. J'ai idée - je partage un peu la position de VESPERINI - que tous les indicateurs nous montrent qu'il y a eu des créations d'emploi. J'observe par ailleurs que les Z.T.I. sont soumises...

Pour pouvoir ouvrir dans une Z.T.I., encore faut-il qu'il y ait l'accord des salariés. Je le rappelle, c'est dans la loi Macron. Or, il y a eu énormément d'accords qui ont été signés et c'est quelque part que les salariés et les syndicats qui les représentent voyaient quelque intérêt à cette ouverture dominicale, Madame PREMEL.

Tout porte à penser que cela va plutôt dans le bon sens. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on objective tout cela. Je soupçonne que si l'Observatoire des Z.T.I. n'a pas été vraiment mis en place et n'a donné aucun résultat, c'est parce que peut-être il contredirait tout ce qui avait été dit à l'époque par la Maire de Paris, l'Exécutif et la gauche parisienne, et donc ce serait gênant. Je suis tout à fait demandeur qu'on puisse objectiver les choses. Si on se rend compte, comme à mon avis c'est le cas, que les effets sur l'emploi sont bénéfiques sur la croissance économique, sur la fréquentation touristique, on s'engage dans une généralisation de la liberté d'ouvrir le dimanche.

Mais aujourd'hui, il y a quand même un problème, c'est que vous avez les Z.T.I. où on ouvre 52 dimanches par an et le reste de Paris où il n'y a que 12 dimanches. Il y a effectivement une distorsion de concurrence à laquelle il faut à terme remédier.

Sous la réserve que des résultats confirment l'impression que nous avons que cela va dans le bon sens, nous préférierions une généralisation de l'ouverture à tout Paris. Pour le moment, nous nous contentons déjà de ces douze dimanches et nous allons voter pour la deuxième année consécutive ce projet d'ouverture de douze dimanches sur Paris hors Z.T.I.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été dit, vous le savez, il y a eu une M.I.E. sur le travail dominical.

Alors nous y avons constaté, effectivement, qu'il n'y avait aucune réelle justification à l'ouverture des commerces le dimanche, en dehors d'une volonté de la part des grandes surfaces notamment de récupérer davantage de clientèle, et ils le disent, au détriment des commerces de proximité. Ils sont très transparents.

Et les conclusions de cette M.I.E. ont été partagées par l'ensemble des composantes de notre majorité et elles méritent d'être rappelées.

La première est sans appel : le repos du dimanche est un principe auquel on ne peut déroger sans raison importante. Cette déclaration s'appuyait sur une série de principes qu'il est bon de rappeler à nouveau : le repos dominical est un principe fondamental, aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale ; il est indispensable à la vie personnelle, familiale, amicale, sportive et culturelle. Il faut donc des raisons puissantes pour y déroger.

Hélas, les années se suivent et se ressemblent. Vous nous dites que c'est pour des raisons économiques et sociales, par pragmatisme, face au déclin du commerce de proximité que vous avez choisi de porter l'autorisation d'ouvrir au maximum douze dimanches. Vous déclarez que face aux zones touristiques internationales, il faut sauver le commerce de proximité et que ces dérogations ont été concertées avec les syndicats de branche notamment.

Nous vous répondons que ce n'est pas en courant derrière la grande distribution que nous sauverons les commerces de proximité - une grande distribution largement responsable de ce déclin - et certainement pas les ouvertures au nom des commerces le dimanche. Au début de ce week-end encore, "Le Monde" titrait : "La France se transforme en friche commerciale", afin d'illustrer les conséquences de la saturation de notre pays en centres commerciaux, pas en ouvertures ou fermetures des dimanches.

L'APUR par ailleurs a déjà publié des travaux montrant que les carences et les fragilités du petit commerce n'ont pas de liens avec les ouvertures dominicales. En revanche, les effets économiques et sociaux de telles ouvertures sont largement négatifs. Ils pèsent d'abord sur les femmes, faut-il le rappeler, qui représentent 70 % à 90 % des salariés du commerce. Il est d'ailleurs regrettable que les partisans d'une ouverture dominicale généralisée n'évoque jamais cet aspect pourtant central. Près de 50 % d'entre elles sont chef de famille, et donc à l'absence de vie familiale le dimanche s'ajoute la garde de leurs enfants, ce qui grève encore plus leur budget.

Enfin, l'ouverture dominicale a aussi des conséquences environnementales non négligeables : ni la consommation supplémentaire d'énergie ni la multiplication des trajets, notamment en voiture puisque les transports publics sont plus rares le dimanche, ne nous paraissent correspondre à l'idéal de sobriété énergétique que s'est fixé Paris.

En ce qui concerne ces nouvelles dérogations au repos dominical, notre position n'a pas changé. Nous considérons que dépasser de quelques unités le chiffre de cinq est envisageable ; il est envisageable mais il ne doit

pas y avoir d'automatisme. En choisissant d'aller au maximum prévu par la loi, vous ne vous inscrivez pas dans les conclusions et recommandations de la M.I.E.

Vous vous trompez en pensant sauver le petit commerce de proximité par ces ouvertures dominicales. Les coûts pour ces petits commerces seront proportionnellement bien supérieurs à ceux des grandes enseignes ou des chaînes, et cela se traduira en réalité par une accélération de la fragilisation du petit commerce.

J'ajoute, Monsieur VESPERINI, qu'au cours de la M.I.E. nous avons demandé à auditionner le seul, je dis bien le seul économiste soutenant l'aspect positif des ouvertures dominicales. Hélas, il n'est jamais venu. Vous vous souvenez sans doute de l'identité de cet économiste, Monsieur VESPERINI ? Gilbert CETTE, cela ne vous dit rien ? Celui qui demande aujourd'hui qu'on supprime le SMIC, toujours soi-disant au nom évidemment de l'emploi. Tout est dit !

Pour les écologistes, la fin est surtout dans les moyens. Affirmer qu'il faut sortir de tout consumérisme, c'est bien. Le traduire en actes, c'est mieux. Et ce projet de délibération emprunte, hélas, le chemin inverse.

Vous comprendrez qu'en l'état, vous nous invitez à voter contre ce projet de délibération et c'est ce que nous allons faire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Laurence GOLDGRAB, je vous rappelle qu'il vous reste vingt minutes pour aller voter dans la salle attenante sur un certain nombre de jurys.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a fait évoluer la législation en matière de dérogation des ouvertures dominicales.

Vous le savez, donc vous ne serez pas surpris, les élus du groupe RG-CI considèrent que c'est une bonne chose puisque c'est ce que mon groupe dit depuis le départ.

Cette décision de douze dimanches dérogatoires nous apparaît en accord avec ce que nous n'avons eu de cesse d'affirmer dans le débat relatif au travail dominical. Le e-commerce abolit radicalement les frontières du temps et de l'espace, et prélève au commerce traditionnel une part de marché substantielle. Il fallait s'adapter à cette nouvelle donne.

En matière touristique, le commerce dominical constitue un enjeu déterminant d'attractivité et de compétitivité de Paris face aux grandes capitales européennes et mondiales. Il fallait le prendre en compte.

Nous avons toujours défendu, en revanche, une vision équilibrée du travail le dimanche. Nous maintenons qu'il est nécessaire de faire évoluer le cadre sans tomber dans une généralisation qui, en l'état, n'aurait que peu d'intérêt économique et social. Entre libéralisation incontrôlée ou libéralisation trop restrictive, Paris devait être en phase avec les mutations économiques et sociétales en prenant à cette fin une libéralisation maîtrisée et Paris l'a fait.

Douze dimanches par an, cela nous paraît très raisonnable, et cela profite aussi au commerce de proximité, qui peut tout à fait profiter de ces 12 dimanches par an.

Alors aujourd'hui, un certain nombre de dates sont soumises à notre avis et le nôtre sera positif. En effet, les dates proposées sont le fruit d'une négociation sociale. C'est une responsabilité politique pour favoriser l'émergence d'une démocratie mature, de faire aussi confiance au dialogue social.

Les 12 dimanches dérogatoires au repos dominical sont un atout majeur, nous le réaffirmons, pour stimuler le commerce, quel qu'il soit, dans notre ville, et l'emploi, c'est pourquoi nous voterons les propositions faites dans le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI. Nous aurons ensuite une explication de vote sur le vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, je vous remercie.

Effectivement, pour arrêter le calendrier 2018 des dérogations à la règle du repos dominical, nous avons procédé à une consultation successive des organisations professionnelles par branches, puis des syndicats.

A l'issue de cette consultation, la Maire de Paris a donc décidé cette ouverture des 12 dimanches par an, à l'exception des détaillants en maroquinerie et voyage pour 6 dimanches, et de l'optique et la photographie pour 5 dimanches.

Cette proposition est une proposition pragmatique. Face à ceux qui en font un débat idéologique, nous vous répondons que cela correspond essentiellement, pour la plupart, aux temps forts commerciaux importants. Pour les fêtes de fin d'année, c'est entre 4 et 6 dimanches, pour les soldes d'hiver et d'été de 2 à 3 dimanches pour chacun des soldes, pour la rentrée scolaire, la fête des mères, la fête des pères, Pâques, et la Saint Valentin.

C'est en effet à ce moment-là de l'année que se concentrent les grands pics de consommation des ménages. Et je précise d'ailleurs que les temps forts que nous avons proposés sont propres à chaque type de commerce et qu'en conséquence l'arrêté fixe les dates par branche d'activité.

Pour répondre à la demande concernant l'observatoire des Z.T.I., puisque d'aucuns m'ont expliqué que nous ne l'avions pas réuni pour des motifs invouables, une réunion s'est déjà tenue et une autre se tiendra prochainement. Nous attendions d'avoir des données plus fournies et plus stabilisées, car comme vous le savez, tous les accords ne sont toujours pas finalisés et que d'autres sont quand même très récents, ce qui ne nous permet pas d'avoir suffisamment de données exploitables pour pouvoir les partager sereinement, si c'est possible.

Une réunion se tiendra donc en 2018, je m'y engage, ne vous inquiétez pas.

Comme vous le savez, si l'ouverture des dimanches, pour ceux qui sont autorisés par la Maire de Paris, n'était pas permise à l'ensemble des commerces concernés d'une même branche pour ces dimanches de très forte consommation, les clients se reporteraient inévitablement sur les commerces de cette même branche qui sont eux situés en Z.T.I. et peuvent ouvrir avec des conséquences économiques importantes pour les commerces de proximité, qui ne sont pas situés dans ces zones.

Nous avons souhaité répondre à leur demande de pouvoir ouvrir certains dimanches de l'année au moment des grands pics de consommation.

Ces autorisations restent exceptionnelles, et il n'est pas souhaitable de s'orienter vers une généralisation de l'ouverture dominicale. D'ailleurs, la maire a toujours fait part de son opposition à cette généralisation.

Et j'engage aussi d'ailleurs les tenants de la généralisation au titre de la concurrence du e-commerce, à se battre pour que les outils soient les mêmes et que les règles restent loyales entre le commerce de proximité et ce fameux e-commerce, et qu'ils engagent aussi un travail législatif sur cette question.

J'émet donc un avis défavorable au vœu déposé, puisque nous refusons cette généralisation du travail dominical sur le territoire parisien.

Je rappelle par ailleurs que, contrairement à ce qui était prévu pour les Z.T.I., les compensations pour les salariés qui travaillent dans le cadre des "dimanches de la maire" ne dépendent pas des négociations mais de la loi.

Compte tenu de ces éléments, je soumetts à notre assemblée pour avis cette liste pour 2018.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je suppose que le vœu du groupe PPC est maintenu ? Oui.

J'ai une explication de vote du groupe DP.

La parole est donc à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, personne ne sera surpris, nous voterons le projet de délibération, et le vœu qui nous est proposé, et nous nous réjouissons de cette décision d'ouvrir 12 dimanches. Je n'y reviens pas plus longuement.

C'est d'ailleurs une position que j'avais eu l'occasion de défendre un peu seule à l'époque, il faut le confesser, dans le cadre de la mission d'information consacrée à cette question.

Je rappelle que dans la Loi Macron, puisque c'est de cela qu'il s'agit, la formule qui avait été utilisée par le Ministre de l'Economie de l'époque, c'était la fameuse formule "pas d'accord, pas d'ouverture".

Donc, sur le vœu qui propose la généralisation de l'ouverture dominicale, d'abord nous le voterons car à ce stade il s'agit de souhaiter qu'un dialogue s'instaure avec le Gouvernement, nous y sommes évidemment favorables, sans forcément préjuger les conclusions, mais en précisant que nous serons extrêmement vigilants de ce côté de l'hémicycle sur les conditions dans lesquelles ces ouvertures peuvent s'effectuer, de façon à ce que les compensations pour les salariés se fassent dans les meilleures conditions, comme c'est le cas actuellement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 173 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 173 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 98).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER, la toute nouvelle présidente de la 2e Commission, avec toutes nos félicitations pour son élection.

Vous avez trois minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La 2e Commission s'est réunie le 4 décembre dernier. Suite à la démission de Fadila MÉHAL, c'est Philippe DUCLOUX, vice-président de la commission, qui a ouvert la séance, en proposant aux commissaires de procéder à l'élection du nouveau ou de la nouvelle présidente,

C'est donc Béatrice LECOUTURIER, moi-même, qui est élue à l'unanimité des membres, présidente de cette deuxième commission, et je renouvelle tous mes remerciements à tous les commissaires de m'avoir portée à la présidence de cette belle commission.

Suite à cette élection, s'en est suivie la présentation des budgets par chacun des adjoints, M. JULLIARD a ouvert le bal pour la culture et les relations avec les arrondissements. Ce dernier point a été l'occasion pour Christophe GIRARD, adjoint aux ressources humaines, de présenter le rattachement des agents de la Préfecture aux mairies d'arrondissement pour la délivrance des passeports et des pièces d'identité.

Ensuite, cette présentation budgétaire a donné lieu à plusieurs interventions de Mme Raphaëlle PRIMET, qui a interrogé l'adjoint sur la subvention au FRAC d'Ile-de-France, de Mme Fadila MÉHAL et de Philippe DUCLOUX.

M. JULLIARD a ensuite présenté de nombreux projets de délibération, notamment le projet de délibération DAC 151 sur la convention de mécénat avec le groupe Accor pour la restauration de la salle de concert du théâtre du Châtelet.

Et le projet de délibération DAC 855 sur la signature d'avenants aux conventions avec divers organismes pour l'attribution de subventions.

Mme LEVIEUX a ensuite présenté le budget pour le patrimoine ainsi que ses projets de délibération, et Mme VIEU-CHARIER a quant à elle présenté le budget dédié à la mémoire, puis les projets de sa délégation et plus particulièrement le projet de délibération DAC 618 qui a pour objet l'actualisation des plaques des conseillers de Paris situées au sein de l'Hôtel de Ville, qui ont plus de 25 ans de mandat.

Mme MÉHAL et M. DUCLOUX sont intervenus pour saluer l'excellent travail dédié à la mémoire.

Mme LEVIEUX est intervenue sur les archives précisant qu'à terme, elles devront être stockées en dehors de Paris.

Mme VIEU-CHARIER a également présenté un panorama complet des dispositifs liés à la transmission de la mémoire dans les établissements scolaires, et je la remercie, faisant ainsi suite à un vœu du groupe UDI-MODEM adopté dans notre Assemblée en novembre dernier.

Enfin, les commissaires des divers groupes ont présenté leurs vœux et reçu une réponse des adjoints concernés, soit 10 vœux non rattachés.

Voilà, Monsieur le Maire, une séance particulièrement dense, qui s'est levée à 13 heures 30.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché Indépendant des Labels.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 174 est relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché indépendant des labels.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

C'est un vœu qui demande, comme vous venez de le dire, Monsieur PENINOU, le raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché indépendant des labels. Cette association demande ce raccordement depuis 1999 à "Paris Habitat".

Nous avons pensé qu'il était temps de donner un ultime coup de pouce à ce projet. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HOCQUARD, vous avez la parole.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Eh bien, merci, Monsieur le Maire, merci pour ce vœu. Je vais en profiter pour saluer, puisqu'on aborde la 2e Commission, l'élection, et féliciter Béatrice LECOUTURIER de son élection à la présidence de la 2e Commission, et vous répondre sur ce vœu en vous disant que j'émettrai évidemment un avis favorable.

Je ne vais pas rentrer dans les détails qui font que le "Mila" n'est pas raccordé et que l'ensemble des bureaux regroupés dans la pépinière du "Mila" et les 17 boutiques autonomes qui sont dans le 18e arrondissement ne sont pas raccordées aujourd'hui à la fibre optique, mais j'émettrai un avis tout à fait favorable, d'autant que je vous annonce que dès demain, "Orange", qui est le prestataire, doit se rendre sur place pour faire le raccordement, non pas sur l'ensemble, mais sur les bureaux regroupés, c'est-à-dire sur la pépinière.

Mon cabinet a rendez-vous aussi avec "Orange", qui est le prestataire qui a été choisi, pour regarder afin que les 17 boutiques autonomes du "Mila" puissent être raccordées à la fibre optique, dans une négociation qui se fait avec "S.F.R.", puisqu'historiquement, "S.F.R." avait négocié, ou en tout cas, était partenaire avec "Paris Habitat" pour les immeubles, mais pas pour les rez-de-chaussée sur cette question-là.

Donc, écoutez, si tout va bien, dès demain, les bureaux regroupés au sein de cette pépinière verront leur accès à la fibre optique, et je pense que ce sera l'application la plus rapide, peut-être, d'un vœu voté par ce Conseil.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Quelle efficacité !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 174 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 387).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux Frigos.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 175 est relatif aux Frigos.

Nicolas BONNET-OULALDJ. Non ? Allez-y.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que j'aurai une réponse aussi dès demain concernant les Frigos. Excusez-moi, je n'ai pas pu m'empêcher.

Vous connaissez donc ce lieu, on en a souvent discuté ici, le lieu des Frigos, un lieu un peu unique de création dans le 13^e arrondissement. Nous avons voté, il y a plusieurs Conseils de cela, le principe de l'harmonisation des statuts et des loyers de ce lieu.

Dans la procédure qui devait être adoptée, une M.O.U.S. devait étudier l'ensemble des cas et donner des préconisations. Nous avons fait voter, et Bruno doit s'en souvenir, un vœu visant à réunir l'ensemble des protagonistes avant la fin décembre, pour précisément discuter de l'avancement du projet, sauf que nous sommes déjà, je ne sais plus, le 12, 13, 14, et que rien n'a été fait pour réunir précisément, comme nous nous y étions engagés par ce vœu, les protagonistes, la Ville, les élus, en fait. Et donc, ce vœu vise à faire respecter un engagement, déjà. Il y a, je pense, le respect des vœux. C'est quelque chose qui peut ne pas être anecdotique. On peut y être sensible quand on est élu.

Et puis, ce vœu vise aussi à aider à trouver une solution. Nous sommes dans des cas complexes, en fait, une situation relativement difficile et complexe, et pour faire face à une situation complexe, il faut prendre le temps, prendre le temps de la discussion, prendre le temps de l'analyse, et si nous ne le prenons pas, nous avons de grandes chances d'avoir un certain nombre de difficultés par rapport aux occupants du lieu. Et ce serait bien dommage, puisque nous parlons de créations artistiques relativement nourries et reconnues, même au niveau international.

Ce vœu a donc pour but de faire une petite piqûre de rappel visant à faire respecter nos engagements.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je ne pourrai pas vous répondre dès demain sur ce vœu-ci, mais pour vous dire que sur la question des Frigos - évidemment, c'est une question importante pour l'Exécutif et pour moi-même -, il faut trouver une solution qui soit pérenne. Je vous rappelle aussi que dans le budget que nous avons voté lundi, sont prévus au P.I.M. plus de 3,5 millions d'euros de travaux, pour justement intervenir au niveau des Frigos, pour respecter la spécificité de ce lieu, respecter sa spécificité artistique, aussi en termes créatifs, vous l'avez rappelé à travers le vœu, et aussi l'histoire qui s'est créée depuis des années à cet endroit.

Deuxième chose : les questions de concertation ne sont pas nouvelles. Vous l'avez rappelé. On est sur une piqûre de rappel, comme vous le dites.

Vous dire quand même que le dossier avance, puisque la M.O.U.S. a commencé depuis le 4 décembre 2017, et qu'après la M.O.U.S., qui va durer environ trois mois, nous pourrons avoir, du coup, un état des lieux sur cette question-là.

Vous demandez dans votre vœu à ce que nous fassions une table ronde d'ici décembre 2017. Je pense que cela va être un peu court pour qu'elle soit organisée la semaine prochaine. Par contre, je peux m'engager, non pas à ce que dès demain, mais à ce que dès le mois de janvier, nous puissions organiser cette table ronde.

Deuxième chose : vous dire que j'ai l'intention, et je l'ai dit, de me rendre sur place, aux Frigos, pour rencontrer les différentes structures, personnes qui sont là-bas.

Et par contre, vous dire que dans votre vœu, vous souhaitez que nous puissions transmettre, à l'ensemble des conseillers de Paris qui le demandent, l'étude de la M.O.U.S. Je vous rappelle quand même que les études et les

processus que font les missions qui sont faites dans ce cadre, le protocole est quand même un protocole anonyme, et donc il me semble peut-être compliqué que nous puissions diffuser l'ensemble des données ; le compte rendu, certainement, mais l'ensemble des données, je ne suis pas sûr que nous puissions les transmettre à l'ensemble des conseillers de Paris.

Fort de ces engagements, je vous demanderai donc, puisqu'on est sur un vœu récurrent, qui a déjà été déposé, il me semble, au mois de septembre, que vous retiriez ce vœu, fort des engagements que je prends devant vous pour régler l'ensemble de ces questions.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

C'est une demande de retrait, si j'ai bien compris. Acceptez-vous, Monsieur AQUA, de retirer votre vœu ? Oui. Très bien. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la promotion des arts ludiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc aux vœux n^{os} 176 et 176 bis, relatifs à la promotion des arts ludiques.

Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurai l'occasion de le redire concernant le Forum des images. Nous sommes dans une situation qui est paradoxale à Paris, où plusieurs établissements culturels, municipaux ou non, d'ailleurs, sont en grande difficulté, malgré une programmation unique et atypique. C'est le cas du musée des Arts Ludiques.

Sans rentrer dans le débat de l'échec de la Cité de la mode et du design, ce vœu pose la question de la place que souhaite faire Paris pour un espace d'expositions dédiées aux arts ludiques. Nous souhaitons que la Ville de Paris tente une dernière médiation entre le musée des Arts Ludiques et la Cité de la mode et du design, et en cas d'échec de cette médiation, nous demandons que la Ville de Paris envisage l'implantation d'un lieu d'exposition consacré à ces nouvelles formes culturelles.

Nous avons déjà évoqué cette idée, il y a plusieurs mois, à propos de la Gaîté Lyrique ou du Forum des images. Nous estimons qu'un tel musée ou espace d'expositions aurait toute sa place dans l'un de ces deux établissements.

En tout cas, cela nous semble pertinent en termes thématiques, mais aussi en termes d'attractivité et de dynamique des publics, puisque les expositions présentées ces dernières années par le musée des Arts Ludiques ont attiré beaucoup de familles nombreuses - en fait de nombreuses familles et des familles nombreuses, d'ailleurs ! - et des touristes. C'est un public qui est identifié par ces deux établissements comme prioritaire.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à donner un signal important pour la diversité de la culture à Paris, pour le dynamisme de ces expositions et pour son rayonnement à l'international.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci pour votre intervention. Merci, Monsieur le Maire.

Autre sujet sur le 13e arrondissement, autre sujet dont je "m'occupe" là, sur le musée des Arts Ludiques et peut-être un petit mot aussi sur la question de la Cité de la mode.

Sur le musée des Arts Ludiques, vous l'avez rappelé, ce musée est un musée privé sans subvention, ouvert depuis un certain nombre d'années, qui fonctionne avec quelques difficultés, mais qui a un rayonnement important, notamment à travers un certain nombre de grandes expositions sur MARVEL, par exemple, ou sur MIYAZAKI, organisées l'année dernière.

Il est aujourd'hui dans une difficulté puisqu'il est en cessation de paiement concernant ses loyers. Il a aujourd'hui une difficulté sur ce sujet. Vous souhaitez que nous regardions si le musée des Arts ludiques pourrait aller à d'autres endroits, envisageant qu'il intègre le projet de la Gaîté Lyrique ou le projet du Forum des images. Il y a d'autres vœux sur la question du Forum des images et je laisserai Bruno JULLIARD, adjoint à la culture, répondre sur ce sujet. Mais il ne me semble pas souhaitable à cette étape qu'on réfléchisse à ce que le musée des Arts ludiques intègre d'autres équipements ou établissements de la Ville.

Par contre, là où je vous rejoins, c'est que je pense qu'il faut soutenir et regarder avec la Caisse des dépôts et consignations pour que le musée des Arts ludiques puisse rester à l'intérieur de la Cité de la mode. Car au-delà, sur la Cité de la mode et du design, j'ai lu deux ou trois choses dans la presse qui expliquent que c'est un bateau ivre et on ne sait plus trop où il va, mais je voulais rappeler quand même que c'est un lieu dans lequel nous souhaitons - la Ville et la Maire l'a rappelé - développer tout ce qui concerne la question de la mode, pour laquelle tout un travail est fait avec une école sur les questions des métiers de la mode à cet endroit.

Deuxième chose, c'est un pôle d'attractivité nocturne extrêmement important avec plus de 1 million de personnes qui se rendent dans les différents établissements, que ce soient des clubs ou des "rooftops" à cet endroit-là.

Je vous propose, dans un vœu qui est en réponse au vôtre, que sur l'ensemble de ces points, à la fois pour rechercher une solution pour le maintien du musée des Arts ludiques à la Cité de la mode...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vais conclure, que nous puissions développer les activités de la mode et les amplifier à cet endroit mais aussi que nous puissions garder et développer l'ensemble de ces questions liées à la question de la nuit.

Je vous propose un vœu en réponse qui s'engage à ce que nous discutons avec la Caisse des dépôts et consignations sur ce sujet de manière à trouver une solution à la fois sur le musée des Arts ludiques et la question de la pérennité de la Cité de la mode.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 176 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Oui, merci pour votre intervention, Monsieur.

Nous allons maintenir notre vœu parce que nous souhaiterions que ce lieu aille au-delà de la Cité de la mode qu'il y ait d'autres propositions, notamment pour le Forum des images et la Gaîté lyrique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 176 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 176 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 176 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 388).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vais maintenant suspendre la séance. Nous reprendrons à 14 heures 30 - je précise bien 14 heures 30 - et nous commencerons avec le projet de délibération DAC 56.

Merci, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2017 DAC 176 - Subventions (15.295.752 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous examinions le projet de délibération DAC 176. Subventions et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

La parole est à Mme KUSTER, puis à Mme KONÉ si elle nous rejoint. Bruno JULLIARD vous répondra.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération, qui a trait aux subventions de fonctionnement et d'équipement de la Philharmonie de Paris, est l'occasion de rappeler le succès que connaît la Cité de la musique depuis son ouverture en 2016, avec plus de 1,1 million de personnes accueillies, 523.000 spectateurs aux concerts tout public, et 144.000 spectateurs aux différentes activités prévues pour les enfants et les familles, particulièrement dans le souci d'un meilleur éveil à la musique.

Le soutien de la Mairie de Paris est donc indispensable au moment où l'Etat n'investit pas suffisamment dans ce type d'initiative que constitue l'éveil à la musique, alors qu'il en a fait une priorité par la voix de son Ministre à l'Education nationale.

Je veux ici saluer l'engagement de la Ville de Paris, et je forme le vœu qu'il soit prolongé, et tout aussi actif pour la future cité du théâtre qui verra le jour en 2022, dont j'ai parlé hier dans le cadre du budget de la culture, il vaut mieux répéter les choses, et qui réunira nos plus grandes institutions théâtrales, la Comédie-Française, l'Odéon, et le Conservatoire national d'art dramatique.

La Cité de la musique avec la Philharmonie de Paris est un succès reconnu, et vous y avez contribué au niveau de la Mairie de Paris. Nous comptons désormais à nouveau sur vous pour qu'avec l'Etat, vous soyez au prochain grand rendez-vous culturel qui donnera à la Capitale un nouvel établissement phare, à l'image de ce qui a été réalisé avec la Philharmonie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre et vous remercier de vos encouragements, j'imagine, la parole est à Bruno JULLIARD...

Mme KONÉ est arrivée, donc la parole est à elle.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, on peut l'affirmer, la présence de la Philharmonie dans le 19e arrondissement est une réussite. Depuis son ouverture en janvier 2015, 1,2 million de visiteurs profitent chaque année d'un équipement artistique de qualité représentant un taux de remplissage de 95 %. C'est une réussite à plusieurs points de vue : la diversité de son offre musicale, concerts symphoniques, musiques actuelles, musiques du monde, mais aussi créations et concerts éducatifs. Il y en a pour tous les goûts.

La diversité de son public au niveau géographique, qui permet d'avoir une nouvelle offre musicale de qualité dans l'Est parisien, et ainsi de rééquilibrer l'offre sur le territoire parisien.

Quelques chiffres, qui parlent d'eux-mêmes : 31 % du public de la Philharmonie vient de la banlieue, dont 19 % de la Seine-Saint-Denis.

L'éducation artistique et culturelle, axe majeur du projet de l'établissement, qui à travers des projets dans et hors les murs, profite aux publics jeunes éloignés des possibilités artistiques. Ceux-ci représentent un tiers du budget de fonctionnement de la Philharmonie, pour le bénéfice de 300.000 personnes. Une réussite qui s'explique aussi par l'attraction pour de nouveaux publics en particulier les jeunes, une programmation diversifiée et une tarification pour toutes les bourses.

Une autre preuve qu'un équipement de grande qualité peut s'insérer parfaitement dans un quartier populaire.

Nous nous sommes battus et nous maintiendrons notre vigilance pour que la Philharmonie reste accessible, accueillante et active, bien au-delà de ses murs en faveur de l'égalité dans l'accès à la culture.

Je terminerai mon intervention en rappelant, puisque ce Conseil de décembre est un conseil budgétaire, que grâce aux vœux et nombreuses interventions du groupe Ecologiste devant cette Assemblée, le taux de l'emprunt a été renégocié de 5,1 % à 4,7, faisant réaliser à la Ville une économie substantielle de 4,3 millions d'euros.

Nous réitérons notre souhait que cette somme dégagée puisse profiter à ceux qui en ont le plus besoin, aux quartiers populaires et aux Parisiens éloignés de la culture.

À ce titre, je citerai notre amendement budgétaire de 140.000 euros, qui visait à revenir sur la décision de la Ville de se retirer du Fonds régional d'art contemporain, le F.R.A.C. Ile-de-France. Cette décision mettant en péril l'avenir du plateau ancré localement dans les quartiers autour de Belleville avec ses ateliers scolaires, de la maternelle à l'université, et le programme éducatif. Amendement qui s'est réduit à 95.000 euros.

Il s'agit d'une satisfaction, bien que nous restions convaincus que les 140.000 euros demandés auraient pu être attribués en totalité à la structure. En effet, vous concevrez que cette somme paraît dérisoire en comparaison avec cette fameuse économie de 4,3 millions d'euros.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Et donc, la parole est maintenant à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci aux deux oratrices précédentes, qui me donnent l'occasion, que je goûte à chaque fois, de pouvoir saluer l'excellent travail réalisé par les équipes de la Philharmonie, Laurent BAYLE, son directeur, mais également tous ceux qui l'accompagnent.

Vous l'avez dit toutes les deux, et je partage en tout point, c'est un immense succès qui n'était pas écrit d'avance. Il a fallu l'engagement de tous, et la vigilance et le soutien aussi de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, et le soutien majeur de l'Etat et des précédents gouvernements.

Le succès est au rendez-vous. Les difficultés ont été présentes et nombreuses ces dernières années, mais aujourd'hui, le succès est incontestable. C'est un succès d'estime, esthétique, d'exigence artistique et culturelle. C'est un succès de politique des publics, notamment en termes d'éducation artistique et culturelle.

La Philharmonie est probablement aujourd'hui, et cela d'ailleurs se conjugue avec la réforme des conservatoires, puisque la Philharmonie nous a beaucoup inspirés dans l'esprit et la philosophie de notre propre réforme, la Philharmonie de Paris est un exemple en matière d'éducation musicale.

L'ensemble des groupes du Conseil de Paris adresse de chaleureuses félicitations à Laurent BAYLE et à l'ensemble de ses équipes. Merci au groupe Ecologiste d'avoir rappelé une renégociation de l'emprunt qui a été longue, pas facile, cher Julien BARGETON, nous y avons œuvré ensemble, une renégociation de l'emprunt qui a permis des économies substantielles à la Ville.

Concernant les deux petites digressions d'abord de Mme Brigitte KUSTER sur la Cité du théâtre, la petite différence entre la Philharmonie de Paris et la Cité du théâtre, c'est que la Philharmonie de Paris, dès l'origine, a été une décision commune, conjuguée, volontaire, de la Ville de Paris, du Maire de Paris de l'époque, Bertrand DELANOË, ainsi que des gouvernements successifs et de l'Etat.

Cela n'est pas tout à fait la même chose concernant la Cité du théâtre. Vous en avez d'ailleurs été témoin, je vous remercie d'avoir défendu les intérêts de la Ville quant à la présence même et l'information de la Ville. La Ville n'a pas été particulièrement associée aux principales décisions jusqu'à aujourd'hui.

Il n'en demeure pas moins qu'avec la Maire de Paris, nous avons réaffirmé, pas plus tard qu'il y a à peu près une semaine, 10 jours peut-être, notre volonté d'être associés et partenaires auprès de la Ministre de la Culture, et nous serons effectivement au rendez-vous pour que le développement de ce projet de Cité du théâtre dans le 17e

arrondissement soit également un succès, même si le contenu du projet est très largement différent des objectifs de la Philharmonie, mais cela n'est pas l'objet de ce débat.

Un dernier élément concernant le Fonds régional d'art contemporain. Je me permets de souligner que s'il y a bien un parallèle qui ne peut pas être fait avec la Philharmonie, c'est l'ampleur et la qualité des actions éducatives. Si la Philharmonie est absolument exemplaire dans le domaine, c'est loin d'être le cas du F.R.A.C., puisque le F.R.A.C. réalise deux actions éducatives sur le territoire parisien. Cela n'est pas tout à fait un exemple pour nous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 176.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 176).

2017 DAC 694 - Approbation du règlement 2017 du fonds de soutien aux projets transmédia et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement de projets transmédia.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 694. Approbation du règlement 2017 du fonds de soutien aux projets transmédia, et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement de projets transmédia.

Mme MÉHAL est inscrite.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit en effet, vous l'avez rappelé, de voter le règlement en soutien aux projets transmédia. Vous savez, c'est un projet qui nous tient particulièrement à cœur dans notre groupe, puisqu'à l'époque j'avais proposé, par un vœu, que les nouvelles écritures soient davantage soutenues.

Il s'agit, je le rappelle, de nouvelles formes de narration qui se caractérisent par l'usage combiné de plusieurs médias, pour aboutir à un résultat cohérent, quels qu'en soient le genre, la forme ou le support.

Ces nouvelles écritures allient à la fois le son, l'image, la photo, et même la "web TV" appuyées par la force du numérique. Je me réjouis que la Ville prenne en compte ces écritures nouvelles, novatrices à bien des égards et tournées vers la création et le digital.

Pour notre groupe Démocrates et Progressistes, il n'y a pas de hiérarchie entre les arts, entre ceux d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Pour nous, la culture tire sa force dans son renouvellement, et sa vitalité est portée par sa grande diversité. C'est par ce biais qu'elle touche chacun d'entre nous. En effet, l'art se déploie sous toutes ses formes, même s'il peut s'adresser à des publics différents, comme on le voit avec les transmédiés. Les œuvres transmédiés en sont un parfait exemple. Il faut les soutenir fortement, car elles sont en plein développement. C'est vrai que Paris s'est engagée dans l'accompagnement de ces projets, comme le montre la Mission cinéma en 2006 ou le projet "Cinéma de cité" créé en 2013. N'oublions pas, non plus, de citer les autres acteurs qui participent à ce domaine. Je pense notamment au C.N.C., à la D.R.A.C. Ile-de-France, et tant d'autres.

Il y a, bien sûr, les collectivités et les grandes institutions qui sont impliquées. Et c'est vrai, il s'est créé, maintenant, un véritable écosystème : les incubateurs parisiens spécialisés dans ce domaine - je pense au "Labo de l'édition", "Le Cargo", le "LUMA" et bien d'autres -, La Gaieté Lyrique, les manifestations et festivals culturels, "Cross Vidéo", "I Love Transmédia". En effet, les acteurs de terrain investissent ce champ et, à cet effet, vous avez bien voulu mettre en place ces objectifs et je les partage précisément.

Après cette introduction très positive, subsistent quand même quelques points d'interrogation.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser davantage les critères qui permettent au comité de professionnels qui examinent les projets au regard de l'enveloppe, dont je rappelle qu'elle est fixée à 140.000 euros ? Plusieurs critères, en effet, sont évoqués : dimension cinématographique, audiovisuelle, technologique et même dimension parisienne. Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage ?

Et puis, une question importante en termes de démocratisation. Pouvons-nous envisager que les Parisiens, sensibles à ces nouvelles écritures, puissent un jour intégrer ce jury puisque les œuvres se veulent à la fois sensorielles, sensibles et qu'elles touchent en premier lieu les individus et que, d'une certaine façon, le public puisse être partie prenante de ce jury ?

Il me paraît très important, en effet, qu'on mette l'accent sur les nouvelles technologies parce que c'est important, mais elles ne sont qu'un vecteur, parce que ces médias sont véritablement des objets culturels en tant que tels.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire.

Merci à Fadila MÉHAL pour son intervention. J'en profite, d'ailleurs, à nouveau, pour remercier et féliciter Fadila MÉHAL pour la qualité et l'excellence de sa présidence de deuxième commission et saluer l'élection à l'unanimité de Mme LECOUTURIER comme nouvelle présidente de la deuxième commission.

Fadila MÉHAL a beaucoup soutenu l'émergence de ce fonds de soutien aux projets transmédiés. Il fait suite au fonds de soutien aux courts métrages qui est cofinancé par le C.N.C., que la Ville de Paris a créé en 2006. Il fait suite, mais il s'additionne, il se conjugue avec le fonds de soutien aux courts métrages qui continue, bien évidemment, d'exister et qui fonctionne même très bien puisque, chaque année, ce sont environ 20 courts métrages qui sont réalisés grâce à ce soutien pour un montant d'environ 300.000 euros. Et parce que c'est une forme privilégiée par les jeunes cinéastes, nous faisons émerger de nouveaux talents et nous sommes particulièrement fiers du trajet parcouru par les courts métrages soutenus qui, d'ailleurs, reçoivent très régulièrement des prix prestigieux, dont le César du meilleur court métrage il y a trois ans.

En 2015, inspirés de cette réussite, nous avons donc créé un second fonds de soutien, aux projets transmédiés cette fois, pour compléter et valoriser l'écosystème parisien autour de la création numérique, audiovisuelle et cinématographique, avec 140.000 euros par an attribués, également en cofinancement avec le C.N.C. qui est un partenaire fidèle.

Nous soutenons, avec ce fonds, les écritures nouvelles, celles se déployant sur plusieurs écrans et proposant une expérience interactive, mais aussi le web documentaire, de plus en plus prisé par de jeunes réalisateurs, jeunes ou moins jeunes, d'ailleurs, ou encore les web-séries qui rencontrent un public grandissant. Comme pour le fonds de soutien aux courts métrages, un appel à projets permet de récolter les candidatures, qui sont ensuite examinées par un comité d'experts reconnus dans ce secteur du transmédia. Concernant les critères, ils sont, année après année, affinés par les membres eux-mêmes du jury. Je propose qu'en ce qui concerne les critères définis par les membres du jury actuel, nous puissions revenir vers vous sur le détail de chacun de ces critères.

Nous avons fixé les grandes lignes, que vous avez rappelées. Appartient ensuite à des professionnels, plus que nous, de définir le détail de ces critères pour l'évaluation de chacun des projets retenus. Ce fonds s'inscrit plus globalement dans une politique de soutien à l'écosystème des industries créatives et culturelles, avec des manifestations, tel que "I Love Transmédia", à La Gaîté lyrique, ou encore des incubateurs comme "Le Cargo", qui est spécifiquement dédié.

Vous l'avez dit, c'est un écosystème vertueux puisque des événements, tel que "I Love Transmédia", soutenus par la Ville, diffusent souvent les projets qui sont soutenus par notre fonds de soutien et, demain, j'espère que ces projets pourront aussi trouver un véritable accueil et des pistes de développement au Forum des Images.

Je conclus en disant que les débuts de ce fonds de soutien sont prometteurs puisque 30 projets ont été soutenus et, récemment, deux de ces projets ont été sélectionnés à un magnifique festival de films, le "Tribeca Film Festival" à New York, ce qui est très encourageant pour nous tous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 694.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 694).

Merci.

2017 DAE 146 - Subventions de fonctionnement (13.200.000 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2018.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DAE 146 : subvention de fonctionnement et d'investissement à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2018.

La parole à est M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, merci.

Chers collègues, cette délibération DAE 146 marque un changement dans la politique de notre école en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche puisque, pour la première fois de cette mandature, la subvention versée à l'E.S.P.C.I. - l'École supérieure de Physique et de Chimie industrielle de la Ville de Paris - diminue. Elle diminue alors même que nous nous étions engagés, ici même, dans ces locaux, cette année, alors, certes, oralement, à maintenir un soutien stable. La subvention de la Ville baisse donc de 400.000 euros. 400.000 euros, ce sont quelques % du budget de la Ville, pardon, de l'école, évidemment, mais 400.000 euros, c'est, si vous ramenez cela, c'est une douzaine de thésards que vous supprimez, des douzaines de contrats que vous supprimez d'un trait de plume. Ce n'est pas négligeable quand on ramène cela à un budget de laboratoire de recherche. Car cette baisse a d'ores et déjà été actée sur les budgets recherche des laboratoires et je l'ai vérifié.

Nous nous vantons souvent de la qualité de la recherche faite à l'E.S.P.C.I. et, à juste titre : une qualité reconnue et quantifiable. Mais pourquoi l'E.S.P.C.I. produit-elle une recherche reconnue ? Précisément, parce que la Ville lui assure un soutien financier et humain à la hauteur des enjeux de la recherche. Quand un jeune arrive à l'E.S.P.C.I., il a de quoi démarrer, ce qui est plus rarement le cas ailleurs en matière financière. Du coup, il publie, décroche des contrats, attire la reconnaissance et le cercle vertueux est enclenché. Comme souvent, ce sont les moyens récurrents qui assurent le bon déploiement de la création scientifique.

Car la recherche a besoin de liberté pour créer, pour explorer des frontières inconnues. Son financement stable est essentiel pour garantir cette liberté. Je fais partie de ceux qui considèrent que les financements publics récurrents doivent essentiellement abonder la recherche pour l'affranchir du court-termisme de projets, ce qui n'exclut pas une part, mais qui doit rester minime, de projets.

En baissant la dotation de l'E.S.P.C.I. comme nous le faisons, nous faisons bouger le curseur vers plus de dépendance envers les contrats et, de notre point de vue, c'est une erreur. Alors, vous me répondez que cette diminution sera compensée par de nouveaux contrats - d'accord - mais les nouveaux contrats ne concernent que quelques chercheurs, quand cette baisse affectera tous les autres. Si on acte que, quand il y a des contrats, on baisse le récurrent, forcément, on rend de plus en plus dépendants les laboratoires dans les contrats. Donc c'est une aberration, en tout cas en termes de tendance. On me dit aussi qu'il y a des problèmes dans le fonctionnement interne de l'E.S.P.C.I., mais ce n'est certainement pas en baissant leur subvention qu'on les portera à la hauteur des enjeux.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la diminution de la subvention de la Ville est définitivement une erreur. Vous l'aurez compris, nous souhaitons, évidemment, le développement de l'école et nous n'allons pas bloquer cette année sa subvention, donc nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération. En revanche, si notre abstention, cette année, a pour but de faire passer cette subvention à l'école dans de bonnes conditions, nous voterions à l'avenir contre toute nouvelle baisse de cette subvention si la Ville envisageait de tenter à nouveau cette expérience.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci, Jean-Noël AQUA, pour cette intervention qui fait suite à l'amendement que vous avez déposé dans le cadre du débat budgétaire de lundi. Ce sont donc les mêmes éléments de réponse que je vous apporterai au nom de l'Exécutif, ma collègue Marie-Christine

LEMARDELEY ne pouvant rapporter ce projet de délibération puisqu'elle est, elle-même, membre des instances de l'école.

Tout d'abord, je crois qu'il faut rappeler ce qui nous rassemble, à savoir notre attachement profond à l'E.S.P.C.I., établissement d'excellence qui a formé tant d'esprits brillants et qui leur a permis de conduire à terme leurs travaux de recherche. C'est cet attachement commun qui nous a conduits à décider d'investir 75 millions d'euros en investissement dans le cadre du schéma directeur de transformation de l'établissement, lui permettant de contribuer à l'excellence scientifique de Paris. Vous en conviendrez, c'est tout le contraire d'un désengagement de la Ville de Paris quant à son E.S.P.C.I.

Il s'agit par ailleurs de relativiser cette baisse. Elle est tout de même très faible au regard du budget global de fonctionnement de l'école puisqu'elle représente environ 1 %, budget qui au demeurant progresse de 1,6 million d'euros en 2018 en raison de la croissance de ses ressources propres. L'école reste dans une situation budgétaire favorable par rapport à d'autres opérateurs de la Ville.

Il n'apparaît donc pas scandaleux de lui demander une contribution à l'effort collectif. La part est faible en proportion puisqu'en 2018, avec cet ajustement, l'E.S.P.C.I. représentera tout de même 60 % du budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche par la Ville de Paris. C'est bien la démonstration que nous partageons philosophiquement et politiquement la même ambition, à savoir d'abord un financement public de la recherche pour garantir sa pérennité et son indépendance absolument essentielle ; nous sommes évidemment d'accord. Il faut être raisonnable sur l'analyse de l'ampleur de cette baisse de subvention pour un établissement qui a les moyens de pouvoir intégrer et absorber cette légère baisse dans des conditions tout à fait acceptables.

D'ailleurs notre soutien à l'E.S.P.C.I. est convaincu, il est aussi raisonné et il prend en compte les adaptations dont vous avez parlé dans votre intervention puisque nos décisions des années précédentes ont pu s'adapter à des contextes différents, par exemple une baisse en 2015, mais une nouvelle hausse en 2016 de 250.000 euros. Cette subvention prend en compte à la fois les besoins de l'école et, c'est bien normal, la capacité budgétaire de la Ville.

Je conclus avec les choix qui en revanche, eux, dépendent de la direction de l'école sur la manière d'impacter son fonctionnement et son budget avec la baisse de la subvention. Il est tout à fait possible, si ce n'est probable, que l'école aurait pu faire d'autres choix que ceux qu'elle a faits, mais il se trouve que l'école est bien entendu indépendante dans ses choix.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 146).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux bâtiments S.N.C.F. dits "Gare d'Avron".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous pouvons passer à l'examen des vœux non rattachés. Nous examinons le vœu n° 177 relatif aux bâtiments S.N.C.F. de la gare d'Avron.

La parole est à Mme MAQUOI, qui a deux minutes maximum pour présenter ce vœu.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'interviens en ce début d'après-midi concernant la gare d'Avron, située sur la petite ceinture dans le Sud du 20^e arrondissement, pour présenter un vœu porté par les élus socialistes et apparentés du 20^e, par Raphaëlle PRIMET et les élus communistes, par Jérôme GLEIZES et les élus écologistes.

Cette gare est occupée depuis des années par des artistes avec un bail d'occupation qui arrive à échéance le 31 décembre de cette année. Ils en assurent l'entretien et la valorisation ainsi que l'ouverture sur le quartier. Or la S.N.C.F. leur demande de quitter les lieux d'ici la fin du mois. Etant donné que la gare d'Avron ne fait pas partie des premiers projets de la petite ceinture, notre première demande dans ce vœu est de prolonger le bail des artistes le temps de l'élaboration du projet.

Notre deuxième demande concerne l'avenir de la gare d'Avron. Nous souhaitons le maintien d'une dimension culturelle dans le projet et une concertation en amont, avec les élus et les habitants.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame Nathalie MAQUOI, de votre interpellation sur la situation de la gare d'Avron et de ces deux artistes. S'agissant de la situation des occupants de la gare, nous avons eu confirmation par la S.N.C.F. d'un prolongement d'un an, jusqu'en 31 décembre 2018, de leur convention. Dès que nous avons été alertés sur leur situation, la Ville est intervenue auprès de la S.N.C.F. pour demander que leur situation soit reconsidérée. Un avenant va donc être notifié par la S.N.C.F. aux occupants dès cette semaine.

Je tiens toutefois à préciser qu'il n'était pas question d'une procédure d'expulsion, ainsi que l'indiquait l'un des considérants de votre vœu, mais de ne pas renouveler la convention d'occupation qui s'achève à la fin de cette année.

Quand à votre demande de dialogue avec les élus du 20e, les habitants et les artistes sur la reconversion des locaux, ce sera évidemment le cas comme sur l'ensemble des différents locaux situés sur la petite ceinture et l'ensemble des sites visés par une démarche de valorisation. Il s'agira d'une méthodologie globale et vous y serez bien sûr associés.

Sur ce dernier point, je fais un tout petit aparté pour vous rappeler qu'il y a de nouvelles obligations en matière de procédure d'occupation. Elles sont applicables depuis cet été avec la nécessité de prévoir des mises en publicité pour les futures conventions d'occupation temporaire pour des sites ayant une exploitation économique, ce qui sera le cas en l'espèce.

Cela ne pourra désormais donc plus se faire en direct de gré à gré, sauf exception, avec possibilité de dérogation au cas par cas mais qui ne rentrerait pas dans cette situation. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question à l'occasion du débat sur les péniches culturelles du canal de l'Ourcq. Nous connaissons à la fois les avantages en termes de renouvellement et de dynamisation et les contraintes très lourdes de cette nouvelle méthode. On peut en penser ce qu'on en veut mais, malheureusement ou pas, cela s'imposera à nous.

S'agissant enfin de la situation de l'un des artistes qui avaient fait la demande d'un atelier-logement auprès de la DAC, il a bien un dossier en attente depuis 6 ans. Il a reçu un avis favorable de la commission artistique. Vous le savez, la rotation est insuffisante pour les ateliers-logements. Il n'a pas été possible de lui attribuer un atelier depuis le début de sa demande, mais sa demande est toujours enregistrée et elle va bientôt repasser en commission artistique comme cela est d'usage.

Avis favorable à votre demande avec simplement une demande de modification qui consiste à retirer le considérant parlant d'expulsion puisque c'est excessif par rapport à ce qui était envisagé par la S.N.C.F.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cette demande de modification est manifestement acceptée par Mme MAQUOI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 177 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 389).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mutualisation d'équipements culturels.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 178 relatif à la mutualisation d'équipements culturels.

C'est M. Thomas LAURET qui le présente en deux minutes maximum.

M. Thomas LAURET. - Merci.

Très simplement, on a énormément d'institutions culturelles à Paris, on a des travaux en cours, au théâtre du Châtelet et au théâtre de la Ville, on a des équipements géographiquement très proches et même symétriques.

On pourrait donc, pour essayer de faire quelques économies, mutualisations, tout en conservant l'autonomie, l'identité, la créativité de chacune des institutions, réfléchir à rapprocher quelques fonctions supports, administration, ressources humaines, comptabilité de plusieurs établissements pour mutualiser les moyens et faire quelques économies qui nous permettraient de redéployer des ressources vers de nouvelles activités et de nouvelles œuvres créatives.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Thomas LAURET, pour la présentation de ce vœu.

C'est un sujet qui est complexe mais je pense en effet qu'il faut éviter tout dogme dans le domaine et tout tabou. Je pense qu'il peut exister des rapprochements des associations et c'est d'ailleurs nous-mêmes ce que nous avons fait lorsque nous avons rapproché des établissements culturels ces dernières années, comme le Grand Parquet et le théâtre Paris-Villette, ou encore comme les deux salles du Théâtre 13, qui aurait pu être deux théâtres et qui en fait sont deux salles d'un seul et même théâtre. Je pense en effet qu'il faut toujours évaluer, pourquoi pas expérimenter, lorsqu'il y a des possibilités de rapprochement et de mutualisation.

J'é mets en effet deux réserves, vous les avez citées, qui sont absolument essentielles et au cœur de notre politique culturelle. D'abord, c'est la bataille pour une diversité artistique et culturelle à Paris. Il n'y aurait aucun intérêt à avoir une politique publique culturelle d'ambition si elle n'était pas au service de la diversité artistique et culturelle. Nous ne sommes pas là pour gérer ce qu'on appelle des garages, c'est-à-dire uniquement pour accueillir des spectacles, mais pour produire des spectacles. Si on veut garantir une diversité dans cette production, il faut éviter des phénomènes de concentration. La concentration est en ce moment très forte dans le théâtre privé, elle s'accélère d'ailleurs. Attention à ce qu'elle n'ait pas des effets pervers, y compris dans le théâtre public.

Deuxième élément, c'est l'indépendance des structures. Nous savons que, parfois, ce n'est pas parce que nous avons de grandes et importantes structures publiques que cela accroît la liberté et l'indépendance des artistes ou des directions artistiques de ces lieux. Je suis très attaché notamment dans le domaine théâtral à l'indépendance de nos structures, donc au modèle associatif, qui n'a pas que des avantages, notamment d'un point de vue juridique, mais qui garantit tout de même une indépendance assez forte de nos structures.

Tout cela pour dire que j'é mettrai un avis favorable dans la mesure où nous partageons l'ambition d'encourager la coopération entre les établissements culturels, mais aussi des recherches de mutualisation et pourquoi pas d'économies, avec tout de même cette réserve dont je parlais à l'instant.

Mais je constate dans votre intervention que nous en partageons complètement l'esprit. Avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 178 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 390).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mémoire concernant l'esclavage et le colonialisme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Mme MÉHAL pour présenter le vœu n° 179 relatif à la mémoire concernant l'esclavage et le colonialisme.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez tous, Paris qui est la capitale d'une République au rayonnement universel, fut aussi la capitale, d'une certaine façon, du XVIe au XXe siècle, le centre politique, culturel et économique d'un immense empire colonial et esclavagiste.

C'est vrai que ce lourd passé a laissé des traces visibles dans le paysage urbain du Grand Paris, dans la dénomination de ses rues, de ses boulevards, de ses avenues, de ses places et même de ses statues.

C'est vrai que certains souhaitent supprimer ces noms de rues, souhaitent les remplacer, les débaptiser, ce qui à notre sens reviendrait à un effacement de cette mémoire, fut-elle controversée.

C'est vrai que le président de la République, dans sa dernière tournée africaine quand il s'adressait à la jeunesse, appelait à la réconciliation des mémoires.

C'est vrai qu'il y a beaucoup d'historiens, notamment Marcel Dorigny, pour appeler à la construction d'une mémoire collective qui prenne en compte cette période douloureuse de notre Histoire, pas pour la purifier mais pour l'expliquer, la mettre en lumière et en perspective.

Puis il faut aussi rappeler qu'à Paris, il y a d'autres traces architecturales qui portent témoignage des luttes et des résistances anticoloniales et anti-esclavagistes, qui sont une tradition séculaire du peuple français à l'émancipation et surtout à la liberté.

Alors c'est vrai qu'il y a des dénominations de rue visant à rendre hommage à ces figures marquantes de la résistance, je pense à l'émir Abdel Kader, Maurice Audin, le chevalier Saint-Georges et plus récemment encore le général Dumas.

Ce que nous demandons est bien simple, que la Ville de Paris en lien avec les commissions compétentes établisse un état des lieux de ces traces, de ce passé colonial et esclavagiste, et crée des outils pédagogiques pour mieux expliquer ce passé aux piétons parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Fadila MÉHAL. - Nous souhaitons aussi que toutes les initiatives, en tout cas des ouvrages, des guides, des publications d'historiens d'associations, ou même de citoyens qui œuvrent pour une plus grande pédagogie concernent cette page de notre Histoire commune.

Enfin, que la Ville de Paris continue d'inscrire dans l'espace public ces figures emblématiques qui, elles, ont contribué par leur lutte libératrice au progrès humain.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre en 2 minutes maximum, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Fadila MÉHAL.

Je ne ferai pas très long pour une raison simple, c'est que j'adhère complètement à l'état d'esprit de votre vœu et à son contenu, sur un sujet dont nous connaissons la complexité et qui donne trop souvent lieu à des affrontements crispés, à des incompréhensions plutôt qu'à la construction pacifiée d'une réelle panoplie mémorielle dont notre pays a pourtant besoin. D'ailleurs, notre Assemblée a subi de ces crispations, il n'y a pas si longtemps.

Vous saluez les efforts réalisés par la Ville en la matière ces dernières années, et je vous en remercie. Nous entendons donc cette invitation à poursuivre, à faire plus et à faire mieux.

Vous avez rappelé quelques-uns des actes forts qui ont été posés ces dernières années, notamment par des choix de dénomination dans l'espace public, chaque fois mûrement réfléchies et concertées, vous les avez citées.

Par ailleurs, au niveau national, la réflexion autour d'un travail de mémoire sur l'esclavage est la raison d'être de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et ses abolitions, dont la création avait été souhaitée par François HOLLANDE. La ville échange d'ailleurs déjà avec le G.I.P. la préfigurant, et en particulier avec son président Jean-Marc AYRAULT que la Maire va recevoir très prochainement.

Merci donc de votre vœu et de cet esprit de réconciliation qui le traverse et que je partage pleinement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 391).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux aides en faveur de l'Association pour le Soutien du Théâtre privé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 180 relatif aux aides en faveur de l'Association pour le soutien du théâtre privé".

C'est Mme KUSTER qui le présente en 2 minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais associer à ce vœu ma collègue parlementaire Catherine DUMAS, sénatrice qui est montée au créneau tout comme moi, elle au Sénat et moi à l'Assemblée, sur le vœu que je vais présenter, et associer aussi évidemment Florence BERTHOUT, Pierre-Yves BOURNAZEL, Delphine BÜRKLI, Agnès EVREN et Nathalie FANFANT.

Notre objectif est en effet à travers ce vœu, que vous reconsidériez votre position à l'égard du théâtre privé. L'aide que la Mairie de Paris apporte à l'Association pour le soutien du théâtre privé" (A.S.T.P.) ne cesse malheureusement de reculer depuis des années. Or, cette association joue - ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, cher Bruno JULLIARD - un rôle fondamental pour les 55 théâtres parisiens qui en sont membres, puisque outre les aides à la production qu'elle attribue, elle leur apporte également des garanties financières en cas d'échec d'exploitation.

Il s'agit d'un mécanisme de solidarité unique financé en grande partie par le prélèvement d'une taxe sur la billetterie des théâtres adhérents et qui favorise la qualité et la diversité de la création théâtrale privée.

Un dispositif que la Cour des comptes d'ailleurs a jugé pertinent et efficace, ce qui mérite quand même d'être souligné, vous en conviendrez, mais qui est malheureusement aujourd'hui menacé en raison du désengagement de la Mairie de Paris, donc de votre désengagement.

En effet, la subvention municipale à l'A.S.T.P. est passée de 3,6 millions d'euros en 2009 à 2,9 millions cette année. Un désengagement qui intervient au pire moment, puisque le théâtre privé est en proie à d'importantes difficultés : baisse de fréquentation entre autres, mais elles sont également dues à la menace terroriste et à la nécessité de consentir de lourds investissements en matière de sécurité.

Les directeurs de théâtres ne font pas l'aumône. Ils veulent simplement que la Mairie de Paris reconnaisse à sa juste valeur la contribution de leurs établissements à Paris, à sa culture, à la vie de ses quartiers et à son attractivité. Ils veulent pérenniser un système donc ils sont les principaux contributeurs et qui encourage la création. Personne d'ailleurs ne voudrait que l'audace, le goût du risque et de l'innovation soient réservés aux seuls secteurs subventionnés.

Monsieur le Maire, notre demande, je l'espère, va trouver l'écho qu'il mérite.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER...

Mme Brigitte KUSTER. - Je soulignais hier ma déception que la Mairie de Paris n'investisse pas plus dans la culture....

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Non, les autres, vous leur laissez deux minutes et demie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Non, les autres, je ne laisse pas deux minutes et demie !

Mme Brigitte KUSTER. - ... comparativement à Bordeaux ou à Marseille. Voici l'occasion d'envoyer un signal fort.

L'objet de notre vœu est donc très simple : c'est vous demander de soutenir le théâtre privé, comme il le mérite, et d'augmenter en conséquence la subvention municipale de l'A.S.T.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame KUSTER, j'essaie d'être courtoise lorsque je préside. Ce ne sera pas un effort surhumain pour vous de le rester également.

La parole est à M. JULLIARD, en moins de deux minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En effet, deux minutes seront suffisantes puisque nous avons ce débat à peu près tous les ans. Si ce n'est que les années précédentes, tout de même, vous reconnaissiez lorsque nous augmentions les subventions.

J'imagine que lorsque vous dites qu'il faut reconsidérer notre soutien, il ne faut donc pas revenir tout de même sur les augmentations que nous avons consenties ces deux dernières années, et que vous semblez oublier ou effacer. Nous avons augmenté de 200.000 euros ces deux dernières années les subventions à l'A.S.T.P. J'ajoute à cela que nous avons augmenté notre soutien en investissement pour les théâtres privés à hauteur de 400.000 euros par an.

Ce à quoi je me permets d'ajouter plus de 220.000 euros d'aide d'urgence, suite aux attentats et à la baisse de fréquentation dans les théâtres par un fonds d'urgence que nous avons abondé spécifiquement pour les théâtres privés.

Il apparaît donc comme étant au minimum une erreur ou un oubli, je n'ose envisager qu'il s'agisse d'autre chose dans votre intervention.

Nous ne mettons pas en concurrence les théâtres publics et les théâtres privés. La puissance publique est évidemment d'abord là pour financer la création, les politiques des publics dans le théâtre public. Evidemment, il y a besoin de théâtres privés. Personne dans cette Assemblée, je l'espère, ne remet en cause la pertinence de l'existence des théâtres privés, bien au contraire. Il est même déterminant que nous puissions les soutenir par un système que je pense très bénéfique et vertueux : c'est l'A.S.T.P., le fonds de mutualisation, qui est une très bonne chose et qui apparaît très moderne alors qu'il a de nombreuses années d'existence.

J'ai déjà regretté publiquement que la baisse eut été trop importante les années précédentes, raison pour laquelle nous réaugmentons la subvention à l'A.S.T.P. Si nous avons la capacité de réaugmenter en 2018, nous le ferons, dans le cadre d'arbitrage de subventions à l'échelle de l'ensemble des subventions culturelles de la Ville.

A ce stade, ce sera donc un avis défavorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 180 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 180 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une sculpture mémorielle en l'honneur du poète et philosophe Benjamin Fondane (5e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 181 relatif à une sculpture mémorielle en l'honneur du poète et philosophe Benjamin Fondane.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Benjamin Fondane a été une figure majeure du Paris intellectuel de l'entre-deux-guerres. Il a vécu 12 rue Rollin, dans le 5e arrondissement, à deux pas des arènes de Lutèce. C'était un philosophe mais aussi un poète. Il a même été réalisateur, élève et ami de Chestov. C'est un précurseur de la pensée existentialiste. Je vais arrêter là sur l'œuvre de Fondane qui est très riche, pour ceux qui s'intéressent à cet éminent personnage.

Juif, il a été arrêté en mars 1944 et livré aux nazis et ses amis ont essayé d'obtenir sa libération. Ils l'ont d'ailleurs obtenue, mais Benjamin Fondane a refusé parce qu'il ne voulait pas abandonner sa sœur. Il a payé de sa vie cet héroïsme et cet amour puisqu'il est mort dans les chambres à gaz en octobre 1944.

Une place et une plaque lui sont dédiées à l'endroit de son ancien appartement. Je voudrais approfondir, avec le comité de soutien de l'œuvre de Fondane, ce travail. C'est un comité qui réunit des personnalités de premier plan, David de ROTHCHILD, président de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, la philosophe Catherine CHALIER, encore l'historien Pierre NORA.

La réalisation d'un monument a été confiée à l'artiste Elisabeth RAPHAEL de renommée internationale. Son projet est extrêmement beau et émouvant. Il s'intitule "Le cri". Elle me l'a présenté. Toutes les conditions sont réunies pour l'installation de la sculpture. Le financement de sa fabrication et de son installation, estimé très précisément à 62.299 euros, est entièrement pris en charge par le mécénat. La Commission de l'art dans l'espace public a donné un avis favorable.

La Mairie de Paris a suivi cet avis favorable, mais il y a un blocage. Votre cabinet, Monsieur le premier adjoint, considère comme impossible que la Mairie de Paris puisse devenir propriétaire de l'œuvre, ce qui pose des problèmes extrêmement importants pour l'entretien de cette œuvre, voire son installation. Pouvez-vous nous aider à avancer sur ce terrain ?

Je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup. D'abord, d'un point de vue général, nous sommes bien évidemment totalement favorables à l'acceptation de ce don de l'artiste Elisabeth RAPHAEL en hommage à Benjamin Fondane.

Vous avez rappelé la biographie exceptionnelle de Benjamin Fondane, déporté et mort à Auschwitz à 46 ans. A Paris il avait adhéré au mouvement surréaliste et il a très largement contribué à la vie intellectuelle parisienne et française, animant le débat philosophique avec un grand talent de polémiste. Il ne fut d'ailleurs pas que philosophe, mais poète, critique, essayiste, cinéaste, et son œuvre est d'une grande actualité. Elle est riche de plusieurs cultures, roumaine, juive et française.

L'œuvre proposée par Elisabeth RAPHAEL pour lui rendre hommage est de grande qualité. La Ville dispose d'une Commission pour l'art dans l'espace public qui a été consultée et a rendu un avis favorable. La Ville est donc bien évidemment, de même que la Maire, tout à fait favorable à accepter ce don.

La Commission a rendu un avis positif recommandant toutefois d'envisager un autre site plus adapté que le site d'origine, à savoir la place homonyme, recommandant donc le square que vous avez vous-même proposé dans votre vœu.

Concernant la question du don, il n'est pas impossible de devenir propriétaire de l'œuvre, bien évidemment. Il a simplement été expliqué à l'artiste que toute acceptation impliquait pour la Ville des obligations ensuite en matière d'entretien notamment, ce qui a nécessité un échange préalable sur ces conditions d'entretien avec l'artiste elle-même. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous ferons. Nous allons poursuivre nos échanges avec l'artiste à ce sujet.

Nous avons l'habitude, donc il n'y a aucune raison que cela ne fonctionne pas. Avis favorable à votre vœu. Je n'ai aucun doute sur le fait que, je l'espère à brève échéance, nous puissions inaugurer cette magnifique œuvre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 392).

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'attribution de créneaux aux différents groupes politiques lors de la conférence de presse pré-Conseil de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 182 relatif à l'attribution de créneaux aux différents groupes politiques lors de la conférence de presse pré-Conseil de Paris.

La parole est à Mme HAREL pour deux minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Le vœu que je présente est un vœu qui me semble très important en termes d'équité entre les groupes dans le cadre du Conseil de Paris. Il y a une conférence de presse qui se tient chaque jeudi précédent le Conseil, entre 9 heures et 13 heures. Cette conférence de presse est organisée ici par les services de la Ville, dans les locaux de la Ville. Elle a normalement pour but de permettre à tous les groupes, je dis bien à tous les groupes, d'échanger avec les médias parisiens en amont des séances, pour expliquer les positions qu'ils auront sur telle ou telle délibération et les projets qu'ils entendent présenter.

Il n'aura échappé à personne que la composition des groupes politiques a quelque peu évolué à Paris ces derniers mois. De nouveaux groupes sont nés, mon groupe PPCI, et Démocrates et Progressistes. Cela représente tout de même 15 conseillers de Paris.

Or, malgré les demandes répétées de mon groupe PPCI depuis le mois de juillet, cela fait donc cinq mois, pour participer à cette conférence de presse, les services de la Ville nous rétorquent que tous les créneaux sont pris et qu'il n'y a pas de solution à nous proposer. C'est une injustice de fait.

Le temps dévolu à la conférence de presse n'est pas extensible. 9 heures - 13 heures, c'est le maximum de temps que peuvent nous consacrer les journalistes qui ont aussi besoin de suivre l'actualité, de rédiger et de monter leur sujet.

Je formule donc une demande très simple. C'est que la Ville procède, comme cela aurait dû être fait automatiquement dès l'arrivée des nouveaux groupes, à la redistribution des plages d'échange avec les journalistes lors de la conférence de presse, entre 9 heures et 13 heures. J'aimerais que l'ensemble des groupes puisse se voir attribuer un créneau proportionnel à leur taille. Il en va de notre droit d'expression, mais aussi d'une utilisation juste des moyens de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame HAREL.

Pour vous répondre, Bruno JULLIARD. J'ai été saisi de deux explications de vote, Thomas LAURET et Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Marie-Laure HAREL pour cette interpellation qui intéresse l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

Tout d'abord, votre vœu est l'occasion de rappeler que, bien évidemment, nous accueillons avec bienveillance les nouveaux groupes nés ces derniers mois, comme en témoigne d'ailleurs un certain consensus sur les temps de parole accordés à chaque groupe, dans le cadre des différents débats organisés que nous avons déjà eu à connaître.

Il en va bien sûr de même pour l'expression publique des groupes auprès de la presse. Je ne voudrais d'ailleurs pas laisser croire, contrairement à ce que pourrait laisser penser votre vœu et un peu votre intervention, que nous essayons de museler qui que ce soit. Il est exact que l'attribution de créneaux aux nouveaux groupes pour leur conférence de presse pré-Conseil pose de réelles difficultés d'organisation car vous n'êtes pas sans savoir qu'une tierce partie est ici concernée, à savoir les journalistes. Vous conviendrez qu'une conférence de presse sans journaliste pourrait être un peu triste.

J'ai d'ailleurs l'occasion de féliciter pour leur travail l'ensemble des journalistes qui nous suivent chaque jour et chaque heure du Conseil de Paris, notamment dans la salle de presse et qui sont présents le jeudi matin.

Dès la séance de novembre, premier Conseil après la création de votre groupe, le service de presse de la Ville de Paris, qui coordonne ces conférences de presse pré-Conseil, a proposé à votre groupe un créneau, le jeudi après-midi. Pour le Conseil de décembre, deux créneaux supplémentaires vous ont été proposés 8 heures 30 et 14 heures 30.

Je comprends complètement que cela ne vous convienne pas et que vous nous fassiez part de votre insatisfaction face à ces trois offres. Laissez-moi terminer, Madame HAREL, puisque je vais dans votre sens. Je vous ai écouté.

Nous avons demandé au service de presse de mener une concertation avec les journalistes, qui a déjà commencé et qui couvre le conseil de presse pour trouver une solution viable. Le service de presse sera en mesure de nous proposer, d'ici à la fin de cette semaine, une nouvelle répartition afin d'assurer aux huit groupes, ainsi qu'à Danielle SIMONNET, indépendante, un créneau d'échange et de présentation des délibérations et des décisions phares du Conseil à venir.

Je conclus. Pour que cela tienne en une seule demi-journée, il faudra que tout le monde fasse des efforts et diminue la durée de sa conférence de presse. Je rappelle que le groupe Socialiste, le plus gros groupe du Conseil de Paris, n'a pas de conférence de presse, et que l'Exécutif a actuellement une heure de conférence de presse.

Je propose moi-même que, pour l'Exécutif, nous limitions à 45 minutes. Je compte sur la bienveillance des autres groupes du Conseil de Paris pour que nous arrivions à faire tenir dans une demi-journée l'ensemble des groupes pour que tous puissent avoir accès à la presse, le jeudi matin. Avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Comme nous sommes tous en mesure de présenter et répondre à des vœux en moins de deux minutes, nous allons évidemment y arriver.

J'ai été saisie de trois explications de vote : M. LAURET, M. BONNET-OULALDJ et Mme GOLDGRAB.

M. Thomas LAURET. - Nous nous associons pleinement au vœu du groupe Constructif. En tant que progressistes de gauche et de droite, et démocrates, nous souhaitons que les bonnes intentions de l'Exécutif puissent être réalisables dans les meilleurs délais. Il n'a pas été si facile que cela, depuis la création de notre groupe comme celui du groupe de Marie-Laure HAREL, d'arriver à trouver une entente sur ce sujet. J'espère que l'ensemble des groupes sauront faire la petite place nécessaire pour que chacun puisse s'exprimer démocratiquement, sans freiner ce genre d'exercice. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, évidemment, nous sommes favorables au vœu de Mme HAREL, mais je voudrais rappeler l'histoire : quand je suis arrivé ici président de groupe en 2014, il n'y avait pas de conférence de presse organisée par le bureau de presse pour les groupes. C'est à la demande du groupe Communiste, puisque les journalistes passaient d'un bureau à l'autre, sans que les choses soient organisées, et qui passaient un coup dans le bureau du groupe Communiste, qui allaient après chez les Verts, qui allaient après... et qui se calaient par rapport à la conférence de presse de l'Exécutif. Et à la demande du groupe Communiste, avec le groupe "Verts", nous avons dit : "peut-être que ce serait bien de nous donner une salle et d'organiser les choses".

Je rappelle ça pourquoi ? Parce qu'il ne faudrait pas que de nouvelles règles bousculent quelque chose qui a été mis d'un commun accord, à la demande des présidents de groupe, au point de départ. Je rappelle que c'est à la demande des groupes, parce qu'il y a un autre sujet. C'est-à-dire que si on multiplie le nombre de personnes qui veulent s'exprimer à la presse en si peu de temps, tous les non-inscrits, tous les élus qui voudront construire un nouveau groupe demanderont aussi cette expression. Et comme l'a bien dit Bruno JULLIARD, cela ne passe pas en une demi-journée.

Je voudrais qu'on l'évoque peut-être en Conférence des présidents, puisqu'on a une Conférence des présidents de groupe, et que l'on se dote de règles précises, et que ces règles soient aussi respectées par ceux qui interviennent devant la presse, notamment dans le respect des heures, du temps qui est compris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Moi aussi, je suis favorable à ce vœu. Bien sûr, nous allons tous faire des efforts, mais je m'étonne quand même qu'un vœu soit présenté sur ce thème, parce que c'est une question d'organisation, et je pense que nous aurions très bien pu résoudre cette difficulté, s'il y en a, sans un vœu. Voilà, je m'étonne, mais je voterai.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Monsieur BELLARD.

M. David BELLARD. - Dans la même veine que ce que viennent de dire mes collègues, bien entendu, on est favorable à ce vœu. On a d'ailleurs déjà montré notre capacité d'organisation, puisque Danielle SIMONNET a un créneau aussi pour s'exprimer devant la presse en tant qu'indépendante, et je trouve cela normal, que toutes les sensibilités présentes au Conseil de Paris puissent s'exprimer. Et j'aurais la même interrogation, c'est-à-dire qu'on est là dans une question d'organisation interne du Conseil de Paris. Nous aurions pu, je crois, nous en expliquer dans une Conférence des présidents et trouver des modalités et, d'une certaine manière, faire des "gentlemen's agreements".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais néanmoins mettre aux voix le vœu... Oui, en écriture inclusive, c'est beaucoup plus compliqué, "gentleman's agreement".

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 393). Merci.

Vœu déposé par Mme GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPÉRONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la dénomination d'un lieu dans le 16e en hommage à Mike Brant.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 183, relatif à la dénomination d'un lieu dans le 16e en hommage à Mike Brant.

C'est M. AURIACOMBE qui le présente.

M. Pierre AURIACOMBE. - Un peu de détente, oui, mais un vœu très sérieux. Pour toute ma génération, on va dire que Mike Brant est une grande star, mais j'espère encore que pour les jeunes générations, des titres comme "Laisse-moi t'aimer" ou "C'est ma prière" existent toujours, et je n'en doute pas.

Mike Brant était une personnalité très attachée au 16e arrondissement. Vous m'excuserez pour la voix, je n'ai pas la voix de Mike Brant, pas aujourd'hui. Il y a vécu et malheureusement, c'est là qu'il est décédé, qu'il s'est suicidé, il faut le dire.

Si nous tenons aujourd'hui à faire cette proposition, au-delà du chanteur de variétés, au-delà de sa personnalité, c'est un chanteur qui a beaucoup œuvré pour la paix entre Israël et la Palestine. Il était très engagé. C'est un chanteur israélien qui a défendu la paix. Il faut le souligner. J'insiste sur ce point. Et aujourd'hui, c'est pour cela que nous souhaitons, dans le 16e arrondissement, où il a vécu, avoir une rue, une place, peu importe, Mike Brant.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD. Pas du tout ? C'est à Catherine VIEU-CHARIER, pardon.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Avant même de répondre sur Mike Brant, je voudrais d'abord féliciter Brigitte LECOUTURIER de sa nomination en tant que présidente de la 2e Commission. Nous avons eu des échanges... Béatrice, excusez-moi. Je suis vraiment désolée, Béatrice. On m'appelle bien Christine de temps en

temps. Je voulais vraiment vous remercier, parce qu'hier, on a eu une très belle conversation et je sais que nous aurons des échanges tout à fait fructueux à l'intérieur de cette 2e Commission.

J'aborde maintenant l'histoire de Moshé Brand, alias Mike Brant. Bien évidemment, c'est un avis favorable que nous allons donner, parce qu'effectivement, il a laissé une trace artistique non négligeable dans la chanson de variétés.

Pour ce qui concerne une plaque commémorative, cela ne posera aucun problème. Pour ce qui est d'un lieu, je rappelle que nous avons des difficultés à trouver des lieux, notamment dans le 16e arrondissement, mais son cas sera évidemment évoqué en Commission de dénomination des noms de rue, de places et de jardins.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cet avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 183.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 394).

Monsieur AURIACOMBE, je crois que vous avez fait l'unanimité de notre Conseil. Si, si, je vous ai vu.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination d'un lieu ou d'un équipement en hommage à Johnny Hallyday.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 221 relatif à la nomination d'un lieu ou d'un équipement en hommage à Johnny Hallyday.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je suis très heureuse de présenter ce vœu, parce que Jean-Philippe Smet, alias Johnny Hallyday, était un grand artiste, un très grand artiste, puisque pendant 57 ans, il a su émouvoir toutes sortes de gens, de tous âges, de toutes conditions, et avec un virage vers les classes intellectuelles au moment où il a rencontré Nathalie BAYE et où il a pu tourner avec GODARD, notamment. C'est vraiment quelqu'un qui a marqué la chanson française de façon très forte, parce qu'elle ronronnait gentiment avec les chanteurs d'après-guerre et qu'il est arrivé avec le "rock and roll" et une nouvelle façon d'envisager la variété française.

Je n'oublie pas non plus que tout au long de sa vie, il a su se renouveler et avoir des partenariats tout à fait intéressants. Je pense à Barbara, Françoise Sagan, Michel Berger, Jean-Jacques GOLDMAN, Jean-Luc GODARD, que j'ai déjà cité, Costa-Gavras. C'est quand même donc aussi l'indice que c'était un grand artiste.

Et il faut aussi se souvenir de ses derniers jours et de l'immense émotion qu'il a provoquée dans notre pays. Je sais que cela fait sourire certains, mais tourner le dos à des millions de gens, qui se sentent émus par la perte de ce très grand artiste, cela me paraît un peu compliqué. Et je trouve que Paris s'honorera, vraiment, de donner un nom de lieu à cette personne qui a su tous nous toucher au plus profond. Je me souviens, j'avais 5 ans quand j'ai entendu pour la première fois une chanson de Johnny Hallyday, "Retiens la nuit", je ne l'ai pas oubliée, et tout au long de ma vie, oui, j'ai adoré écouter Johnny Hallyday. J'en suis très fière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. J'ai été saisie de plusieurs explications de vote. Mme BERTHOUT, M. BONNET-OULALDJ, M. BELLIARD, y en aura-t-il d'autres ?

Non.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vais être rapide, mais chère Catherine VIEU-CHARIER, vous avez su trouver, comme souvent d'ailleurs avec beaucoup de justesse, les mots qui nous rassemblent tous autour de cette proposition.

Evidemment, il y a une histoire commune qui unit toutes les générations et tous les Français avec ce personnage incroyable, vous l'avez rappelé.

Il avait une voix exceptionnelle, un timbre puissant et chaleureux, ce qui n'est pas donné à tous les artistes, y compris aux grands artistes. C'était la chanson, la scène et puis ses spectateurs, ce "fan club" avec un lien quasi charnel, et vous y avez fait allusion, il savait se renouveler et s'entourer des meilleurs.

Je dis souvent aussi que si l'on s'assimile à ce grand personnage, et s'il nous parle, c'est parce que c'est à la fois un anti héros et un héros. Quand il tombait à terre, il se relevait.

Il y a un lien très fort, je voulais en terminer par là, avec la Ville de Paris, et je voulais vous le rappeler aussi, mais vous le savez très bien, me faisant notamment le porte-voix de ma collègue maire du 9e arrondissement, avec le 9e arrondissement, là où il est né, là où il a vécu toute son enfance, son adolescence, là aussi où ses parents se sont mariés. Il y a beaucoup d'autres histoires, mais j'ai peu de temps de parole.

C'est précisément au square de la Trinité, où il venait jouer de la guitare avec ses grands copains Eddy MITCHELL et Jacques DUTRONC, et il n'est pas inexact de prétendre que le Rock'n roll français est né aussi dans ce square de la Trinité.

Et puis, ce sont évidemment les grandes scènes parisiennes, et une manière très particulière d'être aussi près des Françaises et des Français et des Parisiens quand il y avait des événements importants, je pense à sa chanson "Un dimanche de janvier" interprétée en hommage aux victimes des attentats de novembre 2015.

Je retiendrai une chose, c'était un roc d'humanité, et puis ce ne sera jamais un chanteur abandonné, mais bien grâce à vous et à nous tous, une passion durable, une passion pour le coup bien française. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, évidemment le groupe Communiste - Front de Gauche soutient cette proposition et votera ce vœu. Comment la Ville de Paris pourrait-elle être absente de l'hommage populaire et quasi unanime rendu à Johnny Hallyday, même s'il y a une part d'excès et de goût incertain dans certains hommages depuis quelques jours ?

Par contre, je ne crois pas normal qu'un artiste, fut-il rocker, n'ait pas un lieu dédié à Paris. D'ailleurs, Catherine VIEU-CHARIER rappelait certains noms de chanteurs, je pense à Jean Ferrat, Edith Piaf, Dalida, c'est tout à fait normal que Johnny Hallyday ait un lieu à sa mémoire à Paris.

Les journalistes nous posent la question, quel lieu ?

Je sais que ce n'est pas l'objet de ce vœu ni l'objet d'aujourd'hui, mais permettez-moi de soumettre une idée à ce Conseil. Voilà pourquoi j'é mets l'idée, pourquoi pas, de salle "Bercy Johnny Hallyday".

Vous savez que dans ce Conseil, je me suis opposé à plusieurs reprises au "naming" de l'"Accor Arena", et pourquoi j'insiste sur ce lieu ? Parce que dans cette salle, Johnny Hallyday s'est produit 96 fois, et c'est le record du nombre de concerts à Paris.

Je renouvelle cette proposition, pourquoi pas renoncer au "naming" et rebaptiser "Bercy Johnny Hallyday" ?

Enfin, rendre hommage à ce chanteur, cela veut-il dire que le groupe Communiste - Front de Gauche oublie ses excès, ses écarts, et notamment en matière fiscale ?

Non, je serais mal placé si j'omettais cela dans mon discours, mais permettez-moi de citer aussi Elsa Triolet qui écrivait en 1964 dans les "Lettres françaises" : "Je suis, comme vous le savez, des fans de Johnny Hallyday. Vous trouvez cela grotesque, vous avez tort, je suis à l'âge où si l'on n'est pas un monstre, on aime ce qui est en devenir". Belle lucidité, qui nous permet de nous débarrasser de cette pudeur qui nous empêcherait d'avouer que l'on a toutes et tous un souvenir lié à Johnny Hallyday.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout a déjà été dit sur Johnny Hallyday, sur cette star aux plus de 800 chansons, sur cette incroyable capacité qu'il a eue durant toute sa carrière à capter les foules, quelles qu'en soient les générations.

Moins a été dit sur les phases plus obscures de sa personnalité, comme l'a rappelé mon collègue, et notamment son exil fiscal pour échapper à l'impôt.

Johnny Hallyday, c'était un personnage dans ce qu'il a de grand et de petit. L'hommage populaire qui lui a été rendu par plus de 1 million de personnes samedi dernier nous montre à quel point il a su toucher la population, par sa musique.

Ce succès explique l'inflation des hommages de l'élite politique et culturelle, qui pourtant était souvent prompte à railler les chansons et mises en scène de celui qui est resté pendant près de 50 ans l'idole des jeunes et moins jeunes.

Nous le savons, l'accélération du temps s'arrête où commence l'histoire. C'est la même qui démêlera l'essentiel de l'accessoire, la petite de la grande, qui décidera dans un chemin complexe, sinueux et imprévisible, ce qui demain restera de Johnny Hallyday et ce qui ne restera pas.

Oui, Paris doit honorer ce grand chanteur, symbole d'une culture populaire et généreuse, et même si nous voterons favorablement ce vœu, nous aurions trouvé opportun de laisser l'histoire, justement, faire son chemin avant de décider quel lieu, quelle place, quelle rue pourrait porter demain le nom de cette star du "show business".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame VIEU-CHARIER, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, nous rendons hommage à un artiste point.

Pour ce qui est du lieu, je voudrais que l'on soit prudent, il y a beaucoup de considérants pour choisir ce lieu, notamment on sait bien qu'étant inhumé à Saint-Barthélémy, ce sera un lieu forcément de recueillement pour ses "fans". Il faut donc faire attention pour la sécurité, la fluidité des passages, etc., et surtout, je pense que la famille, Laeticia HALLYDAY, Laura SMET et David HALLYDAY, ont certainement aussi à dire quelque chose, donc je pense que la plus grande prudence nous indique de ne pas donner de nom pour l'instant, de nous concerter ensemble, la Maire de Paris en premier chef et bien évidemment la famille de Johnny Hallyday.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 395).

2017 DAC 855 - Avenants ou conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2018.

Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif au Forum des images.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DAC 855 et le vœu n° 184, qui concernent des avenants ou conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2018.

La parole sera successivement à Mme LECOUTURIER, M. BOUTAULT, Mme PRIMET, et Bruno JULLIARD vous répondra.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, notre groupe votera ces acomptes à subventions, mais ce débat est l'occasion pour nous d'intervenir plus spécifiquement sur le Forum des images, qui sollicite un acompte de subvention de 2,680 millions d'euros.

Déjà depuis plusieurs années, notre groupe a fait part de ses vives inquiétudes quant à ce Forum des images, et dès 2013, malgré une fréquentation élevée et un financement municipal important, le Forum des images connaissait un déficit de 653.000 euros, suivi d'un plan de redressement sur 3 ans qui a pris fin en juin dernier.

Monsieur Bruno JULLIARD, Monsieur le premier adjoint, pouvez-vous nous en dire plus sur cette situation financière du Forum des images ?

On ne peut plus considérer que les difficultés financières de ce Forum n'étaient dues qu'aux seuls travaux des Halles, quand on sait que le cinéma qui est situé à quelques mètres du Forum a connu en 2016 la plus grande progression de spectateurs de tous les cinémas de France, avec une fréquentation totale de plus de 3 millions de visiteurs. Malheureusement, 2017 fut une nouvelle "annus horribilis" pour le Forum, avec la suppression du festival "Cinéma au clair de Lune" et la perte de l'organisation du festival "Séries Mania". Pour rappel, pour nos collègues, le festival du cinéma en plein air, le "Cinéma au clair de Lune", était proposé par le Forum des Images depuis l'année 2000 et, lors de sa dernière édition à l'été 2015, la programmation éclectique de 11 films projetés dans 11 lieux différents avait réuni 26.000 spectateurs. C'était d'ailleurs un événement symbolique de l'été parisien.

En 2016, ce festival a été annulé pour des raisons de sécurité suite aux attentats de Nice. Nous aurions pu imaginer qu'entre-temps, des aménagements auraient été mis en place pour sécuriser cet événement, mais vous avez préféré la suppression totale, pure et simple. Puis, le Forum des Images a perdu l'organisation du festival "Séries Mania", qu'il organisait depuis huit ans, au profit de Lille, au terme d'une chaotique mise en concurrence décidée par le précédent gouvernement.

A ce titre, je m'étonne des propos tenus par Laurence HERSZBERG qui, dans une interview qui a été donnée à "La Lettre de l'audiovisuel" du 7 décembre, tenait ces propos. Je la cite : "Nous nous installons désormais à l'échelle d'une ville, Lille, ce que nous ne pouvions pas faire à Paris où nous étions concentrés dans notre quartier. Le rayonnement était limité au Forum des Halles. Lille est une ville dynamique qui non seulement compte 60.000 étudiants, mais est aussi imprégnée de culture grâce au travail de Martine AUBRY depuis 2004".

Alors, de deux choses l'une, Monsieur : soit Mme HERSZBERG reconnaît son échec à la tête du Forum des Images et excelle dans la flatterie à l'égard de son nouveau patron, ou bien, ce n'est pas incompatible, elle critique la stratégie de la Ville de Paris d'avoir voulu faire du Forum des Images avant tout un établissement de trop grande proximité. Un établissement aussi atypique, situé dans l'un des principaux nœuds de transport entre Paris et la banlieue, au croisement de trois R.E.R., à quelques mètres d'un des multiplex les plus fréquentés de France, ne peut pas se tourner exclusivement vers le quartier des Halles.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, si nous sommes favorables à la demande du vœu du groupe Ecologiste d'organiser une réunion sur l'avenir du Forum des Images, nous vous proposons, chers amis écologistes, un amendement visant à ce que ces réunions qu'il propose, notamment avec les quatre mairies d'arrondissement du centre de Paris, soient étendues à l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, car nous estimons que la vocation du Forum des Images est aussi d'être un établissement à vocation parisienne et métropolitaine. Dans cette optique, si vous adoptez cet amendement, nous pourrions voter ce vœu.

Plus largement, nous sommes dans une situation paradoxale - je l'ai dit ce matin - où plusieurs établissements culturels sont en grande difficulté malgré une programmation unique et atypique. C'est le cas de La Gaîté lyrique, durant la précédente DSP au moins. C'est le cas du Musée des Arts ludiques qui risque de devoir quitter la Cité de la Mode et du Design en janvier prochain.

Donc, la Ville de Paris ne doit pas louer le coche de son accompagnement et de sa prise en charge pour cette attractivité culturelle nouvelle. Les séries, les jeux vidéo, le cinéma d'animation - certains parlent d'art ludique, de "pop culture", de culture "geek", d'art numérique - ne sont en rien des sous-cultures devant relever de problématiques commerciales uniquement. Nous espérons, d'ailleurs, que l'exposition consacrée à l'art du manga en janvier, dans l'espace Paris Rendez-vous, au sein même de cet Hôtel de Ville, est une vraie prise de conscience de votre part de l'importance de cet enjeu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

L'année prochaine, Paris fêtera le trentième anniversaire du Forum des Images. Fondé en 1988 sous le nom de "Vidéo-thèque de Paris", le Forum porte bien son nom. Au milieu d'un des plus grands espaces marchands de notre ville, le Forum des Images fait vivre la mémoire cinématographique de Paris et constitue un lieu précieux accessible au grand public comme aux passionnés et aux professionnels de l'image.

Par une programmation et des partenariats de qualité, il est un lieu de cinéphilie et de convivialité, où se côtoient tous les publics, des gens des quartiers alentours, des élèves avec leurs professeurs, celles et ceux qui viennent pour les "master class", celles et ceux qui viennent de toute notre ville, de sa région, mais aussi du monde entier parce que le Forum est un haut lieu du septième art.

Pour toutes ces raisons, Paris est très attachée à son Forum des Images, mais, depuis quelques années, le doute s'installe dans les équipes qui le font vivre. Dans un contexte d'évolution technologique qui a considérablement modifié les possibilités et les manières de produire et de voir les images, et où le téléphone devient une caméra et un écran, où l'image animée s'échange et se consomme à grande vitesse, où la norme numérique devient de plus en plus écrasante, la conservation et la diffusion des films sont mises à rude épreuve. Face à ces bouleversements, quel avenir notre Ville envisage-t-elle pour le Forum des Images ?

Un collectif s'est formé. Il regroupe des salariés qui veulent activement prendre part à cet avenir et souhaitent, avec leur direction et la Ville de Paris, répondre à ces questions. Le vœu que nous présentons avec le groupe PCF - Front de Gauche vise à créer les meilleures conditions pour apporter collectivement une réponse à l'avenir du Forum des Images, avec, à cœur, d'encourager le dialogue social et de préserver l'emploi, car nous en avons plus que jamais besoin. Nous pensons que celles et ceux qui font vivre ce lieu au quotidien et qui en ont fait une institution populaire exigeante et mondialement connue, reconnue, doivent prendre une part essentielle à la définition de son avenir.

Donc, par ce vœu, les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche souhaitent que notre Municipalité s'engage à donner les moyens nécessaires au Forum des Images pour qu'il poursuive son activité, que l'emploi en soit préservé et qu'il assoit son développement en 2018, au regard du projet porté par la nouvelle direction, en lien avec les équipes. Et que la Ville veille à ce que la nouvelle direction organise une concertation sur le projet du Forum des Images, avec les représentants du personnel regroupés notamment au sein du collectif "Forum des Images" et des maires des quatre arrondissements centraux.

Et, comme cela vient d'être proposé, je souhaite, en accord avec l'intervention précédente, que les groupes politiques du Conseil de Paris puissent, évidemment, être associés à cette réflexion sur l'avenir de ce très bel outil qu'est le Forum des Images.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT. Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je n'ai rien de mieux à dire que...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord. C'est pareil.

Déclaration conjointe.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci aux intervenants précédents.

Quelques rappels, d'abord, préliminaires, sur le Forum des Images puisque c'est en effet un équipement de première importance pour notre politique culturelle et éducative. En 30 ans, Jacques BOUTAULT l'a rappelé, le paysage culturel et, surtout, cinématographique de la capitale a considérablement évolué. A Paris, l'offre s'est étoffée, avec de plus en plus d'écrans, et l'offre continue à se développer, et le développement de la Cinémathèque française.

Aux Halles, plus précisément, le contexte a radicalement changé, avec l'arrivée de nouveaux équipements culturels sous la Canopée. Et c'est devenu le premier centre culturel de la capitale, et nous en sommes responsables, et je crois que nous pouvons collectivement en être fiers. Et, enfin, le numérique est arrivé et a changé les modes de consommation de l'image. Nous en sommes tous conscients.

Le Forum des Images, lui aussi conscient de ces évolutions, avait déjà engagé, depuis un peu plus d'un an, une réflexion sur ses missions en lien avec la Ville et les objectifs prioritaires que nous avons fixés, à savoir le renforcement des actions d'éducation artistique et, surtout, d'éducation à l'image. C'est un défi culturel. C'est un défi artistique. Je crois que c'est aussi un défi démocratique majeur, que l'éducation à l'image, dans un monde où l'accès à la profusion d'images n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui et où, de fait, l'Education nationale, actuellement en tout cas, est défaillante dans sa capacité à accompagner les élèves et les enfants dans cette appréhension de cette masse d'images. Laurence HERSZBERG, qui dirigeait l'institution depuis 15 ans et qui avait engagé cette

réflexion, a, par ailleurs, quitté ses fonctions au Forum, emportant avec elle, à Lille, le festival "Séries Mania" qui était un marqueur fort du Forum.

De nombreux échanges ont eu lieu entre la Ville, le président du Forum des Images, Marc TESSIER, que je salue très amicalement. Lors du dernier conseil d'administration, la position de la Ville a été partagée et discutée de façon très claire avec les administrateurs. Le Forum des Images est toujours adapté aux évolutions du secteur de l'image et doit continuer à le faire dans un projet mettant au cœur de ses réflexions les enjeux éducatifs liés à la création et à la diffusion de l'image numérique.

Un appel à candidatures a été diffusé en ce sens et le conseil d'administration a validé à l'unanimité la semaine dernière le recrutement de Claude FARGE, jusqu'ici en poste à "Universcience", et venu se présenter devant le C.A. J'ai eu l'occasion de rencontrer Claude FARGE et ce sera un excellent directeur pour le Forum des images. Il a été choisi sur la base d'un projet très solide proposant de renforcer considérablement la part réservée au numérique, tant dans la programmation, qui demeurera, que dans l'offre éducative tout en conservant des programmations cinéma qui font l'A.D.N. du Forum.

C'est donc une période de changement qui s'ouvre au Forum des images et qui, comme tout changement, génère de façon bien compréhensible des inquiétudes. J'ai moi-même reçu les salariés du Forum des images, le collectif qui s'est constitué même s'il ne représente qu'une partie des salariés du Forum des images, et j'ai pu leur redire notre engagement d'assurer évidemment le financement par la Ville de la saison 17-18 du Forum déjà engagée.

C'est la raison pour laquelle nous soumettons aujourd'hui comme pour toutes les autres subventions le traditionnel acompte versé à l'association représentant 50 % de la subvention de l'année 2017.

Vous demandez par votre vœu que nous nous engageons dès aujourd'hui sur le versement de la deuxième moitié de la subvention et nous nous y engageons. Il n'y a pas de raison que nous le fassions pour le Forum des images et pas pour les autres. Comme toutes les subventions, les grosses subventions, nous en versons la moitié. Pour le reste, il appartiendra à notre Assemblée de décider du montant de la subvention dans les prochains mois. C'est d'autant plus nécessaire et légitime que, par ailleurs, nous aurons à discuter - et je conclus par cela, Madame la Maire - du projet présenté par Claude FARGE, qui a été recruté à l'unanimité du Conseil d'administration. Evidemment, un débat doit s'engager à partir du projet de Claude FARGE. Avis favorable à votre vœu sur ce point.

Concernant la présence des différents groupes de notre Assemblée...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pardon, Monsieur JULLIARD, je me permets de vous interrompre.

Mes chers collègues, il y a un brouhaha vraiment très fort. Voilà, merci beaucoup.

Monsieur JULLIARD, je vous en prie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - ... concernant l'association des différents groupes du Conseil de Paris, je suggère plutôt que l'Exécutif mène une concertation avec l'ensemble des groupes du Conseil de Paris. Pour des raisons d'indépendance, pour des raisons pratiques également, je ne suis pas favorable à ce que le directeur d'une institution culturelle indépendante anime un groupe de travail avec l'ensemble des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris. L'Exécutif doit aussi jouer son rôle et fera le lien entre le projet porté et négocié par le Conseil d'administration, où il y a des représentants élus, y compris de l'opposition, et charge à l'Exécutif ensuite de faire le lien et d'associer - je m'y engage - l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

Quelques amendements que je vous ai proposés à votre vœu, notamment concernant la subvention ou encore l'intégration de la mention du changement de direction du Forum des images avec le choix salué à l'unanimité par le C.A. le 5 décembre dernier du recrutement de Claude FARGE.

Concernant la subvention, à ce stade, nous nous limitons à dire que la Ville s'engage à donner les moyens nécessaires au Forum pour poursuivre son activité. Il y aura évidemment une subvention qui sera votée dans les mois qui viennent par le Conseil de Paris.

Enfin, pour conclure, le second souhait, je vous propose de le modifier pour parvenir à la formulation suivante : que la Ville veuille à ce que la nouvelle direction organise une concertation sur le projet du Forum des images avec les représentants et représentantes du personnel, regroupés notamment - pas uniquement - au sein du collectif et les maires des 4 premiers arrondissements.

J'ajoute que l'Exécutif associe les représentants de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris à cette réflexion.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que ces amendements conviennent aux signataires du vœu ?

Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - D'ailleurs, ils étaient pour la plupart déjà intégrés au vœu, Bruno. Tu l'as mal lu ? Notamment, la mention de l'acompte prévisionnel ; on a bien compris les raisons que tu évoquais. Cela ne fait plus partie des attendus du vœu. Nous sommes donc d'accord.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est encore mieux. C'est complètement formidable, Monsieur BOUTAULT.

Je vais donc mettre aux voix ce vœu ainsi amendé, tel que présenté, amendements intégrés par les signataires du vœu. C'est absolument formidable et je vous propose tous ensemble, tous ensemble, de voter ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 184 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 396).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 855.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 855).

2017 DAE 313 - Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) - Attribution de délégation de service public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet DAE 313, marchés de la création Bastille et Edgar Quinet, attribution de délégation de service public.

La parole sera successivement à Mme LECOUTURIER et à Mme SIMONNET, et c'est Frédéric HOCQUARD qui répondra.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Nous passons du Forum des images au marché Edgar Quinet. En décembre 2016, notre Assemblée avait adopté deux importantes modifications au règlement des marchés de la création Bastille et Edgar Quinet.

La première modification consistait en une augmentation des tarifs pour les exposants, passant de 20 à 22 euros par jour de présence pour les abonnés et de 21 à 29 euros par jour pour les volants, ceux qui ne disposent pas d'un emplacement fixe. Nous avons soutenu le principe d'augmentation différenciée. Il semble en effet logique de favoriser les abonnés qui s'engagent sur une durée plus longue d'exposition.

En revanche, notre groupe avait voté contre la deuxième modification, qui consistait à instituer un principe d'assiduité, 30 présences minimum par an pour les exposants volants et 26 pour les abonnés. Nous ne pensons pas qu'enchaîner les exposants à de fortes contraintes de présence permette la survie de ces marchés de la création.

Je vous rappelle que ces marchés n'ont lieu qu'une fois par semaine. Aussi, imposer 30 présences sur 52 créneaux disponibles, froides journées d'hiver comprises, est une contrainte trop lourde. Surtout, cela nous semble aller à l'encontre de ce qui est nécessaire pour ces marchés. Il faut que ces marchés trouvent leur véritable public et assurent une rotation des exposants. Je vais y revenir.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à devoir nous prononcer sur l'attribution d'une nouvelle D.S.P. pour la gestion de ces deux marchés et ce, pour une durée de 5 ans. Vous avez reçu deux candidatures. La société "E.G.S." et la société "S.O.M.A.R.E.P."

La société "E.G.S." semble dynamique en termes de mobilisation de nouveaux exposants par leur proposition de créer des partenariats avec des associations et des anciens élèves de l'école Boule. Leurs propositions en termes d'événementiel et d'animation nous laissent plus dubitatifs. L'aspect de leur stratégie de communication qui semble vous avoir convaincus serait le développement d'une application mobile dédiée au marché.

J'aimerais que vous puissiez nous expliquer, Monsieur JULLIARD, en quoi la création d'une application mobile dédiée à l'information de ces deux marchés pourrait être pertinente. Nous n'avons rien contre le développement d'applications, bien évidemment. Nous en avons d'ailleurs proposé la création pour favoriser l'information locale mais encore faudrait-il que l'objet soit pertinent.

L'autre candidat, la "S.O.M.A.R.E.P.", semblait en effet moins innovant pour le recrutement des artistes exposants et sa proposition de partenariat avec un tour opérateur chinois semblait pour le moins curieuse. Néanmoins, les actions qu'ils proposaient d'organiser, comme les Nuits blanches ou les fêtes des marchés de la création nous semblaient aller dans une direction intéressante.

Monsieur le Premier Adjoint, à qui doivent être destinés ces marchés ? Est-ce uniquement aux touristes ? Pour ce qui nous concerne, nous pensons que c'est vers une clientèle parisienne et francilienne que doivent se tourner ces marchés, ce qui induit plusieurs obligations.

Tout d'abord, nous souhaiterions une plus grande rotation des exposants afin de favoriser les envies de revenir sur ces marchés, chose rendue quasiment impossible avec l'obligation d'assiduité. On ne va pas au marché d'art comme on va acheter des légumes. Il faut du renouvellement de temps à autre pour que les Parisiens qui ont la possibilité d'y aller deux ou trois fois dans l'année aient envie d'y découvrir de nouvelles œuvres.

Ensuite, il faut rendre ces marchés plus attractifs, donner envie aux Parisiens et aux Franciliens de s'y rendre le week-end et cela doit passer par la mise en place d'animations ambitieuses au sein de ces marchés. Notre président Eric AZIÈRE l'a très bien exprimé dans une tribune consacrée à la place des forains à Paris, il y a des synergies à mettre en place entre les différents types d'animations de rue, liés historiquement et qui aujourd'hui tiennent leurs événements chacun dans leur coin plutôt que de créer des impulsions communes.

Nous pensons que créer des événements, des fêtes, des concerts au sein de ces marchés sera de nature à attirer des personnes, qui de simples flâneurs désirant venir écouter de la musique ou assister à un spectacle de rue entre deux stands, deviendront de potentiels clients. Cet esprit semble malheureusement absent de la stratégie que vous avez choisi de privilégier.

Pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas favorables pour donner notre blanc-seing à cette D.S.P. Néanmoins, dans le souci de ne pas creuser encore plus les finances de la Ville mais aussi et surtout celles des exposants actuels, nous ne souhaitons pas mettre l'arrêt à ces marchés en relançant une nouvelle procédure longue.

Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, j'avais eu l'occasion d'intervenir sur le marché de la création, il y a, je crois, 2 ans, puisqu'il y avait une très forte crainte que ce marché disparaisse et que la Ville renonce à conserver ce marché de la création à Bastille.

La situation des artistes est extrêmement difficile, et les artistes plasticiens, peintres vivent de la vente de leurs œuvres, ou bien ils n'en vivent pas et ils ne sont plus artistes.

Il est important, quand on veut développer Paris capitale culturelle, aussi de contribuer à ce que les artistes puissent y vivre. Cela passe par une politique globale, que ce soient les ateliers d'artistes et les expositions, par faire vivre les échanges culturels, mais cela passe aussi par le soutien au métier des artistes. Pour pouvoir continuer de créer, il faut qu'ils puissent vendre et vivre de ce qu'ils vendent.

Je peux vous dire, fille d'artistes, je sais ce qui est dur. Mes parents ont toujours dit : dans la profession d'artiste, ce qui n'est pas évident, c'est les soixante premières années professionnelles. Je crois que Matisse disait la même chose, mais il avait limité cela aux quarante premières années professionnelles.

Sur le marché de la création, je suis contente de voir ce projet de délibération parce que cela veut dire qu'on s'engage au minimum pour cinq ans sur ce marché, mais je suis toujours extrêmement inquiète. Inquiète parce que, comme vous le savez, pour le nombre d'artistes qui continuent à résister et à participer à ce marché réduit. Ces marchés du 11^e arrondissement ont par ailleurs été très fortement impactés dans leur fréquentation par les terribles attentats terroristes qui continuent, je pense, à avoir un impact sur l'affluence touristique. C'est une donnée qu'on ne doit jamais oublier.

Mais on ne va pas sauver ce marché en durcissant les contraintes sur les artistes. Vous savez, une augmentation tarifaire de 50 % pour les volants, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas abonnés. Je ne sais plus à combien est le nombre d'abonnés mais je crois que c'est entre 20 et 30 et guère plus aujourd'hui, donc c'est très faible. Un minimum de présence de 30 samedis, ce qui cumulé avec Quinet le dimanche fait 60 présences annuelles. Cela accroît la désaffection pour Bastille au profit de Quinet, ce qui pose un souci.

Sachez par ailleurs qu'il y a eu des problèmes de stationnement pour les exposants qu'il faudra traiter car cela a occasionné, paraît-il, des accidents sur les pistes cyclables. Il faudrait aborder ce sujet-là.

Mais surtout ce qu'il faut, pour que la poignée d'artistes résiste. Il faut absolument développer les animations culturelles sur ce marché et les échanges entre ce qui se passe sur ce marché et la vie culturelle de l'arrondissement et de la capitale, pour que cela puisse vraiment redevenir un lieu culturel attractif, à la fois pour les Parisiennes et Parisiens, mais aussi pour les touristes.

Or, aujourd'hui, j'ai vraiment le sentiment qu'il n'y a aucune politique de communication faite par la Ville sur ce marché. Je sais bien, on me rétorquera : oui, mais c'est un marché, ils vendent. Et comment la Ville peut assumer de faire de la publicité pour une activité lucrative ? Et vous trouverez sans doute paradoxal que, moi, Danielle SIMONNET, France insoumise, qui ne cesse de dénigrer les activités lucratives, je vienne prendre la défense de ce marché.

Ah, je vous réveille !

Pour autant, sur les politiques culturelles, comment occulter cela ? Je trouve cela aberrant.

Je pense qu'il y a vraiment besoin de faire les animations culturelles et j'ai des doutes quand je lis le projet de délibération. Je ne connais pas "E.G.S." et je vous avoue qu'en "googlelisant" je n'ai pas réussi à avoir plus d'informations, mais l'Exécutif nous dira sans doute ce que fait cette entreprise.

En même temps, je n'ai pas spécialement de nostalgie pour "S.O.M.A.R.E.P." qui n'avait pas spécialement la création et la dynamisation culturelle dans ses habitudes et son cœur de métier.

Concrètement, on n'anime pas un marché de la création de la même manière qu'on anime un marché qui vend des carottes et des courgettes. Ce sont des métiers totalement différents.

J'aimerais donc savoir ce que la Ville compte enfin faire avec le partenaire "E.G.S." mais surtout avec les artistes et avec l'ensemble des partenaires locaux, et donc aussi pleinement la mairie du 11^e arrondissement. Que la mairie du 11^e nous dise ce qu'elle compte faire, et la mairie du 12^e arrondissement située à côté...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - ... pour que véritablement il y ait une politique culturelle faite.

Sachez que les artistes ont été fort peu associés et s'en plaignent.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, je suis ravi de vous entendre défendre le marché dans cette Assemblée et le fait que nous soutenions le développement des marchés.

Nous avons effectivement passé un appel à marché public sur les deux marchés de la création à Bastille et à Edgar Quinet, principalement parce que l'état de développement que nous avons précédemment qui était confié à la "S.O.M.A.R.E.P." n'était pas satisfaisant.

De ce point de vue, vous l'avez souligné toutes les deux dans votre intervention, le fait de pouvoir changer aussi, même si la "S.O.M.A.R.E.P." était tout à fait à même de pouvoir répondre à la prolongation de sa délégation, nous permettait à un moment donné de pouvoir insister sur un certain nombre de sujets qui n'étaient pas suffisamment présents dans l'animation de ces marchés.

La première chose, vous l'avez souligné, c'est le contact et le travail qui doit se faire en direction du territoire. La "S.O.M.A.R.E.P.", vous l'avez là aussi souligné, avait un projet qui était plutôt un projet destiné avec un tour opérateur chinois à développer un aspect qui soit touristique, et nous avons plutôt choisi quelqu'un, "E.G.S." en l'occurrence, au travail et à l'implantation territoriale - vous avez dû voir, Madame SIMONNET, en allant sur Internet que "E.G.S." gérait déjà un certain nombre de marchés au niveau du territoire pas seulement parisien mais métropolitain - et donc de pouvoir renforcer justement cette implantation territoriale.

La deuxième chose est effectivement la question de la création d'une application mobile. Ce sont des choses nouvelles, qui peuvent justement être à même de permettre de développer des réseaux et de mettre en place de la visibilité pour ces marchés, et de la visibilité pour les artistes et les créateurs qui sont présents.

Cela fait partie de tout le travail que la Ville de Paris, la Municipalité fait pour soutenir les créateurs, les marchés d'art et les créateurs d'art, à la fois sur leur travail de développement, leur travail de confrontation avec le public, mais aussi sur leur travail d'implantation sur le territoire. Cela fait partie de tout un travail que nous réalisons et donc d'un certain nombre de dispositifs que nous développons là-dessus.

En dernier élément, je prends note de l'ensemble des questions que vous avez posées et des remarques que vous faites notamment sur le fait qu'avec les mairies du 11e et du 14e arrondissement, nous puissions être à même de développer l'implantation de ces marchés au niveau du territoire.

Je rappelle que la place de la Bastille va être refaite et en partie piétonnisée, ce qui va aussi amener une nouvelle dynamique sur cette place car la partie de la piétonisation devrait amener un nouveau public à cet endroit-là. Je crois que c'est dans cet esprit que nous avons passé ce nouveau marché avec "E.G.S.". C'est permettre aussi derrière certainement une meilleure communication sur ces marchés.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions que vous m'avez posées sur ce sujet, sachant que, comme d'autres dossiers, c'est un sujet qui - vous l'avez remarqué puisque vous avez posé la question au premier adjoint et je ne suis pas le premier adjoint - était précédemment géré par le Premier adjoint sur la culture et qui est maintenant géré par moi.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 313.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 313).

Souhais de bienvenue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous demande d'accueillir et d'applaudir les enfants du centre de loisirs de l'école Jouffroy d'Abbas dans le 17e arrondissement, ainsi que leurs animateurs, j'imagine. Bonjour à tous.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous enchaînons sur la 3e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. DARGENT, son président.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est réunie lundi 4 décembre. La séance a permis d'abord de présenter les budgets primitifs des différentes délégations, ainsi que de la Préfecture de police. Je n'y reviens pas, nous avons eu le débat avant-hier.

Colombe BROSSEL a ensuite signalé le projet de délibération DPSP 15 qui attribue 25.000 euros de subvention à trois associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers "politique de la ville", ainsi que le projet de délibération DPSP 16 correspondant à des subventions à dix structures dans le cadre de la prévention de la récidive.

C'était ensuite le tour de Pénélope KOMITÈS qui a mis en avant un projet de délibération, déjà évoqué largement lors de la 3e Commission, y compris lors d'une séance spéciale : le DEVE 94 qui est l'approbation du principe de création d'un crématorium et des équipements complémentaires.

Nous avons prolongé le débat avec des interventions de Pascal JULIEN et de François DAGNAUD. Ils sont inscrits aujourd'hui et je leur laisse la parole tout à l'heure.

Ensuite Pénélope KOMITÈS a évoqué le projet de délibération DEVE 181 qui est une communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés.

Le projet de délibération DEVE 186, pour une convention pluriannuelle, avec attribution d'une subvention de fonctionnement de 4.000 euros et le projet de délibération DEVE 182, communication sur le lancement d'un appel à projets sur le thème de la protection et le développement de la biodiversité ont également été évoqués.

Christophe NAJDOVSKI a ensuite pris la parole pour présenter le projet de délibération DVD 99, projet de délibération important qui prévoit la restructuration du réseau de bus parisiens, l'aménagement de la voirie et une demande de subvention liée auprès d'Ile-de-France Mobilité.

Ont été aussi évoquées trois projets de délibération en rapport avec le prolongement du T3 vers le Nord-Ouest parisien.

Enfin le projet de délibération DVD 114, co-rapporté avec Aurélie SOLANS, décline le Plan d'action contre la pollution atmosphérique et précise le nouveau dispositif d'aides.

Mao PENINOU étant retenu, c'est Célia BLAUDEL qui a ensuite présenté le projet de délibération DPE 67 relatif à l'expérimentation des stations de tri "Trilib" à Paris. Concernant sa délégation, elle a mis en avant deux projets de délibération relatifs au budget annexe de l'eau, le DEVE 189 qui correspond au Bleu Climat Energie, et deux projets de délibération, DVD 118 et 119, relatifs à la distribution de chaleur à Paris, qui ont été ensuite évoqués.

Enfin ont été évoqués le projet de délibération DVD 106 relatif aux conventions d'occupation temporaire pour le stationnement de 11 péniches d'animation sur les canaux parisiens et le projet de délibération DPE 3 G qui prévoit la révision des statuts de l'Etablissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la limitation des nuisances sonores liées à l'usage des sirènes des véhicules prioritaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 185 relatif à la limitation des nuisances sonores liées à l'usage des sirènes de véhicules prioritaires.

M. POZZO di BORGIO le présente en moins de 2 minutes. Célia BLAUDEL et M. le Représentant du Préfet de police répondront.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas un problème fondamental. C'est un vœu qui concerne la limitation des nuisances sonores qui sont liées à l'usage des sirènes des véhicules prioritaires à Paris. Il y a aussi les vitesses de ces véhicules qui, pour différentes raisons, sont souvent excessives. C'est vrai que l'on a actuellement un contexte d'insécurité et d'alerte attentat en permanence, et ces voitures, soit de personnalités, soit les ambulances, soit les pompiers - les pompiers étant à part, je pense plutôt aux voitures de police - il y a une sorte de rapidité de ces voitures.

Un autre élément joue, c'est que la densification du trafic routier sur de nombreux axes de circulation à Paris - je ne veux pas dire la pagaille que vous avez organisée, je suis gentil - notamment les axes de report de circulation consécutifs à la fermeture des voies sur berge rend plus difficile la circulation des véhicules d'urgence et les voitures officielles de l'Etat et les amènent à utiliser systématiquement leur sirène, à dépasser les voitures, c'est un peu obligatoire.

Je sais que ce n'est pas facile à régler, mais j'appelle un peu l'attention, à l'occasion du prochain Comité de suivi de la surveillance et de la prévention du bruit, de M. le Préfet de police s'il pouvait regarder pour que les acteurs concernés échangent sur les moyens qu'ils pourraient déployer pour limiter ces nuisances sonores liées à l'usage des sirènes utilisées par des véhicules prioritaires et peut-être donner des consignes à ce que les motards ou ces chauffeurs de voiture soient peut-être moins agressifs pour les voitures des populations parisiennes. Merci.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole pour vous répondre est à Célia BLAUJEL.

Mme Célia BLAUJEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire et merci cher collègue pour ce vœu. Vous avez débuté votre intervention en disant que ce n'était pas forcément une question fondamentale, mais pourtant elle s'inscrit dans une problématique plus globale et qui est celle du bruit dans l'environnement, qui est une préoccupation majeure pour les Parisiens et plus globalement pour les Français, puisqu'une enquête réalisée par l'I.F.O.P. en 2014, pour le compte du Ministère de l'Ecologie, avait montré que 82 % des Français se disent préoccupés par les questions relatives au bruit et que la première cause de nuisance citée est celle de la circulation des véhicules.

Il faut dire quand même que nous avons une vraie cohérence dans les politiques qui sont menées, puisque c'est bien "lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores" avec ce travail fait sur la place de la voiture en ville.

Par ailleurs, pour répondre à cette préoccupation, je vous rappelle que le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité, lors de sa séance de septembre 2015, un Plan de prévention du bruit dans l'environnement qui comprend 34 actions réparties au sein de trois grands volets. Justement, l'information des conducteurs des véhicules d'urgence sur l'impact de leurs avertisseurs sonores spéciaux est une de ces actions. Elle vise à sensibiliser les conducteurs d'urgence à un usage le plus modéré possible des sirènes et, à ce titre, je partage votre proposition : que soit prévue, lors du prochain comité de pilotage du P.P.P.E., un échange avec le Préfet de police. Mais je pense que son représentant vous entend d'ores et déjà et aura l'occasion de compléter. Donc un échange avec le Préfet, mais aussi avec les acteurs concernés sur les actions pouvant être mises en œuvre pour limiter ces nuisances sonores. J'émetts donc par conséquent un avis favorable à ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour compléter cette réponse à M. POZZO di BORGIO.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Juste pour vous dire que le Préfet de police souscrit complètement à votre vœu et que s'il en avait la possibilité, il émettrait un avis favorable. Ce n'est pas son rôle, mais simplement, l'humour passant, de vous indiquer qu'il a, dans les six derniers mois, diffusé deux circulaires à l'ensemble des services qui vont dans ce sens, de manière à pouvoir dans ce domaine contribuer à apaiser l'espace public, apaiser l'environnement et faire en sorte d'avoir un environnement moins anxieux.

Pour ce qui concerne les services de police, nous constatons un vrai changement, évidemment cela prend du temps, mais il y a un vrai changement, et les efforts aujourd'hui à porter concernent plus particulièrement encore le volet sanitaire avec les ambulances privées qui, par définition, ne font pas d'urgence. On voit trop souvent des ambulances privées se déplacer gyrophare deux tons dans l'espace parisien.

Nous poursuivons nos efforts de manière à pouvoir faire en sorte que tout cela s'apaise, et que l'usage du deux tons ne soit réservé qu'à la réelle urgence. Sachez également que nous faisons aussi des contrôles a posteriori et que, sur des véhicules que nous voyons avec gyrophare et parfois à vitesse considérée comme excessive, nous vérifions le soir même ou le lendemain la réalité de la mission d'urgence et, si ce n'est pas le cas, un rappel à l'ordre est réalisé.

Mais sur les conditions de circulation parfois difficiles, il y a les couloirs de bus, mais aussi les carrefours difficilement franchissables car les usagers oublient le Code de la route en sachant qu'on ne s'engage pas dans un carrefour si on n'a pas la garantie de pouvoir le traverser.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 185 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 397).

2017 DPSP 16 - Subventions (79.280 euros) et conventions avec 10 structures dans le cadre de la prévention de la récidive.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DPSP 16 : subventions et convention avec 10 structures dans le cadre de la prévention de la récidive.

La parole est à Joëlle MOREL pour le groupe GEP.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Par ce projet de délibération, nous sommes appelés à voter une subvention de 79.000 euros à dix structures dans le cadre de la prévention de la récidive. Je veux affirmer, au nom du groupe Ecologiste, combien ce projet de délibération est important pour accompagner tout particulièrement les jeunes en déshérence.

Le groupe Ecologiste se réjouit de ces actions qui visent à prévenir la récidive des Parisiens, en particulier celles des jeunes de 13 à 25 ans ayant commis une infraction.

L'ensemble de ces actions expérimentales répondent à deux objectifs :

- l'élargissement du périmètre du public visé par des actions en faveur de la prévention de la récidive,
- l'encouragement et les actions pour prémunir les jeunes de toute forme d'embrigadement, en renforçant les capacités de défense intellectuelle.

L'éducation à l'image et aux médias sont particulièrement intéressantes.

Ainsi, "Cyclofficine" accompagnera douze jeunes, condamnés suite à des dégradations de Vélib', à réparer des vélos.

"La mécanique de l'instant" mettra en place des ateliers collectifs citoyens dans le cadre des projets d'intérêt général.

Une trentaine de jeunes du 18e arrondissement et du 19e arrondissement participeront avec l'association "Entr'Aide" à des ateliers d'éducation à l'image sur le thème de la radicalisation.

Une cinquantaine de jeunes seront accompagnés par "les Petits Débrouillards" pour développer leur sens critique par rapport au web et aux nouvelles technologies.

A ces actions s'ajoute celle pour lutter contre les conflits d'usage dans l'espace public. Mais dans le 11e arrondissement, nous sommes tout particulièrement concernés dans un quartier, dans et autour du square de la Roquette. Depuis plusieurs mois, les riverains m'ont interpellée. Nous nous sommes mobilisés, accompagnés en particulier par Stéphane MARTINET, adjoint à la sécurité, et Delphine TERLIZZI, adjointe à la jeunesse, pour entendre et répondre aux sollicitations des riverains et des associations d'éducateurs de rue.

Ces subventions, l'une de 9.000 euros pour l'association "Paris Est Mouv" et l'autre de 10.000 euros pour "ABC Insertion" et "La Maison des journalistes", permettront, je l'espère, d'intervenir de manière constructive auprès des jeunes en menant des ateliers de prévention et ainsi permettre de soulager ce quartier, qui souffre d'actes d'incivilités et de violences urbaines depuis trop longtemps.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame MOREL. D'abord, merci d'avoir salué ce projet de délibération. Il est classique. Vous connaissez notre engagement en matière de prévention de la délinquance et de prévention de la récidive. En effet, nous affirmons, année après année, notre souhait de pouvoir être présents et d'accompagner des associations dans le cadre de ces sujets.

Permettez-moi juste de rajouter aux projets que vous avez énoncés un nouveau projet. Je suis très contente qu'on puisse s'engager dans cette voie avec l'Association française des victimes du terrorisme, qui monte un projet de prévention de la radicalisation. C'est un projet qu'ils ont construit avec le S.P.I.P. de Paris et dans lequel ils travaillent - ils l'ont déjà fait ailleurs - à permettre la rencontre entre une victime d'attentat et des personnes qui sont sous main de justice en milieu ouvert, tout ceci dans le cadre de la justice réparatrice d'un processus de résilience. Je suis très contente qu'on puisse accompagner l'A.F.V.T. sur ce projet qu'ils nous ont proposé. On en fera évidemment le bilan, comme toutes les actions sur lesquelles nous travaillons. Nous savons aussi que nous sommes sur des sujets sur lesquels il faut regarder comment les choses évoluent.

Permettez-moi de dire un mot - vous m'y invitez, merci, Monsieur PENINO, pour votre accord - sur la situation du 11e arrondissement, qui est en effet une situation sur laquelle tout le monde travaille : bien entendu, les élus du 11e - et c'est un sujet sur lequel nous sommes régulièrement avec François VAUGLIN -, mais également les services de la Préfecture de police, et aussi le Club de prévention spécialisé, vous en avez parlé, mais également les agents de la Ville de Paris. Je pense évidemment aux agents du square lui-même, mais aussi aux inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, qui y sont très présents en ce moment.

Oui, il y a une situation qui s'est détériorée, et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec François VAUGLIN, travailler en concertation avec les associations locales et le Club de prévention spécialisé "Olga Spitzer", afin que notamment, au-delà des autres aspects qui ont été soit gérés par la police et la justice, soit sur des aspects plus structurels... Je pense notamment au travail que nous sommes en train de mettre en œuvre sur l'audit de sécurité du square de la Roquette. Nous avons donc souhaité pouvoir mettre en place un programme d'activités à destination des jeunes au sein du square, permettant une occupation positive de cet espace et de lutter contre les conflits d'usage. Ce travail se fait en parallèle d'un échange et d'un travail en commun avec le commissariat, le Parquet et les services de la Ville. Je viens d'y faire allusion.

On vous propose donc, dans le cadre de ce projet de délibération, de soutenir l'intervention de deux associations : "ABC Insertion" et "La Maison des journalistes", spécialisées dans l'éducation à l'image, à la critique et aux médias, dans le cadre de projets qui sont portés par les Clubs de prévention "Olga Spitzer" et "Jeunesse Feu vert". C'est vraiment un travail en partenariat qui nous permettra, qui leur permettra, de travailler également sur les relations police-population. C'est un sujet majeur. C'est un sujet sur lequel nous devons collectivement avancer.

Et puis, parallèlement, "Paris Est Mou", qui est une association que vous connaissez bien dans le 11e arrondissement, a mis en place des ateliers hebdomadaires de graffitis et de danses en extérieur, qui ont commencé la semaine dernière et qui s'étaleront jusqu'en juin 2018.

On essaye donc de travailler en cohérence avec l'ensemble des acteurs, avec un programme qui ne soit pas uniquement là, tout de suite, maintenant, mais qui nous permette de travailler sur le moyen terme : "Un été à la Roquette", que vous connaissez bien aussi, qui est porté par le Club de prévention, la M.J.C. Mercoeur et les associations du quartier et soutenu par la mairie du 11e.

On va tous se voir au début de l'année 2018, maintenant qu'on a mis en place ces projets et qu'ils vont pouvoir démarrer, pour voir comment est-ce que nous avançons globalement, avec l'ensemble des acteurs, sur la question du square de la Roquette et de ses abords. Je ne doute pas qu'en associant tous les acteurs dans le partenariat, dans la construction collective, nous arrivions à retrouver une situation plus apaisée. En tout cas, c'est ce à quoi nous travaillons et c'est aussi pour cela que ces projets étaient présents dans ce projet de délibération. Merci en tout cas de les avoir signalés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPSP 16).

Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG et GEP relatif au poste d'animateur-médiateur du quartier des Amandiers.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, tout d'abord le vœu n° 186 relatif au poste d'animateur-médiateur du quartier des Amandiers.

La parole est à Virginie DASPET pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Je vais vous demander un petit peu plus de respect des orateurs en ayant des conversations un petit peu moins fortes à l'intérieur de l'hémicycle, s'il vous plaît.

Mme Virginie DASPET. - Merci. Je voulais juste préciser que je présentais ce vœu au nom de la majorité municipale du 20e arrondissement, soient les élus socialistes et apparentés, communistes et écologistes, ce qui explique, par voie de conséquence, que je le présente aujourd'hui avec Mme PRIMET et M. GLEIZES.

Pour en revenir à l'essentiel, je suis particulièrement heureuse que ce vœu soit inscrit aujourd'hui en présence du Représentant du Préfet de police, puisque s'il concerne la politique de la ville, il a aussi une dimension de prévention évidente, et c'est aujourd'hui ce qui pose problème. Qu'est-ce que c'est que ce poste ? C'est un poste d'animation jeunesse classique, dédié à un quartier prioritaire de la géographie politique de la ville. C'est de l'animation jeunesse classique, mais pas que, puisqu'il y a aussi beaucoup d'accueil informel et de montage de projets, mais il y a surtout un volet beaucoup plus innovant, conçu dans le cadre du précédent projet de territoire, qui est la coproduction, et donc le cofinancement d'activités nouvelles, une forme de maraude, puisque c'est quelqu'un qui va sur l'espace public repérer des jeunes, les accompagner vers des structures existantes et les ramener à d'autres types d'activités ou d'équipements que nous proposons.

Le souci, aujourd'hui, c'est que tout ceci fonctionne très bien, tous les comités de pilotage le reconnaissent, chacun s'entend pour dire que c'est quelque chose qui fonctionne bien, sauf qu'au-delà de la coproduction et du fait que ce soit toujours inscrit comme une priorité et un fil rouge du contrat de territoire sur Belleville-Amandiers, nous n'avons plus l'aspect cofinancement.

Aujourd'hui, plusieurs directions de la Ville financent ce poste. Nous avons réussi à associer deux bailleurs sociaux dans le cadre de l'exonération T.F.P.B., "Paris Habitat" et "Elogie-Siemp", le problème étant que la Région, qui était coproductrice de ce dispositif, ne le finance plus depuis maintenant un an. Nous avons donc perdu 10.000 euros, et nous avons appris au mois de septembre que la subvention F.I.P.D., prévue et provisionnée par tous à hauteur de 20.000 euros, finalement redescendait à 13.000 euros, avec donc un trou de 7.000 euros à boucler en trois mois pour finir l'année et simplement rémunérer cette personne.

Le nouveau souci, c'est que le F.I.P.D., manifestement, veut se désengager totalement du financement de ce poste et que nous n'avons pas aujourd'hui de voie de sortie. On a eu un petit peu d'espoir, parce que la déléguée du Préfet a beaucoup soutenu ce dossier. On nous avait parlé d'un poste "Fonjep". Manifestement, ce ne sera pas possible. Cela impliquerait qu'il y ait disparition d'un poste aujourd'hui existant d'ici la fin du mois, donc bien évidemment, on ne le souhaite pas, de toute façon, mais c'est de toute façon quelque chose qui n'arrivera pas.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

Mme Virginie DASPET. - La seule solution serait donc de retrouver un financement F.I.P.D. ou un autre type de financement, mais en tous les cas que la Région Ile-de-France et l'Etat reprennent leur cofinancement sur ce poste. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Nous essayons de nous réorganiser, avec Bruno JULLIARD.

Merci beaucoup, Madame DASPET. J'apporterai un avis favorable à ce vœu, pour deux raisons : la première, et c'est la plus importante, est que ce projet est utile et intéressant sur le fond. Je suis allée à la rencontre du centre social et de l'animateur de ce dispositif, de ce projet, et arriver à allier un projet qui soit en même temps un projet, finalement, d'animation jeunesse classique, au sens où ce type de projet existe dans des centres sociaux, mais avec une dimension de médiation et de médiation dans la rue, en ayant à cœur d'associer les bailleurs, vous l'avez dit, le centre social, c'est une évidence, mais également l'ensemble de ceux qui interviennent et travaillent dans ce quartier, est vraiment d'abord intéressant du point de vue de la concertation et de la coordination.

Intéressant aussi sur les bilans qui sont produits et faits de cette action, et je suis absolument persuadée que la médiation dans l'espace public est l'un des sujets sur lesquels nous devons travailler.

Ce projet, nous le soutenons, la Ville le soutient. Elle le soutient via la politique de la ville, et le soutient aujourd'hui via le droit commun de la ville. Ce poste et ce projet doivent continuer dans le quartier des Amandiers.

Je suis comme vous, assez amère sur le désengagement de la Région qui, après avoir réduit son financement en 2016, s'est désengagée du coup, et il faut que l'Etat continue à aider, à appuyer, à accompagner. Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance est en effet l'acteur qui peut être présent sur des projets de cette nature-là, en tout cas j'aurai à cœur de nous permettre collectivement de trouver les moyens de voir ce projet continuer. Il est utile dans le quartier.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour des éléments de réponse sur ce vœu.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci. Simplement, pour évidemment confirmer l'intérêt pour le Préfet de police de l'action de cet animateur dans le quartier. Nous sommes dans le 20e arrondissement, nous sommes en Z.S.P. ou dans ses franges parfois, sur des actions de prévention, et évidemment on ne peut être que favorable à l'action qui est portée.

Simplement, je me permettrai de signaler que dans le vœu qui a été déposé, il est mentionné les baisses successives de financement de l'Etat, le désengagement de l'Etat pour 2017, etc.

Je me permettrai simplement de ne pas partager la manière dont ce vœu est rédigé, dans la mesure où depuis 2011, sur ce seul poste, l'Etat a engagé 121.400 euros. 121.400 euros ce qui, je l'espère, démontrera l'intérêt porté à ce poste. C'est 21.400, 22.000, 20.000, 25.000, 20.000, 13.000 en 2017, ce qui démontre bien que l'Etat a tenu ses engagements par rapport à ce poste.

Sauf que pour le F.I.P.D. dont les financements n'ont pas baissé, c'est comme les enveloppes de votre collectivité. Nous sommes dans une enveloppe fermée, et si pendant 6 ans et plus nous finançons un poste d'animateur dans un quartier, cela se fait forcément au détriment de toutes les autres initiatives qui émergent dans les différents quartiers de Paris.

A un moment donné, il y a des choix, et pour ce qui concerne l'Etat, au bout de 6 ans de cofinancement à hauteur de 20.000 euros et 13.000 pour l'année dernière, à un moment donné il faut essayer de trouver d'autres forces de financement. On va vous y aider, avec l'aide du Préfet de Région, et on va vous aider à essayer de trouver d'autres formes de financement, mais il faut que chacun prenne sa part et pas seulement l'Etat au titre du F.I.P.D., ce n'est pas un puits sans fond.

Soyez assurés que l'on va essayer de trouver une solution au financement de ce poste, avec le directeur que l'on a rencontré en mars dernier.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 186 des groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 398).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la manifestation du 18 novembre 2017.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 187 relatif à la manifestation du 18 novembre 2017.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe les Républicains.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu présenté par les élus du 17^e arrondissement, notamment son maire Geoffroy BOULARD, qui a trait à une manifestation qui s'est tenue le 18 novembre dernier, une manifestation du Front social. Ce vœu s'adresse particulièrement à M. le Préfet.

La "marche sur l'Elysée" contre, je cite, "la politique antisociale d'Emmanuel MACRON" a été organisée le 18 novembre 2017 par le Front social, en coordination avec des sections syndicales.

Cette marche a eu comme point de rassemblement la place du Maréchal Juin dans le 17^e arrondissement, pour se rendre boulevard Haussmann dans le 8^e arrondissement, non loin de l'Elysée.

De nombreuses dégradations causées sur les commerces ont été constatées lors de cette manifestation, et notamment avenue de Wagram et rue de Courcelles.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, pouvez-vous nous préciser les éléments sur le dispositif mis en place par vos services sur l'encadrement de cette marche, nous dire si les auteurs de ces faits ont été identifiés et si ont été engagées à leur encontre les procédures appropriées, et savoir s'il est prévu à l'avenir de revoir les itinéraires et lieux de rassemblement dans le 17^e, en lien avec la mairie pour les prochains cortèges, défilés et rassemblements.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSEL, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - J'apporterai un avis favorable au vœu et je laisserai M. le Représentant du Préfet de police répondre sur les questions plus techniques qui le concernent.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Simplement, pour répondre à votre vœu, vous indiquez que, pour cette manifestation du front social, règlementairement déclarée, les services du renseignement avaient prévu une participation entre 1.500 et 3.000 personnes. Le constat a fait qu'ils étaient, au plus haut, à 1.800, avec une centaine d'individus qui étaient proches de la mouvance contestataire susceptible de commettre des actes de violence. Le dispositif d'ordre mis en place lors de cette manifestation répondait à la tactique définie par le Préfet de police, sur laquelle il a déjà eu l'occasion de s'exprimer, à savoir un positionnement des forces en profondeur afin, notamment, de ne pas attiser les velléités de certains manifestants envers les forces de l'ordre et éviter ainsi les affrontements.

Sur le dispositif tel que demandé, étaient engagés 10 effectifs des brigades d'intervention de voie publique, chargées notamment du lien avec les organisateurs, 4 sections des compagnies d'intervention de la D.O.P.C., 5 compagnies de C.R.S., chacune placée sous l'autorité d'un commissaire de police, et des véhicules légers de compagnies de sécurisation. En outre, 2 effectifs C.R.S. assuraient la prise en charge du secteur Elysée et un autre se trouvait à proximité en réserve d'intervention, en raison d'un risque de manifestation, en même temps, des forains sur le même secteur.

Le cortège a engagé sa progression à 14 heures 55. Dès les premiers constats des dégradations, juste un peu plus d'un quart d'heure après le départ du cortège, les forces de l'ordre intervenaient sur les lieux concernés et le dispositif était immédiatement adapté. Deux unités étaient positionnées à hauteur des groupes à risques, accompagnant ainsi, et jusqu'au terme de la manifestation, la progression du parcours, et une autre unité était placée à l'arrière du cortège.

Lors de cette manifestation, une interpellation a été réalisée pour port d'arme et les procédures judiciaires se poursuivent pour identifier les auteurs des dégradations sur les commerces. Je précise que M. le Préfet a adressé un courrier à l'ensemble des établissements qui ont fait l'objet de dégradations, de manière à pouvoir mener ensemble les procédures d'indemnisation.

Voilà, Madame la Maire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 187 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 399).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la vidéo-protection dans les parties communes des résidences de logements sociaux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 188 relatif à la vidéo-protection dans les parties communes des résidences de logements sociaux.

La parole est à M. le Maire Philippe GOUJON pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Oui, en dehors de quelques esprits rétrogrades ou archaïques, personne ne pourrait valablement contester l'utilité et l'efficacité de la vidéo-protection. Paris a commencé à s'en équiper, avec le PVPP. Nous en sommes, d'ailleurs, à une deuxième tranche grâce à l'Etat qui a financé la quasi-totalité de cette implantation. Maintenant, il y a des ensembles immobiliers sociaux sensibles dans Paris, des grandes résidences sociales qui relèvent des bailleurs sociaux et dans lesquelles l'implantation de ces caméras serait utile, comme, par exemple, on en a eu la démonstration, dans les ensembles Périchaux et Curnonsky.

Ce qui est demandé dans ce vœu, c'est que d'autres ensembles immobiliers sociaux sensibles, dans lesquels il y a des actes de délinquance nombreux, puissent être équipés de caméras reliées, si possible, au commissariat de police, et nous proposons une première tranche, en tout cas, de 200 caméras, dans ces ensembles sociaux difficiles dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur GOUJON, pour ce vœu.

On a régulièrement, dans cette Assemblée, des échanges, des débats, sur la question de la vidéo-protection dans les parties communes des résidences de logements sociaux et nous sommes très nombreux à dire et redire à chaque fois que nous n'avons aucun problème sur ce sujet. Je veux bien que la dramaturgie de notre Conseil nécessite d'expliquer que c'est, de la part du groupe les Républicains, un combat acharné à chaque fois.

Mais enfin, si l'Exécutif, en dialogue avec l'ensemble de la majorité municipale, avait eu le moindre problème sur ce sujet, qui est l'une de nos priorités en matière de sécurité et de tranquillité publique et une demande forte des locataires, n'aurait, par exemple, pas fait l'objet d'une fiche dédiée dans le contrat parisien de prévention et de sécurité que nous avons signé en 2015.

Donc, oui, il faut avancer sur ces sujets. Et, d'ailleurs, cela avance, pas uniquement par le dépôt de vœux dans notre Assemblée, mais cela avance vraiment, dans le travail, dans ce qui est fait et qui change vraiment la vie des locataires, et notamment par des conventions de travail entre la Préfecture de police, le Parquet et "Paris Habitat", qui n'est pas le moindre des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Mais, et nous l'avons dit à chaque étape, il y a deux conditions qui doivent être remplies. D'abord, il faut dialoguer avec les associations ou les amicales de locataires. Et, par ailleurs, nous n'exigeons rien de la part des bailleurs sociaux. Donc, vous comprendrez que je reste, de ce point de vue-là, cohérente avec ce qui est dit dans cette Assemblée et ce qui est porté dans l'ensemble de nos décisions.

Oui, bien entendu, là où c'est nécessaire, là où il y a des besoins et là où c'est utile, il faut pouvoir déployer des caméras de vidéo-protection dans les parties communes des résidences de logements sociaux, mais, dans le dialogue, et certainement pas en exigeant des bailleurs sociaux quelque chose. Cela ne me paraît pas être la bonne méthode. Et, ici, nous sommes là pour travailler et pas uniquement pour affirmer.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, la parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Cher Philippe GOUJON, chers collègues, je suis sans doute l'un des esprits rétrogrades, archaïques auxquels vous avez fait allusion, avec une élégance de vocabulaire qui vous caractérise. Je crois que Colombe BROSSEL a dit l'essentiel : nous voterons contre ce vœu.

Mais je veux rappeler que nous ne sommes pas opposés, par principe, aux caméras installées à l'intérieur du domaine privé. Notre opposition, c'est dans l'espace public, grosso modo, la rue. Sur ce sujet, nous attendons toujours qu'un bilan soit fait de son coût, du rapport coût efficacité de ce dispositif, qui, effectivement, aujourd'hui, imprègne complètement la manière de travailler.

Mais enfin, je conclurai en disant que plus on installe de caméras et plus j'entends qu'on est dans un climat d'insécurité grandissant. Donc j'ai toujours envie de dire : enlevons des caméras, c'était mieux avant. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 188 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 188 est rejeté.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la sécurité de la placette Louis Loucheur.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 189 relatif à la sécurité de la placette Louis-Loucheur.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe LRI.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Alors, au risque, également, de passer pour une rétrograde et une archaïque, je vais également intervenir sur la vidéo-protection.

Ce vœu s'adresse à M. le Préfet et concerne un lieu du nord du 17^e arrondissement. La placette Louis-Loucheur, dans le 17^e, a été réaménagée intégralement en 2013. A l'époque, il s'agissait de répondre au regroupement de jeunes à cet endroit, ce n'était pas qu'une question esthétique, mais force est de constater avec le temps que c'est un échec et les doléances des riverains sont de plus en plus alarmantes.

Cette placette est devenue le lieu de regroupement de bandes et de trafics illicites. Il est donc important que les riverains puissent bénéficier d'une placette centrale - vous en conviendrez - de quartier dans un cadre apaisé et sécurisé. Ce vœu que nous proposons répond aux attentes des riverains et notamment du commissariat qui n'avait pas pu déplacer la caméra il y a quelques mois sur la placette Louis-Loucheur.

En accord avec le commissariat du 17^e, les élus de la majorité d'arrondissement demandent que le Préfet de police inscrive comme priorité la pose de cette caméra de vidéo-protection place Louis-Loucheur dans le 17^e.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BOUGERET.

Il y avait deux façons de répondre à votre vœu. La plus simple pour moi aurait été de vous dire : "Vous vous adressez au Préfet de police pour lui demander d'installer une caméra. Après tout, c'est son problème et pas celui de la Ville et manifestement, vous avez - en tout cas c'est ce que vous venez de dire - un dialogue qui vous permet de dire 'en accord avec le commissariat du 17^e, nous vous demandons'." Après tout, je vous aurais laissé dans un dialogue entre le commissaire du 17^e, représentant du Préfet de police, et la mairie du 17^e.

Je vais y apporter un avis défavorable, qui est un avis de méthode, et je veux vous expliquer pourquoi. Cette demande, soyez-en bien assurée, vient des bancs de la droite comme des bancs de la majorité municipale. Nous sommes quelques années après le vote du P.V.P.P. 2. Nous sommes en train d'en finir le déploiement et vous êtes bien placée dans le 17e pour savoir qu'il y a des zones d'aménagement qui n'ont pas été couvertes dans la première phase.

On voit émerger de nouvelles demandes auxquelles je vais vous répondre "non" dans mes fonctions. Vous n'aviez pas posé cette demande quand nous avons travaillé avec l'ensemble des élus d'arrondissement - c'était à l'époque Mme KUSTER - en dialogue avec les commissaires. J'aurai raison de vous le dire et vous aurez peut-être tout aussi raison de me dire "oui, mais depuis le monde a changé et c'est là qu'on en a besoin et plus nécessairement là où on les avait implantées auparavant".

Tout ceci est possible, Madame BOUGERET. Ce n'est pas une question... Je vous fais confiance ainsi qu'à votre commissaire sur la réalité du 17e, mais vous voyez bien que l'on va avoir besoin de se caler en termes de méthode sur la façon dont on traite cela dans ce Conseil - c'est presque le plus anecdotique - et surtout comment on avance s'il y a d'autres besoins de caméras, caméras tactiques de la Préfecture de police, qui peuvent être déployées.

Bref, il faut que l'on trouve une méthode avec les maires d'arrondissement, avec surtout le Préfet de police, pour que l'on arrive à avancer sereinement et le plus rationnellement possible sur ce sujet. Je fais par principe confiance aux élus d'arrondissement sur la connaissance de leur territoire, mais le Conseil de Paris ne peut pas être le lieu de régulation de sujets antérieurs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Comme vous l'avez rappelé à M. JULLIARD tout à l'heure...

La parole est à M. le Représentant du Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DU POLICE. - Très rapidement, Monsieur le Maire, par rapport à la demande qui est exprimée, d'abord sur la situation de ce quartier, je ne dirai pas qu'il n'y a pas de problèmes car on a le regroupement régulier d'une cinquantaine de jeunes sur ces secteurs.

Le commissariat du 17e et les moyens en renfort ont déjà mené ces derniers mois une quarantaine d'opérations de sécurisation. Pour illustrer cela, on a quand même interpellé un individu qui avait un chien d'attaque de première catégorie sans permis de détention, en sachant que deux autres ont été interpellés récemment rue Francis-Garnier dans un hall d'immeuble alors qu'ils étaient en train de fumer et de consommer de l'alcool dans cette cage d'escalier. Il y a un sujet sur cette place. Il y a une caméra pas très loin mais qui ne permet pas de visualiser comme on le souhaiterait la place Louis-Loucheur.

Je confirme donc la demande du commissaire du 17e arrondissement sur ce secteur. Comme l'a dit Mme la Maire adjointe, il faut que l'on finisse le plan avec 165 caméras. Après, nous travaillerons à l'ensemble des propositions qui ont été formulées.

En tout état de cause, pour le 17e, cette caméra entre autres fera partie des priorités.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 189 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 189 est rejeté.

2017 DEVE 94 - Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. - Approbation du principe de la D.S.P. portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 94 et à ses amendements n°s 190, 191, 192 et 192 bis. Il s'agit de l'approbation du principe de la création d'un crématorium.

Sont inscrits : François DAGNAUD, Nicolas BONNET, Danielle SIMONNET, Pascal JULIEN, Fatoumata KONÉ.

La parole est donc à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en adoptant dans un instant à une large majorité ce projet de délibération, nous allons acter la création d'un nouveau parc funéraire parisien à la porte de la Villette, dans le 19^e arrondissement de Paris, en complément du crématorium du Père-Lachaise.

Je voulais d'abord rappeler que ce projet s'inscrit sur un territoire et qu'il engage d'une certaine façon un projet ambitieux, certes aujourd'hui encore en devenir, en construction, mais dont nous savons déjà qu'il devra être ambitieux, celui de la Z.A.C. de la Porte de la Villette. Cette Z.A.C., nous en avons adopté le principe lors du Conseil de Paris du mois de septembre et nous savons qu'elle aura pour mission d'effacer les cicatrices urbaines, de tisser de la ville, là où se creusent aujourd'hui les interstices de l'ancien monde métropolitain, et de créer une place métropolitaine à un endroit qui était une marge de la ville.

Ce projet de parc funéraire ne peut pas réduire et pas davantage préempter notre ambition, mais j'y reviendrai dans un instant.

Je veux ensuite dire à quel point j'ai la conviction profonde qu'une ville, et que la nôtre en l'occurrence, s'honore et s'honorera d'accompagner ses habitants à toutes les étapes de leur vie, de la naissance jusqu'à leur mort. Oui, je le dis sans ambages et sans la moindre hésitation, cet équipement est indispensable et Paris a besoin de créer un nouveau parc funéraire, de nouvelles capacités de crémation.

Nous savons qu'aujourd'hui le Père-Lachaise est largement saturé, que les délais imposés, en période d'intenses activités - pardonnez-moi de le dire ainsi -, aux familles sont indécentes, parfois jusqu'à une dizaine de jours, et que nous ne pouvons pas rester dans cette situation. C'est un engagement que nous avons pris ensemble dans le contrat de mandature et il est évidemment tout à fait indispensable qu'il soit réalisé, qu'il soit honoré.

Là aussi, je dirai sans ambages que le site, in fine, retenu porte de la Villette n'est sans doute pas le site dont nous avions rêvé. Dès lors qu'il s'agissait de désencombrer, de désengorger le Père-Lachaise, situé dans le 20^e arrondissement voisin, il aurait été assez logique de prioriser une localisation au Sud ou à l'Ouest de Paris, dans un simple souci d'équilibre territorial.

Je remercie Pénélope KOMITÈS d'avoir pris la peine de dresser l'inventaire des sites qui ont été mis à l'étude depuis ces dernières années et de nous faire comprendre, aux uns et aux autres, qu'aujourd'hui la question qui nous est posée est finalement très simple. Ce funérarium, ce parc funéraire sera porte de la Villette ou ne sera pas. Le maire du 19^e arrondissement que je suis, très à l'aise sur le sujet, assume tout à fait de ne pas vouloir prendre la responsabilité de rendre impossible la réalisation, la concrétisation d'un engagement pour un équipement de cette envergure et qui porte autant d'enjeux.

En quelques semaines - là aussi, je veux en remercier Pénélope KOMITÈS et ses équipes -, nous avons su faire le travail qu'il convenait de faire. C'est le rôle, je crois, c'est la valeur ajoutée des élus d'arrondissement que de servir d'aiguillons pour améliorer, préciser, faire évoluer des projets, parfois conçus dans une forme de précipitation, mais l'essentiel est que nous arrivions à un projet aujourd'hui plus abouti.

C'est ainsi que j'avais pris la décision de retirer ce point de l'ordre du jour du Conseil du 19^e arrondissement du 7 novembre dernier, car il me semblait que le projet, tel qu'il était à l'époque présenté, n'était pas suffisamment abouti. En toute cohérence et en parfaite articulation, ce point a été retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris du mois de novembre.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de revenir devant le Conseil avec un projet qui, je crois, peut faire consensus, qui en tout cas a tout notre soutien. Ce projet a en effet respecté un certain nombre d'exigences que le Conseil d'arrondissement, la majorité, mais aussi - je veux la saluer - l'opposition, qui a été d'une grande responsabilité, avaient posées comme autant de préalables.

Nous travaillons maintenant sur le projet d'un parc funéraire, quelque chose d'ambitieux qui intègre tous les éléments, tous les équipements dont les familles parisiennes ont besoin pour vivre dignement et accompagner dignement les périodes de deuil qu'elles doivent traverser.

Nous avons réussi à faire acter que les critères de qualité architecturale et de qualité d'intégration paysagère seront dans l'ensemble de la procédure des éléments tout à fait déterminants.

Nous avons réussi à faire muter la localisation du site de la parcelle est du square Forceval vers la parcelle ouest du square Forceval.

Nous avons obtenu que soit demandé aux candidats à cette D.S.P. la présentation de trois esquisses architecturales, de façon à ce que nous ayons vraiment une liberté de choix et une liberté d'appréciation sur la qualité architecturale.

Nous avons obtenu qu'une étude d'impact soit réalisée, notamment sur les questions relatives aux flux de circulation générés par le fonctionnement de ce site.

Puis en lien avec nos collègues Ecologistes, nous avons obtenu le principe de reconstitution des superficies en zone UV qui seront utilisées pour réaliser cet équipement, même si aujourd'hui je ne suis pas favorable à ce que nous localisions de façon trop précise cette reconstitution en zone UV, laissant aux études urbaines, et plus encore à la concertation avec les acteurs locaux et les habitants, le soin d'identifier le meilleur site à l'intérieur de la Z.A.C.

Toujours est-il que ce projet de parc funéraire apportera, je crois, une valeur ajoutée tout à fait précieuse pour les services que la Ville doit offrir à nos concitoyens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Maire ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - On est limité là aussi par le temps ? Pardonnez-moi. Comme on parle un peu d'éternité, je me laissais aller à l'ambiance. Merci de me ramener à la réalité terrestre. Je vais essayer d'aller vite, Monsieur le Maire avec votre permission.

En deux mots, je voulais insister sur un point qui nous est cher. L'acceptation de ce projet de parc funéraire doit laisser toute sa chance à la future Z.A.C. "Porte de la Villette", que nous voulons éco-exemplaire. Je redis notre exigence et mon souhait que nous ne préemptons pas parcelle par parcelle, projet par projet, la Z.A.C. dans son ensemble en perdant de vue toute capacité de pilotage global.

De ce point de vue, l'idée, qui a pu être mise à l'étude ici ou là, de créer une gare de bus sur la future Z.A.C. me paraît tout à fait inacceptable.

Je veux rappeler, ce sera mon dernier mot mais il est important que chacun l'entende - même ceux des adjoints qui ne sont pas dans la salle au moment où je parle - que le 19e arrondissement ne sera pas pris en défaut de solidarité, y compris en matière de grands services urbains.

Je veux simplement rappeler que nous avons déjà un centre de maintenance des voies R.A.T.P. porte de la Villette, que nous avons porte de Pantin un site de maintenance et de remisage du tramway. Un des premiers bâtiments qui sera réalisé porte de la Villette intégrera un centre de contrôle technique de la R.A.T.P.

A ce stade, j'é mets un avis très favorable sur ce projet. Merci à tous ceux qui ont permis à le faire évoluer. J'espère que nous serons nombreux à le porter parce que c'est un projet qui, encore une fois, fait honneur à notre Ville.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération sur l'approbation de la création d'un crématorium est d'une première importance puisque nous savons qu'aujourd'hui nous n'avons qu'un centre funéraire à Paris au Père-Lachaise.

Beaucoup de mes collègues dans cet hémicycle ont sans doute encore à l'esprit une cérémonie pour un parent, un ami, un camarade qui s'est déroulée au Père-Lachaise sous la majestueuse coupole ou dans une salle de ce complexe funéraire. L'accompagnement à la mort a besoin de rites et de solennité, et a besoin aussi de services publics.

Le Père-Lachaise est un lieu historique à Paris, décor de tant d'œuvres littéraires et cinématographiques, lieu où reposent de nombreux et nombreuses Parisiennes et Parisiens, et parmi eux des figures de l'histoire.

Aujourd'hui, nous le savons, le complexe funéraire du Père-Lachaise ne suffit plus. L'équipement est déjà saturé, il n'offre pas des conditions d'accueil satisfaisantes pour les familles des défunts. Beaucoup d'entre elles sont obligées de se rendre hors Paris. Cette situation est intenable et risque de se détériorer encore avec la croissance de la demande de crémation dans les années à venir. Il est écrit 9.000 crémations annuelles à l'horizon 2040. Ce choix est de plus en plus important chez de nombreux concitoyens.

Paris doit impérativement offrir à ses habitants un lieu qui permette aux familles et aux proches d'être reçus et de se recueillir dignement. La création d'un second complexe funéraire à l'intérieur de la capitale est indiscutable. L'urgence de sa réalisation n'est pas à démontrer. Nous approuvons donc le principe de sa création.

Malgré cela, de nombreuses questions demeurent.

La première est celle du lieu. Nous regrettons que ce nouveau complexe ne se construise pas dans un autre endroit que l'Est parisien, proche du Père-Lachaise. Il aurait été préférable de trouver un équilibre territorial entre les deux lieux. Néanmoins, nous pouvons comprendre qu'il était difficile de trouver une parcelle libre répondant à tous les critères techniques. Nous n'insisterons pas sur ce point, d'autant qu'un accord semble avoir été trouvé avec les élus et le maire du 19^e.

En revanche, nous avons plusieurs réserves. D'abord sur le modèle économique proposé, la piste qui est retenue est celle d'une délégation de service public sous forme de concession. Elle est présentée comme le seul choix possible et semble dans le projet de délibération ne présenter que des avantages.

Nous ne partageons pas cet enthousiasme. Nous avons une crainte sur l'attribution du marché de la D.S.P. Le secteur d'activité de construction et d'exploitation des sites funéraires est désormais concurrentiel, malheureusement.

Aujourd'hui, c'est la Société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres de la Ville de Paris qui gère le site du Père-Lachaise. La crainte que des entreprises privées captent le marché de la crémation à Paris n'est pas de l'ordre du fantasme. Or il s'agit d'un service public que nous devons rendre aux habitants. Il est donc primordial que la Ville de Paris garde la main sur son organisation. Le deuil et le recueillement des familles et proches des défunts ne doit pas être une manne financière pour les groupes privés.

Que l'on soit riche ou pauvre, la douleur de perdre un être cher est la même. Nous avons donc le devoir de garantir à toutes et à tous l'accès au service funéraire et nous sommes fiers du travail des agents de notre S.E.M. qui effectuent ce travail avec un grand professionnalisme.

L'enjeu est donc important. Il s'agit de prendre en charge des situations particulièrement douloureuses. La durée de la concession que vous proposez est de trente ans. La décision que nous prenons est donc lourde de conséquences.

Pourtant une solution existe pour l'éviter : celle du choix d'une société publique locale, plutôt qu'une délégation de service public. Est-il juridiquement impossible d'en créer une avec le S.I.F.U.R.E.P., syndicat qui regroupe de très nombreuses communes d'Ile-de-France, pour partenaire ? Ou bien a-t-on envisagé de créer une S.P.L. avec une seule collectivité géographiquement proche ? Sommes-nous certains que toutes ces options ont été envisagées ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Dans le passé, nous avons pris des décisions pour renforcer la maîtrise publique et nous nous en sommes félicités. Cela a été le cas pour la tour Eiffel, gérée par une S.P.L., et celui de la reprise en régie de la gestion de l'eau de Paris. Qui peut contester ici que le public fait mieux que le privé quand il s'agit de rendre un service d'intérêt général ? Je pense que les affaires funéraires doivent être traitées avec le même intérêt.

Nous ne voterons pas contre ce projet de délibération pour ne pas retarder la création du nouveau complexe. En revanche, il reste encore des zones d'ombre et c'est pour cette raison que nous nous abstenons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Chers collègues, le crématorium du Père-Lachaise est un équipement municipal, propriété de la Ville de Paris, géré en D.S.P. "S.P." comme service public. S'il est un secteur qui doit impérativement échapper aux dérives d'une gestion dont la recherche du profit pourrait primer sur celle de l'éthique, c'est bien celui des obsèques.

L'histoire des funérailles depuis un siècle, jalonnée de scandales divers et variés, que ce soit d'ailleurs sous forme privée ou en régie directe, montre à quel point le commerce de la mort s'est révélé juteux, certaines entreprises n'hésitant pas à abuser de familles écrasées par le chagrin, en leur imposant un prix élevé sans rapport avec le service rendu.

Voilà pourquoi l'encadrement de ce marché, puisque marché concurrentiel il y a, doit être strict. Voilà pourquoi les futurs cahiers des charges des D.S.P. devront atteindre un niveau d'exigence extrêmement élevé.

Le coût moyen des obsèques en France avoisine aujourd'hui 3.350 euros, dans une fourchette oscillant entre 1.350 et 6.600. C'est cher. Alors, le service doit être irréprochable.

Les valeurs d'humanité, de tolérance, de droit à la différence, de bienveillance, doivent imprégner chaque étape du processus qui accompagne et aide familles et amis de la personne défunte, à vivre leur deuil. Cela nécessite parfois de l'imagination tant la population, qui fait appel aux sociétés de pompes funèbres, est hétérogène.

Etre irréprochable, pour un service public de pompes funèbres, c'est aussi être en capacité d'adapter ses prix pour les plus démunis, lesquels sont égaux en droit à la dignité avec les gens plus argentés. Et je rejoins ce que disait tout à l'heure le président M. BONNET-OULALDJ. Je sais bien que ce sujet est sans doute peu intéressant pour certains, la mort est encore tabou. Pourrait-on demander, Monsieur le Président, à ce que les bavardages cessent, au moins derrière moi. C'est vraiment pénible. Je n'arrive pas à me concentrer sur ce que j'ai à dire.

Je vous remercie.

Le service public parisien est aujourd'hui irréprochable. Il devra le rester demain, malgré l'univers concurrentiel qui est celui des obsèques, quelle que soit la société qui aura remporté l'appel d'offres à l'issue de la procédure de marché public bientôt lancée, tant pour l'activité pompes funèbres que pour la gestion des crématoriums parisiens.

D'une part, le projet de délibération nous demande d'approuver le principe de la D.S.P. portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. Je viens d'exposer sous quelles conditions nous sommes d'accord : que la loi du marché n'affaiblisse d'aucune manière la qualité du service rendu. D'ailleurs, le fait que cette D.S.P. ait une durée longue, 30 ans, pour une fois, cela ne me choque pas parce que c'est une condition, d'une part, pour l'amortissement des 30 millions d'euros qui seront nécessaires pour la construction du crématorium à la charge de l'opérateur, d'autre part, parce que cela permet, comme c'est long, de pratiquer des prix commerciaux accessibles au plus grand public.

Ayons bien conscience que réussir à relever avec succès un tel défi, s'agissant là d'une question d'ordre anthropologique, exige de la part de la société gestionnaire un savoir-faire rare, tout à fait exceptionnel. Confier la gestion des deux crématoriums au même opérateur nous semble, d'ailleurs, de nature à éviter une concurrence malsaine en ce domaine.

D'autre part, le projet de délibération nous demande aussi d'autoriser la Maire à créer un deuxième crématorium doté d'un jardin cinéraire contigu, un columbarium et une chambre funéraire. La création d'un tel parc funéraire figurait dans les programmes électoraux du premier tour des élections municipales, tant celui des écologistes, conduit par Christophe NAJDOVSKI, que celui des socialistes avec Anne HIDALGO.

Nous regrettons l'absence d'un schéma métropolitain en matière de répartition des crématoriums. Les crématoriums existant en première couronne sont souvent difficiles d'accès pour beaucoup de familles parisiennes. A quoi s'ajoute le fait que procéder aux funérailles, dans un environnement familial, se révèle en général beaucoup plus réconfortant pour les familles et amis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur JULIEN...

M. Pascal JULIEN. - Il y a une jurisprudence Dagnaud, 8 minutes 21.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Cela va, c'est le maire de l'arrondissement, s'il vous plaît. C'est assez méprisant comme réponse.

M. Pascal JULIEN. - L'équipement du Père-Lachaise est saturé. C'est ce que rappelait le vœu des écologistes adopté ici en juin dernier...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Cela va, c'est le maire de l'arrondissement...

M. Pascal JULIEN. - ... qui demandait qu'un point d'information soit enfin effectué en 3e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est méprisant, cette manière de répondre !

M. Pascal JULIEN. - Conçu pour 5.800 crémations par an, le crématorium du Père-Lachaise en aura réalisé plus de 6.200 en 2017. Ce chiffre ne pourra que croître sous l'effet du vieillissement et du fait que le choix de la crémation est fort. 40 % à Paris contre 30 % en moyenne en France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, je vous demande de conclure, s'il vous plaît. Il n'en a rien à faire !

M. Pascal JULIEN. - Conséquence, le délai séparant le décès de la crémation s'allonge et avoisine la dizaine de jours ce qui, en amont, provoque un encombrement des funérariums et des chambres mortuaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, je vous demande de conclure !

M. Pascal JULIEN. - Il y avait donc urgence à trouver un site. La logique eut été que ce fut plutôt dans le Sud parisien. On nous a exposé, de manière assez peu convaincante, pourquoi les recherches ont échoué.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, je vous demande de conclure. Ce que vous faites est extrêmement méprisant pour tout le monde, y compris pour moi maintenant.

M. Pascal JULIEN. - De telle sorte que le seul endroit possible est porte de la Villette. Seul endroit disponible, ah bon ! Il est vrai qu'un crématorium... Peut-être que vous ne voulez pas entendre ma conclusion, ce que je peux comprendre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, on voudrait que vous teniez votre intervention dans les cinq minutes prévues.

M. Pascal JULIEN. - Un crématorium rapportant moins d'argent à la Ville qu'une opération "Réinventer Paris" et qu'un tel équipement apparaît sans doute à certains moins prestigieux qu'un "Arena 2" pour lequel on dégote du jour au lendemain des dizaines de milliers de mètres carrés, Gare des Mines près de la porte de la Chapelle, en lieu et place du marché des 5 continents. A se demander si les valeurs que j'évoquais tout à l'heure et qui font notre fierté du service public municipal des pompes funèbres imprégnaient autant que cela ceux qui ont recherché un site pour accueillir le deuxième crématorium. Je laisse maintenant Fatoumata KONÉ expliquer ce que mon groupe pense du site choisi porte de la Villette.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et moi je vous dis, Monsieur JULIEN, que ce que vous faites est parfaitement méprisant pour l'ensemble d'entre nous, y compris pour moi. Je vous demande de vous interrompre, je vous demande de conclure, vous faites comme si vous n'en aviez rien à faire et vous continuez à parler comme vous voulez. Je trouve cela assez insupportable, je vous le dis comme je le pense.

Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon collègue Pascal JULIEN vient tout juste de le préciser, notre groupe est tout à fait conscient de la saturation du crématorium du Père-Lachaise, nécessitant l'urgence d'en créer un second. Il ne s'agit donc pas de notre part d'un rejet du projet de création...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît, merci.

Madame KONÉ...

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Il ne s'agit donc pas de notre part d'un rejet du projet de création d'un second crématorium dans notre ville. Pour autant, je souhaite rappeler que nous nous sommes félicités de l'adoption de la délibération DU 55 au Conseil de Paris de septembre dernier. Cette délibération nous a fait entrer dans la phase de préfiguration opérationnelle du réaménagement dont a vraiment besoin la porte de la Villette.

Les grands objectifs d'un projet urbain étaient alors présentés, un projet urbain qui nous semblait devoir être ambitieux pour espérer être à la hauteur des enjeux du quartier.

Cet espace, porte de la Villette, délaissé depuis trop longtemps, qui est ni fonctionnel, ni esthétique, ni agréable, ni facile à pratiquer, a vocation à devenir un véritable trait d'union urbain entre Paris et les communes limitrophes que sont Pantin et Aubervilliers, rendu plus que nécessaire avec la création de la Métropole du Grand Paris.

La ville doit s'y prolonger, occuper ce vide tellement rare à Paris avec ses logements, ses activités, ses continuités écologiques, toutes les fonctions urbaines en somme.

Plus encore, c'est la ville de demain que l'on y projette, avec l'Arc de l'Innovation. Notre échelle de réflexion doit être l'avenir de la Métropole. Elle ne peut se résumer à de petites négociations, un patchwork de projets sans cohérence entre eux.

A ce titre, je tiens à rappeler également qu'outre ce projet de crématorium, nous avons déjà adopté, sur ce même quartier, un projet R.A.T.P. d'enfouissement d'un centre technique de maintenance de bus avec au-dessus la construction de 118 logements "Logis-Transports".

Or, pour que le projet de Z.A.C. puisse assurer sa mission première de continuité urbaine, je le dis très clairement, cet espace foncier ne doit pas servir de fourre-tout qui accueillera tous les projets parisiens n'ayant pas trouvé de place ailleurs.

Nous devons donc nous engager autour d'une démarche globale, cohérente, qui tienne compte de tous les enjeux, de toutes les contraintes. Il nous faut conjuguer utilisation fine du foncier, équilibre entre espaces verts, logements, équipements et activités, amélioration de qualité de vie locale et vision métropolitaine. C'est un exercice délicat, et nous devons nous donner les moyens de réussir car l'enjeu est trop important.

Enfin, je rappellerai que la délibération annonçant le lancement du projet de la Z.A.C. avait aussi pour objectif de déterminer les modalités d'une concertation préalable au réaménagement de ce quartier. La précipitation dans la mise au vote de ce projet de délibération pour le crématorium, inscrit en urgence moins de 24 heures avant la séance du Conseil du 19^e arrondissement, n'est gage de sérénité pour la réflexion nécessaire à l'élaboration d'un vrai écoquartier sur le modèle de Saint-Vincent de Paul dans le 14^e arrondissement.

Le parachutage brutal du projet de crématorium revient à contraindre la mairie du 19^e arrondissement et ses élus, alors que les enjeux sont forts dans cette partie de l'arrondissement, à la frontière de nos amis pantinois. La ville de demain ne peut s'élaborer intelligemment dans ces conditions, en l'absence de concertation avec les élus de Paris et de Pantin.

Nous nous réjouissons tout de même d'avoir obtenu qu'une réunion publique d'information au sujet du futur parc funéraire et de la Z.A.C. se tienne en octobre 2018, car il nous semble que ces projets nécessitent une grande part d'adhésion des habitants du quartier concerné.

Nous nous réjouissons également que la Ville ait entendu notre demande de préservation des espaces classés en zones U.V., zones urbaines vertes, espaces indispensables dans ce quartier situé en périphérie de Paris.

C'est entre autres pour ces raisons que notre groupe votera ce projet de délibération. Mais, vous l'aurez compris, les écologistes continueront à suivre avec attention ces projets de parc funéraire et de Z.A.C. de la porte de la Villette, afin qu'ils soient réellement à la hauteur de l'investissement que notre collectivité se doit de porter à ce quartier. Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier mes collègues pour les interventions sur ce projet de création d'un parc funéraire à Paris. Comme l'a rappelé François DAGNAUD, nous sommes aujourd'hui confrontés à une saturation préjudiciable de notre unique équipement de crémation, puisqu'il a été conçu pour accueillir 4.500 crémations par an et en accueille aujourd'hui plus de 6.000. La communication qui accompagne ce projet explique que d'ici 2040, nous atteindrons vraisemblablement un chiffre de 9.000 crémations qui devraient avoir lieu chaque année à Paris.

Dans ces conditions, bien évidemment, ce nouvel équipement que nous envisageons comme un véritable parc funéraire s'impose comme une urgence.

Quelques mots sur l'emplacement et sur le projet urbain. Comme l'a rappelé François DAGNAUD, nous avons effectivement, je l'ai communiqué aux élus, étudié de nombreux sites depuis trois ans, avant d'identifier cette implantation sur la rue Forceval. Des présentations de ce projet ont été régulièrement organisées tant devant la 3^e Commission que devant deux C.C.S.P.L. et une commission d'élus, et ont suivi de nombreux échanges avec les élus notamment du 19^e arrondissement.

A la demande du maire du 19^e arrondissement et de son équipe, je voudrais en particulier remercier vraiment François DAGNAUD de son sens des responsabilités sur ce dossier, un certain nombre de propositions nous ont permis des évolutions positives, et de préciser ce projet.

Ceci vous est présenté via trois amendements. Un premier amendement qui précise l'emplacement prévu pour ce parc funéraire à l'Ouest de la parcelle Forceval, de manière notamment à en améliorer l'accessibilité.

Un deuxième amendement - et je m'engage vis-à-vis des élus qui ont travaillé sur ce dossier, sur ce sujet, à vraiment travailler pour une grande ambition architecturale et paysagère pour ce parc funéraire - qui précise qu'il y aura trois esquisses dans les offres qui seront présentées par les architectes et les paysagistes.

Rappeler notre exigence bien évidemment, je souscris à ce que vient de dire Fatoumata, d'intégrer harmonieusement ce parc funéraire au projet de Z.A.C. de la porte de la Villette.

Un amendement a été déposé par le groupe Ecologiste, qui demande la restitution de la surface de zone urbaine verte, et qu'une réunion publique soit tenue.

Pour tenir compte du calendrier de remise des offres de la D.S.P, je vous proposerai que cette réunion publique ait lieu en octobre et non avant juin 2018.

De même, afin de tenir compte de la superficie qui sera réellement occupée par cet équipement, qui ne devrait pas dépasser 3.000 mètres carrés, je propose que celui-ci fasse l'objet d'un redéploiement au sein de la Z.A.C. "Porte de la Villette".

Je demanderai au groupe Ecologiste de retirer son amendement et de voter l'amendement technique n° 3 de l'Exécutif, qui en conserve l'esprit.

Rapidement, sur le mode de gestion, pour répondre à Nicolas BONNET-OULALDJ, réaffirmer la pertinence du mode de gestion qui a été retenu pour la construction et la gestion du crématorium, puisque le choix d'une D.S.P. limite le risque financier pour la Ville, et surtout, lui permettra de s'appuyer sur l'expertise du délégataire pour conduire un programme complexe.

Ce qui est important, l'opérateur qui va assurer la construction sera aussi le futur gestionnaire du site, ce qui est un gage de qualité.

Pascal JULIEN l'a dit, c'était important de lier les deux délégations de ces équipements de manière à avoir un même opérateur, un même service, une même prestation, une même qualité, un même prix pour les Parisiens.

Je finirai sur la S.P.L. Le choix de confier la construction du parc à une S.P.L. n'est pas réalisable à court terme, parce que ce choix impliquerait que tous les actionnaires de la S.E.M., autres que la Ville de Paris, se retirent.

Eh oui, Monsieur BONNET-OULALDJ, toutes les options ont été envisagées. Il impliquerait également qu'au moins une collectivité souhaite participer au capital de la S.P.L., alors que toutes les collectivités franciliennes disposent de leurs propres outils et ont déjà délégué leurs compétences à un syndicat intercommunal.

De plus, il impliquerait que tous les contrats de la S.E.M. à l'extérieur de Paris soient renégociés en vue de leur abandon, et ils sont nombreux, notamment le crématorium de Champigny.

Pour toutes ces raisons, notamment au regard de l'échéance de la délégation de service public du Père-Lachaise, nous avons donc fait le choix de la D.S.P.

Remercier tous les élus, en particulier François DAGNAUD pour son écoute sur ce dossier. Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous ne voterons pas cet amendement ni le projet de délibération, mais je voudrais expliquer pourquoi.

Madame KOMITÈS, vous nous dites qu'une S.P.L. n'est pas possible, parce qu'il y a plusieurs actionnaires dans la D.S.P. actuelle et la D.S.P. est liée au Père-Lachaise.

Je rappelle qu'ici même, dans cette mandature, nous avons renouvelé la D.S.P. de la Tour Eiffel pour un an, pour ensuite passer en S.P.L., et que l'ensemble des actionnaires ont quitté la Tour Eiffel et ont été dédommagés.

Tout cela est tout à fait possible, donc vos arguments ne tiennent pas la route. Il est tout à fait possible de renouveler une D.S.P. pour le Père-Lachaise, pour un an, et de préfigurer le passage en S.P.L. pour les deux sujets.

Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 190.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 190 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 191.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 191 est adopté.

En réponse à l'amendement n° 192 déposé par le groupe Ecologiste, l'Exécutif a déposé un amendement n° 192 bis.

Le groupe Ecologiste maintient-il son amendement ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 192 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 192 bis est adopté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 94 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DEVE 94).

2017 DEVE 181 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DEVE 181. Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés.

Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette communication concerne le lancement d'un appel à projets de 15.000 euros relatif aux jardins partagés déjà adhérents ou souhaitant adhérer à la Charte "Main Verte". Celui-ci sera complété par un autre appel à projets début 2018 pour l'ensemble des jardins partagés.

Les jardins partagés sont importants pour nous, écologistes, oasis de convivialité. Lieux de rencontre entre générations, ils sont aussi des outils efficaces de socialisation, et facilitent la cohabitation entre groupes d'origine culturelle ou sociale différente.

C'est une dimension particulièrement importante en cette période de crise économique, notamment dans les quartiers "politique de la ville". Ce sont aussi, dans une des villes les plus denses au monde, des espaces de respiration indispensables à nos quartiers. Ajoutons également que ces lieux peuvent être propices à une meilleure alimentation.

Nous l'avions déjà évoqué devant cette Assemblée, une enquête pluridisciplinaire menée à Marseille dans les quartiers défavorisés montre que l'accès à un jardin potager associatif peut modifier favorablement les pratiques alimentaires des jardiniers et de leurs foyers, en augmentant notamment leur consommation de fruits et légumes.

La forte demande des Parisiennes et des Parisiens pour créer de nouveaux jardins partagés nous montre à quel point ces lieux sont essentiels pour notre ville.

Si nous intervenons ici, c'est tout d'abord pour saluer le travail des associations gestionnaires de jardins partagés, mais aussi pour demander que soit réalisé et communiqué un bilan des jardins partagés.

En effet, le premier jardin partagé à Paris a été créé il y a une quinzaine d'années et les jardins partagés sont désormais plus d'une centaine, en majorité dans le Nord-Est parisien. Sur la mandature, il est prévu de créer 10 à 12 jardins partagés par an. Au vu de la place qu'ils occupent dans notre paysage urbain, du bien-être qu'ils permettent à leurs jardiniers, mais aussi à tous ceux qui les fréquentent, de leur développement important, ce bilan nous paraît désormais indispensable et nous permettra de réfléchir avec les associations gestionnaires à leur évolution.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

S'il vous plaît, je vais demander puisque, vraiment, le bruit de fond monte en permanence, donc, si vous avez des conversations, vous les tenez dehors.

Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame MOREL, pour votre intervention.

Effectivement, le programme des jardins partagés, année après année, voit une dynamique importante puisque, comme vous l'avez rappelé, nous créons et nous allons créer, sur la mandature, environ 10 à 12 jardins partagés par an. Rappeler qu'on en a déjà ouvert 36 depuis 2014, qui, aujourd'hui, portent leur total à 122. Les principes d'ouverture et d'implication des habitants et des acteurs sont, bien évidemment, au cœur du programme de ces jardins. Ils sont inscrits, comme vous le savez, dans leurs règles de fonctionnement.

L'appel à projets qui est proposé dans ce projet de délibération permet, effectivement, d'aider chaque année les associations gestionnaires dans leurs activités quotidiennes ou dans les travaux d'aménagement de leurs parcelles. C'est un outil qui dynamise et leur donne un nouveau souffle en permettant de créer de nouveaux projets collectifs.

L'année dernière, on avait eu une thématique "Accueillir au jardin", avec un montant de 15.000 euros, ce qui vous est proposé cette année. Il n'y a pas de thématique particulière cette année pour laisser plus de liberté aux jardins partagés, ce qu'ils nous avaient demandé. J'entends votre demande de bilan sur ces jardins partagés. Moi, j'y suis tout à fait favorable, donc je vous propose que nous puissions le faire avant l'été et, effectivement, envisager après, éventuellement, des modifications sur les modes de fonctionnement, tout cela en lien, bien évidemment, avec les gestionnaires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'abolition de la captivité et à l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux cirques avec animaux sauvages.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 193, 194 et 194 bis relatifs à l'abolition de la captivité et à l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques.

La parole est à Jacques BOUTAULT, Yann WERHLING. Nous aurons ensuite des explications de vote.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Depuis 2010, les écologistes déposent des vœux sur la condition des animaux sauvages dans les cirques. Celui de 2016 a abouti à la création de la Mission sur la place des animaux en ville. Cette mission a fait un travail important pour mieux faire comprendre la condition animale et la nécessité de protéger les animaux et de les bien traiter. Or, les animaux sauvages dans les cirques ne sont pas bien traités. Ils sont exploités à des fins d'amusement. Leurs conditions de détention sont contraires à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux et cela heurte de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens qui refusent d'assister à ces spectacles.

Désormais, le Code civil reconnaît les animaux comme des êtres sensibles et de plus en plus de villes en France et dans le monde, des pays proscrivent les cirques avec animaux, et notre ville, qui s'honore d'être à l'avant-garde sur les questions environnementales, s'honorerait aussi à prendre position pour des cirques sans animaux sauvages sur son territoire. Car la question animale et la biodiversité sont au cœur, et même au fondement, de l'écologie.

Pourtant, il a fallu le tragique événement de l'abattage d'une tigresse dans un square parisien au mois de novembre dernier, tigresse qui s'était échappée de sa cage, pour que l'opinion publique bascule et prenne vraiment conscience de l'atrocité d'enfermer des animaux sauvages et de les contraindre à effectuer des tours contraires à leur nature pour notre simple amusement. Ce n'est désormais qu'une question de temps. Nos enfants nous regarderont avec étonnement, ne comprenant sans doute pas cette cruauté à l'égard des animaux.

Nous aurions aimé que l'Exécutif prenne une position ferme et affirme clairement et politiquement son intention de n'accueillir sur son territoire que des cirques sans animaux sauvages, cirques sans animaux que nous devons encourager. Dans le vœu que nous propose l'Exécutif, cette échéance est renvoyée aux calendes grecques et se réfugie derrière l'irresponsabilité de la Ville en la matière. Une table ronde avec les acteurs concernés, les circassiens et l'Etat : oui, nous y sommes favorables. Mais encore eût-il fallu que la Ville, à notre sens, énonce une intention plus claire. Ce n'est pas le cas et nous le regrettons.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif, car il fait tout de même un petit pas en avant, mais aussi le vœu de Yann WEHRLING, plus audacieux, et le nôtre, bien entendu, que nous maintiendrons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, le 24 novembre dernier, comme l'a souligné Jacques BOUTAULT, un tigre a été abattu dans les rues de Paris après s'être échappé d'un cirque. Heurtant, choquant, incompréhensible, anachronique. On ne peut plus, Monsieur le Maire, ignorer l'aspiration d'un nombre grandissant de Français à la question du bien-être animal. On ne peut pas non plus parler à tout-va de biodiversité dans nos délibérations et trouver normal que des espèces hautement menacées d'extinction - il reste moins de 4.000 tigres dans le monde - soient dressées à faire les clowns et soient enfermées dans des cages exiguës le reste du temps. Ce sont des valeurs que nous devons porter là. Elles sont modernes. Elles diront quelque chose de notre rapport au vivant. Et puis, vis-à-vis des enfants, qui sont des spectateurs des cirques, sachons leur montrer une autre image de cette biodiversité à préserver. La maltraitance et les coups de fouet ne sont pas très exactement, je crois, les images que nous voulons transmettre aux générations futures.

Je crois comprendre des récents échanges que nous avons eus, tous groupes confondus, que nous pourrions nous mettre d'accord sur trois points clés. Le premier : que l'arrêt des cirques avec animaux sauvages à Paris soit effectivement acté dans son principe comme une prise de position politique claire des élus de cette Assemblée. Deuxièmement, que nous interpellions l'Etat pour qu'il nous donne un cadre réglementaire stabilisé pour mettre en œuvre cet arrêt de manière certaine.

Je veux néanmoins souligner que les 60 autres villes de France qui ont pris cette décision, n'ont pas fait l'objet de récriminations de la part des Préfets. Qu'évidemment, nous puissions nous donner le temps de la mise en œuvre de cette mesure, cela va de soi, si nous la prenons, en accompagnant les cirques dans le placement des animaux dans des parcs ou des sanctuaires adaptés, et dans l'évolution des spectacles sans animaux dans un modèle économique viable. Toutefois, sur ce dernier point, je veux rester vigilant, Monsieur le Maire.

Je prends connaissance du vœu de l'Exécutif. Il doit clairement être posé la question de l'échéance, car cela révélera le réel de nos intentions politiques. Comme le propose le groupe des Républicains, en amendement à mon vœu, la fin de la mandature me paraît raisonnable, même si je dois dire, au fond de moi-même, que l'immédiateté m'aurait beaucoup plus convenu.

A ce stade, Monsieur le Maire, l'adoption de tous les vœux présentés aujourd'hui - le vôtre, celui de l'Exécutif, le mien, celui de mon groupe UDI-MODEM, celui des Verts - montrerait toutefois l'attachement des élus à voir ce

contre-signal sur le bien-être animal et la défense de la biodiversité disparaître du périmètre de la Ville de Paris, et, espérons-le, demain, à l'échelle de l'ensemble du territoire national.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'effectivement, ces vœux répondent aujourd'hui à une évolution sociétale de la perception de l'animal et également de l'animal en ville, avec, comme l'a rappelé Jacques BOUTAULT, un statut des animaux qui évolue depuis plusieurs années, avec notamment, non seulement l'apparition dans le Code civil du fait d'être sensible, mais également la disparition de la notion d'animal nuisible. Je pense que nous pouvons tous nous en réjouir.

Je veux d'ailleurs rappeler - et cela fait partie du vœu des Verts également - que nous condamnons, bien évidemment, toute forme de trafic d'animal, de maltraitance animale et de souffrance animale.

Ces vœux, bien évidemment, prennent un relief particulier au regard de ce qui s'est passé dans le cirque Bormann il y a maintenant 15 jours et de l'émotion que cet accident a suscitée dans Paris. J'aurais préféré, je vous le dis, que nous puissions attendre les conclusions de la Mission animaux, qui seront présentées vraisemblablement en mars, avant de nous exprimer de manière définitive.

Vous rappeler qu'aujourd'hui, j'ai, dans le cadre de cette mission "animale", saisi le ministre de la Transition écologique et solidaire, suite à son annonce en août dernier du lancement d'un groupe de travail sur le bien-être animal, demandant à ce que nous puissions en faire partie. Je n'ai, à ce jour, effectivement pas reçu de réponse.

Vous préciser que même si j'entends qu'un certain nombre d'autres villes ont effectivement pris des décisions, nous n'avons pas à ce jour de compétences juridiques pour interdire ; rappeler effectivement qu'il y a une circulaire ministérielle datée du 19 octobre dernier, signée par Gérard COLLOMB et Gérald DARMANIN, qui invite les préfets, dans le cadre du contrôle de légalité, à déposer des requêtes en annulation devant le Tribunal administratif pour les collectivités qui prendraient ces arrêtés.

Vous dire que ce que je souhaiterais, moi - et c'est le vœu que nous avons déposé -, c'est que bien évidemment, les décisions que nous prenons s'inscrivent dans un cadre plus global des recommandations qui vous seront proposées au mois de mars, que nous actons dès aujourd'hui que, bien évidemment, au regard des évolutions sociétales, nous nous engageons en tant que Ville de Paris pour une ville sans animaux sauvages, mais que nous devons y travailler, bien évidemment, avec l'Etat décisionnaire, mais également avec les cirassiens. Je souhaite, moi, que l'Etat se positionne le plus rapidement possible sur ce sujet et qu'au regard de la situation économique et sociale des cirques, nous puissions organiser rapidement des réunions avec eux sur ce sujet.

J'appellerai à un vote défavorable du vœu UDI, parce que, je le redis, oui, nous nous engageons, mais nous ne pouvons pas interdire à ce stade, et c'est ce qui me gêne dans votre vœu, Monsieur WEHRLING, même si, je le répète, nous partageons les mêmes orientations.

Dire au groupe Ecologiste que nous soutenons, et je le redis, dans leur vœu, les cirques sans animaux. Je ne souhaite pas non plus que nous interdisions ici la distribution des places dans les cirques. Je pense que les maires d'arrondissement qui, potentiellement, peuvent les distribuer... Je rappelle qu'il n'y a pas de convention avec les cirques qui nous oblige à distribuer ces places, donc que ce sujet soit laissé à la libre administration des maires d'arrondissement qui le souhaitent.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que vous puissiez voter ce vœu de l'Exécutif et j'appellerai à un vote défavorable sur le vœu de l'UDI et le vœu du groupe Ecologiste.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que l'ensemble des vœux étaient maintenus. C'est ce que j'ai compris de l'intervention.

Monsieur WEHRLING ?

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, je ne suis pas dans des calculs sur cette affaire-là. Je pense que c'est assez important, et je sais qu'un vœu, même s'il peut l'emporter par un jeu de votes croisés, n'est pas l'objectif

pour ce qui me concerne. Je sais que si l'Exécutif n'est pas favorable à quelque chose, même si un vœu passe, il peut très bien ne rien en faire.

Je souligne donc le fait que vous avez avancé sur cette question en vous prononçant par principe sur l'arrêt des cirques avec animaux sauvages dans le projet de délibération que vous nous présentez. Je le voterai donc, mais néanmoins, je trouve qu'il est un peu vague et un peu flou sur la question des échéances et des délais. Il est un petit peu dilué dans beaucoup de propos, mais c'est pour cela que je vais maintenir mon vœu, que je vais également appeler à voter le vœu des verts. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, si nous pouvions, dans cette Assemblée, voter ces trois vœux, ce serait un signal extrêmement fort.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - J'ai une première explication de vote sur le vœu n° 194 de la part de M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons la philosophie du vœu présenté par Yann WEHRLING, qui va dans le sens effectivement des évolutions sociétales qui ont été soulignées, et du fait que la sensibilité des animaux est désormais reconnue et inscrite dans le Code civil. Nous souhaitons néanmoins que ce principe d'une interdiction à terme des animaux sauvages dans les cirques puissent être conciliée avec la survie économique d'un secteur qui est assez fragile.

C'est pour cela que nous proposons un amendement qui proposerait une période transitoire de deux ans, qui permettrait d'accompagner les cirques qui ont des animaux sauvages vers un autre modèle. Sous réserve de cet amendement, nous voterons le vœu de Yann WEHRLING, qui a le mérite d'être plus clair effectivement que celui de l'Exécutif, que nous voterons également parce qu'il va dans le bon sens.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je crois que M. WEHRLING nous a déjà indiqué qu'il acceptait l'amendement.

Il y a des demandes d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif. J'y viens. Ne vous inquiétez pas. Il y en a plusieurs.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 193 du groupe Ecologiste avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Alors, je vais demander à tous ceux qui votent pour de lever la main, parce qu'autrement, ça va être difficile.

25.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 193 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 194 du groupe UDI ainsi amendé, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 194 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 194 bis de l'Exécutif, j'ai des explications de vote de Thomas LAURET pour le groupe DP, Nicolas BONNET pour le groupe Communiste, M. GOUJON pour le groupe LRI et Mme BOULAY-ESPERONNIER pour le groupe PPCI.

Monsieur Thomas LAURET ?

M. Thomas LAURET. - On peut être pour ou contre les animaux sauvages dans les cirques, mais moi, je suis contre le harcèlement. On a reçu 150 à 200 mails, nous les Conseillers de Paris, et je veux dire clairement aux militants de la cause animale que ce mode de fonctionnement les dessert. C'est insupportable et cela fait froid dans le dos sur les suites potentielles, si on donne notre aval à ce genre d'attitude.

Deuxièmement, notre groupe soutient les cirques, très clairement. Il ne faut pas déstabiliser des cirques qui vivent sur cette façon de jouer, de présenter avec les animaux. Et ensuite, les limites entre animaux domestiques et animaux sauvages sont discutables et nécessitent du travail. Les éléphants sont des animaux sauvages, mais les éléphants en Inde sont des animaux domestiques depuis plus de 2.000 ans. Il y en a même qui ont traversé les Alpes en portant une armée. Je ne parle pas des chevaux.

Nous votons donc pour le vœu de l'Exécutif, parce qu'il est raisonnable, et nous nous sommes évidemment opposés aux vœux déraisonnables de l'UDI et des Verts.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, il y a une question de méthode de travail que je voudrais saluer, qui est celle de Pénélope KOMITÈS. Pourquoi ? Parce que ce sujet, comme l'a dit Jacques BOUTAULT, est ancien, et Pénélope KOMITÈS a proposé une mission "animale" dans la ville, qu'on a votée.

Et je rejoins Thomas LAURET : il est insupportable de recevoir 200, voire 300 mails à la suite qui demandent de voter un vœu des écologistes. Ce n'est pas possible. Communément, on met en place une mission et on respecte cette mission.

Je voudrais aussi dire qu'un grand nombre des amendements que le groupe Communiste - Front de Gauche a portés se retrouvent dans le vœu de l'Exécutif, ce qui fait que ce vœu nous paraît tout à fait raisonnable et permet d'avancer sur cette cause et permet de nous rassembler.

Tout d'abord, mettre en priorité les conclusions de la mission, c'est important. Deuxième chose, responsabiliser l'Etat car la Ville n'est pas décisionnaire en la matière.

Troisième chose, l'importance que derrière il y a des familles, des gens qui travaillent, il faut les accompagner pour la transition, et c'est inscrit dans ce vœu.

Enfin, notre priorité, c'est bien sûr lutter contre le trafic des animaux et la maltraitance animale, que ce soit dans les cirques, que ce soit dans les centres équestres, que ce soit à domicile, que ce soient tous les animaux qu'ils soient sauvages ou pas.

C'est écrit dans le vœu et c'est pourquoi nous voterons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout a été dit, nous voterons également ce vœu de l'Exécutif qui est un bon compromis. Mais si ce débat a lieu, c'est aussi parce qu'un événement dramatique s'est produit dans le 15e arrondissement, un tigre ayant été abattu s'échappant d'un cirque, d'excellente réputation d'ailleurs.

Donc, permettez-moi de dire quelques mots en tant que maire du 15e arrondissement pour dire d'abord que je pense que l'implantation de ce cirque n'était pas la plus opportune dans un square, dans un jardin où il a fallu abattre des dizaines d'arbres pour l'implantation du chapiteau, malgré un vœu adopté par le Conseil de Paris pour le réaménagement de ce square, que deuxièmement, quand le cirque s'est installé, les clôtures entourant le cirque, et notamment les clôtures du square, n'avaient pas encore été rehaussées, à cause de la précipitation de l'installation de ce cirque qui a dû déménager extrêmement rapidement pour des raisons diverses et variées et le fait d'avoir laissé ce cirque s'installer avec des animaux sauvages sans que les clôtures externes ne soient rehaussées et donc terminées, comme c'était souhaité, me semblent être une faute.

Je me réjouis que la Ville ait décidé finalement de rehausser les clôtures du square, que le directeur du cirque installe cette semaine une vidéosurveillance, que personne ne puisse s'approcher des cages et qu'il exige également des alarmes, car tout ceci n'existe pas pour le moment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Finalement, le directeur du cirque se sépare d'une grande partie de ses tigres. Je voulais quand même évoquer aussi la localisation du cirque dans le 15^e arrondissement où la population de l'arrondissement a été mise en danger.

Ceci étant, je suis d'accord avec le vœu de l'Exécutif ainsi qu'avec ceux de mes collègues Yann WEHRLING et autres.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe PPCI.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Simplement pour dire que nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif. Nous nous réjouissons qu'il y ait un consensus sur cette question puisque, même si la méthode, comme le soulignait mon collègue Thomas LAURET, est contestable, cela prouve la passion qu'il y a autour de cette question et c'est de notre responsabilité d'élus parisiens que d'écouter ce que nous demandent nos concitoyens.

Evidemment, c'est de la compétence de l'Etat que de prendre la décision d'interdire les animaux sauvages dans les cirques. En tant que parlementaire, si je peux être utile, je le ferai bien sûr, mais ce sont en quelque sorte des vœux d'appel et j'espère qu'ils seront évidemment suivis d'effets rapidement. L'amendement qui est de demander deux ans de délai en tout cas va dans le sens de l'efficacité.

Nous nous réjouissons beaucoup et nous voterons tout cela.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons le vœu présenté par l'Exécutif. Je pense qu'il faut que nous avançons sur cette question, et je veux profiter de cette explication de vote pour saluer le travail parfois difficile réalisé par Pénélope KOMITÈS pour arriver à un point de rassemblement qui nous permette d'avancer ensemble.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Et enfin, la parole est à M. Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, je regrette que mon vœu ait été rejeté et celui des Verts également. Ils étaient plus clairs, néanmoins c'est la vie politique, il faut des compromis pour avancer. Je crois qu'on a avancé. Le vote n'est pas fait, mais je sais que le vœu de l'Exécutif va être adopté et on aura franchi un cliquet dans cette question, mais je serai très vigilant à ce qu'on arrive à du réel sur cette histoire.

Je vais vous dire aussi, pour avoir entendu certains élus de la majorité de votre Exécutif ou de la majorité dans cette Assemblée s'exprimer, ne vous y trompez pas, ne soyons pas trop en décalage avec l'opinion publique. Nous sommes là sur quelque chose qui est porté largement par l'opinion publique et malheureusement, bien souvent beaucoup moins par les élus des Assemblées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB et, pour finir le tour des groupes, nous aurons Jacques BOUTAULT.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je voudrais saluer l'esprit de synthèse de Pénélope KOMITÈS et sa patience.

Merci beaucoup, nous voterons ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Pour la première fois, le Conseil de Paris se positionne sur la question des cirques avec animaux sauvages sur son territoire. Il se positionne de façon un peu frileuse mais il se positionne. Donc c'est une avancée. Nous en sommes heureux, même si cela ne va pas assez loin. A mon sens, ce n'est qu'une question de temps. Les cirques avec animaux sauvages n'existeront bientôt plus dans notre société. J'en fais le pari. Cela sera considéré comme une pratique ancienne, cruelle et complètement désuète. J'ajoute que les cirques peuvent très bien vivre sans animaux sauvages, sans numéro de dressage et que

ce n'est pas être contre les arts circassiens que d'être contre les animaux sauvages dans les cirques. Je tenais ici à le réaffirmer.

Pour toutes ces raisons, les écologistes voteront le vœu proposé par Pénélope KOMITÈS qui nous permet de faire un pas en avant, un petit pas en avant, mais un pas en avant. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 194 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 400).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la végétalisation de la parcelle 3, passage des Patriarches (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 195 relatif à la végétalisation de la parcelle 3, passage des Patriarches dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais parler en lieu et place de Florence BERTHOUT qui a dû partir précipitamment à la mairie du 5e arrondissement.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, avec les élus de mon groupe, nous partageons pleinement votre objectif d'une ville plus verte. Cela passera notamment par la création de 30 hectares supplémentaires de jardins ouverts au public et par les 200 projets de végétalisation participatifs que vous souhaitez mettre en œuvre dans le cadre de l'opération "Du vert près de chez moi".

Les attentes des Parisiennes et des Parisiens sont fortes dans ce domaine, et notamment lorsqu'il s'agit de projets de végétalisation de proximité.

Nous savons d'ailleurs combien vous êtes, Madame KOMITÈS, mobilisée sur ce sujet, et nous le sommes également à vos côtés, au premier rang desquels les maires d'arrondissement.

Dans le 5e arrondissement, depuis 2014, ont été menés plusieurs projets de végétalisation comme la création de jardinières rue Boutebrie ou rue Edouard-Quénu, des pots végétalisés rues Gay-Lussac, Claude-Bernard ou des Anglais par exemple. Plus ambitieux encore, la création d'un jardin partagé Le Nid de l'Ortolan, niché sur le toit du gymnase Ortolan, dont l'inauguration a pu avoir lieu officiellement le 25 novembre dernier.

Pourtant, il y avait des obstacles nombreux tant les intervenants étaient multiples. Ces obstacles ont pu être franchis et la réalisation aboutie.

La Maire du 5e arrondissement est désormais mobilisée sur un nouveau projet de jardin partagé de 119 mètres carrés, situé 3, passage des Patriarches, pour répondre aux attentes particulièrement fortes des riverains en termes de végétalisation

Florence BERTHOUT, vous le savez, avait obtenu avec votre soutien, Madame KOMITÈS, l'abandon du projet de cession par la Ville de Paris de cette parcelle au second semestre 2016, à la suite d'un vœu adopté en Conseil du 5e arrondissement. Le 13 mars 2017, le Conseil du 5e arrondissement avait voté à l'unanimité un vœu relatif à la végétalisation de cette parcelle. Madame KOMITÈS, vous vous êtes d'ailleurs exprimée à plusieurs reprises favorablement pour réaliser un jardin partagé sur cette parcelle, voire un espace vert ou un projet d'agriculture urbaine. Force est de constater, là encore, que les obstacles sont multiples : autorisation d'urbanisme, analyse du terrain. Pour autant, nous comptons sur votre soutien pour faire avancer ce projet.

Ce vœu vise donc à obtenir des précisions de votre part sur l'avancement de ce dossier, mais surtout sur le budget alloué à cette opération et le calendrier exact de réalisation du projet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame.

Comme vous soulignez, Mme BERTHOUT et moi-même avons engagé un travail sur le devenir de cette parcelle avec l'ambition de pouvoir proposer un espace de jardin partagé, sachant qu'au fur et à mesure, nous avons effectivement découvert que la réalisation de ce projet a été fortement contrainte par l'existence notamment de hangars vétustes.

Nous avons donc fait étudier un certain nombre de perspectives par les services de la Ville. La création d'un jardin sur la totalité de la parcelle avec une démolition des bâtis est très incertaine et surtout très coûteuse, puisqu'on a des sujets potentiellement de dépollution, et des délais très importants au regard des procédures, à savoir à peu près plus d'un an. Donc, la création d'un jardin partagé dans la parcelle existante telle qu'elle est aujourd'hui, sans destruction des bâtiments, semble plus raisonnable et plus facilement réalisable.

Même si nous ne sommes que sur une superficie de 50 mètres carrés, cela nécessite effectivement des travaux de clôture des hangars, de sécurisation du portail, d'accès à l'eau, dans un coût moins important également puisqu'on passe potentiellement de 150.000 à 30.000 euros.

Nous privilégions donc aujourd'hui l'hypothèse du jardin partagé. J'ai besoin que vous nous précisez et donniez rapidement un porteur de projet local pour qu'on puisse travailler avec lui pour l'aménagement de ce jardin.

Comme je l'ai déjà dit à Mme BERTHOUT, je donne un avis favorable sur cette demande.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 195 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 401).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux locaux de l'école Du Breuil.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 196 relatif aux locaux de l'école du Breuil, vœu déposé par Danielle SIMONNET et présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je présente ce vœu, même si je ne suis pas cosignataire parce que je ne partage pas la forme et la rédaction. Cela dit, il me paraissait important d'en parler puisque plusieurs agents de l'école du Breuil ont manifesté leur problématique de voir un projet de changement de statut pour la transformation d'un établissement public en régie personnalisée dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière dès le mois de juillet 2018.

Je voudrais rappeler quand même notre attachement à cette école qui a plus de 150 ans et qui est un établissement déterminant dans la filière paysagère, dans la filière des parcs et jardins, et qui délivre des diplômes autant pour des agents de la Ville mais aussi pour des Parisiennes et des Parisiens.

Alors, dans ce vœu, Danielle SIMONNET demande à la Mairie de Paris de renoncer à son projet de changement de statut d'établissement public garantissant le maintien de l'école du Breuil avec toutes ses classes, postes et personnels au sein de la Direction des espaces verts et de l'environnement, que la Ville de Paris donne les moyens humains, techniques et financiers à la DEVE pour continuer l'action de l'enseignement de l'école et qu'elle mette en œuvre la rénovation et l'agrandissement de l'école.

Pour le groupe Communiste, nous nous abstenons. Cela dit nous voulons rester vigilants sur ce dossier et nous demandons un peu plus d'éclaircissements sur ce que la Ville envisage de faire sur ce changement de statut.

C'est pour cette raison qu'il paraissait important que ce vœu soit présenté et débattu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - J'aurais préféré répondre à Mme SIMONNET mais je vais vous répondre, Monsieur BONNET, pour vous dire, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire en tête-à-tête, que lors de ma prise de fonction, c'est le premier dossier que les organisations syndicales m'ont présenté. C'est en sachant que le devenir de l'école du Breuil avait fait l'objet d'une réflexion depuis plus de dix ans avec une accumulation de rapports, notamment de l'Inspection générale, sans qu'il ne se soit rien passé et que depuis dix ans les agents de l'école étaient dans une situation d'instabilité importante, se demandant ce qu'il allait advenir d'eux.

Alors, je le dis franchement, nous n'avons absolument pas envie ni le souhait d'imposer une gestion comptable. Avec le projet que nous avons, c'est doter l'école d'un budget consolidé dont elle aura la maîtrise, avec une réactivité qui lui permettra de prendre plus facilement des décisions courantes et de mieux gérer les partenariats pédagogiques.

Nous sommes non pas en train de privatiser l'école mais en train simplement de la transformer en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. C'est vraiment un deuxième souffle qui n'a rien d'une privatisation.

Mme SIMONNET s'inquiète d'une collaboration avec l'E.I.V.P. et de la création d'un master, mais on en fait tous les jours des partenariats avec l'E.I.V.P. ou avec les universités. Ce sont des outils essentiels pour consolider l'avenir de cette école et la formation continue des agents municipaux. Je dois dire que les formations infra-bac ont particulièrement à gagner de ce sujet dans une école pour rayonner encore mieux.

Après, j'entends dire que les agents de l'école seraient défavorables. Cela fait un an et demi qu'on y travaille avec les agents, qu'on a eu des tonnes de réunions d'information, que j'ai assisté encore il y a maintenant un mois à un séminaire de deux jours avec la totalité des personnels, qu'ils ont émis des propositions extrêmement constructives et qu'ils sont partie prenante de ce léger changement.

Je voudrais lui dire également que les salariés bien évidemment, qui sont des agents de la Ville, vont conserver leur statut, la possibilité de muter, leur rémunération, leurs avantages sociaux. Bref, s'ils veulent aller travailler dans une autre direction, il n'y aura pas de problème. A un moment donné, il faudrait arrêter de raconter n'importe quoi. Les contractuels - il y en a peu qui travaillent dans cette école - auront bien évidemment un nouveau contrat.

Mme SIMONNET finit en disant que ce serait vachement bien si on pouvait agrandir les locaux de l'école, mais je signale simplement que nous sommes dans un espace boisé classé, en plein milieu du bois de Vincennes, que j'ai un peu de mal à construire et je ne pense pas que l'architecte des Bâtiments de France ou l'Inspecteur des sites me donnera l'autorisation de construire. Ceci étant dit, nous travaillons à la rénovation de ces locaux.

Franchement, j'émet un avis défavorable sur ce vœu et je souhaiterais quand même, avant d'écrire tout et n'importe quoi, qu'on fasse un petit peu attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - L'école du Breuil est une école prestigieuse qui a une grande histoire. Son évolution est un sujet particulièrement complexe et le groupe Ecologiste de Paris souhaite rencontrer l'ensemble des partenaires avant de se positionner.

Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je l'ai dit en le présentant, mais je réaffirme une chose.

Nous nous abstiendrons mais on veut que la Ville veille à ce que les moyens alloués à l'école du Breuil restent suffisants et qu'il n'y ait pas dans l'évolution la tentative que le privé remplace le public dans le financement, et bien sûr que le statut des agents ne soit pas modifié.

C'est pour cela qu'on va s'abstenir et on va rester très vigilant sur le projet qui nous sera présenté pour l'évolution en 2018.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 196 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 196 est rejeté.

2017 DVD 99 - Restructuration du réseau de bus parisien. - Aménagements de voirie. - Demande de subventions auprès d'Ile de France Mobilité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DVD 99 : restructuration du réseau de bus parisien, aménagement de voirie avec des demandes de subventions auprès d'Ile-de-France Mobilité.

J'ai successivement comme intervenants inscrits : Mme HAREL, Mme BÜRKLI qui n'est pas là, Mme BOILLOT qui arrive, M. de FROMENT qui est là, Mme KONÉ qui est là. Et pour vous répondre, ce sera Christophe NAJDOVSKI.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Il était temps, il était grand temps de se lancer dans la restructuration profonde de la carte des bus parisiens, inchangée depuis les années 1950.

La population s'est déplacée, les habitudes et les cœurs d'activité ont changé, mais pendant des dizaines et des dizaines d'années, nous n'avions rien fait.

La consultation a été efficace et elle devrait donner lieu à de vraies améliorations. Pour l'efficacité optimale du nouveau réseau de bus et de tous les aménagements que mentionne ce projet de délibération, je crois qu'il y a plusieurs points qu'il ne faut toutefois pas oublier.

Premier point, deux tiers des lignes de bus parisiennes vont voir leur tracé modifié. J'espère que cela sera bien l'occasion de gommer tous les aménagements chaotiques et unanimement reconnus comme tels, que vous avez eu la mauvaise idée de mettre en place dans le passé. Je pense au boulevard Magenta, au boulevard Saint-Marcel, au boulevard de Port-Royal pour ne citer qu'eux, où l'alternance couloir de bus, pas couloir de bus, circulation à sens unique, double-sens ou contresens relève d'un véritable jeu vidéo et a déjà donné lieu à de nombreux incidents.

Deuxième point, à l'heure actuelle, la R.A.T.P. fait rouler 81 % de ses bus au diesel. On fera semblant d'oublier que les murets de bus existent depuis plus de seize ans, et que mettre des engins propres dans ces voies fortifiées aurait été l'occasion de conduire une politique complète et cohérente.

Le problème, le grand problème, c'est que Mme HIDALGO vient d'interdire le diesel dès 2024 dans notre ville. Je me fais donc un peu de souci pour la R.A.T.P. qui va devoir se dépêcher de passer aux bus électriques. Il faut qu'elle renouvelle entièrement son parc de 4.600 bus, qu'elle forme ses conducteurs et qu'elle adapte tous ses dépôts avec des systèmes de recharge. Cela va demander beaucoup d'argent et beaucoup de temps.

Il devait y avoir un appel d'offres de grande ampleur à ce titre, de plusieurs dizaines de millions d'euros avant la fin de cette année. Je ne crois pas qu'il se soit concrétisé. En tout cas, je n'ai pas trouvé d'information concrète à ce sujet dans ce projet de délibération.

Troisième et dernier point, l'accès aux couloirs de bus doit être rationalisé. Il faut repenser les comportements. Il est urgent de bannir définitivement ceux qui n'ont rien à y faire. Il faut être ferme et trouver une vraie solution pour les véhicules de livraison qui congestionnent en permanence les couloirs, surtout qu'ils le font de préférence aux heures de pointe et sur des axes stratégiques comme la rue Saint-Lazare ou la rue de Rivoli, parce que sinon ce serait beaucoup moins drôle.

La place des vélos dans les couloirs de bus mérite elle aussi d'être étudiée. Tout le monde ici souhaite encourager le recours à la bicyclette, il n'y a pas de débat, mais il faut reconnaître que la présence des vélos dans les couloirs diminue fatalement la vitesse des bus, qui se trouvent pris en otage, coincés par les petits murets. Si on veut favoriser réellement le report modal, il faut donner priorité à l'amélioration de l'offre de transports en commun et

développer par ailleurs des pistes cyclables indépendantes. Cela répond à un double objectif de sécurité et d'efficacité du service public.

On peut enfin se poser la question d'ouvrir les couloirs de bus aux véhicules électriques particuliers, au moins aux heures de pointe. Les voitures propres restent malheureusement très minoritaires à Paris mais c'est un choix qui représente un investissement privé très conséquent et qui doit être encouragé.

Alors voilà, en résumé, je voulais simplement dire que ce projet de délibération, qui porte avant tout sur des aménagements techniques de voirie, est tout à fait pertinent mais il ne doit pas faire oublier l'aménagement des usages qui est essentiel lui aussi.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE, les choses sont enfin en train de bouger en Ile-de-France sur les transports et notamment sur les bus à Paris.

En juin 2017, une nouvelle carte de bus a été validée par le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, qui aboutit à la création de 4 nouvelles lignes : la ligne 45, Concorde - Aubervilliers - Saint-Denis, la ligne 59 Bercy - Clamart - Porte d'Italie, la ligne 71 Porte de la Villette - Bibliothèque François-Mitterrand et la ligne 77 Joinville-le-Pont - Gare de Lyon.

On aura également 52 lignes sur 60 qui seront modifiées pour mieux desservir les quartiers, fluidifier les parcours. Les arrondissements périphériques seront mieux desservis tandis que la circulation dans les arrondissements centraux sera élargie tout en gardant une fréquence élevée. Les lignes les plus chargées verront le passage en bus articulé comme la ligne 38.

Le Nord-Est de Paris et les bois seront mieux desservis. La ligne 20 passera notamment par la rue de Belleville tandis que les bois de Boulogne et Vincennes verront des lignes prolongées, voire créées et la fréquence des passages augmentés.

Il y aura également une meilleure connexion avec la banlieue avec les lignes 23 entre la banlieue et Paris, avec 4 prolongements, la 163, la 201, la 215 et la 325, tout cela devant être mis en service dès la fin de 2018.

Maintenant, il faut également que la Ville de Paris soit au rendez-vous et nous craignons certains retards qui auront pu s'accumuler et qui pourraient mettre en péril cette mise en service, cette restructuration. Nous attendons des éléments pour être rassurés.

Première chose, la Ville de Paris doit s'engager sur un calendrier de réalisation des aménagements nécessaires au bon fonctionnement de chacune des lignes du réseau de bus. Il est particulièrement demandé aux gestionnaires de voirie et de gares routières de réaliser des aménagements de terminus aux dimensions suffisantes et aux localisations optimales, notamment dans les grands pôles d'échange afin de permettre une exploitation des lignes aux meilleures conditions économiques et techniques. La vitesse commerciale des bus à Paris diminue chaque année à cause des bouchons ; on en parle suffisamment par ailleurs.

Deuxième point, la Ville de Paris doit s'engager à la réalisation de deux nouveaux centres bus et la mise en œuvre de solutions transitoires immédiates dans les parkings pour autocars au sein des gares routières à des conditions économiques et calendaires acceptables. Sans nouveaux centres de bus, on ne pourra pas acheter de nouveaux bus et on ne pourra mettre en place cette restructuration.

La troisième condition pour que le nouveau plan Bus puisse voir le jour, c'est l'établissement d'une convention en lien avec la Préfecture de police qui permettra le contrôle des aménagements de bus existants, car les voies de bus sont trop souvent - cela a déjà été dit - occupées par des usages non autorisés en toute impunité.

Nous demandons des éclaircissements sur ces trois points à M. NAJDOVSKI.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le réseau de bus parisien actuellement en service a été conçu entre 1945 et 1951 et n'a été que partiellement modifié depuis. Il répondait aux besoins de déplacements d'une époque fortement marquée par une concentration des activités et des logements dans le Centre de Paris et par des quartiers périphériques beaucoup moins denses.

Notre ville a depuis beaucoup évolué. En toute cohérence, notre réseau de bus nécessitait également une révision. Il doit être adapté à notre politique globale de transports, à nos aménagements de l'espace public qui visent à promouvoir les transports en commun et les modes de déplacement actifs tels que la marche à pied et le vélo. Alors que la pollution tue 48.000 personnes chaque année en France, cette modernisation du réseau participe donc à la transformation de l'espace public au profit des mobilités douces et pour le bien-être de tous.

En effet, c'est en réaffectant l'espace public à des modes de déplacement différents de la circulation automobile que l'on réduit le trafic et la pollution.

Il s'agit d'ailleurs de la politique menée avec succès depuis plus de 40 ans par de nombreuses villes néerlandaises et scandinaves. Aujourd'hui, le vélo y représente près de 50 % des déplacements et la circulation automobile y est devenue résiduelle, ce qui a pour conséquence notamment la réduction de la congestion.

C'est fort de ces mêmes objectifs que nous soutenons bien évidemment ce projet de restructuration du réseau de bus, qui va permettre d'améliorer la densité du réseau dans les arrondissements périphériques et d'améliorer les liens entre Paris et les villes limitrophes.

Avec ce projet de délibération, la Ville s'engage à réaliser les aménagements nécessaires pour permettre les modifications de tracé de 51 lignes et la création de 5 lignes nouvelles. Le 19^e arrondissement, actuellement sous-doté en matière de transports en commun, va ainsi bénéficier de 3 nouvelles lignes de bus : la ligne 71, qui partira de la porte de la Villette en passant par Botzaris et l'avenue de Flandre, la ligne 20, qui fera son apparition rue de Belleville et la ligne 45, qui reliera la Concorde à Aubervilliers - Saint-Denis en passant par les rues de Tanger, Curial et d'Aubervilliers. La ligne 48, quant à elle, sera allongée jusqu'à la ville de Romainville.

Ce rééquilibrage tant attendu par les habitants du 19^e arrondissement devra être également une opportunité pour améliorer la mobilité de tous à travers l'augmentation des fréquences de bus, là où cela est le plus nécessaire, une opportunité pour fluidifier le trafic en transformant réellement l'espace public au service des circulations douces en lien avec le Plan Vélo. Il en va de l'efficacité des nouveaux bus et de la vitalité de nos quartiers, car n'oublions pas que le bus est un moyen privilégié de déplacement pour toutes les familles, les seniors et toutes les personnes à mobilité réduite.

Nous attendons donc dorénavant des actes positifs d'Ile-de-France Mobilités, qui doit rassurer les élus sur le niveau des offres, notamment sur les fréquences aux heures de pointe. Nous attendons également de leur part et de celle de la R.A.T.P. le respect du calendrier prévu de mise en œuvre fin 2018. Enfin, nous souhaiterions qu'Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. s'engagent clairement sur la "dédiésélisation" des bus et sur la transition verte avec des motorisations moins polluantes de type électrique et gaz naturel pour véhicule.

En 2015, la R.A.T.P. présentait son plan bus 2025. Son objectif est de disposer dans 10 ans d'un parc 100 % vert avec 80 % de bus électriques et 20 % roulant au biogaz, et de diminuer de 50 % son bilan carbone. Aujourd'hui, ses 4.500 bus sont au diesel à plus de 90 %.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Composé de 59 lignes et de 37 lignes qui franchissent les portes de Paris, le réseau de bus parisien permet de réaliser quotidiennement jusqu'à un million de déplacements, et bien que fortement utilisé, ce réseau n'a pas évolué depuis sa mise en place dans les années 1950. Or, on le sait, la structure de la ville, les modes de vie, les besoins de déplacement ont fortement évolué depuis.

De plus, en raison d'un encombrement croissant des aménagements de bus, nous savons également que la vitesse commerciale des bus ainsi que la régularité du réseau de bus peut être amenée à diminuer, ce qui conduit à un renchérissement des coûts d'exploitation et à un risque de désaffection des usagers à l'égard de ce réseau.

L'ensemble de ces éléments a conduit à ce projet de restructuration important du réseau de bus parisien. Je rappelle que la concertation a été très riche pendant pratiquement 9 mois, depuis la mi-2016 jusqu'en mars de l'année 2017. Je préciserai d'ailleurs à M. de FROMENT que c'est bien la Ville de Paris qui a impulsé cette concertation et ce mouvement. Dans le cadre d'une commission extramunicipale de déplacement, à laquelle l'ensemble des groupes politiques du Conseil sont conviés, nous avons lancé cette concertation ici même à l'Hôtel de Ville, en collaboration, bien évidemment, avec, à l'époque, le S.T.I.F. et la R.A.T.P., mais c'est bien cette majorité qui a impulsé le mouvement, bien évidemment, en travail étroit avec Ile-de-France Mobilités.

Cette concertation a duré 9 mois. Un schéma cible a été voté au conseil du S.T.I.F., en juin 2017, avec de nouvelles liaisons qui vont constituer le futur réseau de bus. Ce sont ainsi 51 lignes qui seront modifiées, 5 lignes qui seront créées, l'objectif étant de mieux desservir les arrondissements périphériques et d'améliorer les liaisons avec les communes limitrophes ou encore d'aller préparer également les futures liaisons avec le futur super-métro du Grand Paris Express en petite couronne.

Ce schéma cible doit toutefois être concrétisé, désormais. Nous avons identifié, bien évidemment, un certain nombre d'aménagements de voirie qui sont nécessaires pour permettre une bonne circulation des bus, pour améliorer leur performance, vitesse et régularité. Un travail technique important, qui est piloté par la direction de la voirie et des déplacements, en lien avec la R.A.T.P., a ainsi permis d'échanger avec l'ensemble des mairies d'arrondissement. Ces éléments seront présentés à Ile-de-France Mobilités et ils feront l'objet de demandes de subventions. D'ailleurs, c'est précisément l'objet de ce projet de délibération.

Nous estimons, en première approche, à environ une dizaine de millions d'euros le montant des aménagements, avec une participation de l'autorité organisatrice qui peut atteindre jusqu'à 70 %. La mise en œuvre opérationnelle de ces aménagements est d'ailleurs en cours de préparation par la Direction de la Voirie et des Déplacements, et elle s'articule avec les grands projets d'aménagement de la mandature.

Ensuite, la Ville de Paris a engagé un travail, notamment sur la question du contrôle et de la sanction pour garantir le bon usage des couloirs de bus et des aménagements projetés, et donc, en ce sens, je ne peux que rejoindre, évidemment, les demandes qui ont été formulées de manière à ce que nous développiions le contrôle des aménagements réalisés. Je parle en présence du Représentant de M. le Préfet de police pour dire que nous devons effectivement consacrer davantage d'efforts sur la question de la vidéo-verbalisation dans les couloirs de bus, tant aujourd'hui, malheureusement, ils sont utilisés à mauvais escient par un certain nombre de personnes indécates qui stationnent ou qui circulent indûment, ce qui pénalise la circulation des bus. Et nous avons, d'ailleurs, la volonté, Ville de Paris, de développer l'instrument de la vidéo-verbalisation à partir de 2018, lorsque la loi sur le statut de Paris entrera en vigueur à partir du 1er janvier et nous autorisera à le faire.

Ensuite, nous avons un niveau d'offre de transport, ligne par ligne, qui doit être déterminé. Nous poursuivons le dialogue avec Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. afin, notamment, de disposer d'éléments sur la qualité de service, sur le nombre de bus supplémentaires qui sillonneront les rues de Paris. Vous avez raison, Madame KONÉ, de souligner ces enjeux essentiels ainsi que celui du rééquilibrage vers les arrondissements périphériques, dont le 19e qui a vu sa population augmenter de manière très importante ces dernières décennies et qui, aujourd'hui, ne dispose pas d'un réseau de bus satisfaisant au regard des besoins qui sont ceux de la population.

Notre objectif, c'est bien une amélioration de l'offre de transport du réseau de surface. L'ensemble de ces éléments doivent être définis au plus vite par Ile-de-France Mobilités.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce réseau de bus, nous souhaitons, bien évidemment, le plus rapidement possible, également une stratégie d'information et de communication en lien avec les mairies d'arrondissement pour accompagner ce projet majeur.

Je terminerai en disant quelques mots et en répondant à différentes interventions des oratrices et orateurs.

Tout d'abord, pour dire à Mme HAREL que la question de la transition énergétique est un impératif. Nous le savons tous et vous le savez aussi. L'actualité le montre au regard de la question du changement climatique, mais aussi au regard de la question de la pollution de l'air et, en ce sens, il est indispensable que nous accélérions cette transition énergétique vers un parc de bus entièrement propres. C'est, je le sais, l'objectif de la R.A.T.P. et nous avons, d'ailleurs, demandé au Gouvernement, dans le cadre des Assises de la mobilité, que nous puissions assouplir les conditions d'implantation de centres de bus électriques ou au G.N.V., notamment dans les zones denses comme l'est la région parisienne, de manière à favoriser cette transition énergétique. Donc il ne faut surtout pas mollir sur l'objectif.

Nous devons également - vous l'avez mentionné - faire des aménagements qui soient consacrés davantage aux bus d'un côté et aux cyclistes de l'autre, de manière qu'il n'y ait pas forcément d'interférences. C'est ce que nous faisons, par exemple, actuellement, avec des aménagements cyclables en sites propres, avenue de la Grande-Armée, rue de Rivoli, quasiment sous nos fenêtres, ou encore sur le boulevard Voltaire, pour ne citer que ces exemples.

Tout simplement, je conclurai en disant que nous avons l'objectif de travailler avec la R.A.T.P. Ile-de-France Mobilités de manière que cette restructuration soit menée à bien d'ici la fin de l'année 2018, ou, au plus tard, au début de l'année 2019, pour que la priorité aux bus soit concrétisée et que ce beau projet, qui est une nécessité pour Paris, soit tout simplement mis en œuvre au service des Parisiennes et des Parisiens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 99).

2017 DVD 126 - Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris. - Communication du bilan annuel des projets.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet DVD 126 : tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, communication du bilan annuel des projets.

Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous avons la chance d'avoir un bilan annuel sur cette partie du prolongement du T3, qui est entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières. Vous savez tous que nous avons pris à peu près un an de retard pour des conditions que nous connaissons. Donc la livraison aura lieu fin 2018. Elle aurait dû avoir lieu ces jours-ci. Nous savons, depuis 2016, que le plan a été recalé.

Dans ce bilan, on apprend un certain nombre de choses intéressantes.

D'abord, ce que nous ressentons sur le terrain, c'est qu'il y a un manque d'information. J'ai vu, dans ce bilan, qu'il y avait eu une seule réunion, une seule réunion, en 2017. Il y en a une qui a été rajoutée récemment, mais, même si on rajoute celle-ci, à l'initiative de la mairie du 17^e arrondissement, cela fait 2 réunions seulement. C'est assez faible puisque les demandes sont nombreuses : les demandes des riverains, les demandes des commerçants, les demandes des habitants. Donc une information insuffisante.

Deuxièmement, des coordinations de chantiers qui se font parfois dans des difficultés. Je rappelle que, dans le 17^e, nous avons - c'est une chance dans l'avenir, mais, pour le moment, c'est difficile à supporter - nous avons plusieurs chantiers qui se percutent. Nous avons, bien évidemment, le chantier du T3 - c'est ce dont je parle -, la prolongation de la ligne 14, la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" qui est en train de se terminer, la Z.A.C. "Pouchet" qui se termine également. Bref, on a une multitude de chantiers qui, sur le même périmètre, impactent très fortement la population et l'ensemble des riverains. Donc il y a eu des coordinations assez difficiles. Je tenais à le souligner parce que ce n'est pas souligné dans le bilan.

Le troisième point, c'est la partie concernant l'amiante. Vous savez que, dans la chaussée du boulevard Bessières, on a découvert la teneur la plus importante d'amiante de Paris. Cela a expliqué, évidemment, la raison pour laquelle il y a eu un décalage d'un an dans la livraison de cette partie du T3. Les dépenses étaient prévues à 10 millions pour le désamiantage, tout confondu. Elles sont aujourd'hui à plus de 12 millions. Evidemment, c'est un point important sur lequel il faudra faire attention. C'est pour cela que j'ai déposé un vœu, dont j'expliquerai la teneur tout à l'heure.

Sur l'autre partie - porte d'Asnières, porte Dauphine - il faut faire attention à ne pas reproduire ce que nous avons connu en matière d'amiante sur ce point-là, et notamment en matière de manque d'information.

Enfin, la commission d'indemnisation amiable. Le bilan nous dit : 51.000 euros pour les commerçants qui ont vu leur chiffre d'affaires baisser. 14 dossiers sur 47, à peu près, retenus : c'est assez faible. Cela fait une moyenne d'environ 4 à 5.000 euros par commerçant. Cela reste très, très faible pour des gens qui ont perdu des chiffres d'affaires directement liés à l'impact du tramway, de l'ordre de moins 50 à moins 60 %. Là aussi, j'ai déposé un vœu avec mon groupe tout à l'heure, dont je vous livrerai la teneur, mais sachez que l'indemnisation est insuffisante.

Sur les clauses sociales, vous savez que, dans les marchés de travaux, notamment sur cette partie-là, étaient prévues 52.000 heures de clause d'insertion sociale, réalisées par les maîtres d'ouvrage. Nous en sommes seulement à la moitié, c'est-à-dire 26.600. Là aussi, j'aimerais que, sur la partie qui va arriver, c'est-à-dire la partie porte d'Asnières, porte Dauphine, nous ayons une meilleure utilisation de ce qui est prévu en matière d'insertion sociale, d'heures d'insertion sociale utilisées et réalisées.

Enfin, la circulation. La circulation a été un enfer. Pas de plan de circulation dans l'enquête publique : cela a été une catastrophe. On a essayé, évidemment, avec la Préfecture, de résoudre le problème, mais les coups étaient partis, c'était beaucoup trop tard. Les habitants - et pas seulement les habitants du 17^e parce que c'est tout Paris, enfin, une partie, en tout cas, de Paris et des banlieusards qui rentrent et qui sortent matin et soir - ont vécu un enfer absolu pendant des mois. Cela va un petit peu mieux depuis que l'avenue de Clichy a été remise à double sens. Néanmoins, les difficultés sont encore prégnantes et elles vont encore durer à peu près un an.

J'ai également déposé un vœu, que vous verrez tout à l'heure, visant à, dans l'enquête publique ou dans des réunions publiques, essayer de composer un nouveau plan de circulation pour la future tranche, de manière à éviter de réagir a posteriori une fois que les travaux sont lancés et qu'il n'y a plus rien à faire pour améliorer cette circulation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Conformément à la délibération des 19 et 20 mai 2014, par laquelle la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs aux extensions du tramway T3, un bilan annuel d'avancement des projets d'extension du T3 est présenté, incluant une présentation détaillée des marchés et des accords-cadres des travaux de fourniture et de services passés ou à passer, ainsi que les éventuels avenants contribuant à la réalisation de l'opération.

Sur le prolongement de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, aujourd'hui la majeure partie des travaux d'aménagement urbains est réalisée. Les voies de circulation, les trottoirs, les accotements, les mobiliers urbains, les aménagements cyclables, et les plantations seront normalement achevés d'ici la fin du mois. Resteront les secteurs très complexes des portes dont les aménagements seront achevés à l'été 2018 pour une mise en service fin 2018.

Effectivement, le calendrier a connu une modification notamment liée au fait que nous avons découvert de l'amiante dans la chaussée, qu'il a fallu traiter selon des procédures très strictes comme tout le monde le sait, et que ceci a entraîné non seulement un allongement des délais, mais aussi un renchérissement du coût des travaux du tramway.

Les travaux auront duré quatre ans et demi, puisqu'ils ont débuté en avril 2014 par les déviations de réseaux, et je rappelle que ces chantiers ont eu à pâtir de la présence imprévue d'amiante dans les revêtements.

Pour ce qui est de la communication, un site Internet spécifique "tramway.paris.fr" a été mis en place, de manière que les Parisiens puissent accéder aux informations sur l'état d'avancement des travaux. On peut noter quand même 114.000 connexions et 318.000 pages vues sur ce site.

On a un dispositif "info tram", qui comprend une ligne téléphonique, une adresse mail qui a été mise en place avec un certain nombre d'appels auxquels il a pu être répondu.

S'ajoute "Télétram", qui prend des photos du chantier visibles sur le site Internet, les flashes info distribués dans les boîtes aux lettres, les totems de 2 mètres de haut positionnés sur les 8 futures stations, les panneaux posés sur les grilles du lycée Balzac, les magazines "T3 Mag", le stand mobile et évidemment les réunions publiques dont la dernière a eu lieu le 19 septembre dernier dans les locaux du collège Boris Vian, sans compter, en plus des réunions à l'échelle de l'arrondissement, de nombreuses réunions qui ont pu se dérouler à l'échelle des conseils de quartier.

Pour ce qui est de la Commission de règlement amiable, on peut effectivement peut-être déplorer la faiblesse des indemnisations, mais ce sont les mêmes règles pour tous les chantiers de tramway, selon des règles qui ont été approuvées par le passé.

Il ne m'appartient pas de les commenter ici, mais en tout état de cause, une commission conduite de manière très sérieuse examine vraiment, au cas par cas, les situations des commerçants, et vise à indemniser, le cas échéant, les commerçants qui peuvent subir un préjudice, avec toujours la volonté de tenir compte des situations personnelles et de faire en sorte aussi que les situations et les préjudices soient rapidement réglés.

Voilà ce que je peux dire sur l'état d'avancement, et pour vous dire que ce projet très attendu va pouvoir arriver d'ici la fin de l'année 2018. Et donc, dans une année pile à peu près nous pourrons tous ensemble, je l'espère, célébrer ce nouveau tramway à Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Il s'agissait d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au réaménagement de l'avenue du Général-Leclerc.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 197 est relatif au réaménagement de l'avenue du Général-Leclerc.

Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques chiffres : 1.500 véhicules/heure partie sud le matin, 1.600 véhicules/heure le soir, pollution à particules fines, un des points les plus importants de Paris, pollution sonore supérieure à 70 dB.

Si nous avons été amenés avec le Conseil d'arrondissement du 14^e à déposer un vœu sur l'avenue du Général-Leclerc, c'est tout simplement et très tranquillement pour demander au Préfet de police d'émettre un deuxième avis, prescriptif, sur cet axe, et au regard du projet que nous avons déposé au mois d'avril dernier.

Pourquoi ? Parce que les prescriptions de M. le Préfet sont à l'inverse et vont contre tous les objectifs que nous poursuivons, et que nous avons travaillés pendant près de deux ans avec un comité de pilotage pour la concertation, un comité de pilotage réduit, mais aussi à travers plusieurs réunions publiques qui ont regroupé à chaque fois plus de 500 à 600 personnes. C'est un projet très attendu.

Sur la méthode et sur le fond, je le dis, nous ne pouvons pas fonctionner comme cela, entre la Ville, la Préfecture de police, une mairie d'arrondissement et plus de deux années de concertation avec les habitants, l'association des usagers de transports en commun, les représentants des associations de cyclistes, et les conseils de quartier.

Sur le fond aussi, la mairie du 14^e arrondissement et l'ensemble des usagers de cette avenue reconnaissent le caractère spécifique de cet axe majeur, de cet axe essentiel à la sécurité de Paris, nous le savons parfaitement.

Il a d'ailleurs été acté par un décret qui date du 18 juillet dernier.

Pour autant, nous ne pouvons pas voter ici dans cette Assemblée un Plan Vélo, un réseau express vélo, un nouveau schéma bus Ile-de-France Mobilités, et nous venons d'ailleurs d'aborder il y a quelques instants les modalités de sa mise en application. Nous ne pouvons pas non plus voter ici dans cette Assemblée les objectifs ambitieux d'un Plan Climat Air Energie, et s'apprêter à respecter les prescriptions du Préfet de police, telles qu'elles nous ont été communiquées par écrit.

Je le dis aussi très simplement et très tranquillement, étant de nature optimiste et constructive, mettre fin aux autoroutes urbaines ne veut pas dire empêcher les véhicules de secours, les convois officiels, les convois pénitentiaires de circuler correctement.

Aujourd'hui, aux heures les plus apocalyptiques des bouchons de l'avenue du Général-Leclerc, ces convois circulent, arrivent à se frayer un chemin dans les pires conditions.

Je pense aux usagers les plus nombreux de cette avenue, qui sont les cyclistes, les piétons, et les usagers des transports en commun, et c'est pourquoi je me réjouis d'avance d'ouvrir de nouvelles discussions et d'obtenir un

deuxième avis de M. le Préfet, plus compatible avec les ambitions et la stratégie que nous portons sur cet axe majeur.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI, puis nous aurons la réponse du Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler que pour ce qui concerne le réaménagement de l'avenue Général-Leclerc, une concertation dure depuis deux ans maintenant, avec au moins 8 réunions ou ateliers qui ont été menés dans le 14^e arrondissement auprès des conseils de quartier et différentes catégories de riverains, d'usagers et de partenaires, avec un projet qui, nous le savons tous, est attendu depuis plus de 15 ans maintenant, un projet ancien.

Nous avons saisi d'ailleurs la Préfecture de police pour un avis officiel en avril, avec une réponse qui est intervenue fin septembre, dans le cadre des relations que nous pouvons avoir avec la Préfecture de police sur le fait que l'avenue du Général-Leclerc est désormais un axe essentiel à la circulation des véhicules de sécurité et de secours, avec des prescriptions formulées par le Préfet de police.

Nous pouvons regretter, je l'ai déjà mentionné, que cette réponse du Préfet de police ait été tardive, alors que le projet était connu depuis le printemps.

Donc, nous voulons :

- réaffirmer les orientations qui ont été celles de la concertation, à savoir le fait d'apaiser l'avenue en réduisant les voies de circulation et en imposant un revêtement antibruit ;
- améliorer le confort et la sécurité des piétons, notamment à travers la réfection de l'éclairage ou encore des pieds d'arbres ;
- fluidifier la circulation des bus sur un axe qui est important pour la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités ;
- réaménager la place Hélène et Victor Basch qui, il faut le rappeler, est l'une des places les plus polluées de Paris, et donc le faire au profit de tous les usages ;
- réorganiser les livraisons ;
- créer un itinéraire cyclable de qualité.

Pour toutes ces raisons et à condition que Mme la Maire du 14^e arrondissement veuille bien accepter quelques modifications au niveau de la formulation, qui sont mentionnées dans un amendement de l'Exécutif, nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

On a déjà eu l'occasion, en marge du Conseil, d'évoquer avec Madame la Maire du 14^e cette hypothèse.

D'abord un constat, vous l'avez évoqué vous-même : 1.500 véhicules dans le sens entrant, 1.600 dans le sens sortant, aux heures de pointe, sur cette avenue qui est particulièrement fréquentée, qui constitue un axe essentiel. Et ce n'est pas pour rien qu'il figure dans le décret qui donne au Préfet de police le pouvoir de prescription sur certains axes parisiens, dont celui-là.

Vous l'avez évoqué également, en disant que dans la situation actuelle, aujourd'hui, les services de police et de secours se frayent un chemin, y compris dans les pires conditions. Ils se frayent un chemin dans les pires conditions, alors même que nous sommes dans une configuration où nous avons trois voies de circulation pour partie de cette avenue, et que la prescription du Préfet consiste à valider déjà le principe de ramener de trois voies à deux voies cet axe circulant.

Il est évident qu'on peut avoir les plus belles voies de bus sur les avenues, si vous ne tenez pas les carrefours, vous aurez une situation de thrombose qui fait que vos véhicules de secours - et c'est là où tout à l'heure, M. POZZO di BORGIO évoquait les nuisances sonores, c'est bien au niveau des carrefours que nous avons la difficulté de passage des véhicules de secours et d'urgence, et c'est bien... Tout un chacun connaît l'avenue du Général-Leclerc, toutes les

retenues de circulation auront immédiatement un impact sur la porte d'Orléans, c'est-à-dire le boulevard des Maréchaux, et immédiatement le périphérique. C'est sur cela que repose l'avis du Préfet de police, et bien évidemment, il n'est absolument pas opposé, bien au contraire, au principe de la création de la piste cyclable.

Après, on peut toujours discuter sur la base d'un nouveau projet. C'est évident. Je vous l'ai dit : le Préfet n'est pas fermé sur sa position, sous réserve d'avoir un projet et des mesures, des propositions alternatives. Je rappelle, pour l'information de l'ensemble des élus, que le Préfet a évoqué, a proposé à la Maire de Paris la création de la piste cyclable sur une voie parallèle, qui est la rue Jean Moulin, de manière à pouvoir permettre les déplacements sur cette rue immédiatement à proximité, des déplacements plus sécurisés et dans un air moins pollué pour les déplacements en vélo, démontrant ainsi son intérêt pour les pistes cyclables.

S'agissant des délais de réponse, je suis un peu surpris qu'on rappelle le fait que ce projet réponde à une attente de 20 ans des habitants, qu'il est en préparation depuis deux ans à la Ville de Paris et qu'on reproche à la Préfecture de police un délai de six mois, alors même que trois versions du projet ont été présentées durant ce délai de six mois aux services de la Préfecture de police, parce qu'il y avait des réunions de travail pour pouvoir amender quelque peu ce projet. Je ne peux donc pas partager cette critique à l'égard des délais de réponse de la Préfecture de police.

Enfin, sur la nouvelle méthode de travail, dans les réunions avec le Secrétariat général, la DVD et en présence du maire adjoint ici présent chargé des transports, nous avons convenu, entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, d'une nouvelle méthode de travail sur ces grands projets structurants qui n'aboutissent pas à la situation que vous connaissez aujourd'hui, Madame la Maire, au bout de deux ans de réflexion et de consultation de la population, d'avoir un avis du Préfet de police qui vient remettre en cause les échanges qui ont pu avoir lieu avec les riverains. Nous avons convenu, maintenant, sur tous les projets structurants, d'avoir une pré-consultation du Préfet de police sur les axes relevant de sa responsabilité, afin de présenter à la population et aux acteurs locaux un projet qui tienne compte, en tout cas, des enjeux des uns et des autres, de manière à ne pas être obligé de reprendre la copie intégralement au terme de deux ans de procédure.

En tout cas, le Préfet de police n'est pas, je vous le confirme, fermé à réexaminer ce dossier, comme tout autre, sur la base d'un nouveau projet amendé qui lui serait présenté, mais bien évidemment en veillant à respecter les impératifs de sécurité dans les responsabilités qui sont les siennes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. NAJDOVSKI a proposé un amendement à votre vœu, Madame PETIT. L'acceptez-vous ?

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Je l'accepte, puisqu'il dit exactement la même chose que ce que nous avons voté en Conseil d'arrondissement. Cela doit être la magie du troisième jour du Conseil de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le troisième jour est souvent magique !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 197 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 402).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux vélos en libre-service.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à différents opérateurs de vélos en free-floating.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux mobilités en partage "sans station" ou en "free floating".

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux stationnements irréguliers des vélos en partage libre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n^{os} 198, 199, 200, 201 et 201 bis, qui sont relatifs aux vélos en libre-service.

Je donne la parole à Pierre AIDENBAUM, David BELLIARD, Laurence GOLDGRAB, Jérôme DUBUS.

Monsieur Pierre AIDENBAUM ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous assistons depuis quelque temps à un développement tout aussi fulgurant qu'anarchique de vélos géolocalisables en libre-service, sans borne d'accrochage : actuellement, des vélos verts, des vélos orange, des vélos jaunes, "Gobee.bike", "oBike" ou "Ofo", et d'autres certainement dans les prochains mois. Ces nouveaux usages qui apparaissent nous interpellent et rendent le sujet préoccupant et urgent.

Ils envahissent l'espace public par du stationnement irrespectueux, avec l'abandon de vélos n'importe où sur l'espace public. On commence à voir, à certains endroits, des vélos entassés les uns sur les autres, comme on peut d'ailleurs le voir, et vous avez certainement vu les images, dans certaines grandes métropoles. Particulièrement dans nos arrondissements du centre, caractérisés par un urbanisme dense, des trottoirs étroits et une affluence piétonne particulièrement importante le week-end, on retrouve des vélos sur les trottoirs, où les simples piétons - et je ne parle même pas des poussettes, des handicapés, des personnes à mobilité réduite, des malvoyants - sont obligés de descendre sur la chaussée, ce qui représente naturellement un danger évident.

De la même manière, les services de la propreté nous signalent de plus en plus qu'ils rencontrent des difficultés pour effectuer correctement leur travail. Je souhaite que sans plus attendre, des mesures spécifiques soient prises pour mettre fin à ces désordres, qui ne peuvent d'ailleurs que s'accroître dans les mois qui viennent. Ces sociétés et leurs clients doivent être respectueux des règles qui s'appliquent à tous.

Il faut, je le souhaite, une tolérance zéro pour les deux-roues motorisés et les vélos qui circulent ou stationnent de manière anarchique sur les trottoirs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Quelqu'un présente le vœu du groupe Ecologiste ?

Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Est apparue à la ville de Paris une nouvelle mode de circulation et de concurrence au Vélib', et cette modification du modèle économique de libre-service des vélos nécessite d'avoir un réajustement des politiques publiques, et tout au moins des relations entre la Ville et ces nouveaux opérateurs, qui sont dans une logique très ultralibérale de profiter de la gratuité de l'espace public, au moins de ne pas du tout y contribuer.

Et donc, à travers ce vœu, je vais lire ce que nous demandons :

- que la Maire de Paris poursuive le travail entrepris avec les différents opérateurs de vélos en "free-floating", pour qu'un code de bonne conduite réellement contraignant et efficace puisse être mis en œuvre dans les meilleurs délais ;

- que la Maire de Paris établisse un partenariat dans les meilleurs délais permettant de faire contribuer les opérateurs de scooters et de vélos en "free-floating" à l'effort d'investissement nécessaire pour aménager l'espace public, places de stationnement de vélos et de deux-roues motorisés, voies cyclables, etc. et à l'effort d'entretien et de nettoyage de l'espace public, enlèvement des épaves, sachant que de nouveaux opérateurs ont annoncé leur venue à Paris et que Paris est un peu un terrain d'entraînement pour ces nouveaux groupes internationaux. Il faut donc que nous réagissions collectivement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un arbre, un lampadaire ou un poteau de feu rouge et autour, trois ou quatre vélos jaunes ou verts, déposés plus ou moins délicatement. Les vélos, scooters, et peut-être bientôt automobiles en libre-service sans borne, se multiplient à Paris, après avoir conquis d'autres grandes villes de la planète.

Les élus de mon groupe sont pleinement vigilants sur cette nouvelle question. La mobilité fait en effet partie des atouts d'une ville pour attirer des entreprises et leurs salariés, pour qui le cadre de vie revêt une grande importance. Ainsi, nous ne souhaitons pas que soit porté un coup d'arrêt à l'activité de ces entreprises, car si la mobilité en partage est en train de conquérir une vraie place dans les modes de déplacement des citoyens du monde, c'est aussi parce qu'il est facile de les combiner avec les autres offres de transport proposées par nos collectivités.

Toutefois, nous constatons une multiplication de ces vélos stationnés sur les trottoirs, de manière gênante souvent, notamment dans les arrondissements centraux de la capitale, comme le soulevait le maire Pierre AIDENBAUM. Nous avons des trottoirs parfois étroits. Nous remarquons aussi des bicyclettes souvent abandonnées n'importe où, échouées sur les pavés parisiens. Certains vélos sont aujourd'hui dans les bacs à fleurs et d'autres sont même géolocalisés dans la Seine : un spectacle peu réjouissant ! Certains exemples à l'étranger incitent à la méfiance, avec parfois des trottoirs devenus inaccessibles pour cause de montagnes de vélos hors service.

Nous pensons donc qu'il faut agir, et agir rapidement pour promouvoir un partage harmonieux de l'espace public. Aussi, les élus de mon groupe, par leur vœu, proposent à la Ville de Paris d'engager avec les entreprises concernées une campagne de communication pour rappeler aux usagers que "sans station" ne veut pas dire "sans règle".

Par ailleurs, l'Exécutif a annoncé qu'il comptait utiliser tous les moyens juridiques et réglementaires pour mieux encadrer l'arrivée d'entreprises de "free-floating", pour reprendre le terme anglais, sur le sol parisien, et ainsi protéger l'espace public et le paysage urbain.

Nous souhaitons que l'ensemble des groupes politiques soient associés à ces discussions. Les élus de mon groupe sont attachés à l'idée de voir Paris défendre une position qui maximalise l'impact positif en matière de mobilité et minimalise l'impact négatif sur l'environnement, mais aussi sur l'espace public et la sécurité routière.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je ne vais pas redire ce qu'ont dit mes collègues, parce que c'est exactement la même chose, si ce n'est que ce que nous demandons n'est pas tout à fait équivalent. On n'en est pas très loin, mais je ne vais pas redire ce qu'ils ont dit. C'est un peu devenu la foire depuis la rentrée de septembre, cette affaire de Vélib'. Ce qui est bien, c'est que les salariés de Decaux ont trouvé une voie positive dans leur reprise par Smoovengo. C'est un point très positif que je voulais souligner, parce qu'on en avait parlé au dernier Conseil. Un accord a été trouvé.

Pour en revenir aux affaires de Vélib', nous demandons trois choses : d'abord de l'information, que les élus soient informés sur l'origine des nouveaux services de vélos en partage libre, parce qu'ils se développent quasiment quotidiennement, avec des couleurs, d'ailleurs, qui sont sujettes à caution, mais c'est un autre problème ; que les utilisateurs de ces vélos en partage libre soient informés systématiquement, lors de la prise en location, des conditions de stationnement et des sanctions encourues en cas de non-respect. C'est de l'information.

Et puis, nous, on va un petit peu plus loin : que les services de la Ville de Paris et ceux de la Préfecture de police fassent preuve d'une vigilance accrue sur toute éventuelle infraction relative à ces stationnements, ceux-ci pouvant conduire jusqu'à leur verbalisation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai conjointement aux quatre vœux déposés qui ont trait aux vélos mais aussi aux scooters partagés sans station.

Ces vœux témoignent d'une légitime préoccupation face à l'arrivée massive de ces nouveaux opérateurs de service dont les véhicules investissent l'espace public et la voirie parisienne.

Depuis l'an dernier, pour ce qui est des scooters, et depuis quelques semaines maintenant pour ce qui est des vélos, dont on voit le nombre augmenter, tous ces opérateurs, nous l'avons vu, annoncent qu'ils souhaitent augmenter leur flotte et manifestement, de nouveaux opérateurs aussi sont sur le point d'arriver à Paris.

Compte tenu du risque réel de désordre dans l'espace public, nous ne pouvons pas rester attentistes. C'est la raison pour laquelle nous avons convoqué le mois dernier l'ensemble des opérateurs de vélo en libre-service qui ont manifesté leur intention de s'implanter à Paris. Cette réunion a permis d'acter la mise en place d'un code de bonne conduite des opérateurs, mais aussi l'étude de la mise en place d'une redevance pour occupation de l'espace public ou du domaine public, ainsi que l'établissement d'une licence d'exploitation lorsque les conditions réglementaires le permettront.

Les bases de notre action visant à réguler et encadrer ces activités ont donc été établies.

Notre vœu de l'Exécutif confirme, un mois après la tenue de cette réunion, le cap que nous nous sommes fixés et apporte des réponses à l'ensemble des vœux déposés.

Pour répondre à la préoccupation exprimée par M. le Maire du 3^e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, nous devons prendre spécifiquement en considération les zones touristiques et les quartiers du centre de Paris. Nous avons conscience du risque plus important de sur-occupation dans ces quartiers à forte densité de commerces, d'emplois, ou à forte attractivité. Les quartiers des gares nous semblent également très concernés. Nous demanderons donc aux opérateurs de travailler spécifiquement à la mise en place de dispositifs de dissuasion du stationnement sauvage dans ces quartiers, avec un travail de définition de ces zones qui se fera en parallèle de l'élaboration du code de conduite.

Nous confirmons également notre volonté de mettre en place un dispositif financier. Nous envisageons aussi très sérieusement la mise en place pour les vélos mais également pour les scooters d'une redevance qui constituera un outil de régulation. Nous espérons qu'un tel dispositif pourra être présenté au prochain Conseil de Paris.

Nous considérons également, au vu des aménagements nécessaires, notamment au surplus de places de stationnement dédiées qu'il faut réaliser, une participation des opérateurs à l'effort d'investissement qui, de notre point de vue, se justifie. Il est également normal que les opérateurs de vélo prennent en charge l'enlèvement des véhicules abandonnés ou endommagés. C'est le sens du vœu déposé par les élus du groupe Ecologiste. Nous nous inscrivons également dans cette perspective.

L'établissement d'une licence pourrait répondre à ce besoin. Nous avons demandé à l'Etat, dans le cadre des Assises de la mobilité, dont une conclusion provisoire avait lieu aujourd'hui avant le vote d'une loi au début de l'année 2018. Ces Assises devraient nous permettre de disposer de cet outil de régulation.

Par ailleurs, nous travaillons avec l'Etat mais également avec d'autres villes françaises également concernées à une définition du cadre qui permettrait un développement plus harmonieux de ces activités qu'un développement non régulé.

Le Club des villes et territoires cyclables, qui s'est réuni ici même dans les murs de l'Hôtel de Ville il y a quelques jours, nous a ainsi missionnés pour animer un groupe de travail qui se réunira dès le début du mois de janvier et qui sera consacré à l'enjeu des vélos sans station.

Les élus du groupe Radical de Gauche et les élus du groupe PPCI évoquent également et avec raison les enjeux de sensibilisation des utilisateurs ainsi que les enjeux de communication. C'est effectivement l'un des enjeux du code de bonne conduite qui est en cours d'élaboration. Nous insisterons particulièrement sur ce point dans le cadre de la définition de ce code de conduite.

Pour ce qui est de l'information sur le développement de l'activité des opérateurs et des efforts entrepris pour réguler et encadrer leur activité, nous nous engageons à présenter en 3^e Commission du Conseil de Paris un état des lieux de cette activité ainsi qu'une présentation du code de bonne conduite. Dès que nous le pourrons, premier trimestre de l'année 2018, le plus tôt possible, et conformément au souhait des élus du groupe PPCI, nous sensibiliserons les équipes en charge du contrôle du stationnement à la nécessité d'une vigilance accrue pour sanctionner les stationnements et les comportements illicites.

Pardonnez-moi, j'ai été un peu long, Monsieur le Président, mais j'ai synthétisé l'ensemble des vœux. Je pense que nous pouvons voter le vœu de l'Exécutif qui reprend l'ensemble des préoccupations qui sont exprimées dans les vœux par les différents groupes de cette Assemblée, tout en considérant que ces nouveaux services de mobilité partagés peuvent jouer un rôle important dans la promotion de mobilités plus douces, mais qu'il faut inévitablement bien les encadrer. C'est tout le rôle et tout l'objet aussi du vœu de l'Exécutif que je vous propose donc de voter, en substitution aux vœux déposés par les groupes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 198 est-il maintenu ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je vais le retirer. Mais la fin de la réponse de Christophe NAJDOVSKI ne me satisfait pas.

Vous avez eu une réunion il y a un mois avec les opérateurs. Vous avez pris des décisions. Vous dites que nous ferons un état des lieux dans quelque temps. Je pense qu'il sera trop tard. Je pense que vous n'avez pas pris la mesure de ce qu'il se passe aujourd'hui, alors que ces opérateurs ne sont sur le terrain que depuis six semaines environ.

Je vous signe aujourd'hui que, dans deux ou trois mois, particulièrement au printemps, cela deviendra impossible. Oui, je retirerai mon vœu et je voterai le vœu de l'Exécutif, mais il n'y a aucune mesure concrète qui est prise sur la verbalisation ou sur l'enlèvement. Si on ne se donne pas les moyens de l'enlèvement de ces vélos et dès maintenant, pas dans trois ou six mois quand on fera l'état des lieux, nous serons confrontés à une situation qui sera tout à fait impossible.

Je vous invite, même en ce moment où il fait froid et où il pleut, à venir vous promener et pas seulement dans les rues du 3e pour voir ce qu'il se passe. On ne peut plus marcher sur certains trottoirs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Ecologiste maintient-il son vœu ?

M. Jérôme GLEIZES. - La réponse de l'Exécutif étant bien plus complète que notre vœu et comme nous avons compris que bientôt nous allons avoir des propositions et sans doute un projet de délibération à venir sur ce sujet, nous retirons notre vœu pour le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants maintient-il son vœu ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Nous ne maintenons pas le vœu et nous resterons vigilants également.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants maintient-il son vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Nous allons le retirer, mais nous sommes un peu déçus de la réponse de M. NAJDOVSKI.

Comme le disait le maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, la situation va vraisemblablement dérapier encore un peu plus. Là, on a des conditions climatiques peu propices à l'utilisation des vélos. Mais je pense qu'au printemps, si on n'accentue pas et si on ne met pas une verbalisation un peu plus coercitive, Paris risque de devenir Pékin.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais quand même rappeler que la compétence aujourd'hui, relative au stationnement gênant, c'est une compétence de la Préfecture de police jusqu'au 31 décembre. La Ville de Paris n'a pas cette compétence. Jusqu'au 31 décembre, vous pouvez interpellier la Mairie de Paris mais aussi la Préfecture de police sur la question de l'enlèvement des véhicules qui stationnent indûment sur les trottoirs.

Parallèlement, si nous avons convoqué à la mi-novembre les opérateurs de vélo, alors même que certains n'intervenaient pas encore à Paris, je pense que c'est une mesure qui montre que nous avons pris les devants.

Si nous avons à nouveau une réunion au début du mois de janvier pour travailler sur la question du code de bonne conduite dans l'état réglementaire des textes aujourd'hui, de ce que nous permettent les textes aujourd'hui, on ne peut pas aller plus loin pour l'instant.

C'est la raison pour laquelle nous demandons aussi à l'Etat et au Gouvernement qu'ils nous donnent les moyens d'avoir une régulation de ces activités, sachant que les collectivités locales aujourd'hui ne disposent pas des moyens de contrôle nécessaires et suffisants pour un bon encadrement de ces activités.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, du coup.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Comme j'ai été interpellé sur le sujet, je suis forcément en mesure de vous répondre pour les 17 jours qui nous restent en charge du stationnement gênant. A partir de demain, je donnerai, sous réserve de l'avis du Préfet de police, des instructions pour procéder à l'enlèvement de tous les véhicules sur les trottoirs, y compris les deux-roues.

Mais cela ne fera pas d'exception puisqu'on ne peut pas faire de contrôle discriminatoire. Ceci fait que l'on enlèvera tous les deux-roues en stationnement gênant sur le trottoir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Je sens que l'on avance.

Les vœux n^{os} 198, 199, 200 et 201 sont donc retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 201 bis présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 403).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la sécurité des nouvelles mobilités urbaines.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 202 relatif à la sécurité des nouvelles mobilités urbaines.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre Ville mène une politique ambitieuse pour développer la pratique du vélo, mode de transport économique et non polluant, de plus en plus sollicité par les Parisiens. C'est un objectif fort auquel notre groupe souscrit pleinement.

Pour y arriver, la Ville a développé de nombreux outils. Les Parisiens répondent d'ailleurs présents. L'usage du vélo a triplé en dix ans. C'est 3 % des déplacements intra-muros et 8 % des déplacements domicile-travail qui se font ainsi à vélo.

Mais le développement de l'usage du vélo en ville repose également sur des questions de sécurité. Les cyclistes sont vulnérables lors de leurs déplacements. Ils le sont d'autant plus s'ils sont mal équipés. Je pense à l'état des pneus, des freins, le fonctionnement des équipements obligatoires tels que feux avant et arrière. C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville étudie la possibilité de créer un contrôle technique des vélos, notamment d'occasion.

Parallèlement, nous constatons depuis quelques années l'utilisation croissante de gyropodes, gyroroues, trottinettes électriques dans l'espace public parisien. Cela fait maintenant partie des mille façons de circuler à Paris. Ce mode de transport présente de nombreux avantages, à n'en pas douter, c'est pourquoi nous devons pleinement le considérer dans nos politiques de déplacements. Il n'y a aucun problème sur ce sujet.

Pour autant, le développement des gyroroues et de leur usage, tel qu'il est pratiqué dans nos rues, pose des questions de sécurité et de réglementation évidentes. Quels équipements pour circuler sur la chaussée ? D'ailleurs je ne sais pas s'il faut circuler sur la chaussée ou sur le trottoir. Je n'ai pas bien compris pour les gyroroues mais peut-être que Christophe NAJDOVSKI pourra m'y répondre. On en voit sur la chaussée et sur les trottoirs, et c'est pour cela que je me pose la question.

Nous souhaitons également que la Ville s'engage à faire campagne auprès de l'Etat pour qu'il légifère sur les équipements obligatoires la bonne utilisation de ces nouveaux engins, notamment sur la question du port du casque. En effet, les effets protecteurs du casque sont reconnus. Le port du casque diminue le risque de blessure sérieuse de 70 % et celui des blessures mineures de 31 %. Je trouve que c'est énorme.

Pour permettre à tout le monde de circuler, soyons équipés et soyons en sécurité.

Je vous invite mes chers collègues à voter ce vœu.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI et ensuite une explication de vote.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Madame la Présidente pour ce vœu portant sur les nouvelles pratiques de mobilité active. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer lors du dernier Conseil.

L'émergence des engins de déplacement personnels (E.D.P.), gyropodes, "hoverboards" et autres trottinettes pose un certain nombre de questions, en particulier parce qu'ils ne font à ce jour l'objet d'aucun cadre réglementaire national, pourtant indispensable à leur bon encadrement.

Je ne pourrais pas vous dire aujourd'hui où est-ce qu'ils sont en mesure de circuler puisque nous n'avons précisément pas de cadre réglementaire national. Nous souhaitons que l'Etat définisse des règles claires sur les conditions d'utilisation de ces E.D.P., en prenant notamment en considération la question des équipements de sécurité.

Dans le cadre des Assises de la mobilité organisées actuellement par le Gouvernement et la future loi d'orientation sur les mobilités, la Ville de Paris a porté la demande d'une nécessaire évolution réglementaire. Nous avons donc écrit à la ministre et porté également ces exigences lors des ateliers qui se sont tenus encore dernièrement.

Cette problématique a également été évoquée dans le cadre d'un groupe de travail Mobilités qui est mené par le Forum métropolitain du Grand Paris, donc la réflexion est également portée à l'échelle métropolitaine.

Je rappelle également qu'en partenariat avec la Préfecture de police, que je remercie pour son engagement relatif à la sécurité routière, et avec de nombreux partenaires, que ce soient des fondations ou des associations, nous menons régulièrement des actions de prévention et de sensibilisation à l'intention de tous les publics et en particulier des plus vulnérables.

Pour ce qui est des mesures de protection que vous suggérez, il est reconnu que les mesures les plus efficaces pour lutter contre l'accidentologie des cyclistes, piétons et usagers d'engins de déplacements personnels sont la modération de la vitesse, l'amélioration de la visibilité des usagers et l'adaptation de l'espace public aux modes actifs, ce qui correspond précisément à la feuille de route que nous nous sommes fixée.

Le contrôle des règles de cohabitation sur l'espace public sera d'ailleurs renforcé à partir du 1er janvier 2018 avec le transfert des A.S.P.

Enfin, la Ville de Paris aujourd'hui n'est pas compétente pour mettre en place un contrôle technique des vélos qui devrait faire l'objet d'un référentiel national. Par ailleurs, il ne faudrait pas freiner non plus la facilité d'achat des vélos d'occasion.

Je vous propose d'amender votre vœu en prenant en compte ces considérations, de manière à ce que nous ayons des précisions qui soient apportées sur les équipements de sécurité obligatoires.

Moyennant ces modifications, je vous propose d'adopter ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je vous rappellerai bien sûr de veiller à bien respecter vos temps de parole car il est important que les agents puissent rentrer à une heure décente ce soir chez eux. Cela s'appelle le bien-être et l'épanouissement au travail.

Il y a une explication de vote, et je sais que M. JULIEN aura le même souci que moi de la concision, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Moi, je suis pour l'égalité du temps de parole face à la réglementation. Il n'y a pas de problème, Monsieur le Maire. C'est quand l'égalité n'est pas respectée que les choses changent.

Là, sur ce vœu, je m'en étonne parce que c'est un vœu d'abord qui mélange beaucoup de choses - il mélange la trottinette et le vélo - et globalement c'est un vœu qui vise à décourager l'usage du vélo et de la bicyclette. Et sur quels éléments statistiques d'accidentologie s'appuie-t-il pour dire tout cela ?

Les associations de cyclistes sont tout à fait hostiles au contrôle technique pour les vélos. Un contrôle technique pour les vélos d'occasion, mais sur quoi vous appuyez-vous pour dire cela ? Elles ont raison d'être contre. Ce qu'il faut, ce sont des aménagements cyclistes. C'est d'ailleurs ce qui vous a été répondu avec raison par l'adjoint compétent sur la question. C'est cela qu'il faut améliorer. Des aménagements cyclistes et laissons encore de la liberté aux vélos avant de leur imposer tout un tas d'obligations qui font qu'effectivement on va casser la dynamique dans laquelle on était parti depuis quelques années.

Nous ne voterons pas ce vœu.

Quant au vœu de l'Exécutif, je ne l'ai pas vu, donc dans le doute on s'abstient.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est un amendement, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Je n'ai pas vu l'amendement.

J'ai entendu, mais dans le doute, je préfère m'abstenir parce que je ne veux pas prêter le flanc à un texte qui lutte contre l'usage libre du vélo.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Fort de ces explications, vous acceptez l'amendement ?

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 202 ainsi amendé du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 404).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la métropolisation du Navigo Émeraude Améthyste.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 203 relatif à la métropolisation du "pass" Navigo, Émeraude, Améthyste.

La parole est à Thomas LAURET, pour la gemmologie !

M. Thomas LAURET. - Rapidement, les départements de la petite couronne et Paris ont tous adopté des dispositifs distincts en matière d'aide sociale à la mobilité, avec des critères de ressources et des bénéficiaires différents.

Cette disparité ne nous semble pas se justifier dans la zone dense et nous proposons l'harmonisation des dispositifs d'aide sociale à la mobilité entre les départements, notamment sur les critères d'imposition. Nous souhaitons que débute dès le premier semestre 2018 des concertations afin de faire de la compétence des aides sociales facultatives liées à la mobilité une compétence métropolitaine.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI rapidement, je le sais.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous soulignez dans votre vœu que les politiques de tarification sociale des transports en commun mises en œuvre par les départements d'Ile-de-France ne sont pas homogènes.

Ces dispositifs, bien que mis en œuvre avec l'autorité organisatrice de la mobilité, Ile-de-France Mobilités, s'inscrivent en effet selon le respect du principe de subsidiarité : chaque département a le soin d'apporter des

compléments au dispositif mis en œuvre à l'échelle régionale, en connaissance des besoins des populations de son territoire. C'est ce qui se pratique, par exemple, pour Imagin'R.

Il y a de donc déjà une volonté d'harmonisation. Cela pourrait être fait pour les seniors comme cela a été fait pour les jeunes. Lors du dernier Conseil d'Ile-de-France Mobilités, une délibération concernant la remise à plat du dispositif Améthyste a été approuvée avec un objectif d'harmonisation entre les départements.

Il y avait d'ailleurs ce matin même un Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités. On a évoqué cette question des cartes Améthyste. M. BARGETON qui représente votre groupe n'était pas présent et il aurait pu aussi porter cette question lors du Conseil d'administration qui s'est déroulé aujourd'hui.

Pour ce qui concerne le transfert à la Métropole de la compétence des aides sociales facultatives, avoir cette compétence impliquerait des dépenses de fonctionnement. On peut noter que la Métropole est essentiellement dotée pour l'heure d'un budget d'investissement.

Donc ce vœu ne paraît pas réalisable dans le contexte institutionnel actuel. Cela pourrait certes évoluer mais, pour l'heure, cela n'est pas envisageable et c'est la raison pour laquelle l'Exécutif donnera un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 203 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 203 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au stationnement des autocars dans les zones touristiques.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 204 relatif au stationnement des autocars dans les zones touristiques.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, le cœur de Paris est envahi comme les autres sites touristiques de la Capitale par le stationnement anarchique de beaucoup d'autocars de tourisme. Cela se traduit par des nuisances fortes, d'abord visuelles, par la pollution de l'air, l'encombrement de la chaussée, l'encombrement des trottoirs. C'est extrêmement pénalisant et je dirais que cela détériore tout le paysage urbain des grands sites touristiques de la Capitale.

Le grand paradoxe de cette situation, c'est que le cœur de Paris est doté d'un parc de stationnement pour autocars de grande dimension, sous l'espace du Carrousel. Or le gestionnaire de ce parking, qui pourtant est en contact avec la Ville de Paris, bien qu'il s'agisse d'une filiale de la Caisse des dépôts, a des tarifs qui sont absolument prohibitifs. Le résultat, c'est que quand on prend contact avec des chauffeurs d'autocar, comme je l'ai fait moi-même, et que l'on essaie de comprendre pourquoi ils sont si mal garés alors que le parc de stationnement du Carrousel est vide, ils nous répondent : "On se gare ici parce que c'est beaucoup moins cher que le parc de stationnement. Quand on prend une contravention de 4e classe, c'est moins cher que le prix du parking". On est donc dans une situation absurde.

Je pense qu'il y a deux solutions. Ce n'est pas l'une ou l'autre, il faut mener l'une et l'autre conjointement. La première, c'est de verbaliser de manière beaucoup plus sévère les autocars qui sont dans ces situations anormales et non réglementaires. C'est du ressort de la Préfecture de police, va-t-on me dire, jusqu'au 31 décembre, mais à partir du 1er janvier il faudra que la Ville de Paris soit active. Je pense qu'il est également absolument indispensable que la Ville de Paris engage un dialogue avec le gestionnaire et concessionnaire de ce parc de stationnement ou d'autres parcs de stationnement qui seraient éventuellement utilisables pour les autocars. Il faut en effet qu'on essaie en tout cas de faire partager des pratiques vertueuses par les chauffeurs d'autocar et par les autocaristes, de manière à ce que l'on dégage la chaussée, les trottoirs de ces stationnements illicites.

Voilà le sens de ce vœu qui a été d'ailleurs adopté par le Conseil du 1er arrondissement et que je soumetts aujourd'hui au Conseil de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'autocar à Paris représente certes une faible part des déplacements touristiques, mais les lieux touristiques attirent un nombre important d'autocars, ce qui entraîne des problèmes récurrents de stationnement gênant en dehors des emplacements dédiés.

Vous l'avez rappelé, la réforme du statut de Paris et le transfert des A.S.P. au sein de la DPSP au 1er janvier prochain nous dote des compétences et des moyens pour contrôler le stationnement gênant, et celui des autocars est l'une de nos priorités. En parallèle, la tarification du stationnement gérée dans le cadre du "pass" autocar évolue à partir du 1er janvier 2018 avec une tarification zone centre orientée sur le stationnement de courte durée, limité à un maximum de 6 heures, et une zone périphérique dans laquelle il est possible de stationner plus longuement.

Notre tarification est moins chère pour les véhicules les moins polluants. Par exemple, un autocar Euro 6 paiera 33 euros dans le Centre par tranche de 2 heures de stationnement, soit un maximum de 99 euros pour 6 heures consécutives. Aujourd'hui, nous avons 80 % des abonnés "pass" autocar qui sont Euro 6. Par contre, un autocar électrique ou G.N.V. paiera la moitié de ce prix mais un autocar Euro 4, avec des normes antipollution moins draconiennes, paiera trois fois ce prix.

Votre vœu mentionne une conséquence regrettable liée à la mise en place de la loi sur la municipalisation du stationnement, avec notamment le forfait post-stationnement, qui lorsqu'il est applicable au stationnement autocar, sera fixée à 242 euros. Si on le compare au montant du P.V. pour stationnement gênant - 35 euros ou 135 euros suivant l'infraction -, on est effectivement en droit de nourrir quelques inquiétudes sur l'effet d'aubaine auxquels certains conducteurs d'autocar pourraient être sensibles, préférant stationner leur engin sur des emplacements gênants plutôt que sur des places de stationnement autocar en voirie ou en ouvrage.

Aussi, sachez que j'ai précisément saisi le Ministre de l'Intérieur pour lui demander d'examiner la revalorisation du montant du F.P.S., ce que l'on appelle encore communément aujourd'hui les P.V. pour stationnement gênant, au moins pour les plus gros véhicules de surface au sol supérieurs à 20 mètres carrés. Le stationnement gênant pourrait ainsi être proportionnel à la taille du véhicule, donc à la nuisance générée.

Le courrier qui est envoyé au Ministre de l'Intérieur pour revalorisation du montant des amendes pour le stationnement gênant a pour ambition de faire évoluer la réglementation de manière à répondre à l'insuffisance de l'amende pour stationnement gênant. Nous ne pouvons pas remettre en cause immédiatement avec les concessionnaires, les tarifs.

C'est la raison pour laquelle je ne peux pas, pour l'instant en tout cas, donner d'avis favorable à votre vœu, même si, je le reconnais, se pose une véritable question concernant l'organisation du système et la présence des autocars à Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avis défavorable.

Monsieur LEGARET, vous vouliez réagir ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ecoutez, c'est consternant. M. NAJDOVSKI vient de nous expliquer qu'il est entièrement d'accord avec ce vœu mais il en demande le rejet.

Je fais simplement observer que lorsqu'un vœu émane d'un élu de la majorité, l'attitude de l'Exécutif est systématiquement inverse.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Non, pas toujours, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est un sujet sur lequel on pourrait se rassembler. Ce vœu, s'il était adopté à l'unanimité, vous donnerait des armes et des moyens pour agir auprès de l'Etat.

Si, au lieu de cela, vous préférez vous réfugier dans des pratiques purement politiciennes, c'est regrettable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - En tout cas, rassurez-moi, il n'y avait pas de lien avec l'action de "L'UFC-Que Choisir" contre les cars MACRON ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pas du tout, Monsieur le Maire.

Simplement, pour mentionner également une erreur factuelle dans le vœu déposé par M. LEGARET, à savoir que sur le deuxième point du vœu, les prestataires de contrôle le seront sur le stationnement payant, "Indigo" et "Urbis Park", mais ils ne contrôleront pas le stationnement gênant.

Factuellement, votre deuxième... Non, mais simplement je précise que votre deuxième alinéa, factuellement, est faux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous reviendrez en deuxième lecture à mon avis avec beaucoup de chance pour séduire M. NAJDOVSKI.

Néanmoins, pour l'instant, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 204 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Abstentions ?

Non, il est rejeté. On peut compter, si vous voulez. On va compter.

Qui est pour ? Pour, d'abord. 11.

Qui est contre ? 13.

13 à 11. Cela s'appelle la majorité...

Le vœu n° 204 est donc rejeté par 13 voix contre 11.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation de la place de la Nation.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation de la place de la Bastille.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu suivant, qui est le vœu n° 205 relatif à la rénovation de la place de la Nation.

La parole est à Mme MONTANDON, du groupe les Républicains et Indépendants, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je vous propose de présenter conjointement les vœux de la place de la Bastille et de la Nation.

Nous avons appris récemment que les phases de concertation sur la place de la Bastille et de la Nation s'achèveront bientôt, le 18 et le 19 décembre prochain. Je vous avoue que nous pensions disposer d'un peu plus de temps. C'est pour cela que les élus de notre groupe des arrondissements concernés ont voulu à travers ces deux vœux, centraliser et synthétiser les remontées que nous avons eues avec les riverains, les commerçants ainsi que les conseillers de quartiers depuis plusieurs mois.

Ces vœux sont certes très précis, je vous le concède, mais ils ont le mérite d'être force de proposition. Vous avez d'abord effectué la réalisation de tests grandeur nature sur la place de la Nation et cette démarche est tout à fait appréciable. Nous vous demandons désormais de transmettre les résultats aux habitants, notamment en termes de données de pollution atmosphérique et sonore, collectées sur la place ainsi que sur les axes adjacents.

Nous vous demandons que le même test de préfiguration soit effectué sur la place de la Bastille pour anticiper les impacts de l'aménagement qui sera retenu et maintenir la qualité de vie commerciale, notamment des abords de la place dans l'intérêt des commerçants et de leurs clients. Nous vous proposons aussi pour les deux places des mesures et des recommandations pour améliorer le partage de l'espace public entre les différents usagers, pour veiller à la qualité des aménagements, notamment par la végétalisation pour éviter la minéralité qu'a connue la place de la République, pour un éclairage suffisant, en évitant aussi la détérioration rapide des équipements. A ce sujet, vous le savez, ces places sont toutes deux des lieux de rassemblement aussi bien à caractère festif que social. Il est indispensable de prévoir du mobilier urbain résistant à l'afflux de personnes, un nettoyage facile de la place et des dispositifs afin de faciliter l'information des riverains et des commerçants qui sont souvent pris au dépourvu. Enfin, de

valoriser aussi l'aspect culturel et historique des places et de leurs quartiers proches, afin d'en faire de véritables attractions de l'Est parisien.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MONTANDON, et merci particulièrement, malgré les rires de Mme la Maire du 16^e arrondissement qui auraient pu vous perturber.

M. NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est déposé à contretemps puisque nous avons déjà tenu quatre débats en Conseil de Paris sur le projet des sept places, dont deux portant clairement sur les grands principes et les scénarios à retenir pour le projet. Nous avons eu un dernier débat en Conseil de Paris le mois dernier. Tous ces éléments auraient dû être proposés lors du vote des scénarios d'aménagement, voire même en phase de concertation qui s'est tenue de juin à septembre 2015. Donc il est quand même un peu surprenant de voir ce vœu à ce Conseil à contretemps ou hors délai.

Pour ce qui est du fond, ces demandes que vous exprimez, Madame MONTANDON, sont soit totalement évidentes et déjà prises en compte dans le projet depuis belle lurette, que ce soient les aménagements cyclables, les places de livraison, la gestion dynamique des carrefours, la valorisation historique, la végétalisation. Donc on a l'impression d'une liste de courses qui est établie un peu à la hâte, deux ans après la phase de concertation.

Pour ce qui est des considérants du vœu, vous indiquez que le résultat des préfigurations n'a pas été retranscrit aux habitants et aux conseils de quartier, notamment en ce qui concerne le plan de circulation. Or, c'est précisément l'objet de la réunion publique qui aura lieu mardi prochain. Les services, jusqu'à présent, ont systématiquement répondu aux courriers, ainsi qu'aux courriels, en fournissant des éléments chiffrés sur l'évolution de la circulation. Des ajustements, d'ailleurs, ont été mis en œuvre pour remédier à certains inconvénients, notamment sur des reports de circulation qui ont pu être constatés sur la rue Fabre-d'Eglantine ou encore la rue de Tunis, côté 11^e. Voilà.

Je pourrais vous répondre point par point, que ce soit sur la circulation, la coexistence piétons, vélos, voitures, R.A.T.P., la valorisation historique, l'accueil des manifestations, la qualité des aménagements, les usages, l'information des usagers. Tous ces points ont été pris en considération et vous vous manifestez bien tardivement. Sachez, par ailleurs, qu'une campagne de mesure de la qualité de l'air a été réalisée en mars, avant et après la mise en place de la préfiguration, et les résultats seront livrés d'ici la fin de l'année et présentés en réunion publique le 19 décembre. Seront également présentées les évolutions des niveaux sonores.

Compte tenu de tous ces éléments, nous donnerons un avis défavorable à votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cet échange.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 205 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 205 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu n° 206 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 206 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la délégation de service public Autolib'.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 207 relatif à la délégation de service public Autolib'.

La parole est à Mme Maud GATEL, juste en face de moi, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Autolib' a été lancé en 2011 et constitue sans aucun doute une réelle alternative pour les Parisiens dans le cadre de leurs déplacements. Simplement, on assiste, depuis à peu près un an, à une désaffection qui ne se tarit pas, du service, qui fait peut-être écho, d'ailleurs, à la dégradation du service Autolib'. Début 2017, Autolib' estimait que ses pertes à l'issue du contrat, donc en 2023, s'élèveraient à 179 millions d'euros. Aujourd'hui, les estimations ont été revues. Or, Autolib' a indiqué que simplement 60 millions d'euros pourraient être couverts de la part de la société.

En début d'année, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez indiqué que, évidemment, il n'était pas question que la compensation soit le fait des villes. Un audit a été demandé par le syndicat Mixte Autolib' Métropole, audit dont on n'a pas eu communication jusqu'alors, alors qu'apparemment, il est terminé depuis plusieurs mois.

Donc notre vœu a trois objectifs.

D'abord, que la Ville demande au syndicat Autolib' Métropole que cet audit soit communiqué à l'ensemble des élus.

Nous souhaitons également connaître l'impact sur les finances de la Ville, le décalage entre le niveau de perte du service Autolib' et le niveau de compensation assuré par la société, quel impact cela engendrera pour les finances parisiennes.

Et réaffirmer, dans ce cadre-là, que nous ne sommes évidemment pas favorables à une augmentation des tarifs du service qui verrait, justement, diminuer encore l'utilisation du service. Et, par ailleurs, nous sommes évidemment totalement hostiles à ce que cette compensation se fasse aux dépens de tout ce qui est mobilité électrique, notamment l'installation des bornes électriques dans la capitale.

Merci de vos éclaircissements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame Maud GATEL, du groupe UDI-MODEM.

La réponse revient à M. NAJDOVSKI pour l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La société Autolib' a présenté, en fin d'année dernière, un plan d'affaires rompant avec les plans d'affaires précédents et envisageant un déficit prévisionnel cumulé de 179 millions d'euros à l'issue de la délégation de service public en 2023. Or, la convention de délégation de service prévoit qu'en cas de rupture du grand équilibre, qui correspond à un résultat final en fin de concession déficitaire de plus de 60 millions d'euros, le syndicat Autolib' Vélib' Métropole, et donc, par voie d'incidence, les collectivités adhérentes, devraient contribuer à son rétablissement.

Cette situation, décrite par le délégataire comme préoccupante, a conduit le syndicat à lancer, en début d'année, un audit des comptes de la D.S.P. pour expertiser les dires du délégataire auquel vous faites référence. L'audit a été finalisé, comme convenu, au mois de mars, puis communiqué à Autolib', qui a contesté une partie des analyses. Un comité de suivi composé d'élus issus du bureau du syndicat, où siège, d'ailleurs, votre collègue Yann WEHRLING, et de représentants d'Autolib', a donc été institué pour tenter d'aboutir à une convergence de vues. Mais, aujourd'hui, aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé.

En ce cas, la procédure de négociation veut qu'au comité de suivi soit substitué un comité de conciliation composé, cette fois, de personnalités externes aux deux entités, Autolib' et Autolib' Vélib' Métropole, mais désignées par elles. Ce comité a été créé. Toutefois, ces travaux ne sont pas achevés. Dans ces conditions, vous comprendrez que l'audit en cours non finalisé ne peut être rendu public. Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons pas encore vous présenter les éventuelles mesures visant à redresser les comptes qui auraient pu être acceptées par les deux parties. Par contre, je pense que, sur la question de la hausse des tarifs, il me semble que cela ne fait pas partie des pistes qui sont envisagées, compte tenu du fait qu'il y a eu des hausses dernièrement. Et donc, je ne crois pas que cela fasse partie des solutions qui puissent être envisagées. Je tiens à vous rassurer sur ce point.

Je vous informe également qu'un groupe de travail sur la D.S.P. Autolib' a été engagé par Catherine BARATTI-ELBAZ, qui est présidente du syndicat mixte, avec les membres du syndicat, et que celui-ci a vocation à dégager un certain nombre de pistes qui, je l'espère, pourront être les plus consensuelles possibles entre les différents membres du syndicat.

Compte tenu de ces éléments, malheureusement, je ne peux pas donner d'avis favorable à votre vœu pour l'instant, mais, par contre, je m'engage à ce qu'il puisse y avoir un état des lieux de la D.S.P. qui soit présenté lors d'une prochaine 3e Commission du Conseil de Paris, au début de l'année 2018, en tout cas au premier semestre, de manière à pouvoir répondre malgré tout en partie aux demandes que vous exprimez dans votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Donc rendez-vous est donné pour un état des lieux, comme vient de s'y engager M. NAJDOVSKI. Avec un avis défavorable ou retrait ? Non. Connaissant Mme GATEL, elle est dans ses convictions, donc elle maintient son vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 207 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 207 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu... On va un petit peu accélérer... Le vœu n° 208 relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux.

La parole est donnée à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Il va falloir s'y faire.

Rapidement, on a voté en Conseil d'arrondissement la mise en place d'un comité consultatif des travaux, pourquoi ?

Le T3 prévoit, dans sa réglementation, la mise en place de ce comité, mais uniquement pour le T3 lui-même, pas pour les autres travaux.

Or dans le 17e, on a une accumulation de travaux qui se percutent, qui sont en parallèle, la ligne 14, le T3, toutes les Z.A.C. qui se terminent, et puis à venir, Eole qui a commencé porte Maillot, et de gros travaux d'aménagement, qui sont la réalisation de 2 opérations immobilières énormes "1.000 arbres", et puis l'autre qui est juste à côté, qui vont donc évidemment occasionner des nuisances.

L'idée est d'avoir un comité, on peut l'appeler consultatif, ou informatif, peu importe. Je ne suis pas attaché à la sémantique dans ce domaine.

En tout cas, il faut que ceux qui ne sont pas conviés au comité consultatif du T3, qui doit se réunir une fois par an, ce qui n'a pas toujours été le cas, je pense aux associations de commerçants, aux représentants des riverains, puissent l'être, avec les maîtres d'ouvrage et les élus de l'arrondissement.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé ce conseil consultatif, informatif, peu importe, qui puisse se mettre en place pour la fin des travaux du T3, pour la prolongation, et pour les travaux de la porte Maillot.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS, pour ce vœu du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - S'agissant du prolongement du tramway T3 entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières, la déclaration de projet votée par le Conseil de Paris en décembre 2013 prévoit en effet qu'un comité consultatif des travaux du tramway, un C.C.T.T., se tienne chaque mois.

Toutefois, si ce comité technique n'a pas été institué en tant que tel, d'autres instances visent à assurer la consultation et l'information des élus et des acteurs locaux.

Côté 17e arrondissement, nous avons sollicité la mairie du 17e afin qu'un comité de suivi trimestriel soit organisé au niveau des conseils de quartier, mais la mairie du 17e a choisi d'organiser des réunions publiques semestrielles thématiques suivant l'avancement du chantier, en présence de la mission tramway de la DVD.

De plus, des visites de chantier sur des secteurs particuliers ou des tronçons sont organisées avec les maires des 17e et 18e arrondissements, les représentants des conseils de quartier, et les riverains.

Les mairies sont tenues informées des mesures contraignant la circulation. Une démarche d'information et de communication régulière est donc mise en place et lorsque la mairie d'arrondissement souhaite organiser des réunions de concertation, j'y réponds toujours favorablement.

S'agissant du prolongement du T3 jusqu'à porte Dauphine, les démarches d'information et de coordination des élus et des partenaires de terrain, présentées dans le dossier d'enquête publique associé au schéma de principe, seront poursuivies en tenant compte d'un retour d'expérience de la phase actuelle.

Concernant le secteur spécifique de la porte de Clichy, la S.P.L. "Paris Batignolles" a mis en place une coordination générale de l'ensemble des projets sur le secteur, pour assurer le meilleur fonctionnement de la vie locale dans ce secteur, objet de nombreux projets de transports urbains, et par ailleurs une macro coordination à l'échelle du cadran nord-ouest entre la porte d'Asnières et la porte de Clichy a été mise en place avec la Préfecture de police et l'ensemble des acteurs concernés par des travaux, ainsi qu'un représentant de "Paris Batignolles Aménagement".

Enfin, une coordination spécifique au secteur de la porte Maillot sera mise en œuvre par la Mairie de Paris, étant donné les nombreux projets qui seront réalisés dans ce secteur : prolongement de la ligne E du RER, prolongement du tramway T3, projet de la porte Maillot et projets urbains du secteur.

Les structures de concertation nécessaires à l'information des riverains et des élus du 17e et des communes riveraines sont mises en place. Il ne nous semble pas nécessaire d'ajouter une structure supplémentaire, qui aborderait des projets dont la nature et la temporalité sont différentes.

Donc, avis défavorable, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 208 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 208 est donc rejeté.

3 abstentions pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Vous êtes tous indépendants, c'est bien.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons échanger de place, puisque je devrai répondre, et Mme POLSKI a l'amabilité de bien vouloir me remplacer pour l'examen de ce vœu auquel je dois répondre. Je vais donc quitter le perchoir, pour y revenir après.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Vélib'.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 209 n'étant pas présenté, il est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au mouvement social des personnels de la DPE.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 210 relatif au mouvement social des personnels de la DPE.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 2 minutes, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Christophe GIRARD, Monsieur le Maire adjoint, le 4 décembre dernier a débuté un mouvement social des personnels, éboueurs, égoutiers, fossoyeurs, conducteurs, adjoints techniques, T.S.O, maîtrises, de la Direction de la Propreté et de l'Eau, dans 10 arrondissements où la collecte est en régie.

Ces agents de la Ville revendiquaient notamment le reclassement indiciaire, la revalorisation du déroulement des carrières, l'augmentation du ratio des promotions pour un ratio promus/promouvables atteignant 100 %, le refus de la mise en place de la réforme des primes avec la mise en place du mérite.

Pour se faire entendre, les agents ont occupé leur lieu de travail, les garages à bennes. Pour la première fois, de manière inédite, les forces de l'ordre sont venues, pour finalement déloger ces agents de leur lieu de travail, en utilisant la force, les gaz lacrymogènes, les matraques.

Evidemment, nous considérons que c'est inadmissible, et que la priorité, mon cher Christophe GIRARD, c'est la négociation et le dialogue social, et non la répression.

Considérant aussi que nous sommes au cours d'une mission d'information et d'évaluation sur la propreté qui pose notamment la question des effectifs et la revalorisation des métiers dans le service de propreté, il nous a paru important, la semaine dernière, au moment de la première commission, de déposer ce vœu sur le droit de grève des agents à négocier leur rémunération et leurs conditions de travail, mais aussi que sans attendre et plutôt que d'utiliser les forces de l'ordre, des négociations soient ouvertes.

Depuis le dépôt de ce vœu, les agents ont arrêté la grève, et il semble que vous ayez repris le dialogue.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ, d'avoir en effet dit l'essentiel, c'est-à-dire que le dialogue social n'est jamais interrompu, sauf quand il y a en effet coup de force, je vais y revenir.

A l'appel d'une organisation syndicale, un mouvement social s'est en effet déroulé à la Direction de la Propreté et de l'Eau. Je vous prie de bien vouloir excuser Mao PENINOÛ avec lequel j'ai partagé ce projet de délibération, mais il était absent pour le présenter, lundi 4 et mardi 5 décembre derniers.

Comme vous le soulignez dans votre vœu, le préavis portait sur des revendications liées aux ressources humaines, ratio promus/promouvables à 100 %, reclassement indiciaire, création d'emplois fonctionnels pour chaque corps, ou encore refus de la mise en place du R.I.F.S.E.E.P., cet acronyme un peu barbare mais très important pour l'évolution des carrières, pour l'ensemble du personnel, décidé par l'Etat.

Comme vous le savez, la Ville de Paris est pleinement respectueuse du droit de grève de ses agents, et d'ailleurs de tous les citoyens, et nous sommes très attachés au dialogue social, vous le savez, je tente d'en faire ma marque, concrètement, par les actes, depuis le 6 octobre dernier. Dès la réception du préavis de grève, nous avons proposé de réunir, autour de la table, l'ensemble des syndicats représentatifs de la Direction de la propreté et de l'environnement pour échanger sur ces revendications. Mais cette démarche n'a pas trouvé d'écho favorable auprès de l'organisation syndicale, malheureusement, et le mouvement a été maintenu.

Lors de cette grève, des garages à bennes de la Ville et des centres de traitement des déchets du SYCTOM ont été bloqués par des grévistes, vieille méthode, empêchant ainsi à la fois des agents d'aller travailler, et notamment des bennes de vider les déchets et de rentrer au garage.

De la même manière, la Direction des Ressources humaines, rue de Lobau, a été bloquée le mardi, empêchant les agents d'accéder à leur bureau, et l'agent de sécurité, qui était à la porte, a été violenté, malmené, blessé et a donc dû porter plainte. Je lui rendais d'ailleurs visite il y a une heure avant de revenir au Conseil de Paris.

Je sais que vous ne partagez pas ces méthodes et je sais que vous les désapprouvez. Pour toutes ces raisons, si vous acceptiez de retirer le vœu, je serai obligé sans cela de donner un avis défavorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole, pour une minute, à M. Jérôme GLEIZES pour une explication de vote, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - Sauf si le vœu est retiré, je ne peux pas parler.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela dépend de l'explication de vote de M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais faire l'explication de vote sur une abstention. Une chose importante, je peux certifier que Christophe GIRARD a donné beaucoup de son temps dans la négociation puisque j'étais avec lui à une réunion très tardive, ici à l'Hôtel de Ville. Il a dû accélérer la réunion, mais elle n'a pas été accélérée, donc il est parti très tard de cette réunion de négociation. C'était un lundi ou mardi soir de la semaine dernière.

Je pense que, de la part de Christophe GIRARD, le droit de grève est respecté, le droit de la revendication est aussi respecté. Par ailleurs aussi, comme je siège au Conseil supérieur de l'administration parisienne, le sujet vient souvent.

En l'occurrence, nous allons nous abstenir parce que je pense que ce serait faire un mauvais procès à Christophe GIRARD sur ce sujet, c'est-à-dire de prendre prétexte de ce combat pour dire qu'il y a un non-respect du droit de la grève à l'Hôtel de Ville.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Maintenez-vous votre vœu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - D'abord, je vais dire à Christophe GIRARD que je vais rester jusqu'au bout de cette séance, je ne vais pas me retirer. J'entends le témoignage de Jérôme GLEIZES qui confie que le dialogue social a été mis en œuvre par Christophe GIRARD et, d'ailleurs les agents nous ont dit que le dialogue a repris.

Cela dit, je m'étonne de la manière dont on a délogé aussi avec la violence. Vous avez raison, je ne partage pas les violences physiques vis-à-vis d'autres agents de la Ville. Cela dit, pour la première fois, et pourtant Christophe GIRARD a eu des mouvements de grève à la DPE récurrents, l'ordre a été utilisé, la police. La violence a été utilisée contre les syndicalistes dans les garages à bennes. Il me semblait important de dénoncer cela, et que cela ne se reproduise pas.

Donc, je retire mon vœu au profit de la confiance que j'ai en vous pour mener le dialogue social.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 210 est donc retiré.

Est-ce que vous voulez revenir, Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je reviens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien. On refait le switch.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je suis revenu.

Merci beaucoup, Madame POLSKI. Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ également.

2017 DVD 123 - Prolongement du Tramway T3 vers l'ouest. Schéma de principe, Avant-Projet et mission d'assistance aux contrats de travaux.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bouclage du tramway T3.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une étude de concertation.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux conditions d'indemnisation des commerçants.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la régularité de l'information.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au désamiantage des chaussées.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'adaptation du plan de circulation.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'exécution des clauses sociales.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 123 et les vœux n^{os} 211, 211 bis, 212, 213, 214, 215, 216 et 217. Prolongement du tramway T3 vers l'Ouest, schéma de principe, avant-projet et mission d'assistance aux contrats de travaux.

La parole est d'abord à M. Thomas LAURET, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, on est d'accord avec le projet de délibération, avec l'extension du tramway, avec le tracé pour aller jusqu'à la porte Dauphine.

Le sujet qui se pose aujourd'hui politiquement est de savoir, c'est l'objet de mon vœu, si on se donne les moyens de boucler le T3 dans les meilleurs délais, considérant qu'il faut à peu près dix ans entre la décision et la réalisation des travaux, ou si on continue à tergiverser sur cette question, y compris sur la question de savoir si on le boucle avec un tramway ou avec un bus.

Je souhaite insister fortement sur le fait que le bouclage du tramway T3 - c'est une position d'ailleurs qui est partagée sur ces bancs - se fasse avec un tramway et non pas avec un bus à haut niveau de service.

C'était dans notre contrat de mandature, c'était un engagement d'Anne HIDALGO. Il est impératif que les études et les décisions soient prises dans les prochains mois, ce sur quoi vous vous engagez. Mais vous le savez, une ligne de bus est envisagée boulevard Suchet dans les premières études faites par Ile-de-France Mobilités, parce que le boulevard Suchet serait jugé trop étroit pour aménager le tramway.

Ce serait, à mon avis, une erreur historique, non pas que je sois contre le bus mais seulement il faut étudier un tracé qui permette au tramway de passer. En effet, il faut permettre aux 300.000 utilisateurs chaque jour, qui sont sur ce T3 aujourd'hui, de pouvoir aller jusqu'à la station multimodale de la porte Maillot et au-delà sans changer de mode de transport.

Vous le savez aussi, la ligne 9 est saturée aux heures de pointe, la voie Georges Pompidou a été réduite pour faire de la place aux vélos. Ayons également un vrai débat citoyen entre le tracé entre le pont du Garigliano et la porte d'Auteuil, avec ou pas la porte de Saint-Cloud, le boulevard Exelmans.

Mais agissons ensemble. Ce que je demande à l'Exécutif, c'est de s'engager pour que politiquement on porte l'idée de faire un tramway et qu'on ne boucle pas avec un bus.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme GIAZZI, maire du 16^e arrondissement pour le groupe LRI.

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le schéma de principe du prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine qu'il nous est proposé d'approuver aujourd'hui, et pour ce qui concerne notre 16^e arrondissement, est conforme au grand principe que nous avons pu dégager de la phase de concertation préalable :

éviter les abattages d'arbres, minimiser les impacts sur le stationnement résidentiel et donner la priorité à la circulation de dessertes locales.

Je m'en félicite. C'est un élément majeur de l'acceptation du projet par les riverains. Ce sont très vraisemblablement les points importants qui ressortiront de l'enquête publique qui va venir.

Cependant, mes chers collègues, c'est sur deux autres points de difficulté que je souhaite appeler votre attention et qu'il conviendra de prendre en compte le plus tôt possible.

Il s'agit en premier lieu de la question de l'information et de la concertation avec les riverains, et évidemment avec la mairie d'arrondissement au quotidien pendant la phase de travaux. En ce sens, la délibération DVD 111 proposant une mutualisation de la communication avec la R.A.T.P. est une bonne chose. Il faudra toutefois aller un peu plus loin en mettant en place un système permettant de répondre aux usagers et de corriger en temps réel les problèmes pouvant survenir.

En second lieu se pose la question des reports de circulation. En effet, les premières évaluations en la matière montrent des impacts très forts dans l'avenue Victor Hugo ou des voies très résidentielles, comme le boulevard Flandrin, les rues Spontini et de la Faisanderie.

Il me semble nécessaire de pouvoir proposer dès l'étape de l'enquête publique des évaluations fiables et si possible des pistes de solutions pour pallier les nuisances liées à ce report, que ce soit en termes d'aménagement de voirie ou d'adaptation du plan de circulation. Ces deux problèmes vont se poser avec d'autant plus d'acuité, comme vous le savez.

Comme l'ont rappelé mes collègues du 17^e arrondissement à plusieurs reprises, le secteur Maillot-Ternes va connaître une phase de grands bouleversements à l'horizon 2024 avec le prolongement d'Eole et la création d'une nouvelle gare, le réaménagement de la place de la porte Maillot et la construction proposée en vis-à-vis du Palais des Congrès, la prolongation du T3, sans parler des projets "Mille arbres" et "Ville Multistrate" du côté du 17^e ou du réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle envisagées par Neuilly.

On imagine quels pourraient être les impacts de ces chantiers d'une telle envergure et leur conjonction sur un périmètre aussi restreint et dans un même temps. Des solutions exceptionnelles doivent être mises en œuvre, car il en va de l'acceptabilité de tous ces projets par les habitants.

Mes chers collègues, je terminerai en soulignant un point d'inquiétude concernant le passage de ce tramway à la porte Dauphine et son impact dans la perspective de l'avenue Foch qui est un monument naturel, et dont les derniers éléments paysagers sont des espaces boisés classés. Il me semble nécessaire que le dossier d'enquête soit particulièrement bien étayé sur ce point de façon à éclairer le public sur les garanties de bonne insertion dans les lieux qui seront proposées.

Pour ce qui est du vœu déposé par mon collègue Thomas LAURET, j'en comprends la logique. L'Exécutif semble effectivement renoncer discrètement au bouclage de la ligne T3 par un tramway en passant insensiblement au vocable de "ligne à haut niveau de service" n'excluant plus un bus. Il est vrai que les contraintes de calendrier et de budget y invitent très fortement. A condition bien sûr que la mairie du 16^e y soit étroitement associée, je ne suis pas opposée à ce que des études approfondies relatives au bouclage du tramway T3 soient lancées.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération approuvant le schéma de principe du prolongement du T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, ainsi que le vœu n° 211 bis présenté par l'Exécutif concernant l'élaboration par Ile-de-France Mobilités, dans le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales, pour un bouclage de la ligne T3.

En ce qui concerne le vœu de mon ami Thomas LAURET, s'il est amendé des deux paragraphes dont nous avons informé l'Exécutif, nous voterons pour également.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GIAZZI.

Monsieur Jérôme DUBUS, vous avez la parole, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - C'est la présentation des vœux et ce n'est pas une intervention sur le projet de délibération. Il y a cinq vœux que nous présentons, le groupe PPCI, qui sont forts de l'expérience que nous avons vécue sur la partie porte de la Chapelle et porte d'Asnières, en tout cas du 17^e.

Je vais les présenter tous ensemble, si vous voulez, cela ira plus vite.

Le premier concerne les conditions d'indemnisation des commerçants. Nous demandons que la composition de la Commission de règlement amiable permette à un représentant des associations de commerçants concernés de siéger dans cette commission, ce qui n'est pas le cas puisque pour le moment il n'y a qu'un représentant de la Chambre de commerce.

Deuxièmement que la Ville de Paris envisage de compléter des propositions d'indemnisations formulées par la C.R.A., puisqu'elle ne formule que des avis et c'est la Ville qui décide, par des exonérations partielles ou totales de la contribution foncière des entreprises.

Deuxième vœu sur l'information. Je parle toujours de la future extension de la partie porte d'Asnières et porte Dauphine. Nous souhaitons que, dans le marché qui va être passé sur la communication, soit spécifiée l'organisation d'un minimum de deux réunions publiques par an, une collaboration plus fréquente avec les conseils consultatifs de quartiers concernés et un renforcement des moyens de communication par les réseaux sociaux.

Le troisième vœu concerne les éventuelles mesures de désamiantage de la chaussée puisque nous avons connu cela sur le boulevard Bessières qui a reporté d'un an l'inauguration et la mise en service de la tranche porte de la Chapelle - porte d'Asnières. Nous souhaitons que sur ce désamiantage qui vraisemblablement aura lieu, que le résultat des sondages qui vont être faits soit communiqué aux élus des arrondissements concernés, 17e et 16e, et fasse l'objet d'une information auprès de la population, ce qui n'était pas le cas dans la partie porte de la Chapelle - porte d'Asnières. Que toutes les mesures nécessaires soient prises en cas de désamiantage de la chaussée. Que le planning de réalisation de cette tranche intègre immédiatement ces éventuels travaux, ce qui, là non plus, n'était pas le cas dans la partie précédente.

Le quatrième vœu concerne un plan de circulation adapté, la maire du 16e vient d'en parler. Nous souhaitons qu'un plan de circulation soit présenté avant le démarrage des travaux, ce qui n'a pas été le cas dans la partie nord du 17e arrondissement, créant des perturbations gigantesques qui se sont répercutées, y compris dans le centre de Paris.

Nous souhaitons donc un nouveau plan de circulation ou un plan alternatif de circulation qui soit présenté avant et peut-être pendant l'enquête publique, en tout cas avant le démarrage des travaux. Après, c'est trop tard, on ne peut pallier qu'avec des expédients et on a bien vu que cela ne marchait pas.

Le cinquième vœu concerne l'exécution des clauses sociales. J'ai dit, tout à l'heure, que sur la partie porte de la Chapelle - porte d'Asnières, nous n'en étions qu'à la moitié de l'exécution des clauses sociales. Il se trouve qu'il y a un certain nombre de gens qui sont au chômage, dans les parties compliquées du 17e arrondissement, des publics qui sont en difficulté.

Je crois qu'il faut que les maîtres d'ouvrage et les entreprises choisies travaillent mieux avec Pôle Emploi et permettent l'utilisation générale de ces heures qui seront répertoriées dans les marchés de travaux, de manière à ce qu'on ne se retrouve pas avec une consommation de la moitié seulement des heures d'insertion sociale alors qu'il y a des gens qui sont au chômage, qui pourraient avoir une formation adéquate et être utilisés à des tâches sur ces travaux d'ampleur considérable.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Alix BOUGERET, conseillère de Paris du 17e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe LRI.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a trait évidemment également au prolongement du tramway, plus particulièrement le secteur de la porte Champerret. C'est un pôle intermodal assez important, qui va l'être d'autant plus avec le tramway, les lignes de bus, les lignes de métro qui vont se situer dans ce même lieu.

Il y a un pôle de bus très important, place Stuart Merrill. Nous appelons, à la mairie du 17e arrondissement, de nos vœux depuis de nombreuses années, une réorganisation et une requalification de ce site dont l'architecture est devenue pour le moins un peu obsolète et l'infrastructure peu agréable pour les usagers et les riverains. On peut faire beaucoup mieux.

Le prolongement du tramway est une occasion à ne pas manquer. Dans le cadre des travaux de ce prolongement, il est évident qu'il faut prévoir cette requalification de la place Stuart Merrill et plus particulièrement des infrastructures autour du pôle de bus. C'est l'objet de notre vœu qui demande une étude de requalification du

terminal bus situé place Stuart Merrill, qu'il soit intégré dans le schéma de principe et que cela se fasse en accord avec la mission Tramway, la R.A.T.P., la mairie d'arrondissement et les architectes des Bâtiments de France.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est une étape importante dans la mise en œuvre du prolongement à porte Dauphine du tramway T3 puisqu'il vise à approuver le schéma de principe de ce prolongement à l'ouest et à autoriser la Maire de Paris à signer la convention de financement avec l'Etat, la région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilité et la R.A.T.P., relative aux études détaillées et à la phase achat.

La Ville de Paris et Ile-de-France Mobilité ont mené les études techniques pour élaborer ce schéma de principe qui inclut le tracé; l'insertion urbaine; les principaux impacts, le coût et le calendrier ainsi que le bilan socioéconomique de l'opération. Il constitue le programme qui sera transmis au maître d'œuvre pour les études détaillées.

Ce prolongement comporte sept nouvelles stations, soit une inter-station moyenne de 460 mètres. Le temps de parcours prévu entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine est estimé à 12 minutes. Ce prolongement fera un maillage avec quatre lignes de métro, une ligne de R.E.R. et une vingtaine de lignes de bus en correspondance.

Je rappelle que le coût du prolongement à l'ouest du tramway T3, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, est estimé à 165 millions d'euros hors taxes et hors matériels roulants, et que 60 % de ce coût sont financé par la Ville, 11,7 % par l'Etat et 28,3 % par la Région.

C'est un projet extrêmement important pour lequel nous travaillons en lien étroit avec Ile-de-France Mobilité. D'ailleurs, ce matin même, à l'occasion du conseil d'administration du S.T.I.F., a été voté le schéma de principe.

Je répondrai en ce sens aux préoccupations qui se sont exprimées par Mme la maire du 16e arrondissement sur la question des reports de circulation pour dire que, dans la délibération qui a été votée ce matin au conseil d'administration du S.T.I.F., il y a précisément cette préoccupation qui est clairement exprimée et dont il est tenu compte dans la rédaction même de la délibération. Donc la Ville de Paris, en lien étroit avec ses différents partenaires, va regarder de très près la façon dont ce projet de transport majeur pour l'Ouest parisien peut avoir des impacts notamment dans la phase de chantier, mais également de manière plus pérenne.

Vous avez également évoqué la question de la perspective sur l'avenue Foch. Il va de soi que ce projet reçoit l'aval des architectes des Bâtiments de France et qu'il passe sous les fourches caudines des A.B.F. qui ont leur mot à dire et qui regardent tout ce qui est insertion paysagère et patrimoniale pour ce projet majeur.

Je répondrai à Mme BOUGERET et aux élus Républicains du 17e arrondissement, qui ont déposé un vœu sur la requalification du terminal bus de la porte de Champerret que nous considérons comme vous, que la réalisation de la ligne de tramway doit être l'occasion de requalifier ce terminal.

Si le schéma de principe du prolongement n'intègre par ce réaménagement, je peux vous préciser que, lors d'une commission de suivi qui s'est tenue dans les locaux d'Ile-de-France Mobilité, cette dernière a noté son intérêt sur ce que vous évoquez, ce qui implique d'intégrer aux études d'avant-projet qui seront prochainement engagées et non au schéma de principe, ainsi que vous le demandez, la requalification de ce pôle de transport. Cela pourra être fait mais dans une phase suivante.

Notre amendement apporte donc cette précision et si vous l'acceptiez, nous pourrions voter favorablement votre vœu.

Pour ce qui concerne le vœu de M. DUBUS demandant que la composition de la Commission de règlement amiable soit étendue à des associations de commerçants et que les indemnités soient complétées par des exonérations à la contribution foncière des entreprises, notre position sera défavorable.

Les professionnels sont représentés au sein de la C.R.A. par les représentants élus des Chambres consulaires, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris ainsi que par un représentant du régime social des indépendants.

Ces instances sont les représentants légitimes des professionnels et, par ailleurs, les élus des arrondissements concernés, amenés à siéger à la C.R.A., par leur connaissance fine du tissu local, sont les garants d'une défense des intérêts des professionnels de leur arrondissement.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas donner d'avis favorable à ce vœu.

Pour ce qui concerne votre vœu relatif à une information plus régulière et précise sur la nouvelle tranche du T3, nous votons à ce Conseil une convention avec la R.A.T.P. pour un marché de communication qui vise à accompagner précisément les travaux du prolongement à la porte d'Asnières. Cette communication de chantier visera précisément à informer un public le plus large possible. Donc, là encore, je ne pourrai pas donner d'avis favorable.

Pour ce qui concerne votre troisième vœu relatif au désamiantage, il va sans dire que nous prendrons toutes les précautions nécessaires, comme nous l'avons fait pour le chantier actuel, avec une procédure mise au point en partenariat avec les services de l'Etat. Nous informerons également les habitants et les élus des mesures prises.

Nous pourrions voter favorablement votre vœu si vous acceptiez les amendements de précision que nous vous proposons.

Pour ce qui est du quatrième vœu pour les plans de circulation rendus nécessaires par le futur chantier du prolongement du tramway, nos amendements suppriment un considérant qui est uniquement polémique. Mais si vous acceptez ces modifications, nous pourrions donner un avis favorable.

Enfin; pour ce qui concerne votre dernier vœu concernant l'exécution des clauses sociales, vous relevez l'utilisation insuffisante des heures en insertion. C'est un fait qui ne relève pas de la Ville mais d'une défaillance de l'entreprise titulaire du marché. Compte tenu de cette défaillance, l'entreprise est d'ailleurs sanctionnée et devra payer une pénalité.

Il ne nous est pas possible de prévoir une préférence parisienne dans les marchés publics. Nous notons toutefois que la régie de quartier du 17e arrondissement a permis d'employer des habitants du 17e pour les prestations de nettoyage dans les bases de vie.

Voilà pour ce qui concerne les vœux. Pour le vœu de M. LAURET, je prends un peu de temps, Monsieur le Maire, mais désolé, c'est un projet important.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Après, on va voter sur chaque.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Comme il y avait plusieurs vœux, je réponds en détail aux différents porteurs de vœu.

Pour ce qui concerne le vœu déposé par M. LAURET, il nous donne l'occasion justement de mettre un coup de projecteur sur le bouclage à l'ouest, entre le pont du Garigliano et la porte Dauphine.

Je ferai là encore un certain nombre de précisions par rapport à des inexactitudes qui sont formulées dans ce vœu. Nous sommes d'accord sur le fait que nous devons avancer et qu'il est nécessaire qu'Ile-de-France Mobilités se saisisse véritablement du sujet, parce que ce n'est pas à la Ville, contrairement à ce que laisse entendre votre vœu, mais bien à Ile-de-France Mobilités de poser les jalons permettant la réalisation de ce bouclage.

Notre vœu de l'Exécutif, en réponse au vœu qui vous avez déposé, rappelle donc notre volonté qu'Ile-de-France Mobilités formalise une convention de financement et engage les études nécessaires à l'élaboration d'un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales, afin que soit déterminé quel mode, bus ou tramway, s'avérerait le plus pertinent, quel tracé permettrait d'avoir la meilleure fréquentation, etc., etc. Et c'est alors que la concertation pourra s'engager. Et d'ailleurs, ce matin au Conseil d'administration du S.T.I.F., j'ai évoqué l'absence de réponse de la part d'I.D.F.M., Ile-de-France Mobilités, sur ces questions de convention de financement concernant le bouclage à l'ouest du tramway.

Par contre, je ne partage pas votre point de vue sur l'utilisation de l'allée des Fortifications. Nous devons étudier les tracés qui permettent la meilleure fréquentation possible, et la situation de l'allée des Fortifications, qui est à la lisière des bois, ne le permet pas. La grande différence entre cette partie du tracé possible du tramway et les autres parties, c'est que sur les autres parties de Paris, on a deux fronts bâtis, alors que là, on a le bois d'un côté et un front bâti de l'autre. Et donc, on n'a pas forcément le même trafic attendu. Et donc, regardons d'abord ce que peut être le trafic attendu avant de déterminer quel mode sera le plus pertinent pour le prolongement à l'ouest, et concentrons-nous sur le fait de demander à Ile-de-France Mobilités d'obtenir cette convention de financement des études, de manière à ce que nous puissions avancer, parce que c'est bien ça qui est le préalable à la concertation, que nous appelons de nos vœux.

C'est donc la raison pour laquelle je vous proposerai, Monsieur LAURET, de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Par ailleurs, vous avez exprimé, Monsieur LAURET, ainsi que votre groupe, votre volonté de maîtriser les budgets, à l'occasion du vote du budget. Et donc, il faudra, là aussi, dimensionner le futur système de transports en fonction de ce qui sera le plus pertinent par rapport à la demande de transport qui sera exprimée, et ce sont seules les études qui nous permettront de déterminer quel sera le mode de transport le plus adapté : tramway ou bus.

Voilà donc, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire à propos des différents vœux qui ont été déposés. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LAURET, acceptez-vous la proposition de M. NAJDOVSKI ? Un vœu donc modifié n° 211 bis.

M. Thomas LAURET. - Je maintiens mon vœu avec les amendements qui sont demandés par rapport au tracé. Je voterai le vœu de l'Exécutif.

L'enjeu, clairement, est que la Ville s'engage à rechercher la solution pour que ce soit un tramway, et non pas un bus, et votre vœu n'aborde pas ce point-là...

... Il était au Conseil de Paris, cher monsieur. Il ne peut pas être au S.T.I.F. et au Conseil de Paris en même temps. Votre agacement montre bien qu'il y a un vrai sujet sur ce point, y compris sur le plan économique. C'est très important qu'on arrive à boucler ce tramway avec un tramway.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - S'il vous plaît, il est 20 heures. Je pense qu'on peut en effet s'écouter et s'entendre. Et de toute façon, les points de vue ont été exprimés, et moi seul, dorénavant, ai la parole pour quelques instants.

Avec un avis défavorable au vœu de M. LAURET, son vœu est maintenu.

Qui est pour ?

Attendez, n'intervenez... Pas d'influence sur les votes.

Il y a donc une voix pour. C'est son droit.

Madame GIAZZI, là, on vote. Oui, on vote sur le vœu déposé par M. LAURET, puisqu'il le maintient.

Mais non, votre vœu n'est pas amendé, Monsieur. Attendez, M. NAJDOVSKI a bien expliqué qu'il y avait un vœu bis de l'Exécutif, afin de vous convaincre de retirer le vôtre. Vous avez dit que vous mainteniez le vôtre. Le maintenez-vous ?

M. Thomas LAURET. - J'ai dit que j'acceptais l'amendement qui était demandé par les groupes...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, mais vous avez dit que vous mainteniez votre vœu.

M. Thomas LAURET. - Donc je maintiens mon vœu amendé. C'est ce que j'ai exprimé.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, mais ce n'est pas le vôtre. Attendez, je pense qu'on est donc d'accord.

Monsieur DUBUS, s'il vous plaît.

Je comprends donc que vous retirez votre vœu au bénéfice du vœu amendé de l'Exécutif, pour lequel vous êtes d'accord. Si.

Non, Madame GIAZZI, attendez. C'est moi... Mais non ! Mais non, Madame GIAZZI, non.

La question est simple : maintenez-vous votre vœu ou pas ? Oui ou non ?

M. Thomas LAURET. - La question, c'est : je maintiens mon vœu avec l'amendement proposé par Mme GIAZZI.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Non, dans le langage du Conseil de Paris et de l'Exécutif, quand il y a un vœu et qu'il est amendé par l'Exécutif, cela devient le vœu amendé de l'Exécutif, que vous acceptez ou pas.

Donc on va reprendre dans l'ordre, mais là, on arrête : maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous au profit du vœu de l'Exécutif, amendé selon la discussion qui a eu lieu ?

M. Thomas LAURET. - Je maintiens mon vœu et je voterai le vœu de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est ce que j'avais compris. C'était pour cela que je portais votre vœu au vote.

Voyez, Madame GIAZZI, j'avais bien compris.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 211 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Donc un pour.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 211 est donc rejeté.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 211 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2017, V. 405). Je vous remercie.

Voyez, j'ai de la bouteille, quand même. Vous savez, j'étais là en 2001, déjà.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 212 amendé du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2017, 406).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 213 du groupe des Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

7.

Qui est contre ?

10.

Abstentions ?

Eh non. Cela s'appelle la majorité. Le vœu n° 213 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 214 du groupe PPCI, avec un avis également défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 214 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 215 du groupe PPCI amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2017, V. 407). Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 216 ainsi amendé, toujours du groupe à quatre lettres, PPCI, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2017, V. 408).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 217, avec un avis défavorable de l'Exécutif, du groupe aux quatre lettres, PPCI.

Qui est pour ? 6.

Qui est contre ? 10.

Abstentions ?

Le vœu n° 217 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité ! Je vous remercie. (2017, DVD 123).

2017 DPE 67 - Expérimentation de stations de tri "Trilib" à Paris (2e, 13e, 18e et 19e). - Avenant à la convention de partenariat conclue avec "Citeo".

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'esthétique des trilib'.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au choix des emplacements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPE 67 et des vœux n^{os} 218 et 219 : expérimentation de stations de tri "Trilib" à Paris, dans les 2e, 13e, 18e et 19e arrondissements, avec un avenant à la convention de partenariat conclue avec "Citeo".

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Afin de répondre au manque de locaux disponibles dans 15 % des copropriétés parisiennes, vous nous avez proposé d'expérimenter en 2017 l'installation provisoire de 40 Trilib' dans 4 arrondissements.

Ce nouveau dispositif permet une collecte de flux séparés intéressante pour la valorisation des déchets recyclables dans la mesure où il est composé de containers modulables dont le nombre peut varier en fonction des emplacements.

Les riverains semblant s'être bien appropriés le Trilib' et les résultats étant encourageants, vous nous proposez de poursuivre l'expérimentation et d'améliorer le fonctionnement avant de lancer un appel d'offres portant sur la réalisation et la mise en place à l'été 2019 de 1.000 Trilib' sur le territoire parisien. Dans cette perspective, il serait intéressant de disposer d'éléments de retour sur plusieurs questions. Par exemple, la partie arrière très lisse des Trilib' n'a-t-elle pas été détournée pour servir de support à l'affichage ou à la réalisation d'inscriptions ? Ou encore comment éviter que la présence de ces mobiliers ne favorise dans certains secteurs les dépôts sauvages que nous avons pu déplorer ?

Dans un autre registre et j'en viens au vœu n° 218, compte tenu de sa phase expérimentale, ce nouveau mobilier dont le design ne suscite pas l'unanimité n'a jusqu'alors pas été soumis à la Commission du mobilier urbain qui n'était pas encore constituée à ce moment-là.

Compte tenu de l'ampleur du déploiement des 1.000 Trilib' à venir et de l'impact de ce mobilier sur le paysage parisien, je vous propose, Monsieur le Maire, qu'en amont de la procédure d'appel d'offres portant sur la généralisation de ces Trilib', le groupe de travail sur le mobilier urbain que préside Jean-Louis MISSIKA soit saisi et se réunisse prochainement afin de formuler des prescriptions portant sur le volet esthétique, prescriptions qui auront vocation à être intégrées dans le futur cahier des charges.

Enfin et c'est le sens du vœu n° 219, nous souhaitons que le déploiement de ces nouveaux mobiliers se fasse en étroite concertation avec les maires d'arrondissement afin d'implanter les Trilib' de la façon la plus opportune et de favoriser leur acceptabilité pour les commerçants comme pour les riverains.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds en lieu et place de notre collègue Mao PENINOÙ pour vous dire que les 40 stations "Trilib'" déployées dans Paris depuis un an sont des prototypes qui nous permettent de tester la pertinence et les conditions du développement du tri dans l'espace public. Le modèle ne sera pas reconduit à l'identique puisque nous avons décidé de faire évoluer le système de remplissage et de collecte afin d'optimiser le rendement des stations. La forme va donc évoluer.

Notre souhait est de rester dans le gabarit actuel tout en renforçant le volume utile. En lien avec le service des architectes des bâtiments de France, un travail en amont de réflexion est d'ores et déjà engagé avec une école de design parisienne afin d'ouvrir le champ des possibles et de stimuler un secteur industriel, celui du mobilier urbain de propreté qui est assez peu innovant d'ordinaire. Ce travail doit inspirer la rédaction de notre cahier des charges et, en lien avec notre collègue Jean-Louis MISSIKA, nous nous ferons un plaisir de partager avec vous dans le cadre adéquat les conclusions de ces travaux et leur impact sur la phase de généralisation dans le respect des marchés publics.

J'ai également le plaisir de vous annoncer un avis favorable sur le vœu que vous déposez relatif au critère esthétique.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, tout d'abord le vœu n° 218 avec un avis favorable de l'Exécutif, présenté par Mme de CLERMONT-TONNERRE pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 409). Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 219 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 410). Je vous remercie.

Je mets donc ainsi maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DPE 67). Je vous remercie.

2017 DVD 104 - Plan d'actions contre la pollution atmosphérique. - Nouveau dispositif d'aides.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le dernier projet de délibération DVD 104 et l'amendement technique n° 226 relatifs au plan d'actions contre la pollution atmosphérique, nouveau dispositif d'aides.

La parole est à M. Thomas LAURET puis à Mme Joëlle MOREL, pour quelques minutes seulement.

M. Thomas LAURET. - On va faire vite. En résumé, on est très content du plan d'action et des mesures rappelées et approfondies pour inciter les Parisiens à choisir des véhicules propres et permettre aux artisans, commerçants de travailler.

En même temps, on se rend bien compte que cela fonctionne à moitié, que c'est très lent, que la transition n'est pas suffisamment rapide. On entend les chefs de l'Etat, l'Exécutif, dire qu'il faut aller plus vite, mais on ne mesure pas les conclusions du fait que les mesures que l'on a prises ne sont pas suffisantes.

Je réitère le souhait et ma proposition de réfléchir à des voies réservées aux véhicules propres sur les principaux axes qui traversent Paris et permettront d'inciter fortement les Parisiens à passer à ces véhicules propres.

Si on ne fait pas cela, y compris sur une période transitoire, on continuera à avoir des bouchons et de la pollution. En plus de cela, des Parisiens qui font le choix de jouer le jeu, qui prennent des Autolib', des véhicules électriques aujourd'hui commencent à les abandonner parce qu'ils sont dans les bouchons avec les autres.

Réfléchissons à quelques voies traversant Paris qui soient réservées aux véhicules propres pour une durée limitée. Je n'ai pas de réponse sur ce sujet, cela fait plusieurs fois qu'on en parle et Christophe NAJDOVSKI, avec une position trop anti-bagnoles même propres, ne suit pas cette logique. Il faut qu'on change notre fusil d'épaule sur ce point.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Joëlle MOREL, dans une autre tonalité.

Mme Joëlle MOREL. - J'ai l'honneur de faire la dernière intervention. Il s'agit de délibérer sur un projet de délibération important, il s'agit d'amplifier le dispositif d'aide financière à destination des particuliers et des professionnels pour les accompagner vers des modes de déplacement non polluants.

La lutte contre la pollution atmosphérique est un combat d'intérêt général qui passe par une diminution du trafic de véhicules à moteur thermique dans Paris et en Ile-de-France. Cette diminution du trafic doit être accompagnée par différentes mesures.

Parmi toutes les aides proposées par la Ville, tout un éventail est consacré au vélo sous toutes ses formes. Qu'il soit électrique ou non, cargo, triporteur, les Parisiens et les Parisiennes pourront compter sur la Ville pour faire leur entrée dans le monde des mobilités actives.

Pour les personnes qui souhaitent abandonner leur voiture au profit d'autres mobilités, la Ville leur permet de bénéficier du Vélib'.

Ces types d'aide font partie des demandes des associations comme la Fédération française des usagers de bicyclettes, qui lors des Assises de la mobilité organisées par le Gouvernement, ont demandé que l'achat de vélos à assistance électrique soit encouragé par les pouvoirs publics.

A ce titre, j'aimerais revenir sur les résultats de la grande enquête de la Fédération française des usagers de bicyclettes, 113.000 Françaises et Français ont répondu à ce questionnaire pour faire le point sur les conditions de circulation à vélo dans leur ville.

Les réponses font l'objet d'un traitement ville par ville et des analyses locales seront publiées au printemps. Je retiens particulièrement ce chiffre, 92 % des participants à l'enquête estiment que les vols de vélos sont fréquents et craignent pour la sécurité de leur véhicule. Ces résultats nous confortent largement dans notre choix d'avoir porté sur ce budget, en début de ce Conseil, un amendement visant à financer la construction de vélobox, un élément indispensable pour continuer de développer l'usage du vélo à Paris.

Pour conclure, nous nous félicitons que le dispositif d'aide soit élargi. Il s'agit maintenant de les faire connaître largement au grand public et aux professionnels.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. NAJDOVSKI pour répondre dans un esprit de clôture de ce Conseil de Paris rassembleur.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je suis heureux de proposer ce projet de délibération proposant de nouvelles aides pour se déplacer sans polluer.

Comme vous le savez, nous avons décidé de prendre à bras le corps la question de la pollution atmosphérique, avec la création de la première zone à basse émission en France et ce, dès septembre 2015.

Ces mesures que nous mettons en œuvre avec comme méthode la progressivité s'accompagnent du développement volontariste des modes de déplacement non polluants, à travers le Plan Vélo, le Plan Piéton, le financement de transports collectifs - on vient de le voir avec le vote de la délibération sur le prolongement du tramway T3 -, mais aussi des aides financières destinées aux professionnels et particuliers.

Notre politique marche donc bien sur deux jambes. Ce projet de délibération illustre cette approche.

Depuis la mise en place des premières aides en 2008 pour les artisans taxis et les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique, 11 millions d'euros d'aides ont été versés dont plus de la moitié, 6 millions d'euros, depuis mai 2014, avec un impact immédiat.

15.000 véhicules propres circulent aujourd'hui grâce à ces subventions, donc bien avant la mise en place des premières restrictions pour les véhicules les plus polluants. En septembre 2015, nous avons mis en place des aides à la conversion vers des moyens de transport non polluants. Par ailleurs, nos aides n'excluent personne. Il y en a 27 aujourd'hui. Elles sont claires et sans mauvaise surprise. Par exemple, lorsque nous annonçons une aide jusqu'à 9.000 euros pour les professionnels souhaitant acquérir un poids lourd électrique ou G.N.V., il n'y a pas d'exclu, alors que la région Ile-de-France, dont la présidente est prompte à nous critiquer, ne fait malheureusement pas le même choix puisqu'elle choisit de ne pas verser d'aides poids lourds propres aux entreprises de transport de marchandises pour compte d'autrui, c'est-à-dire les entreprises qui roulent le plus, dont le métier est précisément de transporter des marchandises. Cherchez l'erreur.

Le projet de délibération proposé ce jour doit nous permettre de multiplier le nombre de véhicules propres dans les déplacements du quotidien, en particulier les V.A.E. - les vélos à assistance électrique - et les vélos cargo, mais aussi les véhicules électriques ou G.N.V. pour l'ensemble des activités professionnelles ayant besoin d'un véhicule. Je pense aux artisans, aux livreurs, aux taxis, aux autocars de tourisme. Nous aidons non seulement à l'acquisition de véhicules, mais facilitons aussi leur usage, avec des aides pour la recharge électrique du stationnement sécurisé. Autre nouveauté dans le dispositif mis en place : la possibilité de bénéficier d'aides dans le cadre de la location longue durée avec option d'achat.

Nous menons en parallèle une action pour le développement des stations de recharge au G.N.V. Nous offrons la gratuité du stationnement pour les véhicules propres. Nous développons les pistes cyclables. Paris, on peut le dire, est à l'avant-poste de la révolution vers une mobilité plus propre. Un exemple récent pour illustrer mon propos. Avec mon collègue, Jean-François MARTINS, hier, nous étions invités par la compagnie "Big Bus" à la présentation

du premier bus touristique électrique à deux étages. C'est une première mondiale : le premier engin de ce type à rouler dans le monde. Et si "Big Bus" a choisi Paris plutôt que New York, Londres, Rome, Shanghai ou Hong Kong, c'est parce que nous mettons nos exigences à un niveau très élevé et que ces exigences font émerger un marché, une offre qui n'existait pas auparavant, mais aussi que nos exigences sont crédibles.

Donc, n'écoutez pas les Cassandres, les partisans de l'immobilisme, ceux qui critiquent la méthode pour éviter de trouver des solutions aux problèmes que nous devons affronter maintenant. Nous avons choisi la voie du changement. Ce n'est pas la plus facile.

Le projet de délibération proposé aujourd'hui permettra à chacun d'être accompagné pour que, demain, l'air que nous respirons soit meilleur. Je répondrai à notre collègue, Thomas LAURET, que nous sommes favorables à des voies dédiées pour les véhicules propres, moins polluants, dans Paris. Et j'espère que nous pourrions compter sur votre soutien auprès du Gouvernement, auquel nous demanderons, dans le cadre des Assises de la mobilité, à ce que nous ayons les outils réglementaires nous permettant d'avoir ces axes à ultra-basses émissions que nous avons votés dès 2015 dans la délibération du plan antipollution de la Ville de Paris.

Donc je pense que vous serez un relais précieux et je pense aussi, déterminé, pour que nous puissions obtenir satisfaction auprès du Gouvernement pour la mise en place de ces voies dédiées pour les véhicules propres ou moins polluants.

Je terminerai en précisant que nous avons un amendement technique sur ce projet de délibération qui concerne la gratuité de la recharge sur les bornes Belib', que nous offrons pendant un an aux chauffeurs de taxi convertis à l'électrique. Et par rapport au texte initial, l'amendement apporte une modification facilitant la gestion par le gestionnaire des bornes de cette nouvelle disposition. Voilà une illustration, aussi, de notre engagement en faveur d'une mobilité plus durable.

Monsieur le Maire, j'espère que nous voterons ce projet de délibération important à l'unanimité. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Applaudissons après le vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 226 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 226 est adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 104 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2017, DVD 104).

Merci infiniment.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - J'ai un certain nombre de choses à vous dire, rapides, avant de lever la séance.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) (R. 25) :

1 titulaire (Assemblée générale), en remplacement de Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014.

- M. Paul SIMONDON.

1 titulaire (Conseil d'administration), en remplacement de Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014.

- M. Paul SIMONDON.

Société parisienne de photographie (Conseil d'administration) (R. 26) :

1 titulaire en remplacement de M. Grégoire CHERTOK, démissionnaire, désigné les 19 et 20 mai 2004.

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 27) :

1 représentant :

- Mme Anne SOUYRIS.

Commission relative aux concessions d'aménagement (article R. 300-9 et R. 300-11-2 du Code de l'urbanisme) (R. 28) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- Mme Alix BOUGERET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 71

Non participation au vote : 92

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Pour : 70

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 25 à R. 28).

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L. 1414-6 du Code général des collectivités territoriales) (R. 29) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Pierre GABORIAU.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 68

Non participation au vote : 95

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 35

Pour : 67

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 29).

Commission d'appel d'offres et au bureau d'adjudication de la Commune de Paris (R. 30) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Pierre GABORIAU.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 71

Non participation au vote : 92

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Pour : 70

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 30).

Commission habilité à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 (R. 31)) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Pierre GABORIAU.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 70

Non participation au vote : 93

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 36

Pour : 69

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 31).

Conseil départemental de l'accès au droit de Paris (R. 32) :

1 représentant en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Christophe GIRARD.

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 32).

Commission des valeurs locatives des locaux professionnels (R. 20 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014.

- M. Pierre GABORIAU.

Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 21 G) :

3 représentants :

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ,

- M. Hervé BÉGUÉ,

- Mme Julie BOILLLOT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 20 G et R. 21 G).

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L. 1414-6 du Code général des collectivités territoriales) (R. 22 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la sa séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Pierre GABORIAU.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 69

Non participation au vote : 94

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Pour : 68

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 22 G).

Commission d'appel d'offres et au bureau d'adjudication du Département de Paris (R. 23 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la sa séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Pierre GABORIAU.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 70

Non participation au vote : 92

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Pour : 70

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 23 G).

Commission habilité à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93 du 29 janvier 1993) (R. 24 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-François LEGARET, démissionnaire, désigné lors de la sa séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Pierre GABORIAU.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 69

Non participation au vote : 94

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

Pour : 68

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 24 G).

2017 DU 226 - Cession au profit de la R.I.V.P. du bâtiment 21, rue Léon-Jouhaux/45-49, quai de Valmy (10e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - De plus, je vous informe que le projet de délibération DU 226 a été retiré de l'ordre du jour.

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à une inscription.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous donne maintenant les dates du prochain Conseil de Paris qui seront les 5, 6, 7 février. Et simplement, ce qui me ferait très plaisir, c'est, deux jours avant mon anniversaire, c'est que vous le notiez.

Maintenant, j'aimerais, en votre nom à toutes et à tous, remercier particulièrement l'équipe de Loïc HÉTET et les sténos en particulier, car si nous devons faire des interventions plus courtes, nous devons faire attention à ne pas être trop rapides dans l'expression, car noter en sténo, c'est une prouesse absolument acrobatique. Donc merci à cette équipe de Loïc HÉTET.

Je voudrais également saluer les techniciens du son. Sydney et Stéphane sont là. Il y avait, tout à l'heure, également Giovanni et Christophe.

Ensuite, je voudrais dire merci aux huissiers femmes et hommes, et là, j'en ai vu quelques-uns tout à l'heure : Franck, Anne-Marie. Il y avait également Philippe et Mamadou, et peut-être saluer l'arrivée de leur nouveau responsable, Miloud ABDELMALEK, dans ses fonctions et qui encadre toute cette belle équipe.

Je voudrais également remercier particulièrement le service du Conseil de Paris par la voix de François GUICHARD, Vincent de VATHAIRE, Françoise ESCOLAN et toute l'équipe qui est à ma droite, et donc à votre gauche. On les félicite.

Il y a quelques représentants des groupes, les secrétaires généraux et secrétaires générales, dont Marie-Line qui était là. Et puis saluer le directeur adjoint du cabinet de Mme la Maire, Rémi BOURDU, qui est parti mais qui a été là pendant tout le Conseil et qui a été extrêmement assidu.

Merci beaucoup à vous et bonnes fêtes de Noël. Merci aussi à M. BLANCO pour l'informatique. Sans lui, rien ne marche.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq minutes).

Question posée à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe UDI-MODEM.

QE 2017-22 Question de Mme Olga JOHNSON et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au report des reliquats budgétaires des conseils de quartier.

Libellé de la question :

"La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fait obligation aux communes de plus de 80.000 habitants de créer un ou plusieurs conseils de quartier. Paris en dispose ainsi de 123.

Ceux-ci bénéficient de crédits de fonctionnement inclus dans la "dotation d'animation locale", d'un montant de 3.306 euros, ainsi que de crédits d'investissement constituant le "fonds de participation des habitants" pour un montant de 8.264 euros par conseil de quartier.

Ce budget ainsi dédié aux conseils de quartier est inscrit à l'état spécial d'arrondissement.

Le budget de fonctionnement permet d'acquérir des biens consommables et sert à la communication, l'animation et au fonctionnement des conseils de quartier.

Le conseil de quartier peut de la sorte financer :

- l'envoi du courrier aux membres des conseils de quartier,
- les photocopies,
- l'achat de fournitures de bureau,
- les frais d'impression des affiches, de tracts voire de journaux de conseils de quartier,
- la location (chaises, tables, sonorisation...),
- l'alimentation et les boissons pour un repas de quartier.

Le budget d'investissement permet d'acquérir des biens qui revêtent un caractère de "durabilité" c'est-à-dire des biens amortissables.

Ainsi, il est possible pour un conseil de quartier de financer des travaux :

- sur la voirie (mobilier urbain, traçage au sol...),
- sur des espaces verts non gérés par le Conseil d'arrondissement.

Si le budget d'investissement ou de fonctionnement de l'année en cours n'est pas intégralement consommé, "le solde d'exécution de l'état spécial visé à l'article L. 2511-45 est reporté de plein droit", comme prévu par l'article L. 2511-45 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales.

Les sommes non exécutées des crédits, tant de fonctionnement que d'investissement, restent donc affectées à leur état spécial d'origine, et ne sont pas reversées au budget de la Ville.

Mme Olga JOHNSON et les élu-e-s du groupe UDI-MODEM souhaitent donc adresser à Mme la Maire de Paris les questions suivantes :

- Quelles sont les limites de report, en volume de crédits et en nombre d'exercices budgétaires, le cas échéant ?
- Quelle est la procédure mise en œuvre pour effectuer ces reports ?
- Les enveloppes budgétaires sont-elles fongibles ? Les conseils de quartier ont-ils ainsi la faculté de transférer leurs crédits d'investissement sur leur budget de fonctionnement et réciproquement ?
- Enfin, quel est l'état des lieux de ces transferts à l'échelle des 123 conseils de quartier ?

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 96, DRH 97, DRH 17 G et DRH 16 G.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 280 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 184 et DU 9 G.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 348.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOÛ et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 94 et PP 100.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération CAS 1, DFPE 10 G et DFPE 164.

M. David BELLARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 184 du projet de délibération DAC 855.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 97.

M. David BELLARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 425 G.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DILT 23.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 24 G.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 380.

MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINO et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 333.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 243, DLH 272, DLH 274, DLH 284, DLH 285, DLH 288, DLH 303, DLH 304, DLH 306, DLH 307, DLH 308, DLH 310, DLH 312, DLH 346, DLH 351, DLH 368, DLH 394, DLH 408, DLH 12, DLH 328 et DFA 103.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 176.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 12 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 400 G.

Mme Claudine BOUYGUES ne prend pas part au vote sur le vœu n° 86 bis.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 166, DLH 318, DLH 321, DLH 326 et DLH 360.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 167, DLH 180, DLH 260, DLH 262, DLH 267, DLH 289, DLH 327, DLH 401, DLH 406 et DLH 409.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 414.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 330, DLH 402, DLH 404 et DLH 405.

Mme Fatoumata KONÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 162, DLH 163, DLH 383 et DLH 389.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 56, DAC 11 G et DAC 12 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 404 G, DJS 303 et DAE 26 G.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 237.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 153.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 34, DLH 192, DLH 225, DLH 226, DLH 227, DLH 234, DLH 244, DLH 269, DLH 282, DLH 286, DLH 291, DLH 292, DLH 298, DLH 299, DLH 300, DLH

305, DLH 316, DLH 333, DLH 334, DLH 335, DLH 336, DLH 339, DLH 340, DLH 341, DLH 343, DLH 344, DLH 345, DLH 347, DLH 348, DLH 349, DLH 350, DLH 355, DLH 356, DLH 363, DLH 370, DLH 371, DLH 375, DLH 387, DLH 392, DLH 393, DLH 395, DLH 396, DLH 397, DLH 398, DLH 399, DLH 403, DLH 410, DLH 415 et DU 232.

Mme Afaf GABELOTAUD et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 185.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 146 et DAE 322.

Mme Virginie DASPET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 374.

Mme Fanny GAILLANNE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 97 et DLH 407.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 90, DLH 94, DLH 247, DLH 248, DLH 259, DLH 273, DLH 275, DLH 277, DLH 278, DLH 280, DLH 290, DLH 295, DLH 297, DLH 313, DLH 314, DLH 315, DLH 325, DLH 329, DLH 357, DLH 358, DLH 359, DLH 365, DLH 377, DLH 378, DLH 379, DLH 386, DLH 388, DLH 390, DLH 391 et DU 200.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 443 G.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 225.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 224 - DVD.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 151 - DICOM.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 99 G.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 95 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 177, DAE 330 et DAE 331.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 177 et DAE 330.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 330 et DASCO 177.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 177.

Votes spécifiés.

M. Bruno JULLIARD ne participe pas au vote sur le projet de délibération DFA 97.

Mme Danielle SIMONNET vote contre le projet de délibération DRH 90.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DU 232 Secteur d'aménagement Binet (18e) - Avenant à la concession d'aménagement avec Paris Habitat.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2017 DDCT 148 Subvention (27.000 euros) à deux associations, dont un avenant à convention au titre des droits humains et une convention au titre de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2017 DEVE 180 Subvention de fonctionnement (2.400 euros) à l'association Colibris.

2017 DPA 51 Convention de partenariat à titre gratuit entre la Ville de Paris et la société MANEXI - Mise à disposition gratuite et anonymisée de données de consommation énergétique.

2017 DVD 116 Création du Syndicat Intercommunal Ourcq Aval. Approbation des statuts.

2017 DVD 122 Berges du canal St-Denis avec Plaine Commune. Convention de superposition d'affectation - secteur Briche - Avenant à la convention secteur du Cornillon.

2017 DPE 3-G Révision des statuts de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2017 DFA 111 Avenant n° 1 à la convention relative au service public de la défense extérieure contre l'incendie à Paris.

Mme Célia BLAUDEL et Mme Colombe BROSEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DVD 118 Concession de distribution de chaleur à Paris. Introduction de biocombustible dans le mix énergétique et impact financier associé sur le Tarif Maximal Autorisé (TMA).

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DVD 106 Canaux parisiens - Conventions d'occupation temporaire pour le stationnement de 11 péniches d'animation.

Mme Célia BLAUDEL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DEVE 171 Autorisation à la Maire de Paris de solliciter le concours financier de tout organisme susceptible d'attribuer des subventions pour les actions en faveur de la biodiversité et du Plan Climat.

Mme Célia BLAUDEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

2017 DASCO 134 Caisse des Écoles (1er) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 63-G Caisse des Écoles (1er) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 135 Caisse des Écoles (2e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 64-G Caisse des Écoles (2e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 136 Caisse des Écoles (3e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 65-G Caisse des Écoles (3e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 137 Caisse des Écoles (4e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 66-G Caisse des Écoles (5e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 153 Caisse des Écoles (20e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 78-G Caisse des Écoles (20e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 154 Caisse des Écoles (1er) - Subvention 2018 (507.347 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 79-G Caisse des écoles (1er) - Subvention 2018 (113.312 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 155 Caisse des Écoles (2e) - Subvention 2018 (904.564 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 80-G Caisse des écoles (2e) - Subvention 2018 (126.343 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 156 Caisse des Écoles (3e) - Subvention 2018 (1.062.657 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 81-G Caisse des écoles (3e) - Subvention 2018 (130.343 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 157 Caisse des Écoles (4e) - Subvention 2018 (1.129.700 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 82-G Caisse des écoles (5e) - Subvention 2018 (112.806 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 159 Caisse des Écoles (6e) - Subvention 2018 (695.318 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 83-G Caisse des écoles (6e) - Subvention 2018 (108.675 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 160 Caisse des Écoles (7e) - Subvention 2018 (804.956 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 84-G Caisse des écoles (7e) - Subvention 2018 (192.769 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 161 Caisse des Écoles (8e) - Subvention 2018 (933.082 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 163 Caisse des Écoles (10e) - Subvention 2018 (3.566.466 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 85-G Caisse des écoles (10e) - Subvention 2018 (460.307 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 164 Caisse des Écoles (11e) - Subvention 2018 (4.927.185 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 86-G Caisse des écoles (11e) - Subvention 2018 (426.717 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 165 Caisse des Écoles (12e) - Subvention 2018 (4.139.300 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 87-G Caisse des écoles (12e) - Subvention 2018 (222.240 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 166 Caisse des Écoles (13e) - Subvention 2018 (7.058.766 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 88-G Caisse des écoles (13e) - Subvention 2018 (118.458 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 167 Caisse des Écoles (14e) - Subvention 2018 (4.893.048 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 89-G Caisse des écoles (14e) - Subvention 2018 (121.705 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 90-G Caisse des écoles (15e) - Subvention 2018 (308.594 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 169 Caisse des Écoles (16e) - Subvention 2018 (3.193.589 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 170 Caisse des Écoles (17e) - Subvention 2018 (4.995.602 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 91-G Caisse des écoles (17e) - Subvention 2018 (400.727 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 171 Caisse des Écoles (18e) - Subvention 2018 (6.841.466 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 92-G Caisse des écoles (18e) - Subvention 2018 (946.852 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 172 Caisse des Écoles (19e) - Subvention 2018 (7.797.144 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 93-G Caisse des écoles (19e) - Subvention 2018 (733.569 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 173 Caisse des Écoles (20e) - Subvention 2018 (7.679.644 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 94-G Caisse des écoles (20e) - Subvention 2018 (789.645 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 176 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "La Ligue de l'Enseignement" (7e) pour l'organisation du salon européen de l'éducation 2017.

2017 DASCO 178 Caisse des Écoles (18e) - Agrément du principe du renouvellement de subdélégation du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 62-G Occupations précaires de logements situés dans les EPLE - Conventions.

2017 DASCO 95-G Divers collèges publics en cité scolaire - Contribution (238.362 euros) du département aux services de restauration pour 2018.

2017 DASCO 98-G Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires.

2017 DASCO 99-G Collège Lucie Faure (20e) - Subventions d'équipement (36.174 euros).

2017 DASCO 100-G Réévaluation du forfait d'externat part personnel versé aux collèges privés parisiens.

2017 DFPE 211 Subvention (3.000 euros) à l'association Home Sweet Mômes pour son café itinérant enfant-parents dans le quartier de la Goutte d'Or (18e).

2017 DFPE 221 Subvention (11.000 euros) et convention avec une association pour le fonctionnement d'une ludothèque itinérante (14e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2017 DASCO 177 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts Boule, Estienne et Duperré et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires.

M. Patrick BLOCHE, M. Frédéric HOCQUARD, rapporteurs.

2017 DFPE 224 Subvention (21.000 euros) à l'association "Parler à d'autres" et convention pour leur action "Les P'tits matins" au sein d'un lieu d'accueil enfants parents (9e).

M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas NORDMAN, rapporteurs.

2017 DFPE 223 - DASCO - DJS Approbation de la signature de l'avenant 2018 au contrat enfance jeunesse 2015-2018 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DFPE 182 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association "Espace 19" (19e) pour des actions de médiation socioculturelle en direction des familles dans le cadre de la prévention primaire.

M. Patrick BLOCHE, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2017 DASES 329-G Subvention exceptionnelle (100.000 euros) et avenant à l'association Autonomie Paris Saint Jacques.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2017 DASES 411-G Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2018.

Mme Galla BRIDIER, Mme Dominique VERSINI et Mme Colombe BROSSEL, M. Nicolas NORDMAN, rapporteurs.

2017 DFA 34-G Rapports des mandataires du Conseil Départemental dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2016.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2017 DFA 103 Signature du pacte d'actionnaires préparé par la Ville de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations et Elogie-Siemp.

M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DLH 34 Réalisation 19 rue Daubenton (5e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et de réhabilitation par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 94 Réalisation 1, rue Robert Blache (10e) d'un programme de construction neuve de 6 logements (2 PLA-I, 2 PLUS et 2 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 126 Création 12 rue d'Annam (20e) de 22 logements PLA-I par ADOMA.

2017 DLH 127 Création 49 rue de la Chapelle (18e) de 2 logements PLAI par ADOMA.

2017 DLH 155 Subvention (15.000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 (15e).

2017 DLH 163 Réalisation 16-24 rue Abel Hovelacque (13e) d'un programme de 52 logements sociaux (15 PLA-I, 22 PLUS et 15 PLS) par Logis-Transports.

2017 DLH 167 Réalisation 70 avenue du Général Leclerc (14e) d'un programme de création de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS) par Immobilière 3F.

2017 DLH 180 Réalisation 52 boulevard de Picpus (12e) d'un programme de création de 15 logements sociaux (5 PLA-I, 5 PLUS et 5 PLS) par Immobilière 3F.

2017 DLH 192 Réalisation sur le groupe "Contenot Decaen" 1 à 8 square Georges Contenot (12e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 197 Réalisation 95 rue de Picpus (12e) d'un programme de 10 logements sociaux (5 PLA-I, 3 PLUS et 2 PLS) par AXIMO.

2017 DLH 221 Réalisation 51-55 boulevard Masséna (13e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 145 logements PLA-I par ADOMA.

2017 DLH 225 Réalisation sur le groupe "Alsace Prévoyance" 4-6, rue d'Alsace Lorraine et 24-26, rue de la Prévoyance (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 226 Réalisation sur le groupe "Cité Blanche" 16-34 rue de la Solidarité, et 14-26 rue Alsace Lorraine (19e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 227 Réalisation 113 rue de Ménilmontant (20e) d'un programme de création d'un logement PLS par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 233 Réalisation, 5 passage Joanes (14e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont.

2017 DLH 244 Location de l'immeuble 12-16, rue Haxo (20e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique - Réalisation d'un programme de 18 logements sociaux (5 PLA-I, 8 PLUS et 5 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 247 Réalisation 41, rue de Bercy (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 12 logements sociaux (3 PLA-I, 6 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 259 Réalisation 58, rue Troussseau (11e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 26 logements sociaux (8 PLA-I, 13 PLUS et 5 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 260 Réalisation 15-21-23 allées de Fontainebleau (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Immobilière 3F.

2017 DLH 262 Réalisation groupe "Compans-Crimée-Arthur Rozier" 53, rue Compans (19e) d'un programme de création d'un logement PLS par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 267 Réalisation par Paris Habitat OPH d'interventions permettant l'atteinte des exigences du Plan Climat Énergie sur 6 programmes conventionnés en 2016.

2017 DLH 272 Réalisation 9, cité d'Hauteville (10e) d'un programme de logements sociaux (8 PLA-I, 6 PLUS et 3 PLS) par la société Elogie-SIEMP.

2017 DLH 273 Octroi de garantie de la Ville de Paris à la RIVP pour deux prêts souscrits dans le cadre du financement d'une opération de remboursement anticipé total de 23 prêts PLS.

2017 DLH 274 Réalisation 24, place de la Chapelle (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 15 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2017 DLH 277 Réalisation 18, rue des Partants (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2017 DLH 278 Réalisation 105, avenue de la République (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2017 DLH 280 Réalisation Porte de Vanves, angle rues Julia Bartet et Claude Garamond (14e) d'un programme de construction neuve d'une résidence jeunes travailleurs de 100 logements PLA-I par la RIVP.

2017 DLH 282 Réalisation 44 bis rue Lucien Sampaix (10e) d'un programme de logements sociaux (1 PLA-I, 1 PLUS) par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 284 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-SIEMP.

2017 DLH 285 Réalisation 43 rue de Châteaudun (9e) d'un programme de 6 logements sociaux (4 logements PLA-I et 2 logements PLUS) par Élogie-SIEMP.

2017 DLH 286 Réalisation 6-10 rue Arthur Groussier (10e) d'un programme comportant 21 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 288 Réalisation 11 rue Bergère (9e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 17 logements sociaux (8 PLA-I et 9 PLUS) par Élogie-SIEMP.

2017 DLH 289 Réalisation 106, rue du Poteau (18e) d'un programme de création de 10 logements PLS et 23 LLI par Immobilière 3F.

2017 DLH 291 Réalisation 186 avenue Jean Jaurès (19e) d'un programme de construction de 44 logements sociaux et 30 logements intermédiaires par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 292 Réalisation 71 rue de Romainville (19e) d'un programme comportant 20 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 295 Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP envers la CDC. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2017 DLH 297 Réalisation 70 bis, rue René Boulanger (10e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2017 DLH 298 Location de l'immeuble 12, rue Chevreul (11e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2017 DLH 299 Location de l'immeuble 156, boulevard Voltaire (11e) à Paris Habitat-OPH - Bail emphytéotique.

2017 DLH 303 Réalisation 27 boulevard Sébastopol (1er) d'un programme de 2 logements (1 PLA-I et 1 PLUS) par Elogie-SIEMP.

2017 DLH 304 Réalisation 35 rue Rambuteau - 22 rue Geoffroy Langevin (4e) d'un programme de 16 logements sociaux (8 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par Élogie-SIEMP.

2017 DLH 305 Réalisation 156 rue du Faubourg Poissonnière (10e) d'un programme de création de 67 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 307 Réalisation 6 rue Maria Deraismes (17e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 16 logements sociaux (8 PLA-I et 8 PLUS) par Elogie-SIEMP.

2017 DLH 310 Réalisation 40-44, rue Marx Dormoy (18e) d'un programme de 2 logements PLA-I supplémentaires par la société Elogie-SIEMP.

2017 DLH 312 Réalisation 16, rue Véron / 31, rue Germain Pilon (18e) d'un programme d'une maison relais de 25 logements PLA-I et d'une résidence sociale de 16 logements PLA-I par la société Elogie-SIEMP.

2017 DLH 314 Réalisation 61 boulevard Barbès (18e) de l'acquisition amélioration d'un logement PLUS par la RIVP.

2017 DLH 315 Réalisation 12-14, rue Lacroix (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la RIVP.

2017 DLH 316 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt global contracté par Paris Habitat OPH en vue du financement de divers programmes.

2017 DLH 318 Réalisation 58-60, rue Tolbiac et 21-23, rue Richemont (13e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux PLA-I par hsf.

2017 DLH 321 Réalisation 162-164, rue de Ménilmontant (20e) d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux par surélévation, par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2017 DLH 325 Réalisation 14, rue Oberkampf et 7 passage Saint Pierre Amelot (11e) d'un programme de construction neuve de 38 logements sociaux (19 PLA-I, 11 PLUS, et 8 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 326 Réalisation 5-9, rue Bellièvre (13e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (PLS) par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2017 DLH 327 Réalisation 90-92, rue du Moulin Vert (14e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par I3F.

2017 DLH 330 Réalisation 21 rue des Malmaisons (13e) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable.

2017 DLH 334 Réalisation 19-21 rue de la Victoire (9e) d'un programme de création de 16 logements sociaux par Paris habitat OPH.

2017 DLH 335 Réalisation 43, rue de la Plaine (20e) d'un programme comportant 8 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 336 Réalisation 49 avenue Parmentier (11e) d'un programme de création de 18 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 339 Réalisation 18-20, rue de l'ingénieur Robert Keller (15e) d'un programme comportant 17 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 343 Réalisation 56 boulevard Mortier, 3 rue Victor Dejeante, 1 rue Dulaure et 4-8 rue Maurice Berteaux (20e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et de réhabilitation par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 345 Réalisation 90 rue La Fayette (9e) d'un programme comportant 16 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 347 Réalisation 56-58 rue Erlanger (16e) d'un programme comportant 55 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 348 Réalisation 69 rue de Charenton / 2 rue Saint Nicolas (12e) d'un programme comportant 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 349 Réalisation 34-36, rue Vaucouleurs et 89, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) d'un programme de rénovation Plan Climat de 62 logements par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 350 Réalisation au 26/30 rue de Vaucouleurs - 32/34 rue de l'Orillon - 31/37 rue du Moulin Joly (11e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 351 Réalisation 12 rue de Béarn (3e) d'un programme complémentaire de 13 logements sociaux (4 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 4 logements PLS) par Elogie-SIEMP.

2017 DLH 355 Réalisation 132-138, rue Félix Faure et 6-14-16, rue Modigliani (15e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 356 Réalisation 92 boulevard de la Chapelle (18e) d'un programme de création de 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 357 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt global à contracter par la RIVP en vue du financement de divers programmes.

2017 DLH 360 Réalisation, 56-58 rue Erlanger (16e), d'une maison-relais par l'Habitation Confortable.

2017 DLH 363 Réalisation 50-54 boulevard de la Villette et 7-26 Cité Saint Chaumont (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et de réhabilitation par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 365 Délibération modificative de la garantie de la Ville de Paris accordée à la RIVP aux emprunts à contracter auprès de la CDC en vue du financement de divers programmes de réhabilitation.

2017 DLH 368 Réalisation 9, rue Lesage (20e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social PLS par Elogie-SIEMP.

2017 DLH 370 Réalisation 6 rue Larrey (5e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 371 Réalisation 240 rue Championnet (18e) d'un programme comportant 18 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 374 Acquisition 9-11 rue Charrière (11e) d'un programme de 9 logements sociaux (2 PLA-I, 5 PLUS et 2 PLS) par Résidences le Logement des Fonctionnaires.

2017 DLH 375 Réalisation 124-132, rue des Poissonniers (18e) d'un programme de requalification et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 377 Réalisation 5, impasse Sainte-Henriette (18e) d'un programme de 7 logements sociaux par la RIVP.

2017 DLH 378 Réalisation 66, rue Pelleport (20e) d'un programme de logements sociaux (4 PLA-I, 3 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 379 Réalisation 25 rue des Reculettes (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2017 DLH 380 Réalisation 88-90 boulevard Ney (18e) d'un programme comportant 72 logements sociaux par EFIDIS.

2017 DLH 386 Réalisation 20 rue Philippe de Girard (10e) d'un programme de logements sociaux (3 PLA-I, 4 PLUS, 4 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 387 Réalisation 71, rue de Rochechouart (9e) d'un programme de création de 28 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 390 Réalisation 10, avenue de la Porte de Ménilmontant (20e) d'un logement social par la RIVP.

2017 DLH 392 Réalisation 12, rue Chevreul (11e) d'un programme de création de 13 logements sociaux par Paris habitat OPH.

2017 DLH 393 Réalisation 12 rue Mesnil (16e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 394 Octroi de garantie de la Ville de Paris à Elogie-SIEMP pour quatre prêts souscrits dans le cadre du financement d'une opération de remboursement anticipé total de 48 prêts PLS.

2017 DLH 395 Réalisation 60-62 rue du Faubourg Saint Martin (10e) d'un programme comportant 15 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 396 Réalisation 27 rue du Caire (2e) d'un programme comportant 10 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 398 Réalisation 22, rue Condorcet (9e) d'un programme de création de 15 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 399 Location de l'ensemble immobilier 56-58 rue Erlanger / 90, boulevard Exelmans (16e) à Paris Habitat OPH - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

2017 DLH 401 Réalisation avenue de la Porte des Ternes (17e) d'un programme comportant 14 logements PLA-I et 14 logements PLUS dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement par l'Immobilière 3F.

2017 DLH 402 Réalisation 9 rue de Plaisance (14e) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable.

2017 DLH 403 Réalisation 162/168 rue de Tolbiac (13e) d'un programme de création de 106 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 404 Réalisation 2-4 rue Crespin du Gast (11e) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable.

2017 DLH 405 Réalisation 61 boulevard Saint Jacques (14e) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable.

2017 DLH 406 Réalisation 146, rue Vaugirard (15e) d'un programme de 8 logements sociaux PLS par I3F.

2017 DLH 408 Réalisation 12 rue de Béarn (3e) d'un programme de 57 logements sociaux (17 PLA-I, 23 PLUS, 17 PLS) par Elogie-SIEMP - Garantie d'emprunt complémentaire (prêt PLA-I).

2017 DLH 409 Réalisation 17, boulevard Morland (4e) d'un programme de 28 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 24 logements PLS par I3F.

2017 DLH 410 Réalisation 2-18, rue Van Loo et 148-154 quai Louis Blériot (16e) d'un programme de création de 25 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 412 Réalisation 4-8 rue Chauvelot (15e) de 8 logements sociaux (4 PLA-I, 2 PLUS et 2 PLS) et 16 logements en usufruit locatif social par Sogemac.

2017 DLH 413 Réalisation 47-51, rue Dutot (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Domaxis.

2017 DLH 414 Réalisation 31 rue de la Chapelle (18e) d'un programme de création d'une pension de famille de 28 logements PLA-I et d'une résidence sociale comportant 63 logements par ICF La Sablière.

2017 DLH 415 Réaménagement d'une partie de la dette contracté par Paris Habitat OPH auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2017 DLH 12 Réalisation 142-144, rue des Pyrénées (20e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 31 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2017 DLH 236 Réalisation 25, rue de la Cour des Noues (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont.

2017 DLH 237 Réalisation, 34 rue de l'Aude (14e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont.

2017 DLH 238 Réalisation, 6 rue du Patay (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont.

2017 DLH 239 Réalisation, 107/109 rue des Pyrénées (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont.

2017 DLH 328 Réalisation 110-112-114, rue de Bercy (12e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 60 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2017 DLH 344 Réalisation 5-9 rue Sthrau et 11-15 rue Baptiste Renard (13e) de programmes de rénovation Plan Climat Énergie et de végétalisation par Paris Habitat OPH.

M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2017 DLH 358 Réalisation 12-14, place de la Porte de Vanves (14e) d'un programme d'acquisition réhabilitation avec surélévation de bureaux administratifs en résidence étudiante de 100 logements PLUS par la RIVP.

2017 DLH 383 Réalisation 18 avenue de la Porte de la Villette (19e) d'une résidence étudiante comportant 112 logements sociaux par Logis-Transports.

2017 DLH 389 Réalisation rue Courteline (12e) d'une résidence étudiante comportant 150 logements sociaux par Logis-Transports.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2017 DU 170 Vente à AXIMO de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (3e et 11e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DDCT 139 Subvention (5.000 euros) à une association au titre de l'intégration, pour un projet visant à favoriser l'accès aux droits en matière de santé.

2017 DASES 410-G Signature du schéma directeur de l'animation de la vie sociale entre la CAF de Paris et le Département.

2017 DDCT 185 Subvention (4.700 euros) et convention avec l'association Danube Palace pour un poste d'adulte-relais.

2017 DPSP 15 Subventions (25.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2017 PP 94 BSPP - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la "base d'instruction" sur le site de Valenton (94460). Individualisation d'une autorisation de programme.

2017 PP 95 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon (4e).

2017 PP 96 Admissions en non-valeur de créances présentées au titre de l'année 2017.

2017 PP 97 Autorisation de signer les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et, au cas échéant, les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2017 PP 98 Approbation des modalités de passation et autorisation de signer le marché ayant pour objet le ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants et/ou dangereux) ou morts.

2017 PP 99 Convention groupement de commandes avec les services État de la PP et services MI, concernant les prestations réparations des véhicules 4 roues légers et utilitaires toutes marques, de tout type.

2017 PP 100 Acquisition par la Ville de Paris (Préfecture de police) d'une parcelle cadastrée section D n° 34, située 1 avenue Descartes à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) pour le centre formation et logistique BSPP.

2017 PP 101 Marché subséquent n° 3 à l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour des opérations de réfection et d'aménagement de locaux de la caserne Cité (4e).

2017 PP 102 Acquisition par le laboratoire central de la Préfecture de police d'une chaîne analytique ICP/MS.

2017 PP 103 Report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires, indicielles et indemnitaires applicables aux personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la PP.

2017 PP 104 Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2017 DFPE 66 Subvention (82.697 euros) et avenant n° 1 à l'association La Cour des Noues (11e) pour la halte-garderie (11e).

2017 DFPE 164 Subventions (214.071 euros) et avenants n° 1 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 218 Subvention (189.136 euros) à la Ribambelle pour son multi-accueil situé 41 rue de Javel (15e).

2017 DFPE 219 Réalisation d'une crèche collective de 68 places sur le site de l'Ilot Saint Germain (7e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2017 DAE 60 Bourse du Travail Paris 10e - 7 Unions Départementales syndicales -Subvention 2018 (1.218.250 euros) - Acomptes et avenant n° 8.

2017 DAE 199 Bourse du Travail 10e - Subvention 2018 (313.000 euros) à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle.

2017 DAE 5-G Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e).

2017 DAE 15-G Subvention (25.000 euros) et avenant n° 1 à la convention du 15 décembre 2016 avec l'association FACE Paris (20e).

2017 DAE 24-G Subvention (400.000 euros) et avenant n° 4 à la convention pluriannuelle 2016-2018 avec l'association École de la 2e chance de Paris (18e).

2017 DAE 25-G Subvention (265.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/Collectivité/Entreprise (7e).

2017 DAE 28-G Adhésions (14.205 euros) du Département de Paris à Alliance Ville Emploi.

2017 DAE 46-G Subvention d'investissement (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e).

2017 DAE 57-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Joséphine (11e).

2017 DAE 59-G Subvention (11.250 euros) et convention avec l'association Infrep.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2017 DAE 26-G Subvention de fonctionnement (3.270.000 euros) ; Subvention (250.000 euros) et avenant à convention avec la Mission Locale de Paris - Actions contre le décrochage des jeunes.

Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2017 DAJ 22 Acceptation du legs consenti par Mme Rossigneux.

2017 DAJ 28 Approbation du contrat de coexistence entre la marque Depann'Lib d'un tiers et la marque Service'Lib de la Ville.

2017 DILT 23 Occupation précaire des locaux 55, rue des Francs Bourgeois (4e) Paris avec le Crédit municipal de Paris - Convention - Autorisation - Signature.

2017 DILT 27 Convention d'occupation du domaine public ZAC Porte des LILAS (Voie EY/20) - Convention - Autorisation - Signature.

2017 DRH 76 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs des travaux de la Ville de Paris.

2017 DRH 81 Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux personnels administratifs de la Ville de Paris.

2017 DRH 82 Modification du statut particulier du corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris.

2017 DRH 83 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs des conservatoires de Paris ainsi que de l'échelonnement indiciaire des directeurs des conservatoires.

2017 DRH 84 Report de la date d'entrée en vigueur de dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Ville de Paris.

2017 DRH 86 Report de la date d'entrée en vigueur de dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires d'administrations parisiennes.

2017 DRH 87 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des chargés d'études documentaires d'administrations parisiennes.

2017 DRH 90 Adaptation du dispositif de prestations sociales offertes aux agents de la collectivité parisienne.

2017 DRH 91 Convention entre la ville de Paris et le CIG petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrits.

2017 DRH 93 Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de 2018.

2017 DRH 14-G Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de 2018.

2017 DRH 17-G Modification de la participation du Département. Avenant à la convention pluriannuelle liant la collectivité parisienne et l'AGOSPAP.

2017 DRH 16-G Reprise en régie des prestations AGOSPAP. Avenant à la convention pluriannuelle liant la collectivité parisienne et l'AGOSPAP.

2017 DRH 98 Modification de la réglementation relative à la nouvelle bonification indiciaire.

2017 DRH 99 Modification de la délibération 2002 DRH 86 des 28 et 29 octobre 2002 modifiée, fixant la réglementation relative à l'indemnité d'administration et de technicité.

2017 DRH 13-G Adaptation du dispositif de prestations sociales offertes aux agents de la collectivité parisienne.

2017 DRH 15-G Report de la date d'entrée en vigueur de dispositions statutaires et indiciaires applicables aux fonctionnaires du Département de Paris.

2017 DRH 18-G Convention avec l'association "parcours d'insertion fonds local emploi solidarité de Paris" pour financer les actions d'accompagnement et de formation des contrats aidés.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2017 DFA 104 Convention entre la Ville de Paris, la Direction régionale des finances publiques et la Métropole du Grand Paris pour la gestion comptable de la Métropole du Grand Paris.

2017 DFA 110 Aide exceptionnelle de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DFA 94 - DSTI Convention financement avec la Région Île-de-France pour l'aménagement d'un data center dans le cadre du dispositif régional "100 quartiers innovants".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DFA 95 Adhésion de la Ville de Paris à l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR).

2017 DFA 97 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du pont Alexandre III (8e).

2017 DAE 320 Subventions (30.000 euros) et convention avec l'association Centre Yunus Paris (19e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2017 DAE 330 Ecoles d'arts appliqués - Dotation de fonctionnement et subventions d'investissement complémentaires.

2017 DAE 331 Ecole Boule-actualisation des tarifs de restauration des commensaux

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2017 DAC 56 Recrutement d'un.e directeur.rice. pour l'établissement public de coopération culturelle, Maison des métallos. Approbation de la liste des candidat.e.s présélectionné.e.s.

2017 DAC 11-G Recrutement d'un.e directeur.rice. pour l'établissement public de coopération culturelle, Maison des métallos. Approbation de la liste des candidat.e.s présélectionné.e.s.

2017 DAC 151 - DICOM Convention de mécénat avec la société ACCOR S.A pour le financement des travaux de restauration patrimoniale de la salle de concert du Théâtre du Châtelet (1er).

2017 DAC 167 Avenant à la convention de délégation de service public relatif à l'exploitation de l'établissement culturel la Gaîté Lyrique avec la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique.

2017 DAC 233 Fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal, 21 rue Etex/56 A avenue de Saint Ouen (18e).

2017 DAC 348 Subvention (22.000 euros) avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris.

2017 DAC 693 Approbation du règlement 2017 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

2017 DAC 695 Avenant de résiliation de la convention 2015-2017, convention triennale (2017-2019) de coopération pour le cinéma et l'image animée et de la convention d'application financière.

2017 DAC 846 Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart conventions et fixation de redevances (20e).

2017 DAC 859 Subvention (2.000 euros) à l'association Exposed (18e).

2017 DAE 322 Restructuration et extension ESPCI (5e) - Subvention (1.500.000 euros) et convention avec l'ESPCI pour le réaménagement de locaux permettant le maintien d'une partie de l'activité pendant les travaux.

2017 DICOM 26 Convention avec BFM d'autorisation de captation et de partenariat média pour le spectacle du 31 décembre 2017.

2017 DU 184 Subvention (5.520.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2017 DU 9-G Subvention (693.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2017 DU 185 Subvention (2.388.000 euros) et avenants à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2017 DAC 12-G Conventions avec les établissements publics de coopération culturelle CENTQUATRE et La Maison des Métallos pour l'attribution d'acomptes de contribution au titre 2018.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2017 DAE 237 Subvention complémentaire (655.000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (1er).

2017 DGRI 63 Subvention (5.000 euros) à l'association Coup de Soleil (1er) pour la 23e édition du Maghreb des Livres en février 2017.

2017 DGRI 85 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Fédération internationale des ligues des droits de l'homme - FIDH (11e).

2017 DGRI 86 Aide d'urgence (30.000 euros) à l'association Médecins du Monde pour une intervention d'urgence suite à l'épidémie de peste à Madagascar.

2017 DGRI 88 Subvention (6.000 euros) à l'association Revivre (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

2017 DGRI 89 Subvention (10.000 euros) à l'association Sourires d'enfants (38) pour son projet d'aide à l'enfance défavorisée dans la province de Khammouane (Laos).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2017 DGRI 80 Subvention (5.000) à l'association IBUKA - Mémoire et Justice section France.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2017 DGRI 83 Convention avec la société de production Lecode dans le cadre du Festival de court-métrages "Le Temps presse !".

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs.

2017 DICOM 27 Convention de co-organisation de l'exposition "L'art du manga".

M. Patrick KLUGMAN, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DEVE 186 Convention pluriannuelle avec la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La SAUGE), et attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 000 euros pour l'année 2018.

2017 DEVE 187 Subvention de fonctionnement (878 euros) à l'association Les Pas Sages.

2017 DICOM 25 Convention de mécénat relative aux Œuvres du tableau végétal "La Ferme Urbaine".

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2017 DAE 138 Avenants à conventions avec cinq organismes dans le cadre du dispositif Émergence(s).

2017 DAE 139 Association Nationale de la Recherche et de la Technologie - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

2017 DAE 145 Subvention (850.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris (IEA).

2017 DAE 312 Subvention (50.000 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

2017 DAE 333 Subventions de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (320.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2018.

2017 DAE 334 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Musiques et cultures digitales.

2017 DAE 337 Immeuble Rébeval (19e) - Autorisation d'affectation hypothécaire.

2017 SG 52 Subventions (15.000 euros) et convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2017 DAC 175 Convention pour le financement des travaux de restauration du tableau Le Christ au jardin des Oliviers d'Eugène Delacroix situé dans le transept gauche de l'église Saint-Paul-Saint-Louis (4e).

2017 DAC 853 Convention de souscription avec le fonds de dotation Transatlantique en vue de la restauration des verrières de l'église Saint Philippe du Roule (8e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2017 DJS 274 Subvention (926.000 euros) au PUC Volley au titre de l'année 2018.

2017 DJS 275 Subvention (260.000 euros) et avenant à convention avec le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2018.

2017 DJS 276 Subvention (440.000 euros) au Issy Paris Hand au titre de l'année 2018.

2017 DJS 277 Subvention (185.000 euros) au PUC Rugby au titre de l'année 2018.

2017 DJS 278 Subvention (219.500 euros) au Stade Français Omnisports au titre de l'année 2018.

2017 DJS 279 Subvention (424.000 euros) au PUC Omnisports au titre de l'année 2018.

2017 DJS 280 Subvention (80.000 euros) au Sporting Club de Paris au titre de l'année 2018.

2017 DJS 282 Subvention (100.000 euros) au club des Français Volants au titre de l'année 2018.

2017 DJS 288 Subvention (166.000 euros) à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes (APSAP-VP) au titre de l'année 2018.

2017 DJS 291 Subvention (500.000 euros) au Paris Football Club au titre de l'année 2018.

2017 DJS 295 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DJS 296 Subvention (15.000 euros) à l'Union Nationale du Sport Scolaire à titre d'avance sur la subvention 2018 pour l'organisation de l'ISF Mondial de cross scolaire Paris 2018.

2017 DJS 298 Institut du Judo - FFJDA - Avenant de résiliation de la convention de mise à disposition et de gestion de la salle omnisport et de ses annexes au sein de l'Institut du judo (14e).

2017 DJS 301 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Impact Network pour la création de l'incubateur pour la reconversion d'athlètes de haut niveau, le "Sport Social Business Lab".

2017 DJS 305 Subvention (100.000 euros) et convention avec Equita Concours pour l'organisation à Paris des finales de la coupe du monde FEI de Jumping et de Dressage du 11 au 15 avril 2018.

2017 DJS 307 Subvention (50.000 euros) et convention de partenariat avec la Fédération Française de Hockey sur Glace pour l'organisation à Paris de la coupe de France de hockey sur glace des 27 et 28 janvier 2018.

2017 DJS 309 Réalisation d'un gymnase et d'une salle de sports sur le site de l'ilot Saint-Germain - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP (7e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2017 DU 215 Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - 198 rue d'Aubervilliers (19e) - Convention de transfert de voie et espaces communs avec Linkcity, porteur du projet lauréat.

2017 DU 225 Avenant n° 5 au traité de concession conclu avec la SEMAPA pour la réalisation d'un local d'activités situé avenue de France dans la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2017 DU 8-G Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2017 DU 198 Cession d'un terrain 2/4 rue Philippe Hecht (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2017 DU 224 - DVD Beaugrenelle - Front de Seine (15e) - Avenant n° 2 prorogeant la convention de compensation de charge d'ouverture au public avec la SEMPARISEINE.

2017 DU 248 Cession d'une emprise de voirie communale 129A avenue d'Italie (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DAE 153 Subventions de fonctionnement (2.510.000 euros) et d'investissement (400.000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Olivia POLSKI, Mme Célia BLAUDEL et M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DVD 108 Parc de stationnement Malesherbes-Anjou (8e) - Convention de concession pour la modernisation et l'exploitation.

2017 DVD 111 Prolongement du Tramway T3 à Porte Dauphine. Convention constitutive de groupement de commandes avec la RATP pour le marché de communication.

2017 DVD 112 Mise à disposition d'emplacements pour autocars. Conventions parcs Louvre et St Emilion. Avenant Parc Bercy.

2017 DVD 120 Fixation des tarifs des prestations de LEM.VP - Laboratoire de l'Espace Public de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2018.

2017 DVD 125 Chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public communal.

2017 DVD 127 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (30.614,01 euros).

2017 SG 55 Subvention (10.000 euros) à l'association Sentiers Métropolitains pour son action visant à la création d'un sentier de randonnée pédestre à l'échelle métropolitaine "le sentier métropolitain du Grand Paris".

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2017 DVD 90 Fourniture d'électricité pour le poste de livraison "Turbigo" (1er). Contrat de transaction avec la société ENEDIS.

2017 DVD 121 Acceptabilité des chantiers urbains années 2017-2018. Conception d'un MOOC. Deux conventions avec l'EIVP.

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DASES 304-G Participation (121.251 euros) et convention avec l'APF, Association des Paralysés de France, pour le financement 2017 de son service d'aide à domicile.

2017 DASES 395-G Subvention (40 000 euros) et convention avec l'association "Le Futur Composé" (3e), qui agit dans le champ de l'autisme.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2017 DPE 66 Raccordement des eaux pluviales du quai de Clichy à Clichy la Garenne-Convention Ville de Paris/Département des Hauts de Seine.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2017 DAE 124 Subvention (3.500 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fin d'année 2016 (17e).

2017 DAE 131 Subvention (6.500 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil - ADAC - pour les illuminations de fin d'année 2016 (2e).

2017 DAE 189 Subvention (5.000 euros) à l'association de commerçants le village de Lévis pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (17e).

2017 DAE 196 Subvention (4.050 euros) au Comité Bourgogne Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7e).

2017 DAE 248 Subvention (4.000 euros) à l'association artisanale et commerciale de Paris Bercy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (12e).

2017 DAE 250 Subvention (3.500 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (5e).

2017 DAE 251 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (17e).

2017 DAE 254 Subvention (17.000 euros) à l'association des Commerçants Lamarck Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18e).

2017 DAE 260 Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (16e).

2017 DAE 280 Subvention (21.800 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (8e).

2017 DAE 291 Subvention (8.600 euros) à l'association des commerçants Lepic Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

2017 DAE 292 Subvention (14.300 euros) à l'association des commerçants du Quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

2017 DAE 326 Subvention (35.000 euros) au Comité Saint-Germain des prés pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (6e).

2017 DAE 327 Subvention (10.000 euros) à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne - C.P.A.B.P. au titre de la Fête du Pain 2017.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2017 DAE 338 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DEVE 117 - DFA - DPE - DVD Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif, Colas SA et Eurovia Management pour le projet européen "LIFE - C-LOW-N ASPHALT" d'expérimentation de trois revêtements de chaussée.

Mme Aurélie SOLANS, Mme Célia BLAUDEL et M. Christophe NAJDOVSKI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DASES 42 Participation (3.000 euros) et convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique.

2017 DASES 116-G Subvention (3.500 euros) à l'association Fédération Nationale CAMI Sport & Cancer (Neuilly-Sur-Seine 92).

2017 DASES 117-G Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS)-Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e) au titre de l'année 2018.

2017 DASES 273-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11e).

2017 DASES 280-G Subventions (308.000 euros) et conventions avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) au profit du SAMU-SMUR de Paris.

2017 DASES 319-G Subvention (15.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e).

2017 DASES 404-G Subvention (15.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris (19e).

2017 DASES 413-G Subvention (70.000 euros) et convention avec le Centre de ressources pour les mini-réseaux de proximité en santé de Seine Saint-Denis (93).

2017 DASES 415-G Subvention (7.000 euros) à l'association Les Mini Pousses (10e).

2017 DASES 425-G Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2017 DASES 429-G Convention entre le Département de Paris et l'État (Académie de Paris) pour les Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (CAPP).

2017 DASES 430-G Subventions (230.000 euros) et conventions avec les associations Basiliade (3e) et CPCMI (12e) pour la création de la Maison Chemin Vert (11e).

2017 DASES 431-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2017 DASES 437-G Subvention complémentaire (40.000 euros) et avenant à la convention avec la SCM des 4.21 (10e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

2017 DASES 438-G Subvention complémentaire (20.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Médecins du Monde (18e) pour le Centre d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement (12e).

2017 DASES 439-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2017 DASES 440-G Subvention complémentaire (20.000 euros) et avenant n° 5 à la convention avec l'association Comede (94 Le Kremlin-Bicêtre).

2017 DASES 441-G Subvention (8.000 euros) à l'association Institut de Victimologie (17e).

2017 DASES 442-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association AREMEDIA (10e).

2017 DASES 443-G Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samusocial de Paris (12e).

2017 DASES 444-G Subvention (10.000 euros) à l'association Acceptess-T (18e).

2017 DASES 445-G Subvention (250.000 euros) et avenant à la convention avec l'AMPT (16e) pour la création d'un cabinet de santé (15e) dans le cadre du budget participatif 2016.

2017 DFPE 10-G Réalisation d'un diagnostic de l'état des façades de l'immeuble situé 62/66 rue du Surmelin (20e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Département/CASVP.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2017 DASES 44 Subvention (250.000 euros) et convention avec l'AMP Theuriet (16e) pour la création d'un cabinet de santé (15e) (Budget Participatif).

Mme Anne SOUYRIS, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2017 DASES 314-G Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11e) pour son CAARUD Kaléidoscope (19e).

Mme Anne SOUYRIS et Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2017 DDCT 184 Subvention (1.200 euros) à une association au titre de la vie associative.

2017 DJS 254 Subventions (6.200 euros) aux associations La Passerelle I.D.E Paris et Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).

2017 DJS 302 Subvention (120.000 euros) et avenant à la convention triennale 2016-2018 avec l'association CLLAJ de Paris.

2017 DJS 303 Subvention (40.000 euros) et avenant n° 4 à la convention avec la Mission Locale de Paris pour le BAFA Citoyen (18e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2017 SG 54 Subvention d'investissement (50.000 euros) et convention avec l'association Démocratie Ouverte représentant l'association les Halles Civiques.

Mme Pauline VÉRON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 CAS 2 Évolutions et simplification du règlement municipal des prestations d'aide sociale.

2017 DASES 192-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (Crips) (15e).

2017 DASES 373-G Subvention (8.000 euros) à l'association la Deuxième marche (16e), pour ses activités de remobilisation sociale et professionnelle en direction de personnes démunies et sans domicile fixe.

2017 DASES 376-G Délibération modificative de la délibération 2017 DASES 343 G : Participation et convention pour le centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants".

2017 DASES 400-G Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de Paris - Convention de partenariat avec Eau de Paris et avenant à la convention de partenariat avec ENGIE.

2017 DASES 422-G Subvention (175.000 euros) et convention avec l'association Vers Paris sans Sida (19e).

2017 DASES 423-G Subventions (15.000 euros) à ATD-quart monde) et à la SARL les Filles du Pont pour l'organisation d'événements à caractère social et culturel pour personnes démunies. Convention annuelle ATD.

2017 DASES 424-G Subvention (10.000 euros) à l'Association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs, Montparnasse-Rencontres en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation de grande précarité.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2017 DLH 6-G Avenant n° 3 à l'accord collectif départemental de Paris 2012-2016.

Mme Dominique VERSINI, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DASES 43 Subvention d'investissement à la Régie Immobilière de la Ville de Paris et convention relative au projet de bagagerie "Au bagage du Canal", financé par le budget participatif 2015 (22.000 euros).

Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2017 DAC 618 Actualisation des plaques à la mémoire des conseillers de Paris.

2017 DAC 836 Accord de coédition entre le Comité d'Histoire de la Ville de Paris et les Presses universitaires de Rennes.

2017 DICOM 29 Cycle Génération Perdue - Convention de partenariat (Editions Cohen & Cohen).

2017 DU 235 Dénomination allée de l'Abbé Guillaume Thomas Raynal (16e).

2017 DU 237 Dénomination place de Flore (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2017 DAC 619 - DEVE - DGRI Plantation d'un pacanier et installation d'une plaque dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique en 1917, square Thomas Jefferson (16e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2017 DAJ 26 Communication de la liste des marchés conclus du 29-09 au 22-10 2017, au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2017 DAJ 10-G Communication de la liste des marchés conclus du 29 septembre au 22 octobre 2017 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DEVE 195 Communication sur l'évolution des besoins des Parisien.ne.s en matière d'équipements funéraires.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 DVD 119 Communication des paramètres de calcul du tarif maximum autorisé (TMA) - Concession de distribution de la chaleur à Paris.

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DEVE 182 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème "Protection et Développement de la Biodiversité".

Mme Pénélope KOMITÈS et Mme Célia BLAUDEL, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 5 décembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Geoffroy BOULARD et Jean-Jacques GIANNESINI.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et M. Rémi FÉRAUD.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 08.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Budget, financement et transformation des politiques publiques :

Présentation par M.GRÉGOIRE.

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi :

Présentation par Mme GABELOTAUD.

Intervention de Mme PREMEL.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire :

Présentation par Mme GUHL.

Intervention de Mme PREMEL.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes :

Présentation par Mme POLSKI.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics :

Présentation par M.GIRARD.

Interventions de Mme PREMEL et M. GABORIAU.

Présentation du budget de la Préfecture de police :

Présentation par M. BOUCARD, chef du bureau du budget spécial.

Pas d'intervention.

Présentation des tableaux de bords financiers par M. GRÉGOIRE.

M. GABORIAU signale que le projet de délibération DAJ 25 "Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris" a été retiré de l'ordre du jour.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 105 à son ordre du jour (dont 21 au Conseil départemental) :

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - M. GIRARD, rapporteur :

DAJ22 : Acceptation du legs consenti par Mme ROSSIGNEUX : Intervention de M. de FROMENT.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

DFA 107 et 35 G : Budget Primitif 2018 de la Ville et du Département de Paris : Interventions de Mme SIMONNET, de MM. de FROMENT, BONNET, BARGETON et GLEIZES.

Réponse de MM. GRÉGOIRE et GIRARD.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

Pas d'intervention.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

55 vœux et 60 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 50.

Prochaine Commission le mardi 30 janvier 2018 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 4 décembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Cécile BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD et Christophe GIRARD.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mme Danièle GIAZZI et M. Grégoire CHERTOK.

M. Philippe DUCLOUX, vice-président, ouvre la séance à 12 heures 01 et préside la réunion jusqu'à l'élection du Président-e, suite à la démission de Mme MÉHAL. Mme Béatrice LECOUTURIER est élue Présidente de la 2e Commission.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art.19 du Règlement intérieur) :

Culture, relations avec les arrondissements :

Présentation par M. JULLIARD.

Interventions de Mmes PRIMET, MÉHAL et M. GIRARD.

Patrimoine :

Présentation par Mme LEVIEUX.

Intervention de Mme LECOUTURIER.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense :

Présentation par Mme VIEU- CHARIER.

Intervention de M. DUCLOUX.

Vie nocturne, métiers d'art, économie culturelle :

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 34 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental):

Culture, relations avec les arrondissements - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD met l'accent sur les projets 2017 DAC 151 - DICOM Convention de mécénat avec la société ACCOR S.A pour le financement des travaux de restauration patrimoniale de la salle de concert du Théâtre du Châtelet (1e) et 2017 DAC 855 Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2018.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Patrimoine - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Aucun projet de délibération n'a fait l'objet d'une discussion.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Présentation par Mme VIEU-CHARIER des Actions pédagogiques liées à la mémoire en réponse au vœu déposé par le groupe UDI-MODEM au Conseil de novembre.

Puis Mme VIEU-CHARIER a présenté les projets de sa délégation inscrits à l'ordre du jour et plus particulièrement le 2017 DAC 618 Actualisation des plaques des conseiller-e-s de Paris situées à l'Hôtel de Ville à Paris 4e.

Aucun projet de délibération parmi les 6 inscrits à l'ordre du jour n'a fait l'objet de discussion.

Interventions de Mme MÉHAL et M. DUCLOUX sur l'excellent travail réalisé sur la mémoire, de Mme LEVIEUX sur les Archives et de Mme LECOUTURIER sur son souhait de réaliser une liaison entre culture et éducation.

Vie nocturne, métiers d'art, économie culturelle - M. HOCQUARD, rapporteur :

Pas d'intervention.

Amendements et vœux :

10 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MAQUOI a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif aux occupations précaires des bâtiments S.N.C.F. dits "Gare d'Avron" le long de la Petite ceinture.

Mme MÉES a présenté le vœu du groupe Écologiste de Paris relatif à l'abolition de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages - Réponse de M. JULLIARD - Ce vœu relève de la compétence de la 3e Commission.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'évolution de la situation des Frigos.

Mme KUSTER a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif aux aides en faveur de l'association pour le soutien du Théâtre Privé.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au soutien de la Ville de Paris à Mohammad RASOULOF.

Mme MÉHAL a présenté le vœu du groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mutualisation d'équipements culturels : interventions de Mme GOLDGRAB et M. HOCQUARD.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au travail mémoriel relatif à "Charlie Hebdo".

Vœux déposés par le groupe les Républicains relatifs :

- à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie Pape-Carpantier,
- à la dénomination d'un lieu dans le 16e en hommage à Mike Brant,
- à une sculpture mémorielle en l'honneur du poète Benjamin Fondane.

Séance levée à 13 heures 36.

Prochaine Commission le lundi 29 janvier 2018 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 4 décembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLICK, Carine PETIT, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PECHENARD et Dominique TIBERI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, MM. Mao PENINOU et Patrick TRÉMÈGE.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. Eric HELARD et Yann WEHLING.

Séance ouverte à 10 heures 35.

Présentations :

Présentation du budget de sa délégation par Mme BROSSEL :

Intervention de MM. GOUJON et JULIEN.

Présentation du budget de la Préfecture de police de Paris par M. Jean-Sébastien BOUCARD, chef du bureau du budget spécial :

Intervention de MM. JULIEN, DAGNAUD et de Mme BROSSEL et réponse de M. Serge BOULANGER, directeur-adjoint du Préfet.

Présentation du budget de sa délégation par Mme KOMITÈS :

Pas d'intervention.

Présentation du budget de sa délégation par M. NAJDOVSKI :

Intervention de MM. LAURET et DARGENT.

Réponse par M. NAJDOVSKI et Mme Sandrine GOURLET, Adjointe à la directrice de la DVD.

Présentation du budget de M. PENINOU par Mme BLAUDEL :

Pas d'intervention.

Présentation du budget de sa délégation par Mme BLAUDEL :

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 74 à l'ordre du jour dont 1 à destination du Conseil départemental :

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

Pas d'intervention.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Projet de délibération DEVE 94 concernant l'approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires.

Intervention de MM. JULIEN, DAGNAUD et NAJDOVSKI.

Transports, voirie, déplacements, espace public- M. NAJDOVSKI, rapporteur :

Pas d'intervention.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - Mme BLAUDEL en lieu et place de M. PENINOU, rapporteure :

Projet de délibération DPE 67 concernant l'expérimentation de stations "Trilib" à Paris :

Intervention de MM. DAGNAUD et JULIEN.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 7 vœux rattachés et 17 vœux non rattachés ont été déposés.

Vœu présenté par M. Pierre AIDENBAUM et les élus du groupe Socialiste et Apparentés relatif aux vélos en libre-service.

Intervention de M. TIBERI et réponse de M. NAJDOVSKI.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Séance levée à 12 heures 32.

Prochaine Commission le lundi 29 janvier 2017.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 4 décembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

Excusée :

Mme Léa FILOCHE.

Absent-e-s :

Mme Fanny GAILLANNE et M. François HAAB.

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 06.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Prévention spécialisée et intégration :

Présentation par Mme BROSSEL.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité :

Présentation par M. NORDMAN.

Pas d'intervention.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme :

Présentation par Mme BIDARD.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance :

Présentation par Mme VERSINI.

Interventions de Mme KONÉ, TAÏEB et de MM. HONORÉ et DEBRÉ.

Réponse de Mme VERSINI.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris :

Présentation par Mme SOUYRIS.

Pas d'intervention.

Personnes âgées et autonomie :

Présentation par Mme BRIDIER.

Intervention de Mme ATALLAH.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 57 à son ordre du jour (dont 42 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

Mme BRIDIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 329 G : Subvention exceptionnelle (100.000 euros) et avenant à l'association Autonomie Paris Saint-Jacques : Intervention de Mme ATALLAH.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure :

Mme BROSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

M. HONORÉ informe qu'un vœu relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux logements sociaux sera déposé en 5e Commission.

Réponse de M. NORDMAN.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures :

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 98 G : Subvention (684.967 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la conduite d'une action de prévention, d'accompagnement et de mise à l'abri en faveur de jeunes en errance : Intervention de Mmes CEYRAC et ATALLAH.

Réponse de Mme VERSINI et du directeur de la DASES, M. RAYMOND.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme BIDARD signale que du 9 au 16 décembre se tiendra la semaine parisienne de lutte contre les discriminations.

Vœux et amendements :

13 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 17.

Prochaine Commission le lundi 29 janvier 2018 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 4 décembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN et Alexandre VESPERINI.

Absentes :

Mmes Michèle ASSOULINE et Anne TACHÈNE.

M. TAN ouvre la séance à 14 heures 07.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité :

Présentation par M. MISSIKA.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence :

Présentation par M. BROSSAT.

Interventions de Mme de CLERMONT-TONNERRE et de M. BOURNAZEL.

Réponse de M. BROSSAT.

Présentation des effets de la Loi Logement par les bailleurs sociaux.

Présentation par M. DAUPHIN, directeur général de l'office HLM "Paris Habitat".

Présentation par Mme MARCETTEAU DE BREM, directrice générale de l'Office HLM Elogie-SIEMP.

Présentation par M. CONTAT, directeur général de l'office HLM RIVP.

Interventions de MM. CONTASSOT et DUBUS.

Réponse de M. BROSSAT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 141 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements, 2 vœux rattachés et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 15 heures 25.

Prochaine Commission le lundi 29 janvier 2018 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 4 décembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Catherine LECUYER, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Jérôme GLEIZES.

Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Absent :

M. Pascal CHERKI.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 40.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art.19 du Règlement intérieur) :

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs :

Présentation par M. BLOCHE.

Interventions de Mme LANG, MM. LECOQ et MENGUY.

Université, vie étudiante, recherche :

Présentation par M. BLOCHE en lieu et place de Mme LEMARDELEY.

Intervention de Mme LANG.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 103 à l'ordre du jour (dont 37 au Conseil départemental) :

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - M. BLOCHE, rapporteur :

Au titre des 87 projets inscrits au présent ordre du jour, M. BLOCHE a mis en exergue les projets relatifs aux Caisses des écoles et le 2017 DASCO 174 - Participation financière de la Ville de Paris au coût des enseignants remplaçant les directrices/directeurs d'école déchargés de classe dans le cadre du dispositif spécifique appliqué à Paris - Conventions avec l'État.

Intervention de M. LECOQ.

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les projets de sa délégation et tout particulièrement le 2017 DFPE 219 : Réalisation d'une crèche collective de 68 places sur le site de l'Ilot Saint Germain (7e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.

Aucun projet de délibération parmi les 4 inscrits à l'ordre du jour n'a fait l'objet de discussion.

Université, vie étudiante, recherche - M. BLOCHE en lieu et place de Mme LEMARDELEY, excusée :

Pas de questions sur les 12 dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Amendements et vœux :

1 amendement, 11 vœux non rattachés ont été déposés.

M. MENGUY a présenté l'amendement du groupe les Républicains et Indépendants au projet de délibération 2017 DASCO 168 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2018 (6.170.396 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et les 2 vœux relatifs : - au fonctionnement et aux moyens des écoles publiques.

- au service de restauration du lycée Camille Jenatzy.

M. LECOQ a présenté les vœux du groupe les Républicains et Indépendants relatifs :

- à la prestation de restauration des Espaces Nature et Découverte de l'été 5e,

- à la subvention de restauration scolaire à la caisse des écoles de 5e pour 2018.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu du groupe Démocrates et Progressistes relatif au dédoublement des classes de cours préparatoires et élémentaires en réseau REP et REP+ .

Vœu de Mme SIMONNET relatif au maintien et à la rénovation des locaux de l'école Du Breuil.

Vœu de Mme BERTHOUT relatif à la diminution de la dotation de fonctionnement versée à l'ESPCI pour 2018.

2 vœux du groupe Communiste-Front de Gauche relatifs : à l'école 42 et à la sélection dans les universités.

3 vœux du groupe les Républicains et Indépendants relatifs :

- à la pollution de l'air et du sol des crèches parisiennes.

- 2 vœux sur la fermeture des crèches pendant les vacances.

Séance levée à 17 heures.

Prochaine Commission le lundi 29 janvier 2018 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 4 décembre 2017

Présent-e-s :

Mme Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

M. Patrick KLUGMAN.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 05.

Présentations :

Présentation du budget de sa délégation par M. MARTINS :

Interventions de M. BOUTAULT et de M. TINTI.

Présentation du budget de sa délégation par Mme VERON ainsi que la synthèse des subventions versées en 2016 :

Interventions de M. AURIACOMBE et M. BOUTAULT

Présentation du budget de la délégation de M. KLUGMAN et M. SANCHES RUIVO par M. SANCHES RUIVO :

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à l'ordre du jour :

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur :

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Projet de délibération DJS 303 concernant la subvention à la Mission Locale de Paris pour le BAFA citoyen : Intervention de Mme JÉGO.

Projet de délibération DDCT 184 sur la subvention à une association au titre de la vie associative : Intervention de M. BOUTAULT

Relations internationales et francophonie - M. SANCHES RUIVO en lieu et place de M. KLUGMAN, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. KLUGMAN et de la sienne.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

11 amendements, 5 vœux rattachés et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Tour d'horizon des vœux relatifs à sa délégation par M. MARTINS :

Vœu relatif aux dispositions dérogatoires du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques : Intervention de M. BOUTAULT.

Vœu concernant l'attribution par les mairies d'arrondissement des créneaux dans les équipements sportifs de proximité : Intervention de M. BERTHAULT.

Tour d'horizon des vœux autour de sa délégation par Mme VÉRON :

Intervention de M. BERTHAULT.

Présentation par M. SANCHES RUIVO du vœu concernant la protection des maires et élus locaux en danger : Intervention de M. BERTHAULT.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Séance levée à 18 heures 16.

Prochaine Commission le lundi 29 janvier 2017.

Listes des membres présents.

Lundi 11 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB.

Lundi 11 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBAR, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Caroline MÉCARY, M. Yann WEHRLING.

Mardi 12 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL,

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEUCHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Célia BLAUDEL, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Mardi 12 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard

JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Célia BLAUDEL, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Caroline MÉCARY, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHLING.

Mercredi 13 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François

VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

Mme Julie BOILLOT, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Mercredi 13 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Patrick KLUGMAN, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, Mme Caroline MÉCARY, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2018.

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
1 - Sécurité	20 302 000,00 €
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50 131 256,00 €
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	226 668 794,00 €
4 - Santé et action sociale	30 295 304,00 €
5 - Aménagement des territoires et habitat	773 483 314,00 €
6 - Action économique	35 921 000,00 €
7 - Environnement	69 475 600,00 €
8 - Transports et déplacements	59 621 418,00 €
0 - Services généraux	211 243 734,00 €
Total général	1 479 142 420,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	24 694 238,00	0,00	48 472 818,00	48 472 818,00	48 472 818,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3)	335 335 417,00	0,00	358 872 584,00	358 872 584,00	358 872 584,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	331 840 314,00	0,00	292 615 922,00	292 615 922,00	292 615 922,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (3)	697 014 286,00	0,00	699 231 165,00	699 231 165,00	699 231 165,00
Total des dépenses d'équipement		1 369 885 255,00	0,00	1 409 192 489,00	1 409 192 489,00	1 409 192 489,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 050 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	260 000,00	0,00	670 000,00	670 000,00	670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 827 054,00	0,00	210 830 308,00	210 830 308,00	210 830 308,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	6 000 000,00	0,00	17 100 000,00	17 100 000,00	17 100 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	56 952 300,00	0,00	209 297 000,00	209 297 000,00	209 297 000,00
Total des dépenses financières		305 129 354,00	0,00	435 937 308,00	435 937 308,00	435 937 308,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	24 013 346,00	0,00	41 905 000,00	41 905 000,00	41 905 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 719 027 955,00	0,00	1 891 034 797,00	1 891 034 797,00	1 891 034 797,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	336 874 000,00		272 169 834,00	272 169 834,00	272 169 834,00
041	Opérations patrimoniales (7)	157 250 000,00		133 150 000,00	133 150 000,00	133 150 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		494 124 000,00		405 319 834,00	405 319 834,00	405 319 834,00
TOTAL		2 213 151 955,00	0,00	2 296 414 631,00	2 296 414 631,00	2 296 414 631,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 296 414 631,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A savoir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en I-B-E1).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 040 ; RI 040 = DF 040 ; DI 041 = RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (sauf le 139) (3)	45 924 100,00	0,00	61 465 966,00	61 465 966,00	61 465 966,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 080 160 159,00	0,00	950 013 421,00	974 013 421,00	974 013 421,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	446 963,00	0,00	234 000,00	234 000,00	234 000,00
Total des recettes d'équipement		1 126 551 212,00	0,00	1 011 713 407,00	1 035 713 407,00	1 035 713 407,00
10	Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1056)	135 460 626,00	0,00	137 650 000,00	137 650 000,00	137 650 000,00
1056	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	14 301 626,00	0,00	19 600 000,00	19 600 000,00	19 600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	322 000 000,00	0,00	482 000 000,00	482 000 000,00	482 000 000,00
Total des recettes financières		471 802 450,00	0,00	639 650 000,00	639 650 000,00	639 650 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	19 363 346,00	0,00	36 165 000,00	36 165 000,00	36 165 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 617 737 008,00	0,00	1 689 588 407,00	1 713 588 407,00	1 713 588 407,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	136 464 947,00		136 579 224,00	111 579 224,00	111 579 224,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	290 700 000,00		336 100 000,00	336 100 000,00	336 100 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	157 250 000,00		133 150 000,00	133 150 000,00	133 150 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		584 414 947,00		605 829 224,00	582 829 224,00	582 829 224,00

TOTAL	2 213 151 955,00	0,00	2 296 414 631,00	2 296 414 631,00	2 296 414 631,00
--------------	-------------------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 296 414 631,00
---	--	--	--	--	-------------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	177 506 350,00
--	-----------------------

(1) Voir état FB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Dont 165, 155 et 16446.

(5) En dépenses, le chapitre 23 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1056 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 136 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0,5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeux, sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4,4 RSA	
	DEPENSES	199 112 115,00	213 406 195,00	0,00	20 587 000,00	137 499 011,00	224 977 484,00	65 764 858,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	199 112 115,00	1 045 000,00	0,00	0,00	1 590 000,00	9 093 193,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	20 247 818,00	0,00	20 000,00	3 420 000,00	6 839 000,00	260 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	17 284 000,00	0,00	15 000 000,00	38 839 000,00	53 298 700,00	11 600 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 765 170,00	0,00	1 340 000,00	6 456 000,00	9 106 900,00	3 887 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	112 824 207,00	0,00	2 207 000,00	88 460 011,00	111 842 691,00	49 537 856,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	17 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 197 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	600 000,00	0,00	2 000 000,00	685 000,00	30 600 000,00	460 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	911 063 587,00	2 517 500,00	0,00	1 000 000,00	685 000,00	39 505 086,00	4 543 400,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	33 000 000,00	1 097 500,00	0,00	0,00	0,00	8 105 086,00	4 063 400,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	748 063 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	1 300 000,00	0,00	1 000 000,00	685 000,00	30 800 000,00	460 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	781 676 024,00	31 296 000,00	82 134 000,00	134 862 110,00		1 891 094 797,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 000,00	0,00	0,00	0,00		2 050 000,00
13	Subventions d'investissement	70 600,00	0,00	0,00	0,00		670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	0,00	0,00		210 880 308,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 625 000,00	2 238 500,00	3 120 000,00	4 702 500,00		48 472 818,00
204	Subventions d'équipement versées	211 338 384,00	18 562 500,00	2 950 000,00	0,00		368 872 584,00
21	Immobilisations corporelles	224 644 000,00	539 000,00	2 358 852,00	5 250 000,00		292 615 922,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	136 288 040,00	9 039 000,00	73 705 148,00	117 309 610,00		699 231 165,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		17 160 000,00
27	Autres immobilisations financières	201 309 000,00	800 000,00	0,00	0,00		209 297 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	120 000,00	0,00	7 400 000,00		41 505 000,00
	RECETTES	738 503 834,00	120 000,00	2 855 000,00	12 785 000,00		1 713 588 407,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	482 000 000,00	0,00	0,00	0,00		482 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 650 000,00	0,00	0,00	0,00		137 850 000,00
13	Subventions d'investissement	3 550 000,00	0,00	2 855 000,00	8 785 000,00		61 466 596,00
16	Emprunts et dettes assimilées	225 989 834,00	0,00	0,00	0,00		974 053 421,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	114 000,00	0,00	0,00	0,00		234 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	19 600 000,00	0,00	0,00	0,00		19 800 000,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	120 000,00	0,00	4 000 000,00		38 185 000,00

Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR - vote)
011	Charges à caractère général (3)	693 402 659,00	0,00	731 527 794,00	731 193 794,00	731 193 794,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 132 553 479,00	0,00	2 234 555 898,00	2 234 565 898,00	2 234 565 898,00
014	Atténuations de produits	517 633 487,00	0,00	533 066 074,00	533 065 074,00	533 065 074,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6556) (3)	1 540 298 121,00	0,00	1 474 416 036,00	1 489 995 096,00	1 489 995 096,00
6556	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 441 150,00	0,00	3 441 150,00	3 441 150,00	3 441 150,00
Total des dépenses de gestion courante		4 887 728 876,00	0,00	4 977 117 012,00	5 001 262 012,00	5 001 262 012,00
66	Charges financières	135 244 660,00	0,00	147 179 172,00	147 179 172,00	147 179 172,00
67	Charges exceptionnelles (3)	25 628 248,00	0,00	36 290 646,27	36 290 646,27	36 290 646,27
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 051 498 984,00	0,00	5 150 586 830,27	5 184 731 830,27	5 184 731 830,27
023	Virement à la section d'investissement (4)	138 454 947,00		135 570 224,00	111 570 224,00	111 570 224,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	338 700 000,00		338 700 000,00	338 700 000,00	338 700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		438 184 947,00		473 870 224,00	449 870 224,00	449 870 224,00
TOTAL		5 489 683 931,00	0,00	5 634 293 054,27	5 634 408 054,27	5 634 408 054,27
+						
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 634 408 054,27

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 040 = RF 042.

(5) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre 016 collectivité à opta pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	7 632 000,00	0,00	6 766 657,00	6 766 657,00	6 766 657,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	304 603 738,00	0,00	476 779 659,00	476 779 659,00	476 779 659,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 146 565 129,00	0,00	1 206 142 639,00	1 206 142 639,00	1 206 142 639,00
731	Impôts locaux	2 770 530 698,00	0,00	2 779 656 832,00	2 779 656 832,00	2 779 656 832,00
74	Dotations et participations (3)	412 718 456,00	0,00	403 630 639,00	403 976 699,00	403 976 699,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	459 609 656,00	0,00	444 744 237,00	444 744 237,00	444 744 237,00
Total des recettes de gestion courants		5 122 243 667,00	0,00	5 319 922 883,00	5 320 067 883,00	5 320 067 883,00
76	Produits financiers	24 210 164,00	0,00	22 026 024,00	22 026 024,00	22 026 024,00
77	Produits exceptionnels (3)	6 330 100,00	0,00	20 144 313,27	20 144 313,27	20 144 313,27
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 152 769 931,00	0,00	5 362 093 220,27	5 362 238 220,27	5 362 238 220,27

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	336 874 000,00		272 169 834,00	272 169 834,00	272 169 834,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		336 874 000,00		272 169 834,00	272 169 834,00	272 169 834,00

TOTAL	5 489 669 931,00	0,00	5 634 263 054,27	5 634 408 054,27	5 634 408 054,27
--------------	-------------------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 634 408 054,27
--	-------------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	177 506 389,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 041 ; DF 041 = RP 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RP 043 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	05 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4.3 APA	
DEPENSES		540 211 150,00	788 272 743,27	1 719 843,00	392 237 520,00	633 214 312,00	541 817 605,00	1 109 232 622,00	122 612,00	
011	Charges à caractère général	0,00	161 112 255,00	128 794,00	13 512 156,00	40 567 695,00	79 434 160,00	49 169 178,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	377 259 156,00	271 245,00	158 469 326,00	493 027 547,00	298 216 672,00	395 840 823,00	122 612,00	
014	Atténuations de produits	390 760 000,00	142 366 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Autres charges de gestion courante	0,00	74 591 910,00	1 319 604,00	230 239 593,00	127 694 594,00	169 545 115,00	734 162 921,00	0,00	
05B	Frais fonctionnement des groupes d'étus	3 441 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Charges financières	145 010 000,00	0,00	0,00	0,00	1 169 172,00	0,00	0,00	0,00	
07	Charges exceptionnelles	0,00	33 594 548,27	0,00	0,00	65 000,00	521 626,00	0,00	0,00	
08	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		3 344 495 780,00	184 710 432,27	1 553 439,00	1 087 550,00	23 092 246,00	120 001 459,00	257 240 865,00		
013	Atténuations de charges	0,00	6 692 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	16 464 562,00	169 000,00	0,00	14 470 330,00	45 467 884,00	87 215 744,00	0,00	
73	Impôts et taxes	380 000 000,00	300 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
731	Impôts locaux	2 779 656 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	171 149 928,00	6 659 123,00	1 364 439,00	1 037 550,00	7 648 000,00	44 511 505,00	169 577 121,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	136 139 726,00	0,00	0,00	639 310,00	23 529 677,00	448 000,00	0,00	
76	Produits financiers	13 000 000,00	1 378 504,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	15 154 527,27	0,00	0,00	54 600,00	327 500,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										A2
Chapitre nature	Libellé	4.4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL		
DEPENSES		6 429 559,00	249 469 143,00	31 125 793,00	642 243 282,00	188 138 176,00		5 184 731 630,27		
011	Charges à caractère général	695,00	78 112 285,00	2 284 202,00	208 012 788,00	101 440 820,00		731 193 794,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 428 664,00	159 893 624,00	10 168 341,00	310 379 929,00	67 499 056,00		2 234 505 898,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		533 059 074,00		
05	Autres charges de gestion courante	0,00	14 450 234,00	18 474 250,00	123 660 575,00	17 199 309,00		1 458 095 056,00		
05B	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 441 150,00		
05	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 179 172,00		
07	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	199 000,00	0,00	2 000 000,00		35 290 642,27		
08	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
RECETTES		0,00	164 894 022,00	81 136 289,00	743 399 308,00	440 626 776,00		5 362 238 220,27		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	76 857,00	0,00		8 766 857,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 974 300,00	62 632 000,00	35 332 793,00	208 682 050,00		476 779 659,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	9 214 420,00	627 344 129,00	168 604 150,00		1 205 142 850,00		
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 779 656 932,00		
74	Dotations et participations	0,00	452 670,00	0,00	1 205 000,00	0,00		403 975 670,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	152 224 366,00	9 039 569,00	77 012 619,00	39 729 570,00		444 744 237,00		
76	Produits financiers	0,00	5 100 000,00	0,00	2 093 000,00	420 000,00		22 000 024,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	1 332 600,00	0,00	375 000,00	3 000 000,00		20 144 313,27		
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		

Annexe n° 3 - Budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2018.

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	18 747 000,00 euros
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 880 000,00 euros
4 - Santé et action sociale	10 541 000,00 euros
5 - Aménagement des territoires et habitat	89 930 000,00 euros
6 - Action économique	50 000,00 euros
7 - Environnement	5 158 300,00 euros
8 - Transports et déplacements	1 000 000,00 euros
0 - Services généraux	18 556 000,00 euros
Total général	145 862 300,00 euros

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR - vote)
016	RCA	1 690 000,00	0,00	1 758 000,00	1 758 000,00	1 758 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 314 800,00	0,00	3 617 364,00	3 617 364,00	3 617 364,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3)	142 848 250,00	0,00	163 133 250,00	163 133 250,00	163 133 250,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	9 427 700,00	0,00	6 896 136,00	6 896 136,00	6 896 136,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (3)	50 312 951,00	0,00	51 509 361,00	51 509 361,00	51 509 361,00
Total des dépenses d'équipement		297 593 701,00	0,00	226 914 131,00	226 914 131,00	226 914 131,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régla) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	400 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	250 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		650 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 131 850,00	0,00	3 740 000,00	3 740 000,00	3 740 000,00
Total des dépenses restées d'investissement		211 425 551,00	0,00	233 154 131,00	233 154 131,00	233 154 131,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						353 854 131,00

(1) Voir état I-II pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V-BIS).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 043 = DP 042 ; DI 041 = RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
018	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (sauf le 139) (3)	90 772 505,00	0,00	94 532 505,00	94 532 505,00	94 532 505,00
15	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations regues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		90 772 505,00	0,00	94 532 505,00	94 532 505,00	94 532 505,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1063)	12 000 000,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
1063	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régla) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	208 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 208 612,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	3 670 000,00	0,00	3 670 000,00	3 670 000,00	3 670 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		106 162 578,00	0,00	111 202 505,00	111 202 505,00	111 202 505,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	104 162 583,00		113 751 025,00	113 751 025,00	113 751 025,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	25 000 000,00		102 000 000,00	102 000 000,00	102 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 500 000,00		20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		133 662 583,00		235 751 025,00	235 751 025,00	235 751 025,00

TOTAL		303 825 561,00	0,00	353 854 131,00	353 854 131,00	353 854 131,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						353 854 131,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	121 951 625,00
--	--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 019.

(4) Sauf 165, 166 et 15443.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retranche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non venables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	05 Gestion des fonds européens	1 éducation	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
DEPENSES		0,00	19 755 000,00	0,00	0,00	39 877 606,00	2 575 069,00	19 473 975,00	1 758 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA/Reg)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 255 694,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	161 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 065 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	1 000 000,00	11 147 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 064 130,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	772 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0 395 000,00	0,00	0,00	29 517 008,00	676 000,00	7 363 475,00	1 758 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 092 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 332 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA/Reg)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL			
DEPENSES		89 170 000,00	500 000,00	5 158 300,00	54 686 250,00		233 154 131,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA/Reg)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	100 000,00	0,00		3 617 334,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	89 000 000,00	400 000,00	0,00	54 686 250,00		163 133 250,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		6 564 130,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	120 000,00	50 000,00	5 058 300,00	0,00		23 287 300,00			0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00			0,00
46	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 740 000,00			0,00
RECETTES		88 200 000,00	0,00	0,00	0,00		111 202 500,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		13 000 000,00			0,00
13	Subventions d'investissement	88 200 000,00	0,00	0,00	0,00		24 532 500,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA/Reg)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 870 000,00

Annexe n° 4 - Budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	69 120 911,00	0,00	84 797 293,00	84 787 293,00	84 787 293,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	201 171 530,00	0,00	201 169 530,00	201 169 500,00	201 169 500,00
014	Atténuations de produits	1 076 649 743,00	0,00	1 089 621 953,00	1 089 821 953,00	1 089 821 953,00
016	APA	147 540 000,00	0,00	140 995 513,00	140 995 513,00	140 995 513,00
017	RSA / Régularisations de RMI	411 474 697,00	0,00	406 514 210,00	406 514 210,00	406 514 210,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	1 202 601 897,00	0,00	1 209 853 229,00	1 209 853 229,00	1 209 853 229,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 200 000,00	0,00	1 407 760,00	1 407 760,00	1 407 760,00
Total des dépenses de gestion courante		3 128 958 738,00	0,00	3 133 549 478,00	3 133 549 478,00	3 133 549 478,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	3 384 000,00	0,00	3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 132 442 738,00	0,00	3 137 272 478,00	3 137 272 478,00	3 137 272 478,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	104 192 583,00		113 751 825,00	113 751 825,00	113 751 825,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	68 000 000,00		102 000 000,00	102 000 000,00	102 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		182 392 583,00		216 651 825,00	216 651 825,00	216 651 825,00

TOTAL	3 324 805 321,00	0,00	3 353 924 103,00	3 353 924 103,00	3 353 924 103,00
+					
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 353 924 103,00

(1) Voir état FB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres D16 et D17.

(4) DF 023 = RI 024 ; D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	477 000,00	0,00	432 000,00	432 000,00	432 000,00
016	AFA	21 213 357,00	0,00	16 450 000,00	16 450 000,00	16 450 000,00
017	RCA / Régularisations de RMI	262 090 009,00	0,00	261 090 009,00	261 090 009,00	261 090 009,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	755 014,00	0,00	2 366 652,00	2 366 652,00	2 366 652,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 143 705 000,00	0,00	1 143 456 000,00	1 143 456 000,00	1 143 456 000,00
731	Impôts locaux	1 327 760 649,00	0,00	1 343 512 485,00	1 343 512 485,00	1 343 512 485,00
74	Dotations et participations (3)	374 781 292,00	0,00	357 926 947,00	357 926 947,00	357 926 947,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	104 753 500,00	0,00	100 496 256,00	100 496 256,00	100 496 256,00
Total des recettes de gestion courante		3 235 636 821,00	0,00	3 257 754 351,00	3 257 754 351,00	3 257 754 351,00
76	Produits financiers	720 000,00	0,00	949 752,00	949 752,00	949 752,00
77	Produits exceptionnels (3)	1 448 500,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sem-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 237 705 321,00	0,00	3 259 224 103,00	3 259 224 103,00	3 259 224 103,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	87 100 000,00		84 700 000,00	84 700 000,00	84 700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		87 100 000,00		84 700 000,00	84 700 000,00	84 700 000,00

TOTAL	3 324 805 321,00	0,00	3 353 924 103,00	3 353 924 103,00	3 353 924 103,00
--------------	-------------------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 353 924 103,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	121 551 625,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

(1) Voir état FB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 013 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 75 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 = DF 342 – RF 342 ou solde de l'opération RI 021 = RI 040 – DI 040.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0.5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeux, sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RM)	4.3 APA	
DEPENSES		1 031 322 733,00	53 809 778,00	0,00	2 628 041,00	112 628 007,00	10 419 800,00	833 615 565,00	143 422 096,00	
011	Charges à caractère général	0,00	16 661 916,00	0,00	1 449 423,00	2 963 202,00	507 300,00	41 651 280,00	660 170,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	19 030 638,00	0,00	334 618,00	59 475 951,00	0,00	119 656 542,00	2 417 003,00	
014	Atténuations de produits	1 029 821 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Autres charges de gestion courante	0,00	14 579 924,00	0,00	795 000,00	50 168 854,00	9 912 500,00	732 231 743,00	140 345 513,00	
0506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 407 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
06	Charges financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
07	Charges exceptionnelles	0,00	3 537 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	
08	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		2 454 012 410,00	1 942 335,00	4 617 784,00	0,00	20 185 995,00	95 000,00	453 308 811,00	18 450 600,00	
013	Atténuations de charges	0,00	432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	615 583,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	1 701 069,00	0,00	
73	Impôts et taxes	1 119 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Impôts locaux	1 343 512 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	559 925,00	0,00	4 617 784,00	0,00	20 157 995,00	80 000,00	353 555 242,00	14 350 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 250 600,00	4 100 000,00	
76	Produits financiers	0,00	849 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										A2
Chapitre nature	Libellé	4.4 RSA / Régularisation de RM	5 Aménagement des territoires et habitats	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL		
DEPENSES		405 514 210,00	2 155 309,00	10 332 800,00	7 190 694,00	404 164 855,00		3 137 272 478,00		
011	Charges à caractère général	15 268 400,00	623 813,00	1 953 147,00	2 123 952,00	16 841 000,00		100 895 693,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 500 000,00	141 769,00	0,00	62 652,00	0,00		200 669 500,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 029 821 953,00		
05	Autres charges de gestion courante	384 845 810,00	1 337 700,00	8 439 653,00	5 004 000,00	387 313 855,00		1 734 844 552,00		
0506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 407 780,00		
06	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00		
07	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		3 623 000,00		
08	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
RECETTES		261 090 000,00	1 145 758,00	35 000,00	23 530 000,00	10 813 000,00		3 259 224 103,00		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		432 000,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00		2 366 652,00		
73	Impôts et taxes	240 500 000,00	0,00	0,00	23 530 000,00	0,00		1 350 048 000,00		
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 343 512 485,00		
74	Dotations et participations	12 000 000,00	150 000,00	0,00	0,00	8 393 000,00		414 276 947,00		
75	Autres produits de gestion courante	2 500 000,00	955 758,00	0,00	0,00	2 152 000,00		107 093 258,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		849 752,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00		520 000,00		
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Débats budgétaires - Ville et Département - Etat spécial territorial			
1	1		GEP	MOREL	A	2017 DFA 107	relatif aux projets de végétalisation.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	2		GEP	CONTASSOT, MOREL	A	2017 DFA 107	relatif aux toilettes publiques dans les espaces verts.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	3		GEP	BELLIARD	A	2017 DFA 107	relatif au soutien aux structures de l'ESS.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	4		GEP	BELLIARD, GLEIZES	A	2017 DFA 107	relatif aux moyens de l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75).	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	4bis	336	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse l'A4.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	5		GEP	BELLIARD	A	2017 DFA 107	relatif aux moyens de l'Agence Parisienne du Climat.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	6		GEP	BELLIARD	A	2017 DFA 107	relatif à la subvention pour la structure du Plateau (19e).	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	7		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET	A	2017 DFA 107	relatif à la subvention au FRAC Ile-de-France.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	8		GEP	BELLIARD	A	2017 DFA 107	relatif au nouveau Plan Climat Air territorial.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	8bis	337	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse à l'A8.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	9		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, ATALLAH	A	2017 DFA 107	relatif à l'organisation d'un évènement festif sur le Périphérique.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	9bis	338	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse à l'A9.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	10		GEP	ATALLAH, BELLIARD, GLEIZES	A	2017 DFA 107	relatif à la MIE "Paris ville interculturelle".	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	11		GEP	ATALLAH, BELLIARD, GLEIZES	A	2017 DFA 107	relatif au salon Maghreb-Orient Des Livres	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	12		GEP	JULIEN, GLEIZES, BOUTAULT, ATALLAH	A	2017 DFA 107	relatif au financement de la lutte contre les violences faites aux femmes	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	13		GEP	ATALLAH, MEES, KONE	A	2017 DFA 107	relatif à la création d'un appel à projets pédagogiques innovants.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	13bis	339	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse à l'A13.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	14		GEP	BELLIARD, MEES	A	2017 DFA 107	relatif au dispositif Velobox.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	14bis	340	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse à l'A14.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	15		GEP	BELLIARD	A	2017 DFA 107	relatif à la numérisation des archives LGBTQI.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	16		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, TINTI	A	2017 DFA 107	relatif à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	17		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE	A	2017 DFA 107	relatif à la création d'équipements publics dans les quartiers populaires.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	18		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, PRIMET, BEGUE	A	2017 DFA 107	relatif au soutien financier du MAGE.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	19		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, TINTI	A	2017 DFA 107	relatif au maintien du soutien au sport de proximité.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	20		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE	A	2017 DFA 107	relatif aux bornes d'appel de taxi.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	21		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA	A	2017 DFA 107	relatif au budget des établissements municipaux de l'enseignement supérieur et de l'ESPCI.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	22		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE	A	2017 DFA 107	relatif au budget du Conseil des générations futures.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	23		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE	A	2017 DFA 107	relatif aux lignes 3bis et 7bis du métro.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	24		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, PRIMET, BEGUE	A	2017 DFA 107	relatif à la Cité des droits des femmes.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	25		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE, BEGUE	A	2017 DFA 107	relatif à l'institut de victimologie et au centre de santé Richerand.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	26		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	A	2017 DFA 107	relatif aux Fabs Labs et au "fabriqué à Paris".	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	27		RG-CI	GOLDGRAB	A	2017 DFA 107	relatif à la subvention de l'Office du tourisme et des congrès de Paris.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	27bis	341	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse à l'A27.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	28		LRI	GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	A	2017 DFA 107	relatif à une subvention à l'association des promoteurs et exploitants de parking.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	29		LRI	GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	A	2017 DFA 107	relatif au financement de l'armement des ISVP.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	30		LRI	GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	A	2017 DFA 107	relatif aux barrières mobiles modulables.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	31		LRI	BERTHOUT	A	2017 DFA 107	relatif aux places en crèches.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	32		LRI	GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	A	2017 DFA 107	relatif aux GPS.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	33		LRI	GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	A	2017 DFA 107	relatif à la vidéoprotection.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	34		UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, POZZO DI BORGIO, HELARD, NAHMIA	A	2017 DFA 107	relatif aux dispositifs d'accès à la propriété.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	35		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif aux fonds attribués à l'action sociale.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	36		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif au budget de la culture de la jeunesse et des sports.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	37		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif à la municipalisation des parkings	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	38		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif aux financements des établissements privés.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	39		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif à la coopérative Coopcycle.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	40		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif à une maison d'archives et d'exposition des mémoires LGBTQI.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	41		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif au dispositif Louez solidaire.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	42		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 107	relatif au financement du logement social.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1					LR1	2017 DFA 107		GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1					LR2	2017 DFA 107		GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	43	342	GEP	MOREL, MEES, KONE	V	2017 DFA 107	relatif aux des moyens nécessaires à l'amélioration de la participation citoyenne.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	44		GEP	CONTASSOT, MEES, BELLARD	V	2017 DFA 107	relatif à la création de l'association ASCBB.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	45		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES	V	2017 DFA 107	relatif à une mission de préfiguration pour l'instauration d'un revenu de base.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	46	343	GEP	MEES, BELLIARD, GLEIZES	V	2017 DFA 107	relatif à la régulation et la valorisation de l'espace public.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-17
1	47		GEP	BELLIARD, CONTASSOT	V	2017 DFA 107	relatif à la taxe de balayage.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	48		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2017 DFA 107	relatif à la taxe de balayage dans les ZTI.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	48bis	344	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse aux V47 et V48.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	49	345	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES	V	2017 DFA 107	relatif au Plan Climat Air territorial.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	50		GEP	CONTASSOT, MEES, BELLIARD, GLEIZES	V	2017 DFA 107	relatif à une mise en place d'une fiscalité incitative pour la collecte des déchets ménagers.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	51	346	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2017 DFA 107	relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-17
1	52		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET, BEGUE	V	2017 DFA 107	relatif à la Cité des droits des femmes.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	53		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2017 DFA 107	relatif au régime dérogatoire de décharge des directeurs d'écoles.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	54		RG-CI	GOLDGRAB	V	2017 DFA 107	relatif aux produits du domaine.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1	55		DP	BARGETON	V	2017 DFA 107	relatif aux aides sociales facultatives.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	56		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	V	2017 DFA 107	relatif à Paris&co.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	57		LRI	FANFANT, KUSTER, DUMAS, GIAZZI, EVREN	V	2017 DFA 107	relatif à la subvention accordée au Fonds régional d'art contemporain.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	58		LRI	BERTHOUT	V	2017 DFA 107	relatif à la dotation de fonctionnement versée à l'ESPCI Paris.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	59		UDI - MODEM	AZIERE, POZZO DI BORGIO, GATEL	V	2017 DFA 107	relatif aux loyers capitalisés.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	60	347	UDI - MODEM	LECOUTURIER, GALLOIS, GATEL, JOHNSON, NAHMIA	V	2017 DFA 107	relatif à la réforme des conservatoires.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	61		UDI - MODEM	AZIERE, JEGO, JOHNSON, GALLOIS	V	2017 DFA 107	relatif à la transparence des dépenses engagées pour l'organisation des JOP 2024.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	61bis	348	Exécutif		V	2017 DFA 107	En réponse au V61.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
1	62		PPCI	DUBUS	V	2017 DFA 107	relatif à l'organisation du DOB et aux documents budgétaires.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	63		PPCI	DUBUS	V	2017 DFA 107	relatif à la création d'une commission de modernisation.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	64		NI	SIMONNET	V	2017 DFA 107	relatif aux baisses de dotations de l'État.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	65-G		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 35-G	relatif aux maraudes sociales.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17
1	66-G		NI	SIMONNET	A	2017 DFA 35-G	relatif au soutien à l'économie sociale et solidaire.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17
1					LR4 - G	2017 DFA 31-G			Adopté	11-déc.-17
1	67		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	A	2017 DFA 90	relatif à la création de postes dans les bibliothèques.	GIRARD, GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
1	68	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2017 DFA 90	relatif à la création de l'observatoire des inégalités scolaires.	GIRARD, GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17	
1	69	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	A	2017 DFA 90	relatif au bureau pour la protection des locaux d'habitation.	GIRARD, GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17	
1	70	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL, PRIMET	A	2017 DFA 90	relatif aux contrats aidés et à la formation professionnelle.	GIRARD, GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17	
1	71	NI	SIMONNET	A	2017 DFA 90	relatif à la titularisation des contrats aidés.	GIRARD, GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17	
1	72	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2017 DFA 90	relatif à la subvention de l'AGOSPAP.	GIRARD, GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17	
1	73	NI	SIMONNET	A	2017 DFA 90	relatif à la subvention de l'AGOSPAP.	GIRARD, GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17	
1	74	LRI	BERTHOUT	A	2017 DFA 90	relatif au temps de travail effectif.	GIRARD, GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17	
1	75	LRI	BERTHOUT	A	2017 DFA 90	relatif à la propreté.	GIRARD, GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17	
1				LR3	2017 DFA 90			Adopté	11-déc.-17	
1	76	GEP	CONTASSOT, MEES, BELLARD	V	2017 DFA 90	relatif à la création d'un Grenelle de la propreté.	GIRARD, GREGOIRE	Retiré	11-déc.-17	
1	77	349	GEP	BELLIARD, MOREL	V	2017 DFA 90	relatif à l'allongement du congé de paternité et de l'accueil de l'enfant.	GIRARD, GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-17
1	78	UDI - MODEM	AZIERE, JEGO, HELARD	V	2017 DFA 90	relatif à la création d'une Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et Grands Événements au sein du Secrétariat Général.	GIRARD, GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17	
1	79	PPCI	DUBUS	V	2017 DFA 90	relatif à une mission de maintenance urbaine.	GIRARD, GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
1	80	NI	SIMONNET	V	2017 DFA 90	relatif à la création de 251 postes.	GIRARD, GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-17	
						Budget primitif 2018 de la Préfecture de Police			11-déc.-17	
3, 1	81	350	LRI	BERTHOUT, GOUJON	V	2017 PP 93	relatif à la création d'un référent "Violences à l'égard des femmes" dans chaque commissariat.	BROSSEL, GREGOIRE	Adopté	11-déc.-17
4	82	351	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET, BEGUE	VNR		relatif au réseau MAGE.	BIDARD	Adopté	12-déc.-17
4	83	352	GEP	CONTASSOT, KONE, ATALLAH	VNR		relatif aux perturbateurs endocriniens.	SOUYRIS	Adopté	12-déc.-17
4	84		LRI	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif au centre de santé 12, rue Viala (15e).	SOUYRIS	Rejeté	12-déc.-17
4	85	353	PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à la santé à Paris.	SOUYRIS	Adopté	12-déc.-17
4	86		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'évolution du site de l'hôpital Bichat.	SOUYRIS	Retiré	12-déc.-17
4	86bis	354	Exécutif		VNR		En réponse au V86.	SOUYRIS	Adopté	12-déc.-17
4	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Hôtel Dieu.	SOUYRIS	Rejeté	12-déc.-17
4	88		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'AP-HP.	SOUYRIS	Rejeté	12-déc.-17
4	89-G	15-G	SOCA, PCF-FG, GEP	LEJOINDRE, PREMEL, JULIEN	V	2017 DASES 98-G	relatif aux mineurs non-accompagnés dans le quartier de la Goutte d'Or.	VERSINI, BROSSEL	Adopté (amendé)	12-déc.-17
4,5	224	355	Exécutif		V	2017 DASES 40	relatif aux relations entre l'Etat et les gestionnaires de centres d'hébergement Parisiens.	VERSINI, BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
4,7	225	356	Exécutif		VNR		Pour une mission de préfiguration relative à une "Maison des réfugiés et de l'intégration".	VERSINI	Adopté (amendé)	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	90		GEP	KONE, GLEIZES, ATALLAH	A	2017 DLH 97	relatif à la future résidence sociale Riquet (19e).	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	91		Exécutif		A	2017 DLH 166	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
5	92		Exécutif		A	2017 DLH 234	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
5	93		Exécutif		A	2017 DLH 243	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
5	94		LRI	d'HAUTESERRE	V	2017 DLH 308	relatif à la répartition de catégorie des logements.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	95-G		Exécutif		A	2017 DLH 7-G	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
5	96	357	DP	LAURET	VNR		relatif au suivi des logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
5	97	358	LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
5	98		GEP	KONE, ATALLAH	VNR		relatif au projet de Centre d'hébergement d'urgence dans le 16e.	BROSSAT	Retiré	12-déc.-17
5	99	359	GEP	BELLIARD, GLEIZES, CONTASSOT, BOUTAULT	VNR		relatif au contrôle de la société Airbnb.	BROSSAT	Adopté (amendé)	12-déc.-17
5	100		LRI, UDI - MODEM	BERTHOUT, AZIERE, de FROMENT, BOURNAZEL, COURTOIS, MONTANDON, EVREN	VNR		relatif aux sous-locations dans les logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	100bis	360	Exécutif		VNR		En réponse au V100.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	101		LRI, UDI - MODEM	BERTHOUT, AZIERE, de FROMENT, BOURNAZEL, COURTOIS, MONTANDON, EVREN	VNR		relatif à une association de régulation des locations meublées touristiques.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	102	361	LRI, UDI - MODEM	BERTHOUT, AZIERE	VNR		relatif au proxénétisme dans les meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté (amendé)	12-déc.-17
5	103		DP	LAURET	VNR		relatif au plafonnement des loyers parisiens.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	104		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une mission d'évaluation du dispositif d'encadrement des loyers.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	105		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'encadrement des loyers dans le parc privé.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	105bis	362	Exécutif		VNR		en réponse aux V103,V104 et V105.	BROSSAT	Adopté	12-déc.-17
5	106		LRI	GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	VNR		relatif à l'hébergement des soldats de l'opération Sentinelle.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	107		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Val-de-Grâce.	BROSSAT	Rejeté	12-déc.-17
5	107bis	363	Exécutif		VNR		En réponse aux 106 et V107.		Adopté	12-déc.-17
5	108		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux locataires "surclassés" en logement social PLS et PLI.	BROSSAT	Retiré	12-déc.-17
5	109	364	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la construction d'un immeuble 7 passage du Télégraphe.	MISSIKA	Adopté (amendé)	12-déc.-17
5	110	365	SOCA, PCF-FG, GEP	MAQUOI, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au déménagement de l'ESAT Ménilmontant.	MISSIKA	Adopté	12-déc.-17
5	111		GEP	CONTASSOT, ATALLAH, BELLIARD	VNR		relatif à "Réinventer Paris 2".	MISSIKA	Rejeté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	112	366	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au développement de plateformes multimodales.	MISSIKA	Adopté	12-déc.-17
5	113	367	LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif aux observatoires de la construction et du paysage de la rue.	MISSIKA	Adopté	12-déc.-17
5	220		Exécutif		A	2017 DU 114	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	12-déc.-17
5, 7	114		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	A	2017 DLH 362	relatif au dispositif de double compensation.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-déc.-17
5, 7	115		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	A	2017 DLH 362	relatif aux professionnels médicaux et paramédicaux.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-déc.-17
5, 7	116		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	V	2017 DLH 362	relatif à la jurisprudence.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-déc.-17
5, 7	117		UDI - MODEM	DIRI, NAHMIAS, AZIERE	V	2017 DLH 362	relatif à l'élargissement à de nouveaux quartiers des secteurs de compensation renforcée.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-déc.-17
6	118		LRI	BERTHOUT	V	2017 DASCO 138	relatif à la prestation des Espaces Nature et Découverte de l'été.	BLOCHE	Rejeté	12-déc.-17
6	119		LRI	BERTHOUT	V	2017 DASCO 138	relatif au montant de la subvention.	BLOCHE	Rejeté	12-déc.-17
6	120		LRI	FANFANT, HONORE, BOURNAZEL	V	2017 DASCO 151	relatif au service de restauration scolaire du lycée Camille Jenatton.	BLOCHE	Rejeté	12-déc.-17
6	222		LRI		A	2017 DASCO 162		BLOCHE	Rejeté	12-déc.-17
6	121		LRI	GOUJON, MENGUY	A	2017 DASCO 168	relatif au montant de la subvention.	BLOCHE	Rejeté	12-déc.-17
6	122	368	DP	LANG	VNR		relatif au dédoublement des classes de cours préparatoires.	BLOCHE	Adopté (amendé)	12-déc.-17
6	123		LRI	GOUJON, LAMOUR, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif au fonctionnement et aux moyens des écoles publiques.	BLOCHE	Rejeté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	124	369	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie Pape-Carpantier.	BLOCHE	Adopté	12-déc.-17
6	125		UDI - MODEM	AZIERE, de SARNEZ	VNR		relatif au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires (14e).	BLOCHE	Retiré	12-déc.-17
6	126		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	12-déc.-17
6	127		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BECKER	VNR		relatif à la fermeture périodique des crèches.	CHARNOZ	Retiré	12-déc.-17
6	128		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif à la fermeture des crèches pendant les vacances.	CHARNOZ	Rejeté	12-déc.-17
6	129		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif au regroupement de crèches pendant les vacances.	CHARNOZ	Rejeté	12-déc.-17
6	129bis	370	Exécutif		VNR		En réponse au V127, V128 et V129.	CHARNOZ	Adopté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	130		LRI	BERTHOUT, PAWLIK, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, MONTANDON, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	VNR		relatif à la pollution de l'air et du sol des crèches.	CHARNOZ	Rejeté	12-déc.-17
6	130bis	371	Exécutif		VNR		En réponse au V130.	CHARNOZ	Adopté	12-déc.-17
6	131	372	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE	VNR		relatif à l'école 42.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	12-déc.-17
6	132	373	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la sélection dans les universités.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	12-déc.-17
6	133		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux étudiants sans titre de séjour.	LEMARDELEY	Rejeté	12-déc.-17
6	133bis	374	Exécutif		VNR		En réponse au V133.	LEMARDELEY	Adopté	12-déc.-17
7	223		Exécutif		A	2017 DGRI 81		KLUGMAN		12-déc.-17
7	223 bis		Exécutif		A	2017 DGRI 81	se substitue à l'A223.	KLUGMAN	Adopté	12-déc.-17
7	134		Exécutif		VNR		relatif à la protection des "Maires et élus locaux en danger".	KLUGMAN	Retiré	12-déc.-17
7	134bis	375	Exécutif		VNR		En réponse au V134.	KLUGMAN	Adopté	12-déc.-17
7	135		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif au soutien à Salah Hamouri.	KLUGMAN	Rejeté	12-déc.-17
7	136	376	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif au soutien à Mohammad Rasoulof.	KLUGMAN	Adopté	12-déc.-17
7	137	377	DP	MEHAL	VNR		relatif au soutien à la communauté Rohingya.	KLUGMAN	Adopté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	138		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, TINTI	VNR		relatif au partenariat du Paris Saint-Germain.	MARTINS	Rejeté	12-déc.-17
7	139	378	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	VNR		relatif aux dispositions dérogatoires.	MARTINS	Adopté	12-déc.-17
7	140		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif aux créneaux dans les équipements sportifs de proximité.	MARTINS	Rejeté	12-déc.-17
7	141		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux centres d'entraînement pour les JO de 2024 et leur rénovation.	MARTINS	Retiré	12-déc.-17
7	142		Exécutif		A	2017 DDCT 183	Amendement technique.	VERON	Adopté	12-déc.-17
7	143		GEP	MOREL, MEES, KONE	A	2017 DDCT 183	relatif à la politique d'ouverture des données.	VERON	Adopté (amendé)	12-déc.-17
7	144		GEP	MOREL, MEES, KONE	A	2017 DDCT 183	relatif aux ateliers citoyens.	VERON	Retiré	12-déc.-17
7	145		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAWLIK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	A	2017 DDCT 183	relatif à une déclinaison par arrondissement.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	146		UDI - MODEM	JEGO, GATEL, NAHMIAS	A	2017 DDCT 183	relatif à l'évaluation et l'adaptation de la participation citoyenne.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	146bis	379	Exécutif		V	2017 DDCT 183	En réponse aux V144, V145, V146 et V 153.	VERON	Adopté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	147	LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAWLIK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	A	2017 DDCT 183	relatif au vote consultatif des conseils de quartier.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	148	LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAWLIK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	A	2017 DDCT 183	relatif à l'échelle de concertation.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	149	LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAWLIK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	A	2017 DDCT 183	relatif au suivi des avis du Préfet de police.	VERON	Rejeté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	150	LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAWLIK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	A	2017 DDCT 183	relatif au suivi des conclusions des rapports d'enquête publique.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	151	LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAWLIK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	A	2017 DDCT 183	relatif à l'introduction du referendum local.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	152	UDI - MODEM	JEGO, GATEL, NAHMIAS	A	2017 DDCT 183	relatif aux Maisons de la Vie Associative et Citoyenne.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	153	UDI - MODEM	TACHENE, AZIERE, GATEL, NAHMIAS, HELARD	V	2017 DDCT 183	relatif au développement d'un outil numérique d'information locale.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	154	PPCI	DUBUS	V	2017 DDCT 183	relatif aux moyens financiers.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	155	PPCI	DUBUS	V	2017 DDCT 183	relatif au fonctionnement de Paris Pétition.	VERON	Rejeté	12-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	156		PPCI	DUBUS	V	2017 DDCT 183	relatif aux locaux et aux moyens.	VERON	Rejeté	12-déc.-17
7	157	380	SOCA	DARGENT	VNR		relatif au périmètre des quartiers dits populaires.	VERON	Adopté	13-déc.-17
7	158	381	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à la suppression des contrats aidés.	VERON	Adopté (amendé)	13-déc.-17
7	159		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux contrats aidés.	VERON	Rejeté	13-déc.-17
7	160		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif au devenir de la Maison des Associations du 9e.	VERON	Rejeté	13-déc.-17
7	161	382	LRI	BERTHOUT, LECOQ	VNR		relatif à la dénomination de la Maison des associations des 5e et 6e.	VERON	Adopté (amendé)	13-déc.-17
1	162	383	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de McDonald's.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	13-déc.-17
1	163		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET, PREMEL	VNR		relatif au soutien de la liberté syndicale.	GIRARD	Rejeté	13-déc.-17
1	164	384	UDI - MODEM	HELARD, AZIERE	VNR		relatif à la répartition des ASP.	GIRARD	Adopté	13-déc.-17
1	165		LRI	BERTHOUT	V	2017 DAE 286	relatif au montant.	POLSKI	Rejeté	13-déc.-17
1	166		LRI	BERTHOUT	V	2017 DAE 286	relatif à la ré-instruction de la demande pour 2015.	POLSKI	Rejeté	13-déc.-17
1	167		Exécutif		A	2017 DAE 328	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	13-déc.-17
1	168		GEP	GLEIZES, GUHL	VNR		relatif au Café La Fontaine Henri IV (20e).	POLSKI	Retiré	13-déc.-17
1	169			CALANDRA, BARGETON	VNR		relatif au Café La Fontaine Henri IV (20e).	POLSKI	Retiré	13-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	170	385		CALANDRA, BARGETON	VNR		relatif à la Villa Riberolle (20e).	POLSKI	Adopté (amendé)	13-déc.-17
1	171		LRI	BOULARD, BOUGERET, PECHENARD	VNR		relatif aux points de vente des marchands de 4 saisons.	POLSKI	Rejeté	13-déc.-17
1	172		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'indemnisation des kiosquiers.	POLSKI	Retiré	13-déc.-17
1	227	386	Exécutif		VNR		relatif au renouvellement des kiosques de presse parisiens.	POLSKI	Adopté	13-déc.-17
1	173		PPCI	VESPERINI	V	2017 DAE 98	relatif à la généralisation des ouvertures dominicales.	POLSKI, GABELOTAUD	Rejeté	13-déc.-17
2	174	387	GEP	MEES, JULIEN	VNR		relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché Indépendant des Labels.	HOCQUARD	Adopté	13-déc.-17
2	175		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux Frigos.	HOCQUARD	Retiré	13-déc.-17
2	176		UDI - MODEM	LECOUTURIER, GALLOIS, GATEL, JOHNSON, NAHMIA	VNR		relatif à la promotion des arts ludiques.	HOCQUARD	Rejeté	13-déc.-17
2	176bis	388	Exécutif		VNR		En réponse au V176.	HOCQUARD	Adopté	13-déc.-17
2	177	389	SOCA, PCF-FG, GEP	MAQUOI, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif aux bâtiments SNCF dits "Gare d'Avron".	JULLIARD	Adopté (amendé)	13-déc.-17
2	178	390	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la mutualisation d'équipements culturels.	JULLIARD	Adopté	13-déc.-17
2	179	391	DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la mémoire concernant l'esclavage et le colonialisme.	JULLIARD	Adopté	13-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	180		LRI	BERTHOUT, KUSTER, BOURNAZEL, DUMAS, BURKLI, EVREN, FANFANT	VNR		relatif aux aides en faveur de l'Association pour le Soutien du Théâtre privé.	JULLIARD	Rejeté	13-déc.-17
2	181	392	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à une sculpture mémorielle en l'honneur du poète et philosophe Benjamin Fondane (5e).	JULLIARD	Adopté	13-déc.-17
2	182	393	PPCI	HAREL	VNR		relatif à l'attribution de créneaux aux différents groupes politiques lors de la conférence de presse pré-conseil de Paris.	JULLIARD	Adopté	13-déc.-17
2	183	394		GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu dans le 16ème en hommage à Mike Brant.	VIEU-CHARIER	Adopté	13-déc.-17
2	221	395	Exécutif		V		relatif à la nomination d'un lieu ou d'un équipement en hommage à Johnny Hallyday.	VIEU-CHARIER	Adopté	13-déc.-17
2	184	396	GEP, PCF-FG	BOUTAULT, BELLIARD, PRIMET	V	2017 DAC 855	relatif au Forum des Images.	JULLIARD, LEVIEUX, VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	13-déc.-17
3	185	397	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à la limitation des nuisances sonores liées à l'usage des sirènes des véhicules prioritaires.	BLAUDEL	Adopté	13-déc.-17
3	186	398	SOCA, PCF-FG, GEP	DASPET, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au poste d'animateur-médiateur du quartier des Amandiers.	BROSSEL	Adopté	13-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	187	399	LRI	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BOUGERET, PECHENARD	VNR		relatif à la manifestation du 18 novembre 2017.	BROSSEL	Adopté	13-déc.-17
3	188		LRI	GOUJON, PECHENARD, BOURNAZEL, PAWLK, HONORE	VNR		relatif à la vidéo-protection dans les parties communes des résidences de logements sociaux.	BROSSEL	Rejeté	13-déc.-17
3	189		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, PECHENARD, JOHNSON	VNR		relatif à la sécurité de la placette Louis Loucheur.	BROSSEL	Rejeté	13-déc.-17
3	190		Exécutif		A	2017 DEVE 94	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-déc.-17
3	191		Exécutif		A	2017 DEVE 94	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-déc.-17
3	192		GEP	KONE, BELLIARD, GLEIZES	A	2017 DEVE 94	relatif à la zone UV et à l'information.	KOMITES	Retiré	13-déc.-17
3	192bis		Exécutif		A	2017 DEVE 94	Amendement technique n°3. En réponse à l'A192.	KOMITES	Adopté	13-déc.-17
3	193		GEP	BOUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à l'abolition de la captivité et à l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques.	KOMITES	Rejeté	13-déc.-17
3	194		UDI - MODEM	WEHLING, GALLOIS, JEGO	VNR		relatif aux cirques avec animaux sauvages.	KOMITES	Rejeté	13-déc.-17
3	194bis	400	Exécutif		VNR		En réponse aux V193 et V194.	KOMITES	Adopté	13-déc.-17
3	195	401	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la végétalisation de la parcelle 3 passage des Patriarches (5e).	KOMITES	Adopté	13-déc.-17
3	196		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux locaux de l'école Du Breuil.	KOMITES	Rejeté	13-déc.-17
3	197	402	SOCA	PETIT, MERCIER	VNR		relatif au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	198		SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux vélos en libre-service.	NAJDOVSKI	Retiré	13-déc.-17
3	199		GEP	BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif à différents opérateurs de vélos en free-floating.	NAJDOVSKI	Retiré	13-déc.-17
3	200		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux mobilités en partage "sans station" ou en "free floating".	NAJDOVSKI	Retiré	13-déc.-17
3	201		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux stationnements irréguliers des vélos en partage libre.	NAJDOVSKI	Retiré	13-déc.-17
3	201bis	403	Exécutif		VNR		En réponse aux V198,199,200 et 201.	NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-17
3	202	404	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la sécurité des nouvelles mobilités urbaines.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-déc.-17
3	203		DP	BARGETON	VNR		relatif à la métropolisation du Navigo Émeraude Améthyste.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-17
3	204		LRI	LEGARET	VNR		relatif au stationnement des autocars dans les zones touristiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-17
3	205		LRI	MONTANDON, PERIFAN	VNR		relatif à la rénovation de la place de la Nation.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-17
3	206		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la rénovation de la place de la Bastille.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-17
3	207		UDI - MODEM	GATEL, HELARD, NAHMIAS	VNR		relatif à la délégation de service public Autolib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-17
3	208		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-17
3	209		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de Vélib'.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	13-déc.-17
3	210		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BÉGUE, LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif au mouvement social des personnels de la DPE.	PENINOU	Retiré	13-déc.-17

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3, 1	211		DP	LAURET	V	2017 DVD 123	relatif au bouclage du tramway T3.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-déc.-17
3,1	211bis	405	Exécutif		V	2017 DVD 123	En réponse au V211.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Adopté	13-déc.-17
3, 1	212	406	LRI	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT, BOUGERET	V	2017 DVD 123	relatif à une étude de concertation.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-déc.-17
3, 1	213		PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 123	relatif aux conditions d'indemnisation des commerçants.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-déc.-17
3, 1	214		PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 123	relatif à la régularité de l'information.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-déc.-17
3, 1	215	407	PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 123	relatif au désamiantage des chaussées.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-déc.-17
3, 1	216	408	PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 123	relatif à l'adaptation du plan de circulation.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-déc.-17
3, 1	217		PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 123	relatif à l'exécution des clauses sociales.	NAJDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-déc.-17
3, 1	218	409	LRI	BERTHOUT, de CLERMONT-TONNERRE	V	2017 DPE 67	relatif à l'esthétique des trilib'.	PENINOU, NAJDOVSKI, GUHL	Adopté	13-déc.-17
3, 1	219	410	LRI	BERTHOUT, LECOQ	V	2017 DPE 67	relatif au choix des emplacements.	PENINOU, NAJDOVSKI, GUHL	Adopté	13-déc.-17
3,7	226		Exécutif		A	2017 DVD 104		NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-17

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Comité d'arrondissement (CD)	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Titre	A. V. V. V. LR	N° d'ordre	Objet	Adhé rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Constructifs PFCI		Les Républicains LR		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
						autres programmes - vote en dépeçage - Est gélidif territorial																					
					2017 DPA 105		GREGOIRE	Adopté	11-déc-17											X		X		X			
1	1	GEP	MOREL	A	2017 DPA 107	relatif aux projets de végétalisation.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	2	GEP	CONFASSOT, MOREL	A	2017 DPA 107	relatif aux toilettes publiques dans les espaces verts.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	3	GEP	BELLIARD	A	2017 DPA 107	relatif au soutien aux structures de FESS.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	4	GEP	BELLIARD, GLEIZES	A	2017 DPA 107	relatif aux moyens de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75).	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	4bis	336	Exécutif	V	2017 DPA 107	En réponse à FA4.	GREGOIRE	Adopté	11-déc-17																		
1	5	GEP	BELLIARD	A	2017 DPA 107	relatif aux moyens de l'Agence Parisienne du Climat.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	6	GEP	BELLIARD	A	2017 DPA 107	relatif à la subvention pour la structure du Parc des Sports.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	7	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PIRMET	A	2017 DPA 107	relatif à la subvention au FRAC Ile-de-France.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	8	GEP	BELLIARD	A	2017 DPA 107	relatif au nouveau Plan Climat Air territoire.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	8bis	337	Exécutif	V	2017 DPA 107	En réponse à FA8.	GREGOIRE	Adopté	11-déc-17																		
1	9	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, ATALAH	A	2017 DPA 107	relatif à l'organisation d'un événement testif sur le Féféphérique.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	9bis	338	Exécutif	V	2017 DPA 107	En réponse à FA9.	GREGOIRE	Adopté	11-déc-17																		
1	10	GEP	ATALAH, BELLIARD, GLEIZES	A	2017 DPA 107	relatif à la MIE "Paris ville interculturelle".	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17												X			X			
1	11	GEP	ATALAH, BELLIARD, GLEIZES	A	2017 DPA 107	relatif au salon Maghreb-Orient Des Livres	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	12	GEP	PIRNET, GLEIZES, BOUTAULT, ATALAH	A	2017 DPA 107	relatif au financement de la lutte contre les violences faites aux femmes	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	13	GEP	ATALAH, MEES, KONE	A	2017 DPA 107	relatif à la création d'un appel à projets pédagogiques innovants.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	13bis	339	Exécutif	V	2017 DPA 107	En réponse à FA13.	GREGOIRE	Adopté	11-déc-17																		
1	14	GEP	BELLIARD, MEES	A	2017 DPA 107	relatif aux dispositifs Veibou.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	14bis	340	Exécutif	V	2017 DPA 107	En réponse à FA14.	GREGOIRE	Adopté	11-déc-17																		
1	15	GEP	BELLIARD	A	2017 DPA 107	relatif à la numérisation des archives LGBTQ.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	16	PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	A	2017 DPA 107	relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	17	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	A	2017 DPA 107	relatif à la création d'équipements publics dans les quartiers populaires.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	18	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQIA, PIRMET, BEGUE	A	2017 DPA 107	relatif au soutien financier de MAGE.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		

N° Comité d'arrondissement (CD)	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Titre	A. V. V. V. LR	N° d'ordre	Objet	Adhé rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Constructifs PFCI		Les Républicains LR		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
1	19	PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	A	2017 DPA 107	relatif au soutien du soutien au sport de proximité.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	20	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	A	2017 DPA 107	relatif aux bonnes d'appel de taxi.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	21	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQIA	A	2017 DPA 107	relatif au budget des Établissements Publics de l'enseignement supérieur et de l'ESPCI.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	22	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	A	2017 DPA 107	relatif au budget du Conseil des générations futures.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	23	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	A	2017 DPA 107	relatif aux lignes 30s et 30s du métro.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	24	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQIA, PIRMET, BEGUE	A	2017 DPA 107	relatif à la Cité des droits des femmes.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	25	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE, BEGUE	A	2017 DPA 107	relatif à l'Institut de victimologie et au centre de santé Mithras.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	26	PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2017 DPA 107	relatif aux Paris Labs et au "Tribunal à Paris".	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	27	RG-CI	GOLDORAN	A	2017 DPA 107	relatif à la subvention de l'Office du tourisme et des congrès de Paris.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17																		
1	27bis	341	Exécutif	V	2017 DPA 107	En réponse à FA27.	GREGOIRE	Adopté	11-déc-17						X												
1	28	LR	OCUON, RECHENARD, PAWLK	A	2017 DPA 107	relatif à une subvention à l'association des promoteurs et exploitants de parking.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17			X															
1	29	LR	OCUON, RECHENARD, PAWLK	A	2017 DPA 107	relatif au financement de l'entretien des voiries.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X										
1	30	LR	OCUON, RECHENARD, PAWLK	A	2017 DPA 107	relatif aux carrières médicales modulables.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X										
1	31	LR	BEHYSUT	A	2017 DPA 107	relatif aux places en vélos.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X										
1	32	LR	OCUON, RECHENARD, PAWLK	A	2017 DPA 107	relatif aux GISE.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X										
1	33	LR	OCUON, RECHENARD, PAWLK	A	2017 DPA 107	relatif à la vidéosurveillance.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X										
1	34	UDI - MODERN	ADREFF, GATEL, POZZO DI BONDIO, HELAND, HANRANNA	A	2017 DPA 107	relatif aux dispositifs d'accessibilité à la propriété.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X									X	
1	35	NI	SMONNET	A	2017 DPA 107	relatif aux fonds attribués à l'action sociale.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X				X						
1	36	NI	SMONNET	A	2017 DPA 107	relatif au budget de la culture et la jeunesse et des sports.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X				X						
1	37	NI	SMONNET	A	2017 DPA 107	relatif à la numérisation des parcs.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X				X						
1	38	NI	SMONNET	A	2017 DPA 107	relatif aux financements des établissements privés.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X				X						
1	39	NI	SMONNET	A	2017 DPA 107	relatif à la coopérative Coopcycle.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X				X						
1	40	NI	SMONNET	A	2017 DPA 107	relatif à une maison d'urgence et d'orientation des femmes LGBTIQ.	GREGOIRE	Retiré	11-déc-17	X		X		X	X	X	X				X						

N° Comité d'élus ODI	N° d'ordre	Groupes ou Élus	Elus	A. V. Viv. LR	N° 681b	Objet	Aéls rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparus SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Centristes PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITÉ		
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
1	41	NI	SIMONNET	A	2017 OFA 107	relatif au dispositif Lattes subside.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17	X		X		X		X		X								X		
1	42	NI	SIMONNET	A	2017 OFA 107	relatif au Renouveau du logement social.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X														X		
1					LR	2017 OFA 107		Adopté	11-06-17												X					X		
1					LR	2017 OFA 107		Adopté	11-06-17					X														
1	43	342	GEP			MOREL, MEES, KONE	V	2017 OFA 107	relatif aux des moyens nécessaires à l'activation de la participation des jeunes.	GREGOIRE	Adopté	11-06-17									X						X	
1	44	GEP	CONTASSOT, MEES, BELLARD	V	2017 OFA 107	relatif à la création de l'association ASCBB.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	45	GEP	BELLARD, CONTASSOT, GIEZES	V	2017 OFA 107	relatif à une mission de préfiguration pour l'opération d'un revenu de base.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17	X				X		X		X			X					X		
1	46	343	GEP			MEES, BELLARD, GIEZES	V	2017 OFA 107	relatif à la régulation et la valorisation de l'espace public.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-06-17																
1	47	GEP	BELLARD, CONTASSOT	V	2017 OFA 107	relatif à la taxe de balayage.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	48	RG-CI	GOLDSHAB, TAN	V	2017 OFA 107	relatif à la taxe de balayage dans les ZUS.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	48bis	344	644007	V	2017 OFA 107	En réponse aux V17 et V18.	GREGOIRE	Adopté	11-06-17												X						X	
1	49	345	GEP			BELLARD, CONTASSOT, GIEZES	V	2017 OFA 107	relatif au Plan Climat Air territoire.	GREGOIRE	Adopté	11-06-17																
1	50	GEP	CONTASSOT, MEES, BELLARD, GIEZES	V	2017 OFA 107	relatif à une note en place d'une fiscalité incitative pour la collecte des déchets ménagers.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	51	346	PCF-FG			BONNET-QUALUDI, AQUA, PRIMET	V	2017 OFA 107	relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-06-17									X	X					X	
1	52	PCF-FG	BONNET-QUALUDI, AQUA, PRIMET, BEGHE	V	2017 OFA 107	relatif à la Châ des droits des femmes.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	53	RG-CI	GOLDSHAB, TAN	V	2017 OFA 107	relatif au régime dérogatoire de décharge des directeurs d'écoles.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X									X		X	X				
1	54	RG-CI	GOLDSHAB	V	2017 OFA 107	relatif aux produits du domaine.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	55	DP	BARGEYRON	V	2017 OFA 107	relatif aux aides sociales facultatives.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17					X		X		X		X							X	
1	56	DP	BARRETON, MEHMI, LANG, LAURET, GUNDOF	V	2017 OFA 107	relatif à Psychika.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X				X		X		X								
1	57	LR	FANFANT, KUYER, DUMAS, GAZD, EMBEN	V	2017 OFA 107	relatif à la subvention accordée au Fonds régional d'art contemporain.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17					X		X		X										
1	58	LR	BERTHOUD	V	2017 OFA 107	relatif à la création de fonctionnement versé à l'ESPCI Paris.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17							X												
1	59	UDI - Modem	AZEM, POZZO DI BORSO, GATEL	V	2017 OFA 107	relatif aux loyers capitalisés.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X		X		X		X										
1	60	347	UDI - Modem	V	2017 OFA 107	relatif à la réforme des conservatoires.	GREGOIRE	Adopté	11-06-17																			

N° Comité d'élus ODI	N° d'ordre	Groupes ou Élus	Elus	A. V. Viv. LR	N° 681b	Objet	Aéls rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparus SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Centristes PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITÉ		
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.					
1	61	UDI - Modem	AYRES, FICA, KHOUKH, GALLOS	V	2017 OFA 107	relatif à la transparence des dépenses engagées pour l'organisation des RDP 2021.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X																
1	61bis	348	Exécutif	V	2017 OFA 107	En réponse au V15.	GREGOIRE	Adopté	11-06-17																			
1	62	PPCI	DOBUS	V	2017 OFA 107	relatif à l'organisation du DOB et aux documents budgétaires.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X			X		X											
1	63	PPCI	DOBUS	V	2017 OFA 107	relatif à la création d'une commission de modernisation.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17					X		X												
1	64	NI	SIMONNET	V	2017 OFA 107	relatif aux baisses de dotations de l'Etat.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X		X		X					X						X	
					2017 OFA 107-5		GREGOIRE	Adopté	11-06-17													X					X	
					2017 OFA 107-2		GREGOIRE	Adopté	11-06-17													X					X	
					2017 OFA 107-3		GREGOIRE	Adopté	11-06-17													X					X	
1	65-G	NI	SIMONNET	A	2017 OFA 35-G	relatif aux maraîchers sociaux.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X									X						X	
1	66-G	NI	SIMONNET	A	2017 OFA 35-G	relatif au soutien à l'économie sociale et solidaire.	GREGOIRE	Rejeté	11-06-17													X						
					2017 OFA 35-G-1		GREGOIRE	Adopté	11-06-17													X					X	
					2017 OFA 35-G-2		GREGOIRE	Adopté	11-06-17													X					X	
					2017 OFA 35-G		GREGOIRE	Adopté	11-06-17													X					X	
					2017 OFA 30		GREGOIRE	Adopté	11-06-17													X					X	
1					LR - G	2017 OFA 31G		GREGOIRE	Adopté	11-06-17												X					X	
1	67	PCF-FG	BONNET-QUALUDI, PRIMET, PRIMET	A	2017 OFA 90	relatif à la création de postes dans les bibliothèques.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	68	PCF-FG	BONNET-QUALUDI, AQUA	A	2017 OFA 90	relatif à la création de l'observatoire des budgets sociaux.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	69	PCF-FG	BONNET-QUALUDI, PRIMET	A	2017 OFA 90	relatif au bureau pour la protection des lieux d'habitation.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	70	PCF-FG	BONNET-QUALUDI, PRIMET, PRIMET	A	2017 OFA 90	relatif aux contrats aidés et à la formation professionnelle.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	71	NI	SIMONNET	A	2017 OFA 90	relatif à la titularisation des contrats aidés.	GRAND, URUOLUNE	Rejeté	11-06-17			X			X						X						X	
1	72	PCF-FG	BONNET-QUALUDI, PRIMET	A	2017 OFA 90	relatif à la subvention de l'AGGOPAP.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17																			
1	73	NI	SIMONNET	A	2017 OFA 90	relatif à la subvention de l'AGGOPAP.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X			X						X						X	
1	74	LR	BERTHOUD	A	2017 OFA 90	relatif au temps de travail effectif.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X			X													
1	75	LR	BERTHOUD	A	2017 OFA 90	relatif à la propriété.	GRAND, GREGOIRE	Rejeté	11-06-17			X			X													
1					LR	2017 OFA 91		GREGOIRE	Adopté	11-06-17												X					X	

N° Conseil sén DSI	N° d'ordre	Groupes ou Écouteur	Élus	A, V, Voté, E	N° GÉRÉ	Objet	Auteur rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche FC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrate et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RCS		Socialiste et Appelés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Communistes PPC		Les Républicains LR		UNANIMITÉ
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
	1 76	GEP	CONFASSOT, ATEË, BELLARD	V	2017 DPA 90	relatif à la création d'un Grenelle de la jeunesse.	GRABO, GREGOIRE	Retiré	11-06-17																	
	1 77	349 REP	BELLARD, MOREL	V	2017 DPA 90	relatif à l'allongement du congé de paternité et de l'accueil de l'enfant.	GRABO, GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-06-17																	X
	1 78	UDI - MODEM	ANZEL, BGO, HELARD	V	2017 DPA 90	relatif à la création d'une Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et Grands Événements au sein du Secrétariat Général.	GRABO, GREGOIRE	Retiré	11-06-17			X				X										X
	1 78	PPCI	DUBUS	V	2017 DPA 90	relatif à une mission de maintenance urbaine.	GRABO, GREGOIRE	Retiré	11-06-17			X				X										X
	1 80	NI	SIMONNET	V	2017 DPA 90	relatif à la création de 251 postes.	GRABO, GREGOIRE	Retiré	11-06-17			X				X					X					X
					2017 DHI 90	Budget primitif 2018 de la Préfecture de Police	GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DRH 310		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DRP 26		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DPE 43		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DPE 46		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DPE 47		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DPE 44		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DPE 45		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DEVE 109		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DEVE 139		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DASES 1530		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
					2017 DASES 4216		GRABO, GREGOIRE	Adopté	11-06-17											X						X
	3, 1	81 350	LR	BERTHOUD, GOUON	V	2017 PP 93	relatif à la création d'un référent "violences à l'égard des femmes" dans chaque administration.	BROSSE, GREGOIRE	Adopté	11-06-17																
					2017 PP 94		BROSSE, GREGOIRE	Adopté	11-06-17																	X
					2017 PP 90		BROSSE, GREGOIRE	Adopté	11-06-17																	X
	4	82 351	PCF-SG	BONNET-DUKAIDI, ADIA, PHEMAT, BEQUE	VNR		relatif au réseau MAGE.	BIDAUD	Adopté	12-06-17											X					
					2017 DASES 4010		SOUFRES	Adopté	11-06-17																	X
					2017 DASES 4160		SOUFRES	Adopté	11-06-17																	X
	4	83 352	GEP	CONFASSOT, KONE, ATALLAH	VNR		relatif aux portabouteuses endoscutés.	SOUFRES	Adopté	12-06-17																X
	4	84	LR	GOUON, LAMOUR, BUFFETAU, COURTOIS	VNR		relatif au centre de santé 12, rue Viala (19e).	SOUFRES	Retiré	12-06-17			X				X			X						

N° Conseil sén DSI	N° d'ordre	Groupes ou Écouteur	Élus	A, V, Voté, E	N° GÉRÉ	Objet	Auteur rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche FC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrate et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RCS		Socialiste et Appelés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Communistes PPC		Les Républicains LR		UNANIMITÉ	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
	4	85 353	PPCI	VESPERINI	VNR	relatif à la santé à Paris.	SOUFRES	Adopté	12-06-17																	X	
	4	86	PPCI	DUBUS	VNR	relatif à l'évolution du site de l'hôpital Richet.	SOUFRES	Retiré	12-06-17																		
	4	85/86 354	Écouteur		VNR	En réponse au VGE.	SOUFRES	Adopté	12-06-17																		
	4	87	NI	SIMONNET	VNR	relatif à l'hôpital Clot.	SOUFRES	Retiré	12-06-17	X		X				X	X		X								
	4	88	NI	SIMONNET	VNR	relatif à l'APHP.	SOUFRES	Retiré	12-06-17	X		X		X		X	X		X								
	4	89-G	15-G SOD, PCF-SG, GEP	LEONORE, PHEMAT, AULIEN	V	2017 DASES 98-0	relatif aux missions non accompagnées dans le quartier de la closerie d'Or.	VERSIGN, BROSSE	Adopté (amendé)	12-06-17																	X
					2017 DASES 98-0		VERSIGN, BROSSE	Adopté	12-06-17																		X
	4,5	224 355	Écouteur		V	2017 DASES 40	relatif aux relations entre l'État et les gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence.	VERSIGN, BROSSE	Adopté	12-06-17					X									X		X	
						2017 DASES 40	VERSIGN, BROSSE	Adopté	12-06-17																	X	
						2017 DASES 105	VERSIGN, BROSSE	Adopté	12-06-17																	X	
	4,7	225 356	Écouteur		VNR	Pour une mission de prospective relative à une "Maison des réfugiés et de l'intégration".	VERSIGN, BROSSE	Adopté (amendé)	12-06-17																	X	
					2017 DHI 90		VERSIGN, BROSSE	Adopté	12-06-17																	X	
	5	90	GEP	KONE, GLEZES, ATALLAH	A	2017 DHI 97	relatif à la future résidence sociale Niquet (19e).	BROSSE	Retiré	12-06-17						X		X									
						2017 DHI 97	BROSSE	Adopté	12-06-17				X														
						2017 DHI 162	BROSSE	Adopté	12-06-17																	X	
	5	91	Écouteur		A	2017 DHI 166	Aménagement technique.	BROSSE	Adopté	12-06-17										X						X	
						2017 DHI 166	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
	5	92	Écouteur		A	2017 DHI 193	Aménagement technique.	BROSSE	Adopté	12-06-17										X						X	
						2017 DHI 234	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
	5	93	Écouteur		A	2017 DHI 243	Aménagement technique.	BROSSE	Adopté	12-06-17										X						X	
						2017 DHI 243	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 248	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 248	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 249	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 273	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 270	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 300	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 340	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 341	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 380	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 381	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 382	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
						2017 DHI 306	BROSSE	Adopté	12-06-17											X						X	
	5	94	LR	d'HAUTESERRE	V	2017 DHI 308	relatif à la répartition de catégories des logements.	BROSSE	Retiré	12-06-17			X				X		X								

N° Comm. ou ODI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Buis	A, V, Vot. LR	N° d'Ord.	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paix		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Constructifs PFCI		Les Républicains LR		UNANIMITE		
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
					2017 DUH 306		BROSSAT	Adopté	12-06-17																			
					2017 DUH 313		BROSSAT	Adopté	12-06-17												X		X					
					2017 DUH 329		BROSSAT	Adopté	12-06-17																X			
					2017 DUH 333		BROSSAT	Adopté	12-06-17																X			
					2017 DUH 346		BROSSAT	Adopté	12-06-17												X				X			
					2017 DUH 359		BROSSAT	Adopté	12-06-17																X			
					2017 DUH 407		BROSSAT	Adopté	12-06-17																X			
					2017 DUH 411		BROSSAT	Adopté	12-06-17												X			X	X			
5	95-G	Exécutif		A	2017 DUH P.6	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	12-06-17															X				
					2017 DUH P.6		BROSSAT	Adopté	12-06-17																X			
5	96	357	DP	LAURET	VNR	relatif au suivi des logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	12-06-17																X			
5	97	358	LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR	relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	12-06-17																	X		
5	98		REP	KOBE, ATALLAH	VNR	relatif au projet de Centre d'Hébergement d'urgence dans le 10e.	BROSSAT	Retiré																		X		
5	99	359	REP	NEILLARD, GLENES, CONFASSOT, BOUTAULT	VNR	relatif au contrôle de la société Atbu.	BROSSAT	Adopté (amendé)	12-06-17												X				X			
5	100		LR, UDI - MODEM	BERTHOUD, AZERE, de FROMENT, BOURNAZEL, COUATON, MONTANDON, EYVEN	VNR	relatif aux sous-facilités dans les logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	12-06-17			X				X									X			
5	100bis	360	Exécutif		VNR	En réponse au V100.	BROSSAT	Adopté	12-06-17																	X		
5	101		LR, UDI - MODEM	BERTHOUD, AZERE, de FROMENT, BOURNAZEL, COUATON, MONTANDON, EYVEN	VNR	relatif à une association de régulation des loyers immobiliers touristiques.	BROSSAT	Rejeté	12-06-17	X		X							X									
5	102	361	LR, UDI - MODEM	BERTHOUD, AZERE	VNR	relatif au prêt-à-déménager dans les meubles touristiques.	BROSSAT	Adopté (amendé)	12-06-17				X															
5	103		DP	LAURET	VNR	relatif au plafonnement des loyers paritaires.	BROSSAT	Rejeté	12-06-17			X							X		X				X			
5	104		PPCI	CHUMES	VNR	relatif à une mission d'évaluation du dispositif d'encadrement des loyers.	BROSSAT	Rejeté	12-06-17			X							X		X				X			
5	105		NI	SMONNET	VNR	relatif à l'encadrement des loyers dans le parc privé.	BROSSAT	Rejeté	12-06-17			X							X		X			X	X			
5	105bis	362	Exécutif		VNR	en réponse aux V102, V101 et V105.	BROSSAT	Adopté	12-06-17												X		X	X	X			
5	106		LRI	GOUDON, FICHENARD, FAWCZ	VNR	relatif à l'hébergement des cyclistes de l'épuration biologique.	BROSSAT	Rejeté	12-06-17					X	X		X							X	X			
5	107		NI	SMONNET	VNR	relatif au Val-de-Gier.	BROSSAT	Rejeté	12-06-17			X				X					X			X	X			
5	107bis	363	Exécutif		VNR	En réponse aux 106 et V107.	BROSSAT	Adopté	12-06-17												X			X	X			
5	108		NI	SMONNET	VNR	relatif aux locataires "surclassés" en logement social PLS et PLU.	BROSSAT	Retiré	12-06-17																		X	
5	109	364	SOCA	CALANDBA	VNR	relatif à la construction d'un immeuble 7 passage de Télégraphe.	MISSKA	Adopté (amendé)	12-06-17													X						
5	110	365	SOCA, PFCI, REP	MAQUON, PRINET, GLEIZES	VNR	relatif au développement de l'EDAT Médianteau.	MISSKA	Adopté	12-06-17																			
5	111		REP	CONFASSOT, ATALLAH, BELLARD	VNR	relatif à "Bibliothèque Park 2".	MISSKA	Rejeté	12-06-17					X		X		X		X		X		X	X			

N° Comm. ou ODI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Buis	A, V, Vot. LR	N° d'Ord.	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paix		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Constructifs PFCI		Les Républicains LR		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
5	112	366	PFCI-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, LE NESTE	VNR	relatif au développement de plateformes multimodales.	MISSKA	Adopté	12-06-17													X			X		
5	113	367	LRI	BURKIL, BLOCH, de FROMENT	VNR	relatif aux observations de la construction et du paysage de la rue.	MISSKA	Adopté	12-06-17																	X	
4	200	Exécutif		A	2017 DU 114	Amendement technique.	MISSKA	Adopté	12-06-17																	X	
					2017 DU 114		MISSKA	Adopté	12-06-17																	X	
5,7	114		LRI	BURKIL, BLOCH, de FROMENT	A	2017 DU 362	relatif au dispositif de double compensation.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-06-17			X				X		X								
5,7	115		LRI	BURKIL, BLOCH, de FROMENT	A	2017 DU 362	relatif aux professionnels médicaux et paramédicaux.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-06-17			X				X		X								
5,7	116		LRI	BURKIL, BLOCH, de FROMENT	V	2017 DU 362	relatif à la jurisprudence.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-06-17			X				X		X								
5,7	117		UDI - MODEM	DIRI, NAHMAS, AZERE	V	2017 DU 362	relatif à l'implantation à de nouveaux quartiers des secteurs de compensation foncière.	BROSSAT, MARTINS	Rejeté	12-06-17			X				X		X								
					2017 DU 362		BROSSAT, MARTINS	Adopté	12-06-17																	X	
6	118		LRI	BERTHOUD	V	2017 DASCIO 136	relatif à la protection des Espaces Naturels et Découverte de l'été.	BLOCHE	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X								
6	119		LRI	BERTHOUD	V	2017 DASCIO 138	relatif au montant de la subvention.	BLOCHE	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X								
					2017 DASCIO 138		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
					2017 DASCIO 146		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
6	120		LRI	FANFANI, HONORE, BOURNAZEL	V	2017 DASCIO 151	relatif au service de restauration scolaire du lycée Camille Jordan.	BLOCHE	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X								
					2017 DASCIO 151		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
					2017 DASCIO 152		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
					2017 DASCIO 158		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
6	222		LRI		A	2017 DASCIO 162		BLOCHE	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X								
					2017 DASCIO 162		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
6	121		LRI	GOUDON, MENGUY	A	2017 DASCIO 168	relatif au montant de la subvention.	BLOCHE	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X								
					2017 DASCIO 168		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
					2017 DASCIO 174		BLOCHE	Adopté	12-06-17													X					
6	122	368	DP	LANG	VNR	relatif au déboulonnage des classes de cours préparatoires.	BLOCHE	Adopté (amendé)	12-06-17																		
6	123		LRI	GOUDON, LAMOUR, MENGUY, COURTES	VNR	relatif au fonctionnement et aux moyens des écoles publiques.	BLOCHE	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X		X							
6	124	369	UDI - MODEM	BERTHOUD	VNR	relatif à l'approbation d'une plaque commémorative en l'honneur de Marie-Paule Charpenet.	BLOCHE	Adopté	12-06-17																		
6	125		UDI - MODEM	ADRIE, de SARNIEZ	VNR	relatif au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires (14e).	BLOCHE	Retiré	12-06-17																		
6	126		PPCI	BLADIER CHASSAGNE	VNR	relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.	BLOCHE	Adopté	12-06-17	X		X		X		X		X		X							
6	127		PFCI-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	VNR	relatif à la fermeture précoce des crèches.	CHARANDEZ	Retiré	12-06-17																		
6	128		LRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOLL, DATH, d'HAUTEFERRE, BURKIL, GOUDON, GHAZZ, BOURNAZEL	VNR	relatif à la fermeture des crèches pendant les vacances.	CHARANDEZ	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X		X							

N° Comité d'arrondissement	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VU, UR	N° 4616	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partis de Gauche, Centristes et Communistes PGC		Les Républicains LR		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE
6	129	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD	VNR		relatif au regroupement de crèches pendant les vacances.	CHARNOZ	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X											
6	129bis	370	Exécutif	VNR		En réponse au V127, V128 et V129.	CHARNOZ	Adopté	12-06-17									X	X			X					
6	130	LR	BERTHOUD, PAVUK, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, MONTANDON, GOUJON, GAZZI, BOULARD, BOURNAZEL, ONGHENA, PERFAN	VNR		relatif à la pollution de l'air et du sol des crèches.	CHARNOZ	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X											
6	130bis	371	Exécutif	VNR		En réponse au V130.	CHARNOZ	Adopté	12-06-17															X		X	
						2017 DIFE 225	BLOCHE	Adopté	12-06-17																		
6	131	372	PCF-G	BONNET-OUALIDA, AGUA, BRIDY	VNR	relatif à l'école 42.	LEMARDELEY	Adopté	12-06-17										X				X			X	
6	132	373	PCF-G	BONNET-OUALIDA, AGUA	VNR	relatif à la sélection dans les universités.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	12-06-17						X			X	X			X		X		X	
6	133	374	NI	SIMONNET	VNR	relatif aux étudiants sans titre de séjour.	LEMARDELEY	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X		X	X		X		X		X		
6	133bis	374	Exécutif	VNR		En réponse au V133.	LEMARDELEY	Adopté	12-06-17												X						
7	223	Exécutif	A	2017 DGM 81	VNR		KUGSMAN	Adopté	12-06-17																		
7	223 bis	Exécutif	A	2017 DGM 81	VNR	sur substituts à FAZ23.	KUGSMAN	Adopté	12-06-17																		
						2017 DGM 81	KUGSMAN	Adopté	12-06-17																		
7	134	Exécutif	VNR			relatif à la protection des "Maires et élus locaux en danger".	KUGSMAN	Rejeté	12-06-17																		
7	134bis	375	Exécutif	VNR		En réponse au V134.	KUGSMAN	Adopté	12-06-17																		
7	135	PCF-G, DEP	BONNET-OUALIDA, PERATTI, BOZGAUD, GLEDES	VNR		relatif au soutien à Salah Hamoui.	KUGSMAN	Rejeté	12-06-17			X		X		X											
7	136	376	RG-CI	GUEGORGAN, TAN	VNR	relatif au soutien à Mohammad Rassouf.	KUGSMAN	Adopté	12-06-17																		
7	137	377	DP	MÉHAL	VNR	relatif au soutien à la communauté Rohingya.	KUGSMAN	Adopté	12-06-17																		
						2017 SG 93	KUGSMAN	Adopté	12-06-17																		
7	138	PCF-G	BONNET-OUALIDA, AGUA, THY	VNR		relatif au parlementaire du Paris Saint-Germain.	MARTINS	Rejeté	12-06-17			X		X		X		X			X		X		X		
7	139	378	PCF-G	BONNET-OUALIDA, THY	VNR	relatif aux dispositions dérogatoires.	MARTINS	Adopté	12-06-17															X		X	
7	140	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD	VNR		relatif aux créneaux dans les équipements sportifs de proximité.	MARTINS	Rejeté	12-06-17	X		X		X		X								X			
7	141	PCF	DUBUIS	VNR		relatif aux centres d'entraînement pour les JO de 2024 et leur rénovation.	MARTINS	Rejeté	12-06-17																		
7	142	Exécutif	A	2017 DOCT 183	VNR	amendement technique.	VERON	Adopté	12-06-17																		
7	143	GP	MIGHEL, MATEL, KONE	A	2017 DOCT 183	relatif à la politique d'ouverture des données.	VERON	Adopté (amendé)	12-06-17																		X
7	144	GP	MIGHEL, MATEL, KONE	A	2017 DOCT 183	relatif aux ateliers citoyens.	VERON	Rejeté	12-06-17																		

N° Comité d'arrondissement	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VU, UR	N° 4616	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partis de Gauche, Centristes et Communistes PGC		Les Républicains LR		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
7	145	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAVUK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERFAN	A	2017 DNFV 181	relatif à une réaffectation par aménagement.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X										
7	146	UDI - MODEM	JEO, GATEL, BANMIAS	A	2017 DOCT 183	relatif à l'évaluation et l'adaptation de la participation citoyenne.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X										
7	146bis	379	Exécutif	V	2017 DOCT 183	En réponse aux V154, V145, V146 et V153.	VERON	Adopté	12-06-17												X					X	
7	147	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAVUK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERFAN	A	2017 DOCT 183	relatif au vote consultatif des conseils de quartier.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X										
7	148	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAVUK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERFAN	A	2017 DOCT 183	relatif à l'échelle de concertation.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X										
7	149	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAVUK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERFAN	A	2017 DOCT 183	relatif au sol des avis du Tréfil de police.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X										
7	150	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAVUK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERFAN	A	2017 DOCT 183	relatif au suivi des conclusions des rapports d'enquête publique.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X										
7	151	LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, ÉVAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZZI, BOULARD, de FROMENT, PAVUK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERFAN	A	2017 DOCT 183	relatif à l'introduction du référendum local.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X										
7	152	UDI - MODEM	JEO, GATEL, BANMIAS	A	2017 DOCT 183	relatif aux Maisons de la Vie Associative et Citoyenne.	VERON	Rejeté	12-06-17			X					X									X	

N° Commis- sion OSI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VU, LR	N° d'Ordre	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Fédérés Progressistes et Constructifs PFCI		Les Républicains LR		UNANIMITE		
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
	7	153	UDI - MODERN	TACHÉRE, AZERÉ, GATEL, NAIMANAS, HELARD	V	2017 DDC1 183	relatif au développement d'un outil numérique d'information locale.	VERON	Rejeté	12-déc-17		X																
	7	154	PFCI	DUBUS	V	2017 DDC1 183	relatif aux moyens financiers.	VERON	Rejeté	12-déc-17		X				X										X		
	7	155	PFCI	DUBUS	V	2017 DDC1 183	relatif au fonctionnement de Paris Préfilin.	VERON	Rejeté	12-déc-17		X				X				X						X		
	7	156	PFCI	DUBUS	V	2017 DDC1 183	relatif aux locaux et aux moyens.	VERON	Rejeté	12-déc-17		X				X										X		
						2017 DDC1 183		VERON	Adopté	13-déc-17										X			X			X		
	7	157	SOCA	DARGENT	VNR		relatif au périmètre des quartiers dits populaires.	VERON	Adopté	13-déc-17																X		
	7	158	381 PFCI-G, GEP	BONNET-QUILLAUD, PRIMEZ, BELLARD, GLEIZES	VNR		relatif à la suppression des contrats aidés.	VERON	Adopté (amendé)	13-déc-17																X		
	7	159	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux contrats aidés.	VERON	Rejeté	13-déc-17		X		X		X		X		X						X		
	7	160	LR	BURKIL, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif au devenir de la Maison des Associations de St.	VERON	Rejeté	13-déc-17	X	X		X		X		X								X		
	7	161	382 LR	BERTHOUD, LECOQ	VNR		relatif à la démolition de la Maison des associations des St et Stc.	VERON	Adopté (amendé)	13-déc-17																X		
						2017 DDC1 180		SIMONES KLUSSMAN, VERON	Adopté	13-déc-17																		
						2017 DDC1 78		KLUSSMAN, BROSSEL	Adopté	13-déc-17																		
						2017 DCA 93		KLUSSMAN, BROSSEL	Adopté	13-déc-17																		
	1	162	383 NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de McDonald's.	GABRIELAUD	Adopté (amendé)	13-déc-17																X		
						2017 DCH 94		GIRARD	Adopté	13-déc-17																	X	
						2017 DCH 96		GIRARD	Adopté	13-déc-17																	X	
						2017 DCH 97		GIRARD	Adopté	13-déc-17																	X	
						2017 SO 58		GIRARD	Adopté	13-déc-17																		
						2017 SO 57		GIRARD	Adopté	13-déc-17																		
	1	163	PFCI-G	BONNET-QUILLAUD, PRIMEZ, BELLARD	VNR		relatif au soutien de la liberté syndicale.	GIRARD	Rejeté	13-déc-17		X				X		X		X						X		
	1	164	384 UDI - MODERN	HELARD, ADENE	VNR		relatif à la répartition des ADP.	GIRARD	Adopté	13-déc-17																X		
						2017 DCA 94		OMEGARE	Adopté	13-déc-17																		
						2017 DCA 101		GREGAIRE		13-déc-17																		
						2017 DCA 102		GREGAIRE		13-déc-17																		
						2017 DAE 288		POLSKI	Adopté	13-déc-17																		
	1	165	LR	BERTHOUD	V	2017 DAE 285	relatif au montant.	POLSKI	Rejeté	13-déc-17	X	X				X		X										
	1	166	LR	BERTHOUD	V	2017 DAE 285	relatif à la ré-instruction de la demande pour 2015.	POLSKI	Rejeté	13-déc-17	X	X				X		X										
	1	167	Exécutif		A	2017 DAE 328	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	13-déc-17																		
						2017 DAE 328		POLSKI	Adopté	13-déc-17																		
	1	168	GEP	GLEIZES, GUH	VNR		relatif au Café La Fontaine Henri IV (Dc).	POLSKI	Rejeté	13-déc-17																		

N° Commis- sion OSI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VU, LR	N° d'Ordre	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Fédérés Progressistes et Constructifs PFCI		Les Républicains LR		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.				
	1	169		CALANDBA, BARGEON	VNR		relatif au Café La Fontaine Henri IV (Dc).	POLSKI	Rejeté	13-déc-17																	
	1	170	385	CALANDBA, BARGEON	VNR		relatif à la Villa Ribouille (Dc).	POLSKI	Adopté (amendé)	13-déc-17																	X
	1	171	LR	RICHARD, BOUCREZEL, FECHAMARD	VNR		relatif aux points de vente des marchands de 4 saisons.	POLSKI	Rejeté	13-déc-17		X				X											
	1	172	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'indemnisation des kloaquiers.	POLSKI	Rejeté	13-déc-17																	
	1	227	386 Exécutif		VNR		relatif au renouvellement des kiosques de presse parisiens.	POLSKI	Adopté	13-déc-17																	
	1	173	PFCI	VESPERINI	V	2017 DAE 88	relatif à la généralisation des ouvertures hebdomadaires.	POLSKI, GABRIELAUD	Rejeté	13-déc-17	X	X				X		X									
						2017 DAE 88		POLSKI, GABRIELAUD	Adopté	13-déc-17																	
	2	174	387 GEP	MEES, AUBIN	VNR		relatif au recensement à la fibre optique des antennes musicales hébergées par le Marché indépendant Des Labels.	HOCQUARD	Adopté	13-déc-17																	
	2	175	PFCI-G	BONNET-QUILLAUD, AQMA	VNR		relatif aux filges.	HOCQUARD	Rejeté	13-déc-17																	
	2	176	UDI - MODERN	LECOUYRE, GALELLO, GATEL, KONINON, NAIMANAS	VNR		relatif à la promotion des arts ludiques.	HOCQUARD	Rejeté	13-déc-17	X	X		X		X		X									
	2	178bis	388 Exécutif		VNR		En régime au VOTG.	HOCQUARD	Adopté	13-déc-17																	
						2017 DAC 176		JULIARD	Adopté	13-déc-17																	
						2017 DAC 694		JULIARD	Adopté	13-déc-17																	
						2017 DAE 145		JULIARD	Adopté	13-déc-17																	
	2	177	389 SOCA, PFCI-G, GEP	MAGUOL, PRIMEZ, GLEIZES	VNR		relatif aux bâtiments SNCF dits "Store d'Avron".	JULIARD	Adopté (amendé)	13-déc-17																	
	2	178	390 DP	BARGEON, MEHAL, LAMIC, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la mutualisation d'équipements culturels.	JULIARD	Adopté	13-déc-17																	X
	2	179	391 DP	MICAL, BARGEON, LAMIC, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la maîtrise concernant l'éclairage et le coloriage.	JULIARD	Adopté	13-déc-17																	
	1	180	LR	BERTHOUD, AZERÉ, BOURHAZEL, DUMAS, BURNIL, EYVEN, FAIFANT	VNR		relatif aux aides en faveur de l'association pour le soutien de Théâtre privé.	JULIARD	Rejeté	13-déc-17	X	X				X		X									
	2	181	392 LR	BERTHOUD	VNR		relatif à une sculpture mémorielle en l'honneur de la police et philanthrope Benjamin Fondane (St).	JULIARD	Adopté	13-déc-17																	
	2	182	393 PFCI	HABEL	VNR		relatif à l'attribution de un espace aux différents groupes politiques lors de la conférence de presse pré-conseil de Paris.	JULIARD	Adopté	13-déc-17																	X
	2	183	394	GUZG, MARGUOL, GARDONNE, BOURHAZEL, ESPERONIER, HELARD, ACCORDE, AMBROUQUE, LECOUYRE, CHERTON, BONILO, CAPUZZI, JEGO	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu dans le 13ème en hommage à Mlle Brant.	VEU-CHARIER	Adopté	13-déc-17																	
	2	221	395 Exécutif		V		relatif à la nomination d'un lieu ou d'un équipement en hommage à Johnny Hallyday.	VEU-CHARIER	Adopté	13-déc-17																	
	2	184	396 GEP, PFCI-G	DOUTAULT, BELLARD, PRIMEZ	V	2017 DAC 855	relatif au Forum des Images.	JULIARD, LEVEUX, VEU-CHARIER	Adopté (amendé)	13-déc-17																	
						2017 DAC 855		JULIARD, LEVEUX, VEU-CHARIER	Adopté	13-déc-17																	
						2017 DAC 513		JULIARD, LEVEUX, VEU-CHARIER	Adopté	13-déc-17																	X
	3	185	397 UDI - MODERN	POZZO DE BORGO	VNR		relatif à la limitation des nuisances sonores liées à l'usage des sirènes des véhicules policiers.	BLAUET	Adopté	13-déc-17																	X

N° Comm. plus DOI	N° Article	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, UR	N° de/D	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Constitués PPCI		les Républicains LR		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
						2017 D15P 16		BROSSEL	Adopté	13-04-17																
3	186	358	SOCA, PCF-FG, GEP	INAPET, PRINET, GLEIZES	VNR	relatif au poste d'animateur-médiateur du quartier des Amandiers.		BROSSEL	Adopté	13-04-17											X				X	
3	187	359	LR	BOULARD, KUSTER, SUMAS, BOUGERET, FECHENARD	VNR	relatif à la manifestation du 18 novembre 2017.		BROSSEL	Adopté	13-04-17															X	
3	188		LR	GOUDIN, FECHENARD, BOURNAEL, PAWLUK, HEDON	VNR	relatif à la vérification dans les parties communes des résidences de logements sociaux.		BROSSEL	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	189		LR, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, FECHENARD, JOURNON	VNR	relatif à la sécurité de la plateforme Loubetour.		BROSSEL	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	190		Exécutif		A	2017 DEVE 94	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-04-17																
3	191		Exécutif		A	2017 DEVE 94	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-04-17																
3	192		GEF	KONE, BELLARD, GLEIZES	A	2017 DEVE 94	relatif à la zone UV et à l'information.	KOMITES	Retiré	13-04-17																
3	192bis		Exécutif		A	2017 DEVE 94	Amendement technique n°3. En réponse à l'AL92.	KOMITES	Adopté	13-04-17																
						2017 DEVE 94		KOMITES	Adopté	13-04-17	X															
						2017 DEVE 100	Communication. SANS VOTE.	KOMITES		13-04-17																
3	193		GEF	BOUTAUD, BELLARD	VNR	relatif à l'abolition de la capitale et à l'implantation des antennes sauvages dans les clochers.		KOMITES	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	194		UDI - MODEM	WEHRUNG, GAILLON, REGO	VNR	relatif aux clochers avec antennes sauvages.		KOMITES	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	194bis	400	Exécutif		VNR	En réponse aux V193 et V194.		KOMITES	Adopté	13-04-17																X
3	195	401	LR	BERTHOUD	VNR	relatif à la végétalisation de la parcelle 3 passage des Paillasses (36).		KOMITES	Adopté	13-04-17																
3	196		NI	SABONNET	VNR	relatif aux locaux de l'école Du Breuil.		KOMITES	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
						2017 DVD 99		NAIDOVSKI	Adopté	13-04-17																
						2017 DVD 126	Communication. SANS VOTE.	NAIDOVSKI		13-04-17																
3	197	402	SOCA	PETIT, MERCIER	VNR	relatif au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.		NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	13-04-17											X				X	
3	198		SOCA	AIDEBAUM	VNR	relatif aux vélos en libre-service.		NAIDOVSKI	Retiré	13-04-17																
3	199		GEF	BELLIARD, FIJEN	VNR	relatif à différents équipements de vélos en libre-service.		NAIDOVSKI	Retiré	13-04-17																
3	200		RG-CI	GOLDKRAH, TAN	VNR	relatif aux mobilités en partage "sans station" ou en "free floating".		NAIDOVSKI	Rejeté	13-04-17																
3	201		PPCI	DUBUS	VNR	relatif aux aménagements brépilleurs des vélos en partage libre.		NAIDOVSKI	Retiré	13-04-17																
3	203bis	403	Exécutif		VNR	En réponse aux V198,199,200 et 201.		NAIDOVSKI	Adopté	13-04-17																
3	202	404	RG-CI	GOLDKRAH, TAN	VNR	relatif à la sécurité des nouvelles mobilités urbaines.		NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	13-04-17			X													X
3	203		DP	BARGETON	VNR	relatif à la métropolisation du Nord-Est de la métropole.		NAIDOVSKI	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	204		LR	LEGARET	VNR	relatif au stationnement des autocars dans les zones touristiques.		NAIDOVSKI	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	205		LR	MONTAUDOU, PERIFAN	VNR	relatif à la rénovation de la place de la Nation.		NAIDOVSKI	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

N° Comm. plus DOI	N° Article	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, UR	N° de/D	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Constitués PPCI		les Républicains LR		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
3	206		LR	MONTAUDOU	VNR	relatif à la rénovation de la place de la Bastille.		NAIDOVSKI	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	207		UDI - MODEM	GATEL, HEDON, NARVAIS	VNR	relatif à la délégation de service public "Autobus".		NAIDOVSKI	Adopté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	208		PPCI	DUBUS	VNR	relatif à l'inter en place d'un comité consultatif des travaux.		NAIDOVSKI	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	209		NI	SABONNET	VNR	relatif aux capacités de V&D.		NAIDOVSKI	Retiré (non présenté)	13-04-17																
3	210		PCF-FG	BONNET-CHAUVAUD, BEGUE, LE ROY, PRINCE	VNR	relatif au mouvement social des personnels de la DTE.		FENNOU	Retiré	13-04-17																
3,1	211		DP	LAURET	V	2017 DVD 123	relatif au bouclage du tramway T3.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3,1	213bis	405	Exécutif		V	2017 DVD 133	En réponse au V211.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Adopté	13-04-17																X
3,1	212	406	LR	BOULARD, KUSTER, BERTHOUD, BOUGERET	V	2017 DVD 133	relatif à une étude de concertation.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-04-17																X
3,1	213		PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 133	relatif aux conditions d'admission des occupants.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3,1	214		PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 133	relatif à la régularité de l'information.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3,1	215	407	PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 133	relatif au démantèlement des chaussees.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-04-17																X
3,1	216	408	PPG	DUBUS	V	2017 DVD 133	relatif à l'adaptation du plan de circulation.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-04-17																X
3,1	217		PPCI	DUBUS	V	2017 DVD 133	relatif à l'évaluation des chaussees.	NAIDOVSKI, GREGOIRE	Rejeté	13-04-17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
						2017 DVD 133		NAIDOVSKI, GREGOIRE	Adopté	13-04-17																X
3,1	218	409	LR	BERTHOUD, de CLEMENÇON, FORNERIE	V	2017 DPE 67	relatif à l'esthétique des tribus.	FENNOU, NAIDOVSKI, GURE	Adopté	13-04-17																X
3,1	219	410	LR	BERTHOUD, LECOQ	V	2017 DPE 67	relatif au choix des emplacements.	FENNOU, NAIDOVSKI, GURE	Adopté	13-04-17																X
						2017 DPE 67		FENNOU, NAIDOVSKI, GURE	Adopté	13-04-17																X
3,1	226		Exécutif		A	2017 DVD 104		NAIDOVSKI	Adopté	13-04-17																X
						2017 DVD 104		NAIDOVSKI	Adopté	13-04-17																X